3 1761 11970538 2


Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761119705382

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 29

Tuesday, May 14, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 29

Le mardi 14 mai 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Main Estimates 1985-86—Votes 1, 5, 10, 15, 20, 25 and 30 under EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

CONCERNANT:

Budget des dépenses 1985-1986—Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30 sous la rubrique EMPLOI ET IMMIGRATION

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

JUL 2 1987

JUN 5 1985 University of Toronto

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

25362—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Gilbert Chartrand
Terry Clifford
Sheila Copps
Léo Duguay
Jim Edwards
Jean-Guy Guilbault
Jean-Guy Hudon
Lorne Nystrom
John Oostrom
John Rodriguez
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Roger Clinch
Dave Dingwall
Michel Gravel
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Shirley Martin
Paul McCrossan
Lucie Pépin
Peter Peterson
Allan Pietz
Louis Plamondon
Joe Price
Ray Skelly
Maurice Tremblay
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 69(4)(*b*):

On Tuesday, May 14, 1985:
John Rodriguez replaced Rod Murphy.

Conformément à l'article 69(4)*b*) du Règlement:

Le mardi 14 mai 1985:
John Rodriguez remplace Rod Murphy.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MAY 14, 1985
(39)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 3:31 o'clock p.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Leo Duguay, Jean-Guy Guilbault, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Rodriguez, Andrew Witer.

Alternates present: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Dave Dingwall, Joe Price.

Other Member present: Lloyd Axworthy.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr, Research Officer.

Appearing: The Hon. Flora MacDonald, Minister of Employment and Immigration.

Witnesses: *From the Department of Employment and Immigration*: John Edwards, Associate Deputy Minister; J. Verbruggen, Director General, Insurance Policy.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, February 26, 1985, relating to the Main Estimates 1985-86 (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, March 19, 1985, Issue No. 16*).

The Hon. Flora MacDonald answered questions with the witnesses.

On motion of Jean-Guy Hudon, it was agreed,—That the meetings scheduled for Tuesday, May 21, Wednesday, May 22 and Thursday, May 23 be cancelled and the following meetings be scheduled in their place:

(*a*) TUESDAY, May 21 at 11:00 a.m.

Main Estimates 1985-86 Employment and Immigration Votes 10 and 15 (Employment and Insurance Programs)

(*b*) WEDNESDAY, May 22 at 3:30 p.m.

i) From 3:30 to 4:30—MATTERS RELATING TO INVESTOR IMMIGRATION

George K. Lewis
The Lewis Group Incorporated

ii) From 4:30 to 5:30—MATTERS RELATING TO ENTREPRENEURIAL IMMIGRATION

In camera—consideration of draft of Third Report

It was agreed,—That the following documents be filed with the Clerk of the Committee as exhibits:

(*a*) letter from Larry Ernest Carter, to the Honourable Flora MacDonald dated April 14, 1985, concerning student immigration (*Exhibit "TRAV-29"*);

(*b*) letter from the Honourable J. Mombourquette, Minister of Labour and Human Resources, New Brunswick, dated April 22, 1985, concerning a request by the

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 14 MAI 1985
(39)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit, ce jour à 15 h 31, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Leo Duguay, Jean-Guy Guilbault, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Rodriguez, Andrew Witer.

Substituts présents: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Dave Dingwall, Joe Price.

Autre député présent: Lloyd Axworthy.

Aussi présent: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, attaché de recherche.

Comparaît: L'honorable Flora MacDonald, ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Témoins: *Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration*: John Edwards, sous-ministre associé; J. Verbruggen, directeur général, Politique d'assurance.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 26 février 1985 relatif au Budget principal des dépenses de 1985-1986 (*Voir Procès-verbaux du mardi 19 mars 1985, fascicule nº 16*).

L'honorable Flora MacDonald et les témoins répondent aux questions.

Sur motion de Jean-Guy Hudon, *il est convenu*,—Que les réunions prévues pour le mardi 21 mai, le mercredi 22 mai et le jeudi 23 mai soient annulées et remplacées par les réunions suivantes:

a) LE MARDI 21 mai, à 11 heures

Budget principal des dépenses de 1985-1986, crédits 10 et 15 inscrits sous la rubrique Emploi et Immigration (Programmes d'emploi et d'assurance)

b) LE MERCREDI 22 mai, à 15 h 30

i) De 15 h 30 à 16 h 30—QUESTIONS RELATIVES AUX IMMIGRANT(E)S APTES À INVESTIR AU PAYS

George K. Lewis
«*The Lewis Group Incorporated*»

ii) de 16 h 30 à 17 h 30—QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME D'IMMIGRATION EN FAVEUR DES ENTREPRENEURS

Séance à huis clos—étude d'une ébauche du troisième rapport

Il est convenu,—Que les documents suivants soient déposés chez le greffier du Comité à titre de pièces:

a) lettre de Larry Ernest Carter à l'honorable Flora MacDonald, datée du 14 avril 1985, ayant trait à l'immigration des étudiants (*pièce «TRAV-29»*);

b) lettre de l'honorable J. Mombourquette, ministre du Travail et des Ressources humaines au Nouveau-Brunswick, datée du 22 avril 1985, ayant trait à une

Chairman for a submission on immigration, and the reply by the Committee Chairman (*Exhibit "TRAV-30"*); and

(*c*) letter from the Honourable Gérald Godin, Minister of Cultural Communities and Immigration, Quebec, dated April 23, 1985, concerning a request by the Chairman for a submission on immigration (*Exhibit "TRAV-31"*).

At 5:03 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

demande qu'avait faite le président pour obtenir un document portant sur l'immigration, et réponse du président du Comité (*pièce «TRAV-30»*); et

c) lettre de l'honorable Gérald Godin, ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration au Québec, datée du 23 avril 1985, ayant trait à une demande qu'avait faite le président pour obtenir un document portant sur l'immigration (*pièce «TRAV-31»*).

A 17 h 03, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Tuesday, May 14, 1985

• 1532

The Chairman: I call this 39th meeting of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration to order.

We have our quorum for the purpose of hearing the witness. Members will note they have a revised schedule. That comes about because of the difficulty of departmental officials appearing in two rooms at the same time. We have attempted to accommodate some kind of a switch. The clerk has been able to arrange the changed schedule. We will wait until later when we have a full quorum of eight or more members; I will then interrupt proceedings just to see whether or not we have agreement to the revised schedule.

Today is our seventh meeting on the main estimates of the Department of Employment and Immigration. There are two more to go. That will give us a total of nine. The Minister will have been with us on four occasions.

Just for comparison, there were five meetings in the previous main estimates and there were six in the main estimates before that, so the committee is to be commended on its diligence in tackling main estimates. We thank the Minister and the officials for being with us with such frequency. It is much appreciated.

Members will recall that at her first meeting with us on main estimates the Minister provided us all with a statement and indicated that at subsequent meetings she would simply be available to answer questions.

I have been keeping track of the proportion of time across parties and, in light of that, would be prepared to start today with the New Democractic Party, go second to the representative of the Liberal Party and go third to the Conservative Party. I also might remind members the votes in front of us today are for the entire department: Votes 1, 5, 10, 15, 20, 25 and 30.

EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Canada Employment and Immigration Commission

Corporate and Special Services Programs

Vote 1—Program expenditures $5,750,000

Vote 5—Program expenditures $20,904,000

Employment and Insurance Program

Vote 10—Operating expenditures $525,131,000

Vote 15—Grants and contributions $663,955,000

Immigration Program

Vote 20—Operating expenditures $82,079,000

Vote 25—Contributions $33,863,000

Immigration Appeal Board

Vote 30—Program expenditures $4,039,000

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mardi 14 mai 1985

Le président: J'ouvre la 39e séance du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration.

Nous avons le quorum pour entendre des témoignages. Vous remarquerez que nous avons révisé notre programme car les hauts fonctionnaires du ministère comparaissent dans une autre salle à la même heure. Nous avons donc essayé d'intervertir notre ordre du jour grâce aux bons offices du greffier. Nous l'adopterons lorsque nous aurons un quorum de huit députés; j'interromprai alors nos travaux pour que nous discutions de ce nouveau programme.

Nous étudions pour la septième fois les prévisions budgétaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Il nous en reste deux, ce qui fera un total de neuf. La ministre aura, elle, comparu à quatre reprises.

A titre de comparaison, nous avions consacré cinq séances aux dernières prévisions budgétaires et six l'année d'avant; le Comité étudie donc les prévisions budgétaires avec une certaine assiduité et il faut l'en féliciter. Nous remercions la ministre et ses collaborateurs de venir aussi fréquemment. Votre présence est très appréciée.

Vous vous souviendrez sans doute que, lors de la première réunion, la ministre nous avait fait un exposé et nous avait indiqué que, lors des séances ultérieures, elle répondrait simplement aux questions.

J'ai fait le décompte du temps déjà attribué à chaque parti et ainsi nous commencerons aujourd'hui par le représentant du Parti néo-démocrate, nous passerons ensuite au porte-parole du Parti libéral puis au Parti conservateur. Je voudrais également vous rappeler que nous étudions aujourd'hui les crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30 du ministère.

EMPLOI ET IMMIGRATION

Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada

Programme des services généraux et spéciaux

Crédit 1—Dépenses du programme $5,750,000

Crédit 5—Dépenses du programme $20,904,000

Programme d'emploi et d'assurance

Crédit 10—Dépenses de fonctionnement $525,131,000

Crédit 15—Subventions et contributions $663,955,000

Programme d'immigration

Crédit 20—Dépenses de fonctionnement $82,079,000

Crédit 25—Contributions $33,863,000

Commission d'appel de l'immigration

Crédit 30—Dépenses du programme $4,039,000

[*Text*]

The Chairman: I would also like to indicate to members that the Minister has another appointment at 5 p.m., and it would be to everyone's advantage if we tried to keep our questions and answers as focused and brief as possible.

Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: Thank you very much, Mr. Chairman. In view of the fact that the variable entrance requirement will need a motion by the House of Commons, I think effective June 4, are you prepared to introduce such a motion to the House of Commons to continue the variable entrance requirement?

• 1535

Hon. Flora MacDonald (Minister of Employment and Immigration): Mr. Chairman, I know the termination date of present legislation, and I can tell you we have that very much under consideration. I will be making an announcement in due course, and I trust I will have the member's full support.

Mr. Rodriguez: I appreciate that the Minister feels she has to dipsy-doodle around the primrose path. But there are many people out there who are interested in knowing whether that process of the variable entrance requirement will be in effect, because they have to make plans. Can you not tell me now whether or not it is going to continue?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, the expiry of this legisation does not occur for some time yet. I can assure the member that the government will be directing its attention to that. It will not only be directing its attention but making an announcement about that issue.

Mr. Rodriguez: How soon will you make the announcement?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): The announcement will be made before the expiry date. The hon. member wants to know how soon. I can tell him, in good time.

Mr. Rodriguez: Whenever I hear a Minister say "in good time", I then ask, in what year?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): As the hon. member knows, it expires this year. And I would tell him . . .

Mr. Heap: Are the good times going to be finished this year?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): People will be notified about that particular issue prior to the date of termination.

Mr. Rodriguez: I want to turn to the question of severance pay's being applied to unemployment insurance benefits. I am constantly being contacted with respect to people who find that it is applied very unfairly. The most recent case I have written the Minister about—she will get the letter very shortly—is a question of 60 workers who lost their employment with a company that closed out. Fifty workers were let go before the effective date. But 10 others were kept on to put the lights out, so to speak, and clean up the operation. They were let go after April 1. Their 50 comrades were treated one way. However,

[*Translation*]

Le président: Je voudrais également vous dire que la ministre a un autre rendez-vous à 17 heures et tout le monde en profiterait si les questions posées étaient aussi précises que possible.

Monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: Merci beaucoup, monsieur le président. Étant donné qu'à partir du 4 juin, je crois, la Chambre des communes devra adopter une motion pour que les mêmes droits variables à l'assurance-chômage s'appliquent, êtes-vous décidée à présenter une motion en ce sens à la Chambre des communes?

L'honorable Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, je sais que la loi actuelle expire bientôt, et je puis vous dire que nous y réfléchissons activement. J'annoncerai ma décision en temps voulu, et je suppose que je bénéficierai du soutien sans équivoque du député.

M. Rodriquez: La Ministre estime apparemment qu'elle doit tourner autour du pot. Mais il y en a beaucoup qui veulent savoir si ces droits variables continueront d'être appliqués parce qu'ils doivent être prévoyants. Ne pouvez-vous me dire dès maintenant si la situation demeurera la même?

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, cette loi n'expire que dans quelque temps. Je puis assurer le député que le gouvernement s'y attellera et, qui plus est, il fera connaître sa décision à ce propos.

M. Rodriguez: Dans combien de temps?

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Avant la date d'expiration. L'Honorable député veut savoir quand. Je lui répond, en temps voulu.

M. Rodriguez: Lorsque j'entends un Ministre dire «en temps voulu», je demande alors automatiquement en quelle année?

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Comme vous le savez, la loi expire cette année. Et je voudrais lui dire . . .

M. Heap: Allez-vous mettre fin au bon vieux temps cette année?

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Une décision sera annoncée avant la date d'expiration de la loi.

M. Rodriguez: Bien, je voudrais passer aux indemnités de départ et aux prestations d'assurance-chômage. Des tas de gens se mettent en rapport avec moi pour me dire que le système en vigueur est très injuste. J'ai envoyé une lettre récemment à la Ministre—elle la recevra très bientôt—à propos de 60 employés qui ont perdu leur emploi lorsque leur société a déposé son bilan. Cinquante employés ont été licenciés avant la date de fermeture de la société. Mais les dix autres sont restés pour fermer la société, tout nettoyer, si vous voulez. Ces derniers ont été licenciés après le 1er avril. Leurs

[*Texte*]

these other 10, who were part of that laid-off workforce, are now caught in the provisions of the change.

I wonder if the Minister could give some indication whether there is a possibility that she would consider these on an individual basis, with a view to making sure that justice is served.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, I have not received the letter that the hon. member refers to, and I am concerned about the situation he raises. Personally, I do not have the discretion to deal with individual cases in this regard. But I know there have been some anomalies created by this change in regulations. I have referred before to one dealing with members of the armed forces and the RCMP, which we are seeking to find a solution to.

If members feel there are extraordinary cases, I can only advise them to bring them to my attention. I will refer them to the commission, and see if there is some way of handling this. While I cannot promise to do anything specific on a specific case this afternoon, I can undertake to have them referred to the commission.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, that leads me to really question this. You mention the armed forces, the impact, the anomalies in this provision. Were there any impact studies done before the change was made? I find it hard to believe an organized government would not do an impact study to find out how the legislation may affect the people who have a right to collect unemployment insurance.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Is the member asking, did we go through every aspect of unemployment insurance and see how it would be affected with regard to individuals and groups? No, that kind of thing was not done.

• 1540

As I am sure he knows, we took office toward the end of September. The whole question on the economic statement was developed over a period of time between then and November 1. The statement was brought down on November 8. The kind of analysis he seems to be searching for would really have taken much longer than that period of time.

What we did do was look at the inequities that did exist in the system already as to people who were receiving income of one kind or another, from part-time work or from different sources, who were ineligible for unemployment insurance, and to take a look at these inequities vis-à-vis people who were not in the same category but receiving income. It was that kind of analysis that was done beforehand.

Mr. Rodriguez: But the kind of analysis I expected would have been done would have differentiated among those people who lose their jobs because a company closes out its operations and gives severance pay to individuals. Those individuals looking to their retirement years would take the severance pay and put it into an RRSP, which no one can deny is something

[*Traduction*]

cinquantes camarades ont été traités d'une façon, mais eux, qui étaient également licenciés, sont traités d'une autre façon en raison des modifications apportées au règlement.

La Ministre pourrait-elle examiner chacun de ces cas pour s'assurer que justice soit faite?

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, je n'ai pas reçu la lettre dont parle l'honorable député et cette situation me préoccupe également. Personnellement, je peux pas intervenir comme vous me le demandez, mais je sais que les changements apportés au règlement présentent certaines anomalies. J'en ai déjà évoquée une à propos des membres des Forces armées et de la Gendarmerie royale du Canada pour lesquels nous essayons de trouver une solution.

Si les députés estiment que certains cas sortent de l'ordinaire, je vous demanderais de me les faire savoir. Je les renverrai à la Commission pour qu'elle se penche sur le problème. Même si je ne peux vous promettre d'intervenir directement, je peux tout de même m'engager à renvoyer ces cas devant la Commission.

M. Rodriguez: Monsieur le président, il me vient alors une question à l'esprit. Vous avez parlé des Forces armées et des anomalies que présentaient certains règlements. Mais n'avez-vous pas étudié les répercussions que pourraient avoir ces changements? Il m'est difficile de croire qu'un gouvernement bien structuré ne se demande pas quelles répercussions pourrait avoir une modification de la loi sur les prestataires de l'assurance-chômage.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Si le député me demande si nous avons étudié les répercussions que pourraient avoir ces changements sur chaque groupe ou particulier, la réponse est négative, nous ne l'avons pas fait.

Il n'ignore pas que nous sommes arrivés au pouvoir à la fin du mois de septembre. Nous avons préparé notre exposé économique entre la fin du mois de septembre et le 1er novembre et nous l'avons présenté à la Chambre le 8 du même mois. Or, il aurait fallu beaucoup plus de temps si nous avions dû procéder à l'étude réclamée par le député.

Nous nous sommes cependant penchés sur les injustices qui existaient et qui frappaient ceux qui percevaient un revenu quelconque, d'un travail à temps partiel ou d'une autre source, et qui ne pouvaient toucher l'assurance-chômage, et également ceux qui n'étaient pas de la même catégorie mais qui touchaient tout de même un revenu. Voilà le genre d'étude que nous avons faite.

M. Rodriguez: Mais il aurait fallu exonérer ceux qui perdaient leur emploi à la suite de la faillite de leur société qui leur verse des indemnités de départ. Ces gens-là, en prévision de leur retraite, auraient pu verser ces indemnités à un régime enregistré d'épargne-retraite, et il ne fait aucun doute que nous encourageons tous les Canadiens à accumuler de l'argent en

[*Text*]

we would all encourage Canadians to do to look out for their retirement years and not depend on the state to do it all for them. So here is an individual who puts his severance pay into an RRSP. But lo and behold, you do not make any provision for that; you treat it as income just the same. I found that kind of analysis would have been very essential to making sure you do not hurt people who have already been punished by losing their jobs.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, if I may, I am just going to ask my director to answer this question, if he would, and to give the additional details.

Mr. J. Verbruggen (Director General, Insurance Policy, Department of Employment and Immigration): Thank you, Mr. Chairman. If roll-over into an RRSP were to take place, which indeed is possible under the Income Tax Act, as you know, the likely effect would be that the great majority of workers who would have no immediate need for the money would indeed roll it over into an RRSP and the effect of the regulation would be diminished in terms of its financial impact.

Mr. Rodriguez: Yes, but on what basis do you make the statement that people would not have need of the money?

Mr. Verbruggen: No, I said those people who would have no immediate need of the money would thereby have an incentive to roll it over into an RRSP in order to . . .

Mr. Rodriguez: Yes, but that is just a personal opinion, is it not, Mr. Verbruggen?

Mr. Verbruggen: Certainly.

Mr. Rodriguez: It is a personal opinion, and it is not based on any empirical evidence. But the people who I tend to know, who have lost their jobs because the company closed out its operation or reduced its workforce—I speak of my own community—are not people in that kind of category that really do not need the money and they would just use it as a scam to get out of paying income tax. I do not accept that answer.

I wanted to ask, Mr. Chairman—I know you are looking at the clock—one quick question. When I was in Windsor recently, the members from the union representing electrical workers, the trades council, plumbers, technicians of all types, approached me. They were very concerned that in some cases they had 100% unemployment in a particular trade, registered with their union hiring hall. But apparently Employment and Immigration was issuing work permits to American tradespersons to come into the Windsor area and take jobs. I wondered if you could have your officials, Madam Minister, present to the committee the number of work permits issued through the Windsor Employment and Immigration Office.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, I would be glad to ask the department to get me that information. Also, if the member has any information on his own to help with an investigation, I would be pleased to receive it.

Mr. Rodriguez: Yes, I will supply you with that.

[*Translation*]

prévision de leur retraite au lieu de dépendre de l'État. Voilà donc quelqu'un qui veut verser ses indemnités de départ à un régime enregistré d'épargne-retraite. Or, comble de malheur, il ne peut le faire, car ces indemnités sont considérées comme un revenu. À mon avis, vous auriez pu faire ce genre d'étude pour veiller à ne pas pénaliser ceux qui l'ont déjà été en perdant leur emploi.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, permettez-moi de demander à mon collaborateur de répondre à cette question et de vous en donner tous les détails.

M. J. Verbruggen (directeur général, Politique d'assurance, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Merci, monsieur le président. Si ces indemnités pouvaient être versées à un régime enregistré d'épargne-retraite, ce qu'autorise la Loi de l'impôt sur le revenu, comme vous le savez, la grande majorité de ceux qui n'auraient pas besoin immédiatement de cet argent le verseraient effectivement à un régime enregistré d'épargne-retraite, ce qui aurait pour effet de diminuer l'impact financier des règlements.

M. Rodriguez: Oui, mais comment pouvez-vous affirmer que ces gens-là n'ont pas besoin de cet argent?

M. Verbruggen: Non, j'ai dit que ceux qui n'auraient pas besoin immédiatement de cet argent le verseraient à un régime enregistré d'épargne-retraite pour que . . .

M. Rodriguez: Oui, mais c'est votre propre opinion, n'est-ce pas, monsieur Verbruggen?

M. Verbruggen: Absolument.

M. Rodriguez: C'est votre propre opinion, et elle n'est fondée sur aucune donnée concrète. Mais les gens que je connais, qui ont perdu leur emploi parce que leur société a déposé son bilan ou a réduit ses effectifs, et je fais allusion à ma propre circonscription, n'entrent pas dans la catégorie de ceux qui n'ont pas besoin de cet argent et qui ne l'utiliseraient que pour éviter de payer l'impôt qu'ils doivent. Je n'accepte absolument pas cette réponse.

Une dernière question, monsieur le président, car je vois que vous regardez l'heure. Lorsque j'étais à Windsor récemment, les membres du syndicat représentant les électriciens, les plombiers, les techniciens de tout ordre, se sont mis en rapport avec moi. Ils s'inquiétaient du fait que, dans certains métiers, le chômage était total et que personne n'embauchait. Or, il s'avère que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration délivrait des permis de travail à des Américains dans la région de Windsor. Pourriez-vous nous dire, madame la ministre, combien de permis de travail ont été délivrés par le bureau d'Emploi et d'Immigration de Windsor?

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, c'est avec plaisir que je demanderai au Ministère de vous fournir ce renseignement. De même, si le député possède des renseignements qui nous aideraient à mener notre enquête, nous aimerions bien les avoir.

M. Rodriguez: Oui, je vous les ferai parvenir.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you, Mr. Rodriguez. There is a great deal of discipline today, and it is much appreciated. We will put you down for the second round.

Mr. Rodriguez: Well, it is the effect the Minister has on the members here. Finally we have her here.

• 1545

The Chairman: I will go next to Mr. Allmand.

Mr. Allmand: The Minister and her party, when they were in opposition, were very boastful about their position on freedom of information and openness of government. While we have seen many instances of policies in the opposite direction, I want to bring two to her attention that are now taking place in her department.

Up until a couple of weeks ago, Members of Parliament all over this country were able to call the project officers in the Challenge '85 program. They could telephone those officers and get information as to their status, what happened to certain applications, and so on. But a few weeks ago, Members of Parliament calling those office were told that instructions had come down from the Minister's office to give out no more information. We must now get it all from her office. Doug Frith sent me a copy of a letter he sent to her as well. It is almost impossible through the Minister's office to get that information from every constituency in the country. Our constituents are calling us and asking about their applications and projects. What is happening here? This is another instance of open government.

For years Members of Parliament have been invited to the opening of student employment offices. Maurice Foster has been a member since 1968, and he has been invited every year. But this year he was not advised of the date of opening. He later found out that two Conservative members from northern Ontario were invited and were present at the opening. He was ignored and not told until afterwards.

Now I want to ask the Minister something. I can refer to her speeches. I can read them on the record in the House over and over again. I am pretty angry, Mr. Chairman, because of the hypocrisy. I will read those speeches into the record, what she and her colleague said. How can she explain those two cases to this committee? It is happening in other ridings too. And there will be other members coming here all afternoon. I am sorry to hear you are leaving at 5 p.m., because we could bring in example after example. Would she please explain these two cases, which are a change of policy? They are a change of policy right in the middle of the program.

By the way, I could read her own instructions in announcing Challenge '85. She said Members of Parliament would be contacted regularly by regional Employment Development Branch officials and appraised of all job proposals approved and contracted at the regional level. She said members would be advised either by her office or by regional EDB officials of all approvals forwarded to her for a decision. And she goes on.

[*Traduction*]

Le président: Merci, monsieur Rodriguez. La discipline règne aujourd'hui et je vous en remercie. Vous pourrez poser d'autres questions lors du deuxième tour.

M. Rodriguez: Bien, c'est que la ministre est enfin présente.

Le président: Je donne maintenant la parole à M. Allmand.

M. Allmand: La ministre et le Parti conservateur, lorsqu'ils faisaient partie de l'opposition, se vantaient à qui mieux mieux de leur position sur la liberté d'information et sur la transparence qui devraient entourer tout gouvernement. Alors que nous avons été témoins de nombreuses mesures allant en sens inverse, je voudrais lui citer deux cas qui existent au sein même de son ministère.

Il y a encore environ deux semaines, tous les députés pouvaient appeler les agents responsables du programme *Défi 1985*. Ils pouvaient leur téléphoner pour obtenir des renseignements sur les demandes qui leur avaient été présentées et ainsi de suite. Mais il y a quelques semaines, les députés qui appelaient ont appris que la ministre avaint donné des instructions pour que ces renseignements ne soient plus donnés. Il faut maintenant passer par son propre bureau. Doug Frith m'a envoyé une copie de la lettre qu'il lui a adressée également. Or, il est pratiquement impossible d'obtenir du bureau de la ministre des renseignements sur chaque circonscription du pays. Nos électeurs nous appellent et nous demandent ce qu'il en est de leurs demandes et de leurs projets. Pourquoi faut-il maintenant passer par son bureau? C'est là, je suppose, un autre exemple d'un gouvernement qui opère dans la plus parfaite transparence.

D'autre part, pendant des années, les députés ont été invités à l'inauguration des centres d'emploi pour étudiants. Maurice Foster est député depuis 1968 et il était invité chaque année. Mais cette année, il ne l'a pas été. Il a appris plus tard que deux députés conservateurs du nord de l'Ontario y avaient été invités et étaient présents lors de l'inauguration. On ne l'a pas invité lui, et il ne l'a su que trop tard.

Permettez-moi donc de vous poser une question. Je peux citer les discours que vous avez prononcés. Je peux les lire et les relire pour le compte rendu. Je suis en colère, monsieur le président, car c'est là une attitude hypocrite. Je vais lire ces dicours pour le compte rendu. Quelle explication peut-elle donner à ces deux affaires? Et cela se produit dans d'autres circonscriptions également. D'autres députés viendront ici tout l'après-midi. Je regrette que vous dussiez partir à 17 heures car nous aurions pu vous citer des tas d'exemples. Pourrait-elle nous expliquer pourquoi ces changements ont eu lieu? Vous changez les règles du jeu en plein milieu de la partie.

D'ailleurs, je pourrais lire ce qu'elle avait dit lorsqu'elle a annoncé le programme *Défi 1985*. Elle avait dit que les responsables régionaux de la Direction du développement de l'emploi se mettraient en rapport régulièrement avec les députés et leur feraient savoir combien de demandes ont été approuvées à l'échelon régional. Elle avait dit que les députés seraient informés par son bureau ou par les agents régionaux

[*Text*]

I could spend a lot of time reading those instructions. But would she explain why these instructions have gone forward? Why was a person like Maurice Foster excluded from the opening of those offices? Is this a new level of patronage?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Well, Mr. Chairman, may I say I am so pleased to hear the hon. member taking an interest, a positive interest, in Challenge '85. I have been waiting for him . . .

Mr. Allmand: What a lot of crap that is, if I may say so. I have been here every meeting and you have only shown up at two. It is hypocrisy.

An hon. member: That language is unbecoming.

Mr. Allmand: It will get worse.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, the hon. member may not have realized that there has been a very real change in the summer program.

Mr. Allmand: Oh, God, we certainly do.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): It has not been done on a constituency basis. I think the hon. member was aware of that from day one. It is not putting this program on a basis where there have been constituency allocations. Now that makes it very difficult to determine exactly what, at any given point in time in the approval processs, is approved in one area or another. The fact is that many—indeed the majority—of the individual projects are applied to one person only. In other words, this has become like people going into a Canada Employment Centre on a daily basis and applying for a job or getting a job. And I can tell hon. members that it would be impossible for the department to keep up with every Canada Employment Centre and every appointment and every job an individual finds in this way and notify every single Member of Parliament about it. The workload is simply impossible to do with the number of people involved. We have not yet finished the approvals process. It is all going on at the present time and if, at the end of that time, when we see the approvals have been completed and we are able to cope with the workload which involves many more projects and many more applications than in any other summer program, then we will do our very best to give these notifications. But I cannot do it in the middle of a huge exercise. Otherwise, it would mean stopping everybody from the work they are doing which is helping these young people to get jobs and saying, you have to be taken up instead solely with the concerns of the Member of Parliament. And it seems to me the overriding concern of the Member of Parliament should be in the interest of helping those young people get jobs.

• 1550

Mr. Allmand: Mr. Chairman, first of all, none of the questions which were asked in our constituency or others were the interests of the Member of Parliament. We asked the

[*Translation*]

de la Direction du développement de l'emploi de toutes les demandes qui lui seraient parvenues. Et elle continue dans la même veine.

Je pourrais relire ces instructions pendant longtemps encore, mais pourrait-elle nous expliquer pourquoi ces instructions ont été données? Pourquoi quelqu'un comme Maurice Foster ne peut-il participer à l'inauguration de ces bureaux? Est-ce une nouvelle façon de contenter vos seuls amis politiques?

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, je suis très heureuse d'entendre que l'honorable député s'intéresse activement au programme *Défi 1985*. J'attends depuis . . .

M. Allmand: Sauf le respect que je vous dois, ce ne sont là que des foutaises. J'ai assisté à chaque séance de ce Comité et vous à deux seulement. C'est de la pure hypocrisie.

Une voix: Ce langage est très inconvenant.

M. Allmand: Vous n'avez encore rien entendu.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, l'honorable député ne sait peut-être pas que le programme d'emploi d'été a subi des modifications radicales.

M. Allmand: On ne le sait que trop.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Cela ne se fait pas par circonscription. Je crois que l'honorable député le savait dès le départ. Ce programme n'octroie pas tant de crédits par circonscription. Il est donc très difficile de savoir exactement ce qui, à tel ou tel stade, est approuvé dans une région ou une autre. La plupart des projets n'intéressent qu'une personne. En d'autres termes, c'est comme si quelqu'un allait quotidiennement dans un centre d'emploi du Canada et y obtenait un emploi. Et je puis vous dire que le ministère ne pourrait tout simplement pas faire le décompte de chaque emploi obtenu par quiconque dans un centre d'emploi du Canada et en informer chaque député. La charge de travail dépasse de loin nos possibilités. Les demandes sont loin d'avoir toutes été approuvées. Lorsque tout ce travail sera terminé et que nous aurons réussi à maîtriser le travail qui, cette année, comporte des projets et des demandes en nombre bien supérieur à ceux des années précédentes, nous ferons de notre mieux pour aviser les députés. Si on le faisait maintenant, cela reviendrait à faire attendre ces jeunes gens qui ont besoin d'un travail pour l'été pour s'occuper uniquement des députés. Or, je suis convaincue que les députés eux-mêmes tiennent avant tout à ce que ces jeunes gens trouvent un emploi pour l'été.

M. Allmand: Je vous ferai tout d'abord remarquer que les questions qu'on adresse aux députés n'ont rien à voir avec l'intérêt des députés eux-mêmes. Si nous avons posé des

[*Texte*]

questions because constituents phoned us, so let us make that clear. The interests were not the interests of the Member of Parliament, but the interests of the many applicants, and I want to tell the Minister, until her order went down, we had no difficulty with those regional offices. We had no complaints. We had full co-operation. The people were polite and they did provide us to the extent they could and very often gave us the information, so the reasons the Minister is giving conflict with our experience with those regional offices up until the directions went down. Also I want to tell her the questions do not only involve whether there has been approval or not approval. Often there were questions on process, on criteria and so on, and even whether applications had been received, because there was some fear on the part of people that their applications were in the wrong place. But we had received very good co-operation until those instructions went down. Mr. Chairman, I would like the Minister to answer the second question. Why in this year were they opening up student employment centres without giving notice to the local Members of Parliament, but bringing in instead Conservative members from outside ridings, from neighbouring ridings, to make a political show that they can prevent the local Member of Parliament from being in touch with his own people and with his own office. Why was that done?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, I am delighted to hear that Conservative members have been going into ridings and making sure these Canada Employment Centres for students have been opened for this summer. I trust they are in operation and flourishing all across the country and I can tell the hon. member, it was with the backing of the Conservative Members of Parliament that we got this program under way this summer.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, look, this is a question of the Member of Parliament for Timmins coming to the opening of the office in Sudbury and in Sault Ste. Marie as well, the two places. Now that is not as if somebody is coming from downtown Montreal to N-D-G, you know, a 15-minute bus ride. That was done on purpose and the local member had been the member since 1968 and had always been invited and I think throughout the country, whether they were Conservative, NDP or Liberal, they were invited to their own local offices on occasions like that. So the Minister here is admitting to me she is approving of the policy whereby they are going to cut out the Member of Parliament from the process if he is a Liberal or an NDP, I presume. In her statement which she issued when she presented the Challenge '85 program, she said:

> The Member of Parliament is a vital link in our effort to meet the challenge of creating jobs for students, which in turn will provide them with the marketable experience required for future entry into the labour market.

I presume she means there Conservative Members of Parliament are the vital link. She has not answered my question.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Well, Mr. Chairman, I have listened since the time the program was announced to the hon. member getting up condemning it,

[*Traduction*]

questions, c'est parce que nos électeurs se sont adressés à nous. Nous avons donc agi dans l'intérêt des nombreux candidats et je tiens à signaler à la ministre qu'avant qu'elle n'ait donné cet ordre, il n'y avait aucun problème dans les bureaux régionaux dont le personnel ne demandait pas mieux que de coopérer avec nous en nous fournissant les renseignements demandés, contrairement à ce que la ministre affirme maintenant. Par ailleurs, les questions qui nous étaient adressées ne portaient pas uniquement sur l'obtention d'un emploi à proprement parler. De nombreux jeunes s'adressaient à nous pour des questions de critères et aussi pour savoir si leurs demandes n'avaient pas par hasard été égarées. Donc, je le répète, la coopération ne posait pas de problème. Je voudrais par ailleurs savoir comment il se fait que cette année, plutôt que d'inviter les députés locaux à assister à l'inauguration des Centres d'emploi pour étudiants, on y fait venir des députés conservateurs de circonscriptions voisines, empêchant ainsi le député local de maintenir le contact avec ses électeurs.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, je suis enchantée d'entendre que des députés conservateurs se sont rendus dans différentes circonscriptions pour s'assurer que les Centres d'emploi pour étudiants ont effectivement ouvert leurs portes cet été. J'espère qu'ils fonctionnent comme prévu dans le pays tout entier, car c'est avec l'appui des députés conservateurs que nous avons réussi à mettre ce programme sur pied.

M. Allmand: C'est le député de Timmins qui est venu inaugurer les Centres d'emploi de Sudbury, de Sault-Ste-Marie. Cela ne revient pas à prendre l'autobus pour se rendre au centre-ville de Montréal à Notre-Dame-de-Grâce, ce qui n'exige qu'un petit quart d'heure. Cela a été fait de propos délibéré alors que le député local, qui représente cette circonscription depuis 1968, avait toujours été invité à assister à l'inauguration de ce Centre, comme cela s'est d'ailleurs toujours fait dans le pays tout entier, le député local étant invité à l'inauguration, indépendemment de son affiliation politique. La Ministre est donc d'accord pour court-circuiter les députés locaux, bien entendu dans le cas où ceux-ci sont des Libéraux ou des NPD. Or, dans la déclaration qu'elle a faite à l'occasion du lancement du Programme Défi 85, la ministre avait dit ce qui suit:

> Les députés sont un lien essentiel dans notre effort en vue de créer des emplois pour les étudiants, emploi qui leur fournira l'expérience nécessaire en vue de leur insertion dans la main-d'oeuvre active.

Je présume que, par lien essentiel, elle pensait uniquement aux députés conservateurs. La ministre n'a toujours pas répondu à mes questions.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Depuis le lancement du programme, le député n'a pas cessé de le critiquer, prétendant qu'il était voué à l'échec et faisant de son mieux

[*Text*]

saying it would not be successful, saying it was any number of negative things, doing his very best to try to scupper this program, to make it unsuccessful, and I am sure now he sees it is successful, he would really like to claim credit for it. Really, the hon. member cannot have it both ways.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, I will not claim credit for those things I have just mentioned. Most of the program was similar to last year's summer employment program. There was a different name and different buckets of money, but pretty much the same type of program, and I want to tell her, she is calling it a great success already. There is job creation, but I am telling her that jobs which are being subsidized this year by her department through this program in the private sector, last year were paid 100% by the private sector. Jobs at golf clubs, jobs at tennis clubs, ice cream parlors, summer resorts—this year she is financing to 50% those jobs and counting them as part of the government's summer employment program. I have asked the questions to her officials last week or the week before because I want the total summer employment picture, not just those produced by the government program.

• 1555

What she is doing this year is subsidizing summer employment programs, many of which, last year, were fully supported by the private sector without any subsidy. And we are going to get that information. The program is producing certain jobs, of course. It is the same as last year's program in many respects. But let me ask her about the student employment program.

The Chairman: Mr. Allmand, you have gone a minute past

Mr. Allmand: All right.

The Chairman: —but I did not want to interrupt your statement. If the Minister would like to respond to any part of that, I will hear the Minister and then we will go to Mr. Guilbault.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Very briefly, Mr. Chairman, the comparison with last year's program. The program is different from last year and the program is different in the calibre of jobs which are being offered because . . .

Mr. Allmand: That remains to be seen.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): —60% of them are career related, and that is not the way it was last year. They are advancing the career development of these young people. Last year there were 6,500 applications from the private sector to bring people into these career-related jobs. This year there are almost 23,000 applications from the private sector to give young people the opportunity to develop their careers in a work situation.

I can tell him the young people whom I have talked to have welcomed this new aspect of the program.

Mr. Allmand: I will go on the second turn, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, we will be glad to put you down.

[*Translation*]

pour saboter le programme. Maintenant que le programme a quand même réussi, il essaie d'en tirer parti. Mais on ne peut pas tout avoir.

M. Allmand: Je n'ai nullement à me prévaloir de cette réussite car, dans son ensemble, le programme ressemble en tous points au programme d'emploi de l'été dernier. Ce sont les noms et les crédits qui ont changé mais, dans l'ensemble, il s'agit du même type de programme. Même si création d'emplois il y a, les emplois qui cette année sont subventionnés par le ministère étaient l'an dernier financés à 100 p. 100 par le secteur privé. En effet les emplois dans les clubs de golf et de tennis, les salons de thé et les centres de villégiature sont cette année financés par moitié par l'État, et ce sont ces emplois que le ministre fait figurer sous le programme d'emplois d'été. J'avais posé la question il y a une semaine ou deux car je voulais pouvoir me faire une idée de l'ensemble de la situation des emplois d'été et non pas seulement de ceux subventionnés par le gouvernement.

Donc, cette année, le gouvernement subventionne un certain nombre d'emplois d'été, alors que l'été dernier, une bonne partie de ces emplois était financée par le secteur privé. Je ne conteste nullement que le programme ait réussi à créer des emplois, d'autant qu'il ne diffère guère de celui de l'an dernier. Je voudrais maintenant poser une question au ministre concernant le programme d'emploi pour étudiants.

Le président: Vous avez déjà dépassé d'une minute votre temps de parole M. Allmand.

M. Allmand: D'accord.

Le président: Cependant je n'ai pas voulu vous interrompre. Le ministre voudra sans doute vous répondre, après quoi ce sera au tour de M. Guilbault.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Le programme diffère de celui de l'an dernier surtout du point de vue de la qualité des emplois offerts.

M. Allmand: La démonstration n'a pas encore été faite.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): En effet 60 p. 100 de ces emplois se rattachent au plan de carrière des étudiants, ce qui n'était pas le cas l'an dernier. Ces emplois permettront à leurs jeunes titulaires d'avancer leur carrière. L'an dernier, le secteur privé a offert 6,500 emplois rattachés au plan de carrière, alors que cette année ce chiffre est passé à 23,000.

Je puis vous assurer que les jeunes auxquels j'ai parlé ont tous dit beaucoup de bien de cet aspect du programme.

M. Allmand: Veuillez m'inscrire pour le second tour, monsieur le président.

Le président: Certainement.

[*Texte*]

We do have a quorum here at the moment. Could we just take a second to deal with the motion regarding the cancellation of the meetings on May 21, 22, 23 and their replacement with meetings on May 21 and May 22? The clerk can provide further explanation, but there was simply a timetable problem with some of the witnesses and what they had originally agreed to, and this is the rearrangement the clerk has arranged which will work for us. The net result is that an 8 p.m. meeting on Thursday, May 23, will not be held.

Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: A point of information, Mr. Chairman. What was scheduled for those meetings on May 21, 22, 23?

The Chairman: I believe the departmental group was scheduled on May 22. The group which now will appear before us on May 22 was originally on May 21. Mr. Lewis was originally on May 21.

Mr. Rodriguez: Mr. Lewis?

The Chairman: He is the one who is coming at 3.30 p.m. on May 22 now, and the problem was caused originally by the fact that two different committees wanted the same witnesses from the department at the same time. We were able to arrange with Mr. Lewis to make the switch. That is the basic thrust of the change.

Mr. Rodriguez: The May 23 meeting is being scrubbed completely?

The Chairman: The witness we had originally scheduled for May 23 cannot make it.

Mr. Rodriguez: Who is that, the Minister?

The Chairman: It was Anne Ritter, who is a lawyer experienced in refugee immigration matters, and she has unfortunately had to cancel.

Mr. Rodriguez: Thank you.

The Chairman: Proposed by Mr. Hudon, if there is no further discussion.

Motion agreed to

The Chairman: One other item of business—I would like to let members know I am filing three further documents: a letter from Larry Ernest Carter to the Hon. Flora MacDonald concerning the matter of student immigration—thank you for passing it on to us, it is of interest to committee members; a letter from the Hon. J. Mombourquette, Minister of Labour and Human Resources for New Brunswick; and a letter from the Hon. Gérald Godin, Minister of Cultural Communities and Immmigration for the Province of Quebec; and in the latter two cases, my response to those two Ministers on behalf of the committee.

I think that takes care of the business unless members want to tackle the issue of a quorum, but I assume not. I will turn the questioning over to Mr. Guilbault.

• 1600

M. Guilbault (Drummond): Monsieur le président, je voudrais personnellement être plus positif que l'honorable

[*Traduction*]

Comme nous avons le quorum, je voudrais régler la question de l'annulation des réunions fixées pour les 21, 22 et 23 mai, réunions qui auront lieu les 21 et 22 mai. En effet ces dates ne convenaient pas à certains de nos témoins et le greffier a donc modifié les dates. Ainsi, la réunion qui avait été prévue pour le jeudi 23 mai à 20 heures n'aura donc pas lieu.

M. Rodriguez.

M. Rodriguez: Qui est-ce qui devait comparaître aux réunions des 21, 22 et 23 mai?

Le président: Des représentants du ministère devaient comparaître le 22. Les témoins qui devaient comparaître le 21 comparaîtront le 22. M. Lewis devait également comparaître le 21.

M. Rodriguez: Quel M. Lewis?

Le président: Il comparaîtra le 22 mai à 15 h 30. Deux comités avaient invité le méme témoin à comparaître à la même heure. M. Lewis a donc accepté de changer la date de sa comparution. Voilà donc les raisons de ce changement.

M. Rodriguez: La réunion du 23 mai est donc annulée.

Le président: Le témoin qui devait comparaître le 23 mai n'est pas libre.

M. Rodriguez: Il s'agit du ministre?

Le président: Non il s'agit de M^me^ Anne Ritter, avocate spécialisée dans l'immigration des réfugiés. Malheureusement, elle a été obligée d'annuler.

M. Rodriguez: Merci.

Le président: La motion est proposée par M. Hudon.

La motion est adoptée

Le président: Je voudrais par ailleurs vous signaler que je vais également déposer les trois documents suivants: une lettre adressée à M^me^ Flora MacDonald par M. Larry Ernest Carter concernant l'immigration des étudiants; une lettre de M. J. Mombourquette, ministre du Travail et des Ressources humaines du Nouveau-Brunswick, et une lettre de M. Gérald Godin, ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration de la Province de Québec. J'ai également annexé à ces deux dernières lettres la réponse que j'ai adressée à ces deux ministres au nom du Comité.

Voilà qui est réglé. Je donne maintenant la parole à M. Guilbault.

Mr. Guilbault (Drummond): Mr. Chairman, I will be more positive than the hon. member who preceded me and wish

[*Text*]

député qui m'a précédé, et souhaiter le succès de Défi'85, un nouveau programme qui a été mis au point par l'honorable ministre. C'est un programme qui s'adresse aux jeunes; c'est un programme de formation. C'est la première fois, je pense, que l'on a un programme qui s'adresse aux étudiants pour que ces derniers puissent travailler dans des commerces de biens et de services. On n'a jamais eu ça auparavant. Ce programme concerne le milieu des affaires, les architectes, les ingénieurs, afin d'offrir des stages de carrière. Sans doute le programme n'est-il pas parfait. Je pense qu'il a besoin d'être rodé à certains endroits. Les fonctionnaires ne «fonctionnent» pas toujours! Je le dis souvent. Mais je pense qu'on y viendra au fil des années. Et puis, en tout cas, je soutiens que le programme est beaucoup mieux que celui qui existait auparavant et qui plaçait des étudiants dans des centres de loisirs, un peu pour s'amuser tout l'été, ou encore ramasser des carottes, des concombres et des fraises. En tout cas, je félicite madame la ministre encore une fois.

Maintenant, je remarque à la page 14-4, sous la rubrique Programme d'emploi et d'assurance, L'article 38 relatif à l'activité de la Création directe d'emplois, que votre ministère consacrera moins de fonds pour l'année en cours. Est-ce le résultat d'une réadaptation du programme, ou est-ce une réorganisation des fonds?

I can go on to another question, if you want to look at it.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): No. I just want to make sure that you and I are talking about the same figures when I give my reply. The figures you are looking at where you mention the $100 million less do not yet include the unemployment insurance section figures that will be there for 1985-86. We are not able to do that at the present time. It will make a difference in the overall estimates when those figures are brought in. I cannot say whether it will be exactly the same, a bit more or a bit less.

M. Guilbault (Drummond): Maintenant, à la page 14-7, vous faites état d'un Programme d'alternance travail-études. Pouvez-vous nous donner de plus amples explications sur ce sujet?

Mme MacDonald (Kingston et les Iles): Donnez-moi la page encore.

M. Guilbault (Drummond): 14-7.

• 1605

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Est-ce qu'il serait possible de voir votre livre à la page 14-7.

M. Guilbault (Drummond): Peut-être pourriez-vous répondre à une autre question en attendant? Vous avez un Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration. Il y a un budget pour cela. Qui sont les personnes qui y siègent, parce qu'il y a huit années-personnes là. Est-ce que ce sont des consultants ou des personnes à temps complet?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): The committee is made up of three different groupings of people and it is the advisory committee to the Minister. Members of one group

[*Translation*]

Challenge '85 every success. This new program launched by the Minister is a training program for young people. As far as I know, it is the first time that a student program will enable young people to work in the business and service industries. Under this program students will be able to gain career-related experience in business, architecture, engineering, etc. Obviously, the program is not perfect, and in some areas, initial problems will have to be ironed out. But with time I am sure everything will work out fine. And anyway this program is far superior to last year's under which students had to work in summer resorts, where it was not so much work as having a good time or else picking carrots, cucumbers and strawberries. So again I want to congratulate the Minister.

On page 14-4 under Employment and Insurance, section 38 dealing with direct-job creation, I noticed that less money will be appropriated for the current year. Is this due to a change in the program or to a change in the funding?

Je pourrais passer à une autre question pour vous permettre de trouver la réponse.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Je voudrais simplement m'assurer que nous parlons bien de la même chose avant de reprendre. La baisse de 100 millions de dollars que vous venez d'évoquer ne comprend pas les chiffres afférents à l'assurance-chômage pour 1985-1986. Lorsque ces chiffres seront ajoutés, cela modifiera bien entendu le montant global des prévisions. Mais il m'est impossible de vous dire pour le moment si ce sera en plus ou en moins.

Mr. Guilbault (Drummond): On page 14-7, there is a program combining work and study. Could you give us some further explanations?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): What page is that on?

Mr. Guilbault (Drummond): Page 14-7.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Would it be possible to see page 14-6 of your book?

Mr. Guilbault (Drummond): Maybe you could answer another question in the meantime. You have what is called the Canada Employment and Immigration Advisory Council. It has a budget. Who are the members of this Council, because there are eight person-years provided? Are they consultants or full-time employees?

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Le Conseil, qui joue le rôle de Conseil consultatif auprès du ministre, est composé de représentants de 3 groupes différents. Il y a,

[*Texte*]

on it are chosen as representatives of the labour movement in Canada. The names are put in by such persons as Dennis McDermott of the CLC, or Louis Laberge. They submit the names of the half-dozen representatives who come from labour, and they just foward the names to me of their representatives and they are there for a period of, say, two years.

It is the same with the business sector. The *Chambre de commerce*, or the Canadian Manufacturers' Association, or whatever, submit names. And then the third grouping are those who are chosen by the Minister.

So you have the three of them, and they come together not just as an advisory committee, but as a working committee. They are not full time; they are part time only. They undertake different specific studies, for instance, the emerging difficulties of older workers and the threat to their positions because of technological change. They might undertake a specific study which they could do in a limited period of time for me in that field and submit it to me after several months study. I met with them just last Friday. I meet with them several times a year. We look at the studies they undertake. They go away and do them with help from business and labour and from, say, Statistics Canada. Then they will bring back the completed studies, and we will assess them, and they are of great benefit, of great value to me.

M. Guilbault (Drummond): Vous savez, je suis nouveau. J'essaie de comprendre le fonctionnement du ministère. À ce moment-là, leurs recommandations vont à vous, à votre ministère donc, et après cela vous, vous faites un document semblable avec les prévisions budgétaires.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Yes. These might even be in fields where we would have to move on specific regulations or look at things which might help in the development of programs. I mentioned the case of older workers and the difficulties they face. We are in the process of developing new programs to address that difficulty. Their input would be helpful to me personally, and then I would refer it as well to the department for its assessment of it. They do the same thing, for instance, on the immigration side of the department. They are doing a specific study at the moment with regard to people who are in the refugee determination system and the kinds of support they receive from the community and from other levels of government, to see that their physical needs are being met while they are in that system. So they do specific studies like those and bring back the results to me.

M. Guilbault (Drummond): J'en venais justement à cela parce que chez nous, vous savez, l'industrie du textile, c'est l'industrie prédominante, et on y a 5,000 emplois. Vous savez que l'industrie du textile est en mutation. Vous parlez des travailleurs qui doivent être mutés dans d'autres sphères d'activités. Si le textile disparait, il est certain que ma ville va mourir. C'est un peu pour cela que j'essayais de vous parler de votre organisation et de savoir ce que vous en faisiez.

• 1610

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Well, already through the Department of Labour and my department the

[*Traduction*]

premièrement, les représentants du mouvement syndical, qui sont choisis par des personnes comme Dennis McDermott, du CTC, ou Louis Laberge. Il y en a une demi-douzaine et ils sont nommés pour 2 ans.

Il en va de même pour les représentants du secteur privé. La Chambre de commerce, ou l'Association des manufacturiers canadiens, peu importe, me proposent des noms. Et les autres représentent le ministre.

Les 3 groupes sont donc représentés. Il ne s'agit pas uniquement d'un conseil consultatif, mais aussi d'un groupe de travail. Les membres n'y travaillent pas à temps plein; seulement à temps partiel. Ils entreprennent des études sur des questions très précises. Par exemple, la situation de plus en plus difficile des travailleurs plus âgés, qui risquent de perdre leurs emplois à cause des changements technologiques. Ils étudieraient la question pendant quelques mois et ils me soumettraient des résultats. Je me suis réuni avec eux vendredi dernier. On se réunit plusieurs fois par an. Nous examinons les résultats des études qu'ils ont menées. Ces études sont menées avec le concours des employeurs, des syndicats, et peut-être de Statistique Canada, et nous en évaluons les résultats. Elles sont extrêmement utiles.

Mr. Guilbault (Drummond): You know, I am new here. I am trying to understand how the department works. They make recommendations to you, to your department, and then you publish a similar paper with the estimates.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Oui. Il se peut que nous soyons obligés de modifier les règlements ou de déterminer ce qui pourrait nous être utile au moment d'élaborer des programmes. J'ai parlé tout à l'heure de la situation difficile des travailleurs plus âgés. Nous sommes en train d'élaborer des programmes pour résoudre ce problème. Il serait extrêmement intéressant d'avoir les vues des intéressés. Je les transmettrais au ministère, qui en ferait sa propre évaluation. Pour l'immigration, on fait pareil. On est en train d'étudier la situation des immigrants qui demandent le statut de réfugiés. On cherche à déterminer dans quelles mesures la communauté et les gouvernements subviennent aux besoins matériels de ceux dont la demande est en train d'être évaluée. Les études en question portent donc sur des questions très précises et on me transmet les résultats.

Mr. Guilbault (Drummond): I was just coming to that because where I come from, as you know, our largest industry is the textile industry, which provides 5,000 jobs. You are aware that the textile industry is undergoing change. You have talked about workers who have to be transferred to other sectors. If the textile industry disappeared, my town would certainly die. That is why I was trying to get you to talk about your organization and what you do with it.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Le ministère du Travail et mon ministère s'intéressent tout particulièrement à

[*Text*]

textile industry is having particular attention paid to it. In addition, in the labour market strategy there are several programs being developed, all of which have a training component in them which will be helpful to the people whom you mention in your question; not just in the textile industry but in other single-industry towns where the industry is threatened by technological change. We are looking at a program called Community Futures and what can be done for those people before an industry closes, how they can be trained, how they can be introduced to different kinds of work and what the community itself can do to attract new industries.

That is part of the new program now being developed. I had the opportunity to speak about it at some length when I addressed the steel industry, the conference of steel workers and steel management, just the other day in Sault Ste. Marie, because they are faced with much the same problem.

M. Guilbault (Drummond): Merci beaucoup, madame MacDonald.

Le président: Merci, monsieur Guilbault. Vous avez montré le bon exemple avec vos questions qui ont été très courtes.

Mr. Heap.

Mr. Heap: Thank you, Mr. Chairman. I would like to ask the Minister a couple of questions regarding the budget for settlement. When the subcommittee visited the detention centre in Toronto and spoke at a meeting with the area staff, Mr. Conn provided us with a good deal of very helpful material. In one instance he gave us a copy of the letter he sent to a number of agencies asking if they would be willing to be listed at the airport for the help of people who are refugees, who come claiming refugee status, or people who are detained for whatever reason. And, as he says in his letter, he would welcome their help, including assistance in accessing free legal counsel, the posting of bonds to allow for the release of certain detainees, assistance in the location of accommodation and employment for eligible released detainees, and assistance in accessing interpreters and other community services in general.

There is no doubt in my mind, and I think in minds of other members of the subcommittee, that these forms of assistance are very important in order to prevent serious human and administrative problems from accumulating. However, I think there are about 25 agencies to whom he wrote, some of them churches, some of them NGOs, some of them ethnic groups, and so on. Many of them are already providing assistance to immigrants and to refugees, but there are limitations in their funding.

It is my understanding that people, for example, who were in the stream—that is, of being evaluated for immigration—or still in limbo somewhere such as in detention, are not covered by the funding under ISAP. If the Minister and the department are planning to seek and use the services of these agencies—the United Church of Canada, some legal aid groups, some ethnic groups, and so on—if you are planning to

[*Translation*]

l'industrie du textile. Dans le cadre de notre stratégie de développement du marché du travail, nous sommes en train d'élaborer plusieurs programmes. Tous ces programmes comprennent des cours de formation, qui seront très profitables non seulement aux travailleurs de l'industrie du textile, mais aux travailleurs dans toutes les villes qui dépendent d'une industrie qui est menacée par les changements technologiques. Nous envisageons la possibilité de mettre en place un programme destiné aux localités qui dépendent d'une seule industrie. Ce programme mettrait l'accent sur l'avenir de ces communautés: on chercherait à recycler les travailleurs et attirer de nouvelles industries avant que l'usine ne ferme ses portes.

Voilà donc un élément du nouveau programme. Il y a quelques jours, à Sault-Sainte-Marie, j'ai participé à une conférence des travailleurs et des employeurs de la sidérurgie. J'ai eu l'occasion d'en parler, car l'industrie sidérurgique est dans la même situation.

Mr. Guilbault (Drummond): Thank you very much, Miss MacDonald.

The Chairman: Thank you, Mr. Guilbault. You have set a good example with your short questions.

Monsieur Heap.

M. Heap: Merci, monsieur le président. Je voudrais interroger le ministre sur le budget consacré à l'établissement des réfugiés. Le Comité a visité le centre de détention à Toronto et nous avons participé à une réunion du personnel de la région. M. Conn nous a donné des documents fort instructifs. Il nous a donné, par exemple, une copie d'une lettre qu'il avait envoyée à un certain nombre d'organismes. Dans la lettre en question, il a demandé aux destinataires s'ils accepteraient que le nom de leur organisme soit inscrit sur une liste qui serait donnée, à l'aéroport, aux immigrants qui demandent le statut de réfugié ou qui, pour une raison ou une autre, se trouvent en détention. Il s'agirait, entre autres, de trouver des avocats qui travailleraient gratuitement, de verser des cautions pour que certains des immigrants en détention puissent être relâchés, chercher des logements et des emplois pour les personnes relâchées, trouver des interprètes et contacter les services communautaires.

Je suis convaincu, et les membres du Comité aussi, que, pour éviter des problèmes extrêmement graves tant sur le plan humain que sur le plan administratif, il est essentiel que ces services soient offerts. M. Conn a écrit, je crois, à 85 organismes: des églises, des ONGs, des associations ethniques, etc. Beaucoup d'entre eux aident déjà les immigrants et les réfugiés, mais leurs budgets sont limités.

On me dit que les immigrants dont le sort n'a pas été décidé—qui sont en détention, par exemple—ne sont pas admissibles au Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants. Si le ministre et le ministère comptent avoir recours aux services offerts par les organismes en question—l'Eglise unie du Canada, l'aide juridique, les associations ethniques, etc—et si vous comptez inscrire leurs noms sur une

[*Texte*]

seek the services of these people and list them in a directory at the airport, are you also planning to increase their core funding? Most of them are at present stretched to the limit to do what they are doing without the additional service.

I spoke to some of them and they are interested in providing this additional service. I think some of them would be very competent at doing it, but at present they simply do not have the hours of staff time to make a commitment in that way, and they are interested in knowing where they stand if they enter into this.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, I know Mr. Conn has written to various groups. So have I, personally. I just wanted them to be aware of that. I had been meeting and in communication with the Toronto Refugee Advisory Committee. I did so because there seems to be a larger number of people requiring assistance there than in other centres, and perhaps because the network of support agencies has not been as strongly developed as, say, in Montreal, where there has been this kind of assistance offered by volunteer groups, without any additional funding.

• 1615

The Toronto Refugee Advisory Committee has considered the proposals I have made to them—the integration of their work, as much as possible, with what we are doing; the question of detainees and whether or not they could assume greater responsibility for them—and the committee will be getting back to me about its most recent meeting, within the next few days.

Quite frankly, I do not see that at the present time we can just offer unlimited sources of funding. We did increase the ISAP budget already this year and we will be doing everything we can to support that. The areas in which we can move are in supplying work permits for these individuals and in ensuring that provincial governmental assistance is available to them, trying to coordinate a much stronger network of organizations in Toronto than we have seen, given the fact that they have already done a fair amount of work.

Mr. Heap: Mr. Chairman, the situation in Quebec is different in at least one significant respect, as we found out from the Toronto officials. The Quebec goverment provides a budget and a service at the airport, which initiates the contact with the volunteer groups. The Ontario government at present does not provide anything of the sort, so the respect in which Montreal may be better served than Toronto does not reflect solely on the efforts of the volunteer groups.

Does the Minister have any plans for providing, from the federal budget, some comparable facility at the Toronto airport, or is she in consultation with the Ontario government about providing anything of that sort?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, I can say to the hon. member that I have no moneys available at the present time to provide additional funding. However, I am in ongoing discussion with the refugee group, with the persons who are seeking to provide assistance to

[*Traduction*]

liste qui sera distribuée à l'aéroport, avez-vous l'intention aussi d'augmenter leurs budgets? La majorité de ces organismes n'arrivent déjà pas à joindre les deux bouts; ils ne peuvent pas se permettre d'offrir des services additionnels.

J'ai parlé à des représentants de quelques-uns de ces organismes et ils veulent bien offrir ce nouveau service. Il y en a, d'ailleurs, qui sont hautement qualifiés, mais qui n'ont pas les effectifs dont ils auraient besoin pour offrir des services additionnels. Ils voudraient savoir quelles seront les conditions.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Je sais que M. Conn a écrit à divers groupes. Moi aussi, je leur ai écrit. Je voulais m'assurer qu'il soit bien au courant. J'avais rencontré des représentants du conseil consultatif de Toronto sur les réfugiés et j'avais communiqué avec eux. Si je les ai contactés c'est qu'il y a, à Toronto, plus de gens qui ont besoin d'aide qu'il n'y en a dans d'autres centres et le réseau d'organismes qui viennent en aide à ces gens-là n'est pas aussi développé qu'il ne l'est, disons, à Montréal, où il y a des regroupements de bénévoles qui offrent ces services gratuitement sans qu'on soit obligé de leur verser des fonds supplémentaires.

J'ai proposé l'intégration des deux services—les services offerts par le comité consultatif de Toronto et les services offerts par le ministère—et le comité consultatif est en train d'étudier la possibilité. Il étudie la question des réfugiés en détention et il envisage la possibilité de s'en occuper davantage. D'ici quelques jours, il me transmettra les conclusions de cette dernière réunion.

Je ne crois pas qu'on puisse, en ce moment, accorder des subventions illimitées. Cette année, nous avons augmenté le budget du programme d'établissement et d'adaptation des immigrants, et nous ferons notre possible pour soutenir ce programme. Mais nous pouvons, par exemple, octroyer des permis de travail et voir à ce que les réfugiés aient accès aux programmes provinciaux. Nous pouvons coordonner les efforts des organismes qui, à Toronto, en font déjà beaucoup et nous pouvons renforcer le réseau dont ils font partie.

M. Heap: On nous a dit, à Toronto, que la situation au Québec est quelque peu différente. Le gouvernement du Québec offre un service à l'aéroport et il prévoit des fonds à cette fin. Ce service consiste à mettre les réfugiés en contact avec les groupes bénévoles. Le gouvernement de l'Ontario n'offre rien de semblable. Si Montréal est mieux servi que Toronto, il n'y pas que les groupes bénévoles qui en sont responsables.

Le ministre a-t-elle l'intention d'offrir un service semblable, subventionné par le gouvernement fédéral, à l'aéroport de Toronto? A-t-elle discuté de cette possibilité avec des représentants du gouvernement de l'Ontario?

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Pour le moment, je ne peux pas me permettre d'accroître les subventions. Mais je poursuis mes consultations avec les groupes qui cherchent à aider les réfugiés. Et je serais ravie de discuter de la question

[*Text*]

refugee groups. I can also say that I will be only too willing to discuss it with both the provincial government and the municipal governments in the area.

Mr. Heap: I have one final question, Mr. Chairman. We have a letter from OCASI, the Ontario Committee of Agencies Serving Immigrants, a council of agencies serving immigrants, and they in particular, on behalf of many agencies, have raised this question. I know the Minister did discuss this with many groups; I think it was in early March. I have heard some of their comments since then, but I am wondering if the Minister is at present carrying on any discussion with OCASI around this question of the funding.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I can say that the next meeting in this ongoing process will be held on May 23, and there is a number of items on the agenda for discussion at that time.

Mr. Heap: Is that the next meeting with OCASI or with the Toronto Refugee Advisory Committee?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): It is actually with the aid committees.

Mr. Heap: I see. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Heap. You have set a fine example. You did not even run through your whole time. Mr. Hudon.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Heap writes to me all the time.

The Chairman: He gets his answers in writing, does he?

Mr. Heap: No, I get my questions in writing.

The Chairman: Oh, I see. That is a marvelous distinction. Mr. Hudon.

• 1620

M. Hudon: Madame la ministre, je voudrais vous poser des questions sur la suite qu'on entend donner au rapport Abella et sur l'équité en matière d'emploi.

Selon vous, est-ce que les mesures qu'on entend prendre pour donner suite au rapport Abella sont assez énergiques, étant donné la situation actuelle de l'emploi? Deuxièmement, est-ce que les centres d'emploi sont munis des instruments nécessaires pour aider les entreprises qui voudront donner suite au rapport Abella, en termes d'équité en matière d'emploi?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): If I may, I am going to get you to repeat the first part of that. I think I missed a bit of it listening with both ears and got confused.

In this whole response to the Abella report, what we have done is set up a task force, a working group, which has been meeting with representatives of women's organizations, of handicapped persons, of business and labour. There have been ongoing consultations, full-day meetings that have brought out suggestions from everybody as to the approaches that should

[*Translation*]

avec des représentants des gouvernements provincial et municipal.

M. Heap: Une dernière question, monsieur le président. J'ai devant moi une lettre qui m'a été adressée par L'OCASI, le *Ontario Committee of Agencies Serving Immigrants*. L'OCASI est un regroupement d'organismes qui desservent les immigrants. Au nom d'un bon nombre de ses membres, l'OCASI a soulevé la question des budgets. Je sais que le ministre en a discuté avec divers groupes, au début mars, je crois. Certains d'entre eux m'ont fait leurs commentaires depuis, mais ce qui m'intéresse vraiment, c'est de savoir si le ministre est en consultation avec l'OCASI au sujet des budgets.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Les consultations se poursuivront le 23 mai. Il y a plusieurs questions à l'ordre du jour.

M. Heap: Est-ce que vous rencontrez des représentants de l'OCASI ou du Comité consultatif de Toronto sur les réfugiés?

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Je rencontre des représentants des comités d'aide.

M. Heap: Je vois. Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Heap. Vous aussi vous avez donné le bon exemple. Vous n'avez même pas pris le temps qui vous avait été alloué. Monsieur Hudon.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): M. Heap m'écrit souvent.

Le président: Et reçoit ses réponses par écrit, n'est-ce pas?

M. Heap: Non, ce sont plutôt des questions.

Le président: Je vois. C'est une belle distinction que vous faites. Monsieur Hudon.

Mr. Hudon: Madam Minister, I would like to ask you questions about the follow-up that is planned to the Abella report and about job equality.

In your opinion, is the proposed follow-up to the Abella report energetic enough, given the current employment situation? Secondly, have employment centres been given the necessary tools to help businesses that wish to follow the Abella report and provide equal employment opportunities?

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Je vous demanderai de répéter la première partie de votre question. Je n'ai pas bien saisi ce que vous avez dit, car j'ai écouté le français et l'anglais et je me suis perdue.

Pour ce qui est du rapport Abella, nous avons établi un groupe de travail, qui s'est réuni avec les représentants des femmes, des handicapés, des entreprises et des syndicats. Pendant ces consultations, les représentants nous ont proposé des solutions possibles à intégrer à la loi et au règlement. Nous avons reçu un grand nombre de bons conseils sur cette

[*Texte*]

be encompassed, both in the legislation and in the regulations flowing from it. We have thus had a great deal of advice, good advice, on this subject already. I see it as an ongoing working group as well. The input we can get from people in the labour force who have to cope with these situations is ongoing. We will see that the legislation, as it is enacted and as it is followed through, is current with the situation as it exists at any time.

But the first part of that, I am sorry . . .

M. Hudon: Mais les centres d'emploi sont-ils équipés, à l'heure actuelle, pour donner des services aux compagnies qui voudront établir des politiques d'équité en matière d'emploi?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): They certainly will be. There is an ability there at the present time to help in this way. One of the things I think the committee will have already discussed and heard me mention before is that it is our intention to set up local advisory committees to all of the Canada Employment Centres in the country. We will therefore be feeding into the local office the community background, the need of what is expected in the community. The Canada Employment Centres will have a much better rapport with the community through the people represented on these advisory groups from the different sectors of the community. The Canada Employment Centres will have a much better, not just a better rapport but a better, mechanism for carrying out the information they have about employment equity, about the way the labour force strategy will be implemented, all of these things.

M. Hudon: Madame la ministre, j'aimerais peut-être que les gens qui vous accompagnent répondent aux questions concernant les articles 37, 38 et 39, car ce sont des questions plus techniques.

Je n'ai pas l'intention de faire le procès d'un parti ou du gouvernement précédent, mais je sais qu'il y a parfois une nette différence entre l'intention de départ et le résultat que l'on obtient dans les programmes gouvernementaux. A-t-on fait des études sur l'application des articles 37, 38 et 39 de la Loi sur l'assurance-chômage? Est-ce que cela a porté fruit? Est-ce que les résultats sont en relation avec les objectifs de départ? Je vois le bien-fondé de ces articles-là, mais on constate qu'en pratique, leur application est assez difficile en termes de mentalité.

• 1625

J'ai rencontré un groupe de gardes-malades qui travaillaient la semaine passée et on me disait: «Je veux bien me perfectionner, mais pourquoi, moi, je paierais pour me perfectionner quand il y en a d'autres qui sont payées par le gouvernement pour le faire?» Donc, le législateur, en voulant mettre de l'avant cet article-là, qui est très bien, a créé un appétit qui était différent ailleurs. A-t-on procédé à une analyse entre ce que l'on voulait et ce qu'on a obtenu avec les articles 37, 38 et 39?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): The member mentioned sections 37, 38 and 39, the sections of the UI Act dealing with work sharing, job creation and training.

[*Traduction*]

question. Je le vois comme un groupe de travail permanent. Nous recevons constamment des suggestions des travailleurs sur cette situation. Nous ferons en sorte que la loi aille de pair avec la situation.

Je suis désolée, mais j'ai raté la première partie de . . .

Mr. Hudon: Are employment centres currently equipped to provide services to companies wishing to follow equal employment policies?

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Ils le seront, bien sûr. La possibilité existe, à l'heure actuelle, de donner ces services. Le Comité se rappellera de nos discussions et de mon intention d'établir des comités consultatifs locaux dans tous les Centres d'emploi du Canada. Nous créerons des services en fonction des attentes de la collectivité. Par l'intermédiaire des groupes consultatifs des divers secteurs de la collectivité, les Centres d'emploi du Canada auront de meilleurs rapports avec la communauté. Non seulement ils auront de meilleurs rapports, mais les Centres d'emploi seront dotés du nécessaire pour distribuer des renseignements sur l'égalité en matière d'emploi et sur l'application des stratégies en matière d'emploi.

Mr. Hudon: Madam Minister, perhaps the people who are accompanying you might answer my questions on sections 37, 38 and 39, because they are more technical.

I do not intend to point a finger at any party or the previous government, but I know that there is sometimes a distinct difference between the original intention and the results in government programs. Have studies been carried out on the application of sections 37, 38 and 39 of the Unemployment Insurance Act? Have they been beneficial? Are the results in keeping with the initial objectives? I can see the reason for these sections, but they are difficult to apply in practice, in terms of mentality.

Last week I met a group of nurses who told me that they would like to take professional development courses, but why should they pay for them when others have their courses paid by the government. So, although the section is fine in principle, an appetite was created that was different from the initial intention. Has an analysis been made of the intention and the results with respect to sections 37, 38 and 39?

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Le député a parlé des articles 37, 38 et 39, c'est-à-dire les articles de la Loi sur l'assurance-chômage qui portent sur le travail partagé, la création d'emplois et la formation.

[*Text*]

With regard to work sharing, I see the former Minister is here, and he will know that at the height of the recession this article was utilized very heavily. I think it is generally known as well there has not been the same application for the utilization of the section in the last year or 18 months as there was previously. I think it is not a question of it not being available as it is the fact that people have sought other ways to handle the work situations in their companies.

Section 38, the job-creation section, is fully utilized at the present time. And I am sure if we had larger amounts of fundings from the Consolidated Revenue Fund, it would be even more used.

The training program is also fully used up. But I want to say that in all of these there are questions raised by both employers and employees. It is not as if they are just universally accepted or universally rejected. In the discussions I have had across the country—I am sure the former Minister will have heard this as well—there is the question of training, for instance: Are enough UI dollars being used, or can they be used in a more meaningful way for training than they are at the present time, the Unemployment Insurance Fund? This is one of the reasons why we have undertaken to have a review of the Unemployment Insurance Fund and its various purposes, because we have been asked so often about this. I would say that, at that time, we will see the full response of the public as to whether or not they think these present sections should be expanded, retained, changed, whatever it might be, and that we will get some very beneficial advice from all sectors of the society. But there should be no mistake in thinking these will be changed beforehand. No, what we are waiting for is the review.

Le président: C'est tout? Merci.

Mr. Allmand: On a point of order, Mr. Chairman. I will be very brief. Mr. Chairman, the Liberal party usually has two members to this committee. Unfortunately, of the others who are officially with the committee, one had to go the House today for the debate taking place there. Another one is out of town. Because of the very inflexible rules on time of changing members, we were not able to change quickly enough. It was one of the arguments I brought up when we were talking about the quorum. We have with us Lloyd Axworthy, who is not officially a member of this committee, but he is a former Minister and we wanted him to fill in today. I am just wondering if the committee, despite the fact he is not an official member of the committee, would recognize him for questions purposes.

The Chairman: We have a request on a point of order from Mr. Allmand on behalf of Mr. Axworthy. May I say welcome to the committee, as a former Minister.

Mr. Axworthy: It is nice to be back.

The Chairman: It is nice to be back, is it? A little less pressure perhaps.

I have Mr. Duguay on the first round, and I have two names on the second round, and we have about 31 minutes. Now this does not include Mr. Axworthy at this point, but I am in the hands of the members as to how they would like to proceed.

[*Translation*]

Pour ce qui est du travail partagé, je constate que l'ancien ministre est présent et il peut confirmer qu'à l'apogée de la récession, on a beaucoup utilisé cet article. Je pense que tout le monde est au courant du fait qu'on ne l'a pas utilisé autant depuis un an ou 18 mois. Ce n'est pas une question d'accessibilité, les gens ont tout simplement cherché d'autres moyens de régler des situations au travail.

L'article 38, qui porte sur la création d'emplois, est pleinement utilisé à l'heure actuelle. S'il y avait davantage d'argent dans le Fonds du revenu consolidé, il serait plus utilisé.

Il n'y a plus de places libres dans les programmes de formation. Mais, dans tous ces domaines, il y a des questions soulevées de la part des employeurs et des employés. Ce n'est pas comme si elles étaient universellement acceptées ou rejetées. Par exemple, dans le domaine de la formation, on m'a demandé partout au pays . . . et je suis certaine que l'ancien ministre a entendu la même chose . . . «Le fonds de l'assurance-chômage est-il bien employé, ou peut-on faire une meilleure utilisation dans le domaine de la formation?» C'est la raison pour laquelle nous avons entrepris une revue de l'utilisation du Fonds de l'assurance-chômage, car on nous pose souvent cette question. Nous connaîtrons l'opinion de la population sur le maintien, l'élimination, l'élargissement ou la modification de ces articles, et nous aurons des conseils très utiles de toutes les couches de la société. Nous n'allons pas les modifier avant de faire cette étude.

The Chairman: Is that all? Thank you.

M. Allmand: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je serai très bref. D'habitude, le Parti libéral a deux membres à ce Comité. Malheureusement, il fallait qu'un membre aille à la Chambre pour participer au débat et l'autre n'est pas en ville. Comme les règles sur les membres substituts ne sont pas souples, nous n'avons pas pu changer notre représentant en temps voulu. J'ai évoqué cette situation quand nous avons parlé du quorum. Nous sommes accompagnés par Lloyd Axworthy, l'ancien ministre, que nous voulons comme membre substitut, mais il n'est pas membre officiel du présent Comité. Malgré cela, je me demande si le Comité lui permettrait de poser des questions.

Le président: M. Allmand a invoqué le Règlement de la part de M. Axworthy. J'aimerais souhaiter la bienvenue à l'ancien ministre.

M. Axworthy: Je suis heureux d'être de retour.

Le président: Vous êtes content? Il y a peut-être moins de pression.

Il nous reste M. Duguay au premier tour et j'ai deux noms pour un deuxième tour. Il nous reste environ 31 minutes. Cela ne comprend pas M. Axworthy, mais je m'en remets au Comité. Peut-être que M. Axworthy pourra intervenir à la fin,

[*Texte*]

We could put Mr. Axworthy on at the end, if time permits. We could put him at the end of the first round. We could put him up next. But could I have some advice from the committee? Mr. Hudon.

• 1630

M. Hudon: Je trouve que l'on devrait suivre l'ordre normal de la liste. M. Axworthy était ici depuis un bon bout de temps, il n'avait qu'à faire comme moi et demander la parole. Que l'on suive l'ordre normal.

The Chairman: Even though he is not a member, you are saying let him on in his turn.

Mr. Rodriguez: Well, does that mean he does not get on then, if we go to . . .

The Chairman: I think the suggestion is that we recognize Mr. Axworthy next, then Mr. Duguay and then it would be you.

Mr. Rodriguez: Okay.

Mr. Allmand: I appreciate very much, Mr. Chairman, the tolerance of the committee. As I say, we would have our two members here, but one was stuck in the House with Mr. Axworthy.

The Chairman: Mr. Duguay is in agreement. Mr. Rodriguez, are you in agreement?

Mr. Rodriguez: As long as he does not let it happen again.

The Chairman: As long as he does not let it happen again. Penalize his Whip. Mr. Axworthy, by unanimous consent, you have the floor.

Mr. Axworthy: Thank you, Mr. Chairman. I appreciate the courtesy of the committee.

My intention is to ask the Minister some specific questions initially, concerning programs related to matters reasonably close to home. What I want to ask first is, in terms of the new training strategy that was put forward in the February statement there were a number of proposals in this chartreuse paper. Is that what it is called?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): That is a good word.

Mr. Axworthy: It indicated alterations in the form of funding available for training and work study type programs. I wonder if you could be more specific as to when these actual programs will in fact be available for use and for application by interested parties.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, I do not need to explain the whole Cabinet committee process to the hon. member. I am sure he has . . . Well, I know he has had more experience with it than I have.

Coming out of that February decision, we have been developing, again in conjunction with a representative working group from different sectors of society, the details of the the six programs mentioned in that chartreuse paper. They are currently being discussed in the Cabinet system. I would anticipate being able to make announcements on them within,

[*Traduction*]

s'il nous reste du temps, ou intervenir à la fin du premier tour. On pourrait lui permettre d'être le prochain intervenant. Qu'en pensent les membres du Comité? Monsieur Hudon.

Mr. Hudon: I think we should follow the usual order. Mr. Axworthy has been here for some time; all he needed to do was ask for the floor, as I did. I think we should follow the usual order of speakers.

Le président: Vous dites qu'on devrait lui permettre de prendre son tour, même s'il n'est pas membre du Comité.

M. Rodriguez: Est-ce que cela veut dire qu'il n'aura pas son tour, si nous passons . . .

Le président: On propose de donner la parole à M. Axworthy, suivi de M. Duguay, suivi de vous-même.

M. Rodriguez: D'accord.

M. Allmand: Je vous suis tous très reconnaissant, monsieur le président, de la tolérance des membres du Comité. Comme je l'ai déjà dit, nos deux députés auraient été ici, mais l'un d'entre eux a dû rester à la Chambre avec M. Axworthy.

Le président: M. Duguay est d'accord. Êtes-vous d'accord, monsieur Rodriguez?

M. Rodriguez: Pourvu qu'il ne recommence plus.

Le président: Pourvu qu'il ne recommence plus. Il va falloir pénaliser son whip. Monsieur Axworthy, il y a consentement unanime pour vous permettre de prendre la parole.

M. Axworthy: Merci, monsieur le président. Je remercie les membres du Comité pour leur courtoisie.

Je veux poser à la ministre des questions précises concernant des programmes qui m'intéressent d'assez près. La stratégie de formation présentée dans la déclaration que vous avez faite en février contenait un certain nombre de propositions. Est-ce qu'il s'agit d'un livre vert chartreuse?

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Le terme est bien choisi.

M. Axworthy: Vous avez précisé dans le document qu'il y aurait des changements dans le mode de financement de certains programmes de formation et d'étude. Pouvez-vous nous dire exactement quand ces programmes seront en place?

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, il n'est pas nécessaire que j'explique au député tout le processus des comités du Cabinet. Je sais qu'il en a beaucoup plus l'expérience que moi.

Par suite de la décision prise en février, nous élaborons, en collaboration avec un groupe de travail qui représente les différents secteurs économiques, les détails des six programmes mentionnés dans le livre vert chartreuse. Ces programmes font l'objet d'une discussion au sein des comités du Cabinet. J'espère pouvoir faire des annonces au sujet de ces program-

[*Text*]

I would say, weeks. But I cannot tell you if that is four weeks or six weeks or eight weeks. I am sorry. That is the kind of overall timeframe we are into.

Mr. Axworthy: Mr. Chairman, I thank the Minister for the information. I assume from that we can look forward to some detailing of criteria by the end of June, or certainly before the summer break. I wonder in the specific case I have in mind if some of your officials would be aware of it.

There was a fairly interesting experimental project that took place in Winnipeg, which combined secondary level technical training with that available for adults in the training force so that you would make full utilization of training facilities, which are often divided, and engender co-operation between a number of school boards, including those in Mr. Duguay's riding, mine and those of several other Members of Parliament in that area. Because of some conditions beyond their control, particularly a decision by National Revenue changing tax rules and other things, there has been a matter of short-fall, of which the province is prepared to pick up 50%. I think they have written to you concerning their request. It seems to me that the judgment or criteria would be applicable under the notion, particularly $100 millions to stimulating innovative pilot studies, experimental projects and others.

The point I am coming to, Mr. Chairman, is that in this particular case, however, this new technical institution is scheduled to open in the fall of this year to utilize high technology training for both the secondary and post-secondary adult trainees, but will not be able to do so until there is some firmer indication given in terms of meeting it. The last cog in the wheel is the purchase of the necessary high technology equipment with which the training will take place. I am wondering, Mr. Chairman, if the Minister could indicate when or how that particular institution, via the provincial government and others, might approach the Minister or staff to try and get that resolved so the matter can stay in the schedule. I am sure it is a matter of concern to several other Members of Parliament in the Manitoba region.

• 1635

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, I know the member will understand if I do not have all the details on the program—I mean, on that particular project. If I could undertake to look into it, and see exactly what the difficulties are, I will undertake to get back to him on that.

Mr. Axworthy: I appreciate the offer, Mr. Chairman. I was only saying, if there was some way, if the criteria you expect would be proclaimed sometime by the end of June, if advance work could be done in anticipation of that, then it might short circuit a lot of the other time delays and it would particularly help in the development of that project.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I am hoping to have all of these announcements available by the end of June for implementation in the late summer or early fall.

[*Translation*]

mes d'ici à quelques semaines. Mais je ne peux pas vous dire s'il s'agit de quatre semaines, de six semaines ou de huit semaines. Je m'en excuse. Mais il s'agit quand même d'un délai de cet ordre.

M. Axworthy: Monsieur le président, je remercie la ministre de ces renseignements. Je tiens donc pour acquis qu'elle annoncera les détails des critères d'ici à la fin de juin, ou du moins avant l'ajournement d'été. Je me demande si vos fonctionnaires seront au courant du cas précis auquel je pense.

Il y a eu à Winnipeg un projet expérimental qui combinait une formation technique au niveau secondaire à la formation qui existe pour les adultes. Le projet permettait une pleine utilisation des installations de formation et une plus grande collaboration entre un certain nombre de commissions scolaires, y compris celles qui se trouvent dans le comté de M. Duguay, de moi-même et de certains autres députés de la région. À cause de certaines conditions imprévisibles, surtout une décision prise par le ministère du Revenu national qui a changé les règles fiscales entre autres, il y a eu une insuffisance de financement. Je pense que la province est prête à verser 50 p. 100 des fonds nécessaires. Je pense que les responsables du gouvernement provincial vous ont déjà écrit au sujet de cette question. Je pense que ce projet pourrait satisfaire aux critères de certains des programmes que vous avez annoncés, surtout le programme de 100 millions de dollars pour les projets innovateurs.

Il y a une nouvelle institution technique qui est censée ouvrir ses portes à l'automne et qui va offrir une formation en technologie de pointe pour les élèves de l'école secondaire et pour les adultes qui ont terminé leurs études secondaires. Cependant, l'école ne pourra pas ouvrir ses portes avant d'avoir un engagement ferme de la part du gouvernement fédéral. Le dernier achat important est celui de l'équipement qui sera nécessaire pour offrir cette formation de technologie de pointe. Monsieur le président, la ministre pourrait-elle nous dire quand ou comment cet établissement, de concert avec le gouvernement provincial et d'autres, peut demander de l'aide, afin de respecter les délais. Je suis certain qu'il s'agit d'une question qui intéresse plusieurs députés du Manitoba.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, je sais que le député comprendra si je n'ai pas devant moi tous les détails concernant ce projet particulier. Je m'engage à examiner la question pour savoir exactement quelles sont les difficultés, et je m'engage à lui donner une réponse.

M. Axworthy: Je vous en suis reconnaissant, monsieur le président. Si vous pensez annoncer les critères avant la fin de juin, ou même avant cela, on pourrait peut-être éviter des retards et encourager la mise en place du projet en question.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): J'espère pouvoir faire toutes les annonces d'ici à la fin de juin, et j'espère que les projets seront mis en oeuvre à la fin de l'été ou au début de

[*Texte*]

However, I understand what the member is saying about a particular project and whether or the need for additional funding would arise before that so the implementation could be sure to be on schedule in the fall. I will undertake to look into it.

Mr. Axworthy: Mr. Chairman, I thank the Minister for that. Equally, I would like to raise a question related to another innovative program which had been started at the University of Manitoba. I think it fits some of the objectives I heard the Minister speak about many times, which is to combine education with career related training. Again, this is a pilot project and it involves somewhere close to 700 students who were able to gain on-the-ground career training at the same time as they were going to school, so that they might combine both the academic as well as the practical skills that were necessary. It is one of those programs which may fall between particular jurisdictions of funding. However, I would just simply request that the Minister or her officials examine specifically that program to determine where it might fit within the proposed criteria under these various headings that were put forth in the February statement. Again, as it involves students from the entire province—and it is a fairly interesting program which I know the Canadian Federation of Students is interested in seeing applied on a national basis—I wonder if we could be given information which could be translated back to the student union there to determine whether or not they could make application for support for next fall.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Certainly, the thrust of the new streams is to look at co-operative education in all its facets and see how we can more innovatively put it into practice. The project of which the member speaks may indeed be one such example of this. Again, I do not have . . .

Mr. Axworthy: I was going to ask the question of whether or not the programs as enunciated last February did in fact incorporate the concept of co-operative education in post-secondary institutions.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Yes indeed; one of the programs you will notice there, if you have the paper, is headed "job entry" and this is very much based on a co-operative educational approach because it does combine schooling, practical work experience and in particular, does look at individuals who have dropped out of either school or post-secondary institutions—people who have, sometime in the past, fallen between the cracks. These are the kinds of discussions, as I say, that have been ongoing in the last several months and I hope are quickly coming to fruition.

The Chairman: I am sorry, Mr. Axworthy, but it is 30 seconds for the question and the answer.

Mr. Axworthy: Mr. Chairman, I did have some other questions I wanted to relate on the refugee immigration area, but if I have 30 minutes they may have to wait for another time. May I just ask the Minister one additional question which has emerged in some meetings I have had over the past several weeks with various outreach organizations, dealing

[*Traduction*]

l'automne. Cependant, je comprends le point soulevé par le député en ce qui concerne le projet en question, et le besoin de financement supplémentaire pour permettre l'ouverture de l'école à l'automne. Je m'engage à examiner la question.

M. Axworthy: Monsieur le président, j'en remercie la ministre. J'ai une autre question qui concerne encore un programme innovateur lancé par l'Université du Manitoba. Je pense qu'il satisfait à certains des objectifs dont la ministre a parlé à plusieurs reprises—c'est-à-dire l'éducation qui va de pair avec une formation axée sur une carrière. Il s'agit d'un autre projet pilote qui touche environ 700 étudiants qui ont pu avoir une formation axée sur la carrière en même temps qu'ils étudiaient. Le projet leur permettait d'avoir une formation scolaire et pratique en même temps. Il s'agit d'un des programmes qui risquent de ne pas être financés ni par le gouvernement fédéral ni par le gouvernement provincial. Je demanderais à la ministre ou à ses fonctionnaires d'examiner le programme pour savoir s'il satisfait aux critères des différents programmes annoncés dans la déclaration de février. Il s'agit d'un programme qui touche des étudiants de partout dans la province. Je sais que la Fédération canadienne des étudiants voudrait que le programme devienne national. Je me demande si on pourrait me donner des renseignements que je pourrais retransmettre aux représentants des étudiants pour leur dire si oui ou non ils peuvent faire une demande de financement pour l'automne prochain.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Un des objectifs des nouveaux programmes vise justement à examiner tous les aspects de l'enseignement coopératif, à trouver des mécanismes d'application plus innovateurs. Il se peut que le projet dont parle le député soit un tel projet. Je répète cependant que je n'ai pas . . .

M. Axworthy: J'aimerais savoir si les programmes annoncés en février dernier englobaient la notion de l'enseignement coopératif dans les établissements postsecondaires.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Oui. Si vous avez le document, vous allez voir que l'un des programmes s'intitule «Insertion professionnelle». C'est un programme qui vise l'enseignement coopératif, c'est-à-dire un programme d'étude qui va de pair avec une expérience pratique de travail. De plus, le programme s'adresse aux personnes qui ont quitté l'école ou les institutions postsecondaires. Le programme s'adresse donc aux décrocheurs. Nous avons eu, comme je l'ai déjà dit, des discussions sur ce genre de sujet depuis plusieurs mois, j'espère qu'elles vont bientôt donner des résultats.

Le président: Je m'excuse, monsieur Axworthy, mais vous ne disposez que de 30 secondes pour poser la question et en recevoir la réponse.

M. Axworthy: Monsieur le président, j'avais d'autres questions au sujet de l'immigration des réfugiés, mais si je n'ai que 30 secondes, je serai obligé de les poser à un autre moment. J'aimerais poser à la ministre une dernière question qui a été soulevée dans différentes réunions que j'ai eues depuis quelques semaines avec diverses organisations qui s'occupent

[*Text*]

with the problems of older women coming back into the workforce?

• 1640

They tell me, and I simply raise the question on their behalf, that, at least in the region of Manitoba, it is virtually impossible for older women to receive any form of training assistance to upgrade their skills under the National Training Act programs. The priority seems to be allocated to other categories which may be equally in need; but that particular group is not being given any form of assistance whatsoever to go back to school to have its programs upgraded. I simply wonder if the Minister would examine that question and perhaps give me a report so that I could translate that back to those organizations I have met with.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Two brief comments. One is that I am sure the member will be pleased to note that we have been able to put the current outreach programs on a multiyear funding basis . . .

Mr. Axworthy: Yes, right.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): —so they have some guarantee of carrying on.

The other thing is that in the new program being developed, the Job Re-entry Program, there is a bridging program specifically directed to women who have been out of the workforce and who are seeking to come back in. I trust this will address the member's concern.

Mr. Axworthy: Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Axworthy, Madam Minister. Mr. Duguay

Mr. Duguay: Thank you very much. Madam Minister, just a couple of straightforward questions for my information. I wanted to get some idea about how many immigration cases are brought to your attention in an average week or month, or in some period.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I I could not begin to tell you. I know they take most of the night. Ask Mr. Axworthy what he found.

Mr. Axworthy: Sorry?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Duguay wanted to know how many immigration cases are brought to the attention of the Minister: I can say there are literally hundreds.

Mr. Axworthy: Yes.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): You just work at them all the time when no other pressing matter is jumping up and down on your desk.

Mr. Duguay: Well, I asked that question because that is what I suspected. Have you given thought to trying to find some other mechanism, other than direct ministerial approval

[*Translation*]

des problèmes des femmes plus âgées qui réintègrent le marché du travail.

Ces groupes me disent, j'interviens ici en leur nom, que pour ce qui est de la région du Manitoba, tout au moins, il est presque impossible aux femmes âgées de recevoir une quelconque aide de la formation en vue de leur permettre de parfaire leurs aptitudes au travail sous le régime de la Loi nationale de la formation. La priorité semble être accordée aux autres catégories de personnes également dans le besoin. Les femmes âgées n'obtiennent absolument rien pour leur permettre de retourner à l'école pour améliorer leurs connaissances. Je me demande si la ministre accepterait de me faire rapport sur cette situation de façon à ce que je puisse transmettre sa réponse aux groupes que j'ai rencontrés.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Deux brèves observations à ce sujet. D'abord, je suis sûre que le député sera heureux d'apprendre que nous avons pu étendre le financement des programmes d'extension sur plusieurs années . . .

M. Axworthy: Oui, en effet.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): . . . de façon à garantir leur existence sur une certaine période.

Deuxièmement, dans le cadre d'un nouveau programme, le Programme de réinsertion professionnelle, il est prévu certaines mesures temporaires destinées aux femmes qui ont été absentes de la main-d'oeuvre active pendant un certain temps et qui désirent y retourner. J'espère que c'est quelque chose qui répond à la préoccupation de l'honorable député.

M. Axworthy: Merci.

Le président: Merci, monsieur Axworthy. Madame la ministre. Monsieur Duguay.

M. Duguay: Merci. Je vous pose quelques questions directes pour ma propre gouverne, madame la ministre. Je me demande combien de cas d'immigration sont portés à votre attention sur une semaine, sur un mois ou sur une période donnée.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Il y en a tellement, que je ne saurais vous dire. Je sais qu'ils prennent une bonne partie de mes nuits. Vous pourriez demander à M. Axworthy.

M. Axworthy: Je vous demande pardon?

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): M. Duguay désire savoir combien de cas d'immigration sont portés à l'attention du ministre. Il y en a des centaines.

M. Axworthy: En effet.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): On s'y penche chaque fois qu'on en a l'occasion, et lorsqu'on n'a pas d'autres affaires urgentes sur son bureau.

M. Duguay: C'est bien ce que je pensais. Avez-vous envisagé d'instituer un autre mécanisme que l'approbation ministérielle directe pour traiter ces cas qui, selon la loi actuelle, doivent vous être soumis?

[*Texte*]

of all those things that, according to the current act, must come to your attention?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): There is no question but that one of the most pressing areas comes about as a result of the refugee determination process. Mr. Heap has raised this with me on occasion. The Plaut report was designed to deal with that, to look at the way in which the Minister is involved in that process and to try to bring some rationalization to the system. I hope we will be able to tackle that . . .

Mr. Edwards: Soon.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Yes, if I could also just interject a kind of reply to two people. We are faced with two things here. We are faced, in the refugee determination process, with the Plaut report. It is looking at the long term, the change to the system itself. We are also looking at the interjection in that of the Supreme Court of Canada ruling on oral hearings, which is even more immediate, because we have to deal with that very quickly. I hope to be able to come before Parliament very shortly with some interim measures, where we would be able to assist the Immigration Appeal Board with the additional responsibilities it now has.

Mr. Duguay: A second topic, a little bit different. One of our earlier reports talked about entrepreneurs, trying to attract them into the country and the setting of fees. I do not want to pin the Minister down; I just wanted to know if you have some timeline in mind, in terms of some action you might be willing to take. I will give you further details. We were suggesting that entrepreuners who wanted to come to Canada and who want their applications speeded up would sometimes be prepared to pay the extra fees to speed up the service.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): There are no fees at the present time.

Mr. Duguay: That is right. We are suggesting there might be a fee for service. We were wondering, you know, not trying to put you on the spot, whether you had some timeline for response.

• 1645

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I know it was a proposal. I think the committee itself proposed it, if I am correct.

Mr. Duguay: That is right.

The Chairman: If I could just clarify the record, the proposal came from more than one set of witnesses which we have heard. The committee has not yet reached a conclusion on that particular issue in terms of reporting to the House. But it is under active consideration as one of the recommendations made to us by other people.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I have not, quite frankly, considered it myself. We have not discussed it. Therefore, I would not want to give you a response to it off the top of my head.

Mr. Duguay: Okay. On the third topic, I have had some concern expressed to me by members of the trucking industry

[*Traduction*]

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Il ne fait aucun doute que ce qui contribue le plus à cette situation c'est le processus de détermination du statut de réfugié. M. Heap m'en a déjà parlé à plusieurs occasions. Le rapport Plaut devait examiner la façon dont le ministre intervient dans ce processus et suggérer des moyens de le rationaliser. J'espère que nous serons en mesure de régler ce problème . . .

M. Edwards: Bientôt.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Oui, puisqu'il faut que je réponde à deux personnes à la fois. Le problème est double. Il y a d'abord le processus de détermination du statut de réfugié qu'examine le rapport Plaut. Mais cet examen porte sur le long terme. La décision de la Cour suprême du Canada sur les audiences orales a un intérêt plus immédiat, parce qu'elle nous force à agir plus rapidement. J'espère être en mesure de présenter très bientôt au Parlement des mesures provisoires en vue de venir en aide à la Commission d'appel de l'immigration qui voit ses responsabilités maintenant accrues.

M. Duguay: Un deuxième sujet, quelque peu différent. Un de nos rapports précédents avait trait aux entrepreneurs, aux efforts faits pour les attirer au pays et à l'établissement de frais. Je ne veux pas presser la ministre, mais je me demande si elle s'est fixée un délai pour voir si des mesures doivent être prises à cet égard. Je puis lui donner encore plus de détails sur le sujet, si elle le désire. Nous proposions que les entrepreneurs désireux de venir s'établir au Canada et de voir leur demande examinée rapidement puissent être disposés dans certaines circonstances à payer des frais supplémentaires.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Il n'y a pas de frais actuellement.

M. Duguay: C'est juste. C'est la raison pour laquelle nous en proposions. Nous ne voudrions pas vous hâter, mais nous serions curieux de savoir si vous vous êtes fixée un délai pour répondre à cette suggestion.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Je sais qu'il s'agissait d'une proposition, faite par le Comité lui-même, si je ne m'abuse.

M. Duguay: C'est exact.

Le président: Permettez-moi de faire une mise au point. En fait, nombre de témoins entendus ont fait cette proposition et le Comité n'a toujours pas décidé s'il a lieu de le signaler dans son rapport à la Chambre. Néanmoins, cette recommandation fera l'objet d'un examen, comme toutes les recommandations faites par les témoins.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): En toute franchise, je ne l'ai pas examinée moi-même. Je n'en ai pas discuté avec mes fonctionnaires et c'est pourquoi je ne voudrais pas vous répondre comme cela, à la légère.

M. Duguay: D'accord. Quant à la troisième question, certains camionneurs m'ont dit que certaines dispositions du

[*Text*]

with regard to some provisions of the equity plan which truckers are particularly concerned about, because they are a federally regulated business, and they happen occasionally to be very small in size. Because truck drivers' current practices have been that they have been men, they are concerned about their ability to respond. Do you have anything you can suggest to them to reassure them they are not being targeted in the equity plan?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I want to assure you, Mr. Duguay, that nobody is being targeted. I would hope that when we are talking about employment equity everybody recognizes both the need and the desire of it and takes the necessary steps accordingly.

But with the trucking industry, as concerns other industries, some of which are dominated at the present time by male employees, there is, first of all, the consideration that if a company has fewer than 100 employees it does not come under the initial legislation or the regulations on firms seeking to do business with the government.

Secondly, there is an adjustment period. So I would think already there are changes in the trucking industry. I see things happening in it which would not have happened 10 years ago. And I think they will be able to make the necessary change.

Mr. Duguay: I raise the question because they have raised with me the fact that, if you take the trucking industry as it is right now—and I take a firm in Winnipeg with, say, 600 trucks on the road—currently, because of past practices, largely the trucks would be driven by men. As a matter of fact, this company does not have a single female driver. They are saying to me that their adjustment period will be different from that of, say, banks or others where the nature of the job has been such that people have perceived equality a lot more rapidly than in the trucking industry. I think I am asking on their behalf whether they can be reassured that consideration is being given to the difference between their industry and other industries which are also federally regulated.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): What we are asking is for these firms to adopt employment equity plans and to report on them. Now, a firm such as you are talking about—you mentioned a firm with 600 trucks on the road—they have to remember employment equity addresses a number of things. It addresses native people. They have to look at their operation and begin to report on the number of native people who are involved in it, or the number of visible minorities. I am very concerned there be advances made by women in all of these fields. But I do not want us just to focus on employment equity as being introduced or targeted for one group only.

Mr. Duguay: I have one last question. When these firms are required to report, will the reports be public?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Oh, yes, it has always been very much a part of the process. The results, their data, as submitted to the department, will be produced in a report each year. The way in which we see this being done is, say, if the Minister of Employment and Immigration is the

[*Translation*]

programme d'égalité les préoccupent car l'industrie du camionnage est réglementée par le gouvernement fédéral, et les entreprises dans ce domaine sont parfois de très petite taille. Étant donné qu'actuellement, la plupart des camionneurs sont des hommes, les entreprises de camionnage ne sont pas certaines si elles sont en mesure d'appliquer le programme. Pourriez-vous les rassurer d'une façon ou d'une autre et leur faire comprendre qu'elles ne sont pas une des principales cibles du programme d'égalité?

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Je puis vous assurer, monsieur Duguay, qu'aucun groupe n'est visé. J'ose espérer que chacun reconnaît la nécessité d'avoir l'égalité en milieu de travail, que cela est souhaitable et que les intéressés prennent les mesures requises.

Pour ce qui est de l'industrie du camionnage et des autres industries où la plupart des employés sont actuellement des hommes, il faut tout d'abord tenir compte du fait que si une entreprise compte moins de 100 employés, elle n'est pas visée par la loi ni par son règlement, même si elle cherche à traiter avec le gouvernement.

Deuxièmement, il y a une période d'ajustement et je crois que l'industrie du camionnage accuse certains changements. La situation a certainement évolué au cours des dix dernières années et je crois que ces entreprises pourront s'adapter aux changements requis.

M. Duguay: Si je soulève cette question, c'est parce que ces entreprises m'ont fait part de leurs préoccupations. Prenons un cas typique, par exemple celui d'une entreprise de Winnipeg qui compte 600 camions et où, par tradition, les chauffeurs sont tous des hommes. Il n'y a aucune femme. Cette entreprise prétend que sa période d'ajustement ne sera pas la même que celle d'une banque, par exemple, où le principe d'égalité a été accepté assez rapidement et il y a déjà longtemps, contrairement à ce qui se passe dans l'industrie du camionnage. Je vous demande donc en leur nom si l'on tiendra compte du fait que leur industrie diffère des autres qui font l'objet d'une réglementation fédérale.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Nous demandons à ces entreprises d'adopter des programmes d'égalité d'emploi et de nous faire part des résultats. L'entreprise dont vous parlez, qui compte 600 camions, doit tenir compte du fait que l'égalité d'emploi vise divers groupes d'employés, dont, par exemple les autochtones. Cette entreprise devra donc recenser le nombre d'autochtones à son emploi, et elle devra faire de même pour les autres minorités visibles. Je souhaite ardemment voir les femmes réaliser des progrès dans tous ces domaines, mais je ne voudrais pas donner l'impression que pour nous, l'égalité d'emploi vise un groupe cible seulement.

M. Duguay: J'ai une dernière question. Les rapports que devront déposer les entreprises seront-ils rendus publics?

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Bien sûr, c'est ce que nous avions prévu dès le départ. Les résultats et les données présentés au ministère seront publiés chaque annés sous forme de rapport global. Nous prévoyons que si c'est le ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui est chargé du

[*Texte*]

lead Minister, then he or she would table the report each year. Whoever is designated by the government as responsible for employment would also be responsible for reporting unemployment equity.

• 1650

Mr. Duguay: Let me try that question again. I think I may not have asked the one I wanted you to answer. Would it be possible, in the published report, to identify individual companies and their records?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Yes, indeed. We will be reporting on individual companies.

Mr. Duguay: Okay.

The Chairman: Thank you. I had announced earlier that after Mr. Duguay would be Mr. Rodriguez. And there are two members who have not yet asked questions. My intention is to allot five minutes to Mr. Rodriguez, then move to Mr. Witer, and then to Mr. Dingwall. There are nine minutes left. If people could keep closer to three, that would be helpful. Everybody could then have his shot. Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: Thank you, Mr. Chairman. Something happened to an application made through Energy, Mines and Resources. It happened through Judy Erola, my predecessor in this role. It was a program called MERION. It stands for Mineral Exploration Research in Ontario's North. The idea was to use $1.25 million to hire 40 persons knowledgeable and experienced in the field of minerology. They were unemployed as well as students. This application apparently went to your department through Energy, Mines and Resources for funding under section 38. We have not heard any more about it. It was brought to my attention today, and I wonder if your officials can do some tracking and see where it got to. It is an excellent program in an area that has over 15% unemployment.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Right.

Mr. Rodriguez: If it is lost, we can resurrect another application along the same lines.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I do not know the specific project. But I will be glad to have officials look into it. Could you tell me if this is an ongoing project?

Mr. Rodriguez: Well, it had a predecessor. There was a previous program called STAMP, Sudbury-Timmins-Algoma Minerals Program. This was for $1.6 million; it had been the year before and employed approximately the same number of people. This was called MERION, actually the son of STAMP. So if you would not mind having the officials do this, Madam Minister, we could track it down.

[*Traduction*]

dossier, par exemple, c'est donc lui ou elle qui sera chargé(*e*) de déposer le rapport chaque année. La personne désignée par le gouvernement comme responsable de l'emploi serait également responsable des rapports sur l'égalité d'emploi.

M. Duguay: Je ne suis pas certain d'avoir bien formulé ma question. Dans le rapport rendu public,pourra-t-on nommer les entreprises concernées et exposer les résultats qu'elles ont obtenus?

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Bien sûr. Nous ferons rapport sur des entreprises précises.

M. Duguay: Très bien.

Le président: Merci. J'ai annoné tout à l'heure que M. Rodriguez prendrait la parole après M. Duguay. Il y a aussi deux députés qui n'ont pas pu poser de questions. J'ai l'intention d'accorder cinq minutes à M. Rodriguez, pour ensuite accorder la parole à M. Witer, et ensuite à M. Dingwall. Il reste neuf minutes et je vous demanderais donc de vous en tenir à environ trois minutes, de sorte que chacun puisse avoir son tour. Monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: Merci, monsieur le président. J'aimerais savoir qu'est devenue une demande présentée sous le couvert du ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources, pendant la période où Judy Erola assumait les fonctions que j'assume actuellement. Il s'agissait d'un programme intitulé MERION et qui portait sur l'exploration minière dans le nord de l'Ontario. Dans le cadre de cette initiative, 1.25 million de dollars seraient utilisés pour embaucher 40 personnes, chômeurs et étudiants, ayant des connaissances et une expérience en minéralogie. Il semble que cette demande de financement ait été adressée à votre ministère sous le couvert de Energie, Mines et Ressources, en vertu de l'article 38. Nous n'en avons plus entendu parler, sauf qu'on l'a portée à mon attention aujourd'hui même. Je me demande donc si vos collaborateurs pourraient faire un peu de travail de détective pour savoir ce qui s'est passé. C'était un programme excellent qui devait être mis en oeuvre dans une région où le chômage s'élève à plus de 15 p. 100.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): D'accord.

M. Rodriguez: Si la demande a été perdue, nous pourrions en présenter une deuxième.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Je ne connais pas le projet dont vous parlez, mais je serais heureuse de demander à mes collaborateurs de se pencher sur votre question. Pourriez-vous me dire si ce projet dure encore?

M. Rodriguez: Ce projet était précédé d'un programme intitulé STAMP, qui concernait les minerais dans les régions de Sudbury, Timmins et Algoma. Son budget s'élevait à environ 1.6 million de dollars et ce programme avait été mis en oeuvre l'année précédente, et il fournissait approximativement le même nombre d'emplois. MERION en fait est issu du STAMP. Je vous serais donc reconnaissant de demander à vos collaborateurs d'en retrouver le dossier.

[*Text*]

The other question was with respect to the seed in Challenge '85. There was a limit to universities of $50,000.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): No, it was $100,000.

Mr. Rodriguez: It was subsequently increased to $100,000. Now, that amount is very limiting. At Laurentian University each faculty could be doing a project that could very well amount to $50,000. I wonder if there was any consideration to get Cabinet to change that amount upwards.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I know it is limiting. I hear this all the time in Kingston. You know, there are other students in other institutions—high school students and so on—who have to have at least some way into this program. We have told the universities that if the programs or the applications come from different departments, we could look at breaking that $100,000 limit.

Mr. Rodriguez: Good enough. Has there been any attempt to change the union hiring hall practice in Alberta? I understand that there has been some move to go back to the pre-1981 agreements.

• 1655

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): There is certainly no change in the program at the present time, Mr. Chairman . . .

Mr. Rodriguez: At the present.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): —but one of my officials said that there has been some discussion on it at the local level. It has not come either through the region or into the . . .

Mr. Rodriguez: The reason I asked the question, Madam Minister, is that I have been contacted by an individual tradesman, by the name of Terrence J. Day, who is registered with the local hiring hall in Spruce Grove, Alberta. He is concerned with and is involved with the trades council. In fact, he is concerned that the Alberta government is attempting to get the hiring-hall practice, as it is now known, broken so that workers would have to move to the spin-off construction industry, which are construction companies that pay less than what the going rates would be.

I would hope, Madam Minister, that the unemployment insurance program will not be party to any system that destroys what has been recognized and has worked across the country, and I am talking about hiring hall practice. I hope that those discussions remain down at that grassroots level.

The Chairman: Mr. Rodriguez, I am sorry, but the time is up. However, your question is specifically about UIC and the hiring-hall practice.

Mr. Rodriguez: That is right.

The Chairman: Madam Minister.

[*Translation*]

Ma question suivante porte sur les fonds de lancement accordés dans le cadre du programme Défi 85. On a fixé un plafond de 50,000$ pour les universités.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Le plafond est plutôt de 100,000$.

M. Rodriguez: Oui, on l'a relevé par la suite. J'estime que ce plafond est très limitatif. A l'Université Laurentienne, par exemple, chaque faculté pourrait bien entreprendre un projet qui, à lui seul, coûterait 50,000$. Je me demande si le cabinet a étudié la possibilité de relever ce plafond.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Je sais que le plafond est limitatif, car on me l'a répété à plusieurs reprises à Kingston. Vous savez qu'il y a des étudiants inscrits à d'autres établissements, dont les écoles secondaires, qui doivent pouvoir, eux aussi, participer au programme. Nous avons indiqué aux universités que si les projets et demandes proviennent de diverses facultés ou sections, nous serons disposés à dépasser le plafond de 100,000$.

M. Rodriguez: Très bien. A-t-on essayé de changer les pratiques qui existent dans les services d'embauche des syndicats en Alberta? Je crois comprendre qu'on a manifesté l'intention de revenir aux accords qui existaient avant 1981.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): A l'heure actuelle, aucun changement n'a été apporté au programme, monsieur le président.

M. Rodriguez: À l'heure actuelle.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Cependant, un de mes collaborateurs m'a fait savoir qu'on en avait discuté localement. On n'a pas, au niveau régional, ni au niveau . . .

M. Rodriguez: Madame la ministre, je vous ai posé cette question parce qu'un certain Terrence J. Day, ouvrier inscrit auprès du service d'embauche local à Spruce Grove en Alberta, a communiqué avec moi. M. Day s'intéresse au conseil corporatif et y participe. En fait, il craint que le gouvernemenet de l'Alberta ne s'efforce de mettre fin à la pratique de l'embauche par le biais d'un service d'embauche de sorte que les travailleurs devront se diriger vers l'industrie satellite de la construction, où les salaires sont inférieurs aux niveaux qui ont cours actuellement.

J'espère, madame la ministre, que le programme d'assurance-chômage ne servira pas à détruire les pratiques utilisées dans les services d'embauche, dont l'efficacité est reconnue à travers le pays. J'espère que tout changement sera précédé de consultations auprès des intéressés.

Le président: Monsieur Rodriguez, je regrette, mais votre temps est écoulé. Néanmoins, votre question porte spécifiquement sur l'assurance-chômage et sur les services d'embauche.

M. Rodriguez: C'est exact.

Le président: Madame la ministre.

[*Texte*]

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I will undertake only to listen to your representation and to make myself aware of the situation.

The Chairman: Thank you. Mr. Witer, you have one or two minutes.

Mr. Witer: Do I have one or two minutes? In that case, if I ask anything which has been asked by speakers prior to me, please cut me off immediately.

The Chairman: Okay.

Mr. Witer: First of all, I have some feedback on Challenge '85 from my part of the country, which is Toronto. The response has been just tremendous. I must say that in the initial stages of the program I was a little concerned because most of the applications were coming from community-based organizations, but as we moved along the applications from the private sector came forward very, very quickly, and indeed there were some very interesting and positive applications. The program has worked well.

There is one concern I have. As the Minister may know—and as a matter of fact probably does know, because I am sure this has been brought to her attention—students are virtually completing their courses within days or weeks, and I have a concern as to delivery of the funds. Have there been any plans set forward or prepared for quick delivery of those funds for applications which have been approved?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): If these are projects from community organizations, or say from municipal governments, then the funding goes to that organization itself. It does not happen on a weekly basis because the organization undertakes to pay, or whatever. Then they are reimbursed say, some four weeks—probably, there is a four-week delay in the reimbursement to the organization.

With regard to the wage subsidies, the firm or the company or whatever it is, pays the salary of the students in question and they are then reimbursed by CEIC.

Mr. Witer: I have a quick question regarding section 38 applications. There was an indication made by the Minister that there was a review committee now looking at some of the criteria for applications. Could we get some indication as to when we can expect a report or an indication of the criteria, let us say, for next year? Will that be forthcoming before the end of 1985?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Do you mean for the UI review?

Mr. Witer: Yes.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Oh, yes, I would imagine that you would be hearing it before too long.

The Chairman: Thank you, Mr. Witer. You may have one quick question Mr. Dingwall, and then the Minister has to go.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I am sorry, but I do have to go.

An hon. member: Is that quicker than sooner?

[*Traduction*]

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): J'ai écouté ce que vous m'avez dit et je prends bonne note de la situation.

Le président: Merci. Monsieur Witer, vous avez une ou deux minutes.

M. Witer: Je n'ai qu'une ou deux minutes? Dans ce cas, je vous demanderais de m'interrompre si je reviens sur des questions qu'on a déjà posées.

Le président: D'accord.

M. Witer: Tout d'abord, j'ai pris connaissance dans ma région, c'est-à-dire Toronto, de certaines retombées du programme Défi 85. Les réactions sont des plus enthousiastes. Je dois vous dire qu'au tout début de l'introduction du programme, j'étais un peu préoccupé du fait que la plupart des demandes provenaient d'organismes communautaires, mais mes craintes ont disparu au fur et à mesure que le secteur privé a présenté de très nombreuses demandes, certaines d'entre elles fort intéressantes et positives. Le programme est très efficace.

Il y a toutefois une chose qui m'inquiète. La ministre sait fort probablement que certains étudiants terminent leur cours dans quelques jours ou quelques semaines, et ce qui m'inquiète, c'est le versement des fonds. Avez-vous prévu un régime permettant de verser rapidement les fonds aux personnes dont la demande a été approuvée?

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Si les initiatives sont lancées par des organismes communautaires ou des administrations municipales, les fonds sont versés directement à l'organisme concerné. Le versement ne s'effectue pas hebdomadairement parce que l'organisme intéressé s'engage à payer, par exemple. Il doit attendre environ quatre semaines avant de recevoir le remboursement.

Quant aux subventions pour les salaires, l'entreprise ou la société verse le salaire des étudiants, après quoi elle se fait rembourser par la CEIC.

M. Witer: J'ai une brève question au sujet des demandes présentées en application de l'article 38. La ministre a parlé d'un comité qui examine certains critères applicables aux demandes. Pourriez-vous nous indiquer quand les conclusions de cet examen seront publiées. Peut-on s'attendre à les voir l'an prochain ou avant la fin de l'année en cours?

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Vous parlez de l'examen concernant l'assurance-chômage?

M. Witer: Oui.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Je crois que vous en aurez des nouvelles sous peu.

Le président: Merci, monsieur Witer. Monsieur Dingwall, vous pouvez poser une dernière question rapidement, après quoi la ministre doit nous quitter.

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Je m'excuse, mais je dois partir.

Une voix: Vous partez plus vite ou plus tôt?

[*Text*]

• 1700

Mr. Dingwall: Madam Minister, with regard to the UIC consultation paper, when are you going to table it?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Quite frankly, I cannot give you the details of the review. I should think they will be announced before long. I can assure you that it will be a public review and there will be lots of opportunity for input.

Mr. Dingwall: But will there be a consultation paper issued and subsequently discussed among the interested parties, as I think members were led to believe as a result of the November 8 economic statement?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I am sure there will be a document of some kind. I will not say it is necessarily a consultation paper. I am sorry, but I do have to go.

Mr. Dingwall: I think the Minister would be agreeable to answering one final question.

The Chairman: I promised to let the Minister go because of a prior engagement.

I want to thank the Minister for appearing before us on four separate occasions. We appreciate it. We do have two more sessions with the Minister's officials. Mr. Dingwall, if you have further questions, I would invite you to bring them to those sessions. The Minister is leaving.

I am in the hand of committee members. We do have one issue outstanding for two or three meetings now; that is the motion dealing with a quorum for the purpose of hearing witnesses and conducting in camera sessions officially. Would sufficient members remain so that we do have our quorum? Mr. Axworthy could not be part of it anyhow, but thank you. Perhaps we could deal with that issue at this time. The motion is being passed out. If someone could move the motion, it would then be open for discussion. Members will note that to do this formally requires two motions. The first motion would be to rescind the present motion and to replace it with a subsequent motion.

It has been moved by Mr. Hudon that the motion adopted by this committee on November 22, 1984, reading as follows:

> That the Chairman be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present, provided that 2 members of the Government party and 1 member from an opposition party be present

be rescinded.

It has been moved, but there is no quorum. We have lost our New Democratic Party members. It has been brought to my attention that there is not a quorum present; therefore, the motion will stay on the books until the next meeting.

I thank the members for coming. The meeting is adjourned.

[*Translation*]

M. Dingwall: Madame la ministre, quand comptez-vous déposer le document de consultation portant sur l'assurance-chômage?

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): En toute franchise, je ne peux vous répondre. J'ose croire que les détails de l'examen seront annoncés sous peu. Je puis vous assurer toutefois qu.il s'agira d'un examen public auquel il y aura amplement l'occasion de participer.

M. Dingwall: Publierez-vous un document de consultation, qui fera par la suite l'objet de discussions entre les intéressés, comme le laissait croire la déclaration sur l'économie faite le 8 novembre?

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Je suis certaine qu'il y aura un document, mais je ne suis pas prête à dire qu'il s'agira d'un document de consultation. Je m'excuse, mais je dois vraiment partir.

M. Dingwall: La ministre n'aurait-elle pas l'obligeance de répondre à une dernière question?

Le président: J'ai promis à la ministre que je la laisserais partir, car elle doit vaquer à d'autres obligations.

J'aimerais remercier la ministre d'avoir comparu devant le Comité à quatre occasions. Nous en sommes très reconnaissants. Les collaborateurs de la ministre comparaîtront pendant deux séances et si M. Dingwall aimerait poser d'autres questions, je l'invite à les poser pendant ces séances. La ministre nous quitte.

J'aimerais maintenant consulter les membres du Comité. Il existe une motion au sujet du quorum requis pour les audiences et pour les séances à huis clos, motion qui a été déposée il y a déjà deux ou trois séances, mais qui n'est toujours pas réglée. Pourrais-je demander aux membres du Comité de rester, afin d'assurer le quorum? Je remercie quand même M. Axworthy. On est en train de distribuer des copies de la motion et je me demande si nous pourrions régler cela tout de suite. Si un membre du Comité voudrait bien présenter la motion, nous pourrions ensuite discuter de la question. Vous constaterez qu'il faut officiellement deux motions, la première pour l'abrogation de la motion actuelle et la deuxième pour remplacer cette première par une motion subséquente.

M. Hudon propose que la motion adoptée par le Comité le 22 novembre 1984, savoir:

> Que le président soit autorisé à tenir des réunions, à recevoir des témoignages et à en permettre l'impression en l'absence du quorum, pourvu que deux (2) députés du parti ministériel et un (1) député d'un parti de l'opposition soient présents.

soit abrogée.

La motion a été présentée, mais il n'y a pas quorum. Les membres du Nouveau parti démocratique nous ont quittés. Étant donné qu'il n'y a pas quorum, nous devrons revenir sur cette motion lors de la prochaine réunion.

Je remercie les membres du Comité de leur présence. La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of Employment and Immigration:
John Edwards, Associate Deputy Minister;
J. Verbruggen, Director General, Insurance Policy.

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:
John Edwards, sous-ministre associé;
J. Verbruggen, directeur général, Politique d'assurance.

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 30

Thursday, May 16, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 30

Le jeudi 16 mai 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Annual Report, 1983-84—Department of Employment and Immigration, and Canada Employment and Immigration Commission—IMMIGRATION, MATTERS RELATING TO REFUGEES

Report to Parliament on future Immigration Levels, dated November 1984

CONCERNANT:

Rapport annuel, 1983-1984—ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et Commission de l'Emploi et de l'Immigration—IMMIGRATION, QUESTIONS RELATIVES AUX RÉFUGIÉS

Rapport sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement, en date de novembre 1984

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Gilbert Chartrand
Terry Clifford
Sheila Copps
Léo Duguay
Jim Edwards
Jean-Guy Guilbault
Jean-Guy Hudon
Lorne Nystrom
John Oostrom
John Rodriguez
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Roger Clinch
Dave Dingwall
Michel Gravel
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Shirley Martin
Paul McCrossan
Lucie Pépin
Peter Peterson
Allan Pietz
Louis Plamondon
Joe Price
Ray Skelly
Maurice Tremblay
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MAY 16, 1985
(40)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 9:38 o'clock a.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Leo Duguay, Jim Edwards, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon and Andrew Witer.

Alternates present: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Joe Price, and Lucie Pépin.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr, Research Officer.

Witnesses: *From the Bangladesh Centre*: Sayid Muazzam Husain, President; J.N. Franklin, Member. *From the Federation of Sikh Societies of Canada*: Sutantar Singh.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984, relating to the Annual Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, December 4, 1984, Issue No. 3*); and its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Report to Parliament on Future Immigration Levels (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, March 12, 1985, Issue No. 14*).

It was agreed,—That the following documents be filed with the Clerk of the Committee as exhibits:

(*a*) Letter from Chairman of Committee to Pearl Chudd, President of the Ontario Council of Agencies Serving Immigrants, dated May 8, 1985, concerning her comments on the Second Report (*Exhibit "TRAV-32"*);

(*b*) Letter from Iqbal Ismail Dewji, Chairman of the Entrepreneurial Sub-committee of the Canadian Bar Association of Ontario (Immigration Section), dated May 2, 1985, concerning their response to the Second Report, and the reply from the Committee Chairman (*Exhibit "TRAV-33"*);

(*c*) Letter in reply to George Baker from John Edwards, Associate Deputy Minister, Employment and Immigration Department, dated May 10, 1985, concerning the provision of additional funding by the provinces for municipalities participating under Challenge '85 (*Exhibit "TRAV-34"*);

(*d*) Letter in reply to George Baker from John Edwards, dated May 10, 1985, concerning the provincial breakdown of participants and expenditures for the Canada Mobility Program 1984-85 (*Exhibit "TRAV-35"*);

(*e*) Letter in reply to Jean-Guy Hudon from John Edwards, dated May 13, 1985, concerning Work Orientation Workshop (WOW) of Challenge '85 (*Exhibit "TRAV-36"*);

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 16 MAI 1985
(40)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit, ce jour à 9 h 38, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Leo Duguay, Jim Edwards, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, Andrew Witer.

Substituts présents: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Joe Price, Lucie Pépin.

Aussi présent: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, attaché de recherche.

Témoins: *Du Centre Bangladesh*: Sayid Muazzam Husain, président; J.N. Franklin, membre. *De la Fédération des sociétés sikhs du Canada*: Sutantar Singh.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et celles de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (*Voir Procès-verbaux du mardi 4 décembre 1984, fascicule nº 3*); ainsi que l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au Rapport au Parlement sur les futurs quotas d'immigration (*Voir Procès-verbaux du mardi 12 mars 1985, fascicule nº 14*).

Il est convenu,—Que les documents suivants soient déposés chez le greffier du Comité à titre de pièces:

a) Lettre qu'adressait le président du Comité à Pearl Chudd, présidente du «*Ontario Council of Agencies Serving Immigrants*», le 8 mai 1985, au sujet des observations de cette dernière sur le Deuxième rapport (*pièce «TRAV-32»*);

b) lettre d'Iqbal Ismail Dewji, président du «*Entrepreneurial Sub-committee of the Canadian Bar Association of Ontario*» (section Immigration), datée du 2 mai 1985, concernant la réaction du Sous-comité au Deuxième rapport, et réponse du président du Comité (*pièce «TRAV-33»*);

c) lettre de John Edwards, sous-ministre adjoint, ministère de l'Emploi et de l'Immigration, datée du 10 mai 1985, en réponse à George Baker au sujet d'une consolidation supplémentaire, par les provinces, dans le cas des municipalités qui participent à *Défi 85* (*pièce «TRAV-34»*);

d) lettre de John Edwards, datée du 10 mai 1985, en réponse à George Baker ayant trait à la ventilation, par province, des participants au Programme de mobilité du Canada 1984-1985, ainsi qu'aux dépenses y relatives (*pièce «TRAV-35»*);

e) lettre de John Edwards, datée du 13 mai 1985, en réponse à Jean-Guy Hudon concernant l'atelier du Sous-comité d'orientation au travail (AOT) de *Défi 85* (*pièce «TRAV-36»*);

(*f*) Letter in reply to Warren Allmand from John Edwards, dated May 13, 1985, concerning Challence '85 advertising (*Exhibit "TRAV-37"*); and

(*g*) Letter to Jim Hawkes from John Edwards, dated May 14, 1985, concerning a comparison between Challenge '85 and the 1984 Summer Canada Program (*Exhibit "TRAV-38"*).

The witnesses made statements and answered questions.

Dan Heap moved,—That the Committee recommend that the Minister of Employment and Immigration consider the establishing of Special Programs for Bangladeshi and Sikhs, and respond to the Committee on this matter at her earliest convenience; and

That the Committee recommend that the Minister of Employment and Immigration issue a statement at her earliest convenience clarifying the implications of the Supreme Court decision in the Singh case, especially regarding the necessity of deferring all deportations at least until each refugee claimant has had an oral hearing before the person or persons who will judge the claim.

And debate arising thereon;

At 11:04 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

f) lettre de John Edwards, datée du 13 mai 1985, en réponse à Warren Allmand au sujet de la publicité relative à *Défi 85* (*pièce «TRAV-37»*); et

g) lettre de John Edwards, datée du 14 mai 1985, en réponse à Jim Hawkes au sujet d'un parallèle entre *Défi 85* et le Programme d'emploi d'été du Canada 1984 (*pièce «TRAV-38»*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

Dan Heap propose,—Que le Comité recommande que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration étudie la possibilité d'établir des programmes spéciaux pour les Bangladeshis et les Sikhs, et qu'il fasse réponse au Comité à ce propos dès que possible; et

Que le Comité recommande que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration publie, dès que possible, une déclaration et y précise quelles répercussions entraînera la décision de la Cour suprême sur le cas de Singh, notamment pour ce qui est de la nécessité de différer toute déportation au moins tant que le réclamant immigrant n'aura pas eu la possibilité de plaider sa cause devant la personne, ou les personnes, chargée(*s*) de rendre un jugement.

Un débat s'ensuit;

A 11 h 04, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Thursday, May 16, 1985

• 0938

The Chairman: I call the meeting to order.

I would point out to members that they have in front of them a list of exhibits. It is quite lengthy, but I have prepared that for you. Those are the new exhibits that will be filed today with the clerk and are available to committee members or the general public.

I would like to welcome today to meeting number 40 of our committee, since the commencement of this session of Parliament, three witnesses from the Bangladesh Centre in Montreal: Dr. Sayid Muazzam Husain, who is a professor at the University of Quebec in Montreal, and has been since 1972. He has been working for the Bangladesh community since the liberation movement in 1971-72. He is the Past President of the Bangladesh Association of Canada, and President of the Bangladesh Community Centre. He works with Amnesty International and is founder of the TV ethnic program *Tele-Bangladesh*. Welcome, Professor Husain.

• 0940

With Professor Husain is Mr. S. Singh, Executive Director of the Federation of Sikh Societies of Canada. Mr. Singh is a retired Indian army officer. He was landed in Canada in 1979, so he is a relatively new Canadian. We welcome you on that basis, Mr. Singh.

The Federation of Sikh Societies of Canada, for the benefit of members, is the spokesbody on behalf of some 200,000 Canadian Sikhs, as is the term, and I think it is appropriate.

We also have with us Mr. Franklin, who is with us today as a member of the centre, and with a somewhat different perspective on behalf of the centre. I have been told by Mr. Husain that he will be our first speaker today. He plans to take approximately 15 minutes, followed by Mr. Franklin for maybe 5 minutes, and Mr. Singh for 5 minutes; and then we would open the meeting to questions.

Mr. Husain, it has been a past pattern in the committee that if during the presentation something critical is not quite understood, members can signal to me and I might just break in to get clarity; because sometimes the message is not as well understood as it might be and it is important to get that understanding before we proceed. So if I have your permission to do that, if necessary, we can proceed.

Welcome to the committee. The microphone is yours, Mr. Husain, in both official languages. You can use whichever one you are most comfortable with.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le jeudi 16 mai 1985

Le président: La séance est ouverte.

Je voudrais signaler aux membres du Comité qu'ils ont sous les yeux une liste de documents qui nous ont été présentés. Elle est très longue, mais je l'ai préparée à votre intention. Ce sont les nouveaux documents qui seront envoyés aujourd'hui au greffier et qui seront à la disposition des membres du Comité ou du public.

Je voudrais souhaiter aujourd'hui la bienvenue pour la quarantième réunion de notre Comité depuis le début de cette session du Parlement, à trois témoins du *Bangladesh Centre* de Montréal: M. Sayid Muazzam Husain, qui est professeur à l'Université du Québec à Montréal depuis 1972. Il travaille pour la Communauté du Bangladesh depuis le mouvement de libération de ce pays, en 1971-1972. Il est ancien président de la *Bangladesh Association of Canada* et président du Centre communautaire du Bangladesh. Il travaille avec *Amnesty International* et il a fondé le programme ethnique télévisé intitulé *Tele-Bangladesh*. Professeur Husain, je vous souhaite la bienvenue.

M. Singh, directeur exécutif de la Fédération des sociétés sikhs du Canada accompagne le professeur Husain. M. Singh est officier retraité de l'Armée de terre indienne. Il est arrivé au Canada en 1979, et c'est donc, relativement, un nouveau Canadien. À ce titre, nous vous souhaitons la bienvenue, monsieur Singh.

Je rappellerai aux membres du Comité que la Fédération des sociétés sikhs du Canada est le porte-parole de quelque 200,000 Sikhs canadiens, selon le terme utilisé qui me paraît convenir.

Nous avons aussi avec nous M. Franklin, qui est membre du Centre et qui présente une perspective assez différente au nom de ce dernier. M. Husain m'a dit qu'il interviendrait le premier; il se propose de parler pendant quelque 15 minutes; il sera suivi de M. Franklin qui prendra la parole pour environ cinq minutes comme M. Singh qui lui succédera; nous passerons ensuite à la période de questions.

Monsieur Husain, le Comité a une tradition selon laquelle lorsqu'au cours d'un exposé quelque chose d'important n'est pas très clair, les députés peuvent me faire signe et j'interromps alors le témoin pour obtenir des précisions; en effet, lorsque le message n'est pas aussi clair qu'il le faudrait, il est important d'y revenir avant de poursuivre. Si vous me permettez d'agir donc de la sorte, le cas échéant, nous pouvons commencer.

Bienvenue donc au Comité. Vous avez le micro, monsieur Husain, dans les deux langues officielles. Vous pouvez utiliser celle où vous vous sentez le plus à l'aise.

[*Text*]

Mr. Sayid Muazzam Husain (Bangladesh Centre): Thank you, Mr. Chairman. This submission this morning by myself will be limited to a discussion of the refugee status claimants from Bangladesh who are in Canada.

Bangladesh was created on the aftermath of the holocaust of 1971-72, unleashed by the Pakistanis when they committed genocide on 4 million Bangladeshi civilians. The Pakistanis devastated the country completely, giving a nightmare which overshadowed even the reign of terror in Hitler's Germany. But even after such a bloody birth of the nation, the woes of Bangladesh continued, amid rampant corruption and atrocities fueled by Pakistani agents and pro-Pakistani elements. Short-lived namesake "democracy" was proven to be ineffective and was soon replaced by a succession of several power-hungry military regimes. During the short history of Bangladesh, already a dozen coups have taken place.

During the process, democracy was sacrificed. The grip of the army on the nation was tightened. The young intellectuals were systematically persecuted. The opposition parties were harassed. Thousands of supporters of civilian governments were imprisoned. Arrests of innocent civilians were made at will and they were kept in jail. Atrocities and terror techniques such as kidnapping, indiscriminate search, and brutality became part of the ruling techniques. Disappearance of political activists became a daily affair, and killings of students hundreds at a time occurred on several occasions in broad daylight.

Year after year, Amnesty International published horror stories of summary executions, imprisonment, torture, and human rights violations. Bangladeshi lawyers recently began a boycott of all courts to press for immediate lifting of martial law, restoration of democracy, and a return of the roaming militia to their barracks. During a recent congress on torture and power at McGill University, the victims of torture by the Bangladesh military government presented their grievances to the international community, and appealed to Canada to grant refuge to those who are in Canada. A panel discussion on the Bangladeshi refugees was held at *l'Université de Québec à Montréal* on March 15 of this year.

• 0945

Personal and collective testimonies were presented to the panel, consisting of Professor Humphrey, the President of the Human Rights Foundation; Lucie Pépin; Dr. Jones, of Amnesty International; Miss van Gelderen, of Amnesty International; Mr. André Martin, the Executive Assistant to Gilbert Chartrand, MP from Verdun—Saint-Paul; and myself.

The consequences of the rule of terror in Bangladesh, among others, were the frustration and panic of a large number of mostly young and educated Bangladeshis, who out of fear managed to leave the country in search of sanctuary abroad. In Canada, an estimated 800 Bangladeshis are now seeking refuge. Out of these, some 700 are living in the Montreal area.

[*Translation*]

M. Sayid Muazzam Husain (*Bangladesh Centre*): Merci, monsieur le président. Dans mon exposé de ce matin, je me limiterai à examiner la situation des ressortissants du Bangladesh qui se trouvent au Canada et qui demandent le statut de réfugiés.

Le Bangladesh a été créé après l'holocauste de 1971-1972 perpétrée par les Pakistanais après le génocide de 4 millions de civils du Bangladesh. Le Pakistan a dévasté tout le pays dans un climat de terreur l'emportant même sur celui de l'Allemagne d'Hitler. La naissance violente du pays fut suivie d'autres malheurs, dans un climat de corruption et d'atrocités attisé par des agents du Pakistan et des éléments en faveur de ce pays. La prétendue «démocratie» fut de courte durée en raison de son inefficacité et elle fut bientôt remplacée par une succession de régimes militaires avides de pouvoir. Durant sa courte histoire, le Bangladesh a déjà connu 12 coups d'État.

Pendant ce temps, la démocratie a été sacrifiée. L'emprise de l'Armée sur la nation a été resserrée. Les jeunes intellectuels ont été systématiquement persécutés et les partis d'opposition harcelés. Des milliers de citoyens en faveur des gouvernements civils ont été emprisonnés. Des citoyens innocents ont été arbitrairement arrêtés et incarcérés. Le règne des atrocités et de la terreur s'est manifesté par des enlèvements, des perquisitions généralisées et des actes de brutalité que le régime utilisait couramment. La disparition d'activistes politiques est devenue chose courane et le massacre de centaines d'étudiants à la fois était souvent perpétré en plein jour.

Au fil des années, *Amnesty International* a publié les récits effroyables des exécutions sommaires, des emprisonnements, de la torture, et des violations des droits de l'homme. Récemment, des avocats du Bangladesh ont commencé à boycotter tous les tribunaux pour faire pression afin que la Loi martiale soit immédiatement supprimée, que la démocratie soit rétablie et que la milice regagne enfin ses barraquements. Au cours d'un récent colloque sur la torture et le pouvoir qui s'est tenu à l'Université McGill, les victimes de torture du gouvernement militaire du Bangladesh ont présenté leurs doléances à la Communauté internationale et exhorté le Canada à accorder un refuge à ceux qui se trouvent au Canada. Un séminaire sur les réfugiés du Bangladesh a été organisé à l'Université du Québec à Montréal le 15 mars de cette année.

Des témoignages individuels et collectifs ont été présentés au groupe d'étude comprenant le professeur Humphrey, le président de la Fondation des droits de l'homme, Lucie Pépin, M. Jones et M^lle^ van Gelderen, d'*Amnesty International*, M. André Martin, secrétaire de Gilbert Chartrand, député de Verdun—Saint-Paul, ainsi que moi-même.

Entre autres conséquences du règne de la terreur au Bangladesh, je citerai la frustration et la panique d'un grand nombre de citoyens, surtout jeunes et instruits, que la peur a poussé à quitter le pays à la recherche d'un refuge à l'étranger. Au Canada, on estime que 800 ressortissants du Bangladesh

[*Texte*]

The Canadian government decided to impose an obligatory visa system on all Bangladeshis in September 1983 in an effort to stop the entry of these persecuted intellectuals in Canada. The measure proved to be 100% effective.

I wish to take this opportunity to congratulate the Employment and Immigration Department for having granted admission to half a dozen refugees from Afghanistan who were on hunger strike in Tokyo airport. However, the same was not true for more than 40 Bangladesh refugees who staged a hunger strike in November 1983 in Montreal. This hunger strike was the longest collective hunger strike in the world; it lasted 15 days. It is important to note that the hunger strike was given up following promises from the Quebec government and assurances from the federal government. Such promises were later found to be false. Both Quebec and Ottawa are morally and criminally guilty of deceiving these homeless and naive young Bangladeshi refugees.

This group of Bangladeshi refugees came to Canada by different routes. All of them are victims of torture and persecution by successive military governments in their country. All of them arrived in Canada with the hope of finding a sanctuary. All of these refugees have yet another dimension of their flight in common. They are all in mortal fear that if they are forcibly returned to Bangladesh, they would certainly face a more fearful destiny than they were subjected to in the past.

We can debate whether it would be wise for Canada to accept these refugees from Bangladesh at a time when the unemployment rate in this country runs high. In view of the fact that 95% of these people are now living in Montreal, it is most appropriate that we discuss this question in light of the Quebec population and Quebec socio-economic milieu.

Yet another dimension of this conjecture is the question of integration of these people in our society. Quebec has been suffering from a dwindling population growth. Quebec society is currently in the process of a monumental and rapid metamorphosis. The success of such socio-economic revolution will depend on identifying the ailments—for example, loss of population, business, industries—and prescribing solutions, such as stopping the decrease in population growth, stimulating higher education, attracting skills and investments. Quebec will be well advised to consider asking these highly educated, skilled and young Bangladeshis to settle in Quebec.

Quebec has uncomforably high unemployment. Naturally, the government would question the suggestion of injecting another 700 people in the job market. There is an unfounded and widespread fear that neo-immigrants deprive Canadians of work. This is absolutely baseless. Such people would work in places where Canadians would never even consider working. While thousands of Canadians are collecting unemployment benefits comfortably, these Bangladeshi refugees applied

[*Traduction*]

essaient d'obtenir le statut de réfugié et 700 d'entre eux vivent dans la région de Montréal.

En septembre 1983, le gouvernement canadien a décidé d'imposer un visa obligatoire à tous les ressortissants du Bangladesh pour essayer de freiner l'arrivée de ces intellectuels persécutés. Cette mesure a été entièrement efficace.

Je voudrais profiter de cette occasion pour féliciter le ministère de l'Emploi et de l'Immigration qui a accordé l'admission à une demi-douzaine de réfugiés de l'Afghanistan qui faisaient une grève de la faim dans un aéroport de Tokyo. Cependant, ce même traitement ne s'est pas appliqué à plus de 40 réfugiés du Bangladesh qui ont fait une grève de la faim à Montréal, en novembre 1983. Ce fut la plus longue grève de la faim collective au monde, puisqu'elle a duré 15 jours. Il est important de souligner que ces gens y ont renoncé à la suite des promesses que leur ont données le gouvernement du Québec ainsi que le gouvernement fédéral. Or, ces promesses n'ont pas été tenues et le Québec aussi bien qu'Ottawa sont moralement et criminellement coupables d'avoir trompé ces jeunes et naïfs réfugiés du Bangladesh qui se trouvent sans patrie.

Ils sont venus au Canada par des voies différentes. Tous sont victimes de la torture et des persécutions perpétrées contre eux et dans leur pays par des gouvernements militaires successifs. Tous sont arrivés au Canada dans l'espoir d'y trouver un abri. Ils ont tous un autre malheur en commun, la peur mortelle d'être inévitablement confrontés à un destin plus effroyable que celui qu'ils connaissaient par le passé s'ils étaient renvoyés de force dans leur pays.

On peut se demander s'il serait avisé que le Canada accepte ces réfugiés du Bangladesh à un moment où le taux de chômage de ce pays est élevé. Étant donné que 95 p. 100 de ces gens vivent maintenant à Montréal, il convient vraiment que nous discutions de cette question par rapport à la population du Québec et du milieu socio-économique de cette province.

Il faut aborder aussi à cet égard la question de l'intégration de ces gens dans notre société. La croissance démographique a diminué au Québec, dont la société subit actuellement une métamorphose considérable et rapide. Le succès de cette révolution socio-économique dépendra de la mise en lumière des difficultés, par exemple, de la diminution de la population, du nombre d'entreprises et d'industries, et de la définition de solutions pour freiner la diminution de la croissance démographique, stimuler des études plus poussées et attirer des compétences ainsi que des investissements. Le Québec ferait fort bien de demander peut-être à ces jeunes gens du Bangladesh qui sont très instruits et compétents de s'installer sur son territoire.

Le chômage au Québec est extrêmement élevé. Le gouvernement n'accepterait naturellement pas la suggestion de placer 700 autres personnes sur le marché du travail. On craint sans raison et de façon générale que les nouveaux immigrants privent les Canadiens de leurs emplois. C'est absurde. Ces gens travailleraient à des emplois que des Canadiens n'envisageraient jamais d'occuper. Alors que des milliers de Canadiens touchent confortablement des prestations d'assurance-

[*Text*]

themselves seriously to job searching. All of them found jobs in Montreal.

Let me repeat that they did not take jobs away from the Canadians. Instead, they accepted jobs that Canadians would otherwise refuse, and thus helped keep afloat many small-sized merchants in Montreal who would otherwise declare immediate bankruptcy. Throw these 700 Bangladeshis out of Montreal today, and I will guarantee at least 150 bankruptcies tomorrow.

• 0950

It must be stressed that these Bangladeshi refugees who came to Canada are not economic refugees. I repeat: they are not economic refugees. They are victims of persecution in their home country. They are unfortunate sufferers of political and military torturers still in vigour in Bangladesh. A few of them came from families which are wealthy by any standard in the world. These people have brought with them excellent and diversified skills and are now offering a package deal, as a gift of the century, to the Quebec and the Canadian governments. It would be unwise to throw such opportunity away.

We must not be distracted by the glitter of Hong Kong dollars while trying to evaluate and develop skills and higher education. The latter traits, if properly cultivated, would generate even more dollars. Studies have demonstrated that many new immigrants fared much better in the pursuit of better individual upliftment and thereby collective economic improvement. These exceptionally bright Bangladeshi refugees, given a chance, would surpass any of our expectation.

Let us look at the extremely selfish and positive side of such consideration. It did not cost us a penny for the skills these refugees acquired abroad. Among these refugees are doctors, scientists, professors, accountants, journalists, technicians, mechanics, students and businessmen. We can have such collective skills at our disposal instantly just for the asking.

If Quebec and Ottawa agree to accept these 700 people, we can overnight bring some restoration to the dwindling population here. These refugees are more than willing to settle in Quebec, learn the local language, mix and exchange views and ideas with the local Quebecois and adopt the local culture here.

Mr. Jourdenais: May I ask a question now, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes.

Mr. Jourdenais: You have been repeating three or four times the number 700. Where are they and what are they doing now, those refugees? Are they all in Montreal, as you mentioned?

Mr. Husain: They are mostly in Montreal, Mr. Jourdenais. There are 800 in the entire country of Canada, but most of them are concentrated in Montreal, in the greater Montreal area. They are all working, and the work they are doing are

[*Translation*]

chômage, ces réfugiés du Bangladesh se sont mis très sérieusement à la recherche d'un emploi qu'ils ont tous trouvé à Montréal.

Encore une fois, ils n'ont pas pris d'emplois aux Canadiens et ils ont accepté ceux qu'ils refuseraient autrement et, de la sorte, nombre de petites entreprises de Montréal qui, autrement, auraient dû se déclarer immédiatement en faillite. Faites sortir de Montréal ces 700 ressortissants du Bangladesh aujourd'hui et je vous garantis qu'il y aura demain au moins 150 faillites.

Il faut souligner que ces réfugiés du Bangladesh ne sont pas venus au Canada pour des raisons économiques. J'insiste là-dessus. Ils sont les victimes de persécussions dans leur propre pays. Ils sont les malheureuses victimes de la torture politique et militaire qui sévit encore au Bangladesh. Quelques-uns d'entre eux viennent de familles nantis, selon toutes les normes admises au monde. Ces gens ont apporté avec eux d'excellentes compétences diversifiées qu'ils mettent généreusement au service des gouvernements du Québec et du Canada. Il serait mal avisé de ne pas profiter de cette chance.

Que l'attrait des dollars de Hong Kong ne nous fasse pas oublier l'importance des compétences et de l'instruction, qui dans des conditions propices ne pourront que nous enrichir. Des études ont montré que beaucoup de nouveaux immigrants s'en sortent beaucoup mieux pour assurer leur progrès individuel, en améliorant par là l'économie de la collectivité. Si on leur donnait une chance, ces réfugiés du Bangladesh qui sont exceptionnellement brillants dépasseraient toutes nos attentes.

Examinons l'aspect extrêmement égoïste et positif de cet argument. L'acquisition de ces compétences à l'étranger par ces réfugiés ne nous a pas coûté un centime. Parmi eux, se trouvent des médecins, des savants, des professeurs, des comptables, des journalistes, des techniciens, des mécaniciens, des étudiants et des hommes d'affaires. Nous pouvons bénéficier tout de suite de toutes ces nombreuses compétences.

Si le Québec et Ottawa décident d'accepter ces 700 personnes, d'un jour à l'autre, nous pouvons grossir la population qui est en train de diminuer ici. Ces réfugiés sont plus que désireux de s'installer au Québec, d'apprendre sa langue, de se mêler et d'échanger des idées et des points de vue avec les Québécois et à adopter la culture locale d'ici.

M. Jourdenais: Puis-je poser une question, monsieur le président?

Le président: Oui.

M. Jourdenais: Vous avez parlé, à trois ou quatre reprises, de 700 réfugiés. Où sont-ils et que font-ils maintenant? Sont-ils tous à Montréal, comme vous l'avez dit?

M. Husain: Surtout, monsieur Jourdenais. Ils sont 800 pour l'ensemble du Canada, mais la plupart vivent à Montréal, dans le Montréal métropolitain. Ils travaillent tous à des emplois qui n'exigent pas de compétences très poussées et ils occupent des

[*Texte*]

not very highly qualified as jobs, very highly placed positions. They are working as dishwashers in restaurants, in gas stations pumping gas, working in the factories, and so on and so forth. They are working legally in the Montreal area.

The Chairman: They all have work visas from the Department of Immigration.

Mr. Jourdenais: Thank you. I will ask another question later.

The Chairman: Okay. Go ahead, Mr. Husain.

Mr. Husain: Even without their status, most of these refugees have already achieved a tremendous integration in the Quebec society.

Canada always has maintained that the Canadian immigration policy is not racist. This is the time to prove it. This will be the acid test for the federal government. Quebec always has insisted that others are racists; they are not. The reason why these refugees flocked to Quebec is exactly because of such notion that Quebec is less racist than Ontario or British Columbia. This is the time for the Quebeckers to prove it.

The Quebec and the federal government can take any of the following five types of actions in the matter of these refugees: (1) Accept all these refugees, which I call a blanket acceptance; (2) expel all these refugees, which I call blanket refusal; (3) accept a token few and expel the rest; (4) expel a token few and accept the rest; or (5) do nothing for now.

Expulsion and deportation are the terminal phases of a series of steps within the frame of Canadian immigration law. Some of these steps involve multiple hearings and examinations in the presence of an immigration officer, a federal observer, an interpreter, a lawyer paid through the legal aid system, or counsellor, appeals, revisions and re-examinations. During this long period, the applicant may continue to receive a subsistance allowance.

The decision to deport 800 Bangladeshi refugees would cost the Canadians in excess of $112 million in actual and potential loss. The wisdom of expelling these highly educated and skilled refugees at such high cost, at a time of financial restraints and, particularly, at a time when Quebec is suffering from dwindling population growth, is therefore questionable.

• 0955

Neither the federal nor the Quebec governments are above discriminatory attitudes. What both governments will do, as I fear, is join forces and grant refuge to a token few and then deport the rest in small groups. Such test cases are already in progress. As news of such expulsions are circulated among the refugees, panic overtakes the already fragile psychology of these homeless souls. Consequently, they are driven to take desperate measures, including suicide.

[*Traduction*]

postes qui ne sont pas très haut placés. Ils travaillent comme plongeurs dans des restaurants, dans des stations-service à la pompe de distribution d'essence, ou dans des usines, par exemple. Ils travaillent légalement dans la région de Montréal.

Le président: Ils ont tous un visa de travail du ministère de l'Immigration.

M. Jourdenais: Merci. Je poserai une autre question plus tard.

Le président: Très bien. Poursuivez, monsieur Husain.

M. Husain: Même sans leur statut, la plupart de ces réfugiés ont déjà réussi à s'intégrer de façon très poussée dans la société québécoise.

Le Canada a toujours dit que sa politique d'immigration n'est pas raciste. C'est le moment de le prouver. Il montrera vraiment par là quelles sont ses intentions véritables. Le Québec a toujours insisté pour dire que les autres sont racistes et pas lui. Ces réfugiés sont venus en masse au Québec justement parce que cette province est censée être moins raciste que l'Ontario ou la Colombie-Britannique. Il est temps que les Québécois le prouvent.

Le Québec et le gouvernement fédéral peuvent prendre l'une des cinq décisions suivantes à propos de ces réfugiés: ou bien les accepter tous, ce que j'appellerais une acceptation globale, ou bien les expulser tous, ce que j'appellerais un refus global, en accepter un nombre symbolique pour expulser les autres, en expulser un nombre symbolique et accepter les autres ou, finalement, ne rien faire pour le moment.

L'expulsion et la déportation sont les dernières phases d'une série d'étapes qui figurent dans les lois canadiennes sur l'immigration. Certaines de ces mesures impliquent de multiples audiences et des examens en présence d'un agent d'immigration, d'un observateur fédéral, d'un interprète, d'un avocat payé par l'Aide juridique, d'un conseiller, avec appel, révision et réexamen. Au cours de toute cette longue période, le candidat peut continuer à toucher une allocation de subsistance.

La décision de déporter 800 réfugiés du Bangladesh coûterait aux Canadiens plus de 112 millions de dollars en pertes réelles et potentielles. On peut donc se demander s'il serait avisé d'expulser ces réfugiés fort instruits et compétents, à un coût aussi élevé, à une époque de restrictions financières, et surtout lorsque le Québec connaît une diminution importante de sa population.

Le gouvernement du Canada, comme celui du Québec, n'est pas à l'abri de tout soupçon en matière de discrimination. J'ai bien peur que ces deux gouvernements ne se mettent d'accord pour accorder la statut de réfugiés pour la forme à quelques-uns seulement et ne déportent tous les autres en petits groupes. Ce genre de choses se passent déjà à l'heure actuelle et au fur et à mesure que les réfugiés entendent parler de ces déportations, ils sont saisés de panique. Leur moral étant déjà bas, ces personnes sans foyer sont parfois poussés à se laisser aller au

[*Text*]

I fear that the Parti Quebecois government in Quebec and the federal government in Ottawa have already decided to expel the Bangladesh refugees en bloc. This view is reinforced by the fact that the Parti Quebecois government in Quebec, in spite of their earlier promises through their whipping boy, Regis Vineau, has already issued some 250 refusals. Furthermore, the Immigration Minister of Quebec has recently rejected a plea by the Professors' Union of the *Université de Quebec à Montréal* to grant sanctuary to this group of Bangladeshi refugees. Contrary to the request for a blanket acceptance, the 250 refusals must be viewed as a blanket refusal.

A more humane action possible is that these refugees receive some kind of blanket protection. The government might ask, for example, that if these refugees conducted themselves satisfactorily for a year or so they would be granted their status. It may be noted that something of this nature has already been done in the case of granting immigration to the investors.

In a recent statement a former Immigration Minister, Mr. Otto Lang, urges that for the sake of stimulating the economy of Canada we must obtain doubling of our population through immigration. In the face of decreasing population in Quebec, this suggestion is probably most applicable here.

In conclusion, Mr. Chairman, I would add that some 800 young Bangladeshi refugees are now living precariously in Canada. Some 700 of them are living in the Montreal area awaiting to be told whether we will offer them sanctuary here.

Since the visa was imposed in 1983, the possibility of more Bangladeshi refugees entering Canada has been effectively stopped.

This committee recognized the need for increased population growth in Canada, which can only be achieved through increased immigration. However, the recommendation that preference should be given to the rich investors has been severely criticized by the members of the Liberal Party as well as by the NDP. Nevertheless, this committee takes pride in paying attention to the refugees. The previous quota for the refugees has been augmented by an additional 1,000 for this year.

Also, in view of the recent Supreme Court ruling on April 4, in the case of deportation orders issued against some refugees, it seems almost inevitable that a review of all refugee status claimants is in order. This will in turn cost billions of dollars of taxpayers' money.

Should we refuse the request of the Bangladeshi refugees for sanctuary here, they will have nowhere else to turn. Surely and certainly they will then be forced to return to their home country and to the military junta there.

[*Translation*]

désespoir et à prendre des mesures qui peuvent même aller jusqu'au suicide.

J'ai bien peur que le Parti québécois et le gouvernement fédéral n'ait déjà décidé d'expulser les réfugiés du Bangladesh en bloc. Le gouvernement du Parti québécois, en dépit des promesses faites précédemment par Regis Vineau, bouc émissaire du régime, a déjà d'ailleurs émis 250 refus. De plus, le ministre de l'Immigration du Québec a rejeté récemment l'appel de l'Union des professeurs de l'Université du Québec à Montréal d'offrir refuge à ce groupe de réfugiés du Bangladesh. Ces 250 refus doivent être considérés comme un refus en bloc.

Une attitude plus humaine serait d'offrir à tout ce groupe de réfugiés la protection du gouvernement. Ainsi, si ceux-ci se conduisaient de façon satisfaisante pendant un an, ils pourraient obtenir leur statut. Ce genre de possibilité a déjà été adoptée dans le cas des investisseurs qui, après un séjour d'un an se sont vus accorder le statut d'immigrant.

Dans une déclaration récente, un ancien ministre de l'Immigration, M. Otto Lang, préconisait une politique d'immigration qui permettrait de doubler la population canadienne et cela dans le but de stimuler l'économie de notre pays. Étant donné le déclin démographique au Québec, une telle suggestion pourrait se révéler fort utile.

En conclusion, monsieur le président, je vous signale que 800 jeunes réfugiés du Bangladesh vivent à l'heure actuelle dans des situations précaires au Canada. Sept cent d'entre eux vivent dans la région de Montréal et attendent qu'on leur dise s'ils pourront obtenir refuge dans ce pays.

Depuis l'imposition du visa en 1983, il est pratiquement impossible pour les réfugiés du Bangladesh d'entrer au Canada.

Le Comité a reconnu qu'une augmentation de la population canadienne était nécessaire; celle-ci n'est réalisable que grâce à une augmentation de l'immigration. Les membres du Parti libéral ainsi que ceux du NPD ont sévèrement critiqué la recommandation sur laquelle la préférence devrait être donnée aux riches investisseurs. Il faut signaler cependant que ce Comité s'enorgueillit de suivre de près la situation des réfugiés. Le quota de réfugiés a été d'ailleurs augmenté de 1,000 personnes pour cette année.

Étant donné la décision récente prise par la Cour suprême le 4 avril dans le cas des ordonnances de déportations émise contre certains réfugiés, le gouvernement procédera sans aucun doute à une étude de toutes les demandes de statut de réfugiés. Cela coûtera des milliards de dollars aux contribuables canadiens.

Si nous refusions la demande des réfugiés du Bangladesh, ceux-ci n'auraient nulle part d'autres allées. Ils seraient alors forcés de retourner dans leur pays d'origine et à faire face à la junte militaire.

[*Texte*]

Furthermore, during the imposition of the visa for the Bangladeshis, it is feared that the military dictator of Bangladesh and the Government of Canada might have come to an understanding to have these refugees handed over or extradited en masse to General Ershad's army. By refusing sanctuary, we will certainly be pushing these unfortunate victims to the same factory of torture they came from. We will clearly fail as a compassionate nation, as a democracy-loving nation and, above all, as human beings. We will, moreover, risk our reputation to be tarnished and will be labelled as racists.

To be precise, I submit to this committee that these refugees from Bangladesh should be accepted en bloc within the quota of the additional 1,000 refugees to be accepted this year. Out of the original 800 refugees, some 500 only remain to be considered, since many have already left Canada out of frustration and are now seeking refuge elsewhere.

During the election campaign our current Prime Minister of Canada expressed concern for the refugees from Bangladesh. Similar concern was also expressed by the Rt. Hon. John Turner and many members of all political parties. Concern was also expressed by many educationists, lawyers, doctors, entrepreneurs, city mayors, religious leaders and other prominent citizens. Few of the Members of Parliament who supported the cause of these refugees are in fact members of this committee.

• 1000

Many universities, colleges, unions, religious organizations, social organizations and other bodies have expressed clear support for their cause. The Bangladesh Centre, the *Université de Québec à Montréal*, a number of unions and many citizens have already sent messages of support to the Minister of Immigration and to the Secretary of State for External Affairs. One of the important supporters for this cause in the House of Commons is Mr. Gerry Weiner, the Parliamentary Secretary to the Rt. Hon. Joe Clark; similarly, the Hon. Bob Layton, Minister of State for Mines, and the Hon. Suzanne Blais-Grenier, the Minister of the Environment, also supported them.

It will be in the interest of all Canadians, especially all Quebecers, to allow these refugees to settle here. Higher education and skills are in short supply in Quebec and in Canada. The skills, education and youth that these refugees have brought with them are unparalleled, and will be an asset to us. These skills were acquired abroad at their expense, and we are being offered such skills on a silver platter.

The Hon. Warren Allmand, Lucie Pépin, Gilbert Chartrand, Marcel Danis, Carole Jacques, Claude Lanthier, and even the Hon. Jean-Guy Hudon, the Parliamentary Secretary to the Minister of Employment and Immigration, supported the cause of the Bangladeshi refugees. In the name of humanity, let us all join them and recommend a blanket acceptance of these refugees. I thank you.

[*Traduction*]

De plus, à la suite de cette imposition d'un visa pour les ressortissants du Bangladesh, nous craignons que la dictature militaire du Bangladesh et le gouvernement du Canada n'en soit arrivés à une entente qui permettrait au gouvernement de procéder à l'extradition en masse de ces réfugiés qui seraient alors livrés à l'armée du général Ershad. En refusant le refuge à ces pauvres victimes, nous les pousserons entre les mains de tortionnaires. Nous aurons échoué en tant que pays pouvant faire preuve de compassion, le pays démocratique, mais également en tant qu'être humain. Notre réputation sera ternie et nous serons catalogués comme racistes.

Je propose donc au Comité que ces réfugiés du Bangladesh soient acceptés en bloc dans le cadre du quota de ces 1,000 réfugiés supplémentaires qui doivent être acceptés cette année. Sur les 800 réfugiés au départ, on devrait décider simplement du sort de 500, étant donné que beaucoup de ces personnes ont déjà quitté le Canada par frustration et qu'ils essaient de trouver refuge autre part.

Au cours de la campagne électorale le premier ministre actuel a exprimé ses préoccupations au sujet du sort des réfugiés du Bangladesh. Des préoccupations du même genre ont été exprimées par M. Turner et de nombreux membres de tous les partis politiques. Beaucoup d'éducateurs, d'avocats, de médecins, d'entrepreneurs, de maires, de chefs religieux et d'autres citoyens importants ont exprimé les mêmes préoccupations. Peu de députés qui appuyaient la cause de ces réfugiés font en fait partie de ce Comité.

De nombreuses universités, collèges, syndicats, organisations religieuses et sociales ainsi que d'autres instances ont exprimé clairement leur appui à cette cause. Le Centre du Bangladesh, l'Université du Québec à Montréal, différents syndicats et beaucoup de citoyens ont envoyé des messages de sympathie au ministre de l'Immigration et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Une des personnes qui appuient de façon importante cette cause à la Chambre des communes est M. Gerry Weiner, le secrétaire parlementaire du Très honorable Joe Clark. De même, le ministre d'État aux Mines, Bob Layton et le ministre de l'Environnement, M^me^ Suzanne Blais-Grenier appuient cette cause.

Il irait de l'intérêt de tous les Canadiens et spécialement des Québécois de permettre à ces réfugiés de s'installer ici. Le Québec ne dispose pas de beaucoup de personnes ayant une éducation supérieure et des compétences très spécialisées. Or, les compétences, l'éducation et la jeunesse de ces réfugiés pourraient être d'une grande utilité ici. Ces compétences ont été acquises à l'étranger aux frais de ces personnes et on nous les offre maintenant sur un plateau d'argent.

L'honorable Warren Allmand, M^me^ Lucie Pépin, Gilbert Chartrand, Marcel Danis, Carole Jacques, Claude Lanthier et même l'honorable Jean-Guy Hudon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration ont appuyé la cause des réfugiés du Bangladesh. Au nom de l'humanité, nous devrions faire comme eux et recommander que l'on accepte ces personnes en bloc au Canada. Je vous remercie.

[*Text*]

The Chairman: Thank you, Mr. Husain. The Bangladesh Centre has a very potent spokesperson.

Can we just clarify the record on one issue before we move to Mr. Franklin? The current political regime in Bangladesh, could it be characterized by the statement that due process of law as we know it in Canada is not available because it is a military regime and there is an abrogation of what we would call due process?

Mr. Husain: You are quite right in this assumption, Mr. Chairman. Let me give you an example. All the universities, all the colleges, all the academic institutions at this very moment are closed indefinitely in Bangladesh because of the political climate, the military regime that is there. Furthermore, people who have gone back to Bangladesh just to test the water, as soon as they landed there they were imprisoned and they are still in jail. I would be delighted to furnish the names of some of these people, whom I know personally. They went with the hope that probably things have changed, but things have not changed. It is still a very strict military regime. There is censorship of a sort, because of which we do not get to hear the news as we should hear it. We should be frank and truthful. Very briefly, the situation there is still the same as before.

The Chairman: Okay. And those imprisonments would be without trial, without due process—they just occur.

Mr. Husain: I will give you one specific example. When four people went back they were immediately arrested at the airport, and they are still in jail; they were told they would be in jail indefinitely. News that came out was the following: There is no question of bail, no question of trial for the time being; in two years or three years we will see what will happen, but for now this is the situation.

The Chairman: Thank you very much. Mr. Franklin was to be next, and then Mr. Singh, for five minutes each. Remind members to signal me that they do have questions. We will put Madam Pépin and Mr. Jourdenais in the reverse order—Mr. Hudon, Mr. Heap, other members, if they have questions, please signal. Mr. Franklin.

Mr. J. N. Franklin (Bangladesh Centre): I am delighted to be here on behalf of the refugees. I would also like to pick up on your question of due process, and recognize first of all that Bangladesh, Pakistan and India are all members of the Commonwealth.

• 1005

"The whole world is a living nightmare. The only way you and I can handle a nightmare is to wake up". That is a quote from Mr. Arnold Smith, the Secretary General of the Commonwealth from 1965 to 1975. Speaking in Bangladesh on the common fund for commodities, his successor, Shridath Ramphal, said that a world order determined by various concepts of sovereignty and founded on adversary systems is irrelevant and inimical to contemporary human needs and must be dismantled. Consultation, communication and co-

[*Translation*]

Le président: Merci, monsieur Husain. Le Centre du Bangladesh a un porte-parole qui se fait entendre!

Pourrions-nous peut-être apporter certaines précisions avant de donner la parole à M. Franklin? Le régime politique actuel au Bangladesh pourrait-il être caractérisé de la façon suivante: pourrait-on dire que les garanties de la liberté individuelle ne sont pas respectées dans ce pays parce qu'il s'agit tout simplement d'un régime militaire?

M. Husain: Vous avez tout à fait raison. J'aimerais vous donner un exemple. A l'heure actuelle, toutes les universités, collèges et institutions académiques sont fermés et ceci de façon indéfinie au Bangladesh à cause du climat politique et du régime militaire de celui-ci. De plus, les personnes qui sont retournées au Bangladesh pour voir si la situation avait changé ont été immédiatement emprisonnées à leur arrivée et se trouvent toujours en prison. Je serais heureux de pouvoir vous fournir le nom de ces personnes que je connais personnellement. Elles étaient retournées dans l'espoir d'un changement, qui ne s'est cependant pas produit. Le régime est toujours un régime militaire très strict. De plus, étant donné la censure, nous ne sommes pas au courant de la situation comme nous devrions l'être. En bref, la situation dans ce pays est toujours la même qu'auparavant.

Le président: Très bien. Et ces emprisonnements sont faits sans espoir de procès.

M. Husain: Je vais vous donner un exemple précis. Lorsque quatre personnes du Bangladesh sont retournées dans leur pays, elles ont été immédiatement arrêtées à l'aéroport et mises en prison. Elles y sont toujours. On leur a dit qu'elles seraient en prison indéfiniment. Les nouvelles que l'on a pu obtenir sont les suivantes: pas de possibilité de cautionnement, et pas de procès pour le moment. Peut-être dans deux ou trois ans.

Le président: Merci. Je donnerai maintenant la parole à M. Franklin, suivi de M. Singh pendant cinq minutes chacun. Je rappelle aux membres de me signaler s'ils veulent poser des questions. Nous avons les noms de M. Jourdenais, M^me^ Pépin, M. Hudon, M. Heap. Les autres pourraient peut-être me faire savoir s'ils ont des questions à poser.

M. J.N. Franklin (Centre du Bangladesh): Je suis heureux d'être ici au nom des réfugiés. J'aimerais également vous répondre au sujet de cette question que vous avez posée concernant les garanties de la liberté individuelle. J'aimerais dire tout d'abord que le Bangladesh, le Pakistan et l'Inde sont tous trois membres du Commonwealth.

«Le monde entier vit un cauchemar permanent. La seule façon d'y échapper c'est de se réveiller». Il s'agit là d'une citation du secrétaire général du Commonwealth de 1965 à 1975, M. Arnold Smith. Parlant au Bangladesh au sujet du fonds commun des denrées, son successeur, M. Shridath Ramphal déclara: «un ordre mondial reposant sur différents concepts de souveraineté et fondé sur des systèmes contestataires va à l'encontre des besoins de l'humanité actuelle et doit être démantelé. La consultation, la communication et la

[*Texte*]

operation around the world is the only viable strategy for human survival, and in this planetary bargain there are no losers. Everybody wins, nobody loses. Everybody learns to work, to live in peace and harmony, peace and prosperity.

Our specific problem, as outlined by Dr. Husain, is how can we integrate 700 Bangladeshi refugees into the multicultural community of Montreal when the whole generation of their age group is on hold due to the present economic situation as shown by TV Ontario in co-operation with the International Youth Year secretariat on the CBC in Montreal on Monday night.

The specific solution was suggested that same day by Chaviva Hosek, president of the 370-group National Action Committee on the Status of Women. She said to take a look at how much money we would really have to divide equitably in this country. That amount of money in 1984 produced by our 12 million workforce for our 25 million consumers was about $425 billion, or $17,000 on average for every man, woman and child in the country. Why do we have poverty that is twice our consumption and four times our poverty line? So why do we have poverty? Why do we have unemployment?

Hugh Anderson of *The Gazette* said on Tuesday:

> Ottawa spends more than $100 billion, roughly $4,000 or $330 a month, for every man, woman and child in the country.

He quotes the Business Council that Parliament has lost its capacity to scrutinize the country's financial affairs.

I am urging action this day on monetary economic policy. The whole thrust of the government's economic policy is to find that stock of money that will provide an expanding market economic system without cost-price pressures. That information was given to me personally in 1968 by George Post, senior economic adviser to the Governor of the Bank of Canada, Louis Rasminsky, who had just got back from telling the international bankers that he could not understand how any country could be stupid enough to think they could withstand a 3% inflation without ultimate disaster. When I asked him about whether we could withstand 3%, he said: No, of course not. I said: How about 0.5%? He said: You are quite right; you cannot withstand a continuous inflation without ultimate disaster; it is just a matter of time.

We are in that ultimate disaster at the present time and I feel we should wake up.

• 1010

The figures show that Canada, with $1 billion U.S. as a money supply, and the world, with $200 billion U.S. of

[*Traduction*]

coopération mondiales représentent la seule stratégie viable permettant la survie de l'homme. Dans ce grand marché planétaire il n'y a pas de perdant, seulement des gagnants. Tout le monde apprend alors à travailler et à vivre en paix, en harmonie, dans un climat de prospérité».

Notre problème précis, comme l'a expliqué M. Husain, est de savoir comment intégrer 700 réfugiés du Bangladesh dans la communauté multiculturelle de Montréal alors que toute la génération de leur âge ne trouve pas de travail dans la conjoncture actuelle. Une émisison de TV-Ontario faite en collaboration avec le secrétariat de l'Année internationale de la jeunesse le montre bien, de même que l'émission passée sur Radio-Canada à Montréal lundi soir.

La présidente du Comité national d'action sur le statut de la femme, représentant 370 groupes affiliés, M^me^ Chaviva Hosek, suggérait la solution à ce problème le même jour. Elle suggérait de voir comment il serait possible de répartir de façon équitable les fonds du pays. En 1984, les 12 millions de personnes qui forment la population active du Canada produisaient un revenu de 425 milliards de dollars pour les 25 millions de consommateurs canadiens. Cela représente un revenu moyen de 17,000$ pour chaque homme, femme et enfant de notre pays. Pourquoi alors connaissons-nous la pauvreté et le chômage?

Dans un article de *The Gazette* de mardi Hugh Anderson disait ce qui suit:

> Ottawa dépense plus de 100 milliards de dollars, environ 4,000$ par an ou 330$ par mois pour chaque femme, homme et enfant du pays.

Il cite le Conseil économique du Canada selon lequel le Parlement a perdu la possibilité de surveiller les dépenses du pays.

Je demande que des initiatives soient prises aujourd'hui en matière de politique monétaire et économique. Le but de la politique économique du gouvernement est de trouver l'argent qui permettra de mettre en place un système économique en croissance constante sans que cela ait des répercussions sur les coûts et les prix. Cette information m'a été donnée personnellement en 1968 par George Post, conseiller économique principal du gouverneur de la Banque du Canada, M. Louis Rasminsky. Ce dernier revenait d'une conférence à laquelle il avait déclaré aux banquiers internationaux qu'il ne comprenait pas comment un pays pouvait être suffisamment stupide pour penser qu'il pourrait supporter une inflation de 3 p. 100 sans jamais subir d'inconvénient. Lorsque je lui ai demandé si nous pourrions résister à une inflation de 3 p. 100, il m'a répondu que non. Je lui ai demandé alors si nous pourrions résister à une inflation de 0.5 p. 100 et il m'a répondu qu'il était impossible de faire face à une inflation constante, que cela amènerait un désastre à court ou à long terme.

A l'heure actuelle, la situation est bel et bien désastreuse et je crois que nous devrions nous réveiller.

Les chiffres montrent qu'avec une masse monétaire canadienne d'un milliard de dollars US, et une masse mondiale de

[*Text*]

constant dollars, according to the Bank of Canada Act 1934, as nationalized in 1938, and to the American Constitution, article 1, section 8, clause 5, and to the UN Charter of Human Rights Declaration for International Peace and Security, through individual personal freedom from fear and want for all 5 billion human persons, the refugees on spaceship earth, including the 700 Bangladeshi refugees in Montreal . . . Everybody wins; nobody loses. Everybody learns to live and work in peace and harmony.

Mr. Chairman and the Labour, Employment and Immigration committee, I would just like to conclude from the introduction by E.F. Shoemaker: "Small is beautiful; economics as if people mattered". On the liberation of work, he says in the preface:

> All wealth stems from human work applied day by day to the facilities offered by nature. Fortunately, man does not merely like to work; his happiness is absolutely dependent on it. To be without work, which is not the same as being without employment, is slow death, just like being without food, only slower.

Chapter I is headed "The Labour-Market, an Economic Contradiction and a Social Fallacy". It is also a political monstrosity and a religious absurdity. Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Franklin. The book you mention is one I personally commend to members of the committee if they have not yet had a chance to read it. It is a broadening experience.

Mr. Franklin: It does not give the solution, unfortunately. It drifts off like everybody else does.

The Chairman: Yes. There is some concept of evolution to many solutions in the world. Thank you very much.

Can we turn now to Mr. Singh.

Mr. Sutantar Singh (Bangladesh Centre): Mr. Chairman, hon. Members of Parliament, ladies and gentlemen, the Federation of Sikh Societies of Canada is particularly grateful at this unique opportunity to present the case of many Sikhs who are adversely affected due to the political situation in Punjab, India. It is a situation which has forced them to seek refugee status. There are two distinct reasons for that.

First, I wish to refer to the plight of the Sikhs who arrived in Canada in 1978 or so and, because of the political plight in Punjab, may return only at the peril of their freedom. These Sikhs have taken roots in the Canadian society. They have been gainfully employed; some of them have married and acquired immovable property. They have for all intents and purposes chosen to make Canada their home.

Broadly speaking, many of them are covered under the recent judgment issued by the Supreme Court of Canada and cannot be deported until such time as they have been given an opportunity to be heard in person and, if necessary, their appeals have been heard. Good though it is, no doubt, it is not enough. We submit that it would be most appropriate if these personnel are granted either landed immigrant status or refugee status so they live more freely; that is, without fear of

[*Translation*]

200 milliards de dollars US en dollars constants, d'après la Loi sur la banque du Canada de 1934, nationalisée en 1938: l'article 1.8(5) de la Constitution américaine . . . la Charte des Nations Unies, la déclarations des droits pour 5 milliards d'êtres humains, réfugiés sur ce vaisseau spatial qu'est la terre, y compris les 700 réfugiés du Bangladesh à Montréal . . . Tout le monde gagne, personne ne perd. Tout le monde doit essayer de vivre et de travailler en paix et en harmonie.

Monsieur le président, membres du Comité du travail et de l'emploi et de l'immigration, j'aimerais conclure en citant l'introduction du livre: «la petite planète» de E.F. Shoemaker: au sujet de la libération du travail il écrit dans la préface:

> Toute richesse provient du travail quotidien de l'homme lorsque celui-ci se sert de ce que lui offre la nature. Il est heureux que l'homme ne se contente pas simplement d'aimer le travail, mais que son bonheur en dépende absolument. Être sans travail, ce qui n'est pas la même chose que d'être sans emploi, c'est mourir à petit feu, c'est comme mourir de faim, mais cela va encore moins vite.

Le chapitre 1 est intitulé: le Marché du travail, contradiction économique et erreur sociale. Il est également une monstruosité politique et une absurdité religieuse. Merci.

Le président: Merci monsieur Franklin. Je recommande personnellement le livre que vous mentionnez aux membres du Comité s'ils n'ont pas encore eu la possibilité de le lire, car il est très intéressant.

M. Franklin: Malheureusement il ne nous donne pas la solution. Il se contente de rester à la surface.

Le président: Oui. Beaucoup de solutions aux problèmes du monde consistent simplement à évoluer. Merci.

Peut-on passer à M. Singh.

M. Sutantar Singh (Centre du Bangladesh): Monsieur le président, mesdames et messieurs, la Fédération des sociétés sikhs du Canada est particulièrement heureuse d'avoir la possibilité de présenter le cas de nombreux Sikhs qui se trouvent à l'heure actuelle dans une situation difficile à cause de la situation politique au Punjab. Cette situation les a forcés à demander le statut de réfugié, et cela pour deux raisons.

Tout d'abord, j'aimerais parler du sort des Sikhs qui sont arrivés au Canada en 1968 et qui ne pourraient retourner dans leur pays qu'au péril de leur vie. Ces Sikhs se sont intégrés dans la société canadienne, ils détiennent des emplois rémunérés, certains d'entre eux se sont mariés et ont acquis de la propriété. À toutes fins pratiques, ils ont choisi de faire du Canada leur pays.

De façon générale, beaucoup d'entre eux sont visés par la récente décision de la Cour suprême du Canada et ne peuvent être déportés sans qu'on leur ait donné la possibilité de se faire entendre en personne et que leur appel ait été entendu. Cependant, ce n'est pas suffisant. Il serait à notre avis tout à fait approprié que ces personnes se voient accorder soit le statut d'immigrant reçu soit le statut de réfugié afin qu'elles puissent jouir d'une plus grande liberté, sans crainte de tomber

[*Texte*]

the RCMP. What is more judicious is a grant of general amnesty. Such a decision would be most welcome.

• 1015

Secondly, there are those who, because of the turmoil in their native Punjab, fled and sought sanctuary on Canadian soil. They dare not go back, lest they reap the wrath of a persecuting government. This very government has unilaterally and unlawfully declared virtually all Sikhs in Canada terrorists. There are press reports to that effect. It has been abundantly made clear that Sikhs, particularly those who have sought refugee status upon return to India, face endless persecution and harassment. In fact, there are known cases where those who returned had to pay the ultimate price.

Our plea, therefore, is that since many prospective residents of Canada can apply for refugee status, they will not be flushed out by false promises and then charged by law agencies; that the government will declare that Sikhs seeking refugee status will not be deported; they may be granted refugee status, following lawful procedures.

Finally, we endorse the recommendations made by Professor Husain. We respectfully submit to the Government of Canada that it consider favourably the cases of Bangladesh refugees in Canada.

The Chairman: Thank you, Mr. Singh. You were quite succinct, and we thank you for that.

M. Jourdenais: Monsieur le président, je vais poser mes questions en français autant que possible, parce que je veux m'exprimer clairement.

Tout à l'heure, j'ai demandé à M. Husain ce que faisaient en ce moment les 700 ou 800 personnes. Il m'a répondu qu'elles travaillaient, qu'elles avaient un permis de travail. Est-ce que ces 800 personnes ont fait une demande de statut de réfugié?

M. Husain: Oui, monsieur Jourdenais, c'est bien cela. Elles travaillent légalement, ce qui veut dire qu'elles ont un permis de travail. Elles ont essayé de s'intégrer au milieu québécois. De plus, elles ont toutes, sans exception, demandé le statut de réfugié. J'espère que cela répond à votre question, monsieur Jourdenais.

M. Jourdenais: Oui. Pourquoi voulez-vous tant qu'on accorde le statut de réfugié à tous ces gens en même temps? Je ne me souviens pas s'ils étaient tous sikhs; en tout cas, ils étaient tous des réfugiés du Bangladesh. Pourquoi craignez-vous qu'on les refuse individuellement? Là, vous voudriez qu'on donne l'amnistie totale à 700 ou 800 personnes.

M. Husain: Je répondrai à votre question de la façon suivante. Il existe une entente sur l'immigration entre Québec et Ottawa. Lorsqu'il s'agit d'accepter ou de refuser un groupe de réfugiés du Bangladesh ou des individus, le gouvernement du Québec a toujours son mot à dire. Ils ont d'abord demandé

[*Traduction*]

dans les filets de la Gendarmerie royale du Canada. Ce qui serait plus judicieux, en fait, ce serait de leur consentir une amnistie générale. Une telle décision serait très souhaitable.

Deuxièmement, il y a ceux qui ont fui le Punjab à cause de la situation troublée là-bas qui ont cherché asile au Canada. Ils n'osent pas retourner chez eux, de crainte de subir la colère d'un gouvernement qui les persécute. C'est le même gouvernement qui a déclaré unilatéralement et illégalement que presque tous les Sikhs qui sont au Canada sont des terroristes. Il y a des communiqués de presse dans ce sens. Il est très clair que les Sikhs, surtout ceux qui ont demandé le statut de réfugié à leur retour en Inde, font face à une persécution et un harcèlement interminables. Il y a même des cas connus de personnes qui ont dû payer leur retour de leur vie.

Étant donné que beaucoup de résidents actuellement au Canada peuvent demander le statut de réfugié, nous supplions qu'on ne les fasse pas se découvrir par de fallacieuses promesses pour ensuite engager des poursuites contre eux. Nous demandons que le gouvernement déclare que les Sikhs qui demandent le statut de réfugié ne seront pas déportés, mais qu'on leur accorde ce statut, conformément aux procédures légales.

En dernier lieu, nous appuyons les recommandations faites par le professeur Husain. Nous demandons respectueusement au gouvernement du Canada d'examiner favorablement la situation des réfugiés du Bangladesh qui se trouvent au Canada.

Le président: Merci, monsieur Singh. Nous vous remercions de votre déclaration brève.

Mr. Jourdenais: Mr. Chairman, I will ask my questions in French as far as possible in the interest of clarity.

A few moments ago, I asked Mr. Husain what the 700 or 800 individuals were doing at the present time. He told me that they were working, and that they had a work permit. Have these 800 individuals applied for refugee status?

Mr. Husain: Yes, Mr. Jourdenais, they have. They are working legally, which means they have a work permit. They have tried to integrate into the Quebec community. In addition, all of them, without exception, have requested refugee status. I hope that answers your question, Mr. Jourdenais.

Mr. Jourdenais: Yes. Why are you so insistent that we grant refugee status to all these individuals at the same time? I do not remember whether they were all Sikhs; in any case they were all refugees from Bangladesh. Why are you afraid that they will be turned down individually? You are asking for complete amnesty for 700 or 800 individuals.

Mr. Husain: I will answer your question as follows. There is an immigration agreement between Quebec and Ottawa. The Quebec government always has a say in whether or not a group of refugees from Bangladesh or elsewhere is accepted or rejected. The refugees first requested a certificate of selection

[*Text*]

le certificat de sélection au ministre de l'Immigration. Je suis un peu mêlé aux formalités entre Québec et Ottawa, et je sais que jusqu'à maintenant, on a déjà servi 250 refus aux requérants du Bangladesh.

• 1020

Ces 250 refus du gouvernement de Québec sont interprétés comme un refus en bloc. C'est ainsi que je vois le problème. Il y avait probablement déjà une entente entre Québec et Ottawa pour refuser en bloc la demande de 700 réfugiés. Ils sont au Québec maintenant.

M. Jourdenais: Êtes-vous certain qu'ils ont été refusés? Vous dites que vous «croyez» . . . Mais est-ce vrai qu'ils ont été refusés?

M. Husain: Monsieur Jourdenais, j'espère que ce n'est pas vrai. J'espère que je n'ai pas raison.

M. Jourdenais: Quand la décision aurait-elle été prise?

M. Husain: Encore une fois, j'espère que je n'ai pas raison. C'est une supposition; c'est la conclusion que je tire quand je vois qu'il y a eu 250 refus de la part du Québec. Pas par Ottawa, mais par Québec.

M. Jourdenais: Si le Québec les refuse, ils peuvent demander le statut de réfugié dans une autre province.

M. Husain: Oui, c'est possible, mais ils sont maintenant au Québec. C'est pour cela qu'ils ont fait des démarches au bureau de Montréal. Mais, comme vous le savez, monsieur Jourdenais, même si Québec leur refuse le statut de réfugié, Ottawa peut toujours le leur accorder.

M. Jourdenais: C'est ce que je dis. Ils pourront aller s'établir dans une autre province.

M. Husain: C'est une possibilité, oui.

M. Jourdenais: Vous allez peut-être penser que je me fais l'avocat du diable, mais quand je lis votre déclaration, j'ai l'impression que vous craignez, non pas qu'ils ne soient pas entendus, parce que le jugement de la Cour suprême nous oblige à les entendre personnellement, mais qu'ils ne soient pas acceptés individuellement. Pourquoi devrait-on accepter d'un seul coup 700 ou 800 réfugiés d'un même pays, alors que des réfugiés d'autres pays ont déjà demandé le statut? Il y en a 7,000, 8,000, 9,000, 10,000, je ne sais plus . . . Nous avons maintenant 20,000 immigrants au total, si on considère le réfugié comme un immigrant. Je vois qu'il y a chez vous une crainte, et cela me fait un peu peur.

Tout à l'heure, vous avez eu le frisson lorsque j'ai dit «sikh». Le monsieur à côté de vous est président de la Fédération des sociétés sikhs du Canada. Je me demande pourquoi vous frissonnez quand je dis ce mot. Vous l'avez fait deux fois, et j'ai été obligé de dire «Bangladesh».

Cette semaine, dans les journaux, on lit: *Sikh sought in Gandhi plot may have fled to Canada*; *FBI cracks Sikh plot to kill Gandhi*; *2,000 arrested after bombing in India*. Si vous lisez l'article, ce sont des sikhs.

[*Translation*]

from the Quebec Minister of Immigration. I am somewhat involved in the formalities that exist between Quebec and Ottawa, and I know that to date, 250 applicants from Bangladesh have already been turned down.

The fact that the Quebec government has turned down these 250 applications is interpreted to mean that it will turn down all applications. This is how I see the problem. There is probably already an agreement between Quebec and Ottawa to turn down all of the 700 applications made by the refugees. They are in Quebec now.

Mr. Jourdenais: Are you sure that they have been turned down? You say you "think" . . . Is it true that they have been turned down?

Mr. Husain: I hope it is not true, Mr. Jourdenais. I hope I am not right.

Mr. Jourdenais: When will the decision be made?

Mr. Husain: I repeat that I hope I am wrong. This is the conclusion I am drawing from the fact that Quebec has turned down 250 applications so far. It was not Ottawa, it was Quebec.

Mr. Jourdenais: If Quebec turns them down, they can request refugee status in another province.

Mr. Husain: Yes, that is possible, but they are in Quebec at the present time. That is why they approached the Montreal office. However, as you know, Mr. Jourdenais, even if Quebec refuses to grant them refugee status, Ottawa can still do so.

Mr. Jourdenais: That is what I am saying. They could go and live in another province.

Mr. Husain: That is a possibility, yes.

Mr. Jourdenais: You may think that I am playing the devil's advocate, but when I read your statement, I get the impression that you are afraid, not that they will not be heard, because the Supreme Court judgment requires that they be heard individually, but rather that they will not be accepted individually. Why should we accept 700 or 800 refugees from one country all at once, when there are refugees from other countries who have already requested refugee status? There are some 7,000, 8,000, 9,000 or 10,000 . . . I do not know exactly how many . . . there is now a total of 20,000 immigrants, if we consider refugees as immigrants. I am a bit worried about this fear you have.

Earlier you shuddered when I said they were "Sikhs". The gentleman next to you is the president of the Federation of Sikh Societies of Canada. I am wondering why you shuddered when I said that word. You did it twice and I had to say "Bangladesh".

This week in the newspapers we read headlines of the following type: "Sikh sought in Gandhi plot may have fled to Canada"; "FBI cracks Sikh plot to kill Gandhi"; "2,000 arrested after bombing in India". If you read the articles, you will find that Sikhs are involved.

[*Texte*]

Je devine votre réponse, parce que j'ai déjà eu affaire à une organisation du genre de la vôtre. On dit toujours que c'est le gouvernement qui trouve toutes sortes de raisons pour accuser les sikhs d'avoir fait telle ou telle chose, pour prouver que ce sont eux qui fomentent les troubles.

Comment les Canadiens peuvent-ils s'orienter en ce qui concerne cette question, surtout à la suite de votre déclaration?

There is a fear. Why? There could also be a fear from us, too, that we want . . . Well, we tried anyway to get good people, honest people,

et naturellement, nous ne voulons pas laisser entrer des révolutionnaires au pays.

Je vous écoutais parler tout à l'heure. Je défends la cause des réfugiés, je veux les aider, mais j'ai une crainte. Pourquoi aurions-nous confiance alors que vous, vous ne semblez pas avoir confiance?

The Chairman: Thank you, Mr. Jourdenais. The eight minutes are up, but we need some time for response. My predisposition is Mr. Singh first, and Mr. Husain second. Is that agreeable?

Mr. Franklin: Mr. Chairman, could I possibly answer that one, because there is not an answer that is . . .

The Chairman: The first signal was from Mr. Singh, and then Mr. Husain.

Mr. Jourdenais: A second round, if there is one.

Mr. Singh: My submission to you, sir, is that basically the Federation of Sikh Societies does not, and I repeat does not, approve violence. There have been some odd cases in Canada, but that does not mean that the whole community as such can be labelled as violent people.

• 1025

Perhaps I would be permitted, sir, to recall the case of what happened in Quebec in the assembly itself. Would you deduce that all people in Quebec are violent, that they have guns and go and shoot people? No, I do not think so. Certainly, the news from India over the last year has infiltrated here as the government wishes. The media is closed; nobody can go. Even John Matheson, who was a CBC man, was jailed there. This is what the press is.

But what I wish to submit to you, ladies and gentlemen, is that Punjab is closed. Please help it open. Send a parliamentary delegation there. Let it be open to the press. The Sikhs are at fault; sure they are at fault at certain stages. They are no saints; they are as good or as bad as any citizens.

But my submission to you, sir, is that for over the last two years they have been requesting true peaceful means for consideration of their rights which they feel have been denied to them. They want something written into the Constitution of India. They are not for bifurcation of the country. There may be some; I do not deny that. But by and large, the whole Sikhs and we here want relations between India and Canada to be

[*Traduction*]

I can guess your answer, because I have had dealings with an organization similar to yours. People always say that the government finds all sorts of reasons to accuse Sikhs of doing various things, to prove that they are fomenting trouble.

What attitude can Canadians take to this issue, particularly in light of your statement?

Il y a des craintes. Pourquoi? Il se peut que vous ayez également des craintes à notre propos, que vous craigniez que nous . . . Nous essayons d'attirer des gens honnêtes,

and naturally we do not want to let revolutionaries into the country.

I was listening to your statement. I defend the cause of refugees, and I want to help them, but I do have a fear. Why should we trust them, when you do not seem to trust us?

Le président: Merci, monsieur Jourdenais. Les huit minutes sont écoulées, mais il faut accorder un certain temps pour la réponse. J'ai l'intention de donner la parole d'abord à M. Singh, et ensuite à M. Husain. Ca va?

M. Franklin: Monsieur le président, puis-je répondre à la question, car il n'existe pas de réponse qui soit . . .

Le président: C'est M. Singh qui a demandé la parole en premier, suivi de M. Husain.

M. Jourdenais: Peut-être au deuxième tour, s'il y en a un.

M. Singh: Ce que je vous ai dit c'est que la Fédération des sociétés sikhs n'approuve pas, et je le répète, n'approuve pas la violence. Il y a eu des cas isolés de violence au Canada, mais cela ne veut pas dire que tous les Sikhs peuvent être considérés comment étant violents.

Je me permettrai, monsieur, de rappeler la tuerie à Québec, à l'Assemblée législative. En déduiriez-vous que tous les Québécois sont violents, qu'ils ont des fusils et qu'ils tirent sur tout le monde? Je ne le pense pas. De toute évidence, les nouvelles en provenance de l'Inde, depuis l'an dernier, nous sont parvenues ici comme le souhaite ce gouvernement. Les médias sont fermés, personne ne peut se rendre là-bas. Même John Matheson, le journaliste de Radio-Canada, a été emprisonné là-bas. Voilà où en est la presse.

Mais ce que je voudrais vous dire, mesdames et messieurs, c'est que le Punjab est fermé. Contribuez à son ouverture. Envoyez-y une délégation de parlementaires. Qu'il soit ouvert à la presse. Les Sikhs ont fait des erreurs, c'est évident qu'il y en a eu à certaines étapes. Ce ne sont pas des saints, ils sont aussi bons ou aussi mauvais que n'importe quel autre citoyen.

Mais ce que je voudrais vous dire, monsieur, c'est que depuis ces deux dernières années, ils demandent que des moyens véritablement pacifiques soient trouvés pour que l'on respecte les droits dont ils s'estiment avoir été privés. Ils veulent que des dispositions à cet égard figurent dans la Constitution de l'Inde. Ils ne sont pas pour la séparation du pays. Certains le sont peut-être, je n'en disconviens pas. Mais dans l'ensemble, tous

[*Text*]

more secure, firm, better relations and stronger relations. We are not for anything else.

My submission to you, sir, is that the people who are here should be given refugee status on at least humanitarian grounds. They should be allowed to work. Presently, many of them are hiding, sir. There was a report in *The Toronto Star* only two or three days ago, and then a week before that, in which it was advocated that amnesty must be granted. The last act of amnesty was some time in 1973, and if it is granted now, I think it will be a most welcome decision.

Thank you, sir.

The Chairman: Mr. Husain.

Mr. Husain: Mr. Chairman, I congratulate you for having allowed Mr. Singh to speak first, because for a moment I thought Mr. Jourdenais' question was aimed at me. So it was very appropriate that Mr. Singh would have answered.

Mr. Jourdenais: It was aimed at the three witnesses.

Mr. Husain: Absolutely. It was very appropriate that Mr. Singh speak for the Sikh community and also the Sikh refugees, because no Sikh has come from Bangladesh. I want to make this point very clear. Most of the Bangladeshi are Moslems. Some of them are Hindus and some of them are Christians, but to my knowledge there is no Sikh who ever came from Bangladesh and sought refuge here.

Mr. Singh: You are right, sir.

Mr. Husain: I hope that answers the questions. I would also like to say—I am talking on behalf of the Bangladeshi community—we have absolutely no objection whatsoever to the Sikh refugees being accepted in Canada. However, I would go along and say, yes, the Canadian immigration law also observes the fact that we screen people who are terrorists, that we screen people for diagnosing certain types of illnesses, and for these criteria, I guess we could probably refuse refugee status or immigration to certain people. We have absolutely no objection to that.

Coming back to the question of the 700 refugee status claimants from Montreal, I would like to reply to this question of Mr. Jourdenais in the following manner. First of all, is it a very large number? I do not think so. We have the tradition of accepting a larger group than 700 people from one single country in the past. Furthermore, this 700 number was the original number of refugees from Bangladesh. It has gone down to 500 or maybe even less. I am sure the Minister of Immigration has the correct number.

What happened during the last year and a half or so is that many of these people who initially sought refugee status got frustrated because of the long delay, and many of them have already left Canada and have sought refuge in other countries. So it is no longer that number. On purpose, I started with the number 800 in entire Canada and 700 refugees in the Montreal area, but it has gone down, I would say, to 500 or even less.

[*Translation*]

les Sikhs et nous-mêmes ici voulons que les relations entre l'Inde et le Canada soient plus sûres, meilleures et plus fortes. C'est tout ce que nous voulons.

Je voudrais vous dire, monsieur, que les gens qui sont ici devraient se voir accorder le statut de réfugié, ne serait-ce que pour des raisons humanitaires. Il faudrait les autoriser à travailler. Actuellement, nombre d'entre eux se cachent. Un article publié il y a deux ou trois jours, et aussi une semaine avant dans le *Toronto Star* recommandait que l'amnistie leur soit accordée. La dernière remonte à 1973, et en accorder une maintenant serait, selon moi, une décision extrêmement opportune.

Merci, monsieur.

Le président: Monsieur Husain.

M. Husain: Monsieur le président, je voudrais vous féliciter d'avoir accordé d'abord la parole à M. Singh, car, pendant un instant, j'ai pensé que la question de M. Jourdenais s'adressait à moi. Il était donc tout à fait opportun que M. Singh y réponde.

M. Jourdenais: Elle s'adressait aux trois témoins.

M. Husain: Tout à fait d'accord. Il convenait vraiment que M. Singh parle au nom de la communauté et des réfugiés Sikhs, car aucun Sikh n'est venu du Bangladesh. Je voudrais bien préciser cela. La plupart des ressortissants du Bangladesh sont musulmans. Certains sont hindous et d'autres chrétiens, mais à ma connaissance, aucun Sikh n'est jamais venu du Bangladesh pour trouver refuge ici.

M. Singh: Vous avez raison, monsieur.

M. Husain: J'espère que cela répond aux questions. Je voudrais ajouter aussi—je parle au nom de la communauté du Bangladesh—que je n'ai absolument aucune objection à ce que des réfugiés Sikhs soient acceptés au Canada. J'admets cependant que des lois canadiennes sur l'immigration prévoient la nécessité de dépister les terroristes, ceux qui souffrent de telle ou telle maladie, et sans doute que pour ces critères, il est probablement normal de refuser le statut de réfugié ou d'immigrant à certaines personnes. Nous n'avons absolument aucune objection à cela.

Pour revenir à la question des 700 personnes de Montréal qui demandent le statut de réfugié, je voudrais répondre ainsi à la question de M. Jourdenais: tout d'abord, s'agit-il d'un très grand nombre? Je ne pense pas. Traditionnellement, nous avons accepté des groupes comptant plus de 700 personnes d'un même pays, et ce par le passé. En outre, ces 700 personnes étaient le nombre initial de réfugiés du Bangladesh. Il est passé à 500 ou peut-être moins. Je suis sûr que le ministre de l'Immigration en connaît le nombre exact.

Ce qui s'est passé depuis un an et demi c'est que beaucoup des personnes qui voulaient initialement obtenir le statut de réfugié ont perdu patience à cause de tous les retards, et beaucoup d'entre eux ont déjà quitté le Canada pour aller chercher refuge ailleurs. Ce nombre n'est donc plus le même. Au début, j'ai délibérément parlé de 800 personnes en tout au Canada et de 700 réfugiés dans la région de Montréal mais il n'y en a plus, sans doute, que 500, ou même moins.

[*Texte*]

• 1030

Mr. Jourdenais: Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Husain. That combination of questions and answers went a long way past eight minutes. We will move to Madam Pépin.

Mr. Singh: One second, sir. Please, if I could be allowed.

The Chairman: Yes.

Mr. Singh: Sir, I may take the privilege to address you once again.

Mr. Jourdenais: Thank you.

Mr. Singh: The Prime Minister of India has declared in the very Parliament of India that 27 societies in Canada, which are Sikh societies, are all terrorists. Now, those 27 societies are composed of the Sikhs in Canada. Virtually every Sikh in the eyes of India is a terrorist. Well, if that is the case, may I request you to kindly find out what our RCMP is doing here? Why can they not bring out the Sikh terrorists here? Why can they not be put to trial? The fact is that Sikhs, barring certain exceptions, are generally speaking a peace-loving people. They are here to earn. Canada is their home by choice, not by pressure. What has the Government of Canada has done to find out whether these 27 Sikh societies of the Sikhs are really terrorists? They are not, sir. That is my submission to you.

We want relations between India and Canada to be strengthened, as I said previously. We do not want to see something unhealthy, unbecoming. We know that both Canada and India have close relations for a long time. It is not a matter of only yesterday or today. Thank you, sir.

The Chairman: Thank you, Mr. Singh. Madam Pépin.

Mme Pépin: Je voudrais saluer nos témoins.

Monsieur Husain, j'aimerais que vous disiez aux députés quelles sont les conditions de vie des réfugiés du Bangladesh, entre autres à Montréal. J'ai rencontré des groupes de réfugiés du Bangladesh. J'aimerais que vous disiez à mes collègues depuis combien de temps, en moyenne, ils attendent ici au Canada. Ont-ils leur passeport? Pusieurs d'entre eux ont-ils été obligés de donner de l'argent? Combien de visites par mois au ministère de l'Immigration leur impose-t-on? Doivent-ils payer à ce moment-là? Enfin, pourquoi, selon vous, harcèle-t-on ainsi plusieurs d'entre eux? Il serait bon que tous sachent dans quelles conditions la plupart des réfugiés du Bangladesh vivent actuellement.

The Chairman: Mr. Husain.

Mr. Husain: Thank you, Mrs. Pépin, for asking me this question. I was so glad to see you walk into the room. Although you were late, you were most welcome because it is always good to see a familiar face. And knowing your stand in the case of the refugees in general, and particularly for the Bangladeshi refugee groups, I am not at all surprised that you have asked this question. Allow me to elaborate a little bit on the questions that you have asked.

[*Traduction*]

M. Jourdenais: Merci.

Le président: Merci, monsieur Husain. Les questions et réponses ont dépassé de loin les huit minutes. Je cède la parole à M^me^ Pépin.

M. Singh: Un instant monsieur, avec votre permission . . .

Le président: Oui.

M. Singh: Monsieur, je me permettrai de vous adresser la parole une autre fois.

M. Jourdenais: Merci.

M. Singh: Le premier ministre de l'Inde a déclaré au Parlement même de ce pays que 27 sociétés, au Canada, qui sont sikhs, sont toutes terroristes. Ces 27 sociétés se composent des Sikhs du Canada. Aux yeux de l'Inde, chaque Sikh est pratiquement un terroriste. Si tel est le cas, je me permettrais de vous demander respectueusement ce que fait alors la GRC? Pourquoi ne peut-elle pas trouver les terroristes sikhs qui se cachent ici? Pourquoi ne sont-ils pas poursuivis en justice? Le fait est que les Sikhs, sauf certaines exceptions, sont en général des gens pacifiques. Ils sont ici pour gagner leur vie. Le Canada est leur pays par choix, et non pas en raison de certaines pressions. Qu'a fait le gouvernement du Canada pour déterminer si ces 27 sociétés sikhs sont vraiment terroristes? Elles ne le sont pas monsieur. C'est ce que je voulais vous dire.

Encore une fois, nous voulons que les relations entre l'Inde et le Canada soient renforcées. Nous ne voulons rien de malsain ou de malvenu. Nous savons que le Canada et l'Inde ont des relations étroites qui remontent à il y a longtemps. Je vous remercie monsieur.

Le président: Merci, monsieur Singh. Madame Pépin.

Mrs. Pépin: I would like to welcome our witnesses.

Mr. Husain, could you tell members about the conditions of life of Bangladesh refugees, among others in Montreal. I have met refugee groups from Bangladesh. I would like you to tell my colleagues since when, in average, they have been waiting here, in Canada. Do they still have their passports? Have several of them been obliged to pay money? How many monthly visits to the Department of Immigration do they have to go through? Do they have to pay them? Finally, why are several of them harassed in such a way? It would be good that everybody knows the conditions in which most of the refugees from Bangladesh are living now.

Le président: Monsieur Husain.

M. Husain: Merci, madame Pépin, de m'avoir posé cette question. J'ai été très heureux de vous voir entrer dans la pièce. Vous étiez en retard, mais j'étais quand même très heureux parce qu'il fait toujours plaisir de voir un visage familier. Et étant donné que je sais comment vous vous situez par rapport aux réfugiés en général et en particulier par rapport aux groupes de réfugiés du Bangladesh, je ne suis pas du tout surpris que vous ayez posé cette question. Permettez-moi de développer un peu les questions que vous avez soulevées.

[*Text*]

In what conditions are they living? They are living precariously. I have already mentioned during my initial submission that the conditions they are living in are precarious. The money they earn is not enough to live a luxurious life, but they get by. Some of these people have two Masters degrees. Some of them are doctors. Some of them are engineers and they are washing dishes. So what do they do? They end up living two or three people to a single room, but they do not complain because they hope that some day they will get their status and at that time will be able to get better jobs and be able to better contribute to the Canadian economy.

It has already been two years or more than two years since many of them came and they are waiting to be told whether we are going to accept them or refuse them. This itself brings about a tension of an unparalleled nature. I have mentioned the case of one suicide. This took place in Montreal. You can easily imagine the frail psychology of these people, the emotions, the sentiments they are being subjected to, not only because of this case but also because of reports of the deportation of certain people. Every single week I hear one or two people are being hospitalized for depression and so on and so forth.

• 1035

These tensions, these depressions are compounded by the fact that many of them have their passports seized by the immigration authorities and they are still there. In spite of intervention by many hon. Members of Parliament, these passports have not yet been returned. I personally tried to intervene in certain cases but was not successful.

Furthermore, the immigration officials demanded that some of these refugees deposit a certain amount of money with the immigration authorities, which they did, and this money has not been returned yet.

Worst of all is the fact that these people are trying to do small jobs and earn their living, but some of them are required to report to the immigration officials, sometimes once a month, sometimes twice a month, and when they go out they lose either half a day's wages or maybe one day's wages. But more important and more serious is the fact that if these people are leaving their job to report to the immigration office for a day the next day they are probably fired by these people. So on the one hand they get jobs—which are not the very best jobs in the world—but on the other hand, because of the constraints imposed upon them by the immigration officials, they tend to lose their jobs.

So, in summary, they are living precariously under all these kinds of tensions, which should be eliminated as soon as possible, and I request the members of this committee to make an immediate recommendation to that effect.

Mme Pépin: La Cour suprême, dans son jugement du 4 avril, a bien précisé que les réfugiés devaient se faire entendre personnellement avant qu'on prenne une décision sur leur cas. Il a a également été fait mention du fait que la Charte des droits et libertés s'appliquait à toutes les personnes vivant au Canada. Donc, la Charte des droits et libertés ne devrait-elle pas s'appliquer aux réfugiés qui vivent au Canada? Le réfugiés

[*Translation*]

Leurs conditions de vie: elles sont précaires. J'ai déjà dit au cours de mon exposé initial que les conditions dans lesquelles ils vivent sont très difficiles. L'argent qu'ils gagnent ne leur suffit pas à vivre une vie de luxe, mais ils s'en sortent. Certains d'entre eux ont deux maîtrises. Certains sont médecins, d'autres sont des ingénieurs, or ils se retrouvent plongeurs. Que font-ils? Ils finissent pas cohabiter à deux ou trois dans une seule chambre, mais ils ne se plaignent pas parce qu'ils espèrent qu'un jour ils obtiendront leur statut de réfugiés et qu'alors ils pourront obtenir de meilleurs emplois et mieux à contribuer à l'économie du Canada.

Cela fait déjà deux ans ou plus que beaucoup d'entre eux sont venus et qu'ils attendent qu'on leur dise que nous n'allons pas les accepter ou que nous allons les refuser. Cela crée en soi une tension exceptionnelle. J'ai parlé d'un cas de suicide à Montréal. Vous pouvez facilement imaginer le délabrement psychologique de ces gens, leurs émotions, leurs sentiments, pas uniquement à cause de ce cas mais en raison de toutes les rumeurs de déportation de certaines personnes. Chaque semaine j'entends dire qu'une ou deux personnes sont hospitalisées pour dépression . . .

Ces tensions, ces angoisses sont encore accrues quand les autorités d'immigration saisissent les passeports d'un grand nombre d'entre eux qui sont encore ici. De nombreux députés au Parlement sont intervenus, mais les passeports n'ont pas été rendus. Personnellement, j'ai essayé d'intervenir dans certains cas, mais sans succès.

De plus, les agents d'immigration ont demandé à certains réfugiés de déposer une caution auprès des autorités d'immigration; ils l'ont fait, et cet argent n'a pas été rendu non plus.

Le plus grave, c'est que ces gens essaient d'obtenir de petits emplois, de gagner leur vie, mais certains d'entre eux sont tenus de contacter les agents d'immigration régulièrement, parfois une fois par mois, parfois deux fois par mois, et lorsqu'ils le font, ils perdent une demi-journée de salaire, parfois même une journée entière. Cela dit, le plus grave et le plus important, c'est que très souvent, quand ils quittent leur emploi pour contacter le bureau d'immigration, le lendemain, ils s'aperçoivent qu'on les a mis à la porte. Ainsi, d'une part les emplois qu'ils obtiennent sont loin d'être les plus intéressants, mais d'autre part, à cause des exigences des agents d'immigration, ils peuvent facilement perdre leur emploi.

En résumé, ils vivent dans des conditions précaires, ils subissent toutes sortes de tensions qu'il faudrait éliminer le plus tôt possible et je demande aux membres de ce Comité de faire immédiatement une recommandation à cet effet.

Mrs. Pépin: According to a decision by the Supreme Court of Canada rendered on April 4, the refugees should be heard personally before a decision is taken concerning them. The Court mentioned also that the Charter and Rights and Liberties applies to any person living in Canada. Therefore, should the Charter of Rights and Liberties not apply to the

[*Texte*]

ne pourraient-ils pas utiliser la Charte pour se défendre? Est-ce que les réfugiés sont au courant de cela?

Mr. Husain: Mrs. Pépin, the refugees are elated by this Supreme Court ruling. They do not understand the implications of this, though. Persons like yourself and the hon. members of this committee, Members of Parliament, and probably Mr. Franklin, would be more knowledgeable on this account.

As an academician—I teach biology—I do not understand the implications of this, but as a layman whatever I understand I try to tell them.

Mrs. Pépin: Yes.

Mr. Husain: If this committee makes an announcement of sorts, I think this would be more appropriate in making them understand where this decision, the Supreme Court ruling of April 4, takes them . . .

Mrs. Pépin: Helps them.

Mr. Husain: —and what are the implications of the Charter of Rights in this context.

Mrs. Pépin: Thank you.

The Chairman: Mr. Singh has a contribution.

Mr. Singh: My submission to you is, madam, that this particular ruling which was handed down by the Supreme Court of Canada on April 4 actually applied to six people from my community. I know that besides the hassle the financial impact of that case has been very serious and those people now are in sort of debt right up to their neck.

To be very honest with you, we have already a couple of people from the department and, if I recollect well, even they expressed their opinion. When I say "department" I mean the Immigration department. They themselves were not fully aware on that particular date, which was probably April 10, what are the implications, how deep they are. To expect that in general refugees will be knowing that I think is asking too much.

Therefore my submission is: Let a categorical statement be issued by the department, a brief one, saying deportation is held up pending further instructions and nobody will go back from Canada either to India or Bangladesh or Sri Lanka or anywhere else. Just these two or three simple lines will really serve the purpose of the judgment to the affected people. Thank you, sir.

The Chairman: Thank you, Mr. Singh.

Merci, madame Pépin.

Mr. Heap.

Mr. Heap: Thank you, Mr. Chairman.

I would like to ask some questions of our witnesses and then also of the Chair regarding the proposals we have just heard.

[*Traduction*]

refugees living in Canada? Should they not try to use the Charter to defend themselves? Are they aware of this?

M. Husain: Madame Pépin, les réfugiés sont enchantés de cette décision de la Cour suprême. Ils n'en comprennent pas les implications, mais vous-même, les honorables députés de ce Comité, les députés au Parlement en général et probablement M. Franklin, doivent-ils avoir une meilleur idée de ce que cela signifie.

Je suis universitaire, j'enseigne la biologie, et je ne comprends pas les implications de cette décision, mais le peu que je comprends, j'essaie de le leur expliquer.

Mme Pépin: Oui.

M. Husain: Si le Comité décide d'annoncer quelque chose, je pense qu'il faudrait essayer de leur faire comprendre la signification de cette décision de la Cour suprême du 4 avril, de leur . . .

Mme Pépin: Les aider.

M. Husain: . . . expliquer quelles sont les implications de la Charte des droits dans ce contexte.

Mme Pépin: Merci.

Le président: M. Singh a quelque chose à dire.

M. Singh: Madame, pour ma part je peux vous dire que cette décision qui a été prononcée par la Cour suprême du Canada le 4 avril intéressait directement six personnes de ma communauté. Je sais qu'indépendamment des tracasseries que cela a supposées, cela constitue un fardeau financier considérable et ces personnes sont aujourd'hui endettées jusqu'au cou.

En toute honnêteté, nous avons déjà vu une ou deux personnes du ministère et, si je me souviens bien, même elles ont dit ce qu'elles pensaient. Quand je parle du «ministère» je parle du ministère de l'Immigration. À l'époque, c'était probablement le 10 avril, les représentants du ministère eux-mêmes n'avaient pas une idée très nette des implications, de leur portée. Alors, l'idée que l'ensemble des réfugiés puissent en savoir plus, c'est beaucoup demander.

Dans ces conditions, que le ministère fasse une déclaration catégorique, concise, pour préciser que les déportations sont suspendues jusqu'à plus ample informé et que personne ne sera renvoyé aux Indes, au Bangladesh, au Sri Lanka ou ailleurs. Deux ou trois lignes dans ce sens permettront de réfléchir aux implications de cette décision. Merci.

Le président: Merci, monsieur Singh.

Thank you, Madam Pépin.

Monsieur Heap.

M. Heap: Merci, monsieur le président.

J'ai des questions à poser à nos témoins et également au président au sujet des propositions que nous venons d'entendre.

[*Text*]

• 1040

Has the Bangladeshi community or the Sikh community been in any discussion with the Immigration department around the possibility of a special program?

If I may explain a little, apart from individual applications for refugee status, which is what the Supreme Court principally dealt with, there are special programs. It is likely that some of the estimated 20,000 people who should now have an oral hearing of their case, according to the Supreme Court, might be classified under existing special programs, such as the Iranians, the Salvadorans, and so on. The special program can deal more directly with a whole classification, usually by country of origin, rather than making it necessary that each individual establish that he or she has a well-founded fear of being persecuted if he returns home.

I do not think there is a special program for Bangladeshi or for Sikhs. But has that been discussed with the department?

Mr. Husain: Mr. Chairman, Mr. Heap's question is very illuminating. I would very briefly say that there is no special program of this nature as far as the Bangladeshi group is concerned. I am aware that certain groups of refugees from other countries do have special programs. No, there is no special program at all for the Bangladeshi refugee group. A special program would be welcome. But in view of the fact that, as I have already said in response to the question from Madam Pépin, many of these refugees have been living here for more than two or two and a half years, I think we should dispense with the special programs and go ahead and grant them refugee status.

Mr. Singh: Mr. Heap, we did make a presentation through your party, if I remember well; but that was turned down. It was not accepted. But if such a forum comes, that would be most welcome. If the committee could kindly use its good offices for such a thing, there will be a great debt of gratitude for years to come. Please, if you can arrange, people will be much benefited by that; and especially I can can say so about the Sikkhs. You all know, sir, that the Sikkhs are world-class farmers. Give them the implements and you will see that they can produce miracles. They have done that. I am not boasting. Give them the chance; give them the implements; give them the tools; and you will see how fertile the land can be for the whole of this country. Please have those programs enacted if you possibly can, sir.

The Chairman: I can put a piece of information on the record at this point. Kevin Kerr, from the library, has prepared a brief paper for us. It is currently in translation, therefore not available to members. In the context of special programs, Mr. Heap, there are two lists of countries. One is public and one is not. There is a permanent list of 12 countries which is not public. There is a temporary list of 8 countries which is public. These are countries for which Canada has a policy of non-deportation. India is on the list of 8 which is public. So there is an assertion in the immigration manual that at this time no one shall be deported back to India. So that is in the nature . . . But Bangladesh is not on the 8, and we cannot tell whether it is

[*Translation*]

Est-ce que les ressortissants du Bangladesh ou la communauté sikh ont eu l'occasion de discuter avec les gens de l'Immigration d'un programme spécial?

Permettez-moi d'expliquer: la Cour suprême s'est surtout occupée des réfugiés qui sollicitent ce statut à titre individuel. Mais à part cela, il y a des programmes spéciaux. On pense que quelque 20,000 personnes devraient maintenant subir une audience orale, dans le cadre des programmes spéciaux qui existent actuellement. Il s'agit de gens comme les Iraniens, les gens du Salvador, etc. Un programme spécial s'adresse à tous ceux qui appartiennent à une catégorie, souvent par pays d'origine. Cela évite à chacun de devoir prouver qu'il ou elle a de bonnes raisons de craindre des persécutions dans son pays.

Je ne crois pas qu'il y ait de programmes spéciaux pour les Sikhs ou pour les ressortissants du Bangladesh. Mais a-t-on discuté de cette possibilité avec le ministère?

M. Husain: Monsieur le président, la question de M. Heap est particulièrement révélatrice. Effectivement, je peux vous dire qu'il n'y a pas de programme de ce genre pour le groupe du Bangladesh. Je savais que certains groupes de réfugiés d'autres pays avaient des programmes spéciaux. Non, pour le groupe du Bangladesh, il n'y a pas de programme spécial. Ce serait une excellente chose. Mais comme je l'ai déjà dit en réponse à une question de M^me^ Pépin, un grand nombre de ces réfugiés vivent ici depuis plus de deux ans ou deux ans et demi, on pourrait donc les dispenser de ces programmes spéciaux et leur accorder directement le statut de réfugié.

M. Singh: Monsieur Heap, nous sommes intervenus auprès de votre parti, si je me souviens bien, mais notre demande a été rejetée. Si la discussion reprenait, ce serait une excellente chose. Si nous pouvions faire appel aux bons offices du Comité, nous vous en aurions une gratitude durable. Je vous en prie, si c'était possible, il y a beaucoup de gens qui pourraient en profiter, et en particulier je peux me porter garant pour les Sikhs. Comme vous le savez tous, les Sikhs sont des agriculteurs de réputation mondiale. Donnez-leur les outils nécessaires, vous verrez qu'ils feront des miracles. Ils l'ont déjà fait. Je ne me vante pas, donnez-leur la chance, donnez-leur les outils, donnez-leur les moyens, et vous verrez à quel point ils peuvent rendre la terre fertile partout dans le pays. Je vous en prie, faites adopter ces programmes le plus rapidement possible.

Le président: Je vais apporter une précision pour que cela soit consigné. Kevin Kerr, de la Bibliothèque, a préparé un document à notre intention. Ce document est en cours de traduction, il n'est donc pas disponible. Dans le contexte des programmes spéciaux, monsieur Heap, il y a deux listes de pays. Une qui est publique, l'autre qui ne l'est pas. Il y a une liste permanente de douze pays qui n'est pas publique; il y a d'autre part une liste temporaire de 8 pays qui est publique. Ce sont les pays à destination desquels le Canada ne déporte pas. L'Inde se trouve sur la liste des huit qui est publique. Par conséquent, le manuel d'immigration prévoit déjà que, pour l'instant, personne ne peut être déporté vers l'Inde. Dans ces

[*Texte*]

on the 12. It may or may not be on the list of 12. But in that sense that speaks to is there something special here. It would affect certainly the Sikh situation as we know it. Is that helpful to you?

Mr. Heap: That goes part way, Mr. Chairman.

• 1045

I would like to respond to Mr. Singh. When I have been approached more than once on the matter of refugee status, I have asked for documentation and have not received it. I have received some general information about what is happening in India, but not documentation on the points that I asked for relating to the question that some of them asked me. One of the people who approached me is no longer available, since he is in hiding on a charge of murder, so I cannot get that information from him.

Therefore, I am asking, in order to move within the existing law, which could be changed but takes time to change, about the concept of a special program. If it would be in order, Mr. Chairman, I would be prepared to move that we request the Minister to respond on the possibility of a special program for Bangladeshee and for Sikhs who are in Canada, or at least for those who are in Canada. I should explain that the special program concept usually includes an immediate action on behalf of those who are already in Canada, as in the case of Poles three years ago, as in the case of some Latin American nationalities, and so on. That, I think, would respond directly to the case of both Sikhs and the Bangladeshee.

If the result of the Supreme Court decision is not clear, it might also be appropriate for the Minister to make the sort of announcement that has been suggested, because, although I am not a lawyer, my impression, my understanding of the result of the Supreme Court decision is that, in fact, no one who is claiming refugee status will be deported at least until after having had a personal hearing before the people who will make the decision. This is not a hearing in front of an immigration officer, who then writes a report and other people make the deicison, which is the general system now; this would be a hearing before the people who will make the decision.

The Minister is at present considering what will be the method of carrying out that Supreme Court direction, but I think the clear meaning of it in the first instance is that no one is going to be deported until they have had that chance, or of course, obviously, until they have been landed. If they are landed without having that hearing, I am sure they will not bother asking for the hearing, because landing is what they have been seeking.

So there are two points we might consider, Mr. Chairman, if it would be in order in this meeting. I am not sure whether this meeting is constituted for the purpose of doing business of that sort, but if it is, and if it would be in order, I would be prepared to move a motion on either of those two points; namely to ask the Minister to respond on the possibility of an immediate special program for Bangladeshee and for the Sikhs; and secondly, to ask the Minister to announce publicly

[*Traduction*]

conditions . . . Cela dit, le Bangladesh ne figure pas dans ces huit pays et nous ne savons pas s'il se trouve dans la liste des douze. C'est possible. Mais de toute façon, cela n'a rien de particulier. Quoi qu'il en soit, cela risque de modifier la situation actuelle des Sikhs. Est-ce que cela vous a été utile?

M. Heap: En partie, monsieur le président.

J'aimerais répondre à M. Singh. Chaque fois qu'on est venu me trouver pour me parler des problèmes des réfugiés, j'ai demandé des documents que je n'ai jamais reçus. J'ai reçu des informations d'ordre général sur ce qui se passe en Inde, mais aucun document sur les sujets que j'avais soulevés, des précisions à propos des questions qu'on m'avait posées. Un de ceux qui était venu me trouver n'est plus disponible, car il a été accusé de meurtre et il se cache. Il m'est donc impossible de mettre la main sur ce renseignement.

Dans ces conditions, et parce que nous voulons rester dans le cadre de la loi actuelle, qui pourrait être changée, mais cela prendrait du temps, si vous pensez que c'est recevable, monsieur le président, j'aimerais proposer que nous demandions au ministre ce qu'il pense de la possibilité d'instaurer un programme spécial pour les gens du Bangladesh et pour les Sikhs qui se trouvent au Canada, du moins pour ceux qui sont déjà au Canada. Je précise que le principe du programme spécial prévoit d'ordinaire des mesures immédiates pour ceux qui sont déjà au Canada, comme cela a été le cas des Polonais il y a trois ans, le cas de certains ressortissants des pays latino-américains. Cela règlerait directement les problèmes des Sikhs et des gens du Bangladesh.

Si les effets de la décision de la Cour suprême ne sont pas clairs, le ministre pourra peut-être faire la déclaration dont on a parlé car, bien que n'étant pas juriste moi-même, j'ai l'impression, je pense que à cause de cette décision, quiconque sollicite le statut de réfugié ne peut être déporté tant qu'il n'a pas comparu en personne devant les gens qui sont chargés de prendre la décision. Il ne s'agit pas d'une audience devant un agent d'immigration qui fait ensuite un rapport à l'intention de ceux qui sont chargés de prendre la décision. Cela, c'est le système actuel. Il s'agit au contraire d'une audience directement devant ceux qui sont chargés de prendre la décision.

Le ministre réfléchit actuellement à la façon d'appliquer la décision de la Cour Suprême mais, pour commencer, cette décision a une signification très simple: personne ne peut être déporté tant que cette audience n'a pas été accordée, ou évidemment, cela va de soi, jusqu'au moment où ils sont reçus comme immigrants. S'ils sont reçus avant l'audience, j'imagine qu'ils ne réclameront plus l'audience, car c'est le statut d'immigrant reçu qui les intéresse.

Par conséquent, monsieur le président, si c'est recevable, notre Comité pourrait faire deux choses. Je ne sais pas si notre mandat nous permet de faire ce genre de chose, mais si oui, et si la chose est recevable, je suis prêt à proposer une motion sur l'un ou l'autre de ces points: d'une part demander au ministre ce qu'il penserait d'un programme spécial immédiat pour le Bangladesh et pour les Sikhs ou, deuxièmement, demander au ministre d'annoncer publiquement qu'un premier effet de la

[*Text*]

that the meaning of the Supreme Court decision is at least no deportation until a person has been heard by the people who will make the decision on his or her case.

The Chairman: Mr. Heap, as long as we have a quorum of eight people a motion can be moved. That would be an acceptable motion. It should be in writing. It would be a debatable motion. The meeting terminates at 11 a.m., because we have to give up the room. Perhaps you would want to think about whether today is the appropriate day to move it, or a subsequent day. But I invite you to get it in writing, and in the meantime we might let Mr. Hudon proceed with questioning.

Mr. Heap: I think that makes a lot of sense, Mr. Chairman.

The Chairman: Okay. Mr. Husain, you had a comment?

Mr. Husain: If I may briefly answer to the comments and proposals made by Mr. Heap.

• 1050

First of all, I would like to thank Mr. Heap for the motion. I am aware of Mr. Heap's personal standing on the question of refugees, as well as the standing of his party on refugees, and I thank him and his party for that.

Very briefly, I would like to mention that we have made a declaration on the special program. The declaration from the Bangledesh Community Centre you have a copy of, and in that declaration there are the ingredients of such a special program. I will read just the first sentence of the three requests that we made. The first one is "Immediately . . . halt halt all deportation proceedings against the Bangladeshi refugees".

This was submitted to the Minister of Immigration, the Minister of External Affairs, and the Minister of Intergovernmental Affairs in Quebec; and also we made representation to the Governor General herself. I believe the Governor General has passed on her comments to the Minister of Immigration. So we have already made representation. But we have not heard anything from the Minister of Immigration in this respect.

Once again, I would like to thank Mr. Heap for his motion. If the committee would like to deal with this motion in future business instead of today, we would appreciate being invited back to the committee as observers.

The Chairman: Mr. Husain, there are two situations. One is an open public meeting; and most of ours are of that kind. Occasionally there is an in camera meeting. So we would welcome you back at almost any time as observers.

M. Hudon: C'est quelque chose de présenter une motion, monsieur le président, mais c'est une autre affaire de la faire passer; parce qu'on peut présenter des motions, et je pourrais avoir la même attitude que mon collègue M. Heap, qui, quand c'est le temps de passer une motion, pour une autre chose, se lève et s'en va. Pas parce que je suis nécessairement contre la

[*Translation*]

décision de la Cour Suprême est qu'il n'y aura pas de déportation tant qu'une personne n'aura pas été entendue par les gens qui seront appelés à prendre une décision sur son cas.

Le président: Monsieur Heap, tant que nous avons le quorum de huit personnes, il est possible de proposer des motions. Cette motion serait recevable. Il faut la rédiger. Il faut en débattre. La séance se termine à 11 heures, car nous devons libérer la salle. Vous préférerez peut-être déposer cette motion un autre jour, à moins de le faire aujourd'hui. Cela dit, il faudrait la rédiger et, en attendant, je vais donner la parole à M. Hudon.

M. Heap: Monsieur le président, cela me semble très logique.

Le président: D'accord. Monsieur Husain, vous aviez une observation?

M. Husain: Si vous le permettez, je voudrais répondre très rapidement aux propositions de M. Heap.

Pour commencer, je tiens à remercier M. Heap pour cette motion. Je connais la position de M. Heap face au problème des réfugiés, je connais également la position de son parti, et je l'en remercie, lui-même, ainsi que son parti.

Très rapidement, je précise que nous avons fait une déclaration à propos du programme spécial. C'est une déclaration du Centre de la communauté du Bangladesh dont vous avez un exemplaire et, dans cette déclaration, on trouve les éléments de ce programme spécial. Je vais vous en lire la première phrase; nous avons formulé trois demandes. La première: «immédiatement . . . interrompre toutes les procédures de déportation à l'encontre des réfugiés du Bangladesh».

Cela a été soumis au ministre de l'Immigration, au ministre des Affaires extérieures, au ministre des Affaires intergouvernementales au Québec ainsi qu'au gouverneur général elle-même. Nous pensons que le gouverneur général a fait part de ses observations au ministre de l'Immigration. Nous sommes donc déjà intervenus, mais nous n'avons rien entendu à ce sujet de la part du ministre de l'Immigration.

Encore une fois, je remercie M. Heap pour sa motion. Si le Comité décide de discuter de cette motion à une date ultérieure, nous aimerions beaucoup être invités à assister à la séance à titre d'observateurs.

Le président: Monsieur Husain, il y a deux aspects dans cette situation. D'une part, une réunion publique, et la plupart de nos réunions sont publiques. Toutefois, il arrive que nous nous réunissions à huis clos. Cela dit, vous serez les bienvenus à titre d'observateurs, pratiquement n'importe quand.

Mr. Hudon: Mr. Chairman, it is one thing to move a motion, but it is another to have it passed. We can always move motions, and I could do as my colleague Mr. Heap does, when the time comes to adopt a motion, for something else, he gets up and leaves. I am not saying I am against the motion, but when one does not want a motion to be passed, it is very easy to leave.

[*Texte*]

motion, mais quand on ne veut pas qu'une motion passe, on s'en va.

On a un système en place qui laisse supposer qu'il y a bien des choses—et ma collègue, M^me^ Pépin, est très ouverte aux problèmes du Bangladesh aussi, comme aux problèmes de tous les réfugiés, comme je peux l'être ouvert également—on a un système, dis-je, qui a été mis en place et qui sous bien des aspects mérite de grosses améliorations. Mais ce système-là a été mis en place par des gens qui avaient foi en l'avenir je crois, qui pensaient offrir les meilleures possibilités aux immigrants. C'est quand même ce parti politique-là qui a mis ce système en place, et c'est quand même eux, en 1978, au mois de février, qui ont fait l'accord Cullen-Couture. Et que l'on ne vienne pas chialer là-dessus aujourd'hui. L'accord Cullen-Couture donne un droit au Québec, à l'heure actuelle, de dire oui ou non sur des cas d'immigrants. C'est bien de valeur, parce que cela ajoute une étape de plus. Il faut quand même vivre avec cela, à l'heure actuelle. Vous savez qu'à l'heure actuelle, les frontières sont fermées à d'autres personnes si ce n'est pas pour des réunifications familiales ou si ce ne sont pas des réfugiés politiques, et ce depuis 1982. Ce n'est pas nous qui les avons fermées, ces frontières-là. Je reçois tous les jours des appels téléphoniques de Suisse, de Suédois, qui de façon individuelle veulent venir ici au Canada, mais ils n'ont pas la chance d'être des réfugiés politiques et ils n'ont pas la chance d'avoir une famille, ici. Donc, ils restent à l'extérieur du pays. Les frontières sont fermées à l'heure actuelle pour ces gens-là. En 1982, cela s'est fait.

Je suis d'accord, personnellement, pour trouver une solution globale. C'est pour cela que la motion de mon collègue, tout à l'heure . . . Il va falloir trouver une solution glogale, mais il ne faut pas mettre non plus un ministère dans la position de trouver une solution individuelle pour régler un problème global. L'ancien gouvernement avait demandé au docteur Plaut de fournir un rapport sur les réfugiés. Vous allez admettre avec moi que, motion, pas motion, le ministère devra trouver une solution globale quand il aura mis en place un nouveau système. Parce qu'autrement cela devient des motions individuelles. Il va falloir qu'il fasse quelque chose. Mais il faut que ce rapport-là soit, non seulement étudié, non seulement déposé, mais que l'on change le système pour . . .

Mme Pépin: Qu'on applique le rapport.

• 1055

M. Hudon: Que l'on applique le rapport, et on trouvera ensuite des solutions globales.

Je suis très sensible aux cas des réfugiés, aux cas humanitaires, mais je reviens à des déclarations qui ont été faites tout à l'heure. Vous vous souvenez, lors de l'assassinat de M^me^ Gandhi, il y avait des *parties* en plein milieu des rues de Toronto. Qu'est-ce cela dit au Canadien moyen, qui n'est pas au fait de toutes les subtilités de la situation dans d'autres pays?

Actuellement, ma plus grande préoccupation concernant les immigrants est leur intégration. J'aimerais vraiment que les immigrants soient des Canadiens d'origine haïtienne, des Canadiens d'origine indienne, etc. J'aimerais qu'ils soient

[*Traduction*]

According to the current system, there are many things . . . my colleague, Madam Pépin, is well aware of the problems in Bangladesh, of refugee problems in general, as I want to be myself. As I said, we have a system in place and in many ways, it needs improvements. But this system was adopted by people who believed in the future, who were convinced they were offering immigrants better conditions. After all, it is still this political party which adopted this system, this party which, in 1978, in February, concluded the Cullen-Couture agreement. So do not start whimpering today. According to the Cullen-Couture Agreement, the province of Quebec has a say regarding the cases of immigrants. It is too bad, because it is one more stage of procedure. But for the time being, it is unavoidable. You know that, at the same time, the borders are closed to other people when it is not a matter of family reunion or political refuge. This has been the situation ever since 1982. We are not the ones who closed the borders. Every day I am getting phone calls from Switzerland, from Swedes, they want to come here to Canada, individually. But since they are not political refugees and since they have no family here, they are out of luck. Let them stay outside. The borders are closed to these people for the time being, and this goes back to 1982.

I quite agree that we must find a global solution. This is why the motion of my colleague . . . We shall have to find a global solution. But we must not force one department to find an individual solution to a global problem. The former government had asked Dr. Plaut to prepare a report on refugees. You must admit that, motion or not, the department will have to find a global solution when a new system is in place. Otherwise, we will have to proceed with individual motions. They have got to do something, but it is not enough to study the report, to table the report. This system has to be changed in order . . .

Mrs. Pépin: For the report to apply.

Mr. Hudon: For the report to apply; global solutions will come later.

I am very much aware of refugee cases, humanitarian cases, but I want to go back to what has been said already. You remember, when Mrs. Ghandi was assassinated, there were parties in the streets of Toronto. What does that say to your average Canadian who does not understand the subtleties of the situation in foreign countries?

Today, I am mainly concerned by the way immigrants are being integrated. I would like immigrants to be Canadians of Asian origin, Canadians of Indian origin, etc. I want them to be Canadians first and foremost because they have requested

[*Text*]

d'abord et avant tout des Canadiens, parce qu'ils ont demandé le statut de Canadien. A l'heure actuelle, ce n'est pas tout à fait cela. Les immigrants sont des Indiens qui sont aussi Canadiens, des Haïtiens qui sont aussi Canadiens. Je pense que le problème devient de plus en plus grave.

On va avoir un autre problème avec le système que l'on a mis en place. Supposons que demain matin, M^me^ MacDonald accepte de régler globalement le problème de ces 700 réfugiés. Combien d'autres personnes devrions-nous alors faire entrer au Canada en vertu de la politique de réunification familiale? Ne trouvez-vous pas qu'une telle solution fausserait notre politique d'immigration? Pourquoi devrions nous nous occuper strictement d'une seule catégorie de gens, alors que le Canada se veut un pays ouvert? Bien sûr, il y a votre pays, mais il y en a beaucoup d'autres qui ont de graves problèmes humanitaires. Le Canada est un pays qui a fait preuve de beaucoup d'humanité.

Donc, combien d'autres personnes allez-vous faire entrer par la suite, et pourquoi devrait-on favoriser strictement un côté? En gros, ce sont les observations que j'avais à faire.

Mr. Husain: Thank you for your comments, Mr. Hudon. I have answers to all your questions, but in view of the fact there are only three minutes left, I will request Mr. Heap to move the motion, if I may, and see if this could be seconded. Maybe later on, I would like to speak with Mr. Hudon.

M. Hudon: Il n'y a pas de quorum.

The Chairman: Mr. Husain, please answer the questions so they will be on the record. I have had some experience in committee matters, and the passage of a motion in this short period of time is very unlikely. However, getting it on our plate for later consideration is not a problem.

Mr. Husain: I see. One of the important questions that Mr. Hudon raised is with regard to integration. On that question specifically, let me assure Mr. Hudon, as well as the other hon. members of this committee, that the Bangladeshi have already proved themselves extremely integrated. They are learning French, they are learning English. They have integrated into Quebec society very well, and I am very proud to say that.

With regard to the other matters, I think I will abstain in making further comments. I will ask Mr. Heap, if the chairman would permit, to raise the same motion as before.

The Chairman: Mrs. Pépin, on a point of order.

Mme Pépin: Mon collègue, M. Hudon, dit que le gouvernement précédent a fait des lois qui ne semblent pas extraordinaires. Je voudrais lui faire remarquer que l'entente Cullen-Couture est certainement très bonne, puisque dans le document que M. Lévesque présente ce matin au premier ministre du Canada, il lui demande clairement de laisser au Québec le contrôle de l'immigration.

Je pense qu'on a fait un bon coup.

Mr. Jourdenais: Mr. Chairman, I would like to put this on the record. They have been discussing *le rapport du Dr Plaut*. I

[*Translation*]

the Canadian statute. Nowadays, it is not exactly true. Immigrants are Indians who are also Canadians, Asians who are also Canadians. I believe that the problem is getting worse.

We are going to have another problem with our system. Let us suppose that tomorrow morning Madam MacDonald agrees to a global solution of the problem for these 700 refugees. How many more people will have to be admitted to Canada according to the family reunion policy? Do you not think that this solution might distort our immigration policy? Why take care specifically of one category of people when Canada claims to be an open country? Of course, there is the case of your own country. But there are many others where there are grave humanitarian problems. Canada as a country has been a great humanitarian.

So how many more people are you going to admit later on, and why do we give an advantage to one side only? These are my remarks.

M. Husain: Merci pour ces observations, monsieur Hudon. J'ai des réponses à toutes vos questions, mais comme il ne reste que trois minutes, je vais demander à M. Heap de déposer sa motion, si c'est possible, dans l'espoir que quelqu'un l'appuiera. Plus tard, j'aurai peut-être l'occasion de discuter avec M. Hudon.

Mr. Hudon: There is no quorum.

Le président: Monsieur Husain, je vais vous demander de répondre aux question pour que cela figure au compte rendu. J'ai une certaine expérience des comités, et il est fort peu probable que nous réussissions à adopter une motion en si peu de temps. Cela dit, nous n'aurons aucun mal à y revenir plus tard.

M. Husain: Je vois. Une des questions les plus importantes que M. Hudon a soulevées est celle de l'intégration. Monsieur Hudon, membres du Comité, je tiens à vous assurer que les gens du Bangladesh ont déjà prouvé qu'ils étaient extrêmement bien intégrés. Ils apprennent le français, ils apprennent l'anglais. Ils se sont intégrés à la société québécoise d'une façon exemplaire, et je suis très fier de pouvoir le dire.

Quant aux autres questions, je m'abstiendrai de faire d'autres observations. Si le président le permet, je demanderai à M. Heap de déposer la motion dont il a parlé plus tôt.

Le président: M^me^ Pépin invoque le Règlement.

Mrs. Pépin: My colleague, Mr. Hudon, is saying that the former government has adopted some laws that were far from extraordinary. I submit to him that the Cullen-Couture agreement is undoubtedly very good since this morning Mr. Lévesque is presenting a document to the Prime Minister of Canada asking him clearly to leave the control of immigration with Quebec.

A mighty good deal.

M. Jourdenais: Monsieur le président, j'ai une question à poser. On a parlé du rapport de M. Plaut, et j'aimerais savoir pourquoi on pense que monsieur le Rabbin Plaut a trouvé la

[*Texte*]

would like to know why they think that Rabbi Plaut has the solution. We have been hearing so many witnesses. Why him?

Mme Pépin: Mais il a étudié le problème. Son travail était d'arriver à des solutions.

M. Jourdenais: J'en ai vu des rapports depuis que je suis ici, madame, et je vous assure qu'il y en a de très négatifs.

Mme Pépin: Attendez de voir celui-là avant de le critiquer.

• 1100

The Chairman: On the same point of order, Mr. Witer, followed by Mr. Hudon.

Mr. Witer: I am not sure if it is a point of order, but it is certainly a comment on the point of order.

I think, Mr. Chairman, that what we have been trying to do, I think with some success, is to address some of the difficulties in immigration policy not on a party-by-party basis but as a committee that represents the Government of Canada and certainly has members from all parties on it. No one is suggesting that the legislation is perfect. I do not think anybody is trying to point any fingers of blame. We know that there are difficulties and there are problems, and that is why all of us are getting together to try to resolve those problems.

I think it is extremely dangerous to turn this into a political forum for individual parties to try to score political points. If we do that, I think we will break down what I think we have accomplished in the last two or three months, and that is a resolve of everybody in this room to correct some of the very serious difficulties and problems we have with the current legislation.

The Chairman: Mr. Hudon.

M. Hudon: Je suis d'accord avec M^me^ Pépin quand elle dit que l'accord Cullen-Couture est bon. Cependant, vous remarquerez que cela veut dire une étape supplémentaire pour les groupes, ce qui prolonge les discussions.

Mr. Jourdenais: Mr. Chairman, I was supposed to speak on the second round, but we will invite witnesses . . . If they would be free to come back, I would really enjoy being able to ask a few more questions.

The Chairman: Thank you for that comment.

Mr. Heap has presented the following motion in writing: That the committee recommend that the Minister of Employment and Immigration consider the establishing of special programs for Bangladeshi and Sikhs and respond to the committee on this matter at her earliest convenience, and that the committee recommend that the Minister of Employment and Immigration issue a statement at her earliest convenience clarifying the implications of the Supreme Court decision in the Singh case, especially regarding the necessity of deferring all deportations at least until each refugee claimant has had an oral hearing before the person or persons who will judge the claim.

[*Traduction*]

solution. Nous avons entendu quantité de témoins, pourquoi lui?

Mrs. Pépin: But he has studied the problem. He was asked to find solutions.

Mr. Jourdenais: I cannot tell you how many reports I have seen since I have come here, Madam, and I can assure you that many of them are very negative.

Mrs. Pépin: Wait until you see this one before you start criticizing.

Le président: Je donne la parole à M. Witer, suivi de M. Hudon, au sujet de ce même rappel au Règlement.

M. Witer: Je ne sais pas s'il s'agit véritablement d'un rappel au Règlement, mais c'est certainement un commentaire à ce sujet.

Je crois que nous avons essayé d'étudier, d'une façon apolitique et avec un certain succès, certaines des difficultés que pose la politique d'immigration du Canada et cela, en tant que Comité représentant le gouvernement du Canada et les partis. Personne ne prétend que la loi est parfaite. Je ne crois pas que l'on veuille imputer le blâme à qui que ce soit. Il y a des difficultés, des problèmes, et c'est la raison pour laquelle nous sommes ici.

Il est extrêmement dangereux de transformer cette tribune en tribune où les différents partis pourraient marquer des points, car cela démolirait tout ce que nous avons essayé de construire au cours des deux ou trois derniers mois. Or, tout le monde dans cette salle veut s'attacher à résoudre les difficultés et les problèmes que pose la législation actuelle.

Le président: Monsieur Hudon.

Mr. Hudon: I agree with Mrs. Pépin when she says that the Cullen-Couture agreement is good. However, that means another stage that groups have to go to and it means protracted discussions.

M. Jourdenais: Monsieur le président, je devais prendre la parole au cours du deuxième tour, mais nous inviterons les témoins . . . s'ils peuvent revenir, j'aimerais vraiment poser quelques autres questions

Le président: Merci de votre commentaire.

M. Heap a présenté la motion suivante par écrit: Le Comité recommande que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration étudie la possibilité de mettre sur pied des programmes spéciaux à l'intention des personnes du Bangladesh et des Sikhs, qu'elle fasse connaître au Comité le plus rapidement possible sa décision à ce sujet; que le Comité recommande à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration de faire une déclaration dès qu'elle le pourra et le plus rapidement possible pour préciser les retombées de la décision de la Cour surpême dans l'affaire Singh, et spécialement la nécessité de reporter à plus tard toute déportation, du moins jusqu'à ce que chaque personne demandant le statut de réfugié ait eu la possibilité de

[*Text*]

That has been moved by Mr. Heap. The chairman will accept this pending an opportunity for the clerk to look at it and to provide us with some advice. It may not have appropriate action components, for instance.

It is now 11 a.m. We have that motion on the record and the committee will have to deal with it at a subsequent session.

Mr. Singh, you had a brief comment?

Mr. Singh: Small, sir.

The Chairman: Yes, and Mr. Husain?

Mr. Singh: Regarding the integration, I must submit with all respect to everyone here that although we have an affiliation back home it is basically because of cultural values. For all intents and purposes, whether we are Sikhs or Muslims or anybody, we are Canadians first and foremost, always and all ways. Kindly take this request of mine very carefully, seriously. We are Canadians. Our forefathers have contributed towards the progress and prosperity of this country and we ourselves are doing what little bit we can.

Thank you, sir.

The Chairman: Thank you. Mr. Husain.

Mr. Husain: Mr. Chairman, I would like to thank you and the hon. members of this committee for inviting me to speak on behalf of the refugees from Bangladesh. Before leaving, may I just ask the chairman—I do not know the formality—if it is appropriate at least to allow the motion presented by Mr. Heap to be seconded by a member of your committee.

The Chairman: Parliamentary procedure does not require a seconder. That may seem a bit strange, but the motion is officially moved. It is part of our permanent record and the committee will have to deal with it at some point.

Mr. Franklin, you have a brief comment?

Mr. Franklin: Yes. You have raised the question of the relationship between Parliament, the government and the courts, and I would like to discuss it particularly with Mr. Hudon.

The Chairman: Mr. Jourdenais or Mr. Hudon?

Mr. Franklin: Mr. Hudon.

The Chairman: I invite you to do that at your convenience. The bells are ringing; we are over time.

This meeting stands adjourned.

[*Translation*]

se faire entrendre oralement par la personne ou les personnes qui étudieront sa demande.

Il s'agit d'une proposition de M. Heap. Le président accepte cette proposition. Le greffier l'étudiera et nous donnera les conseils d'usage.

Il est maintenant 11 heures, et le Comité va donc devoir étudier cette motion au cours d'une séance ultérieure.

Monsieur Singh, vous vouliez faire un bref commentaire?

M. Singh: Oui, monsieur le président.

Le président: Bien, et M. Husain?

M. Singh: Au sujet de l'intégration, si nous sommes liés à notre pays d'origine, c'est en fait surtout à cause de valeurs culturelles. À toutes fins pratiques, que nous soyons Sikhs mulsumans ou que nous appartenions à toute autre confession, nous sommes d'abord et avant tout des Canadiens, et nous le resterons toujours. Nous pouvons vous en assurer, nous sommes avant tout des Canadiens. Nos ancêtres ont contribué au progrès et la prospérité de ce pays et nous essayons de faire ce que nous pouvons à ce sujet également.

Merci.

Le président: Merci. Monsieur Husain.

M. Husain: Monsieur le président, j'aimerais vous remercier ainsi que les membres du Comité de m'avoir invité à parler au nom des réfugiés du Bangaldesh. Avant de vous quitter, j'aimerais demander au président s'il conviendrait que la motion présentée par M. Heap soit appuyée par un membre du Comité.

Le président: La procédure parlementaire ne prévoit pas qu'il soit nécessaire d'avoir un co-motionnaire. Cela peut vous sembler un peu étrange, mais je puis vous assurer que la motion a été présentée de façon officielle. Elle fait partie de nos dossiers et le Comité l'étudiera plus tard.

Monsieur Franklin, avez-vous un bref commentaire à faire?

M. Franklin: Oui. Vous avez soulevé la question du lien entre le Parlement, le gouvernement et les tribunaux, et j'aimerais en discuter plus particulièrement avec M. Hudon.

Le président: M. Jourdenais ou M. Hudon?

M. Franklin: M. Hudon.

Le président: Je vous invite à le faire lorsque cela vous conviendra. Nous avons déjà dépassé notre temps car les cloches sont en train de sonner.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Bangladesh Centre:
Sayid M. Husain;
J.N. Franklin.

From the Federation of Sikh Societies of Canada:
Sutantar Singh.

Du Centre Bangladesh:
Sayid M. Husain;
J.N. Franklin.

De la Fédération des sociétés sikhs du Canada:
Sutantar Singh.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 31

Tuesday, May 21, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 31

Le mardi 21 mai 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Main Estimates 1985-86: Votes 10 and 15 under EMPLOYMENT AND IMMIGRATION (Employment and Insurance Programs)

CONCERNANT:

Budget des dépenses 1985-1986: Crédits 10 et 15 sous la rubrique EMPLOI ET IMMIGRATION (Programmes d'emploi et d'assurance)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

25384

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Gilbert Chartrand
Terry Clifford
Sheila Copps
Léo Duguay
Jim Edwards
Jean-Guy Guilbault
Jean-Guy Hudon
Rod Murphy
Lorne Nystrom
John Oostrom
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Roger Clinch
Dave Dingwall
Michel Gravel
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Shirley Martin
Paul McCrossan
Lucie Pépin
Peter Peterson
Allan Pietz
Louis Plamondon
Joe Price
John Rodriguez
Maurice Tremblay
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 69(4)(*b*)

On Friday, May 17, 1985:
Rod Murphy replaced John Rodriguez;
John Rodriguez replaced Ray Skelly.

Conformément à l'article 69(4)*b*) du Règlement

Le vendredi 17 mai 1985:
Rod Murphy remplace John Rodriguez;
John Rodriguez remplace Ray Skelly.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MAY 21, 1985
(41)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 11:03 o'clock a.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Jean-Guy Guilbault, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom, and Andrew Witer.

Alternate present: John R. Rodriguez.

Other Member present: George Baker.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr, Research Officer.

Witnesses: *From the Department of Employment and Immigration*: John Edwards, Associate Deputy Minister; J. Verbruggen, Acting Executive Director, Insurance; J. Stobbe, Director General, Financial Services, Finance and Administration; D. Campbell, Executive Director, Labour Market Development.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, February 26, 1985, relating to the Main Estimates 1985-86 (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, March 19, 1985, Issue No. 16*).

The Chairman called Votes 10 and 15 under EMPLOYMENT AND IMMIGRATION.

The witnesses answered questions.

At 11:58 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 21 MAI 1985
(41)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit, ce jour à 11 h 03, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Jean-Guy Guilbault, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom, Andrew Witer.

Substitut présent: John R. Rodriguez.

Autre député présent: George Baker.

Aussi présent: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, attaché de recherche.

Témoins: *Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration*: John Edwards, sous-ministre adjoint; J. Verbruggen, directeur exécutif suppléant, Assurance; J. Stobbe, directeur général, Services financiers, Finances et administration; D. Campbell, directeur exécutif, Développement du marché du travail.

Le Comité reprend l'examen de son ordre de renvoi du mardi 26 février 1985 relatif au Budget principal des dépenses de 1985-1986 (*Voir Procès-verbaux du mardi 19 mars 1985, fascicule nº 16*).

Le président met en délibération les crédits 10 et 15 inscrits sous la rubrique EMPLOI ET IMMIGRATION.

Les témoins répondent aux questions.

A 11 h 58, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Tuesday, May 21, 1985

• 1103

The Chairman: We have a quorum. If we get started on time, we may end on time and people may get lunch. I would like to call the 41st meeting meeting of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration to order. Today we are meeting with witnesses from the department on Votes 10 and 15.

EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Employment and Insurance Program

Vote 10—Operating expenditures.....$525,131,000

Vote 15—Grants and contributions.....$663,955,000

The Chairman: I think this is our eighth meeting on departmental main estimates. I would thank the officials for coming near the end. They are probably more conscious of it than we are.

If I could turn the questioning over to Mr. Allmand—are you prepared to begin?

Mr. Allmand: Yes. Mr. Chairman, how much time do I have?

The Chairman: I would think 15 minutes might be a reasonable first shot today.

Mr. Allmand: All right. Since I did not have time at the last meeting to finish dealing with several questions I raised with the Minister, I simply want to take a few minutes of my time to finish the points I was trying to make, even though she is not here. You will recall that although I went on second, because of the number of people here and the Minister leaving at 5 o'clock, I was not able to get back on.

• 1105

At the last meeting I raised two questions with the Minister, and I was rather upset when I had raised them, because I had heard about these things during the day, or the day before. I put two questions to her. One had to do with the fact that she had given instructions to all the local offices not to answer our questions. The other had to do with the fact that with the opening of the student employment offices, she was not inviting the local opposition member of Parliament but simply government members, even though they had to come from quite a distance. I gave the example that in Sault Ste. Marie when they opened the office they invited members from Timmins and Kirkland Lake. When I put these questions to her and asked why she was changing the policy in that way, which is really an administrative policy, she did not answer my questions but attacked me for belittling the Challenge '85 program; and so did the hon. member to my right later.

Of course, my questions were in no way directed against the Challenge '85 program. I simply asked why those administrative practices were being changed to make things which were

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mardi 21 mai 1985

Le président: Nous avons le quorum. Si nous commençons à l'heure, nous terminerons peut-être à l'heure, et les gens auront peut-être le temps de déjeuner. J'ouvre la 41e séance du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. Aujourd'hui, nous recevons des témoins du ministère pour discuter des crédits 10 et 15.

EMPLOI ET IMMIGRATION

Programme d'emploi et d'assurance

Crédit 10—Dépenses de fonctionnement.....$525,131,000

Crédit 15—Subventions et contributions.....$663,955,000

Le président: Je crois que c'est la huitième séance que nous consacrons au budget principal du ministère. Je remercie les fonctionnaires d'avoir accepté de se déplacer encore une fois à la fin. Ils doivent s'en rendre compte encore plus que nous.

Je vais maintenant donner la parole à monsieur Allmand; vous êtes prêt à commencer?

M. Allmand: Oui. Monsieur le président, combien de temps me donnez-vous?

Le président: Je pense que 15 minutes, ce serait raisonnable pour commencer aujourd'hui.

M. Allmand: Très bien. Comme la dernière fois je n'ai pas eu le temps de terminer les questions que j'avais à poser à la ministre, je vais commencer par revenir sur les choses dont j'avais parlé alors, même si la ministre n'est plus là. J'étais le deuxième intervenant mais vous vous souviendrez qu'à cause du nombre de personnes, et la ministre ayant été forcé de partir à 17 heures, je n'ai pas eu de deuxième tour.

A la dernière réunion, j'ai soulevé deux questions avec la ministre et je dois dire que j'étais assez mécontent car j'en avais entendu parler seulement ce jour-là ou le jour précédent. Je lui ai posé deux questions. D'une part, elle avait donné l'ordre à tous les bureaux locaux de ne pas répondre à nos questions. D'autre part, à l'occasion de l'ouverture des bureaux d'emploi pour étudiants, elle n'avait pas invité les députés de l'opposition, uniquement les députés de la majorité, bien que certains d'entre eux soient venus de très loin. Par exemple, à Sault Ste. Marie, pour l'ouverture du bureau, les députés de Timmins et de Kirkland Lake avaient été invités. Quand je lui a posé ces questions lui demandant pourquoi elle avait jugé bon de changer la politique, une politique administrative, en fait, elle n'a pas répondu à ma question, préférant m'attaquer pour avoir rabaissé le programme Défi 85. L'honorable député à ma droite a suivi son exemple plus tard.

Evidemment, je ne parlais absolument pas du programme Défi 85. Je voulais seulement savoir pourquoi ces pratiques administratives avaient été changées car le programme d'été

[*Texte*]

in the summer program at least not political to that extent in the past. For example, opposition members in the past—all members—were allowed to call their local offices and get information. Also, opposition members were invited to openings of local summer employment offices.

I have another example this morning. I just found out this morning that for summer employment, the announcements are being made by regional Ministers. I have a press release here that Robert Layton, on behalf of Flora MacDonald, is announcing the Summer Employment Program in my constituency.

For the Summer Employment Program that was not done in the past, and I asked for explanations of why these changes were being made, making nearly everything a highly partisan issue—and by the way, although I was partisan the other day, I did not initiate the situations which gave rise to my questions. The initial attempt to make these three issues partisan came from the Minister's office. When I asked questions about them, she and members in this committee attacked me for belittling the Challenge '85 program. I was not doing that. The Challenge '85 program has been successful to a certain extent, but we do not know whether it will be a real success or not until the summer is over.

In any case, I simply wanted to say I am not too happy with the way things have been proceeding in this committee on the employment side. There have been a lot of very fruitful meetings on the immigration side, but I find that on the employment side, with the Minister, she is being very political and partisan. I gave three examples. She does not give me any answers. I wonder why I bother coming here and getting in arguments with her. That is not my purpose. Acting as a member of Parliament, I come to these committees to work with all members in trying to solve problems.

I do not have those problems on the Indian Affairs committee. The Minister, Mr. Crombie, is very flexible. He listens to the members. Opposition and government members work together very well with him. I have had the same success with Mr. Clark. But Miss MacDonald seems to be interjecting new practices in the department which in my opinion did not take place before and are very, very partisan. When I ask about them, I am attacked and criticized for being negative.

As a matter of fact, in my riding I encouraged everybody I could to apply for Challenge '85. I want to see students get jobs and I hope a lot of them do. But I am reserving my judgment on the success or lack of success of the program until later. But I really would like answers sooner or later. I do not expect these officials to give me answers to those things, because they have come from the Minister and the Minister's office.

By the way, in response to her instructions that we call her office rather than local offices to get information, her office cannot handle it, even with the enlarged size of the office. We tried to telephone them and find out details about the programs in our districts. They are not equipped to answer 282 members of Parliament on those matters.

[*Traduction*]

était loin d'être aussi politisé par le passé. Par exemple, par le passé, tous les députés, ceux de l'opposition compris, pouvaient appeler leurs bureaux locaux pour demander des informations. De la même façon, les députés de l'opposition étaient invités à l'inauguration des bureaux d'emploi d'été.

Ce matin, j'ai un autre exemple. Je viens de m'apercevoir ce matin-même que ce sont les ministres régionaux qui annoncent les programmes d'emploi d'été. J'ai ici un communiqué de presse de Robert Layton au nom de Flora MacDonald; il annonce le programme d'emploi d'été dans ma circonscription.

C'est une chose qui ne se faisait pas jadis pour les programmes d'emploi d'été et j'ai demandé pourquoi ces changements avaient été effectués, pourquoi on avait choisi de politiser à tel point ce programme. Cela dit, si j'ai fait preuve de partisanerie l'autre jour, je n'étais certainement pas responsable des situations au sujet desquelles je posais des questions. Au départ, c'est le bureau du ministre qui a donné cette coloration partisane à ces questions-là. Quand j'ai posé des questions, le ministre et certains membres de ce Comité m'ont attaqué pour avoir abaissé le programme Défi 85. Ce n'est pas ce que je faisais. Le programme Défi 85 a remporté un certain succès, mais nous n'en connaîtrons vraiment la valeur qu'à la fin de l'été.

Quoi qu'il en soit, je ne suis pas du tout satisfait des délibérations de ce Comité au sujet de l'emploi. Au sujet de l'immigration, nous avons eu plusieurs séances extrêmement utiles, mais au sujet de l'emploi, je trouve que la ministre fait preuve de beaucoup de partisanerie, qu'elle joue trop le jeu politique. J'ai donné trois exemples; elle ne m'a pas répondu. Je me demande pourquoi je me donne encore la peine de venir discuter avec elle. Ce n'est pas mon intention. En ma qualité de député au Parlement, je viens assister à ces comités pour travailler avec tous les députés à la solution de problèmes.

Au Comité des affaires indiennes, nous n'avons pas ce problème. M. Crombie, le ministre, fait preuve d'une grande souplesse. Il écoute les députés. Les députés de l'opposition et de la majorité travaillent ensemble avec le ministre, et cela fonctionne très bien. Avec M. Clark, c'est la même chose. Mais M^me^ MacDonald semble introduire de nouvelles pratiques qui, à mon sens, n'existaient pas auparavant et témoignent d'une grande partisanerie. Quand je pose des questions, on m'attaque et on m'accuse d'être négatif.

En fait, dans ma circonscription, j'ai encouragé tout le monde à s'inscrire au programme Défi 85. Je tiens à ce que les étudiants trouvent des emplois et j'espère que beaucoup en trouveront. Mais il est beaucoup trop tôt pour décider que le programme est un succès ou un échec. Cela dit, tôt ou tard, j'aimerais bien avoir des réponses. Je ne m'attends pas à ce que ces fonctionnaires me donnent des réponses car ils sont là au nom du ministre et ils viennent du bureau du ministre.

Soit dit en passant, elle a donné des instructions pour que nous appelions son bureau et non pas les bureaux locaux pour demander des informations mais son bureau ne réussit pas à faire face à la demande, même avec un personnel accru. Nous avons essayé de téléphoner à son bureau pour avoir des détails sur les programmes dans nos districts. Ses collaborateurs

[*Text*]

I wanted to put that on the record, because I was not able to respond the other day. I would like to be positive, but if highly partisan movements and actions and decisions are interjected into things which were not in the past . . . I admit that in the past some things were, but not those three things I mentioned, in the summer program and in dealing with local offices. If it is simply made a very partisan thing, I see no purpose in my coming here or even calling the Minister. I think it is unfortunate that this is the case, and I want to put that on the record.

• 1110

I have no more questions. I might go on later. I just wanted to start off with that, so that is part of my 15 minutes and I will give way to another member.

The Chairman: Thank you, Mr. Allmand.

M. Guilbault (Drummond): Je voudrais faire remarquer à l'honorable député que même s'il y a une personne entre nous deux, le député de droite c'est moi.

Quant à pouvoir travailler avec des fonctionnaires du Centre de la main-d'oeuvre, ce n'est pas toujours facile car ils ne sont pas tous parfaits, comme je l'ai dit l'autre jour. Dans ma circonscription, j'ai été obligé de rencontrer le directeur du Centre de la main-d'oeuvre et le pousser pour qu'on ait une conférence de presse afin d'annoncer le début des activités de Défi'85. Je ne pense pas que ce soit parfait. Mais le programme est sûrement bon. C'est la première fois qu'on a un programme de création d'emploi. En tant que député, on ne peut pas s'insérer partout dans ce genre de programmes.

M. Allmand: Ce n'est pas la première fois, monsieur . . .

M. Guilbault (Drummond): Mais au moins cette année le programme ne servira pas seulement qu'aux loisirs; il sert aussi à apprendre aux jeunes à connaître le marché du travail et à retourner aux études. C'est là le commentaire que je voulais faire.

Monsieur Edwards, j'aurais une question à vous poser. Est-ce que vous pouvez m'expliquer en quoi consiste l'article 39 relatif à l'activité et à la formation professionnelle?

Mr. John Edwards (Associate Deputy Minister and Vice-Chairman, Canada Employment and Immigration Commission): Mr. Chairman, section 39 of the Unemployment Insurance Act is designed to allow someone who is receiving unemployment insurance to undertake training which, in the judgment of CEIC, should create a higher level of employability for that person. So there are basically two things: It is restricted to UI recipients; and second, it is restricted to

[*Translation*]

n'arrivent pas à répondre aux questions de 282 députés du Parlement.

Je tenais à préciser tout cela car, l'autre jour, je n'ai pas eu le temps de répondre. J'aimerais être positif, mais si l'on commence à déceler des gestes et des décisions très partisanes, chose qui ne se passait pas auparavant . . . J'avoue que certaines choses ont peut-être été partisanes par le passé, mais pas les trois que je viens de citer, tout particulièrement le programme d'été et les rapports avec les bureaux locaux. Si un esprit partisan l'emporte, à quoi sert-il que je vienne ici ou même que j'appelle la ministre? Il est, selon moi, très regrettable que les choses soient ainsi, et je tenais à ce que cela figure au procès-verbal.

Je n'ai pas d'autres questions. Je demanderai peut-être la parole un peu plus tard, mais je tenais à faire ces quelques remarques, et le temps que j'y ai consacré pourra être retranché des 15 minutes qui me reviennent. Je cède la place au suivant.

Le président: Merci, monsieur Allmand.

Mr. Guilbault (Drummond): I would simply like the member to take note of the fact that even if there is someone between the two of us, I am the member on the right.

As far as the matter of being able to work with the employees of the Manpower Centre is concerned, I would like to say, as I tried to explain the other day, that that is not always easy, because they are not all perfect. In my riding, I found myself in a position where I had to meet with the director of the Manpower Centre and push and prod in order to get him to hold a press conference for the purpose of announcing the launching of the various activities planned under the Challenge '85 Program. We cannot talk about perfection in that instance, but the program is nevertheless a good one. It is the first time that we have a job creation program. And as members, we cannot intervene on every aspect of these programs.

Mr. Allmand: Sir, this is not the first time . . .

Mr. Guilbault (Drummond): At least this year the program will not be solely geared towards leisure activities. It will also teach Canada's young people to get to know the job market and to go back to school. That is the comment I wanted to make.

I would now like to ask a question of Mr. Edwards. Could you explain to me the purpose of section 39 relative to professional training?

M. John Edwards (sous-ministre adjoint et vice-président de la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration): Monsieur le président, l'article 39 de la Loi sur l'assurance-chômage a pour objet de permettre à toute personne qui touche des prestations d'assurance-chômage de suivre des cours de formation qui, de l'avis de la Commission, pourraient l'aider à trouver un emploi. Il y a deux conditions: tout d'abord, cela ne concerne que les prestataires de l'assurance-chômage; deuxiè-

[*Texte*]

training where there is likely to be employment as a result of it.

So you may have a situation where a UI recipient may want to take training as a hairdresser or something like this. Our judgment is that, if that person took that training and would not get employment, we would say no. If we felt there was a good chance that as a result of this training he or she would end up in employment, then we would say yes. It is that kind of balancing that takes place under section 39.

M. Guilbault (Drummond): Est-ce que l'enveloppe globale de votre budget est répartie également par province ou par circonscription?

Mr. John Edwards: It is notionally allocated by province in the sense that we have an expectation of a certain level of expenditure under the section 39; but not by riding, no.

M. Guilbault (Drummond): Selon vous, dans le cadre de l'article 38, est-ce que vous pensez que ce programme vise à créer des emplois réguliers et utiles à la communauté? Est-ce qu'il vise à créer des emplois durables?

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, it is more a technique for offering UI recipients the chance to maintain their skills by getting work for a brief period of time while they are on UI in areas related to their skills. Rather than having them sit at home and having their skills as master craftsmen start to degenerate, they have an alternative; namely, to go on a project site and work in their skill area. Some of it does lead to longer-term employment. Let us say you were building an extension to a restaurant. It is possible as a result of this that the workforce for that restaurant will increase. So section 38, activity, can lead to an increase in long-term employment.

M. Guilbault (Drummond): Pouvez-vous me donner de plus amples informations sur le Centre canadien du marché du travail et de la productivité. Je remarque qu'on a un budget de 2,012,000$.

• 1115

Mr. John Edwards: This is the Canadian Labour Market and Productivity Centre?

Mr. Guilbault (Drummond): Yes.

Mr. John Edwards: This body began to be set up, I guess, about two years ago. It became reasonably operational some months ago, with the appointment of the first executive director, Arthur Smith, formerly the head of the Economic Council, going back some time. Its purpose is to bring business leaders and labour leaders together to focus on problems in the labour market, problems related to low productivity, problems related to retraining. Eventually they will do, in all likelihood, major studies by sector. At this stage it is pretty early in getting this operation off the ground.

[*Traduction*]

mement, seuls sont admissibles les programmes au cours de formation susceptibles de déboucher sur un emploi.

Prenez le cas d'un prestataire de l'assurance-chômage qui veut suivre des cours de coiffure. Si nous estimions que le demandeur, une fois le cours terminé, ne trouverait pas d'emploi, nous dirions non. Mais si nous étions d'avis que le demandeur ou la demanderesse aurait de bonnes chances de trouver un emploi après le cours de formation, nous dirions oui. L'article 39 prévoit donc un certain équilibrage.

Mr. Guilbault (Drummond): Is your total budget divided up equally between the provinces or the various ridings?

M. John Edwards: Les fonds sont en principe alloués par province . . . l'article 39 prévoit un certain niveau de dépenses . . . mais non pas par circonscription.

Mr. Guilbault (Drummond): In your view, and in the context of section 38, is the purpose of this program to create regular jobs which will be useful to the community? Is its aim to create long-term employment?

M. John Edwards: Monsieur le président, il s'agit plutôt d'un mécanisme grâce auquel nous offrons aux chômeurs la possibilité d'entretenir leurs aptitudes en leur proposant, pour des périodes de temps assez courtes et pendant qu'ils touchent leurs prestations, des emplois qui correspondent à leurs compétences. Ainsi, ils peuvent faire autre chose que de rester chez eux à se tourner les pouces et à perdre leur métier. Ils peuvent aller travailler dans leur domaine sur un chantier, par exemple, et cela débouche parfois sur des emplois à long terme. Disons que quelqu'un est en train de faire agrandir son restaurant. Il aura peut-être, par la suite, besoin d'un plus grand nombre d'employés. C'est pourquoi nous disons que l'article 38 peut amener une multiplication des emplois à long terme.

Mr. Guilbault (Drummond): Could you give me a bit more information about the Canadian Labour Market and Productivity Centre? I have noted here that there is a budget of $2.012 million.

M. John Edwards: Vous voulez parler du Centre canadien du marché du travail et de la productivité?

M. Guilbault (Drummond): Oui.

M. John Edwards: Il me semble qu'il y a deux ans on travaillait déjà à la mise sur pied de ce centre. Celui-ci est devenu plus ou moins opérationnel il y a quelques mois lors de la nomination de son premier directeur administratif, M. Arthur Smith, qui était auparavant président du Conseil économique, poste qu'il avait d'ailleurs occupé pendant une période assez longue. L'objet de ce centre c'est de réunir les dirigeants des milieux d'affaires et ceux des syndicats afin qu'ils puissent examiner ensemble les problèmes du marché du travail, ceux d'une productivité faible, du recyclage, et caetera. Il y a de fortes chances pour que ce centre effectue des études importantes pour chacun des secteurs d'activité. Mais ces travaux ne font que démarrer.

[*Text*]

I am not sure if any of my colleagues have more information of where they are at at the moment. But they meet regularly; the key government departments are represented at the deputy minister level as observers. It is, I think, quite a hopeful innovation—namely, to bring together both sides of the house, business and labour, with government involved as observers to try to focus on real problems in the labour market.

Le président: Je pense qu'il y a aussi des représentants des gouvernements provinciaux en tant qu'observateurs.

Mr. John Edwards: That is right, yes.

Le président: Au conseil d'administration, il y a deux personnes représentant les syndicats et deux personnes représentant les gens d'affaires.

M. Guilbault (Drummond): Je constate que votre programme *Accès-carrière* a subi des coupures draconniennes, si on peut dire. Pouvez-vous m'expliquer cette décision? Est-ce que le programme n'était pas bon? Allez-vous avoir un nouveau programme?

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, it would be incorrect to say it was not a good program. It was a good program. It did give a lot of inexperienced youth and disadvantaged people access, often for the first time, into the labour market. However, with the youth training option, a different program that was launched late year, the inexperienced youth component of the Career Access Program was not required, which left it only for a much smaller group of people. In the new programming coming out under the labour market strategy, the good features of the Career Access Program will be built into that new programming. So in fact you are seeing a phasing out of a program, but a new line of programs coming along, which will be announced, I would suspect, within a matter of weeks by the Minister.

M. Guilbault (Drummond): Vous avez un nouveau programme d'alternance travail-études. Vous avez un budget de 1,406,000 dollars pour ce programme-là. Pouvez-vous m'expliquer les critères du programme? Est-ce qu'il s'adresse à une clientèle particulière?

Mr. John Edwards: Yes. This is the co-op education program. What the federal government has basically been doing in this area is providing some seed money, some money to get co-op education programs off the ground. These co-op education programs are normally between a community college or a high school and local business, often small business. What we do is provide some early money for the first few years to get the administrative arrangements sorted out and get the program running quite effectively.

It is quite likely funded at the present time as an experiment from last year, whereby, if I recall correctly, we are funding some 40 or so projects across the land. I guess it is something in the order—maybe slightly less than 40. Generally we are

[*Translation*]

Je ne sais si l'un de mes collègues serait en mesure de vous expliquer un peu mieux où ils en sont à l'heure actuelle. Je puis cependant vous dire que les membres du centre se réunissent régulièrement et que les ministères clés du gouvernement y sont représentés par leur sous-ministre, qui assiste aux rencontres en tant qu'observateur. Il s'agit selon moi d'une initiative très prometteuse qui devrait permettre aux deux parties, notamment les milieux d'affaires et les syndicats, de s'attaquer ensemble aux problèmes réels qui existent sur le marché du travail, avec comme témoin le gouvernement.

The Chairman: I believe there are also provincial government representatives who sit as observers.

M. John Edwards: C'est exact.

The Chairman: On the board, there are two representatives for the labour side and two for the business side.

Mr. Guilbault (Drummond): I noticed that your Career Access program has undergone very severe cuts. Could you tell me why? Was the program not a good one? Are you going to replace it by a new program?

M. John Edwards: Monsieur le président, ce serait faux de dire que ce n'était pas un bon programme. C'était bel et bien un bon programme qui donnait accès au marché du travail, souvent pour la toute première fois, à un grand nombre de jeunes sans expérience et de membres d'autres groupes désavantagés. Cependant, avec la création d'un nouveau programme de formation pour les jeunes, lancé vers la fin de l'an dernier, le Programme accès-carrière ne visait plus qu'un tout petit groupe de personnes. Les bons éléments du Programme accès-carrière seront cependant intégrés dans les nouveaux programmes qui seront élaborés dans le cadre de la stratégie globale pour le marché du travail. Il y a donc un programme qui disparaît, mais il sera remplacé sous peu par toute une série de nouveaux programmes que le ministre annoncera sans doute d'ici quelques semaines.

Mr. Guilbault (Drummond): You have a new Co-operative Education Program. The budget for this program has been set at $1.406 million. Could you tell me what the criteria are for this program? Is it geared towards a specific clientele?

M. John Edwards: Oui. Il s'agit du Programme d'alternance travail-étude. Le gouvernement fédéral fournit en effet le capital d'amorçage nécessaire pour faire démarrer certains programmes d'alternance travail-étude. Ces programmes sont en général montés par un collège communautaire ou une école secondaire qui a pour allié une entreprise locale, et il s'agit la plupart du temps de petites entreprises. En règle générale, nous assurons pendant les quelques premières années une aide financière qui permet de conclure les différents arrangements administratifs et de mettre le programme en bonne voie.

Si je me souviens bien, l'an dernier, nous avons financé quelque 40 projets de ce genre qui étaient éparpillés un peu partout au pays. J'imagine qu'à l'heure actuelle ce serait de l'ordre de . . . peut-être légèrement plus que 40. En général, nous assurons un capital d'amorçage qui peut atteindre jusqu'à

[*Texte*]

providing funding up to a maximum of $200,000, but for quite a few of them it is a lot less than that.

Basically it is the belief of my Minister, and certainly what we heard in consultations across the land, that this kind of early preparation of youth, so they get some firsthand experience of the world of business before they go into the labour market, is very highly praised by business, by the school boards and what have you. It seems to be one area where there is almost unanimous agreement that we should be doing more of this kind of thing. And I believe that, in the new programming which my Minister will be announcing, there will be a further emphasis to this kind of support.

• 1120

M. Guilbault (Drummond): Merci, monsieur le président.

The Chairman: Thank you. Thank you, Mr. Guilbault. Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriquez: Thank you, Mr. Chairman. We have another problem with the severance-pay situation. I mentioned one at the last meeting. I mentioned this to the assistant deputy minister, the one in the Yukon with the Cyprus-Anvil mine. At the moment, I understand, the company is closing out the operation there, has made an offer to the 60 or so employees who are still with the mine, and there is a package for severance.

Now, the previous collective agreement, which never got renegotiated and settled prior to December 31, 1984, contained a severance-pay agreement. The whole question of a new collective agreement was never settled. There was a question of strike and then lock-out, and I believe there is an appeal pending on these workers. In fact, the workers who are now going to get severance will be caught in the April 1 commencement of the new provisions for severance pay. I just want to know what the ramifications are with respect to having the previous collective agreement apply so that the workers will not be caught in the April 1 deadline.

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, the collective agreement, as I understand the member to be saying, and indeed my staff to be confirming, ran out prior to December 31.

Mr. Rodriguez: Yes.

Mr. John Edwards: It is our policy that if a new agreement is established between the parties retroactive to before December 31, they will be governed by that condition.

Mr. Rodriguez: Okay. Well, that answers it if the workers can have that retroactive. Good.

The Chairman: Can we just get clarity on that, because you indicated that the previous agreement expired on December 31, did you, Mr. Edwards?

Mr. John Edwards: Before the 31st.

[*Traduction*]

200,000$, mais dans bien des cas, la somme octroyée est très inférieure à cela.

Le ministre est convaincu que ce genre de préparation, qui permet aux jeunes d'acquérir une expérience de travail avant qu'ils ne soient obligés de se lancer à la recherche d'un emploi permanent, est un outil très utile, qui a d'ailleurs la faveur des milieux d'affaires, des commissions scolaires, et autres, si l'on se fie à ce que nous avons entendu dans le cadre des consultations que nous avons tenues d'un bout à l'autre du pays. Voilà au moins un domaine sur lequel tout le monde s'entend pour que nous poursuivions nos efforts. Et à en juger par les nouveaux programmes qu'annoncera mon ministre, nous insisterons encore davantage sur cette aide.

Mr. Guilbault (Drummond): Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Merci. Merci, monsieur Guilbaut.

M. Rodriguez: Merci, monsieur le président. Un autre problème se pose pour l'indemnité de départ et j'y ai fait allusion lors de la dernière séance. J'ai mentionné au sous-ministre adjoint le cas de la mine Cyprus-Anvil au Yukon. Je crois savoir que la compagnie est en train de fermer la mine et qu'elle a présenté une offre globale qui incluait une indemnité de départ pour les soixante et quelques employés qui restaient.

Or, l'ancienne convention collective qui n'a jamais pu être renégociée ni conclue avant le 31 décembre 1984 prévoyait déjà une indemnité de départ. Mais on n'a jamais réglé la question d'une nouvelle convention collective. On a parlé de grève, puis de lock-out, et je pense même que c'est allé en appel. En fait, les travailleurs qui obtiendront une indemnité de départ seront assujettis aux nouvelles dispositions qui sont entrées en vigueur le 1er avril. Que se passerait-il si l'on appliquait l'ancienne convention collective pour que les travailleurs ne soient pas lésés par la date limite du 1er avril?

M. John Edwards: Monsieur le président, si j'ai bien compris la question—et d'ailleurs mes collaborateurs me le confirment—la convention collective a pris fin avant le 31 décembre.

M. Rodriguez: Oui.

M. John Edwards: Nous avons pour politique de laisser les nouvelles conditions s'appliquer si les parties concluent une entente qui s'applique rétroactivement à la période précédent le 31 décembre.

M. Rodriguez: Bien. Cela me convient, si les travailleurs peuvent profiter d'une clause rétroactive. Bien.

Le président: J'aurais besoin d'éclaircissement: monsieur Edwards, n'avez-vous pas dit que la convention précédente avait expiré le 31 décembre?

M. John Edwards: Avant le 31 décembre.

[*Text*]

The Chairman: Before the 31st, okay. So if there is a new agreement now, which is retroactive to the previous conclusion date, then that will cover it.

Mr. John Edwards: We have had precedent for that already, Mr. Chairman.

The Chairman: Okay.

Mr. Rodriguez: Maybe you can tell me what has been happening with these appeals. I mean this thing has been hanging fire for some time now.

Mr. John Edwards: I understand, Mr. Chairman, that there has not been a date scheduled for the appeals to the board of referees.

Mr. Rodriguez: There has been a date.

Mr. John Edwards: There has not been a date scheduled at this stage.

Mr. Rodriguez: What is holding it up?

Mr. John Edwards: I understand that it is information-gathering in the normal way.

Mr. Rodriguez: But that strike was back in November, was it not? October?

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, perhaps I can get more precision out of my colleague, Mr. Verbruggen.

Mr. J. Verbruggen (Acting Executive Director, Insurance, Department of Employment and Immigration): Letters have been sent to both the employer and the union for detailed information in order to prepare the case for the board of referees and the parties have not yet fully answered all the questions.

Mr. Rodriguez: Okay. Mr. Chairman, I want to ask about what may be on page 3-4 of the estimates, Part III, Appropriation Authority. I notice the last sentence:

> Statutory authority also exists for the Government's contribution to the Unemployment Insurance Account and in respect of Fishermen's Benefits, which are estimated at $2,616,200,000 for 1985-86.

I do not believe that. Surely fishermen's benefits do not amount to $2 billion. That is impossible.

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, there must be a glitch in the typing here, because I am told it should be around about $194 million.

Mr. John Edwards: That is right; further down on the same page . . .

• 1125

Mr. Rodriguez: Well, page 5-16 would give you the answer, sir.

Mr. John Edwards: That is right, further down on the same page.

[*Translation*]

Le président: Bien, avant le 31 décembre. Par conséquent, si on conclut une nouvelle convention qui soit rétroactive jusqu'à la date précédente d'échéance, alors les travailleurs ne seront pas pénalisés.

M. John Edwards: Monsieur le président, il y a déjà un précédent.

Le président: Bien.

M. Rodriguez: Pouvez-vous nous dire où en sont ces appels? Après tout, ils sont pendants depuis déjà quelque temps.

M. John Edwards: Monsieur le président, aucune date n'a encore été fixée pour le renvoi des appels au conseil d'arbitrage.

M. Rodriguez: Mais si, on a fixé une date.

M. John Edwards: Non, aucune date n'est encore fixée.

M. Rodriguez: Pourquoi ce retard?

M. John Edwards: Simplement parce qu'on est en train de recueillir toute l'information pertinente, comme cela se fait couramment.

M. Rodriguez: Mais la grève remonte à novembre ou même à octobre dernier, n'est-ce pas?

M. John Edwards: Monsieur le président, mon collègue, M. Verbruggen, pourra peut-être vous donner plus de détails.

M. J. Verbruggen (directeur suppléant à l'Administration, Assurance, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): On a envoyé des lettres à l'employeur et au syndicat pour réclamer tous les renseignements nécessaires qui permettraient de préparer le dossier pour le conseil des arbitres, mais les parties n'ont pas encore répondu à toutes nos questions.

M. Rodriguez: Bien. Monsieur le président, je voudrais m'arrêter à la page 3-4 des prévisions budgétaires, partie III, intitulée Autorisation. La dernière phrase dit ceci:

> On estime à $2,616,200,000 le montant que versera l'État au compte d'assurance-chômage et au titre des prestations de pêcheurs en vertu de l'autorité législative existant pour 1985-1986.

Je n'en crois pas mes yeux. Comment les prestations versées aux pêcheurs peuvent-elles atteindre les 2 milliards de dollars? C'est impossible.

M. John Edwards: Monsieur le président, c'est sans doute une erreur de frappe, puisqu'on me dit qu'elle se chiffre à environ 194 millions de dollars.

M. John Edwards: C'est exact, plus bas, sur la même page . . .

M. Rodriguez: Vous devriez pouvoir trouver votre réponse à la page 5-16.

M. John Edwards: Vous trouvez le montant exact plus bas, sur la même page.

[*Texte*]

Mr. Rodriguez: Yes. I did not understand how you could have come to $2 billion.

Mr. John Edwards: Nor do I. On that same page, 3-4, you have the government's contribution to the UI account of $2.4 billion and then the government's contribution with respect to fishermen's benefits of $194 million, and the two come to $2.6 billion.

Mr. Rodriguez: So that is wrong up there.

Mr. John Edwards: No. If I might, Mr. Chairman, a more careful reading would say "Statutory authority also exists for the government's contribution to the UI account and in respect". There are two elements there.

Mr. Rodriguez: Okay.

Mr. John Edwards: So that has the extended benefits and other such costs.

Mr. Rodriguez: On page 5-5 of the same Part III, section 63(2).(1) of the Unemployment Insurance Act, this is cost and earnings in the act, and it says:

> An amount equal to the average basic cost of benefit in respect of that year, plus an amount which shall be estimated by the Commission and approved by the Minister of Finance, that it is deemed necessary by the Commission

and these are the important words:

> to remove or reduce the basic account deficit which would otherwise occur.

Now, if I look at page 5-7, in fact the premium rate increased from 2.30% to 2.35% per $100 of insured earnings, which reduced the annual deficit from $665 million to $189 million, but the cumulative deficit has increased from $4.519 billion to $4.708 billion. Why are you not applying that to the cumulative deficit? Why are you allowing the cumulative deficit to keep on rolling and you are applying it to the annual deficit? I mean, who is kidding whom here? At what point do we start attacking the cumulative deficit in the unemployment insurance account?

Mr. John Edwards: I believe, Mr. Chairman, that with the rise to 2.35%, if we project forward a number of years, the deficit does start to come down.

Mr. Rodriguez: Do you have those projection figures?

Mr. John Edwards: I think we can provide that to the committee, can we not?

Mr. Rodriguez: Well, by what year?

The Chairman: I might point out, Mr. Rodriguez, it depends on the tens of thousands of new jobs.

Mr. John Edwards: That is correct, Mr. Chairman.

Mr. Rodriguez: Well, no, the act clearly says "to remove or reduce the basic account deficit that would otherwise occur". Now, at what point do we start applying that to the cumulative deficit, instead of making this thing look good on the front end for the year?

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Oui. Comment en êtes-vous arrivé au chiffre de 2 milliards de dollars?

M. John Edwards: Je ne comprends pas, moi non plus. À la même page, page 3-4, vous avez la contribution de l'État au compte d'assurance-chômage, qui se chiffre à 2,4 milliards de dollars, de même que la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs, qui atteint 194 millions de dollars, pour un total de 2,6 milliards de dollars.

M. Rodriguez: La phrase est donc incorrecte.

M. John Edwards: Pas vraiment. Monsieur le président, si on lit attentivement la phrase, on voit que l'on parle d'un «montant que versera l'État au compte d'assurance-chômage et au titre des . . . ». Il y a deux éléments.

M. Rodriguez: Bien.

M. John Edwards: Il s'agit donc de l'élargissement des prestations et d'autres coûts.

M. Rodriguez: À la page 5-5 de la même Partie III qui correspond à l'alinéa 63(2).(1) de la Loi sur l'assurance-chômage, au chapitre des coûts et bénéfices, je lis ce qui suit:

> Un montant égal au coût de base moyen des prestations de l'année, plus un montant estimé par la Commission, approuvé par le ministre des Finances et jugé nécessaire par la Commission

et voici ce qui est important:

> pour combler ou réduire le déficit de base du compte qui, autrement, se produirait.

Si vous vous tournez à la page 5-7, le taux de la cotisation de l'employé est passé de 2,30 à 2,35 p. 100 par 100$ de rémunération assurable, ce qui a réduit le déficit annuel de 665 à 189 millions de dollars, alors que le déficit cumulatif passait de 4,519 à 4,708 milliards de dollars. Pourquoi n'appliquez-vous pas cette formule au déficit cumulatif? Pourquoi permettez-vous au déficit cumulatif de continuer à augmenter, alors que vous appliquez cette formule au déficit annuel? De qui vous payez-vous la tête? Quand allez-vous commencer à vous attaquer au déficit cumulatif du compte d'assurance-chômage?

M. John Edwards: Monsieur le président, si nous projetons sur plusieurs années l'augmentation à 2,35 p. 100 du taux de la cotisation, le déficit commencera effectivement à diminuer.

M. Rodriguez: Avez-vous ces projections?

M. John Edwards: Ne pourrions-nous pas les envoyer au Comité?

M. Rodriguez: Dans combien d'années?

Le président: Monsieur Rodriguez, je vous ferais remarquer que cela dépend des dizaines de milliers de nouveaux emplois.

M. John Edwards: C'est exact, monsieur le président.

M. Rodriguez: Non, la loi dit clairement «pour combler ou réduire le déficit de base du compte qui, autrement, se produirait». Quand allez-vous enfin appliquer la formule au déficit cumulatif, plutôt que d'essayer de jeter de la poudre aux yeux en début d'année?

[*Text*]

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, it depends, as you say, on what the forecast is for the economy. If we use the Conference Board's forecast of January 4, 1985, we would expect at a 2.35% rate that the cumulative deficit will decline in 1987. If we use the earlier statement by the Minister of Finance in the fall of 1984, we would expect the decline to start showing in 1986. So it is fundamentally dependent on the economic forecast for the country. But we tend obviously to take those into account in shaping what we believe is responsible action in movements on the premium rate. We are also deeply concerned to keep as low as possible the increase for the obvious impact on small business and, indeed, on worker clients.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, I would like to turn to 3-67 in Part III. In Figure 24, I notice you have a section "Management". Under it you have an item called "Revenue Collection". I presume that is the premium collection, which is done by Revenue Canada.

Mr. John Edwards: That is correct, Mr. Chairman.

• 1130

Mr. Rodriguez: I noticed that you pay Revenue Canada $28 million to collect the premiums. What is the basis for this amount? Is there a formula for its collection? What is the formula, first of all; when was it instituted; and has it been restudied since you instituted it?

Another question is why the amount is not shown as a transfer, as you do with Public Works, for example, for rentals. Why is that being charged against the UI account?

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, maybe I can try to respond to those questions and call on colleagues of mine where my knowledge is deficient.

First, as to how that figure is built up, it is built up by a rather simple mechanical formula of the number of employers times the unit cost, and I guess that unit cost is based on work study by Taxation as to what it does indeed cost them to do such collection in practice. It was introduced, to pick up the second question, as I understand it, in 1971.

On the technical question as to why it is shown here under our estimates rather than a transfer like we do to DPW, I would ask the Director General of Financial Services in the department, James Stobbe.

Mr. J.C. Stobbe (Director General, Financial Services, Finance and Administration, Department of Employment and Immigration): Mr. Chairman, under the terms of the Unemployment Insurance Act all the costs of administration are chargeable to the UI account. The costs of collecting the premium revenue from both the employer and the employee sides is deemed to be a cost of administration and therefore is chargeable to the UI account and reflected in these estimates.

[*Translation*]

M. John Edwards: Monsieur le président, tout dépend des prévisions économiques, comme vous l'avez dit. Si l'on se fie aux prévisions du *Conference Board* du 4 janvier dernier, on peut s'attendre à ce que le déficit cumulatif commence à baisser en 1987, si l'on maintient le taux de la cotisation à 2,35 p. 100. Par contre, si nous nous fions à la déclaration qu'a faite le ministre des Finances à l'automne de 1984, la réduction du déficit pourrait commencer à paraître dès 1986. Tout dépend donc des prévisions économiques établies pour le pays. Mais nous en tenons évidemment compte, chaque fois que nous réagissons sérieusement à la fluctuation des taux de cotisation. Nous tentons également de limiter cette augmentation le plus possible, étant donné les répercussions évidentes qu'elle pourrait avoir sur les petites entreprises et sur les travailleurs.

M. Rodriguez: Monsieur le président, veuillez vous reporter à la page 3-70 de la Partie III. Au tableau 24, vous avez un poste intitulé «Gestion» d'où relève la catégorie intitulée «Perception des recettes». J'imagine qu'il s'agit de la perception des cotisations effectuée par Revenu Canada.

M. John Edwards: C'est exact, monsieur le président.

M. Rodriguez: J'ai remarqué que vous donniez à Revenu Canada 28 millions de dollars pour qu'elle perçoive pour vous les cotisations. Comment avez-vous calculé ce montant? D'après une formule? Quelle est cette formule? Quand a-t-elle été mise en vigueur? A-t-elle été revue depuis?

Autre question. Pourquoi ce montant ne paraît-il pas au chapitre des virements, comme vous le faites avec les travaux publics pour la location? Pourquoi est-ce porté au compte d'assurance-chômage?

M. John Edwards: Monsieur le président, je tenterai de répondre, mais je demanderais à mes collaborateurs de compléter au besoin mes réponses.

D'abord, en ce qui concerne la façon dont le montant a été établi, nous utilisons une formule assez simple qui se fonde sur le nombre d'employés multiplié par le coût unitaire: ce dernier a été établi par l'impôt à la suite d'une étude et il représente ce qu'il lui en coûte pour percevoir ces sommes. Quant à votre deuxième question, cette formule a été mise en vigueur en 1971, à ce que je sache.

Quant aux détails techniques, c'est-à-dire quant à savoir pourquoi ce montant paraît dans les prévisions budgétaires plutôt que comme un virement—comme c'est le cas pour les travaux publics, je demanderais au directeur général de nos Services financiers, M. James Stobbe, de vous répondre.

M. J.C. Stobbe (directeur général, Services financiers, Finances et Administration, Emploi et Immigration): Monsieur le président, la Loi sur l'assurance-chômage prévoit que tous les coûts liés à l'application de la loi sont imputables au compte d'assurance-chômage. Comme les coûts de la perception des recettes que constituent les cotisations de l'employeur et de l'employé sont considérés comme des coûts administratifs, ils sont imputables au compte d'assurance-chômage et paraissent dans nos prévisions budgétaires.

[*Texte*]

Mr. Rodriguez: My question is: Why it is not handled as costs in the Department of Public Works. Why is it not handled in that way? It seems to me that the rental of a building, and all that goes with it, the cleaning of that building . . . is a cost of running the program, and yet you do not charge it against the unemployment insurance account.

Mr. Stobbe: Mr. Chairman, the costs of accommodation associated with the administration of the UI Act are treated in exactly the same fashion as the costs of premium collection. They are indeed treated as a cost against the UI account, and they are included in these numbers which are presented in the estimates.

Mr. Rodriguez: What are the costs to DPW that are transfers?

Mr. Stobbe: Excuse me?

Mr. Rodriguez: The assistent deputy minister said there were some transfers to DPW that do not appear in these estimates. What are those?

Mr. Stobbe: There are two sources of funds for funding Employment and Immigration Canada, those to appropriation and those chargeable to the UI account. The costs of administration of the UI account are charged to the UI account. Those functions of Employment and Immigration Canada not governed by the UI Act—immigration, the department—are indeed funded through annual appropriations. In those cases the cost of accommodation is reflected in the estimates of Public Works and not reflected in Part III of the estimates of EIC.

Mr. Rodriguez: So you are telling me that there are certain costs associated with Employment and Immigration which are not reflected in these estimates; you would have to go to Public Works. What would those costs be? For rental of buildings, cleaning . . . ?

Mr. Stobbe: For rental of buildings, cleaning of buildings . . .

Mr. Rodriguez: Okay. But those are costs that really affect unemployment insurance, employment and immigration?

Mr. John Edwards: Again, there is a distinction between charges that are an integral part of the administration of the Unemployment Insurance Act and charges that do not relate to that. The ones that do not relate to that will be the ones that are found in the DPW appropriations. As I understand it, the ones on the UI would be in our estimates.

Mr. Rodriguez: So, for example, for all the UI offices across this country, all their rental costs and all their cleaning costs are in the . . .

Mr. John Edwards: Yes.

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Dans ce cas, pourquoi n'est-ce pas la même chose au ministère des Travaux publics? Pourquoi ne procédez-vous pas de la même façon? Il me semble que la location d'un édifice, avec ce que cela comprend, comme le nettoyage par exemple, fait partie des coûts d'un programme, et pourtant vous ne l'imputez pas au compte d'assurance-chômage.

M. Stobbe: Monsieur le président, les coûts d'installation associés à l'application de la Loi sur l'assurance-chômage sont considérés de la même façon que les coûts de perception des cotisations. Ils sont donc imputés au compte d'assurance-chômage et inclus aux chiffres présentés dans les prévisions budgétaires.

M. Rodriguez: Quels coûts attribuables au ministère des Travaux publics sont considérés comme des virements?

M. Stobbe: Pardon?

M. Rodriguez: Le sous-ministre adjoint nous a dit que certains virements aux travaux publics ne paraissaient pas dans vos prévisions budgétaires. Quels sont-ils?

M. Stobbe: Les fonds servant à financer Emploi et Immigration Canada proviennent de deux sources c'est-à-dire des dépenses autorisées et des dépenses imputables au compte d'assurance-chômage. Ce qu'il nous en coûte pour administrer le compte d'assurance-chômage est imputé évidemment au compte d'assurance-chômage. Par contre, les fonctions d'Emploi et Immigration Canada qui ne sont pas régies par la Loi sur l'assurance-chômage—comme l'immigration—font annuellement l'objet d'affectations de crédits. Dans ce cas, le coût des logements se retrouve dans les prévisions budgétaires des Travaux publics, mais non dans la partie III des prévisions budgétaires d'Emploi et Immigration Canada.

M. Rodriguez: Vous êtes en train de me dire que certains des coûts associés au secteur de l'Emploi et de l'Immigration ne paraissent pas dans vos prévisions budgétaires et qu'il faut aller consulter celles des Travaux publics. Quels sont-ils, ces coûts, s'agit-il de la location des édifices, de leur entretien . . . ?

M. Stobbe: Ces coûts représentent la location des édifices, leur entretien . . .

M. Rodriguez: Bien. Mais ce sont des coûts qui sont reliés directement à l'Assurance-chômage et à l'Emploi et l'Immigration, n'est-ce pas?

M. John Edwards: Il me faut encore une fois faire la distinction entre les frais qui découlent directement et intégralement de l'application de la Loi sur l'assurance-chômage et ceux qui n'ont rien à voir avec cette loi. Ce sont ces derniers que vous trouverez dans les crédits affectés aux Travaux publics. À ce que je sache, tous ceux qui sont reliés à l'assurance-chômage paraissent dans nos propres prévisions budgétaires.

M. Rodriguez: Ainsi, si l'on prend tous les bureaux d'assurance-chômage du pays, les coûts de location et d'entretien paraissent donc dans . . .

M. John Edwards: Oui, en effet.

[*Text*]

Mr. Rodriguez: I see. Has this system of the charge, the formula with respect to Revenue Canada collecting, been reviewed since 1971?

• 1135

Mr. John Edwards: I would assume, Mr. Chairman, like any other administrative charge, it is reviewed on a reasonably regular basis by Taxation. I am not certain we have done a formal evaluation as to whether their calculations are a fair charge. I am not sure whether we have any information on that. We do not.

Mr. Rodriguez: Has it been reviewed since 1971?

Mr. John Edwards: I am told we review it on an annual basis as to whether the rate is an appropriate rate. But whether there has been a formal evaluation I do not know. I can find that out for the member and write to him, with a copy to the committee.

M. Hudon: Monsieur le président, mes questions portent surtout sur un des programmes de l'assurance-chômage, soit le programme en vertu de l'article 38. J'aimerais comprendre le mécanisme de ce programme surtout à partir de trois questions qui reviennent souvent: d'abord, on entend dire régulièrement qu'il ne reste plus de fonds et le ministre va peut-être en consacrer d'autres; ensuite, on se pose des questions quant à la participation des promoteurs à un programme relatif à l'article 38 et enfin, sur le processus décisionnel. Ma question porte sur ces trois points pour tenter de comprendre le programme. Je vais vous dire, dans un premier temps, comment je comprends le programme et vous me corrigerez si vous le voulez tout de suite après. Ensuite on passera aux trois thèmes.

Je comprends qu'aux termes de l'article 38, il s'agit d'un programme de création d'emploi soutenu par l'assurance-chômage, dans des domaines très précis. Par exemple, si on a un projet pour faire repeindre un édifice et que59 des peintres reçoivent des prestations d'assurance-chômage, selon moi, ces derniers vont continuer de recevoir des prestations mais il y aura un supplément quelconque. Est-ce que j'ai raison, jusqu'à maintenant?

Mr. John Edwards: Let me try to respond to the three criteria and thereby pick up some of these last comments.

First, on the funding, what we do every year is we go to the Treasury Board and seek authority from them to draw on the UI account up to a certain ceiling, and at the same time seek from them authority to use some CRF funds—Consolidated Revenue funds—to go with that expenditure up to that ceiling. Normally this means we will go for let us say $100 million authority against the UI account, and we may seek at the same time $25 million or $30 million for CRF expenditures. The $100 million would be a charge against the UI account in this particular example, and it would allow us to select workers who could benefit from a project. We would top up their UI benefits, in normal circumstances up to the prevailing rate, unless that is too high, in which case there are other mechanisms to ensure there is a maximum that can be paid to such

[*Translation*]

M. Rodriguez: Je vois. Depuis 1971, est-ce que l'on a revu votre système de facturation basé sur la formule en question, dans le cas de la perception par Revenu Canada?

M. John Edwards: Monsieur le président, je crois que c'est comme pour tous les autres frais administratifs, c'est-à-dire que c'est révisé de façon relativement régulière par le ministère du Revenu. Je ne suis pas sûr que nous ayons formellement cherché à savoir si leurs calculs sont justifiés. Je ne sais pas si nous avons des renseignements à ce propos. Non, nous n'en avons pas.

M. Rodriguez: Et cela a-t-il été révisé depuis 1971?

M. John Edwards: On me dit que c'est révisé annuellement pour savoir si le taux se justifie. Cependant, je ne sais pas s'il y a eu évaluation formelle. Je puis me renseigner et communiquer les résultats au député et au Comité.

Mr. Hudon: Mr. Chairman, my questions have mainly to do with one of the unemployment insurance programs and that is the program under Clause 38. I would like to understand how the mechanism of this program works based on three questions that most often come up: First of all, we regularly hear that there are no more funds available and that the Minister will perhaps be putting more in; then, there are questions concerning the participation of promoters to a program tying into Clause 38 and finally, a question on the decision-making process. My question has to do with these three points to try to understand the program. First of all, I will explain the program to you as I understand it and you will correct me immediately afterwards if you want. Then we will go to the three main themes.

Under the terms of Clause 38, what I understand is that it is a job creation program supported by unemployment insurance in very specific areas. For example, if you have a project to repaint a building and that 59 painters get unemployment insurance, from what I understand they will continue receiving their benefits and there will be some kind of supplement?

M. John Edwards: Permettez-moi d'essayer de répondre à vos questions concernant ces trois critères.

Tout d'abord, pour le financement, nous sollicitons chaque année l'autorisation du Conseil du Trésor pour tirer certains montants sur le compte de l'assurance-chômage jusqu'à concurrence d'un certain plafond, et en même temps nous demandons l'autorisation de nous servir de certains fonds du FRC—Fonds du revenu consolidé—pour pouvoir atteindre le plafond de ces dépenses. Habituellement, donc, nous demandons des crédits de 100 millions de dollars à faire valoir sur le compte de l'assurance-chômage et nous cherchons en même temps à obtenir 25 ou 30 millions de dollars supplémentaires, admettons, pour les dépenses financées à même le FRC. Ce montant de 100 millions de dollars est tiré sur le compte de l'assurance-chômage, dans cet exemple précis, et cela nous permettrait de choisir des travailleurs pouvant bénéficier d'un

[*Texte*]

workers. They may also have extended periods on UI while they are on that project, and they may also have several weeks at the end of the project in which to use their time on a full-time basis to seek employment.

Traditionally, most of UI act section 38 has been focused on the nonprofit sector. In recent years, however, we have been concerned to open up the possibilities of projects in the profit-making private sector. In this area we have been at the same time concerned that the projects have a reasonable economic rationale to them. What this means in practice is that we are not prepared, as we are with the nonprofit sector, to pay most of the costs of the project. We are saying if there is an economic rationale for what this private-sector entrepreneur wants to do, we may, through the UI act section 38, subsidize up to a third. But only in the rarest of circumstances will we go above that one-third; i.e., they must put up through their resources—borrowing through the bank, if necessary—two-thirds of the cost or more. We make a slight exception for woodlot operators, where the economic return is so far away, in terms of silviculture and what have you, that we do not see the same rationale applying. But as a general proposition, we say one-third is the maximum that government should be putting into that project. If it is not worth while with that degree of subsidy, then it should not be pursued.

• 1140

As regards the decision-making process, as you would expect, most of the activity takes place at the local level. You have offices of Employment and Immigration meeting with private sector entrepreneurs or non-private sector people to discuss projects, see how they fit the criteria and what have you, develop a business case and make reference checks with other ministries or other groups who may have some light to throw on the value of the proposal. If it is in the tourism sector, we would normally contact the tourism ministry of that province and say: What do you think of this proposal? Would you see it as having a priority sufficient that federal funds should go into it, or is it a nonsensical duplication of a similar proposal or a similar enterprise that already exists?

So there is that kind of screening at the local level. It comes up through the regional net; it comes up to national head office. They re-examine it in terms of the business case and then that case is made to the commission. The commission meets normally every couple of weeks, but unless it is a very contentious case, we do not even wait for a commission meeting. They are handled secretarially; that is, an officer of the commission walks these submissions around to the commissioners and gets them to sign off. If there is a problem,

[*Traduction*]

certain programme. Nous arrondissons ensuite leurs prestations d'assurance-chômage, en temps normal jusqu'au taux du marché, à moins que ce dernier ne soit trop élevé, auquel cas il y a d'autres mécanismes pour assurer que ces travailleurs ne reçoivent qu'un certain maximum établi. On leur accorde peut-être aussi une prolongation de leurs prestations d'assurance-chômage tandis qu'ils travaillent à ce projet et on leur accorde peut-être également quelques semaines à la fin du projet afin qu'ils puissent travailler à temps plein à se chercher du travail.

Traditionnellement, la plupart des projets consentis en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage allaient à des entreprises sans but lucratif. Depuis quelques années, cependant, nous nous efforçons d'encourager certains projets dans des entreprises privées à but lucratif. A ce chapitre, nous nous efforçons en même temps de nous assurer que ces projets sont tout de même rentables, économiquement parlant. En pratique, cela signifie que nous ne sommes pas prêts à payer la part du lion contrairement à ce qui se passe dans le cas des entreprises à but non lucratif. Donc, si le projet présenté par un entrepreneur privé est économiquement valable, peut-être assumerons-nous jusqu'à un tiers des frais grâce à ce fameux article 38. Mais il est extrêmement rare que notre apport dépasse ce tiers; autrement dit, l'entreprise doit financer par ses propres moyens—au besoin par un emprunt bancaire—deux tiers des frais ou plus. Nous faisons une petite exception pour les propriétaires de boisés où le rendement sur les fonds investis se fait attendre tellement longtemps à cause de la sylviculture et de toutes ces implications, et nous n'appliquons pas le même raisonnement. En général, cependant, nous disons que le gouvernement devrait, tout au plus, subventionner ces projets pour le tiers. Si une telle subvention ne suffit pas, le projet n'en vaut pas la peine.

Quant au processus décisionnel, comme vous vous y attendez, le gros de l'activité se fait au niveau local. Les gens du Bureau de l'emploi et de l'immigration rencontrent les entrepreneurs du secteur public du secteur privé pour discuter des projets, pour voir si les critères sont respectés et tout le reste; ils étudient la rentabilité du projet et vérifient auprès d'autres ministères ou d'autres organismes qui peuvent peut-être donner un avis sur ce que vaut une certaine proposition. Dans le secteur du tourisme, nous consultons normalement le ministère du Tourisme de la province pour lui demander ce qu'il pense de telle proposition. Ce projet a-t-il priorité suffisante, à votre avis, pour qu'on y consacre des fonds du gouvernement fédéral ou s'agit-il d'un projet qui fait double emploi avec un autre du même genre ou veut-on créer une entreprise qui existe déjà par ailleurs?

Il y a donc tout ce tamisage qui se fait au niveau local. Ensuite, on se rend au niveau régional et enfin au niveau national. On réétudie la rentabilité du projet et on soumet ensuite le cas à la Commission. La Commission se réunit habituellement toutes les deux semaines, mais à moins qu'il ne s'agisse d'un cas qui prête vraiment à controverse, nous n'attendons même pas que la Commission se réunisse. On règle cela par la voie du secrétariat; c'est-à-dire qu'un agent de la Commission fait le tour des commissaires avec les propositions

[*Text*]

then it is subject to an oral discussion at a commission meeting.

M. Hudon: Cela veut donc dire que tous les projets en vertu de l'article 38 passent nécessairement par la Commission.

Je voudrais revenir à la participation du promoteur. Vous dites qu'habituellement, vous demandez au promoteur de participer pour un tiers, sauf dans le domaine de la sylviculture ou de la forêt. Est-ce le même principe dans les projets Canada au travail? J'ai déjà eu un cas de ce genre à régler. C'était un promoteur privé, et il fallait absolument qu'il prouve qu'il investissait un tiers de la contribution. C'est exactement le même principe, n'est-ce pas?

Mr. John Edwards: It is basically the same principle for the regular Canada Works when we are dealing with the private sector. Yes, that is true. I would stress, though, that there are exceptional circumstances where we may waive the one-third rule, but there would have to be some very, very unusual particulars, social value to the community or something like this.

As regards whether or not all the cases go through the commission, certainly all the private sector ones do and certainly any controversial non-private sector ones. Whether or not all of them do, I do not know, but perhaps my colleague, Duncan Campbell, would.

Mr. D.R. Campbell (Executive Director, Labour Market Development, Department of Employment and Immigration): As Mr. Edwards said, all the private sector applications go to the commission. A number of the smaller non-private sector ones do not go to the commission and I believe the expenditure limit there is something on the order of $100,000 before it goes to the commission, but I cannot vouch for the exactness of that figure.

M. Hudon: Je reviens maintenant aux projets de sylviculture dont vous parliez tout à l'heure et pour lesquels les conditions sont légèrement différentes. J'ai ouï dire que la participation du promoteur était d'environ 25 p. 100. Est-ce que c'est plausible? J'aimerais aussi qu'on m'explique en quoi consiste la participation d'un promoteur. Est-ce de l'argent qu'il prend directement de sa poche? Est-ce le produit de la vente ou des choses du genre?

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, in regard to the first question the member raises, yes, 75% is the normal maximum we would go to on these woodlot operators. That means that, out of the total cost of the project, we expect them to put up 25% of the costs. Now, that could be to cover the capital side of that project, rental of equipment or use of equipment of that project, some workers who are not on UI; but even in those cases, we expect that a sizeable personal investment or business investment is made by the operator.

[*Translation*]

pour leur demander de signer chacun leur tour. S'il y a un problème, on en discute lors d'une séance de la Commission.

Mr. Hudon: Then that means that all projects submitted under Clause 38 necessarily must go through the commission.

I would like to get back to the promoters participation. You say that usually you ask the promoter to finance up to one-third of the project except in the area of sylviculture or forestry. Is it the same principle as for the Canada Works Projects? I have already had a case like that to solve. It was a private promoter and he absolutely had to prove that he was investing one-third of the total contribution. It is exactly the same principle is it not?

M. John Edwards: Fondamentalement, c'est le même principe que pour le cas de Canada au travail lorsqu'il s'agit du secteur privé. Oui, c'est vrai. Cependant, j'aimerais souligner qu'il y a certains cas exceptionnels où nous n'exigeons pas la participation pour le tiers de la valeur, mais il faut alors qu'il y ait une valeur sociale tout à fait particulière pour la collectivité ou quelque chose de cet ordre-là.

Quant à savoir si tous les cas passent par la Commission, il est certain que tous les cas émanant du secteur privé y passent et tous les cas émanant d'entreprises à but non lucratif y passent si elles sont controversées. Quant à savoir si nous étudions tous ces cas individuellement, je ne le sais pas, mais peut-être que mon collègue, Duncan Campbell, le saurait.

M. D.R. Campbell (directeur exécutif, Développement du marché du travail, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Comme l'a dit M. Edwards, toutes les demandes émanant du secteur privé sont acheminées à la Commission. Un bon nombre des demandes faites par les plus petites des entreprises sans but lucratif ne sont pas acheminées à la Commission et je crois que la limite de dépenses est de l'ordre de 100,000$ avant qu'on ne soit obligé d'en saisir la Commission, mais je ne puis jurer de l'exactitude de ce montant.

Mr. Hudon: I would like to come back to the sylviculture project you were talking about before and for which the conditions are slightly different. I have heard say that the promoters participation was some 25%. Is that plausible? I would also like someone to explain to me what the promoters participation is understood to mean. Is this money he takes directly out of his own pocket? Is it the proceeds from a sale or something like that?

M. John Edwards: Monsieur le président, pour ce qui est de la première question posée par le député, oui, 75 p. 100 constituent le maximum normal que nous accorderions à ces propriétaires de boisés. Ce qui signifie que nous nous attendons à ce qu'ils défrayent 25 p. 100 des coûts par eux-mêmes. Or, cette participation à 25 p. 100 pourrait être constituée des capitaux investis, de la location du matériel ou de l'utilisation de matériel pour le projet, des salaires de certains travailleurs qui ne touchent pas de prestations d'assurance-chômage; mais même dans ces cas, nous nous attendons que le promoteur y aille personnellement d'un bon montant soit de sa propre poche, soit tiré des coffres de son entreprise.

[*Texte*]

• 1145

M. Hudon: Et ces ces règles-là n'ont pas changé ces derniers temps. Si on en est arrivé à un changement de politique dans le domaine de la sylviculture, c'est qu'il devait y avoir un problème.

Mr. John Edwards: I know on the one-third rule, it was introduced, if I recall, because there was a lot of controversy around it, something in the order of February 12, 1984. In regard to the woodlot operators, I believe it was some months after that. But it has been in place for quite a considerable amount of time.

We still have problems with these private sector projects. We have had some very recently in regard to woodlot operators where unexpectedly a sizeable profit has been generated from these projects, basically through the sale of second-rate timber that was cut down in order to clear the land in order to put in new trees and this kind of thing. That has led us into something of a dilemma, because of course the woodlot operators would like to keep that money that has been generated unexpectedly, whilst our traditional policy has been to expect that money to offset the costs of the project and therefore, in a sense, reduce the expenditures by government. But aside from that kind of problem, what we are doing in regard to that is tightening up the understanding at the outset in future projects of this kind and providing some leeway on the ones that have happened through a misunderstanding on the part of the woodlot operators. But it is a continuous dilemma as to whether we are, with the private sector, putting money in that is truly incremental, i.e. that through our intervention something happens that would not otherwise happen as opposed to us ending up providing a subsidy for something that would have happened in any case. That is the reason we are very anxious to keep our contribution down to a reasonably low level.

There were times in the past when we went much higher than one-third for private sector projects. But we are deeply concerned in our own minds as to whether in fact we are either subsidizing economic activity that should not be subsidized or alternatively providing money which did not in and of itself create new ventures.

M. Hudon: C'est tout. Merci, monsieur le président.

The Chairman: Just one word of clarification. Your use of the term "private sector", you are talking about the private profits sector . . .

Mr. John Edwards: Yes, that is correct. If we are dealing with the non-profit sector we are much more comfortable going to much higher levels of contribution.

The Chairman: So the private non-profit sector projects falling under $100,000 might not go to the commission . . .

Mr. John Edwards: That is correct.

[*Traduction*]

Mr. Hudon: And those rules have not changed recently. If there has been a change of policy in the area of silviculture, it is because there must have been a problem.

M. John Edwards: Si ma mémoire est bonne, il me semble que la règle du tiers a été adoptée parce qu'il y avait énormément de controverses à ce sujet vers le 12 janvier 1984. Pour ce qui est des propriétaires de boisé, je crois que c'était quelques mois plus tard. Mais, enfin, cette règle a été adoptée il y a tout de même un certain temps.

Nous avons encore certains problèmes avec ces projets du secteur privé. Nous en avons connu certains récemment pour ce qui est des propriétaires de boisé qui ont réalisé des profits assez importants grâce à ces projets, surtout en vendant du bois de deuxième qualité qu'ils avaient dû couper pour éclaircir leur boisé afin de pouvoir planter de nouveaux arbres et ainsi de suite. Nous faisons face à un certain dilemme parce qu'évidemment les propriétaires de boisé aimeraient bien garder cet argent qui leur arrive inopinément dans les poches, tandis que, selon nos politiques traditionnelles, ces fonds doivent servir à amortir les coûts du projet et, donc, d'une certaine façon, diminuer les dépenses consenties par le gouvernement. Mais, mis à part ce genre de problèmes, ce que nous faisons à cet égard, c'est de mieux préciser les conditions dès le départ pour les projets futurs du genre tout en lâchant un peu de lest dans ces cas où les promoteurs avaient peut-être mal compris les conditions implicites au départ. Enfin, le dilemme qui se pose est le suivant: nos subventions servent-elles tout simplement à financer un projet qui n'aurait pu se réaliser si nous n'avions pas été là ou ces fonds ont-ils tout simplement servi à financer un projet qui se serait réalisé de toute façon. C'est pour cela que nous voulons maintenir notre apport à un certain minimum raisonnable.

Il y a eu des occasions, par le passé, où nous avons contribué pour beaucoup plus que le tiers de la valeur des projets émanant du secteur privé. Mais nous nous inquiétons beaucoup à savoir si nous ne faisons que subventionner une activité économique qui ne devrait pas être subventionnée ou si nous fournissons des fonds qui n'ont pas vraiment servi à créer quelque chose qui n'aurait pas par ailleurs existé.

Mr. Hudon: That is all, thank you, Mr. Chairman.

Le président: Un éclaircissement. Vous dites le «secteur privé» et vous voulez dire alors le secteur privé où l'on fait des profits . . .

M. John Edwards: Oui, c'est exact. S'il s'agit du secteur des entreprises à but non lucratif, nous éprouvons beaucoup moins d'inquiétude si notre apport financier doit être plus important que celui que nous avons énoncé.

Le président: Donc, lorsqu'il s'agit d'un projet de moins de 100,000$ émanant du secteur privé, mais d'une entreprise à but non lucratif, il se pourrait que la commission ne soit pas saisie d'un tel projet . . .

M. John Edwards: C'est exact.

[*Text*]

The Chairman: —but those in excess of the trigger amount would go to the commission.

Mr. John Edwards: That is correct.

The Chairman: Okay, thank you for that clarity. Mr. Oostrom.

Mr. Oostrom: Mr. Chairman, the budget for the section 38, does that normally commence again on April 1 for the following year? We heard about funds running out; that must pertain then to the last fiscal year.

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, I think the UI cannot be on a calendar year basis . . .

Mr. Oostrom: It is calendar year.

Mr. John Edwards: It is on a calendar year, so we do in fact get a draw for the calendar year. And if we are running out now, which we are until we get a new ceiling established, it is a calendar year basis, to be simple. But there is one complexity to it and that is what I was mentioning before; in addition to the UI money, the money coming out of the UI account, there is also money coming out of the Consolidated Revenue Fund and that money is on a fiscal year basis. It is one of those strange anomalies. We have a UI act that requires a calendar year basis and of course the rest of government funding is on a fiscal year basis.

Mr. Oostrom: So the reference is made then that the account has run out, does that pertain to that section . . . ? Does it refer to the section or the fiscal year, so there could be further moneys available coming out in the new fiscal year, for the calendar year 1986?

Mr. John Edwards: Yes, and for the rest of the calendar year 1985.

Mr. Oostrom: Okay, for calendar year 1985. The reference was made that the allocations were made on a province-wide basis and not on a constituency basis. How are the provinces then divided into regions? Is it, say, a region of Metropolitan Toronto, or is it on a municipal basis? How is it being allocated? Is it the same as Challenge '85, where you also deal with regions?

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, there is no formal requirement for a sub-regional breakdown. Based on past experience, we make a breakdown province by province. That is still only a notional one; there is nothing to stop us. Indeed, we do transfer notionally between the allocation for one province to another province, depending on demand.

• 1150

In practice, I would believe any of our regional heads has a subregional allocation in mind, again based on experience. If you take the B.C. area, I have not the slightest doubt that the head of our region would have a strong expectation that money will be targeted on certain parts of the forestry sector. We put a lot of money into the forestry sector under section 38.

[*Translation*]

Le président: . . . mais la commission serait certainement saisie des projets qui dépasseraient ce montant fatidique.

M. John Edwards: C'est exact.

Le président: Bon, merci pour cet éclaircissement. Monsieur Oostrom.

M. Oostrom: Monsieur le président, ce budget pour l'article 38, entre-t-il en vigueur normalement le 1er avril pour l'année suivante? On entend parler de manque de fonds, ces montants doivent donc s'appliquer à l'année précédente.

M. John Edwards: Monsieur le président, je crois que l'assurance-chômage n'est pas fondée sur l'année civile . . .

M. Oostrom: C'est fondé sur l'année civile.

M. John Edwards: C'est fondé sur l'année civile et nous obtenons donc des crédits fondés sur l'année civile. Si nous manquons de fonds, à peu près à cette époque-ci, et c'est la situation jusqu'à ce qu'on nous accorde un nouveau plafond, c'est fondé sur l'année civile, pour simplifier les choses. Cependant, il y a une complication qui se rajoute et c'est ce que je disais tout à l'heure; en plus des fonds en provenance de l'assurance-chômage, des fonds qui proviennent du compte de l'assurance-chômage, il y a aussi des fonds en provenance du Fonds de revenu consolidé et ces fonds sont versés en fonction de l'année financière. C'est une de ces étranges anomalies. Il y a une loi sur l'assurance-chômage selon laquelle tout se fait sur la base de l'année civile et, évidemment, tout le reste du financement du gouvernement est fondé sur l'année financière.

M. Oostrom: Donc, lorsqu'on dit que le compte est épuisé, cela touche-t-il cette partie . . . ? S'agit-il de cette partie de la loi ou de l'année financière afin qu'il puisse y avoir d'autres fonds disponibles pour la nouvelle année financière, pour l'année civile 1986?

M. John Edwards: Oui, et pour le reste de l'année civile 1985.

M. Oostrom: Bon, pour l'année civile 1985. On disait que les allocations se font en se basant sur la province et non pas sur la circonscription. Comment les provinces sont-elles divisées en régions? Y a-t-il, par exemple, une région qui s'appelle Toronto métropolitain ou cela se fait-il sur une base municipale? Comment fait-on l'allocation? Est-ce la même chose que Défi 1985, également basé sur les régions?

M. John Edwards: Monsieur le président, il n'y a pas nécessité, formelle de ventilation «sous-régionale». D'après l'expérience passée, nous faisons une ventilation province par province mais rien ne nous empêche de la faire de façon tout à fait arbitraire. En effet, suivant la demande, la répartition est faite arbitrairement d'une province à l'autre.

En pratique, nous comptons sur les directeurs régionaux pour qu'ils se fondent sur une répartition par sous-région dictée par l'expérience. Dans la région de Colombie-Britannique par exemple, je ne doute pas que le directeur régional compte fermement sur l'affectation de certaines sommes au secteur forestier. Sous le régime de l'article 38, des sommes importantes sont consacrées au secteur forestier.

[*Texte*]

So those areas of the province, where we have been using section 38—he would have in the back of his mind, an expectation to see a profile of expenditure that favours that part of the province. But there is no formal thing. There is nothing I could table with the committee as such that would indicate how much goes to one part of a province as opposed to another. We can do it in retrospect, but we cannot do it in prospect.

Mr. Oostrom: But the government is usually so well organized that they have certain people allocated to certain regions. They have personnel allocations made. So regions must have been set up and administered.

Mr. John. Edwards: Perhaps Mr. Campbell can respond to that.

Mr. Campbell: That does indeed occur. For instance, within the Province of Ontario, staff has been allocated to different parts of the region. The region will have at least a notional allocation, let us say, to the Windsor area, to the Toronto area, to parts of northern Ontario, etc.

Mr. Oostrom: Would the northern Ontario region, for instance, have to justify and ask for additional funds? Would they obtain them from another region, or how does that work?

Mr. John Edwards: We do that, Mr. Chairman, on quite a regular basis. We may have a sudden demand from Quebec, let us say. We are coming towards the end of our present funding, so we may move some funding that is unlikely to be spent in B.C. to Quebec. It may be with an understanding that when we get the new ceiling, we will move proportionately more towards B.C. It depends what we expect to happen, and we try and allocate as sensibly as we can within that.

Mr. Oostrom: I have a further question, Mr. Chairman. About a month ago, we were issued a report on the status of Challenge '85. At that time, only 8 of the 12 regions had reported. Meanwhile, some references had been made to the other members on the committee regarding the success or lack of success of Challenge '85. I understand that the private sector has participated to a much greater extent this year than in other years. Is it possible that the committee members could be supplied with a status report as to how it stands today, whether all regions are now in or not?

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, we could table that with the committee. I have various documents here, but I suspect we have more recent data. We will table that with the committee, if it is acceptable to the committee. We can give some general figures right now if that is of interest.

Mr. Oostrom: Yes. I am particularly interested in whether all regions are in and whether the private sector has increased or not since the report of about a month ago.

Mr. John Edwards: Okay, Mr. Chairman, perhaps I can ask Mr. Campbell to respond to that.

Mr. Campbell: Utilizing the approval data as of May 17, the total number of approvals under the SEED program was for some 60,265 jobs paid for entirely from federal funds. To that,

[*Traduction*]

Dans les régions de la province où interviennent les dispositions de l'article 38, on peut s'attendre à ce que le directeur garde à l'esprit une ventilation des dépenses qui favorise la région. Rien n'est officiel cependant et je ne pourrais rien déposer en comité qui vous donnerait une idée des sommes qui vont à une région de la province plutôt qu'à une autre. Nous pouvons vous dire ce qui a été fait par le passé mais nous ne pouvons rien dire sur l'avenir.

M. Oostrom: Le gouvernement est d'habitude si bien organisé qu'il affecte certaines personnes à certaines régions. Les effectifs sont répartis si bien que les régions sont certainement délimitées du point de vue administratif.

M. John Edwards: Monsieur Campbell peut peut-être répondre à cela.

M. Campbell: En effet, c'est ainsi que les choses se passent car par exemple dans la province d'Ontario, les effectifs sont répartis suivant les régions. Il y a donc une affectation arbitraire du moins pour la région de Windsor, celle de Toronto ou encore la partie septentrionale de la province.

M. Oostrom: La partie septentrionale de l'Ontario devrait-elle par exemple justifier une demande de fonds supplémentaires? Irait-on trouver ces fonds dans une autre région? Comment les choses se passent-elles?

M. John Edwards: Monsieur le président, cela se fait couramment. En effet, si la province de Québec réclame subitement des fonds et que nous sommes à la fin de l'exercice financier, nous affectons des fonds qui ne seront probablement pas dépensés en Colombie-Britannique. Il est souvent entendu qu'une fois le nouveau budget accordé, la Colombie-Britannique sera dédommagée. Tout dépend de ce que nous prévoyons mais nous essayons toujours de répartir le plus raisonnablement possible.

M. Oostrom: Monsieur le président, je voudrais poser une autre question. Il y a un mois environ, nous avons reçu un rapport sur la situation de Défi'85. À ce moment-là, seules huit des 12 régions avaient présenté leur rapport. Entre-temps, on avait demandé aux autres membres du Comité de se renseigner sur le succès éventuel de Défi'85. Si je ne m'abuse, le secteur privé a beaucoup plus participé cette année que par les années passées. Serait-il possible qu'on nous fournisse un rapport sur l'état d'avancement du programme, peu importe si toutes les régions ont présenté leur rapport ou non?

M. John Edwards: Monsieur le président, nous pouvons déposer ce rapport et j'ai en ma possession divers documents qui ne sont pas cependant pas le dernier cri. Nous allons les déposer, avec votre permission, car ils fournissent déjà des données générales qui peuvent vous intéresser.

M. Oostrom: Merci. Je voudrais savoir si toutes les régions ont fait leur rapport et si le secteur privé a participé plus que ce que n'indiquait le rapport paru il y a un mois.

M. John Edwards: D'accord, monsieur le président. M. Campbell va vous répondre.

M. Campbell: Je me reporte au 17 mai, date d'approbation, et le nombre total des approbations relatives au programme Emploi d'été/Expérience au travail s'élevait à 60,265 emplois

[*Text*]

one has to add, in terms of joint programming, some—I believe the number I am seeing is 4,811 jobs, paid for by provinces through joint funding arrangements. The total funds, which so far have been approved for projects, come to $109 million.

• 1155

Mr. John Edwards: In regard to the member's first question, yes, all provinces are in now, in the sense that we have up-to-date running figures on all provinces.

Mr. Oostrom: There was some reference made in earlier committee meeting about Saskatchewan, I understand, that . . .

Mr. John Edwards: We now have figures for Saskatchewan.

Mr. Oostrom: Okay. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Okay. I understand that just a little over half the money has been allocated. It that what the $109 million represents?

Mr. John Edwards: No, it is $140 million, is it not?

Mr. Campbell: I believe so. It is considerably more than half, Mr. Chairman, for the SEED portion of the Challenge '85 program.

The Chairman: Okay. Thank you for the distinction.

Next on my list are Mr. Allmand and Mr. Rodriguez. Mr. Rodriguez has a time bind. Would you be prepared to let him go first?

Mr. Allmand: I will. I have to be in the House at 12 noon too, so I cannot ask my questions . . .

The Chairman: You had only six minutes. So I think I had better stay with Mr. Allmand, Mr. Rodriguez. You had 15 on the first round . . .

Mr. Allmand: I have to go right now, actually. I was asked to be in the House at 11.45 a.m., for 12 noon. The line of questioning I have, which is related to the unemployment figures, would take me five or six minutes, so I had better not start.

The Chairman: You had better not start?

Mr. Allmand: No, I cannot.

Mr. Rodriguez: On a point of order, Mr. Chairman. I have a lot of other questions on the estimates, things I want clarified in my own mind. I cannot attend the steering committee, and Mr. Heap is away. I wonder if we can reschedule the steering committee meeting for, say, early in the morning or some sort of thing. I would like to have the officials back, because this is our chance to probe the estimates.

[*Translation*]

dont le gouvernement fédéral assumait tous les frais. En outre, il faut ajouter à cela le programme conjoint qui représente 4,811 emplois assumés par les provinces grâce à des accords de financement conjoints. Le financement total approuvé jusqu'à présent représente 109 millions de dollars.

M. John Edwards: Pour répondre à votre première question, je vous dirai que toutes les provinces ont désormais présenté leurs rapports, c'est-à-dire que nous avons des chiffres à jour pour toutes les provinces.

M. Oostrom: À une autre séance du Comité on a fait une distinction concernant la Saskatchewan . . .

M. John Edwards: Nous avons maintenant les chiffres pour la Saskatchewan.

M. Oostrom: Je vois. Merci, monsieur le président.

Le président: Très bien. Si je ne m'abuse, un peu plus de la moitié de la somme réservée a été répartie. C'est bien ce que représentent les 109 millions de dollars, n'est-ce pas?

M. John Edwards: Mais c'est 140 millions de dollars au total, n'est-ce pas?

M. Campbell: Je pense que oui. On a donc dépensé beaucoup plus que la moitié, monsieur le président, au titre du Programme emploi d'été/expérience au travail dans le cadre de Défi '85.

Le président: Je vois. Merci de me fournir ces précisions.

J'ai les noms de MM. Allmand et Rodriguez sur ma liste. M. Rodriguez a un engagement. Monsieur Allmand, êtes-vous prêt à lui céder votre temps de parole?

M. Allmand: Volontiers. Il faut que j'aille à la Chambre à midi et je ne pourrai donc pas poser mes questions . . .

Le président: Il ne reste que six minutes. Monsieur Rodriguez, il vaudrait peut-être mieux laisser la parole à M. Allmand. Au premier tour, vous avez eu 15 minutes . . .

M. Allmand: À vrai dire, il faut que je parte tout de suite. On m'a demandé d'être à la Chambre à 11h45 pour midi. Les questions que je voulais poser ont trait aux données sur le chômage et j'aurai besoin d'au moins cinq ou six minutes pour les poser. Il vaudrait mieux que je ne commence pas.

Le président: Vous dites bien que vous ne voulez pas les poser, n'est-ce pas?

M. Allmand: Non, je ne peux pas.

M. Rodriguez: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'ai beaucoup d'autres questions à poser sur les prévisions budgétaires, surtout des précisions que je voudrais obtenir. Je ne pourrai pas être présent à la réunion du Comité directeur et M. Heap est absent. Ne pourrait-on pas reporter la réunion du Comité directeur qui pourrait avoir lieu tôt demain matin peut-être. Je voudrais que les fonctionnaires du ministère reviennent car j'ai des questions à poser sur les prévisions budgétaires.

[*Texte*]

The Chairman: I believe there is one more meeting scheduled before the end of the estimate period with officials. Is that not . . . ?

Mr. John Edwards: That is correct, for next week.

The Chairman: May 28?

Mr. John Edwards: Next Tuesday. That would be May 28, yes.

The Chairman: That meeting is at what time?

Mr. John Edwards: It is at 3.30 p.m.

The Chairman: The meeting is at 3.30 p.m., so it would be potentially a long meeting. However, that is the last date I think, Mr. Rodriguez, for main estimates, prior to when they must be reported back to the House. So we invite you back. It might be a long meeting, and bring your questions.

Mr. John Edwards: And some sandwiches.

The Chairman: Yes, and some sandwiches.

Mr. Allmand: I have to go to the House. There is the possibility of a vote. It is not lack of interest.

The Chairman: Thank you.

Mr. Rodriguez: I will give this to the assistant deputy minister. Maybe he can track it down for me.

The Chairman: Is there any member who would like questions on the second round? It looks as though the members have run out of questions. In the absence of further questions on this date . . .

Mr. Rodriguez: I have not run out of questions.

The Chairman: You have run out of time for questions.

Mr. Baker: Mr. Chairman, I wonder if I could have just one short question.

The Chairman: That would be up to the members. I would point out that we have lost the quorum for the purpose of hearing witnesses. The committee continues to struggle with changing the motion. If we had been able to change the motion, we would have had the necessary quorum. However, at this point, we do not have a member of the opposition who is on the committee. We have lost our quorum, so I think your chairman has no choice but to terminate the meeting. I am sorry about that. We thank the officials for coming. We will look forward to seeing you next Tuesday evening.

The committee is adjourned.

[*Traduction*]

Le président: Je pense qu'il y a encore une autre séance avant la fin de la période réservée à l'examen des prévisions budgétaires. Est-ce que je me trompe . . . ?

M. John Edwards: Vous avez raison, elle aura lieu la semaine prochaine.

Le président: Le 28 mai alors?

M. John Edwards: Mardi prochain. Ce sera donc le 28 mai.

Le président: À quelle heure?

M. John Edwards: À 15h30.

Le président: Si la réunion est prévue pour 15h30, elle risque de durer. Toutefois, ce sera notre dernière réunion portant sur les prévisions budgétaires, monsieur Rodriguez, avant que nous en fassions rapport à la Chambre. Nous vous invitons donc à revenir, avec vos questions, car la séance sera longue.

M. John Edwards: Avec des sandwichs aussi.

Le président: C'est cela.

M. Allmand: Il faut que je parte. Il est possible qu'il y ait un vote. Ce n'est pas parce que le sujet ici ne m'intéresse pas.

Le président: Merci.

M. Rodriguez: J'ai quelque chose à donner au sous-ministre adjoint car il peut peut-être me renseigner.

Le président: Y a-t-il d'autres membres du Comité qui voudraient poser des questions au deuxième tour? J'ai l'impression qu'il n'y a plus de questions. Cela étant, . . .

M. Rodriguez: Quant à moi, j'ai encore des questions.

Le président: Nous manquons de temps cependant.

M. Baker: Monsieur le président, puis-je poser une courte question?

Le président: Si les autres membres du Comité le permettent. Je vous signale que nous n'avons plus le quorum requis pour entendre des témoins. Le Comité poursuit ses efforts pour faire modifier la motion. Si nous avions réussi, nous n'aurions pas maintenant ce problème de quorum. Toutefois, il n'y a plus de députés de l'opposition présents, nous n'avons plus le quorum et je pense que je suis forcé de lever la séance. Excusez-moi. Je remercie les témoins d'être venus et nous nous ferons un plaisir de les revoir mardi soir prochain.

La séance est levée.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

Officials from the Department of Employment and Immigration:

John Edwards, Associate Deputy Minister;

J. Verbruggen, Acting Executive Director, Insurance;

J. Stobbe, Director General, Financial Services, Finance & Administration;

D. Campbell, Executive Director, Labour Market Development.

Hauts fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:

John Edwards, sous-ministre adjoint;

J. Verbruggen, sous-ministre adjoint suppléant, Assurance;

J. Stobbe, directeur général, Services financiers, Finances et administration;

D. Campbell, directeur exécutif, Développement du marché du travail.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 32

Tuesday, May 28, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 32

Le mardi 28 mai 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Main Estimates 1985-86: Votes 10 and 15 under EMPLOYMENT AND IMMIGRATION (Employment and Insurance Program)

CONCERNANT:

Budget des dépenses 1985-1986: Crédits 10 et 15 sous la rubrique EMPLOI ET IMMIGRATION (Programme d'emploi et d'assurance)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

25404—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Gilbert Chartrand
Terry Clifford
Sheila Copps
Leo Duguay
Jim Edwards
Jean-Guy Guilbault
Jean-Guy Hudon
Rod Murphy
Lorne Nystrom
John Oostrom
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Roger Clinch
Dave Dingwall
Michel Gravel
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Shirley Martin
Paul McCrossan
Lucie Pépin
Peter Peterson
Allan Pietz
Louis Plamondon
Joe Price
John Rodriguez
Maurice Tremblay
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 69(4)(*b*)

On Friday, May 24, 1985:
Ray Skelly replaced John Rodriguez.

On Tuesday, May 28, 1985:
John Rodriguez replaced Ray Skelly.

Conformément à l'article 69(4)*b*) du Règlement

Le vendredi 24 mai 1985:
Ray Skelly remplace John Rodriguez.

Le mardi 28 mai 1985:
John Rodriguez remplace Ray Skelly.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MAY 28, 1985
(42)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 3:39 o'clock p.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Gilbert Chartrand, Terry Clifford, Leo Duguay, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom and Andrew Witer.

Alternates present: Fernand Jourdenais, Joe Price, John Rodriguez.

Other member present: George Baker.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr, Research Officer.

Witnesses: *From the Department of Employment and Immigration*: Gaétan Lussier, Deputy Minister; John Edwards, Associate Deputy Minister.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, February 26, 1985, relating to the Main Estimates 1985-86 (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, March 19, 1985, Issue No. 16*).

It was agreed,—That the following documents presented by J.C. Best, Executive Director, Immigration, Department of Employment and Immigration be filed with the Clerk of the Committee as exhibits:

a) IMMIGRATION FACILITIES FOR REFUGEES IN CENTRAL AMERICA (*EXHIBIT "TRAV-39"*);

b) COST OF REFUGEE ASSISTANCE PROGRAMS FOR STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION (*EXHIBIT "TRAV-40"*);

c) AIRLINE DETENTION COSTS (*EXHIBIT "TRAV-41"*);

d) ORIENTATION COURSES IN REFUGEE CAMPS (*EXHIBIT "TRAV-42"*); AND

e) REFUGEE CHILDREN (*EXHIBIT "TRAV-43"*).

as well as two newspaper articles on emigration fraud from the *Korea Herald* (*EXHIBIT "TRAV-44"*).

It was agreed,—That the following schedule of meetings be adopted by the Committee:

May 30, 1985 at 3:30 p.m.

In camera consideration of the future business of the Committee.

June 4, 1985 at 11:00 a.m.

MATTERS RELATING TO VANCOUVER DETENTION CENTRE
Officals from the Department
Messrs. Hardy Moffat and Grant Donaldson (Vancouver)

June 5, 1985 at 3:30 p.m.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 28 MAI 1985
(42)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit, ce jour à 15 h 39, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Gilbert Chartrand, Terry Clifford, Leo Duguay, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom, Andrew Witer.

Substituts présents: Fernand Jourdenais, Joe Price, John Rodriguez.

Autre député présent: George Baker.

Aussi présent: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, attaché de recherche.

Témoins: *Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration*: Gaétan Lussier, sous-ministre; John Edwards, sous-ministre adjoint.

Le Comité reprend l'examen de son ordre de renvoi du mardi 26 février 1985 relatif au Budget principal des dépenses de 1985-1986 (*Voir Procès-verbaux du mardi 19 mars 1985, fascicule nº 16*).

Il est convenu,—Que les documents suivants présentés par J.C. Best, directeur exécutif, Immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration, soient déposés chez le greffier du Comité à titre de pièces:

a) SERVICES D'IMMIGRATION POUR LES RÉFUGIÉS EN AMÉRIQUE CENTRALE (*PIÈCE «TRAV-39»*);

b) COÛT DES PROGRAMMES D'AIDE AUX RÉFUGIÉS POUR LE COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION (*PIÈCE «TRAV-40»*);

c) FRAIS DE DÉTENTION IMPUTÉS AUX LIGNES AÉRIENNES «PIÈCE TRAV-41»);

d) COURS D'ORIENTATION DANS LES CAMPS DE RÉFUGIÉS (*PIÈCE «TRAV-42»*); ET

e) ENFANTS RÉFUGIÉS (*PIÈCE «TRAV-43»*).

ainsi que deux articles du «*Korea Herald*» portant sur l'émigration frauduleuse (*PIÈCE «TRAV-44»*).

Il est convenu,—Que le Comité adopte le calendrier suivant des réunions:

Le 30 mai 1985, à 15 h 30,

Séance à huis clos pour déterminer les futurs travaux du Comité.

Le 4 juin 1985, à 11 heures,

Questions ayant trait au Centre de détention de Vancouver
Hauts fonctionnaires du Ministère
MM. Hardy Moffat et Grant Donaldson (Vancouver)

Le 5 juin 1985, à 15 h 30,

In camera consideration of the future business of the Committee.

The Chairman called Votes 10 and 15 under EMPLOYMENT AND IMMIGRATION.

The witnesses answered questions.

At 5:56 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Séance à huis clos pour déterminer les futurs travaux du Comité.

Le président met en délibération les crédits 10 et 15 inscrits sous la rubrique EMPLOI ET IMMIGRATION.

Les témoins répondent aux questions.

A 17 h 56, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Tuesday, May 28, 1985

• 1540

The Chairman: The meeting shall begin. We are here today for consideration of the main estimates, votes 10 and 15, under Employment and Immigration—that is, the employment side of the portfolio and the unemployment insurance side of the program.

EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Employment and Insurance Program

Vote10—Operating expenditures $525,131,000

Vote15—Grants and contributions $663,955,000

The Chairman: The officials with us today are Mr. Lussier, Mr. Edwards, Mr. Johnston, Mr. Verbruggen Mr. Gauvin and Mr.Pilon.

Just before starting the meeting, members, I will file certain documents as exhibits, and I believe members have a list of those documents in front of them. I think that represents the documents have come to your chairman's attention in the last week or so. Members will also have in front of them a document entitled "Proposed Schedule", which really constitutes the report of the steering committee and some informal consultations. We will need a quorum to officially adopt it, and if we get a full-meeting quorum later on in the meeting, I will ask for a motion to concur in the report.

As to the May 30in camera meeting, your chairman's intention is that we will discuss Mr. Heap's motion, which is before us. We will discuss the quorum motion, which has been circulated members for quite some time, and hopefully we will finalize our third report on the matter of entrepreneurial immigration. If we were to do that, then the June 5 meeting would not really be necessary. This is the sense of timing and the opportunity system available to us. Members will note that the report does not go beyond June 5.

It was the thought of the steering committee that the week of June 10 be devoted to the subcommittee on the detention problem in Toronto, and in the House today at approximately 3.15 p.m. that committee was given permission to travel to Toronto and to Montreal. The intention of their timetable would be to complete the inquiries by Thursday of that week so as then to complete their draft report for presentation to this committee the week following, beginning the week of July 17.

The other matter, which is somewhat unclear to your chairman but I think should be shared with committee people, is that the Minister of Employment and Immigration has indicated in the House that there will be a piece of legislation coming as a consequence of the Supreme Court ruling in the Singh case. There are two ways to handle that piece of legislation, but she has clearly signalled her desire to have all-party agreement to pass it through all stages before the end of

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mardi 28 mai 1985

Le président: La séance est ouverte. Nous étudions cet après-midi le budget principal, crédits 10 et 15 sous la rubrique Emploi et Immigration—c'est-à-dire l'aspect emploi du portefeuille et l'aspect assurance-chômage du programme.

EMPLOI ET IMMIGRATION

Programme d'emploi et d'assurance

Crédit 10—Dépenses de fonctionnement $525,131,000

Crédit 15—Subventions et contributions $663,955,000

Le président: Les hauts fonctionnaires qui comparaissent aujourd'hui sont MM. Lussier, Edwards, Johnston, Verbruggen, Gauvin et Pilon.

Avant de commencer, permettez-moi de verser certains documents au dossier, je crois que vous en avez la liste devant vous. Il s'agit des documents qui ont été portés à l'attention du président au cours de la dernière semaine environ. Les membres du Comité ont également devant les yeux un document intitulé «Calendrier proposé», qui représente en réalité le rapport du Comité directeur et certaines consultations officieuses. Il nous faudra le quorum pour l'adopter officiellement, et si un peu plus tard, au cours de cette réunion, nous obtenons ce quorum, je vous demanderais une motion pour l'adoption du rapport.

Pour ce qui est de la réunion à huis clos prévue pour le 30 mai, mon intention était de discuter de la motion que M. Heap a déposée devant le Comité. Nous allons d'abord discuter de la motion de quorum, qui a été distribuée il y a déjà quelque temps, et j'espère que nous pourrons terminer notre troisième rapport au sujet de l'immigration d'entrepreneurs. Si nous réussissons à tout faire, la réunion du 5 juin ne serait plus vraiment nécessaire. Voilà ce que nous avons prévu et les dates qui sont réservées. Vous remarquerez que le rapport ne mentionne pas d'autre date après le 5 juin.

Le Comité directeur a cru devoir réserver la semaine du 10 juin aux travaux du Sous-comité concernant le problème de la détention à Toronto, et ce comité a reçu à la Chambre aujourd'hui, à 15h15 environ, la permission de se rendre à Toronto et à Montréal. Le calendrier du Sous-comité prévoit que l'on achève les enquêtes avant le jeudi de cette semaine afin de terminer le projet de rapport et de le présenter au Comité la semaine suivante, la semaine qui débute le 17 juillet.

Pour ce qui est de l'autre question, je ne la comprends pas très bien, mais je crois qu'il faut vous en faire part. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a mentionné à la Chambre qu'un texte de loi résulterait de la décision de la Cour suprême dans la cause Singh. Il y a deux façons d'aborder ce texte de loi, mais la ministre a laissé clairement entendre qu'elle désirait obtenir l'accord de tous les partis pour que le texte passe par toutes les étapes avant la fin de juin. Ce serait

[*Text*]

June. That may happen in the House and in Committee of the Whole. But it may indeed be a piece of legislation referred to this committee, and if that were to be the case, then the committee could expect some long hours in a short period of time if that end-of-June commitment were to be met. So I think we have to remain somewhat flexible until the world becomes a little clearer in that regard. I simply throw that out to the committee.

One other item of information is that Mr. Itshaq Brown, the United Nations High Commissioner for Refugees representative in Ottawa, is changing jobs by the end of August. So if the committee wants his testimony on the record out of that experience on behalf of that organization, that is an alternative use for the meeting of June 5. I have asked the Clerk of the Commitee to inquire into his availability for that date. At the meeting on May 30 with the full quorum present we may want to consider that matter if indeed he is available to us.

I would also like to bring to the attention of members that at our last meeting no quorum was present and we had out-of-town witnesses here. Your chairman took the decision to hold an informal meeting and to ask the House of Commons staff to record and type the results of that meeting.

• 1545

I would like the committee to consider whether or not that written record should be appended to the hearing of May 30 or simply be filed as an exhibit so it is available to members who were not present on that occasion.

Mr. Jourdenais: What is the difference?

The Chairman: If it were to be appended, then it would be printed. When our meetings are regularly printed, it would be verbatim in one of those. If it is simply filed as an exhibit, then it is available through the clerk's office to members who would request it. I think members who were here found it to be an interesting meeting. It was a novel concept that other members might want to look at and learn from.

Mr. Allmand.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, when you were describing the various matters that were before us to deal with, you said that we had a motion from Mr. Heap. I was given some papers, but I cannot see anything from Mr. Heap.

The Chairman: At the conclusion of our meeting on May 16, Mr. Heap made a motion. There was not time to discuss it or dispose of it. It is in the *Minutes of Proceedings* which have been published as of the date of May 16, 1985.

Mr. Allmand: Does it relate to the refugee study?

The Chairman: On that particular day, we had representatives from the Bangladeshi community in Montreal. It is a motion that deals with some concerns that they raised at that time.

[*Translation*]

probablement à la Chambre et en Comité plénier. Il se peut, cependant, que le texte de loi soit renvoyé au Comité et, dans ce cas, nous aurions à siéger pendant de longues heures durant une courte période si le tout doit être terminé à la fin de juin. Il nous faut donc conserver une certaine souplesse dans nos travaux en attendant de savoir exactement ce qui va se passer. Je vous en fais part tout simplement.

Autre information, M. Itshaq Brown, le représentant à Ottawa du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés doit changer de poste d'ici la fin du mois d'août. Par conséquent, si les membres du Comité veulent entendre son témoignage et connaître son expérience au sein de l'organisation, ce serait une autre façon d'utiliser la séance prévue pour le 5 juin. J'ai demandé au greffier du Comité de s'informer si M. Brown pourrait venir ce jour-là. Dans l'affirmative, nous pourrions en discuter le 30 mai, si nous avons un quorum.

J'aimerais également porter à l'attention des membres du Comité qu'à notre dernière réunion, nous n'avions pas de quorum et que nous avions des témoins de l'extérieur. Votre président a donc pris la décision de tenir une réunion officieuse et de demander au personnel de la Chambre des communes d'enregistrer les délibérations et de les faire dactylographier.

J'aimerais savoir si les membres du Comité voudront ou non annexer ce rapport écrit au compte rendu de la réunion du 30 mai ou s'il faut simplement verser ce document au dossier au cas où les membres qui n'étaient pas présent voudraient le consulter.

M. Jourdenais: Quelle est la différence?

Le président: Si le document devait être annexé, il faudrait le faire imprimer. Étant donné que nos comptes rendus sont imprimés régulièrement, le document sera imprimé verbatim dans un de ces comptes rendus. S'il s'agit simplement de le verser au dossier, les membres qui voudront le consulter pourront le demander au greffier. Ceux qui étaient présents à cette réunion l'ont trouvée fort intéressante. La notion abordée était nouvelle, et les autres membres du Comité voudront peut-être la connaître.

Monsieur Allmand.

M. Allmand: Monsieur le président, lorsque vous avez mentionné que nous avions plusieurs documents devant nous, vous avez mentionné une motion de M. Heap. J'ai reçu des documents, mais je ne vois rien de M. Heap.

Le président: À la fin de la réunion du 16 mai, M. Heap a présenté une motion. Nous n'avons pas eu le temps d'en discuter ou d'en disposer. Elle est mentionnée dans le procès-verbal publié le 16 mai 1985.

M. Allmand: Est-ce qu'elle traite de l'étude concernant les réfugiés?

Le président: Nous avions ce jour-là, des représentants de la communauté benglaise à Montréal. La motion traite des problèmes qu'ils ont soulevés à cette réunion.

[*Texte*]

Mr. Allmand: Okay, then Mrs. Pépin probably has it.

The Chairman: Yes.

Mr. Allmand: Okay, that is it.

The Chairman: I was just checking the quorum. We are still one short. But if we do end up with eight official members of the committee, I would like a motion for concurrence in the steering committee report. That is the motion.

Mr. Allmand: Is this the steering committee report that says "Proposed Schedule"?

The Chairman: Yes.

Mr. Allmand: I see. There is nothing to indicate that it is a steering committee report. It is the one that says "Proposed Schedule, May 30, June 4, June 5".

The Chairman: Yes. We have had some difficulty in getting an official steering committee meeting.

Mr. Allmand: These are the meetings proposed for May 30 and June 5. When you are discussing future business of the committee, would it be business with respect to employment or business with respect to immigration?

The Chairman: It is with respect to immigration. There would be an agenda item called "other business", and if we had a quorum we could consider anything on members' minds. But there are three matters that have been plaguing us for some time: the issue of holding meetings without a full quorum present, for the purpose of hearing witnesses; the motion proposed by Mr. Heap; and the committee's third report on the issue of entrepreneurial immigration. We need a quorum to dispose of those three items. They have been before us for most of the month of May.

Mr. Allmand: Okay. So two of the items relate to the immigration studies and one relates generally to the committee.

The Chairman: Yes.

If there is no further discussion on the steering committee report, we will just leave it in abeyance to see whether or not we end up with an official quorum. If we do not, it would be your chairman's intention to call those meetings according to that schedule.

I remind members that Thursday morning, May 30, 1985, is our meeting on Canada Mortgage and Housing Corporation. That does affect the committee, and some different people who have an interest in that matter will no doubt be present.

Mr. Jourdenais is the first name on my list, then Mr. Allmand. I see Mr. Baker's hand; I will put you down near the end, Mr. Baker . . .

Mr. Baker: As usual.

The Chairman: —because, once again, you are not on the committee list. You might want to consider in the future making some kind of arrangement with your Whip to become

[*Traduction*]

M. Allmand: Très bien, M^me^ Pépin l'a probablement reçue.

Le président: Oui.

M. Allmand: Très bien, c'est tout.

Le président: J'ai vérifié si nous avons un quorum. Il nous manque encore un membre. Si nous arrivons à avoir huit membres officiels du Comité, j'aimerais qu'on présente une motion pour adopter le rapport du Comité directeur. Voilà la motion.

M. Allmand: Est-ce que le «calendrier proposé» représente le rapport du Comité directeur?

Le président: Oui.

M. Allmand: Je vois. Rien n'indique qu'il s'agit du rapport du Comité directeur. C'est le document intitulé «Calendrier proposé», 30 mai, 4 juin, 5 juin?

Le président: Oui. Nous avons eu de la difficulté à avoir une réunion du Comité directeur.

M. Allmand: Vous avez proposé des réunions pour le 30 mai et le 5 juin. Lorsque vous avez discuté des travaux futurs du Comité, s'agissait-il de travaux concernant l'emploi ou l'immigration?

Le président: Il s'agissait d'immigration. Il y aura à l'ordre du jour un autre article intitulé «Autres questions», et si nous avons un quorum, nous pourrons discuter de toutes les questions que les membres voudront bien soulever. Cependant, il y a trois questions en suspens depuis déjà un certain temps: la tenue de réunions sans que le quorum soit présent, aux fins d'entendre les témoins, la motion proposée par M. Heap, et le troisième rapport du Comité concernant l'immigration d'entrepreneurs. Nous avons besoin du quorum pour régler ces trois questions. Nous les avons devant nous depuis le début du mois de mai.

M. Allmand: Bien. Ainsi deux des questions ont trait aux études de l'immigration et une au Comité en général.

Le président: Oui.

S'il n'y a pas d'autres choses concernant le rapport du Comité directeur, nous allons le réserver en attendant d'avoir le quorum. Si nous ne l'obtenons pas, votre président a l'intention de convoquer les réunions prévues dans le calendrier.

Je rappelle aux membres du Comité que la réunion du jeudi 30 mai 1985 est consacrée à la Société canadienne d'hypothèque et de logement. Le Comité s'en trouve touché, et différentes personnes qui s'intéressent à cette question seront sans aucun doute présentes.

M. Jourdenais est le premier sur ma liste, et sera suivi de M. Allmand. Je vois que M. Baker lève la main, je vous donnerai la parole vers la fin, monsieur Baker . . .

M. Baker: Comme d'habitude.

Le président: . . . étant donné, je le répète, que vous n'êtes pas sur la liste des membres du Comité. Vous auriez peut-être intérêt à voir votre whip et à devenir membre du Comité pour

[*Text*]

a member of the committee for hearings which are of interest to you, because there are usually some vacant possibilities.

• 1550

We now have a quorum present. Could I have a motion to concur in the steering committee's report?

Mr. Allmand: My only question is this. I am willing to vote for these things, but they relate, especially the June 4 meeting, to the immigration side of the work. I am wondering if Mrs. Pépin has given her agreement to that.

The Chairman: Yes, Madam Pépin and Mr. Heap, on behalf of the NDP. The June 4 meeting is the . . .

Mr. Allmand: Okay.

The Chairman: Just so you have a little information to carry back, we have arranged for witnesses from Vancouver to come and talk to us about the detention situation in Vancouver. They have very few detainees and . . .

Mr. Allmand: I did not want to get into it. I just wanted to make sure she agreed, and I am willing to vote.

The Chairman: They have agreed.

Mr. Allmand: I will vote for it, then.

Motion agreed to (See *Minutes of Proceedings*)

The Chairman: Thank you very much. Do you want to be a questioner, Mr. Rodriguez?

Mr. Rodriguez: Of course. Why do you think I am here?

The Chairman: Okay. Mr. Jourdenais has the first opportunity, Mr. Allmand, and then Mr. Rodriguez and others as they signal.

Mr. Jourdenais: Is there not some work to do for the committee? We have another motion. Should we debate it today?

M. Hudon: La motion pour tenir des réunions sans avoir . . .

M. Jourdenais: C'est-à-dire, en ayant trois personnes présentes, qu'il y ait ou non quelqu'un de l'opposition.

The Chairman: It would be your chairman's intention to call that motion, Mr. Heap's motion and finalization of the report on entrepreneurial immigration at the meeting on May 30. We could devote ourselves on that occasion to those three items, which have been around a long time, make sure we have a quorum and get that off our plate. Members are here today, I think, to question the departmental officials on main estimates, and if we have time and it is the wish of the members to stay and deal with those motions, your chairman will be very pleased. But I think we might begin with the questioning and see where that takes us.

If there are no objections, Mr. Jourdenais is next.

M. Jourdenais: Très bien, monsieur le président, je vous remercie beaucoup.

[*Translation*]

les séances qui vous intéressent, car, d'ordinaire, il y a des places libres.

Nous avons le quorum. Je demande une motion pour l'approbation du Comité directeur.

M. Allmand: J'ai une seule question. Je suis prêt à voter pour tout cela, mais cela porte surtout sur la réunion du 4 juin consacrée à l'immigration. Est-ce que M^me^ Pépin a approuvé ce rapport?

Le président: Oui, M^me^ Pépin et M. Heap au nom du NPD. La réunion du 4 juin . . .

M. Allmand: D'accord.

Le président: Pour vous donner un complément d'information, nous avons des témoins qui doivent venir de Vancouver pour nous parler de la situation dans les centres de détention. Il y a très peu de détenus et . . .

M. Allmand: Je ne voulais pas en discuter, je voulais seulement être certain qu'elle était d'accord. Je suis prêt à voter.

Le président: Ils sont d'accord.

M. Allmand: Je vais donc voter pour.

La motion est adoptée [*Voir le compte rendu*]

Le président: Merci beaucoup. Monsieur Rodriguez, vous aurez des questions à poser?

M. Rodriguez: Bien sûr. Pourquoi croyez-vous que je sois ici.

Le président: D'accord. M. Jourdenais va commencer puis M. Allmand suivi de M. Rodriguez et des autres qui me feront signe.

M. Jourdenais: Est-ce que nous n'avons pas d'autres détails à régler? Nous avons une autre motion? Faut-il en discuter aujourd'hui?

Mr. Hudon: A motion to hold meetings without . . .

Mr. Jourdenais: With three members present, with or without a member of the opposition.

Le président: Votre président avait l'intention de mettre cette motion en délibération, c'est-à-dire la motion de M. Heap, en même temps que le rapport sur l'immigration des entrepreneurs, lors de la séance du 30 mai. Nous pourrions étudier ces trois questions qui sont en suspens depuis un certain temps, nous arranger pour avoir le quorum et nous débarrasser de ces trois questions. Aujourd'hui, les députés sont venus pour poser les questions aux gens du ministère sur le budget principal et si nous avons le temps, si les députés souhaitent rester pour discuter de ces motions, votre président accédera à leur désir. Mais je pense que nous pourrions commencer par les questions, et nous verrons où cela nous mène.

S'il n'y a pas d'objections, je donne la parole à M. Jourdenais.

Mr. Jourdenais: Very well, Mr. Chairman, thank you very much.

[*Texte*]

Monsieur Lussier, maintenant qu'on sait que le budget aura 900 millions de dollars de plus, d'injectés dans le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, peut-on savoir si une partie ira, spécifiquement, pour les cours de formation et combien?

M. Lussier (Sous-ministre de l'Emploi et de l'Immigration et président du conseil consultatif canadien de l'Emploi et de l'Immigration): Alors, monsieur le président, il est évident que le budget nous a accordé 900 millions de dollars supplémentaires dans les budgets du ministère de l'Emploi et de l'Immigration Canada. Je pense que l'objectif précis, tel que mentionné par le ministre des Finances et par la ministre M^me^ MacDonald, est de s'inscrire dans le cadre des engagements qui avaient été pris lors de la rencontre des premiers ministres de Régina le 14 février dernier, et la stratégie du marché du travail s'inscrirait dans une phase pluriannuelle. Je pense que c'est là l'exemple concret à cet engagement de principe qui ajouterait effectivement au budget de base existant à Emploi et Immigration, 900 millions de dollars.

Je pense qu'il est, monsieur le président, à ce moment-ci, un peu trop tôt pour être en mesure d'indiquer les allocations spécifiques. Vous êtes sans doute au courant, déjà, que la stratégie du marché du travail, s'inscrit dans six plans majeurs d'action en regard de la situation des ressources humaines sur le plan canadien. Je pense qu'effectivement, des parties de cet élément iront dans ce qu'on appelle l'aspect formation, formation dans l'esprit qui a été indiqué dans le cadre de la stratégie du marché du travail, en collaboration beaucoup plus intime que par le passé avec le secteur privé. Donc la réponse à votre question est oui. Dans quelle proportion? Je regrette de vous dire qu'il est un peu trop tôt pour le dire. Nous parlons de 1986-1987 et nous n'avons pas de chiffre pour la bonne et simple raison que nous sommes en train de discuter de l'année 1985-1986 avec les provinces et que les discussions sur 1986-1987 viendront plus tard. Il nous fera plaisir de vous communiquer les résultats dès qu'ils seront établis.

• 1555

M. Jourdenais: Monsieur Lussier, a-t-on prévu l'établissement d'un mécanisme qui permettra d'augmenter le nombre de cours disponibles? Egalement, est-ce qu'on va accélérer l'accès aux cours afin d'éviter des délais de deux ans ou deux ans et demi comme c'est le cas présentement? Quand quelqu'un fait une demande au ministère, il doit attendre jusqu'à deux ans ou deux ans et demi.

M. Lussier: Je pense que dans l'esprit de la stratégie du marché du travail dont les principes sont maintenant bien connus, on a l'intention de trouver des moyens de répondre plus rapidement et avec plus de flexibilité aux besoins réels du marché du travail en ce qui concerne les améliorations au niveau de la formation, que ce soit en industrie ou en institution. Nous avons bon espoir que dans l'application de la stratégie du marché du travail, qui nous permet de répondre plus adéquatement et plus rapidement aux besoins qui se manifestent au niveau de local, au niveau de l'entreprise, au niveau du secteur économique, nous pourrons répondre à ces demandes beaucoup plus rapidement, du moins dans le domaine de l'orientation et de la formation.

[*Traduction*]

Mr. Lussier, now that we know that employment and immigration will get an extra $900 million, can you tell us whether part of it will be earmarked for training, and if so, how much?

Mr. Lussier (Deputy Minister for Employment and Immigration and President of the Canadian Advisory Council for Employment and Immigration): It is now obvious that the Department of Employment and Immigration will be getting an extra $900 million. As the Minister of Finance and the Minister, Mrs. MacDonald, announced, this move is a follow-up on the commitment made during the first minister's conference in Regina on February 14 last. It was decided that the work for strategy would be based from now on on a multi-annual cycle. This is the concrete result of this commitment in principle, these $900 million added to the basic budget of Employment and Immigration.

Mr. Chairman, it is still a little early to tell what the specific allocations will be. You must know, already, that the labour market strategy is contained within six major action plans taking into account human resources in Canada. I believe that in fact part of this will go to what is called training, training within the meaning of the labour market strategy that has been adopted and with much greater co-operation with the private sector than ever before. Therefore, the answer to your question is yes. What proportion? I am sorry but I must tell you that it is early yet. We are talking of 1986-87 and we do not have that figure for the good reason that we are discussing the year 1985-86 with the provinces and that the discussions on 1986-87 will come afterwards. It will be our pleasure to send you those figures as soon as we have them.

Mr. Jourdenais: Mr. Lussier, do you intend to establish a mechanism which will enable you to increase the number of available courses? As well, will the process be speeded up so that the applicants do not have to wait for two years or two years and a half as is the case right now before they can attend the courses? When a person applies to the department, the waiting period can be up to two years or two years and a half.

Mr. Lussier: I think that in the spirit of the labour market strategy, the principles of which are now well known, we intend to find the means to respond more rapidly and with more flexibility to the real needs of the labour market as far as the training improvements are concerned whether it be hands-on training or institutional training. We are very hopeful that in the implementation of our labour market strategy which will enable us to respond more adequately and more rapidly to the needs at the local level, at the business level, at the economic sector level, we will be able to satisfy those demands much more rapidly at least in the areas of counselling and of training.

[*Text*]

En ce qui concerne la formation dite institutionnelle, nous voudrons certainement en discuter avec les provinces au cours de l'été et de l'automne, dans le cadre de nos négociations régulières en vue de renouveler nos ententes de formation. La formation en institution est un problème beaucoup plus difficile, étant donné que ce n'est pas directement dans le cadre de nos programmes et que nous sommes à la merci des institutions et de leur planification. Par conséquent, monsieur le président, je ne me sens pas capable de vous rassurer totalement quant à la possibilité d'accélérer les choses lorsqu'il s'agit de cours dits institutionnels. Mais étant donné la relation nouvelle avec le secteur privé, je suis en mesure de dire que nous répondrons à la demande avec beaucoup plus de flexibilité.

M. Jourdenais: Monsieur le président, je vais laisser la place à un autre. Je vais essayer d'avoir un deuxième tour. C'est très rare qu'il y ait tant de personnes à la table. J'imagine que c'est parce qu'elles veulent participer. Je laisse donc la parole à un autre. Merci.

Le président: Merci, monsieur Jourdenais.

Mr. Allmand.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, with respect to Challenge '85, I want to ask if every Member of Parliament will be able to obtain a list of the total number of applications to Challenge '85 originating in his or her constituency, a list of those who applied, and then alongside it an indication of those who were funded and for the amounts of money and number of jobs.

We have been receiving from Conservative Ministers on a periodic basis press releases they are putting out announcing the jobs in our different ridings. We know the ones that are funded but we do not know all of those who applied. Will every Member of Parliament be able to obtain a list of all the applications from our constituencies at a certain point, indicating those that are funded and those that are not?

Mr. Lussier: Mr. Chairman, I suppose that my reply here is, yes. As soon as we have completed, first, the analysis, the approval or refusal, I think at some point in time it will be feasible to share with Members of Parliament the results of the overall presentations and the degree of approval of the various projects that have been proposed in various constituencies.

• 1600

Mr. Allmand: All right.

My second question is about some questions arising out of a press release from the Minister's office dated May 22, 1985. In the press release the Minister says:

> It is obvious that the SEED component of Challenge '85 is an overwhelming success. The program is over-subscribed in every region of Canada.

First, it appears to me that in the last three or four years when we have had a summer program it is always over-subscribed; the demands have always gone beyond what the program was allowed to fund. Is that not correct?

[*Translation*]

As for the so-called institutional training, we will certainly want to discuss with the provinces during the summer and the fall, in the course of our regular negotiations aimed at the renewal of our training agreements. Institutional training is a much more difficult problem because it is not directly under our programs and we are at the mercy of the institutions and of their planning. Therefore, Mr. Chairman, I do not feel I can give you total guarantees as for the possibility of speeding up the process when it relates to so-called institutional courses. But given the new relationship with the private sector, I am in a position to tell you that we will meet the demands in a much more flexible way.

Mr. Jourdenais: Mr. Chairman, I will let it go at that. I will try to come back for a second round. It is very seldom that there are so many people around the table. I suppose it is because they want to take part. I will therefore leave the floor to the others. Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Jourdenais.

Monsieur Allmand.

M. Allmand: Monsieur le président, au sujet de Défi 85, j'aimerais savoir si chaque député obtiendra une liste du nombre total de demandes de participation à Défi 85 en provenance de sa circonscription, dans laquelle seront indiquées celles ayant été acceptées avec le montant accordé et le nombre d'emplois.

Nous recevons périodiquement des ministres conservateurs des communiqués de presse où ils annoncent les emplois dans nos différentes circonscriptions. Nous avons donc la liste des demandes acceptées, mais nous ne savons pas combien il y a eu en tout de demandes. Est-ce que chaque député pourra obtenir une liste de toutes les demandes en provenance de sa circonscription, indiquant celles qui ont été acceptées et celles qui ne l'ont pas été?

M. Lussier: Monsieur le président, je pense que je répondrais par l'affirmative. Dès que nous aurons pris notre décision quant à l'approbation ou au rejet de tous ces différents projets, je crois qu'il nous sera alors possible de communiquer les résultats par circonscription à chaque député.

M. Allmand: Très bien.

Deuxièmement, j'ai quelques questions à vous poser au sujet d'un communiqué de presse du Bureau du ministre en date du 22 mai 1985. Dans ce communiqué de presse, le ministre dit:

> Il est évident que la partie «Emploi d'été, expérience au travail» de Défi 85 connaît un succès retentissant. La demande pour ce programme dépasse l'offre dans toutes les régions du Canada.

Premièrement, il me semble qu'au cours des trois ou quatre dernières années, la demande a dépassé l'offre pour chaque programme d'été; les demandes ont toujours été supérieures au financement autorisé par le programme. N'est-ce pas?

[*Texte*]

Mr. Lussier: I think this comment is corresponding to the reality in the sense that it has been always a program which is very much subscribed in terms of the context of interest by various groups or individuals in the program. I think what seems to be actually highlighted by the press release and certainly by the results of the various applications is that the proportions of participation of interest by the private sector is definitely at this point in time bigger than it has been in the past year.

Mr. Allmand: That is because the program gives a bigger role to the private sector. I just wanted to make it clear that the over-subscription, the number of applications that went beyond the amounts of money available, is not new. Every year the summer program was over-subscribed. In every constituency I know of there were always away more applications than there were applications granted.

I want you to explain this. I have in the most recent press release from Mr. Layton, who is the Conservative Minister for the district closest to my constituency . . . He announced all the programs for my constituency. I am looking at many of the groups that were granted funds. A lot of them are the same as last year, but I will give you some examples.

For example, Le Centre d'accueil Henri Bradet—that is a *centre d'accueil* for senior citizens—this year were given two people and $3,177; last year they were given three people and $10,076. The YMCA for Notre-Dame-de-Grâce last year was given four people for $10,916; this year, two people for $4,357. The Club Paspecto, which is the youth club organization in Ville St. Pierre, last year got four positions for $11,406; this year, three positions for $4,719. I could go on and on.

What is evident, which I do not understand so far, is that, while there are fewer positions in these various applications, the amount of money is much less. What has been indicated to me by the organizers of these projects is that once you pay the salaries to the individuals there is virtually no money for support or for overhead, such things as telephones, pencils, paper, rent if it is necessary . . . For example, one project has two people and something like $37 to pay the overhead.

Is that part of the new approach this year, while funding salaries to leave virtually no money for any type of support to run the programs, and could you explain why that is so? I do not want to take the time, but I could give many, many examples.

Mr. Lussier: One thing this year is evident: it is that the program has been targeted in a way of being more career related for students, more in relationship with their career orientations. As of now, certainly over 80% of the jobs that have been approved under Challenge '85 definitely constitute career-related jobs.

[*Traduction*]

M. Lussier: Je crois que ce que vous dites correspond à la réalité dans la mesure où l'intérêt manifesté pour ces programmes, individuellement ou collectivement, a toujours été très grand. Il me semble que ce communiqué de presse indique simplement, et c'est ce qu'indiquent également les diverses demandes que nous avons reçues, que l'intérêt manifesté par le secteur privé est certainement plus important que l'année dernière.

M. Allmand: C'est tout simplement parce que le rôle donné au secteur privé par ce programme est plus important. Je tenais simplement à signaler que le fait que la demande dépasse l'offre n'est pas nouveau. Tous les ans, c'est la même chose. Dans toutes les circonscriptions que je connais il a toujours été impossible d'approuver toutes les demandes.

J'aimerais que vous m'expliquiez ceci. Dans son dernier communiqué de presse, M. Layton, le ministre conservateur du district le plus proche de ma circonscription, annonce tous les programmes pour ma circonscription. Il y a la liste des nombreux groupes qui ont bénéficié de subventions. Beaucoup de ces groupes sont les mêmes que l'année dernière, mais je vais vous donner quelques exemples.

Par exemple, le Centre d'accueil Henri Bradet, centre d'accueil pour les personnes du troisième âge, cette année s'est vu accorder deux personnes et 3,177$; l'année dernière il s'était vu accorder trois personnes et 10,076$. Le YMCA de Notre-Dame-de-Grâce l'année dernière s'était vu accorder quatre personnes et 10,916$; cette année, deux personnes et 4,357$. Le Club Paspecto, club des jeunes de Ville-St-Pierre, l'année dernière s'est vu accorder quatre personnes et 11,406$; cette année, trois personnes et 4,719$. Je pourrais vous citer encore bien d'autres exemples.

Ce qui est évident, et ce que je n'arrive pas encore à comprendre, c'est que, bien qu'il y ait réduction du nombre de personnes pour chacune de ces demandes, la réduction du financement est encore beaucoup plus marquée. Les responsables de ces projets m'ont dit qu'une fois les salaires versés à ces personnes, il ne leur reste pratiquement plus d'argent pour payer le téléphone, le papier, les crayons, le loyer si c'est nécessaire . . . Par exemple, dans un cas, après avoir versé les deux salaires, il ne reste plus que 37$ pour les frais généraux.

Est-ce que cela fait partie de la nouvelle politique cette année, une fois les salaires versés, ne doit-il pratiquement plus rester d'argent pour financer le projet lui-même? Pourriez-vous m'expliquer pourquoi? Je ne tiens pas à y consacrer toute la réunion, mais je pourrais vous donner de très nombreux exemples.

M. Lussier: Cette année, plus que les autres, il est évident que notre objectif est de faire participer des étudiants à des projets ayant un rapport avec leur carrière future. A la date d'aujourd'hui, plus de 80 p. 100 des emplois qui ont été approuvés dans le cadre de Défi 85 sont des emplois reliés à la carrière.

[*Text*]

• 1605

On the second part of your question on the technical aspect of if there is any variation in the criteria, I will leave to some of my colleagues. I do not think there have been any changes in this area. Mr. Johnston, will you answer, please.

Mr. Allmand: Mr. Deputy Minister, my concern is with the fact that while the amounts of money are much less, there is no money left for support. Nearly all the money granted is for the salaries, with no money left to run the program. I do not know how you can run a program in many of these cases without providing some money. In other years, obviously, if you compare the figures, as I pointed out for the YMCA, last year they got $10,900; this year they get $4,300, a difference of two positions, but the two positions do not account for the great difference of money.

I have all kinds of examples. Last year, the Notre-Dame-de-Grâce Neighbourhood Association got four positions for $10,000; this year, two positions for $5,000. But it is the amount of money being allowed this year for overhead relating to the project and support funds. Was it a definite policy switch this year to reduce considerably the amounts of money for support?

Mr. John Edwards (Associate Deputy Minister/Vice-Chairman, Department of Employment and Immigration): Mr. Chairman, if I might attempt to respond to that. It has certainly been our intent this year to try to spread the funding available over as many jobs as possible, which is hardly surprising. But without picking up the particular examples to see what the applications requested, and exploring that end, it is not evident to us why there should be such a dramatic change. It may be that what they were proposing is somewhat different from what happened last year, even with the same organizations.

Mr. Allmand: Well, that is not the case, I can assure you. I am bringing these to your attention now because we are doing an evaluation in many constituencies. I just put it to the committee that the claim in the press release that this program is an overwhelming success, it may be, but I would suggest that we should wait. I will tell you one project that I mention here. They are left with $37 to run the project. They are allowed to hire two people and they are left with $37 to try to pay for rent, telephone, so I do not know what is going to happen to the project. They are going to have to raise money elsewhere.

The Chairman: Mr. Allmand, the 10 minutes is . . .

Mr. Allmand: Almost up?

The Chairman: Well, it really is up.

Mr. Allmand: So much for the democratic process. I will go back on then.

The Chairman: I will let you ask one more question because Mr. Rodriguez is next and he has left his chair.

Mr. Allmand: Okay.

[*Translation*]

Pour ce qui est des détails techniques concernant une éventuelle variation dans les critères, je laisserai le soin à un de mes collègues de vous répondre. Je ne pense pas qu'il y ait eu des changements. Monsieur Johnston, voudriez-vous répondre, s'il vous plaît?

M. Allmand: Monsieur le sous-ministre, ce qui m'inquiète, c'est que cette réduction ne laisse pratiquement rien pour les projets eux-mêmes. Presque tout le financement accordé est dépensé en salaires, et il ne reste rien pour les projets eux-mêmes. Dans nombre de ces cas, je ne vois pas comment ces projets peuvent fonctionner sans argent. Les années précédentes . . . si vous comparez les chiffres, le YMCA, l'année dernière, a reçu 10,900 dollars; cette année, il ne reçoit que 4,300 dollars . . . il y a deux emplois de moins, d'accord, mais cela ne justifie pas cette énorme différence.

J'ai toutes sortes d'exemples. L'année dernière, l'Association de quartiers de Notre-Dame-de-Grâce s'est vu accorder quatre personnes et 10,000 dollars, cette année, deux personnes et 5,000 dollars. Que reste-t-il pour le projet et pour couvrir les frais généraux? Cette réduction considérable des montants servant à financer ces projets est-elle le fait d'une politique délibérée cette année?

M. John Edwards (sous-ministre associé, vice-président, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, permettez-moi d'essayer de répondre. Il est évident que notre intention, cette année, est d'essayer d'utiliser les fonds disponibles de manière à créer un maximum d'emplois, ce qui ne vous surprendra pas. Malgré les exemples que vous citez, et il faudrait en connaître les tenants et les aboutissants, rien ne nous incite à croire à des changements aussi spectaculaires. Il se peut que ce qu'ils proposent soit assez différent de ce qu'ils proposaient l'année dernière, même s'il s'agit des mêmes organismes.

M. Allmand: Ce n'est pas du tout le cas, je peux vous l'assurer. Je porte ces choses à votre attention maintenant, car nous procédons à une évaluation dans nombre de circonscriptions. Il est possible que ce succès retentissant dont parle le communiqué de presse soit réel, mais je crois que nous devrions attendre. Je vous ai déjà parlé d'un projet en particulier. Après avoir versé des salaires, il leur reste 37 dollars. Les responsables ont l'autorisation d'embaucher deux personnes et il leur reste 37 dollars pour payer le loyer, le téléphone et je ne sais donc pas ce qui va arriver à ce projet. Il leur faudra trouver de l'argent ailleurs.

Le président: Monsieur Allmand, vos dix minutes sont . . .

M. Allmand: Presque terminées?

Le président: En réalité, elles sont terminées.

M. Allmand: Vive la démocratie! Je m'inscris pour un deuxième tour.

Le président: Je vous laisserai poser encore une autre question, car M. Rodriguez, qui est le suivant, n'est plus à sa place.

M. Allmand: Très bien.

[*Texte*]

It also says in the press release, and you just said it again, that the number of jobs offering solid career-related experience is far greater than the previous year. Now, I have gone through the projects in my riding. Except for the private sector, they are virtually the same as last year; they are no more or no less career-related.

Also the private sector ones, many of them last year, I know for a fact, were funded 100% by the private sector, without any subsidy whatsoever. Tennis clubs, ice-cream parlours, they are right down here, they are not . . . I do not know how fixing tennis courts or serving ice-cream or taking care of a golf club is career-related. Again, I ask—and you may be correct—how do you know at this stage that there is a greater number of career-related experience jobs this year than last year? I see some that are very much so in the list, but I see an awful lot that are no more or no less. I do not say they are bad jobs because of that, they are fairly good jobs, but they are about the same as they were in many of these groups. I just think it is premature to make that statement. I think an analysis at the end would reveal that. Have you done a check on all the projects so far to find out in fact whether they are that much career related?

Mr. Lussier: Mr. Chairman, at this point in time, the figures I was giving you of 80% being career related are into not what we would call a substantive evaluation—the program which normally will come after the program is over in terms of evaluation—but it is as assessment of the project received in relationship with the criteria we and our people have been using in the relationship of analysing the career-oriented proposal.

• 1610

Based on those criteria, which are that it has to clearly define a relationship between a current field of study or discipline or training or apprenticeship, the proposed activities will provide in fact a substantive working experience in the fields of the study of the kids or will lead to higher career objectives. Based on that very preliminary analysis of the project presented to us, we can safely tell you that 80% of the project has been career-related in taking into account the definition I have just been giving.

Mr. Allmand: I will go back on the list.

The Chairman: Thank you, Mr. Lussier. Second round for Mr. Allmand. We will put you on the list.

Mr. Allmand: The bottom of the list.

The Chairman: Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: Thank you very much, Mr. Chairman.

First of all, Mr. Chairman, I understand there has been a shift of the CEIC office, in terms of administering unemploy-

[*Traduction*]

Ce communiqué de presse, comme vous l'avez dit vous-même, indique également que le nombre d'emplois reliés aux carrières est de loin supérieur à celui de l'année dernière. J'ai consulté la liste des projets dans ma circonscription. Mis à part le secteur privé, ces projets sont pratiquement les mêmes que l'année dernière; ils ne sont ni plus ni moins reliés aux carrières.

Les projets du secteur privé, beaucoup d'entre eux l'année dernière, je le sais, étaient financés à 100 p. 100 par le secteur privé sans aucune autre forme de subvention. Les clubs de tennis, les magasins de crème glacée, ils y sont tous, ils ne sont pas . . . Je ne vois pas comment entretenir des courts de tennis, servir de la crème glacée ou s'occuper d'un club de golf soient liés en quoi que ce soit à la carrière future de ces étudiants. Je vous repose la question . . . vous avez peut-être raison . . . comment pouvez-vous savoir maintenant que le nombre d'emplois reliés aux carrières est plus important cette année que l'année dernière? J'en vois certains dans cette liste, c'est un fait, mais j'en vois beaucoup d'autres qui ne le sont ni plus ni moins que l'année dernière. Je ne dis pas pour autant que ce soient de mauvais emplois, ce sont de bons emplois, mais ils sont pratiquement les mêmes que l'année dernière pour nombre de ces groupes. Je pense simplement que faire ce genre de déclaration est prématuré. Seule une analyse en fin de programme le permettra. Avez-vous procédé à une vérification de tous les projets vous permettant de dire qu'il y en a autant de reliés aux carrières?

M. Lussier: Monsieur le président, pour le moment, ce chiffre de 80 p. 100 que je vous ai donné n'est pas le résultat d'une évaluation quantitative, évaluation que nous faisons à la fin du programme, mais correspond à une évaluation fondée sur les critères utilisés par notre ministère pour déterminer si ces emplois sont liés aux carrières futures des participants.

Grâce à ces critères définissant clairement le rapport avec le domaine d'étude, la formation ou l'apprentissage, les activités proposées doivent offrir une expérience pratique dans les domaines d'études des participants ou les inciter à épouser certaines carrières. Sur la base de l'analyse très préliminaire des projets qui nous ont été présentés, nous pouvons vous dire sans risque de nous tromper que 80 p. 100 de ces projets sont reliés aux carrières, conformément à la définition que je viens de vous donner.

M. Allmand: Je m'inscris pour un deuxième tour.

Le président: Merci, monsieur Lussier. Un deuxième tour pour M. Allmand. Nous vous inscrivons sur la liste.

M. Allmand: Au bas de la liste.

Le président: Monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: Merci beaucoup, monsieur le président.

Premièrement, monsieur le président, je crois comprendre que le service d'administration des demandes d'assurance-chômage du bureau de la Commission d'emploi et d'immigra-

[*Text*]

ment insurance claims, from Belleville to Montreal that involved the Outaouais district. Is that correct—in September?

Mr. Lussier: I will have to go directly to the file, Mr. Chairman, so that I am not giving the committee any kind of misleading information here.

The Chairman: Mr. Lussier, if that is the case maybe we could move to another question while they look it up; then we will save your time and the committee's time. The people behind you are finding that information for you.

Mr. Rodriguez: Okay. Well, I have had several complaints from a group called *Action Chômage* over in Hull, in the Outaouais region, complaining about delays on their UIC renewals. There has been confusion in issuing UIC cheques. The processing of cheques has taken up to eight weeks in some cases, compared to the normal acceptable rate of three to four weeks.

Mr. Lussier: At the risk of not giving you the detailed accurate information, Mr. Chairman, I would like to comment on . . . My recollection is that I do not remember that we have been shifting in terms of pay centre responsibility between Belleville and Montreal. What I recall is that part of the payments for the Quebec regions were in the past operated from the Vanier pay center, which is not in operation any more. This has been certainly for Ottawa west and all in the area, so that the results of the payment initiations are now processed through the Montreal pay centre rather than the Vanier pay centre.

There has been, at the beginning—I have to tell you very honestly—a period of adjustment in terms of the time, not in terms of the time of processing per se within the context of us processing claims and delivering back the cheque . . . Naturally the time for the mail to get back to all at some point in time was a concern to us, a concern sufficiently evident to follow the situation on a weekly basis. We proceeded in there in order to make sure that in situations where there were potential backlogs we have been collectively asking the help of the district.

The last news I had of that, a week ago, indicated to me in terms of the traditional and normal level of service and time and all that we were back to the normal situation. I think, Mr. Chairman, it is a fact that about a month ago there were difficulties of adjustment, which I think are now corrected.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, as of May 1985, this month, there are still problems. There are long delays with the Hull office, where the review of the files is done. The delays in issuing cheques from the Montreal office seems to have improved, but on the review of the files there seems to be a problem. Indeed, I have a petition signed by claimants out of the Hull office, which I want to deliver to the officials, and in most cases these people have rated the office as a B, which is *mauvais*. It may be that you can cross-check the files to make sure that what they are saying is legitimate.

[*Translation*]

tion a été transféré de Belleville à Montréal et que cette mesure touche le district de l'Outaouais. Est-ce exact . . . en septembre?

M. Lussier: Il faudrait que je consulte le dossier, monsieur le président, afin d'être sûr de ne pas induire le Comité en erreur.

Le président: Monsieur Lussier, dans ce cas, nous pourrions peut-être passer à une autre question pendant que vos collaborateurs cherchent ce dossier. Cela fera gagner du temps à tout le monde. Vos collaborateurs cherchent ce renseignement pour vous.

M. Rodriguez: Très bien. J'ai reçu plusieurs plaintes d'un groupe de Hull, dans la région de l'Outaouais, le groupe Action Chômage qui se plaint de retards dans leurs prestations d'assurance-chômage. Il y a des problèmes au niveau de l'émission des chèques d'assurance-chômage. Dans certains cas, le traitement de ces chèques a pris jusqu'à huit semaines alors que la norme est de trois à quatre semaines.

M. Lussier: Au risque de ne pas vous donner de renseignements précis, monsieur le président, j'aimerais dire . . . Je n'ai pas souvenir d'un transfert du service d'émission des chèques de Belleville à Montréal. Par contre, je me souviens qu'une partie des paiements pour la région du Québec se faisait à partir du centre de Vanier qui n'existe plus. En conséquence, les chèques destinés à Ottawa-Ouest et à toute cette région partent maintenant de Montréal.

Je dois vous dire en toute honnêteté qu'au début il y a eu une période de flottement non pas au niveau du traitement des demandes et de l'émission des chèques, mais au niveau de leur expédition . . . Le temps que mettaient ces chèques à parvenir par la poste à leur point de destination nous a tellement posé de problèmes que nous avons décidé de faire des vérifications hebdomadaires. Lorsque nous avons constaté des retards, nous avons fait appel au district.

Selon les dernières nouvelles que j'en ai eues, il y a une semaine, il semblerait que la situation soit de nouveau normale. Il reste, monsieur le président, qu'il est exact qu'il y a environ un mois, nous avons connu des difficultés, mais je crois que maintenant tout est rentré dans l'ordre.

M. Rodriguez: Monsieur le président, nous sommes en mai et il y a toujours des problèmes. Au bureau de Hull où les dossiers sont examinés, les délais sont toujours très longs. Il semblerait qu'au niveau de l'émission des chèques au bureau de Montréal il y ait des améliorations, mais, pour ce qui est de l'examen des dossiers, il y a toujours un problème. J'ai d'ailleurs une pétition signée par les prestataires du bureau de Hull, pétition que je veux livrer aux fonctionnaires. Pour la plupart ils donnent à ce bureau la note B, c'est-à-dire mauvais. Vous pourriez vérifier leurs dossiers pour vous assurer que ce qu'ils avancent est légitime.

[*Texte*]

• 1615

Mr. Lussier: We will certainly do that with pleasure, Mr. Chairman, because the latest data I have in terms of . . . you can rest assured it is a situation which we are following with a great deal of attention in any part of the country. My information at this point, in terms of backlog and claim processing, is that the Quebec region which you mention in particular is lower than the normal standard—in fact, it is less than 8% at the moment of which we are talking. There have been difficulties, as I indicated to you previously, but we have been taking remedial action. It will be with pleasure that we will do further cross-checking with your documentation.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, on that general question, I want to ask about the staffing, because I have had some complaints—even in my own riding—that there has been a cutback in staff. I do not mean in terms of letting people go, but in terms of not filling spots when people have quit or retired.

Mr. Lussier: Mr. Chairman, on that question, I must say that although I am prepared to look into specific cases, at the same time I am a bit surprised. In the area of UI, I think the number of person-years that are required to deal with the situation have been kept to a level which permits us to continue to meet our obligations and responsibilities.

Mr. Rodriguez: In line with that, Mr. Chairman, could I look at the estimates at 3-67? In 3-67, in 1985-86 there is a reduction in person-years in claims processing and enquiries of 400 PYs from the 1984-85 estimate, and a 1,000 PY reduction from the 1983-84 estimate. It is fairly obvious that in the estimates you are forecasting a reduction. It would seem to me that has to affect the practice of personalized service. It has to affect the inquiries. I want to tell you from my experience, which is extensive with the local office, that I do not think there is enough time to properly train the people who give answers on the phone. To me, that indicates sloppy management practices, and I think this has to do with the fact that there are not enough person-years to provide a relief for those people to be properly trained. It seems to me that no one gives a name. I tell my constituents to get the name of the person to whom they are talking, but nobody wants to give a name on the phone. They cannot get a name.

I want to ask why you say, on one hand, that there is no such practice, and how you account for the reduction in person-years in claims processing and inquiries in the estimates.

Mr. Lussier: Mr. Chairman, a very quick answer to your question is that the estimates you see on page 3-67 are what we call the main estimates, which take into account the base level we are operating under in terms of the UI processing. In the estimates for 1985-86 which you presently have in front of you . . . in the normal process of re-evaluating the economic

[*Traduction*]

M. Lussier: Nous le ferons avec plaisir, monsieur le président, car les derniers chiffres que j'ai à ce sujet . . . Soyez assuré que ce sont des situations auxquelles nous prêtons la plus grande attention dans toutes les régions du pays. Selon mes derniers renseignements, en matière de traitement des demandes, pour cette région du Québec que vous mentionnez en particulier, le pourcentage est inférieur à la norme—en fait, il est inférieur à 8 p. 100 au moment où nous parlons. Comme je vous l'ai déjà indiqué, il y a eu des problèmes, mais nous avons pris des mesures. Nous nous ferons un plaisir de revérifier le dossier de vos pétitionnaires.

M. Rodriguez: Monsieur le président, toujours à ce sujet, j'aimerais poser une question sur le personnel, car j'ai reçu quelques plaintes—même dans ma propre circonscription—faisant état d'une réduction du personnel. Je ne veux pas dire qu'il y ait mise à pied de certains employés, mais que les postes laissés vacants par ceux qui s'en vont ou par ceux qui prennent leur retraite, ne sont pas comblés.

M. Lussier: Monsieur le président, je dois dire que, bien qu'étant disposé à étudier ces cas particuliers, je m'avoue simultanément un peu surpris. Dans le domaine de l'assurance-chômage, je crois que le nombre d'années-personnes requis pour faire face à la situation a été maintenu à un niveau nous permettant de continuer à remplir nos obligations et nos responsabilités.

M. Rodriguez: Monsieur le président, pourrais-je vous renvoyer à ce sujet à la page 3-70 du budget? A cette page, il est fait état pour 1985-1986 d'une réduction de 400 années-personnes pour le traitement des demandes de prestation et de renseignements, par rapport à l'année 1984-1985, et d'une réduction de 1000 années-personnes par rapport à l'année 1983-1984. Il est tout à fait évident que dans ce budget vous prévoyez une réduction. Il me semble que cela ne peut que nuire à la pratique du service personnalisé. Les services de renseignements ne peuvent qu'en pâtir. Je peux vous dire par expérience, par la longue expérience de mon bureau local, qu'à mon avis, il n'y a pas suffisamment de temps pour former correctement les personnes qui répondent au téléphone. J'en déduis que les cadres ne font pas bien leur travail et je pense que c'est parce qu'il n'y a pas suffisamment d'années-personnes permettant de former correctement ces réceptionnistes. Il me semble que personne ne veut donner son nom. Je dis à mes électeurs de demander le nom de la personne à qui ils parlent et personne ne veut donner son nom au téléphone. Ils ne peuvent pas donner de nom.

Je veux savoir d'une part pourquoi vous niez ces pratiques et d'autre part comment vous justifiez la réduction des années-personnes affectées au traitement des demandes de prestations et aux renseignements.

M. Lussier: Monsieur le président, je vous répondrai immédiatement que le budget que vous voyez à la page 3-70 correspond à ce que nous appellons le budget principal donnant les chiffres de base pour nos activités en matière de traitement des demandes d'assurance-chômage. Dans le budget de 1985-1986 que vous avez devant vous . . . Comme à l'habitude nous

[*Text*]

indicators and the impact they will have on the UI claim process, 800 person-years since that time has added up to the numbers you have in the estimates for 1985-86.

Mr. Rodriguez: No. What was the actual person-years in 1984-85?

Mr. Lussier: It was 8,721.

Mr. Rodriguez: What are you estimating in 1985-86?

Mr. Lussier: I think we are presently . . .

• 1620

Mr. Rodriguez: It is not here?

Mr. Lussier: No, it is not.

Mr. Rodriguez: What is the estimate?

Mr. Lussier: You have 800 person-years which do not appear in the main estimates because they were not allocated at that time. Since the printing of the main estimates, an extra 800 person-years have been added and distributed to the regions for UI processing.

Mr. Rodriguez: I look at the estimates and I go through them; I ask this question and suddenly you tell me these 800 appear somewhere else. I find this kind of difficult. Why would you not give us an update if you have added person-years or deducted them?

Mr. Lussier: Mr. Chairman, I think those extra 800 person-years will be shown when the supplementary estimates are given. I think it is the normal process, in the sense that each year we have to develop a very complex, mathematical formula which takes into account the outlook relative to the unemployment personnel rate and all that, and . . .

Mr. Rodriguez: Okay, but at this particular time, when this estimate was put in, you obviously had forecast that you would reduce the person-years; subsequent to it, you decided you had to increase them. If we are trying to get to the kind of service we talk about and you say that there was no cut—I said there was a cut because I am experiencing the kinds of incidents I am having. You now say it was added, so at the time this estimate was made up you had every intention of cutting back on the person-years.

Mr. Lussier: No. I have to say, no, Mr. Chairman, that there was no intention of cutting. The process under which the numbers of person-years are evaluated for UI purposes are based on—and we will be quite happy at your convenience to discuss that further as I do not intend to embark on that this afternoon—the formula that takes into account our traditional way of processing claims, taking into account the unemployment rate which has variations. Every fall, at the time about which you are talking, we normally have gone back to Treasury Board with adaptations of new indicators, and these are then organized. This is not too late as we are talking about October or November, at which time they are all in place for April 1.

[*Translation*]

avons ré-évalué les indicateurs économiques et leur incidence sur le traitement des demandes de prestations d'assurance-chômage et, depuis le dépôt de ce budget pour 1985-1986, 800 années-personnes ont été ajoutées.

M. Rodriguez: Non. Quel était le nombre réel d'années-personnes en 1984-1985?

M. Lussier: 8,721.

M. Rodriguez: Quelles sont vos prévisions pour 1985-1986?

M. Lussier: Je crois que nous sommes actuellement . . .

M. Rodriguez: Ce n'est pas ici?

M. Lussier: Non, ça ne l'est pas.

M. Rodriguez: Quelles sont les prévisions?

M. Lussier: 800 années-personnes ne paraissent pas dans le budget principal, étant donné qu'elles n'ont pas été allouées à temps. Depuis l'impression du budget principal, 800 années-personnes additionnelles ont été allouées aux régions pour le traitement des demandes d'assurance-chômage.

M. Rodriguez: Je regarde le budget, je parcours tous les chiffres, et je me pose la question, car vous me dites tout-à-coup que ces 800 années-personnes paraissent ailleurs. Je trouve cela un peu difficile à comprendre. Pourquoi ne pas nous dire si vous avez ajouté des années-personnes ou si vous en avez retirées?

M. Lussier: Monsieur le président, ces 800 années-personnes additionnelles seront mentionnées dans le budget supplémentaire. C'est la façon habituelle de procéder, en ce sens que chaque année nous élaborons une formule mathématique très complexe qui tient compte des perspectives par rapport au taux de chômage et de tous les autres facteurs et . . .

M. Rodriguez: Très bien, mais lorsque le budget a été publié, on avait évidemment prévu de réduire les années-personnes; après, on a décidé de les augmenter. Si nous voulons le genre de service dont nous parlons, et vous dites qu'il n'y a pas eu de diminution—je prétends qu'il y en a eu une étant donné que j'ai eu vent de certains incidents. Vous dites maintenant qu'il y a eu des années-personnes d'ajoutées, par conséquent au moment où ce budget a été élaboré, on avait vraiment l'intention de diminuer le nombre d'années-personnes.

M. Lussier: Non. Je le répète, non, monsieur le président, on n'avait pas l'intention de les diminuer. Le processus qui sert à évaluer le nombre d'années-personnes aux fins de l'assurance-chômage se fonde sur—et nous sommes très heureux d'en discuter plus longuement, à votre convenance, car je n'ai pas l'intention de tout l'expliquer cet après-midi—la formule qui tient compte de notre façon traditionnelle de traiter les demandes, qui tient compte aussi du taux de chômage qui comporte des variations. Chaque automne, à peu près à la période dont vous parlez, nous retournons habituellement au Conseil du Trésor pour le rajustement de nouveaux indicateurs, qui sont ensuite organisés. Ce n'est pas trop tard,

[*Texte*]

It is a fact, Mr. Chairman, that there have been considerable constraints on our staff all over the country since 1982. The impact of the recession has been . . . and I think we have to be grateful for the dedication of our staff because they have worked in a very dedicated manner under a lot of pressure.

Mr. Rodriguez: I believe it and that is why I am concerned; that is why I have raised the point and have gone through the estimates.

I want to bring your attention, Mr. Chairman . . .

The Chairman: Yes, can I put you down for a second round?

Mr. Rodriguez: It is just that I have distributed the letter and I have waited until the letter came back from . . .

The Chairman: I will give members adequate opportunity to read it. We are trying to keep a tight lid on today to make sure that there is a second round.

Mr. Rodriguez: That is fine.

The Chairman: Mr. Clifford.

Mr. Clifford: Mr. Deputy Minister, you talked earlier about the new initiatives and you specifically talked about training. I would like to know what percentage of training would be done in situ in the private sector, to differentiate that from the instituiions like the community colleges and this sort of thing?

Further, with respect to training, can you enlighten me as to the apprenticeship program? I realize that is done in the provinces through a transfer of payments. Is that going to be the same?

Mr. Lussier: With respect to that one, the answer is yes. We are supporting apprenticeship programs through either provincial initiatives or, in some instances, union representatives because apprenticeship is running in there.

I think as it relates to the upcoming . . . As you know, we have an agreement with the provinces, which includes apprenticeship, for the whole year of 1986. We will have to enter into renegotiation in the middle of the summer, or later on in the fall, with the provinces for the training agreement. As far as I know, it is still a question which is present in terms of the negotiations with the provinces for the next training agreement.

• 1625

My third question, Mr. Chairman, please. I have had representation to me, from teachers across Canada who are now losing their jobs. I guess we are in a situation not just in my home province of Ontario but other provinces as well, whereby teachers are now redundant in their classrooms. Are they going to be eligible for retraining programs? Until now, through the National Training Act, we have not been able to use money to retrain teachers. Now, what is going to happen?

[*Traduction*]

puisqu'il s'agit d'octobre et de novembre, et tout est alors en place pour le premier avril.

De fait, monsieur le président, depuis 1982 notre personnel a fait face à des contraintes énormes dans tout le pays. Il y a eu les effets de la récession . . . je crois que nous devrions être reconnaissants envers notre personnel qui a été très dévoué et qui a travaillé en subissant d'énormes pressions.

M. Rodriguez: Je le crois et c'est pourquoi je suis inquiet; c'est la raison pour laquelle j'ai soulevé cette question et que j'ai examiné le budget.

Je voudrais porter à votre attention, monsieur le président . . .

Le président: Oui, puis-je vous inscrire pour le deuxième tour?

M. Rodriguez: Oui, c'est simplement que j'ai fait distribuer la lettre et que j'ai attendu qu'elle revienne . . .

Le président: Je vais donner aux membres le temps de la lire. Nous allons essayer d'être assez stricts afin de pouvoir tenir un deuxième tour.

M. Rodriguez: C'est bien.

Le président: Monsieur Clifford.

M. Clifford: Monsieur le Sous-ministre, vous avez parlé plus tôt de nouvelles initiatives et plus particulièrement de formation. J'aimerais savoir quel pourcentage de formation se fait sur place, dans le secteur privé, par opposition à celle qui se fait dans des établissements comme les collèges communautaires par exemple?

Encore au sujet de la formation, pourriez-vous me donner des précisions concernant le programme d'apprentissage? Je sais qu'il existe dans les provinces grâce à un transfert de paiement. Est-ce que ce sera la même chose?

M. Lussier: Je vous répondrai oui à ce sujet. Nous accordons notre appui aux programmes d'apprentissage par l'intermédiaire soit des provinces ou, dans certains cas, des représentants syndicaux qui s'y intéressent.

Quant à ce qui doit se faire . . . Comme vous le savez, nous avons conclu un accord avec les provinces, incluant l'apprentissage, pour toute l'année 1986. Il nous faudra renégocier un accord de formation avec les provinces au milieu de l'été ou en automne. Autant que je sache, cette question est toujours à l'ordre du jour des négociations avec les provinces en vue du prochain accord sur la formation.

J'ai une troisième question, monsieur le président. Des enseignants au Canada sont en train de perdre leur emploi et se sont adressés à moi. Nous sommes dans une situation, pas seulement dans ma province de l'Ontario, mais ailleurs également, où les enseignants sont en surnombre dans leurs classes. Est-ce qu'ils sont admissibles aux programmes de recyclage? Jusqu'à maintenant, à cause de la Loi nationale sur la formation, nous n'avons pu nous servir des fonds pour recycler les enseignants. Qu'arrivera-t-il maintenant?

[*Text*]

Can we assure these groups that their members, out of jobs, out of work, can embark on a retraining program to get other employment? Are they eligible? They have not yet put in 20 weeks of unemployment or anything like that. Most of them will lose their jobs this June.

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, I will pick up the member's first and third questions. On the proportion of training that is with employers rather than directly with community colleges and other educational institutions, it is probably about one-third. There will be a shift, now that we are moving to the new programming, and the dimensions of that are a little hard to forecast at the present time. I do not think it will be any less—it may be more—in part because we are trying to convert a lot of our job creation type activity to having a training component with it, and that is on the job. Therefore, some of what we traditionally refer to as job creation by its conversion will tend to show up as on-the-job training.

On the third question, as regards teachers, it really depends on what kind of retraining they are looking for. If they wanted, for instance, to go on to a training program leading to a university degree, we would have problems. Our act very explicitly excludes our support of training programs leading to university degrees. If, however, they wanted to become—perhaps an unlikely example—marine welders, we are putting money in that area for training. They could, with luck, be one of those selected for marine welding. So again, there is a lot less training than there is demand for training and . . .

Mr. Clifford: Can I give you a specific example . . .

Mr. John Edwards: Sure.

Mr. Clifford: —where I think there is going to be a tremendous need. We, right now in our program—I am talking about the federal program—fund co-operative education as a new kind of venture, where we stress experiential learning. In their profession, they are short of people who can lead that kind of learning. So on the one hand, they are extra to the system, but if they were retrained through an experience in industry—directly directly in business and industry—they in turn could go back. They could probably re-enter the teaching force in this co-operative kind of program. There is a tremendous gulf here, in terms of the background necessary to carry on such a program as co-operative education. Could you see training programs whereby local business and industries, which have them for their own employees anyhow, were accepted? Would that be possible? Then they could re-enter their own labour force.

Mr. John Edwards: It is certainly possible, Mr. Chairman. There is no automatic program structure that would make it happen. But, under the new strategy, we are putting a lot of

[*Translation*]

Pouvons-nous rassurer ces groupes, leur dire que leurs membres en chômage peuvent suivre un programme de recyclage pour obtenir un autre emploi? Sont-ils admissibles? Ils n'ont pas encore terminé leurs 20 semaines de chômage par exemple. La plupart perdront leur emploi au mois de juin.

M. John Edwards: Monsieur le président, je vais répondre à la première et la troisième question du député. Je dirais qu'environ un tiers de la formation se fait chez l'employeur plutôt que directement dans les collèges communautaires ou dans d'autres établissements d'enseignement. Il y aura des changements, vu que nous aurons une nouvelle programmation, et il est un peu difficile de prévoir à ce moment-ci quelle en sera l'importance. Je ne crois pas que ce sera moins . . . ce sera probablement davantage . . . en partie parce que nous essayons de convertir l'essentiel de notre activité de création d'emplois pour obtenir en même temps une composante de formation, formation en cours d'emploi. Par conséquent, ce que nous appelions par le passé création d'emplois, à cause de la conversion, s'appellera probablement maintenant formation en cours d'emploi.

Au sujet de la troisième question concernant les enseignants, cela dépend vraiment du genre de recyclage qu'ils aimeraient obtenir. S'ils voulaient, par exemple, un programme de formation leur permettant d'obtenir un diplôme universitaire, cela nous causerait des problèmes car notre loi l'exclut explicitement. Cependant, si les enseignants veulent devenir . . . je vous donne un exemple peu probable . . . soudeurs pour la marine, nous pourrions financer ce genre de formation. Avec un peu de chance, ils pourraient être choisis pour devenir soudeurs pour la marine. Là encore, il y a beaucoup moins de cours de formation qu'il n'y a de demandes de formation et . . .

M. Clifford: Puis-je vous donner un exemple précis . . .

M. John Edwards: Certainement.

M. Clifford: . . . dans un secteur où il y aura probablement un très grand besoin. Nous finançons présentement dans notre programme . . . et je parle du programme fédéral . . . un nouveau projet, l'enseignement coopératif, dans lequel nous mettons l'accent sur l'apprentissage par l'expérience. Dans leur profession, ils manquent de gens qui peuvent diriger ce genre d'apprentissage. Par conséquent, d'une part, ils sont en surnombre dans le système, mais s'ils étaient recyclés et obtenaient une certaine expérience dans l'industrie . . . en travaillant directement dans une entreprise, dans l'industrie . . . ils pourraient revenir à l'enseignement. Ils pourraient probablement faire de nouveau partie du corps enseignant dans ce genre de programme coopératif. On manque énormément de gens dans ce domaine, des gens qui ont l'expérience nécessaire pour mener à bien un tel programme d'enseignement coopératif. Croyez-vous que des programmes de formation dans des entreprises locales et les industries, qui les organisent de toute façon pour leurs propres employés, seraient acceptés? Est-ce que ce serait possible? Les enseignants pourraient ensuite revenir dans leur propre groupe.

M. John Edwards: C'est certainement possible, monsieur le président. Il n'y a pas de structure de programme qui permettrait que cela se fasse automatiquement. En vertu de la

[*Texte*]

emphasis on the role of community leaders, through local advisory committees, to try to shape the programming, as it should apply to that particular community. If, in a particular community, there were a problem of the kind you were describing and industry was prepared to co-operate with providing on-the-job real experience, hands-on experience, I believe we should be able to accommodate that. To what extent we could is another matter that relates to limits of funding and that kind of thing. But in principle, yes.

Mr. Clifford: Okay. Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Clifford. Was your first question answered?

Mr. Clifford: May I check the figure that I have written down here? Is it one-third, but with the new initiatives it may go higher?

Mr. John Edwards: Yes.

Mr. Clifford: If I understand this correctly, the initiative is therefore in the hands of the private sector. They must request the need for the training programs to get the appropriate funding. Is that correct?

Mr. John Edwards: The private sector is defined though, quite broadly, as being employers: profit, non-profit and that kind of thing.

Mr. Clifford: Yes. Okay. Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Clifford. Mr. Witer.

Mr. Witer: Thank you, Mr. Chairman. My first question is related to Challenge '85. This question is related to Challenge '85. Could we be informed as to whether in fact all the applications have now been processed and all the applicants have been informed as to whether or not their applications have been approved?

• 1630

Mr. Lussier: I think, Mr. Chairman, the answer to this question depends on the regions where you are located. I think Saskatchewan is an example that comes to mind where the final date for application is not yet completed. I think it applies also to the Northwest Territories, where we have not as yet reached the final date for applications.

Mr. Witer: Being from Ontario, needless to say I am concerned about the Province of Ontario, specifically Metropolitan Toronto, where a very large number of students have now virtually completed their courses and are ready to take on a job. So I am very concerned and interested whether in fact Ontario has been completely and totally processed.

Mr. Lussier: I think the answer to that question, Mr. Chairman, is that in the Province of Ontario the process is completed.

Mr. Witer: Now, being also concerned about other parts of Canada, is there any indication as to when in Saskatchewan and the Northwest Territories the process will be completed?

[*Traduction*]

nouvelle stratégie, toutefois, nous avons vraiment mis l'accent sur le rôle des chefs de la collectivité, au sein de comités consultatifs locaux, afin d'élaborer une programmation qui pourrait s'appliquer à cette collectivité même. Si, dans une collectivité donnée, se posait un problème du genre de celui que vous avez soulevé et si l'industrie était prête à coopérer, à offrir une formation réelle en cours d'emploi, je crois que nous pourrions l'accepter. Dans quelle mesure nous l'accepterions, c'est une autre question. Cela dépend du financement dont nous disposerions, par exemple. Toutefois, je vous réponds oui en principe.

M. Clifford: Très bien. Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Clifford. Est-ce qu'on a répondu à votre première question?

M. Clifford: Permettez-moi de vérifier les chiffres que j'ai écrits ici, il s'agit bien du tiers, mais les nouvelles initiatives permettront peut-être que le chiffre soit plus élevé?

M. John Edwards: Oui.

M. Clifford: Si j'ai bien compris, c'est le secteur privé qui doit prendre l'initiative. Pour obtenir un financement adéquat, ils doivent souligner le besoin des programmes de formation, n'est-ce pas?

M. John Edwards: Le secteur privé est défini, largement, comme étant des employeurs: à but lucratif ou à but non lucratif.

M. Clifford: Oui. Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Clifford. Monsieur Witer.

M. Witer: Merci, monsieur le président. Ma première question a trait au programme Défi 85. Cela a trait au Programme Défi 85. Pouvez-vous nous dire si toutes les demandes ont été étudiées et si tous les candidats ont été informés du résultat?

M. Lussier: Monsieur le président, cela dépend des régions concernées. En Saskatchewan, par exemple, la date limite pour envoyer les demandes n'est pas encore passée. Pour les Territoires du Nord-Ouest aussi, je pense, on n'a pas encore atteint la date limite.

M. Witer: Comme je suis de l'Ontario, inutile de vous dire que je m'intéresse particulièrement à l'Ontario, et surtout à la région torontoise où un très grand nombre d'étudiants ont pratiquement terminé leurs cours et sont prêts à travailler. Par conséquent, j'aimerais beaucoup savoir si toutes les demandes de l'Ontario ont été étudiées et si les résultats ont été annoncés.

M. Lussier: Monsieur le président, je crois qu'en Ontario le processus est terminé.

M. Witer: Maintenant, comme je m'intéresse également aux autres régions du Canada, sait-on quand le processus sera terminé en Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-

[*Text*]

Needless to say, all of us are on a bit of a short fuse, because the summer is very quickly approaching; in fact, it is upon us.

Mr. Lussier: I think we are now talking of a matter of days. The reason I mentioned those two specific examples is because the departure date for receiving applications started, for example, in Saskatchewan only on May 4, compared to other regions of the country, where it started much more earlier. But it was in the joint programming that we had with the Province of Saskatchewan. It was judged more appropriate to start at that date. I think we are going to complete every part of the country by the end of this month.

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, could I just add to that? You referred to Challenge '85. There is one distinction. One of the components under Challenge '85 is the student entrepreneurship program, and there we will not cut off applications until July 5. I think the advertising is beginning before the end of this week; it will be running and applications will be accepted as far as funds last until July 5.

Mr. Witer: We have been informed previously by either these officials, Mr. Chairman, or in fact maybe the Minister, that the program Challenge '85 was in fact over-subscribed. Do we have any numbers available now as to by how much it was over-subscribed in terms of percentages and in terms of dollars?

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, I cannot give you the percentage off the top of my head, but maybe some of our staff can. As of May 24, 1985, we had requests for federal funding of $324,858,000 and a request along with that for 168.000 jobs to be funded. I might add that the figure on jobs is substantially larger than the same period last year, when the request was for 118,000 jobs. So despite the late start this year with the summer programming as of May 24, on the main component, the SEED component, we had in fact caught up financially and overtaken well on the number of jobs.

Mr. Witer: I have a couple of questions regarding the criteria for section 38 funding. Ironically, the criteria disqualifies applicants for projects that are funded by section 38 whose unemployment insurance benefits have expired. My question is whether in fact this criteria is being reviewed, number one, and whether there are any anticipated changes to in fact not exclude this particular group of people, who are most in need of jobs, in 1986 when section 38 funding again is going to be considered.

Mr. Lussier: Mr. Chairman, if I understand correctly your question, as you may be aware, section 38 is an article of the UI Act that permits unemployed people in the context of maintaining their skills or contributing positively to projects, whether in a profit environment or a non-profit environment, to receive a topping-up of money above what they receive under UI.

[*Translation*]

Ouest? Inutile de dire que nous sommes tous un peu impatients car l'été approche très rapidement. En fait, il est pratiquement commencé.

M. Lussier: C'est une affaire de quelques jours. Si j'ai parlé de ces deux exemples, c'est que en Saskatchewan, par exemple, on a pu commencer à envoyer les demandes que le 4 mai, contrairement à d'autres régions du pays où on avait pu les envoyer beaucoup plus tôt. Mais cela faisait partie de l'entente commune avec la province de Saskatchewan. On a jugé préférable de commencer à cette date-là. Je pense que d'ici la fin de ce mois, tout sera terminé dans toutes les provinces.

M. John Edwards: Monsieur le président, vous permettez? Vous avez parlé de Défi 85. Il y a une distinction. Un des éléments du programme, c'est le Programme d'entreprises étudiantes et nous ne commencerons à refuser les demandes qu'à partir du 5 juillet. La publicité doit commencer avant la fin de cette semaine, elle se poursuivra un certain temps et, dans la mesure où il restera des fonds, nous accepterons les demandes jusqu'au 5 juillet.

W. Witer: Monsieur le président, un de ces témoins, ou peut-être même le ministre, nous a annoncé plus tôt que le Programme Défi 85 manquait de fonds, compte tenu du nombre de demandes acceptées. Est-ce que nous connaissons maintenant l'importance de l'écart, en pourcentage et en chiffres absolus?

M. John Edwards: Monsieur le président, je ne peux pas vous donner le pourcentage de mémoire, mais l'un de mes collègues pourra peut-être. Au 24 mai 1985, nous avions demandé un financement fédéral de 324,858,000$ et cela était assorti d'une demande de financement pour 168,000 emplois. J'ajoute que le nombre d'emplois est bien plus important que l'année dernière; on avait alors demandé 118,000 emplois. Par conséquent, bien que le programme ait commencé tard cette année, au 24 mai, l'élément principal du programme, le Programme Emploi d'été/expérience au travail avait rattrapé le retard financier et il était en bonne voie de rattraper le retard pour le nombre d'emplois.

M. Witer: J'ai une ou deux questions sur le critère utilisé pour le financement de l'article 38. Il est ironique de constater que ce critère disqualifie les candidats qui soumettent des projets dans le cadre de l'article 38 et qui n'ont plus droit à l'assurance-chômage. Pour commencer, est-ce que ce critère est remis en question et, ensuite, est-ce que pour 1986 on envisage de ne plus disqualifier ces gens pour le financement prévu par l'article 18, ces gens qui ont particulièrement besoin d'emploi.

M. Lussier: Monsieur le président, si j'ai bien compris votre question, comme vous le savez probablement, l'article 38 est un article de la Loi sur l'assurance-chômage qui autorise les personnes qui n'ont pas de travail à recevoir de l'argent pour compléter leurs versements d'assurance-chômage pour entretenir leurs compétences ou apporter une contribution positive à des projets, à buts lucratifs ou pas.

[*Texte*]

• 1635

Unfortunately, in circumstances where they have terminated the period under which they are eligible under UI they cannot be considered any more under section 38 because section 38 specifically applies only to people presently under UI and receiving benefits under the Unemployment Insurance Act.

Mr. Witer: I am aware of all that, and I am also aware that there are some very serious needs that in fact are not being met. My question is: Has it been considered or suggested or contemplated to change the criteria to allow people who have expired their UI benefits to apply?

Mr. Lussier: What has been considered is in the context of those people who have been terminating eligibility of benefits under section 38. In the context of using the new labour market strategy of the streams called job development, people who are in the situation you are mentioning will be able to apply for a combination of work and training experience and the main criteria will apply to those people who have been out of work and out of the UI system for a certain period of time. So we are equipped to answer. We will program design with the preoccupation you are bringing to our attention related to people who have been leaving the UI benefit period.

Mr. Witer: The other question I would like to ask is regarding the $900 million allocated for training and retraining for this year.

First of all, have the criteria been set for who would qualify for those programs?

Mr. Lussier: I think our Minister is in the process of going through the regular authority-setting relative to the criteria of those programs and I suspect that she will be in a position to make an announcement on the details of the criteria of this program in the very near future.

Mr. Witer: I may be asking you a question to which I will get the same answer, and I am sure you have been asked this before, but, needless to say, many people are concerned as to when in fact this program will be announced.

I see, Mr. Chairman, that Mr. Rodriguez would like to change places with the witness, and if he would I would be delighted to ask questions. I am sure I would get an answer other than "soon" from him.

In any case, can we have some kind of an indication as to when in fact this program is going to come into effect? There really are only seven months left in this year. Secondly, will appropriate time be given for applications to be submitted and processed?

Mr. Lussier: I would like to be more specific. I think I have been indicating to members of this committee that my Minister is presently finalizing within the context of the necessary authority process the details of the results of consultations and negotiations we had with the private sector and the provinces, and I think it is her intent, realizing that within the fiscal year there are still only 10 months to go,

[*Traduction*]

Malheureusement, lorsqu'ils n'ont plus droit à des prestations d'assurance-chômage, ils ne peuvent plus bénéficier des dispositions de l'article 38 car cet article s'applique spécifiquement aux gens qui touchent l'assurance-chômage conformément à la Loi sur l'assurance-chômage.

M. Witer: Je sais tout cela et je sais également qu'il y a des gens qui ont des besoins très urgents et dont on ne s'occupe pas. Et je vous pose cette question: a-t-on envisagé, a-t-on réfléchi à la possibilité de modifier le critère et de permettre aux gens qui ne touchent plus l'assurance-chômage de se porter candidats?

M. Lussier: On a envisagé des mesures pour tenir compte de la situation des gens qui n'ont plus droit à leurs prestations d'assurance-chômage. En faisant appel à la stratégie d'un nouveau marché du travail et du développement d'emplois, les gens qui se trouvent dans la situation dont vous parlez pourront demander à participer à des programmes mixtes, travail-formation, et le principal critère tiendra compte des gens qui sont au chômage et qui ne touchent plus de prestations d'assurance-chômage depuis un certain temps. Nous avons donc les moyens de remédier à la situation. Nous mettront sur pied un programme qui tiendra compte du problème dont vous parlez, c'est-à-dire des gens qui n'ont plus droit à l'assurance-chômage.

M. Witer: Maintenant, je veux vous poser une question au sujet des 900 millions de dollars qui ont été réservés cette année pour la formation et le recyclage.

Tout d'abord, a-t-on arrêté les critères, sait-on qui aura droit à participer à ces programmes?

M. Lussier: Notre ministre fait actuellement les démarches nécessaires pour établir les critères de ces programmes et j'imagine qu'elle devrait pouvoir annoncer les détails de ces critères dans un avenir très proche.

M. Witer: C'est peut-être une question à laquelle vous donnerez la même réponse, je suis certain qu'on vous l'a déjà posée, mais inutile de préciser que beaucoup de gens attendent avec impatience l'annonce de ce programme.

Monsieur le président, je vois que M. Rodriguez aimerait bien changer de place avec le témoin et s'il le fait vraiment, je serais enchanté de lui poser des questions. Je suis certain que lui, au moins, ne me répondra pas: «bientôt».

Quoi qu'il en soit, pouvez-vous nous donner une idée de la date à laquelle ce programme entrera en vigueur? En fait, il ne reste que sept mois dans cette année. Deuxièmement, est-ce qu'on accordera des délais suffisants pour soumettre les demandes et les faire approuver?

M. Lussier: J'aimerais être plus précis; j'ai déjà dit aux membres de ce Comité que mon ministre mettait actuellement au point les détails finals compte tenu des résultats des consultations et des négociations avec le secteur privé et avec les provinces. D'autre part, comme elle sait que l'année financière n'a plus que 10 mois, car en effet, nous fonctionnons

[*Text*]

rather than the calendar year because we are operating from March to April, to announce the details of . . .

Mr. Rodriguez: I think the witness should change places with the politicians.

Mr. Lussier: I did not use the word "soon".

Mr. Rodriguez: That is what I said.

Mr. Witer: That is why you are being complimented.

Can I ask you again without being repetitive—I really would like to know—is there any chance of this being announced before we go for the summer break?

Mr. Lussier: Definitely.

Mr. Witer: Great. Thank you very much.

Le président: Monsieur Hudon. Non? Monsieur Jourdenais.

M. Jourdenais: Merci, monsieur le président. *I am sorry, I have to spoil your fun.*

Je vais vous poser, monsieur Lussier, des questions, justement, sur Défi 85. Je vous pose des questions concernant les programmes, mais, quant à moi, on pourrait tous les enlever. Il serait facile de couper 15,000 employés du gouvernement, en coupant tous les programmes. Je voudrais savoir comment on fait pour décider si un projet est éligible comparativement à un autre projet? Est-ce que vous appelez agent de projet un gars qui est dans un bureau, comme celui qu'il y a chez moi, à Montréal?

• 1640

Je voudrais savoir, quand les applications entraient, au fur et à mesure qu'elles arrivaient, si l'agent étudiait tous les projets, l'un à la suite de l'autre; regardait-il tous les projets, d'un bout à l'autre, parce qu'il faudrait qu'il attende à la fin qu'ils soient tous entrés . . . Il les regarde donc l'un à la suite de l'autre. Les accepte-il ou les rejette-il, au fur et à mesure qu'ils entrent? Je voudrais connaître les qualifications de cette personne qui lui permettent de savoir si un projet est meilleur qu'un autre; ou suit-elle simplement les critères prescrits: le nombre de personnes qui ne travaillent pas, le nombre de personnes de tel âge, ou telle occupation. Je veux savoir, parce que j'ai un exemple qui me vient à l'esprit . . . en passant, je voudrais vous féliciter; il semble qu'on ne veut pas féliciter les gens du ministère; moi, je suis bien traité. A Montréal on me traite très bien! On m'a posté toutes les copies des propositions et on m'a même demandé que je leur téléphone lorsque je serais prêt. J'ai appelé, et on a discuté pour savoir quel programme était bon. Il y avait un programme avec lequel j'étais en accord. La personne m'a dit, très gentiment: très bien, je n'ai pas tout à fait décidé, mais je vous donnerai une réponse. Je n'ai pas eu de réponse de cette personne, mais les auteurs du projet m'ont appris qu'ils avaient été refusés. J'ai fait rire de moi! L'après-midi, j'obtiens une réponse affirmative de la jeune fille du département. Je reçois ensuite les gens qui avaient présenté le projet; ils venaient fournir leurs arguments afin de vendre leur projet. Je leur ai dit de ne pas se casser la tête, que le projet avait été accepté dans l'après-midi. Sur quelle base, sur quel critère? Quelles sont les qualifications de la personne qui refuse ou qui accepte les cas?

[*Translation*]

du mois de mars au mois d'avril, et nous ne suivons pas l'année civile, je pense qu'elle a l'intention d'annoncer les détails . . .

M. Rodriguez: Je pense que les témoins devraient changer de place avec les hommes politiques.

M. Lussier: Je n'ai pas prononcé le mot «bientôt».

M. Rodriguez: C'est exactement ce que je dis.

M. Witer: C'est pour cela qu'on vous félicite.

Sans vouloir me répéter, et parce que j'aimerais vraiment beaucoup le savoir, pouvez-vous nous dire si on peut espérer que le programme sera annoncé avant les vacances d'été?

M. Lussier: Absolument.

M. Witer: Excellent. Merci beaucoup.

The Chairman: Mr. Hudon. No? Mr. Jourdenais.

Mr. Jourdenais: Thank you, Mr. Chairman. *Je suis désolé, mais je vais être obligé de vous gâcher votre fun.*

Mr. Lussier, I am coming back to Challenge 85. I am asking questions concerning the program, but I would just as soon get rid of all of them. If all the programs were to be cut, it would be easy to cut 15,000 government employees. How do you decide that one project is eligible when another is not? Do you call a fellow who is in an office like my riding in Montreal, a project officer?

I would like to know whether the officer studies all the projects, one after the other, as they arrive. Does he study all the projects, from one end to the other, because he should wait until all of the applications have arrived . . . So, he looks at them, one after the other. Does he accept or reject them as they arrive? I would like to know what qualifications this person has to enable him to decide whether one project is better than another. Does he simply follow prescribed criteria, the number of people who are not working, the number of people of a certain age, or of a certain occupation? I would like to know, because I have an example in mind—by the way, I would like to congratulate you. It appears that people do not like to congratulate from the department, but I am well treated. I am treated very well in Montreal, they have even mailed me copies of all the proposals and asked me to telephone when I was ready—I called and we discussed which programs were good. There was one program with which I agreed. The person told me very nicely, well, I have not quite decided, but I will give you an answer. I did not have any answer from this person, but the authors of the project told me that they were refused. I was a laughing-stock! That afternoon I received an affirmative answer from the young girl in the department. I then met with people who presented the project. They were coming to explain their project in order to sell it. I told them not to bother about it, that the project had been accepted that afternoon. On what basis, or on what criterion, does the person accept or refuse a case, and what are his qualifications?

[*Texte*]

The Chairman: Mr. Edwards, please.

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, there are may subquestions in that overall question.

Mr. Jourdenais: There are only six of them.

Mr. John Edwards: Is that right?

In regard to whether projects and proposals are handled on a first come first served basis or whether they are weighed against each other, this year we had two different approaches depending on the nature of the proposal. If the sponsor was putting forward something that he or she believed was career related and after our assessment we agreed it was career related, we approved there and then.

In regard to work experience projects, ones that were not career related but would give a young man or a young woman or a returning student a chance to get some firsthand experience, those were held until the termination date for applications and then they were weighed against each other in terms of their value; how much real experience or was it just a question of brushing the floors or something like this; what was the social value in terms of some of the non-profit ventures or some of the more exciting proposals that were coming in and that kind of thing. So you had two basic procedures operating depending on the nature of the projects.

M. Jourdenais: Ce qui m'intrigue, monsieur le président, ce sont les qualifications que possède l'agent de projet. Le cas dont je parle demandait 16 employés, 16 moniteurs, et selon l'expérience passée avec des jeunes, l'année précédente, avec entre 200 et 250 jeunes, dans une espèce de camp d'été.., ils demandaient alors, je pense, 34,000$ ou à peu près . . . Ce qui faisait environ 2,000$ par emploi, pour une douzaine de semaines. J'engagerais des employés à mon magasin *anytime* à ce prix. Puis ils ont changé d'idée. Je n'ai jamais su pourquoi; je n'ai pas eu le temps de téléphoner. Ils se sont donc organisés à trois personnes pour contrôler une foule de 250 enfants. Ils se prenaient pour des «champions-coureurs». Quand les enfants sont dans le parc, il est impossible de les surveiller tous. Je n'ai pas voulu rappeler parce que je n'avais pas le temps. Je ne nommerai pas cette association parce que, si je la nommais, vous prendriez des carabines pour vous protéger. Ils en avaient eu 15 l'année passée pour à peu près le même montant d'argent. Cette année, ils n'en ont pas demandé davantage et on leur a refusé.

• 1645

Je voudrais savoir sur quoi s'est basée la personne qui avait la demande pour dire: Eh bien non, ce n'est pas 16; il n'en faut que 3.

M. Lussier: Nous examinons une situation théorique, mais qui est importante en termes du processus. Déjà vous avez pu constater qu'il y avait deux sortes de processus. Quand c'est clairement relié à un projet et que la carrière de l'individu est impliquée, on répond immédiatement à la demande. Lorsque c'est relié à des projets d'expérience de travail, la demande est retenue et analysée en fonction des conditions connues de tout le monde, on lui attribue une priorité et, selon l'argent disponible, on donne la réponse.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Edwards, s'il vous plaît.

M. John Edwards: Monsieur le président, il y a plusieurs parties dans sa question.

M. Jourdenais: Il n'y a que six.

M. John Edwards: Ah bon?

D'abord, vous nous avez demandé si les premiers arrivés seront les premiers servis, ou si les projets seront comparés entre eux, nous avons pris deux approches différentes cette année, selon la nature du projet. Si l'auteur estimait que son projet était lié à sa carrière, et si nous étions d'accord une fois l'évaluation faite, nous avons approuvé le projet tout de suite.

Pour ce qui est des projets liés à l'expérience, c'est-à-dire des projets qui n'étaient pas liés à la carrière, mais qui fourniront à un étudiant la possibilité d'obtenir une expérience valable, ils étaient gardés à la date limite et ensuite ils étaient comparés en termes de leur valeur. On se demandait s'il s'agissait vraiment de l'expérience, ou s'il s'agissait de balayer les planchers, ou quelque chose de ce genre. Pour les projets à but non lucratif, on a étudié la valeur sociale, et on les a comparés avec les propositions les plus intéressantes qui arrivaient. Donc, on avait deux approches différentes selon la nature du projet.

Mr. Jourdenais: What intrigues me, Mr. Chairman, are the qualifications of the project officer. The case that I was referring to required 16 employees, 16 monitors, and on the basis of the experience the previous year with between 200 and 250 young people in a kind of summer camp . . . they were asking, I believe, for approximately $34,000 . . . This came to about $4,000 per job for some-12 weeks. I would hire employees for my store anytime at that price. And then they change their mind. I never knew why, I never had the time to telephone. They then organized three people to control a mob of 250 children. They thought they were champion runners. When children are in a park, it is impossible to supervise them. I did not want to call back because I did not have the time. I will not name the association because, if I meant it, you would take up arms to protect yourselves. They had 15 people last year and about the same amount of money. This year, they asked for more and it was refused.

I would like to know on what basis the person who studies the request, said, they do not need 16, they only need 3.

Mr. Lussier: We are examining a hypothetical situation, but it is important in terms of the process. You will already have noticed that there are two types of process. When it is clearly related to a project and an individual's career is involved we answer the request immediately. When it is related to work experience projects, the request is kept and analysed on the basis of conditions which everyone knows, it is given a priority, and depending on the money available, a decision is made.

[*Text*]

M. Jourdenais: Vous venez de répondre à une question que j'allais vous poser: l'argent. Je ne sais pas pourquoi je défends des projets, mais une chose m'intrigue. Si on a accepté le troisième projet pour lequel on a reçu une demande et qu'il n'y a plus d'argent pour le suivant alors que ce projet est réellement meilleur que le troisième, qu'est-ce qu'on fait? Je ne pense pas que votre agent de projet soit professeur, animateur social, psychologue ou psychiatre. C'est un comptable parce que dans le projet, il y a de l'argent; donc, il faut l'administrer. A part cela, il y a le côté psychologique: est-ce que c'est bon, est-ce que c'est vrai? Les employés du gouvernement sont tous «fins», je suis bien d'accord, mais ils n'ont pas tous ces qualités-là, surtout les agents de projet. C'est M^lle^ *X* qui décide si M. *Z* l'a ou ne l'a pas.

M. Lussier: Ayant eu l'occasion de se familiariser avec les conditions du programme annoncé par le ministre et ayant eu l'occasion de procéder à une évaluation de l'ensemble des projets reçus qui sont reliés à des expériences de travail, on va établir une liste de priorités en tenant compte des fonds disponibles et du nombre d'emplois qui peuvent être créés. Donc, nécessairement, il va y avoir des gens, des organisations, des individus qui vont être déçus, parce qu'il y a tout de même une limite et qu'il n'y aura plus de fonds de disponibles pour tel ou tel projet.

M. Jourdenais: Je suis d'accord. Maintenant, en ce qui concerne Défi'85, l'argent a été alloué pas région. Combien d'agents de projet peut-il y avoir dans une région? Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept?

M. Lussier: Il y en a plus que cela. Je ne sais pas.

M. Jourdenais: Sur quoi mon agent de projet s'est-elle basée pour dire que dans le comté de Laprairie, on acceptait 22 projets de quatre employés et plus? Je vous donne le chiffre que j'ai. Pour des projets de trois employés et moins, cela ne semblait pas trop important, mais on n'a pas voulu me le dire. Vous avez certainement alloué un certain montant d'argent à chaque agent. Sinon, ils vont arriver avec un paquet de propositions acceptées et ils n'auront plus d'argent. Un agent peut recevoir 300 demandes, disons, et l'autre va en recevoir 50.

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, as the member implied, there is an allocation by region. Now, in addition to that, there are criteria for selection of proposals. I think they were tabled with the committee at a previous meeting. One of those is a requirement to ensure an equitable distribution of funds throughout the region. So you have got the allocation to a region, and then there is a requirement that we balance that within the region. So that is the way that you ensure that all the funds do not go off, let us say, to take the Province of Quebec . . .

Mr. Jourdenais: Yes. Longueill riding.

Mr. John Edwards: That is right. We do not want all of them to go there; some to go there, or some at least to go into that part of the province. We are not going riding by riding as such, but we are trying to ensure a reasonable balancing.

Mr. Jourdenais: May I have another one?

[*Translation*]

Mr. Jourdenais: You just answered the question I was going to ask: money. I do not know why I am defending the project, but one thing intrigues me. If you accept the third project which you receive and there is no money for the following project, whereas that project is better than the third one, what happens? I do not believe your project officer is a professor, a social anamateur, a psychologist, or a psychiatrist. He is an accountant, because there is money in the project, which he must administer. Apart from that, there is a psychological side, is it good, is it true? The government employees are all astute, I agree, but they do not have all of these qualities, especially project officers. It is Miss X who is going to decide whether Mr. Z gets it or not.

Mr. Lussier: Once we have had an opportunity to become familiar with the program conditions outlined by the Minister and once we have had an opportunity to evaluate the experience related projects received, we will set up a priority list, taking into account the money available and the number of jobs that might be created. It follows that there will be people, organizations and individuals who will be disappointed, because there is a limit and there may no longer be money available for a given project.

Mr. Jourdenais: I agree. Now, with respect to Challenge 85, money was allocated by regions. How many project officers are there in any region? One, two, three, four, five, six, seven?

Mr. Lussier: There are more than that. I do not know.

Mr. Jourdenais: On what basis did my project officer tell me that in the Laprairie riding, 22 projects involving 4 or more employees were accepted? This is the figure that I was given. Projects involving three employees or less did not seem to be very important, but nobody wanted to tell me that. You undoubtedly allocated a certain sum of money to each officer. Otherwise, they will accept a pile of proposals and not have any money left. One officer might receive 300 applications, and another might only receive 50.

M. John Edwards: Monsieur le président, comme l'a dit le député, il y a une allocation par région. En plus, il y a des critères de sélection pour les projets. Je pense qu'ils étaient fournis au Comité à la dernière réunion. Un de ces critères est d'exiger une distribution équitable des fonds dans la région. Alors, il y a une allocation à la région, et la nécessité de trouver un équilibre dans la région. Si nous prenons la province du Québec, c'est une façon de s'assurer que les fonds ne vont pas . . .

M. Jourdenais: Oui. À la circonscription de Longueil.

M. John Edwards: C'est exact. Nous ne voulons pas envoyer tout l'argent à une circonscription. Nous ne faisons pas d'allocations par circonscription, mais nous essayons de trouver un juste équilibre.

M. Jourdenais: Puis-je poser une autre question?

[*Texte*]

Mr. John Edwards: Could I just add, though, one other thing? The first come, first served on the Korea related was an innovation this year. It was an innovation this year, partly because the program got off the ground a little later than it should have It was an innovation this year, partly because the program got off the ground a little later than it should have done. We think it is leading to good results. It has reduced the delay for people who came forward with proposals, but we do not know yet.

• 1650

As another member has mentioned, the final judgment on Challenge '85 will come after the summer. At that point maybe we can go back and find out what were the benefits and the costs of going the first come, the first served, for instance, on the career-related.

M. Jourdenais: Lorsque l'on a fait ce choix selon la carrière, est-ce qu'on a pris le palier en considération? Vous en aviez trois. On payait 50 p. 100 pour l'entreprise privée, 75 p. 100 pour je ne sais trop quoi et 100 p. 100 pour les organisations à but non lucratif. Supposons qu'on reçoive 25 propositions dont 15 d'entreprises privées. Il y a certainement un budget d'alloué pour les entreprises privées dans chaque région. A-t-on favorisé les entreprises privées jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'argent?

M. Lussier: On a favorisé les projets qui avaient une relation avec la carrière de l'individu, qu'il vienne du secteur privé, d'une entreprise sans but lucratif ou d'une autre organisation, comme une municipalité. On se préoccupait donc beaucoup plus du type de projet et du type d'expérience et d'expertise que le projet pouvait apporter à l'individu.

Il y avait bien sûr une indication générale: nous souhaitions qu'au moins 25 p. 100 des projets viennent du secteur privé. C'était un espoir, un objectif que nous nous étions fixé, et nous le dépasserons.

M. Jourdenais: Vous dites que vous avez alloué un montant d'argent à la région et un certain montant à certaines parties de la région. Est-ce qu'il ne serait pas plus facile d'allouer un montant à chaque comté?

M. Lussier: C'est certainement une question qui pourra être étudiée dans le contexte de l'évaluation du programme Défi'85.

M. Jourdenais: Mais quelle est votre opinion personnelle à ce sujet?

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, on a point of order. I mean, look, I observed my 10 minutes, okay. I do not think we should play this game.

Mr. Jourdenais: I finished talking, thank you very much, member.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, I do not think that is being fair. I do not mind saying it, because I am blunt.

The Chairman: Okay, I appreciate the bluntness. I would be blunt in return and indicate that Mr. Jourdenais just used 5 minutes on his first round, for a total of 17 minutes. I think you will find after your second round that probably your time

[*Traduction*]

M. John Edwards: Puis-je ajouter une autre chose? Dans le cas de la Corée, la politique des premiers arrivés, premiers servis, est nouvelle cette année. La politique est nouvelle cette année, parce que le programme n'a commencé que très tard. C'était une innovation cette année en partie parce que le programme a démarré un peu plus tard qu'il ne l'aurait dû. Nous pensons que les résultats seront satisfaisants. Nous avons pu réduire les délais pour ceux qui nous font des propositions mais nous ne savons pas encore.

Comme l'a dit un autre député, nous ne pourrons porter un jugement définitif sur le programme Défi '85 qu'après l'été. Nous serons alors peut-être en mesure de déterminer les avantages et les inconvénients de l'application du principe premier venu, premier servi, par exemple, pour les projets reliés aux carrières.

Mr. Jourdenais: When that choice according to the career is made, is the level taken into account? You had three. It was 50% for the private sector, 75% for I do not know what and 100% for nonprofit organizations. Let us say that out of 25 projejects, 15 come from the private sector. There must be a budget allocated to the private sector in each region. Did you target the private sector until there was no money left?

Mr. Lussier: We targeted the career-related projects whether they came from the private sector, from nonprofit organizations, or any other organizations such as municipalities. We were therefore much more interested in the kind of project, in the kind of experience and expertise that the project could provide to the individual.

Of course, there was a general trend: we wished that at least 25% of the projects come from the private sector. It was our hope, our aim, and we will go beyond.

Mr. Jourdenais: You say that you allocated an amount of money to the region and a certain amount to some parts of the region. Would it not be easier to allocate an amount to each riding?

Mr. Lussier: It is certainly an issue that will be considered when we assess the results of Challenge '85.

Mr. Jourdenais: But what is your personal view?

M. Rodriguez: Monsieur le président, j'invoque le règlement. Ecoutez, j'ai respecté mes dix minutes, bon. Je ne pense pas que nous devrions jouer à ce jeu.

M. Jourdenais: J'ai fini de parler, merci beaucoup, monsieur le député.

M. Rodriguez: Monsieur le président, je ne pense pas que cela soit juste. Je n'hésite pas à le dire car je dis toujours ce que je pense.

Le président: Je vous en remercie. Permettez-moi de dire aussi ce que je pense et de vous indiquer que M. Jourdenais n'a utilisé que cinq minutes pendant son premier tour pour un total de dix-sept minutes. Vous vous rendrez compte à la fin de

[*Text*]

will exceed Mr. Jourdenais'. There was a little latitude on the chairman's part because of that reality.

Mr. Allmand.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, in my previous questions I showed some examples where the projects, in my constituency at least, were left with very little money for overhead and consequently that meant there was more money for creation of jobs. But what I also find, and I would like the comments of the officials on this, is that very often the projects are being funded for 8 weeks, 10 weeks, 12 weeks, often much shorter than last year's projects.

Of course, if you fund one job for 10 weeks you can fund two jobs where last year you had one for 20 weeks. No wonder you have more jobs if you cut down on the number of weeks. That is a judgmental thing. Maybe it is better to hire 200,000 people for 10 weeks rather than 100,000 people for 20 weeks. But at least one should be open and up-front on that and say what one is doing.

I wanted to ask the officials right now whether it was a policy to try to fund the programs for a shorter period of this week in order to create more jobs with the money.

Mr. John Edwards: It was not an intention or a policy that the average length of time a student is on the SEED program be less this year than last year. I am not aware of any data to suggest that the average has shifted either. That is something we can certainly examine. It has not been suggested before. To our knowledge that is not the case, but we can check into that.

• 1655

In regard to your earlier question, I would draw the attention of the member to the fifth criterion under practical work experience, which is the extent to which the employer is prepared to contribute to the proposed activities. So that may explain, regarding the average cost per job or the requirement of the sponsor who put up money himself or herself or itself if it is an organization, some of the shifts from last year to this year.

Mr. Allmand: Of course it does, Mr. Chairman, but I wanted to hear it from the officials. That in fact favours the private sector. The private sector that has a plant in place can very easily take on students in the summer. They have the overhead, they have the facilities available; but the YMCAs, the churches, the day-care centers very often do not have. I suggest that this is a serious gap in the program. Also, the lesser amounts of money in many of those projects also relate to the fact that this year the number of weeks is less than last year.

[*Translation*]

votre deuxième tour que votre temps de parole aura probablement été supérieur à celui de M. Jourdenais. C'est la raison pour laquelle j'ai fait preuve de cette latitude.

Monsieur Allmand.

M. Allmand: Monsieur le président, lors de mes questions précédentes j'ai indiqué des exemples de projets, pour la circonscription pour le moins, qui se retrouvaient avec très peu d'argent pour leurs frais généraux et qui par conséquent n'avaient plus d'argent pour créer des emplois. Je constate également, et j'aimerais que les fonctionnaires me disent ce qu'ils en pensent, que très souvent ces projets sont financés pour une période de huit semaines, dix semaines, douze semaines, souvent pour des périodes plus courtes que l'année dernière.

Bien entendu, si vous financez un emploi pendant dix semaines vous pouvez financer deux emplois là où l'année dernière vous n'en financiez qu'un pendant vingt semaines. Il n'est pas étonnant qu'il y ait plus d'emplois si vous réduisez le nombre de semaines. C'est une question de jugement. Il est peut-être préférable d'embaucher 200,000 personnes pendant dix semaines plutôt que 100,000 pendant vingt semaines. Il reste que pour le moins vous devriez avoir l'honnêteté de le dire.

J'aimerais demander aux fonctionnaires si cette politique de financement des programmes pendant une période plus courte de semaines vise à la création de plus d'emplois avec le même argent.

M. John Edwards: Que la moyenne de durée de participation des étudiants au programme d'emploi d'été et expérience au travail soit inférieure à celle de l'année dernière ne répond ni à une intention ni à une politique. Aucun chiffre à ma connaissance d'ailleurs n'indique une réduction de cette moyenne. Nous pouvons vérifier. C'est la première fois que nous en entendons parler. À notre connaissance ce n'est pas le cas, mais nous pouvons vérifier.

Pour ce qui est de votre question précédente, j'aimerais attirer votre attention sur le cinquième critère concernant l'expérience de travail pratique qui porte sur la durée pendant laquelle l'employeur est disposé à participer aux activités proposées. Il est possible que le coût moyen par emploi ou que la part de financement devant être assumée par l'organisme ou le particulier, explique certains des changements par rapport à l'année dernière.

M. Allmand: C'est certain, monsieur le président, mais je voulais l'entendre dire par les fonctionnaires. Cela favorise donc en fait le secteur privé. L'entreprise privée qui a une usine peut très facilement embaucher des étudiants pendant l'été. Elle a déjà des frais généraux à assumer, elle a les installations nécessaires; mais les YMCA, les Eglises, les centres de garderie, très souvent n'ont pas cela. selon moi, c'est une grave lacune dans le programme. Egalement, la réduction des montants d'argent accordés à nombre de ces projets est le résultat de la réduction cette année du nombre de semaines par rapport à l'année dernière.

[*Texte*]

I have some other data here on that very thing. With respect, let us say, to "career related" I must tell you that as soon as it was found out in my constituency that career-related projects were granted on a first-come-first-served basis, nearly everybody ticked off "career related" and sent them in. As a matter of fact, I tried, as a Member of Parliament, to tell the applicants to do that. I never got around to all of them, and some of them who were even more career related than those who were less career related did not get funded. It was because they were on a first-come-first-served basis, and that was the result, which was unfortunate.

Also—and this follows up on Mr. Jourdenais' question—very often a project that was more socially useful or even more career oriented, because they spent more time preparing it, came a little later. By the time they got their application in they did not get the money, yet one that put it together rather hurriedly perhaps—not that it was altogether that bad—got money and got several positions.

Now with respect to the number of weeks, I understand from the Canadian Feferation of Students that under the Canada Student Loans Program one of the criteria for getting loans is that you must work for at least 16 to 18 weeks in the summer. Consequently, since many of these projects are for 10, 8, 12 weeks, they cannot qualify for student loans. Was that taken into consideration in the designing of the program? What they are finding out now is that these students are working for 10 or 12 weeks, even some up to 15 weeks, which is better; but I am told by the Canadian Federation of Students that you would have to work from 16 to 18 weeks as one of the criteria to get a loan under the Canada Student Loans Program. It does not apply in Quebec, but it applies everywhere else in Canada.

The Chairman: I am not sure the witnesses can be experts on student loans . . .

Mr. Allmand: No, but they should have consulted with the . . . Well, student loans are under the Secretary of State, I believe, and if you design a program . . . I just want to know whether there was consultation with the Secretary of State on this particular criteria.

Mr. John Edwards: There is routine consultation, Mr. Chairman, in the design of new programing. For one thing, as the member well knows, it goes through the Cabinet review procedures and what have you. It is the first time that I or any of the officials that are in support of Mr. Lussier and I have come across this particular issue. I do not believe that if it were as black and white as the member suggested the Canadian Federation of Students would not have been pounding on our doors over the last months.

Mr. Allmand: Maybe they did not get to your door, but they have been pounding on some of our doors.

[*Traduction*]

J'ai encore d'autres chiffres à ce sujet. Prenons les projets reliés aux carrières. Je dois vous dire que dans ma circonscription dès que les intéressés ont découvert que les projets reliés aux carrières étaient approuvés en fonction du principe premier venu premier servi, presque tous leurs projets sont devenus reliés aux carrières et ils les ont envoyés en conséquence. En tant que député, j'ai d'ailleurs moi-même essayé de dire au demandeur de le faire. Je n'ai jamais eu le temps de tous les contacter, et certains d'entre eux dont les projets étaient beaucoup plus reliés aux carrières que certains autres n'ont pas été financés. tout cela parce que les premiers arrivés étaient les premiers servis. Je trouve cela malheureux.

De plus—et cela fait suite à la question de M. Jourdenais—très souvent les projets qui étaient plus utiles sur le plan social ou même plus reliés aux carrières, étant donné qu'il avait fallu plus de temps pour les préparer, sont arrivés avec un peu de retard. En conséquence, ils n'ont pas été financés alors que ceux qui avaient mis sur pied des projets d'une manière peut-être un peu précipitée je ne dis pas que ces projets étaient totalement mauvais ont été financés et ont eu plusieurs personnes.

Passons au nombre de semaines. D'après ce que m'ont dit les responsables de la Fédération canadienne des étudiants, un ces critères d'obtention de prêt dans le cadre du programme de prêts aux étudiants est qu'il faut avoir travaillé pendant un minimum de 16 à 18 semaines pendant l'été. En conséquence, étant donné que nombre de ces projets ne durent que dix, huit ou douze semaines, ils ne remplissent pas les critères pour les prêts. En avez-vous tenu compte lorsque vous avez conçu ce programme? Il constate que ces étudiants qui travaillent pendant 10 ou 12 semaines, même parfois pendant 15 semaines, ce qui est mieux . . . Selon la Fédération canadienne des étudiants il faut avoir travaillé pendant 16 à 18 semaines avant de pouvoir faire une demande de prêt. Ce critère n'est pas appliqué au Québec mais il est appliqué partout ailleurs au Canada.

Le président: Je ne suis pas certain que les témoins soient spécialisés en matière de prêts aux étudiants . . .

M. Allmand: Non, mais ils auraient dû consulter . . . Les prêts aux étudiants relèvent du Secrétariat d'État, je crois, et lorsqu'on conçoit un programme . . . Je veux simplement savoir s'il y a eu consultation avec le Secrétariat d'État au sujet de ce critère particulier.

M. John Edwards: Lorsqu'un nouveau programme est conçu, monsieur le président, il y a toujours des consultations. Comme le député le sait très bien, tout nouveau programme est soumis au Cabinet, etc. C'est la première fois que moi-même ou mes collaborateurs travaillant pour M. Lussier entendons parler de cette question. Si tel était véritablement le cas, je suis persuadé que la Fédération canadienne des étudiants serait venue frapper à notre porte depuis longtemps.

M. Allmand: Ils n'ont peut-être pas frappé à votre porte mais ils ont frappé à d'autres portes.

[*Text*]

Mr. John Edwards: We will pound on their door to find out the source of their information and determine its validity. I will be very surprised . . .

Mr. Allmand: I wish you would, because they had a convention recently in Halifax, I believe, and this was a major issue of discussion at their convention; that is, now a lot of students who have gotten work under this program are finding out that the number of weeks are too few for them to qualify for student loans.

I want to ask another question, Mr. Chairman. With respect to the employment statistics that came out recently showing an increase of 89,000 jobs, despite that increase of 89,000 jobs we have an unemployment rate that, while it declined to 10.9%, it is marginally around 11%. As a matter of fact, it was 10.9% in December, then it went back over 11% again for January, February and March, then back down to 10.9%. If we look over the last year it has hovered around 11%.

• 1700

According to Statistics Canada, 33,000 of those 89,000 jobs were part-time jobs. Does the department have any idea what kind of jobs those were? I mean, are they blue collar or white collar or are they in high tech, are they in sales, are they in services, are they industrial? Can they tell us where they are in the country? Are they all in the Golden Horseshoe or are they spread throughout the country? Are they in the Maritimes, are they in Northern Ontario, are they in Manitoba?

Can you give us some idea of the make-up of that increase in 89,000 jobs? All we are told by Statistics Canada is that 33,000 are part-time and that so many relate to women. And just to be clear in my own mind, this figure comes out of a survey; it is not an actual count. It is the same as the unemployment survey. It is the other side of the unemployment survey. But do you have any answers to my questions as to the nature of those jobs and where they are and what kind of occupations and so on?

Mr. Lussier: Mr. Chairman, you are absolutely right in terms of the sharing of part-time and full-time jobs that have been created. About two-thirds were full-time jobs which, I think, is in a sense very indicative because it is a reversal of a trend in terms of what has been the proportional relationship of part-time and full-time. Most of these jobs have been in the service sector and they have a spread naturally that is more intense in a certain part of Central Canada, but they reflect themselves in a different pattern in various parts of the country. The intent of your question, in part, is the participation rate which at this point in time is very high, over 65%, which gives an indication that there has been a lot of movement of people into the labour market. But I could go into various detail in terms of numbers, by province, of the composition of the 89,000, but I think it may be sufficient to say at this point in time that they are mostly related to the service sector as compared to the manufacturing sector.

[*Translation*]

M. John Edwards: Nous frapperons à leur porte pour déterminer l'origine de la source de leur information et sa validité. Je serais très surpris . . .

M. Allmand: Je souhaiterais que vous le fassiez car ils ont tenu dernièrement une convention à Halifax, je crois, et cette question a été l'un des principaux objets de discussion. Nombre d'étudiants qui ont trouvé un emploi dans le cadre de ce programme s'aperçoivent que le nombre de semaines n'est pas suffisant pour qu'ils puissent faire une demande de prêt.

Je veux poser une autre question, monsieur le président. D'après des statistiques sur l'emploi qui viennent d'être publiées, il y aurait 89,000 emplois supplémentaires et, en dépit de cette augmentation, notre taux de chômage qui est tombé à 10.9 p. 100 est toujours aux alentours de 11 p. 100. En fait, en décembre, il était à 10.9 p. 100, puis il est remonté à 11 p. 100 en janvier, février et mars, pour resdescendre ensuite à 10.9 p. 100. Si l'on considère l'année dernière, le taux est resté aux alentours de 11 p. 100.

D'après Statistiques Canada, 33,000 de ces 89,000 emplois étaient des emplois à temps partiel. Le ministère a-t-il une idée du type d'emploi en question? Je veux dire, s'agit-il de collets bleus, de collets blancs, s'agit du secteur de la haute technologie, du secteur des ventes ou des services, du secteur industriel? Peut-il nous dire dans quelles régions du pays ces emplois se situent? Sont-ils tous dans la région du Fer-à-cheval d'or, ou bien sont-ils répartis dans tout le pays? Sont-ils dans les Maritimes, dans le nord de l'Ontario, sont-ils au Manitoba?

Pouvez-vous nous donner une idée de la composition de ces 89,000 emplois supplémentaires? Statistiques Canada se contente de nous dire que 33,000 d'entre eux sont des emplois à temps partiel et que telles proportions sont des emplois occupés par des femmes. Précisons tout de suite que ces chiffres viennent d'un sondage, qu'il ne s'agit pas de résultats absolus. Même chose pour le sondage sur le chômage. C'est l'autre face du sondage sur le chômage. Avez-vous des réponses à mes questions sur la nature de ces emplois, l'endroit où ils se trouvent, le type d'occupation, etc.?

M. Lussier: Monsieur le président, vous avez parfaitement raison pour ce qui est de la répartition entre emplois à temps partiel et emplois à temps plein. Environs les deux tiers étaient des emplois à temps plein, ce qui est très significatif, à mon sens, car cela renverse la tendance qui donnait une parité à ces deux types d'emploi. La majeure partie de ces emplois sont dans le secteur des services et, évidemment, ils se concentrent dans une certaine mesure dans certaines régions du centre du Canada, mais on en retrouve dans toutes les régions du pays. Votre question touche, entre autres choses, la question du taux de participation qui est actuellement très élevé, plus de 65 p. 100, ce qui démontre qu'il y a eu beaucoup de personnes qui sont entrées sur le marché du travail. Cela dit, je pourrais vous donner des détails par province sur la composition de ces 89,000 emplois, mais il me suffira peut-être de vous dire que la plupart de ces emplois se trouvent dans le secteur des services, plus que dans le secteur manufacturier.

[*Texte*]

Mr. Allmand: Mr. Chairman, the government is claiming, in the House of Commons anyway, that this increase of 89,000 jobs is due to its programs and policies. It may be or it may not. I think time will tell whether that is true. But if that is the case, then its policies are national policies. They are not just for one province or another. And yet in Newfoundland the rate of unemployment increased to 23.6%; in British Columbia it increased to 14.8%; for Alberta it was unchanged at 10.8%. Can you explain to the committee, if the policies of the federal government are the cause of the increase of 89,000 jobs, why did that not take fire or take hold in Alberta, Newfoundland and British Columbia? What are the reasons; what are the causes for the regional differences in the spread of those new jobs?

Mr. Lussier: I think, Mr. Chairman, one of the major reasons is a more difficult period of adjustment as it relates to the provinces that you are mentioning. Using B.C., for example, we know that presently the forest sector is experiencing a lot of economic difficulties which have had a very dramatic impact, a negative impact in terms of the number of people unemployed, and I think it is to a certain degree a similar situation in relation to Newfoundland and the fishing industry. For example, you are aware that presently, because of ice conditions, the majority of fishing persons cannot go back to their traditional work because of weather conditions that are outside of their will and their wishes. When you talk about those provinces, I think there has been adjustment which takes longer to trigger in terms of restoring the employment in those various specific sectors in the resource sector, if that is the example you are mentioning. It is one that has been showing difficulties over the last year or so, and that explains why, in terms of the shift in jobs, it has been taking place mostly in the service sector.

• 1705

The Chairman: Perhaps we could move to Mr. Rodriguez at this point, and we will come back for a third round, okay?

Mr. Allmand: Okay.

The Chairman: Just by way of comment, I admire your courage, Mr. Lussier, in providing causal explanations for survey data. It shows a great deal of courage.

Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: How do you follow up that play?

Now, Mr. Chairman, I circulated this letter from the regional chairman. The letter was sent to the MP for Sudbury, but copies were sent to me and to the Minister of Employment and Immigration. It relates to the SEED program for the Regional Municipality of Sudbury. Now, in this letter there are some very serious comments, and I think it deserves some answers from the department.

First of all, the chairman of the regional municipality said in the third paragraph on the first page:

[*Traduction*]

M. Allmand: Monsieur le président, le gouvernement prétend, à la Chambre des communes, du moins, que cette augmentation de 89,000 emplois est attribuable à ses programmes et à ses politiques. C'est possible, ce n'est pas certain. Seul le temps nous dira si c'est vrai. Mais si c'est vrai, ses politiques sont des politiques nationales. Elles ne visent pas une province particulière. Et, pourtant, à Terre-Neuve, le taux de chômage a atteint 23.6 p. 100, en Colombie-Britannique, 14.8 p. 100, en Alberta, il est resté stable à 10.8 p. 100. Si les politiques du gouvernement fédéral sont bien à l'origine de ces 89,000 emplois supplémentaires, pouvez-vous nous expliquer pour quelles raisons ils n'ont eu aucune prise en Alberta, à Terre-Neuve et en Colombie-Britannique? Quelles en sont les raisons, les raisons de ces différences régionales dans la répartition de ces emplois nouveaux?

M. Lussier: Monsieur le président, la raison principale tient à des difficultés d'ajustement traversées par les provinces dont vous parlez. Si l'on prend l'exemple de la Colombie-Britannique, nous savons qu'actuellement le secteur forestier traverse des difficultés économiques multiples qui se répercutent très négativement sur le nombre de chômeurs et, dans une certaine mesure, je pense que la situation est comparable à Terre-Neuve avec l'industrie de la pêche. Par exemple, vous savez qu'actuellement, à cause des conditions de glace, la majorité des pêcheurs sont dans l'impossibilité de se livrer à leurs occupations traditionnelles pour des raisons de climat qui échappent totalement à leur contrôle. Pour ces provinces là, la période d'ajustement qui permet de restaurer l'emploi dans ces secteurs du secteur des ressources, si c'est l'exemple que vous mentionnez, est plus longue qu'ailleurs. C'est un secteur qui a traversé des difficultés particulières depuis un an environ et c'est la raison pour laquelle la reprise s'est manifestée d'abord dans le secteur des services.

Le président: Je vais maintenant donner la parole à M. Rodriguez puis je vous donnerai un troisième tour, d'accord?

M. Allmand: D'accord.

Le président: Une observation; Monsieur Lussier, j'admire votre courage quand vous nous donnez des explications causales sur des données basées sur un sondage. Cela fait preuve d'un grand courage.

Monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: Après un tel mot, que me reste-t-il à dire?

Maintenant, Monsieur le président, j'ai distribué cette lettre du Président régional. Elle a été envoyée au député de Sudbury, mais j'en ai reçu une copie, de même que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. C'est au sujet du programme Emploi d'été/Expérience au travail pour la municipalité régionale de Sudbury. Cette lettre contient des observations très graves et je pense qu'elle mérite des réponses de la part du ministère.

Premièrement, le président de la municipalité régionale déclare, dans le troisième paragraphe de la première page:

[*Text*]

To ensure that the projects were being processed as swiftly as possible almost daily contact was made with the local authorities. Our applications required some fine-tuning and with the assistance of the local officials we had the proposals satisfactorily completed. The Region's Union officials wanted an opportunity to review the projects and after a brief period provided the local employment office with their concurrence.

Notice the chairman says "after a brief period". Then over the page:

At this time we have been advised by the Federal authorities that Union concurrence was not provided swiftly enough to permit our projects being approved. We were told that all the money was parcelled out and that there was a real effort to approve projects in the outlying areas, followed by approval in Nickel Belt and lastly in Sudbury.

Now, I could take some satisfaction in that Nickel Belt came before Sudbury, but in fact, I do not know what the basis for that comment to the regional chairman was, and maybe you can explain it. What are these outlying areas? Are they Tory ridings? I assume this Nickel Belt comes next:

At an earlier date, the local authorities explained that 75% of the grant money had been used up and that the Region's projects were being considered by the local representatives in Ottawa . . .

I do not know who the local representatives in Ottawa are. They are certainly not MPs, because we do not have any role to play in these:

and if approved, would be funded with the remaining 25% of the grant money available.

Then in the last paragraph there is some comment with respect to the first-come first-served basis for approval:

does not adequately take into account the Municipalities and Corporations administrative network. Time must be allotted for the following:

And it goes on.

The Chairman: May I come in at this point for just a second, Mr. Rodriguez, and ask the officials whether they have the files available with them on this specific project. In other words, should we deal with the principles or can we deal with the specifics of this situation?

Mr. Rodriguez: I would hope, Mr. Chairman, they can deal with the specifics in a detailed response to me later on, but I am more interested in the principles involved. As far as I see it, the local officials of the EDB deal with the applicants, and from what I gather, there was almost a daily contact. Now, where do they go from there, and if there was some element of time delay, why was the regional municipality not informed? You have got to get this thing in. The time is coming . . . But the chairman says they were well in time.

[*Translation*]

Pour faire approuver les projets le plus rapidement possible, on a tenu à assurer des contacts presque quotidiens avec les autorités locales. Nos demandes exigeaient que certains détails soient réglés et, avec l'aide des autorités locales, les propositions ont été approuvées de façon satisfaisante. Les représentants syndicaux de la région ont tenu à passer les projets en revue et, après un délai minime, ont accordé leur approbation au bureau d'emploi local.

Remarquez que le président dit: «Après un délai minime». Puis à la page suivante:

Pour l'instant, les autorités fédérales nous ont fait savoir que les syndicats n'avaient pas manifesté leur approbation suffisamment rapidement pour que nos projets soient approuvés. On nous a dit que tout l'argent disponible avait été attribué et qu'on avait fait un effort particulier pour approuver des projets dans les régions isolées, et également dans la Ceinture de Nickel et, enfin à Sudbury.

Maintenant, je pourrais trouver une certaine satisfaction dans le fait que la Ceinture de Nickel ait passé avant Sudbury, mais je ne connais pas la raison de ces observations à l'intention du président régional; vous pouvez peut-être me l'expliquer. Quelles sont ces régions éloignées? Est-ce que ce sont des circonscriptions conservatrices? J'imagine que cette Ceinture de Nickel vient ensuite:

Plus tôt, les autorités locales avaient expliqué que 75 p. 100 de la subvention avait été attribués et que les projets de la région étaient étudiés par les représentants locaux à Ottawa..

Je ne sais pas qui sont ces représentants à Ottawa. Ce ne sont certainement pas des députés car nous n'avons aucun rôle à jouer en l'occurrence:

et dans le cas d'une approbation, seraient financés grâce au 25 p. 100 de la subvention qui reste.

Ensuite, au dernier paragraphe on parle du principe qui veut que les premiers arrivés soient les premiers servis:

ne tient pas compte suffisamment des municipalités et du réseau administratif des sociétés. Il faut réserver un certain temps pour ce qui suit:

Et cela continue.

Le président: Monsieur Rodriguez, permettez-moi une intervention; j'aimerais demander à nos témoins s'ils ont des dossiers sur ce projet particulier. Autrement dit, devons-nous nous en tenir aux principes généraux ou bien pouvons-nous parler des détails de cette situation?

M. Rodriguez: Monsieur le président, j'espère qu'ils pourront entrer dans les détails, qu'ils pourront me donner plus tard une réponse détaillée, mais pour l'instant, je me contenterai des principes. Que je sache, ce sont les représentants locaux du Conseil d'expansion de l'entreprise qui s'occupent des requêtes, et apparemment, les contacts sont pratiquements quotidiens. Quand à ce qui se passe ensuite, les délais qui ont pu se produire, les raisons pour lesquelles la municipalité régionale n'a pas été informée? Vous allez devoir régler toute cette affaire; le temps approche . . . mais le président prétend que les requêtes avaient été déposées assez tôt.

[*Texte*]

Mr. John Edwards: On the specifics, Mr. Chairman, I do not think it would be fair to expect a response from us. In regard to where the balance was within Sudbury and what have you, again we would have to look into it.

• 1710

As for the concern with the outlying areas or whatever it was, this comes back to a question that I attempted to answer earlier from another member, which was the desire to ensure a subregional balance of expenditures, so that all of it did not go into Sudbury at the expense of Nickel Belt and vice versa. I would be very surprised, with the procedures and the criteria which are in place, that Sudbury itself did not end up getting a fair share of expenditure in this area. Again, I do not know which employers would get it.

With regard to local representatives in Ottawa, I think the terminology is probably wrong. These may be larger project proposals which came to Ottawa for comment and approval; but again, the terminology does not mean anything very much to us—local representatives in Ottawa.

Mr. Rodriguez: Let me just remind me the deputy minister that this is the Regional Municipality of Sudbury. I do not know if you are aware of what the region encompasses. It encompasses all those small communities which extend for about 60 miles out from the City of Sudbury. Therefore, it is not just the city. It has a considerable amount of rural population, small towns where unemployment is very difficult. The regional municipality often is the only employer of substance in the municipality.

Mr. John Edwards: About three months ago, Mr. Chairman, I met with Mr. Davies and his senior staff. I recall us discussing at that time a whole range of job creation things, including the Challenge '85 which was coming along. I will be—and I am sure our Minister will be—deeply concerned if in fact the regional municipality's proposals do not get fair consideration, and indeed funding. However, this is something I have not seen before; the letter is dated May 17 and a copy of it did go to our Minister, but it has not been reviewed by me or, I am sure, by my senior colleague. However, we will review it.

Mr. Rodriguez: Could I ask, Mr. Minister, that this be done specifically?

Mr. John Edwards: Yes.

Mr. Rodriguez: Mr. Davies and I, and the other MP for whom the letter was written, will get some answers.

Mr. John Edwards: They would anyhow, Mr. Chairman, even without the request; it would be normal procedure to respond to a letter of this kind under the signature of our Minister, and to provide a copy to others.

Mr. Rodriguez: Now, on the estimates 3-8 . . .

[*Traduction*]

M. John Edwards: Monsieur le président, j'imagine que vous ne vous attendez pas immédiatement à une réponse détaillée. Quant à la répartition entre Sudbury et les autres régions, encore une fois, nous allons devoir nous informer.

Quant aux régions éloignées, si c'est bien de cela qu'il s'agit, cela nous ramène à une question à laquelle j'ai essayé de répondre plus tôt sur la nécessité d'assurer un équilibre subrégional des dépenses pour que tous les fonds n'aboutissent pas à Sudbury aux dépends de la ceinture de nickel et vice versa. Compte tenu des procédures et des critères actuels, je serais très surpris que Sudbury n'ait pas sa juste part des fonds disponibles pour la région. Mais je le répète, je ne sais pas quels sont les employeurs qui en bénéficieront.

Quant aux représentants locaux à Ottawa, la terminologie est probablement inexacte. Il y a peut-être eu des projets importants qui ont été envoyés à Ottawa pour approbation, mais encore une fois, l'expression: représentants locaux à Ottawa, ça ne signifie pas grand chose pour nous.

M. Rodriguez: Permettez-moi de rappeler au sous-ministre qu'il s'agit de la municipalité régionale de Sudbury. Je ne sais pas si vous savez ce que cela englobe. Cela comprend toutes les petites communautés dans un rayon d'environ soixante milles à l'extérieur de la ville de Sudbury. Par conséquent, il ne s'agit pas uniquement de la ville, mais également, d'une population rurale considérable, de petites villes où le problème de chômage est très grave. La municipalité régionale est souvent le seul employeur important de toute la municipalité.

M. John Edwards: Monsieur le président, il y a environ trois mois, j'ai eu l'occasion de rencontrer M. Davies et ses collaborateurs principaux. À cette occasion, je me souviens d'avoir discuté de toute une série de mesures de création d'emplois, y compris le programme Défi 85 qui s'annonçait. Je serais très inquiet, tout comme notre ministre, j'en suis certain, si les propositions de la municipalité régionale ne sont pas considérées à leurs justes valeurs, et mêmes finançées. Toutefois, vous me parlez d'un document que je n'ai jamais vu; cette lettre, datée du 17 mai et une copie qui a été envoyée à notre ministre mais que je n'ai pas vue, pas plus que mes collègues, je pense. Toutefois, je vais m'informer.

M. Rodriguez: Monsieur le ministre, puis-je vous demander de vous en occuper tout particulièrement?

M. John Edwards: Oui.

M. Rodriguez: M. Davies et moi-même et l'autre député à l'intention duquel la lettre a été écrite, aurons ainsi des réponses.

M. John Edwards: Ils en auront de toute façon, monsieur le président, même sans cette demande spéciale, car la procédure normale veut qu'on réponde avec signature de notre ministre aux lettres de ce genre, avec copies aux autres personnes intéressées.

M. Rodriguez: Maintenant, à propos du budget 3—8 . . .

[*Text*]

The Chairman: Mr. Rodriguez, before we leave this issue, do you have knowledge of when the completed application was submitted or are you stuck with the same state of knowledge as the rest of us?

Mr. Rodriguez: No, I am just going by the letter, Mr. Chairman. If Mr. Davies, the Chairman of the Regional Municipality of Sudbury, tells me they were in ahead of time, then I accept his word for that.

The Chairman: Okay. I have one other point of clarification. There is a 25% mentioned in here. My mind tells me there was a holdback of 25% for certain kinds of projects. Could you just clarify the kinds of projects which were for the holdback?

Mr. John Edwards: Mr. Chairman, I am almost certain that it was a 25% holdback for non-profit because of our concern, that with the change in programming, we would end up having no money at the end of the application period to support non-profit. I think . . .

The Chairman: Would the municipalities be considered non-profit, or would they be in a different category?

Mr. John Edwards: They would be considered non-profit. They are not private sector.

The Chairman: Were they eligible for the . . . ? My understanding is that the 25% holdback was for 100% funding. The municipalities were in a 75% funding position . . .

Mr. John Edwards: That is correct.

The Chairman: —and would not be part of the 25%.

Mr. Lussier: I think it is non-profit organizations, Mr. Chairman, which are part of this holdback of 25%. It was for non-profit organizations and I do not think it was applicable to the second category which is the municipality project.

The Chairman: In this letter, there would appear to be some indication that perhaps the local officials misinformed the municipality related to that holdback. When I spotted that 25%—if they are talking about the holdback—my first thought was the municipalities would not be eligible for any of this right from the start, unless it was allowed to lapse.

Mr. Rodriguez: Would universities be in that category of non-profit?

Mr. Lussier: No, I do not think so, Mr. Chairman. The non-profit are those categories where we subsidize 100% of the hiring of a student. In the case of a municipality, the criteria was 75%.

Mr. Rodriguez: I just received my package of SEED approvals, and I saw that the university was on there several times. I am . . .

The Chairman: The indication could be the universities in the 75% category or the 100% . . .

[*Translation*]

Le président: Monsieur Rodriguez, avant de changer de sujet, savez quand la demande définitive a été soumise ou bien n'en savez-vous pas plus que nous tous?

M. Rodriguez: Non, je n'ai que la lettre, monsieur le président. Si M. Davies, le président de la municipalité régionale de Sudbury me dit que la demande a été déposée dans les temps, je le crois sur parole.

Le président: D'accord. Une autre précision; on parle ici de 25 pour cent. Je crois me souvenir qu'il y avait une réserve de 25 pour cent pour certains projets. Pouvez-vous nous dire pour quels genres de projets on a prélevé et réservé ces 25 pour cent?

M. John Edwards: Monsieur le président, je suis presque certain que cette réserve de 25 pour cent s'appliquait aux projets à but non lucratifs car, à cause du changement de la programmation, nous avons craint de nous retrouver sans argent à la fin de la période des demandes pour les projets à but non lucratifs. Je crois . . .

Le président: Est-ce que les municipalités sont considérées comme des organismes à but non lucratif ou bien sont-elles dans une catégorie différente?

M. John Edwards: Elles ne font pas partie du secteur privé, elles sont considérées comme des entités à but non lucratif.

Le président: Est-ce qu'elles entrent dans les . . . ? Je crois comprendre que cette réserve de 25 pour cent s'appliquait aux projets financés à 100 pour cent. Les municipalités étaient financées à 75 pour cent . . .

M. John Edwards: C'est exact.

Le président: . . . et par conséquent, elles ne seraient pas soumises à cette règle des 25 pour cent.

M. Lussier: Je pense que cette règle ne s'applique qu'aux organisations à but non lucratif, monsieur le président. Je ne crois pas qu'elle s'applique à la deuxième catégorie dont les projets des municipalités font partie.

Le président: D'après cette lettre, les représentants locaux auraient peut-être mal informé la municipalité sur cette réserve. Quand j'ai repéré ces 25 pour cent—s'il s'agit vraiment de la réserve—j'ai pensé d'abord que les municipalités n'auraient droit à aucune de ces dispositions, dès le départ, à moins que les 25 pour cent ne soient rétablis.

M. Rodriguez: Est-ce que les universités font partie de la catégorie des entités à but non lucratif?

M. Lussier: Non, monsieur le président, je ne le crois pas. Les projets non lucratifs sont ceux où nous subventionnons à 100 pour cent l'embauche d'un étudiant. Dans le cas d'une municipalité, le critère est de 75 pour cent.

M. Rodriguez: Je viens de recevoir ma liasse d'approbations pour le programme Emploi d'été/Expérience au travail et je vois que le nom de plusieurs universités revient à plusieurs reprises. Je suis . . .

Le président: Les universités pourraient être dans la catégorie de 75 pour cent ou des 100 pour cent . . .

[*Texte*]

Mr. Lussier: No, I think it would be only in the 100% category.

• 1715

Mr. Lussier: They will be 100%. I am sorry, Mr. Chairman; I heard "municipality" but you were mentioning "university".

Mr. Rodriguez: Universities. So they would be in the 100%?

Mr. Lussier: Yes.

The Chairman: So they would have been eligible for the holdback?

Mr. Lussier: Yes.

The Chairman: Okay. I am sorry; I will give you a little extra time, Mr. Rodriguez, but I thought it was important to clarify that.

Mr. Rodriguez: Thank you, Mr. Chairman. I knew you would see the light.

At 3-8, "Highlights, Plans for 1985-86, Employment Training", it says:

> to provide occupational training in areas of the economy where skills are in demand . . .

Are skills in demand related to the output from the COPS, the Canadian Occupational Projection System, or are we still just buying training places offered by the training institutes?

Mr. Lussier: While COPS is a system that is progressing in order to give us more and more information in terms of apparent imbalance between supply and demand, in the context of the question you are raising, skills and demands are determined under the National Training Act by the commission but are involved in a framework of reference and participation at every provincial level. We have what we call a training committee, a federal-provincial training committee. In some provinces it implies private sector and union representatives, which we also involve in order to determine the regional component of skills and demands. This process is more important at this point in time in terms of actualizations of the training courses than COPS is at the proper moment that we are talking. That process leads us to the definition of a list of occupations, both of national original importance, in which the emphases related to the priorizations of training courses are then directed after that list has been composed on an annual basis.

Mr. Rodriguez: When the COPS system is in place can we look forward to some sort of voucher system where the student selects the course he would like to follow and in fact pays for it with a training voucher issued by your department?

Mr. Lussier: It is not in the context of the present training agreement we have with the provinces. As you know, we pay training allowances to students or people who are involved under training. Whether or not the question you are raising

[*Traduction*]

M. Lussier: Non, uniquement dans celle des 100 pour cent, à mon avis.

M. Lussier: Cent pour cent. Excusez-moi, monsieur le président, mais j'avais entendu «municipalité» quand vous parliez d'«université».

M. Rodriguez: Universités. Elles sont donc dans la catégorie des 100 p. 100?

M. Lussier: Oui.

Le président: Elles auraient donc pu se voir imposer la réserve?

M. Lussier: Oui.

Le président: D'accord. Je suis désolé. Monsieur Rodriguez, je vous donnerais un peu plus de temps, mais il m'a semblé bon de préciser cela.

M. Rodriguez: Merci, monsieur le président, je savais que vous finiriez pas voir la lumière.

A la page 3-8, «Points saillants, Plans pour 1985-1986, Formation professionnelle», je lis:

> offrir des cours de formation professionnelle dans les secteurs de l'économie où des compétences sont recherchées . . .

Est-ce que les compétences comme celles du Système de projection des professions au Canada (SPPC) sont recherchées, ou bien est-ce que nous continuons à nous contenter d'acheter des places de formation dans les instituts de formation?

M. Lussier: Le SPPC est un système qui devrait nous donner des informations sans cesse croissantes sur le déséquilibre apparent entre l'offre et la demande; mais dans le contexte que vous abordez, les compétences et la demande sont déterminées dans le cadre dans la Loi nationale sur la formation par la Commission, mais elles le sont dans un cadre de référence et aux termes d'un système de participation à tous les niveaux provinciaux. Nous avons ce que nous appelons un comité de formation, un comité de formation fédéral-provincial. Dans certaines provinces, ce comité implique le secteur privé et des représentants syndicaux qui sont là pour déterminer l'élément régional des compétences et de la demande. Pour l'instant, ce système sert plus à actualiser les cours de formation que le SPPC. Cela nous amène à la définition d'une liste d'occupations, d'une liste nationale qui classe les cours de formation par ordre de priorité et qui est remise à jour chaque année.

M. Rodriguez: Quand le système SPPC sera en place, est-ce que nous aurons un système de bons, l'étudiant choisissant le cours qu'il souhaite suivre, et le payant avec un bon de formation émis par votre ministère?

M. Lussier: Cela n'est pas prévu dans l'accord de formation que nous avons actuellement avec les provinces. Comme vous le savez, nous payons des allocations à la formation aux étudiants et aux personnes concernées. Je ne sais pas si cette

[*Text*]

could be considered in the context of the renegotiation that will have to take place in the next round of training agreements with provinces for this time is a hypothetical question.

Mr. Rodriguez: I find with some of the courses people get involved with that after they have completed the course there is no job.

Mr. Lussier: I think you are mentioning a fact. The fact that you are embarking by your own initiative into a training course is definitely raising your opportunities of getting to the kinds of jobs or occupations you as an individual want to accomplish, but the fact of embarking on a training course does not give you automatically a ticket that will be leading to a job.

Mr. Rodriguez: Forgetting the training course, some people who are on unemployment insurance are eligible for the course on approval basis. But they have to be on unemployment insurance; is that not right?

Mr. Lussier: I think there are two categories. There are people who are on unemployment insurance who become eligible for training courses . . .

Mr. Rodriguez: To stay eligible, if they started while they were on unemployment insurance, they have to be on unemployment insurance to continue the course?

Mr. Lussier: Yes, because the Unemployment Insurance Act permits presently that people who are unemployed, receiving UI benefits, can get up to 102 weeks of support if they are involved in training.

Mr. Rodriguez: But what if the course they were involved in goes beyond that?

Mr. Baker: They do not qualify at the beginning.

• 1720

Mr. Rodriguez: Well, I have someone now in a program where in fact he is running out of unemployment insurance and he still has another period of his training program to go. He has been told that unless they extend his unemployment insurance benefits further he will have to opt out of the program, which means that he would not be able to complete his ticket or whatever it is he is training for. Are you aware of that anomaly?

Mr. Lussier: Again, it is a case, Mr. Chairman, where we would certainly be very happy to look into the specificity of the problem and give the proper answer to the Members of Parliament.

I think here it varies. I think if you are on UI and you give an indication that you want to go on a training course, that training course is recognized by us normally, and it is exceptional that the training course will be more than two years in terms of content at the vocational level that we are involved in. I do not know in the case that you are raising if the individual has embarked on a course of two, three, or four years. I would need, Mr. Chairman, some specificity of the case.

Mr. Rodriguez: I will send you the case.

[*Translation*]

idée que vous avancez pourrait faire partie de la discussion lorsqu'on négociera les prochains accords de formation avec les provinces.

M. Rodriguez: Je sais que certaines personnes suivent des cours pour s'apercevoir lorsqu'ils ont terminé qu'il n'y a pas d'emploi.

M. Lussier: C'est un fait. En vous inscrivant de votre propre initiative à un cours de formation, vous augmentez certainement vos chances d'obtenir un emploi dans un secteur qui vous intéresse, mais le simple fait de suivre un cours de formation ne vous garantit pas automatiquement un emploi.

M. Rodriguez: Il y a des gens qui touchent l'assurance-chômage et qui peuvent suivre le cours sous réserve d'approbation. Mais ils doivent toucher l'assurance-chômage, n'est-ce pas?

M. Lussier: Il a deux catégories. Il y a ceux qui touchent l'assurance-chômage et qui peuvent suivre des cours de formation . . .

M. Rodriguez: Pour pouvoir continuer, s'ils ont commencé à un moment où ils touchaient l'assurance-chômage, est-ce qu'ils doivent continuer à toucher l'assurance-chômage?

M. Lussier: Oui, parce que la Loi sur l'assurance-chômage autorise actuellement les gens qui sont au chômage et qui touchent des prestations à toucher un soutien pouvant aller jusqu'à 102 semaines s'ils suivent des cours de formation.

M. Rodriguez: Mais que se produit-il si le cours qu'ils ont choisi se prolonge au-delà de cette période?

M. Baker: Ils ne sont pas autorisés à suivre le cours au départ.

M. Rodriguez: Je connais quelqu'un qui n'a pas encore terminé son programme de formation et ses prestations d'assurance-chômage tirent à leur fin. On lui a dit qu'à moins d'obtenir une prolongation de sa période d'admissibilité aux prestations, il devra se retirer du programme, ce qui veut dire qu'il ne recevra pas son certificat de formation. Êtes-vous au courant de cette anomalie?

M. Lussier: Monsieur le président, c'est un autre exemple de cas que nous nous ferions un plaisir d'examiner dans les détails afin de pouvoir donner une réponse satisfaisante aux députés.

Je pense que cela varie selon les cas. D'habitude, quand un prestataire d'assurance-chômage indique qu'il veut suivre un cours de formation, nous reconnaissons le cours, et il est rare que celui-ci dure plus de deux ans, compte tenu des programmes de formation professionnelle que nous offrons. Je ne sais pas si la personne dont vous parlez suit un cours de deux, trois ou quatre ans. J'aurais besoin, monsieur le président, de quelques précisions sur ce cas.

M. Rodriguez: Je vous enverrai les détails.

[*Texte*]

Mr. Lussier: We will certainly give you the best of our judgment in terms of the problem you are raising.

Le président: Monsieur Jourdenais.

M. Jourdenais: Merci, monsieur le président.

Monsieur Lussier, tout à l'heure, quelqu'un vous a posé une question concernant l'article 38. Les gens qui sont admissibles en vertu de l'article 38 doivent recevoir des prestations d'assurance-chômage au moment où le programme est établi. Je n'ai pas tout à fait saisi. On a droit à un an d'assurance-chômage, n'est-ce pas? Disons que quelqu'un ne travaille pas depuis deux ans; il a reçu des prestations d'assurance-chômage pendant un an, et depuis un an, il reçoit des prestations du Bien-être social de la province de Québec. Vous avez dit tout à l'heure qu'on ne prenait pas les gens qui avaient déjà reçu des prestations d'assurance-chômage, mais qui n'en recevaient plus. On ne les prend pas, mais on prend ceux qui reçoivent actuellement des prestations d'assurance-chômage. Pourquoi ne prend-on pas les autres? Ils ont bien plus besoin.

M. Lussier: Lorsque les divers critères de la stratégie du marché du travail auront été établis, plus particulièrement en ce qui a trait au volet du développement de l'emploi—les détails seront annoncés par le ministre incessamment—notre préoccupation sera de régler des situations comme celle que vous mentionnez. Nous nous occuperons des personnes qui ont quitté le marché du travail et qui ne sont plus couvertes par le programme d'assurance-chômage, mais qui ont encore la possibilité de redresser leur situation, de se retrouver sur le marché du travail. Nous encouragerons ces personnes à tenter des expériences de travail et de formation.

M. Jourdenais: Je suis d'accord pour ce qui s'en vient, mais pourquoi avait-on décidé d'agir ainsi? Il y a des gens qui ont été un an et demi ou deux ans sans travail . . .

M. Lussier: Malheureusement, oui.

M. Jourdenais: . . . et qui auraient pu se qualifier pour des programmes en vertu de l'article 38, mais on les a laissé tomber. On m'a fait part de quelques-uns de ces cas peu de temps après mon élection. Je me demande pourquoi on faisait cela. Est-ce qu'on se disait qu'on n'avait plus besoin d'eux parce qu'ils n'étaient pas sur le marché du travail?

M. Lussier: Je ne pense pas que c'était le cas. Je veux essayer de vous expliquer très clairement. L'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage permet à des individus qui reçoivent présentement des prestations d'assurance-chômage de mettre à profit leur expertise, leurs aptitudes pendant qu'ils reçoivent de l'assurance-chômage, en oeuvrant à des projets utiles et en recevant un supplément de revenu. Donc, la plus grande partie de leur revenu vient de la Caisse d'assurance-chômage. Lorsque leur période d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage est écoulée, l'article 38 ne peut plus s'appliquer puisqu'ils ne sont plus tributaires de la Caisse d'assurance-chômage; ils vivent alors soit du bien-être social, soit d'autres activités. C'est une question préoccupante, et je pense que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration apportera une solution de principe et une solution pratique à ce problème lorsqu'elle fera connaître les critères du programme.

[*Traduction*]

M. Lussier: Nous examinerons certainement soigneusement le problème que vous nous soumettez.

The Chairman: Mr. Jourdenais.

Mr. Jourdenais: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Lussier, someone asked you a question a while ago on section 38. Those who are eligible under section 38 must receive unemployment insurance benefits at the time when the program is set up. I do not quite understand. One can be on unemployment insurance for one year, right? Let us take someone who has been out of work for two years, who has received unemployment insurance benefits for one year and has been getting social welfare from the Province of Quebec in the last year. You said earlier that we did not accept people who had already received unemployment insurance benefits, but who are no longer eligible. We do not accept them, but we accept those who are presently on unemployment insurance. Why do we not accept the others? They need it much more.

Mr. Lussier: Once the various criteria of the labour market strategy will have been determined, relating more specifically to the employment development aspect—details of which will be announced shortly by the Minister—our concern will be to settle problems of the type you are raising. We will be addressing the situation of those who have left the labour market and who are no longer eligible for the unemployment insurance program but still have the possibility of improving their position and finding work. We will encourage those people to take up work and training programs.

Mr. Jourdenais: I agree with what is to come, but why had we decided on such a procedure? There are some people who are out of work for one year and a half to two years . . .

Mr. Lussier: It is regrettably true.

Mr. Jourdenais: . . . and could have qualified for the programs under section 38 but were let down. I was made aware of a number of these cases shortly after I was elected. I am wondering why we did this. Were we saying that those people were no longer needed because they were not part of the labour market?

Mr. Lussier: I do not believe that this was the case. I will try to be very clear. Section 38 of the Unemployment Insurance Act allows individuals who are presently getting unemployment insurance benefits, to put to work their expertise, their skills while they are on unemployment insurance, by taking part in useful projects and gaining an income supplement. Therefore, the major part of their income is provided through the unemployment insurance fund. When their eligibility period for unemployment insurance benefits is expired, section 38 can no longer apply because they are no longer beneficiaries of the unemployment insurance fund; they must then either live off social welfare or from other activities. It is a question of great concern, and I believe that the Minister for Employment and Immigration will find a practical and solid solution to this problem when she announces the criteria for the program.

[*Text*]

• 1725

M. Jourdenais: Pour l'article 38, le budget était alloué par région encore et non par comté. Comment détermine-t-on le budget d'un programme en vertu de l'article 38?

M. Lussier: C'est basé sur l'expérience cumulative des projets; on tient également compte du taux de chômage dans les diverses régions du Canada. Une fois que ce plafond est établi, il se fait une distribution régionale qui tient compte de ces critères de chômage et des différences dans les diverses régions du Canada.

M. Jourdenais: Quelles sont les qualifications de ceux qui approuvent ces projets? Est-ce que certains de ces projets peuvent être refusés?

M. Lussier: Certainement, monsieur le président, il y en a qui peuvent être refusés. Il y en a qui doivent être approuvés par la Commission de l'assurance-chômage, c'est-à-dire par les personnes qui sont devant vous. Ces gens ont-ils la compétence nécessaire pour approuver ces projets? Je vous laisse le soin de juger.

M. Jourdenais: Lorsque Canada au travail est arrivé, en octobre ou novembre, j'arrivais en politique. Il y a des gens qui m'ont présenté des projets qu'ils voulaient faire accepter dans le cadre de Canada au travail, surtout des municipalités. A ce moment-là, une chose m'a intrigué. Je n'ai pas posé de questions parce que j'ai beaucoup de travail. Disons qu'une ville avait fait 10 demandes dans le cadre de Canada au travail. Mon budget ne me permettait pas de donner de l'argent à tout le monde. L'agent de projet, un gentil garçon celui-là, très intelligent—je ne dirai pas ce qu'il vient de faire—a dit: Ecoute, je vais t'en donner quatre pour Canada au travail, et les autres, fais-les passer par l'article 38. J'ai d'autres villes. Je leur ai téléphoné et je leur ai dit: Passez-les par l'article 38. Ils n'ont pas passé. Je ne comprends plus rien. C'est un mystère. Les autres étaient admissibles à Canada au travail, mais il n'y avait plus d'argent; je ne pouvais par leur en donner.

M. Lussier: Monsieur le président, ce sont des choses qui remontent à l'automne dernier, et il peut y avoir encore certains éléments de confusion entre Canada au travail et l'article 38. Canada au travail est là pour des individus qui, dans le passé, n'étaient pas couverts par l'assurance-chômage, mais qui avaient besoin d'acquérir une nouvelle expérience de travail. D'ailleurs, je ne pense pas que Canada au travail se répétera comme tel dans le cadre de la stratégie du marché du travail.

L'article 38 vise seulement des projets pour des personnes qui sont encore admissibles à l'assurance-chômage. Donc, nous sommes ici en présence deux catégories de personnes: Canada au travail, l'automne dernier, pour les personnes qui sont sans emploi et qui n'ont plus de prestations d'assurance-chômage, et l'article 38 pour les d'individus qui continuent à recevoir des prestations d'assurance-chômage.

M. Jourdenais: Je vous repose une question à laquelle vous n'aviez pas eu le temps de répondre tout à l'heure. Vaudrait-il mieux que les enveloppes soient allouées par comté plutôt que par région?

[*Translation*]

Mr. Jourdenais: With respect to section 38, the budget was allocated once again by region and not by riding. How do you determine the budget for a program under section 38?

Mr. Lussier: It is based on our accumulative experience with projects. We also take into consideration the rate of unemployment in the various regions of Canada. Once the ceiling is established, a regional distribution is made which takes into consideration the unemployment criteria and the differences in various regions.

Mr. Jourdenais: What qualifications do the people who approve these projects have? Can some of these projects be refused?

Mr. Lussier: Certainly, Mr. Chairman, some may be refused. Some have to be approved by the Unemployment Insurance Commission, mainly the people before you. Do they have the necessary expertise to approve these projects? I will leave it up to you to decide.

Mr. Jourdenais: When Canada Works was set up, in October or November, I had just started in politics. There were people, especially municipalities, who presented projects to me that they wished to have accepted under Canada Works. One thing puzzled me. I did not ask any questions, because I have a lot of work. But, let us say that one town made 10 applications under Canada Works. My budget did not permit me to give money to everybody. The project officer, a nice guy, very intelligent—I will not say what he has just done—told me that he would give me 4 approvals under Canada Works and the others should be submitted under section 38. I have other towns. I have telephoned them and told them to submit their applications under section 38. They were not approved. I do not understand. It is a mystery. The others were eligible under Canada Works, but there was no more money, and I could not give them any.

Mr. Lussier: Mr. Chairman, these things go back to last fall, and there is still some confusion between Canada Works and section 38. Canada Works is there for individuals who, in the past, were not covered by unemployment insurance, but who needed to acquire new work experience. I do not think that Canada Works will be maintained in the same way under the labour market strategy.

Section 38 is only for projects for people who are still eligible for unemployment insurance. So, we are talking about two categories of people. Last fall, Canada Works, was for people who were without a job and who did not have any more unemployment insurance; and section 38 for people who continued to receive unemployment insurance.

Mr. Jourdenais: I will again ask you a question you did not have time to reply to a moment ago. Would it be better for envelopes to be allocated by riding rather than by region?

[*Texte*]

M. Lussier: En tant que fonctionnaires, nous sommes prêts à administrer des programmes qui correspondent à l'exercice de la volonté de rendre service le mieux possible aux populations concernées.

M. Jourdenais: Canada au travail était administré par comté et l'article 38 par région. Qu'est-ce qui était le plus facile à administrer?

M. Lussier: Je pense que ce n'est pas uniquement une question d'être facile à administrer. C'est une question de structuration de programmes. Est-ce que l'on veut maintenant des programmes qui correspondent davantage à la situation locale du marché du travail ou des programmes qui ne sont pas nécessairement restreints par des barrières de circonscription et qui correspondent à des bassins où il y a des problèmes sérieux ou particuliers de non-emploi qui doivent être résolus?

• 1730

Je pense que la réponse à cette question, monsieur le président, est tout simplement fonction de l'approche que l'on veut prendre sur le plan conceptuel pour la livraison de programmes.

M. Jourdenais: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président. Il est fantastique. Il va rester sous-ministre. Il ne deviendra jamais politicien.

Merci.

The Chairman: Thank you, Mr. Jourdenais. Mr. Allmand.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, I received information from some parts of the country that the permissible salaries under Challenge '85 this year are lower than last year. Is that correct? That came to us from the Thunder Bay area.

Mr. Lussier: I do not have that information, Mr. Chairman. If any of my colleagues have that information, I would like it passed immediately to Mr. Allmand. If not, we will supply you with that information. I do not have it here, sir.

Mr. Allmand: Does it vary very much from province to province or region to region?

Mr. Lussier: No, because most situations are based on the minimum wage which varies from province to province. But other than that, I do not think the criteria is based on that situation. The variations between provinces will be in relationship to the minimum wage situation, because all levels this year are a minimum of $3 an hour.

Mr. Allmand: So you are saying that as far as you know there has been no change in the upper limits of salaries. Would you please check it, because . . .

Mr. Lussier: Yes, but I think it is an answer which is correct, Mr. Chairman, but we can check further.

The Chairman: Just a subtle distinction in there, but your last supplemental mentioned maximums.

Mr. Allmand: No, I . . .

[*Traduction*]

Mr. Lussier: As government employees, we are prepared to administer programs which reflect our desire to provide the best possible service to the people concerned.

Mr. Jourdenais: Canada Works was administered by riding and section 38 by region. Which was easier to administer?

Mr. Lussier: I do not think it is just a question of being easy to administer. It is a question of structuring programs. Now, do we want programs that relate more to the local labour markets, or programs that are not necessarily limited by the riding barriers and aimed at areas where there are serious or particular unemployment problems that must be solved?

I think that the answer to this question, Mr. Chairman, is simply a matter of our idea on how we want to deal with the delivery of programs.

Mr. Jourdenais: Thank you very much, Mr. Chairman. He is fantastic. He will remain a deputy minister. He will never be a politician.

Thank you.

Le président: Merci, monsieur Jourdenais. Monsieur Allmand.

M. Allmand: Monsieur le président, d'après l'information que j'ai reçue de certaines régions du pays, les salaires admissibles cette année en vertu du programme Défi '85 sont inférieurs à ceux de l'an dernier. Est-ce exact? L'information m'est venue de la région de Thunder Bay.

M. Lussier: Je n'ai pas la réponse, monsieur le président. Si un de mes collaborateurs a cette information, j'aimerais qu'il la transmette immédiatement à M. Allmand. Sinon, nous vous ferons parvenir la réponse. Je n'ai pas l'information en main.

M. Allmand: Est-ce que cela varie beaucoup d'une province ou d'une région à l'autre?

M. Lussier: Non, parce que la plupart du temps, on se fonde sur le salaire minimum qui varie d'une province à l'autre. Mais à part cela, je ne crois pas que le critère repose là-dessus. Les écarts entre les provinces seront fonction du salaire minimum, parce que le taux cette année sera partout d'au moins 3$ l'heure.

M. Allmand: D'après vous donc, la limite maximale des salaires n'a pas été changée. Pourriez-vous vérifier s'il vous plaît, parce que . . .

M. Lussier: Oui, nous vérifierons, monsieur le président, mais je pense que la réponse que je vous ai donnée est juste.

Le président: Une petite remarque en passant, vous avez parlé de maximums.

M. Allmand: Non, je . . .

[*Text*]

The Chairman: You meant minimums; I am sorry, okay.

Mr. Allmand: It is the lower salaries. We received information that lower salaries were being paid for the same kind of jobs as were funded last year.

Mr. Lussier: It is not a case to my knowledge, Mr. Chairman, but we will verify that question.

Mr. Allmand: Fine.

The chairman praised the witnesses for their courage in answering questions relating to causes for job increases, but I know that the officials must advise the Minister. She and the Minister of Finance and the Prime Minister are claiming credit in the House for the increase in jobs in the month of April, those 85,000 jobs, so I would like to ask the officials which of the programs in their department do they think are most responsible for the increase in the 85,000 jobs.

Mr. Lussier: Mr. Chairman, my answer, I do not think is necessarily related to a unique degree of responsibilities in one area of the federal government—that is, Employment and Immigration Canada. I think it is an overall situation of improvement in certain sectors of the economy, a greater degree of participation on the labour market, an improvement in the situations of unemployment. I do not think it is necessarily an action of Employment and Immigration Canada as such, rather it is the overall economic environment.

Mr. Allmand: Well then, I think the chairman was being very honest when he said that it is very difficult—in fact, if I recall my past experience with this committee and the former committee, it is very hard to draw the causal connection between any one program or any set of programs and the downturn in employment or the upturn in employment. Is that not correct?

Mr. Lussier: I do not think it can be developed in isolation. That is why to your specific question, Mr. Chairman, I do not think it is an effect strictly of the programatic actions of Employment and Immigration Canada that you have seen an upturn and an improvement in the employment situation.

Mr. Allmand: Within the department, if I recall the intensive hearings we had with your department when we were doing the task force on employment opportunities, in your policy planning division, or whatever, you gave us at one time an estimate of how much money must be injected into the economy to create a job. I cannot recall if it was around $25,000. I am talking about private sector jobs, how much the government must put into the economy. Do you have an up-to-date figure from the appropriate area of your department on what that would be today?

• 1735

Mr. Lussier: No. I think, Mr. Chairman, you are referring to work that has been done in the context of the Dodge task force. I think that your memory is serving you correctly, Mr.

[*Translation*]

Le président: Vous vouliez dire salaire minimum; je m'excuse, ça va.

M. Allmand: Je voulais dire salaire minimum. Nous avons reçu de l'information voulant qu'on paye des salaires moins élevés que l'an dernier pour le même genre de travail.

M. Lussier: Je ne suis pas au courant de cela, monsieur le président, mais nous vérifierons.

M. Allmand: Très bien.

Le président a loué le courage des témoins qui ont expliqué les causes de l'augmentation du nombre d'emplois, mais je sais que les hauts fonctionnaires doivent conseiller le ministre. M^me^ la ministre de l'Emploi, ainsi que le ministre des Finances et le Premier ministre se vantent à la Chambre de l'augmentation du nombre d'emplois au mois d'avril; et au sujet de ces 85,000 emplois, j'aimerais demander aux hauts fonctionnaires à quels programmes de leur ministère cette augmentation est attribuable.

M. Lussier: Monsieur le président, je ne crois pas que la cause de cette augmentation soit nécessairement attribuable à un secteur particulier de responsabilités du gouvernement fédéral, en l'occurrence le ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Je pense que cela tient à une amélioration générale de la situation dans certains secteurs de l'économie, à un degré de participation plus élevé sur le marché du travail, à une amélioration de la situation du chômage. Je ne crois pas que ce phénomène soit nécessairement attribuable à une action d'Emploi et Immigration Canada, c'est plutôt une question d'amélioration de la situation économique en général.

M. Allmand: Je pense donc que le président parlait très franchement lorsqu'il a dit qu'il est très difficile—en fait, si je me souviens bien de mon expérience au sein de ce Comité et du comité précédent, il est très difficile d'établir le rapport de cause à effet entre un programme ou une série de programmes et les fluctuations de l'emploi. N'est-ce pas?

M. Lussier: Je ne crois pas que nous puissions isoler une cause. C'est pourquoi en réponse à cette question, monsieur le président, je ne peux pas dire que l'amélioration de la situation de l'emploi est strictement imputable à des programmes d'Emploi et Immigration Canada.

M. Allmand: Si je me souviens bien des audiences intensives que nous avons eues avec votre ministère lorsque nous étudiions les perspectives d'emploi, dans votre Division de la planification des politiques, je pense, vous nous avez dit à un moment donné combien il fallait injecter de fonds dans l'économie pour créer un emploi. Je pense que vous aviez parlé d'environ 25,000$. Pour des emplois dans le secteur privé, combien le gouvernement doit-il injecter dans l'économie? Pourriez-vous nous dire quel serait ce montant aujourd'hui?

M. Lussier: Non. Je pense que vous parlez de ce qui a été fait par le groupe de travail Dodge. Votre mémoire vous sert

[*Texte*]

Chairman. We have not proceeded to an update of those various studies and research that were done in 1982.

Mr. Allmand: So within the department, you have no information available to the Government of Canada on how much it will cost or how much must be injected into the economy, from a government point of view, to create private sector jobs?

Mr. Lussier: Now, your question was whether or not we had updated information, and I have been saying no.

Mr. Allmand: Yes.

Mr. Lussier: But we still have the studies that were done in the context of the Dodge task force, yes.

Mr. Allmand: I see. In light of that, in the preparation of the budget, was the Minister of Finance or were other Ministers in touch with the Department of Employment and Immigration to get their views on what the impact would be of the increased tax changes on the employment picture? For example, by 1990, they estimate themselves, we are told, that $11 billion will be withdrawn from the economy. It will be withdrawn by taxes that will be implemented over that period of time, 1990-91, and the withdrawal of programs, or the cutback in programs. If you put that side by side with the information that you had in the 1982 study, in the Dodge report . . . Were you consulted on what the employment impact would be of withdrawing that sum of money from the economy in macro terms?

The Chairman: Mr. Allmand, that is a departmental inquiry to the department, rather than . . . You are not asking a question about a Minister's behaviour. You are asking . . .

Mr. Allmand: No, no.

The Chairman: —about a department's behaviour.

Mr. Allmand: Right. I am not asking about the Minister. When I say the Minister, I mean the department. I want to know whether the department was consulted by the Department of Finance on the employment impact of withdrawing that amount of money, from a macro analysis point of view, on jobs.

Mr. Lussier: I think on the specifics of the question, it is my understanding that the Department of Finance is certainly well equipped to make those kinds of analysis. I am sure that it would be a question better directed to them than to myself.

The Chairman: It is your understanding the Department of Finance has forecasters and . . .

Mr. Lussier: Yes. The Department of Finance has . . .

The Chairman: —economists who run those kinds of models?

Mr. Lussier: —macro economic indicators and models that they are using in their evaluations. I think this question should be directed to the Department of Finance.

[*Traduction*]

bien. Nous n'avons pas fait de mise à jour des diverses études et des recherches effectuées en 1982.

M. Allmand: Vous ne savez donc pas, à votre ministère, combien il en coûte au gouvernement du Canada ou combien il doit injecter dans l'économie pour créer des emplois dans le secteur privé?

M. Lussier: Vous m'avez demandé si nous avions de l'information récente, et je vous ai répondu non.

M. Allmand: Oui.

M. Lussier: Mais nous avons toujours les conclusions des études effectuées par le groupe de travail Dodge.

M. Allmand: Je vois. À la lumière de ces faits, dans le cadre de la préparation du budget, le ministre des Finances ou d'autres ministres ont-ils consulté le ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour savoir quelle serait l'incidence des nombreux changements fiscaux sur la situation de l'emploi? Par exemple, nous nous sommes laissés dire que, d'ici 1990, le gouvernement prévoyait puiser 11$ milliards dans l'économie. Cette somme proviendra de l'application d'impôts au cours de cette période, jusqu'en 1990-1991, et de l'abolition ou la réduction de programmes. À la lumière de ce fait et de l'information découlant du rapport Dodge de 1982 . . . vous a-t-on consulté pour savoir quelle serait l'incidence de la ponction d'une telle somme d'argent en termes macro-économiques?

Le président: Monsieur Allmand, c'est une question qui concerne le ministère, plutôt que . . . vous ne posez pas une question au sujet des mesures prises par un ministre. Vous vous interrogez . . .

M. Allmand: Non, non.

Le président: . . . sur les activités d'un ministère.

M. Allmand: Précisément. Je ne m'interroge pas au sujet du ministre. Quand je dis le ministre, je veux dire le ministère. Je veux savoir si le ministère a été consulté par le ministère des Finances sur l'incidence d'une telle ponction en termes d'emploi, du point de vue macro-économique.

M. Lussier: Je pense que le ministère des Finances est pourvu des ressources nécessaires pour faire ce genre d'analyse. C'est une question qu'il vaudrait certes mieux adresser à ce ministère plutôt qu'à moi.

Le président: Vous estimez donc que le ministère des Finances a des spécialistes chargés de faire des prévisions et . . .

M. Lussier: Oui. Le ministère des Finances a . . .

Le président: . . . des économistes qui travaillent avec ce genre de modèles?

M. Lussier: Le ministère des Finances utilise des indicateurs et des modèles macro-économiques pour faire ces évaluations. Je pense que vous devriez poser votre question au ministère des Finances.

[*Text*]

Mr. Allmand: I will do that, but I must say I am surprised that the Department of Employment and Immigration would not have been consulted on these kinds of questions. It was my understanding that the Department of Employment and Immigration also had models that related to those kinds of questions and could have given some advice. From what you are telling me, your department was not consulted on those questions, that the Department of Finance did that themselves. Is that because of our system of preparing budgets, which is very limiting to one department and the Prime Minister? Is that the reason for that?

Mr. Lussier: First of all, I think the econometric models that Employment and Immigration is using, with the particular attention on the labour market situation, are also a reflection of the econometric models that the Department of Finance is operating to feed in all the economic indicators. So in that sense, we do not have a different economic model from the Department of Finance. In terms of your questions, I am not sure it was necessarily appropriate, in the budget context, to consult officials, because the question is already officially in the process that exists presently in the context of budgets . . . There was certainly ample opportunity for the Minister of Employment and Immigration to be involved in the process.

Mr. Allmand: Thank you.

The Chairman: Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: Mr. Baker has been sitting here, Mr. Chairman. So I will pass to Mr. Baker.

The Chairman: Mr. Baker.

Mr. Baker: Thank you, Mr. Rodriguez.

Pension income, separation pay, all payments made on separation of employment, sometimes take two to three months to be determined. When somebody applies for unemployment insurance, will he receive unemployment insurance until that determination is made of the lump sum separation payment and his pension?

• 1740

Mr. Lussier: Mr. Chairman, in relation to earnings on separation, that is a process that is presently in application. As it relates to pension it is not a program that is presently operative, as you will certainly be aware; it will be for January 1, 1986. In any circumstances, to my knowledge, if there is a situation where the time is exceeding the normal time for processing a claim and the individual in question could be placed in a hardship situation, manual operations will be taking place and advance of money will go to the individual.

Mr. Baker: And then who will have to make the repayment to the Unemployment Insurance Commission? Will it be the individual, or will it be the pension fund or the employer who owed him the money?

Mr. Lussier: Mr. Verbruggen, please.

Mr. J. Verbruggen (Acting Executive Director, Insurance, Department of Employment and Immigration): If I might

[*Translation*]

M. Allmand: Je vais le faire, mais je dois dire que je suis surpris que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration n'ait pas été consulté sur ce genre de questions. J'avais l'impression que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration travaillait aussi avec ce genre de modèle et que ses conseils auraient pu être utiles. D'après ce que vous me dites, votre ministère n'a pas été consulté; le ministère des Finances a travaillé seul. Est-ce à cause de votre système d'établissement des budgets qui se limite à un seul ministère, à cause du Premier ministre? Quelle est la raison?

M. Lussier: Premièrement, je pense que les modèles économiques qu'utilise Emploi et Immigration, modèles qui sont particulièrement axés sur la situation du marché du travail, sont semblables aux modèles économiques dont se sert le ministère des Finances pour établir tous ses indicateurs économiques. De ce point de vue donc, nous n'avons pas de modèle économique différent de celui du ministère des Finances. Pour revenir à vos questions, je ne suis pas sûr qu'il était nécessairement opportun, dans le cadre de la préparation du budget, de consulter les hauts fonctionnaires, parce que la question est déjà prise en considération officiellement dans le processus actuel du budget . . . la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a certainement eu amplement l'occasion de participer au processus.

M. Allmand: Merci.

Le président: Monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: M. Baker attend depuis un bon moment, monsieur le président. Je lui céderai donc la parole.

Le président: Monsieur Baker.

M. Baker: Merci, monsieur Rodriguez.

Les revenus de pension, les indemnités de cessation d'emploi, toutes les sommes versées à la fin d'un emploi prennent parfois de deux à trois mois avant d'être calculées. Lorsque quelqu'un fait une demande d'assurance-chômage, touchera-t-il les prestations de chômage jusqu'à ce qu'on ait établi le montant brut de son indemnité de cessation d'emploi et de sa pension?

M. Lussier: Monsieur le président, pour ce qui est de l'indemnité de cessation d'emploi, le processus existe présentement. Pour ce qui est du Régime de pensions, ce programme n'est pas fonctionnel pour l'instant; il le sera dès le 1er janvier 1986, comme vous le saurez certainement. De toute façon, que je sache, lorsque le temps nécessaire pour traiter une demande dépasse le temps normal et que la personne visée pourrait en souffrir, l'opération se fait manuellement et on avance des fonds à cette personne.

M. Baker: Le cas échéant, qui devra rembourser la Commission d'assurance-chômage? Est-ce que ce sera la personne, le régime de pensions ou l'employeur qui lui devait de l'argent?

M. Lussier: Monsieur Verbruggen, s'il vous plaît.

M. J. Verbruggen (directeur exécutif intérimaire, Assurances, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Permettez-moi

[*Texte*]

slightly clarify the situation, the employee usually knows what is payable to him. The amount is deductible. Therefore, right from the beginning, if he knows and can declare what is payable there would therefore be no overpayment. In the unusual situation that he gets it or finds out after the fact, then the claimant in the first instance would be liable for the overpayment.

Mr. Baker: Okay. In certain cases—as the chairman knows, from being a Member of Parliament for several years—you take, for example, Canada Pension Partial Disability; it sometimes takes three years to get a determination on this, two or three years for appeals. That person has collected unemployment insurance in the meantime. How will the payment be made back to the Unemployment Insurance Commission? Would the claimant have to make a lump sum payment, or will the payment come from Canada Pension directly into the Unemployment Insurance Commission?

Mr. Verbruggen: It is hypothetical in that it is not operative now. If we were to go and apply the current act and regulations to the hypothetical situation, then the claimants would again be liable in the first instance. However, if it is three years after the fact and after the overpayment situation in fact occurred, there would be no more repayment, because the expiry clause . . . If the repayment situation occurs within the three-year period, then of course the normal approach would apply in terms of hardship—easy repayment conditions set up for the claimant. And write-off is of course always possible if otherwise the claimant would end up in a severe hardship situation.

Mr. Baker: Mr. Chairman, some provincial governments recently brought down their budgets. I know that in a couple of the budgets, after examining them, the provincial governments have allocated funds to put, in the case of Newfoundland, 10,000 people on welfare to work for a minimum of 10 weeks so they could qualify for unemployment insurance, which would mean an increase in Newfoundland of 10,000 people on unemployment insurance this coming year if one reads the budget.

I am just wondering. If an employee loses his unemployment insurance and does not get it paid if the commission suspects the employer only had him working long enough to receive unemployment insurance, does that rule exclude provincial governments? It does not?

Mr. Lussier: Under the present act under which we are operating, when there is evidence of work and work makes a person eligible for UI, that work is taken into account. There is no distinction as to where that work comes from.

Mr. Rodriguez: Has he a few minutes left?

The Chairman: Yes, he has five. Well disciplined, Mr. Baker. Mr. Rodriguez.

• 1745

Mr. Rodriguez: Thank you, Mr. Chairman.

[*Traduction*]

d'apporter une précision; d'ordinaire, l'employé sait combien il doit recevoir. Le montant est déductible. Donc, d'entrée de jeu, il sait ce qu'il doit recevoir et il n'y aurait donc aucun paiement en trop. Dans le cas plus rare où il reçoit une somme sans le savoir ou bien l'apprend après le fait, alors le prestataire serait responsable du paiement en trop.

M. Baker: Très bien. Dans certains cas . . . comme le président le sait, ayant été député pendant de nombreuses années . . . prenons, par exemple, le Régime de pensions du Canada pour ce qui est de l'invalidité partielle, il faut parfois trois ans pour avoir une décision et deux à trois ans en cas d'appel. Entre-temps, la personne visée a touché des prestations d'assurance-chômage. De quelle façon la Commission de l'assurance-chômage sera-t-elle remboursée? Est-ce que le prestataire devra le faire en un seul paiement ou est-ce que le Régime de pensions du Canada remboursera directement la Commission de l'assurance-chômage?

M. Verbruggen: C'est hypothétique puisque cela ne se fait pas présentement. Si nous devions appliquer la loi et les règlements actuels à une situation hypothétique, alors les prestataires en première instance seraient responsables du remboursement. Toutefois, si c'est trois ans après le fait et qu'il y a eu trois ans de paiements en trop, il n'y aurait pas de remboursement à cause de la clause d'expiration . . . Si la situation se produit pendant la période de trois ans, alors, bien sûr, la démarche normale s'applique pour ce qui est des inconvénients causés . . . l'établissement de conditions de remboursement faciles pour le prestataire. Il y a toujours, bien sûr, la possibilité de radier ce montant si cela mettrait le prestataire dans une situation vraiment difficile.

M. Baker: Monsieur le président, récemment, certains gouvernements provinciaux ont déposé leur budget. Après les avoir étudiés, je sais que plusieurs gouvernements provinciaux ont prévu des fonds, Terre-Neuve, par exemple, a prévu des fonds pour fournir un minimum de 10 semaines de travail à 10,000 assistés sociaux afin qu'ils soient admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Cela signifie qu'au cours de l'année qui vient, si on lit ce qu'il y a dans ce budget, il y aura 10,000 chômeurs de plus à Terre-Neuve.

Je me pose simplement la question. Est-ce que les gouvernements provinciaux sont exclus dans le cas d'employés ayant perdu leur assurance-chômage et auxquels la Commission a refusé de la leur restituer car elle se doute que l'employeur les a uniquement fait travailler suffisamment pour avoir droit aux prestations? Ce n'est pas le cas?

M. Lussier: En vertu de la loi actuelle, lorsqu'il y a preuve qu'il y a eu travail et que ce travail rend une personne admissible à l'assurance-chômage, nous en tenons compte. Il n'y a aucune distinction quant à la source de ce travail.

M. Rodriguez: Est-ce qu'il lui reste quelques minutes?

Le président: Oui, il lui en reste cinq. Vous êtes bien discipliné, monsieur Baker. Monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: Merci, monsieur le président.

[*Text*]

I wanted to ask about this study group that is being set up by the Minister to look at the Unemployment Insurance Program. How is it going to be comprised? I understand—and you can correct me if I am wrong—that it will be made up of union representatives and business representatives with an independent chairperson. That is the first one. When does it begin its hearings? What is its mandate?

Mr. Lussier: Mr. Chairman, I think the Minister of Finance, in his budget last week, indicated that there will be a task force of private sector representatives. That will be looking at the unemployment insurance components until the mandate terminates, until the end of March 1986. Details related to the composition and the terms of reference should be made public in the very near future by the Minister of Employment and Immigration.

Mr. Rodriguez: So you are telling me soon.

Mr. Lussier: Yes.

Mr. Rodriguez: As the Deputy Minister for Employment and Immigration responsible for the Unemployment Insurance Commission, what input do you have with respect to, first, the composition of the task force, and second, the mandate of the task force?

Mr. Lussier: As it relates to the terms of reference of the task force, I am pleased to report to the committee, Mr. Chairman, that the Minister has been requesting the commission to propose and supply the terms of reference for her consideration, and she has also been requesting that we put to her attention individuals and representatives of various private sector and union organizations for her consideration.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, may I suggest to the deputy minister that there is a group not represented by unions, because once they become unemployed they are no longer members of the union. In fact, there are large numbers of unemployed folk out there. For example, my colleague from Newfoundland . . . He has left. But they are fisher folk; they are all those unemployed women out there who have experience with the Unemployment Insurance Program. I wonder if you would take cognizance of the fact that there may very well be groups of unemployed from which there could be representatives put on that task force.

Mr. Lussier: I think the guiding objective in here, Mr. Chairman, has been that the unemployment insurance account is financed on a three-part basis: by labour representatives, by employers and also by the government. In the situation you are mentioning—and it is a fact that among the unemployed there are women and men and young people who are facing this very tragic situation—I am sure the task force the Minister of Finance has been announcing is going to give ample opportunities to groups or individuals to express their views, as it should be shaping up . . .

Mr. Rodriguez: That is not what I am asking, Mr. Chairman. Look, who is kidding whom? You have a commission right now which oversees the Unemployment Insurance Program It is made up of employers and employees, and I think you have some people from CLC and people from the Chamber of Commerce who sit on that. Why could they not do

[*Translation*]

J'ai des questions concernant ce groupe d'étude sur le Programme d'assurance-chômage que le ministre met sur pied. Quelle sera sa composition? Reprenez-moi si je me trompe, mais je crois savoir qu'il sera composé de représentants des syndicats et du monde des affaires, mais que son président sera indépendant. Voilà la première question. Quand commencera-t-il ses audiences? Et quel est son mandat?

M. Lussier: Monsieur le président, je pense que dans son budget de la semaine dernière le ministre a mentionné qu'il y aura un groupe de travail composé de représentants du secteur privé et que ce groupe étudierait les éléments du Programme d'assurance-chômage jusqu'à la fin de son mandat, soit fin mars 1986. D'ici peu, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration divulguera la composition et le mandat du groupe.

M. Rodriguez: Donc, vous me dites que ce sera bientôt.

M. Lussier: En effet.

M. Rodriguez: À titre de sous-ministre de l'Emploi et de l'Immigration responsable de la Commission de l'assurance-chômage, qu'avez-vous à dire relativement d'abord à la composition du groupe de travail et deuxièmement relativement à son mandat?

M. Lussier: Monsieur le président, en ce qui touche le mandat du groupe de travail, je suis heureux d'informer le Comité que la ministre nous a demandé de lui soumettre plus d'attributions pour qu'elle puisse les étudier. De plus, elle nous a aussi demandé de lui proposer le nom de particuliers et de représentants de diverses organisations syndicales et du secteur privé.

M. Rodriguez: Monsieur le président, puis-je suggérer au sous-ministre qu'il y a un groupe qui n'est pas représenté par les syndicats, car lorsqu'on est chômeur on n'est plus membre d'un syndicat. En fait, il y a un très grand nombre de chômeurs un peu partout. Par exemple mon collègue de Terre-Neuve . . . Il n'est plus là. Mais à Terre-Neuve il y a beaucoup de pêcheurs, il y a toutes ces femmes au chômage qui connaissent le Programme d'assurance-chômage. Êtes-vous prêt à tenir compte du fait qu'il peut très bien y avoir des groupes de chômeurs qui pourraient être représentés à ce groupe de travail.

M. Lussier: Monsieur le président, je pense que le principe directeur ici c'est que le financement du compte d'assurance-chômage est en trois volets: les travailleurs, les employeurs et le gouvernement. Dans le cas que vous mentionnez—c'est un fait que parmi les chômeurs il y a des femmes, des hommes ainsi que des jeunes qui sont dans une situation très tragique—je suis sûr que le groupe de travail annoncé par le ministre des Finances donnera amplement l'occasion aux groupes ou aux individus d'exprimer leurs points de vue au fur et à mesure de ces . . .

M. Rodriguez: Ce n'est pas cela dont je parle, monsieur le président. Qui essayez-vous de duper? Vous avez maintenant une commission qui coiffe le Programme d'assurance-chômage. Cette commission est composée d'employeurs et d'employés. Je pense que vous avez certains représentants du CTC et de la Chambre de commerce. Alors pourquoi ne

[*Texte*]

the study, then? I am not talking about that kind of thing. I am talking about people being represented on the task force.

The Chairman: Mr. Rodriguez, I do not think this is properly in the province of the officials. I think it is the Minister's decision as to the composition of the task force.

Mr. Rodriguez: Well, Mr. Chairman, the deputy minister says he is pleased to announce that he can submit names; the Minister has asked him to submit names and a mandate. That is what he said, and I am suggesting to him that in terms of suggesting names to the Minister he should not just look narrowly at employers and employees, or rather, unions representing workers. There are lots of workers who are not in unions, and they are the forgotten.

• 1750

The Chairman: If Mr. Lussier has been asked by the Minister to present names from all segments of society, that is one set of circumstances. If the officials have been asked to present certain kinds of names, that is a different set of circumstances and properly, if you believe that list should be broadened, the proper representation I suggest would be to the Minister to broaden the way in which she seeks advice.

But perhaps we can have clarity. Mr. Lussier, have you been asked to provide names broadly across Canadian society or specific types of people?

Mr. Lussier: I can answer to that question, Mr. Chairman, that the request for consideration by the Minister and for proper timing of announcement has been to supply names of candidates, Canadians that are potential representatives of the participant into the UI account, contributions and financing, to be considered for playing a role on that eventual task force.

Mr. Rodriguez: What I am saying, Mr. Chairman, is that there are contributors to the UI account who are not necessarily represented by unions. The vast majority of the Canadian workforce is non-union, as you know, and they are participants. So I am making that as a serious suggestion.

The other thing I wanted to ask, will this task force be moving from place to place in Canada or are they going to be hived up here in Ottawa and therefore we can obviously see that the only people who will be coming here to make presentations to them will be those who can afford it.

Mr. Lussier: I think it is a question, Mr. Chairman, that remains to be answered in the context of when this task force will be appointed.

If I can only express personal views . . .

Mr. Rodriguez: Yes, that is what I am interested in.

Mr. Lussier: —I think we recognize there are people dealing with the unemployment insurance that are located in various parts of the country and that they should have an opportunity to express their views. Certainly, some of those people are not in the situation of themselves travelling to Ottawa. So my hypothesis—it is an assumption at this point in time—is that this task force at some point will be mobile.

[*Traduction*]

pourraient-ils pas faire cette étude? Ce n'est pas de cela que je parle. Je parle de la représentation des gens à ce groupe de travail.

Le président: Monsieur Rodriguez, je ne pense pas que cela relève des fonctionnaires. Je crois que la composition du groupe de travail fait suite à une décision ministérielle.

M. Rodriguez: Bien, monsieur le président, le sous-ministre dit qu'il est heureux de nous faire part du fait qu'il peut soumettre des noms, que le ministre lui a demandé de lui proposer des noms et un mandat. C'est ce qu'il a dit et je lui dis qu'en suggérant des noms au ministre il ne devrait pas se limiter aux employeurs et aux employés ou, plutôt, aux syndicats qui représentent les travailleurs. Il y a beaucoup de travailleurs qui ne sont pas syndiqués et que l'on oublie.

Le président: Si le ministre a demandé à M. Lussier de lui soumettre des noms pour toutes les couches de la société, c'est une chose. Si on a demandé aux fonctionnaires de proposer les noms de personnes d'un certain secteur, c'est une autre chose. Et si vous pensez que cette liste devrait être élargie, je prétends que la démarche appropriée serait de demander au ministre de le faire.

Monsieur Lussier, est-ce que vous pourriez préciser si on vous a demandé de fournir les noms de Canadiens en général ou les noms de personnes de groupes donnés?

M. Lussier: Monsieur le président, je peux répondre à cette question. Le ministre nous a demandé de fournir les noms des candidats qui seraient représentatifs de ceux qui sont visés par le compte d'assurance-chômage, au chapitre de la contribution et du financement, afin de faire partie d'un éventuel groupe de travail.

M. Rodriguez: Monsieur le président, ce que je dis c'est qu'il y a des gens qui contribuent au compte d'assurance-chômage et qui ne sont pas nécessairement représentés par des syndicats. La grande majorité de la population active n'est pas syndiquée, comme vous le savez, et elle participe au régime. J'en fais donc une suggestion sérieuse.

Deuxièmement, est-ce que ce groupe de travail voyagera à travers le pays ou restera-t-il à Ottawa, auquel cas nous pouvons évidemment deviner que les seules personnes qui pourront comparaître seront celles qui peuvent se le permettre.

M. Lussier: Monsieur le président, la réponse à cette question sera donnée lorsque ce groupe de travail sera nommé.

Si je puis exprimer mon opinion personnelle . . .

M. Rodriguez: Oui, c'est ce qui m'intéresse.

M. Lussier: . . . à mon avis, nous devons reconnaître que les gens qui participent à l'assurance-chômage vivent dans diverses parties du pays et qu'ils devraient avoir l'occasion d'exprimer leur point de vue. Il va sans dire que certains d'entre eux ne sont pas en mesure de se déplacer pour venir à Ottawa. J'en déduis donc—c'est une hypothèse pour l'instant—que ce groupe de travail voyagera à un moment donné.

[*Text*]

The Chairman: Okay. Mr. Jourdenais.

M. Jourdenais: Merci, monsieur le président. Je voudrais demander une précision à M. Lussier, parce que c'est un vrai mélange. Prenons l'exemple d'un employé du CN, de 64 ans, qui voudrait prendre sa retraite. Jusqu'à quand aura-t-il le droit de recevoir un an d'assurance-chômage? S'il a reçu un chèque pour ses congés de maladie accumulés, a-t-il droit à des prestations d'assurance-chômage pour un an à l'âge de 64 ans? On le faisait automatiquement. Je ne vous dis pas si je suis d'accord ou non. Je veux simplement savoir quelle est la procédure.

M. Lussier: La procédure n'est pas de nous. Nous ne pouvons savoir qu'il y a des individus qui choisissent eux-mêmes de prendre leur retraite avant l'âge limite reconnu par les régimes de pension. Selon la loi actuelle, si une personne demeure disponible pour travailler, cette personne est admissible, au même titre qu'une autre, aux prestations d'assurance-chômage.

M. Jourdenais: Jusqu'à quand? Il semble qu'à partir de 1986, ce ne sera plus possible.

M. Lussier: Elles ont droit aux prestations jusqu'à ce qu'elles aient épuisé les limites maximums. C'est donc dire qu'elles ont droit à 50 semaines de prestations.

M. Jourdenais: Vous voulez dire qu'un homme de 64 ans qui décide de se retirer prématurément et qui a accumulé pour 10,000$ de congés de maladie peut, demain matin, s'inscrire à l'assurance-chômage et dire: Si vous avez quelque chose à m'offrir, allez-y. Dans 98 ou 99 p. 100 des cas, on ne leur offre rien, apparemment, mais il peut le faire, et la loi le permettra jusqu'en 1986, 1987 ou même 1988.

M. Hudon: Oui, mais il n'aura pas de prestations d'assurance-chômage puisqu'il a un revenu de pension ou de séparation.

M. Lussier: S'il a une allocation de séparation, c'est évident que les nouveaux règlements s'appliqueront. Ce n'est que plus tard que les prestations d'assurance-chômage . . .

• 1755

M. Jourdenais: Oui, mais l'homme qui a accumulé pour 10,000$ de congés de maladie va recevoir ses 10,000$, et il va recevoir de l'assurance-chômage. Vous venez de me dire oui.

M. Lussier: Eh bien, s'il reçoit 10,000$ d'allocation de séparation, il en sera tenu compte dans l'évaluation de ses prestations d'assurance-chômage. Il est fort possible, bien que je n'aie pas d'appareil pour m'aider dans mes calculs, que dans ce cas, l'individu ne soit pas admissible à l'assurance-chômage, ou que s'il l'est, ce ne soit que pour les dernières des cinquante semaines d'admissibilité.

M. Jourdenais: Je ne dis pas qu'il reçoit sa pension de retraite. Sa retraite, il la retarde d'un an. Je parle des congés de maladie accumulés. Vous m'avez dit qu'il avait droit à des prestations, et maintenant vous me dites qu'il n'y a plus droit.

M. Hudon: Monsieur le président, on demande le quorum.

[*Translation*]

Le président: Très bien. Monsieur Jourdenais.

Mr. Jourdenais: Thank you, Mr. Chairman. I would like Mr. Lussier to clarify something because it is really confusing. Let us take for example a CN employee who is 64 years of age and who wants to retire. Until when will he be entitled to receive a year of employment insurance? If he receives a cheque for his accumulated sick leave, he is entitled to unemployment insurance benefits for a year starting at age 64? It was done automatically. I am not saying if I agree or not. I simply want to know what the procedure is.

Mr. Lussier: The procedure does not rest with us. We cannot know, there are individuals who choose themselves to retire before the age limit recognized by the pension plans. According to the existing act, if a person is available for work, she is entitled, as anybody else, to unemployment insurance benefits.

Mr. Jourdenais: Until when? It seems that it will not be possible after 1986.

Mr. Lussier: They have a right to the benefits until they have reached the maximum. This means that they have a right to 50 weeks of payment.

Mr. Jourdenais: Do you mean that a 64-year old man, who decides to take an early retirement, and who has accumulated $10,000 in sick leave, may, tomorrow morning, go to the unemployment insurance and ask what they have to offer? Apparently, in 98 or 99% of cases, nothing is offered, but he can do so, and the act will allow this until 1986, 1987 or even 1988.

Mr. Hudon: Yes, but he will not have any unemployment insurance because he has a pension income or severance pay.

Mr. Lussier: If there is severance pay, new regulations will apply. It is only later that unemployment insurance benefits . . .

Mr. Jourdenais: Yes, but a man who has accumulated $10,000 in sick leave will receive his $10,000 and then he will receive unemployment insurance. You have just told me so.

Mr. Lussier: Well, if he received $10,000 in severance pay, this will be taken into consideration in the assessment of his unemployment insurance benefits. It is quite possible, although I do not have any calculator here, that in this case the individual would not be eligible for unemployment insurance, or if he were, it would only be in the last few weeks of his 50 weeks of eligibility.

Mr. Jourdenais: I did not say that he was receiving a retirement pension. He would defer the pension for one year. I am talking about accumulated sick leave. You told me that he would have the right to benefits, and now you tell me he would no longer have the right.

Mr. Hudon: Mr. Chairman, I am wondering if there is a quorum.

[*Texte*]

M. Jourdenais: Vous n'êtes pas gentil. Je me fais couper la réponse.

The Chairman: The quorum has been called in the absence of an opposition member.

I would like to express my thanks to the officials from the department. Your diligence in attending our sessions is much appreciated. The forthrightness with which you have answered questions and the political skill which, from time to time, you have demonstrated is much appreciated.

Mr. Jourdenais: He skates without a pair of skates.

The Chairman: Thank you for coming, and we will see you on the first round of supplementary estimates.

La séance est levée.

[*Traduction*]

Mr. Jourdenais: You are not very nice. You are cutting off my answer.

Le président: On demande le quorum, vu l'absence des membres de l'Opposition.

J'aimerais remercier les fonctionnaires du ministère. Nous vous sommes reconnaissants d'assister à nos réunions. Nous vous sommes aussi reconnaissants de la franchise avec laquelle vous avez répondu aux questions, et de votre habileté en politique.

M. Jourdenais: Il patine sans patins.

Le président: Merci d'être venus, et nous vous verrons quand nous étudierons le budget supplémentaire.

The meeting is adjourned.



If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of Employment and Immigration:
Gaétan Lussier, Deputy Minister;
John Edwards, Associate Deputy Minister.

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:
Gaétan Lussier, sous-ministre;
John Edwards, sous-ministre adjoint.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 33

Thursday, May 30, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 33

Le jeudi 30 mai 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Main Estimates 1985-86: Votes 15, L20 and L25 under LABOUR

CONCERNANT:

Budget des dépenses principal 1985-1986: Crédits 15, L20 et L25 sous la rubrique TRAVAIL

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

25413—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Gilbert Chartrand
Terry Clifford
Sheila Copps
Léo Duguay
Jim Edwards
Jean-Guy Guilbault
Jean-Guy Hudon
Rod Murphy
Lorne Nystrom
John Oostrom
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Roger Clinch
Dave Dingwall
Michel Gravel
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Shirley Martin
Paul McCrossan
Lucie Pépin
Peter Peterson
Allan Pietz
Louis Plamondon
Joe Price
Ray Skelly
Maurice Tremblay
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 69(4)(*b*)

On Wednesday, May 29, 1985:
Ray Skelly replaced John Rodriguez.

Conformément à l'article 69(4)*b*) du Règlement

Le mercredi 29 mai 1985:
Ray Skelly remplace John Rodriguez.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MAY 30, 1985
(43)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 9:36 o'clock a.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Sheila Copps, Leo Duguay, Jean-Guy Guilbault, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom and Andrew Witer.

Alternate present: Dan Heap.

Other Members present: George Baker, Iain Angus, Ernest Epp.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr, Research Officer.

Witnesses: *From Canada Mortgage and Housing Corporation*: Robert C. Montreuil, President; J.B. Lacombe, Vice-President, Policy Development and Research Sector; C. Renaud, Vice-President, Insurance Operations; R.J. Boivin, Senior Vice-President; R.D. Warne, Vice-President, Programs; E.A. Flichel, Vice-President, Finance and Management/Information Systems.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, February 26, 1985, relating to the Main Estimates 1985-86 (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, March 19, 1985, Issue No. 16*).

The Chairman called Votes 15, L20 and L25 under LABOUR.

Robert C. Montreuil made a statement and with the other witnesses answered questions.

At 11:00 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 30 MAI 1985
(43)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit, ce jour à 9 h 36, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Sheila Copps, Leo Duguay, Jean-Guy Guilbault, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom, Andrew Witer.

Substitut présent: Dan Heap.

Autres députés présents: George Baker, Iain Angus, Ernest Epp.

Aussi présent: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, attaché de recherche.

Témoins: *De la Société canadienne d'hypothèques et de logement*: Robert C. Montreuil, président; J.B. Lacombe, vice-président, Recherche et élaboration de politiques; C. Renaud, vice-président, Assurance; R.J. Boivin, premier vice-président; R.D. Warne, vice-président, Programmes; E.A. Flichel, vice-président, Finances et systèmes de gestion.

Le Comité reprend l'examen de son ordre de renvoi du mardi 26 février 1985 relatif au Budget principal des dépenses de 1985-1986 (*Voir Procès-verbaux du mardi 19 mars 1985, fascicule nº 16*).

Le président met en délibération les crédits 15, L20 et L25 inscrits sous la rubrique TRAVAIL.

Robert C. Montreuil fait une déclaration, puis lui-même et les autres témoins répondent aux questions.

A 11 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Thursday, May 30, 1985

• 0937

The Chairman: I now call this meeting to order.

This is the forty-third meeting of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration. Today, we welcome as witnesses representatives from Canada Mortgage and Housing Corporation. Mr. Robert Montreuil, President; Mr. R.J. Boivin, Senior Vice-President; Mr. E.A. Flichel, Vice-President, Finance and Management; Mr. J.B. Lacombe, Vice-President, Policy Development and Research Sector: Mr. C. Renaud, Vice-President, Insurance Operations, and Mr. R.D. Warne, Vice-President of Programs. Welcome.

Our reference calls Votes 15, L20 and L25.

LABOUR

Canada Mortgage and Housing Corporation

Vote 15—Operating expenditures $1,466,566

Vote L20—Advances to Canada Mortgage and Housing Corporation under Section 55 ..... $16,000

Vote L25—Advances to Canada Mortgage and Housing Corporation under Section 37.1 ..... $7,900

The Chairman: Without further ado I would remind members that our meeting must terminate by about 11:00 a.m. so we will get into it as quickly as we can. Mr. Montreuil has brought a statement in the two official languages. I think it has been distributed to members.

Mr. Montreuil perhaps you would like just to summarize it for us and then we could begin with questioning. Perhaps it would be wise to remind members that it was the committee's choice to cancel previous sessions with the Minister of Labour due to inconvenience for the committee. I thank the officials for filling in, in that regard.

Mr. Montreuil.

Mr. Robert C. Montreuil (President, Canada Mortgage and Housing Corporation): Thank you, Mr. Chairman. I have just a short comment. With regard to social housing, which is the key item of modifications and the additions, we are talking about an anticipated net increase of some $124 million. I should also add *en passant* that the government has made provision for 22,700 social housing units this year, which is slightly over the 22,400 figure which was allocated in 1984. This additional 2,700 units for co-operatives, and non-profit and rural native housing initiatives, are over and above the 20,000 which appeared in the CMHC capital budget summary tabled in the House in March.

There is also a decrease with regard to rehabilitation and conservation. This is in keeping with the economic statement

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le jeudi 30 mai 1985

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Nous en sommes à la quarante-troisième réunion du Comité permanent sur le travail, l'Emploi et l'Immigration. Aujourd'hui nous accueillons comme témoins les représentants de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. M. Robert Montreuil, président; MM. R.J. Boivin, premier vice-président; M. E.A. Flichel, vice-président, Finances et Système de gestion; M. J.B. Lacombe, vice-président, Secteur de la recherche et élaboration de propositions; M. C. Renaud, vice-président, Secteur de l'assurance, ainsi que M. R.D. Warne, vice-président, Programmes. Nous vous souhaitons la bienvenue.

Nous étudions aujourd'hui les crédits 15, L20 et L25.

TRAVAIL

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Crédit 15—Dépenses de fonctionnement $1,466,566

Crédit L20—Avances à la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de l'article 55 ..... $16,000,000

Crédit L25—Avances à la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de l'article 37.1 ..... $7,900,000

Le président: Je rappelle tout de suite aux membres que notre réunion doit prendre fin vers 11 heures; commençons donc nos travaux le plus rapidement possible. M. Montreuil a une déclaration dans les deux langues officielles. Je crois qu'elle a été distribuée aux membres.

Monsieur Montreuil, vous pourriez peut-être tout simplement nous présenter un résumé et nous pourrions ensuite passer aux questions. Il serait peut-être sage de rappeler aux membres que c'est le Comité qui a choisi d'annuler les sessions précédentes avec le ministre du Travail, car cela ne nous convenait pas. Je remercie les fonctionnaires qui le remplacent.

Monsieur Montreuil.

M. Robert C. Montreuil (président, Société canadienne d'hypothèques et de logement): Merci, monsieur le président. Je n'ai qu'une brève observation à faire. En ce qui a trait au logement social, là où il y a la principale modification et addition, nous prévoyons une augmentation nette de quelque 124 millions de dollars. Je voudrais également ajouter en passant que le gouvernement a prévu de financer 22,700 unités de logement social cette année, ce qui est légèrement plus que les 22,400 unités de 1984. Les 2,700 unités pour des coopératives et des projets d'habitation autochtones ruraux à but non lucratif s'ajoutent aux 20,000 unités dont on a fait état dans le sommaire du budget d'investissement de la SCHL, déposé à la Chambre en mars.

Il y a également une diminution sous la rubrique Rénovation et conservation. Cela est conforme à la déclaration de novem-

[*Texte*]

of November. The other decreases are of a fairly modest nature, Mr. Chairman. Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Montreuil. The first person on my list and the first one in the room is Mr. Hudon.

• 0940

Ms Copps: On a point of order, Mr. Chairman. As I understand the estimates, do you not have questions from the official critic of each party and then rotate around to the members? I do not think it is an ordinary listing system; I think there is a procedure to follow.

The Chairman: Ms Copps, this is the forty-third meeting of this committee. We were scheduled to start at 9.30 a.m.. Certain members were here at 9.30 a.m., prepared to go.

Ms Copps: Mr. Chairman, there was not a quorum at 9.30 a.m.

The Chairman: That is correct, Ms Copps, because no opposition member was present. Therefore, we did not have a quorum.

Ms Copps: Mr. Chairman, I do not think, because the meeting started at 9.35 a.m. or 9.40 a.m., you can usurp the ordinary designated procedure, which is that the Official Opposition goes first, the third party goes second if and when they arrive, and then the government can go in the ordinary stream of things.

The Chairman: Ms Copps, that is not written down. There is no designated procedure. There have been 43 meetings of this meeting, and the chairman has conducted the meetings most frequently with a member of the opposition starting . . .

Ms Copps: Mr. Chairman, with respect, if you would seek to have a quorum, I would expect that you would go in the ordinary set procedure which has occurred on this committee on a number of occasions.

The Chairman: Ms Copps, I am going by the ordinary procedure in this committee.

Ms Copps: Is it not the procedure . . .

Mr. Oostrom: Let the chairman speak.

Ms Copps: Just a minute. Is it not the set procedure that when you are dealing with estimates there is a procedure, which is that the Official Opposition gets to do the opening questioning, followed by the third party, followed by the government? That has been set for a number of years. Is that not the set procedure?

The Chairman: Mr. Oostrom, did you have a comment?

Mr. Oostrom: No, I just wanted to hear your comment, Mr. Chairman. I do not like the constant interruptions. If she poses a question, then I think it is only fair that you give a comment. But I did not think you had finished your comments before she started interrupting again. In all our 43 meetings we have not had that kind of tactic here at all, and the opposition members

[*Traduction*]

bre sur l'économie. Les autres diminutions sont relativement modestes, monsieur le président. Merci.

Le président: Merci, monsieur Montreuil. Le premier intervenant sur ma liste est M. Hudon qui est arrivé le premier dans cette salle.

Mme Copps: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Sauf erreur, lorsque nous discutons de budget, ne commençons-nous pas d'abord par les questions du critique officiel de chaque parti pour ensuite passer aux autres membres? Je ne crois pas qu'il faille suivre la procédure habituelle pour la liste; je crois qu'il y a une procédure à suivre.

Le président: Madame Copps, nous en sommes à la 43e réunion de ce Comité. Nous devions commencer à 9h30. Certains députés étaient là à 9h30, prêts à commencer.

Mme Copps: Monsieur le président, il n'y avait pas de quorum à 9h30.

Le président: C'est exact, madame Copps, car aucun député de l'opposition n'était présent. Par conséquent, il n'y avait pas de quorum.

Mme Copps: Monsieur le président, à mon avis le fait que cette réunion ait commencé à 9h35 ou à 9h40 ne vous autorise pas à délaisser la procédure habituelle reconnue, à savoir que l'Opposition officielle commence, suivie du troisième parti lorsque ses membres sont présents, puis les représentants du gouvernement peuvent poursuivre comme à l'habitude.

Le président: Madame Copps, cela n'est pas écrit. Il n'y a pas de procédure désignée, nous avons déjà tenu 43 réunions de ce Comité et le président a le plus souvent lancé la discussion en donnant la parole à un député de l'opposition . . .

Mme Copps: Monsieur le président, sauf votre respect, si vous désirez avoir un quorum, je pense que vous devrez suivre la procédure habituelle utilisée par ce Comité à plusieurs reprises.

Le président: Madame Copps, je respecte la procédure habituelle de ce Comité.

Mme Copps: Ce n'est pas la procédure . . .

M. Oostrom: Laissez le président parler.

Mme Copps: Un instant. N'est-il pas vrai que, lors de l'étude du budget, il y a une procédure à suivre, en vertu de laquelle l'Opposition officielle pose les premières questions, suivi du troisième parti puis du gouvernement? C'est la coutume depuis un certain nombre d'années. N'est-ce pas là la procédure?

Le président: Monsieur Oostrom, vous aviez une observation?

M. Oostrom: Non, je voulais tout simplement entendre ce que vous aviez à dire, monsieur le président. Je n'aime pas ces interruptions constantes. Si elle pose une question, je pense qu'il n'est que juste que vous puissiez répondre. Mais je ne croyais pas que vous aviez terminé vos observations avant qu'elle ne vous interrompe à nouveau. Au cours de nos 43

[*Text*]

have just been great in letting you speak out. I think this is a time when we should also be allowed to hear your comments.

The Chairman: Thank you, Mr. Oostrom. I have had an indication from Mr. Hudon that he is quite prepared to let Ms Copps go first. At this point I do not even have Ms Copps on the list.

Ms Copps: Mr. Chairman, I was under the impression that in the ordinary estimates it was automatic that the Official Opposition would do the lead-off, followed by the third party. Hence, I did not realize I had to put in my name.

The Chairman: Okay. I take it you would like to lead off the questioning. Mr. Hudon is quite prepared to give up his place to you.

Ms Copps: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Therefore, go ahead.

Ms Copps: Thank you.

Mr. Montreuil, I wonder if you could tell us, in the context of the budget, whether or not you and the CMHC were consulted with respect to the elimination of the Registered Home Ownership Savings Plan, and if so, if you have any comments to make therefrom.

Mr. Montreuil: Mr. Chairman, we have had continuing discussion with the Department of Finance on housing matters over the past months with regard to the programs we are currently administering and modifications to programs with regard to the client groups we are servicing, as well as other government measures that would include RHOSP. However, with regard to the specific provision, we did not provide a specific input with regard to the changes that were made by the Department of Finance.

Ms Copps: Were you consulted with respect to the projections for housing starts in 1986 of 172,000 units, and do you agree with that particular projection?

Mr. Montreuil: As you know, Ms Copps, we provide on a monthly basis estimates of statistics with regard to the housing starts, and as you know, we terminated 1984 with slightly under 135,000 and we are predicting only a modest increase for the current year to slightly over 140,000.

Ms Copps: If you are predicting a modest increase of 140,000, I am wondering why the budget exceeds that modest increase by 12,000 units.

Mr. Montreuil: I think I can comment in this manner, that the guestimating with regard to housing starts from various quarters . . . I guess at that point we do not profess to have knowledge that is greater than other sources, except that we do have statistics.

[*Translation*]

réunions, nous n'avons jamais utilisé ce genre de tactique, et les membres de l'opposition vous ont toujours laissé la parole. Je pense qu'en cette occasion précise nous devrions également pouvoir entendre ce que vous avez à dire.

Le président: Merci, monsieur Oostrom. M. Hudon me signale qu'il est bien disposé à laisser M^me^ Copps commencer. À l'heure actuelle le nom de M^me^ Copps ne figure même pas sur la liste.

Mme Copps: Monsieur le président, j'avais l'impression que, lors de l'étude habituelle du budget, les représentants de l'Opposition officielle commençaient automatiquement la discussion, suivis du troisième parti. Par conséquent, je n'ai pas réalisé que je devais inscrire mon nom.

Le président: D'accord. Si j'ai bien compris vous voudriez lancer la discussion. M. Hudon est tout à fait disposé à vous céder sa place.

Mme Copps: Merci, monsieur le président.

Le président: Alors allez-y.

Mme Copps: Merci.

Monsieur Montreuil, pourriez-vous nous dire si dans le contexte du budget, vous-même et la SCHL avaient été consultés relativement à l'élimination du Régime enregistré d'épargne-logement, et dans l'affirmative, avez-vous des observations à faire à ce sujet.

M. Montreuil: Monsieur le président, au cours des derniers mois, nous avons tenu des discussions continues avec le ministère des Finances sur les questions relatives au logement, sur les programmes que nous administrons actuellement et sur les modifications à ces programmes, qui touchent les groupes de clients que nous servons; ces discussions ont également porté sur d'autres mesures gouvernementales, y compris les REEL. Cependant, en ce qui a trait à cette disposition précise, nous n'avons pas participé directement à l'élaboration des changements apportés par le ministère des Finances.

Mme Copps: Avez-vous été consultés sur les prévisions relatives aux mises en chantier de logements qui, pour 1986, représentent 172,000 unités? Acceptez-vous cette projection?

M. Montreuil: Comme vous le savez, madame Copps, chaque mois nous préparons une évaluation des statistiques en matière de mises en chantier de logements, et nous avons terminé l'année 1984 avec un peu moins de 135,000 unités; nous ne prévoyons qu'une modeste augmentation pour l'année en cours, à savoir un peu plus de 140,000 unités.

Mme Copps: Si vous prévoyez une légère augmentation jusqu'à 140,000 unités, je me demande bien pourquoi dans le budget on excède cette évaluation de 32,000 unités.

M. Montreuil: À ce sujet je pourrais dire que les évaluations relatives aux mises en chantier de logements provenant de diverses sources . . . Nous n'affirmons pas avoir des connaissances plus grandes que celles dont disposent d'autres sources, sauf que nous avons des statistiques.

[*Texte*]

• 0945

Ms Copps: My concern is not so much in the 12,000 unit discrepancy between your estimates and the Finance estimates for 1985. My very serious concern is the projections from the Minister of Finance that in 1986 we are going to have 172,000 housing starts. That is a significant jump from what is being projected by your department, and, as I understand it, by previous governments. I just do not know where they came up with this incredible and fantastic increase of 32,000 units. Obviously, if it does not materialize, it is going to have a very serious impact on the economic forecast of the Minister. Do you know of any institute across Canada that has predicted a housing start level of 172,000 in 1986?

Mr. Montreuil: Mr. Chairman, Ms Copps, I reiterate that the views from various quarters vary considerable, but I will ask my vice-president of research if he would like to comment on that.

The Chairman: Mr. Lacombe.

Mr. J.B. Lacombe (Vice-President, Policy Development and Research Sector, Canada Mortgage and Housing Corporation): Basically, in our own starts, we make forecasts for 1986 around the end of the third quarter or second quarter of this year. With respect to starts for 1986 and projections, institutions such as the Conference Board, Data Resources, a number of them, make housing starts predictions. It is not unusual to see a variation. For example, with respect to 1985, estimates range from about 130,000 at the low end to about 180,000 at the high end for 1985. So it is not unusual to see a range of estimates with respect to housing starts.

Ms Copps: I have another question emanating from the budget. I wonder, Mr. Montreuil, if you could tell us whether you have been consulted with respect to the impact on availability of mortgage capital because of the temporary tax on larger financial institutions. Have you been able to do an analysis of what kind of impact that is going to have on mortgage lending availability?

Mr. Montreuil: Mr. Chairman, in our continuing dialogue with the Department of Finance, whether you are addressing the mortgage-backed securities or availability of funds for mortgages, all I can say at this particular point in time is that there has been a plentiful supply. I have not specifically discussed the changes with regard to future availability, though it is expected that stability will prevail, that there will be sufficient funds to address the needs in the near term.

Ms Copps: Our calculations show that the net flow through of that surtax is going to mean a reduction of $334.9 million in mortgage lending from the chartered banks to Canadian homeowners seeking mortgages. Do you expect that a decrease in available capital of $334.9 million is going to have a significant impact on the mortgage market?

[*Traduction*]

Mme Copps: Je ne me préoccupe pas tellement de l'écart de 32,000 unités entre votre évaluation et celle du ministère des Finances pour 1985. Ce qui m'inquiète beaucoup plus ce, sont les projections du ministère des Finances selon lesquelles il y aurait, en 1986, 172,000 mises en chantier de logements. C'est une augmentation considérable par rapport aux prévisions de votre ministère et, si j'ai bien compris, par rapport à celles des gouvernements précédents. Je ne sais pas comment on en est arrivé à cette augmentation incroyable et fantastique de 32,000 unités. De toute évidence, si cette prévision ne se réalise pas, cela aura un effet très sérieux sur les prévisions économiques du ministre. Connaissez-vous un autre organisme au Canada qui aurait prévu qu'en 1986 le nombre de mises en chantier de logements serait de 172,000 unités?

M. Montreuil: Madame Copps, je répète que les opinions provenant de diverses sources varient considérablement, mais je demanderai également au vice-président du Secteur de la recherche de vous dire quelques mots à ce sujet.

Le président: Monsieur Lacombe.

M. J.B. Lacombe (vice-président, Recherche et élaboration de propositions, Société canadienne d'hypothèques et de logement): En matière de mises en chantier, nous ferons nos propres évaluations pour 1986 vers la fin du deuxième ou troisième trimestre de cette année. D'autres institutions, tels le *Conference Board*. *Data Resources* et un certain nombre d'autres, font des prédictions en matière de mises en chantier de logements pour 1986. Il n'est pas rare qu'il y ait un écart. Par exemple pour 1985, les évaluations varient entre 130,000 et 180,000 mises en chantier. Il n'est pas rare que les évaluations varient largement en matière de mises en chantier de logements.

Mme Copps: J'aurais une autre question au sujet du budget. Monsieur Montreuil, pourriez-vous nous dire si vous avez été consulté au sujet de l'effet de l'impôt temporaire sur le capital des grandes institutions financières sur la disponibilité des capitaux pour les prêts hypothécaires? Avez-vous pu faire une analyse des effets possibles de cette mesure?

M. Montreuil: Monsieur le président, au cours de notre dialogue permanent avec le ministère des Finances, que l'on parle des titres hypothécaires ou de la disponibilité des fonds pour prêts hypothécaires, tout ce que je puis dire c'est qu'à l'heure actuelle la réserve de fonds est importante. Je n'ai pas discuté précisément des changements futurs dans la disponibilité des fonds, quoi que l'on s'attende à ce que la situation demeure stable et que suffisamment de fonds soient disponibles pour répondre aux besoins à court terme.

Mme Copps: Selon nos calculs la retenue nette découlant de cet impôt supplémentaire entraînera une réduction de 334.9 millions de dollars des sommes que les banques à charte canadiennes consentiront en hypothèques aux propriétaires canadiens désirant emprunter. Prévoyez-vous qu'une diminution de 334.9 millions de dollars du capital disponible aura un effet considérable sur le marché hypothécaire?

[*Text*]

Mr. Montreuil: Mr. Chairman, again, I reiterate that, from the consultations and the conversations we have had with lending institutions, there will be a plentiful supply of money available for mortgages. Possibly, again, Mr. Lacombe may wish to add to this.

Mr. Lacombe: The only thing I can add is that we did a survey of lenders, and all the information we have indicates that there is a plentiful supply of mortgage funds for this year and for 1986. People do not see problems with the availability of mortgage funds.

Ms Copps: Mr. Lacombe, in that regard, were you able to develop any kind of numbers, post budget, as to the impact on financial institutions? Have you talked to financial institutions, since the introduction of the budget, to see what kind of impact this $181.7 million tax increase is going to have on the mortgage market?

Mr. Lacombe: We have talked informally to lending institutions after the budget and the case remains as we stated: There will be a plentiful supply of mortgage funds. People expect a plentiful supply of mortgage funds into 1986.

Ms Copps: So you do not see that there is going to be any problem? You do not think it would have been advisable to develop a mechanism to ensure that kind of capital availability to mortgage holders in the context of the budget?

Mr. Lacombe: Basically, in terms of the mortgage market, the situation now is one of a strong supply of funds. There is a great deal of competition among lenders, and that situation is expected to continue well into 1986.

Ms Copps: Mr. Montreuil, I wonder if you might comment on an analysis in one of the newspapers. I believe it was the *The Gazette*.

• 0950

The article suggested that as a direct result of budget taxes and increases, including the costs of petroleum, as well as other individual indirect and direct taxes, like federal sales tax increases, it will tack on an extra $1,500 to the cost of a home to the average Canadian.

Mr. Montreuil: Mr. Chairman, Miss Copps, we are currently examining the measures in the budget that impact on housing. We have not arrived at a bottom-line number of what additional dollars would be involved, though on the whole the measures—and I am talking including here tax savings, etc., in the case of investments—do not have a major impact on housing.

Ms Copps: For the purpose of members who are new like myself, could you walk us through the decision of CMHC to double in some cases the amount of guarantee levied against the building of new houses from 1.5% to 3%, which our calculations show will cost the average home owner approximately $3,500 over the life of the mortgage. I believe that measure was undertaken within the last six months, and I

[*Translation*]

M. Montreuil: Monsieur le président, je répète que les consultations et les conversations que nous avons eues avec les institutions prêteuses nous portent à croire qu'il y aura suffisamment de fonds disponibles pour les hypothèques. M. Lacombe voudrait peut-être ajouter quelque chose.

M. Lacombe: Tout ce que je puis ajouter, c'est que nous avons fait une enquête sur les prêteurs et tout indique qu'il y aura suffisamment de fonds pour les prêts hypothécaires cette année et pour 1986. Personne n'entrevoit de pénurie de fonds pour les prêts hypothécaires.

Mme Copps: Monsieur Lacombe, avez-vous pu obtenir, après le budget, des données concernant l'impact qu'il aura sur les institutions financières? Depuis le dépôt du budget, avez-vous eu l'occasion de discuter avec les institutions financières pour déterminer quel sera l'impact de cette augmentation d'impôt de 181.7 millions de dollars sur le marché des prêts hypothécaires?

M. Lacombe: Nous avons eu des discussions informelles avec les institutions prêteuses après le dépôt du budget, et la situation demeure inchangée: il y aura amplement de fonds disponibles pour les prêts hypothécaires. On prévoit que la situation se maintiendra également au cours de 1986.

Mme Copps: Vous ne prévoyez donc aucune difficulté? À la lumière du budget, vous ne croyez pas en l'opportunité d'élaborer un mécanisme pour veiller à ce que des fonds soient disponibles pour les détenteurs d'hypothèques?

M. Lacombe: À l'heure actuelle, sur le marché des prêts hypothécaires, l'offre de fonds est considérable. Il y a beaucoup de concurrence entre prêteurs, et on prévoit que cette situation se maintiendra en 1986.

Mme Copps: Monsieur Montreuil, j'aimerais avoir vos observations sur une analyse qui a été faite dans un des journal. Je pense que c'était *The Gazette*.

Dans cet article, on affirmait que les nouvelles taxes et les augmentations d'impôt prévues dans le budget, y compris le coût du pétrole, de même que d'autres impôts directs et indirects comme l'augmentation de la taxe de vente fédérale, auraient pour conséquence directe d'ajouter 1,500$ au prix que devra payer pour une maison le Canadien moyen.

M. Montreuil: Monsieur le président, nous examinons présentement les mesures du budget qui ont un effet sur le logement. Nous n'en sommes pas arrivés à des chiffres définitifs, quoique dans l'ensemble ces mesures—et je tiens compte ici des réductions d'impôt, etc., dans le cas des investissements—n'ont pas d'effet important sur le logement.

Mme Copps: Pour les députés qui sont nouveaux, comme moi, pourriez-vous nous expliquer étape par étape la décision de la SCHL de doubler dans certains cas les sommes exigées en garantie pour la construction de nouveaux logements, cette somme étant passée de 1.5 à 3 p. 100. D'après nos calculs cette augmentation coûtera au propriétaire moyen environ 3,500$ pour la durée de l'hypothèque. Je pense que cette

[*Texte*]

wonder how you decided to do that, and upon what premise it is based.

Mr. Montreuil: Mr. Chairman, if I may, I would ask my vice-president of insurance, Claude Renaud, to address this question.

The Chairman: Mr. Renaud.

Mr. Claude Renaud (Vice-President, Insurance Operations, Canada Mortgage and Housing Corporation): Mr. Chairman, there is no doubt it is not a popular measure to have to increase the price of the service that you render, or like in any company it is never popular to increase the price of the product. We do not expect people who are faced with this increase to be enthusiastic about it.

Unfortunately for all of us, the choices were extremely limited as to what we could do. As you know, as is tabled, the mortgage insurance fund, where we put all the fees and premiums that we collect, and from which we pay the claims, has suffered very, very significant losses in the last four or five years, and it is imperative in that context that the premiums that are collected be increased. The parallel I may make is in the field of life insurance, where if more people were to die than before, obviously the premiums would have to be higher.

The magnitude of the increase was determined by an analysis done on the basis of actuarial studies as to what the experience has been in the various lines of business within which we operate, such as single family dwellings, rentals, and so forth.

Ms Copps: Mr. Renaud . . .

The Chairman: Miss Copps, I am afraid your time is up. Would you like to be put down for the second round?

Ms Copps: Thank you. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Hudon.

M. Hudon: Monsieur le président, je voudrais parler surtout du programme RRAP, en anglais. Je sais que des coupures de 25 p. 100 avaient été annoncées mais que dans les faits, dans certaines provinces ou dans certaines munipalités, cela a dépassé le 25 p. 100 annoncé. A quoi, exactement, tient cette situation?

M. Montreuil: Monsieur le président, nous avons été touchés, naturellement, par les coupures du mois de novembre dernier et du programme PAREL, tenant compte des dépenses budgétaires dans le cadre de ce programme qui sont substantiellement plus élevées que les dépenses sous d'autres rubriques. Nous avons dû faire une coupure de l'ordre de 29 millions de dollars. En ce qui touche les modalités et la réduction globale de 25 p.100, de même que la division par province, je demanderais à mon premier vice-président, M. Boivin de répondre.

M. R.J. Boivin (premier vice-président, Société canadienne d'hypothèques et de logement): Monsieur Hudon, comme vous le savez sans doute, plusieurs municipalités qui n'étaient pas

[*Traduction*]

mesure a été mise en place au cours des six derniers mois et je me demande comment vous en êtes arrivés à cette décision. Sur quoi vous êtes-vous fondés?

M. Montreuil: Monsieur le président, si vous le permettez je vais demander au vice-président de secteur de l'assurance, Claude Renaud de répondre à cette question.

Le président: Monsieur Renaud.

M. Claude Renaud (vice-président, Secteur de l'assurance, Société canadienne d'hypothèques et de logement): Monsieur le président, il ne fait aucun doute que personne n'applaudit lorsqu'on doit augmenter le prix du service que l'on offre, tout comme dans n'importe quelle société il n'est jamais très apprécié de hausser le prix du produit. Nous ne nous attendons pas à ce que les gens qui doivent faire face à cette augmentation soient enthousiasmés par cette mesure.

Malheureusement pour nous tous, nous avions très peu de choix dans cette affaire. Comme vous le savez, nous déposons la totalité des redevances et des primes que nous recueillons dans le Fonds d'assurance hypothécaire où nous puisons pour régler les réclamations. Au cours des quatre ou cinq dernières années, on a accusé de très importantes pertes dans ce fonds, et il était essentiel dans ce contexte d'augmenter les primes. C'est une situation semblable à celle de l'assurance-vie où, si plus de gens que d'habitude mouraient, il faudrait évidemment accroître les primes.

Nous avons déterminé l'importance de l'augmentation grâce à une analyse fondée sur des calculs d'actuaires portant sur les antécédents dans les divers domaines où nous intervenons, par exemple les maisons unifamiliales, les logements locatifs, etc.

Mme Copps: Monsieur Renaud . . .

Le président: Madame Copps votre temps est écoulé. Voudriez-vous être inscrite au deuxième tour?

Mme Copps: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Hudon.

Mr. Hudon: Mr. Chairman, I would like to talk mainly about the RRA program. I know that cuts of 25% had been announced, but that in fact, in certain provinces or municipalities, these cuts exceeded the 25% level. Would you explain this situation?

Mr. Montreuil: Mr. Chairman, naturally we have been affected by the reductions announced last November, and especially the RRA program, considering that the budgetary expenditures under it are substantially higher than for other headings. We had to cut $29 million from this program. As for the conditions of this 25% global reduction, as well as on the breakdown by province, I would ask my senior vice-president, Mr. Boivin, to answer that.

Mr. R.J. Boivin (Senior Vice-President, Canadian Mortgage and Housing Corporation): Mr. Hudon, as you no doubt know, many municipalities who did not come under RRAP

[*Text*]

désignées sous PAREL, demandaient à la Société, depuis plusieurs années, d'être désignées. Elles prétendaient avec raison, je crois, que certaines d'entre elles perdaient, alors que d'autres municipalités qui, historiquement bénéficiaient du programme, continuaient d'en bénéficier. Pour remédier à ce problème, la Société avait déjà, avant la coupure que M. Montreuil vous a mentionnée, institué un processus par lequel nous avions identifié d'abord, par province, les besoins, et ce compte tenu de l'âge des bâtiments et du revenu de la population, et fait une redistribution budgétaire des besoins.

• 0955

Et à l'intérieur de chaque province nos directeurs généraux, nos fonctionnaires, voyaient si, à l'intérieur des provinces et différentes communautés, elles pouvaient recevoir un budget basé sur leurs besoins. Dans certains cas, effectivement, les budgets étaient diminués pour permettre, à d'autres qui en avaient moins bénéficié, d'avoir plus. C'est pour cela que vous retrouvez, à travers le Canada, une coupure d'environ 33 p. 100. Mais elle peut varier énormément. Au Québec par exemple, elle est de 38 p. 100; dans d'autres provinces, c'est beaucoup moins. On veut ainsi équilibrer, entre les provinces, cette disparité historique. A l'intérieur de chaque province vous pouvez retrouver des coupures beaucoup plus hautes, surtout si une municipalité a bénéficié du programme à un tel point qu'elle pourrait céder, si vous voulez, de ses fonds et permettre à la Société de désigner d'autres communautés.

M. Hudon: Il y a un équilibre à rétablir!

M. Boivin: Exactement.

M. Hudon: Comment fonctionne ce processus? Vous avez mentionné des municipalités, tout à l'heure. Je connais le principe général mais dans le détail, les municipalités qui s'inscrivent suivent-elles certaines normes? Comment les budgets sont-ils administrés? Je connais le genre de travaux admissibles, à l'heure actuelle, mais comment fonctionnez-vous?

M. Boivin: Tout d'abord, la distribution du budget national, par province, se fait selon une banque de données qui indique le nombre de logements désuets, le revenu des individus, compte tenu des critères d'admissibilité du programme. Le résultat de cette analyse nous montre une disparité assez importante. Pour essayer de la garder au minimum, on s'est donné un programme de deux à trois ans; il nous reste une autre année pour essayer de rectifier la situation entre les provinces. A l'intérieur des provinces, si vous me demandez, historiquement, ce qui a justifié qu'une municipalité ou qu'une zone à l'intérieur d'une municipalité soit désignée, plutôt qu'une autre, des facteurs qui n'ont rien à faire avec les besoins comme tels, interviennent.

Si vous vous souvenez, le PAREL a été introduit à un moment où les programmes de rénovation urbaine et d'améliorations de quartiers étaient discontinués. On retrouve, par exemple, au Québec—qui n'avait pas tellement bénéficié de ces programmes puisque les ententes avaient été signées assez tard durant la vie du programme—le gouvernement a cru bon alors de désigner les municipalités qui avaient déjà été

[*Translation*]

had been asking the Corporation for many years to be designated. They were saying, and rightly so, I believe, that some of them were losing money, while other municipalities who historically had benefited from this program continued to do so. To correct this problem, we had set up, before the budget cut that Mr. Montreuil mentioned, a process by which we had first identified the needs by province, taking into account the age of buildings and the revenues of the population; based on that, we had effected a budgetary redistribution according to need.

And within each province, our general directors, our officials were looking at whether, within the provinces and the different communities, they could get a budget based on their needs. In some cases, it is true, budgets were decreased to allow those who had benefited less to get more. That is why all across Canada you will find a cut of some 33%. But it can vary enormously. In Quebec, for example, it is 38%; in other provinces it is a lot less. We are trying to balance out between the provinces this historic disparity. Within each province you can find cuts that are a lot higher especially if a municipality benefited from a program to a degree such that it could, if you will, let go of its funds and thus allow the corporation to designate other communities.

Mr. Hudon: There is a balance to be re-established!

Mr. Boivin: Exactly.

Mr. Hudon: How does that process work? You mentioned municipalities before. I know about the general principle, but more specifically, do the municipalities apply under certain standards? How are the budgets managed? I know the kind of work eligible right now, but how do you work it?

Mr. Boivin: First of all, the distribution of our national budget by province, is done based on a data bank which gives the number of old housing and individual revenues taking into account the eligibility criteria of the program. The result of this analysis shows us that there is a rather important disparity. To try to keep this down to a certain minimum, we set up a program for anywhere from two to three years; we still have a year left to try to correct the situation between the provinces. Within each province, if you are asking me about that, historically, what justified the fact that a municipality or a zone within a municipality was designated rather than another one, well, other factors that have nothing to do with the needs as such do come into the picture.

If you remember, RRAP was introduced at a point in time where neighbourhood improvement and urban renovation programs were discontinued. For example, in Quebec, which had not really benefitted all that much from these programs because the agreements had been signed rather late in the life of the program, you will find that the government then found it best to designate the municipalities that had already been

[*Texte*]

identifiées dans les études de rénovations urbaines pour profiter du nouveau programme de restauration.

Donc, à ce moment, il s'agissait davantage de compenser les municipalités qui avaient déjà fait des études et qui avaient déjà été encouragées à profiter du programme de rénovations et d'améliorations de quartiers, de se qualifier.

On rencontre Montréal et plusieurs zones de Montréal dans ce cas.

Plus tard, le programme a été lié à des zones déterminées par les provinces. Il fallait l'assentiment de la province, pour recevoir un arrêté en conseil fédéral qui désignait la municipalité. Donc, encore, ce n'était pas toujours basé sur les banques de données que nous avions. Voilà pourquoi on se retrouve avec ces disparités. La société fait de son mieux pour rectifier ces disparités entre des municipalités qui ont bénéficié depuis le début, du programme, et d'autres qui essaient d'entrer pour pouvoir profiter du programme; mais elles se voient limiter par l'épuisement des budgets. Nous disposons quand même d'un nombre d'unités assez restreint.

M. Hudon: Mais les municipalités doivent participer?

M. Boivin: La municipalité ne doit pas, nécessairement, participer. Cela varie avec les provinces. C'est un programme fédéral, unilatéral. Le programme a été conçu pour éviter la formule de programme universel—l'universalité est revenu à la Chambre à plusieurs reprises—que nos budgets ne nous permettent pas.

Deuxièmement, on a toujours espéré, que si nous identifions un quartier d'une municipalité, que cette municipalité aiderait dans l'infrastructure, fournirait les services communautaires, pour que tout le quartier soit revitalisé et non pas seulement l'unité. Par contre, dans un programme universel, vous avez une unité ici et là; on ne retrouve pas cela. Donc, la participation municipale, c'est surtout la contribution de la municipalité à l'amélioration des services municipaux, l'imposition de normes d'entretien, et des choses du genre.

• 1000

M. Hudon: En fait, les travaux pour lesquels sont admissibles les particuliers sont les travaux d'infrastructure, je pense.

M. Boivin: Les travaux admissibles: santé, bien-être, si vous parlez de la structure des bâtiments. Ils ne comprennent pas les trottoirs, les rues, les égouts, les choses de ce genre. Ce sont ces travaux d'infrastructure que plusieurs municipalités s'engagent à faire pour améliorer le quartier.

M. Hudon: Une question de détail. Je sais que la province de Québec a lancé l'an dernier son fameux programme de revitalisation des centres-villes. Est-ce qu'il y a eu des possibilités d'accrochage ou de désaccrochage entre ce programme-là et le programme PAREL, pour le rendre complémentaire? Je sais qu'il y a beaucoup de municipalités qui sont engagées là-dedans.

M. Boivin: Le programme provincial comprend également Loginove, qui est un programme de restauration de résidences. Ce programme, comme l'a voulu la province de Québec, est

[*Traduction*]

identified in the urban renovation studies so they could profit from the new restoration program.

So, at that point, we were trying more to compensate the municipalities that had already done studies and that had already been given some incentives to try to profit from the renovation and neighbourhood improvement programs to qualify.

So, in that case you have Montreal and several zones within Montreal.

Later on, the program was related to zones that were determined by the provinces. You needed the assent of the province to get a federal decree designating the municipality. So, once more it was not always based on the data banks we had. That is why we have these disparities. The corporation is doing its best to rectify these disparities between the municipalities that have benefited since the very beginning from this program and others who are trying to get into it; however, the corporation is restricted because of budgets running out. We do have some units but their number is rather limited.

Mr. Hudon: But the municipalities must participate?

Mr. Boivin: The municipality does not necessarily have to participate. It varies with the provinces. It is a federal program, it is unilateral. The concept of the program was to avoid the formula where you have a universal program . . . universality was raised in the House several times . . . that is beyond our budget.

Secondly, we always hoped that, if we identified a neighbourhood in a municipality, this municipality would help with the infrastructure and come up with the community services so that the whole neighbourhood would be revitalized, not just one single unit in it. On the other hand, with a universal program, you have a unit here and there; we do not get that. So, as far as municipal participation goes, it is mainly the contribution made by the municipality to improve municipal services, maintenance standards applied and such.

Mr. Hudon: In fact, the kind of work the individuals are eligible for would be infrastructure work, I imagine.

Mr. Boivin: The eligible work: health, well-being, if you are talking about building structures. They do not cover sidewalks, streets, sewers and such. That kind of infrastructure work is the kind that many municipalities commit themselves to do to improve the neighbourhood.

Mr. Hudon: A simple detail. I know that the Province of Quebec, last year, started pushing its famous program for the revitalization of downtown cores. Were there possibilities of joining or unjoining with that program and the RRAP one to make them complimentary? I know there are a lot of municipalities that have gotten into that.

Mr. Boivin: The provincial program also takes in *Loginove* which is a program aimed at restoring housing. This program, and this was deliberate on the part of the Province of Quebec,

[*Text*]

plus ou moins relié au nôtre. Ce sont deux programmes indépendants, mais la province de Québec a choisi de n'appliquer son programme qu'aux unités qui sont aidées par le gouvernement du Canada par l'entremise de PAREL, pour suppléer les fonds donnés par le fédéral et permettre une restauration plus poussée. C'est un choix de la province.

M. Hudon: Ce n'est pas drôle, la politique.

Le président: Monsieur Guilbault.

M. Guilbault (Drummond): En guise d'introduction, j'aimerais faire un commentaire d'ordre général. Dans un contexte où on demande à un État d'être moins interventionniste, pour laisser plutôt l'économie du marché jouer son rôle, ne croyez-vous pas que la SCHL devrait voir son rôle considérablement réduit? D'ailleurs, j'ai ouï dire que les entrepreneurs en construction souhaitaient qu'on leur donne davantage de marchés.

M. Montreuil: Monsieur le président, dans le cadre du document d'étude sur le logement que le ministre a déposé à la fin de janvier, où on examine en profondeur le rôle de l'État, où on parle des programmes qu'on livre aux gens les plus démunis, de nos interventions auprès des prêteurs, tout ceci est remis en cause. En fait, on examine les ressources humaines et financières qui sont à notre disposition, et on veut justement améliorer l'efficacité, le rendement de la Société. Le processus de consultation démontre une volonté de faire moins d'interventions sur le marché en général. On veut cependant que le gouvernement continue à être présent dans le domaine de l'assurance-hypothèque, et on se préoccupe également d'aider les plus démunis. C'est dans ce contexte-là que nous dialoguons et négocions avec les provinces qui livrent elles aussi des programmes et qui agissent comme nous à titre de banquiers.

M. Guilbault (Drummond): Dans le même ordre d'idées, durant l'année 1985-1986, quels sont vos objectifs relativement à la production de logements sociaux destinés aux personnes à faible revenu ou à revenu modéré?

M. Montreuil: J'ai mentionné tout à l'heure, monsieur le président, dans mes propos d'introduction, que le gouvernement, dans le cadre du logement social, envisageait de livrer 22,700 unités cette année, ce qui est une augmentation sensible par rapport à l'an passé. Deuxièmement, dans le cadre d'un nouveau processus de sélection que nous avons mis en place cette année, on retrouve entre autres une volonté d'orienter davantage les projets vers les plus démunis et d'améliorer la cote de rendement, le rapport coûts-bénéfices.

M. Guilbault (Drummond): Vous parlez des plus démunis. On semble se préoccuper de plus en plus des besoins particuliers en matière de logement de certaines personnes, notamment les handicapés, les victimes de violence au foyer et les personnes qui ont déjà séjourné dans un hôpital psychiatrique. Est-ce que la SCHL est prête à dégager les crédits nécessaires pour des projets importants de ce genre?

• 1005

M. Montreuil: Dans le cadre du programme de logement social, on réserve à peu près 10 p. 100 des unités pour des

[*Translation*]

is more or less tied in with ours. They are two independent programs but the Province of Quebec chose to apply its program only to those units that receive help from the Government of Canada through RRAP to complement the funds given by the federal level and do a more complete restoration. That is the province's choice.

Mr. Hudon: Politics is not funny.

The Chairman: Mr. Guilbault.

Mr. Guilbault (Drummond): Simply as an introduction, I would like to make a general comment. In a context where we are asking the state to be less interventionist and to let the economy find its own level in the open market, do you not think that CMHC's role should be considerably diminished? Anyway, I heard say that the building contractors wanted to have more markets opened to them.

Mr. Montreuil: Mr. Chairman, within the context of the paper on housing tabled by the Minister at the end of January where the state's role is being examined in depth and where the question of the programs delivered to the less fortunate members of society are talked about, our intervention with lenders, all that is being questioned anew. In fact, we are looking at the financial and human resources we have at our disposal and we do want to try to increase the efficiency and the profitability of the corporation. The consultation process has shown that there is a desire for less intervention in the market in general. However, there is the wish that the government continue to be there in the area of mortgage insurance and there is a concern about helping those who have less than others. It is in that context that we are talking and negotiating with the provinces who also have programs and act, as we do, as bankers.

Mr. Guilbault (Drummond): In the same thrust, during the year 1985-1986, what are your objectives concerning the production of social housing for lower or moderate income earners?

Mr. Montreuil: I mentioned before, Mr. Chairman, in my introductory remarks that the government, within the framework of social housing, was providing for 22,700 units this year which is a definite increase as compared to last year. Second, within the framework of a new selection process that we set up this year, amongst other things, we can see a determination to orient more and more projects towards the poorer people and improve the profitability, the cost benefit ratio.

Mr. Guilbault (Drummond): You are talking about the poorer people. We seem to be more and more concerned with the particular housing needs of some people, more particularly the handicapped, those who are victims of violence at home, and those people who have already had a stay in a psychiatric hospital. Is the CMHC ready to make available the funds necessary for important projects of that kind?

Mr. Montreuil: Within the context of the social housing program, approximately 10% of our units are reserved for

[*Texte*]

personnes ayant des besoins un peu spéciaux, comme celles que vous venez de mentionner. Egalement, vu qu'on se préoccupe souvent des familles monoparentales qui sont essentiellement dirigées par des femmes, je vous signale qu'au-delà de 60 p. 100 des unités de logement social que la Société livre, directement ou par le biais d'autres organismes, sont gérées par des femmes.

M. Guilbault (Drummond): Pouvez-vous m'expliquer le fonctionnement de l'assurance-prêt hypothécaire à recouvrement intégral?

M. Montreuil: Monsieur le président, si vous me le permettez, je vais demander à M. Renaud de répondre à cette question.

M. Renaud: Je voudrais bien saisir votre question. Vous voulez avoir un exemple de ce que cela représente pour l'individu?

M. Guilbaut (Drummond): Je veux savoir de quelle manière cela fonctionne globalement.

M. Renaud: Les individus qui désirent avoir un prêt qui dépasse 75 p. 100 de la valeur de l'édifice doivent, selon la loi, faire assurer leur prêt. C'est-à-dire que l'institution financière doit faire assurer le prêt. Pour quelqu'un qui désire un prêt qui dépasse 75 p. 100 de la valeur, c'est une des options, et c'est de loin la meilleure. La condition de l'obtention d'un tel prêt, c'est qu'il soit assuré et qu'en échange, l'emprunteur paie une prime à l'assureur qui, lui, nous la remet; cette prime varie de 1.5 et 3 p. 100, selon le ratio considéré. Donc, les personnes qui ont plus de comptant vont payer une prime légèrement moins élevée. C'est dû essentiellement au fait que l'expérience nous a enseigné que les incidences de défaut dans le paiement des hypothèques étaient nettement en relation avec le ratio du prêt ou, si vous voulez, nettement en relation avec la mise de fonds des individus. Ces primes-là sont perçues et gardées dans un fonds, le fonds d'assurance hypothécaire qui, en ce moment, accuse un déficit très important. On se sert de ce fonds pour payer les réclamations.

Si un individu ne fait pas ses paiements hypothécaires, après une période de temps raisonnable, le prêteur va voir s'il y a moyen d'arranger les choses. Si ce n'est pas possible, si le processus de médiation échoue, il va prendre les mesures juridiques nécessaires pour acquérir le titre de la propriété et nous le remettre, contre quoi nous l'indemniserons pour le principal non payé, les intérêts accrus non payés par l'emprunteur et les frais qu'a encourus le prêteur pour percevoir son argent.

Donc, le prêteur est indemnisé. Nous, c'est sur une base statistique ou actuarielle que nous essayons d'établir une prime qui correspond à notre expérience.

M. Guilbault (Drummond): Très bien. Maintenant, pourquoi les coupures qu'ont subies les crédits PAREL de certaines provinces et municipalités ont-elles été de beaucoup supérieures à 25 p. 100 tel qu'annoncé l'an dernier?

M. Montreuil: Monsieur le président, je crois que M. Boivin a abordé un peu cette question-là tout à l'heure, mais il pourrait donner d'autres précisions.

[*Traduction*]

people who have special needs, like the ones you have just mentioned. Also, as there is often a lot of concern for single parent families whose heads are usually women, I would like to point out that over 60% of the social housing units delivered by the corporation directly or through other organizations are managed by women.

Mr. Guilbault (Drummond): Could you explain how the full recovery mortgage rate protection program works?

Mr. Montreuil: Mr. Chairman, if you do not mind, I would ask Mr. Renaud to answer that question.

Mr. Renaud: I would like to be sure I understand your question correctly. You want to have an example of what that means for an individual?

Mr. Guilbault (Drummond): I just want to know how it works in general.

Mr. Renaud: The individuals who want to have a loan representing over 75% of the value of the building must, according to the law, get the loan insured. In other words, the financial institution must have the loan insured. For someone who wants to have a loan representing over 75% of the value, it is one of the options, and it is by far the best. The condition for getting such a loan is that it has to be insured and, in exchange, the borrower pays a certain premium to the insurer who gives it back to us; this premium goes anywhere from 1.5% to 3% according to the rate considered. So the people who have more cash will pay slightly less of a premium. That is essentially due to the fact that experience has taught us that incidents of default of payment for mortgages were in direct proportion to the ratio of the loan or, if you will, there is a strict relationship with the equity put in by the individual. Those premiums are collected and kept in a fund, the Mortgage Insurance Fund, which at this point has a substantial deficit. We use that fund to pay the claims.

If an individual does not meet the payments on his mortgage, after a reasonable period of time, the lender will try to fix things up. If it is not possible, if the mediation process fails, he will take whatever legal steps are necessary to get title to the property and give it back to us in return for which we will indemnify him for the unpaid principal, accrued interest unpaid by the borrower and whatever costs were incurred by the lender to get the money back.

So the lender is indemnified. We use a statistical or actuarial basis to try to establish a premium in keeping with our experience.

Mr. Guilbault (Drummond): Fine. Now, why were the budget cuts to RRAP for some provinces and municipalities by far superior to the 25% announced last year?

Mr. Montreuil: Mr. Chairman, I believe Mr. Boivin answered that question a little before, but perhaps he could be a bit more specific.

[*Text*]

M. Boivin: C'est essentiellement ce que j'ai dit à M. Hudon. Nous tentons de remédier à une disparité historique qui est le résultat de la désignation de certaines municipalités selon des critères autres que les besoins. Maintenant, avec des données qui nous permettent d'être beaucoup plus précis en ce qui concerne ces besoins-là, il nous est possible, à la Société, de répartir les budgets selon les besoins plutôt que selon des critères historiques qui semblent ne pas traiter justement certaines municipalités.

M. Guilbault (Drummond): Donc, vous évaluez continuellement les PAREL, si je comprends bien.

• 1010

M. Montreuil: J'ajouterais, monsieur le président, dans le cadre de l'évaluation, que la Société, dans le même cadre qu'il y a un an et demi, a publié l'évaluation sur le logement social. On est en train d'évaluer le fonds d'assurance hypothécaire et en plus, le programme PAREL; on devrait compléter probablement vers la fin de l'été l'évaluation du programme PAREL, qui tient compte naturellement des modalités du programme et de l'application territoriale ainsi que de la formule d'application.

M. Guilbault (Drummond): Tout à l'heure, vous avez parlé des PAREL avec le besoin de revitalisation des centres-villes. Je suis un propriétaire assez important au centre-ville de Drummondville et je suis dans le commerce aussi... Une revitalisation d'un centre-ville ne se fait pas nécessairement par le biais de logements, parce qu'il n'y en a plus, je pense, dans la plupart des centres-villes du Québec. Vous dites que vous avez laissé cela aux provinces. Mais, est-ce que vous avez fait une étude, à un moment donné, qui justement apporte les points de vue que vous nous avez donnés tout à l'heure?

M. Montreuil: Monsieur le président, si vous me permettez, dans le cadre des des infrastructures, la Société, dans le passé aussi, comme d'autres ministères au niveau fédéral, je pense aux Affaires urbaines dans le temps, et je pense aussi au ministère de l'Expansion économique régionale, intervenait auprès des équipements communautaires. Pour des raisons d'ordre budgétaire, pour des raisons aussi de juridiction dans le cadre de discussions, de dialogues avec les provinces, et tout le reste, le gouvernement fédéral s'est substantiellement retiré et si vous regardez nos dépenses en fait, elles sont relativement minimes et se rattachent exclusivement à des engagements antérieurs.

Le président: Merci, monsieur Guilbault. Monsieur Heap.

Mr. Heap: Thank you. Mr. Chairman, I would like to ask Mr. Montreuil about the new system of project selection in social housing, the cost-effective system. Considering it has been established that co-operatives provide benefits over and beyond the physical quality of the housing itself... I will quote the Minister, for example, in his speech at Calgary on Friday, in which he says:

> The housing co-operatives do more than just create affordable shelter. Along with the new households, they create a genuine community with all the benefits of contact, support,

[*Translation*]

Mr. Boivin: It is essentially what I told Mr. Hudon. We are trying to correct a historical disparity which is the result of the designation of certain municipalities according to criteria other than need. Now, with data which allows us to be far more precise concerning those needs, it is possible for the corporation to budget according to need rather than according to historical criteria which do not seem to be equitable for some municipalities.

Mr. Guilbault (Drummond): So, you are continually evaluating your RRAPs, if I got that correctly.

Mr. Montreuil: I would add, Mr. Chairman, in the framework of this evaluation, that the corporation, within the same framework as a year and a half ago, published the evaluation on social housing. We are now in the process of evaluating the Mortgage Insurance Fund and, as well, the RRAP; the RRAP evaluation should be finished around the end of summer which, naturally, takes into account the different details of the program and the territorial application as well as the formula for its implementation.

Mr. Guilbault (Drummond): Before, you were talking about the RRAPs with a view to revitalizing city cores. I have some rather substantial holdings in the core of Drummondville and I am also in business... Revitalization of a city core is not necessarily done through housing because there is hardly any of that left in most city cores in Quebec. You say that you are leaving that up to the provinces. But did you do any kind of study, at some point, which supports what you told us before?

Mr. Montreuil: Mr. Chairman, if you do not mind, within the context of infrastructures, the corporation, in the past also, as well as other departments of the federal government, I am thinking about the old Urban Affairs and also about the Department of Regional Economic Expansion, did get into community projects. For budgetary reasons and also for jurisdictional reasons within the framework of discussion and dialogue with the provinces and the rest of the whole thing, the federal government has substantially withdrawn from that and if you look at our expenditures, they are in fact relatively minimal and exclusively have to do with previous commitments.

The Chairman: Thank you, Mr. Guilbault. Mr. Heap.

M. Heap: Merci. Monsieur le président, j'aimerais tout simplement poser une question à M. Montreuil à propos du nouveau système de choix de projets en matière de logement social, la méthode de coût-bénéfices. Considérant qu'on a déjà bien établi que les co-opératives apportent des avantages qui vont au-delà de la qualité physique du logement lui-même... Je vais citer le ministre, par exemple, dans son discours prononcé à Calgary, vendredi:

> Les coopératives de logement font plus que tout simplement créer un abri à bon compte. Avec les nouvelles familles qui emménagent, on réussit à créer une véritable communauté

[*Texte*]

and friendship, that we look for in the best rural and urban neighbourhoods.

Those are the Minister's words. I would like to elaborate slightly and say that the maintenance, for example, of a co-operative housing project usually benefits by the volunteer labour of the residents of the co-operative. So in the long-term, there is a saving. However, in the short-term, at the time of construction of the co-operative, that is not apparent.

The formation of an effective co-operative group and the education of its members has a financial cost—a cost to staff time. They do not happen spontaneously in sufficient numbers; certainly not in the numbers that the co-operatives have been created.

In the last half year, the project selection system has been made competitive; that is to say, so-called cost-effective. What criteria do you use to evaluate that aspect of co-operatives, as compared to other non-profits, which Mr. McKnight recognized in his Calgary speech?

Mr. Montreuil: Mr. Chairman, I will respond to just a few of the points and then ask my colleague, Bob Warne, who is Vice-President, Programs, to complete the response.

I would like to comment as follows. First of all, we are aware that, in the case of co-operatives, there is a fair amount of self-help. This would make the project more interesting and hopefully more viable over the long-term. I continue to reiterate, as we have stated in the past, Mr. Chairman, that the corporation remains committed to supporting co-operatives, as well as private and public non-profits.

As a matter of fact, in the condition allocation to date co-operatives have obtained no less than some 47% of the total allocation, which is a substantial increase from the 37% they received last year.

• 1015

I should add, however, that we are also receiving representation, and some of us met with representatives of municipal agencies and officials of that level yesterday, and they too invoke the element of nursing and of providing support, etc. So the various groups that are sponsoring and are in charge of the implementation of social housing projects do make a case that they too provide continuing support.

Furthermore, with regard to the selection process, we are looking for projects that are cost effective. I believe you are aware that for municipal tax purposes, as Bob Warne can comment on later, there are certain advantages that accrue to co-operatives, and again, we remain committed to continuous support.

What we have done in the new competitive—as you refer to it—selection process, is to sit down with all the interested parties. As you know, this corporation was instrumental and

[*Traduction*]

avec tous les avantages que cela comporte en matière de contacts, d'appui moral et d'amitié que l'on recherche et que l'on trouve dans les meilleurs voisinages ruraux et urbains.

Ce sont les mots mêmes du ministre. J'aimerais en dire un peu plus là-dessus et indiquer que l'entretien, par exemple, dans un projet de logements coopératifs, est nettement avantageux à cause du travail bénévole effectué par les habitants de la coopérative. Donc, à long terme, il y a des économies à réaliser. Cependant, à court terme, à l'époque de construction de la coopérative, ce n'est pas évident.

La création d'un groupe coopératif efficace et l'éducation de ses membres coûtent de l'argent: le personnel doit y consacrer du temps. Les coopératives ne naissent pas spontanément ni en nombre suffisant; certainement pas si l'on considère le nombre de coopératives déjà créées.

Pendant la dernière année et demie, la méthode de sélection de projets est devenue concurrentielle; c'est-à-dire qu'il y a cet élément de coût-bénéfices. Sur quels critères vous fondez-vous pour évaluer cet aspect des coopératives, comparativement aux autres solutions sans but lucratif dont M. McKnight faisait état dans son discours de Calgary?

M. Montreuil: Monsieur le président, je vais tout simplement répondre à certaines de ces questions et, ensuite, demander à mon collègue, Bob Warne, vice-président des Programmes, de donner des précisions.

J'aimerais commencer par dire ce qui suit. D'abord, nous savons que, dans le cas des coopératives, il y a beaucoup d'entraide. Ce qui rend le projet plus intéressant et, on l'espère, plus rentable à long terme. Nous avons dit par le passé et je le répète, monsieur le président, que la société s'engage toujours à encourager le logement coopératif tout aussi bien que le logement privé et public sans but lucratif.

A vrai dire, jusqu'à ce jour, nous avons consacré pas moins de 47 p. 100 environ de l'allocation totale au mode coopératif, ce qui constitue une forte augmentation par rapport aux 37 p. 100 dont il a bénéficié l'année dernière.

Cependant je devrais ajouter que l'on nous fait également des remarques à ce sujet et que certains d'entre nous ont rencontré hier des représentants des agences municipales et des responsables de ce pallier; eux également parlent de cet élément de soins et de la nécessité d'offrir un appui, etc. Alors, les divers groupes qui parrainent des projets de logements sociaux ou qui sont responsables de leur mise en oeuvre affirment également offrir un appui continu.

En outre, au moment du processus de sélection, nous recherchons des projets qui sont rentables. Bob Warne pourra vous en dire plus tout à l'heure, mais vous devez savoir que les coopératives bénéficient de certains avantages en matière de taxes municipales; dans ce cas également, nous maintenons notre engagement à offrir un appui continu.

Ce que nous avons fait dans le cadre de ce nouveau processus de sélection concurrentiel, comme vous l'appelez, c'est de consulter toutes les parties intéressées. Comme vous le savez,

[*Text*]

put in place even source funding to help the third sector establish itself.

Mr. Chairman, if I may, I would like Mr. Warne to add to this.

The Chairman: Mr. Warne.

Mr. R.D. Warne (Vice-President, Programs, Canada Mortgage and Housing Corporation): Thank you. The way the selection process is designed is to be as fair as possible, to be neutral in the choice of a project as to whether it is non-profit or co-op. As the president has mentioned, there are certain advantages to the co-op form in some provinces due to grants or tax advantages. There are other advantages to non-profits. In the wash, they come out fairly even; indeed, the final allocation of units turned out to be quite even between the two types of projects.

In the selection process, the projects are first examined and analysed to see if they meet all the criteria that are required of these projects, such as being within the maximum unit price to have their zoning or potential for zoning in place, etc. Once these are satisfied, the projects that do meet these criteria are then further examined to see which has the lowest capital and operating costs in order to achieve the best possible income support for the cost to the federal treasury.

Mr. Heap: Thank you, Mr. Chairman. I have a further question on the Mortgage Insurance Fund. Can Mr. Montreuil and his staff tell me what was the proportion of the deficit in the Mortgage Insurance Fund contracted on account of co-op housing?

Mr. Montreuil: Mr. Chairman, I do not have the specific response to that, and I am looking to see if one of my vice-presidents has that specific number. We may not have that today but we could do a check on that. But I do not believe that we have that exactly.

Mr. Heap: Could we have it for social housing projects generally, in comparison with the rest and within social housing for the different categories of it?

My concern, Mr. Chairman, is that it seems to be indicated in this report, as in previous statements, that the very severe deficit incurred, which Parliament was asked to forgive, was incurred principally, according to the report, by the Assisted Home-Ownership Program and Assisted Rental Program; in other words, by the private market. So the private builder borrows money from the government, builds it, gets all the profit, and then the government pays what he does not pay of the cost.

But I understand the incidence of this amongst co-ops is extremely low by comparison. Therefore, I wonder what the reason was for charging the same double fee for mortgage insurance to those with a low incidence as to those with a high incidence.

In the insurance business generally, there is a tendency to encourage what was traditionally considered a form of

[*Translation*]

la société a contribué à instituer le financement égal, afin d'aider le secteur tertiaire à s'établir.

Monsieur le président, si vous le permettez M. Warne ajoutera quelques mots à ce sujet.

Le président: Monsieur Warne.

M. R.D. Warne (vice-président, Programmes, Société canadienne d'hypothèques et de logement): Merci. Le processus de sélection a été conçu pour être le plus équitable possible, pour qu'on puisse déterminer objectivement s'il s'agit d'une coopérative ou d'un projet sans but lucratif. Comme le disait le président, en raison des subventions et des dégrèvements fiscaux dans certaines provinces, il est avantageux de former une coopérative. Les projets à but non lucratif bénéficient d'autres avantages. En moyenne, ils bénéficient à peu près des mêmes avantages; de fait, lors de la distribution finale des unités, les deux types de projets ont reçu à peu près le même nombre d'unités.

Dans le cadre du processus de sélection, la première étape permet de déterminer si les projets satisfont à tous les critères, tel celui portant sur le prix maximum de l'unité, celui portant sur le zonage, etc. Les projets admissibles en vertu des critères sont alors étudiés pour déterminer lesquels ont le coût d'investissement et de fonctionnement le moins élevé afin de fournir le meilleur appui au revenu compte tenu des sommes investies par le Trésor fédéral.

M. Heap: Merci, monsieur le président. J'aurais une autre question sur le fonds d'assurance hypothécaire. M. Montreuil et son personnel pourraient-ils me dire quelle part du déficit du fonds d'assurance hypothécaire est imputable aux logements coopératifs?

M. Montreuil: Monsieur le président, je n'ai pas de réponse précise à cette question et je me demande si l'un de mes vice-présidents auraient cette information. Nous ne l'aurons peut-être pas aujourd'hui, mais nous pourrions faire une recherche. Je ne crois pas que nous disposions de cette donnée.

M. Heap: Pourrait-on faire le calcul pour les projets de logements sociaux en général, par rapport aux autres projets et, au sein de la rubrique Logement social, faire une ventilation pour les diverses catégories?

Ce qui me préoccupe, monsieur le président, c'est que dans ce rapport comme dans d'autres, on semble dire que l'important déficit qu'on a demandé au Parlement de supprimer serait imputable principalement au Programme d'aide à l'accession à la propriété et au Programme d'aide au logement locatif; autrement dit, il serait imputable au marché privé. L'entrepreneur privé emprunte de l'argent du gouvernement, construit son projet, recueille tous les profits, puis le gouvernement paye les frais qu'il n'a pas voulu couvrir.

Cependant je crois que dans les coopératives, ce genre de situation est comparativement très rare. Par conséquent, je voudrais savoir pourquoi on impose le même doublement des frais d'assurance-hypothèque aux deux groupes, que ce genre de situation soit rare ou fréquent.

Dans le domaine de l'assurance en général, on a tendance à encourager ce qu'on considère habituellement comme une

[*Texte*]

enterprise; that is to say, people who keep their claims low. But here it seems the ones who keep their claims low are being required to subsidize those who are spendthrift. I would like Mr. Montreuil to comment on the innovation in traditional insurance practice.

• 1020

Mr. Montreuil: Mr. Chairman, I would like to make a couple of general comments on that. As Mr. Renaud pointed out earlier in response to a question on mortgage insurance, we have had reluctantly to increase premiums. There is a differentiation between old and new; and Mr. Renaud can cover that in a moment. I should add, however, that that is a quandary we often find ourselves in in dealing with different client groups, whether it is on a regional basis, where they have not been impacted, such as is the case in Alberta, or in instances where you are dealing with a major corporation with a five-star rating and they feel they should get privileged treatment, etc. At that point, if you do not provide or take into account the good with the bad and to some extent average out . . . even in instances, Mr. Heap, where you are buying, I would assume, car insurance, you may get preferential treatment, but there is still a portion of your premium that goes for those who are incurring more accidents than you would incur.

Mr. Renaud, could you comment on the question about the apparent inequity here?

Mr. Renaud: I just wanted to point out, Mr. Chairman, that in spite of what might appear to be a substantial increase for this particular group, the premium actually charged on co-op housing is the minimum in that field.

I would like to add as well that although we have increased the premiums, and the increases have been very substantial, it remains that overall, without going into too many breakdowns in social housing versus non-social housing, and within those, specific areas and specific types of housing, our actuaries tell us the premiums we perceive on multiple projects, rentals, are still terribly insufficient for the level at which we are operating.

Mr. Heap: When you say "rentals", does that mean co-op too? I am not sure whether you class those as rentals.

Mr. Renaud: Yes, that is multiple.

Mr. Heap: Are you saying your premiums are too low on co-ops?

Mr. Renaud: They still are.

Mr. Heap: I would be interested, Mr. Chairman, to see further documentation of that, because that goes apparently contrary to the information that has been published about their default rates.

[*Traduction*]

forme d'entreprise, à savoir les gens qui ne font pas trop de réclamations. Dans le cas présent il semble que l'on demande à ceux dont les réclamations ne sont pas élevées de subventionner ceux qui dépensent sans compter. Je voudrais que M. Montreuil nous parle de cette innovation dans les pratiques traditionnelles de l'assurance.

M. Montreuil: Monsieur le président, je voudrais faire quelques observations générales à ce sujet. Comme le disait M. Renaud un peu plus tôt en réponse à une question sur l'assurance hypothécaire, c'est avec regret que nous avons dû hausser les primes. Il y a une différence entre l'ancien et le nouveau et M. Renaud pourra en parler dans quelques instants. Cependant, je voudrais ajouter que c'est là le genre de dilemme auquel nous devons souvent faire face dans nos transactions avec divers groupes de clients, qu'ils soient des régions où il n'y a eu aucun impact, comme c'est le cas en Alberta, ou qu'il s'agisse de sociétés importantes dont la cote de crédit est irréprochable et qui croient que l'on devrait leur accorder un traitement préférentiel. Dès lors, si vous ne tenez pas compte des bons et des mauvais cas et que vous ne faites pas une certaine moyenne . . . même dans certains cas, monsieur Heap, par exemple si vous contractez une assurance-automobile, vous obtiendrez peut-être un traitement préférentiel, mais il y aura quand même une partie de votre prime qui servira à couvrir les pertes de ceux qui ont plus d'accidents que vous.

Monsieur Renaud, voulez-vous ajouter quelques mots au sujet de cette apparente inégalité?

M. Renaud: Monsieur le président, je voudrais simplement souligner que malgré ce qui semble être une augmentation considérable pour ce groupe en particulier, la prime imposée aux coopératives d'habitation est la moins élevée dans ce secteur.

J'ajouterai également que, même si la prime a été augmentée de façon substantielle, il demeure que dans l'ensemble et sans faire trop de distinction entre le logement social et sa contrepartie et à l'intérieur de ces catégories entre différents types d'habitations, nos actuaires nous affirment que les primes que nous percevons sur les projets d'habitation multiples et sur les projets de logement locatifs sont toujours terriblement insuffisantes étant donné le niveau de nos opérations.

M. Heap: Lorsque vous dites: «logements locatifs», parlez-vous des coopératives également? Je ne sais trop si vous les considérez comme des logements locatifs.

M. Renaud: Oui, il s'agit d'habitations multiples.

M. Heap: Affirmez-vous que vos primes sont trop basses pour les coopératives?

M. Renaud: Elles le sont encore.

M. Heap: Monsieur le président, j'aimerais bien avoir plus d'information à ce sujet, car ce que vous me dites semble infirmer les renseignements publiés sur les taux d'un défaut de paiement.

[*Text*]

The Chairman: Can we have your undertaking, Mr. Montreuil, to provide the committee with that information?

Mr. Montreuil: We will do so, Mr. Chairman.

Mr. Duguay: I wanted to ask a couple of questions, the first one dealing with RHOSP. I wondered if you might comment on the following package of questions: first of all, the original objectives of the program, the reasons for its implementation; the history of the program, including its effect on housing starts and housing as compared with its tax-shelter implications —you may not want to comment on that last part—and finally, the factors that led to its removal.

Mr. Montreuil: Mr. Chairman, since the question from Mr. Duguay tended to refer to the origins of the program, somewhat before my appearance on the scene as president of the corporation and the discussions as to the merits of it and the take-up of it, I would ask my vice-president in charge of research and planning to respond.

Mr. Lacombe: I will do my best, because I was not around at the time when RHOSP was first implemented either.

As I understand it, RHOSP was introduced in 1974 at a time when there was a lot of pressure on the housing market; a lot of demand for housing. One of the purposes of RHOSP, as I understand it, was to try, in the short run, to cool out the demand for that housing, so people could save, then purchase a house in the future, rather than feel they had to go immediately to purchase a house. I think from that point of view RHOSP did take some pressure off the housing markets in the 1974-75 period.

About the impact of RHOSP on starts, it really depends on what time frame one would be talking about.

• 1025

As I indicated, in the early period I think the evidence would support the view that RHOSP did indeed delay home purchase for a year or two for some households. But over a 10-year period I would think that RHOSP has not had a significant impact on the level of starts, that the desire for home ownership remains very, very strong and that desire would swamp the impact of a RHOSP or of setting funds aside. So basically over a 10-year period RHOSP would not have had a large impact on starts.

Finally, with respect to the reasons for its termination, we cannot give you an answer to that exactly. I suppose that would be something our colleagues in the Department of Finance could provide you. But, by and large, it did appear that RHOSP was more of a tax shelter, a way of sheltering income, as opposed to a stimulus for housing. A number of industry associations have said in the past that RHOSP in its current format was not an effective instrument.

Mr. Duguay: Okay.

[*Translation*]

Le président: Monsieur Montreuil, vous engagez-vous à fournir ces renseignements au Comité?

M. Montreuil: Nous le ferons, monsieur le président.

M. Duguay: Je voudrais poser quelques questions, la première portant sur les régimes enregistrés d'épargne-logement. Je voudrais que vous répondiez aux questions suivantes: tout d'abord, à l'origine quel était l'objectif de ce programme, la raison d'être de sa mise en oeuvre? Quel est l'historique de ce programme, y compris ses effets sur les mises en chantier résidentielles et sur l'habitation, par rapport à ses effets comme abri fiscal? Vous ne voudrez peut-être pas parler de cet aspect. Et finalement, quels facteurs ont mené à l'annulation du programme?

M. Montreuil: Monsieur le président, puisque la question de M. Duguay porte sur les origines de ce programme qui a été mis en place un peu avant mon arrivée comme président de la Société, et puisqu'il veut discuter des antécédents et des effets du programme, je demanderai au vice-président responsable de la recherche et de la plannification de répondre à ces questions.

M. Lacombe: Je ferai de mon mieux, car je n'étais pas là au moment où le REEL a été mis en place.

Sauf erreur, le REEL a été lancé en 1974, au moment même où le marché de l'habitation subissait d'importantes pressions; la demande pour les habitations était élevée. Les REEL avaient pour but, à court terme, de ralentir la demande dans ce secteur afin que les gens économisent pour ensuite acheter une maison dans quelques années, plutôt que d'en faire l'achat immédiatement. Je pense qu'en ce sens les REEL ont réduit la pression sur les marchés de l'habitation en 1974-1975.

Quant à l'effet des REEL sur les mises en chantier, la réponse dépend de la période considérée.

Comme je l'ai indiqué, il est vrai, je pense, qu'au début le Programme d'accès à la propriété a incité certains ménages à repousser d'un an ou deux l'achat d'un logement. Cependant, pendant ses 10 années d'existence j'estime que ce Programme d'accès à la propriété n'a pas eu d'incidence importante sur le nombre de mises en chantier, que le désir d'accéder à la propriété reste et demeure très fort, si fort qu'aucun programme d'épargne-logement ne pourra jamais endiguer la demande. Je dirais donc que pendant ses 10 années d'existence ce programme d'accès à la propriété n'a pas eu de véritable incidence sur le nombre de mises en chantier.

Quant aux raisons précises de la suppression de ce programme, nous ne pouvons pas vous donner de réponse. Je suppose que ce sont nos collègues du ministère des Finances qui ont cette réponse. Cependant, d'une manière générale, il semblerait que ce programme n'ait pas véritablement servi à stimuler la construction ayant surtout été utilisé comme un abri fiscal. Un certain nombre d'associations de l'industrie nous ont répété que sous sa forme actuelle ce programme n'était pas un instrument efficace.

M. Duguay: Très bien.

[*Texte*]

I am shifting gears a little. One of the things about Canada that I sometimes find very easy to understand and sometimes very difficult is that some areas are clearly in the national interests; other areas have a more special or unique kind of factor attached to them. Housing appears to me to be one of those things in Canada right now where, if you were to compare Vancouver, Halifax, Edmonton, Calgary, Winnipeg and St. Boniface, you would find largely different needs for those areas. I guess I would like a comment on, first, why we still have a national housing policy when in my view it might better be dealt with the way we deal with health and welfare, that unique needs are based on local conditions.

Mr. Montreuil: On that I should state quite emphatically that at the federal-provincial meeting of housing Ministers held in December, where the game plan and the ground rules were established with regard to the rethinking of what role government should play in housing and what programs should be delivered, it was very clearly enunciated by our Minister, Mr. Bill McKnight, that he did not envisage a single, national housing program. The Minister has recognized the fact that circumstances, as you have pointed out, differ across the country—markets are different; circumstances are different; population mix is often different—and that we probably require a mix of programs to address the specific needs.

I have been directed as president of the corporation. I have written to all of my counterparts in each of the provinces and the territories, and we have asked the provinces to respond to us as to what programs should be delivered and what client groups would be impacted and where, what funding they would envisage contributing on and on what percentage basis, and who would be doing the delivery. Therefore we have instigated a process that would foster the utilization of programs that are in relation to the opportunities and the constraints in the various regions of the country.

Mr. Duguay: Okay.

My last question: I understand there were changes in the fees for applications as of April 1. Is that correct?

Mr. Montreuil: Are you talking about mortage insurance?

Mr. Dugay: Yes.

Mr. Montreuil: There have been modifications to the fees to keep in mind the costs we encounter. In addition, we have taken measures—and I think this comes back to a question raised by another member earlier—with regard to permitting more people in the private sector—whether we are talking about appraisers, inspectors and the like—to be able to make use of their services rather than using necessarily CMHC people. Effectively, there has been an increase that is commensurate with the costs we incur, but there has also been an effort to foster greater privatization.

Mr. Duguay: Let me give you an example. This is the best of three or four that I have—the best or worst, depending on which side you are on.

[*Traduction*]

Je vais changer de vitesse. Une des choses que je trouve parfois très facile et parfois très difficile à comprendre au Canada c'est qu'il est évident que certains domaines relèvent de l'intérêt national alors que d'autres relèvent d'intérêts beaucoup plus spéciaux ou uniques. Dans le domaine du logement, il me semble qu'à l'heure actuelle au Canada, si on compare Vancouver, Halifax, Edmonton, Calgary, Winnipeg et St-Boniface ont s'aperçoit que les besoins sont très différents. J'aimerais tout d'abord que vous me disiez pourquoi nous continuons de maintenir une politique de logement nationale alors que selon moi il serait préférable d'imiter la politique de Santé et de Bien-être qui tient compte des besoins locaux.

M. Montreuil: Permettez-moi de vous signaler que justement au cours de la réunion fédérale-provinciale de décembre des ministres du logement, les règles du jeu et le rôle du gouvernement fédéral ont été remises en question et que notre ministre, M. Bill McKnight, a annoncé qu'il n'était pas favorable à un seul et unique programme national de logement. Il a reconnu, comme vous venez de le dire, que les circonstances différaient d'une région à une autre—les marchés sont différents; les circonstances sont différentes; la densité est souvent différente—et que pour répondre aux besoins spécifiques il nous fallait probablement une combinaison de programmes.

J'ai reçu des instructions en conséquence en tant que président de la société. J'ai écrit à mes homologues de chacune des provinces de chacun des territoires pour leur demander de nous dire quels programmes leur conviendraient le mieux, quels groupes devraient être visés, quel pourcentage de financement ils seraient prêts à assumer et qui devrait administrer ces programmes. Nous avons donc inauguré une méthode qui devrait permettre d'utiliser les programmes en fonction des besoins et des contraintes relatives aux diverses régions du pays.

M. Duguay: Très bien.

Ma dernière question: je crois que vous avez modifié votre barème de redevances à compter du 1er avril. Est-ce exact?

M. Montreuil: Vous voulez parler des primes d'assurance hypothécaire?

M. Duguay: Oui.

M. Montreuil: Nos dépenses augmentant, nous devons augmenter les primes. En outre, nous avons pris certaines mesures—et je crois que cela recoupe une question posée un peu plus tôt par un autre député—permettant à un nombre accru de professionnels du secteur privé—qu'il s'agisse d'évaluateurs, d'inspecteurs, etc.—d'offrir leurs services plutôt que de passer obligatoirement par des agents de la SCHL. Il y a donc eu une augmentation reflétant l'augmentation de nos propres coûts mais également un effort de privatisation.

M. Duguay: Permettez-moi de vous donner un exemple. J'en ai trois ou quatre, et c'est le meilleur—le meilleur ou le pire, cela dépend.

[*Text*]

I had some people who applied to get mortgage funds on a couple of apartment-type houses and joint duplexes they wanted to buy, and they were told the fee was $350. I may be overstating the case, but an assessor went down, looked at the place for something in the order of half an hour, and came back with a list which looked a lot like that TV commercial where you take your car to the garage, and they say the this needs fixing, and that is going to have to be added on, and this part had to be taken out, and the bill is $350.00. The application was not pursued because it would have cost the people five times the cost of the house to do all these things, and yet there seems to be no recovery; the $350.00 is gone and that is the end of it.

• 1030

Mr. Montreuil: Mr. Chairman, possibly Mr. Renaud could comment further since this has been a subject of much debate, both internally in the corporation and in dealing with the various planning groups. Mr. Renaud.

Mr. Renaud: I wish, Mr. Chairman, I had good news on that, but when I go and see my doctor and he tells me that I am in rough shape, I still have to pay the bill; and when I go to the insurance company and do not collect as I did not have a car accident, I still have to pay. The actual comparison of the work involved in one particular instance, or for the fee charged, may not be valid in each case of course, but on the whole we are still not making money with $350.00. Specifically, it breaks down into $150.00 for an appraisal which can be done in most cases outside the corporation; generally speaking, this is the market rate for an appraisal. For example, if you go to your bank and make an application for a mortgage, they will require an appraisal and you have to pay for that. The individual who does the appraisal gets paid, and that takes care of that part.

The other part is also comparable to what you do if you go to a bank or a credit union. You have to put $100.00 or $150.00 on the table for their trouble in opening the file, looking at the property and making sure of whatever they make sure of before the loan is made. In general, these costs are actually incurred.

It may not be true in the particular instance you refer to—I do not know the particulars—but certainly on the whole these fees are geared as much as possible to those in private practice. They do not allow us to make any money at all.

Mr. Duguay: Let me pursue that point, because I certainly accept the logic you have just given me. I guess the kind of question that I have is related to your policy which, I am told, changed in April and the way in which that is being communicated to applicants. I have had complaints from three or four people who said they were surprised to see the bill; they were surprised that this had been sprung on them. The last part of my question—I will quit there, Mr. Chairman—has to do with putting everybody together, saying these are the approximate costs of an appraisal, and hitting small, medium and large people with the same fee. In my view, you might

[*Translation*]

Je connais des gens qui ont fait une demande d'hypothèque pour une ou deux maisons d'appartements, de maisons mitoyennes qu'ils voulaient acheter, et on leur a dit que les frais étaient de 350$. J'exagère peut-être un peu, mais un évaluateur s'est rendu sur place, il a examiné les lieux pendant environ une demi-heure et il a dressé une liste qui ressemblait fort aux publicités qu'on voit à la télévision quand on amène sa voiture au garage. Il fallait réparer cela, il fallait ajouter ceci, il fallait démolir cela et la facture était de 350$. Ils ont abandonné toute idée d'achat parce que faire ces travaux leur aurait coûté cinq fois le prix de la maison et les 350$ ont disparu, il n'y a pas moyen de les récupérer.

M. Montreuil: Monsieur le président, je pourrais demander à M. Renaud de répondre car cette question a fait l'objet de nombreux débats à la fois au sein de la société et avec les divers groupes de planification. Monsieur Renaud.

M. Renaud: Monsieur le président, je souhaiterais pouvoir donner de bonnes nouvelles à ce sujet, mais lorsque je vais voir mon médecin et qu'il me dit que je suis en mauvaise santé, je dois quand même payer la consultation; lorsque je souscris une assurance-automobile et que je n'ai pas d'accident, je dois quand même payer la prime. Il peut arriver que dans certains cas le montant de cette redevance ne soit pas pleinement justifié, mais dans l'ensemble avec 350$ nous arrivons tout juste à couvrir nos frais. Si vous faites appel à un évaluateur privé, généralement, la redevance se monte à 150$. Par exemple, si vous faites une demande d'hypothèque auprès de votre banque, elle exige une évaluation de la propriété et vous devez payer cette évaluation. Il faut bien payer l'évaluateur. C'est la première chose.

Deuxièmement, la banque ou la caisse populaire, vous demande 100$ ou 150$ de frais administratifs car il lui faut ouvrir un dossier, examiner la propriété et prendre toutes les mesures qu'elle doit prendre avant d'accorder le prêt. D'une manière générale, ces coûts sont réels.

Il est possible qu'il n'en soit pas ainsi dans le cas que vous citez—je n'en connais pas les détails—mais d'une manière générale nous nous efforçons d'aligner au maximum ces redevances sur celles du secteur privé. Nous n'en tirons aucun bénéfice.

M. Duguay: J'accepte vos arguments mais permettez-moi de poursuivre un instant. En fait ma question se rapporte à votre politique qui, selon mes sources, a changé en avril et la manière dont ces changements sont communiqués à ceux qui font appel à vos services. J'ai reçu des plaintes de deux ou trois personnes qui ont été très surprises par la facture qu'elles ont reçue. Ce sera ma dernière question, monsieur le président. Je ne comprends pas pourquoi vous mettez tout le monde dans le même sac, pourquoi vous appliquez la même redevance d'évaluation que la propriété soit petite, grande ou moyenne. À mon avis, cette redevance devrait être proportionnelle au service requis.

[*Texte*]

want to look at a fee which is more closely reflective of the actual service provided.

The Chairman: Mr. Montreuil.

Mr. Montreuil: I do not know if Mr. Renaud would add further to what he has stated on this. Mr. Renaud.

Mr. Renaud: I would agree, Mr. Chairman, with the point made. We tried as much as possible to have a fee which is in relation to the service provided. In practical terms, there are great difficulties in breaking it down very far. The slant, if you want, the trend that we are going into, is as much as possible to encourage people or give them the choice of having that service provided outside the corporation—like an appraisal, for example. If they can find an appraisal for less than what we charge, $150.00, it is their choice and their privilege to go and have it done, and there will not be any recriminations because of that. The principle which you state is one we fully agree with.

Mr. Montreuil: Mr. Chairman, if I can just add one further point to the questions on this. As I mentioned earlier, the mortgage insurance fund is presently being evaluated. Comments have been made by the lending institutions, etc., at the time and during the consultation process which is still ongoing, and meetings are still to take place particularly with provinces.

I am sure that the whole area of fees, application fees, etc. will be an important element of the role of government with regard to providing mortgage insurance.

I have to say that, internally from a corporation standpoint, we have in the last few years established cost centres where we are determining the effectiveness and the productivity standards of our various components, our various offices, and people in the corporation.

• 1035

We feel, with the deficit situation and the fact that we are supposed to be operating—which is not the case—the mortgage insurance fund on a break-even basis, that we are simply obliged to increase the fees in relation to the cost we incur. But we do provide—and I repeat this—we do provide the flexibility so they can obtain a good number of these services outside.

M. Duguay: Monsieur le président, disons que c'est à vous que je veux adresser ma question. Est-il possible que l'on puisse recevoir de la Société quelque chose d'équivalent à la Partie III, un plan de dépenses, que l'on reçoit normalement en ce qui conerne les prévisions budgétaires?

The Chairman: They report to Parliament; Central Mortgage and Housing does report to Parliament on an annual basis. But I do not think the system produces an equivalent to part III, and I do not know if the corporation has the intention of providing that kind of information in the future or not. Is there any move in that direction, Mr. Lacombe?

Mr. Montreuil: Mr. Chairman, I would ask Mr. Flichel, our vice-president of finance, to touch on the information that we provide publicly.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Montreuil.

M. Montreuil: Je ne sais si M. Renaud voudrait ajouter quelque chose à ce qu'il vient de dire. Monsieur Renaud.

M. Renaud: Je suis tout à fait d'accord avec le député, monsieur le président. Nous essayons autant que possible de faire concorder la redevance au service offert. Dans la pratique, ce genre de calcul est très difficile à faire. Actuellement, nous avons tendance à encourager au maximum les gens à faire appel à des évaluateurs privés. S'ils peuvent trouver un évaluateur pour moins de 150$, ils en ont tout à fait le droit et nous ne nous en plaignons pas. Nous sommes pleinement d'accord avec le principe que vous avancez.

M. Montreuil: Monsieur le président, j'aimerais, avec votre permission, ajouter une chose. Comme je l'ai déjà dit, le fond d'assurance hypothécaire fait actuellement l'objet d'une évaluation. Nous n'avons pas fini de consulter les institutions de prêt, les banques, etc. et des réunions doivent toujours avoir lieu en particulier avec les provinces.

Je suis certain que toute cette question des redevances sera un élément important dans le rôle du gouvernement en matière d'assurance hypothécaire.

J'ajouterais qu'au sein de la société, au cours des dernières années nous avons établi des centres de coût où nous déterminons l'efficacité et les normes de productivité de nos divers bureaux et de notre personnel.

Nous estimons, vu le déficit et le fait que nous sommes sensés administrer la caisse d'assurance prêt hypothécaire en maintenant le seuil de rentabilité, que nous sommes tout simplement obligés d'augmenter les primes proportionnellement à nous coûts. Toutefois, nous offrons, et je tiens à le répéter, une certaine souplesse de façon à ce qu'ils puissent obtenir bon nombre de ces services, ailleurs.

Mr. Duguay: Mr. Chairman, I would like to address my question to you. Is it possible that we might get from CMHC the equivalent to Part III, a list of expenditures similar to what we normally receive in the Estimates?

Le président: La société présente un rapport au Parlement; la Société centrale d'hypothèques et de logement présente annuellement un rapport au Parlement. Toutefois, je ne crois pas qu'il y ait l'équivalent de la partie III, je ne sais pas si la Société a l'intention de fournir ce genre de renseignement à l'avenir. Y a-t-il une tendance en ce sens, monsieur Lacombe?

M. Montreuil: Monsieur le président, je vais demander à M. Flichel, notre vice-président aux finances, d'expliquer quels renseignements nous rendons publics.

[*Text*]

Mr. E.A. Flichel (Vice-President, Finance and Management Information Systems, Canada Mortgage and Housing Corporation): We are included in the estimates . . .

The Chairman: But there is a part III. Are you familiar with part III?

Mr. Flichel: We do not report any more detail than that. That is the requirement.

The Chairman: Thank you. We had better move on to Mr. Oostrom.

Mr. Oostrom: Thank you, Mr. Chairman.

Reference was made earlier to the large amounts that were written off. Also, we noticed a huge amount in the supplementary estimates for 1984-85, which we had earlier in our committee. Again, it cited the large deficits in the insurance fund, and even projected. Coming from business, I just do not understand why this did occur and in such large amounts. Were the proceeds for sale of properties not sufficient? I just do not understand how this can occur. And these are not small amounts; there are hundreds of millions of dollars.

Mr. Montreuil: Mr. Chairman, let me comment initially on that and then get some of my colleagues, particularly Mr. Renaud, who is in charge of insurance, to respond to this.

There is a lot of history to that. There is no question that at a time when the corporation at one point in time had substantial surpluses we did decide to reduce premiums and the like. The government of the day decided to proceed with certain programs where there has been a substantial draw-down on the funds, and we are faced with the deficit we have today. Furthermore, as an agency that needs to provide mortgage insurance from coast to coast—and as you know, the competitive environment . . . The result is that there is no one providing mortgage insurance in rural areas, in single-industry communities, etc.

Also, I doubt very much that in cases of what I call a near catastrophe—and I guess the chairman would have firsthand knowledge of that in the case of the Alberta scene, but not exclusively Alberta . . . We have had that also in some single-industry communities in Canada, but the Alberta scene has certainly contributed substantially to the deficit position over and above the AHOP and ARP programs we alluded to earlier.

We do not—and I want the members to know this—we do not believe that the modest modifications we have brought forward with regard to increasing the premiums to application fees and the like is going to rectify the deficit. We expect that the new business we are writing up will be written up on the basis, again, of break-even. We cannot address the deficit, which I believe is something like $789 million at this point. But the provision for catastrophic situations that occur, regret-

[*Translation*]

M. E.A. Flichel (vice-président, Finances et systèmes de gestion, Société centrale d'hypothèques et de logement): Nous figurons dans les prévisions budgétaires . . .

Le président: Mais il y a la partie III. Connaissez-vous la partie III?

M. Flichel: Nous ne donnerons pas plus de détails que cela. C'est tout ce que nous sommes obligés de présenter.

Le président: Merci. Passons maintenant à M. Oostrom.

M. Oostrom: Merci, monsieur le président.

Il a été question plus tôt des sommes considérables qui ont été radiées. Nous avons également constaté, dans le budget supplémentaire 1984-1985 que nous avons étudié précédemment ici, une demande de crédit énorme. pour l'expliquer, on avait invoqué les déficits importants de la caisse d'assurance, et même les déficits futurs. Venant du milieu des affaires, je ne comprends pas comment cela a pu se produire avec tant d'ampleur. Est-ce que la vente de propriétés ne vous pas rapporté suffisamment? Je n'arrive tout simplement pas à comprendre comment cela a pu se produire. Il ne s'agit pas de sommes insignifiantes; il s'agit de centaines de millions de dollars.

M. Montreuil: Monsieur le président, permettez-moi d'abord de répondre, et ensuite je demanderai à certains de mes collègues, surtout à M. Renaud, qui est responsable de l'assurance, de répondre.

Cette affaire a une longue histoire. Il ne fait aucun doute qu'à une certaine époque, lorsque la société disposait de surplus considérables, nous avons décidé de réduire les primes, etc. Le gouvernement de l'époque a décidé de mettre en oeuvre certains programmes qui ont eu pour effet d'entamer une partie considérable de la caisse, ce qui nous donne les déficits que nous connaissons aujourd'hui. En outre, comme organisme qui doit offrir l'assurance hypothécaire d'un océan à l'autre—et comme vous le savez, dans un climat de concurrence . . . Il s'ensuit que personne d'autre n'offre d'assurance hypothécaire dans les régions rurales, dans les localités où n'existe qu'une seule industrie, etc.

En outre, je doute fort que dans les cas que j'appellerais quasi catastrophiques—et je suppose que le président connaît personnellement la scène albertaine, mais ce n'est pas propre à l'Alberta . . . Nous avons également vu la même chose dans certaines localités dépendant d'une seule industrie, mais la scène albertaine a certainement grandement contribué au déficit en sus de celui qu'ont entraîné les programmes PAAP et PALL dont nous avons parlé plus tôt.

Nous ne croyons pas—et je tiens à ce que les députés le sachent—que les modestes modifications que nous avons apportées en augmentant les primes et les frais de présentation de demande, et le reste, vont remédier au déficit. Nous nous attendons à ce que les nouveaux projets que nous allons assurer rentrent dans leurs frais. Nous ne pouvons pas combler le déficit qui se chiffre, en ce moment, je crois, à quelque 789 millions de dollars. Toutefois il est impossible, étant donné le barème des primes de la plupart des programmes de pallier

[*Texte*]

tably, periodically I think cannot be entertained within a premium structure of most programs.

• 1040

You can rest assured that this matter is being addressed within the purview of the evaluation of the mortgage insurance fund.

Possibly Mr. Renaud or Mr. Lacombe would add to my comments, Mr. Chairman, if you permit.

The Chairman: Mr. Renaud.

Mr. Renaud: I was tempted to offer either a two-minute presentation, a half-hour presentation or a full day, but let us go for the two-minute one.

In a nutshell, we estimate that we are going to spend this year maybe as much as $694 million in paying claims. That is this year alone. This is a very significant amount. The premiums we are going to collect are nowhere close to that. The fees we are going to collect will be approximately equivalent to the expenditures of running the organization—and that is an objective in itself—but the relationship between relatively small, if you want, prospective premiums and this horrendous level of claims to be paid is the exercise that we submit to, of course, a lot of analysis and to which actuaries direct their attention.

The first thing that comes to attention when that analysis is done is that clearly there are segments that have generated more claims than others. We break it down, for example, between the business done before 1982—the last time the premiums were changed—and after, between rental business and single-family business, between new housing when we insure it when it is built and existing housing like an MLS transaction and so forth. For each of these things we come to conclusions that sometimes are different, and this is the inference on which the premium structure or the conclusions or the remarks we make about the funds are based.

Clearly the first thing that came out through the analysis in the last few years has been the very significant impact of the two programs, AHOP and ARHP, on the deficit. They have contributed very, very substantially to it, and it was felt that unless cash was put into the fund to compensate for that there was no hope that the premiums received on the new business generated year after year would ever be sufficient to compensate for the very substantial deficit generated by these programs. So that is one segment.

Another one now that came clear starting about July or August 1983, not any before, but is of proportions unequalled before in the history, is what has happened to the markets of Alberta, and we were very substantially in there as were other government entities which have to do with risk and credit. The amount of the claims we are going to pay and potentially the losses we are going to incur in that market alone warrant it to be singled out and addressed by itself also.

[*Traduction*]

aux situations catastrophiques qui se produisent malheureusement de temps à autre.

Vous pouvez être certain que nous nous penchons sur cette question dans le cadre de l'évaluation de la Caisse d'assurance des prêts hypothécaires.

M. Renaud ou M. Lacombe pourraient peut-être ajouter quelque chose, monsieur le président, avec votre permission.

Le président: Monsieur Renaud.

M. Renaud: Je suis tenté de donner une réponse de deux minutes, d'une demi-heure ou d'une journée, mais tenons-nous en à deux minutes.

Bref, nous prévoyons consacrer cette année jusqu'à 694 millions de dollars aux remboursements. C'est pour cette seule année. C'est une somme très considérable. Or, les primes que nous allons percevoir sont loin d'approcher cette somme. Les honoraires que nous allons percevoir se chiffrent à environ la même chose que les dépenses de fonctionnement . . . un objectif en soi . . . mais, par contre, la relation entre le niveau relativement faible, si l'on veut, des primes anticipées et le montant énorme de remboursements à verser au cours de l'exercice font évidemment l'objet d'un grand nombre d'analyses et d'études actuarielles.

Le premier élément qui ressort de cette analyse, c'est très clairement que certains secteurs ont produit plus de demandes de remboursement que d'autres. Nous faisons une ventilation, par exemple, entre les transactions d'avant 1982 . . . dernière date d'augmentation des primes . . . et après, ainsi qu'entre le secteur locatif et les maisons unifamiliales, entre le nouveau logement lorsque nous l'assurons à la construction et les logements déjà construits qui sont vendus par l'entremise d'agents immobiliers. Nous tirons parfois des conclusions différentes pour chacun de ces secteurs et nous nous fondons sur celles-ci pour établir notre structure de primes ou nos conclusions ou les remarques sur la caisse.

Manifestement, le premier élément à ressortir des analyses des quelques dernières années vise l'influence très marquée de deux programmes, PAAP et PRAL, sur le déficit. Ils y ont très grandement contribué et nous estimions qu'à moins de renflouer la caisse en compensation, il n'y avait pas le moindre espoir que les primes perçues des nouvelles transactions conclues année après année pourraient jamais suffir à combler le déficit considérable engendré par ces programmes. C'est donc là un secteur.

Un autre élément qui est devenu évident à compter du mois de juillet ou du mois d'août 1983, pas auparavant, c'est ce qui produisait sur les marchés de l'Alberta, dans des proportions jamais vues auparavant; or, nous étions, tout comme d'autres organismes gouvernementaux de risques et de crédits, de très grands participants de ce marché. Le montant des remboursements que nous devrons verser et les pertes éventuelles que nous allons encourir dans ce seul marché méritent d'être isolés et étudiés séparément.

[*Text*]

Mr. Oostrom: In previous years were solutions proposed as well by the corporation—for example, an increase in insurance fees or other methods—and were these proposals for solutions then not followed up? Was there a political decision taken by previous governments over the years not to do anything so you could cover your costs?

Mr. Montreuil: Mr. Chairman, if I may, I would like to respond to that and say that there have been increases to premiums over the period. I believe in 1982 was the last time we increased premiums. But I wish to reiterate that that is grossly insufficient to address the issues of the AHOP and ARHP programs, as well as the significant catastrophic situations we have encountered, particularly in Alberta. Again, on that one—and we are no different from others—there are not many people who predicted that; therefore, it is indeed very difficult to take remedial action in order to minimize your risk. You endeavour to do that periodically through a downward adjustment on the level of the amount of mortage you would cover, etc.

• 1045

This is not an easy one. We hope that the current evaluation of the program will lay out the ground rules, and state very clearly before elected representatives, the contingent liabilities and whether there should be provision for single-industry communities or catastrophic situations that often arise, either on a sectoral or on a geographic basis, Mr. Chairman.

Mr. Oostrom: I understand that part. All I am interested in is work proposals made in the past for remedial action by the corporation.

Mr. Renaud: Yes, they were.

Mr. Oostrom: How?

Mr. Renaud: The most obvious one, for example, is premium. And it was carried out. The levels of increase in premiums that took place in 1982 is the result of a proposal made, probably in 1981, to correct this situation at that time. And in the light of the knowledge available at that time of what the situation would be and where it was developing, the level of increase was judged sufficient and adequate to cover future losses.

Mr. Oostrom: Were your proposals fully carried out or only in part? I mean, what I am interested in that you as a corporation and proposals for remedial actions . . . well, you do not have to say, but I just want to ask whether these were fully carried out. If they were not fully carried out, then perhaps a political decision was made not to and, then, part of the blame would lie in the political sphere. That is what I am driving at.

Mr. Montreuil: No, Mr. Chairman, I would like really to respond to that in this manner. First of all, when we become aware matters going sour, either in the case of a specific application or in the case of a region, we do dialogue with our various managers to ensure that our underwriting practices are

[*Translation*]

M. Oostrom: Au cours des années antérieures, la société avait-elle proposé des solutions . . . par exemple, une augmentation des primes d'assurances ou d'autres méthodes . . . et n'a-t-on pas donné suite à ces propositions de solutions? Les gouvernements précédents ont-ils pris la décision politique de ne rien faire pour récupérer vos frais?

M. Montreuil: Monsieur le président, avec votre permission, j'aimerais répondre à cette question et dire qu'au cours de cette période il y a eu des augmentations de primes. Je crois que c'est en 1982 que nous avons eu la dernière augmentation des primes. Toutefois, je tiens à répéter que de telles augmentations ne sauraient absolument pas suffire à combler les pertes des programmes PAAP et PRAL pas plus que les situations catastrophiques que nous avons connues, surtout en Alberta. Ici encore . . . et je ne fais aucune distinction par rapport aux autres cas . . . très peu de gens l'avaient prédit; par conséquent, il nous était en fait très difficile de prendre des mesures qui nous auraient permis de réduire nos risques, ce que nous faisons périodiquement, en diminuant le pourcentage des prêts hypothécaires assurés, etc.

Ce n'est pas facile. Nous espérons que l'évaluation actuelle du programme nous permettra de fixer des règles de base, et de présenter très clairement aux députés les responsabilités éventuelles et les exceptions qui pourraient s'imposer dans le cas des localités dont l'économie repose sur une seule industrie ou de situations catastrophiques qui se produisent souvent par secteur ou par région, monsieur le président.

M. Oostrom: Je comprends cet aspect. Ce qui m'intéresse, ce sont les solutions que la société aurait présentées par le passé.

M. Renaud: Oui, nous l'avons fait.

M. Oostrom: Comment?

M. Renaud: La mesure la plus évidente, ce sont les primes. Nous les avons effectivement augmentées. L'augmentation de primes survenue en 1982 faisait suite à une proposition formulée probablement en 1981 en vue de rectifier ce qui se produisait à l'époque. A la lumière des données que nous avions sur la situation et son évolution, nous avions jugé que l'augmentation des primes était suffisante dans l'immédiat et pour l'avenir.

M. Oostrom: A-t-on donné pleinement suite à vos propositions ou seulement partiellement? J'entends par là que je serais curieux de savoir si comme Société, vos propositions de mesures correctives . . . en fait vous n'avez pas besoin de préciser, mais je tiens simplement à demander si l'on avait donné suite entièrement à vos propositions. Sinon, peut-être n'a-t-on pas pris la décision de le faire, auquel cas le blâme retombe en partie au niveau politique. Voilà à quoi je veux en venir.

M. Montreuil: Non, monsieur le président, j'aimerais vraiment répondre de la façon suivante: tout d'abord, lorsque nous constatons que les choses vont se gâter, dans le cas d'une demande précise ou dans le cas d'une région, nous discutons

[*Texte*]

in keeping with trying to ensure the security aspect of the insurance we are providing.

I should add here that in the tightening of measures internally, in some cases covenants which we sign in cases such as single-industry communities, in many circles there is a lot of resistance to it. As you may know, and as I believe the chairman knows, some of the measures we had put in place in the case of Alberta were not too welcome in many circles. It was generally viewed that the corporation was not heeding the concerns of job maintenance, job creation, etc., but they were put in place with a view to stabilizing the market, and with the intent of trying to provide as much of a security blanket as possible to the mortgage insurance fund.

I would add, though, that these measures "after the fact", and not being able to predict . . . well, if you were able to predict, I would assume that, in the corporation historically, we have looked at measures in order not to have what I would call"over exposure" and to increase the risk, and one is faced with substantial claims tied to the contractual commitment that you have entered into one year or two years before, or five years before. And at that point you cannot, by honouring your contractual commitments, walk away from those obligations. And as I reiterate, some of the measures we have taken within the purview of agreements have run into a lot of static in certain areas.

The Chairman: The time is up, Mr. Oostrom. I will put you down for a second round. That completes the first round. You have mentioned the catastrophic situation in Alberta. Before the meeting is over, would someone look and give us a dollar figure for that catastrophe? It would be appreciated. I will give you some time to look that up, or do you have it available?

Mr. Renaud: If I may I would like to table a graph that you might find just as suitable as the actual figure.

The Chairman: Well that would be helpful. What does it add up to?

Mr. Montreuil: Mr. Chairman, I would ask, if possible, to speak to the chart so that it can be on the record.

Mr. Renaud: The actual figure of claims that we anticipate having to pay this year in total is very close to $700 million. Almost exactly half of that will be Alberta claims.

The Chairman: And last year was it similar?

Mr. Renaud: The total amount of claims paid last year was about half that, which is about $350-some million.

• 1050

Mr. Oostrom: Mr. Chairman, the point made earlier by my colleague for Spadina, asking for some information specifically related to social housing . . . but why do we not make this available to all members of the committee, not only for social housing but for all categories? It would interest me.

[*Traduction*]

avec nos directeurs afin de nous assurer que nos pratiques d'assurance visent à protéger notre investissement.

Je dois ajouter ici qu'en resserrant nos mécanismes internes, dans certains cas les contrats que nous signons dans les localités à une seule industrie, par exemple, provoquent beaucoup de résistance dans de nombreux cercles. Comme vous le savez, et je crois que le président le sait, certaines des mesures mises en place dans le cas de l'Alberta n'ont pas été bien accueillies dans de nombreux milieux. On a estimé en général que la Société ne tenait pas compte de la nécessité d'assurer des emplois, de la création d'emplois, etc., mais nous avons mis ces mesures en place afin de stabiliser le marché, et afin de tenter de sauver dans toute la mesure du possible la Caisse d'assurance des prêts hypothécaires.

Je me dois d'ajouter cependant que ces mesures après coup et comme il est impossible de prédire . . . si on le pouvait, je présume que depuis toujours à la Société, nous avons songé à des mesures qui nous empêchent de trop «nous étirer», de réduire les risques. Toutefois, nous faisons face à des demandes de remboursement élevées suite à des engagements contractuels conclus il y a un an ou deux, parfois il y a cinq ans. Il vient un moment où l'on ne saurait, si l'on veut honorer ces engagements contractuels, s'esquiver de ces obligations. Je le répète, nous avons pris certaines mesures en modifiant les contrats qui nous ont attiré beaucoup de critiques dans certaines régions.

Le président: Votre temps est écoulé, monsieur Oostrom. Je vais vous inscrire au deuxième tour. Voilà qui termine le premier tour. Vous avez fait allusion à la situation catastrophique en Alberta. Avant la fin de la réunion, est-ce que quelqu'un peut me donner la valeur monétaire de cette catastrophe? Je vous en serais reconnaissant. Je vais vous donner le temps de faire les recherches, ou l'avez-vous maintenant?

M. Renaud: Avec votre permission, j'aimerais déposer un tableau que vous trouverez peut-être aussi utile que les chiffres.

Le président: Ce serait utile. Quel est le bilan?

M. Montreuil: Monsieur le président, avec votre permission j'aimerais expliquer le tableau afin de le consigner.

M. Renaud: Nous prévoyons devoir rembourser cette année, un total de presque 700 millions de dollars. Presque la moitié de la somme nous vient des demandes de l'Alberta.

Le président: Était-ce semblable l'an dernier?

M. Renaud: Le montant global de demandes remboursées l'an dernier se chiffrait à environ la moitié, soit quelque 350 millions de dollars.

M. Oostrom: Monsieur le président, mon collègue de Spadina a fait valoir plus tôt lorsqu'il demandait des renseignements précis sur le logement social . . . mais pourquoi ne pas donner ces renseignements à tous les membres du Comité,

[*Text*]

The Chairman: Is that clear, Mr. Montreuil?

Mr. Montreuil: We will provide that, Mr. Chairman.

Ms Copps: I would like to ask a general question relating to CMHC's new-found disposition toward the private sector. I am speaking specifically about social housing. When you look at the 1985 project selections, you see the private non-profit sector has had a 45% increase in the allocation of units, to 3,081 units, whereas the public non-profit has had an increase of only 3%, to a total of 247 units. At the same time you see only a 127-unit increase in special-purpose housing, which I understood Mr. Montreuil to say should represent about 10% of the total housing allocations. By my calculations it represents much less than that.

I have certainly had expressed to me by a number of not only co-operative non-profit groups but also municipal groups very serious concern about CMHC's predisposition to award unit allocations to companies that have been formed merely for the purpose of making a profit and not with the overall reflections of social housing in mind. I think the figures for 1985 project selection clearly buttress that complaint by public non-profit as well as co-operative organizations, that CMHC is giving the nod to private companies who form co-ops or form non-profit organizations merely for the purpose of getting a profit in the construction field.

Mr. Montreuil: I may respond initially and ask Bob Warne to add to this.

First, Ms Copps, I should state about the special allocation for special-purpose, what is currently unallocated—I think a fairly substantial amount—would be directed to special-purpose, which will change the numbers, and I guess the percentages, up towards the 10%.

Secondly, I should also add that the polemic around the allocation to what you would call "developer-led projects"—I stand to be corrected here—I believe is still under 10% of the allocation. Therefore if you are talking about what is non-developer-led, it still accounts for over 90% of the unit allocation the corporation provides. At this time I think it would be inappropriate to place private non-profits, or the allocation provided to private non-profits, which is a substantial one—still below what is provided to co-ops—in the category of developer-led projects across the country.

Mr. Warne: I would like to clarify the different categories of social housing. Co-op, I believe, does not require further clarification. Private non-profit and public non-profit, however, can be misleading. Private non-profit is non-profit groups, but they are not necessarily connected with any entrepreneurial type of organization. Public non-profit is usually funded by the provinces jointly with the federal

[*Translation*]

non seulement sur le logement social, mais pour toutes les catégories? Cela m'intéresse.

Le président: Est-ce compris, monsieur Montreuil?

M. Montreuil: Nous vous fournirons ces renseignements, monsieur le président.

Mme Copps: J'aimerais poser une question générale relativement à la nouvelle inclination de la SCHL envers le secteur privé. Je veux parler plus précisément du logement social. Lorsqu'on examine le choix de projets pour 1985, on constate que le secteur du logement à but non lucratif privé jouit d'une augmentation de 45 p. 100 dans la répartition des unités, pour atteindre 3,081 unités, alors que les logements à but non lucratif publics ne jouissent que d'une augmentation de 3 p. 100 pour atteindre un total de 247 unités. Par ailleurs, on constate une augmentation d'à peine 127 unités dont le logement à fin spéciale, lequel devrait représenter, si j'ai bien compris M. Montreuil, environ 10 p. 100 des allocations globales de logement. Selon mes calculs, c'est beaucoup moins.

Non seulement des groupes de logements coopératifs à but non lucratif mais également des groupes municipaux m'ont fait part de leurs très grandes inquiétudes au sujet de l'inclination de la SCHL à allouer des unités à des sociétés formées uniquement afin de réaliser un bénéfice et non pas de promouvoir les objectifs du logement social. Je crois que les chiffres pour le choix de projets en 1985 viennent manifestement étoffer cette plainte des organismes de logements à but non lucratif publics ainsi que des associations coopératives, à savoir que la SCHL appuie les entreprises privées qui constituent des coopératives ou des assoications à but non lucratif simplement en vue de réaliser des bénéfices dans la construction.

M. Montreuil: Je vais d'abord répondre et ensuite je demanderai à Bob Warne d'ajouter quelque chose.

Tout d'abord, madame Copps, je dois dire que l'allocation spéciale qui n'a pas encore été attribuée—je crois qu'il s'agit d'un montant assez considérable—ira aux projets à des fins spéciales, ce qui modifiera les chiffres, et dépassera je crois, les 10 p. 100.

Deuxièmement, je me dois également d'ajouter que la polémique qui entoure les allocations à ce que vous appelez des projets menés par des promoteurs, sauf erreur, et on me corrigera—demeure toujous inférieure à 10 p. 100. Donc si vous parlez des projets qui ne relèvent pas de l'initiative de promoteurs, et représentent toujours plus de 90 p. 100 de toutes les unités allouées par la société. À l'heure actuelle, je crois qu'il ne convient pas d'inclure l'allocation aux logements à but non lucratif privés laquelle est considérable—moindre cependant que ce que nous donnons aux coopératives—dans la catégorie des projets lancés par des promoteurs à travers le pays.

M. Warne: J'aimerais donner des précisions sur les différentes catégories de logement social. Les coopératives, n'ont pas besoin, d'autres éclaircissements. Le secteur à but non lucratif privé et à but non lucratif public cependant peuvent prêter à confusion. Le logement à but non lucratif pprivé est offert par des groupes à but non lucratif, qui ne sont pas nécessairement reliés à une entreprise commerciale. Règle générale, ce sont les

[*Texte*]

government through what we call the "global allocation". It is only in three provinces that the corporation funds public non-profit, and these would be municipal agencies. Those are Newfoundland, Manitoba, and British Columbia.

• 1055

The Chairman: Part of it might include a church group.

Mr. Warne: Yes. That is what you are . . .

Mr. Montreuil: Yes, sir.

Mr. Warne: Yes. Charitable organizations.

Le président: Monsieur Hudon.

M. Hudon: Je voudrais parler du programme de recherche. Je sais que la Société centrale d'hypothèques et de logement a un assez important programme de recherche, au point de vue technique, au point de vue du logement social et ainsi de suite. Est-ce qu'il y a eu des coupures dans ce secteur-là, ou si on prévoit des développements? Quelle est la perspective à moyen terme?

M. Montreuil: Monsieur le président, dans le cadre des coupures par lesquelles la Société a été touchée en novembre dernier, de l'ordre de 47 ou 48 millions de dollars, par souci de maintenir un certain équilibre et un certain degré de justice, nous avons aussi sabré dans notre budget de recherche; nous avons fait des coupures d'à peu près 1.5 million de dollars, je pense.

Pour compenser jusqu'à un certain point cette coupure, la Société dialogue avec les provinces et les différents groupes qui font de la recherche dans le domaine de l'habitation. On veut ainsi éviter le dédoublement et s'assurer qu'il y ait un effort conjoint et une contribution financière de tous les intervenants dans le domaine de l'habitation. Que ce soit au niveau de l'innovation ou pour résoudre certains problèmes dans le domaine de l'habitation, nous voulons que tous nos programmes soient coordonnés et complémentaires.

Je ne sais pas si M. Lacombe, qui est le vice-président responsable, voudrait ajouter certains détails à ce sujet.

Mr. Lacombe: Just by, perhaps, a way of more precision, the $1.5 million reduction was allocated across three major programs: the External Research Program which was reduced, I think, by an order of about $200,000 to $300,000; the Housing Technology Incentives Program which was reduced by an equivalent amount; and the scholarship program which has also been reduced. In making those changes we talked to the industry groups and the academic community; we think the changes were made without in any way reducing the effectiveness of the programs.

Le président: Merci. Monsieur Guilbault.

M. Guilbault (Drummond): Dans vos études, quelle attention accorde-t-on aux dépenses fiscales consacrées au logement, et quelle capacité avez-vous de reconnaître le rôle des municipalités sur le plan de l'habitation?

[*Traduction*]

provinces conjointement avec le gouvernement fédéral qui finance le logement à but non lucratif public grâce à ce que nous appelons l'allocation globale. La Société ne finance les logements à but non lucratif publics, en général des organismes municipaux que dans trois provinces. Il s'agit de Terre-Neuve, du Manitoba et de la Colombie-Britannique.

Le président: Cela peut inclure un groupe religieux.

M. Warne: Oui, c'est ce que vous . . .

M. Montreuil: Oui, monsieur.

M. Warne: Oui, des organismes de charité.

The Chairman: Mr. Hudon.

Mr. Hudon: I would like to talk about the research program. I know that the Canada Mortgage and Housing Corporation has a rather important technical research program for social housing and so on. Has this area been cut back or increases planned? What is the medium term plan?

Mr. Montreuil: Mr. Chairman, following the cuts in the Corporation's budget last November of proximately $47 million or $48 million, in order to maintain a certain balance and a certain degree of fairness, we have also reduced the research budget; we have reduced it by about $1.5 million, I think.

To somewhat reduce the impact of those cuts, the Corporation is negotiating with provinces and various groups which do research in the housing area. We are trying to eliminate overlaps and to join the efforts and financial contributions of everyone involved in housing. Whether it is in new techniques or in trying to resolve problems in housing, we would like to co-ordinate all our programs and ensure that they complement each other.

I do not know if Mr. Lacombe, the Vice-Chairman responsible for that area could tell you more about this.

M. Lacombe: Je pourrais peut-être simplement préciser que la coupure de 1.5 million de dollars a été répartie entre trois grands programmes: le Programme de recherche externe auquel on a retiré je crois 200,000$ à 300,000$; le Programme d'encouragement aux nouvelles technologies de l'habitation, auquel on a enlevé à peu près le même montant; et le programme de bourses qui a également été réduit. Avant de faire ces changements, nous avons consulté des représentants de l'industrie et du milieu universitaire; nous estimons que ces changements ne diminuent en rien l'efficacité des programmes.

The Chairman: Thank you. Mr. Guilbault.

Mr. Guilbault (Drummond): How much attention do you pay in your studies to the amount of fiscal revenue spent on housing, and are you able to define the role of municipalities in housing?

[*Text*]

M. Montreuil: Monsieur le président, je vais surtout répondre à la deuxième partie de cette question. Nous croyons, et je pense que c'est la volonté ferme de notre ministre, M. McKnight, que dans le dialogue avec les provinces, et les municipalités sont des créatures des provinces, on doit reconnaître que sous plusieurs volets—je songe particulièrement au logement social—les municipalités peuvent contribuer et intervenir, soit par des formules de dégrèvement, soit au point de vue des structures administratives.

A la réunion des ministres de l'Habitation, au mois de décembre, le ministre a demandé aux différents intervenants de faire leur quote-part. Il leur a demandé une contribution accrue pour qu'on puisse se pencher sur le problème des plus démunis. Dans ce contexte-là, les gouvernements provinciaux, les municipalités qui sont touchées par les divers programmes ainsi que ceux qui en bénéficient eux-mêmes vont, dans le cadre de leur apport au projet, contribuer pour leur juste part. Le fédéral, par le biais de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, va aussi voir à ce que nos dollars soient dépensés à bon escient et dirigés vers les plus démunis.

The Chairman: Thank you, Mr. Montreuil. Mr. Heap has a question, but I understand Mr. Angus is going to ask it.

Mr. Angus: And then you will really wonder why he is asking a question about the Royal Edward Hotel in Thunder Bay.

The Chairman: He is very knowledgeable.

Mr. Angus: Thank you, Mr. Chairman. I want to ask the gentlemen from CMHC whether they are prepared to commit sufficient funds in the RRAP rental program for Thunder Bay, so that the conversion of one of our old stately hotels for rental accommodation can occur, particularly given that we are a community with the worst vacancy rate in the nation, something around .03%.

• 1100

Mr. Montreuil: Mr. Chairman, I think we will have to take note of that question and respond to it. I am not privy to the specifics of that. I would have to speak to my General Manager, Brian Randall in Toronto, in order to be able to get the specifics of the case, but we can certainly provide the committee and the inquirer with a response to his question forthwith.

The Chairman: Is that acceptable, Mr. Angus?

Mr. Angus: I guess I do not have much choice, do I?

The Chairman: Thank you.

Mr. Epp is here. I apologize, Mr. Epp, but it is the nature of 9.30 a.m. meetings and there are members on our list who have further questions. I am sorry we do not have an opportunity.

I would like on behalf of the committee to express our appreciation to the officials. Thank you for being so forthcoming. *La séance est ajournée.*

[*Translation*]

Mr. Montreuil: Mr. Chairman, I will answer mainly to the second part of the question. We believe, and I think it is the wish of our Minister, Mr. McKnight, that in our dialogue with the provinces, and municipalities are part of the provinces, we recognize that in several areas—and particularly in social housing—municipalities can contribute and participate either through tax exemption formulas, or through their administrative structures.

At the meeting of housing ministers in December, the Minister asked that all participants do their fair share. We have asked that they increase their contribution so that we can help those who need it most. In this way, the provincial governments and the municipalities which are affected by the various programs, as well as those who benefit from them, will contribute their fair share to the project. The federal government, through Canada MOrtgage and Housing Corporation, will ensure that the funds are well spent and go to those who need it most.

Le président: Merci, monsieur Montreuil. M. Heap a une question, mais M. Angus va la poser pour lui.

M. Angus: Et vous allez vraiment vous demander pourquoi il pose une question à propos de l'hôtel *Royal Edward* de Thunder Bay.

Le président: Il est au courant de bien des choses.

M. Angus: Merci, monsieur le président. Je voudrais demander aux représentants de la SCHL s'ils sont prêts à accorder des fonds suffisants au Programme d'aide à la remise en état des immeubles résidentiels à Thunder Bay, afin de permettre la conversion d'un de nos grands vieux hôtels en immeuble résidentiel, puisque notre ville a le taux de vacances le moins élevé du pays, autour de .03 p. 100.

M. Montreuil: Monsieur le président, je crois que je vais devoir prendre la question en note et y répondre plus tard. Je ne suis pas au courant des détails. Je devrais me renseigner auprès du directeur général, M. Brian Randall, à Toronto, pour obtenir les détails, mais nous pourrons certainement donner réponse au Comité et à l'intéressé rapidement.

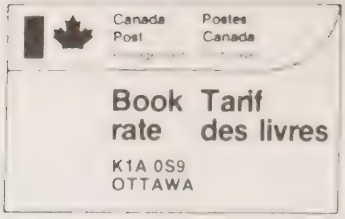
Le président: Cela vous convient-il, monsieur Angus?

M. Angus: Je n'ai pas vraiment le choix, n'est-ce pas?

Le président: Merci.

M. Epp est parmi nous. Je suis désolé, monsieur Epp, mais c'est ainsi que se déroulent les réunions qui commencent à 9h30, et j'ai encore sur ma liste des membres du Comité qui voudraient poser des questions. Je suis désolé que le temps nous manque.

Au nom de tous les membres du Comité, je remercie les représentants de la société de leur collaboration. *The meeting is adjourned.*



If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From Canada Mortgage and Housing Corporation:

Robert C. Montreuil, President;

J.B. Lacombe, Vice-President, Policy Development and Research Sector;

C. Renaud, Vice-President, Insurance Operations;

R.J. Boivin, Senior Vice-President;

R.D. Warne, Vice-President, Programs;

E.A. Flichel, Vice-President, Finance and Management/Information Systems.

De la Société canadienne d'hypothèques et de logement:

Robert C. Montreuil, président;

J.B. Lacombe, vice-président, Recherche et l'élaboration de politiques;

C. Renaud, vice-président, Assurance;

R.J. Boivin, premier vice-président;

R.D. Warne, vice-président, Programmes;

E.A. Flichel, vice-président, Finances et systèmes de gestion.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 34

Thursday, May 30, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 34

Le jeudi 30 mai 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Annual Report, 1983-84—Department of Employment and Immigration, and Canada Employment and Immigration Commission—IMMIGRATION

Amendments to the Immigration Regulations 1978, effective October 17, 1983

Report to Parliament on future Immigration Levels, dated November 1984

INCLUDING:

The Third Report to the House

CONCERNANT:

Rapport annuel, 1983-1984—Ministère de l'emploi et de l'immigration, et Commission de l'emploi et de l'immigration—IMMIGRATION

Amendements au Règlement sur l'immigration, 1978, en vigueur à compter du 17 octobre 1983

Rapport sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement, en date de novembre 1984

Y COMPRIS:

Le Troisième Rapport à la Chambre

LIBRARY
JUN 18 1985

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

25440

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Gilbert Chartrand
Terry Clifford
Sheila Copps
Léo Duguay
Jim Edwards
Jean-Guy Guilbault
Jean-Guy Hudon
Rod Murphy
Lorne Nystrom
John Oostrom
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Roger Clinch
Dave Dingwall
Michel Gravel
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Shirley Martin
Paul McCrossan
Lucie Pépin
Peter Peterson
Allan Pietz
Louis Plamondon
Joe Price
Ray Skelly
Maurice Tremblay
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

REPORT TO THE HOUSE

Wednesday, June 5, 1985

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration has the honour to present its

THIRD REPORT

ENTREPRENEURIAL IMMIGRANTS

1. In accordance with its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 respecting the Annual Report of the Department of Employment and Immigration, and the Canada Employment and Immigration Commission, for the fiscal year ended March 31, 1984, your Committee has examined the Entrepreneur Program, as outlined on pages 57 and 58 of the report. Your Committee has also considered its Order of Reference, dated Monday, October 3, 1983 respecting amendments to the Immigration Regulations (1978) which also relate to the Entrepreneur Program.

2. This third report deals with the matter of entrepreneurial immigration. In the months ahead, your Committee intends to continue its inquiry into other aspects of immigration policy, such as the subject of detentions, refugees, humanitarian measures, family reunification, services to immigrants, enforcement and the appeals process and other matters that may arise. While this report pertains to a specific component of immigration policy, your Committee wants it to be clearly understood that other policy matters will be considered in later reports.

3. We can all be proud of our social and humanitarian immigration policies. This year Canada plans to admit 45,000 family class immigrants, 15,000 refugees and members of designated classes and between 5,000-8,000 immigrants under special humanitarian measures. Combined, these groups represent more than three-quarters of the total intake planned not only for this year but for the foreseeable future. Your Committee believes that Canada's current social and humanitarian immigration objectives should be maintained, and future reports will provide advice on how the government might best raise levels for these groups so that we can achieve the population goals specified in our second report.

4. Section 3(*h*) of the *Immigration Act* states that one of Canada's policy objectives is "to foster the development of a strong and viable economy and the prosperity of all regions of Canada". The Entrepreneur Program, designed to bring to Canada individuals who have the necessary managerial expertise and financial resources to create jobs, is one immigration program which clearly attempts to achieve this objective.

5. Since its inception, the Entrepreneur Program has been a contributor to new capital formation and job creation in this country. Between 1979 and 1984, 10,777 visas were issued to entrepreneurial immigrants. During the same time period,

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mercredi 5 juin 1985

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

LES IMMIGRANT(E)S ENTREPRENEURS

1. Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 concernant le Rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et celles de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1984, votre Comité a examiné le «Programme à l'intention des entrepreneurs», décrit à la page 62 du rapport. Votre Comité a également étudié son Ordre de renvoi du lundi 3 octobre 1983 concernant les modifications du Règlement sur l'immigration (1978) qui ont également trait au «Programme à l'intention des entrepreneurs».

2. Le présent rapport traite spécifiquement de la question de l'immigration d'entrepreneur(*e*)s. Dans les mois à venir, votre Comité se propose de continuer à examiner d'autres aspects de la politique de l'immigration, portant notamment sur la détention, les réfugié(*e*)s, les mesures à caractère humanitaire, la réunion des familles, les services offerts aux immigrant(*e*)s, l'application de la politique, le processus d'appel et d'autres questions. Le présent rapport porte sur un élément précis de la politique de l'immigration. Cependant, votre Comité tient à ce qu'il soit clairement entendu qu'il examinera d'autres aspects de la politique dans des rapports ultérieurs.

3. Nous pouvons tous être fier(*e*)s de nos programmes d'immigration à caractère social et humanitaire. Cette année, le Canada se propose d'accueillir 45,000 immigrant(*e*)s de la catégorie de la famille, 15,000 réfugié(*e*)s et membres des catégories désignées, et entre 5,000 et 8,000 immigrant(*e*)s admis(*e*)s aux termes de mesures spéciales d'ordre humanitaire. Ensemble, ces groupes représentent plus des trois quarts de toutes les immigrant(*e*)s dont on prévoit l'admission, non seulement cette année, mais dans un avenir prévisible. Votre Comité estime qu'il faudrait maintenir les objectifs actuels du Canada en matière d'immigration à caractère social et humanitaire, et ses rapports ultérieurs contiendront des recommandations sur la façon dont le gouvernement peut le mieux accroître les niveaux d'immigration de ces groupes en vue de la réalisation des objectifs démographiques précisés dans notre deuxième rapport.

4. Le paragraphe 3 *h*) de la *Loi sur l'immigration* dispose que l'un des objectifs de la politique du Canada consiste à «stimuler le développement d'une économie florissante et à assurer la prospérité dans toutes les régions du pays». Le «Programme à l'intention des entrepreneurs», conçu pour attirer au Canada des personnes possédant les ressources financières et les compétences administratives nécessaires pour créer des emplois, est un programme d'immigration qui vise clairement à atteindre cet objectif.

5. Depuis sa création, le «Programme à l'intention des entrepreneurs» a contribué à la formation de capital et à la création d'emplois au Canada. Entre 1979 et 1984, 10,777 visas ont été délivrés à des immigrant(*e*)s entrepreneurs. Au cours de la

entrepreneurial immigrants transferred approximately $3.4 billion to Canada, and this capital inflow is estimated to have generated a minimum of 24,000 jobs. [1]

6. To be granted landed immigrant status in Canada, an entrepreneurial immigrant must make a firm commitment to purchase or invest in a business that will create or maintain employment for at least one Canadian citizen or permanent resident other than the immigrant or his/her immediate family. In addition, an entrepreneurial immigrant must have the ability and the intention to participate actively in the management of the business. These criteria reflect "the Commission's desire to encourage the admission of experienced business persons whose business ventures will make a definite contribution to Canada in terms of job opportunities for Canadians and local economic development." [2]

7. Your Committee is convinced that the Entrepreneur Program is a valuable one for promoting economic development in Canada. In view of the significant economic contribution made by entrepreneurial immigrants, and the current state of the Canadian economy, your Committee has examined the Entrepreneur Program and wishes to review the testimony and make recommendations designed to strengthen and expand the program.

SUMMARY OF TESTIMONY

Program Administration

8. Canada is competing with other countries for entrepreneurial immigrants. Although your Committee heard testimony indicating that Canada's Entrepreneur Program compares favourably with similar programs in other countries, other testimony indicated that our program can be administered more effectively to better meet its objective.

Entrepreneurial Development Officers

9. Entrepreneurial Development Officers (EDOs) are frequently in a difficult position. They are supposed to encourage entrepreneurs to seek landed immigrant status for the purpose of establishing a business in Canada and then must turn around and make sure that only "qualified" entrepreneurs enter Canada. The previous training and experience of EDOs generally reflect the enforcement responsibility of immigration officers and these officers may be applying the program's selection criteria too rigorously.

Minister's Office

10. The Minister of Employment and Immigration, in both areas of the Minister's responsibility, is required, by law and practice, to deal with an enormous number of individual cases requiring unique and sensitive judgment. Witnesses suggested that the Minister's office needs more resources to help resolve,

1 Employment and Immigration Canada, Entrepreneur Program: Objectives and Procedures, October 1984, p.v.

2 Ibid., p. 1.

même période, les immigrant(*e*)s entrepreneurs ont viré quelque 3,4 milliards de dollars au Canada; on estime que cet afflux de capitaux a permis de créer au moins 24,000 emplois. [1]

6. Pour se voir accorder le statut d'immigrant(*e*) ayant obtenu le droit d'établissement au Canada, un(*e*) immigrant(*e*) entrepreneur doit s'engager à acheter une entreprise ou à y investir des capitaux de façon qu'au moins un(*e*) citoyen(ne) canadien(ne) ou un(*e*) résident(*e*) permanent(*e*) autre que l'immigrant(*e*) ou membre de sa famille puisse y obtenir ou y conserver un emploi. En outre, l'immigrant(*e*) entrepreneur doit être en mesure et avoir l'intention de participer activement à la gestion de l'entreprise. Ces critères traduisent «la volonté de la Commission de favoriser l'admission de gens d'affaires expérimentés dont les entreprises contribueront à l'expansion économique du Canada pour ce qui concerne les débouchés pour des Canadiens et le développement économique local.» [2]

7. Votre Comité est convaincu que le «Programme à l'intention des entrepreneurs» constitue un moyen utile de favoriser l'expansion économique au Canada. Étant donné l'importante contribution économique des immigrant(*e*)s entrepreneurs et la conjoncture économique actuelle au Canada, votre Comité a examiné le «Programme à l'intention des entrepreneurs» et il souhaite donner un aperçu des témoignages et formuler des recommandations visant à renforcer et à élargir le programme.

RÉSUMÉ DES TÉMOIGNAGES

Administration du programme

8. Le Canada est en concurrence avec d'autres pays pour le recrutement des immigrant(*e*)s entrepreneurs. Bien que votre Comité ait entendu des témoignages indiquant que le «Programme canadien à l'intention des entrepreneurs» se compare favorablement aux programmes analogues en vigueur dans d'autres pays, d'autres témoignages donnent à penser que notre programme pourrait être administré plus efficacement pour mieux atteindre l'objectif visé.

Agent(*e*)s de recrutement des immigrant(*e*)s entrepreneurs

9. Les agent(*e*)s de recrutement des immigrant(*e*)s entrepreneurs (ARIE) sont fréquemment placé(*e*)s dans une situation délicate: ils (elles) sont censé(*e*)s encourager des entrepreneur(*e*)s à demander le status d'immigrant(*e*) ayant obtenu le droit d'établissement en vue de créer une entreprise au Canada, mais ils (elles) doivent par ailleurs s'assurer que seul(*e*)s des entrepreneur(*e*)s «qualifié(*e*)s» sont admis(es) au Canada. La formation et l'expérience des ARIE reflètent généralement la responsabilité des agent(*e*)s d'immigration en matière d'application de la politique, de sorte qu'ils (elles) appliquent peut-être trop rigoureusement, sans discernement, les critères de sélection des participant(*e*)s au programme.

Cabinet du (de la) Ministre

10. Le (la) ministre de l'Emploi et de l'Immigration, dans ses deux sphères de compétence, est tenu(*e*), selon la loi et dans la pratique, de traiter d'une foule de cas qui doivent chacun être jugés individuellement et avec discernement. Selon certains témoins, le Cabinet du (de la) Ministre a besoin de ressources

1 Emploi et Immigration Canada Programme à l'intention des entrepreneurs: Objectifs et processus, octobre 1984, p.v.

2 Ibid, p. 1

quickly and sensitively, many of the matters pertaining to immigration generally and the Entrepreneur Program specifically.

Language

11. Although the foreign service has individuals who have facility in nearly every language, your Committee has heard testimony indicating that there are some instances, particularly in Asia, where visa officers cannot speak the indigenous language.

Training

12. According to program guidelines, EDOs "should be sufficiently knowledgeable and prepared to discuss topics such as labour costs and availability, union activities, medical/pension plans, taxation or any other element of a totally new business environment with an entrepreneur." [3] In addition, they must also be able to assess an entrepreneur's business record, business proposal and its potential acceptability in a province of Canada. On this basis, EDOs must form an opinion not only on the likelihood of an applicant's chance of success in adapting to Canada, but also on his/her chances of successfully establishing a business in Canada. Your Committee recognizes that it is extremely difficult to provide immigration officials with the required level of expertise in all these areas.

Promotion

13. Your Committee heard testimony indicating that the Entrepreneur Program is not actively promoted in most posts abroad. Funds devoted specifically for this purpose have been extremely limited. In this same context, some witnesses claimed that the importance of the Entrepreneur Program has never been emphasized sufficiently in posts abroad.

Information Technology

14. Witnesses indicated to your Committee that entrepreneur applications often require a long period of time to process. In view of this, witnesses suggested that there is a need to update the information technology available to immigration officials. The Department of External Affairs reported that it is engaged in updating information technology in our posts abroad. An experimental program using electronic data processing (EDP) is currently underway. This system is expected to limit the need to move files, reduce the possibility of information loss and speed up processing.

Fee for Service

15. Most witnesses agreed that the cost of processing applications should be fully recovered from entrepreneurial applicants.

Who is an Entrepreneur?

3 Ibid., p. 11

plus nombreuses pour aider le (la) Ministre à résoudre rapidement et avec discernement bon nombre des questions se rapportant à l'immigration en général et au «Programme à l'intention des entrepreneurs» en particulier.

Langue

11. Bien que le service extérieur dispose du personnel voulu pour offrir des services dans presque toutes les langues, des témoins ont signalé que, dans certains cas, notamment en Asie, les agent(*e*)s des visas ne peuvent parler la langue du pays.

Formation

12. Selon les lignes directrices du programme, les ARIE, «devraient être suffisamment informé(*e*)s et prêt(*e*)s à discuter de questions telles que les coûts et la disponibilité de la main-d'oeuvre, les activités syndicales, les régimes d'assurance médicale, les caisses de retraite, le système d'impôt ou de tout autre facteur qui entre en jeu dans un milieu d'affaires entièrement nouveau.» [3] Les agent(*e*)s de recrutement doivent également être capables d'évaluer les réalisations de l'entrepreneur(*e*) et ses projets d'entreprise, puis de déterminer si ces derniers conviennent à une province du Canada. En se fondant sur ces données, les ARIE doivent ensuite évaluer les chances qu'a un(*e*) requérant(*e*) de s'adapter au Canada, de même que ses chances d'y réussir en affaires. Votre Comité reconnaît qu'il est extrêmement difficile de faire acquérir aux agent(*e*)s d'immigration les connaissances nécessaires dans ces deux domaines.

Publicité

13. Votre Comité a entendu des témoignages indiquant que le «Programme à l'intention des entrepreneurs» ne fait pas l'objet d'une publicité active dans la plupart des bureaux à l'étranger. Les fonds affectés expressément à cette fin sont extrêmement limités. Dans ce contexte, certains témoins ont soutenu que l'importance du «Programme à l'intention des entrepreneurs» n'a jamais été suffisamment soulignée dans les bureaux à l'étranger.

Technologie de l'information

14. Des témoins ont déclaré au Comité que les demandes des entrepreneur(*e*)s sont souvent très longues à traiter. À cet égard, ils ont laissé entendre qu'il s'impose de mettre à jour la technologie de l'information dont disposent les agent(*e*)s d'immigration. Le ministère des Affaires extérieures a déclaré qu'il s'emploie à mettre à jour la technologie de l'information dans nos bureaux à l'étranger. Un programme expérimental faisant appel au traitement électronique des données (TED) est actuellement en oeuvre. On s'attend à ce que ce programme permette de réduire la nécessité de déplacer des dossiers, de diminuer les risques de perte de renseignements et d'accélérer le traitement des demandes.

Frais de service

15. La plupart des témoins conviennent qu'il faudrait recouvrer auprès des requérant(*e*)s entrepreneurs la totalité des coûts de traitement de leur demande.

Qui est un(*e*) entrepreneur(*e*)?

3 Ibid., p. 11

16. The definition of entrepreneur is found in section 2 of the regulations and reads as follows:

"entrepreneur" means an immigrant (*a*) who intends and has the ability to establish, purchase or make a substantial investment in a business or commercial venture in Canada that will make a significant contribution to the economy and whereby employment opportunities will be created or continued in Canada for one or more Canadian citizens or permanent residents, other than the entrepreneur and his dependants, and (*b*) who intends and has the ability to provide active and on-going participation in the management of the business or commercial venture;

Testimony indicated that this definition is satisfactory but that its interpretation may not be sufficiently flexible and facilitative to accommodate the variety of business people who make applications under the program. Witnesses questioned the department's apparent stress on the applicants' proven track record, and already proven abilities as entrepreneurs or senior managers, as the only method of assessing whether they have the ability to enter the business and provide active participation in its management.

Methods of Admission

17. Entrepreneurial immigrants are landed in Canada in one of three ways: unconditionally, conditionally, or provisionally. An unconditional landing grants permanent residence immediately and gives an immigrant the most security. On the other hand, it does not allow for any monitoring by the government of the immigrant entrepreneur's undertaking to invest and provide jobs.

18. Immigrants landed conditionally become permanent residents but they may be required to leave the country if they do not fulfill the terms and conditions accompanying the visa. In the case of entrepreneurs, these terms and conditions would relate to the promised investment in a business, the creation of jobs and so on. Although this method of landing is less secure than an unconditional one, it permits a degree of monitoring. It also provides the immigrants with appeal rights in the face of a departure notice. Once the conditions are satisfied, their permanent status is confirmed. At present, scant use is made of this method of landing because the maximum length of time permitted by the regulations for a condition is five and one-half months. Witnesses were concerned that this timeframe may be far too short to permit the entrepreneur to demonstrate his/her success.

19. The provisional landing is the most flexible, but affords the least legal protection to immigrants. Entrepreneurs whose business plans are not yet firm are landed under a Minister's Permit, valid for one year at a time. Departmental policy is to permit one extension, giving the entrepreneur a total of two years to satisfy the program's criteria. This method of landing thus provides a realistic timeframe for immigrants, but gives them no right of appeal should the permit, which is completely

16. D'après la définition qui figure à l'article 2 du Règlement:

«entrepreneur» désigne un immigrant *a*) qui a l'intention et qui est en mesure d'établir ou d'acheter une entreprise ou un commerce au Canada, ou d'y investir une somme importante, de façon à contribuer de manière significative à la vie économique et à permettre à au moins un citoyen canadien ou résident permanent, à part l'entrepreneur et les personnes à sa charge, d'obtenir ou de conserver un emploi, et *b*) qui a l'intention et est en mesure de participer activement et régulièrement à la gestion de cette entreprise ou de ce commerce;

À en juger par les témoignages entendus, cette définition est satisfaisante, mais son interprétation n'offre peut-être pas suffisamment de souplesse et de latitude pour répondre aux besoins des gens d'affaires qui s'intéressent au programme. Des témoins doutent du bien-fondé de l'attitude du Ministère qui semble mettre l'accent surtout sur l'expérience des requérant(*e*)s dans le domaine des affaires et sur leurs qualités démontrées en tant qu'entrepreneur(*e*)s ou directeur(*e*)s d'entreprise et en faire le seul critère d'évaluation de leur aptitude à établir une entreprise et à participer activement à sa gestion.

Méthodes d'admission

17. Les immigrant(*e*)s entrepreneurs peuvent être admis(es) au Canada selon trois formules: l'admission inconditionnelle, l'admission conditionnelle ou l'admission provisoire. L'admission inconditionnelle permet d'accorder immédiatement à un(*e*) immigrant(*e*) la résidence permanente et de lui offrir une très grande sécurité. Par contre, elle ne permet pas au gouvernement de vérifier si l'immigrant(*e*) entrepreneur respecte l'engagement qu'il (elle) a pris d'investir des capitaux dans une entreprise et de créer des emplois.

18. Les immigrant(*e*)s admis(es) conditionnellement deviennent résident(*e*)s permanent(*e*)s, mais peuvent être tenu(*e*)s de quitter le pays si ils ou elles ne répondent pas aux conditions énoncées dans le visa. Dans le cas des entrepreneur(*e*)s, ces conditions sont liées à la promesse d'investir dans une entreprise, de créer des emplois, etc. Bien que cette formule d'admission soit moins sûre que la formule de l'admission inconditionnelle, elle permet d'exercer une certaine surveillance. Elle confère également aux immigrant(*e*)s des droits d'appel au cas où ils (elles) recevraient un avis d'interdiction de séjour. Une fois qu'il ou qu'elle a répondu aux conditions stipulées, son statut de résident(*e*) permanent(*e*) est confirmé. À l'heure actuelle, on utilise rarement cette formule d'admission, car selon le règlement, le délai maximal fixé pour répondre à une condition stipulée dans le visa est de cinq mois et demi. Certains témoins craignent que ce délai ne soit trop court pour permettre aux entrepreneur(*e*)s de faire leurs preuves.

19. L'admission provisoire est la formule la plus souple, mais celle qui offre le moins de protection juridique aux immigrant(*e*)s. Les entrepreneur(*e*)s dont les projets d'entreprise ne sont pas encore arrêtés sont admis aux termes d'un permis du (de la) Ministre, valable pour un an à la fois. Le Ministère a pour politique d'autoriser un renouvellement de sorte que l'entrepreneur(*e*) a en tout deux ans pour répondre aux critères du programme. Cette formule d'admission offre

discretionary, be cancelled. Successful entrepreneurs landed provisionally are required to apply for subsequent landing from outside the country.

Dependants

20. At present, unmarried children who are under 21 years years of age are considered dependants and are admitted accordingly. Providing that an application has been made while the child is under 21, the age requirement may be extended to 23 pending issuance of the visa. While this provision is common to all classes of immigrants, your Committee has heard testimony indicating that the age requirement for dependants sometimes deters entrepreneurs from establishing businesses in Canada.

Federal and Provincial Program Co-ordination

21. In most cases it appears that there is a good working relationship between the Department of Employment and Immigration and the provinces but some witnesses felt that the provincial referral and assessment process was often too lengthy. Your Committee notes that provinces are requested to respond to proposals presented to them within 30 days but that some apparently take longer. We also heard that delays may result from the fact that some provinces favour large business proposals over more modest ones. Another area of concern was an apparent lack of co-ordination between some provinces and their municipalities in encouraging entrepreneurial immigration. A third concern identified by your Committee is that, upon the refusal of a business proposal by a province, referral to other provinces by federal officials does not always take place. A referral mechanism is particularly important for smaller provinces, which may not have the resources to promote the program as actively as larger provinces but which nevertheless wish to participate as fully as possible in the Entrepreneur Program. There does not appear to be a process which would encourage provinces to let immigration officials know about communities which have specific needs for specific kinds of businesses in local communities.

The Associated Entrepreneur Program

22. Recently, the Commission introduced a pilot project called the Associated Entrepreneur Program. This program is intended to accommodate business proposals involving three or more applicants. Unlike the Entrepreneur Program, this program does not require all applicants in the group to participate actively in the business project.

RECOMMENDATIONS

Program Enhancement

Your Committee recommends that the government take the following steps to enhance the Entrepreneur Program:

donc un délai réaliste aux immigrant(*e*)s, mais ne leur confère aucun droit d'appel en cas de révocation du permis, qui est accordé à la totale discrétion du (de la) Ministre. Les entrepreneur(*e*)s qui ont été admis(es) provisoirement et qui ont rempli les conditions imposées doivent présenter une autre demande d'établissement de l'extérieur du pays.

Personnes à charge

20. À l'heure actuelle, les enfants non mariés et âgés de moins de 21 ans sont considérés comme des personnes à charge et admis en conséquence. Le critère de l'âge peut s'étendre jusqu'à 23 ans en attendant la délivrance du visa, à condition qu'une demande d'admission ait été présentée lorsque l'enfant était âgé de moins de 21 ans. Bien que cette disposition vise toutes les catégories d'immigrant(*e*)s, des témoins ont soutenu que la limite d'âge visant les personnes à charge dissuade parfois des entrepreneur(*e*)s de se lancer en affaires au Canada.

Coordination du programme par le gouvernement fédéral et les provinces

21. Il semble que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration entretienne la plupart du temps de bonnes relations de travail avec les provinces, mais certains témoins estiment que le processus de présentation et d'appréciation des cas soumis aux autorités provinciales est souvent trop long. Votre Comité remarque que les provinces sont tenues de donner suite dans les trente jours aux projets qui leur sont présentés, mais il semble que certaines dépassent ce délai. Il a également entendu dire que les retards sont peut-être attribuables au fait que certaines provinces favorisent les grands projets d'entreprise au détriment des projets plus modestes. Un autre point préoccupe votre Comité: le manque apparent de coordination entre certaines provinces et leurs municipalités lorsqu'il s'agit d'encourager l'immigration d'entrepreneur(*e*)s. Enfin, votre Comité a observé que lorsqu'une province rejette un projet d'entreprise, les autorités fédérales ne le présentent pas systématiquement à d'autres provinces. Un mécanisme de présentation est particulièrement important dans le cas des petites provinces qui n'ont peut-être pas les ressources nécessaires pour promouvoir le programme aussi activement que les grandes, mais qui aimeraient néanmoins y participer autant que possible. Il ne semble y avoir aucun mécanisme permettant d'encourager les provinces à informer les agent(*e*)s d'immigration des types d'entreprises dont ont besoin des collectivités données.

Le Programme à l'intention des entrepreneurs associés

22. La Commission a récemment mis sur pied un projet pilote appelé «Programme à l'intention des entrepreneurs associés», qui vise à étudier les projets d'entreprise soumis par trois requérant(*e*)s ou plus. Contrairement au «Programme à l'intention des entrepreneurs», ce programme n'exige pas que tous (toutes) les requérant(*e*)s du groupe participent activement à l'entreprise.

RECOMMANDATIONS

Amélioration du programme

Votre comité recommande que le gouvernement prenne les mesures suivantes en vue d'améliorer le «Programme à l'intention des entrepreneurs»:

(1) Send a very clear signal to posts abroad that Canada needs jobs and is looking for their help in expanding the Entrepreneur Program. The clearest signal would be to raise annual intake targets for entrepreneurs in 1986 to 5,000-7,000 and to 8,000-10,000 in 1987. It is the Committee's view that posts abroad would respond to these targets in a positive manner.

(2) Ensure that entrepreneurial applicants in our posts abroad or in Canada on an exploratory visit, are treated in a business-like manner and assisted to the fullest extent possible. Consideration should be given to consolidating information and processing facilities for entrepreneurial applicants, either by centralizing services within existing visa offices or by establishing separate distinctive locations in some of the larger posts.

(3) Canadian posts abroad should develop concrete action plans for promoting the Entrepreneur Program. Posts should target realistic numbers of entrepreneurs to be recruited and then develop appropriate promotional strategies to achieve their goals in a manner consistent with host country sensitivities.

(4) Increase resources necessary to ensure that targets for entrepreneurs are met without appropriating resources used to process other immigrant classes. Full cost recovery fees for processing entrepreneurial applications should be implemented to provide sufficient resources.

(5) Applications from potential entrepreneurial immigrants who wish to come to areas experiencing severe unemployment problems should be encouraged and given priority within the entrepreneurial class.

(6) Efforts should be made to provide EDOs with continuous in-service training and in this regard the Department should consider using teams of visiting businessmen, or retired businessmen, to assist and advise and train EDOs and to help potential entrepreneurs better understand the Canadian business climate. The language capability of team members should be matched with that of the receiving country to the greatest extent possible.

(7) The Department of External Affairs should continue to upgrade our communication and information systems in overseas posts.

(8) Increase the resources of the Minister's Office so as to better address problems concerning the Entrepreneur Program and immigration matters in general. This increase should include at least one more senior level staff person.

(1) Il faudrait indiquer très clairement aux bureaux à l'étranger que le Canada a besoin de nouveaux emplois et demande leur aide afin d'élargir le «Programme à l'intention des entrepreneurs». La meilleure façon de procéder consisterait à faire passer les niveaux-cibles d'immigration d'entrepreneurs à 5,000 ou 7,000 en 1986, et à 8,000 ou 10,000 en 1987. Votre Comité est d'avis que les bureaux à l'étranger réagiraient favorablement à ces objectifs.

(2) Il faudrait veiller à bien accueillir et à aider du mieux possible les entrepreneur(*e*)s qui se présentent à nos bureaux à l'étranger ou qui viennent au Canada en visite de prospection. Il y aurait lieu d'envisager de réunir les installations d'information et de traitement destiné(*e*)s aux requérant(*e*)s entrepreneurs soit en centralisant les services dans les bureaux des visas, soit en créant des bureaux distincts dans certains des grands bureaux à l'étranger.

(3) Les bureaux du Canada à l'étranger devraient élaborer des plans d'action concrets en vue de promouvoir le «Programme à l'intention des entrepreneurs». Ces bureaux devraient se fixer des objectifs réalistes quant au nombre d'entrepreneur(*e*)s à recruter, puis élaborer une stratégie publicitaire appropriée leur permettant d'atteindre leurs objectifs tout en ménageant la susceptibilité du pays hôte.

(4) Il faudrait augmenter les ressources pour réaliser les objectifs fixés à l'égard des entrepreneur(*e*)s, sans pour autant réduire les ressources affectées au traitement des demandes des immigrant(*e*)s appartenant aux autres catégories. Pour que l'on soit en mesure de fournir des ressources suffisantes, il y aurait lieu d'imposer aux requérant(*e*)s entrepreneurs des frais de service permettant de recouvrer la totalité du coût de traitement de leur demande.

(5) Il faudrait encourager et donner priorité à l'intérieur d'une catégorie, aux immigrant(*e*)s entrepreneurs potentiel(le)s désirant s'installer dans les régions qui connaissent de graves problèmes de chômage.

(6) Il faudrait déployer des efforts en vue d'offrir aux ARIE une formation constante en cours d'emploi; à cet égard, le Ministère devrait envisager de faire appel à des équipes de personnes d'affaires en visite ou à la retraite, afin qu'ils aident, conseillent et forment les ARIE, et qu'ils aident les immigrant(*e*)s entrepreneurs éventuel(le)s à mieux comprendre le climat des affaires au Canada. Dans toute la mesure du possible, les membres de l'équipe devraient pouvoir s'exprimer dans la langue du pays hôte.

(7) Le ministère des Affaires extérieures devrait continuer à perfectionner les systèmes de communication et d'information dont disposent nos bureaux à l'étranger.

(8) Il faudrait accroître les ressources du Cabinet du (de la) Ministre de façon qu'il soit mieux en mesure de régler les problèmes posés par le «Programme à l'intention des entrepreneurs» et les questions d'immigration en général. Ces ressources accrues devraient comprendre au moins un cadre supérieur supplémentaire.

(9) The Minister of Employment and Immigration should consider creating an advisory council to study and provide advice on matters pertaining to the Entrepreneur Program. This advisory council should meet regularly and be composed of businessmen, businesswomen and departmental personnel.

(10) Interpretation of the definition of entrepreneur should include a reasonable business plan and sufficient capital to implement the plan as well as either proven or potential ability as an entrepreneur or manager.

(11) Current regulations limiting the terms and conditions of a conditional entrepreneurial visa to a period of five and one-half months should be amended to increase the time to two years with a possible extension to three years. Such a change would more realistically reflect the time necessary to establish a business. It would permit monitoring to ensure the undertakings given by the immigrant were being carried out, yet would give entrepreneurs legal rights not available under Minister's Permits.

Witnesses from the Department testified that section 15(1) of the *Immigration Act* limited terms and conditions of a visa to six months and so precluded such a recommended change in the regulations. The Committee finds little basis for that interpretation of the Act and urges a prompt amendment of the regulations. If the Department remains of the opinion that it is unable to do that, the Committee urges that the government recommend that Parliament amend the Act without delay.

(12) The Department should re-examine the reasons for precluding the admission of an applicant's unmarried children over 21 years of age. If it is felt that this rule significantly impedes the success of the entrepreneur and other programs, then consideration should be given to amending the regulations at an early date.

Federal and Provincial Program Co-ordination

(13) All levels of government involved in the Entrepreneur Program should co-ordinate their activities more closely so as to promote program efficiency and respond to entrepreneur proposals as quickly as possible.

(14) The federal government should take responsibility for assuring that all appropriate areas of Canada have an opportunity to assess a business proposal that has been turned down by one of the provinces.

(15) A system should be developed so that small local communities, that can identify desirable small business opportunities will have a way of making their

(9) Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration devrait envisager la création d'un conseil consultatif chargé d'étudier les questions relatives au «Programme à l'intention des entrepreneurs», ou de fournir des conseils s'y rapportant. Ce Conseil, qui se réunirait régulièrement, serait composé de gens d'affaires ainsi que de fonctionnaires du Ministère.

(10) Il y aurait lieu d'élargir l'interprétation de la définition d'entrepreneur(*e*) afin qu'elle comprenne un projet d'entreprise raisonnable et les fonds nécessaires pour le mettre à exécution, de même que des qualités démontrées ou potentielles en tant qu'entrepreneur(*e*) ou directeur(*e*) d'entreprise.

(11) Le règlement actuel en vertu duquel les conditions stipulées dans un visa accordé à un(*e*) entrepreneur(*e*) admis(*e*) conditionnellement doivent être remplies dans un délai de cinq mois et demi devrait être modifié de façon à porter ce délai à deux ans et à prévoir au besoin une troisième année. Cette modification tiendrait mieux compte du temps qu'il faut pour établir une entreprise. Elle permettrait en outre de vérifier si l'immigrant(*e*) remplit ses engagements, tout en conférant aux entrepreneur(*e*)s des droits juridiques dont ils (elles) ne jouissent pas aux termes des permis accordés par le (la) Ministre.

Des témoins du Ministère ont déclaré que les dispositions du paragraphe 15(1) de la *Loi sur l'immigration* limitent à six mois le délai de respect des conditions et partant, empêchent de modifier le règlement comme le recommande votre Comité. Estimant cette interprétation de la loi peu justifiée, votre Comité préconise vivement qu'on modifie le règlement. Si le Ministère reste sur ses positions, votre Comité insiste pour que le gouvernement recommande au Parlement de modifier la Loi sans tarder.

(12) Le Ministère devrait réexaminer les raisons qu'il invoque pour interdire l'admission des enfants non mariés et âgés de plus de 21 ans qui sont à la charge d'un(*e*) requérant(*e*). Si l'on estime que cette règle nuit considérablement au succès du «Programme à l'intention des entrepreneurs» et à celui d'autres programmes, il faudrait alors songer à modifier le règlement sous peu.

Coordination du Programme par le gouvernement fédéral et les provinces

(13) Tous les paliers de gouvernement qui appliquent le «Programme à l'intention des entrepreneurs» devraient coordonner plus étroitement leurs travaux de façon à favoriser la bonne marche du programme et à donner suite dans les plus brefs délais aux projets présentés par des entrepreneur(*e*)s.

(14) Le gouvernement fédéral devrait se charger de veiller à ce que toutes les régions du Canada aient la possibilité d'évaluer un projet d'entreprise rejeté par une des provinces.

(15) Il faudrait élaborer un mécanisme permettant aux petites localités qui désirent qu'y soient crées de petites entreprises de faire connaître leurs besoins aux

local needs known to Canadian posts abroad. Some may need a restaurant, others a drug store, others a machinery repair shop, etc. If these needs cannot be met by Canadian entrepreneurs, then posts abroad should help in identifying prospective immigrants who could and would fulfill these needs.

bureaux du Canada à l'étranger. En effet, certaines peuvent avoir besoin d'un restaurant, d'autres d'une pharmacie, d'autres encore, d'un atelier de réparation de machines, etc. Si des entrepreneur(*e*)s canadien(ne)s ne peuvent combler ces besoins, les bureaux à l'étranger devraient alors aider à identifier les immigrant(*e*)s éventuel(le)s qui pourraient ou souhaiteraient le faire.

The Associated Entrepreneur Program

(16) The Department of Employment and Immigration should closely monitor the Associated Entrepreneur Program and if it appears to be working well it should be expanded.

23. Your Committee requests that the Government respond to this report in accordance with Standing Order 69(13).

Le Programme à l'intention des entrepreneurs associés

(16) Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration devrait surveiller étroitement le «Programme à l'intention des entrepreneurs associés» et l'élargir s'il semble être efficace.

23. Votre Comité demande que le gouvernement donne suite au rapport conformément au paragraphe 69(13) du Règlement.

APPENDIX "A"

List of witnesses who appeared before the Committee on Entrepreneurial Immigration

WITNESSES	ISSUE	Date
Rabi Al-Rabi Director of Middle East *Les Entrepreneurs internationaux*	15	13/02/85
W. Kirk Bell Director General Policy and Program Development Immigration Department of Employment and Immigration	6, 7, 8, 13, 25	05/02/85 07/02/85 12/02/85 05/03/85 25/04/85
J. Cal Best Executive Director Immigration Department of Employment and Immigration	6, 7, 8, 13, 25	05/02/85 07/02/85 12/02/85 05/03/85 25/04/85
Richard Boraks Counsel Confederation Trust of Canada Inc.	15	13/02/85
Maurice H. Brush Chairman Legislative Review Committee Department of Employment and Immigration	8, 13	12/02/85 05/03/85
Jim Carrick Manager Small Business Operations Division Ministry of Industry and Trade Government of Ontario	14	12/03/85
Nicole Cullen, Director Program Development Policy and Program Development Immigration Employment and Immigration Department	25	25/04/85

APPENDICE «A»

Liste de témoins qui ont comparu devant le Comité sur les questions relatives à l'Immigration des entrepreneurs

TEMOINS	FASCICULE	Date
Rabi Al-Rabi directeur moyen-Orient Les Entrepreneurs internationaux	15	13/02/85
W. Kirk Bell directeur général Direction de l'elaboration de la politique et du programme, ministère de l'Emploi et de l'Immigration	6, 7, 8, 13, 25	05/02/85 07/02/85 12/02/85 05/03/85 25/04/85
J. Cal Best directeur exécutif Immigration ministère de l'Emploi et de l'Immigration	6, 7, 8, 13, 25	05/02/85 07/02/85 12/02/85 05/03/85 25/04/85
Richard Boraks avocat-conseil *Confederation Trust of Canada Inc.*	15	13/02/85
Maurice H. Brush président Comité d'étude de la législation ministère de l'Emploi et de l'Immigration	8, 13	12/02/85 05/03/85
Jim Carrick gérant *Small Business Operations Division* ministère de l'Industrie et du Commerce Gouvernement de l'Ontario	14	12/03/85
Nicole Cullen, Directeur L'élaboration du programme Direction de l'élaboration de la politique et du programme Ministère de l'Emploi et de l'Immigration	25	25/04/85

Mendel Green Past Chairman Immigration Section Canadian Bar Association	12	28/02/85
Gérard Lajeunesse Vice-President *Les Entrepreneurs internationaux*	15	13/03/85
K.D. McKay Director East Asia Program Division East Asia Bureau Department of External Affairs	13, 25	05/03/85 25/04/85
C.M. Shaw Director Immigration Affairs Division Immigration and Social Affairs Bureau Department of External Affairs	13, 25	05/03/85 25/04/85
Morley Stall M.J. Stall and Associates	15	13/02/85
Ken Zaifman Chairman Immigration Section Canadian Bar Association	12	28/02/85

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues nos. 6, 7, 8, 12, 13, 14, 15, 20, 23, 25, 28 and 34 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Mendel Green ancien président Commission d'appel de l'Immigration l'Association du barreau canadien	12	28/02/85
Gérard Lajeunesse vice-président Les Entrepreneurs internationaux	15	13/03/85
K.D. McKay directeur Direction des programmes de l'Asie de l'Est, Bureau de l'Asie de l'Est ministère des Affaires extérieures	13, 25	05/03/85 25/04/85
C.M. Shaw directeur Direction des affairs de l'Immigration Bureau de l'Immigration et des affaires sociales ministère des Affaires extérieures	13, 25	05/03/85 25/04/85
Morley Stall *M.J. Stall and Associates*	15	13/02/85
Ken Zaifman président Section de l'Immigration Association du barreau canadien	12	28/02/85

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 6, 7, 8, 12, 13, 14, 15, 20, 23, 25 28 et 34, qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

JIM HAWKES,

Chairman.

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MAY 30, 1985
(44)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met *in camera* at 3:42 o'clock p.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Terry Clifford, Jean-Guy Guilbault, Jim Hawkes, John Oostrom and Andrew Witer.

Alternates present: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Allan Pietz, Joe Price and Lucie Pépin.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr, Research Officer.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984, relating to the Annual Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, December 4, 1984, Issue No. 3*); its Order of Reference dated Monday, October 3, 1983, relating to the amendments to the Immigration Regulations 1978, effective October 17, 1983, made by order in Council P.C. 1978-486 (*See Minutes of Proceedings, Thursday, March 7, 1985, Issue No. 14*) and its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Report to Parliament on Future Immigration Levels (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, March 12, 1985, Issue No. 14*).

It was agreed,—That the motion adopted by this Committee on November 22, 1984, reading as follows:

"That the Chairman be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present, provided that two (2) members of the Government party and one (1) member from an opposition party be present."

be rescinded.

It was moved,—That the Chairman be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of evidence, including when the Committee discusses drafts of its reports to the House, when a quorum is not present, provided that three members of the Committee are present.

After debate, the question being put on the motion it was agreed to on division.

The Committee resumed debate on the motion of Dan Heap,—That the Committee recommend that the Minister of Employment and Immigration consider the establishing of Special Programs for Bangladeshi and Sikhs, and respond to the Committee on this matter at her earliest convenience; and

That the Committee recommend that the Minister of Employment and Immigration issue a statement at her earliest convenience clarifying the implications of the Supreme Court decision in the Singh case, especially regarding the necessity of deferring all deportations at least until each refugee claimant has had an oral hearing before the person or persons who will judge the claim.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 30 MAI 1985
(44)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit à huis clos, ce jour à 15 h 42, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Terry Clifford, Jean-Guy Guilbault, Jim Hawkes, John Oostrom, Andrew Witer.

Substituts présents: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Allan Pietz, Joe Price, Lucie Pépin.

Aussi présent: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, attaché de recherche.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et celles de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (*voir Procès-verbaux du mardi 4 décembre 1984, fascicule nº 3*); l'étude de son ordre de renvoi du lundi 3 octobre 1983 relatif aux amendements apportés aux Règlements de l'immigration de 1978, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 17 octobre 1983 par le décret du conseil P.C. 1978-486 (*voir Procès-verbaux du jeudi 7 mars 1985, fascicule nº 14*); et l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au rapport au Parlement sur les futurs quotas d'immigration (*voir Procès-verbaux du mardi 12 mars 1985, fascicule nº 14*).

Il est convenu,—Que la motion adoptée par le Comité, le 22 novembre 1984, à savoir:

«Que le président soit autorisé à tenir des réunions, à recevoir des témoignages et à en permettre l'impression en l'absence du quorum, pourvu que deux (2) députés du gouvernement et un (1) député d'un parti de l'opposition y soient présents.»

soit annulée.

Il est proposé,—Que le président soit autorisé à tenir des réunions, à recevoir des témoignages et à en permettre l'impression en l'absence du quorum, y compris lorsque le Comité étudie ses projets de rapport à la Chambre, pourvu que trois membres du Comité y soient présents.

Après débat, la motion est mise aux voix et adoptée avec voix dissidente.

Le débat est repris sur la motion de Dan Heap, à savoir,—Que le Comité recommande que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration étudie la possibilité d'établir des programmes spéciaux pour les Bangladeshis et les Sikhs, et qu'il fasse réponse au Comité à ce propos dès que possible; et

Que le Comité recommande que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration publie, dès que possible, une déclaration et y précise quelles répercussions entraînera la décision de la Cour suprême sur le cas de Singh, notamment pour ce qui est de la nécessité de différer toute déportation au moins tant que le réclamant immigrant n'aura pas eu la possibilité de plaider sa

After debate, the motion was withdrawn by unanimous consent.

It was moved,—That the Committee recommend that the Minister of Employment and Immigration consider the establishment of a special program for Bangladeshi and respond to the Committee on this matter at her earliest convenience.

And debate arising thereon;

It was agreed,—That the subject matter of the establishment of a special program for Bangladeshi be referred to the Sub-committee on Agenda and Procedure.

It was moved,—That the subject matter of the Sikhs be referred to the Sub-committee on Agenda and Procedure.

After debate, the motion was agreed to.

It was agreed,—That the subject matter of the Supreme Court decision in the Singh case be referred to the Sub-committee on Agenda and Procedure.

The Committee resumed consideration of its draft report to the House.

At 5:13 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 5:28 o'clock p.m., the sitting resumed.

The Committee resumed consideration of its draft report to the House.

At 5:51 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

EVENING SITTING
(45)

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met *in camera* at 6:21 o'clock p.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Jean-Guy Guilbault, Jim Hawkes, John Oostrom and Andrew Witer.

Alternates present: Fernand Jourdenais, Shirley Martin, Lucie Pépin and Joe Price.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr, Research Officer.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984, relating to the Annual Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, December 4, 1984, Issue No. 3*); its Order of Reference dated Monday, October 3, 1983, relating to the amendments to the Immigration Regulations 1978, effective October 17, 1983, made by order in Council P.C. 1978-486 (*See Minutes of Proceedings, Thursday, March 7, 1985, Issue No. 14*) and its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Report to Parliament on Future Immigration Levels (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, March 12, 1985, Issue No. 14*).

The Committee resumed consideration of its draft report.

cause devant la personne, ou les personnes, chargée(*s*) de rendre un jugement.

Après débat, la motion est retirée à l'unanimité.

Il est proposé,—Que le Comité recommande que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration étudie la possibilité d'établir un programme spécial pour les Bangladeshis et qu'il fasse réponse au Comité à ce propos dès que possible.

Un débat s'ensuit;

Il est convenu,—Que la question d'établir un programme spécial pour les Bangladeshis soit déférée au Sous-comité du programme et de la procédure.

Il est proposé,—Que la question des Sikhs soit déférée au Sous-comité du programme et de la procédure.

Après débat, la motion est adoptée.

Il est convenu,—Que la décision de la Cour suprême sur le cas de Singh soit déférée au Sous-comité du programme et de la procédure.

Le Comité reprend l'étude de son projet de rapport à la Chambre.

A 17 h 13, le Comité interrompt les travaux.

A 17 h 28, le Comité reprend les travaux.

Le Comité reprend l'étude de son projet de rapport à la Chambre.

A 17 h 51, le Comité lève la séance jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DU SOIR
(45)

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit à huis clos, ce jour à 18 h 21, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Jean-Guy Guilbault, Jim Hawkes, John Oostrom, Andrew Witer.

Substituts présents: Fernand Jourdenais, Shirley Martin, Lucie Pépin, Joe Price.

Aussi présent: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, attaché de recherche.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et celles de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (*voir Procès-verbaux du mardi 4 décembre 1984, fascicule nº 3*); l'étude de son ordre de renvoi du lundi 3 octobre 1983 relatif aux amendements apportés aux Règlements de l'immigration de 1978, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 17 octobre 1983 par le décret du conseil P.C. 1978-486 (*voir Procès-verbaux du jeudi 7 mars 1985, fascicule nº 14*); et l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au rapport au Parlement sur les futurs quotas d'immigration (*voir Procès-verbaux du mardi 12 mars 1985, fascicule nº 14*).

Le Comité reprend l'étude de son projet de rapport.

It was agreed,—That the draft report, as amended, be adopted as the Committee's Third Report to the House, subject to the approval of the wording of the final text by M^me^ Pépin, and that the Chairman be instructed to present it to the House.

It was agreed,—That the Chairman be authorized to organize a press conference after the Third Report has been presented to the House.

At 7:26 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Il est convenu,—Que le projet de rapport, sous sa forme modifiée, soit adopté à titre de Troisième Rapport du Comité à la Chambre, à condition que la formulation du texte définitif par M^me^ Pépin soit approuvée, et que le président reçoive instruction de le présenter à la Chambre.

Il est convenu,—Que le président soit autorisé à convoquer une conférence de presse à la suite de la présentation du Troisième Rapport à la Chambre.

A 19 h 26, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee



If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 35

Tuesday, June 4, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 35

Le mardi 4 juin 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Annual Report, 1983-84—Department of Employment and Immigration, and Canada Employment and Immigration Commission—IMMIGRATION

Amendments to the Immigration Regulations 1978, effective October 17, 1983

Report to Parliament on future Immigration Levels, dated November 1984

CONCERNANT:

Rapport annuel, 1983-1984—Ministère de l'emploi et de l'immigration, et Commission de l'emploi et de l'immigration—IMMIGRATION

Amendements au Règlement sur l'immigration, 1978, en vigueur à compter du 17 octobre 1983

Rapport sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement, en date de novembre 1984

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
JUN 28 1985
University of Toronto

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

25434—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Gilbert Chartrand
Terry Clifford
Sheila Copps
Léo Duguay
Jim Edwards
Jean-Guy Guilbault
Jean-Guy Hudon
Rod Murphy
Lorne Nystrom
John Oostrom
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Roger Clinch
Dave Dingwall
Michel Gravel
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Shirley Martin
Paul McCrossan
Lucie Pépin
Peter Peterson
Allan Pietz
Louis Plamondon
Joe Price
Ray Skelly
Maurice Tremblay
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JUNE 4, 1985
(46)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 11:08 o'clock a.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Terry Clifford, Vincent Dantzer, Léo Duguay, Jim Edwards, Jim Hawkes, John Oostrom, Andrew Witer.

Alternates present: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Shirley Martin, Lucie Pépin, Peter Peterson, Joe Price.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr, Research Officer.

Witnesses: *From the Department of Employment and Immigration*: George Varnai, Manager, Recruitment and Selection/Settlement, Immigration Division, British Columbia-Yukon Territory Region; W.H. Moffat, Assistant Manager, Priorities and Program Coordination, Immigration Division, British Columbia-Yukon Territory Region.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984, relating to the Annual Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, December 4, 1984, Issue No. 3*); its Order of Reference dated Monday, October 3, 1983, relating to the amendments to the Immigration Regulations 1978, effective October 17, 1983, made by order in Council P.C. 1978-486 (*See Minutes of Proceedings, Thursday, March 7, 1985, Issue No. 14*) and its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Report to Parliament on Future Immigration Levels (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, March 12, 1985, Issue No. 14*).

On motion of M^me^ Pépin, it was agreed,—That the Committee adopt the following schedule of *in camera* meetings for consideration of the Report of the Sub-committee on the Detention of Immigrants in the Toronto area:

i) TUESDAY, June 18, 1985 at 11:00 a.m.

ii) THURSDAY, June 20, 1985 at 8:00 p.m.

iii) TUESDAY, June 25, 1985 at 3:30 p.m.

iv) THURSDAY, June 27, 1985 at 9:30 a.m.

On motion of Fernand Jourdenais, it was agreed,—That the transcript of the meeting held on Wednesday, May 22, 1985 with the Lewis Group Inc., be appended to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*See Appendix "TRAV-5"*).

The witnesses answered questions.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 4 JUIN 1985
(46)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit, ce jour à 11 h 08, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Terry Clifford, Vincent Dantzer, Léo Duguay, Jim Edwards, Jim Hawkes, John Oostrom, Andrew Witer.

Substituts présents: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Shirley Martin, Lucie Pépin, Peter Peterson, Joe Price.

Aussi présent: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, attaché de recherche.

Témoins: *Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration*: George Varnai, gestionnaire, Recrutement et sélection/établissement, Division de l'immigration, région de la Colombie-Britannique et du Yukon; W.H. Moffat, gestionnaire adjoint, Division de l'immigration, région de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et celles de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (*Voir Procès-verbaux du mardi 4 décembre 1984, fascicule n° 3*); l'étude de son ordre de renvoi du lundi 3 octobre 1983 relatif aux amendements apportés aux Règlements de l'immigration de 1978, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 17 octobre 1983 par le décret du conseil P.C. 1978-486 (*Voir Procès-verbaux du jeudi 7 mars 1985, fascicule n° 14*) et l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au Rapport au Parlement sur les futurs quotas d'immigration (*Voir Procès-verbaux du mardi 12 mars 1985, fascicule n° 14*).

Sur motion de M^me^ Pépin, *il est convenu*,—Que le Comité adopte l'horaire suivant pour étudier à huis clos le rapport du Sous-comité de la détention des immigrants dans la région de Toronto:

i) le MARDI 18 juin 1985, à 11 heures

ii) le JEUDI 20 juin 1985, à 20 heures

iii) le MARDI 25 juin 1985, à 15 h 30

iv) le JEUDI 27 juin 1985, à 9 h 30

Sur motion de Fernand Jourdenais, *il est convenu*,—Que les témoignages entendus à la réunion du mercredi 22 mai 1985, à laquelle assistaient les représentants de «*Lewis Group Inc.*», figurent en appendice aux Procès-verbaux et témoignages de ce jour (*Voir appendice «TRAV-5»*).

Les témoins répondent aux questions.

At 12:43 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

A 12 h 43, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Tuesday, June 4, 1985

• 1109

The Chairman: I call the 46th meeting of the committee on Labour, Employment and Immigration to order.

We have witnesses today, Mr. Moffat and Mr. Varnai, both of whom are from the Vancouver regional office of Employment and Immigration. They are here today to facilitate essentially the work of the subcommittee on the issue of detention at the Toronto airport. They have no particular opening statement, so they are available for the entire duration of the meeting simply to respond to members' questions.

While members are thinking of appropriate questions, could we deal with one item of business? I believe members have in front of them a proposed schedule of in camera meetings for consideration of the subcommittee report on the issue of detention of immigrants in the Toronto area.

• 1110

It is your chairman's view that, once we have a quorum, and we do today, if we were to approve this schedule of meetings for the last two weeks in June . . . I would remind members that the subcommittee will be travelling next week, two days in Toronto, two days in Montreal. Then, on Friday, members are committed to drafting their entire subcommittee report. It will be typed and should be available to the total committee on Tuesday, June 18.

If we were to take a look at it, at that point, members might very well find that it meets favour with them; that it is simply a question of passing a motion to report it to the House. Members may decide they wish to make changes at that point. If those changes were to be extensive, then they could be redrafted between Tuesday and Thursday. We could take another look at it on the Thursday. If there were further extensive changes, we could take a look at it the following Tuesday and so on.

To put it simply, your chairman is seeking permission from the committee to schedule those meetings, to reserve those rooms in anticipation of the fact that we do want to complete that report. We would like to report it to the House before we leave at the end of June. Those are the times available to us in the block system for that purpose.

There is one other block time on Wednesday, June 19. You will note that it is not on the schedule. If we were to make changes on June 18, then I think it would take a good 48 hours for them to be typed and translated and so on and made available to us. So this is the suggested timetable for the last two weeks in June.

Madam Pépin.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mardi 4 juin 1985

Le président: J'ouvre la quatrième séance du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration.

Nous accueillons aujourd'hui MM. Moffat et Varnai du bureau régional de de l'Emploi et de l'Immigration de Vancouver. Ils sont ici surtout pour éclairer le Sous-comité au sujet de la détention à l'aéroport de Toronto. Les témoins n'ont pas de déclaration liminaire, par conséquent ils sont à votre disposition pendant toute la durée de la séance pour répondre à vos questions.

Pendant que les membres du comité réfléchissent aux questions qu'ils vont poser, pourrions-nous régler une petite question interne? Vous avez devant vous, je crois, le calendrier proposé des réunions à huis clos du Comité qui doivent être consacrées au rapport du Sous-comité de la détention des immigrants dans la région de Toronto.

Une fois que nous aurons atteint le quorum, si nous l'obtenons aujourd'hui, j'ai l'intention de faire approuver le calendrier des réunions pour les deux dernières semaines du mois de juin . . . Je vous rappelle que le Sous-comité se déplacera la semaine prochaine, il sera deux jours à Toronto et deux jours à Montréal. Vendredi, les membres du Sous-comité devront rédiger le rapport entier du Sous-comité. Le rapport sera dactylographié et remis aux membres du comité plénier le mardi 18 juin.

Si nous l'examinons ce jour-là, vous vous rendrez peut-être compte qu'il vous convient, il s'agira donc simplement d'adopter une motion pour en faire rapport à la Chambre. Les membres du Comité peuvent décider d'apporter des changements à ce moment-là. S'il s'agit de changements importants, le rapport sera de nouveau rédigé entre mardi et jeudi. Nous pouvons de nouveau l'examiner jeudi, et si d'autres changements importants doivent y être apportés, nous pourrons l'étudier le mardi suivant, et ainsi de suite.

Je cherche simplement à obtenir votre autorisation pour organiser ces réunions, réserver les pièces en vue de mettre la dernière main au rapport. Nous aimerions faire rapport à la Chambre avant le congé à la fin de juin. Voilà les heures disponibles à cette fin.

Il y a une autre possibilité le mercredi 19 juin. Vous remarquerez qu'il n'est pas mentionné au calendrier. Si nous devions apporter des changements le 18 juin, il faudrait certainement 48 heures pour faire dactylographier le rapport, le traduire et vous le distribuer. Par conséquent, il s'agit ici du calendrier suggéré pour les deux dernières semaines du mois de juin.

Madame Pépin.

[*Text*]

Mme Pépin: Il y a simplement une petite difficulté. Je demanderai probablement à M. Warren Allmand de me remplacer. Jeudi, le 20 juin, je serai absente. Je demanderai à Warren, à ce moment, de me remplacer. Mais pour les autres réunions, je suis d'accord. Il n'y a pas de problème.

Le président: Merci.

Is there any further discussion? If not, could I have a motion to adopt the schedule of in camera meetings, please?

Mrs. Pépin: I so move.

The Chairman: Any further discussion? All those in favour?

Motion agreed to

The Chairman: Thank you. I would like to remind members that it is your chairman's intention to present the third report to the House of Commons tomorrow afternoon at the appropriate time. The clerk has been asked to schedule a press conference for 4.00 p.m. All members are invited. It would be your chairman's view that a representative from each of the parties—Mr. Jourdenais is the chairman of the committee for the Conservative Party. Madam Pépin and Mr. Heap would be the logical people, as well as your chairman. So we will be available to the press if they have questions for us. Are there any comments on that plan?

Madam Pépin.

Mme Pépin: Je serai à Montréal, demain après-midi.

Mr. Jourdenais: Cancel Montreal and be here.

Mrs. Pépin: I cannot.

Mr. Jourdenais: You will be elected again anyway.

Mrs. Pépin: Warren Allmand will be here; however, I have to be in Montreal . . .

Je ne peux pas annuler mon rendez-vous, absolument pas. Je serai ici jeudi et vendredi.

Mr. Jourdenais: That is too bad.

Mrs. Pépin: I am so sorry.

Mr. Jourdenais: I agree. You should be sorry.

The Chairman: Any further comments?

Welcome Mr. Moffat. Welcome Mr. Varnai. We do not have any names on our list at this point. Is there someone who would like to lead off?

Mr. Jourdenais.

Mr. Jourdenais: Right like that? Cold like this?

The Chairman: Yes.

Mr. Jourdenais: Good morning, Mr. Chairman. Good morning, Messrs. Moffat and Varnai. To tell you the truth, I thought you were going to make some sort of presentation.

I will ask my questions in French, because they are written in French . . .

[*Translation*]

Mrs. Pépin: There is a small problem. I would probably ask Mr. Warren Allmand to replace me. I will be away on Thursday, June 20. I will then ask Warren to replace me. I am in agreement with the other meetings. There will be no difficulty.

The Chairman: Thank you.

Avez-vous d'autres observations? Dans la négative, puis-je obtenir une motion pour adopter le calendrier des séances à huis clos, s'il vous plaît?

Mme Pépin: J'en propose l'adoption.

Le président: Autre chose? Tous ceux qui sont en faveur?

La motion est adoptée

Le président: Je vous remercie. Je voudrais rappeler aux membres du Comité que le président a l'intention de présenter le troisième rapport du Comité à la Chambre des communes demain après-midi au moment opportun. Nous avons demandé au greffier de prévoir une conférence de presse à 16h00. Tous les membres du Comité sont invités. Le président est d'avis qu'un représentant de chaque parti—M. Jourdenais est le président du Comité pour le parti conservateur. M^me^ Pépin et M. Heap seraient les choix logiques pour leur parti, et je serai également présent. Par conséquent, nous serons disponibles si les gens de la presse viennent nous poser des questions. Avez-vous des observations à ce sujet?

Madame Pépin.

Mrs. Pépin: I will be in Montreal tomorrow afternoon.

M. Jourdenais: Annulez votre voyage à Montréal et restez ici.

Mme Pépin: Je ne peux pas.

M. Jourdenais: Vous serez élue de nouveau de toute façon.

Mme Pépin: Warren Allmand sera ici, toutefois je dois me rendre à Montréal . . .

I cannot cancel my appointment, it is absolutely impossible. I will be here Thursday and Friday.

M. Jourdenais: C'est dommage.

Mme Pépin: Je le regrette.

M. Jourdenais: Je suis d'accord. Vous devriez le regretter.

Le président: D'autres remarques?

Je vous souhaite la bienvenue, monsieur Moffat, Monsieur Varnai. Nous n'avons pas de nom sur la liste des intervenants, à ce moment-ci. Est-ce que quelqu'un veut bien commencer?

Monsieur Jourdenais.

M. Jourdenais: Tout de suite? À froid?

Le président: Oui.

M. Jourdenais: Bonjour, monsieur le président, bonjour, messieurs Moffat et Varnai. En toute franchise, je croyais que vous alliez faire un exposé.

Je poserai mes questions en français, car elles sont écrites en français.

[*Texte*]

J'aimerais connaître la nature du mandat du Centre de détention de Vancouver?

• 1115

I am sorry. This question has four or five different *étapes*.

Je vous poserai les autres plus tard.

The Chairman: Mr. Varnai.

Mr. George Varnai (Manager, Recruitment and Selection/Settlement, Department of Employment and Immigration): Thank you. I think, just to clarify the terminology, there is no facility known as the Vancouver Detention Centre. For the purposes of immigration detentions, either we use the normal facilities of the detention system—the city jail or the provincial facility—or, for short-term, overnight, port-of-entry airport cases, we contract with a hotel in the airport area named Skyline Airport Hotel and we use their rooms. I suppose the mandate is... Does this answer the question so far?

Mr. Jourdenais: I really want to know the purpose of the detention centre in Vancouver. You say you do not have any. You put them in jail. I will ask you my other question.

Quand un immigrant arrive à Vancouver, quand le gardez-vous en détention? Est-ce lorsqu'il réclame le statut de réfugié? Est-ce qu'il y a d'autres raisons?

Mr. Varnai: I am sure we all understand that, when an immigrant comes into the country, we do not detain them. Immigrants usually arrive with a visa as an immigrant or landed on arrival when they come in. Immigration detention would be for a person who has been in some form of violation of the immigration legislation, who has been arrested under the Immigration Act, and who cannot satisfy us that he cannot be released either because he may be a danger to the public or because he is not likely to show up for the next process, be it an inquiry or a hearing of some other kind.

Now, in practice, refugee claimants in the Vancouver area would be detained on rare occasions, normally through the airport and normally because their flight might be late in the day and so the questioning cannot be completed just at the moment or because they do not have documentation or some such thing. We would send them to the hotel overnight so they can rest up and come back at 8.30 a.m. to finish the questioning. Normally they would be released following that questioning.

M. Jourdenais: J'allais justement vous demander quel genre de questions vous posez à un réfugié. Disons que quelqu'un arrive avec un passeport qui semble légal et dit à l'agent d'immigration qu'il désire avoir le statut de réfugié. Quelles questions lui posez-vous? Ensuite, pourquoi le détient-on dans un hôtel ou en prison?

[*Traduction*]

I would like to know the nature of the mandate for the detention centre in Vancouver?

Désolé. Cette question comporte quatre ou cinq différentes étapes.

I will get to the other stages of the question later on.

Le président: Monsieur Varnai.

M. George Varnai (gestionnaire, Recrutement et Sélection—Etablissement, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Merci. Tout simplement pour éclaircir la question de terminologie, il n'y a pas d'installation connue sous le nom de Centre de détention de Vancouver. Aux fins de détention en matière d'immigration, nous nous servons soit des installations habituelles du système de détention, c'est-à-dire la prison municipale ou provinciale soit, à plus court terme, pour une nuit, dans le cas de gens qui nous arrivent à l'aéroport, nous avons un contrat avec un hôtel dans la zone de l'aéroport, le *Skyline Airport Hotel* et nous nous servons de leurs chambres. Je crois bien que le mandat est... Ca répond-il à votre question jusqu'ici?

M. Jourdenais: Ce que je veux savoir, vraiment, c'est la raison pour laquelle il y a un centre de détention à Vancouver. Vous dites qu'il n'en existe pas. Vous les mettez en prison. Je vais donc vous poser une autre question.

When an immigrant gets off in Vancouver, when do you keep him in detention. Is it when he claims the status of refugee? Are there other reasons?

M. Varnai: Je suis sûr que nous comprenons tous que lorsqu'un immigrant arrive au pays, nous ne le détenons pas. Les immigrants arrivent habituellement avec un visa d'immigrant ou d'immigrant reçu à leur arrivée. La détention en matière d'immigration se ferait dans le cas d'une personne qui a violé, d'une façon quelconque, la Loi sur l'immigration, qui a été arrêtée en vertu de certaines dispositions de la Loi sur l'immigration et qui ne réussit pas à nous persuader qu'on peut la relâcher, parce qu'on pense soit qu'elle peut mettre en danger le public, soit qu'elle ne reviendra pas nous voir pour la prochaine étape de la procédure, qu'il s'agisse d'une enquête, d'une audience ou de quelque chose d'autre du genre.

Dans les faits, ceux qui réclament le statut de réfugié dans la région de Vancouver ne seraient détenus que dans des cas très rares, habituellement à l'aéroport et habituellement parce que l'avion est arrivé tard, vers la fin de la journée, et on ne peut donc pas finir de les questionner à ce moment-là ou parce qu'ils n'ont peut-être pas les documents nécessaires ou quelque chose du genre. Nous les envoyons donc à l'hôtel pour la nuit afin qu'ils puissent se reposer et nous revenir à 8h30 le lendemain matin pour qu'on puisse en finir avec nos questions. Habituellement, on les laisse partir ensuite.

Mr. Jourdenais: I was about to ask you what kind of questions you ask a refugee. Say someone comes off with a passport that seems legal and tells the immigration officer that he wants to claim refugee status. What kind of questions do you ask him? Then, why would he be detained in a hotel or in a jail?

[*Text*]

Mr. Varnai: If I understand the question correctly, this person would now have said that he wants to be a refugee and has valid documentation. In the normal course of events, if there is nothing more to it than is indicated in your question, we would not want to keep him in detention. In fact, he would not be kept in detention. He would be released to come back when the inquiry would be held. A report has to be written under the Immigration Act, which would be done. Again, we talk about port-of-entry cases. He is a person who claims to be a refugee, who wants to stay in Canada permanently but presumably does not have a an immigrant visa. So he would be reported under the act. But in the normal run-of-the-mill cases, the person you describe would not be detained.

Mr. Jourdenais: All right. If he is detained and sent to jail—you said earlier in Vancouver he would be sent to jail—is this the local provincial jail?

Mr. Varnai: The person you describe will not be sent to jail.

Mr. Jourdenais: No, let us talk about another one who has come in and is sent to jail. I want to know where you would put him. In the cells with the—I do not like to use the word—ordinary detainee? Or would you put him in a cell by himself and close the door and throw away the key until you came back?

• 1120

Mr. Varnai: Sure. In the city jail we in fact rent a floor for people year round, and it is just used for immigration purposes. Now, that would be used for maybe up to 24 hours. Again, in my recollection I cannot recall a refugee claimant going into that facility. This would be used for people who are there for immigration reasons, but other than saying they want to be refugees.

Theoretically it could be that we have a person who has been in violation of the act for other reasons and who also claims to be a refugee, who would be then detained in other facilities. So that could happen, but not in the normal course, run-of-the-mill case.

Mr. Jourdenais: If either an immigrant or a refugee . . . I think you have one right now who claimed to be a terrorist. How long is it that he has been held in Vancouver? What nationality is he now, before he becomes a Canadian? And what do you intend to do with him?

Mr. W.H. Moffat (Assistant Manager, Priorities and Program Co-ordination, Immigration Division, Department of Employment and Immigration): I believe the individual you are referring to, sir, is from India, and has been in detention since either January or February. I do not know the full circumstances surrounding that case, but he has admitted to us and to the various authorities who have dealt with him that he is trained in terrorist activities. I am not so sure whether he has admitted to doing any of those.

He is currently under detention in the Lower Mainland Regional Correction Centre, which is a provincial facility,

[*Translation*]

M. Varnai: Si j'ai bien compris la question, cette personne nous aurait répondu qu'elle veut devenir réfugié et elle a les papiers en règle. Habituellement, s'il n'y a rien de plus que ce que vous énoncez dans votre question, ce n'est pas là le genre de personnes qu'on veut garder en détention. À vrai dire, cette personne ne serait pas détenue. On la relâche pour qu'elle puisse revenir au moment de l'enquête. En application de la Loi sur l'immigration, il faut dresser un rapport et c'est ce que l'on fait. Encore une fois, il s'agit de quelqu'un au point d'entrée. Il s'agit de quelqu'un qui réclame le statut de réfugié, qui veut rester au Canada de façon permanente, mais qui n'a pas le visa d'immigrant. Donc, en vertu de la loi, cette personne serait dénoncée. Mais dans les cas ordinaires, on n'enverrait pas en détention la personne que vous venez de nous citer en exemple.

M. Jourdenais: Parfait. Si on la détient et qu'on l'envoie en prison, vous avez dit plus tôt qu'on l'envoie en prison à Vancouver, s'agit-il de la prison provinciale locale?

M. Varnai: Dans le cas que vous venez de nous citer, personne n'irait en prison.

M. Jourdenais: Non, parlons d'un autre qui arrive au pays et qu'on envoie en prison. Je veux savoir où vous l'envoyez. Dans les cellules avec les autres prisonniers ordinaires? Ou est-ce que vous l'enfermez tout seul dans une cellule et que vous jetez ensuite la clé jusqu'au lendemain matin?

M. Varnai: Bien sûr. Dans la prison municipale, nous louons tout un étage à l'année, seulement pour les cas d'immigration. On y mettrait ces gens pour peut-être 24 heures. Encore une fois, je ne me souviens pas qu'on ait jamais envoyé là quelqu'un qui revendiquait le statut de réfugié. On s'en sert pour toutes sortes d'immigrants, mais pas pour ceux qui disent qu'ils sont des réfugiés.

En théorie, il se pourrait que nous ayons quelqu'un qui ait violé d'autres dispositions de la Loi sur l'immigration et qui revendique aussi le statut de réfugié; on pourrait l'envoyer ailleurs. Cela peut donc se passer, mais pas pour les cas de tous les jours.

M. Jourdenais: Si un immigrant ou un réfugié . . . je crois que vous en avez un à l'heure actuelle qui se dit terroriste. Depuis combien de temps maintenant le détient-on à Vancouver? Quelle est sa nationalité, si jamais il devient Canadien? Et qu'entendez-vous en faire?

M. W.H. Moffat (gestionnaire adjoint, Coordination des priorités et des programmes, Division de l'immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Je crois que la personne dont vous parlez vient de l'Inde et qu'elle est détenue depuis janvier ou février. Je ne connais pas tous les détails du cas, mais ce monsieur nous a avoué ainsi qu'aux autres autorités compétentes à qui il a eu affaire qu'il a subi une formation en activités terroristes. Je ne suis pas sûr qu'il ait avoué avoir commis des actes de terrorisme.

A l'heure actuelle, il est en détention dans la *Lower Mainland Regional Correction Centre*, une prison provinciale

[*Texte*]

otherwise known as Oakhala. I believe he was sent to inquiry, and after he went to inquiry he did apply for a refugee claim. I believe those are the facts. He is in there right now under an order issued by the adjudicator to keep him there.

M. Jourdenais: Savez-vous si ce réfugié est traité comme les autres détenus, ou s'il obtient un traitement de faveur du fait qu'il est un immigrant faisant l'objet d'un enquête et non un criminel?

Mr. Moffat: I believe that as far as we are concerned, once they go into the detention facility—i.e., the provincial jail—they are treated the same as anybody else. They may be segregated in terms of being kept out of certain areas, obviously; but in terms of the security, it is solely the provincial government's responsibility for the security of that facility. I do not believe we have any say in how that person is treated, other than to keep him separated from some of the people.

M. Jourdenais: La personne dont on parle s'est elle-même déclarée terroriste. C'est peut-être une raison valable pour la détenir. Mais une chose m'intrigue. Ce n'est peut-être pas tout à fait ce qu'on fait chez vous à Vancouver, mais dans d'autres ports d'entrée au Canada, à Montréal ou à Toronto, on pose quelques questions au réfugié qui sort de la cale d'un bateau où il s'est caché et on le flanque en prison. La prison, à Montréal, c'est une espèce de motel. Quelle peut être la réaction psychologique d'un réfugié qui a traîné dans une cale de bateau pendant un mois et demi ou deux mois, qui a quitté son pays parce qu'il y était persécuté, et qui se fait flanquer en prison dès son arrivée? Avez-vous déjà rencontré de ces gens qui se sont cachés, qui ont eu beaucoup de difficulté à venir au Canada, qui est censé être le pays idéal, et qui se sont fait flanquer en prison? Je sais qu'il y en a qui ont passé six à huit mois en prison. Je me demande pourquoi on les jette en prison.

Why do we act like that?

Mr. Varnai: I will try to answer that. First of all, as witnesses I think we have both dealt with people who have been stowing away on boats. I am in charge of the settlement program in the British Columbia region, and I have met many people who have been in that kind of situation.

The individual to whom you refer, however, is a little different story. This person came by aircraft. He did not claim to be a refugee. He sought entry to Canada for purposes other than a refugee. After questioning he was identified as a trained terrorist coming to Canada for other than refugee purposes, shall we say.

• 1125

He was identified as a trained terrorist coming to Canada for other than refugee purposes, shall we say. He was detained. An inquiry began in the normal course of events.

It was during the inquiry that this person claimed to be a refugee. In fact, the questions to which you I think refer that would be taking place in Montreal or other ports of entry of

[*Traduction*]

connue autrement sous le nom de Oakhala. Je crois que l'on a ouvert une enquête et qu'il a revendiqué le statut de réfugié après l'enquête. Je crois que ce sont là les faits. A l'heure actuelle, il est détenu à cet endroit par ordre de l'arbitre.

Mr. Jourdenais: Do you know whether this refugee is treated like all the other prisoners or does he get favourable treatment because of the fact that he is an immigrant under inquiry and not a criminal as such?

M. Moffat: En ce qui nous concerne, lorsque ces gens se retrouvent en prison provinciale, on les traite comme les autres prisonniers. Peut-être y a-t-il ségrégation, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas le droit de circuler partout, de toute évidence; cependant, pour ce qui est de la sécurité, c'est là la responsabilité du seul gouvernement provincial. Je ne crois pas que nous ayons notre mot à dire sur la façon dont le détenu est traité, sauf pour ce qui est de le tenir à l'écart de certains autres détenus.

Mr. Jourdenais: The person we are talking about declared himself to be a terrorist. Perhaps that is a valid reason for detention. However, something does puzzle me. Maybe it is not quite what you do in Vancouver, but in other points of entry in Canada, Montreal or Toronto, a few questions are addressed to whatever refugees that climb out of ship holds where they had been stowed away and they are then thrown in jail. In Montreal, the jail is a kind of motel. What is the psycological reaction of a refugee who has been a stow-away in the holds of a ship for a month and a half or two and who left his country because he was being persecuted there and who gets shoved in jail the minute he sets foot on shore? Have you ever met any of those people who have stowed away, who have had all kinds of problems getting to Canada, which is supposed to be the ideal country, and who then are thrown in jail. I know that there are some who have spent anywhere from six to eight months in jail. I wonder why they are thrown in jail.

Pourquoi agit-on comme ça?

M. Varnai: Je vais essayer de répondre à votre question. Tout d'abord, je crois que vos deux témoins ici présents ont déjà eu affaire à des gens qui se cachaient à fond de cale. Je suis responsable du programme d'établissement pour la région de la Colombie-Britannique et j'ai rencontré bien des gens qui s'étaient retrouvés dans cette situation.

Pour celui dont vous parlez, par contre, c'est un peu différent. Il est arrivé par avion. Il ne se disait pas réfugié. Il a cherché à entrer au Canada pour d'autres raisons que l'asile politique. Après qu'on lui a posé certaines questions, on a décelé qu'il était un terroriste qualifié qui entrait au Canada pour des raisons autres que l'asile politique.

On s'est aperçu que c'était un terrorriste qualifié, et que s'il venait au Canada, disons que ce n'était pas pour y chercher refuge. Il fut arrêté. Une enquête fut faite comme on en fait toujours dans ces cas-là.

C'est pendant le cours de l'enquête que cette personne a revendiqué le statut de réfugié. En fait, la chose dont vous avez parlé au sujet de Montréal et d'autres ports d'entrée s'est

[*Text*]

course took place in this case as well. This would be called the statement under oath and that would be done where he would then have an opportunity to describe why he says now that he is a refugee. That of course goes beyond the regional officials. As you know, the Refugee Status Advisory Committee makes a determination and so on and so forth.

In the meantime, the adjudicators and others who have reviewed this case and continue to review the case every week are still satisfied that this man for reasons other than his refugee claim, but for reasons that he is likely to be a danger to the public, cannot be released at this time from custody.

M. Jourdenais: Qu'arrivera-t-il dans ce cas, en particulier?

What are the intentions of the Immigration department? What do we do—keep them in jail for two years, three years, five years? There has to be a solution. From the witnesses we had previously, not many were deported. They had to have a very good, strong reason to deport any person who came in either as a refugee or immigrant or whatever. What are we going to do with him—keep him two years, three years? Even if you keep him, it is not going to change what he was or what he claims to be. What is the solution?

Mr. Varnai: Again, sir, we are talking about an individual case and I really do not know what the long-term outcome of that particular case is . . .

Mr. Jourdenais: Talk in general. It does not matter.

Mr. Varnai: It does. I think, sir, with respect, it does matter because we are talking about a person who is not a normal run-of-the-mill case.

The final determination as to whether or not this individual is a refugee of course is not up to me. Should the determination be made that he is in fact a refugee, presumably Canada may well accept him in the long run. That again would not be our decision necessarily. But if the case turns out that he is not a refugee, there will be no particular reason to assume that . . . You refer to him as an immigrant or refugee. He may well be neither. It is quite possible. I do not know.

In general, it is not the practice in the British Columbia-Yukon Territory region to keep people in custody for the reason that they claim to be refugees. That is certainly not done in general.

M. Jourdenais: Mais s'il n'est ni réfugié, ni immigrant, quel statut allez-vous lui donner?

Mr. Varnai: He is a person who arrived in Canada as ostensibly a tourist and was never admitted to Canada under any status, as a matter of fact.

M. Jourdenais: Il en découlerait donc, s'il n'est pas immigrant ou réfugié, s'il est visiteur, qu'il devrait être renvoyé dans son pays?

Mr. Varnai: Well, we have legislative constraints under the legislation, as you know, as I tried to describe. It is difficult for me to talk about an individual case of course, particularly since I am not an expert on this.

[*Translation*]

produite dans ce cas-là également. Autrement dit, déclaration sous serment donnant à l'intéressé la possibilité d'expliquer pour quelle raison il revendique maintenant le statut de réfugié. Evidemment, cela dépasse le niveau des agents régionaux. Comme vous le savez, le Comité consultatif sur le statut de réfugié prend une décision, etc.

Dans l'intervalle, les responsables et tous ceux qui ont eu l'occasion de s'occuper de cette affaire demeurent convaincus qu'il ne faut pas relâcher cet individu pour l'instant, parce qu'il constitue un danger pour le public et non pas parce qu'il revendique le statut de réfugié.

Mr. Jourdenais: In this particular case, what will be the outcome?

Quelles sont les intentions du ministère de l'Immigration? Qu'allons-nous faire, le laisser en prison pendant deux ans, trois ans, cinq ans? Il faudra trouver une solution. D'après le témoin que nous avons entendu tout à l'heure, il n'y en a pas eu beaucoup qui ont été déportés. Pour déporter une personne qui revendique le statut de réfugié ou qui arrive comme immigrant, il faut d'excellentes, de très solides raisons. Que ferez-vous de cet individu, allez-vous le garder pendant deux ans, trois ans? Même si vous le gardez, ça ne changera rien à ce qu'il est ou à ce qu'il prétend être. Quelle est la solution?

M. Varnai: Encore une fois, il s'agit d'un cas d'espèce et je ne peux pas prévoir quelle sera l'issue de ce cas . . .

M. Jourdenais: Répondez-moi en général, ça ne fait rien.

M. Varnai: Mais si. Je vous ferais observer que cela a son importance car c'est un cas qui n'est pas ordinaire.

Evidemment, ce n'est pas à moi de conclure en fin de compte si cette personne est un réfugié ou ne l'est pas. S'il s'avère que c'est vraiment un réfugié, j'imagine qu'à long terme, le Canada l'accueillera. Encore une fois, ce n'est pas forcément nous qui prendrons la décision. Mais s'il se trouve que ce n'est pas un réfugié, rien ne permet de penser que . . . vous dites qu'il est immigrant ou réfugié. Il peut n'être ni l'un ni l'autre. C'est tout à fait possible. Je ne sais pas.

En général, en Colombie-Britannique et dans le territoire du Yukon, on n'a pas l'habitude de garder sous surveillance des gens qui revendiquent le statut de réfugié. En général, cela ne se fait pas.

Mr. Jourdenais: But what if he is neither refugee nor immigrant, what status will you give him?

M. Varnai: C'est une personne qui est arrivée au Canada en prétendant être touriste mais qui n'a jamais été admise à quelque titre que ce soit, en réalité.

Mr. Jourdenais: Therefore, if he is neither immigrant nor refugee, if he is a visitor, he should be sent back to his own country?

M. Varnai: La législation nous impose certaines restrictions, comme vous le savez, comme j'ai essayé de l'expliquer. Je peux difficilement vous parler d'un cas d'espèce, surtout que je ne suis pas expert en la matière.

[*Texte*]

Mr. Jourdenais: Take it in general.

Mr. Varnai: In general, a visitor should go back to the country; however, this man is not a visitor either. In general, of course, as you are well aware, under section 45 of the Immigration Act when anyone who is a subject of inquiry and is about to be removed or may be removed and so on claims to be a refugee we in fact do not remove him. We cannot remove to his country. There are different steps that go into place, which in the general cases is that the person stays in Canada in fact until the determination is made whether or not he is a refugee. In that sense, of course, British Columbia is the same as any . . . That is what the legislation wants us to do.

The Chairman: Thank you, Mr. Jourdenais.

Mr. Jourdenais: Put me down for a second round.

The Chairman: Okay, we will put you down for the second round.

I will go to Mrs. Pépin next, but a bit of background may be helpful to committee members. Vancouver is the third largest point of entry in terms of the volume in the country, and yet I believe at the Skyline Hotel you have three rooms. I think that is what the witnesses told me. You contrast that with Toronto where there are in the neighbourhood, across two hotels, of 60 rooms for detention purposes. So there is something very, very different. The committee has heard the testimony, for instance, from a witness from Guyana that by showing up at the Toronto airport with his family without a passport he ended up in the detention situation and through interventions was out in about four days. In Toronto other people, Iranians, have been there six and seven months.

• 1130

These kinds of things do not seem to happen in Vancouver, and I would suggest to members that there is a line of inquiry there that I think is useful to the subcommittee. It is up to the subcommittee to find out what happens in Toronto and what happens in Montreal. But in this context, what happens in Vancouver seems to be dramatically different—the consequences are different.

Could I get one thing clear? Mr. Jourdenais' first question was about the dentention centre. You mentioned the Skyline Hotel. Are there any guards or is it simply accommodation provided for the people? Or is it really detention in the sense of a search and guards?

Mr. Varnai: There are guards.

The Chairman: So it is detention.

Mr. Varnai: Yes, we hire guards through the security agency on an as-needed basis.

The Chairman: Okay. Would those three rooms have people in them most of the time?

Mr. Varnai: We have been able to determine that in the fiscal year 1984-85 we had 16 detentions. Sixteen individuals were detained in those rooms.

The Chairman: In 1984-85 . . .

[*Traduction*]

M. Jourdenais: Parlez-en en général.

M. Varnai: En général, un visiteur doit retourner dans son pays, mais cet homme n'est pas visiteur non plus. En général, bien sûr, comme vous le savez, aux termes de l'article 45 de la Loi sur l'immigration, quiconque fait l'objet d'une enquête et doit être expulsé, n'est pas expulsé s'il revendique le statut de réfugié. Nous ne pouvons pas le renvoyer dans son pays. Il y a plusieurs mesures qui interviennent, et en général, la personne concernée reste au Canada tant qu'on a pas conclu si, oui ou non, elle est un réfugié. À cet égard, la Colombie-Britannique fait comme n'importe quelle . . . ce sont les termes de la loi.

Le président: Merci, monsieur Jourdenais.

M. Jourdenais: Inscrivez-moi pour le second tour.

Le président: D'accord, nous vous inscrivons pour le second tour.

Je vais maintenant donner la parole à M^me^ Pépin, mais il y a certains détails qui pourraient aider les membres du Comité. Vancouver est le troisième port d'entrée au Canada pour le volume des arrivants, et pourtant, à l'hôtel Skyline, vous disposez de trois chambres. Je crois que le témoin nous a dit cela. À Toronto, par contre, on dispose d'une soixantaine de chambres réparties dans deux hôtels. Il y a donc quelque chose de très différent. Le Comité a entendu parler d'un ressortissant de la Guyane qui est arrivé à l'aéroport de Toronto avec sa famille et sans passeport et qui a été détenu. À la suite d'interventions, il a été relâché au bout de quatre jours. À Toronto, il y a d'autres personnes, des Iraniens, qui sont restés là six et sept mois.

Apparemment, ce genre de choses ne se produit pas à Vancouver, et je crois que les membres du Sous-comité auraient tout intérêt à approfondir cela. C'est au Sous-comité de déterminer ce qui se produit à Toronto et ce qui se produit à Montréal. Mais dans ce contexte, la situation à Vancouver semble très différente, les conséquences sont différentes.

Vous me permettez de demander une précision? La première question de M. Jourdenais portait sur le centre de détention. Vous avez parlé de l'hôtel Skyline. Est-ce qu'il y a des gardes ou bien s'agit-il simplement de chambres qui sont mises à la disposition des gens? Est-ce que c'est vraiment une détention, avec des fouilles et des gardes?

M. Varnai: Il y a des gardes.

Le président: C'est donc une véritable détention.

M. Varnai: Oui, nous engageons des gardes de sécurité selon les besoins.

Le président: D'accord. Est-ce que ces chambres sont utilisées presque en permanence?

M. Varnai: Nous avons réussi à déterminer que pour l'année financière 1984-1985, nous avions eu 16 détenus. Seize personnes ont été détenues dans ces chambres.

Le président: En 1984-1985 . . .

[*Text*]

Mr. Varnai: I think the vast majority of days there would be no one in those rooms.

The Chairman: I guess not. The average length of stay for those . . . ?

Mr. Varnai: The average length of stay is difficult to determine because there was one family group of approximately 10 people who refused to be released. Since they had children involved, we were not prepared to put them in jail, so we kept them in those hotel rooms until they agreed to be released. They may have been there for—I believe they were there for approximately two weeks, this group group of . . .

Mr. Moffat: Ten.

Mr. Varnai: —ten. I have to confirm their citizenship. I am not sure. In any event, they are a group of ten, mostly children, who refused to be released and they were, I think, kept for 16 days. Therefore, that changes the average time, but in fact the true number of medium days would probably be overnight at those hotels.

The Chairman: A common situation is simply overnight and . . .

Mr. Varnai: Yes, and we only use it on a need-to basis.

The Chairman: Okay. Thank you very much for that clarification.

Madame Pépin, ensuite M. Oostrom et M. Heap.

Mme Pépin: Il semble qu'à Vancouver il y ait des problèmes bien particuliers concernant l'entrée des immigrants. J'aimerais que vous nous signaliez les difficultés les plus importantes que vous rencontrez, actuellement, à Vancouver.

Mr. Varnai: With respect, I am not sure how to answer your question.

Mrs. Pépin: I want to find out exactly what your major difficulties are. Let us say that I have a sub-question, but I want it to come from you. Do you have any problems? Then, what are the problems you are facing?

Mr. Moffat: Is it with the immigrant community that is in Vancouver?

Mrs. Pépin: I am speaking about when they enter the country.

Mr. Moffat: Oh, I see.

Mrs. Pépin: At the airport. I think I am precise enough.

Mr. Varnai: The only thing I can think of is that there is certainly an increasing tendancy of people travelling with no documentation, or at the very least with fraudulent documentation, be it photosubstituted or otherwise obtained, which is often burnt on the aircraft. In fact, when some people arrive they have no documentation to speak of. I suppose you might call that a growing concern and a relatively new problem in the last few years.

Mme Pépin: Êtes-vous satisfait du déroulement, du temps qu'il faut pour l'accueil d'un immigrant? Vous le logez, il

[*Translation*]

M. Varnai: La plupart du temps, ces chambres sont vides.

Le président: J'imagine. Et la durée moyenne du séjour . . . ?

M. Varnai: La durée moyenne d'un séjour est difficile à déterminer, car une famille d'une dizaine de personnes a refusé d'être relâchée. Puisqu'il y avait des enfants, nous n'avons pas voulu les mettre en prison, nous les avons donc laissés dans ces chambres d'hôtel jusqu'à ce qu'ils acceptent de se laisser relâcher. Ils y sont restés peut-être—je pense que c'est à peu près deux semaines, ce groupe . . .

M. Moffat: Dix.

M. Varnai: . . . dix personnes. Il faudrait que je vérifie leur nationalité, je n'en sais rien. Quoi qu'il en soit, il s'agissait de dix personnes, surtout des enfants, qui ont refusé d'être relâchés et qui sont restés là pendant 16 jours. Par conséquent, cela affecte nettement la moyenne, mais dans la réalité, la plupart des séjours sont des séjours d'une nuit.

Le président: Le plus souvent, ils passent une nuit dans une chambre d'hôtel et . . .

M. Varnai: Oui, nous les utilisons uniquement quand c'est réellement nécessaire.

Le président: D'accord. Merci beaucoup de cette précision.

Madam Pépin followed by Mr. Oostrom and Mr. Heap.

Mrs. Pépin: It seems that in Vancouver there are some particular problems concerning the entry of immigrants. Could you tell us about the main difficulties you face at this time, in Vancouver?

M. Varnai: Excusez-moi, mais je ne sais pas très bien comment répondre à votre question.

Mme Pépin: Je veux savoir quels sont vos principaux problèmes. J'ai une autre question à poser, mais je veux vous l'entendre dire. Avez-vous des problèmes? Quels sont ces problèmes auxquels vous vous heurtez?

M. Moffat: Vous voulez parlez des immigrants qui se trouvent à Vancouver, madame?

Mme Pépin: Au moment où ils arrivent dans le pays.

M. Moffat: Oh, je vois.

Mme Pépin: À l'aéroport. Je crois être suffisamment précise.

M. Varnai: Tout ce que je peux vous dire, c'est que les gens ont de plus en plus l'habitude de voyager sans papiers, ou du moins avec des papiers falsifiés. Ce sont de faux papiers qui ont été photographiés, ou obtenus autrement, et qu'ils brûlent à bord de l'avion. En fait, il y a des gens qui arrivent sans le moindre papier. Depuis quelques années, c'est un problème relativement nouveau et qui se généralise.

Mrs. Pépin: Are you happy with the procedure, the time needed to welcome every immigrant? Do you take him into

[*Texte*]

demeure dans les hôtels près de l'aéroport, pendant un certain temps. Aimeriez-vous que cette procédure soit accélérée? Êtes-vous satisfait du logement de vos réfugiés?

Mr. Varnai: We do not put them in lodgings. I think the situation you are referring to does not occur in our area. The people who arrive may or may not be detained overnight, but that would be about the extent of it, if you are talking about these refugees. They would, in fact, be released. Now, whether we are satisfied with the length of time it takes for a refugee determination to take place or not, we administer the act as best we can. But we do not keep these people in lodging. These people join the community. They sometimes find employment or they get assistance from other agencies. We do not keep them in lodging for any specific period of time.

Mme Pépin: D'accord.

On a mentionné qu'il y avait quelques personnes qui, quelquefois, étaient logées dans les prisons.

• 1135

Avez-vous des critères spécifiques pour décider si une personne doit être logée dans une prison plutôt que dans un hôtel environnant?

Quels sont vos critères de sélection?

Mr. Varnai: If we are talking again about these airport people, these people may or may not be refugee claimants. Let us just say that the only time I can think of when they would go to a jail—but I cannot remember the last time it happened—was if there was a case of a person who might or might not become a refugee claimant the next morning, or who perhaps was deemed to be a security risk of some kind. We would probably keep that person overnight in Richmond, a suburb of Vancouver where the airport is located, instead of in the hotel. We would probably keep him in the RCMP lockup, and this has happened, of course, in the past, but not with refugee claimant cases. We have had younger, although perhaps not-so-young, people coming in seeking admission as tourists, for instance, who seemed to be security risks and seemed to be, perhaps, not completely trustworthy. If we could not continue the examination for whatever reason, we would detain them in the local jail—in the local police lockup, RCMP lockup—until next morning when the examination would be concluded. That has happened in the past.

If you are talking about longer term jail detention, this would be a different type of area, and one which is not really related at all, in my experience at least, with the refugee claimant. No one goes to jail because he is a refugee claimant. There may well be cases . . . there have been cases, certainly in the past, where people who were in custody for all kinds of other offences, then subsequently claimed to be refugees. There may or may not be well-publicized cases of people being in custody and the refugee claim being thrown out in the meantime—American citizens and all kinds of other cases.

However, the criterion for retaining a person is that we are unable to move him, he is not likely to show up for the next stage, or he is likely to be a danger to the public. This is

[*Traduction*]

lodging, he stays in one of the airport hotels for a while. Would you like to see a faster procedure? Are you happy with the lodgings that you have for your refugees?

M. Varnai: Nous ne les logeons pas. En fait, la situation dont vous parlez ne se produit pas dans notre région. Il peut arriver que nous retenions pendant une nuit les gens qui arrivent, mais c'est à peu près tout, si vous voulez parler des réfugiés. En fait, on les relâche. Maintenant, si vous me demandez si nous sommes satisfaits du temps qu'il faut pour déterminer qu'une personne est un réfugié ou n'en est pas, nous appliquons la loi au mieux de nos possibilités. Mais nous ne logeons pas ces gens-là. Ils se joignent à la communauté. Parfois ils trouvent du travail, ou bien ils trouvent de l'aide auprès d'autres organismes. Nous ne les logeons pas pendant un temps déterminé.

Mrs. Pépin: All right.

We have heard that from time to time people were housed in prisons.

Do you have specific criteria to decide whether a person will be housed in a prison rather than in a neighboring hotel?

What are your criteria?

M. Varnai: Si vous parlez toujours de ces gens qui arrivent à l'aéroport, certains revendiquent le statut de réfugiés, d'autres pas. Le seul cas qui me vienne à l'esprit où l'on pourrait les envoyer dans une prison—et je ne me souviens pas de la dernière fois où cela s'est produit—c'est si une personne qui pourrait revendiquer le statut de réfugié le lendemain matin constitue un risque pour la sécurité. Dans un cas de ce genre, il est possible que nous retenions cette personne à Richmond, une banlieue de Vancouver où se situe l'aéroport, et non à l'hôtel. Nous la garderions probablement dans les cellules de la GRC, cela s'est déjà produit, mais pas dans le cas de réfugiés. Nous avons eu des jeunes, et peut-être de moins jeunes, qui ont cherché à se faire admettre comme touristes, par exemple, qui semblaient constituer un risque, auxquels on hésitait à faire confiance. Si l'interrogatoire était interrompu pour une raison ou pour une autre, nous retenions ces personnes dans la prison locale, les cellules de la GRC, jusqu'au lendemain matin, et à ce moment-là, l'interrogatoire était mené à bien. Cela s'est déjà produit.

Si vous faites allusion à des périodes de détention plus longues, c'est une autre affaire, et que je sache, cela n'a rien à voir avec le statut de réfugié. Personne n'est mis en prison sous prétexte qu'il revendique le statut de réfugié. Il peut arriver . . . il est arrivé, c'est certain, que des personnes soient retenues en détention surveillée pour tout un tas de délits, et revendiquent par la suite le statut de réfugié. On parle parfois dans les journaux de personnes qui ont été retenues et à qui on a par la suite refusé le statut de réfugiés, des citoyens américains, d'autres ressortissants.

Toutefois, le critère qui nous permet de détenir une personne, c'est que nous ne pouvons pas la déplacer, qu'elle risque de ne pas se présenter à l'audience suivante ou qu'elle constitue

[*Text*]

basically a criterion everywhere, and we try to maintain it for as short a term as possible. Sometimes you have difficulty identifying people, but nobody goes to jail because he is a refugee claimant. I think I can say that categorically.

Mme Pépin: J'appelle ces endroits des centres de détention parce que je n'en connais pas le nom exact. Mais au sujet des logements où vous gardez vos immigrants—à Montréal, je sais que nous avons un hôtel particulier où ils logent, et ils peuvent être là pendant plusieurs semaines—êtes-vous, satisfait de l'organisation? Je prends un exemple: on nous dit que chaque immigrant a droit à une chambre privée. Dans plusieurs endroits, à cause du nombre, on loge deux et souvent quatre personnes par chambre. Avez-vous des difficultés du genre à Vancouver?

Mr. Moffat: If we do hold people overnight in the detention centre for continuation of further examination, they are brought back to the airport the next day. Families are kept together. We do not keep strangers together, and we try and get the guards to speak the same language as they do. We get male for male and female for female in terms of guards, and we use the same service which is hired for security at the airport, the civilian agency. Here again, it is usually under 24 hours, just to give them a chance to have a good night's sleep, get fed and then come back and continue their discussions the next day. Once we are satisfied and we have all the information, they are released.

Mme Pépin: Ce qui veut dire, qu'en moyenne, vous les gardez rarement plus que 48 heures?

Mr. Moffat: That is right.

Mme Pépin: Cet hiver, on a lu des déclarations, dans les journaux, disant qu'à Toronto des fonvtionnaires de l'Immigration retenaient des immigrants et que, selon le nombre de personnes qu'ils retenaient, à la frontière, ils avaient une chance d'avancement.

Avez-vous eu la même difficulté à Vancouver?

Mr. Moffat: No, Ma'am.

Mme Pépin: Je suis très heureuse de savoir qu'il n'y a pas de difficulté à Vancouver.

Mon premier tour de questions est terminé.

Mr. Jourdenais: The weather was nice though; that is all.

The Chairman: We do have a quorum—and if I could just give the witnesses a rest for a moment.

On May 22nd, some members of your committee held an informal meeting with the Lewis group. The reason the meeting was informal was because we did not have the legal quorum to conduct a meeting. We did, however, question those witnesses and keep a transcription of their testimony.

• 1140

I can see some value in somebody moving a motion that the transcript be appended to today's hearing and thus it will be

[*Translation*]

un danger pour le public. C'est d'ailleurs un critère qui est utilisé partout, et nous essayons de raccourcir les délais le plus possible. Parfois, on a du mal à identifier les gens, et personne n'est mis en prison sous prétexte qu'il revendique le statut de réfugié. Je peux vous l'affirmer catégoriquement.

Mrs. Pépin: I call them detention centres because I do not know what they are called. But concerning the lodgings that you have for immigrants, in Montreal I know that they are housed in a particular hotel and they can stay there for several weeks, are you happy with the way things are? I will give you an example: We are told that each immigrant has his own room. In several places, because of the numbers, 2 and often 4 people are housed in the same room. Do you have these problems in Vancouver?

M. Moffat: Quand il nous arrive de retenir des gens pour une nuit au centre de détention, on les ramène à l'aéroport le lendemain pour continuer l'interrogatoire. Les familles sont logées ensemble. Nous ne logeons pas des étrangers ensemble, et nous essayons d'avoir des gardes qui parlent la même langue. Nous avons des gardes hommes pour les hommes et des gardes femmes pour les femmes, et nous faisons appel aux mêmes services de sécurité que l'aéroport, une compagnie privée. Encore une fois, d'ordinaire c'est moins de 24 heures, le temps qu'ils aient une bonne nuit de sommeil, qu'ils se restaurent, et le lendemain, ils viennent poursuivre la discussion. Dès que nous sommes convaincus d'avoir toutes les informations nécessaires, ils sont relâchés.

Mrs. Pépin: In other words, on the average, you seldom detain them for more than 48 hours?

M. Moffat: C'est exact.

Mrs. Pépin: This past winter, we have read in the papers that in Toronto immigration officials were detaining immigrants and that their promotion depended on the number of people they were detaining at the border.

Do you have the same problem in Vancouver?

M. Moffat: Non, madame.

Mrs. Pépin: I am very happy to see that you have no problem in Vancouver.

My first round of questions is over.

M. Jourdenais: Mais il faisait très beau. C'est tout.

Le président: Nous avons le quorum, je vais peut-être permettre aux témoins de se reposer quelques instants.

Le 22 mai, un certain nombre de membres de notre Comité ont rencontré le groupe Lewis. La rencontre n'était pas officielle, car nous n'avons pas eu le quorum voulu pour tenir une séance normale. Toutefois, nous avons posé des questions à ces témoins et nous avons conservé la transcription de leur témoignage.

Il serait peut-être bon de déposer une motion pour annexer la transcription en question au compte-rendu d'aujourd'hui:

[*Texte*]

printed and available to all members who unfortunately could not . . . Mr. Jourdenais moves the motion. Is there discussion on it?

Mr. Heap: I would be interested in reading the transcript, Mr. Chairman.

The Chairman: Okay.

Mr. Heap: That would then take care of the meeting you lost.

The Chairman: That is right. It would bring one of three back into existence.

Mr. Heap: Making last week's motion less necessary.

The Chairman: Your point is taken—perhaps not well taken, but taken.

Motion agreed to

The Chairman: Thank you very much. We will now move to Mr. Oostrom, followed by Mr. Heap, followed by Mr. Witer.

Mr. Oostrom: Mr. Varnai, I understand the airlines have taken up the practice to photocopy some of the travel documents or passports that people throw away before they finally arrive in Canada. Have you found that? Have you made requests to airlines in that regard, so that we then know where they come from, whether they had a valid passport, what their nationality is and so on?

Mr. Moffat: I am not aware of any request that has been made to the airlines. We certainly are involved with the airlines in terms of advising them about fraudulent documents and about correct travel documents to come to Canada, but not providing photocopies that I am aware of.

Mr. Oostrom: I understand we are charging the airlines if people do not have valid travel documents. To avoid that, they try to make photocopies of this. So it might be worthwhile to make a request in that regard, so that would alleviate our problem somewhat.

You referred earlier on to the Indian case. Did they originally have a valid document to come here? Did they, upon arrival, already claim refugee status, or later?

Mr. Varnai: Mr. Jourdenais brought this case up, but I do not know what document this is. This is just one person we are talking about. I do know this individual did not make a refugee claim originally, to the best of my recollection. But I am not an expert on the case; I do not know what kinds of documents he had when he arrived. Sorry.

Mr. Oostrom: In that case, originally there was no real reason then to detain him if he had a visitor's visa, for example, to come into Canada and . . .

Mr. Varnai: I am not familiar enough with the case; I really do not know. I do not know what kind of visa he had.

Mr. Oostrom: You mentioned the case of the 10 Afghans. Why did they refuse to be released? Did they have no friends, no relatives? In other words . . .

[*Traduction*]

tous les membres qui n'ont malheureusement pas pu assister à cette séance pourraient ainsi . . . M. Jourdenais propose cette motion. En discutons-nous?

M. Heap: J'aimerais beaucoup lire cette transcription, monsieur le président.

Le président: D'accord.

M. Heap: Ce sera un moyen de rattraper la séance que vous avez perdue.

Le président: Exactement. Nous en récupérerons au moins une sur trois.

M. Heap: Et cela diminue d'autant l'importance de la motion de la semaine dernière.

Le président: Excellente observation, peut-être pas si excellente, mais observation.

La motion est adoptée.

Le président: Merci beaucoup. Je donne maintenant la parole à M. Oostrom, suivi de M. Heap et de M. Witer.

M. Oostrom: Monsieur Varnai, je crois que les compagnies aériennes ont pris l'habitude de photocopier les papiers ou passeports des gens qui arrivent au Canada avant qu'ils aient eu le temps de les jeter. Avez-vous constaté cela? Avez-vous demandé aux compagnies aériennes d'agir de cette façon, ce qui devrait nous permettre de savoir d'où viennent les gens, si, au départ, ils avaient un passeport valable, quelle est leur nationalité, etc?

M. Moffat: Que je sache, aucune requête n'a été présentée aux compagnies aériennes. Nous les prévenons de l'existence de documents falsifiés, nous leur faisons savoir quels sont les papiers nécessaires pour entrer au Canada, mais que je sache, il n'est pas question de photocopies.

M. Oostrom: Apparemment, nous accusons les compagnies aériennes quand les gens arrivent sans papiers. Pour éviter cela, elles essaient de faire des photocopies. Il serait peut-être bon de leur demander de le faire, cela réglerait une partie du problème.

Tout à l'heure, vous avez parlé de certains Indiens. Est-ce qu'au départ, ils avaient des documents en règle? Est-ce qu'ils ont revendiqué le statut de réfugiés dès leur arrivée ou bien plus tard?

M. Varnai: C'est M. Jourdenais qui a soulevé cette question, mais je ne suis pas au courant. Il s'agit d'un seul individu. Je n'ai pas entendu dire qu'il n'avait pas revendiqué le statut de réfugié au début, mais je ne suis pas expert en la matière. Je ne sais pas quels documents il possédait à son arrivée. Je regrette.

M. Oostrom: Dans ce cas, au départ, on n'avait aucune raison valable de le retenir s'il avait un visa de visiteur, par exemple . . .

M. Varnai: Je ne connais pas assez ce cas, je ne le sais vraiment pas. Je ne sais pas quel type de visa il avait.

M. Oostrom: Vous avez parlé de 10 afghans. Pourquoi ont-ils refusé d'être relâchés? Ils n'avaient pas d'amis, de parents? Autrement dit . . .

[*Text*]

Mr. Varnai: Actually, the reason I recollected that case is because in preparation for this meeting we talked to the lady who was the manager of the airport at the time; she mentioned it as a sort of anecdotal recollection. It was a year and half ago. The truth is that none of us ever knew why they refused to be released. They had a place to go; in fact eventually they did. I do not know why. I cannot answer that question. I do not think any of their organizations or anybody who eventually became involved with them ever found out why they refused to be released. I cannot answer that question.

Mr. Oostrom: Are we then obliged to let them stay, even if they refuse to be released?

Mr. Varnai: Theoretically, we could have detained them in a jail. But you see, you can only release them under terms and conditions. We had them sign a document that they were released on condition that they show up, for example, for a hearing or for a statement under oath, whichever portion. If they refuse to sign, which in fact happened in that particular case, the machinery is kind of complex. I am not sure what we would have done if there had been no children involved; perhaps we would have done other things. But because there were children involved it really seemed to be the most reasonable thing at the time to hang on to them for a while longer.

Mr. Oostrom: I am pleased that you handle the cases so well in Vancouver and that you have so few cases detained.

Do you have a greater co-operation then from, say, NGOs in Vancouver that are willing to look after them? Have you had a greater willingness there that people will report back? Have people regularly come back? That does not seem to be a problem then, once we release them?

• 1145

Mr. Varnai: I cannot speak about greater or lesser, but we certainly have very good co-operation with NGOs.

As far as people showing up, we did try to find some records, and, to the best of our ability, in the fiscal year 1984-85, two warrants were issued for the arrest of individuals for failure to show up for their statements under oath. And that may not have been airport cases. We were not able to determine that. That may have been people who made claims subsequent to arrival. But there were only 2 out of a total of 386 refugee claimants. I suppose one might say that is a good record.

There may have been other people, by the way, who failed to show up, but they showed up a day or so later, or what have you. We estimate, at the maximum, as a best guess, maybe six more cases of people who failed to show up, other than these two warrants for arrest for people who failed to show up. That is any refugee claimant, not just port-of-entry cases.

[*Translation*]

M. Varnai: En fait, si je m'en souviens bien, c'est parce que, lorsque nous préparions cette séance, nous avons parlé à la dame qui était gérante de l'aéroport à l'époque. Elle s'en souvenait comme d'une anecdote, c'était il y a environ un an et demi. En vérité, personne n'a jamais su pourquoi ils ont refusé d'être relâchés. Ils savaient où aller, ils ont fini par y aller, mais je ne connais pas la raison. Je ne peux pas répondre à votre question. Je crois que personne, ni leur organisation, ni tous ceux qui se sont occupés d'eux par la suite, n'a jamais su pourquoi ils ont refusé d'être relâchés. Je ne peux pas vous répondre.

M. Oostrom: Dans ces conditions, quand ils refusent d'être relâchés, est-ce qu'on est forcé de les garder?

M. Varnai: En théorie, nous aurions pu les mettre en prison. Mais nous ne pouvons les relâcher que sous certaines conditions. Nous devons leur faire signer un document où ils s'engagent à se présenter pour une audience ou pour une déclaration sous serment, cela dépend des cas. S'ils refusent de signer, c'est d'ailleurs ce qui s'est produit dans ce cas, la procédure devient assez complexe. S'il n'y avait pas eu d'enfants en cause, je ne sais pas ce qui se serait passé, nous aurions probablement procédé autrement. Mais comme il y avait des enfants, il nous a semblé plus raisonnable de les garder un peu plus longtemps.

M. Oostrom: Je suis heureux de constater que vous avez la situation bien en main à Vancouver et que vous retenez très peu de gens.

Est-ce qu'à Vancouver vous auriez plus d'aide de la part des ONG, sont-elles mieux disposées à s'occuper de ces gens? Est-ce que les gens acceptent plus facilement de se représenter plus tard? Est-ce que les gens, en règle générale, reviennent? Une fois qu'ils sont relâchés, est-ce que ce n'est pas un problème?

M. Varnai: Je ne peux pas vous dire s'il y en a beaucoup plus ou beaucoup moins, mais les organisations non gouvernementales nous offrent certainement une très bonne collaboration.

Pour ce qui est des gens qui se présentent, nous avons essayé de trouver des dossiers, et au meilleur de notre connaissance, nous pouvons vous dire que pour l'année financière 1984-1985, deux mandats ont été émis pour l'arrestation de personnes qui ne se sont pas présentées pour faire des déclarations sous serment. Il ne s'agit peut-être pas de cas de personnes arrivant à l'aéroport. Nous n'avons pas pu le déterminer. Ce sont peut-être des gens qui ont fait des réclamations après leur arrivée. Cependant, il n'y en a eu que deux sur un total de 386 réclamant le statut de réfugiés. On pourrait peut-être dire que le dossier est bon.

En passant, il y a peut-être eu d'autres personnes qui ne se sont pas présentées et qui sont venues par la suite, un ou deux jours plus tard par exemple. Nous estimons qu'il y a eu au maximum six autres cas peut-être de personnes qui ne se sont pas présentées, mis à part les deux pour lesquels des mandats d'arrêt ont été émis parce qu'elles n'étaient pas venues. Il s'agit

[*Texte*]

The Chairman: Those additional six are just showing up late?

Mr. Varnai: They may or may not have been. This is just a guess. We tried to get as much data as possible. We do not have that kind of data, so the head of the unit who would deal with this puts in here that his best guess would be six more cases. I take his word for it.

Mr. Oostrom: That is very encouraging.

Would you have the facility if all of a sudden you would get, say, 3,000 Tamils coming in? How would you handle that? I was recently in Holland, for example, where some 3,000 Tamils came in over a period of two months. They came in at 50 to 75 a day. The Dutch government gave them a general allowance, of course, and then later on they determined that in the south of Sri Lanka they could live without any real danger. Then, of course, they cut down the daily allowance to something like $8 a day, or a very small allowance, and then all of a sudden the influx stopped. Then it said in the newspapers that these people said they would be on their way to Canada now.

So I wonder, how could you possibly handle a big influx? And what would the solution be then? For example, I am talking about hotel rooms. You know, they just could not cope with that sort of thing. Neither would you have contracts with guards, I suppose. It is hypothetical, I understand, but once we make decisions, or the committee makes decisions or recommends to the Minister, then we have to keep that in mind.

Mr. Moffat: It is safe to say that certainly we would not have the resources within our current allocations to handle such a volume, and we have not been faced with the volume that Toronto or Montreal have in terms of the massive numbers of people. It is steady, but it is certainly not the very large numbers. I think it would require a lot of negotiations between ourselves and the provincial government—for example, the human resources people—to handle a movement like that. The majority of them, as we said before, would not be detained, unless they were determined to be a threat to Canadian safety.

Mr. Oostrom: Would you have the facility then to have them for an oral interview, like you are doing now?

Mr. Varnai: I think really the only answer to give you is that I have no idea what we would do with 2,000 Tamils if they showed up at the Vancouver airport tomorrow. I think I would probably personally move to Sri Lanka. I do not know what we would do. I do not think we have the facilities right now to handle 2,000 Tamils, not all at once anyway.

Mr. Oostrom: Have you experienced any difficulties, say, with requests for a doctor, and are they are easily available? How about food complaints, that type of thing?

[*Traduction*]

de personnes réclamant le statut de réfugié et pas simplement des cas soulevés au port d'entrée.

Le président: Et ces six autres cas de personnes qui se sont présentées plus tard?

M. Varnai: C'est possible. Ce n'est qu'une hypothèse. Nous avons essayé d'obtenir toutes les données possibles. Nous ne les avons pas, par conséquent le chef de l'unité qui traite de cette question a déclaré que selon lui il pourrait y avoir six autres cas. Je me fie à sa parole.

M. Oostrom: C'est très encourageant.

Est-ce que vous auriez les installations nécessaires si tout à coup 3,000 Tamils, par exemple, arrivaient? Que feriez-vous? J'étais en Hollande récemment, et quelque 3,000 Tamils sont arrivés en deux mois. Ils arrivaient au rythme de 50 à 75 par jour. Le gouvernement hollandais leur remettait une allocation globale, évidemment; plus tard on a constaté que ces gens pouvaient vivre au sud de Sri Lanka sans danger. Le gouvernement évidemment a ramené l'allocation quotidienne à 8$ par jour, environ, ou à un très petit montant, et soudain il n'y a plus eu d'arrivant. On a dit dans les journaux que ces gens voulaient maintenant venir au Canada.

Je me demande comment on pourrait s'occuper d'un tel nombre d'arrivants? Quelle serait la solution? Je songe par exemple aux chambres d'hôtel. Vous savez très bien que les hôtels ne pourraient pas répondre à cette demande. J'imagine que vous n'auriez pas non plus de contrat pour vos gardiens. Il s'agit d'une question hypothétique, je le comprends, mais une fois que nous prenons des décisions, ou que le Comité prend des décisions ou présente des décisions au ministre, il faut songer à ce genre d'éventualité.

M. Moffat: On peut dire sans se tromper que nous n'aurions pas les ressources nécessaires, compte tenu de nos allocations actuelles, pour recueillir un si grand nombre de personnes; nous n'avons jamais eu à accueillir le grand nombre de personnes que Toronto et Montréal ont dû recevoir. L'arrivée est régulière, il n'y a pas d'arrivées massives. Il nous faudrait, à mon avis, beaucoup négocier avec le gouvernement provincial, avec les responsables des ressources humaines par exemple, pour pouvoir faire face à une arrivée massive. La majorité de ces personnes, nous l'avons dit plus tôt, seraient détenues à moins qu'elles ne soient considérées comme une menace contre la sécurité du Canada.

M. Oostrom: Est-ce que vous auriez les installations ou les services nécessaires pour les interviewer de vive voix, comme vous le faites actuellement?

M. Varnai: Je vous répondrai franchement, je ne sais pas comment nous pourrions accueillir 2,000 Tamils s'ils arrivaient à l'aéroport de Vancouver demain. Je crois personnellement que j'irais à Sri Lanka. Je ne sais pas ce que nous ferions. Je ne pense pas que nous ayons présentement ici les installations pour accueillir 2,000 Tamils, pas ensemble de toute façon.

M. Oostrom: Avez-vous eu des difficultés, des demandes de médecin ou autres, est-ce que c'est facile de les obtenir? Quelle plainte avez-vous reçue concernant la nourriture par exemple?

[*Text*]

Mr. Varnai: We have had occasions when doctors were required. We are only five minutes from the hospital. Again, remembering the sort of milieu is that we are detaining these people overnight, obviously. But there have been cases. Medication is handled through the guard. We give him written instructions when occasional medication is required. Medical facilities are available at the hospital. To the best of our knowledge to determine, there have been no complaints about the food. They are fed at the hotel, you know. They get fed overnight. There have been no complaints that I know of.

Mr. Oostrom: From the refugees that you have had over the past year or two years, have you had any major complaints from them in any respect about the way the situation was handled in Vancouver?

Mr. Varnai: I am not aware of any.

Mr. Oostrom: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Oostrom.

Mr. Heap, followed by Mr. Witer.

• 1150

Mr. Heap: Thank you, Mr. Chairman. I apologize for being late. I was detained but not in the sense we were discussing. I am really very interested in the information the witnesses are giving, and if I ask questions that have in fact been answered, please just tell me and excuse me.

What I would like to get, if possible—and you may or may not have it available—is the overall picture: how many people arrive at the airport; how many in the different classes, visitors, immigrants and refugee claimants at the airport; and if possible, how many are detained out of each group. You have told us, in a sense, how many no-shows there are. During one fiscal year, I think there were two warrants and maybe six late arrivals.

But as Mr. Oostrom was, I am very interested in the difference in your practice from Toronto, and therefore, I would like to know how it works out, whether or not your system succeeds. I do not think we have any comparable figures for Toronto, particularly figures for the no-shows, but we could get them, I am sure.

Mr. Moffat: I will try to answer your question, Mr. Heap. I did not bring the actual units of business with me, but I do have the forecasts as of the end of the third quarter, which would have taken us through to March 31. They would probably be within 3% or 4% of what we actually ended up with. I will just go through the statistics for the airport, which basically give you about five of them. Do you want employment authorizations, student authorizations? Other examinations at the airport were 98,767. These are secondary examinations. These are not primary by customs; these are secondary by immigration examination officers.

[*Translation*]

M. Varnai: À certains moments on nous a demandé des médecins. Nous ne sommes qu'à cinq minutes de l'hôpital. Il faut se souvenir évidemment que nous détenons ces gens au cours de nuit évidemment. Il y a eu cependant quelque cas. Les médicaments sont transmis par le gardien. Nous lui donnons des instructions écrites lorsqu'un médicament est nécessaire. L'hôpital dispose de services médicaux. À notre connaissance, personne ne s'est plaint de la nourriture, les gens sont nourris à l'hôtel pendant la nuit. À ma connaissance, nous n'avons reçu aucune plainte.

M. Oostrom: Parmi les réfugiés que vous avez accueillis depuis un an ou deux, est-ce que certains se sont plaints sérieusement de la façon dont on les traitait à Vancouver?

M. Varnai: Je ne le pense pas.

M. Oostrom: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Oostrom.

Monsieur Heap, vous avez la parole, ce sera ensuite au tour de M. Witer.

M. Heap: Merci, monsieur le président. Excusez-moi d'être en retard. J'ai été retenu, je dis bien retenu, pas détenu. Les renseignements que fournissent les témoins m'intéressent vivement, et si je vous pose des questions qui ont déjà été soulevées, veuillez me le dire et m'en excuser.

J'aimerais avoir, si possible, une vue globale de la quetion: combien de personnes sont arrivées à l'aéroport, combien font partie des différentes catégories: touristes, immigrants, personnes réclamant le statut de réfugié à l'aéroport, et, si possible, combien sont détenues dans chaque groupe. Vous nous avez dit en quelque sorte combien ne se sont pas présentées. Au cours d'une année financière, il y a eu, je crois, deux mandats d'arrêt d'émis, et six personnes qui se sont présentées en retard.

Comme M. Oostrom, la comparaison de vos méthodes avec celles en vigueur à Toronto m'intéresse vivement. J'aimerais savoir comment vous vous en tirez, si votre système a du succès. Je ne crois pas que nous ayons des chiffres comparables pour Toronto, surtout des chiffres pour les personnes qui ne se présentent pas, mais nous pourrions les obtenir, j'en suis certain.

M. Moffat: Je vais tenter de répondre à votre question, monsieur Heap. Je n'ai pas ici tous les documents nécessaires, mais j'ai les prévisions pour la période se terminant au troisième trimestre, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars. Ce serait donc 3 ou 4 p. 100 du nombre obtenu. Je vous mentionne simplement les statistiques concernant l'aéroport, je crois qu'il n'y a eu que cinq personnes. Voulez-vous également qu'on vous donne les autorisations d'emploi, les autorisations pour étudiants? Il y a eu au total à l'aéroport 98,767 examens. Il s'agit d'examens secondaires. Il ne s'agit pas d'examens primaires effectuées par les officiers de douane. Ce sont des examens secondaires, dont sont responsables les agents d'examen de l'immigration.

[*Texte*]

Mr. Heap: They are secondary examinations. That was student and employment authorizations?

Mr. Moffat: Student authorizations and employment authorizations, between the two, come to about 12,000. Over and above that, there were approximately 99,000 other examinations at the airport. These are secondary examinations of people referred by the primary line; 828 people were estimated to be refused and 107 withdrew from Canada. That is for the airport, sir.

As for refugee claims for the fiscal year 1984-85, these are confirmed figures. The Vancouver International Airport estimate was 250. Detentions were 16, and that is just refugee claimants. There were 16 claimants who were detained.

Mr. Heap: Of the refugee claimants, 16 were detained.

Mr. Moffat: That is right, and that includes that Lahr group of 10, which was refused permission to leave for about 10 to 15 days.

Mr. Heap: Do you have a comparable figure for the detainees outside the refugee class?

Mr. Moffat: Did you want the number of persons detained at ports of entry, sir?

Mr. Heap: Yes.

Mr. Moffat: Okay, the 1984-85 actuals were estimated at 281. That is at all ports of entry for all reasons.

Mr. Heap: When you say "all ports", that is within your . . .

Mr. Moffat: That is all the border ports, and the airport is included in that, anything that is a port of entry.

Mr. Heap: So among 281 who were detained, only 16 were refugee claimants. Those figures are on the same basis, are they?

Mr. Moffat: That was as of the end of December, and I do not have the year-end figures for the detention.

Mr. Heap: What I am trying to get, Mr. Chairman—and perhaps we can get the information soon—is a picture of the proportion. If the proportion is anywhere near 16 out of 281, then it would seem that whatever are the ups and downs of the use of detention, only 5% or 10% of it—well under 10% of it—concerns refugee claimants.

• 1155

Mr. Moffat: The 16 is a confirmed year-end figure. The 281 was third quarter. It is a very small proportion.

Mr. Heap: So in fact it would probably be closer to 300 for all classes, is that right?

[*Traduction*]

M. Heap: Il s'agit d'examens secondaires. Est-ce qu'il s'agissait d'autorisations concernant les étudiants ou d'autorisations d'emploi?

M. Moffat: Il y a au total 12,000 autorisations d'étudiant et autorisations d'emploi. Il y a en plus de cela 99,000 autres examens environ à l'aéroport. Il s'agit de personnes présentées par agents chargés de l'examen primaire; 828 personnes sont censées avoir été refusées et 107 renvoyées du Canada. Il s'agit des cas à l'aéroport.

Pour ce qui est des revendications du statut de réfugiés, nous avons des chiffres confirmés pour l'année financière 1984-1985. Nos estimations pour l'aéroport international de Vancouver s'élèvent à 250. Il y a eu 16 détentions, toutes relatives au statut de réfugiés. Donc 16 réclamants ont été détenus.

M. Heap: Parmi ceux qui réclamaient le statut de réfugiés, 16 ont été détenus.

M. Moffat: C'est exact, et ce nombre comprend le groupe de Lahr, 10 personnes, à qui on a refusé la permission d'entrer au pays pendant 10 à 15 jours.

M. Heap: Avez-vous des chiffres comparables pour les détenus autres que ceux de la catégorie des réfugiés?

M. Moffat: Voulez-vous parler du nombre de personnes détenues au port d'entrée monsieur?

M. Heap: Oui.

M. Moffat: Très bien, pour 1984-1985 ce chiffre était de 281. Il s'agit de tous les ports d'entrée et des personnes détenues pour toutes sortes de raisons.

M. Heap: Puisque vous parlez de «tous les ports» c'est-à-dire au sein de votre . . .

M. Moffat: Il s'agit de tous les ports-frontière, aéroports inclus, tout ce qui constitue un port d'entrée.

M. Heap: Ainsi parmi les 281 personnes qui ont été détenues, 16 seulement étaient des personnes réclamant le statut de réfugiés. Tous les chiffres donnés sont comparables, n'est-ce pas?

M. Moffat: Ce sont les chiffres pour la période se terminant en décembre; je n'ai pas les chiffres concernant la détention pour la fin de l'année.

M. Heap: Ce que j'essaie d'obtenir, monsieur le président—et nous aurons peut-être le renseignement bientôt—c'est un ensemble de comparaisons. Si cette proportion est de 16 sur 281, il semble que, quel que soit le nombre de personnes détenues, ceux qui prétendent au statut de réfugié ne dépassent pas 10 p. 100 de l'ensemble.

M. Moffat: Ce chiffre 16 est confirmé par les statistiques de fin d'année. Les 281 étaient le chiffre au troisième trimestre. La proportion est donc très basse.

M. Heap: De fait, ce serait probablement près de 300 personnes toutes catégories confondues, n'est-ce pas?

[*Text*]

Mr. Moffat: That is correct, sir.

Mr. Heap: Say, 16 out of, if it was 320, then it is one-twentieth.

Mr. Moffat: Yes, very small.

Mr. Heap: The other detainees, what immigration class were they in? Were they visitors?

Mr. Varnai: Again, we do not have that kind of necessary documented information ahead of us, but from experience I would guess that the majority of port of entry detentions would be people seeking admission to Canada as visitors who are not admissible. Probably a lot of them would be, most likely, airport cases. Most of them would be detained overnight because there would be no flights going back. Most of them would be, I would guess, American citizens. And I am strictly going by historical data or experience of my own I guess.

Mr. Heap: I am trying to remember; of the two that you say were the subject of warrants or failure to show, were they refugee places?

Mr. Varnai: What I said was that there were two warrants issued for that year for the arrest of individuals who had failed to appear for examination on their oath. What I do not know, and our records do not show any longer, I guess, is whether those two were airport cases, in other words, people who were released after arrival and subsequently did not show. Or whether they were people who were, what we call, inland cases, people who were in the regular enforcement stream and subsequently went to inquiry, made a refugee claim and were released to come back for examination under oath. I do not know that. But there were only two such cases in that year. The rest showed up presumably.

Mr. Heap: And which year was that?

Mr. Varnai: That was 1984-85 fiscal.

Mr. Heap: Is it known yet whether their status has been determined?

Mr. Varnai: Of those two individuals?

Mr. Heap: Yes.

Mr. Varnai: I cannot answer that. I do not know who they are.

Mr. Heap: Okay, you cannot answer. The 250 refugee claimants perhaps you have described before and if so I do not need to ask for a repeat, I can get it in the transcript, but I am interested to know how they are facilitated. That is to say: Here I am, I am a refugee. Presumably English is not my first language, maybe not even my tenth. What happens next?

[*Translation*]

M. Moffat: C'est exact, monsieur.

M. Heap: S'il y en a 16 sur 320, il s'agit d'un vingtième.

M. Moffat: Oui la proportion est très bassse.

M. Heap: Pour ce qui est des autres détenus, à quelle catégorie d'immigration appartiennent-ils? S'agit-il de touristes?

M. Varnai: De nouveau, nous n'avons pas les documents nécessaires ici, mais me fondant sur mon expérience, je peux vous répondre que la majorité des détentions au port d'entrée concerne des personnes qui cherchent à être admises au Canada comme touristes et qui ne sont pas admissibles. Un grand nombre, la plupart probablement, arrivent dans un aéroport. La plupart sont détenus au cours de la nuit, car il n'y pas de vol leur permettant de retourner plus tôt. Il s'agit dans la majorité des cas de citoyens américains, je crois. Je me fonde seulement sur les données passées ou sur mon expérience.

M. Heap: J'essaie de me souvenir, vous avez mentionné deux personnes qui ont fait l'objet de mandats d'arrêt parce qu'elles ne s'étaient pas présentées, est-ce que c'était à des endroits pour réfugiés?

M. Varnai: J'ai signalé qu'il y avait eu deux mandats d'émis cette année-là pour l'arrestation de personnes qui ne s'étaient pas présentées à l'examen après avoir prêté serment. Je ne sais pas, nos dossiers ne l'indiquent pas non plus, s'il s'agissait de cas d'aéroport, autrement dit de deux personnes qui ont été libérées à l'arrivée et qui, ensuite, ne se sont pas présentées. Quant à savoir s'il s'agissait de personnes que nous appelons des cas internes, de gens qui ont suivie la filière de demande régulière, qui, ensuite, sont allés à l'enquête, ont présenté une demande de statut de réfugié et ont été libérées en attendant de subir un examen sous serment, cela je ne le sais pas. Il y a eu cette année deux cas de ce genre. Probablement que les autres personnes se sont présentées.

M. Heap: De quelle année s'agit-il?

M. Varnai: De l'année financière 1984-1985.

M. Heap: Est-ce qu'on sait maintenant si leur statut a été précisé?

M. Varnai: Pour ces deux personnes?

M. Heap: Oui.

M. Varnai: Je ne puis vous répondre. Je ne sais pas de quoi il s'agit.

M. Heap: Vous ne pouvez répondre, très bien. Au sujet des 250 personnes qui ont réclamé le statut de réfugié et que vous avez mentionnées plus tôt, je ne vous demande pas de vous répéter, je lirai le compte rendu, mais j'aimerais savoir comment on les a accueillis. Autrement dit, elles se sont présentées et ont dit: me voici, je suis un réfugié. Probablement que l'anglais n'est pas leur première langue, et c'est le moins qu'on puisse dire. Qu'arrive-t-il?

[*Texte*]

Mr. Varnai: Those 250, by the way, are the airport. That is not the total B.C. figure.

Mr. Heap: Have you a total for B.C.?

Mr. Varnai: Yes, 386 for 1984-85, 386 refugee claimants. The 250 are airport cases.

Perhaps I can try to describe what the normal process would be. The person is referred in from the primary line, either because he said he wants to be a refugee or because he has no documentation or perhaps for some other reason. He comes into the secondary end. He usually says, you know, that he is interested in becoming a refugee and living in Canada. That is sort of the normal course of events. We then ask him to sit down inside the office area, where we have two rooms for this purpose, and wait until the rest of the passengers are cleared and we can obtain an interpreter. The interpreters at that point would normally be supplied by the airlines. We then talk to them. I try and identify them as best we can and clearly in the vast majority of cases we would have enough information right at that point to be able to write a report under the Immigration Act and release them to show up the next day, or perhaps the day after—but certainly fairly soon—at our downtown office for an inquiry.

In a minority of cases—obviously a minority of cases; 16 cases I guess in the fiscal year 1984-1985—we are either unable to identify them or it is very late in the evening, or for whatever reason, we ask them to come back in the morning without having concluded the examination, and that is when they would go into the Skyline Hotel. Then the same thing would happen the next morning. They would normally be finished the next morning, released and show up again at our downtown office to go into the inquiry stream.

Once they went into the inquiry stream, of course, they would be no different from the inland refugee claimant. They would go into the inquiry stream, usually by this time represented by counsel, and of course interpreters supplied by us.

• 1200

They would at one point in the inquiry make their claim, the adjudicator would adjourn *sine die* and they would have requested to come back again for the statement under oath, taken by a senior immigration officer, and would enter the stream of refugee claimants, and the rest you already know.

Does that answer your question?

Mr. Heap: Yes, it did. It takes it quite a distance. I have a couple of smaller questions arising.

So he is at the airport; he is a refugee; you are not detaining him or you have held him overnight and you release him when the inquiry is finished the next day. Where does he go then if he is Tamil or Iranian or whatever?

[*Traduction*]

M. Varnai: Les 250 personnes, je le souligne en passant, sont passées par l'aéroport. Il ne s'agit pas du chiffre global pour la Colombie-Britannique.

M. Heap: Avez-vous ce chiffre?

M. Varnai: Pour l'année 1984-1985, 386 personnes ont demandé le statut de réfugié. Les 250 sont les personnes arrivées à l'aéroport.

Je peux peut-être vous dire ce qui se fait habituellement. La personne est présentée par les agents procédant à l'examen primaire, soit parce qu'elle déclare vouloir devenir réfugié, soit parce qu'elle n'a pas de document ou pour toute autre raison. Elle arrive donc à l'examen secondaire. Elle nous dit habituellement: Vous savez, je voudrais obtenir le statut de réfugié et vivre au Canada. Voilà habituellement comment les choses se déroulent. Nous lui demandons ensuite de s'asseoir dans un de nos bureaux, deux pièces sont prévues à cette fin et d'attendre que tous les autres passagers soient partis. Nous pouvons alors obtenir un interprète. À ce point, les interprètes sont fournis par la ligne aérienne. Nous leur parlons. J'essaie de les identifier de mon mieux et dans la grande majorité des cas nous avons suffisamment de renseignements pour rédiger un rapport en vertu de la Loi sur l'immigration et pour les libérer en leur demandant de revenir le lendemain ou le surlendemain—assez tôt cependant—à notre bureau du centre-ville pour subir une enquête.

Dans quelques cas—il s'agit évidemment d'une minorité: il y en a eu 16 pour l'année financière 1984-1985—nous ne pouvons pas les identifier ces gens ou il est très tard; nous leur demandons donc de revenir le matin sans avoir terminé leur examen; dans ce cas, nous les envoyons à l'hôtel Skyline. Le lendemain on reprend, on termine habituellement l'examen, on les libère et on leur demande de se présenter au bureau du centre-ville pour subir une enquête.

Une fois que leur dossier d'enquête est ouvert, évidemment, elles ne sont pas différentes des autres personnes qui réclament le statut de réfugié à l'intérieur du pays. Elles subissent une enquête, habituellement elles sont alors représentées par un avocat, et des interprètes sont évidemment mis à notre disposition.

A un moment donné de l'enquête, elles font leur demande de statut de réfugié, l'arbitre ajourne sine die et leur demande de revenir de nouveau pour une déclaration sous serment. Cette déclaration est faite devant l'agent supérieur d'immigration, et la personne fait alors partie du groupe réclamant le statut de réfugié. Vous connaissez tout le reste.

Est-ce que cela répond à votre question?

M. Heap: Oui. Le cheminement est assez long. Je voudrais poser quelques courtes questions.

Ainsi la personne est à l'aéroport, il s'agit d'un réfugié. Vous n'allez pas la détenir, vous l'avez gardée pendant la nuit pour la libérer lorsque l'enquête est terminée le jour suivant. Ou va

[*Text*]

Mr. Varnai: Many of our refugee claimants have contacts, of course, and they would go to them. For those who do not have contacts we have an airport chaplain's office and this gentleman would be asked to come down. He comes down to meet them and there are agencies in the Vancouver area who would be contacted, normally by the chaplain's office, and they would be facilitated in that way. We do not just let people go out on the street if we can avoid it in any way.

Mr. Heap: You mentioned that at the inquiry the person being examined may have a lawyer and you do provide an interpreter. Is that the first point at which he may have a lawyer?

Mr. Varnai: I would say in the vast majority of cases yes, simply because they are usually with us only for a few hours. I do not think they normally would have had access to a lawyer by then. I do not think they would know a lawyer. They usually just want to go to sleep.

We allow them access to the telephone. If they want to call a lawyer they can, but they usually would not know whom to call, I would think, in the vast majority of cases unless they have friends waiting outside.

I would think it is fair to say that in the overwhelming majority of cases their first contact with the lawyer would have been at the inquiry.

Mr. Heap: Do you have any rule of practice as to the point of entry of a lawyer into the process; that is to say, if it happened that he had such a contact that, say, immediately upon his arrival a friend was there or a friend of the lawyer or a lawyer, would the lawyer be permitted to accompany him through the first examination, that is to say through your secondary exam?

Mr. Varnai: As far as I am aware, the counsel or other third parties are not permitted to be at the secondary examination, not just refugee claimants but anybody.

Mr. Heap: Is a record kept of that examination?

Mr. Varnai: There would be a record kept, not necessarily verbatim. It is not a transcript, but there would be a record kept of what happened, yes.

Mr. Heap: And that record is usable on later occasions, if necessary, at the inquiry or at a refugee status examination under oath or by the Refugee Status Advisory Committee?

Mr. Varnai: I do not think so. The official part of that interview would be the final outcome, which is reported under section 20 of the act. But any notes of the officer I do not recollect being used in any kind of formal hearing. If the officer is needed to testify, he would be called. I do not recall any time—nothing to do with the refugee claimants, I guess—but I do not think that notes of a secondary examination are usually used later, as far as I am aware.

[*Translation*]

cette personne ensuite s'il s'agit, entre autres, d'un Tamil, d'un Iranien?

M. Varnai: Un grand nombre de nos réfugiés ont des contacts évidemment, et ils se rendent chez ces personnes contacts. Pour ceux qui n'en ont pas, nous disposons du bureau de l'aumônier à l'aéroport, nous lui demandons de venir nous rencontrer. L'aumônier arrive, il rencontre ces personnes et il y a à Vancouver des agences avec qui on peut communiquer, cela se fait habituellement par le bureau de l'aumônier; c'est de cette façon que les choses se passent. Nous ne laissons pas ces personnes sur le trottoir si nous pouvons l'éviter.

M. Heap: Vous avez dit qu'au moment de l'enquête la personne subit un examen, en présence d'un avocat et d'un interprète. Est-ce la première fois qu'elle peut faire appel à un avocat?

M. Varnai: Oui, dans la majorité des cas, car elles ne sont avec nous que quelques heures. Je ne crois pas qu'elles aient normalement accès à un avocat auparavant. Je ne crois pas qu'elles connaissent un avocat. Elles veulent habituellement dormir tout simplement.

Nous leur permettons d'avoir accès au téléphone. Si elles veulent appeler un avocat, elles peuvent le faire, mais habituellement elles ne savent pas qui appeler, à moins qu'elles aient des amis à l'extérieur.

Dans la majorité des cas leur premier contact avec un avocat a lieu le jour de l'enquête.

M. Heap: Quelle est généralement la règle pour le port d'entrée; à quel moment l'avocat entre-t-il dans le circuit? Autrement dit, s'il se trouve à communiquer avec un ami, un ami de l'avocat ou un avocat, dès son arrivée, l'avocat serait-il autorisé à l'accompagner au cours de l'examen primaire, ou plutôt l'examen secondaire?

M. Varnai: Je crois savoir que l'avocat ou la tierce partie n'est pas autorisé à assister à l'examen secondaire, quel que soit le cas, réfugié ou autre.

M. Heap: Est-ce qu'on conserve le dossier de cet examen?

M. Varnai: Il y a un dossier, mais pas nécessairement un dossier verbatim. Il ne s'agit pas d'une transcription, mais on garde quand même un dossier de ce qui s'est produit.

M. Heap: J'imagine que ce dossier est utilisé en d'autres occasions plus tard, si nécessaire, lors de l'enquête, au moment de l'examen sous serment en vue du statut de réfugié, ou qu'il peut être examnié par le comité consultatif relatif au statut de réfugié?

M. Varnai: Je ne crois pas. Ce qui reste de cette entrevue, c'est le résultat, qui est consigné conformément à l'article 20 de la loi. Je ne me souviens pas qu'on ait utilisé des notes d'agent d'immigration à quelque moment que ce soit au cours d'une audience officielle. Si l'agent doit témoigner, on le convoque. Je ne me souviens pas qu'on ait jamais—et pas seulement quand il s'agit du statut de réfugié—utilisé plus tard des notes d'examen secondaire, pas à ma connaissance du moins.

[*Texte*]

Mr. Heap: It has been suggested—not about Vancouver—that the notes may be used later and for that reason it would be appropriate, especially in the light of the charter decision two months ago, that the person have a right of counsel at that time. But to your knowledge the notes are not used in that way?

Mr. Varnai: It does not make sense to me that they would. I think the only time the notes may be used is that if the officer himself is called as a witness at some future event he may use his notes as a refresher, I guess. But that is about all I can think of offhand. It has never been brought to my attention before.

Mr. Heap: I see. Thank you.

The Chairman: Do you have one more or . . . ?

Mr. Heap: No, I will let it go now.

The Chairman: Okay.

Can I just get a little clarification on Mr. Heap's line of questioning? I have in front of me the immigration manual and 2.11 "Counsel at examination" is the subhead. The very last line at point 3 is:

It shall be commission policy not to permit counsel at examinations.

• 1205

I am picking up the flavour from you that in Vancouver there is some looseness on that; if it seems to facilitate things, you do it; or . . .

Mr. Varnai: No, I apologize if I left you with that impression. I think my recollection was that we do not allow people in at the secondary examination. I did not recall the reference, but I am sure that is the correct reference.

The Chairman: You gave us the impression that it certainly was not common, but that it was not unknown. I am just trying to get a little clarification as to whether it is unknown or uncommon.

Mr. Varnai: No, I apologize if you got the impression. No, we do not allow that.

The Chairman: Those family and friends who might already be in Canada, do you permit them in at that stage or where that is a very practical . . .

Mr. Varnai: As far as I am aware, we never allow any third parties, as I said earlier.

The Chairman: No third parties.

Mr. Varnai: No third parties.

The Chairman: Okay. I am sorry.

Mr. Witer.

Mr. Witer: Thank you very much, Mr. Chairman.

I have a couple of short questions. First of all, in your dealings with the traffic flow, do you differentiate between self-exiles and refugees?

[*Traduction*]

M. Heap: On a dit—non pas au sujet de Vancouver—que ces notes pourraient servir plus tard et que pour cette raison il serait juste, à cause surtout de la décision prise il y a deux mois concernant la charte, qu'une personne ait droit à un avocat dès ce moment. À votre connaissance, les notes n'ont jamais été utilisées de cette façon, n'est-ce pas?

M. Varnai: Je ne crois pas qu'il serait raisonnable de s'en servir. Le seul moment où elles pourraient être utiles, c'est lorsque l'agent lui-même est convoqué comme témoin plus tard, il pourrait les lire pour se rafraîchir la mémoire par exemple. À première vue, je ne vois que cela. La question ne m'a jamais été posée avant.

M. Heap: Je vois. Je vous remercie.

Le président: Avez-vous une ou d'autres..

M. Heap: Non, c'est tout pour le moment.

Le président: Bien.

Puis-je obtenir des précisions au sujet des questions qu'a posées M. Heap? J'ai devant moi le manuel de l'immigration et au paragraphe 2.11, on y lit: «présence de l'avocat à l'examen», et à la dernière ligne du paragraphe 3:

La commission a pour politique de ne pas permettre la présence d'un avocat lors des examens.

D'après ce que vous dites, on n'applique pas les règles de façon trop stricte à Vancouver.

M. Varnai: Je m'excuse si je vous ai donné cette impression. Si ma mémoire est bonne, personne ne peut assister aux examens secondaires. Je ne me souviens pas de la référence exacte.

Le président: J'avais cru comprendre que, même si ce n'était pas fréquent, cela pouvait arriver. Je voulais simplement savoir si c'était tout à fait hors de question.

M. Varnai: Non, ce n'est pas permis.

Le président: Les parents ou les amis qui se trouvent déjà au Canada peuvent-ils assister à cette étape?

M. Varnai: Les tiers ne sont jamais admis.

Le président: Aucun tiers.

M. Varnai: C'est bien cela.

Le président: Parfait.

Monsieur Witer.

M. Witer: Merci, monsieur le président.

J'ai deux brèves questions. Faites-vous une distinction entre les réfugiés et les personnes qui décident de s'exiler elles-mêmes?

[*Text*]

Mr. Varnai: I am not sure how to answer that. Self-exile is a category established under the act and they would have already been examined and have had visas issued as DC, designated class. One of the designated classes is called self-exiles, eastern Europeans and that kind of thing.

The questions that we have been asked are basically related to a person's arriving at a port of entry who seeks to stay in Canada as a refugee. So the expression, self-exile, from a strictly bureaucratic standpoint, does not have meaning at that point, I do not think.

Mr. Witer: Let me ask you this: You mentioned that you have facilities at the city jail. Roughly, what kind of volume do you have there?

Mr. Moffat: Bear with me for one second and I will find it. The majority of those, obviously as we have stated, have nothing to do with refugee claims. That is strictly detention for violations of the Immigration Act and mostly fall under section 27, which is inland violations.

Mr. Witer: Mr. Chairman, I hope you will forgive me, but I am asking questions that relate to a broader field. This is for a very simple reason: we will not have a chance to speak with you and ask questions through our subcommittee, which is, in fact, examining the detentions centres.

Mr. Moffat: Again, I apologize, as I did not bring those statistics with me. As of the end of December, the actual detention days for inland—that would not only be Vancouver but for all of B.C.—would be about 2,400 days. They would not all, obviously, be at Vancouver city jail, because that is really only for short term. If a person is arrested, he is kept there. But usually within 24 hours, to a maximum of 48, he is sent to the lower mainland regional correction centre, which is capable of handling some people for a longer period of time. The city jail is not used for long-term detentions of any kind by us or them.

Mr. Witer: You mentioned that some of the guards at the hotel were capable of speaking a third language. Is that also true for the departments? Do your department people speak a third language?

Mr. Varnai: Some do, but it is not a criterion for hiring or for promotion in the department. Therefore, it would be an accidental thing. But we do have some language capability, yes.

Mr. Witer: Do you have any numbers as to percentage?

Mr. Varnai: None whatsoever; no, sir.

Mr. Witer: Let me ask you this: Do you have a list of the five countries where most of the traffic comes from, in order?

Mr. Varnai: I am sorry, I do not.

Mr. Moffat: We do not have that information with us.

Mr. Varnai: That could be obtained.

Mr. Witer: Can you give me . . .

[*Translation*]

M. Varnai: Je ne sais pas très bien comment répondre à votre question. Il existe aux termes de la loi une catégorie de personnes ayant décidé de s'exiler; ces personnes doivent subir un examen et des visas leur sont délivrés au titre d'une classe désignée. Une des classes désignées est justement composée de personnes ayant choisi de s'exiler, notamment les personnes originaires de l'Europe de l'Est.

On nous a posé des questions relativement aux personnes qui arrivent à un port d'entrée et demandent à être admises au Canada en qualité de réfugié. Donc, de notre point de vue, choisir soi-même de s'exiler ne veut rien dire du tout.

M. Witer: Vous avez dit que des locaux vous étaient réservés dans la prison de la ville. Dans quelle mesure les utilisez-vous?

M. Moffat: Un instant, je vous prie. La majorité des détenus n'ont rien à voir avec le statut de réfugié. Il s'agit essentiellement de personnes détenues pour infraction à la Loi sur l'immigration, et notamment l'article 27, relatif aux personnes arrivant au Canada par voie terrestre.

M. Witer: Je m'excuse, monsieur le président, si je pose des questions d'ordre un peu plus général. Si je le fais, c'est parce que nous n'aurons pas d'autre occasion de nous entretenir avec vous au sujet de ce centre de détention.

M. Moffat: Je regrette, mais je n'ai pas apporté ces statistiques. Au 31 décembre dernier, on avait environ 2,400 journées de détention pour l'ensemble de la Colombie-Britannique, et pas rien que pour Vancouver. Toutes ces personnes ne sont bien entendu pas détenues à la prison de Vancouver, où l'on envoie les personnes immédiatement après leur arrestation. Au bout de 24, ou au maximum, de 48 heures, les personnes sont envoyées dans un pénitencier provincial, où on peut garder les gens plus longtemps. La prison de Vancouver n'est pas utilisée pour des détentions de longue durée.

M. Witer: Vous disiez tantôt qu'un certain nombre de gardes à l'hôtel pouvaient s'exprimer dans une troisième langue. Est-ce qu'un certain nombre d'employés de votre ministère connaissent, eux aussi, une troisième langue?

M. Varnai: Il y en a un certain nombre, mais la connaissance d'une troisième langue n'est pas un critère d'embauche ou de promotion au ministère. Mais nous avons, effectivement, un certain nombre de personnes connaissant une troisième langue.

M. Witer: Avez-vous une idée du pourcentage?

M. Varnai: Pas la moindre idée.

M. Witer: Pourriez-vous nous donner la liste des cinq pays d'où viennent la plupart de ces personnes dans l'ordre?

M. Varnai: Non, je regrette.

M. Moffat: Nous n'avons pas ces renseignements.

M. Varnai: Mais on pourrait vous les faire parvenir.

M. Witer: Pourriez-vous me donner . . .

[*Texte*]

Mr. Varnai: StatsCan publishes it, so I am sure we can get that.

Mr. Witer: Can you give me some ballpark idea?

Mr. Varnai: Do you mean in British Columbia? You are not referring to refugee claimants, just traffic.

Mr. Witer: I am just referring to traffic.

Mr. Varnai: I can certainly do better than guess at the first one, which is the United States, but it would be very hard. I am sure we can obtain those statistics for you, but I would not try to guess.

Mr. Witer: If you have those statistics for refugee claimants, I would be very happy to . . .

Mr. Varnai: I could try to obtain it, but we do not have it with us.

Mr. Moffat: Would you like the refugee claimants for the last fiscal year, broken down by country of origin?

Mr. Witer: Yes.

Mr. Moffat: Is that what you are looking for?

Mr. Varnai: We can get it for you.

Mr. Moffat: We will provide it, yes.

Mr. Witer: I would like the top five.

While you are getting that information, I would also like you to provide us with information concerning those top five countries: What percentage of your refugee claimants come from there? Thirdly, out of those five countries how many have visitor visa requirements?

• 1210

Mr. Chairman, the reason for asking that line of question is I would like to know if we can determine if there is any . . . It appears that in Vancouver there is lighter traffic than in Montreal and Toronto. What I would like to eventually find out is if there is any correlation between the fact that entrance into Vancouver and indeed B.C. would come from countries that have visitor visa requirements whereas Toronto, Montreal would probably have a larger volume of people who do not have visitor visa requirements, excepting the U.S..

The Chairman: Thank you, Mr. Witer.

Mr. Witer: Thank you.

The Chairman: The chairman has one question on the first round. One of the issues that surfaces from time to time is the work permit issue for people who had made refugee status claims. In some centres it seems to be semi-automatic and in others very hard to get. I wonder what the situation is in Vancouver.

Mr. Varnai: I think the description semi-automatic is an accurate one. It is not automatic in the sense that legislation

[*Traduction*]

M. Varnai: Ces chiffres étant publiés par Statistiques Canada, nous pourrions vous les faire parvenir.

M. Witer: Pourriez-vous me donner un ordre de grandeur?

M. Varnai: Vous parlez toujours de la Colombie-Britannique, je suppose? C'est le nombre de dossiers et non pas le nombre de personnes ayant demandé à bénéficier du statut de réfugié que vous cherchez à connaître.

M. Witer: Oui, le nombre de dossiers.

M. Varnai: Le premier pays serait certainement les États-Unis, mais je n'ai pas les chiffres sur moi. Je vais vous trouver ces chiffres, car je ne voudrais pas essayer de deviner.

M. Witer: Je vous serais très reconnaissant de me communiquer ces chiffres.

M. Varnai: Nous allons certainement le faire.

M. Moffat: Pourriez-vous nous donner le nombre de candidats au statut de réfugié pour l'exercice financier écoulé selon leur pays d'origine?

M. Witer: Certainement.

M. Moffat: C'est bien ce que vous voulez obtenir?

M. Varnai: Nous allons vous le faire parvenir.

M. Moffat: Oui, certainement.

M. Witer: Je voudrais donc les cinq principaux pays d'où sont originaires la plupart de ces personnes.

Pourriez-vous, par la même occasion, nous faire savoir quel pourcentage des candidats au statut de réfugié sont originaires de ces cinq pays? Sur ces cinq pays, combien exigent des visas de touriste?

Si j'ai posé ces questions, monsieur le président, c'est pour savoir si . . . Il semblerait qu'il y ait moins de personnes à Vancouver qu'à Montréal ou à Toronto. Je voudrais savoir s'il existe un lien entre le fait que la majorité des personnes arrivant en Colombie-Britannique sont originaires d'un pays exigeant des visas de touriste, alors que les personnes arrivant à Toronto ou à Montréal sont originaires de pays où il n'y a pas de visa de touriste, à l'exception des États-Unis.

Le président: Merci, monsieur Witer.

M. Witer: Merci.

Le président: Je voudrais, moi aussi, poser une question. De temps à autre se pose la question du permis de travail pour les personnes ayant demandé à bénéficier du statut de réfugié. Dans certains centres, ce permis est délivré presque automatiquement, alors que dans d'autres, il est très difficile à obtenir. Je voudrais savoir ce qu'il en est à Vancouver.

M. Varnai: C'est vrai que le permis de travail est délivré semi-automatiquement, pourrait-on dire. On ne le délivre pas

[*Text*]

requires to talk to them, but it is semi-automatic. It is a good expression.

The Chairman: Somebody could have destroyed their passport on an airplane and within 24 or 48 hours they could have gone through—be in the stream—and also have a work permit. It can happen that fast.

Mr. Varnai: We are issuing employment authorizations in a vast majority of cases, on request of course, to people as soon as the inquiry is adjourned for a statement on the rules, if they request it, yes.

The Chairman: Is that within 24 or 48 hours in many cases?

Mr. Varnai: Probably not.

Mr. Moffat: Up to 48 to 72 hours maximum, under normal circumstances.

The Chairman: Thank you very much. On the second round I have Mr. Jourdenais and Mr. Heap. Madam Pépin, did you want to be on the second round? If we could think in terms of less than five minutes, it would be helpful.

M. Jourdenais: Merci beaucoup, monsieur le président. Heureusement que je parle très rapidement. Je vais pouvoir poser plusieurs questions.

I have so many to ask you and I have to do it in five minutes.

There is one thing that bothers me. You people seem to have it so nice and easy, no problem at all. Tremendous. It scares the hell out of me.

Mr. Heap: That is why people want to look for them in Vancouver.

Mr. Jourdenais: Because every other person we met, the witnesses that went through Toronto-Montreal—I am talking about the immigrants or the refugees—were scared to answer questions to us following the interviews they had with the immigration officers. You people seem to be so nice and easy.

First I want to ask, how come? Make it brief. How is it you people do not have as many people as Montreal and Toronto coming in to go to Vancouver to live in British Columbia. Is there a reason?

Mr. Varnai: I do not know why. We do not control where they arrive. I think, generally speaking, British Columbia represents approximately 13% historically of the immigrant movement to Canada. Whether that is true of the refugee claimants or not, I really do not know offhand. But generally speaking, it seems to me whenever I look at statistics that seems to be the average type of statistic for most types of immigration movement—between 10% and 15%. Clearly other parts of the country get more of everything. I assume that is why they get more of this type of traffic as well.

M. Jourdenais: Je vais vous poser une question qui frapperait plus fort si vous étiez de Toronto. Je vais tout de même vous la poser. Vous avez sans doute déjà interrogé des arrivants. Avez-vous le sentiment d'être comme un policier lorsque vous interrogez un immigrant ou un réfugié qui arrive, ou

[*Translation*]

automatiquement, la loi exigeant qu'on leur parle, mais c'est une expression bien trouvée.

Le président: Il pourrait donc arriver qu'une personne dont le passeport a été détruit à bord de l'avion règle toutes les formalités et obtienne un permis de travail au bout de 24 ou 48 heures.

M. Varnai: Nous délivrons des permis de travail à la plupart des personnes qui en font la demande.

Le président: De nombreuses personnes obtiennent donc le permis de travail au bout de 24 ou 48 heures?

M. Varnai: Sans doute pas.

M. Moffat: D'habitude, au bout de 48 ou 72 heures au maximum.

Le président: Merci. Pour la deuxième période, j'ai les noms de MM. Jourdenais et Heap. Voudriez-vous également prendre la parole, madame Pépin? Je demanderais à tous les députés de ne pas dépasser cinq minutes.

Mr. Jourdenais: Thank you, Mr. Chairman. Fortunately I speak very fast, so I will have a chance to ask several questions.

J'ai tout un tas de questions à vous poser et je ne dispose que de cinq minutes.

Vous semblez vous la couler douce et n'avoir aucun problème. Cela me paraît plutôt effrayant.

M. Heap: C'est la raison pour laquelle les gens se rendent à Vancouver.

M. Jourdenais: Les immigrants et les réfugiés qui sont passés par Toronto ou Montréal avaient peur de répondre à nos questions après leur entrevue avec les employés de l'Immigration. Or, vous semblez être vraiment des chics types.

Je vous demanderais d'être bref. Comment se fait-il que moins de gens cherchent à s'établir à Vancouver et en Colombie-Britannique qu'à Montréal ou Toronto?

M. Varnai: Je ne sais vraiment pas. En règle générale, la Colombie-Britannique a toujours accueilli quelque 13 p. 100 de l'ensemble des immigrants arrivant au Canada. Je ne sais pas si cela s'applique également aux personnes cherchant à obtenir le statut de réfugié. D'après les statistiques, nous accueillons de 10 à 15 p. 100 des immigrants, le gros des immigrants allant s'établir ailleurs; y compris les réfugiés.

Mr. Jourdenais: I will ask you a question which would hit harder if you were from Toronto, but I will ask it anyway. You have probably had an opportunity to question immigrants. Do you have the feeling that you are acting like a police officer when you are questioning immigrants or refugees, or do you

[*Texte*]

essayez-vous plutôt de découvrir si cette personne mérite votre confiance et celle du pays?

Vous m'avez presque répondu en me disant que vous n'aviez pas de problèmes, mais tout de même, pensez-vous avoir l'air d'un policier lorsque vous interrogez la personne pour la première fois?

Mr. Moffat: As the person responsible for our staff training within the region, I can state quite categorically that all of our training, be it for examination officers and/or enforcement officers de-emphasizes the "policing". We are there to enforce a government act and the regulations. We do interviewing and interrogation, but we are peace officers, not police officers.

Mr. Jourdenais: One more question.

• 1215

Mr. Jourdenais: I have one more question. Were you stationed somewhere else but Vancouver? Did you get your training somewhere else? Did you work somewhere else before?

Mr. Varnai: I worked in about six other offices before the regional office. I worked at the airport, I worked up north, I worked in the interior, and I worked on Vancouver Island, plus different offices in the Yukon.

Mr. Jourdenais: Were the other officers acting the way you people are acting with the immigrants? It seems you are doing a hell of a nice job.

Mr. Varnai: In fairness to everybody concerned, the two of us have not dealt with immigrants on a port-of-entry basis for . . . I have not dealt with immigrants at a port of entry for 15 years. It is very difficult for me to say that when a person arrives after a lengthy journey, even if he is not a refugee claimant, he necessarily feels always at the greatest ease when he is talking to what is after all an authority figure. I think all we can do is minimize that apprehension; I do not think we can eliminate it. I think that when I arrive at the United States border, and I am a reasonably law-abiding citizen, most people have a little bit of a heart beat when somebody asks you a question. So I do not think we can totally eliminate it, but one can minimize it. I think we all try to train our new officers and so on and so forth, as Mr. Moffat just said, to have that in mind.

The Chairman: Mr. Moffat, did you want to add to that?

Mr. Moffat: I was just going to say two things. One is that my partner and myself were also very apprehensive about being here today, needless to say, before a committee of the House. But I have never examined anybody officially, because I did not start on the front lines; I came from a long career on the employment centre side a few years ago. I am involved actively on a day-to-day basis in the administration side of the regional headquarters for B.C. and Yukon region.

Mr. Jourdenais: It does not seem there are any major problems. And believe me, we had somebody the other day . . . I am sorry, was it mine?

Le président: C'est au tour de M^me^ Pépin.

[*Traduction*]

rather try to determine whether the person whom you are questioning merits your trust as well as that of the country?

You have practically answered my question when you said that you had no problems, but I would nevertheless ask you whether you have the feeling that you are acting like a policeman when you question immigrants for the first time.

M. Moffat: En tant que responsable de la formation du personnel pour la région, je puis vous assurer que nous cherchons justement à minimiser l'aspect «police» de notre travail. Nous sommes là pour appliquer la loi et ses règlements d'application. Nous n'avons pas à jouer les agents de police au cours des entrevues.

M. Jourdenais: J'ai encore une question à vous poser.

M. Jourdenais: J'aurai une dernière question à poser. Avez-vous travaillé ailleurs qu'à Vancouver? Avez-vous été formé ailleurs? Travailliez-vous ailleurs auparavant?

M. Varnai: Avant d'être affecté au bureau régional, j'ai travaillé dans six autres bureaux environ. J'ai travaillé notamment à l'aéroport, dans le Nord, à l'intérieur des terres, dans l'île de Vancouver et dans différents bureaux du Yukon.

M. Jourdenais: Les autres agents traitaient-ils les immigrants comme vous le faites? Il semble que vous accomplissiez à merveille votre tâche.

M. Varnai: En toute justice, nous ne nous sommes pas occupés d'immigrants débarquant au Canada depuis . . . Cela fait 15 ans que je ne me suis pas occupé d'immigrants à un port d'entrée. Il m'est très difficile de dire que lorsque quelqu'un arrive au Canada après un voyage assez long, même s'il ne demande pas le statut de réfugié, il se sente forcément à l'aise lorsqu'il parle aux autorités. Nous ne pouvons, à mon avis, que minimiser cette appréhension et non l'éliminer. Lorsque j'arrive à la frontière américaine, par exemple, et je me considère respectueux des lois, mon coeur bat un peu plus fort lorsque quelqu'un me pose une question comme c'est le cas de la plupart des gens. Alors, je ne pense pas que nous puissions éliminer totalement cette appréhension, nous ne pouvons que l'estomper. Comme vient de le dire M. Moffat, nous essayons de former nos nouveaux agents en ce sens.

Le président: Monsieur Moffat, vouliez-vous ajouter quelque chose?

M. Moffat: J'allais faire deux observations. Premièrement, mon collègue et moi-même redoutions d'avoir à comparaître devant un Comité de la Chambre, cela va sans dire. Mais je n'ai jamais examiné qui que ce soit officiellement, car je n'ai pas commencé ma carrière à la base; j'ai travaillé pendant longtemps pour les services de l'emploi jusqu'à il y a quelques années. Maintenant je m'occupe de l'administration du bureau régional de la Colombie-Britannique et du Yukon.

M. Jourdenais: Il ne semble pas y avoir de gros problèmes. Et croyez-moi, l'autre jour, quelqu'un . . . Excusez-moi, mon temps est écoulé?

The Chairman: I have to yield the floor to Mrs. Pépin.

[*Text*]

Mr. Jourdenais: Go ahead. Madam Pépin will ask; she knows what I want to ask.

Mme Pépin: Si vous aviez à améliorer le processus d'entrée des immigrants et des réfugiés à Vancouver, qu'est-ce que vous changeriez?

Mr. Jourdenais: Who said he was scared when he came in?

Mr. Varnai: Well I like to think this one is perfect, but . . . I cannot really come up with anything brilliant on short notice.

Mrs. Pépin: It is not a short notice; you have been involved in this process since . . .

Mr. Varnai: And certainly we have been trying to improve it. We are right now trying, for example, to modernize . . . We have a fairly modern airport, but we are trying to make it even better for Expo '86, which is going to be a major event, attracting a lot of people. So we are constantly trying to improve the process.

I do not think we have had any awareness—in the last few years, anyway—of major kinds of issues arising because of lack of sensitivity or anything like that. I think that is sort of the nature of the question. We do train our officers quite well, or at least we try to, and we keep doing refreshment training; I suppose that can never be done enough. But the actual process, the actual physical movement of people from point A to point B and what happens to them at the examination, I would think appears to be pretty good at the airport. I honestly cannot think of anything off the top of my head.

Mme Pépin: Monsieur le président, ils ont certainement piqué notre curiosité et, si on avait le temps, on irait voir à Vancouver pourquoi cela fonctionne si bien.

Le président: M^me^ Pépin a raison.

Mr. Heap: In view of the remark about apprehension, I would say that I not only was looking forward to today . . . I had heard from friends in Vancouver that in general things were as our witnesses have described them. So I was hoping for good news, and we seem to have it. However, I have a couple of smaller questions I would like to ask.

There were some refugee claimants who destroyed their documents. Do you have a number for that? Out of 250, I think, refugee claimants, do you know how many destroyed their documents?

Mr. Moffat: No. We do not, Mr. Heap, have that information with us. If you wish it, we will get it for you.

Mr. Heap: Okay. If it is not a big job to scoop that up I would like to know how big a problem that has become at the present time. Of course, it could always grow or maybe shrink if measures are taken. And can you tell me how long is the typical examination of the secondary examinations? Is it usually five minutes or five hours? You say some of them go over to the next day.

[*Translation*]

M. Jourdenais: Allez-y. Madame Pépin, c'est ce que je voulais vous demander.

Mrs. Pépin: If you had to improve the entry process of immigrants and refugees in Vancouver, what would you change?

M. Jourdenais: Qui a dit qu'il avait peur en entrant?

M. Varnai: Il me sied de penser qu'il est parfait, mais . . . Je ne peux rien vous dire de brillant, au pied levé comme cela.

Mme Pépin: Mais ce n'est pas au pied levé, vous y travaillez depuis . . .

M. Varnai: Oui, et nous avons essayé de l'améliorer. À l'heure actuelle, nous essayons de moderniser . . . Notre aéroport est assez moderne, mais nous essayons de l'améliorer pour l'exposition universelle de 1986 qui sera un évènement de taille et qui attirera beaucoup de gens. Par conséquent, nous essayons constamment d'améliorer ce processus.

Nous n'avons pas eu vent—au cours des dernières années du moins, de problèmes dûs à un manque de sensibilité ou à quoi que ce soit de ce genre. Voilà la question qu'il faut se poser. Nous formons le mieux possible nos agents, ou du moins nous essayons de le faire, et nous leur donnons des cours de recyclage périodiquement, bien qu'ils ne suffisent sans doute pas. Quant au processus lui-même, au déplacement des gens du point A au point B et à leur interrogation, je pense que peu de problèmes existent à l'aéroport. Honnêtement, je ne vois rien que l'on pourrait améliorer, comme cela au pied levé.

Mrs. Pépin: Mr. Chairman, they have certainly made us curious enough to go to Vancouver, if we could, to see why it works so well.

The Chairman: You are absolutely right, Mrs. Pépin.

M. Heap: Compte tenu de ce que vous avez dit à propos de votre appréhension, je dois dire que j'attendais non seulement avec impatience ce jour . . . Des amis à Vancouver m'avaient dit à peu près ce que nous ont dit nos témoins aujourd'hui. Alors j'espérais obtenir de bonnes nouvelles, et il semble que ce soit le cas. Je voudrais cependant vous poser deux petites questions.

Certaines personnes qui réclamaient le statut de réfugié ont détruit leurs documents. A combien se chiffrent-elles? Sur les 250 personnes qui ont demandé le statut de réfugié, savez-vous combien ont détruit leurs documents officiels?

M. Moffat: Non, nous n'avons pas ces renseignements ici, monsieur Heap. Nous pourrions cependant vous les faire parvenir si vous le désirez.

M. Heap: Bien. Si cela ne vous donne pas trop de fil à retordre, j'aimerais savoir si ce problème prend de l'ampleur. Si certaines mesures sont prises, il peut évidemment soit augmenter soit diminuer. Et pouvez-vous me dire combien dure la deuxième interrogation? Cinq minutes ou cinq heures? Vous dites que certaines d'entre elles continuent le jour suivant.

[*Texte*]

• 1220

Mr. Moffat: They probably somewhere between one and three hours. In most cases, we are trying to establish the identify of the individual and some of their background. But as the majority of the flights start coming in at 11 a.m. from the Orient, we do our in-depth examinations of the people after we have served the majority of the number of customers off the flight. That is when we get into carrying on until 5 and 6 p.m. and then finally adjourn and allow the person to go to the hotel, or rather they are taken to the hotel, get a nice rest, get some food and then are brought back the next day.

Mr. Heap: Does that apply only to the 16 who were detained for continuation of the inquiry next day?

Mr. Moffat: Yes, sir.

Mr. Heap: So only 16 inquiries go over what is available during that day.

Mr. Moffat: Well, it is a continuation of the examination, yes.

Mr. Heap: Yes. But I did not catch at the beginning. You said it is usually how many hours?

Mr. Moffat: One to three hours, I think would be a fair . . . It even depends on the amount of documentation they have or do not have and the information which they are willing to provide and how open they are about it.

Mr. Heap: And some of those examinations result in exclusion, some result in withdrawal and some result in admission. And these 16 resulted in detention.

Mr. Moffat: That is correct.

Mr. Heap: Well, no. No, not at the end of the examination, no.

Okay, that is all the questions I have, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Heap. Your Chairman has another one. We have heard testimony historically that is part of the control mechanism. People released from detention may indeed have work permits, but the department keeps their passports and requires them to report back on a fairly regular basis. Is that the system in Vancouver?

Mr. Varnai: To the best of my knowledge we do not keep the passports of people we have detained. I could double-check that, but I should not think we do, if they are released. As far as reporting back, I would have to double-check that answer. At the stage you are describing, after the employment authorization is already granted, I should not think we would have a reporting system. I think normally the release document—the bond of release or the conditional bond of release—reads something to the effect to report back at the time and place directed. I believe that is what they normally read. I could double-check that for you.

The Chairman: It would be very helpful to the committee, because we have really had testimony that it is a very onerous requirement. When people have the work authorization or they have a job, but are forced to report during working hours, in

[*Traduction*]

M. Moffat: Elles durent entre une et trois heures environ. Dans la plupart des cas, nous essayons d'établir l'identité de la personne en question et une partie de ses antécédents. Étant donné que la majorité des vols commencent à arriver des pays d'Orient à 11 heures, nous procédons à l'interrogation un peu plus poussée des gens lorsque nous nous sommes occupés de la plupart de ceux qui sont descendus de l'avion. Cela dure jusqu'à 17 heures ou 18 heures, heure à laquelle nous suspendons notre interrogation et demandons à l'intéressé d'aller à l'hôtel, ou plutôt nous les amenons à l'hôtel pour qu'ils se reposent, se nourrissent et nous les ramenons le jour suivant.

M. Heap: Et seuls ces seize-là ont été détenus pour que l'enquête se poursuive le jour suivant?

M. Moffat: Oui, messieurs.

M. Heap: Donc 16 enquêtes seulement se poursuivent le jour suivant?

M. Moffat: C'est qu'il faut poursuivre l'interrogation, oui.

M. Heap: Bien sûr. Je n'ai pas saisi ce que vous avez dit au début. Combien d'heures dure une interrogation type?

M. Moffat: Entre une à trois heures, je crois . . . Cela dépend des documents qu'ils ont en leur possession et des renseignements qu'ils sont disposés à nous fournir ainsi que de leurs attitudes.

M. Heap: Et à la suite de ces interrogations, certaines demandes sont rejetées, d'autres retirées et d'autres autorisées. Et ces seize-là ont été conservées pour le jour suivant.

M. Moffat: C'est exact.

M. Heap: Non, pas à la fin de l'interrogation.

Bien, monsieur le président, c'est tout pour moi.

Le président: Merci, monsieur Heap. Je voudrais vous poser une question. On nous a dit que cela a de tout temps fait partie des mesures de contrôle. Ceux qui sont relaxés peuvent obtenir des permis de travail, mais le ministère conserve leur passeport et les oblige à se présenter régulièrement au bureau. Est-ce que cela fonctionne ainsi à Vancouver?

M. Varnai: Nous ne conservons pas les passeports de ceux que nous avons détenus, pour autant que je sache. Je pourrais le vérifier, mais je ne pense pas que ce soit le cas, puisqu'ils sont relaxés. Je vais devoir également vérifier s'ils doivent se présenter régulièrement au bureau. Cependant, après avoir obtenu un permis de travail, je ne pense pas qu'ils aient à se présenter de nouveau. Normalement, le document d'élargissement—la levée d'écrou, provisoire ou non—dit que l'intéressé doit se présenter au lieu et à l'heure dite. Voilà ce que ces documents disent, mais je pourrais le vérifier.

Le président: Cela nous serait très utile, car on nous a dit à plusieurs reprises que cette condition était très lourde. Lorsque quelqu'un est autorisé à travailler ou possède même un emploi, il est très difficile de se présenter à un endroit quelconque

[*Text*]

large cities that may take half a day. Sometimes they lose the job because they are absent so often making this kind of a report.

In a similar vein, I would like some information—any information that is easy for you to get—on the issue of the performance bond. Do you use that with great frequency?

Mr. Varnai: I think that, when a release occurs from an inquiry, a performance bond or a bond of some kind would be used, yes.

The Chairman: Could you give us some information about the frequency and whatever you know about the source of that? Is it coming from friends, relatives, NGOs or . . .

Mr. Varnai: Okay. If you are talking about cash bonds, they would probably be the exception rather than the rule. Most of them would be what you said was a performance bond, which does not involve cash monies. But I can get . . .

The Chairman: Is it just a statement when you say performance bond? It is just an undertaking . . .

Mr. Varnai: We can get this in more detailed information and get back to you this afternoon, if you wish.

Your questions are related to refugee claimants and bonds and that kind of thing.

The Chairman: The situation generally. Refugee claimants can be the lead, but we are interested in, as members have pointed out, the flavour coming out of Vancouver, which seems to be dramatically different. The committee, I think, has heard some testimony that makes us all a bit nervous about the situation in some centres and that what the department is demanding of people from time to time would appear to be unreasonable. It sort of defies common sense and in many cases it is onerous.

• 1225

Members who live in the Vancouver area do not seem to feel that way about immigration and, yet, we know that it is a fairly busy port of entry with a lot of people. You have told us today that there is a fair number of detentions, most of them probably Americans; it is very short and they go back, kind of thing, quite quickly. But, also, on the human side, we are not picking up these problems with the performance bonds or the passport hold-back and so on.

It seems to me that you have established a crime of trust. Maybe that is the thing which is coming through—that you trust them and, therefore, they trust you. And when the time comes to show up for whatever set of reasons they have agreed to, they show up. But we have a different situation in Toronto and Montreal where there is a tendency to go underground, maybe; where the tendency is not to show up.

Where is the chicken and where is the egg? Is there so much concern about enforcement in those two larger cities that people are antagonistic towards the whole process, and that

[*Translation*]

pendant les heures de travail, et dans les grandes villes, cela peut prendre une demi-journée. Ils perdent leur travail parfois parce qu'ils doivent souvent s'absenter pour aller se présenter.

Dans la même veine, je voudrais des renseignements—n'importe quels renseignements que vous pourrez obtenir facilement—sur la délivrance des titres de garantie. Y avez-vous recours fréquemment?

M. Varnai: Lorsqu'une personne est libérée après enquête, on a recours à un titre de garantie ou à un titre quelconque, oui.

Le président: Pouvez-vous nous dire si ce recours est fréquent et quelle en est la source? Sont-ce les amis, les parents, les ONG ou . . .

M. Varnai: D'accord. Les garanties en espèces sont plutôt l'exception que la règle. Les autres sont simplement des garanties pour lesquelles aucun argent n'est déboursé. Mais je peux obtenir . . .

Le président: Lorsque vous parlez de garanties, il s'agit simplement de déclarer, de s'engager . . .

M. Varnai: Nous pourrions faire quelques recherches à ce sujet et vous faire parvenir la réponse cet après-midi, si vous le désirez.

Vous voulez parler de ceux qui demandent le statut de réfugié, les garanties qu'ils offrent et ainsi de suite.

Le président: Je veux parler de la situation en général. Vous pourriez commencer par ceux qui demandent le statut de réfugié, mais nous voulons savoir, comme les députés l'ont souligné, ce qui se passe à Vancouver, où la situation semble être très différente. Le Comité a entendu des témoignages inquiétants à propos de la situation dans certains centres et ce que demande le ministère de temps à autre aux gens semble être excessif. Ces demandes n'ont pas de sens et dans de nombreux cas, elles sont onéreuses.

Ceux qui vivent dans la région de Vanvouver ne semblent pas avoir la même opinion à propos des services d'immigration et pourtant, nous savons tous que ce port d'entrée accueille beaucoup de gens. Vous nous avez dit aujourd'hui que le nombre de détentions était assez élevé; il s'agit sans doute pour la plupart d'Américains, mais ces détentions sont très courtes et les inculpés reprennent rapidement le chemin du retour. Cependant, à Vancouver, il ne semble pas y avoir de problème à propos de dépôt de garantie, de passeports conservés et ainsi de suite.

Il me semble que vous ayez réussi à instaurer une certaine confiance. Vous leur faites confiance et par conséquent, ils vous font confiance. C'est ce qui semble ressortir de ce que vous avez dit. Et lorsqu'ils doivent se présenter pour n'importe quelle raison convenue, ils sont là. Mais la situation est différente à Toronto et à Montréal où les gens ont tendance à vivre dans la clandestinité et à ne pas se présenter.

Alors que penser? Mettons-nous trop l'accent sur l'application des règles dans ces deux grandes villes, ce qui éveille l'hostilité chez les intéressés qui adoptent une certaine

[*Texte*]

breeds one kind of attitude? Whereas, you have created a different kind of attitude. Those are the things I think that I detect floating around in members' minds. We would really like to understand why this situation is so different. Mr. Witer, I am sorry. You had some specific questions?

Mr. Witer: Mr. Chairman, are we going to get another round this afternoon on this, or is this it?

The Chairman: This is it.

Mr. Witer: Well, very quickly, as to your personnel in your department: Are they primarily from the British Columbia—the Vancouver—area or do they come from other parts of Canada? Is there any way of answering that question? I think I am pursuing the same line of thought as our chairman has. We are trying to put our finger on just what it is that you are doing which is so significantly different from what is happening in other centres.

Mr. Varnai: First of all, to answer the question directly, I do not know where our personnel are born or raised or so on. To put this in perspective for the committee, I think we do have enforcement issues. We do have our enforcement program and we do have enforcement problems. I think what you are trying to talk about is how we handle the refugee claimant issue. That is not to say that, in British Columbia, there are not criminals travelling and there are not other people travelling across the line, who cause us enforcement concerns, and there are not people being detained. There are people being detained, in fact. For example, Mr. Chairman, you spoke about the number of people we trust and who come back again. Those numbers onIy relate to the refugee claimants. I do not know how many people we release and how many people do not show up, who are not not refugee claimants. We did not obtain those figures. So I think that sort of puts it into perspective a little better. What we are trying to telll you is how the refugee claimant issue is handled in our area.

The Chairman: Mr. Witer:

Mr. Witer: Yes. Being in the regional office, which I presume you are both in, how often do you get out into the field? How often do you get out to visit some of these detention centres, if at all?

Mr. Moffat: The director of immigration in the British Columbia—Yukon region has a policy that the regional managers are seen in the field and do talk with all the people. Certainly we make a point—all of us—of visiting each office at least once a year.

As far as the detention centre goes, for example, before we came here last Thursday, we dropped into the Skyline Hotel to see the rooms which are used for overnight detention, just to check out in case the committee had any questions. In terms of the other detention centres, there are people who are detained because they are a danger or fail to appear. It is a standard role of facilties of the RCMP in most cases, which is basically our provincial police force, or the Vancouver city jail, and LMRCC, and our people are in those facilities constantly—I mean, the people responsible for the detention and deportation

[*Traduction*]

attitude? Mais l'attitude à Vancouver est différente. Voilà ce que se disent les députés, je crois. Nous voudrions vraiment comprendre pourquoi la situation est si différente à Vancouver. Excusez-moi, monsieur Witer. Aviez-vous des questions à poser?

M. Witer: Monsieur le président, allons-nous procéder à un autre tour cet après-midi ou est-ce terminé?

Le président: C'est tout pour aujourd'hui.

M. Witer: Alors, très rapidement, je voudrais savoir si les effectifs de votre ministère viennent pour la plupart de la région de Vancouver ou d'autres régions du Canada? Pouvez-vous répondre à cette question? Ma question s'inspire de celle posée par notre président. Nous essayons de savoir au juste ce que vous faites pour que la situation soit si différente des autres centres.

M. Varnai: Tout d'abord, je ne sais pas d'où sont originaires nos effectifs. Ensuite, je ne voudrais pas induire le Comité en erreur car nous avons des problèmes au niveau de l'application de la loi. Nous avons un programme d'application des règlements et il n'est pas toujours facile de les faire respecter. Je crois que vous nous demandez comment nous résolvons la question des réfugiés. Cela ne veut pas dire pour autant que des criminels et d'autres ne voyagent pas en Colombie-Britannique, que personne n'est détenu et que ces gens-là ne nous posent pas de problème au niveau de l'application de la loi. Des gens sont détenus, c'est certain. Vous avez parlé tout à l'heure, monsieur le président, de ceux en qui nous avons confiance et qui reviennent. Ces chiffres ne concernaient que ceux qui demandaient le statut de réfugiés. Parmi ceux qui sont relâchés et qui ne demandent pas le statut de réfugié, je ne sais pas combien ne se présentent pas. Nous n'avons pas compilé ces chiffres-là. Voilà donc un tableau un peu plus précis de la situation. Nous nous sommes contentés en réalité de vous dire comment nous nous occupions de ceux qui demandaient le statut de réfugiés dans notre région.

Le président: Monsieur Witer.

M. Witer: Merci. Vous travaillez tous deux, je suppose, au bureau régional et je voudrais savoir si vous vous rendez souvent sur place? Combien de fois vous rendez-vous dans certains de ces centres de détention, le cas échéant?

M. Moffat: Le directeur de l'immigration de la région Colombie-Britannique—Yukon tient à ce que les directeurs régionaux se rendent sur place et parlent à tout le monde. Nous mettons tous un point d'honneur à nous rendre dans chaque bureau au moins une fois par an.

Quant aux centres de détention, lorsque nous sommes arrivés ici jeudi dernier, nous sommes allés à l'hôtel Skyline pour voir les chambres données à ceux qui étaient détenus une nuit au cas où le Comité aurait des questions à poser là-desssus. Ceux qui sont détenus dans les autres centres le sont parce qu'ils constituent un danger ou ne se sont pas présentés. Nous utilisons couramment les installations de la GRC, c'est-à-dire, celles de notre police provinciale, la prison de Vancouver et le centre criminel de la région, et les responsables de la détention et de l'extradition visitent constamment ces installa-

[*Text*]

aspects. They are fully up to the standards approved by the Attorney General's department of British Columbia.

Mr. Witer: Prior to your visit last week, when was the last time that you were at the Skyline or the city jail?

Mr. Moffat: Prior to last week, in my case it was, oh, about one year ago I guess, when we were doing dispersement of refugees out of Vancouver, and they were being lodged overnight prior to going to other parts of Canada.

• 1230

That is where we actually house them in the same place and right across from those detention rooms in fact were the eating rooms. But it is just . . . the whole year ago in there.

Mr. Witer: How about Mr. Varnai?

Mr. Varnai: I have never been to the Skyline Hotel before.

Mr. Witer: Have you ever been to the Vancouver City Jail?

Mr. Varnai: I have, but not for a number of years. It is similar with Oakhala. I have not been to either of those jails for a number of years.

Mr. Witer: Okay.

Although any reports we have received so far certainly would not indicate it, would it be possible that there are indeed certain conditions in either the jail or the hotel which would create some difficulty you might not be aware of? Again, I am not aware of any reports which would indicate that.

Mr. Varnai: Even though Mr. Moffat and I may not frequent the jails, there are other staff and other managers. In fact, the local manager at the airport would be the one responsible, for example, for the facility at the hotel and the manager at our metro Vancouver office would probably be responsible to make sure that the jail facility is adequate. So certainly if any significant concerns were raised we would know about them I would think—I would hope.

Mr. Witer: How large is your enforcement department?

Mr. Varnai: We do not have a specific enforcement department per se. We have a certain number of persons dedicated to the enforcement activity. Mr. Moffat would probably know how many.

Mr. Moffat: Mr. Moffat does not know how many right now because all our offices in the region—and basically all officers do enforcement at one time or another—cover a certain geographic area or a certain percentage of their time do enforcement activities.

Outside of Vancouver, in the smaller offices of course people in a lot of cases are assigned geographic areas which they look after and they perform all aspects of immigration work in that area, one of them being enforcement. In a larger metropolitan area you tend to get into specialization within a large office to where there is enforcement. All I can tell you is that in the Vancouver office, whch covers greater Vancouver area, I

[*Translation*]

tions. Elles sont toutes conformes aux normes approuvées par le Bureau du procureur général de la Colombie-Britannique.

M. Witer: Avant que vous n'y alliez la semaine dernière, quand vous êtes-vous rendu pour la dernière fois à l'hôtel Skyline ou à la prison municipale?

M. Moffat: C'était il y a environ un an, dans mon cas, lorsque nous étions chargés de disperser les réfugiés de partout au Canada et on les avait alors logés pour la nuit avant leur départ.

C'est là où ils étaient logés et le réfectoire était juste de l'autre côté de ces salles de détention. C'était il y a environ un an.

M. Witer: Et vous, monsieur Varnai?

M. Varnai: Je ne m'étais jamais rendu à l'hôtel Skyline auparavant.

M. Witer: Et la prison municipale de Vancouver?

M. Varnai: Je m'y suis déjà rendu, mais cela fait longtemps. La même observation vaut pour Oakhala. Cela fait longtemps que je ne me suis pas rendu dans l'une ou l'autre de ces prisons.

M. Witer: Merci.

Bien que nous n'en ayons jamais entendu parler jusqu'à présent, pensez-vous qu'il existe certaines conditions soit à la prison soit à l'hôtel qui pourraient créer des difficultés que vous ignorez? Je le répète, je n'ai rien entendu de la sorte.

M. Varnai: Même si nous ne nous rendons pas, M. Moffatt et moi-même, dans les prisons, d'autres directeurs et d'autres personnes le font. En fait, c'est le directeur local à l'aéroport qui serait chargé de veiller à ce que les chambres de l'hôtel soient bien tenues et c'est celui de notre bureau de Vancouver qui serait chargé de la prison. Par conséquent, si des problèmes s'étaient posés, nous en aurions eu vent, je l'espère.

M. Witer: Combien d'agents comptent vos services d'ordre?

M. Varnai: Nous n'avons pas véritablement de service d'ordre. Un certain nombre d'agents en sont responsables, mais M. Moffat pourra vraisemblablement vous en donner le nombre exact.

M. Moffatt: Je ne sais pas exactement combien ils sont à l'heure actuelle car tous nos agents sont chargés à un moment ou à un autre de l'exécution des ordres dans une région donnée.

En dehors de Vancouver, il est courant que ceux qui travaillent dans des bureaux plus petits s'occupent de toutes les questions d'immigration dans une région donnée, l'un d'entre elle étant l'application de la loi. Dans une grande ville, les agents ont tendance à se spécialiser dans un domaine comme l'application de la loi. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il y a environ 12 agents et chefs affectés à plein temps à l'exécu-

[*Texte*]

believe there are around 12 officers and supervisors assigned full time to the enforcement. However, they are also one of the main pools to draw on if we get high client loads in other areas of the office as well.

Mr. Witer: You mentioned that you had refresher courses for your personnel. To your knowledge, are these the same refresher courses that are offered in other parts of Canada, or is it unique to B.C.?

Mr. Moffat: We have developed a number of courses in B.C. over the past couple of years and are continuing to develop courses in conjunction with national headquarters for the training of our officers. Very quickly, for the people involved in the enforcement process we have a two-week course at the Justice Institute of British Columbia where we in fact have had representatives from all immigration areas across Canada to teach them the skills that go with enforcement all the way from interviewing to safety—all aspects of it, I guess, as it applies to us: the Charter of Rights, the powers of peace officers . . . That is put on in conjunction with the Justice Institute of B.C., and all of our officers are trained in that. We run a minimum of one course a year.

They must also as a prerequisite of that, though, have worked in enforcement for a minimum of three months and have done the national headquarters *Headquarters Self-instruction Manual* course on enforcement. For examination officers we have developed a course also utilizing national headquarters training programs that lasts approximately eight weeks, and that course starts the day they walk in the office, they are hired, either off the street or promoted internally into the examination officer category for the port of entry, and they are totally in a controlled environment, which is a both classroom and practical, on-the-job, double-banking type of training for a period of approximately seven and a half to eight weeks before they are actually operating on their own. We developed those.

We are continuing to work with headquarters in trying to pilot cross-cultural training, which we have been working on for a year and a half as well, and we do get speakers in at the courses from other ethnic groups.

We are in the process of developing another course at the Justice Institute of B.C. for examination officers to help them do their job better too.

Mr. Witer: One more quick question, if I may. You had mentioned earlier that you have a chaplain at the airport. Is that chaplain an employee of the department, or is he . . . ?

• 1235

Mr. Varnai: I really do not know who he works for, but he is an airport Chaplin. Nothing really to do with us directly, but we developed this relationship with him quite some time ago.

Mr. Witer: Okay. Thank you.

[*Traduction*]

tion des ordres dans notre bureau de Vancouver qui couvre toute la région métropolitaine. Cependant, on peut faire appel à leurs services si d'autres services du bureau sont surchargés.

M. Witer: Vous avez dit que vos employés suivaient des cours de recyclage. Savez-vous si ces mêmes cours sont ouverts dans d'autres régions du Canada ou uniquement en Colombie-Britannique?

M. Moffatt: Nous avons préparé un certain nombre de cours en Colombie-Britannique durant les deux dernières années, et nous continuons de préparer des cours de formation pour nos agents en collaboration avec l'administration en général. Très brièvement, ceux qui sont chargés de l'application de la loi suivent un cours de deux semaines à l'Institut judiciaire de Colombie-Britannique où des représentants de tous les services d'immigration du Canada leur enseignent tout ce qu'ils doivent savoir à propos de l'application de la loi: les entrevues, la sécurité, la charte des droits, les attributions des agents de la paix et ainsi de suite. Ce cours est préparé en collaboration avec l'Institut judiciaire de Colombie-Britannique et tous nos agents le suivent. Ce cours est donné au moins une fois par an.

Au préalable, ils doivent avoir travaillé dans le domaine de l'application de la loi depuis au moins trois mois et avoir suivi le cours d'application de la loi donné par l'administration générale dans son manuel autodidacte. Les agents chargés des enquêtes suivent un cours s'inspirant également des programmes de formation de l'administration en général, cours qui dure environ huit semaines; ils suivent ce cours dès qu'ils sont embauchés ou promus au poste d'agents chargés des enquêtes à un port d'entrée donné; ces agents sont toujours suivis soit en classe soit sur place où ils sont accompagnés d'un agent expérimenté pendant environ sept semaines et demie à huit semaines avant d'être lâchés. Ce sont nos services qui ont préparé ces cours-là.

Nous continuons de travailler en collaboration avec l'administration en général dans le domaine de la formation multiculturelle, ce que nous faisons depuis un an et demi également, et nous demandons à des représentants de divers groupes ethniques de venir parler.

D'autre part, nous sommes en train de préparer un autre cours à l'Institut judiciaire de Colombie-Britannique, cours qui s'adressera aux agents chargés des enquêtes et ce, en vue de les aider à mieux exécuter leur tâche.

M. Witer: Une dernière question, si vous le permettez. Vous avez dit tout à l'heure qu'il y avait un aumônier à l'aéroport. Est-ce un employé du ministère ou . . . ?

M. Varnai: C'est l'aumonier de l'aéroport, mais je ne sais pas qui est son employeur. Cela n'a rien à voir avec nous, mais nous avons établi des rapports avec lui il y a déjà quelque temps.

M. Witer: Bien. Merci.

[*Text*]

The Chairman: The normal time of adjournment has passed. Are there some burning questions on anybody's minds that they have to get on the record?

Mr. Jourdenais: Yes. I have to find out how come it is so easy at your place. I would like to know. Did you have any immigrants or refugees who complained that they were not treated well when they came?

Mr. Varnai: Yes. I think we get a certain number of complaints from the travelling public.

Mr.Jourdenais: Okay. If you are talking about the one who comes from the States for a visit who might complain because they are stalled a little longer than they want to be stalled, I am talking about the guy who wants to stay in Canada, who is running away from his country as a refugee. It is unbelievable, because everyone we heard, previous to you people, there was something that was stuck, and for you people it seems to be so easy. Mind you, I enjoyed you both, but I would like very much to see an officer, the one who sees the refugee, the immigrant.

The hon. member laughs and she says that she cannot believe it. We have to praise you probably and say it is nice. I think we should tell the Minister to send both of you to different places or ports of entry in Canada, because . . .

Mr. Varnai: Please do not.

Mr. Jourdenais: I am going to ask you one question now.

An hon. member: When they get to Vancouver, they do not want to leave.

Mr. Jourdenais: I am going to ask you just one question. You do get sometimes people you put away in detention, and then whenver you let them go they have to put up bail. First of all, is it normal, when you let someone out and you want him to come back, that he has to put up bail? And how do you determine the value of the bail—like $10,000, $5,000, $3,000 cash money, a cheque guaranteed on their property, or whatever?

Mr. Varnai: Perhaps, you were absent for a few minutes, sir, but Mr. Hawkes asked for that type of information, which we undertook to get. But just to respond in part, we indeed do detain people from time to time, and in significant numbers, but they do not happen to be refugee claimants. I would not want to leave the committee with the flavour that we do not enforce the Immigration Act and we do not detain people when that is appropriate. We, indeed, detain people. We have an active enforcement program. It just so happens that only a relatively few of those people whom we have detained happen to be refugee claimants. As far as release is concerned, when a person is released prior to the completion of the process, we always take some form of bond, be it a cash bond or a performance bond. We have undertaken to get some information on that back to the committee as to percentages and that kind of thing.

Mr. Jourdenais: What would happen if one person comes in as a refugee who does not know anyone at all, has no guarantee? I mean, he cannot give you anything because he does not

[*Translation*]

Le président: Nous avons dépassé l'heure normale de l'ajournement. Quelqu'un a-t-il des questions brûlantes à poser?

M. Jourdenais: Oui. Je voudrais savoir pourquoi tout semble si facile à Vancouver. Des immigrants ou des réfugiés se sont-ils plaints de ce qu'ils n'avaient pas été bien traités lorsqu'ils sont arrivés?

M. Varnai: Oui. Je crois que nous recevons un certain nombre de plaintes de la part des voyageurs.

M. Jourdenais: Bien. Je ne veux pas parler du touriste américain qui se plaint parce qu'il a attendu un peu trop longtemps, mais plutôt de celui qui veut rester au Canada, qui fuit son pays et qui veut devenir réfugié. C'est incroyable, car selon les témoins que nous avons entendus ultérieurement, quelque chose ne va pas, alors que tout semble si facile pour vous. Vous êtes très agréable, mais j'aimerais bien entendre ceux qui interrogent les réfugiés et les immigrants.

L'honorable député rit et dit qu'elle n'arrive pas à le croire. Nous devons sans doute vous en féliciter. Nous devrions peut-être également demander au ministre de vous envoyer à d'autres ports d'entrée du Canada, car . . .

M. Varnai: N'en faites rien, s'il vous plaît.

M. Jourdenais: Permettez-moi de vous poser une autre question.

Une voix: Personne ne veut jamais quitter Vancouver.

M. Jourdenais: Vous devez écrouer parfois des gens, et lorsque vous les libérez, ils doivent déposer une caution. Tout d'abord, lorsque vous libérez quelqu'un et que vous voulez qu'il revienne, est-il normal de lui demander de déposer une caution? D'autre part, comment calculez-vous cette caution par exemple, 10,000$, 5,000$, 3,000$ en espèces, un chèque sur garantie de leurs biens ou autre chose?

M. Varnai: Vous n'étiez peut-être pas là, monsieur, mais M. Hawkes nous a posé cette question et nous lui avons dit que nous ferions des recherches à ce sujet. Mais pour répondre en partie à votre question, nous détenons effectivement de temps à autre des gens, parfois en nombre important, mais il ne s'agit pas de ceux qui demandent le statut de réfugiés. Je ne voudrais pas que le Comité ait l'impression que nous n'appliquons pas à la lettre la Loi sur l'immigration et que nous ne détenons pas lorsque la situation l'exige. Nous le faisons. Nous appliquons la loi à la lettre. Mais seul un petit nombre de ceux qui ont été détenus demandent le statut de réfugiés. D'autre part, lorsque quelqu'un est libéré avant que l'enquête ne soit terminée, nous demandons toujours soit une garantie en espèces soit un titre de garantie. Nous nous sommes engagés à faire parvenir au Comité tous les renseignements que nous avons à ce sujet, les pourcentages et ainsi de suite.

M. Jourdenais: Qu'arrive-t-il si quelqu'un voulant être considéré comme réfugié ne connaît personne, n'a aucune garantie? Il ne peut rien vous donner parce qu'il ne possède

[*Texte*]

have anything. He has his shirt and his shoes, and that is it. What do you do then?

Mr. Varnai: We would release him, depending on his state, but we would probably take a conditional bond of release. We do not detain for not having money or anything. And we do have active agencies and churches and other interested groups who are prepared to assist people.

Mr. Jourdenais: Do you not think, though, that this process seems to be that—I do not know if this word is right—you perceive this immigrant or this refugee is a hell of a crook; you do not trust them at all? You do not give them the confidence by saying, look, you have to give me a deposit; you have to come back. My reaction would be: What kind of country is this? I am asking for whatever—political asylum—and I am trying to come to live in a beautiful country where gold grows alongside the curbs, especially in Vancouver. Apparently the curbs are made of gold over there. It is such a beautiful country. Do you think it is right to act in this way, like: Give me a bail. If you do not do it, we will put you back in jail. Why do we act like that?

Mr. Varnai: Again, it is a difficult question to answer. I think my interpretation of the legislation necessitates us, when we release somebody, at least to take his word that he will show up, and to document that in writing.

• 1240

I promised to get back some data on this, and I will. But in the meantime, I really doubt very much that a significant number of refugee claimants, at the stage you describe, when they arrive with one shoe, are required to put up a cash bond, but no doubt we would take a conditional bond of release. Frankly, I could be wrong. I may not be the greatest expert, but my recollection of the legislation is that you would probably have to take something in order to ensure that the person will come back, in order to document that action.

Mr. Jourdenais: I have just one short question. In your experience—you tell me you have been involved for 15 or 20 years . . .

Mr. Varnai: Seventeen and a half, but who is counting?

Mr. Jourdenais: Anyway, how many people jumped bail or, without any money, did not come back?

Mr. Varnai: I could not put a number to that. There have been lots; it does happen. It is not necessarily refugee claimants again.

Mr. Jourdenais: I am talking about refugee claimants.

Mr. Varnai: I have given the figure that, in the fiscal year 1984-85, two people had to be issued warrants out of the 386 people we know about for sure who did not show up for the examination under oath. There could have been others who did not show up at later stages; there could have been others where no warrant was issued. We are estimating about six others for that year. In my experience, who knows? Multiply that by seven.

[*Traduction*]

rien. Il n'a que sa chemise et ses chaussures, que faites-vous alors?

M. Varnai: Nous le libérons, en fonction de son état, mais nous lui demandons vraisemblablement de signer une garantie. Nous ne détenons personne pour la simple raison qu'il n'a pas d'argent. De toute façon, il existe des organismes, des Églises et d'autres groupes disposés à aider ces gens-là.

M. Jourdenais: Mais ne pensez-vous pas que ce système n'accorde pas le bénéfice du doute à cet immigrant ou à ce réfugié, que vous le prenez pour un escroc, que vous ne lui faites pas confiance? Vous ne leur faites pas confiance lorsque vous leur demandez de faire un dépôt ou de revenir. Moi, je me demanderais dans quel pays je suis tombé. Je demande l'asile politique parce que je veux vivre dans ce beau pays où l'on trouve de l'or à tous les coins de rue, en particulier à Vancouver. Là-bas, apparemment, les coins de rue sont en or. C'est un si beau pays. Pensez-vous qu'il soit juste de leur demander une caution et de les détenir s'ils ne peuvent rien donner. Pourquoi agir ainsi?

M. Varnai: Il est difficile de répondre à cette question. Si je comprends bien la loi, lorsque nous relâchons quelqu'un, nous devons le croire sur parole, mais également lui faire signer un document selon lequel il se présentera aux lieu et heure prescrits.

J'ai promis de vous faire parvenir tous les renseignements que j'ai à ce sujet et je le ferai. Mais entre-temps, je doute fort que l'on demande à la majorité de ceux qui demandent l'asile politique de nous donner une garantie en espèces lorsqu'ils arrivent avec une seule chaussure; par contre il ne fait aucun doute que nous leur demandons de signer une mise en liberté conditionnelle. Mais il se peut que j'aie tort. Je ne me pose pas en grand clerc, mais la loi exige, je crois, de prendre quelque chose pour nous assurer que la personne en question reviendra, pour que la situation soit bien claire.

M. Jourdenais: J'aurais une toute dernière question à poser. Selon vous—vous me dites que cela fait 15 ou 20 ans . . .

M. Varnai: Dix-sept ans et demi, mais quelle importance?

M. Jourdenais: Combien de gens ne se sont jamais présentés?

M. Varnai: Je ne pourrais pas vous le dire. Il y en a eu beaucoup; cela arrive, mais ce ne sont pas nécessairement des réfugiés politiques.

M. Jourdenais: Je vous parle de ceux-là.

M. Varnai: J'ai dit qu'il avait fallu émettre, pour l'exercice budgétaire 1984-1985, deux mandats d'arrêt sur les 386 qui ne se sont pas présentés pour l'enquête sous serment. Il y en a peut-être d'autres qui ne se sont pas présentés par la suite ou d'autres pour lesquels aucun mandat n'a été délivré. Il y en aura sans doute six autres pour cette année. Mais qui sait? Multipliez ce chiffre par sept.

[*Text*]

Mr. Heap: Were those 386 refugee claimants or all classes?

Mr. Varnai: No, there were 386 refugee claimants in British Columbia and Yukon Territory region in the fiscal year 1984-85.

Mr. Heap: I have gotten mixed up because I had only two . . . Oh, there were 386 refugee claimants.

Mr. Varnai: That is right.

Mr. Heap: You do not mean 386 who jumped bail.

Mr. Varnai: No, no, there were 386 refugee claimants . . .

Mr. Heap: I am sorry.

Mr. Varnai: —of whom two failed to show up for the examination under oath in so far as the issuance of a warrant was concerned. There probably would be, as I said earlier, a best guess of another six who did not show where, for whatever reason, no warrants had to be issued. There could have been other people who skipped at later stages. I do not have those, if any, but that is the number we know about.

Mr. Moffat: I think it is also safe to say, if I may, that the people who come in and apply for refugee status and what have you, because of where they are coming from and what has happened to them in the past, even in Vancouver may find the questioning and the interrogation still—in fact, they are in a brand new country—a somewhat frightening experience. But we try to make it as humanistic as possible. That is all we are trying to do.

Mr. Jourdenais: This is what it seems from your declaration, both of you, that this is what you do in Vancouver. Believe me, they are not doing this in the rest of Canada, definitely not.

The Chairman: They are in some places, I think, Mr. Jourdenais.

Thank you, Mr. Moffat. Thank you, Mr. Varnai. I hope we were not too imposing.

The committee has a very tight time line on this basic detention issue, and I am going to ask our researcher, Mr. Kerr, to be in touch with you near the beginning of next week to pick up by telephone as much of this information as possible. I would invite you to reflect on the tone of the questioning. If you have any thoughts for the committee on the issue of detention, you could communicate them to the committee through Mr. Kerr. That is the conduit for the information. As much as you can have by the end of the week would be appreciated. I thank you.

Since there is no further business, the meeting is adjourned.

[*Translation*]

M. Heap: Ces 386 personnes demandaient-elles toutes le statut de réfugié ou est-ce toutes catégories confondues?

M. Varnai: Non, ces 386 personnes avaient demandé le statut de réfugié dans la région de Colombie-Britannique et du Yukon au cours de l'exercice budgétaire 1984-1985.

M. Heap: Je suis perdu parce que je pensais qu'il n'y en avait que deux . . . Oh, vous voulez dire que 386 personnes avaient demandé le statut de réfugié.

M. Varnai: C'est exact.

M. Heap: Vous ne voulez pas dire que 386 ne se sont pas présentées?

M. Varnai: Non, non, ces 386 personnes avaient demandé le statut de réfugié . . .

M. Heap: Excusez-moi.

M. Varnai: . . . Deux d'entre elles ne se sont pas présentées pour l'enquête sous serment, et deux mandats d'arrêt ont été délivrés. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il faudrait y ajouter six autres personnes qui ne se sont pas présentées, mais pour lesquelles aucun mandat d'arrêt n'a été émis. D'autre part, d'autres auraient pu ne pas se présenter par la suite. Je ne sais pas si tel est le cas, mais c'est le seul chiffre que nous connaissions.

M. Moffat: Il faut également ajouter, si vous le permettez, que ceux qui demandent le statut de réfugié ou quoi que ce soit d'autre ont en général très peur, en raison de ce qu'il leur est arrivé dans leur propre pays par le passé, et même à Vancouver—ils ne sont après tout pas chez eux—l'enquête peut leur faire peur. Mais nous essayons d'être le plus humains possible. C'est tout ce que nous essayons de faire.

M. Jourdenais: C'est précisément ce qui ressort de ce que vous avez dit tous les deux. Croyez-moi, ce n'est pas ainsi qu'on agit ailleurs au Canada, certainement pas.

Le président: Si, dans certains endroits, monsieur Jourdenais.

Merci, monsieur Moffat, merci, monsieur Varnai. J'espère que nous n'avons pas été trop impressionnants.

Le Comité ne dispose que de très peu de temps pour déposer son rapport sur cette question de détention et je demanderai à notre attaché de recherche, M. Kerr, de vous téléphoner au début de la semaine prochaine pour avoir tous les renseignements que vous nous avez promis. Je vous inviterai à réfléchir aux questions que nous vous avons posées. Si vous avez quoi que ce soit à ajouter à ce propos, n'hésitez pas à faire parvenir vos observations au Comité par l'intermédiaire de M. Kerr. C'est ainsi que nous procédons. Nous aimerions avoir tous ces renseignements d'ici la fin de la semaine. Je vous remercie.

La séance est levée.

APPENDIX "TRAV-5"

If we could invite Mr. Lewis and Mr. Salmon to... I believe, Mr. Lewis, that you have a bit of a presentation for us to get us started. I would remind members that in front of them is the summary of the Lewis Group Incorporated proposal, a very, very brief summary of a very extensive proposal prepared by Kevin Kerr. It is available to committee members in both languages.

Also, Mr. Lewis and Mr. Salmon have brought with them more extended proposals of which members are invited to take a copy. They are not in both languages so they will not be distributed officially. They will be put into the committee's records as an exhibit and Mr. Lewis makes them availabe to members of the committee, a more extended thing that you could have in front of you at this point if you prefer, or take it away at the end of the meeting.

Welcome, Madam Killens. We have decided, in the absence of the quorum necessary to hear witnesses, to proceed with an informal meeting. A transcript will be made and that transcript will be filed as an exhibit in the committee's records. We are not in a legal position to put out an issue because we cannot formally start the meeting in the absence of the necessary quorum.

Mrs. Killens: I agree. This is a procedure I know.

The Chairman: Thank you and welcome. Nice to see you here.

M. Jourdenais: Cela nous fait plaisir, madame Killens.

Une voix: Mais oui, comme toujours.

Mme Killens: Merci.

M. Jourdenais: Les Libéraux nous ont envoyé la crème.

The Chairman: Mr. Lewis, can we turn it over to you? Share with us your thoughts, please.

Mr. George K. Lewis (The Lewis Group Incorporated): Thank you, Mr. Chairman. Coming from small towns, as Charles and I do, it is certainly a pleasure to arrive in Ottawa and attend a non-meeting. Charles Salmon and I, on behalf of the several Eidos directors-elect, appreciate the opportunity of making a presentation to your committee since we, as concerned Canadian citizens, feel the responsibility for the economy is not solely the government's. We see ourselves as being on a parallel course with the committee in attempting to examine possible ways of making the immigration process work more immediately to relieve the unemployment situation for the benefit of Canada, Canadians and the Canadian economy.

I have brought with me a short summary, as you pointed out, Mr. Hawkes, and these are available to the committee members if they would like a copy of it. I believe the clerk has copies of it.

What I would like to do is go over the general philosophy of our program and then Charles Salmon will spend a few moments on the nuts and bolts of it, or what I call the cybernetics, and then I will follow through with the summation. Then there will be ample time for questions. We will try

APPENDICE «TRAV-5»

Si nous pouvions inviter M. Lewis et M. Salmon à... Monsieur Lewis, vous avez un petit exposé à nous faire pour commencer, si je ne m'abuse. Je rappelle aux députés qu'ils ont sous les yeux le sommaire de la proposition de *Lewis Group Incorporated*, c'est un sommaire très très bref préparé par Kevin Kerr. Nous l'avons dans les deux langues.

D'autre part, M. Lewis et M. Salmon ont apporté un texte plus détaillé dont les députés sont invités à prendre un exemplaire. Comme il n'est pas dans les deux langues, nous ne pouvons le distribuer officiellement. Le Comité le gardera comme document de référence et M. Lewis invite les députés à en prendre un exemplaire. C'est plus détaillé que ce que vous avez devant les yeux et vous pouvez le prendre tout de suite ou à la fin de la réunion.

Nous avons décidé, en l'absence du quorum nécessaire pour entendre des témoins, de tenir une réunion officieuse. Nous aurons la transcription comme document de référence dans les dossiers du Comité. Nous ne pouvons, par contre, publier un fascicule car il ne peut y avoir de séance officielle du Comité en l'absence de quorum.

Mme Killens: J'en conviens. Je connais la procédure.

Le président: Merci et bienvenue. Nous sommes heureux de vous avoir parmi nous.

Mr. Jourdenais: We are very pleased, Mrs. Killens.

An hon. member: Certainly, as always.

Mrs. Killens: Thank you.

Mr. Jourdenais: The Liberals have sent us the cream of the crop.

Le président: Monsieur Lewis, c'est maintenant à vous, si vous voulez bien partager certaines de vos idées avec nous.

M. George K. Lewis (*The Lewis Group Incorporated*): Merci, monsieur le président. Pour des gens qui viennent de petites villes, c'est évidemment un plaisir pour Charles et moi de nous trouver à Ottawa pour une réunion qui n'en est pas une. Charles Salmon et moi-même vous remercions, au nom de plusieurs administrateurs élus d'Eidos, de nous permettre de présenter à votre Comité notre point de vue étant donné que nous estimons que la responsabilité de l'économie ne relève pas uniquement du gouvernement. Nous considérons que nous faisons route parallèle avec le Comité en examinant comment utiliser le processus d'immigration afin de remédier de façon plus immédiate au problème du chômage pour le mieux-être du Canada, des Canadiens et de l'économie canadienne.

J'ai apporté un sommaire de nos propositions, comme vous le disiez, monsieur Hawkes, que je mets à la disposition des membres du Comité qui voudraient le prendre. Je crois d'ailleurs que le greffier en a quelques exemplaires.

Je vais vous donner les grandes lignes de notre programme et Charles Salmon pourra ensuite vous donner des précisions un peu plus techniques, ce que j'appelle la cybernétique de notre proposition, avant que j'en arrive moi-même à une forme de conclusion. Nous aurons ensuite amplement le temps de

to have the verbal presentation finished within, say, 15 minutes.

• 1710

The Lewis Group is a company I formed six years ago. It is the driving force behind the creation of the Eidos concept and the Eidos proposal.

During those six years my firm has had hand's-on experience in the small cities and towns of Ontario. We have worked with over 50 businesses. In the course of working with those small businesses we have made equity investments in over 30. We have sponsored and initiated the establishment of several private and one of the 10 or so public small business development corporations in the Province of Ontario. We believe we have actual first-hand and field knowledge of the problems of small businesses in Ontario.

We have also worked as facilitators in the immigration process. We have experience with 15 separate entrepreneurs and have them working in some of the companies we have taken equity positions in.

We have put together a team of experts to carry out the Eidos concept. They involve one gentleman who set up the international division of Touche Ross. He is a CA. Another CA from Sault Ste. Marie is a retired gentleman now, an alderman in that town, and worked for a very large corporation in the north. He knows northern Ontario very well. Another individual is a marketing person with a company of sales of $50 million, located in Ottawa. Another is a physician who grew up in Indonesia and knows the Far East very, very well. He also is a businessman and has made several equity investments throughout North America and outside North America. He is an investor in his own right. Another individual is a lawyer from Hong Kong who practises in Ontario and also in London, England. He is an international type of individual. So those are the individuals of the team we have assembled to facilitate this.

The premise of the proposal is that the Lewis Group states that immigration can serve Canadian business and development interests as well as serve the immigration process. This proposal addresses considerations of Canadian benefit, immigration assimilation, regional development, and the concept of an integrated investment selection process geared to a controlled investment environment which maximizes the possibilities of both economic and social success.

I would first like to go over the flaws in the present Entrepreneurial Program; and there are several of them. The first is that there is a major assumption that Canadian businessmen need expertise. We do not agree with that. We say this is not necessarily so, with one major exception: we feel Canadian businessmen have very little in the way of trader knowledge in international markets. Other than that, we feel the skills are here in the business communities and with Canadian businessmen.

Secondly, businesses require funds within a 3-month period. The present operational framework does not allow this to happen. The timing can be as much as in the 18-month range

répondre à vos questions. Nous pensons que notre exposé oral ne prendra pas plus d'un quart d'heure.

Le *Lewis Group* est une société que j'ai formée il y a six ans. Elle est à l'origine du concept et de la proposition Eidos.

Au cours de ces six ans, ma société a acquis une expérience directe de la situation dans les petites villes de l'Ontario. Nous avons travaillé avec plus de 50 entreprises. Nous avons investi dans plus de 30. Nous avons également parrainé et présidé à la création de plusieurs sociétés privées dans le cadre du programme de développement de la petite entreprise et d'une des 10 sociétés publiques constituées en Ontario dans le cadre de ce programme. Nous pensons donc avoir une véritable connaissance directe des problèmes de la petite et de la moyenne entreprises en Ontario.

Nous avons également participé au processus d'immigration. Nous avons l'expérience de 15 entrepreneurs qui travaillent dans certaines des sociétés dans lesquelles nous avons investi un capital.

Nous avons réuni une équipe d'experts pour appliquer le concept Eidos. Nous comptons dans cette équipe celui qui a mis sur pied la division internationale de *Touche Ross*. C'est un comptable agréé. Nous en avons un autre de Sault-Sainte-Marie qui est maintenant à la retraite, échevin de cette ville après avoir travaillé dans une très grande société dans le nord. Il connaît donc très bien le nord de l'Ontario. Nous avons quelqu'un d'autre qui est au service du marketing d'une entreprise dont les ventes s'élèvent à 50 millions de dollars et qui se trouve à Ottawa. Il y a également un médecin qui a été élevé en Indonésie et connaît extrêmement bien l'Extrême-Orient. C'est également un homme d'affaires qui a investi dans plusieurs entreprises en Amérique du Nord et à l'étranger. Il est donc lui-même investisseur. Nous avons aussi un avocat de Hong Kong qui exerce en Ontario, ainsi qu'à Londres. C'est un homme assez international. Voilà donc les membres de l'équipe qui ont participé à l'élaboration de cette proposition.

Le principe de base pour le groupe Lewis est que l'immigration peut servir l'entreprise canadienne et son expansion. La proposition traite des avantages pour le Canada, de l'assimilation des immigrants, du développement régional ainsi que du concept d'un processus intégré de sélection des investissements axé sur un contrôle des investissements propres à maximiser les possibilités de réussite sociale et économique.

J'aimerais tout d'abord revenir sur les lacunes du programme actuel des entrepreneurs car il en comporte plusieurs. Tout d'abord, il y a le fait que l'on postule que les hommes d'affaires, au Canada, manquent de connaissances. Nous ne sommes pas d'accords. Nous déclarons que ce n'est pas nécessairement vrai, à une grande exception près: à savoir qu'ils connaissent assez mal le commerce international. Sinon, nous estimons que le monde des affaires et les hommes d'affaires canadiens possèdent les compétences voulues.

Deuxièmement, les entreprises ont besoin de capitaux dans des délais de trois mois. Le cadre opérationnel actuel ne le permet pas. Cela pourrait prendre aujourd'hui jusqu'à 18 mois.

today. The premise that a situation can be held in a freeze frame until the process is completed is totally unrealistic.

The Chairman: May I break in for one second? I think that was a little confusing to committee members. What you are saying is that most business deals are completed within 3 months . . .

Mr. G. Lewis: That is correct.

The Chairman: —and the present immigration process takes up to 18 months, which is too long.

Mr. G. Lewis: Yes.

The Chairman: So a business person might have a deal cooking, but by the time Immigration is done with them, the deal is gone.

• 1715

Mr. G. Lewis: That is true, especially for turnaround situations where the bank has called the note on a business person. Three months is the maximum time you have to turn that business around or it has gone, and gone usually forever.

Many start-up situations are the same. I will not get into it further, but we have some natural-resource situations that can come on stream any time, like opening up 60 quarries that have granite and marble. You know, we could wait 18 months for those to come on stream, but basically there are 3,000 jobs involved there and it would be nice to get on with it.

Third, External Affairs officers abroad evaluate the proposals. They are not skilled businessmen and/or chartered accountants. Even if they were skilled in these areas, how could they possibly evaluate a sophisticated chipboard plant for northern Ontario or a natural colloidal clay harvesting and processing plant for the Bella Coola Indians in British Columbia? It is just totally unrealistic to think that those individuals . . .

Mr. Jourdenais: Would you say that again?

The Chairman: I think the difficulty is with the name of an Indian tribe in British Columbia.

Mr. Jourdenais: It is English, although I did not get anything at all.

The Chairman: Okay, say it again, please.

Mr. G. Lewis: The External Affairs officers abroad evaluate the proposals—not employment people, not immigration people, but it is External Affairs people who are on the firing line for the final decisions. Most people do not realize this. They are not, in my opinion, skilled businessmen to start with or . . .

Mr. Oostrom: Mr. Chairman, on occasion perhaps we may interrupt, because, as you know, we talk of federal. My question immediately is to ask what your opinion is about the provincials.

L'idée qu'une situation peut rester gelée pendant si longtemps est totalement irréaliste.

Le président: Me permettez-vous de vous interrompre une seconde? J'ai peur que les membres du Comité n'aient pas très bien compris. Vous dites que la plupart des transactions sont réalisées en trois mois . . .

M. G. Lewis: Oui.

Le président: . . . et que le processus d'immigration actuel peut prendre jusqu'à 18 mois, ce qui est trop long.

M. G. Lewis: Oui.

Le président: Si bien qu'un homme d'affaires peut avoir une transaction en vue et voir ses espoirs s'évanouir du fait de la longueur des formalités d'immigration.

M. G. Lewis: C'est exact, surtout lorsqu'il s'agit de situations de redressement, lorsqu'une banque met un homme d'affaire au pied du mur. Elle lui donne au maximum 3 mois pour redresser son affaire, sinon elle est en général perdue à jamais.

Il en va de méme pour beaucoup d'entreprises qui démarrent. Je n'insisterai pas mais nous avons certains cas semblables dans le secteur des ressources naturelles qui peuvent se présenter n'importe quand. L'ouverture, par exemple, de 60 carrières de granit et de marbre. Il faut parfois attendre jusqu'à 18 mois pour commencer alors que cela représente 3,000 emplois et que l'on pourrait commencer tout de suite.

Troisièmement, ce sont les agents des Affaires extérieures à l'étranger qui évaluent les propositions. Il ne s'agit pas d'hommes d'affaire ni de comptables agréés. Même s'ils avaient une formation dans ces domaines, comment pourraient-ils évaluer un projet d'usine de panneaux agglomérés dans le nord de l'Ontario ou d'usine d'exploitation ou de transformation d'argile colloidal naturel pour les Indiens de Bella Coola en Colombie-Britannique? Il est absolument irréaliste de penser que ces personnes . . .

M. Jourdenais: Pourriez-vous répéter, s'il vous plaît?

Le président: Je crois que la difficulté vient du nom de la tribu indienne en Colombie-Britannique.

M. Jourdenais: C'est de l'anglais mais je n'ai rien compris.

Le président: D'accord, pourriez-vous répéter?

M. G. Lewis: Ce sont les agents des Affaires extérieures à l'étranger qui évaluent les propositions et non pas les gens de l'Emploi, ni de l'Immigration, ce sont ceux des Affaires extérieures qui sont en première ligne pour prendre les décisions finales. On ne réalise pas souvent cela. Il ne s'agit pas tout d'abord, à mon avis, d'hommes d'affaire compétents qui . . .

M. Oostrom: Monsieur le président, peut-être pourrions-nous de temps en temps interrompre car, comme vous le savez, nous parlons là de fonctionnaires fédéraux. La question qui me vient ainsi immédiatement à l'esprit est ce que vous pensez des fonctionnaires provinciaux.

Mr. G. Lewis: The provincial government, from what we have seen . . . well, we have talked to the people in Quebec and they seem to be very positive towards the program. Ontario, the province we come from, is very afraid; they are terrified of the associate entrepreneur program.

Mr. Jourdenais: I would like to know what kind of company you said from B.C. You mentioned something about . . .

Mr. G. Lewis: Oh, the Bella Coola Indians.

Mr. Jourdenais: All right.

The Chairman: I think the point you are making is that an officer serving Canada abroad does not know enough about the Bella Coola Indians and their economic opportunity to make an intelligent decision, and yet we are asking them to do it.

Mr. G. Lewis: And the type of clay. There are only two pockets of this type of clay in the world. It is a colloidal clay which has healing properties in it. How could anyone overseas make a determination about that product? You would have to be on site and have other resources available to you.

Mr. Jourdenais: May I ask another question as he goes on, Mr. Chairman? What do you suggest, though? Probably you will suggest they should come and see your company, so you could advise them.

Mr. G. Lewis: No. We are suggesting that there be on-the-spot community groups that would give some input into the immigration process, and especially the employment section of the federal government—the employment section. Although, I am told, they have some input into the policy-making, they are not involved at all in the day-to-day operations in deciding on whether the individual coming into Canada is a good businessman or whether the project invested in is a good project. Yet there you have all this talent sitting in Canada and you are not utilizing any of it.

Mr. Jourdenais: Do you suggest that we should have experienced manpower sent abroad to explain to the future entrepreneur?

Mr. G. Lewis: No, I think you have a good system in place abroad and they can evaluate the individuals in terms of whether the individual is of good quality and the type of person we would like to have in Canada. What I am suggesting is that the employment arm be the decision-makers in Canada in terms of which projects get funded.

The Chairman: Thank you. Madam Killens.

Mrs. Killens: On a point of order, Mr. Chairman. I would rather hear the whole presentation before we ask questions. Perhaps they can be answered later on, as you do your presentation, if the rest of the members of the committee agree with my proposition. I would appreciate it.

• 1720

The Chairman: Thank you, Madam Killens. There is a procedure we adopted in this committee, going back to January. We interrupt presentations for clarity. This helps us

M. G. Lewis: Le gouvernement provincial, pour ce que nous en avons vu . . . ma foi, nous avons parlé à des gens du Québec qui semblent beaucoup apprécier le programme. L'Ontario, notre province, semble avoir très peur; elle est terrifiée par le Programme des entrepreneurs associés.

M. Jourdenais: J'aimerais savoir le nom de la société dont vous avez parlé en Colombie-Britannique. Vous avez dit quelque chose à propos . . .

M. G. Lewis: Oh, les Indiens de Bella Coola.

M. Jourdenais: Bien.

Le président: Si je comprends bien, vous dites qu'un fonctionnaire canadien à l'étranger ne connaît pas suffisamment la situation des Indiens de Bella Coola ni les possibilités économiques qu'ils offrent pour prendre intelligemment une décision et que c'est en fait ce que nous lui demandons de faire.

M. G. Lewis: Il ne connaît pas non plus le type d'argile. On n'en a découvert que dans 2 endroits au monde, il s'agit d'argile colloidal qui a des propriétés médicinales. Comment quelqu'un à l'étranger peut-il prendre une décision au sujet d'un tel produit? Il faut être sur place et disposer d'autres ressources.

M. Jourdenais: Puis-je poser une autre question tout de suite? Que suggéreriez-vous? Probablement que l'on vienne voir votre société pour que vous puissiez conseiller les fonctionnaires chargés de la décision?

M. G. Lewis: Non, nous suggérons simplement que des groupes locaux soient invités à donner leur avis en matière d'immigration et surtout que les fonctionnaires de l'Emploi au gouvernement fédéral puissent intervenir. On m'a avisé que ceux-ci participaient à l'élaboration de la politique mais ils n'interviennent absolument pas dans les activités journalières des responsables de l'Immigration, dans les décisions touchant l'homme d'affaire qui veut venir au Canada ou le projet dans lequel il veut investir. Or, c'est beaucoup de talent inutilisé que nous avons ainsi au Canada.

M. Jourdenais: Suggérez-vous que nous envoyions à l'étranger du personnel expérimenté capable d'expliquer la situation à un éventuel entrepreneur?

M. G. Lewis: Non, je crois que le système existant à l'étranger est bon et permet d'évaluer les intéressés sur différents plans. Ce que je suggère c'est que ceux qui, au Canada, décident des projets qui seront ainsi financés soient des spécialistes de l'Emploi.

Le président: Merci. Madame Killens.

Mme Killens: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je préfèrerais que l'on entende tout l'exposé avant que nous ne commencions à poser des questions. On s'aperçoit en effet quelque fois que l'exposé répond de lui-même à certaines questions. Je serais donc reconnaissante au comité d'accepter ma proposition.

Le président: Merci, madame Killens. Nous avons depuis le mois de janvier pris l'habitude d'interrompre quelque fois nos témoins pour leur demander certaines précisions. Cela nous

to understand things that we did not understand. Now, members may wish to change that, but that has been the way we have operated since January. We have found it to be helpful. Sometimes what follows in a presentation does not make sense, if there is a lack of clarity in the members' minds about an earlier point. That is our difficulty.

Mrs. Killens: Does a member address the Chair if one wants clarification or do we have cross cross-conversation?

The Chairman: It is supposed to come through the Chair.

Mrs. Killens: Thank you.

The Chairman: Please proceed, Mr. Lewis, and we will try to keep the questions down. But if there is clarity required, I think it is best to get it so we can proceed logically.

Mr. Jourdenais: Mr. Chairman, did you not say this was not a formal meeting?

The Chairman: That is true too.

Mr. Jourdenais: *Merci beaucoup.* My cream was turning sour. I am sorry, but I had to say it.

C'est cela, le sang est rouge, madame Killens. Vous le savez, n'est-ce pas?

It is burning up. Go right ahead, please.

Mr. G. Lewis: The fourth point is that the majority of the entrepreneurs wish to locate and invest in Toronto, Vancouver or other large cities. Although there is a need for investment in these cities, by allowing the natural inclination to investment, the Canadian government is entrapping itself in a classic case of structural discrimination, for the funds will not find their way into native groups, rural industries, businesses in towns and smaller cities. So often, over the years, we see all sorts of laws that come out in Canada and by provinces. There is simply structural discrimination built into them. No one is doing it on purpose, but it is there. And this is a classic example of that happening.

The majority of entrepreneurs wish to invest in something safe. This usually means a business already established and profitable.

Some provinces, like Ontario, have not signed a formal entrepreneur agreement with the federal government, and this means that Canada cannot have a uniform immigration policy.

Mr. Oostrom: Is that true, Mr. Chairman, that statement?

The Chairman: Yes.

Mr. G. Lewis: Then, there is the point that I covered in the general answer session earlier: Federal employment officials are not part of the process, even in a minor way.

The entrepreneurs require about 18 months to dispose of their businesses and properties, to bring their families to Canada, enrol in English classes and so forth. They are not available to the small business during this time. After 18 months, small business does not need them.

Because the system is so difficult to move through, the entrepreneurs go to immigration lawyers and consultants who

aide à mieux comprendre ce qu'ils disent. Les députés voudraient peut-être changer de système mais c'est la façon dont nous procédons depuis le mois de janvier. Cela nous a aidé. Il arrive quelque fois que l'on ne comprenne pas la suite d'un exposé parce que l'on a pas bien saisi certains points. C'est là le problème.

Mme Killens: Un député demande-t-il alors la parole à la présidence ou s'agit-il d'un échange libre?

Le président: Il demande normalement la parole à la présidence.

Mme Killens: Merci.

Le président: Continuez, monsieur Lewis, si vous voulez bien et nous essaierons de limiter nos questions. Par contre, si l'on ne comprend pas, je crois que le mieux est de demander tout de suite un éclaircissement.

M. Jourdenais: Monsieur le président, n'avez-vous pas dit qu'il ne s'agissait pas là d'une séance officielle?

Le président: C'est vrai.

M. Jourdenais: Merci beaucoup. Ma crème était en train de tourner. Excusez la plaisanterie mais il fallait que ça sorte.

That is it. Blood is red, Mrs. Killens. You know it, do you not?

Il s'échauffe. Allez-y, s'il-vous-plaît.

M. G. Lewis: Le quatrième point est que la majorité des entrepreneurs souhaitent s'installer et investir à Toronto, à Vancouver ou dans une autre grande ville. Bien que les investissements soient nécessaires dans les villes, en facilitant ces inclinations naturelles, le gouvernement canadien se prend lui-même au piège d'un cas classique de discrimination structurelle, car les capitaux n'iront pas ainsi aux groupes autochtones, aux industries rurales, aux entreprises des villes de moindre importance. Il arrive d'ailleurs très souvent que des tas de lois fédérales et provinciales soient ainsi responsables de discrimination structurelle. Personne ne le fait exprès mais c'est une réalité. Et ceci est un cas classique.

La majorité des entrepreneurs souhaitent investir dans quelque chose de sûr. Cela signifie habituellement une entreprise déjà bien établie qui réalise des bénéfices.

Certaines provinces, comme l'Ontario, n'ont pas signé d'accord officiel avec le gouvernement fédéral dans le cadre du programme des entrepreneurs, ce qui signifie que le Canada ne peut avoir une politique d'immigration uniforme.

M. Oostrom: Est-ce vrai, monsieur le président?

Le président: Oui.

M. G. Lewis: Il y a ensuite le point que j'ai couvert tout à l'heure: le fait que les fonctionnaires fédéraux de l'emploi ne participent absolument pas au processus.

Il faut environ dix-huit mois aux entrepreneurs pour vendre leurs entreprises et leurs biens, faire venir leurs familles au Canada, s'inscrire à des cours d'anglais, etc. Ils ne peuvent pendant ce temps s'intéresser à la petite et moyenne entreprise. Après 18 mois, celle-ci n'a plus besoin d'eux.

Le système est tellement complexe que les entrepreneurs s'adressent à des avocats et conseillers spécialisés dans les

charge a fee of about $5,000 to $30,000 for each family. The entrepreneurs put up only enough money in each situation to secure their acceptance as entrepreneurs. Because of this, many of the investments are doomed to failure and the entrepreneur loses all of the money he invested. Word of this returns to his country of origin and Canada is perceived negatively. Those are the flaws as we see them in the system today.

I would like to move on now to the economic versus the social concerns. In anthropology we have a concept called bifurcate merging. It is a kinship term, and basically what it means is that you can split something off and then, down the road, you can remerge it and tie it together. In education we have a similar concept. It has to do with cognitive learning as opposed to counselling or the effect of part.

What we say is that you can split the two off but, in order to bring education in a whole way to someone, you have to merge those down the road again.

• 1725

The Eidos proposal, then, will key first on the economic concerns, and there we will look at the immigrant very hard to see whether or not he is the type of individual who will help Canada's economy, and then we will look at the target business very hard. Only after that will we look at the social concerns, and once we have the right immigrant and the right business, then Eidos will enter into a contract with the target company, and part of that contract will be a social contract.

The Lewis Group views itself and ourselves as social mechanics working to facilitate business aspirations. Later in the presentation, we will outline the various parts of the social contract into which everyone will be required to enter.

I am going to pass it over to Charles now for some of the cybernetics or some of the nuts and bolts and then I will come back for a very short summary.

The Chairman: Mr. Salmon.

Mr. Charles Salmon (Member, The Lewis Group Inc.): I do not think I will take very long to say what I have to say. I would just like to summarize a few things.

In envisaging this fund, we saw it as a development fund, not as a venture capital fund. In other words, we are not talking about very high-risk ventures. We saw it as targeted to meet things that we had found in the field were not being met by other instruments.

We are looking at it, first of all, from a point of view not necessarily of the immigrant thinking of coming to Canada but of the Canadian situation and what benefit we would best construct and obtain from using the immigration process. Therefore, we looked at it from the businesses we had had experience with and saw the shortfalls of the system, and then we tried to design this to meet some of those shortfalls.

questions d'immigration qui leurs demandent environ 5,000 à 30,000 dollars par famille. Ils mettent simplement le capital nécessaire dans chaque cas pour assurer leur acceptation à titre d'entrepreneur. De ce fait, beaucoup de ces investissements sont voués à l'échec et l'entrepreneur perd tout ce qu'il a investi. La nouvelle en circule dans le pays d'origine ce qui donne mauvaise réputation au Canada. Voilà donc à notre avis les lacunes que comporte le système actuel.

J'aimerais maintenant passer à la distinction entre les considérations économiques et sociales. En anthropologie, il y a un concept de fusion—bifurcation. Cela signifie essentiellement que l'on peut diviser quelque chose et plus tard le refusionner. Il y a un concept similaire en éducation. Il s'agit de l'acquisition de connaissances par opposition à l'orientation.

Cela veut dire que l'on peut diviser les deux éléments mais que, pour apporter une éducation complète à quelqu'un, il faut à un certain moment réunir à nouveau les deux éléments.

Selon la proposition Eidos, la priorité sera accordée aux questions d'ordre économique, c'est-à-dire qu'on va étudier de très près la situation de l'immigrant éventuel pour déterminer s'il serait en mesure de faire un apport quelconque à l'économie canadienne et, par la suite, nous examinerons en profondeur l'entreprise devant bénéficier de l'investissement. Une fois que ces éléments-là auront fait l'objet d'une étude approfondie, nous tiendrons compte de l'aspect social de l'affaire, et quand nous aurons trouvé non seulement l'immigrant mais l'entreprise convenables, nous signerons un contrat avec la compagnie en question, dans lequel certaines obligations sociales y seront précisées.

Le groupe Lewis se considère comme une sorte de mécanicien social dont le travail vise à faciliter la réalisation des aspirations d'hommes d'affaires. Un peu plus tard dans notre exposé, nous passerons en revue les divers éléments du contrat social que tout le monde devra s'engager à respecter.

Je vais maintenant donner la parole à Charles qui vous parlera des aspects pratiques de la chose, et ensuite, je prendrai la relève pour vous donner un court résumé.

Le président: Monsieur Salmon.

M. Charles Salmon (membre du *Lewis Group Inc.*): Ce que j'ai à vous dire ne prendra pas longtemps. Je voudrais simplement résumer un certain nombre de choses.

En envisageant la création du fond, il s'agissait, pour nous, de créer un fond de développement, non pas un fond de capital à risque. Autrement dit, ce fond ne devra pas servir à financer des entreprises à très haut risque. D'après notre conception, il doit surtout servir à subvenir à des besoins qui n'ont pas pu être satisfaits par le recours à d'autres instruments.

Tout d'abord, notre perspective n'est pas nécessairement celle de l'immigrant qui veut venir au Canada mais, plutôt, la situation canadienne et la façon dont le processus d'immigration peut profiter au Canada. Par conséquent, nous avons examiné les entreprises dont nous avons déjà une certaine expérience en vue de déterminer les lacunes du marché

We found that the difficulties small businesses in rural locations faced were lack of adequate and properly supervised capital and the lack of appropriate and timely managerial advice. The fund is definitely aimed at rural areas, small towns and cities, and is targeted to regional priorities.

Our experience is as generalists. We are not with a specific industry bias. Our strength in investment work has been in the selection of projects on a per project basis, based on the people involved in the project.

We came up with the size of the fund because of our experience. You would require a minimum of a $5 million fund in order to enable competent, professional management with sufficient resources to give the support necessary to your client companies. We did not want simply to say the person could buy his way into Canada but that, if people were going to invest to get into Canada, then Canada should at least get benefit for the money coming in.

Mr. Jourdenais: Excuse me, I have to interrupt you. Is the idea to create a fund so the investor will come in and put the money into the fund?

Mr. Salmon: Yes.

Mr. Jourdenais: Then you will buy a business. I do not get it.

Mr. Salmon: Okay. In a nutshell, the immigrant prospect abroad: we would first of all redefine the term "entrepreneur". He would have to have a net worth of at least $400,000. He would have to have either appropriate business experience or Canadian experience or be suitably academically qualified. We would redefine the term "entrepreneur" to mean not necessarily somebody who is involved in business but somebody who would have the ability to employ resources and be involved in business so that they could be an asset to the creative energies in the Canadian economy. This person would have to have $200,000 to put up. He would put $125,000 into the Eidos capital fund, which would be pooled for general investment in the Canadian economy into existing or start-up Canadian situations. A further $75,000 would be put into a trust fund for use by the immigrant later by himself for other job-creating activity within a period of up to two years.

• 1730

Does that answer your question?

Mr. Jourdenais: Yes, it answers it. It does not mean I am satisfied with it, but it answers it.

Mr. Salmon: If you would like any elaboration, ask.

Mr. Jourdenais: I will come back to this later.

Mr. Salmon: Okay. Based on our experience, we estimate that the trust fund money put up would create 400 new jobs

En général, nous avons constaté que le problème des petites entreprises rurales tient surtout au manque, non seulement de capital suffisant qui soit bien géré, mais aussi de conseils opportuns en matière de gestion. Ainsi le fond s'adresse surtout aux entreprises situées dans les régions rurales et dans les petits villages et villes, et il est axé sur les priorités régionales.

Nous sommes surtout des généralistes. Nous n'avons donc pas de préjugé vis-à-vis d'une industrie particulière. Notre fort en matière d'investissement est vraiment la sélection de projets individuels, en fonction des participants éventuels.

C'est donc en nous fondant sur notre expérience que nous avons déterminé l'importance du fond. A notre avis, il faut un minimum de 5 millions de dollars pour que des gestionnaires compétents et professionnels et les ressources nécessaires pour aider les compagnies qui le demandent. Il ne s'agit pas de permettre aux immigrants éventuels de s'acheter, en quelque sorte, le droit d'immigrer au Canada, mais il nous semble que si le Canada doit obtenir certains investissements de toute façon, il vaudrait mieux qu'il en profite.

M. Jourdenais: Excusez-moi de vous interrompre. Je voudrais savoir si vous prévoyez de créer ce fond afin que des investisseurs placent certaines sommes dans le fond?

M. Salmon: Oui, c'est exact.

M. Jourdenais: Et ensuite, vous allez acquérir une entreprise. Je crois qu'il y a quelque chose qui m'échappe.

M. Salmon: Bon. Bref, en ce qui concerne les immigrants éventuels, il nous faudrait tout d'abord redéfinir le terme «entrepreneur». Il faudrait que la valeur nette de l'actif de ce dernier soit d'au moins 400,000$. De plus, il lui faudrait une expérience commerciale soit à l'étranger, soit au Canada, ou encore, un certain niveau de scolarité. Pour nous, le terme «entrepreneur» désignerait non pas nécessairement quelqu'un qui a déjà sa propre entreprise, mais quelqu'un qui a la capacité de bien gérer ses ressources et de participer à une entreprise qui pourrait être utile et profitable à l'économie canadienne. Il faudrait qu'il soit prêt à investir un minimum de 200,000$, dont 125,000$ seraient versés au fonds de capital Eidos, qui serait une sorte de fonds commun pour investir dans toutes sortes d'entreprises canadiennes existantes ou nouvelles. Les autres 75,000$ seraient versés à un fonds de fiducie auquel l'immigrant pourrait avoir recours dans les deux ans qui suivent son arrivée pour d'autres activités de création d'emplois.

Est-ce que cela répond à votre question?

M. Jourdenais: Oui. Cela répond à ma question, mais, par contre, je ne suis pas très satisfait de votre réponse.

M. Salmon: Si vous désirez d'autres détails, n'hésitez pas à nous les demander.

M. Jourdenais: Je vais revenir là-dessus tout à l'heure.

M. Salmon: Très bien. Selon notre expérience, le fonds de fiducie permettrait de créer 400 nouveaux emplois alors que le

and the pooled funds, based on the projects we have under review at this time, would create between 1,000 to 1,500 jobs.

That concludes what I have to say at this point. Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Jourdenais: You mean you do not want the entrepreneur to come in and start his own company; you want him to invest in this fund where the funds will get companies going. Is that the idea?

Mr. Salmon: We are looking at two things, both things. First, he will put $125,000 into the pool. That will be managed by Canadians for existing Canadian businesses in . . .

Mr. Jourdenais: As investments?

Mr. Salmon: As investments.

Mr. Jourdenais: Where does it create jobs?

Mr. Salmon: If it is done properly, it does both. In the individual companies the money is invested in, jobs are created.

The Chairman: I think this might help. You are talking about $15 million in the pool fund . . .

Mr. Jourdenais: Right.

Mr. Salmon: Yes.

The Chairman: —and then about $10 million that sits in trust for the individuals to . . .

Mr. Salmon: It is $75,000 per individual in the trust for their own use. That is their money, but it is part of the qualifications for entering. In page 2 of the summary that was distributed, there is a graphic display of the way it is used. You can see the $75,000 on the right side and the $125,000 on the left side.

Mr. Oostrom: I also have a question. First, will the trust fund create an interest which will be to the benefit of the entrepreneur; and second, what is the up-front charge for investing the $125,000 into that fund of yours?

Mr. Salmon: As for the interest question, actually we have never determined what we were going to do about that. The idea was that the person would put the $75,000 for his own job-creating activity. As for the fund fee, there is a 2% acquisition charge and a 3% annual net value charge, which is outlined in the material.

Mr. Jourdenais: Why do you feel it is better this way, that the entrepreneur comes in with money and invests it in your organization, instead of his coming in and buying a plastic company or a bottle company plant and starting his own enterprise? Why is that not better?

fonds commun, d'après les projets qui font actuellement l'objet d'une étude, en créerait entre 1,000 et 1,500.

Cela termine mes remarques, pour l'instant. Merci, monsieur le président.

M. Jourdenais: Autrement dit, vous ne voulez pas qu'un entrepreneur vienne au Canada pour mettre sur pied sa propre compagnie; vous voulez qu'il investisse son argent dans ce fonds, qui servira éventuellement à financer d'autres compagnies. C'est bien cela?

M. Salmon: En fait, ce sont les deux. Il doit d'abord investir 125,000$ dans le fonds commun. Ce fonds sera administré par des Canadiens pour investir dans des entreprises canadiennes existantes . . .

M. Jourdenais: Cet argent sera donc investi, n'est-ce pas?

M. Salmon: Exact.

M. Jourdenais: De quelle façon permettra-t-il de créer des emplois?

M. Salmon: Si l'argent est bien investi, il fera les deux. C'est dans les compagnies individuelles où l'argent est investi que des emplois seront créés.

Le président: Je pourrais peut-être essayer de clarifier la chose. Il s'agit de 15 millions de dollars dans le fonds commun . . .

M. Jourdenais: C'est exact.

M. Salmon: Oui.

Le président: . . . et environ 10 millions de dollars dans le fonds de fiducie . . .

M. Salmon: Chaque entrepreneur individuel investirait 75,000$ dans le fonds de fiducie pour satisfaire ses propres besoins. C'est son argent, mais il faut absolument qu'il le verse dans ce fonds s'il veut participer. À la page 2 du résumé qui vous a été distribué, vous trouverez un graphique qui vous explique la façon dont cela fonctionne. À droite, vous allez voir la somme de 75,000$ et, à gauche, la somme de 125,000$.

M. Oostrom: Je voudrais également poser une question. D'abord, le fonds de fiducie va-t-il produire des intérêts qui reviendront à l'entrepreneur; et, deuxièmement, quelle sorte de frais l'entrepreneur doit-il payer pour pouvoir investir ces 125,000$ dans le fonds en question?

M. Salmon: Quant aux intérêts, nous n'avons toujours pas déterminé comment ils seront distribués. Nous envisagions que l'entrepreneur investirait 75,000$ qui lui serviraient éventuellement à créer lui-même des emplois. Quant aux frais imposés à l'investisseur, celui-ci serait tenu de payer des frais d'acquisition de 2 p. 100 et des frais annuels correspondant à 3 p. 100 de la valeur nette; nous parlons de ces frais dans le document qui vous a été distribué.

M. Jourdenais: D'après vous, pourquoi est-il préférable que l'entrepreneur investisse son argent dans votre organisation, plutôt que de venir acheter une compagnie de fabrication de plastique ou de fabrication de bouteilles ou même de lancer sa propre entreprise? Pourquoi pensez-vous que votre méthode soit meilleure?

Mr. Salmon: If that were happening, that would be great. It is not happening. What is happening is that people are going to consultants, lawyers, and they say: We want to emigrate to Canada; how much will it cost? They are saying that it will cost you $100,000; you can invest in a window manufacturing company. The fellow says that is fine; he puts in the money. The Canadian businessman thinks he is getting an offshore partner who will assist him; it does not work that way. The fellow says: I paid my ticket; I am here, thank you very much; and I work it out on the cost of my wife and my three children. If I were sending them to Canada as offshore students, it would cost me so much; I can write that off. What we are trying to design here is a system where we create a benefit for employment in Canada at this point.

M. Salmon: Si ce genre de transactions étaient fréquentes, ce serait merveilleux. Malheureusement, elles ne le sont pas. En fait, les immigrants éventuels vont consulter des experts-conseils ou des avocats en leur disant qu'ils veulent immigrer au Canada et qu'ils veulent savoir combien cela leur coutera. On leur répond que cela leur coûtera 100,000$ . . . qu'ils pourront, par exemple, investir dans une compagnie de fabrication de fenêtres. L'immigrant est d'accord, alors il investit son argent. De son côté, l'homme d'affaires canadien croit obtenir un associé étranger qui va l'aider; malheureusement, ce n'est pas ce qui arrive. L'immigrant considère qu'il a payé sa part et il est bien content d'être là; il estime que cela c'est ce qu'il lui en aurait coûté pour s'occuper de sa femme et de ses trois enfants. Autrement dit, s'il avait voulu les envoyer étudier au Canada, cela lui aurait coûté à peu près autant. Donc, il estime que cet argent aurait été perdu de toute façon. Par contre, nous nous efforçons d'élaborer un système qui permettra de créer des emplois au Canada.

Mr. Jourdenais: Is there such a fund now in existence with the immigrants?

M. Jourdenais: Est-ce qu'un fonds semblable, destiné aux immigrants, existe déjà?

Mr. Salmon: No.

M. Salmon: Non.

Mr. Jourdenais: There is none. You have intentions of creating one.

M. Jourdenais: Aucun fonds n'existe pour l'instant. Vous avez donc l'intention d'en créer un.

Mr. Salmon: Yes.

M. Salmon: C'est exact.

Mr. Jourdenais: Mr. Chairman and Mr. Researcher, are there any files or numbers . . . ?

M. Jourdenais: Ma question s'adresse soit au président, soit au recherchiste: je voudrais savoir s'il existe des dossiers . . . ?

Je vais le dire en français, est-ce qu'il y a des dossiers sur le nombre des immigrants parmi ceux qui sont entrés ici depuis cinq ans ou dix ans, qui ont réussi ou ont perdu leur argent, et de quelle façon? Je crois que l'année dernière il y en avait 425?

I think I prefer to say it in French: Is there any record of the number of immigrants having entered Canada in the past five or ten years and who either lost their money or made a successful investment, and how they did it? I believe there were about 425 last year . . .

• 1735

Le président: Il y a une partie de nos témoignages qui proviennent de l'Ontario.

The Chairman: Part of our testimony relates to Ontario.

Mr. Jourdenais: Yes, right.

M. Jourdenais: Oui, c'est vrai.

The Chairman: We have some numbers about that.

Le président: Nous avons donc des chiffres là-dessus.

Mr. Jourdenais: And they have done well from what we have.

M. Jourdenais: D'après nos renseignements, ils ont tous eu beaucoup de succès.

The Chairman: Yes, those who came in conditionally did better than those who came in unconditionally. We do not have numbers from other parts of the country. So we do not have a good, clear picture of how it is working. We do know about the commitments people made and we do know that some of them certainly have produced jobs. But the proportion on a nation-wide basis is not a piece of information anybody has been able to give us.

Le président: Oui, mais ceux qui ont dû satisfaire à certaines conditions ont eu plus de succès que ceux qui n'avaient pas de condition à satisfaire. Malheureusement, nous n'avons pas de chiffre pour d'autres régions du pays. Ainsi, nous n'avons pas une idée précise de l'efficacité de cette méthode dans tout le Canada. Nous avons certains renseignements au sujet des engagements pris par certains immigrants et nous savons que certains investissements ont amené la création d'emplois. Mais nous ignorons le pourcentage au Canada dont les investissements ont porté fruit.

M. Jourdenais: C'est parce que l'idée de faire profiter de l'argent et l'investir va à l'encontre du règlement selon lequel l'émigrant entrepreneur participe activement et travaille dans son entreprise. À ce moment-là, comment va-t-il participer? En mettant de l'argent dans un fonds? C'est l'organisation, ce n'est pas lui, qui va faire fructifier son argent. Cela va à l'encontre de l'actuel règlement.

Mr. Jourdenais: The point I am raising here is that the idea of benefiting from the entrepreneur's money and investing it in his name runs counter to the regulation whereby the immigrant entrepreneur is supposed to participate actively and actually work in the business. Under your system, how is he in fact participating? Simply by investing money in a fund? It seems to me it is the organization, not him, which is making

Mr. Salmon: One of the unique features of this concept is that we would create certain advisory committees which would assist in the assimilation of the immigrant into the Canadian society. I was an immigrant here, and I know it took me two or three years before I started to feel comfortable; and I went into a structured environment where I was employed and I continued. I know of the cultural disorientation people suffer when they come here, especially if they are not from a culture that is very similar to this one.

What we suggest is a committee that would introduce these people to existing Canadian businesses, where they would have an intern process to learn Canadian procedures and Canadian business and serve on advisory committees based on trade. We had one on Third World development to attempt to introduce Canadian small business to international trade. It would be a gradual process where the people would be working with us over a period of time until they took their money from the trust fund and went on to create their own businesses.

Mr. Jourdenais: How long of a period do you suggest they should be trying to get accustomed to our customs and our way of doing business?

Mr. Salmon: Each case would be on an individual basis, because some people are quicker than others. I would say up to two years.

Mr. Jourdenais: Would you call those people entrepreneurs or investors?

Mr. Salmon: I said earlier I would redefine the term "entrepreneur" to mean a person who is able to adapt to this environment and create employment within it.

Mr. Jourdenais: What makes you think that trying to sell this idea to someone who has money abroad . . . that he is going to come in and put money into a trust fund which probably in his mind he will have no control over—probably his life savings—into another country, completely another way of thinking—you just mentioned it yourself—to come and invest, and he is going to look at you and he is going to go to school to learn how to live in this country, the way we are living here?

A cause des coutumes, il est difficile de convaincre les gens. Vous devez être un très bon vendeur pour aller au Japon et arriver à dire: donne-moi 400,000$, viens au Canada, c'est un pays complètement étranger, les coutumes sont complètement contraires aux tiennes, mais aies confiance en moi, mon nom est Salmon, mon nom est George P. Lewis, prends 400,000$, mets-le dans cette affaire et je vais faire fructifier ton argent . . . On doit être bon vendeur pour réussir cela!

his money work. That runs completely counter to the current regulation.

M. Salmon: L'une des caractéristiques uniques de notre plan est justement que nous créerions des comités consultatifs visant à aider les immigrants à s'adapter à la société canadienne. Moi-même, je suis immigrant et je sais qu'il m'a fallu deux ou trois ans avant de me sentir à l'aise ici, même si je me suis retrouvé dans un environnement structuré où j'avais un emploi. Je connais le genre de dépaysement culturel dont souffrent les immigrants qui viennent au Canada, surtout si leur culture est très différente de la culture canadienne.

Nous nous proposons donc de créer un comité qui permettrait aux immigrants de connaître le genre d'entreprises que nous avons au Canada. Ainsi, ils pourraient apprendre par eux-mêmes les procédures canadiennes et la façon de faire des affaires au Canada par le biais d'un comité consultatif sur le commerce auquel ils siégeraient. Nous en avions un justement sur le développement du Tiers monde pour permettre aux gérants des petites entreprises canadiennes d'avoir un aperçu du commerce international. Il s'agirait donc d'un processus graduel dans le cadre duquel nous travaillerions avec les immigrants pendant un certain temps, jusqu'à ce qu'ils soient prêts à retirer leur argent du fonds de fiducie pour mettre sur pied leur propre entreprise.

M. Jourdenais: Selon vous, combien de temps leur faudrait-il pour s'adapter à nos coutumes et à notre façon de faire des affaires?

M. Salmon: Eh bien, tout dépend de la personne, car certains apprennent plus vite que d'autres. Je dirais un maximum de deux ans.

M. Jourdenais: Est-ce que vous les considéreriez comme des entrepreneurs ou des investisseurs?

M. Salmon: J'ai dit tout à l'heure que je changerais la définition du terme «entrepreneur» pour qu'il désigne quelqu'un qui peut s'adapter à notre milieu et créer des emplois au Canada.

M. Jourdenais: Pourquoi pensez-vous réussir à convaincre des étrangers qui ont de l'argent . . . qu'est-ce qui vous fait croire que ceux-ci vont vouloir investir leur argent . . . c'est-à-dire les économies de toute une vie . . . dans un fonds de fiducie dans un pays étranger et sur lequel ils n'auront pour ainsi dire aucun contrôle, surtout que nous ne concevons pas les choses de la même façon . . . d'ailleurs, vous l'avez dit vous-même . . . vous leur demandez de venir investir leur argent et d'aller à l'école pour apprendre à vivre chez nous, pour apprendre nos méthodes et nos coutumes, n'est-ce pas?

Because of the obstacles which different customs create, it will certainly be very difficult to convince people to do this. You will have to be a very good salesman to go to Japan, for instance, and be able to say to someone: All right, give me $400,000 and you can come to Canada, which is a foreign country where our customs are completely different from yours, but you can trust me, because my name is Salmon or George P. Lewis, and I am going to take your $400,000, invest it and make it yield profits for you. You will have to be a very good salesman to convince people to do that.

What would be the argument to sell the idea, instead of his coming in and buying a plastics company, where he is going to come in, touch it, see it, and see the profits?

Mr. Salmon: I think the motive for immigration from the time of Moses has always been one of self-improvement. The person who is happy and comfortable in his own culture will not be desiring to immigrate.

M. Jourdenais: Eh bien, dans ce cas-là, c'est . . .

Mr. Salmon: We are not asking him to invest $400,000. We are saying he has to have a net worth of $400,000 and he would put up $200,000. He would have to have sufficient resources to sustain himself for a further two years. This would suggest he would not become a drain on the Canadian economy.

Quels arguments allez-vous faire valoir pour les convaincre d'investir dans votre organisme, plutôt que de venir acheter une compagnie de fabrication de plastique à la gestion et aux bénéfices de laquelle ils pourraient participer directement?

M. Salmon: Depuis toujours, je crois que ce qui motive un immigrant, c'est surtout le désir de s'améliorer. Une personne heureuse qui se trouve bien dans sa propre culture n'aura nullement l'envie d'immigrer.

Mr. Jourdenais: Well, in that case . . .

M. Salmon: De toute façon, nous ne lui demanderons pas d'investir 400,000 dollars. Nous lui demandons d'investir 200,000 dollars seulement, même si la valeur nette de son actif doit être d'au moins 400,000 dollars. Par ailleurs, il lui faudrait suffisamment d'argent pour pouvoir vivre pendant au moins deux ans. Ainsi, il ne représenterait pas un fardeau pour l'économie canadienne.

• 1740

Furthermore, we are not hiding anything from them. They would know what game they are getting into before they begin to play.

Mr. Jourdenais: Okay. I will ask you another question later. If it is possible, I would love to. Thank you.

The Chairman: Mrs. Killens.

Mrs. Killens: Thank you, Mr. Chairman. Through you I would like to ask our witnesses if such a trust fund exists in other countries, in the U.S.A., Australia or in Europe, for example.

Mr. Salmon: Not to the best of my knowledge.

Mrs. Killens: So you have no other experience?

Mr. Salmon: No.

Mrs. Killens: Thank you.

Mr. Lewis, when you presented us with your proposals I noted three points. You would investigate the entrepreneur, then you would look at the social concerns of our own country, then you would enter into a contract. If such contract now exists, could you leave it with us so we can append it to the evidence of this hearing, if you have it?

Mr. G. Lewis: I do not have it with me. But we have it at home and I would be delighted to send a copy to the committee so you can have a copy of it.

Mrs. Killens: I understand that within this contract you are going to assure the entrepreneur that you will find a spot for him in Canada within two years.

Mr. G. Lewis: No.

Mrs. Killens: If you have not been able to come to any entente, whether with the provincial government or if there has been a problem, what happens after two years? Does he get his money back or part of it back? Or does he have an appeal procedure to protect him?

D'ailleurs, il convient de vous faire observer que nous ne leur cachons rien. Ils sauraient exactement dans quoi ils s'embarquaient avant d'accepter de participer.

M. Jourdenais: Très bien. Je vais peut-être vous poser d'autres questions plus tard si c'est possible. Merci.

Le président: Madame Killens.

Mme Killens: Merci, monsieur le président. Je voudrais demander à nos témoins de nous indiquer si un fonds de fiducie de ce genre existe dans d'autres pays, par exemple, aux États-Unis, en Australie ou en Europe.

M. Salmon: Que je sache, non.

Mme Killens: Donc, vous ne vous fondez pas sur une formule qui existerait déjà?

M. Salmon: Non.

Mme Killens: Merci.

Monsieur Lewis, lorsque vous nous présentiez votre exposé, j'ai pris note de trois éléments en particulier. Vous feriez enquête sur l'entrepreneur, vous tiendriez compte des priorités sociales canadiennes et, ensuite, vous passeriez un contrat avec l'entrepreneur. Si ce genre de contrats existent déjà, pourriez-vous nous en donner un exemplaire pour nous permettre de l'annexer au procès-verbal de cette séance?

M. G. Lewis: Je n'ai pas d'exemplaire sur moi, mais je peux évidemment me charger de vous en envoyer un exemplaire.

Mme Killens: Je crois comprendre que ce contrat garantirait à l'entrepreneur qu'il sera accepté au Canada dans un délai maximum de deux ans.

M. G. Lewis: Non.

Mme Killens: Si vous n'arrivez pas à vous entendre avec le gouvernement provincial, ou s'il y a des problèmes particuliers, que se passe-t-il à la fin des deux ans? Est-ce qu'on lui rend son argent ou du moins une partie? Est-ce qu'il y a un mécanisme d'appel qui permettrait de le protéger?

Mr. Salmon: Okay. On page 3 of the summary I think there is an answer to that. The last paragraph on page 3.

Le président: Le dernier paragraphe, page 3, en français. Dans le document de Kevin Kerr.

Mrs. Killens: It does not answer my question. My question was: If the entrepreneur has not established himself within two years in this country, what happens? If you have not been able to give him . . .

Mr. G. Lewis: I understand what you are saying. If after two years, he has spent his $125,000; it is gone. He has shares or he is a limited partner in a general partnership agreement. The other $75,000 would be returned to him and he would be required to leave Canada because he would only have been admitted provisionally.

Mrs. Killens: I see. That is clear. Thank you very much.

Mr. Jourdenais: Could you make it clearer? It is gone—vanished?

Mr. G. Lewis: No, it is not gone.

Mr. Jourdenais: Well, you said it was gone a minute ago.

Mr. G. Lewis: His $125,000 is invested.

Mr. Jourdenais: It stays invested, even though he goes back to his country.

Mr. G. Lewis: The $75,000 he gets back.

Mr. Jourdenais: The way you said it, Mr. Lewis, it scared me, because you said it is gone.

Mr. G. Lewis: Well, he cannot retrieve that $125,000.

Mr. Jourdenais: When you are talking to a businessman and say "your money is gone", I know what that means.

Some hon. members: Oh, oh!

The Chairman: I think there is an important question being asked here though. Certainly the summary does not deal with it. Is that entrepreneur free to sell his $125,000 share to someone else at any point?

Mr. G. Lewis: No. He is available to sell that $125,000 down the road. He cannot sell it—and it would be written right into the documents—to another entrepreneur who would come into Canada. So we would not be just rotating body after body for the same $125,000.

The Chairman: There would be a time limit or something of that kind. In 10 years' time he could sell it, or five, or something like that.

Mr. G. Lewis: Yes.

The Chairman: And it could be inherited by an estate.

M. Salmon: Bon. Je crois que la réponse à cette question figure à la page 3 du résumé. Il s'agit du dernier paragraphe à la page 3.

The Chairman: You will find it in the last paragraph on page 3 of the French version of the paper prepared by Kevin Kerr.

Mme Killens: Mais cela ne répond pas à ma question. Je vous ai demandé, si un entrepreneur n'a pas réussi à s'établir au Canada après deux ans, que se passe-t-il? Si vous n'avez pas pu lui donner . . .

M. G. Lewis: Oui, je vous comprends. Si, après deux ans, il a dépensé ses 125,000 dollars, cet argent n'existe plus. Autrement dit, il a des actions ou il est associé dans le cadre d'une entente d'association générale. Les 75,000 dollars restants lui seraient rendus et il serait obligé de quitter le Canada à la fin de la période provisoire.

Mme Killens: Ah, bon. Je comprends. Merci beaucoup.

M. Jourdenais: Pourriez-vous essayer d'être un peu plus clair? Vous dites que cet argent n'existe plus . . . qu'il a disparu?

M. G. Lewis: Non, il n'a pas disparu.

M. Jourdenais: Eh bien, c'est ce que vous avez dit il y a quelques instants.

M. G. Lewis: J'ai dit que ses 125,000 dollars seraient investis.

M. Jourdenais: Donc, cet argent est toujours investi, même si l'investisseur retourne dans son pays d'origine.

M. G. Lewis: On lui rend les 75,000 dollars.

M. Jourdenais: Quand j'ai entendu votre explication, monsieur Lewis, j'ai eu peur, parce que vous avez dit que cet argent n'existait plus.

M. G. Lewis: Autrement dit, il ne peut pas récupérer ses 125,000 dollars.

M. Jourdenais: Quand on dit à un homme d'affaires que «son argent n'existe plus» tout le monde sait ce que cela veut dire.

Des voix: Ah, bon!

Le président: À mon avis, c'est une question importante dont on ne discute nullement dans le résumé. L'entrepreneur est-il libre de vendre sa part de 125,000 dollars à quelqu'un d'autre, à n'importe quel moment?

M. G. Lewis: Non. Il peut vendre sa part plus tard. Par contre, il ne peut pas la vendre—et ce serait précisé dans le contrat—à un autre entrepreneur qui arriverait au Canada. De cette façon, nous éviterions que des entrepreneurs puissent se servir continuellement des mêmes 125,000 dollars.

Le président: Vous voulez dire que vous imposeriez une certaine limite. Il aurait peut-être la possibilité de vendre sa part cinq ou dix ans plus tard, par exemple.

M. G. Lewis: Oui, c'est cela.

Le président: Et elle pourrait être transférée par voie de succession.

Mr. G. Lewis: Yes. And if the project does very well, we would hope it would become public. And if it were trading, then it would just trade like any other share.

The Chairman: Okay.

Mr. Jourdenais: The way you are saying it, it would be gone only if the fund would make more money.

Le président: Merci, Madame Killens.

• 1745

Mr. G. Lewis: Of course, and that is the whole purpose behind the $125,000 in pooling it, as it is being done very successfully in the United States where funds are pooled and then you make investments in several companies and you know some of the companies will not survive but you know also that the law of averages is on your side that a number will and a few will do very, very well.

Mr. Jourdenais: You say that in the United States there is a program like this? You said it could be pooled. A different kind of plan but not for immigrants in the States?

Mr. G. Lewis: Not for immigrants. But we are using a model from the United States and we are, in the normal course of working, taking those very successful models and we are applying it to Canada and then we are using the entrepreneurial process as the way of activating.

Mr. Jourdenais: Would it be only immigrants who would put money in?

Mr. G. Lewis: To start with it will only be immigrants. We have talked with the pension funds and we have also talked to many individual Canadian investors and it is our feeling that they will only come in at a later stage of investment. In the United States they feel that there are four different levels of investment; we are talking about the first level of investment.

So you might take a company with from $1 million to $5 million in sales; you would then go to the pension funds, maybe, for the second level of funding of that particular project.

Mr. Jourdenais: Thank you. Go ahead before I keep on talking.

The Chairman: Mr. Oostrom.

Mr. Oostrom: We just recently had a very reputable bank in western Canada and it invested very badly. What happens if the fund collapses? I suppose that the immigrant is left holding the bag.

Mr. G. Lewis: That is correct, and that is why we have asked for such a large fund: because this, in our opinion, will happen to any fund under $5 million. The chances of survival will be lessened dramatically because you do not have the atomic mass of funds to allow full-time professional managers to go in and evaluate the target companies and be there and

M. G. Lewis: Oui. Et si l'entreprise réussit bien, nous pourrions peut-être vendre des actions en bourse. Si ces actions sont cotées en bourse, elles peuvent changer de mains tout comme n'importe quel autre titre.

Le président: Très bien.

M. Jourdenais: Donc, d'après votre explication, cet argent n'existerait plus seulement si le fonds était en mesure de faire fructifier les sommes investies.

The Chairman: Thank you, Mrs. Killens.

M. G. Lewis: Évidemment, et c'est d'ailleurs le pourquoi de cette mise en commun des 125,000$, comme cela se fait déjà avec succès aux États-Unis: les fonds sont mis en commun en vue d'un investissement morcelé entre plusieurs sociétés car, on sait fort bien que, si certaines sociétés ne vont pas survivre, la loi des moyennes joue pour l'investisseur: un certain nombre d'autres vont non seulement survivre, mais quelques-unes même avec de fort bons résultats.

M. Jourdenais: Vous dites qu'aux États-Unis il y a un programme semblable? Vous avez dit que l'argent pouvait être mis en commun. C'est un plan différent, il ne s'adresse pas aux immigrants aux États-Unis, n'est-ce pas?

M. G. Lewis: Non, il ne s'adresse pas aux immigrants. Cependant, nous nous servons du modèle qui existe déjà aux États-Unis et, dans le cours normal des choses, nous nous servons de ces modèles à succès pour les appliquer au Canada, et nous nous appuyons sur l'esprit d'entreprise qui sert de déclencheur.

M. Jourdenais: Sont-ce seulement les immigrants qui investiront?

M. G. Lewis: Au départ, ce ne seront que les immigrants. Nous en avons discuté avec les responsables des régimes de pension et également avec beaucoup d'investisseurs canadiens, et nous avons l'impression qu'ils n'entreront en jeu qu'à une étape ultérieure. Aux États-Unis, il y a quatre paliers d'investissements, et nous songeons ici au premier seulement.

Prenons l'exemple des sociétés dont le chiffre d'affaires va de 1 à 5 millions de dollars, puis il y aurait peut-être les régimes de pension comme deuxième palier de financement de ce projet.

M. Jourdenais: Je vous remercie. Continuez, avant que je ne reprenne la parole.

Le président: Monsieur Oostrom.

M. Oostrom: Nous avons eu récemment le cas d'une banque qui jouissait d'une très bonne réputation dans l'Ouest du Canada, mais dont les investissement ont été très malheureux. Qu'arrive-t-il si le fonds dégringole? J'imagine que l'immigrant paiera les pots cassés.

M. G. Lewis: C'est exact, et c'est la raison pour laquelle nous avons demandé un tel montant: en effet, à notre avis, cela pourra arriver à tout fonds inférieur à 5 millions de dollars. Les chances de survie seraient sérieusement réduites du fait qu'il n'y avait pas cette masse financière critique suffisante pour attirer des administrateurs professionnels à plein temps qui étudieraient les sociétés-cibles, qui seraient là pour

hire staff to look into those companies' operations on a day-to-day basis.

Mr. Oostrom: Right. And will the trust fund remain? Where will that be invested?

Mr. G. Lewis: The individual entrepreneur will invest in very small projects, we envision, in the large centres. They will buy a Mac's Milk store, something like that, with it.

There will be two jobs created for every $75,000. We think there will be a rolling average of two jobs.

Mr. Salmon: Excuse me, sir. That $75,000, before it is actually invested in a business, would be in a bank or a trust company.

Mr. Oostrom: That is what I meant really, the initial period of time so at least he is secure that he will have . . . because I am not so sure about trust companies. That has been a very bad example lately in Canada so I wanted to be certain where that is being invested.

Mr. G. Lewis: Yes, it will be held in a trust account. I guess the trust companies are not a good example, but we already have an agreement with National Victoria and Grey to hold the funds, and then it will require two signatures on each $75,000 to activate the fund, the immigrant and the Eidos people. So they will come to us and they will say: We have found our small, little investment in Toronto or Vancouver and we want to activate the funds. We will then get the permission from the Ontario government and the federal government and then proceed to release those funds.

The object, though, of the $125,000 is to pool them so we can then make a substantial investment in, say, a chipboard plant in Chapeau where we need $2 million. The individual entrepreneur on his own would never do that—never in a thousand years.

The Chairman: Mr. Salmon has to leave. Is there a last comment you want to make, Mr. Salmon?—and then we will continue with Mr. Lewis.

Mr. Salmon: No.

Mr. Jourdenais: Could you make one last comment or explanation? You mentioned the entrepreneur would have to change.

Mr. Salmon: No, our definition.

Mr. Jourdenais: The definition. How would you like it to be? Then would you just have this definition of the entrepreneur and the ones we have now . . . ? With the definition we have now this entrepreneur still can come into the country.

Mr. Salmon: I am not against your man who has come in with his own money buying the plastic factory. We need those people too. That is great.

Mr. Jourdenais: You would let him come in. Okay.

embaucher le personnel nécessaire pour suivre en continu les activités de ces sociétés.

M. Oostrom: C'est exact. Et est-ce que le fonds en fiducie subsistera? Où sera-t-il investi?

M. G. Lewis: L'entrepreneur investira, selon nous, dans de très petits projets mais dans de grands centres. Il achètera un petit magasin du coin ou un petit commerce du même genre.

Chaque tranche de 75,000$ d'investis permettrait la création de deux emplois. Nous estimons qu'en moyenne, cela donnerait deux emplois.

M. Salmon: Excusez-moi, monsieur. Pourriez-vous me dire si cette somme de 75,000$ sera déposée dans une banque ou dans une société de fiducie avant d'être investie dans une entreprise?

M. Oostrom: C'est ce que je voulais dire: au tout début; l'investisseur saura au moins qu'il aura . . . mais je ne suis pas tellement sûr quant aux sociétés de fiducie. Nous avons connu récemment au Canada un échec assez retentissant, et je voulais donc savoir au juste où les fonds seraient investis.

M. G. Lewis: Oui, ils seront placés dans un compte en fiducie. J'imagine que les sociétés de fiducie ne sont pas un bon exemple, mais nous avons déjà une entente avec le *National Victoria and Grey* qui sera le dépositaire; il faudra deux signatures, celle de l'immigrant et celle du représentant du fonds Eidos pour libérer chaque tranche de 75,000$. Par conséquent, l'immigrant peut se présenter à nous et nous dire: nous avons découvert un bon petit investissement à Toronto ou à Vancouver, et nous voulons utiliser notre comte. Nous obtiendrons alors la permission du gouvernement de l'Ontario et du gouvernement fédéral, après quoi nous pourrons dégager l'argent.

Pour ces qui est des 125,000$, il s'agit d'une mise en commun permettant d'investir davantage, par exemple dans une usine d'agglomérés à Chapeau, pour laquelle il nous faudrait 2 millions de dollars. Un seul entrepreneur ne s'y risquerait jamais au grand jamais.

Le président: M. Salmon doit nous quitter. Voulez-vous faire une dernière remarque monsieur Salmon? Nous poursuivrons ensuite avec M. Lewis.

M. Salmon: Non.

M. Jourdenais: Voulez-vous faire une dernière remarque ou donner une dernière explication? Vous avez dit que l'entrepreneur devrait changer d'attitude.

M. Salmon: Non, c'est notre définition qui doit changer.

M. Jourdenais: Que voulez-vous comme définition? Est-ce que vous auriez simplement cette définition-ci de l'entrepreneur, et celles que nous avons maintenant . . . ? D'après la définition que nous avons maintenant, l'entrepreneur peut toujours venir au Canada.

M. Salmon: Je ne suis pas contre le fait qu'il vienne et qu'il investisse son propre argent ici, dans une usine de plastique. Nous avons besoin de ces gens également. C'est extra.

M. Jourdenais: Vous les laisseriez entrer. Parfait.

• 1750

Mr. Salmon: I have no problem with that. What I am saying, though, is that there are people who would like to come to Canada who may be at a different developmental stage of their own existence, such as students who have come to Canada and who become culturally disoriented on returning to their own country, but who have a significant Canadian experience and who have wealthy parents who would like to get them in and so on and so forth. If they were judged to have the ability eventually to assume the role of entrepreneur, then they could perhaps qualify. But remember that many of these people will come to Canada and look at an opportunity before they do anything on it, and there would be an opportunity for assessment by the Immigration department to see whether or not they have those qualities.

We are not suggesting that we are replacing the federal government in this, you know. We are just saying we have a little niche of something that might fit into one small part of the whole process.

Mr. Jourdenais: Okay. What will be the definition?

Mr. Salmon: Excuse me, I have to catch the plane.

Mr. G. Lewis: I have the definition and I can read it.

Mr. Jourdenais: You are going away, yes. All right, thank you very much.

Mr. Salmon: Thank you.

Mr. G. Lewis: We see the entrepreneur not necessarily as a businessman. We see a number of people coming in as businessmen, but we really do not think they are entrepreneurs. They are people who have inherited money; they have loaned money and so on and so forth. We believe that only 5% of any population are entrepreneurs. We see them as people who act in the present, knowing the past and seeing into the future. They have to be able to be three-dimensional individuals. They are not cyclical individuals.

The second thing is that they will be managers of the resources. The word "manipulator" is not highly held, but in the very positive sense of the word "manipulator", they will be manipulators of the resources, and they will not be confined by the strictures of structure. That is our definition of entrepreneur.

Mr. Jourdenais: I think it was Mr. Salmon, but I do not remember who said it before. Let us say they would come in bringing $200,000; that is, $125,000 in the fund and $75,000. Then they would try to get accustomed to our customs. It was Mr. Salmon who said this before. What do they do in the meantime? It could take as much as two years. They could be looking around for opportunities for the $75,000, I agree.

Mr. G. Lewis: That is right.

Mr. Jourdenais: But how would they live financially?

Mr. G. Lewis: We see the individuals coming in with a net worth of $400,000 and up.

M. Salmon: Je n'y vois pas d'objection. Tout ce que je dis, c'est qu'il y a des gens qui aimeraient venir au Canada, qui en sont peut-être à une étape différente de leur existence; c'est par exemple le cas des étudiants qui sont venus au Canada et qui ont été désorientés, sur le plan culturel, lorsqu'ils sont retournés chez eux; ils ont une expérience canadienne importante, des parents riches qui aimeraient les faire venir au Canada, et ainsi de suite. Si on jugeait que ces gens-là pouvaient éventuellement devenir des entrepreneurs, ils seraient peut-être admissibles. Souvenez-vous, cependant, que beaucoup d'entre eux viendront au Canada voir ce qu'il y a comme perspectives de travail avant de faire quoi que ce soit; ainsi le ministère de l'Immigration pourra juger si ces gens-là ont les qualités requises.

Nous ne prétendons pas remplacer l'État fédéral. Nous lui disons simplement que nous apportons quelque chose qui nous permettrait de nous insérer un tant soit peu dans le processus global.

M. Jourdenais: Très bien. Quelle sera votre définition?

M. Salmon: Excusez-moi, j'ai un avion à prendre.

M. G. Lewis: J'ai cette définition et je peux vous la lire.

M. Jourdenais: Vous partez, très bien, je vous remercie beaucoup.

M. Salmon: Merci.

M. G. Lewis: Nous ne voyons pas nécessairement l'entrepreneur comme un homme d'affaires. Nous voyons beaucoup de gens qui viennent en tant qu'hommes d'affaires, mais nous ne croyons pas vraiment qu'ils soient des entrepreneurs. Il y en a qui ont hérité de l'argent, qui ont fait des emprunts ou autres. Cinq p. 100 seulement parmi eux seraient des entrepreneurs, à notre avis. Nous les voyons comme des gens qui agissent présentement, qui connaissent le passé et qui prévoient l'avenir. Ce ne sont pas des individus cycliques, et ces trois dimensions sont indispensables.

Deuxièmement, ils pourront gérer les ressources. Le mot «manipulateur» n'est pas très bien vu, mais il a un sens positif et ces gens manipuleront les ressources, ils ne seront pas limités par les restrictions d'une structure. Voilà la définition d'un entrepreneur.

M. Jourdenais: Je ne me souviens pas qui l'a déjà mentionné, mais je crois que c'était M. Salmon. Disons que ces gens-là apportent 200,000$, c'est-à-dire 125,000$ pour le fonds plus 75,000$. Ils devront essayer de s'adapter à nos coutumes. C'est M. Salmon qui l'a mentionné plus tôt. Que font-ils dans l'intervalle? Cette période peut aller jusqu'à deux ans. Ils chercheront, je suis d'accord, des occasions pour investir leurs 75,000$.

M. G. Lewis: C'est exact.

M. Jourdenais: Sur le plan financier, comment pourraient-ils vivre?

M. G. Lewis: Nous voyons des gens qui arrivent ici et qui valent 400,000$ et même davantage.

Mr. Jourdenais: That is $200,000 for the time they would not be working.

Mr. G. Lewis: Yes, and $400,000 is the bottom part of it. So they will be doing other businesses, probably. They will be traders; they will have interest money.

Mr. Jourdenais: I hope you said traders.

Mr. G. Lewis: Traders.

Mr. Jourdenais: Okay, I am sorry. I heard another word.

Mr. G. Lewis: They will be international traders. We feel that Canadians do not have experience at all as international traders.

Mr. Jourdenais: For how long should we give them a visa when they come in?

Mr. G. Lewis: For the two-year period. They come in and they have their company all ready; they have their small, little business in Toronto. They know what business is . . . It is approved by both the federal and provincial governments, and then they come in unconditionally. If that is not the case, then you give them two years to find the business. At the end of that time, if they have not found the business and invested the $75,000, they get the $75,000 back and then they return home.

Mr. Jourdenais: Let us say you would get a man like this, for whom you would change the name. He would be an entrepreneur, an investor or whatever. What happens if he asks to have his children here? Then we go through the process of immigration that takes 18 months to two years. Let us say it takes 18 months. For once, it takes six months; it is impossible, but let us say it would take six months. Then he would have his children here, who at the time they came in would be under 21 years old. Then after the two years or the time he would be ready to start a business, he does not want to start any business; he wants to go back. But the 21-year-old wants to stay here. What do you do with him, send him back to his country?

Mr. G. Lewis: I do not know.

Mr. Jourdenais: That is the problem. We are having problems with this.

Mr. G. Lewis: I do not have the answer to that one.

Mr. Jourdenais: This is where we are having problems now. Whenever they have children who are not over 21 years old, we have a hard time bringing them in.

Mr. G. Lewis: But this would be a problem with anyone who comes in under the unconditional clause. They have so long to find a business, and you have that problem.

Mr. Jourdenais: So it means the people who would come in to invest would have to be immigrants first, and they would have to have money.

• 1755

Mr. G. Lewis: Yes.

M. Jourdenais: Ils disposent donc de 200,000$ pendant qu'ils ne travaillent pas.

M. G. Lewis: Oui, et 400,000$ représentent le bas de la gamme. Ils auront probablement d'autres activités. Certains seront commerçants, et toucheront les intérêts de leur argent.

M. Jourdenais: J'espère que vous avez dit commerçants.

M. G. Lewis: Commerçants.

M. Jourdenais: Très bien, je m'excuse, j'avais entendu un autre mot.

M. G. Lewis: Ce seront des commerçants internationaux. Nous sommes d'avis que les Canadiens n'ont aucune expérience sur le plan du commerce international.

M. Jourdenais: Le visa que nous leur remettrons à leur arrivée sera valable pour combien de temps?

M. G. Lewis: Pour une période de deux ans. Ils arrivent et leur société est prête, ils ont une petite entreprise à Toronto. Ils savent ce qu'est une entreprise . . . Cette dernière est approuvée à la fois par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, ils viennent donc sans condition. Si ce n'est pas le cas, on leur accordera deux ans pour se trouver une affaire. À la fin de cette période, s'ils n'ont rien trouvé pour investir les 75,000$, on leur remet cette somme et ils retournent chez eux.

M. Jourdenais: Disons que vous trouvez quelqu'un de ce genre, et que vous lui donniez une autre étiquette. Ce sera un entrepreneur, un investisseur ou autre chose. Qu'arrivera-t-il s'il vous demande de faire venir ses enfants? La procédure d'immigration peut durer de 18 mois à deux ans. Disons que cela prendra 18 mois. Disons même que cela prendra six mois, c'est impossible, mais c'est un exemple. Il fait venir ses enfants qui, à leur arrivée, ont moins de 21 ans. Au bout de deux ans, ou de la durée qu'il lui faut pour faire démarrer une affaire, il ne veut plus s'y intéresser et désire retourner chez lui. Cependant, son enfant de 21 ans préfère rester ici. Qu'est-ce qu'on fait de lui, est-ce qu'on le renvoie dans son pays?

M. G. Lewis: Je ne sais pas.

M. Jourdenais: Voilà le problème. C'est le genre de difficulté que nous avons dans ce cas.

M. G. Lewis: Je ne peux pas vous répondre.

M. Jourdenais: Voilà ce qui nous cause des problèmes présentement. Lorsque ces personnes ont des enfants qui n'ont pas plus de 21 ans, nous avons beaucoup de difficulté à les faire venir.

M. G. Lewis: Le même problème se pose pour toute personne qui vient au Canada de façon inconditionnelle. Elle dispose d'un certain temps pour se trouver une entreprise, et c'est là que le problème se pose.

M. Jourdenais: Cela signifie donc que les gens qui viendront investir devront d'abord être des immigrants, et qu'ils devront avoir de l'argent.

M. G. Lewis: Oui.

Mr. Jourdenais: They want to stay for two years, sitting down in a country, completely strange, and first to trust the trust fund, or whatever you call it. You would have to have a heck of a good salesman, selling them on the idea of bringing in $200,000. You try to sell me $200,000 to go somewhere else. And still it is not guaranteed that they would move away from a country they are used to living in, used to the customs of and everything else. Even though they want to come here, they say that blood is thicker than water, or whatever you call it in English.

Mr. G. Lewis: Yes. I talked to one of your immigration officials, who told me there were at least 2,000 people on the files in that category, who have already been turned down by Canada.

Mr. Jourdenais: Did he tell you the reason why they were turned down?

Mr. G. Lewis: They were turned down by Immigration.

Mr. Jourdenais: I am only guessing, but from the people we had as witnesses, it seems you have to have a track record. Then they become investors if they do not have a track record. Without knowing you, I have been fighting like anything that they should come in and not work in their business, as long as they come in with the money and get people to work.

Mr. G. Lewis: Part of our immigrant application profile is a net worth of $400,000 and up, business experience, or Canadian experience—and there are a number of people with Canadian experience—or academically qualified. So we would open the definition up.

Mr. Jourdenais: But you would also have to open up the definition of his family coming in.

Mr. G. Lewis: Yes.

The Chairman: In many ways part of this concept at least is like what we have been talking about in changing to the word "ability" to be an entrepreneur. That is one of the things we have talked about. It just says in somebody's judgment there is a good chance this person would be successful if they started a business. But I guess the difference here—it is almost a two-pronged requirement: the person becomes an investor and then they are given up to two years to become the owner and operator of a business. The investment is right from day one, but the operator can be from day one or any day within that and the end of a two-year period.

So they are really changing two things. They are loosening up on the characteristics of the person, and they have put a double-barrelled requirement on the person: an investment requirement and a business requirement.

Mr. G. Lewis: I think under our proposal we are tightening the restrictions on the type of individual we are looking for. Our restrictions would be much harder, in some cases, to meet than the ones already in place. You would get, in our opinion, a much better quality of person.

Mr. Jourdenais: What would happen when this person is here a year and a half, he has put in $125,000 in your funds, brought in $200,000 so he could be a very honest citizen for

M. Jourdenais: Ils doivent demeurer deux ans dans un pays qui leur est tout à fait étranger, mais ils doivent tout d'abord se fier à ce fonds de fiducie, ou quel que soit le nom que vous lui donnez. Il vous faudra beaucoup de talent pour les convaincre d'apporter 200,000$. Essayez de me convaincre. Il n'est pas sûr non plus que ces gens voudront quitter un pays où ils ont l'habitude de vivre, dont ils connaissent les coutumes et tout le reste. Même s'ils veulent venir ici, on dit que le sang est plus épais que l'eau.

M. G. Lewis: Oui. J'ai parlé à un de vos agents d'immigration qui m'a dit avoir au moins 2,000 personnes de cette catégorie dans les dossiers, des gens que le Canada a déjà rejetés.

M. Jourdenais: Vous a-t-il donné la raison du rejet?

M. G. Lewis: Ils ont été rejetés par le ministère de l'Immigration.

M. Jourdenais: Je ne fais que deviner, mais d'après les témoins que nous avons entendus, il semble qu'il faut y avoir un dossier. Ils deviennent ensuite investisseurs, s'ils n'ont pas de dossiers. Sans vous connaître, je me suis battu avec acharnement pour qu'ils viennent et qu'ils ne travaillent pas dans leur entreprise à la condition qu'ils apportent de l'argent et qu'ils fassent travailler les gens ici.

M. G. Lewis: Le profil que nous avons de l'immigrant est une valeur nette de 400,000$ ou davantage, une expérience du monde des affaires, ou une expérience canadienne—certains ont une expérience canadienne—ou qu'ils aient fait de solides études. Par conséquent, la définition serait plus vaste.

M. Jourdenais: Il faudrait qu'elle le soit davantage pour que sa famille puisse venir.

M. G. Lewis: Oui.

Le président: De façon générale, c'est un peu ce que nous avons discuté lorsqu'il était question d'opter pour l'«aptitude» à devenir entrepreneur. C'est un des points que nous avons discutés. Cela revient à dire que l'intéressé a de bonnes chances de réussir s'il lance une entreprise. Voilà où est la différence—il s'agit presque d'une exigence à deux volets: la personne devient un investisseur, et on lui donne jusqu'à deux ans pour devenir propriétaire et exploitant d'une entreprise. L'investissement peut se faire dès le premier jour, et la personne peut devenir exploitant dès le premier jour ou à n'importe quel moment pendant cette période de deux ans.

On change donc vraiment deux choses. On assouplit les caractéristiques concernant la personne et on lui impose une double exigence: une exigence de l'investissement et une autre des affaires.

M. G. Lewis: Notre proposition resserre donc les restrictions concernant le genre de personnes que nous cherchons. Il serait plus difficile dans certains cas de satisfaire à nos exigences qu'à celles des gens en place. On obtiendrait donc de cette façon des gens mieux qualifiés.

M. Jourdenais: Prenons quelqu'un qui est ici depuis un an et demi, qui a investi 125,000$ dans votre fonds et apporté avec lui 200,000$. Pendant deux ans il peut se comporter en

two years without having the help of the province or of Canada, and then he wants to start a business of $300,000 when he has only put aside $75,000? Where does he get the $225,000 necessary to start?

Mr. G. Lewis: We would expect him to act like a Canadian entrepreneur: to be able to go out and raise the rest of the funds locally. In some cases the Eidos fund as a group will then piggyback on with the $75,000 to help that entrepreneur. We might decide, well, there is a project that requires $3 million and here is a Canadian with $1 million and our offshore person puts up $75,000. Eidos might come in from its general fund and put in half a million.

Mr. Jourdenais: You say "might", but is there any clause in the contract one signs that puts in $125,000, so if he needs money from you people he might be able . . .

Mr. G. Lewis: No. We have looked at the entrepreneur project from a marketing point of view, and I think we are the only group that has done that. We have travelled overseas and we have asked people what they want and where they are going to live. We find most of the people we have talked to—and we have talked to over 100 through a concept of participant observation—want want to come to Toronto or Vancouver or the large cities. They want to have a tiny business that hires a few people, and then they want to take the other factory they know about and they will start that up.

Mr. Jourdenais: I think you did not sell them the idea that Quebec is also a nice province. The investors are coming in more and more now in Quebec.

Mr. G. Lewis: Quebec has a tremendous program. I talked with the director of your program about a month ago and I was very impressed with what Quebec is doing. But not all the provinces are doing that. And this program is not being extended to the Northwest Territories, as I understand it, or to the Yukon.

• 1800

The Chairman: It is 6 p.m.

Mr. Oostrom: Mr. Chairman, I have one question. Does Mr. Lewis then foresee that if he would sign a contract with your company, the immigration officials would approve such an immigrant on an unconditional or conditional landed-immigrant status, and that may then in turn have to go and imply provincial approval for such a scheme, and we would have to get all provinces involved?

Mr. G. Lewis: That is right. It is almost impossible. That is why we are bringing the concept to you now, because we are saying what we would like to do here is a bureaucratic nightmare.

Mr. Oostrom: Would that involve a change in the existing regulations?

Mr. G. Lewis: I believe so.

The Chairman: I think what Mr. Lewis and his group have done, and it comes out of a somewhat different background, is that they have tried to say what would be good for Canadian

honnête citoyen sans aide de la province ou de l'État fédéral. Il veut ensuite faire démarrer une entreprise de 300,000$, alors qu'il n'a que 75,000$ de côté? Où peut-il obtenir les 225,000$ qui lui manquent pour lancer l'entreprise?

M. G. Lewis: Nous supposons qu'il agirait comme n'importe quel entrepreneur canadien, en cherchant des fonds sur le plan local. Dans certains cas, le fonds Eidos pourrait fournir la somme manquante pour aider l'entrepreneur. Si un projet exige 3 millions de dollars et qu'un Canadien est prêt à investir 1 million de dollars et notre entrepreneur étranger jusqu'à 75,000$, Eidos pourrait décider de se servir de son fonds général pour investir un demi-million de dollars.

M. Jourdenais: Vous dites «pourrait», y a-t-il un article dans le contrat signé par l'entrepreneur qui investit 125,000$ qui lui permet s'il a besoin d'argent de s'adresser à vous . . .

M. G. Lewis: Non. Nous examinons le projet de l'entrepreneur du point de vue commercialisation, et nous sommes je crois le seul groupe qui l'a fait. Nous nous sommes rendus outre-mer et nous avons demandé aux gens ce qu'ils voulaient et où ils vivraient. Nous nous sommes rendu compte que la plupart de ceux à qui nous avons parlé—et nous avons communiqué avec plus de cent personnes lors de nos rencontres—veulent venir à Toronto ou à Vancouver ou dans les grandes villes. Ils veulent avoir une petite entreprise pour embaucher quelques personnes, et ensuite reprendre l'autre usine dont ils ont entendu parler pour la faire marcher.

M. Jourdenais: Vous ne leur avez pas vendu, je crois, l'idée que le Québec est également une belle province. Les investisseurs viennent en nombre toujours plus important au Québec.

M. G. Lewis: Le Québec offre un programme fantastique. J'ai parlé au directeur de votre programme il y a un mois, et j'ai été très impressionné par ce que fait le Québec. Ce ne sont pas toutes les provinces qui agissent de la sorte. Si j'ai bien compris, ce programme n'est pas offert dans les Territoires du Nord-ouest ni au Yukon.

Le président: Il est 18 heures.

M. Oostrom: Monsieur le président, je voudrais poser une question. Est-ce que, dans le cas où il passerait un contrat avec vos sociétés, M. Lewis prévoit que les hauts-fonctionnaires de l'immigration approuveraient cet immigrant de façon inconditionnelle ou lui accorderait le statut conditionnel d'immigrant reçu. Il faudrait probablement ensuite obtenir l'autorisation de la province pour un tel projet, toutes les provinces devraient participer n'est-ce pas?

M. G. Lewis: C'est exact. C'est presque impossible. C'est la raison pour laquelle nous vous présentons cette idée maintenant, car nous savons que ce projet représente un cauchemar bureaucratique.

M. Oostrom: Est-ce qu'il faudrait modifier le règlement?

M. G. Lewis: Je le crois.

Le président: Ce que monsieur Lewis et son groupe ont fait, et je crois qu'au départ c'est quelque chose d'un petit peu différent, c'est qu'ils ont essayé de nous dire ce qui serait bon

communities. Where are the communities that need the help? There are regional disparities in Canada in the small communities. There are areas of 40%, 50%, 60% unemployment. Can we look abroad for a capital pool that would start businesses in those kinds of communities and bring in people of talent along with the dollars,get some economic activity started outside of the major cities and in the smaller centres?

It is accompanied by some ideas about social programs, including language training and so on, that would give these people a two-year period of time to adjust to Canadian ways. The money would sit there ready to start another business that would hopefully employ some people. Some of them would end up living in the cities, but their money would be working in the smaller communities. Others would not only have their money working in the smaller communities, but they themselves would be working in the smaller communities. So these were the features of the proposal as we saw it, and the reason why we thought it would be worthwhile for members to hear about it.

It is a tentative concept; it has not been approved by anybody anywhere in the system. I think as you ask questions maybe they will have to go back to the drawing board because some of the questions get them to think a little differently.

But it is a sufficiently novel idea that addresses itself . . . well, it really starts with the premise: What would be good for Canada? Not what is good for the immigrant, but what is good for Canada, and then how that can be married with something at least reasonable for the potential immigrant. But it starts with the assumption of what does Canada need and how could we use the immigration process to meet Canada's needs. That is its different starting point.

I promised to terminate the meeting at 6 p.m. Thank you, Mr. Lewis, for your patience. Sorry about the bells and the difficulty with quorum and so on.

Mr. G. Lewis: Thank you very much.

The Chairman: For Madam Pépin's benefit, this was not a formal meeting so there will be no minutes. But what was discussed here will be typed up and put as an exhibit for the committee.

Mr. Oostrom: We have a quorum.

The Chairman: We have a quorum at this point, but I think if at a later point in time, when we have a full quorum, we should want to append the informal meeting to a later hearing, we could do that. That is something we should consider at a later point in time.

Mr. Jourdenais: Yes, because it was most interesting.

The Chairman: Yes. For the information of members, on the issue of the subcommittee there would appear to be agreement among the three House Leaders that in the absence of a quorum or a formal meeting today the route of presenting a report to the House has been blocked until next week or the week after, potentially. There is another route of a direct motion, which the House Leader has under consideration, and it may indeed be that at the proper point of procedure

pour les localités canadiennes. Quelles sont les localités qui ont besoin d'aide? Il existe des disparités entre elles. Dans certain secteur, le chômage atteint 40, 50 ou 60 p. 100. Pouvons-nous chercher à l'étranger une mise en commun de capitaux qui permettraient de lancer des entreprises dans ces localités, de faire venir des gens qui ont du talent et de l'argent, d'avoir une activité économique à l'extérieur des grands centres?

Il est question évidemment aussi de programmes sociaux, y compris de formation linguistique et autre, ce qui permettraient à ces gens de l'extérieur de s'adapter aux façons canadiennes pendant ces deux ans. L'argent serait disponible pour le démarrage d'une entreprise qui, espérons-le, pourrait créer des emplois. Certains entrepreneurs finiront par vivre dans des villes, mais leur argent profitera aux petites localités. D'autres investiront non seulement leur argent dans les petites localités, mais y travailleront eux-même. Voilà donc des caractéristiques de cette proposition, telle que nous la voyons, et nous avons pensé quelle vous intéresserait.

Il s'agit d'une simple idée à laquelle personne n'a encore officiellement souscrit. Vous avez déposé des questions et j'imagine que les responsables devront retourner à leur table de travail, car certaines les amèneront à penser différemment.

Cependant, cette idée est suffisamment nouvelle pour qu'on l'étudie . . . elle repose sur cette prémisse: Qu'est-ce qui serait bon pour le Canada? Non pas ce qui serait bon pour l'immigrant, mais ce qui serait bon pour le Canada, et comment peut-on lui concilier une solution satisfaisante pour l'immigrant éventuel? Il y a au départ cette hypothèse: de quoi le Canada a-t-il besoin et comment pouvons-nous utiliser le processus de l'immigration pour satisfaire aux besoins du pays. Ce point de départ est différent.

J'ai promis que nous lèverions la séance à 18 heures. Je vous remercie d'avoir été patient, monsieur Lewis. Nous nous excusons des difficultés que nous ont causées la cloche, l'absence de quorum et autre.

M. G. Lewis: Merci beaucoup.

Le président: À l'intention de madame Pépin, je voudrais souligner qu'il ne s'agissait pas d'une réunion officielle, par conséquent il n'y aura pas de compte rendu. Ce dont nous avons discuté ici sera dactylographié, sera remis sous forme de document aux membres du comité.

M. Oostrom: Nous avons quorum.

Le président: Nous avons quorum à ce moment-ci, mais si un peu plus tard, lorsque nous aurons le quorum complet, nous voulons annexer cette réunion officieuse à une séance ultérieure, nous pourrons le faire. Il faudra étudier cette possibilité plus tard.

M. Jourdenais: Oui, car cette séance a été très intéressante.

Le président: Oui. Je vous signale que les trois leaders de la Chambre semblent être d'accord pour dire qu'en l'absence de quorum ou d'une réunion en bonne et due forme aujourd'hui, nous ne pouvons présenter le rapport du sous-comité de la façon habituelle avant la semaine prochaine ou la semaine d'après probablement. Il pourrait y avoir un autre moyen, qui est l'adoption d'une motion, et ce Leader de la Chambre en étudie la possibilité; peut-être que demain, lors du dépôt des

tomorrow on motions we may be able to move a motion and ask for immediate concurrence. If we get it, then the permission would be established. It would not appear as a report from the committee but simply as a motion.

We are exploring that procedural mechanism. The clerk will work with the House Leader's office to see if we can get that permission tomorrow, because it would facilitate planning for the week of June 10 to 17. It would also report to members that there was really no formal steering committee meeting held yesterday, so the views expressed at the earlier subcommittee meeting will be the ones presented to the full committee when we have a quorum of the full committee—hopefully next week.

Thank you, Mr. Lewis, with, again, our apologies.

The meeting is adjourned to the call of the Chair.

motions nous pourrons en proposer une pour demander une ratification immédiate. Si nous l'obtenons, nous aurons cette permission. Il ne s'agira pas d'un rapport du comité mais simplement d'une motion.

Nous sommes en train d'explorer cette procédure. Le greffier verra avec le bureau du Leader de la Chambre si nous pouvons obtenir cette permission demain, puisque cela nous faciliterait la planification de la semaine du 10 au 17 juin. Par ailleurs il n'y a pas vraiment eu de réunion officielle du comité directeur hier; par conséquent les opinions exprimées lors de la réunion du sous-comité vous seront présentées en comité plénier lorsque nous aurons quorum—la semaine prochaine nous l'espérons.

Merci monsieur Lewis, veuillez encore nous excuser.

La séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of Employment and Immigration:

George Varnai, Manager, Recruitment and Selection/Settleement, Immigration Division, British Columbia-Yukon Territory Region;

W.H. Moffat, Assistant Manager, Priorities and Program Coordination, Immigration Division, British Columbia-Yukon Territory Region.

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:

George Varnai, gestionnaire, Recrutement et sélection/établissement, Division de l'immigration, région de la Colombie-Britannique et du Yukon;

W.H. Moffat, gestionnaire adjoint, Division de l'immigration, région de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 36

Tuesday, June 25, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 36

Le mardi 25 juin 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Annual Report, 1983-84—Department of Employment and Immigration, and Canada Employment and Immigration Commission—IMMIGRATION

Amendments to the Immigration Regulations 1978, effective October 17, 1983

Report to Parliament on future Immigration Levels, dated November 1984

INCLUDING:

The Fourth Report to the House

CONCERNANT:

Rapport annuel, 1983-1984—Ministère de l'emploi et de l'immigration, et Commission de l'emploi et de l'immigration—IMMIGRATION

Amendements au Règlement sur l'immigration, 1978, en vigueur à compter du 17 octobre 1983

Rapport sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement, en date de novembre 1984

Y COMPRIS:

Le Quatrième Rapport à la Chambre

LIBRARY
JUL 24 1985
University of Toronto

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

25520—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Gilbert Chartrand
Terry Clifford
Sheila Copps
Leo Duguay
Jim Edwards
Jean-Guy Guilbault
Jean-Guy Hudon
Rod Murphy
Lorne Nystrom
John Oostrom
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Roger Clinch
Dave Dingwall
Michel Gravel
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Shirley Martin
Paul McCrossan
Lucie Pépin
Peter Peterson
Allan Pietz
Louis Plamondon
Joe Price
Ray Skelly
Maurice Tremblay
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

REPORT TO THE HOUSE

Thursday, June 27, 1985

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration has the honour to present its

FOURTH REPORT

IMMIGRATION DETENTION

. In accordance with its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 respecting the Annual Report of the Department of Employment and Immigration, and the Canada Employment and Immigration Commission, for the fiscal year ended March 31, 1984, and its Orders of Reference respecting Amendments to the Immigration Regulations (1978), your Committee assigned the responsibility for the detailed study of the facilities and operational procedures of immigration centres in the Ontario region to a Sub-committee.

. The Sub-committee on the Detention of Immigrants in the Toronto area submitted its report to the Committee. Your Committee has adopted this report with amendments and asks that the Government consider the advisability of implementing the recommendations contained in this report.

The report of the Sub-committee, as amended, reads as follows:

The Sub-committee on the Detention of Immigrants in the Toronto area has the honour to present its

FIRST REPORT

1. In accordance with its Order of Reference from the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration dated Wednesday, March 27, 1985, your Sub-committee presents the following Report and recommends that it be adopted as a Committee Report to the House.

2. Your Sub-committee has investigated the physical facilities and operational procedures of immigration detention centres in Toronto and Montreal and has heard the testimony of staff from the British Columbia—Yukon Region, Immigration Division, Canada Employment and Immigration Commission (hereafter referred to as the Commission). While the physical facilities may be acceptable for short-term detentions (i.e., a detention period less than seven days), your Sub-committee is of the view that these facilities are not acceptable in the case of long-term detentions (i.e., a detention period of seven days or more).

3. In addition to detention centre conditions, your Sub-committee has also examined the guidelines for detention centres, grounds for detention, translation services, legal counsel and detention review and adjudication. Our comparison of the rate of long-term detentions in Vancouver, Toronto and Montreal raised the question as to whether long-term detentions are inhumane and used too frequently, especially in Toronto.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le jeudi 27 juin 1985

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

DÉTENTION D'IMMIGRANT(E)S

1. Conformément à son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 concernant le rapport annuel du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1984, et conformément à ses ordres de renvoi concernant des amendements au Règlement sur l'immigration (1978), votre Comité a confié à un sous-comité l'étude détaillée des installations et du mode de fonctionnement des centres de détention d'immigrants de la région de l'Ontario.

2. Le Sous-comité de la détention d'immigrants dans la région de Toronto a présenté son rapport au Comité, qui l'a adopté après modifications et qui demande au gouvernement d'envisager l'opportunité d'appliquer les recommandations qui y sont énoncées.

La version modifiée du rapport du Sous-comité se lit ainsi:

Le Sous-comité de la détention d'immigrants dans la région de Toronto a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

1. Conformément à son ordre de renvoi reçu du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration et daté du mercredi 27 mars 1985, votre Sous-comité présente le rapport suivant et recommande son adoption à titre de rapport du Comité à la Chambre.

2. Votre Sous-comité a examiné les installations et le mode de fonctionnement des centres de détention d'immigrant(*e*)s de Toronto et de Montréal et a entendu les témoignages de fonctionnaires de la Division de l'immigration de la région de la Colombie-Britannique et du Yukon de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (c-après appelée «la Commission»). Selon le Sous-comité, les installations peuvent être considérées comme acceptables pour les détentions de courte durée (c.à-d. une période de moins de 7 jours), mais elles ne conviennent pas aux détentions de longue durée (périodes de 7 jours ou plus).

3. Outre les conditions qui règnent dans les centres de détention, votre Sous-comité a étudié les lignes directrices concernant les centres de détention, les motifs de détention, les services de traduction, les services de conseiller(ère)s juridiques, de même que le processus de révision des motifs de détention et d'arbitrage. Lorsque nous avons comparé le taux des détentions de longue durée à Vancouver, à Toronto et à Montréal, nous nous sommes demandés si ce genre de détention n'est pas cruel et si l'on n'y recourt pas trop fréquemment, surtout à Toronto.

SUMMARY OF TESTIMONY

A. Detention Centre Conditions

Security Personnel

4. Security guards in immigration detention centres in Toronto and Montreal are employed by security guard agencies, under contract with the Government of Canada, to provide custodial services. Many witnesses indicated that security personnel are not sensitized or trained adequately to determine the needs of detainees even though they frequently make decisions which impact significantly on detainees' welfare. For example, security personnel often decide whether medical treatment is necessary or whether a detainee should be transferred to a correctional centre. Your Sub-committee finds this to be inappropriate and believes that well trained personnel from the Commission should become responsible for decisions of this type.

Accommodation

5. Although detention centres are not intended to serve as correctional centres, your Sub-committee feels that living conditions in the former are, in some ways, worse than in the latter. Your Sub-committee witnessed instances where four detainees occupy the same room. In addition, some witnesses alleged that there are many cases where this level of congestion is exceeded. As well, it appears that there is a common practice of deliberately separating detainees who speak the same language. Given the fact that detainees are required to spend most of their time in their rooms, we find the amount of space afforded them for meals and recreation, and practices which prevent them from communicating readily with one another, unacceptable.

Exercise Facilities and Activities

6. Your Sub-committee discovered that detainees spend more than 20 hours per day in their rooms. Security was cited as the reason for this, however, your Sub-committee questions whether this degree of security is necessary. Since detainees are prevented from engaging in many social activities, witnesses suggested that they should have greater access to reading material in their own language and access to indoor and outdoor exercise facilities should be mandatory.

Visitors and Facilities for Consultation

7. Your Sub-committee heard testimony from witnesses who suggested that detention centre visitors are often not allowed to visit and/or are subjected to irregular rules and treatment. The treatment of visitors and the duration and number of visits vary depending on the visitors themselves and the detainees they wish to visit. Furthermore, many witnesses claimed that detention centres do not have adequate facilities for a private visit. We feel that this is an important concern, since detainees should have the right to receive visitors in private.

RÉSUMÉ DES TÉMOIGNAGES

A. Conditions qui règnent dans les centres de détention

Personnel de sécurité

4. Dans les centres de détention d'immigrant(*e*)s de Toronto et de Montréal, les gardes de sécurité sont employé(*e*)s par des agences de sécurité ayant passé un contrat avec le Gouvernement du Canada. De nombreux témoins ont indiqué que les gardes de sécurité ne sont pas suffisamment sensibilisé(*e*)s ou formé(*e*)s pour déterminer les besoins des détenu(*e*)s, bien qu'ils (elles) prennent souvent des décisions qui influent grandement sur le bien-être de ceux(celles)-ci. Par exemple, c'est souvent le personnel de sécurité qui décide s'il faut dispenser des soins médicaux à un(*e*) détenu(*e*) ou si un(*e*) détenu(*e*) doit être transféré(*e*) à un centre correctionnel. Votre Sous-comité estime que cette situation est inacceptable et que les décisions de ce genre devraient désormais relever d'employé(*e*)s compétent(*e*)s de la Commission.

Logement

5. Bien que les centres de détention n'aient pas pour vocation de servir de centres correctionnels, votre Sous-comité estime que les conditions de vie qui règnent dans les premiers sont, à certains égards, pires que celles qui règnent dans les seconds. Votre Sous-comité a été témoin de cas où quatre détenu(*e*)s occupent la même pièce. En outre, certains témoins ont soutenu que, bien souvent, ce nombre est dépassé. De plus, il semble qu'il soit pratique courante de séparer délibérément les détenu(*e*)s qui parlent la même langue. Comme les détenu(*e*)s doivent passer la majeure partie de leur temps dans leur chambre, nous estimons inacceptables le peu d'espace qui leur est fourni pour prendre leurs repas et s'adonner à des loisirs, de même que les pratiques qui les empêchent de communiquer facilement entre eux (elles).

Installations d'exercice et activités

6. Votre Sous-comité a constaté que les détenu(*e*)s passent plus de 20 heures par jour dans leur chambre. On a invoqué des raisons de sécurité, mais le Sous-comité se demande si un tel niveau de sécurité s'impose vraiment. Selon certains témoins, comme on empêche les détenu(*e*)s de participer à de nombreuses activités sociales, il y aurait lieu de leur donner un meilleur accès à des lectures dans leur propre langue. De plus, l'accès à des installations d'exercice, à l'intérieur comme à l'extérieur, devrait être obligatoire.

Visiteurs (visiteuses) et locaux de consultation

7. Votre Sous-comité a entendu des témoins déclarer que les personnes qui rendent visite à des détenu(*e*)s se voient souvent interdire des visites ou sont l'objet de règles et de traitements irréguliers. Le traitement de ces personnes ainsi que la durée et le nombre des visites permises varient selon les visiteurs (visiteuses) eux(elles)-mêmes et selon les détenu(*e*)s auxquels ils (elles) souhaitent rendre visite. En outre, de nombreux témoins ont soutenu que les centres de détention ne possèdent pas des locaux propices à des visites en privé. Nous estimons qu'il s'agit d'un grave problème, puisque les détenu(*e*)s devraient avoir le droit de recevoir des visites en privé.

B. Guidelines for Detention Centres

8. As mentioned earlier, the Government of Canada enters into contracts in order to provide security, transportation, accommodation and meal services to persons detained under the *Immigration Act*. However, it is the opinion of your Sub-committee that the guidelines governing detention centre budgets and detention services vary across detention centres and regions, in some instances are not being followed, are inadequate, are often not specific and place too much responsibility on the contractor and not enough on the Commission. In addition, there does not appear to be any clear set of rules governing the rights and behaviour of detainees that are readily available to them in all the languages that are spoken in this situation.

C. Grounds for Detention

9. Under the Immigration Act, persons may only be detained for two reasons: (1) when a person poses a danger to the public and (2) when there are reasonable grounds to believe that the person would not otherwise appear for an examination or an inquiry. Most detainees are detained for reasons pertaining to the latter.

10. Although the Immigration Act identifies the question of availability [1] as sufficient grounds to detain, it does not specify the criteria on which this decision should be based. During our hearings, we were told by adjudicators that this decision is based on a number of considerations including, for example, whether a person has violated a previous bond, has failed to attend a quasi-judicial proceeding, has returned to Canada following deportation, has no place to live and so forth. Many witnesses, however, informed your Sub-committee that people, especially those claiming refugee status, are being detained for reasons which do not appear to constitute "reasonable grounds". In fact, some witnesses claimed that refugees are detained in order to deter others from coming. In the case of refugee claimants, witnesses, including adjudicators, indicated that because refugee claimants express a fear of being sent back to their own countries, immigration officers, case presenting officers and adjudicators seem to think that this is "reasonable grounds" to conclude that they will not appear for their inquiry, and the refugee claimants are consequently detained.

11. Your Sub-committee feels that present grounds for detention in cases where the question of availability [1] is concerned are applied unreasonably. Your Sub-committee feels that if Commission personnel were to be encouraged

1 This refers to reasonable grounds to believe that a person would not otherwise appear for an examination or an inquiry.

1 This refers to reasonable grounds to believe that a person would not otherwise appear for an examination or an inquiry.

B. Lignes directrices concernant les centres de détention

8. Comme on l'a mentionné plus tôt, le Gouvernement du Canada procède par contrats pour les services de sécurité, de transport, de logement et d'alimentation destinés aux personnes détenues aux termes de la *Loi sur l'immigration*. Toutefois, votre Sous-comité est d'avis que les lignes directrices régissant les budgets des centres de détention et les services de détention varient selon les centres et les régions et que, dans certains cas, les lignes directrices ne sont pas respectées et sont inadéquates. Il estime également que les lignes directrices sont souvent trop vagues et qu'elles imposent une responsabilité trop lourde à l'agent(*e*) contractuel(le), et trop faible à la Commission. En outre, il ne semble exister aucun recueil clair des règles régissant les droits et la conduite des détenu(*e*)s qui leur soient facilement accessibles dans toutes les langues qui sont portées dans ce contexte.

C. Motifs de détention

9. Selon la Loi sur l'immigration, une personne ne peut être détenue que pour deux raisons: (1) lorsqu'elle présente un danger pour le public et (2) lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'elle ne se présenterait pas autrement à un examen ou à une enquête. Dans la plupart des cas, c'est la deuxième raison qui motive la détention.

10. Bien que la *Loi sur l'immigration* établisse que la non-comparution probable [1] est un motif suffisant de détention, elle ne précise pas les critères sur lesquels cette décision devrait être fondée. Au cours de nos audiences, des arbitres nous ont dit que cette décision repose sur certaines considérations, notamment les suivantes: si la personne a déjà contrevenu aux exigences liées à un cautionnement; si elle a déjà omis de se présenter devant un tribunal quasi-judiciaire; si elle est revenue au Canada après en avoir été expulsée; si elle n'a aucun endroit où vivre; et ainsi de suite. De nombreux témoins ont néanmoins informé votre Sous-comité que des personnes, notamment celles qui revendiquent le statut de réfugié(*e*), sont détenues pour des raisons qui ne semblent pas constituer des «motifs raisonnables». En fait, certains témoins ont soutenu qu'on détient des réfugié(*e*)s pour en dissuader d'autres de venir au Canada. Des témoins, y compris des arbitres, ont déclaré que, parce que les personnes qui revendiquent le statut de réfugié(*e*) expriment la crainte d'être renvoyées dans leur pays, les agent(*e*)s d'immigration, les agent(*e*)s chargé(*e*)s de présenter les cas et les arbitres semblent penser qu'il s'agit là de «motifs raisonnables» de conclure qu'elles ne se présenteront pas à leur enquête, et partant, d'ordonner leur détention.

11. Votre Sous-comité est d'avis qu'en ce qui concerne le risque de non-comparution [2], les règles actuelles concernant les motifs de détention sont appliquées de façon outrancière. Selon votre Sous-comité, si l'on encourageait

1 Nota: Il s'agit des cas où l'on a des motifs suffisants de croire qu'une personne ne se présenterait pas autrement à un examen ou à une enquête.

2 Nota: Il s'agit des cas où l'on a des motifs suffisants de croire qu'une personne ne se présenterait pas autrement à un examen ou à une enquête.

to put their trust in people to keep their commitments, then this trust would be rewarded.

D. Legal Counsel

12. Under section 12(1) of the *Immigration Act*, "Every person seeking to come into Canada shall appear before an immigration officer at a port of entry, or at such other place as may be designated by a senior immigration officer, for examination to determine whether he is a person who shall be allowed to come into Canada or may be granted admission". Furthermore, under section 12(4), "Every person shall answer truthfully all questions put to him by an immigration officer at an examination and shall produce such documentation as may be required by the immigration officer for the purpose of establishing whether he shall be allowed to come into Canada or may be granted admission."

13. At present, the *Immigration Act* does not provide for counsel to be present at an examination. Nor does the Act preclude counsel from being present. However, according to the immigration manual, IE 2.11(3), it is the Commission's policy not to permit counsel at examinations.

14. Many witnesses indicated to your Sub-committee that evidence obtained and statements made by individuals during an examination are often used by case presenting officers during inquiries and detention review hearings, but counsel is not permitted access to this documentation. Witnesses before your Sub-committee alleged that, in some instances, detainees claim that this evidence is false. It is extremely difficult for us to determine the accuracy of these allegations. Nonetheless, this issue is of great concern to us and we believe that if legal counsel and adequate interpretation services were present during examinations, then most of these complaints would disappear.

15. In some cases, detainees have been questioned by the RCMP and CSIS without being advised of their rights to legal counsel. Your Sub-committee also feels that this practice is unacceptable.

E. Adjudication and Detention Review

16. In theory, adjudicators should be non-affiliated with the Commission and, in this context, render independent judgements. However, according to many witnesses (including adjudicators themselves), adjudicators are often located in the same premises, and even share the same enforcement support staff, with the Commission. Witnesses also indicated that adjudicators are usually selected from within the Commission. As a result, some felt that adjudicators possess an inherent enforcement bias which affects their decisions in significant ways. In addition, some witnesses suggested that many adjudicators do not have enough legal training.

17. Adjudicators have the authority to order the release of detainees subject to terms and conditions including, for

les employé(*e*)s de la Commission à faire davantage confiance aux intéressé(*e*)s, leur confiance serait récompensée.

D. Conseiller(ière)s juridiques

12. Au paragraphe 12(1) de la *Loi sur l'immigration*, il est prévu ce qui suit: «Toute personne désireuse d'entrer au Canada doit se présenter devant un agent d'immigration à un point d'entrée ou à tout autre endroit désigné par un agent d'immigration supérieur; après examen, l'agent d'immigration détermine si la personne doit être autorisée à entrer au Canada ou si elle peut obtenir l'admission.» Et au paragraphe 12(4) de la même loi: «Toute personne examinée doit répondre sincèrement aux questions de l'agent d'immigration et produire toutes les pièces qu'il réclame aux fins d'établir si elle doit être autorisée à entrer au Canada ou si elle peut obtenir l'admission.»

13. À l'heure actuelle, la *Loi sur l'immigration* ne prévoit pas la présence d'un(*e*) conseiller(ère) juridique à un examen, mais ne l'interdit pas non plus. Toutefois, selon le paragraphe 2.11(3) du Guide de l'immigration, la Commission a pour principe de ne pas autoriser un(*e*) conseiller(ère) juridique à assister aux examens.

14. De nombreux témoins ont déclaré à votre Sous-comité que les témoignages et les déclarations des personnes au cours d'un examen sont souvent utilisés par les agent(*e*)s chargé(*e*)s de présenter les cas au cours des enquêtes et des audiences sur la révision des motifs de détention, mais que le(la) conseiller(ère) juridique n'a pas accès à ces documents. Des témoins ont soutenu que, dans certains cas, des détenu(*e*)s prétendent que ces témoignages sont faux. Il nous est extrêmement difficile de déterminer la véracité de ces allégations. Néanmoins, cette question nous préoccupe beaucoup et nous estimons que si des conseiller(ère)s juridiques et des interprètes étaient autorisé(*e*)s à assister aux examens, la plupart de ces plaintes disparaîtraient.

15. Dans certains cas, des détenu(*e*)s ont été interrogé(*e*)s par la GRC ou par le SCRS sans avoir été avisé(*e*)s de leur droit aux services d'un(*e*) conseiller(ère) juridique. Votre Sous-comité estime également que cette pratique est inacceptable.

E. Arbitrage et révision des motifs de détention

16. En théorie, les arbitres devraient être des personnes non associées à la Commission et, dans ce contexte, devraient rendre des jugements indépendants. Toutefois, selon de nombreux témoins, notamment les arbitres eux-mêmes, ceux-ci travaillent souvent dans les mêmes locaux que la Commission, voire partagent le même personnel de soutien en matière d'exécution. Des témoins ont aussi déclaré que les arbitres sont habituellement choisis parmi les membres de la Commission. Certains en ont conclu que les arbitres ont des préventions inhérentes qui influent considérablement sur leurs décisions. En outre, des témoins ont laissé entendre que de nombreux arbitres ont une formation juridique insuffisante.

17. Les arbitres ont le pouvoir d'ordonner la mise en liberté de détenu(*e*)s, sous réserve de conditions, entre autres le

example, payment of a security deposit or posting of a performance bond. However, no guidelines exist for determining the value of these, and although adjudicators apparently strive for consistency, the testimony before your Sub-committee indicates that the value of security deposits and performance bonds varies considerably and at times is excessive.

18. According to section 104(6) of the *Immigration Act*, "Where any person is detained pursuant to this Act for an examination, inquiry or removal and the examination, inquiry or removal does not take place within forty-eight hours from the time when such person is first placed in detention, that person shall be brought before an adjudicator forthwith and the reasons for his continued detention shall be reviewed and thereafter that person shall be brought before an adjudicator at least once during each seven day period, at which times the reasons for continued detention shall be reviewed." Your Sub-committee heard testimony indicating that, in some instances, this section of the Act is not being adhered to in that some detainees are not granted a hearing within 48 hours of the initial decision to detain.

19. In view of the testimony and documents presented to your Sub-committee, we wish to make the following recommendations:

RECOMMENDATIONS

(1) Providing that there are no strong grounds to continue detention, case presenting officers should be instructed to recommend release if a non-governmental organization or a responsible person undertakes to assist a detainee and provide or arrange for his/her accommodation. In this context, we welcome the initiatives of the Director General of Immigration for the Ontario region, who indicated that case presenting officers will be instructed not to ask for bonds to be posted or co-signed by organizations who facilitate the release of detainees.

(2) The Commission's present policy concerning the exclusion of counsel, legal or other, at examinations should be changed. Prior to an examination, immigration officers should be required to inform persons of their rights, the range of available services and their probable costs. Included here should be a list of non-governmental organizations and others willing to act as counsel. Detainees should receive the necessary assistance to contact counsel, whose presence should be permitted at the examination. Should the Commission refuse to change its policy in this regard, then counsel should have access to the examining officer's report immediately following the examination.

paiement d'un gage ou le dépôt d'un bon de garantie d'exécution. Toutefois, il n'existe aucune ligne directrice sur la façon de fixer la valeur de ces dépôts et, bien que les arbitres s'efforcent apparemment d'assurer l'uniformité de la valeur des dépôts, les témoignages reçus par votre Sous-comité indiqueraient que la valeur des gages déposés et des bons de garantie d'exécution varie considérablement selon les cas et qu'elle est parfois exagérée.

18. Selon le paragraphe 104(6) de la *Loi sur l'immigration*, «Au cas où l'examen, l'enquête ou le renvoi qui, en vertu de la présente loi, ont motivé la détention, n'ont pas lieu dans les quarante-huit heures de celle-ci, la personne détenue doit être immédiatement amenée devant un arbitre aux fins de révision des motifs justifiant une détention prolongée; par la suite, la personne devra être amenée devant un arbitre aux mêmes fins, au moins une fois tous les sept jours.» Votre Sous-comité a entendu des témoins déclarer que, dans certains cas, on ne respecte pas les dispositions de ce paragraphe de la Loi, en ce sens que certain(*e*)s détenu(*e*)s ne se voient pas accorder une audience dans les 48 heures qui suivent la décision initiale de les mettre en détention.

19. Compte tenu des témoignages et des documents qui ont été présentés à votre Sous-comité, nous formulons les recommandations suivantes:

RECOMMANDATIONS

(1) À la condition qu'il n'y ait pas de motifs sérieux de maintenir la détention, les agent(*e*)s chargé(*e*)s de présenter les cas devraient avoir pour instructions de recommander la libération si un organisme non gouvernemental ou une personne responsable s'engage à aider un(*e*) détenu(*e*) et soit à l'héberger, soit à prendre les dispositions nécessaires pour lui procurer un logement. À cet égard, nous apprécions les mesures qu'a prises le directeur général de l'immigration pour la région de l'Ontario, qui a fait savoir que les agent(*e*)s chargé(*e*)s de présenter les cas seront informé(*e*)s de ne pas demander que les cautionnements soient déposés ou cosignés par les organisations qui facilitent la libération de détenu(*e*)s.

(2) Il y aurait lieu de modifier la politique actuelle de la Commission relativement à l'exclusion des conseiller(ère)s juridiques au moment des examens. Avant la tenue d'un examen, les agent(*e*)s d'immigration devraient être tenu(*e*)s d'informer les interressé(*e*)s de leurs droits et de la gamme des services qui leur sont offerts, ainsi que des coûts estimatifs de ces derniers. Cela comprend la liste des organismes non gouvernementaux et autres prêts à les conseiller. Les détenu(*e*)s devraient obtenir l'aide nécessaire pour communiquer avec leur conseiller(ère) juridique, lequel (laquelle) devrait être autorisé(*e*) à assister à l'examen. Si la Commission refusait de modifier sa politique à cet égard, le (la) conseiller(ère) juridique devrait alors pouvoir consulter le rapport de l'agent(*e*) d'examen immédiatement après l'examen.

(3) Competent interpretation services should be made available at the examination.

(4) Adjudication facilities and adjudicators should be located in a building separate from the Commission.

(5) Adjudicators should be recruited through open competitions and should be given more legal training.

(6) A uniform set of well-defined guidelines should be established for immigration officers, case presenting officers and adjudicators in determining grounds for detention and terms and conditions of release.

(7) Persons detained for a period of 30 consecutive days should have the right to appeal their detention review decision to a court.

(8) Unless detainees are detained because they are a danger to the public, case presenting officers should not recommend a security deposit as a term or condition of release. In cases where a security deposit is required, it should be deposited in an interest bearing trust account and should be returned immediately, with interest, to the guarantor once the terms and conditions of release have been honoured.

(9) In accordance with section 104(6) of the *Immigration Act*, the Commission must ensure that all detained persons receive a detention review within 48 hours of the initial decision to detain.

(10) Uniform rules and guidelines governing the behaviour and rights of detainees as well as those governing the operations of detention centres (including the provision of security, accomodation, transportation and meal services) should be established by the Minister. The implementation of these rules and guidelines should be actively monitored by a local advisory group appointed by, and responsible to the Minister.

(11) Duties of security personnel should be restricted solely to custodial duties. In particular, security personnel should not be responsible for:

a) deciding whether detainees should be transferred to correctional centres;

b) deciding whether detainees should receive medical treatment; and

c) determining disciplinary policy.

(12) Detention personnel should dispense medication only under the instruction of a medical physician or a nurse.

(13) The duties and responsibilities of Commission personnel in detention centres should be expanded to include decisions to:

(3) Il faudrait offrir les services d'interprètes compétent(*e*)s au cours de l'examen.

(4) Les arbitres et les bureaux d'arbitrage devraient être logés dans un immeuble distinct de ceux de la Commission.

(5) Les arbitres devraient être recruté(*e*)s par voie de concours ouvert et recevoir une formation juridique plus complète.

(6) Il faudrait établir un recueil uniforme de directives bien définies à l'intention des agent(*e*)s d'immigration, des agent(*e*)s chargé(*e*)s de présenter les cas, ainsi que des arbitres qui doivent définir les motifs justifiant la détention de même que les modalités et conditions de libération.

(7) Les personnes détenues pendant une période de trente jours consécutifs devraient avoir le droit de faire appel devant un tribunal de la décision rendue après révision des motifs de détention.

(8) Exception faite des cas où des personnes sont détenues parce qu'elles présentent un danger pour le public, les agent(*e*)s chargé(*e*)s de présenter les cas ne devraient pas recommander le dépôt d'un gage comme condition de libération. Lorsque le dépot d'un gage est exigé, le gage devrait être versé dans un compte fiduciaire portant intérêts et, dès que les modalités et conditions de la libération auront été respectées, il devrait être automatiquement rendu au garant avec les intérêts.

(9) Conformément au paragraphe 104(6) de la Loi sur l'immigration, la Commission doit veiller à ce que le cas de toutes les personnes détenues soit examiné dans les 48 heures qui suivent la décision initiale de les détenir.

(10) Le (la) Ministre devrait établir des règles et lignes directrices uniformes régissant la conduite et les droits des détenu(*e*)s ainsi que le fonctionnement des centres de détention, y compris la fourniture des services en matière de sécurité, de logement, de transport et de repas. Un groupe consultatif local nommé par le (la) Ministre et relevant de ce(cette) dernier(dernière) devrait être chargé de veiller activement à l'application de ces règles et lignes directrices.

(11) Le personnel de sécurité devrait être chargé exclusivement de la garde des détenu(*e*)s. En particulier, ne devrait pas lui incomber:

a) de décider si des détenu(*e*)s doivent être transféré(*e*)s à un centre correctionnel;

b) de décider si des détenu(*e*)s doivent recevoir des soins médicaux; et

c) d'établir les mesures disciplinaires.

(12) Le personnel de détention ne devrait fournir des médicaments à des détenu(*e*)s que sur les ordres d'un médecin ou d'un(*e*) infirmier(ère).

(13) Il faudrait élargir les fonctions et les responsabilités des employé(*e*)s de la Commission affecté(*e*)s dans

a) transfer detainees to correctional centres;

b) make sure that detainees have access to medical services;

c) determine special dietary needs;

d) monitor and evaluate the performance of security personnel;

e) determine disciplinary policy; and

f) provide for the registration and protection of detainees' personal property.

(14) All detainees should receive a medical examination within seven days of the initial decision to detain.

(15) All detainees detained for a continuous period of seven days or more should have daily access to indoor and outdoor exercise.

(16) With the exception of families, the number of detainees per room should be two, where possible, and should not exceed three.

(17) All detention centres should provide facilities for meals in common and for private interviews and consultations between detainees and their counsel.

(18) As soon as possible, detention centres should be located closer to legal counsel and relevant non-governmental organizations.

(19) The Commission should provide third language reading material to detainees. Non-governmental organizations should also be encouraged to assist in this regard.

(20) All detainees should have free and greater access to local telephone calls.

(21) Physical arrangements should facilitate rather than hinder communication among detainees and, in particular, among those who speak the same languages.

(22) Detainees should be given as much privacy as possible.

20. During its examination, your Sub-committee determined that many detentions in this country involve refugee claimants. We believe that Canada's refugee determination process has been, and may continue to be, a major contributor to the immigration detention problems facing this country today. In view of this, we suggest strongly that consideration be given to the question of whether detained refugee claimants should continue to be governed by the procedures contained in Canada's current

des centres de détention afin qu'il leur incombe de prendre les décisions suivantes:

a) transférer des détenu(*e*)s à un centre correctionnel;

b) s'assurer que les détenu(*e*)s ont accès à des services médicaux;

c) déterminer les besoins en régimes alimentaires spéciaux;

d) surveiller et évaluer le rendement du personnel de sécurité;

e) établir les mesures disciplinaires; et

f) prévoir l'enregistrement et la protection des effets personnels des détenu(*e*)s.

(14) Tous (toutes) les détenu(*e*)s devraient subir un examen médical dans les sept jours qui suivent la décision initiale de les détenir.

(15) Toutes les personnes détenues pour une période continue de sept jours ou plus devraient avoir quotidiennement accès à des installations intérieures et extérieures qui leur permettent de faire de l'exercice.

(16) Exception faite des familles, on devrait quand c'est posible, loger deux détenu(*e*)s par pièce mais jamais plus de trois.

(17) Tous les centres de détention devraient disposer d'installations permettant aux détenu(*e*)s de prendre leurs repas en commun et de s'entretenir en privé avec leur conseiller(ère) juridique.

(18) Dès que possible, les centres de détention devraient être situés à proximité des services de consultation juridique et des organisations non gouvernementales utiles en la matière.

(19) La Commission devrait fournir aux détenu(*e*)s du matériel de lecture en langues non officielles. Les organisations non gouvernementales devraient être incitées à collaborer à cet égard.

(20) Tous (toutes) les détenu(*e*)s devraient pouvoir effectuer plus facilement et gratuitement, des appels téléphoniques locaux pour communiquer avec leur conseiller(ère) juridique et avec des organisations non gouvernementales.

(21) Les arrangements physiques devraient faciliter et non entraver la communication entre les détenu(*e*)s, en particulier entre ceux (celles) qui parlent la même langue.

(22) Il faudrait accorder le plus d'intimité possible aux détenu(*e*)s.

20. Au cours de son examen, votre Sous-comité a établi que de nombreux cas de détention mettent en cause des personnes qui revendiquent le statut de réfugié(*e*). Nous croyons que le processus de reconnaissance du statut de réfugié(*e*) du Canada contribue et continuera peut-être de contribuer grandement aux problèmes de détention d'immigrant(*e*)s auxquels fait aujourd'hui face le pays. Compte tenu de ces faits, nous recommandons fortement que l'on approfondisse la question de savoir si les personnes

Immigration Act or by procedures and criteria established specifically for refugee claimants, which will at least offer the same level of protection that Canadians enjoy under the Criminal Code of Canada.

21. Your Sub-committee recommends that the Standing Committee request that the Government respond to this Report in accordance with Standing Order 69(13).

détenues qui revendiquent le statut de réfugié(*e*) devraient continuer d'être soumises à la procédure définie dans la *Loi sur l'immigration* ou être plutôt assujetties à des directives et à des critères visant précisément les personnes qui revendiquent le statut de réfugié(*e*) en leur offrant le même degré de protection que celui dont bénéficient les personnes accusées d'une infraction au Code criminel.

21. Votre Sous-comité recommande que le Comité permanent demande au gouvernement de répondre au présent rapport conformément au paragraphe 13 de l'article 69 du Règlement.

APPENDIX "A"

List of witnesses who appeared before the Sub-Committee

WITNESSES	Date
Gliceria Acosta *La Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés*	12/06/85
Arul S. Aruliah Tamil Eelam Society of Canada	11/06/85
F.R. Alvis Canada - Sri Lanka Association Inc.	11/06/85
Rivka Augenfeld *La Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés*	12/06/85
Diane Bélanger *La Ligue des droits et libertés*	13/06/85
R. Blanchet District Administrator, Montreal Canada Employment and Immigration Commission	12/06/85
Ginette Bouchard *La Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés*	12/06/85
David Conn and staff Director-General - Immigration Ontario Region Canada Employment and Immigration Commission	10/04/85 11/06/85
A. Dassanayake Canada Sri-Lanka Association Inc.	11/06/85
Momodou Drameh House of Frienship of Montreal	12/06/85
Pierre Duquet Bar Association of Quebec	13/06/85
Giovani Fiorino *La Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés*	12/06/85

APPENDICE «A»

Liste des témoins qui ont comparu devant le Sous-comité

TÉMOINS	Date
Gliceria Acosta La Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés	12/06/85
Arul S. Aruliah *Tamil Eelam Society of Canada*	11/06/85
F.R. Alvis *Canada - Sri Lanka Association Inc.*	11/06/85
Rivka Augenfeld La Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés	12/06/85
Diane Bélanger La Ligue des droits et libertés	13/06/85
R. Blanchet Administrateur de district, Montréal La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada	12/06/85
Ginette Bouchard La Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés	12/06/85
David Conn et d'autres fonctionnaires Directeur général - Immigration Région de l'Ontario La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada	10/04/85 11/06/85
A. Dassanayake *Canada Sri-Lanka Association Inc.*	11/06/85
Momodou Drameh La Maison d'Amitié de Montréal	12/06/85
Pierre Duquet L'Association du barreau du Québec	13/06/85
Giovani Fiorino La Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés	12/06/85

Sylvie Gagnon *La Ligue des droits et libertés*	13/06/85	Sylvie Gagnon La Ligue des droits et libertés	13/06/85
Jean-François Goyette Lawyer, *Goyette, Cossette, Creary*	13/06/85	Jean-François Goyette Avocat, *Goyette, Cossette, Creary*	13/06/85
Claude Grisé Director - Enforcement Immigration Centre - Montreal Canada Employment and Immigration Commission	12/06/85	Claude Grisé Directeur - Exécution de la loi Centre d'immigration - Montréal La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada	12/06/85
Ibrahim Hadjireza Refugee claimant from Iran	10/06/85	Ibrahim Hadjireza Iranien revendiquant le statut de refugié	10/06/85
A. Highfield and staff District Administrator - Immigration Mississauga area Canada Employment and Immigration Commission	10/04/85	A. Highfield et d'autres fonctionnaires Administrateur de district - Immigration Mississauga La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada	10/04/85
Laron Paul Hopkins Barrister and Solicitor	11/06/85	Laron Paul Hopkins Avocat	11/06/85
Percy Ishmael Immigration Adjudicator Canada Employment and Immigration Commission	10/06/85	Percy Ishmael Arbitre d'immigration La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada	10/06/85
T. Jackman Representative from *Chiasson, Jackman*	10/06/85	T. Jackman Représentant de *Chiasson, Jackman*	10/06/85
G.H. Jeffs District Administrator - Immigration Toronto area Canada Employment and Immigration Commission	11/04/85 11/06/85	G.H. Jeffs Administrateur de district - Immigration Toronto La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada	11/04/85 11/06/85
S.S. Karimzad Afghan Association of Ontario	11/06/85	S.S. Karimzad *Afghan Association of Ontario*	11/06/85
Robert Martin Koop House of Friendship of Montreal	12/06/85	Robert Martin Koop La Maison d'Amitié de Montréal	12/06/85
Oksana Kowalyk Immigration Adjudicator Canada Employment and Immigration Commission	10/06/85	Oksana Kowalyk Arbitre d'immigration La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada	10/06/85
Shelly Lavenne Tyndale - St. George's	12/06/85	Shelly Lavenne *Tyndale - St. George's*	12/06/85
Dudley Laws Sharon Hayles Defence Committee	10/06/85	Dudley Laws *Sharon Hayles Defence Committee*	10/06/85
Akilah Meade Sharon Hayles Defence Committee	10/06/85	Akilah Meade *Sharon Hayles Defence Committee*	10/06/85
W.H. Moffat Assistant Manager Priorities and Program Coordination Immigration Division British Columbia - Yukon Territory Region Canada Employment and Immigration Commission	04/06/85	W.H. Moffat Gestionnaire adjoint Coordination des priorités et des programmes Division de l'immigration Région de la Colombie-Britannique et du Yukon La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada	04/06/85
Sonja Morch Tyndale - St. George's	12/06/85	Sonja Morch *Tyndale - St. George's*	12/06/85
D. Morley Executive Director - Immigration Ontario region Canada Employment and Immigration Commission	10/04/85	D. Morley Directeur exécutif - Immigration Région de l'Ontario La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada	10/04/85

Moosavi Naser Refugee claimant from Iran	10/06/85	Moosavi Naser Iranien revendiquant le statut de réfugié	10/06/85
Raul Pacheco Tyndale - St. George's	12/06/85	Raul Pacheco *Tyndale - St. George's*	12/06/85
A. Perrara Canada - Sri Lanka Association Inc.	11/06/85	A. Perrara *Canada - Sri Lanka Association Inc.*	11/06/85
Monique Proulx *La Table de concertation des organismes de Montréal aux service de refugiés*	12/06/85	Monique Proulx Le Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés	12/06/85
Aldorfo Puricelli Toronto Refugee Affairs Council	10/06/85	Aldorfo Puricelli *Toronto Refugee Affairs Council*	10/06/85
Sri-Skanda-Rajah Tamil Eelam Society of Canada	11/06/85	Sri-Skanda-Rajah *Tamil Eelam Society of Canada*	11/06/85
Nour Mohammad Rastejar Refugee claimant from Iran	10/06/85	Nour Mohammad Rastejar Iranien revendiquant le statut de réfugié	10/06/85
Harold Reesor House of Friendship of Montreal	12/06/85	Harold Reesor La Maison d'Amitié de Montréal	12/06/85
Brian Riddell Canadian - African Newcomer Aid Centre (C.A.N.A.C.T.)	11/06/85	Brian Riddell *Canadian - African Newcomer Aid Centre* *(C.A.N.A.C.T.)*	11/06/85
Frederika Rotter Lawyer, Parkdale Community Legal Service	10/06/85	Frederika Rotter Avocate, *Parkdale Community Legal Service*	10/06/85
Anthony Sarzotti Toronto Refugee Affairs Council	10/06/85	Anthony Sarzotti *Toronto Refugee Affairs Council*	10/06/85
Isabelle Soltar Immigration Adjudicator Canada Employment and Immigration Commission	10/06/85	Isabelle Soltar Arbitre d'immigration La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada	10/06/85
Stephanie Thomas Toronto Refugee Affairs Council	10/06/85	Stephanie Thomas *Toronto Refugee Affairs Council*	10/06/85
Richard Tyndorf Immigration Adjudicator Canada Employment and Immigration Commission	10/06/85	Richard Tyndorf Arbitre d'immigration La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada	10/06/85
George Varnai Manager, Recruitement and Selection Immigration Division British Columbia - Yukon Territory Region Canada Employment and Immigration Commission	04/06/85	George Varnai Gestionnaire Recrutement et sélection Division de l'immigration Région de la Colombie-Britannique et du Yukon La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada	04/06/85
Joyce Yedid La Table de concertation et organismes de Montréal aux service de refugiés	12/06/85	Joyce Yedid La Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés	12/06/85
Alison Young Tyndale - St. George's	12/06/85	Alison Young *Tyndale - St. George's*	12/06/85

3. Your Committee requests that the Government respond to this report in accordance with Standing Order 69 (13).

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee (*Issue Nos. 19, 35 and 36, which includes this report and the Minutes of Proceedings of the Sub-committee*) is tabled.

3. Votre Comité demande que le gouvernement donne suite au rapport conformément au paragraphe 69 (13) du Règlement.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages s'y rapportant du Comité permanent (*Fascicules n 19, 35 et 36, qui comprend le présent rapport et les Procès-verbaux du Sous-comité*) est déposé.

Respectfully submitted,

Respectueusement soumis,

Le président,

JIM HAWKES,

Chairman.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JUNE 25, 1985
(47)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met *in camera* at 3:40 o'clock p.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Leo Duguay, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom, Andrew Witer.

Alternates present: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Lucie Pépin, Peter Peterson, Joe Price.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984, relating to the Annual Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, December 4, 1983, Issue No. 3*); its Order of Reference dated Monday, October 3, 1983, relating to the amendments to the Immigration Regulations 1978, (*See Minutes of Proceedings, Thursday, March 7, 1985, Issue No. 14*) and its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Report to Parliament on Future Immigration Levels (*itSee Minutes of Proceedings, Tuesday, March 12, 1985, Issue No. 14*).

John Oostrom presented the First Report of the Sub-committee on the Detention of Immigrants in the Toronto area.

It was agreed,—That the First Report of the Sub-committee on the Detention of Immigrants in the Toronto area, as amended, be adopted as the Fourth Report of the Committee.

On motion of Dan Heap, it was agreed,—That the Chairman be instructed to present the Fourth Report to the House.

On motion of Lucie Pépin, it was agreed,—That the Chairman be authorized to organize a press conference after the Fourth Report has been presented to the House.

On motion of John Oostrom, it was agreed,—That the Minutes of Proceedings of the Sub-committee on the Detention of Immigrants be appended to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*See Appendix "TRAV-6"*).

It was agreed,—That the following documents be filed with the Clerk of the Committee as exhibits:

(*a*) the EIDOS concept, prepared by the Lewis Group Inc. (*Exhibit "TRAV-45"*);

(*b*) article from Modern Asia April 1985 entitled, "Where can Hong Kong's business migrants go?" (*Exhibit "TRAV-46"*);

(*c*) letter in reply to George Baker from Gaétan Lussier, Deputy Minister, Employment and Immigration Department, concerning the provision of additional funding by

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 25 JUIN 1985
(47)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit à huis clos, ce jour à 15 h 40, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Leo Duguay, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom, Andrew Witer.

Substituts présents: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Lucie Pépin, Peter Peterson, Joe Price.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, Margaret Young, attachés de recherche.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et celles de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (*voir Procès-verbaux du mardi 4 décembre 1983, fascicule nº 3*); l'étude de son ordre de renvoi du lundi 3 octobre 1983 relatif aux amendements apportés aux Règlements de l'immigration de 1978 (*Voir Procès-verbaux du jeudi 7 mars 1985, fascicule nº 14*); et l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au Rapport au Parlement sur les futurs quotas d'immigration (*Voir Procès-verbaux du mardi 12 mars 1985, fascicule nº 14*).

John Oostrom présente le Premier rapport du Sous-comité de la détention des immigrants dans la région de Toronto.

Il est convenu,—Que le Premier rapport du Sous-comité de la détention des immigrants dans la région de Toronto, sous sa forme modifiée, soit adopté à titre de Quatrième rapport du Comité.

Sur motion de Dan Heap, *il est convenu*,—Que le président reçoive instruction de présenter le Quatrième rapport à la Chambre.

Sur motion de Lucie Pépin, *il est convenu*,—Que le président autorise la tenue d'une conférence de presse à la suite de la présentation du Quatrième rapport à la Chambre.

Sur motion de John Oostrom, *il est convenu*,—Que les Procès-verbaux du Sous-comité de la détention des immigrants dans la région de Toronto figurent en appendice aux Procès-verbaux et témoignages de ce jour (*voir appendice «TRAV-6»*).

Il est convenu,—Que les documents suivants soient déposés chez le greffier du Comité à titre de pièces:

a) concept EIDOS, rédigé par le «*Lewis Group Inc.*» (*pièce «TRAV-45»*);

b) article paru dans «*Modern Asia*» d'avril 1985, intitulé «*Where can Hong Kong's business migrants go?*» (*pièce «TRAV-46»*);

c) lettre de Gaétan Lussier, sous-ministre, ministère de l'Emploi et de l'Immigration, en réponse à George Baker, ayant trait à la ventilation, par province, des participants

the provinces for municipalities participating under Challenge '85 (*Exhibit "TRAV-47"*);

(*d*) letter in reply to Jean-Guy Hudon from John Edwards, Assistant Deputy Minister, Department of Employment and Immigration, concerning Work Orientation Workshops (WOW) a component of Challenge '85 program (*Exhibit "TRAV-48"*);

(*e*) letter in reply to Lloyd Axworthy from Flora MacDonald, Minister of Employment and Immigration, concerning Work Study Projects in Winnipeg (*Exhibit "TRAV-49"*);

(*f*) letter in reply to John Rodriguez from Flora MacDonald, concerning the status of the application made by the centre in Mining and Mineral Exploration Research (CIMMER) at Laurentian University, for funding through S.38 of the Unemployment Insurance Act, under the Canada Works Program (*Exhibit "TRAV-50"*);

(*g*) correspondence between Rezaul Karim Talukdar, President of the Association Bangladesh-Quebec and Jim Hawkes concerning refugee status for Bangladeshi (*Exhibit "TRAV-51"*);

(*h*) letter in reply to John Rodriguez from Flora MacDonald, dated June 6, 1985, concerning the formula which Revenue Canada (Taxation) uses to determine the cost of Unemployment Insurance Premium Revenue Collection (*Exhibit "TRAV-52"*);

(*i*) letter from R.F. Kent, dated June 6, 1985 concerning the Entrepreneurial Immigration Program, and the reply from the Committee Chairman (*Exhibit "TRAV-53"*)

(*j*) letter from Mohinder Singh Gosal, President, Federation of Sikh Societies of Canada, dated May 25, 1985 concerning refugee status for the Sikhs in India, and the reply from the Committee Chairman (*Exhibit "TRAV-54"*)

(*k*) letter from Freda Hawkins, Professor Emeritus, University of Toronto and an attached document entitled, "Towards a Population Policy for Canada: Past and present policy development in the field of Canadian immigration and population", and the reply from the Committee Chairman (*Exhibit "TRAV-55"*);

(*l*) letter in reply to John Oostrom dated June 18, 1985 from Flora MacDonald, concerning the latest data on the Summer Employment/Experience Development (SEED) element of Challenge '85 (*Exhibit "TRAV-56"*).

It was agreed,—That Jeff House, Immigration lawyer, be invited to appear at this day's meeting concerning Immigration Appeal Board matters, and that reasonable travel and living expenses be paid, if necessary.

It was agreed,—That Denis Racicot, Sylvie Gagnon, Mathilde Marchand and Pierre Duquette be invited to appear at this day's meeting concerning Immigration Appeal Board matters, and that reasonable travel and living expenses be paid to the witnesses, if necessary.

It was moved,—That the Committee schedule meetings on Tuesday, September 3, and Wednesday, September 4, 1985 on

au Programme de mobilité du Canada 1984-1985 (*pièce «TRAV-47»*);

d) lettre de John Edwards, sous-ministre adjoint, ministère de l'Emploi et de l'Immigration, en réponse à Jean-Guy Hudon, ayant trait à l'atelier du Sous-comité d'orientation au travail (AOT) de Défi 85 (*pièce «TRAV-48»*);

e) lettre de Flora MacDonald, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, en réponse à Lloyd Axworthy, au sujet des études du travail envisagées à Winnipeg (*pièce «TRAV-49»*);

f) lettre de Flora MacDonald en réponse à John Rodriguez au sujet de la demande de consolidation au titre de l'article 38 de la *Loi de l'assurance-chômage*, sous la rubrique Programme Canada au travail présentée par le «*Centre in Mining and Mineral Exploration Research (CIMMER)*», à l'université Laurentienne. (*pièce «TRAV-50»*);

g) correspondance entre Rezaul Karim Talukdar, président de l'Association Bangladesh-Québec, et Jim Hawkes, au sujet du statut de réfugiés des Bangladeshi (*pièce «TRAV-51»*);

h) lettre de Flora MacDonald, en date du 6 juin 1985, en réponse à John Rodriguez, au sujet de la formule qu'emploie Revenu Canada (Impôt) pour déterminer le coût de la Perception du revenu des primes d'assurance chômage (*pièce «TRAV-52»*);

i) lettre de R.F. Kent, en date du 6 juin 1985, au sujet du Programme en faveur des entrepreneurs (*pièce «TRAV-53»*);

j) lettre de Mohinder Singh Gosal, président, Fédération des sociétés Sikh du Canada, en date du 25 mai 1985, au sujet du statut de réfugiés des Sikhs en Inde, et réponse du président du Comité (*pièce «TRAV-54»*);

k) lettre de Freda Hawkins, professeur émérite, Université de Toronto, et document y joint intitulé «*Towards a Population Policy for Canada: Past and Present policy development in the field of Canadian immigration and population*», et réponse du président du Comité (*pièce «TRAV-55»*);

l) lettre de Flora MacDonald en réponse à John Oostrom, en date du 18 juin 1985, au sujet des plus récentes données touchant le «*Summer Employment/Experience Development (SEED)*», élément de Défi 85 (*pièce «TRAV-56»*);

Il est convenu,—Que Jeff House, avocat de l'Immigration, soit invité à comparaître à la séance d'aujourd'hui au sujet de la Commission d'appel de l'immigration, et que des frais de déplacement et de séjour jugés raisonnables lui soient remboursés au besoin.

Il est convenu,—Que Denis Racicot, Sylvie Gagnon, Mathilde Marchand et Pierre Duquette soient invités à comparaître à la séance d'aujourd'hui au sujet de questions touchant la Commission d'appel de l'immigration, et que des frais raisonnables de déplacement et de séjour leur soient remboursés au besoin.

Il est proposé,—Que le Comité prévoie la tenue de séances pour le mardi 3 septembre et mercredi 4 septembre 1985 au

matters relating to refugees, and that Gunther Plaut be invited to appear, as well as other witnesses who will be chosen from names submitted by members of the Committee, subject to their availability.

After debate, the question being put on the motion it was negatived on division.

At 4:25 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

sujet de questions ayant trait aux réfugiés, et que Gunther Plaut soit invité à comparaître, ainsi que d'autres témoins qui seront choisis à partir des noms qu'ont soumis les membres du Comité, à condition qu'ils puissent se libérer.

Après débat, la motion est mise aux voix et rejetée.

A 16 h 25, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

APPENDIX "TRAV-6"

Minutes of Proceeding of the
Sub-committee on the Detention
of Immigrants in the Toronto
area.

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, APRIL 3, 1985
(1)

The Sub-Committee on the Detention of Immigrants in the Toronto area of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met in camera at 1:44 o'clock p.m., this day, the Chairman, John Oostrom, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Dan Heap, John Oostrom, Peter Peterson, Andrew Witer.

Other Member present: Jim Hawkes.

The Sub-Committee proceeded to the consideration of its Order of Reference from the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration which reads as follows:

WEDNESDAY, March 27, 1985

ORDERED, - That a Sub-committee of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration be appointed to inquire into the detention of refugee claimants in the Toronto area in relation to the Committee's Order of Reference, dated December 4, 1984, pertaining to the Annual Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission;

- That the Sub-committee be composed of five (5) members of the Committee, including three (3) members from the Progressive Conservative Party, one (1) member from the Liberal Party and one (1) member from the New Democratic Party, to be appointed by the Chairman after the usual consultations with the Party Critics on the Committee;

- That the Sub-committee be empowered to send for persons, papers and records, to sit while the House is sitting, to sit during periods when the House stands adjourned, to print from day to day such papers and evidence as may be ordered by it and to authorize its Chairman to hold meetings to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present;

- That the name of the Sub-committee be the Sub-committee on the Detention of Refugees in the Toronto area; and

- That John Oostrom be Chairman of the Sub-committee on the Detention of Immigrants in the Toronto area.

It was agreed, - That the Clerk should make arrangements for members to visit the detention centres in the Toronto area on April 10 and 11, 1985.

At 2:08 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Michael Lukyniuk
Clerk of the Committee

SUB-COMMITTEE ON THE DETENTION OF IMMIGRANTS

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, APRIL 23, 1985
(2)

The Sub-Committee on the Detention of Immigrants in the Toronto area of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met in camera at 1:35 o'clock p.m., this day, the Chairman, John Oostrom, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Dan Heap, John Oostrom, Lucie Pépin, Peter Peterson, Andrew Witer.

Other Members present: Jim Hawkes, Sergio Marchi.

The Sub-Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, March 27, 1985. (See Minutes of Proceedings of Wednesday, April 3, 1985, Issue No. 1).

The Sub-Committee studied matters under its order of Reference.

At 2:15 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Michael Lukyniuk
Clerk of the Committee.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, May 21, 1985
(3)

The Sub-committee on the Detention of Immigrants in the Toronto area of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met in camera at 9:35 o'clock a.m. this day, the Chairman, John Oostrom, presiding:

Members of the Committee present: Dan Heap, John Oostrom and Lucie Pépin.

Other Member present: Jim Hawkes.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, March 27, 1985 (See Minutes of Proceedings of Wednesday, April 3, 1985, Issue No. 1).

The Sub-committee studied matters under its Order of Reference.

It was agreed, - That the Chairman report to the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration seeking authority to travel to Toronto and Montreal from June 10 to June 14, 1985 in relation to its Order of Reference dated Wednesday, March 27, 1985 and that the necessary staff do accompany the Sub-committee.

At 10:40 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Michael Lukyniuk
Clerk of the Committee.

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, JUNE 10, 1985
(4)

The Sub-committee on the Detention of Immigrants in the Toronto area of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met in Toronto at 9:45 o'clock a.m. this day, the Chairman, John Oostrom, presiding.

Members of the Sub-committee present: Dan Heap, Lucie Pépin, John Oostrom, Peter Peterson, Andrew Witer.

In attendance: From the Library of Parliament: Kevin Kerr, Research Officer.

Witnesses: From the Toronto Refugee Affairs Council: Anthony Sarzotti, Past President; Stephanie Thomas, Member; Aldorfo Puricelli, Member. Private individuals: Terri Jackman, Nour Mohammad Rastegar, Moosaui-Naser, Ibrahim Hadjireza.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, March 27, 1985 (See Minutes of Proceedings of Wednesday, April 3, 1985, Meeting No. 1)

The witnesses made statements and answered questions.

At 12:55 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

Michael Lukyniuk
Clerk of the Sub-committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, JUNE 10, 1985
(5)

The Sub-committee on the Detention of Immigrants in the Toronto area of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met in Toronto at 1:54 o'clock p.m. this day, the Chairman, John Oostrom, presiding.

Members of the Sub-committee present: Dan Heap, Lucie Pépin, John Oostrom, Peter Peterson, Andrew Witer.

In attendance: From the Library of Parliament: Kevin Kerr, Research Officer.

Witnesses: From the Parkdale Community Legal Service: Frederika Rotter, Lawyer: From the Canada Employment and Immigration Commission - Immigration adjudicators: Isabelle Soltar, Richard Tyndorf, Percy Ishmael, Oksana Kowalyk. From the Sharon Hayles Defence Committee: Akilah Meade, Member; Dudley Laws, Member.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, March 27, 1985 (See Minutes of Proceedings of Wednesday, April 3, 1985, Meeting No. 1)

The witnesses made statements and answered questions.

It was agreed, - That the document entitled, "Proposal for Duty Counsel Project at Pearson International Airport", presented by Frederika Rotter and the letter to David Morley, Executive Director (Ontario), Canada Employment and Immigration Commission from Frederika Rotter, Staff Lawyer, Parkdale Community Legal Service, dated May 28, 1985, be filed with the Clerk of the Sub-committee as an exhibit (Exhibit "DET-1").

It was agreed, - That the submission of the Sharon Hayles Defence Committee, dated June 10, 1985, be filed as an exhibit with the Clerk of the Sub-committee (Exhibit "DET-2").

At 5:35 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

Michael Lukyniuk
Clerk of the Sub-committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JUNE 11, 1985
(6)

The Sub-committee on the Detention of Immigrants in the Toronto area of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met in Toronto at 9:13 o'clock a.m. this day, the Chairman, John Oostrom, presiding.

Members of the Sub-committee present: Dan Heap, John Oostrom, Lucie Pépin, Peter Peterson, Andrew Witer.

In attendance: From the Library of Parliament: Kevin Kerr, Research Officer.

Witnesses: From the Eelam Tamil Association of Canada: Arul S. Aruliah, Co-Chairman, Immigration Committee; Sri-Skanda-Rajah, Co-Chairman, Immigration Committee. From the Canadian African Newcomer Aid Centre: Brian Riddell, Executive Director. From the Afghan Association of Ontario: S.S. Karimzad, President. From the Canada-Sri Lanka Association Inc.: F.R. Alvis, President; A. Dassanayake, Member; A. Perrara, Treasurer.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, March 27, 1985 (See Minutes of Proceedings of Wednesday, April 3, 1985, Meeting No. 1)

The witnesses made statements and answered questions.

At 12:39 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

Michael Lukyniuk
Clerk of the Sub-committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JUNE 11, 1985
(7)

The Sub-committee on the Detention of Immigrants in the Toronto area of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met in Toronto at 4:18 o'clock p.m. this day, the Chairman, John Oostrom, presiding.

Members of the Sub-committee present: Dan Heap, John Oostrom, Lucie Pépin, Peter Peterson, Andrew Witer.

In attendance: From the Library of Parliament: Kevin Kerr, Research Officer.

Witness: Laron Paul Hopkins, Barrister and Solicitor.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, March 27, 1985 (See Minutes of Proceedings of Wednesday, April 3, 1985, Meeting No. 1)

Laron Paul Hopkins made a statement and answered questions.

At 5:07 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

Michael Lukyniuk
Clerk of the Sub-committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, JUNE 12, 1985
(8)

The Sub-committee on the Detention of Immigrants in the Toronto area of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met in Montreal at 2:30 o'clock p.m. this day, the Acting Chairman, Andrew Witer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Dan Heap, Lucie Pépin, Peter Peterson, Andrew Witer.

In attendance: From the Library of Parliament: Kevin Kerr, Research Officer.

Witnesses: From La Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés: Giovani Fiorino; Rivka Augenfeld; Joyce Yedid; Monique Proulx; Gliceria Acosta; Ginette Bouchard. From the House of Friendship of Montreal: Harold Reesor, Administrator; Robert Martin Koop, Member; Momodou Drameh, Member. From Tyndale - St. George's: Rev. Joseph Reed; Sonja Morch; Shelly Lavenne; Raul Pacheco; Alison Young.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, March 27, 1985 (See Minutes of Proceedings of Wednesday, April 3, 1985, Meeting No. 1)

The Clerk of the Sub-committee presided over the election of an Acting Chairman.

It was agreed, - that Andrew Witer take the Chair for the duration of this meeting as Acting Chairman.

The witnesses made statements and answered questions.

It was agreed, - That the document presented by the House of Friendship of Montreal entitled "Summary of Notes taken During interview with Momodou Drameh, Gambian refugee claimant," be filed with the Clerk of the Sub-committee as an exhibit (Exhibit "DET-3").

At 5:31 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

Michael Lukyniuk
Clerk of the Sub-committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, JUNE 12, 1985
(9)

The Sub-committee on the Detention of Immigrants in the Toronto area of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met in Montreal in camera at 8:50 o'clock p.m. this day, the Chairman, John Oostro, presiding.

Members of the Sub-committee present: Dan Heap, John Oostrom, Andrew Witer.

In attendance: From the Library of Parliament: Kevin Kerr, Research Officer.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, March 27, 1985 (See Minutes of Proceedings of Wednesday, April 3, 1985, Meeting No. 1)

The Sub-committee considered its future business.

At 12:45 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Michael Lukyniuk
Clerk of the Sub-committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, JUNE 13, 1985
(10)

The Sub-committee on the Detention of Immigrants in the Toronto area of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met in Montreal at 9:40 o'clock a.m. this day, the Chairman, John Oostrom, presiding.

Members of the Sub-committee present: Dan Heap, John Oostrom, Lucie Pépin, Andrew Witer.

In attendance: From the Library of Parliament: Kevin Kerr, Research Officer. From "L'Hirondelle": Carlos Guerra.

Witnesses: From Goyette, Cossette, Creary: Jean-François Goyette, Lawyer. From La Ligue des droits et libertés: Sylvie Gagnon; Diane Bélanger. From the Quebec Bar Association: Pierre Duquet, Lawyer.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, March 27, 1985 (See Minutes of Proceedings of Wednesday, April 3, 1985, Meeting No. 1)

The witnesses made statements and answered questions.

It was agreed, - That the document presented by La Ligue des droits et libertés entitled "La détention "préventive": UNE FACE CACHÉE DE L'IMMIGRATION" be filed with the Clerk of the Sub-committee as an exhibit (EXHIBIT "DET-4").

At 1:14 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

Michael Lukyniuk
Clerk of the Sub-committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, JUNE 13, 1985
(11)

The Sub-committee on the Detention of Immigrants in the Toronto area of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met in Montreal in camera at 2:11 o'clock p.m. this day, the Chairman, John Oostrom, presiding.

Members of the Sub-committee present: Dan Heap, John Oostrom, Lucie Pépin, Andrew Witer.

In attendance: From the Library of Parliament: Kevin Kerr, Research Officer.

The Sub-Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, March 27, 1985 (See Minutes of Proceedings of Wednesday, April 3, 1985, Meeting No. 1)

The Sub-committee commenced consideration of its draft report to the Committee.

At 4:02 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

Michael Lukyniuk
Clerk of the Sub-committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JUNE 18, 1985
(12)

The Sub-Committee on the Detention of Immigrants in the Toronto area of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met in camera at 11:43 o'clock a.m. this day, the Chairman, John Oostrom, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Dan Heap, John Oostrom, Lucie Pépin, Peter Peterson, Andrew Witer.

Other Member present: Jim Hawkes.

In attendance: From the Library of Parliament: Kevin Kerr, Research Officer. From the Office of Jim Hawkes: Bill Gabbert. From the Office of Lucie Pépin: Anne-Marie Gingras.

The Sub-Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, March 27, 1985. (See Minutes of Proceedings of Wednesday, April 3, 1985, Issue No. 1).

The Sub-Committee resumed consideration of its draft report to the Committee.

At 1:07 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Michael Lukyniuk
Clerk of the Committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, JUNE 19, 1985
(13)

The Sub-Committee on the Detention of Immigrants in the Toronto area of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met in camera at 9:19 o'clock p.m. this day, the Chairman, John Oostrom, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Dan Heap, John Oostrom, Lucie Pépin, Peter Peterson, Andrew Witer.

Other Member present: Jim Hawkes.

In attendance: From the Library of Parliament: Kevin Kerr, Research Officer. From the Office of Jim Hawkes: Bill Gabbert.

The Sub-Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, March 27, 1985. (See Minutes of Proceedings of Wednesday, April 3, 1985, Issue No. 1).

The Sub-Committee resumed consideration of its draft report to the Committee.

It was agreed, - That the draft report, as amended, be adopted as the Sub-committee's First Report to the Committee, subject to the approval of the wording of the final text by Mme Pépin, and that the Chairman be instructed to present it to the Committee.

At 2:34 o'clock a.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Michael Lukyniuk
Clerk of the Committee

APPENDICE "TRAV-6"

Procès-verbaux du Sous-comité de
la détention des immigrants dans
la région de Toronto.

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 3 AVRIL 1985

(1)

Le Sous-comité de la détention des immigrants dans la région de Toronto du Comité permanent du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration se réunit à huis clos, ce jour à 13h44, sous la présidence de John Oostrom (président).

Membres du Sous-comité: Dan Heap, John Oostrom, Peter Peterson, Andrew Witer.

Autre député présent: Jim Hawkes.

Conformément à son ordre de renvoi du comité du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, le Sous-comité procède à l'étude de l'ordre de renvoi suivant:

LE MERCREDI 27 MARS 1985

IL EST ORDONNÉ: - Qu'un Sous-comité du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration soit chargé de faire enquête sur la détention d'immigrants dans la région de Toronto, relativement à l'ordre de renvoi du Comité daté du 4 décembre 1984 et relatif au Rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et celles de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada;

- Que le Sous-comité se compose de cinq (5) membres du Comité, y compris trois (3) députés du Parti progressiste - conservateur, un (1) député du Parti libéral et un (1) député du parti néo-démocrate que désignera le président après les consultations d'usage avec les critiques des partis en matière de comité;

- Que le Sous-comité soit autorisé à réclamer les personnes, les documents et les dossiers nécessaires; à siéger quand la Chambre siège et durant l'intersession; à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages que la Chambre lui réclamera; et à permettre à son

président de tenir des réunions pour recevoir des témoignages et en autoriser l'impression en l'absence du quorum;

- Que le Sous-comité soit désigné sous le nom de Sous-comité de la détention d'immigrants dans la région de Toronto; et

- Que John Oostrom assumera la présidence du Sous-comité de la détention d'immigrants dans la région de Toronto.

Il est convenu, - Que le greffier du Comité prépare une visite pour les membres du Comité aux centres de détention à Toronto les 10 et 11 avril 1985.

A 14h08, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Michael Lukyniuk
Greffier du Sous-comité

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 23 AVRIL 1985
(2)

Le Sous-comité de la détention des immigrants dans la région de Toronto du Comité permanent du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration se réunit à huis clos, ce jour à 13h35, sous la présidence de John Oostrom (président).

Membres du Sous-comité présent: Dan Heap, John Oostrom, Lucie Pépin, Peter Peterson, Andrew Witer.

Autre député présent: Jim Hawkes, Sergio Marchi.

Le Sous-comité reprend l'examen de son ordre de renvoi du mercredi 27 mars 1985 (voir procès-verbal du mercredi 3 avril 1985).

Le Sous-comité étudie les questions touchant l'ordre de renvoi.

A 14h15, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Michael Lukyniuk
Greffier du Sous-comité

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 21 MAI 1985
(3)

Le Sous-comité de la détention des immigrants dans la région de Toronto du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit à huis clos, ce jour à 9h35, sous la présidence de John Oostrom (président).

Membres du Sous-comité présent: Dan Heap, John Oostrom, Lucie Pépin.

Autre député présent: Jim Hawkes.

Le Sous-comité reprend l'examen de son ordre de renvoi du mercredi 27 mars 1985 (voir procès-verbal du mercredi 3 avril 1985).

Le Sous-comité étudie les qustions touchant l'ordre de renvoi.

Il est convenu, - Que le président présente un rapport au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration qui demande l'autorisation de permettre le déplacement du Sous-comité à Toronto et à Montréal du 10 au 14 juin 1985 conformément à son ordre de renvoi du mercredi 27 mars 1985 et que le personnel nécessaire l'accompagne.

A 10h40, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Michael Lukyniuk
Greffier du Sous-comité

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 10 JUIN 1985
(4)

Le Sous-comité de la détention des immigrants dans la région de Toronto du Comité permanent du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration se réunit à Toronto ce jour à 9h45, sous la présidence de John Oostrom (président).

Membres du Sous-comité présent: Dan Heap, Lucie Pépin, John Oostrom, Peter Peterson, Andrew Witer.

Aussi présent: De la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr, attaché.

Témoins: De "Toronto Refugee Affairs Council": Anthony Sarzotti, ancien président; Stephanie Thomas, Membre; Aldorfo Puricelli, Membre. Individuels: Terri Jackman, Nour Mohammad Rastegar, Moosaui-Naser, Ibrahim Hadjireza.

Le sous-comité reprend l'examen de son ordre de renvoi du mercredi 27 mars 1985 (voir procès-verbal du mercredi 3 avril 1985, réunion nº1).

Les témoins font une déclaration et répondent aux questions.

À 12h55, le Sous-comité lève la séance jusqu'à nouvelle convocation du président.

Michael Lukyniuk
Greffier du Sous-comité

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 10 JUIN 1985
(5)

Le Sous-comité de la détention des immigrants dans la région de Toronto du Comité permanent du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration se réunit à Toronto ce jour à 13h54 sous la présidence de John Oostrom (président).

Membres du Sous-comité: Dan Heap, John Oostrom, Lucie Pépin, Peter Peterson, Andrew Witer.

Aussi présent: De la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr, attaché.

Témoins: De "Parkdale Community Legal Services" Frederika Rotter, avocate. De la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada - arbites d'immigration: Isabelle Soltar, Richard Tyndrof, Percy Ishmael, Oksana Kowalyk. Du Comité de la défense de Sharon Hayles: Akilah Meade, membre; Dudley Laws, membre.

Le Sous-comité reprend l'examen de son ordre de renvoi du mercredi 27 mars 1985 (voir procès-verbal du mercredi 3 avril 1985, réunion nº 1).

Les témoins font une déclaration et répondent aux questions.

Il est convenu, - Que le document présenté par Frederika Rotter intitulé "Proposal for Duty Counsel Project at Pearson International Airport" et que la lettre datée le 28 mai 1985, que Frederika Rotter, avocate, Parkdale Community Legal Services, adressait à David Morley, directeur exécutif (Ontario), soit déposé chez le greffier du Sous-comité à titre de pièce (Pièce "DET-1").

Il est convenu, - Que la soumission, datée le 10 juin 1985, que le Comité de la défense de Sharon Hayle a presenté au Sous-comité, soit déposé chez le greffier à titre de pièce (Pièce "DET-2").

À 17h35, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Michael Lukyniuk
Greffier du Sous-comité

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 11 JUIN 1985
(6)

Le Sous-comité de la détention des immigrants dans la région de Toronto du Comité permanent du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration se réunit à Toronto ce jour à 9h13, sous la présidence de John Oostrom (président).

Membres du Sous-comité présent: Dan Heap, John Oostrom, Lucie Pépin, Peter Peterson, Andrew Witer.

Aussi présent: De la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr, attaché.

Témoins: De l'Association Eelam Tamil du Canada: Arul S. Aruliah, co-président, comité d'immigration; Sri-Skanda-Rajah, co-président, comité d'immigration. De "Canadian African Newcomer Aid Centre": Brian Riddell, directeur exécutif. De l'Association Afghan de l'Ontario: S.S. Karimzad, président. De "Canada-Sri Lanka Association Inc.": F.R. Alvis, président; A. Dassanayake, membre; A. Perrara, agent de la trésorerie.

Le Sous-comité reprend l'examen de son ordre de renvoi du mercredi 27 mars 1985 (voir procès-verbal du mercredi 3 avril 1985, réunion nº 1).

Les témoins font une déclaration et répondent aux questions.

À 12h39, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Michael Lukyniuk
Greffier du Sous-comité

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 11 JUIN 1985
(7)

Le Sous-comité de la détention des immigrants dans la région de Toronto du Comité permanent du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration se réunit à Toronto ce jour à 16h18, sous la présidence de John Oostrom (président).

Membres du Sous-comité présent: Dan Heap, John Oostrom, Lucie Pépin, Peter Peterson, Andrew Witer.

Aussi présent: De la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr, attaché.

Témoin: Laron Paul Hopkins, avocat.

Le Sous-comité reprend l'examen de son ordre de renvoi du mercredi 27 mars 1985 (voir procès-verbal du mercredi 3 avril 1985, réunion nº 1).

Laron Paul Hopkins fait une déclaration et répond aux questions.

À 17h07, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Michael Lukyniuk
Greffier du Sous-comité

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 12 JUIN 1985
(8)

Le Sous-comité de la détention des immigrants dans la région de Toronto du Comité permanent du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration se réunit à Montréal ce jour à 14h30 sous la présidence de Andrew Witer. (président suppléant).

Membres du Sous-comité présent: Dan Heap, Lucie Pépin, Peter Peterson, Andrew Witer.

Aussi présent: De la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr, attaché.

Témoins: De La Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés: Giovani Fiorino; Rivka Augenfeld; Joyce Yedid; Monique Proulx; Gliceria Acosta; Ginette Bouchard. De la Maison d'Amitié de Montréal: Harold Reesor, Administrateur; Robert Martin Koop, Membre; Momodou Drameh, Membre. De Tyndale - St. George's: Le rév. Joseph Reed; Sonja Morch; Shelly Lavenne; Raul Pacheco; Alison Young.

Le Sous-comité reprend l'examen de son ordre de renvoi du mercredi 27 mars 1985 (voir procès-verbal du mercredi 3 avril 1985, réunion nº 1).

Le greffier du Sous-comité préside l'élection du président.

Il est convenu, - Que Andrew Witer assume la présidence du Sous-comité à titre de président suppléant.

Les témoins font une déclaration et répondent aux questions.

Il est convenu, - Que le document presenté par la Maison de l'Amitié de Montréal intitulé "Summary of notes taken during interview with Momodou Drameh, Gambian refugee claimant", soit déposé à titre de pièce chez le greffier (Pièce "DET-3").

À 17h31, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Michael Lukyniuk
Greffier du Sous-comité

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 12 JUIN 1985
(9)

Le Sous-comité de la détention des immigrants dans la région de Toronto du Comité permanent du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration se réunit à Montréal à huis clos ce jour à 20h50, sous la présidence de John Oostrom.

Membres du Sous-comité présent: Dan Heap, John Oostrom, Andrew Witer.

Aussi présent: De la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr, attaché.

Le Sous-comité reprend l'examen de son ordre de renvoi du mercredi 27 mars 1985 (voir procès-verbal du mercredi 3 avril 1985, réunion nº 1).

Le Sous-comité détermine ses travaux futurs.

À 0h45, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Michael Lukyniuk
Greffier du Sous-comité

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 13 JUIN 1985
(10)

Le Sous-comité de la détention des immigrants dans la région de Toronto du Comité permanent du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration se réunit à Montréal ce jour à 9h40, sous la présidence de John Oostrom (président).

Membres du Sous-comité: Dan Heap, John Oostrom, Lucie Pépin, Andrew Witer.

Aussi présent: De la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr, attaché. De "L'Hirondelle": Carlos Guerra.

Témoins: De Goyette, Cossette, Creary: Jean-François Goyette, avocat. De La Ligue des droits et libertés: Sylvie Gagnon; Diane Bélanger. De l'Association barreau du Québec: Pierre Duquet, avocat.

Le Sous-comité reprend l'examen de son ordre de renvoi du mercredi 27 mars 1985 (voir procès-verbal du mercredi 3 avril 1985, réunion nº 1).

Les témoins font une déclaration et répondent aux questions.

Il est convenu, - Que le document présenté par La Ligue des droits et libertés intitulé "La détention "préventive": UNE FACE CACHÉE DE L'IMMIGRATION" soit déposé chez le greffier à titre de pièce (Pièce "DET-4").

À 13h14, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Michael Lukyniuk
Greffier du Sous-comité

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 13 JUIN 1985
(11)

Le Sous-comité de la détention des immigrants dans la région de Toronto du Comité permanent du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration se réunit à Montréal à huis clos ce jour à 14h11, sous la présidence de John Oostrom (président).

Membres du Sous-comité: Dan Heap, John Oostrom, Lucie Pépin, Andrew Witer.

Aussi présent: De la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr, attaché.

Le Sous-comité reprend l'examen de son ordre de renvoi du mercredi 27 mars 1985 (voir procès-verbal du mercredi 3 avril 1985, réunion nº 1).

Le Sous-comité commence l'étude de son projet de rapport au Comité permanent.

A 16h02, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Michael Lukyniuk
Greffier du Sous-comité

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 18 JUIN 1985
(12)

Le Sous-comité de la détention des immigrants dans la région de Toronto du Comité permanent du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration se réunit à huis clos ce jour à 11 h 43, sous la présidence de John Oostrom (président).

Membres du Sous-comité: Dan Heap, John Oostrom, Lucie Pépin, Peter Peterson, Andrew Witer.

Autre député présent: Jim Hawkes.

Aussi présent: De la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr, attaché. Du Bureau de Jim Hawkes: Bill Gabbert. Du Bureau de Lucie Pépin: Anne-Marie Gingras.

Le Sous-comité reprend l'examen de son ordre de renvoi du mercredi 27 mars 1985 (voir procès-verbal du mercredi 3 avril 1985, réunion nº 1).

Le Sous-comité reprent l'étude de son projet de rapport au Comité permanent.

À 13 h 07, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Michael Lukyniuk
Greffier du Sous-comité

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 19 JUIN 1985
(13)

Le Sous-comité de la détention des immigrants dans la région de Toronto du Comité permanent du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration se réunit à huis clos ce jour à 21 h 19, sous la présidence de John Oostrom (président).

Membres du Sous-comité: Dan Heap, John Oostrom, Lucie Pépin, Peter Peterson, Andrew Witer.

Autre député présent: Jim Hawkes.

Aussi présent: De la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr, attaché. Du Bureau de Jim Hawkes: Bill Gabbert.

Le Sous-comité reprend l'examen de son ordre de renvoi du mercredi 27 mars 1985 (voir procès-verbal du mercredi 3 avril 1985, réunion nº 1).

Le Sous-comité reprend l'étude de son projet de rapport au Comité permanent.

Il est convenu, - Que le projet de rapport, sous la forme modifiée, soit adoptée à titre de Premier Rapport du Sous-comité au Comité, à condition que la formulation du texte définitif par Mme Pépin soit approuvée, et que le président reçoive instruction de le présenter au Comité.

À 2 h 34, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Michael Lukyniuk
Greffier du Sous-comité



If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 37

Tuesday, June 25, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 37

Le mardi 25 juin 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Annual Report, 1983-84—Department of Employment and Immigration, and Canada Employment and Immigration Commission—IMMIGRATION

Amendments to the Immigration Regulations 1978, effective October 17, 1983

Report to Parliament on future Immigration Levels, dated November 1984

CONCERNANT:

Rapport annuel, 1983-1984—Ministère de l'emploi et de l'immigration, et Commission de l'emploi et de l'immigration—IMMIGRATION

Amendements au Règlement sur l'immigration, 1978, en vigueur à compter du 17 octobre 1983

Rapport sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement, en date de novembre 1984

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

25526—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Gilbert Chartrand
Terry Clifford
Sheila Copps
Leo Duguay
Jim Edwards
Jean-Guy Guilbault
Jean-Guy Hudon
Rod Murphy
Lorne Nystrom
John Oostrom
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Roger Clinch
Dave Dingwall
Michel Gravel
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Shirley Martin
Paul McCrossan
Lucie Pépin
Peter Peterson
Allan Pietz
Louis Plamondon
Joe Price
Ray Skelly
Maurice Tremblay
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JUNE 25, 1985
(48)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 4:31 o'clock p.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Leo Duguay, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom, Andrew Witer.

Alternates present: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Lucie Pépin, Peter Peterson, Allan Pietz.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers.

Witnesses: *From the Immigration Appeal Board*: Michelle Falardeau-Ramsay, Chairman; Ian Rankin, Special Advisor, Chief of Research and Communications. *From the Department of Justice*: W. Black, General Counsel, Canadian Employment and Immigration Commission; Y. Beaupré, Senior Counsel, Immigration, Canada Employment and Immigration Commission. *From the Canada Employment and Immigration Commission*: Raphaël Girard, Director, Refugee Affairs, Immigration Policy and Program Development. *Private individual*: Jeffrey House, lawyer. *From "la Ligue des droits et libertés"*: Sylvie Gagnon, Member. *From "l'Association des avocats en immigration"*: Pierre Duquette, Member; Denis Racicot, Member. *From "la Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés"*: Mathilde Marchand, Member.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984, relating to the Annual Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, December 4, 1983, Issue No. 3*); its Order of Reference dated Monday, October 3, 1983, relating to the amendments to the Immigration Regulations 1978, (*See Minutes of Proceedings, Thursday, March 7, 1985, Issue No. 14*) and its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984 relating to the Report to Parliament on Future Immigration Levels (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, March 12, 1985, Issue No. 14*).

Michelle Falardeau-Ramsay made a statement and with Ian Rankin, W. Black and Raphaël Girard answered questions.

At 6:48 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 6:55 o'clock p.m., the sitting resumed.

Jeffrey House, Sylvie Gagnon, Pierre Duquette and Denis Racicot each made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 25 JUIN 1985
(48)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit, ce jour à 16 h 31, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Leo Duguay, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, John Oostrom, Andrew Witer.

Substituts présents: Dan Heap, Fernand Jourdenais, Lucie Pépin, Peter Peterson, Allan Pietz.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, Margaret Young, attachés de recherche.

Témoins: *De la Commission d'appel de l'immigration*: Michelle Falardeau-Ramsay, présidente; Ian Rankin, conseiller spécial, chef de la recherche et des communications. *Du ministère de la Justice*: W. Black, avocat-conseil général, Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada; Y. Beaupré, avocat-conseil, Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. *De la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada*: Raphaël Girard, directeur, Affaires des réfugiés, Développement des politiques et des programmes, Immigration. *A titre particulier*: Jeffrey House, avocat. *De la Ligue des droits et libertés*: Sylvie Gagnon, membre. *De l'Association des avocats en immigration*: Pierre Duquette, membre; Denis Racicot, membre. *De La Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés*: Mathilde Marchand, membre.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au rapport annuel portant sur les activités du ministère de de l'Emploi et de l'Immigration et celles de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (*Voir Procès-verbaux du mardi 4 décembre 1984, fascicule nº 3*); l'étude de son ordre de renvoi du lundi 3 octobre 1983 relatif aux amendements apportés aux Règlements de l'immigration de 1978 (*Voir Procès-verbaux du jeudi 7 mars 1985, fascicule nº 14*) et l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au Rapport au Parlement sur les futurs quotas d'immigration (*Voir Procès-verbaux du mardi 12 mars 1985, fascicule nº 14*).

Michelle Falardeau-Ramsay fait une déclaration, puis elle-même, Ian Rankin, W. Black et Raphaël Girard répondent aux questions.

A 18 h 48, le Comité interrompt les travaux.

A 18 h 55, le Comité reprend les travaux.

Jeffrey House, Sylvie Gagnon, Pierre Duquette et Denis Racicot font chacun une déclaration, puis eux-mêmes et les autres témoins répondent aux questions.

At 8:47 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

A 20 h 47, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Tuesday, June 25, 1985

• 1630

The Chairman: We have a sufficient quorum for the purpose of hearing witnesses. Your chairman will call to order the 48th meeting of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration in this session.

I would like to express my appreciation to the witnesses here with us today. This is all on short notice and we very much appreciate the spirit of co-operation we have had.

In the original contact, both sets of witnesses understood we were asking people from Justice and the Immigration Appeal Board to come. Subsequent to those initial phone calls, we have had requests from members that we hear a group from Montreal, which had some objections to the bill, and a lawyer from Toronto who is extremely interested in immigration matters. Those two requests came today. We are expecting the Toronto lawyer very shortly and the Montreal group somewhere closer to 5.30 p.m.

The purpose of the meeting today is really for all members of the committee to have the best understanding they can of what the bill would and would not do, and both the short-range and long-range consequences of it. Subsequent to the termination of today's meeting, we will be holding an informal meeting to see under what terms and conditions, if any, it might be possible to have all-party agreement to move it through by the end of June. It may indeed prove to be impossible after we all have a common data base. It may be possible. That remains to be discovered.

We are fudging a little bit, I think, the rules of the House of Commons. The Special Committee on the Reform of the House of Commons has indicated it is their view thatin future bills would come before committee after first reading rather than second, at least on occasion.

Our reference today is the annual report of the department. We have had previous testimony from the Immigration Appeal Board and Madam Falardeau-Ramsay about the difficulties of the board. The difficulties the Supreme Court decision might cause, I think, was the stage we were at, at that point.

I think we have a reasonable reference and a reasonable reason for holding our meeting today, but it is a bit unusual in that we are going to ask the witnesses to deal specifically with the bill which is before the House of Commons in first reading stage. This seemed like the quickest and most secure way for all the members of the committee to have a common understanding of what it says and what it would do.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mardi 25 juin 1985

Le président: Nous avons le quorum voulu pour entendre des témoins. Je déclare donc ouverte la 48e séance du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration pour la législature en cours.

Je désire remercier les témoins d'être venus aujourd'hui car ils se sont présentés malgré le bref préavis. Nous vous sommes très reconnaissants de cette collaboration.

Lors du premier contact, les deux groupes de témoins ont compris que nous allions inviter des représentants du ministère de la Justice et de la Commission d'appel de l'immigration. Suite à ces premiers coups de téléphone, certains députés nous ont demandé d'accueillir également une association de Montréal qui s'oppose au projet de loi de même qu'un avocat de Toronto qui s'intéresse vivement aux questions touchant l'immigration. Les deux demandes ont été formulées aujourd'hui. L'avocat de Toronto devrait arriver incessamment tandis que les gens de Montréal devraient plutôt se présenter vers 17h30.

Cette séance a en fait pour but de permettre à tous les membres du Comité de mieux comprendre l'effet du projet de loi de même que ses répercussions à court et à long terme. Une fois la séance terminée, nous nous réunions dans le particulier pour découvrir à quelles conditions les trois parties pourraient s'entendre pour adopter le projet de loi d'ici la fin de juin. Il se pourrait bien que cela s'avère impossible même si nous disposons tous des mêmes renseignements. Nous verrons bien.

Je crois que nous contrevenons légèrement aux règlements de la Chambre des communes, néanmoins le Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes a jugé qu'à l'avenir, les projets de loi devraient être renvoyés en comité tout de suite après la première lecture plutôt que d'attendre la seconde, du moins dans certains cas.

Notre ordre de renvoi aujourd'hui est le rapport annuel du ministère. Nous avons déjà entendu Mme Falardeau-Ramsay nous expliquer les difficultés de la Commission d'appel de l'immigration. Nous nous étions rendus jusqu'au problème que risque de créer le jugement rendu par la Cour suprême.

Nous avons donc un ordre de renvoi plausible de même qu'un motif raisonnable pour tenir une séance cet après-midi. Il est tout de même inhabituel que nous invitions des témoins à venir nous parler expressément d'un projet de loi qui en est seulement à l'étape de la première lecture à la Chambre des communes. Il nous a semblé que ce serait la façon la plus rapide et la plus certaine de bien faire comprendre à tous les membres du Comité la raison d'être et l'effet du projet de loi.

[*Text*]

• 1635

I wish to introduce to the committee Mr. Warren Black, a lawyer from the Department of Justice; Yvonne Beaupré, also from the Department of Justice; and Madam Falardeau-Ramsay and Mr. Ian Rankin from the Immigration Appeal Board.

It seems to me the logical way to proceed is to start with Mr. Black. You can walk us through the clauses and give us a sense of what the clauses are intended to accomplish and the consequences of the clauses, if that is agreeable to committee members. Then, Madam Falardeau-Ramsay, you could go next and give us a brief description of how you think the world might be different if this were to go through and what impact it would have on the 20,000 or so people currently in the system. You could also describe the positives and share any sense you have of the negatives as well. The committee would appreciate it.

The normal rules for this committee I think would prevail. If in the presentation there was something not clear to a member, we would interrupt at that point and try and get clarity before proceeding. This is so the information builds and it is clear as we go along.

So if there is no objection from committee members, could we move to Mr. Black and ask you to walk us through the bill.

Mr. Warren Black (General Counsel, Department of Justice): Thank you very much, Mr. Chairman.

Clause 1 of the bill increases the maximum number of members of the Immigration Appeal Board from a maximum of 18 now to 50.

The second clause of the bill would provide that the maximum number of vice-chairmen would go from 5 to 13. The second part of that clause says that a majority of the vice-chairmen shall be barristers or advocates of at least five years standing.

The Chairman: And that is not a minimum.

Mr. Black: That is a minimum.

The Chairman: I mean that is not a maximum.

Mr. Black: That is not a maximum.

The Chairman: So all thirteen could be.

Mr. Black: Yes.

Mr. Duguay: Can we ask questions about this as we go along?

The Chairman: Yes, I really think perhaps we should. Maybe we could go back to clause 1. There is another word underlined in clause 1, the word "fewer".

Mr. Black: I believe this is just a stylistic change, Mr. Chairman. I think the section now says, "shall consist of not less". I believe the draftsmen for some reason which is not totally clear to me thought that "fewer" was a more appropriate word.

[*Translation*]

Je désire donc vous présenter M. Warren Black, avocat au ministère de la Justice, Yvonne Beaupré, également du ministère de la Justice, de même que M^me^ Falardeau-Ramsay et M. Ian Rankin de la Commission d'appel de l'immigration.

Je crois qu'il serait logique de commencer par M. Black. Vous pourriez nous présenter les articles du projet de loi un par un en nous expliquant pourquoi ils sont là et quelles conséquences ils auront, si les membres du Comité sont d'accord. Par la suite, M^me^ Falardeau-Ramsay pourrait nous donner un aperçu de ce qui changera à la Commission si le projet de loi était adopté et de ce que cela signifiera pour les quelque 20,000 personnes dont le dossier est à l'étude. Le Comité vous serait bien reconnaissant si vous pouviez aussi indiquer les avantages et les inconvénients des dispositions.

Nous appliquerons les règles habituelles du Comité, à savoir si un député trouve un peu obscur un point de l'exposé, il pourra vous interrompre pour avoir immédiatement des précisions. Cela permettra d'obtenir le plus de renseignements possible sans qu'il y ait de malentendu.

Si les membres du Comité sont d'accord, nous allons demander à M. Black de nous expliquer le projet de loi.

M. Warren Black (avocat général, ministère de la Justice): Merci beaucoup, monsieur le président.

L'article 1 du projet de loi porte à 50 au lieu de 18 le nombre maximum de membres de la Commission d'appel de l'immigration.

Le deuxième article du projet de loi porte que le nombre maximum de vice-présidents passera de cinq à treize. Le second paragraphe de l'article prévoit que la majorité des vice-présidents devront être avocats depuis au moins cinq ans.

Le président: Et ce n'est pas un minimum.

M. Black: C'est un minimum.

Le président: Je veux dire ce n'est pas un maximum.

M. Black: Non, ce n'est pas un maximum.

Le président: Donc les treize pourraient l'être.

M. Black: Oui.

M. Duguay: Peut-on poser des questions au fur et à mesure?

Le président: Oui, d'ailleurs je crois que ce serait mieux ainsi. On pourrait peut-être revenir à l'article 1. Un autre mot de l'article 1 est souligné dans la version anglaise, il s'agit de l'adverbe «*fewer*».

M. Black: Je crois que c'est une simple modification stylistique, monsieur le président. L'article actuel se lit comme suit: «*shall consist of not less*». Je crois que les rédacteurs, pour une raison que je ne comprends pas parfaitement, ont jugé que l'expression «*fewer*» serait plus appropriée.

[*Texte*]

The Chairman: My lawyer tells me it is a grammatical change.

Mr. Black: Probably it is.

The Chairman: Mr. Duguay.

Mr. Duguay: I just want to ask—not that I would ever want anyone to misconstrue it, I might say, as being concerned about the number of solicitors—why people are required to be lawyers on this particular.

Mr. Black: I think it is felt that the board has sort of a mix of issues that comes before it. Some of them are purely legal issues that are best decided by people who have—at least some of the members should have—legal training. Others are deemed with humanitarian or compassionate matters, for example, for which legal training is not required. When the board was set up, it was thought there should be at least some legal composition among its membership.

The Chairman: If I can just intrude. I have asked the Department of Justice people here to tell us clearly about the legal consequences of something. Madam Falardeau-Ramsay, I think, is in a better position to talk about the policy side of it. Why we need lawyers is a question better directed to her, whereas as the Department of Justice people can tell us what it means. Are there any further questions on either clause 1 or clause 2 about what they would be intended to do?

• 1640

Mme Pépin: C'est à l'article 2, où on demande que des postes soient occupés par des avocats. Madam Falardeau-Ramsey, je me réfère à votre témoignage lors de votre visite de février dernier. Vous mentionnez, dans les deux premiers articles, que les membres vont passer de 18 à 50 et les vice-présidents de 5 à 13. Et que, en fait, la majorité pourraient être des avocats. Mais, lorsqu'on se réfère à votre témoignage, il est bien clair que vous spéficiez qu'il faudrait que la majorité des gens engagés soient des avocats. Vous le spécifiez et vous dites pourquoi.

Mme Michelle Falardeau-Ramsay (présidente, Commission d'appel de l'immigration): Je vais vous expliquer. J'ai effectivement parlé, au mois de février, dans mon texte et, de plus en plus, j'insiste pour qu'il y ait un peu moins que la moitié des membres de la Commission—et c'est là mon but—qui soient des avocats. Et je mentionne, que pour ce faire, l'idéal serait d'avoir toujours un avocat parmi les membres de chaque pannel de la Commission. C'est un idéal.

Mais, étant donné que nous vivons dans un monde réel et non idéal, j'ai demandé, spécifiquement, qu'une majorité des vice-présidents soient avocats. Nous avons d'ailleurs déjà des membres qui sont des avocats et des vice-présidents qui, évidemment, le sont. C'est un des critères qui devrait, peut-être, être considérés en nommant les membres à la Commission.

Mme Pépin: Très bien.

[*Traduction*]

Le président: Mon avocate me dit qu'il s'agit d'un changement grammatical.

M. Black: C'est probablement le cas.

Le président: Monsieur Duguay.

M. Duguay: Je ne voudrais surtout pas qu'on pense que je m'inquiète du nombre des avocats, mais je voudrais savoir pourquoi on exige que ces gens soient avocats.

M. Black: La Commission entend toutes sortes de causes. Certaines portent sur des questions de droit strict que des juristes sont mieux à même de juger. D'autres dossiers mettent en cause uniquement des questions humanitaires ou des motifs de compassion, par exemple, dont on peut juger sans avoir de formation juridique. Lorsque la Commission a été créée, on a décidé qu'au moins une partie de ses membres devraient avoir une formation juridique.

Le président: Si vous permettez. J'ai demandé aux représentants du ministère de la Justice de nous exposer les effets juridiques des dispositions. Il me semble que M^me^ Falardeau-Ramsay serait mieux placée pour répondre aux questions plutôt politiques. Si vous voulez savoir pourquoi on a besoin d'avocats, il vaut mieux lui poser la question à elle, les représentants du ministère de la Justice pouvant nous expliquer simplement ce que signifient les dispositions. Y a-t-il d'autres questions sur l'article 1 ou l'article 2, sur la signification de ces articles?

Mrs. Pépin: The fact that positions must be filled by barristers is to be found in clause 2. Madam Falardeau-Ramsey, I am referring to your evidence in February. Concerning the first two clauses, you mention that members will rise from 18 to 50 and vice-chairmen from 5 to 13. You added a majority of them could be barristers. But when one refers to your evidence, it is quite certain that to you, a majority of the members should be barristers. You specify that and you explain why.

Ms Michelle Falardeau-Ramsay (Chairman, Immigration Appeal Board): Let me explain. I did mention this in February and I am more and more convinced that it is important that a little more than half the members of the Commission—this is my aim—be lawyers. As I say, the best thing would be to always have one lawyer on each panel of the board. This would be the best.

But since we live in the real world, not always ideal, I have asked specifically for a majority of vice-chairmen to be lawyers. We already have members that are lawyers and vice-chairmen, who, of course, are also lawyers. It is one of the criteria that could be used for nominating the members of the board.

Mrs. Pépin: Very well.

[*Text*]

Je me réfère toujours à votre texte, à la page 10, je crois, lorsqu'on parle de l'augmentation du nombre de membres. Ce nombre est porté à cinquante. Je me rappelle que je soutenais l'augmentation des membres de la Commission à cette époque. Vous les aviez limités à quarante. Vous avez bien spécifié pourquoi et vous décrivez la façon de les nommer. On pourrait nommer sept personnes de plus, immédiatement. Et cela nous donnerait de la flexibilité dans l'avenir. Si, à un moment donné, il y avait plus de difficulté avec le parrainage, on augmenterait leur nombre.

Vous aviez spécifié que, probablement, quarante serait un nombre satisfaisant. Et vous évoquez le jugement de la Cour suprême, attendu à l'époque, ce qui porta le nombre à cinquante. Et on les engage, non pas dans les prochains mois, on les engage tout de suite, c'est imminant. Le projet de loi ne fixe aucun délai pour engager ces cinquante personnes. Ce n'est pas spécifié. Et, je reviendrai là-dessus, le texte discute à savoir s'ils seront engagés à temps partiel ou à temps plein. Mais, pour le moment, parlons du nombre. Toujours en me référant à ce que vous avez dit, à savoir, qu'on commencerait par sept, etc.

Alors, avec le projet de loi sur la table, quelle est la différence entre ce que vous avez proposé en février et ce qui est proposé maintenant? Donnez-moi un peu plus de détails.

The Chairman: May I step in for just one second? Mr. Black, the minute the legislation is passed, the hiring authority would be there. Is that the legal situation?

Mr. Black: I am not sure I grasped the question, Mr. Chairman.

The Chairman: If this amendment were to be passed to the act, at that moment—once it received Royal Proclamation—then the Immigration Appeal Board could go to 50 immediately? That is just a factual matter that we want to get clear.

Mr. Black: Yes, that is correct.

The Chairman: Now, if we could proceed.

Mme Falardeau-Ramsay: Je répondrai à votre question en deux temps. Premièrement, le nombre de cinquante et deuxièmement, le délai, si vous voulez, ou le processus . . .

Mme Pépin: À la vitesse!

Mme Falardeau-Ramsay: Voilà. À la vitesse de nomination des membres.

Mme Pépin: C'est cela.

Mme Falardeau-Ramsay: Premièrement, le nombre de membres. À l'époque, on ne savait pas exactement ce qui arriverait de la décision. On espérait, avec les chiffres dont on disposait, on était, dis-je, pratiquement certain qu'on pourrait arriver à un certain résultat avec quarante membres.

Quand la décision Singh est sortie et que l'on s'est rendu compte du nombre de causes en attente tant à la Cour fédérale qu'à la Cour suprême . . . Par exemple, nos livres indiquaient qu'il y avait quatre causes en Cour suprême alors qu'il y en avait effectivement 500. La Cour suprême ne nous avait pas demandé d'envoyer les dossiers. Donc, on ne savait pas que ces

[*Translation*]

I am still referring to your brief, on page 10, I believe, concerning a larger number of members. This number would now rise to 50. I remember that at the time I was in favour of a larger number of members in the board. Yourself, you had limited them to 40. You specified your reasons, you also proposed a procedure for nominating them. We could nominate seven more people immediately. This would give us some flexibility in the future. If at some time sponsoring became more of a problem, their number would be increased.

You said that 14 would probably be enough. You mentioned the Supreme Court's decision, much awaited for at the time, and increasing their number to 50. They are being hired, not within a few months, but any day, immediately. The bill does not mention any timeframe for hiring these 50 people. Nothing is specified. I shall come back to this; according to this document, it is not clear whether they will be hired full-time or part-time. But for the time being, let us talk about the number. Still in reference to what you said, the idea of starting with seven, etc.

With this bill on the table, what is the difference between what you have proposed in February and what is being proposed today? Give us more details.

Le président: Permettez-moi d'intervenir un instant? Monsieur Black, dès l'instant où la loi est adoptée, il est possible de commencer à embaucher. C'est bien la situation, juridiquement parlant?

M. Black: Je ne suis pas certain d'avoir compris la question, monsieur le président.

Le président: Si cet amendement est adopté, dès cet instant-là, dès la proclamation royale, la Commission d'appel de l'immigration pourrait avoir 50 membres, immédiatement? C'est une précision que nous tenons à avoir.

M. Black: Oui, c'est exact.

Le président: Nous pouvons poursuivre.

Ms Falardeau-Ramsay: I will give you an answer in two parts. First of all, the number of 50 and, secondly, the timeframe, the process . . .

Mrs. Pépin: How fast!

Ms Falardeau-Ramsay: Exactly. How fast the members can be nominated.

Mrs. Pépin: Exactly.

Ms Falardeau-Ramsay: First of all, the number of members. At the time, we did not know what the decision would be. We were hoping, with the figures we had, we were almost certain to be able to do something with 40 people.

When the Singh decision was rendered, we saw that the number of cases pending at the federal court and at the Supreme Court . . . For example, according to our books, there were four cases before the Supreme Court when, in fact, there were 500. The Supreme Court did not ask us to send files. Therefore, we had no way of knowing that these cases were

[*Texte*]

causes-là étaient rendues en Cour suprême. On s'est retrouvés devant une accumulation de causes possibles beaucoup plus importante que celle qu'on avait d'abord prévue.

• 1645

Deuxièmement, avec la possibilité de donner le droit d'appel aux parrains qui sont résidents permanents et non seulement citoyens canadiens, étant donné la mise en vigueur de l'article 15 de la Charte, on peut prévoir une certaine augmentation du nombre de causes de parrainage. Actuellement, les projections nous permettent de prévoir une augmentation de 200 causes par année, mais il est possible que ce nombre soit beaucoup plus important. Donc, avec un maximum de 50 membres, nous avons la même flexibilité que nous avions avec 40 membres à l'époque, au mois de février. La Commission ne s'attend pas à ce que les 50 membres soient nécessairement nommés d'un coup. En fait, nous espérons que ces 50 membres-là ne seront pas nommés le lendemain de l'adoption la loi.

Les projets que nous avons préparés concernant la nomination des membres sont les suivants. Nous espérons que d'ici le 1er septembre, toujours en tenant pour acquis que la loi aura été adoptée, jusqu'à sept nouveaux membres seront nommés et que la date de leur nomination sera le 1er septembre. Ensuite, nous espérons que du mois d'octobre au mois de décembre 1985, 10 autres nouveaux membres seront nommés. Nous avons aussi conclu une entente avec le ministre selon laquelle nous ferons, au mois de décembre 1985, une fois que ces 17 nouveaux membres auront été nommés, une revue de la charge de travail de la Commission ainsi que des niveaux de production que nous aurons atteints à ce moment-là. Nous dirons alors au ministre si nous avons besoin de plus de membres ou non et, le cas échéant, de combien de membres de plus nous avons besoin.

Vous comprenez que nous sommes obligés de travailler avec des projections. Nous nous basons sur des projections qui sont elles-mêmes basées sur notre expérience passée. Nous ne pouvons jamais être absolument certains du nombre exact de causes qui vont venir devant nous. Il est donc possible, à cause du changement concernant l'article 79 sur le parrainage, qu'au lieu d'avoir 200 causes par année, on en ait 200 par mois. Il est possible aussi qu'on en ait seulement 20. Un mécanisme comme celui-là nous permettrait donc d'arriver à un certain équilibre, car on pourrait voir à ce moment-là si on a besoin de plus ou de moins de membres.

Mme Pépin: Ces membres-là vont-ils être nommés à temps partiel ou à temps plein, et pour combien de temps?

Mme Falardeau-Ramsay: Ces membres-là vont sûrement être nommés à temps plein, parce que ce genre de travail l'exige.

Mme Pépin: D'après votre expérience.

Mme Falardeau-Ramsay: C'est ma perception.

Mme Pépin: Et ce serait pour combien de temps?

Mme Falardeau-Ramsay: Les mandats seront de deux ans. On espère qu'un système complètement nouveau aura alors été

[*Traduction*]

already before the Supreme Court. Therefore, we were faced with a far greater accumulation of cases than had been forecast.

Secondly, the possibility of giving appeal rights to sponsors who are permanent residents and not only Canadian citizens, I am referring to Article 15 of the Charter, could very well result in an increased number of sponsoring cases. Right now, according to the projections, we should see an increase of 200 cases a year, but it could be much more. Therefore, with a maximum of 50 members, we have the same flexibility that we had at the time, in Febrary, with 40 members. The commission does not expect all 50 members to be appointed right away. In fact, we are hoping that the 50 members will not be appointed the morning after the law is passed.

Here are the propositions we have made concerning the nomination of members. We hope that between now and the 1st of September, and still taking for granted that the law will have been passed, up to 7 new members will be appointed and the date of their nomination will be September 1. Later on, we hope that from October to December, 1985, 10 more new members will be appointed. We have also made an agreement with the Minister that in December, 1985, once these 17 new members will have been appointed, the workload of the board will be reviewed as well as the production levels we will have reached then. We will then be able to tell the Minister whether we need more members or not and, eventually, how many more we will need.

You understand that we have to work on projections. We are basing our work on projections that are based on our past experience. We can never be absolutely certain of the number of cases referred to us. Because of the changes to clause 79, concerning sponsoring, we could end up with 200 cases a month, instead of 200 a year On the other hand, we could end up with 20 only. This mechanism could allow us to reach a certain balance, and we would see then whether we needed more members or not.

Mrs. Pépin: These members, are they going to be appointed full time or part time, and for how long?

Ms Falardeau-Ramsay: These members will certainly be appointed full time, because of the nature of the work.

Mrs. Pépin: According to your experience.

Ms Falardeau-Ramsay: This is the way I see things.

Mrs. Pépin: And for how long?

Ms Falardeau-Ramsay: They will be given a two-year mandate. Then, we hope that a totally new system will be in

[*Text*]

mis sur pied. Ce système-là, nous l'espérons, sera le résultat du rapport du rabbin Plaut.

• 1650

On ne sait pas si la Commission d'appel de l'immigration fera partie de ce système, parce que c'est le Comité qui décidera de cela et non pas nous. Si, au bout de ces deux ans, il y a un système complètement nouveau d'établi et que la Commission d'appel de l'immigration n'est plus impliquée dans la procédure pour les réfugiés, la Commission redeviendra moins considérable. Ces membres-là, de toute façon, auront acquis une expérience précieuse qui leur permettra peut-être d'agir à un autre titre. Nous avons besoin de ces membres-là pour deux ans. Selon les prévisions que nous avons établies, nous devrons rendre, d'ici trois ans, 10,500 et quelques décisions et nous prévoyons, si les nominations sont faites de la façon dont je l'ai dit, que nous pourrons être à jour, avec une accumulation de causes acceptable. Pour nous, c'est à peu près 600 causes d'ici 1987. À ce moment-là, nous pourrons vraiment voir de quel nombre de membres nous aurons besoin.

Mme Pépin: Je fais une récapitulation. Lorsque vous étiez venue, vous aviez bien précisé que vous croyiez que les membres devaient être nommés à temps plein, pour un minimum de cinq ans et plus. Vous aviez déjà 2,390 cas en attente. Maintenant, on se réveille, et on constate que le nombre va sans doute être beaucoup plus important.

On se réfère également aux nouveaux membres: il y en a sept qui seront nommés à partir du 1er septembre. Et là vous dites qu'en ce qui concerce les gens qui vont passer devant votre commission, c'est complet jusqu'au mois d'octobre; tout est rempli et il n'y en aura pas plus durant l'été. Vos nouveaux membres vont arriver en septembre. Ensuite, à partir du 1er octobre, il y en aura 10 autres qui vont être nommés pour deux ans.

Je crois qu'il y a une petite différence entre le témoignage que vous nous avez donné en février et celui d'aujourd'hui. Vous disiez en février qu'il était important d'avoir des gens compétents, qui possédaient les qualités nécessaires, au niveau de l'immigration, au niveau de la loi, etc. Aujourd'hui, c'est deux ans. Par contre, vous nous dites que ce n'est pas certain qu'en 1987 ce sera deux ans, parce que selon le nombre d'immigrants et le nombre de cas en attente, vous pourriez poursuivre. Vous parlez aussi du rapport Plaut et vous dites que cela va dépendre de la décision du Comité.

On nous a dit que ce projet de loi était temporaire. Vous êtes l'avocat. Nulle part dans le projet de loi, on ne dit que ça va être temporaire ou qu'on révisera la loi dans deux ans. Ce n'est écrit nulle part. Je ne connais pas de lois qui sont temporaires. Je ne suis pas députée depuis très longtemps, mais je n'en connais pas. Même au niveau du Budget, ça reste.

Le rapport Plaut, il faut qu'on l'étudie. Je regarde votre témoignage du mois de février. On était d'accord que vous aviez besoin de 40 membres, parce que vous aviez 2,390 cas en attente. La façon dont vous voulez procéder ressemble un peu à cela. Mais pourquoi déposer un projet de loi maintenant,

[*Translation*]

place. That system would hopefully be the result of Rabbi Plaut's report.

We do not know if the immigration appeal board will be part of this system because it is the committee which will decide that and not us. If after these two years a completely new system is set up and the immigration appeal board is no longer involved in the questions of refugees, the board would then have less people sitting on it. In any case these members would become experienced in a field that would be useful in another job. We would need them for two years. According to our forecasts, we will have to have ruled on 10,500 cases within the next three years and with a number of new members we would be up to date at that time with an accumulation of cases that would be considered as acceptable. So there will be 600 cases between now and 1987. At that time we will be able to decide on the number of extra members that we would need.

Mrs. Pépin: I want to recapitulate. When you testified before the committee previously you made it very clear that these members should be full time members appointed for a minimum of five years. At that time 2,390 cases were pending. Now it seems that all of a sudden the number is going to be much larger.

Moreover, seven new members will be appointed on September 1. You say that the board will not be able to hear any new cases until October. You say that no new cases will be heard during the summer. Your new members will arrive in September. Then from October 1 ten more members will be appointed for two years.

It seems to me that there is a slight discrepancy between your testimony today and the testimony that you gave in front of the committee in February. At that time you said that it would be important to have competent people, who would have the necessary capacities as far as immigration is concerned, the law, etc. Now you say that they should be appointed for two years. You say that it is not certain that in 1987 appointments will be for two years because if one looks at the number of immigrants and the number of cases pending, you could go on like this. You also talk about the Plaut report and you say that it all will depend on decision of the committee.

We were told that this bill would be a temporary measure. You are the lawyer. Nowhere in the bill do we read that it is going to be a temporary measure that would have to be re-examined within two years. Moreover, I do not know of any laws that are temporary. I have not been an MP for that long, but I can assure you I do not know of any laws of that kind, even the budget is not temporary.

We have to study the Plaut report. When I examined your testimony of February we agreed that you needed 40 members because there were 2,390 cases pending. However, why does a bill have to be introduced now, why do we have to adopt it now, this week, so that you can hire your people in September?

[*Texte*]

qu'il faut adopter maintenant, dès cette semaine, pour que vous puissiez embaucher vos gens au mois de septembre? Et là, ce ne seront plus des gens qui seront embauchés pour cinq ans; ce seront des gens qui seront embauchés pour deux ans. Vous aviez bien précisé à ce moment-là qu'il était important qu'ils soient embauchés pour au moins cinq ans, parce qu'il était impossible de demander à des gens qualifiés de quitter leur emploi, de laisser de côté un bon salaire, pour venir passer seulement deux ans ici ou pour être embauchés à temps partiel.

Mme Falardeau-Ramsay: Je vois trois points dans votre question. Si j'en passe, vous me le direz, et je répondrai.

D'abord, en ce qui concerne le cinq ans et le deux ans, ma perception des choses peut être mauvaise, mais je crois qu'il est plus facile de laisser une carrière pour deux ans, par exemple en prenant un congé sabbatique, que de la laisser pour cinq ans. Lorsque vous laissez un poste pour deux ans pour aller travailler dans une autre organisation, vous ne perdez pas tous vos liens avec votre organisation, alors qu'il est plus difficile de les conserver lorsque vous quittez pour cinq ans.

• 1655

Je suis certaine qu'il serait même plus facile de trouver des gens très qualifiés qui seraient prêts à venir travailler pour deux ans comme membres à la Commission pour ensuite retourner dans le secteur privé ou public.

Ensuite, la situation a beaucoup changé depuis le mois de février. Au mois de février, on n'était pas en période de crise. Aujourd'hui, on est vraiment en période de crise. Ce projet de loi vise à remédier à la situation de crise qui a été soulevée par le jugement Singh.

Vous dites que ces gens-là seront nommés jusqu'en 1987 et que je parle d'un nouveau système. C'est tout à fait vrai. Quant à moi, la mise en vigueur des recommandations du rapport Plaut n'a aucun rapport, mais aucun rapport avec ce projet de loi. Ce sont deux choses complètement différentes. Je ne veux pas essayer de prévoir ce que la Chambre va faire et ce que le Comité va faire du rapport du rabbin Plaut. Ce qui m'intéresse, c'est que la Commission continue à fonctionner et à donner un bon service au public canadien, au public qu'elle est censée servir. Si on veut faire cela, il faut absolument y répondre de cette façon, étant donné le jugement Singh.

Mme Pépin: D'accord. Quand vous étiez venue en février, vous aviez bien précisé que ce que vous demandiez était justement en prévision du jugement. C'était bien précisé. Vous attendiez cela et il fallait se préparer. On parle souvent de cette cause. Vous disiez: Si le jugement arrive, il nous faudra une augmentation. Disons qu'il est permis à tout le monde de changer d'idée ou de s'adapter, mais vous précisiez bien qu'il était important que des gens soient nommés à la Commission pour au moins cinq ans, parce qu'autrement, on ne pourrait pas embaucher des gens de qualité, et vous donniez toutes les raisons pour lesquelles vous exigiez qu'ils soient nommés pour au moins cinq ans. Aujourd'hui, votre argument est un peu différent, parce que vous voulez justifier qu'on embauche des gens pour deux ans. Je veux bien que vous vous adaptiez ou que vous changiez vos raisons, mais les raisons sont bien précisées ici:

[*Traduction*]

Now these people will no longer be hired for five years but for two. You said however in February that it was important that they be hired for at least five years because it was impossible to ask qualified people to leave their employment and a good salary to work for only two years with you or to work part time.

Mrs. Falardeau-Ramsay: Your question is triple. If I am missing something, please tell me.

First, as far as these appointments for a period of two or five years is concerned, my perception is maybe faulty but I think it is easier to leave a career for two years to take a sabbatical for example than to leave it for five. When you leave your position for two years to go and work for another organization, you do not break your ties as easily as if you left for five years.

I even think that it would be easier to find extremely qualified people who would be ready to come and work as board members for two years to go back afterwards to the private or public sector.

Then you have to remember that the situation has changed considerably since February. In February we were not in a crisis situation whereas now we are. This bill tries to remedy this crisis situation that was brought about the Singh decision.

You say that the new members will be appointed until 1987 and that I am talking about a completely new system. This is totally true. As far as I am concerned the implementation of the Plaut report's recommendation has no connection whatsoever with this bill. These are two completely different things. I do not want to prejudge what the House of Commons will do or what the committee will do with Rabbi Plaut's report. What is of interest to me is that the board keeps on working efficiently and giving a good service to the Canadian public which is after all its purpose. If we want to operate in that context, we have to do what I suggested following the Singh decision.

Mrs. Pépin: Very well. When you came here to testify in February you made it very clear that what you were asking then was in anticipation of the Supreme Court decision. You made it very clear. You said that you were expecting that kind of a decision and that we had to be prepared. You said that when the ruling is made you will need an increase in the number of board members. Of course everybody can change their mind, everybody has a right to adapt. But you made it quite clear that it was important that members would be appointed to the board for at least five years because otherwise you would not be able to hire the services of qualified people and you gave all the reasons why you thought they should be appointed for at least five years. Today your argument is slightly different because you want to justify hiring these people for two years. I do not mind if you want to adapt to new

[*Text*]

On ne peut pas demander à quelqu'un, par exemple un avocat ou un travailleur social, de laisser un travail rémunérateur et intéressant pour venir siéger à la Commission pendant cinq ans, et ensuite retourner dans le monde du travail pour esssayer de se trouver un autre poste intéressant. Si on veut avoir des gens de qualité, il faut absolument leur fournir une certaine garantie.

Je me suis fiée à ce que vous aviez dit à ce moment-là quand j'ai lu le projet de loi. Dans le projet de loi, on ne précise nulle part qu'ils seront nommés pour deux ans, mais c'est ce que vous nous dites. Deuxièmement, d'après votre texte, on avait l'impression que ces gens-là allaient être nommés à temps plein pour au moins cinq ans. C'est ce que vous aviez demandé à ce moment-là en prévision du jugement de la Cour suprême.

Mme Falardeau-Ramsay: Oui, mais à ce moment-là, on n'avait pas entre les mains . . . D'ailleurs, je vous ai donné ici les raisons pour lesquelles je trouve qu'il est plus facile de trouver des gens compétents pour deux ans que pour cinq ans. Egalement, à l'époque, on ne savait pas exactement quand le rapport du rabbin Plaut arriverait. On n'avait aucune idée non plus de la période de temps pendant laquelle la Commission devrait tenir des audiences orales pour les réfugiés si jamais le jugement Singh tournait de ce côté-là. Maintenant, on le sait. On a le rapport du rabbin Plaut, qui a été présenté. On sait que ce rapport-là va être étudié et devrait être mis envigueur le plus tôt possible. On sait aussi qu'on doit tenir des audiences orales dans tous les cas. On sait aussi que le nombre d'audiences qu'on devra tenir est supérieur à celui qu'on avait envisagé. Il ne faut oublier non plus que pendant tout ce temps-là, les appels ont continué à augmenter. On est donc vraiment dans une situation de crise, et il faut apporter une solution de crise.

• 1700

Cette solution-là est purement dans mon esprit. C'est une situation temporaire. Comme je vous le disais tout à l'heure, un nouveau système sera sûrement établi et, dans ce nouveau système, on tiendra probablement compte d'une grande partie des problèmes auxquels nous faisons face dans le moment.

Mme Pépin: Parfait. Il y a peut-être d'autres personnes qui veulent poser des questions à ce sujet-là. Je vais donner ma place.

The Chairman: Mrs. Pépin, do you have more questions on the number? I would like to sort of stay with one . . .

Mme Pépin: Non. Tout ce que je voulais, c'est qu'elle justifie le changement du nombre de commissaires. Elle disait aussi:

Ce sont les principales raisons pour lesquelles je suis en faveur d'une nomination pour une période de dix ans.

On tombe de dix ans à deux ans. A ce moment-là, vous veniez justement nous dire pourquoi, en raison de la cause Singh, vous aviez besoin de tant . . . C'est pour cela que j'étais un peu mêlée devant ce projet de loi. Il y a toute une différence entre ce que vous avez demandé et le projet de loi. Je ne veux pas

[*Translation*]

circumstances or if you change your reasons, but your reasons at that time were very clear:

You cannot ask somebody, a lawyer or a social worker for example to leave a well paid and interesting job to become a member of the board for five years after which he or she would have to go back to the labour market to find another interesting job. If we want qualified people we will have to give them a guarantee.

I accepted what you said at that time when I read the bill. In the bill however I cannot find anywhere that the members would be appointed for two years. That is what you are telling us. Secondly, if I read the transcript, you are implying, at least that is the impression one gets, that they would be appointed full-time for five years. That is what you asked in anticipation of the Supreme Court decision.

Mrs. Falardeau-Ramsay: Yes, but at that time we did not have . . . Moreover I give you here the reasons why I think it is easier to find competent people for two years than for five. Also at that time we did not know exactly when the Plaut report would be ready. We had not the slightest idea of the amount of time that would be necessary if the board had to hold hearings in the case of refugees if the Singh decision ruled that way. Now we know. We have the Plaut report. We know that it is going to be examined and that it should come into force as soon as possible. We also know that verbal hearings will have to be held in all the cases. We also know that the number of hearings will be greater than anticipated. We should not lose sight of the fact either that during all that time appeals have been piling up. We are therefore in a crisis situation and we have to bring about a solution under the circumstances.

This solution is my solution and it is a temporary situation. As I was telling you earlier a new system will be implemented which will take into account most of the problems that we are experiencing now.

Mrs. Pépin: Very well. There might be other members who would like to ask questions on the same subject matter. So I will give them the floor.

Le président: Madame Pépin, avez-vous d'autres questions au sujet du nombre de membres? J'aimerais que l'on fasse porter les questions sur un sujet à la fois . . .

Mrs. Pépin: No, I only wanted for our witness to justify the change in the number of board members. She also stated:

Those are the main reasons for which I am in favour of a 10-year appointment.

We then go from 10 to 2 years. At that time you told us why because of the Singh decision being pending you needed so many . . . That is why I was a bit mixed up when I read the bill. There is a vast difference between what you asked us and what is written in the bill. I do not want to discuss the Plaut

[*Texte*]

non plus discuter avec vous du rapport Plaut, parce que ce n'est pas vraiment de votre domaine. Je pense que ce que Plaut recommande et ce qu'on voit avec ce projet de loi, c'est un peu contradictoire, mais on n'en parlera pas. Je vais laisser ma place à mes collègues.

Mme Falardeau-Ramsay: Excusez-moi. Puis-je vous répéter qu'à mon avis, il n'y a aucun lien entre le rapport Plaut et . . .

Mme Pépin: C'est cela. C'est pour cela que je ne veux pas en parler. Je sais qu'il n'y a aucun lien pour vous.

The Chairman: I have Mr. Heap and Mr. Duguay on my list. But I would like to just run through this to make sure there is not a different understanding because of translation.

The legislation states that you have the power to have 50 persons. It would be your intention to have 7 of those 50 by September 1.

Ms Falardeau-Ramsay: Yes. That would be my intention.

The Chairman: Okay. The translation that was coming across to us was seven people by September 1, and by December another ten. So in other words, by December the board would be approximately twice as big as it is today. You will have the full 18. Okay.

Ms Falardeau-Ramsay: Yes.

The Chairman: It will go to 35. There was a series of questions related to the length of appointment. Now, Mr. Black, am I correct in asserting that the legislation does not deal with the length of appointment, that in fact it is a different issue?

Mr. Black: This bill does not deal with the length of appointment, but the act does.

The Chairman: Could you tell us what the act says about length of appointment?

Mr. Black: Yes. The act says in subsection 60.(1):

each member shall be appointed to hold office during good behaviour for a term not exceeding ten years . . .

The Chairman: Mrs. Pépin, I think this is very important. The act says that the appointment can be made for up to 10 years. Nothing would be changed in the law. So an appointment could be made . . .

Mrs. Pépin: Up to 10 years . . .

The Chairman: —up to 10 years. Okay.

Mme Pépin: Il faut cependant se rappeler que c'est un projet temporaire. Dix ans, je n'appelle plus cela temporaire.

The Chairman: Now, what you are telling us . . . All I am trying to do is check through to make sure we all have a common understanding.

It is your intention, and therefore the Minister's—I guess that is really what we are saying—to try to get the additional people, beyond the 18, on a two-year basis. I heard some caution there; that you might not be able to get properly

[*Traduction*]

report with you either because it does not fall in your domaine. It seems to me, however, that Plaut's recommendation and the bill are rather contradictory, but I will not say any more about it. I will give the floor to my colleagues.

Mrs. Falardeau-Ramsay: I am sorry. I want to repeat that according to me there is no link between the Plaut report and . . .

Mrs. Pépin: Of course that is why I do not want to talk about it. I know there is no link in your mind.

Le président: J'ai les noms de MM. Heap et Duguay sur ma liste. J'aimerais cependant revenir sur ce que vous avez dit afin de bien m'assurer que tout le monde comprend la même chose et ceci étant donné la traduction.

La législation prévoit que vous pouvez avoir 50 membres à votre disposition. Vous auriez l'intention d'en nommer sept de ces 50 le 1er septembre.

Mme Falardeau-Ramsay: Oui.

Le président: D'après la traduction, il s'agissait de sept personnes le 1er septembre et de dix autres en décembre. Ainsi, en d'autres termes, en décembre, la commission aurait doublé son nombre de membres par rapport à aujourd'hui. Les 18 seraient donc nommés.

Mme Falardeau-Ramsay: Oui.

Le président: Ce nombre passera à 35. Il y a eu différentes questions qui ont porté sur la durée du mandat. Monsieur Black, ai-je raison de dire que la législation ne précise pas quelle sera la durée du mandat?

M. Black: Le projet de loi ne précise pas la durée du mandat, mais la loi le précise.

Le président: Pourriez-vous nous dire ce que dit la loi au sujet de la durée du mandat?

M. Black: Oui. La loi à l'article 60(1) précise ce qui suit:

les commissaires sont nommés à titre inamovible pour un mandat maximal de dix ans

Le président: Madame Pépin, je crois que c'est important. La loi prévoit que le mandat peut durer dix ans. Par conséquent, il n'y aurait pas de modification dans la loi à ce sujet.

Mme Pépin: Un mandat maximal de 10 ans.

Le président: Oui.

Mrs. Pépin: You have to remember though that this is a temporary project. Ten years is not what I would call temporary.

Le président: Ce que vous nous dites . . . J'essaie simplement de bien m'assurer que nous comprenons tous la même chose.

Nous avons l'intention et, par conséquent, le ministre a l'intention, et c'est vraiment là ce que nous essayons de dire, d'essayer d'obtenir les services des membres supplémentaires, en plus des 18 membres déjà existants à la commission pour

[*Text*]

qualified people on a two-year basis. You might have to go a little longer for some . . . You did not say that exactly, but there was a sort of implication.

Ms Falardeau-Ramsay: No.

Mr. Jourdenais: She said it the other way around.

The Chairman: It is the other way around. It is easier to get people . . .

Ms Falardeau-Ramsay: I said that it would be easier to get people for two years than it would be for five years. Because the five years was a . . .

The Chairman: It is a career commitment.

Ms Falardeau-Ramsay: Yes. For two years it would be a bit like a sabatical: You could go back to your job and still have your ties with your former life.

The Chairman: Okay. And the other . . .

Mr. Heap: Did Ms Falardeau-Ramsay not then say, a few minutes later, that it would be harder to get qualified people for two years? I thought she had made both remarks.

Ms Falardeau-Ramsay: No.

The Chairman: That is why we are trying to clarify it.

• 1705

Mrs. Pépin: I refer to what she said to us, that to get qualified people you need an appointment of five to ten years. It is written here; it is very well specified here. So I told her that I was referring to her statement or comparison when she came in February. Another time it was very well mentioned that to have qualified people you need at least an appointment of five to ten years, and it is repeated two or three times there.

Ms Falardeau-Ramsay: It is in answer to this that I came back with the answer that in fact it is easier to get qualified people for two years than it is to get them for five years, because after two years you can go back to your former occupation.

The Chairman: Are you talking particularly of lawyers as a professional group?

Mrs. Pépin: Not necessarily.

The Chairman: Not necessarily.

Mme Pépin: Non, parce que dans le témoignage, il serait question des travailleurs sociaux ou des autres membres qui pourraient composer . . . Mais c'est qu'il y a un changement là. There is a change about the qualification and the number, the length of the mandate. The argument was you get good people if you have at least a minimum of five to ten years, and now you are going to have better people with two years. I am

[*Translation*]

une période de deux ans. Certaines personnes ont exprimé certaines réserves. On a dit que l'on ne pourrait peut-être pas avoir des personnes qualifiées pour une période de deux ans, mais qu'il faudrait sans doute prévoir des nominations plus longues. Ce n'est pas exactement cela que vous avez dit, mais cela qui est impliqué sans doute dans vos paroles.

Mme Falardeau-Ramsay: Non.

M. Jourdenais: Elle a pris l'argument par l'autre bout.

Le président: Très bien. Il est plus facile . . .

Mme Falardeau-Ramsay: J'ai dit qu'il serait plus facile de retenir les services de membres pendant deux ans que pendant cinq ans, étant donné que cette période de cinq ans . . .

Le président: Il s'agit là d'un engagement de carrière.

Mme Falardeau-Ramsay: Oui. En fait, pour deux ans, on peut considérer qu'il s'agit d'un congé sabatique et que l'on retournera à son travail sans avoir coupé les liens avec celui-ci.

Le président: Très bien. Et l'autre . . .

M. Heap: M^me^ Falardeau-Ramsay n'a-t-elle pas dit quelques minutes plus tard qu'il serait plus difficile d'obtenir des personnes qualifiées pendant une période de deux ans? Je croyais qu'elle avait fait ces deux remarques.

Mme Falardeau-Ramsay: Non.

Le président: C'est la raison pour laquelle nous voulons des précisions.

Mme Pépin: J'ai fait allusion à ce que nous avait dit notre témoin, c'est-à-dire que, pour obtenir des personnes qualifiées, il fallait prévoir des nominations de cinq à dix ans. C'est bien écrit et bien précisé dans le compte rendu de la séance de février à laquelle j'ai fait allusion. À un autre moment, on a bel et bien mentionné que, pour avoir des personnes qualifiées, il fallait prévoir des nominations d'une durée de cinq à dix ans au moins et cela est d'ailleurs répété à deux ou trois reprises dans le compte rendu.

Mme Falardeau-Ramsay: C'est en réponse en fait à cette question que j'ai dit qu'il était plus facile d'obtenir les services de personnes qualifiées pendant deux ans que pendant cinq ans, étant donné qu'après deux ans on peut reprendre son occupation précédente sans trop de problèmes.

Le président: Faites-vous particulièrement allusion à la profession d'avocat?

Mme Pépin: Pas nécessairement.

Le président: Je vois.

Mrs. Pépin: The testimony alluded to social workers or other members that could . . . There has been a change.

Il y a eu un changement au sujet des qualités requises du nombre et de la durée du mandat. L'argument développé précédemment était que l'on aurait des personnes compétentes si on les engage pendant un minimum de cinq à dix ans et

[*Texte*]

confused a little bit. You know, some nominations could be ten years, and that is a temporary bill. *C'est tout.*

The Chairman: There were two reasons given regarding the intention, one being that now you are saying it may be easier to get people for the two years, the other reason being that I guess implicit was that it may be risky to go for longer appointments because the world subsequent to Plaut remains to be discovered. So there may be a need to cut back . . . There may not be a need to cut back, there may be a need to expand. One simply does not know what the world will be like after the political decisions are made on the basis of the Plaut report. So that is the second reason. One is the ease to get to people, and the second reason is the uncertainty caused by no decisions yet being made on the Plaut report. Mr. Heap.

Mr. Heap: Thank you, Mr. Chairman.

I have done a very hasty memo, which outlines some of my questions. I have quite a lot of them, and I was not sure how well I could get through them all. In fact, I did not get through all the memo; that is to say, the comments I make at the end about some legal matters have had to be greatly shortened.

One error I made in my memo, if people are looking at it, is that on page 3, where I ask some questions that I think are pertinent to the question of numbers and appointments, the question number two refers to a document attached, which in fact I did not attach. I brought it away with me, so my secretary unfortunately was not able to attach it. I have it here.

My question is about the background of the board members in refugee matters. What experience do the present board members have, or what qualifications in refugee matters, and the prospective board members? What I meant to attach was a document that gives, in two or three lines, the background of each of the existing members. What I would say is that the big majority of them—not all, but the very big majority of them—appear to have experience specifically relating to refugees or at least to immigration. I am wondering about the IAB at present. What is the situation in regard to background?

Ms Falardeau-Ramsay: You would like to have in a nutshell an idea of the background of the people and their credibility in dealings with refugees?

Mr. Heap: Yes.

Ms Falardeau-Ramsay: Okay. So if I start with the credibility in dealings with refugees I can tell you that I stand completely behind each and every one of the board members concerning their dealings with credibility. There is none of my active members that I would not trust on a panel to hear refugee determination. I base my assessment not only on the fact that I sit with them but also on the fact that there are transcripts of the hearing that I have read on a random basis. There are also the reasons for decisions which I have read.

[*Traduction*]

maintenant, on dit qu'on aura des personnes compétentes si on les engage pour une période de deux ans. Je suis un peu perplexe. Vous savez que certaines nominations pourraient porter sur une période de dix ans, or, il s'agit là d'un projet de loi de nature temporaire. *That is all.*

Le président: Deux raisons ont été évoquées concernant l'intention; une de celles-ci est que, maintenant, vous dites qu'il serait plus facile d'obtenir les services pendant deux ans, l'autre raison, implicite peut-être, est qu'il serait peut-être risqué de prévoir des nominations pendant plus longtemps étant donné que l'on ne connaît pas encore la situation qui prévaudra lors de l'adoption du rapport Plaut. Il faudra peut-être alors réduire les effectifs, ou peut-être les augmenter. En fait, on ne sait pas ce que le monde sera lorsque les décisions politiques auront été prises sur la base du rapport Plaut. C'est donc la deuxième raison. La première étant la plus grande facilité d'obtenir des personnes pour cette durée, la deuxième, l'incertitude étant donné qu'aucune décision n'a encore été prise concernant le rapport Plaut.

M. Heap: Merci, monsieur le président.

J'ai préparé quelques points rapidement et quelques questions. J'en ai beaucoup à poser et je ne savais pas à quelle rapidité on pourrait répondre à celles-ci. En fait, j'ai dû sabrer pas mal dans mes notes surtout au sujet de certaines questions juridiques.

J'ai fait une erreur dans mes notes. Ainsi, à la page 3 où je pose certaines questions qui sont, à mon avis, pertinentes quant au nombre de membres et aux nominations, la question numéro 2 se rapporte à un document en annexe et je n'en ai pas. Ma secrétaire n'a pu l'annexer étant donné que je l'avais apporté avec moi. Je l'ai ici cependant.

J'aimerais savoir quels sont les antécédents des membres de la commission en matière de réfugiés, quelle expérience ont-ils en la matière? Quelle expérience vont avoir les commissaires à l'avenir en ce domaine? Je voulais annexer un document qui nous donne une idée, en deux ou trois lignes, des antécédents des membres existants. La grande majorité d'entre eux, pas tous, mais la grande majorité, semblent avoir de l'expérience en matière de réfugiés ou, en tout cas, en matière d'immigration. Quelle est la situation à l'heure actuelle au sein de la commission?

Mme Falardeau-Ramsay: Vous voudriez avoir très brièvement une idée des antécédents de ces personnes et de leur crédibilité lorsqu'ils traitent avec les réfugiés?

M. Heap: Oui.

Mme Falardeau-Ramsay: Très bien. Tout d'abord, au sujet de la dernière question, celle de la crédibilité dans les dossiers des réfugiés, je peux vous dire que j'appuie complètement tous les commissaires à ce sujet. Il n'y a aucun de mes membres actifs auxquels je ne ferais pas confiance lorsqu'ils siègent à une commission où l'on détermine le statut de réfugié. Je me base non seulement sur les séances auxquelles j'ai assisté, mais également sur les transcriptions des audiences que j'ai parcourues. Il y a également les raisons des décisions que j'ai lues.

[*Text*]

• 1710

Another thing that can be an indicator—although it is only an indicator, because we do not have exact statistics—is the year-to-year proportion of cases that would go to the Federal Court. They will be more or less the same every year; we can also assume the number of cases that will come back from the Federal Court and be referred back to the board will be more or less the same, even though in any one year the age of the cases sent back from the Federal Court might be very old. If we have a case sent back to the Federal Court this year we might have the result four years from now. We have cases over there that date from about 1976.

If we take that into account and we try to arrive at a certain figure based on those two assumptions, last year a little bit less than 2% of the refugee determination cases were sent back to the board.

Mr. Heap: Is that 2% of all 1,017 cases before the board?

Ms Falardeau-Ramsay: Yes.

Mr. Heap: That included the applications under section 71, am I right?

Ms Falardeau-Ramsay: Yes. But they were all applications under section 71 because under section 71 it was a two-level type of proceeding. This figure covers both, both the decisions rendered at the first level and the decisions rendered at the second level, after the hearing. So it includes those who were rendered without a hearing and those who were rendered with a hearing.

Mr. Heap: Now, the 2% was of those cases that the board heard in 1984.

Ms Falardeau-Ramsay: Yes, but it is a ratio. That is why I made those two assumptions. The first assumption was that, generally speaking, the same proportion of cases from year to year would be sent to the Federal Court of Appeal. My second assumption was that by and large the same ratio of cases would be referred back to the board from one year to another.

Then, as an example, I took the figures of last year but it might very well be that in another year there will be a little bit of a difference. The ratio for last year was less than 2% of cases referred back from the Federal Court of Appeal to the board.

Mr. Heap: That would be about 20 cases out of a little over 1,000, right?

Ms Falardeau-Ramsay: Yes, something like that.

Mr. Heap: How many of those cases referred back were current cases which actually had proceeded to an oral hearing before the board?

Ms Falardeau-Ramsay: It was four.

Mr. Heap: Four of the 110 cases that were heard by the board were referred back.

Ms Falardeau-Ramsay: Yes.

[*Translation*]

Un autre indicateur, et je précise que c'est uniquement un indicateur car nous n'avons pas de statistiques exactes, il s'agit de la proportion de cas qui sont référés à la Cour fédérale d'une année à l'autre. Cette proportion reste à peu près la même chaque année, et nous pouvons également supposer que le nombre de cas qui nous seront renvoyés par la Cour fédérale est à peu près constant, même si, au cours d'une année donnée, les causes qui nous sont renvoyées de la cour fédérale sont très vieilles. Si nous renvoyons une cause en cour fédérale cette année, il faudra peut-être attendre les résultats pendant quatre ans. Nous avons des causes en attente qui remontent à 1976.

Si nous tenons compte de ces circonstances pour essayer de citer un chiffre, l'année dernière, un peu moins de 2 p. 100 des causes de réfugiés ont été renvoyées à la Commission.

M. Heap: C'est 2 p. 100 des 1,017 causes soumises à la Commission?

Mme Falardeau-Ramsay: Oui.

M. Heap: Et cela comprend les requêtes aux termes de l'article 71, n'est-ce pas?

Mme Falardeau-Ramsay: Oui. Mais dans tous les cas, il s'agissait de requêtes en vertu de l'article 71 car cet article prévoit des procédures en deux paliers. Ce chiffre couvre les deux secteurs, les décisions rendues au premier palier et les décisions rendues au second palier, après l'audience. Cela comprend donc les décisions qui ont été rendues sans audience et celles qui ont été rendues après audience.

M. Heap: Maintenant, 2 p. 100 ce sont les causes que la Commission a entendues en 1984.

Mme Falardeau-Ramsay: Oui, mais c'est une proportion. C'est la raison pour laquelle j'ai fait ces deux suppositions. La première étant qu'en règle générale, la même proportion de causes sont référées chaque année à la Cour d'appel fédérale. Ma seconde supposition, c'est qu'en règle générale, la même proportion de causes sont renvoyées par la Cour à la Commission chaque année.

Ensuite, et c'est un exemple, j'ai pris les chiffres de l'année dernière, mais l'année suivante, il peut y avoir une petite différence. La proportion pour l'année dernière était inférieure à 2 p. 100 de causes renvoyées de la Cour d'appel fédérale à la Commission.

M. Heap: Autrement dit, 20 causes sur un peu plus de 1,000, n'est-ce pas?

Mme Falardeau-Ramsay: Oui, quelque chose comme cela.

M. Heap: Combien de ces causes référées étaient des causes courantes qui avaient déjà fait l'objet d'une audience orale devant la Commission?

Mme Falardeau-Ramsay: Quatre.

M. Heap: Quatre sur 110 causes qui ont été entendues par la Commission ont été renvoyées.

Mme Falardeau-Ramsay: Oui.

[*Texte*]

Mr. Ian Rankin (Special Adviser, Chief of Research and Communications, Immigration Appeal Board): You are not dealing with last year's statistics; last year's cases are still sitting at the Federal Court. Nothing has been referred back; I doubt if they will be heard for another year. We have cases at the Federal Court dating from 1976. So over an eight-year period you get cases coming from any year in that period. All we were trying to do is show, approximately, the ratio between the figures that go out at the end of one year and what comes back. That ratio is roughly the same; it is less than 2% for last year.

Mr. Heap: It would be 2% of those . . .

Mr. Rankin: The thousand cases that went in; we got back 19 last year.

Mr. Heap: —that went from section 71. But more than 2% of those that had hearings.

Mr. Rankin: No, we took the overall ratio. But yes, it was four out of 66 on oral hearings, which is approximately 5.5%.

Mr. Heap: My question was rather directed toward the concrete qualifications. If I could get examples. For example, in the Refugee Status Advisory Committee, some of the people represented, like Yvon Beaulne, had been representives to the Vatican and to the United Nations Commission on Human Rights. Susan Davis is Legal Adviser to the United Nations High Commissioner for Refugees; Abdol Kafai is a former Iranian diplomat, Director of the Ottawa-Carleton Immigration Services; Raymond Terrillon most recently represented the Canadian branch office of the United Nations High Commissioner for Refugees; these people have very specific prior experience on refugee matters. Do the members of the board have comparable experience?

• 1715

Ms Falardeau-Ramsay: One thing I want to tell you first is I do not like to compare the members of one board to the members of another board because I do not think it is . . . for me it is very difficult to do.

I have two answers to your question. First, I would say that since 1968 the board has dealt with refugees and has, I think, built up experience in that field. That is my first answer.

This is in the judicial sense because if you want to compare, we have to compare the same things. The type of hearings we are having and the type of work we are dealing with is much more legally minded than at any other board. We have to give a judicial hearing with all the rights and guarantees of fundamental justice in accordance with the decision. So perhaps this is the first part of my answer.

Now on the second part of my answer I can tell you that I see here one of our board members, David Anderson, who has had a lot of experience dealing with Southeast Asia and has

[*Traduction*]

M. Ian Rankin (conseiller spécial, chef de la Recherche et des Communications, Commission d'appel de l'immigration): Ce ne sont pas les statistiques de l'année dernière que vous citez, les causes de l'année dernière sont toujours en suspens à la cour fédérale. Rien n'a été référé. Je doute qu'on en entende parler avant un an ou moins. Nous avons des causes à la cour fédérale qui remontent à 1976. Par conséquent, sur une période de huit ans, des causes de n'importe quelle année peuvent être référées. Nous essayons seulement de donner une idée approximative du rapport qui existe entre les causes qui sont référées à la fin de l'année et celles qui reviennent. Ce rapport est relativement constant, pour l'année dernière, il était inférieur à 2 p. 100.

M. Heap: Autrement dit, 2 p. 100 de . . .

M. Rankin: Les 1,000 causes qui ont été référées, nous en avons récupéré 19 l'année dernière.

M. Heap: . . . les causes en vertu de l'article 71. Mais dans plus de 2 p. 100 de ces cas, il y a eu des audiences.

M. Rankin: Non, nous avons pris le rapport total, mais effectivement, il s'agissait de quatre causes sur 66, pour celles qui avaient donné lieu à des audiences orales, ce qui représnte environ 5.5 p. 100.

M. Heap: Je m'intéressais plutôt aux réserves concrètes. Je vais essayer de vous donner des exemples. Prenez le Comité consultatif sur le statut des réfugiés, certaines personnes représentées, comme Yvon Beaulne, avaient été représentants au Vatican et à la Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme. Susan Davis est conseiller juridique auprès du Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés; Abdol Kafai est un ancien diplomate iranien, directeur des Services d'immigration d'Ottawa-Carleton; Raymond Terrillon tout récemment encore dirigeait le Bureau canadien du Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Tous ces gens ont déjà l'expérience des réfugiés. Est-ce que les membres de la commission ont une expérience comparable?

Mme Falardeau-Ramsay: Pour commencer, je n'aime pas comparer les membres d'une commission aux membres d'une autre commission, car à mon avis ce n'est . . . pour moi, c'est très difficile.

J'ai deux réponses à votre question. Premièrement, depuis 1968 la commission s'occupe de réfugiés et je crois que, depuis cette époque, elle a eu l'occasion d'acquérir de l'expérience. Voilà pour ma première réponse.

Ça, c'est l'aspect judiciaire, car si vous voulez comparer, il faut comparer des choses qui sont comparables. Les audiences que nous organisons, le travail que nous accomplissons a des aspects beaucoup plus juridiques que les autres tâches de la commission. Nous devons organiser des audiences judiciaires avec tous les droits et toutes les garanties de la justice fondamentale. Voilà donc la première partie de ma réponse.

Quant à la seconde partie, je peux vous dire que je vois parmi nous un des membres de notre commission, David Anderson, qui s'est beaucoup occupé du sud-est asiatique et

[*Text*]

been, as a matter of fact, a legal adviser to the International Control and Supervisory Commission for Vietnam, Laos and Cambodia. He is in fact a native of Hong Kong and has passed many of his years over there.

Many of the members, like Huso Benedetti, are in fact themselves immigrants and were born outside of Canada. They came to Canada and have been very involved in community affairs. You have somebody like Edna Chambers who has been the chairman of the Immigration Subsection of the Canadian Bar Association before being appointed to the board. I think she was a director of Dalhousie University's legal aid and she deals mostly with refugee cases.

You have somebody like Frank Glogowski who was himself a refugee. He came from Poland in 1938 and was a lawyer in Poland before coming to Canada, even though we do not count him as a lawyer on the board because he never went through his bar exams. He was never called to the bar in Canada. But he has always been very involved with work in the Polish community and also in the community at large.

I can give you the name of Mr. Petryshyn, who was a lawyer from Manitoba and who has practised for about 15 years and has some practice including immigration work.

I can give you also the name of Mr. Suppa, who was born in Italy and who is a sociologist from the University of Toronto. He has served in the Ontario Public Service for five years and been with the Toronto Board of Education for seven years before joining the board. He was also a trustee of the metropolitan separate school board for eight years and was chairman during the last two years. He also served the community as a volunteer on the board of directors of COSTI Immigration Services for the past 29 years. He is a founding member of the Italian Canadian Benevolent Association and he also served as a member of Race and Ethnic Committee for the City of North York for 1979 and 1980. I think he has quite extensive experience in this area. So it is to give you some examples, just as you gave me some examples.

• 1720

Mr. Heap: Right. Thank you.

I would like to move to another question. Would it be your intention, if we proceeded in the direction you are asking, that the refugee cases or this new surge of refugee appeals would go to members who are specifically qualified in refugee matters? There are at least four other categories of work assigned to board under the other sections of the act. I do not know whether all the members of the board are expected to be experienced in all kinds of cases. Or is there specialization?

Ms Falardeau-Ramsay: I do not think it would be a good idea to have specialization of the members of the board, as the board is currently constituted. Since all panels in refugee cases will be three-member panels, it would be a very good opportunity to have a mix and match of the various members of the board. Secondly, we currently have training sessions which

[*Translation*]

qui, en fait, a été conseiller juridique auprès de la Commission internationale de contrôle et de surveillance pour le Vietnam, le Laos et le Cambodge. Il est d'ailleurs né à Hong Kong et il a passé de nombreuses années dans cette région.

Beaucoup de membres de la commission comme Huso Benedetti sont des immigrants eux-mêmes et sont nés à l'extérieur du Canada. Quand ils sont arrivés au Canada, ils se sont occupés activement d'affaires communautaires. Vous avez quelqu'un comme Edna Chambers qui a été présidente du Service de l'immigration de l'Association du barreau canadien avant d'être nommée à la commission. Je crois qu'elle a été également directeur de l'aide juridique de l'Université Dalhousie et elle s'occupe surtout de réfugiés.

Vous avez quelqu'un comme Frank Glogowski qui a été lui-même réfugié. Il est arrivé de Pologne en 1938; en Pologne, avant de venir au Canada, il était avocat, mais comme il n'a jamais passé l'examen du barreau, nous ne le considérons pas comme un avocat à la commission. Il n'a jamais été appelé au barreau au Canada. Cela dit, il a beaucoup travaillé avec la communauté polonaise et également avec l'ensemble de la communauté.

Je peux vous donner le nom de M. Petryshyn qui était avocat au Manitoba, qui a pratiqué pendant 15 ans et qui a eu, entre autres, des causes d'immigration.

Je peux vous parler également de M. Suppa, né en Italie, et qui est un sociologue issu de l'Université de Toronto. Il a appartenu à la Fonction publique de l'Ontario pendant cinq ans et il a siégé pendant sept ans à la Commission d'éducation de Toronto avant de venir à la commission. Il a également été membre de la Commission scolaire des écoles séparées métropolitaines pendant huit ans, et président pendant les deux dernières années. Il a servi la communauté en siégeant bénévolement au conseil d'administration des Services d'immigration COSTI depuis 29 ans. Il est membre fondateur de l'Association d'entraide italienne canadienne et il a également appartenu au Comité sur les races et les ethnies de la ville de North York en 1979 et en 1980. Je crois qu'il a une très vaste expérience dans ce domaine. Voilà donc quelques exemples, tout comme vous m'avez donné des exemples.

M. Heap: Très bien, merci.

Je vais passer à un autre sujet. Si nous suivons vos suggestions, avez-vous l'intention de référer à des membres spécialisés dans les affaires de réfugiés toutes ces nouvelles causes qui vont surgir? Il y a au moins quatre autres catégories de causes qui sont référées à la Commission dans le cadre d'autres articles de la Loi. Je ne sais pas si tous les membres de la Commission sont censés être compétents dans tous les cas. Y a-t-il une spécialisation?

Mme Falardeau-Ramsay: À mon avis, étant donné la constitution actuelle de la commission, ce ne serait pas une bonne idée de demander à ces membres de se spécialiser. Puisque tous les panels appelés à entendre des causes de réfugiés auront trois membres, ce sera une bonne occasion de mélanger les différents membres de la commission. Deuxième-

[*Texte*]

have been conducted for the last three years for all members of the board. In the last three years at least two of them have dealt very, very extensively with the refugee determination system procedure. They also had some input from RSAC, from CEIC, from External and from UNHCR as well as from people from other bodies. I also personally went to various countries at the same time I was dealing with both the appeal side of sponsorship application and the refugee determination side. I was able to get first-hand information about the situation in the various countries and to report on these situations to the board members. We also have a research unit which prepares country profiles and which is available to all of the members of the board. So I think by and large they would be very well qualified to hear refugee cases.

The Chairman: Can you just verify one thing for me? When you say "mix and match", did you have in mind experienced and new? Is that your sense of mix and match?

Ms Falardeau-Ramsay: Yes. If it might be of some help to the committee, we have also prepared a plan to train new members. We are in fact putting together training sessions for the board members. Those training sessions will be first for the benefit of the new members but would also be attended by all board members. They would include a thorough review of the refugee determination side.

Mr. Heap: You mentioned the research unit and the training plans and so on. What does it mean so far as the budget goes? Have budget plans been made? It sounds to me as though there will be not only an expansion in the number of board members and their salaries but also an expansion of the support staff. Is that the case?

Ms Falardeau-Ramsay: As I told you the last time, approximately the same ratio would apply.

Mr. Heap: The same ratio of support staff . . .

Ms Falardeau-Ramsay: Yes, would apply, as I mentioned in February.

Mr. Heap: Finally, on this point, I would like to ask a little further. I am sorry, I was called out for a minute and I think you were commenting on what lies ahead.

• 1725

You have in mind to offer two-year terms, try to get them to accept on the basis of two years. Now, I take it that the interim then—of which the Minister spoke in her speech in Vancouver, for example, a couple of weeks ago—the interim should be regarded as sort of two years. Is that it?

Ms Falardeau-Ramsay: I do not think so, Mr. Heap. I do not want to speak for the Minister, because I am not a mind-

[*Traduction*]

ment, nous organisons actuellement, et depuis trois ans, des séances de formation pour tous les membres de la commission. Depuis trois ans, deux de ces séances au moins ont servi à approfondir très sérieusement les procédures pour les causes de réfugiés. Il y a eu également une participation du Comité consultatif du statut du réfugié de la CCEI, des Affaires extérieures, du HCNUR et d'autres organismes. Personnellement, je me suis rendu dans plusieurs pays pendant que je m'occupais de l'aspect appel des demandes de parrainage et de l'aspect détermination du statut. J'ai donc pu recueillir directement des informations sur la situation dans plusieurs pays et j'ai fait un rapport à ce sujet aux membres de la commission. Nous avons également un service de recherche qui prépare des dossiers sur les pays, dossiers qui sont à la disposition de tous les membres de la Commission. Je crois donc qu'en règle générale, ils sont tout à fait qualifiés pour entendre des causes de réfugiés.

Le président: Pouvez-vous me confirmer une chose? Quand vous parlez de «mélanger», voulez-vous dire mélanger les membres nouveaux et les membres expérimentés de la commission? C'est dans ce sens que vous entendez mélanger?

Mme Falardeau-Ramsay: Oui. Si cela peut aider votre Comité, nous avons également élaboré un plan pour former les nouveaux membres. En fait, nous sommes en train de préparer des séances de formation pour les membres de la commission. Ces séances s'adresseront avant tout aux nouveaux membres, mais tous les membres de la commission pourront y assister. Entre autres choses, on étudiera de façon approfondie l'aspect détermination du statut de réfugié.

M. Heap: Vous avez parlé de votre unité de recherche, vos plans de formation, etc. Pour le budget, qu'est-ce que cela signifie? Avez-vous arrêté votre budget? À mon sens, vous n'allez pas seulement augmenter le nombre des membres de la commission et leur salaire, mais vous allez devoir également augmenter le personnel de soutien, n'est-ce pas?

Mme Falardeau-Ramsay: Comme je vous l'ai dit la dernière fois, la même proportion s'applique pour le personnel de soutien.

M. Heap: La même proportion entre personnel de soutien . . .

Mme Falardeau-Ramsay: Oui, comme je l'ai dit en février.

M. Heap: Enfin, à ce sujet, j'aimerais encore approfondir cette question. Veuillez m'excuser, on m'a appelé dehors quelques instants au moment où vous parliez de ce qui nous attend.

Vous envisagez d'offrir et d'essayer de faire accepter des contrats de deux ans. Dans ces conditions, la période intérimaire dont le ministre a parlé dans son discours de Vancouver, il y a deux semaines, cette période devrait être considérée comme équivalant à deux ans, n'est-ce pas?

Mme Falardeau-Ramsay: Je ne le pense pas, monsieur Heap. Je ne veux pas parler pour le ministre, car je ne lis pas

[*Text*]

reader, but what I can tell you is that in the situation as it is now, for the Immigration Appeal Board to deliver the product we would need two years. You see, we would need a two-year appointment, which would mean that in three years from now the board would be current, irrespective of any other of the implementations of Rabbi Plaut's report.

Mr. Heap: The board would be current.

Ms Falardeau-Ramsay: Would be current, which means we consider an acceptable backlog as 600 cases for both appeals and refugee determination. When I speak you have to take into account that I am not speaking only about refugee determination; I am also speaking about appeals. It might be interesting for you if I gave you some figures. You see, we expect that this year—and I mean in 1985—we will have to render decisions. It is not decisions we will actually render, but we would have to render decisions on 2,400 sponsorship applications. We would have to render decisions in 600 other types of cases, which means deportations, motions, application for release from detention in the case of a removal order, and that type of thing. And we would have to render 2,870 decisions on refugee determination. This means that this increase applies also to a great extent to the appeal side of the board, not only to the refugee, even though we also have to take into consideration that in cases of refugees every case takes one whole day of hearing on average. Some of them take as long as 15 days, but our average is one day for a case.

Mr. Heap: That is the oral hearing.

Ms Falardeau-Ramsay: That is the oral hearing, yes.

The Chairman: Can I just get a clarification here? This is the number of cases you would be asked to render. There is no expectation you are going to deal with that many in 1985.

Mr. Rankin: No.

Ms Falardeau-Ramsay: No. It is based on the cases that are pending before the board, the cases that are pending also in the courts, and the intake we figure we should receive based on our past experience from RSAC and in the sponsorship cases from appellants.

The Chairman: Okay. You have given us the 1 to 15 days, but an average of one on a refugee determination. Can you give us a similar number on the sponsorship and the other? Are they basically a day a piece, or are they . . . ?

Ms Falardeau-Ramsay: I can give you an idea. If I remember well, but I would have to check to be absolutely sure about this, I think on a sponsorship application we have reached one hour and a half: one hour and a half average on sponsorship applications, half a day on appeals for removal orders, and half an hour on motions. The other types of cases represent such a negligible percentage of the workload that we do not average them. For instance, I would say the motion for release from detention represents almost nothing in our workload. We had 20 last year, so we do not even calculate that.

[*Translation*]

dans les esprits, mais je peux vous expliquer la situation actuelle: la Commission d'appel de l'immigration a besoin de deux ans pour être prête. Vous comprenez, nous avons besoin de nominations de deux ans, et cela signifie que dans trois ans la Commission sera à jour dans ses causes, que les recommandations du rapport du rabbin Plaut soient appliquées ou pas.

M. Heap: La Commission serait à jour.

Mme Falardeau-Ramsay: Serait à jour, ce qui signifie, pour nous, un arriéré acceptable de 600 causes, à la fois pour les appels et pour la détermination du statut de réfugié. Cela dit, vous devez tenir compte du fait que je ne parle pas uniquement de la détermination du statut de réfugié, je parle également des appels. Certains chiffres pourraient vous intéresser. Vous comprenez, nous pensons que cette année, je parle de 1985, nous allons devoir rendre des décisions. Nous ne rendrons pas vraiment ces décisions, mais nous devrions être appelés à rendre 2,400 décisions à propos des demandes de parrainage. Nous devrions rendre également 600 autres décisions pour d'autres types de causes, déportations, motions, demande de libération dans le cas des ordonnances de déportation, etc. Quant à la détermination du statut de réfugié, nous devrions rendre 2,870 décisions. Autrement dit, cette augmentation s'applique également dans une large mesure à l'aspect appel des travaux de la commission, et pas seulement aux réfugiés. Cela dit, il faut compter une journée entière d'audience en moyenne pour les cas de réfugiés. Parfois, cela peut aller jusqu'à 15 jours, mais en moyenne, c'est une journée par cas.

M. Heap: L'audience orale.

Mme Falardeau-Ramsay: Oui, l'audience orale.

Le président: Une précision? C'est le nombre de cas où vous seriez appelés à rendre une décision. Personne ne s'attend vraiment à ce que vous entendiez autant de causes en 1985.

M. Rankin: Non.

Mme Falardeau-Ramsay: Non, il s'agit du nombre de causes qui sont en attente, en attente également devant les tribunaux, et le nombre de causes qui devraient nous être référées, d'après ce que nous savons du CCSR et des appels dans les causes de parrainage.

Le président: D'accord. Vous nous avez parlé d'une période allant de 1 à 15 jours, mais en moyenne, une journée par cause. Quels sont les délais pour les causes de parrainage et les autres? S'agit-il toujours d'une journée par cause ou bien . . .

Mme Falardeau-Ramsay: Je peux vous donner une idée. Si je me souviens bien, mais il faudra que je vérifie pour en être certaine, une demande de parrainage doit se régler en moyenne en une heure et demie, une heure et demie en moyenne pour les demandes de parrainage, une demi-journée pour les appels d'ordonnances de déportation et une demi-heure pour les motions. Les autres types de causes représentent un pourcentage tellement négligeable de notre charge de travail que nous ne faisons pas de moyenne. Par exemple, la motion de libération d'un détenu ne représente pratiquement rien par rapport à notre charge de travail. Nous en avons eu 20 l'année dernière et nous ne faisons donc même pas les calculs.

[*Texte*]

The Chairman: Let me just track through this a bit. You could dispose of four sponsorship applications a day—a panel could deal with four per day—and on the so-called other, ten?

• 1730

Ms Falardeau-Ramsay: When we prepare the roll, we have a mixture, except for the refugee determination cases which will be granted a whole day. In the other cases, there will be a mix and match so that we can hear on average four cases a day.

The Chairman: However, both the 2,400 sponsorship and the 600 other . . . of those 3,000, a panel could dispose of roughly four a day.

Ms Falardeau-Ramsay: Yes. I am sorry, I just have the official figure now. The sponsorship appeal states half a day . . .

Mr. Rankin: It is not an hour and a half.

Ms Falardeau-Ramsay: —and on an average, it is . . .

The Chairman: Okay, so that is two a day.

Ms Falardeau-Ramsay: Yes. We try to have one sponsorship in the morning; then perhaps we have a motion which takes half an hour; and then we have another sponsorship in the afternoon, together with another motion which takes half an hour. That makes four cases a day.

Mr. Rankin: The scheduling would be tight, but you could potentially schedule four cases of four.

The Chairman: In a sense, the committee can ignore the 600 others because they get fed into the system in bits and pieces.

Mr. Rankin: That is right.

The Chairman: We are dealing with two major categories; sponsorship, which you can dispose of on the basis of two per day, and refugees on the average of one per day.

Ms Falardeau-Ramsay: Yes, but you have also to take into account that out of the 600 cases, there would be an average of 200 deportation and removal cases a year. Those cases take an average of half a day each, so it would be the same thing as sponsorship.

The Chairman: Okay. If we just took the deportations up into the sponsorship, there would be roughly 2,600 at a half a day apiece, 2,870 at a day apiece, and the remaining 400 in the other category . . .

Mr. Heap: In September, you will have 25 members; you hope to have seven new members by September 1. That would then be eight panels.

Ms Falardeau-Ramsay: Yes, it would.

Mr. Heap: Now, I am trying to work out the arithmetic—you probably have it worked out.

Ms Falardeau-Ramsay: We have all of that.

Mr. Heap: Can you tell us how you will progress then? You mentioned 22,870 refugee determination decisions, but I am

[*Traduction*]

Le président: Permettez-moi d'approfondir un peu cette question. Vous pourriez régler quatre cas de parrainage par jour, un panel pourrait régler quatre cas par jour, et pour les autres, dix?

Mme Falardeau-Ramsay: Quand nous préparons le calendrier, nous mélangeons les causes, sauf les causes de détermination de statut de réfugié pour lesquelles nous réservons une journée entière. Dans les autres cas, c'est un mélange, ce qui nous permet d'entendre en moyenne quatre causes par jour.

Le président: Toutefois, pour les 2,400 causes de parrainage et les 600 autres, pour ces 3,000 causes, un panel peut en entendre environ quatre par jour.

Mme Falardeau-Ramsay: Oui. Excusez-moi, j'ai maintenant le chiffre officiel. Pour les appels de parrainage, une demi journée . . .

M. Rankin: Et non pas une heure et demie.

Mme Falardeau-Ramsay: . . . Et en moyenne, il s'agit . . .

Le président: D'accord, donc, deux par jour.

Mme Falardeau-Ramsay: Oui. Nous essayons d'entendre une cause de parrainage le matin, puis une motion, ce qui nous prend une demi-heure, ensuite une autre cause de parrainage l'après-midi, et une autre motion, encore une demi-heure. Cela nous fait quatre causes par jour.

M. Rankin: Cela fait un horaire serré, mais vous pouvez prévoir quatre causes par jour.

Le président: D'une certaine façon, le comité peut ne pas tenir compte des 600 autres causes, car elles entrent dans le système petit à petit.

M. Rankin: Exactement.

Le président: Autrement dit, deux catégories principales: le parrainage que vous pouvez entendre au rythme de deux causes par jour, et les réfugiés, en moyenne une cause par jour.

Mme Falardeau-Ramsay: Oui, mais vous devez considérer également que sur les 600 causes, il y en a deux cents environ chaque année qui sont des causes de déportation et d'expulsion. Ces causes-là prennent en moyenne une demi-journée, c'est donc la même chose que pour le parrainage.

Le président: D'accord. Si nous ajoutions les déportations au parrainage, cela ferait environ 2,600 causes à une demi-journée chacune, 2,870 causes à une journée chacune, et les 400 qui restent dans l'autre catégorie . . .

M. Heap: En septembre, vous aurez 25 membres, vous espérez avoir sept nouveaux membres d'ici le premier septembre. Autrement dit, huit panels.

Mme Falardeau-Ramsay: Oui, exactement.

M. Heap: J'essaie de faire le calcul, vous l'avez probablement déjà fait vous-même.

Mme Falardeau-Ramsay: Nous avons tout cela.

M. Heap: Pouvez-vous nous dire comment vous allez progresser? Vous avez parlé de 22,870 décisions relatives aux

[*Text*]

not clear whether that is the number to be put before you or the number you expect to actually achieve.

Ms Falardeau-Ramsay: No. I will explain to you how we proceeded to arrive at our figures. We proceeded on a three-year basis, and we figured out that in 1985 there would 5,870 decisions that the board would be required to give. We figured out that in 1986 there would be 2,500 decisions required from the board, and that in 1987 there would still be another 2,500 decisions required. This makes a total, for those three years, of 10,870 decisions that are required to be rendered.

Mr. Heap: Are you talking about refugee hearings only?

Ms Falardeau-Ramsay: No, it is the whole thing.

As a result of that, we questioned how we were going to tackle that 10,000; we said that in 1985, we probably would be able to render 1,350 decisions. This means that, for 1986-87 and 1987-88, there would remain 8,920 decisions required to be rendered, taking into account 600 cases as a normal backlog. Therefore, the the required annual decision-making capacity for 1986 and 1987 should be 4,460 for each of those years. Is that clear?

Mr. Heap: Yes, it is.

• 1735

Ms Falardeau-Ramsay: For an average of 26 weeks at an average of 7 decisions per week, single panels or three-member panels, depending on the type of cases, would be able to deal with that type of work load. This means that within three years we would be back to an acceptable backlog.

Mr. Rankin: Depending the day-to-day and year-to-year program.

Ms Falardeau-Ramsay: Yes. Handling the flow as it is coming in.

Mr. Heap: Twenty-six weeks, seven decisions per week. This is a mix of the one-day and half-day decisions among eight panels with seven decisions per panel.

Ms Falardeau-Ramsay: We are not looking in terms of eight panels or whatever. We are thinking that all the refugee cases as well as deportation cases would be handled by a three-member panel and that a part of the sponsorship appeal cases would be handled by a three-member panel, with the rest handled by a one-member panel. That is how we are able to arrive at this. Otherwise, we would require many more members.

Mr. Heap: With both sponsorship and refugee, at present the way the act is drawn up, the sponsorship would be handled by a one-member panel; right?

Ms Falardeau-Ramsay: No.

The Chairman: Can I go to Mr. Black just for a second on that clause in the bill. What cases go to one member and what go to two?

[*Translation*]

réfugiés, mais je ne sais pas si c'est le nombre de causes que vous vous attendez à recevoir ou le nombre de causes que vous pensez régler.

Mme Falardeau-Ramsay: Non. Je vais vous expliquer comment nous sommes arrivés à ces chiffres. Nous nous sommes basés sur une période de trois ans, et nous avons déterminé qu'en 1985 la commission serait appelée à rendre 5,870 décisions. Nous avons déterminé qu'en 1986 elle serait appelée à rendre 2,500 décisions et, en 1987, 2,500. Cela fait un total pour ces trois ans de 10,870 décisions qu'il faudra rendre.

M. Heap: Vous parlez des audiences de réfugiés uniquement?

Mme Falardeau-Ramsay: Non, de l'ensemble.

Par conséquent, nous nous sommes demandés comment nous attaquer à ces 10,000 causes. Nous nous sommes dits qu'en 1985 nous réussirions probablement à rendre 1,350 décisions. Cela signifie que, pour 1986-1987 et 1987-1988, il nous resterait 8,920 décisions à rendre, en tenant compte des 600 causes qui sont notre arriéré normal. Par conséquent, pour 1986 et 1987, pour chacune de ces années, il faudrait que nous soyons en mesure de rendre 4,460 décisions. Vous comprenez?

M. Heap: Oui, je comprends.

Mme Falardeau-Ramsay: C'est-à-dire que dans une moyenne de 26 semaines avec en moyenne sept décisions par semaine, et des panels d'un membre ou de trois membres, selon les cas, nous devrions pouvoir assumer cette charge de travail. Autrement dit, au bout de trois ans, nous serions revenus à un arriéré raisonnable.

M. Rankin: Selon le programme de chaque jour et de chaque année.

Mme Falardeau-Ramsay: Oui, en faisant face aux demandes au fur et à mesure qu'elles arrivent.

M. Heap: Vingt-six semaines, sept décisions par semaine. Autrement dit, un mélange de décisions qui prennent une journée ou une demi-journée réparties entre huit panels, chaque panel prenant sept décisions.

Mme Falardeau-Ramsay: Il n'est pas question de huit panels. Nous pensons que toutes les causes de réfugiés et toutes les causes de déportations doivent être confiées à des panels de trois membres de même qu'une partie des causes d'appel de parrainage, le reste étant confié à des panels d'une personne. Voilà comment nous parvenons à ce résultat. Sinon, il nous faudrait beaucoup plus de membres.

M. Heap: Dans le cas du parrainage et dans le cas des réfugiés, avec la loi actuelle, les causes de parrainage peuvent être confiées à des panels d'un membre, n'est-ce pas?

Mme Falardeau-Ramsay: Non.

Le président: Vous me permettez de poser une question à M. Black sur cet article du bill? Quelles sont les causes qui

[*Texte*]

Mr. Black: Mr. Chairman, right now in the legislation the act provides there must be three members; three members constitute a quorum.

The Chairman: Okay. Three members for every situation.

Ms Falardeau-Ramsay: No. Not in the . . .

Mr. Black: No. In the existing legislation. That is what you are talking about.

The Chairman: Okay. The existing legislation says three members for everything. Now, the proposed change requires three members for refugee and three members for deportation. What else does it require three members for?

Mr. Black: Well, if I could put it a different way, the proposed change permits the chairman to designate one member to hear the following types of appeals: under section 73, appeals by the Minister, section 79, which are the sponsorship appeals, and section 80, which are the release from detention. The chairman may appoint under the new bill one member to hear those types of appeals. The others would have to be three.

The Chairman: Run over them again. If this bill passes, the chairman would then have the power to . . .

Mr. Black: The chairman would have panels for appeals by the Minister, sponsorship appeals, and applications for release from detention. The others would still be governed by the existing requirement which requires a quorum of three.

The Chairman: Okay. So that would be . . . Can we just get the quantity of that for just a second then. In terms of the 1985 figures, there are 2,400 sponsorship and about 400 others, so about 2,800 cases could go to a single-member panel.

Mr. Heap: Mrs. Falardeau-Ramsay said that sponsorships would be handled by a panel of three.

Ms Falardeau-Ramsay: No. I said part of them might be handled—part of the sponsorship.

The Chairman: Okay. That may be an important point to clear up right now. You would have the authority in law to do it with a single. You are signalling this committee it would not be your intention to do it all the time. Can you give us some of the guidelines you might intend to use for a decision as to whether it is one, two or three.

Ms Falardeau-Ramsay: It will not be one, two or three. It would be one or three.

The Chairman: One or three.

Ms Falardeau-Ramsay: It is not only my intention but also according to what is in the bill. For all refugee determination cases and for all appeals on removal orders, there would be three-member panels.

[*Traduction*]

doivent être confiées à une personne et celles qui doivent être confiées à deux personnes?

M. Black: Monsieur le président, pour l'instant, la législation prévoit qu'il faut trois membres pour avoir le quorum.

Le président: D'accord, trois membres dans tous les cas.

Mme Falardeau-Ramsay: Non. Non pas dans le cas . . .

M. Black: Non. Dans la législation actuelle, c'est de cela que vous parlez.

Le président: D'accord. La législation actuelle prévoit trois membres pour toutes les situations. Maintenant, avec le changement proposé, il faudrait trois membres pour les réfugiés et trois membres pour les causes de déportation. Dans quels autres cas faut-il trois membres?

M. Black: Permettez-moi d'expliquer les choses différemment; la modification proposée autorise le président à désigner un membre pour entendre les appels des catégories suivantes: les appels en vertu de l'article 73, les appels du ministre, article 79, ce sont des appels de parrainage' et, article 80, la libération de détenus. En vertu du nouveau bill, le président peut nommer une personne pour entendre ce type d'appels. Dans tous les autres cas, il faut trois personnes.

Le président: Vous voulez répéter? Si ce bill est adopté, le président sera autorisé à . . .

M. Black: Sera autorisé à nommer des panels pour les appels par le ministre, les appels de parrainage et les demandes de libération des détenus. Les autres types d'appels seront toujours régis par les dispositions actuelles qui exigent un quorum de trois personnes.

Le président: D'accord. Par conséquent . . . Revenons un instant aux chiffres. Pour 1985, il y a 2,400 causes de parrainage et environ 400 autres causes, ce qui nous fait 2,800 causes approximativement qui seraient confiées à des panels d'une personne.

M. Heap: M^me^ Falardeau-Ramsay a dit que les causes de parrainage seraient confiées à des panels de trois personnes.

Mme Falardeau-Ramsay: Non. J'ai dit qu'une partie des causes de parrainage pourrait être confiée à des panels de trois personnes.

Le président: D'accord. Il serait peut-être bon de préciser cela immédiatement. En droit, une seule personne pourrait entendre ce type de cause. Vous avertissez ce Comité que vous n'avez pas l'intention de le faire dans tous les cas. Pouvez-vous nous donner une idée des critères selon lesquels vous déciderez de confier une cause à une, deux ou trois personnes.

Mme Falardeau-Ramsay: Il ne s'agira pas d'une, deux ou trois personnes, mais d'une ou trois personnes.

Le président: Une ou trois.

Mme Falardeau-Ramsay: Ce n'est pas seulement notre intention, cela figure dans le bill. Pour toutes les causes de détermination du statut de réfugié et pour tous les appels d'ordonnance de déportation, nous avons forcément besoin de panels de trois personnes.

[*Text*]

Now, for sponsorship I would need a certain flexibility. Some sponsorship cases are very technical. I will give you an example of some cases that came to the board after the Palta decision was rendered by the Federal Court of Appeal. The only question to decide was whether or not the refusal letter sent to the sponsor included the name of the illness. If the name of the illness was not there, that was it; we had to apply the Federal Court decision, and we could not go further than that. So that is what I call cases technical in nature.

• 1740

The Chairman: Let me just see if I understand that. The sponsorship applicant has the right of appeal. If the sponsorship applicant chooses a very technical basis for the appeal . . . The sponsor applicant chooses a technical basis. If he puts out his appeal on a technical basis, you would probably put that to a single-member panel.

Ms Falardeau-Ramsay: Probably. Also, another type of case that could be put to a single-member panel would be cases when the respondent—that is, the Minister's representative—has let us know he would not contest the appeal. So if he is not contesting the case, that would be another type of technical case that would be put to a single-member panel. There could also be some other types of cases.

Mr. Heap: Could I ask, on the ones the Minister does not contest, how long those usually take now?

Ms Falardeau-Ramsay: How long, you mean . . . ?

Mr. Heap: You have some cases now of sponsorship where the Minister does not contest.

Ms Falardeau-Ramsay: Yes.

Mr. Heap: How long do they take?

Ms Falardeau-Ramsay: It all depends; it might take half an hour, or it might take the whole morning before they decide not to contest. But as we are putting together . . .

Mr. Heap: Oh, I thought you meant you would give notice.

Ms Falardeau-Ramsay: As of right now we are also putting together a system where administratively we think it will be easier for both parties to pinpoint those types of cases. Then we would deal with those types of cases with a single-member panel, because there is nothing to it.

The Chairman: Can I probe here just a little more? What I am hearing you say is if it is a question of law, and solely a question of law, it would probably be a single-member panel. If there are humanitarian things or the need for people to be conditioned by the witnessing, then you would go to three-member panels.

[*Translation*]

Quant aux causes de parrainage, une plus grande souplesse est nécessaire. Certaines causes de parrainage sont très techniques. Je vais vous donner l'exemple de certaines causes qui sont parvenues à la commission à la suite de la décision Palta de la Cour fédérale d'appel. La seule chose à établir était de savoir si oui ou non la lettre de refus envoyée au parrain contenait le nom de la maladie. Si le nom de la maladie n'y figurait pas, l'affaire était close. Il nous fallait respecter la décision de la Cour fédérale et nous ne pouvions faire davantage. Voilà ce que sont, à mon avis, les cas revêtant un caractère technique.

Le président: Voyons si j'ai bien compris. L'auteur de la demande de parrainage a le droit de faire appel. S'il décide de s'en prévaloir en invoquant le vice de forme. En pareil cas, vous soumettriez probablement la question à un panel composé d'un seul membre.

Mme Falardeau-Ramsay: Probablement. Lorsque la personne chargée de répondre, c'est-à-dire le représentant du ministre, nous indique qu'il ne contestera pas l'appel, l'affaire serait également soumise à un panel composé d'un seul membre. Ainsi, s'il ne conteste pas l'appel, il s'agirait également d'un cas de vice de forme et l'affaire serait aussi soumise à un panel composé d'un seul membre. D'autres cas le sont également.

M. Heap: Pourriez-vous me dire à l'heure actuelle combien de temps exige le règlement des causes que le ministre ne conteste pas?

Mme Falardeau-Ramsay: Combien de temps, que voulez-vous dire?

M. Heap: On vous a déjà soumis des causes de parrainage que le ministre n'a pas contestées.

Mme Falardeau-Ramsay: Oui.

M. Heap: Combien de temps exige le règlement de ces causes?

Mme Falardeau-Ramsay: Cela dépend de bien des facteurs. Cela peut exiger une demi-heure ou encore toute une matinée avant que l'on décide de ne pas contester. Cependant, étant donné que nous sommes en train de . . .

M. Heap: J'avais compris que vous donniez avis.

Mme Flardeau-Ramsay: Nous sommes en train d'élaborer un système qui permettra aux deux parties de déterminer plus facilement ce genre de causes. Après, elles seraient confiées à un panel composé d'un seul membre, car elles sont faciles à régler.

Le président: Si vous le permettez, j'aimerais poser une autre question qui va un peu plus loin. Si je vous ai bien compris, s'il s'agit d'une question de droit et uniquement de droit, le dossier sera probablement renvoyé à un panel composé d'un seul membre. En revanche, s'il intervient des facteurs humanitaires ou si des témoins doivent comparaître, le dossier est renvoyé à un panel composé de trois membres.

[*Texte*]

Ms Falardeau-Ramsay: The first part that you said is not exactly what I said, because there still might be sponsorship involving questions of law that would require a three-member panel, you see. There might be complicated legal problems, but there might be technical types of cases, also involving legal problems. That is why, you see, it is so difficult to... Both cases would be cases dealing with points of law, but one would be an easy one to deal with while the other one would be a complicated one to deal with. There is a way to identify those cases, and that is what we intend to do.

The Chairman: Okay; so the more complex, the more likely it is to end up in a three-member panel, even if it is a legal case.

Ms Falardeau-Ramsay: Yes, the same thing as we do now. You see, on certain types of cases we will choose the panel of three lawyers, because we know the legal issues will be so complicated that there will be a need for three lawyers to sit on that panel. So it is the same type of discretion that would be used.

The Chairman: The Federal Court judges whether you have done a good legal thing or not, if the person has to take it there.

Ms Falardeau-Ramsay: Yes.

Mr. Heap: Mr. Chairman, Mr. Duguay has to leave in a few minutes. I would like to yield to him, please.

The Chairman: Mr. Duguay.

M. Duguay: Merci, monsieur le président.

Je voudrais encore poursuivre avec la question que j'avais posée au commencement. Quand je regarde les qualifications que l'on suggère pour les membres du panel, on dit que la majorité des vice-présidents doivent être des avocats qui ont pratiqué, qui sont inscrits au barreau depuis cinq ans. Quand on choisit les autres candidats, quelles qualifications cherche-t-on?

Mme Falardeau-Ramsay: Je dois vous dire que la façon dont je procède, moi, c'est que je présente un profil de ce que je désire au bureau du ministre. Et après cela, ce n'est plus entre mes mains.

M. Duguay: Le même profil est présenté pour les avocats?

Mme Falardeau-Ramsay: Même chose.

M. Duguay: On présente donc un profil d'une personne. Est-ce que ce profil-là est disponible aux membres du Comité?

Mme Falardeau-Ramsay: Je le suppose, oui.

• 1745

M. Duguay: Cela m'intéresse énormément...

Mme Falardeau-Ramsay: Ah, bien! Je pourrais vous le faire parvenir si vous voulez.

[*Traduction*]

Mme Falardeau-Ramsay: La première partie de votre remarque ne traduit pas exactement mes propos parce que, pour certaines causes de parrainnage, peuvent intervenir des questions de droit qui exigent l'étude par un panel composé de trois membres. Il peut se présenter des problèmes juridiques complexes et aussi des considérations techniques, de procédure ou autres. Voilà pourquoi il est difficile de généraliser. Dans les deux causes, des questions de droit interviendraient, mais l'une serait facile à trancher tandis que l'autre serait plus complexe. Il est possible de déterminer ces causes et c'est ce que nous avons l'intention de faire.

Le président: Très bien. Donc, plus la cause est complexe, plus elle est susceptible d'être soumise à un panel composé de trois membres, même si des questions juridiques interviennent.

Mme Falardeau-Ramsay: C'est exact et c'est comme cela que nous procédons actuellement. Voyez-vous, nous choisissons de soumettre certaines causes à un panel composé de trois avocats parce que nous savons très bien que les questions juridiques sont d'une complexité telle que l'affaire devra être traitée par trois avocats. Il suffit là encore d'utiliser le même genre de pouvoir discrétionnaire.

Le président: C'est à la Cour fédérale qu'il appartient de décider si votre décision est bonne sur le plan juridique et si l'intéressé peut interjeter appel.

Mme Falardeau-Ramsay: Oui.

M. Heap: Monsieur le président, M. Duguay doit partir dans quelques minutes. Si vous le permettez, j'aimerais lui céder la parole.

Le président: Monsieur Duguay.

Mr. Duguay: Thank you, Mr. Chairman.

I would like to come back to the question which I asked at the very beginning. As regards the suggested qualifications for members of the panel, I note that the majority of vice-chairmen must be lawyers who have practiced and who have been admitted to the bar since at least five years. What are the desirable qualifications for the other candidates?

Ms Falardeau-Ramsay: I will tell you how I personally go about it. I submit to the Minister's office a profile of the desirable candidate. After that, the matter is not in my hands any longer.

Mr. Duguay: You also present a profile in the case of lawyers?

Ms Falardeau-Ramsay: The very same thing.

Mr. Duguay: I would like to know whether the members of the committee can get a hold of these profiles?

Ms Falardeau-Ramsay: I suppose so, yes.

Mr. Duguay: I find this extremely interesting.

Ms Falardeau-Ramsay: Well, if that is the case, I can certainly send you these profiles if you wish.

[*Text*]

M. Duguay: . . . de dire que parce que l'on est avocat et que l'on a pratiqué cinq ans, cela est une qualification et que l'on doit l'inscrire dans la loi. Cela m'intéresse énormément.

Mme Falardeau-Ramsay: Je dois vous dire que ce type—et corrigez-moi Warren si ce n'était pas vrai—c'est, je crois, une qualification que vous retrouvez dans la plupart des lois fédérales qui touchent les commissions lorsque des avocats sont requis. À ce moment-là, parfois c'est 10 ans, parfois cinq. Mais je pense que c'est cinq ans, en général.

M. Black: Je n'en suis pas certain . . .

M. Duguay: Et c'est normal qu'au sein des commissions l'on dise que cela doit être des avocats? C'est une pratique normale, cela?

Mme Falardeau-Ramsay: Cela dépend des commissions. Je vous parle des commissions que je connais. Pour y avoir siégé pendant huit ans, je connais très bien la Commission des relations de travail dans la Fonction publique. Il y avait des exigences comme par exemple: le président, le vice-président et les présidents suppléants devaient être des avocats avec cinq ans de pratique.

M. Duguay: D'accord!

La deuxième question, et je vais y aller rapidement, monsieur le président: Le cours de préparation que l'on a pour les nouveaux membres, cela dure combien de temps?

Mme Falardeau-Ramsay: Notre intention est de faire durer cela d'une façon intensive pendant une semaine, c'est-à-dire de 9h00 jusqu'à 22h00, avec différents cours qui seraient donnés par des experts dans les différents domaines d'admissibilité de preuve, de connaissance du système de réfugiés; par exemple, on espère avoir des gens du Haut commissariat aux Nations Unies qui vont venir nous donner des cours de ce côté-là. On aurait aussi des cours sur «comment rédiger les raisons de jugement». Et à ce moment-là, on aurait le même cours que celui qui est donné aux nouveaux juges. On a aussi, d'ailleurs, ce que l'on donne actuellement aux membres de commissions.

Ensuite, on aurait aussi des cours sur «comment se comporter sur le banc», parce que c'est très important. On aurait, à l'aide de vidéos et à l'aide de . . .

The Chairman: It is role playing, a kangaroo court.

Mme Falardeau-Ramsay: Bref! Ce serait ce type de cours-là qui serait offert et qui serait en fait un prolongement de ce que l'on donne actuellement.

Mr. Duguay: Are you able to decide very easily, in these kinds of cases, whether they are cases of law or fact, or of mixed law and fact, or cases of humanitarian grounds? Are the cases that clear cut?

Ms Falardeau-Ramsay: Are you speaking about sponsorship?

Mr. Duguay: Appeals. In any case of appeal that comes to the Immigration Appeal Board, are you as chairperson of that group able to decide readily which cases are of which kind?

[*Translation*]

Mr. Duguay: I find it very interesting that the fact that one is a lawyer and that one has practised law for five years makes one qualified and that this is written down in the law. I find that extremely interesting.

Ms Falardeau-Ramsay: Correct me if I am wrong, Warren, but I believe you will find that this type of qualification is written into most federal laws which require the setting up of a board composed of lawyers. In some cases, the lawyer must have practised for ten years, and in other cases, five. Generally speaking, I believe the rule is five years.

Mr. Black: I am not sure.

Mr. Duguay: Is it also normal that the law requires that boards be made up of lawyers? Is this standard practice?

Ms Falardeau-Ramsay: It depends of which board you are talking about. I can tell you about the boards with which I am familiar. I am very familiar with the public service labour relations board because I sat on it for eight years. There were certain requirements, for example, the chairman, the vice-chairman and the interim chairman had to be lawyers who had practised law for five years at least.

Mr. Duguay: Very well!

Mr. Chairman, my second question will be very brief. How long will the introductory course for new members last?

Ms Falardeau-Ramsay: We intend this to be a one-week intensive course, which would be given every day from 9 a.m. to 10 p.m. and which would feature a variety of courses given by experts in the various relevant fields, such as admissibility of evidence, the refugee admittance system, and so on. We hope, for example, to organize courses on the refugee question given by representatives of the United Nations High Commission. Also, we plan to organize courses which would explain how to prepare reports justifying decisions. If we can do this, we will offer the course which at the present time is followed by new judges. We have also set up a training program intended for members of boards.

Following this, we would offer courses on proper behaviour for members of boards because that is very important. We would use videos and other such means.

Le président: Il s'agit d'un exercice de simulation.

Ms Falardeau-Ramsay: So, to make things short, this is the type of course we would offer and it would be an extension of the program which is already in place.

M. Duguay: Êtes-vous en mesure de déterminer sans trop de difficulté si un dossier fait intervenir des questions de droit ou des questions de fait ou s'il s'agit d'un mélange des deux, ou encore s'il faut tenir compte de considérations humanitaires? Est-il facile de classer ainsi les dossiers par catégorie?

Mme Falardeau-Ramsay: Vous parlez de parrainage?

M. Duguay: Je parle des causes où on interjette appel. Lorsque ces causes sont soumises à la Commission d'appel de l'immigration, êtes-vous, en tant que présidente, en mesure de

[*Texte*]

Ms Falardeau-Ramsay: Yes, in the majority of those cases. You still have a certain number when you cannot decide by looking at the record, because we always have a record before us. That record contains not only the application that has been made by the appellant but also all the papers upon which the refusal was based and all the documentation used to arrive at that decision. In a great majority of the cases, you are in a position to see which of those cases will present legal difficulties and which will not. Sometimes, as in the Palta decision, you had only to look at the letter of refusal; if it was a refusal based on medical grounds but without mentioning the name of the illness then, obviously, that was a case based on technical grounds. In some other cases it is not that easy and then you always give the benefit of the doubt to the appellant.

• 1750

Mr. Duguay: Well, I will just close with an observation. I am really quite concerned that the quasi-judicial courts become judicial courts. It seems to me in looking through objectives of the Immigration Act, one finds they were written in such a way—and and I am sure the Immigration Appeal Board follows that writing—as to give some kind of humanitarian-type consideration. If we have allowed the appeal court to become a judicial court, it seems to me that we are headed in the wrong direction. If we allow that appeals group to become a court, then let us not have a quasi-judicial court, let us have a real court. If you are able to define those cases as adroitly as you are suggesting, then it seems to me that we ought to write the act in that way as well.

Ms Falardeau-Ramsay: I understand very well your concern but I think that you should make those concerns known to the Federal Court of Appeal because it is the Federal Court of Appeal which is forcing us to become more and more technical and more and more judicial in our approach. When it is exercised on compassionate and humanitarian grounds, then I think the process becomes quasi-judicial, if I may say so.

Mr. Duguay: Do not let the Federal Court of Appeal bother you. You should not consider as a measure of your success whether a lot of cases are sent back because quasi-judicial boards who operate on that basis should make legal mistakes and to hell with it. You are trying to do a different job and let the Federal Court of Appeal say you erred in law, if you have tried to do what is right in a human sense. If the court says you have erred in law, that is another problem. I would not worry about having cases sent back. That is the purpose of having quasi-judicial courts.

[*Traduction*]

décider sans trop de difficulté à quelle catégorie appartient chaque dossier?

Mme Farlardeau-Ramsay: Oui, dans la majorité des causes, c'est possible. Il reste néanmoins un certain nombre de causes au sujet desquelles on ne peut prendre une décision en se reportant uniquement au dossier, que nous avons toujours en main, d'ailleurs. Le dossier renferme non seulement la demande présentée par l'appelant, mais aussi les documents faisant état des motifs de refus et toute la documentation ayant servi à la prise de la décision. Dans la grande majorité des causes, nous pouvons déterminer quels dossiers présentent des difficultés juridiques et quels sont ceux qui n'en présentent pas. Parfois, comme pour la décision dans l'affaire Palta, il suffit de lire la lettre de refus. En l'occurrence, il s'agissait d'un refus pour motifs médicaux, mais le nom de la maladie n'y figurait pas, ce qui constitue, bien entendu, un vice de forme. D'autres causes sont plus ambiguës et, lorsqu'il s'agit de trancher, il faut toujours donner à l'appelant le bénéfice du doute.

M. Duguay: Pour terminer, je me contenterai de faire une observation. Je crains réellement que les instances ayant un caractère quasi judiciaire ne deviennent des tribunaux de plein droit. Il me semble qu'à la lecture de la Loi sur l'immigration, on constate que ce texte a pour objet de faire intervenir certaines considérations humanitaires, ce à quoi se plie la Commission d'appel de l'immigration, j'en suis sûr. Il me semble toutefois que, si nous avons permis la transformation du tribunal d'appel en un tribunal de plein droit, nous allons dans la mauvaise direction. Si nous donnons aux instances d'appel les mêmes pouvoirs qu'aux tribunaux, pourquoi se contenter d'une instance à caractère quasi judiciaire alors même qu'il est possible d'avoir un vrai tribunal? Si, comme vous le suggérez, il est possible de catégoriser les dossiers sans trop de difficultés, il me smeble que la Loi devrait en tenir compte.

Mme Falardeau-Ramsay: Je comprends très bien vos préoccupations, mais je crois que vous devriez vous adresser à la Cour fédérale d'appel parce que c'est elle qui nous oblige à nous attarder de plus en plus sur des questions de forme et sur des questions juridiques. Lorsque notre approche se fonde sur des considérations humanitaires, je crois que le processus prend un caractère quasi judiciaire, si vous me permettez l'expression.

M. Duguay: Ne vous en faites pas au sujet de la Cour fédérale d'appel. Le nombre de cas renvoyés ne devrait pas servir à évaluer le succès de vos efforts, car les commissions quasi judiciaires qui appliquent ce principe font inévitablement des erreurs sur le plan juridique et tant pis. Votre travail est tout à fait différent et si vous avez fait ce qu'il fallait sur le plan humanitaire, tant pis si la Cour fédérale d'appel décide que vous avez fait des erreurs sur le plan du droit. Si la Cour décide que vous avez fait une erreur sur le plan du droit, le problème est tout autre. Je ne m'en ferais pas au sujet des cas renvoyés. C'est pourquoi les tribunaux quasi judiciaires ont été mis sur pied.

[*Text*]

Ms Falardeau-Ramsay: Let me tell you that personally I do not worry at all. It is not at all my concern, the number of cases that would be referred back to the board from the Federal Court of Appeal. But if you want to render a service to the appellant, why should we ask those people to hire a lawyer and then to go to the Federal Court of Appeal to have a decision of the board changed? So in the legal system in which they are operating, at the moment, I think there is not much choice left.

Mr. Duguay: Unless we rewrite the act.

The Chairman: At a later stage. To follow up on Mr. Duguay's question for just a second, most of the decisions which you make that are appealed to the Federal Court of Appeal would be appealed by the sponsor or the refugee—it is not by the Minister. It is a rare occurrence when the Minister appeals your decisions, so its another level of protection for the applicant.

There is, I think, an important consideration in the context of this bill and that is your understanding of the Federal Court of Appeal and the pressure it puts on you to make sure you use three-member panels instead of singles. I guess that is what the Singh case said appellants had the right to a personal appearance which is causing some of the need for this.

I am just wondering if your judgment of Canadian law in the way it sits now would cause you to make a mistake on the side of three-member panels rather than one member panels. I guess that is the basic question. Are you going to have to—if you are going to be a good chairman—you are going to have to be very careful not to put too many things into one-member panels because the court could overturn that on you in a hurry

Ms Falardeau-Ramsay: It is not so much because of what the court would do but because I want to sleep well every night, you see. So I think when it deals with cases which present difficulties, those cases would be heard by a three-member panel. It is obvious that according to the bill, all refugee determinations and all appeals on removal orders would be heard by three-member panels in the sponsorship application cases. This is where I would exercise some discretion—as well as the technical grounds, like motions.

The Chairman: Let me just pin you. You have given us some quantitative information. You have tried to project the number of staff people you are going to need—the 7 and the 10; you have projected out the cases over three years. Half of those cases could, in law, be heard by single-member panels. But you have inside that hat a projection of what proportion would be heard by single-member panels; you cannot come to the total number of days without them.

[*Translation*]

Mme Falardeau-Ramsay: Je peux vous assurer que personnellement, cela ne m'inquiète pas du tout. Le nombre de causes que la Cour fédérale d'appel renvoie à la Commission ne me préoccupe pas. Cependant, pourquoi devrions-nous, simplement pour rendre service à l'appelant, lui demander de retenir les services d'un avocat pour interjeter appel devant la Cour fédérale d'appel d'une décision rendue par la commission? Étant donné la nature du système juridique en place, je crois que les appelants n'ont à l'heure actuelle pas vraiment d'autre option.

M. Duguay: Sauf si nous refondons la loi.

Le président: Ce sera pour plus tard. Pour reprendre les propos de M. Duguay, je crois que lorsque la commission rend une décision et qu'il y a appel devant la Cour fédérale d'appel, c'est le parrain ou le réfugié qui interjette appel et non le ministre. Il est rare en effet que le ministre fasse appel de vos décisions et cela assure par le fait même une protection complémentaire au demandeur.

Dans le contexte du projet de loi C-55, il faut je crois tenir compte d'une autre réalité, soit le fait que la Cour fédérale d'appel exerce des pressions sur vous et vous demande de vous assurer que certains dossiers sont étudiés par des pannels composés de trois membres plutôt que par des pannels composés d'un seul. Je crois que cela découle en partie de la décision rendue dans l'affaire Singh, selon laquelle l'appelant était en droit de comparaître personnellement.

Je me demande si votre perception de la législation canadienne telle qu'elle existe actuellement pourrait vous induire en erreur et vous amener à décider en faveur d'un pannel de trois membres plutôt que d'un pannel à un seul membre. C'est probablement là la question fondamentale. Si, en tant que présidente, vous désirez exécuter vos fonctions de façon satisfaisante, vous devrez veiller à ce que la gamme des causes soumises aux pannels composés d'un seul membre ne soit pas trop vaste, car la cour pourrait se retourner contre vous sans trop tarder.

Mme Falardeau-Ramsay: Je ne m'inquiète pas avant tout des décisions que pourrait rendre la cour. Ce qui m'intéresse, c'est de dormir chaque soir la conscience tranquille. Je crois donc que les causes difficiles devront être entendues par un pannel composé de trois membres. Il est évident qu'aux termes du projet de loi, toutes les audiences visant à déterminer le statut de réfugié et tous les appels concernant une ordonnance d'expulsion seraient également entendus par un pannel de trois membres lorsqu'il s'agit d'une demande de parrainage. A cet égard, je ferai preuve de discrétion, comme dans les cas où interviennent des motifs de forme, tels qu'une motion.

Le président: Vous nous avez fourni certains renseignements quantitatifs et j'aimerais obtenir des chiffres exacts. Vous avez essayé de faire des projections au sujet du nombre d'employés dont vous aurez besoin, c'est-à-dire sept et dix; vous avez fait des projections concernant les causes sur une période de trois ans. Aux termes de la loi, 50 p. 100 de ces causes pourraient être entendues par des panels composés d'un seul membre. Cependant, vous avez établi une projection de la proportion de causes qui doivent être entendues par des panels composés d'un

[*Texte*]

• 1755

Ms Falardeau-Ramsay: Exactly. You are right.

The Chairman: What is the proportion you think may be heard by single-member panels?

Ms Falardeau-Ramsay: Our figures were based on—30% of the total of the cases would be heard by single members.

The Chairman: Yes, 60% of the half actually.

Ms Falardeau-Ramsay: Yes, 60% of the half.

Mr. Heap: Thirty per cent of the non-refugee cases, is that what you mean?

The Chairman: Sixty per cent of the non-refugee, non-deportation cases. You are starting then with the fact that about one-sixth of those are sort of "others" and most of those "others" would be heard by the single-member panel; that is the nature of it. So you are really down to about half of the sponsorship cases. Approximately half of the sponsorship cases would be heard by single-member panels that is where the numbers are based.

Mr. Heap: If I could go back, I do not have so much difficulty as Mr. Duguay is having over the judicial matter because I am still trying to revive my public school arithmetic. It is a long way back. I thought, Mr. Best told us there were 13,800 cases to be heard.

Ms Falardeau-Ramsay: It is not at the Immigration Appeal Board level.

Mr. Heap: But as a result of a same decision, I thought he told us there were 13,800 hearings needed.

The Chairman: Can I try to clarify that? There is the potential if they appeal. I think that is where the 13,800 comes in and what we are getting here are the numbers of anticipated matters that will actually come to the Immigration Appeal Board. Anybody who is accepted would not appeal. So I think Mr. Best was giving us cases that are out there but a portion of those will be resolved satisfactorily.

Mr. Heap: Mr. Best always tells us as an absolute that no more than 30% or 35% of them will be accepted. So that means that two-thirds of this 13,800 will be rejected. We can suppose that a good number of them will appeal. What I am puzzled with is the projection of a little more than 10,000 cases over three years for both refugees and sponsorships. What happens to all the rest you get?

Ms Falardeau-Ramsay: I will explain to you what happens in a week, on what basis our figures were prepared. You see all the cases that come to the board are coming from RSAC and

[*Traduction*]

seul membre et vous ne pourrez obtenir le total des jours fixés sans cela.

Mme Falardeau-Ramsay: C'est tout à fait exact.

Le président: Selon vous, quelle est la proportion de causes qui pourraient être entendues par des panels d'un seul membre?

Mme Falardeau-Ramsay: Selon nos projections, 30 p. 100 des causes seraient entendues par des panels composés d'un seul membre.

Le président: En fait, cela représente 60 p. 100 de la moitié.

Mme Falardeau-Ramsay: C'est exact.

M. Heap: Voulez-vous dire que ce chiffre représente 30 p. 100 des causes autres que des causes de réfugiés?

Le président: Il s'agit de 60 p. 100 des causes autres que les causes de réfugiés et de déportation. Vous partez du principe qu'environ un sixième de ces causes appartiennent à la catégorie «autres» et que la plupart de ces dernières seront entendues par un panel composé d'un seul membre. C'est l'essentiel du principe. Ainsi, on aboutit à un chiffre s'élevant à environ 50 p. 100 des causes de parrainage et ces causes seraient entendues par un panel composé d'un seul membre. Voilà d'où proviennent ces chiffres.

M. Heap: L'aspect juridique de la question ne me préoccupe pas autant qu'elle préoccupe M. Duguay. C'est surtout les mathématiques de la chose qui m'inquiètent, car les mathématiques ne sont pas mon fort. Il me semble que M. Best nous a parlé de 13,800 causes qui devaient être entendues.

Mme Falardeau-Ramsay: Toutes ne seront pas nécessairement entendues par la Commission d'appel de l'immigration.

M. Heap: Oui, mais j'ai cru comprendre qu'il a parlé de 13,800 causes qui devaient faire l'objet d'audiences.

Le président: Je vais essayer de vous expliquer. Il s'agit du nombre de causes, soit 13,800, qu'il faudrait entendre si tous les intéressés décidaient d'interjeter appel. Voilà d'où provient ce chiffre, qui représente le maximum de causes possibles que pourrait devoir régler la Commission d'appel de l'immigration. Cependant, les personnes acceptées ne feront pas appel et je crois que M. Best parlait en fait des causes non réglées, dont un certain nombre le seront de façon satisfaisante.

M. Heap: M. Best nous a dit à plusieurs reprises qu'en principe, un maximum de 30 p. 100 ou de 35 p. 100 des demandes seraient acceptées. Cela signifie que les deux tiers des 13,800 demandes seront rejetées. Nous pouvons présumer que plusieurs de ces demandeurs interjetteront appel. Je ne comprends pas très bien cette projection selon laquelle il y aurait au cours d'une période de trois ans un peu plus de 10,000 demandes d'obtention du statut de réfugié et de demandes de parrainage. Que faites-vous de toutes les autres demandes que vous recevez?

Mme Falardeau-Ramsay: Je peux vous expliquer tout cela dans une semaine et vous dire aussi d'où proviennent nos chiffres. Voyez-vous, toutes les causes soumises à la commis-

[*Text*]

where our figures are based on what RSAC told us, they would render as a number of decisions for years, you see. So it is based on those figures. Because the figures we received from RSAC are 1,200 a year that would apply for redetermination, which means there would be probably—do you remember, was it double? Anyway, I can explain to you how we arrived at that. RSAC gave us the number of cases they would refuse in a given year.

Mr. Heap: 1,200.

Ms Falardeau-Ramsay: Let us say it was a little bit more than that. Based on our past experience, we said in the past about half or two-thirds of the cases refused by RSAC presented an application for determination to the board. So it is exactly what we did with the figures we received with RSAC and the result of that was 1,200 a year.

• 1800

Mr. Heap: Well, perhaps that clears it up in this way. Since April 4, having this figure of 13,800, which I think comes from Mr. Best, we have naturally been very puzzled. If we are only handling 1,100 a year, that would take more than 10 years, of course, to cover 13,000 if there are no new cases. But from what you are saying, the present plans for the board are not in any way directed toward that figure of 13,800. You are not trying to climb over that; you are only dealing with what comes to you from RSAC as far as refugees go.

Ms Falardeau-Ramsay: Yes.

Mr. Rankin: Plus the ones at the Federal Court and the Supreme Court, which we expect to come back, and what is in our own backlog right now. I mean, there are 600 cases.

Mr. Heap: All right, 600 in the backlog. How many from the two superior courts?

Mr. Rankin: From two courts, 1,500 roughly.

Mr. Heap: 1,500?

Mr. Rankin: From the two superior courts.

Mr. Heap: Will that be annually?

Mr. Rankin: No. That is a lump sum; that is what is there.

Mr. Heap: So there is a total of 2,100 in the backlog and coming back . . .

Mr. Rankin: They are coming back to us.

[*Translation*]

sion proviennent du Comité consultatif du statut de réfugié et comme nos chiffres s'inspirent des renseignements que nous fournit le comité, c'est à partir de ces renseignements qu'il est possible de prévoir le nombre de décisions qui seront rendues dans une année donnée. Étant donné que le comité consultatif nous a indiqué que 1,200 personnes demandent chaque année le réexamen de leur cause, cela signifie que le chiffre sera en fait deux fois plus élevé, sauf erreur. Enfin, je puis vous expliquer comment nous sommes arrivés à ce chiffre. Le comité consultatif nous a indiqué le nombre de demandes qu'il refuserait dans une année donnée.

M. Heap: Mille deux cents.

Mme Falardeau-Ramsay: Disons que le chiffre était un peu plus élevé. L'expérience a démontré que dans environ la moitié ou les deux tiers des demandes refusées par le comité consultatif, il a été demandé à la commission de rendre une décision. Voilà exactement ce que nous avons fait avec les chiffres fournis par le comité consultatif, qui nous ont permis d'arriver à ce chiffre de 1,200 par année.

M. Heap: Eh bien, voilà qui tire les choses au clair, peut-être. Depuis le 4 avril, date à laquelle, il me semble, M. Best nous a cité ce chiffre de 13,800, nous avons naturellement été très perplexes. Si 1,100 seulement sont instruits chaque année, l'instruction de 13,000 cas exigerait plus de 10 ans, à condition qu'il n'y ait pas de nouveaux dossiers. Vous nous dites cependant que les projections de la Commission ne sont pas du tout axées sur ce chiffre de 13,800. Vous n'essayez pas de terminer l'instruction de ces cas, mais plutôt de prendre des décisions concernant les cas de réfugié que vous soumet le Comité consultatif du statut de réfugié.

Mme Falardeau-Ramsay: C'est exact.

M. Rankin: Il ne faut pas non plus oublier les cas actuellement devant la Cour fédérale et devant la Cour suprême, qui devraient nous être renvoyés, et aussi l'arriéré actuel qui s'élève à 600 cas.

M. Heap: Donc, la charge de travail comprend actuellement 600 cas en souffrance. Combien de cas sont actuellement devant les deux juridictions supérieures?

M. Rankin: Pour les deux, environ 1,500.

M. Heap: 1,500?

M. Rankin: C'est le nombre de cas actuellement devant les deux juridictions supérieures.

M. Heap: S'agit-il d'un chiffre annuel?

M. Rankin: Non. Il s'agit d'un chiffre global représentant le total cumulatif.

M. Heap: Donc, l'arriéré et le nombre de renvois s'élèvent au total à 2,100.

M. Rankin: Si l'on tient compte des cas qui nous seront renvoyés, oui.

[*Texte*]

Mr. Heap: —plus the 1,200 you can expect annually. But if you cleared up the 1,500 from the Supreme Court and the Federal Court, how many would come next year from there?

Mr. Rankin: I am sorry . . . ?

Mr. Heap: Well the 1,500 you say is a backlog.

Ms Falardeau-Ramsay: We cannot clear them up. We do not have time to clear them up. We have to hear them.

Mr. Heap: My impression is that the proposal for this expansion of the IAB does not in any way deal with the apparent crisis created by the Supreme Court decision and the alleged backlog, as it is called, of 13,800 cases at different stages. It is only addressing the current annual load from the Refugee Status Advisory Committee, plus a small amount of backlog.

Ms Falardeau-Ramsay: I think it is a direct answer to the same decision, in that it is partly a direct answer to the same decision and also it is dealing with the problem the board has been facing for now the three years I have been before the board concerning the appeals. We have still the same problem with the appeal that we had on February 26 and that I had two years ago. The only thing the Singh decision did was to make it a crisis, because then we are faced with all those decisions that will be sent back from the court and our own backlog and all the refugee determination claims that will come from RSAC to the board. We will then be obliged to give them each a one-day hearing on an average, which I think then makes it quite clear that we are facing a crisis.

The Chairman: Can I come in and see if I can get the kind of clarification Dan is after?

Let us start with a definition of a case. Is the case an individual, or can a case be a family?

Ms Falardeau-Ramsay: A case is always an individual.

The Chairman: Always an individual. All right, then let us go to the numbers. You tell us that by the end of 1985 there will be 5,870 cases, and then 2,500 new ones for each of the next two years. So the 5,870 includes the growing backlog plus the consequences of the Singh case.

Ms Falardeau-Ramsay: Yes.

The Chairman: There are a lot more coming back from the courts than would be normal; that is where part of the 5,870 comes from. The specific part you anticipate back from the courts is 1,500.

Mr. Rankin: That is right.

[*Traduction*]

M. Heap: Il faut ajouter à cela les 12,000 cas qui vous sont soumis annuellement. Cependant, si pour pouviez régler les 1,500 cas que vous renverront la Cour suprême et la Cour fédérale, combien de cas ces deux instances vous renverraient-elles l'année prochaine?

M. Rankin: Pardon?

M. Heap: Vous avez parlé d'un arriéré constitué de 1,500 cas.

Mme Falardeau-Ramsay: Nous ne pouvons pas les régler faute de temps. Il faut avoir des audiences.

M. Heap: J'avais eu l'impression que cette proposition tendant à l'expansion de la Commission d'appel de l'immigration ne visait nullement à parer à la crise que semble avoir produite la décision de la Cour suprême ni à traiter le soi-disant arriéré, comme on l'appelle, soit les 13,800 cas actuellement à divers stades du processus d'instruction. L'expansion proposée ne visait à assurer le traitement que de la charge annuellement présentée par le Comité consultatif du statut de réfugié, et aussi d'une petite quantité de cas faisant partie de l'arriéré.

Mme Falardeau-Ramsay: Je crois que cela constitue en partie une réponse à cette même décision et que cela touche aussi au problème des appels auxquels a été confrontée la Commission pendant les trois années depuis mon entrée en fonction. En ce qui concerne les appels, nous faisons face au même problème qui se présentait le 26 février et qui se présentait aussi il y a deux ans. La décision dans l'affaire Singh a eu pour seul effet de produire une situation de crise parce que dorénavant, nous devrons traiter toutes les décisions renvoyées par la Cour, tous les cas en souffrance et aussi toutes les demandes d'établissement du statut de réfugié que nous présentera le Comité consultatif. Chaque intéressé aura droit à une audience d'une durée moyenne d'un jour. Il est donc tout à fait clair que nous sommes en situation de crise.

Le président: Pourrais-je poser quelques questions afin d'élucider les propos de M. Heap?

Tout d'abord, définissons ce que constitue un cas. Un cas est-il un individu, ou une famille peut-elle représenter un cas?

Mme Falardeau-Ramsay: Un cas signifie toujours un individu.

Le président: Bon, très bien, passons maintenant aux chiffres. Vous nous dites que d'ici la fin de 1985, il y aura 5,870 cas et que 2,500 nouveaux cas s'ajouteront chaque année pendant les deux années suivantes. C'est dire que les 5,870 cas comprennent l'arriéré qui ne cesse de s'accroître, et les cas qui découleront de l'affaire Singh.

Mme Falardeau-Ramsay: Oui.

Le président: Le nombre de cas renvoyés par les tribunaux est beaucoup plus élevé que la normale et c'est ce qui explique en partie ce chiffre de 5,870. Plus précisément, vous vous attendez à ce que les tribunaux vous renvoient 1,500 cas.

M. Rankin: C'est exact.

[*Text*]

Ms Falardeau-Ramsay: To give you an example, last year we had 4 cases sent back in refugee determination from the Federal Court of Appeal, and this year we will face 1,500.

The Chairman: All right, so it goes from 4 to 1,500.

Ms Falardeau-Ramsay: Yes.

The Chairman: That is where the big shove comes from. But in the years ahead you do not expect that kind of thing to continue, because you will deal with them before they get to the court in a different way.

Ms Falardeau-Ramsay: Yes.

The Chairman: There is somebody in the back row who would . . .

Mr. Raphael Girard (Director, Refugee Affairs, Canada Employment and Immigration Commission): If I can just clarify for Mr. Heap, the appeals back from the courts are a one-time thing, depending on the appeal on the grounds of Singh against the determination of the RSAC. Once those are referred back there is no subsequent referral back, because those are all exhausted in a very short period of time. There is no continuous inflow from the Supreme Court.

• 1805

The Chairman: So what we have in those 1,500 cases is better than a year's worth of work at the normal rate. Apart from everything else that is going on, if you have been dealing with 1,100 then an increased caseload of 1,500 takes you to a year and a third, so at the present rate that adds a year and a third just from that one single source.

Mr. Rankin: It is worse than that.

The Chairman: Tell us how it is worse.

Mr. Rankin: The 1,100 cases we are referring to were in chambers. We are now hearing them in court.

The Chairman: So that makes each one longer to deal with and also requires an increased manpower level. Is this clear or are we confused?

Mr. Heap: I am obviously not able to say whether it is my inability or if the problem is somewhere else, but I do not see how in the figures I have heard we can reasonably expect to arrive at the optimum backlog of 600 per year at the end of 1987, which is what Mrs. Falardeau-Ramsay envisages. It would be very desirable, but I think there are more cases than that.

I have also been trying to do the arithmetic from another end. If I heard here right, she said there would be 26 weeks of hearings, and seven decisions per week. Now, that is seven decisions by the whole board.

The Chairman: No. Seven decisions by a panel.

[*Translation*]

Mme Falardeau-Ramsay: L'an dernier, par exemple, quatre cas de détermination de statut de réfugié ont été renvoyés par la Cour d'appel fédérale, tandis que cette année nous devrons en traiter 1,500.

Le président: Donc, ce chiffre passe de 4 à 1,500.

Mme Falardeau-Ramsay: Oui.

Le président: Cela explique donc d'où provient cette poussée. Cependant, elle ne devrait pas se poursuivre pendant les années à venir, parce que vous réglerez ces cas d'une façon différente avant qu'ils ne se rendent aux tribunaux.

Mme Falardeau-Ramsay: Oui.

Le président: Il y a une personne assise dans la rangée arrière qui aimerait . . .

M. Raphael Girard (directeur, Affaires des réfugiés, Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada): J'aimerais donner des renseignements plus détaillés en réponse de la question de M. Heap. Ce renvoi massif de cas par les tribunaux ne se produira qu'une fois et découle de la décision Singh, décision qui allait à l'encontre de l'établissement du statut de réfugié par le Comité consultatif. Une fois ces cas renvoyés, il n'y en aura plus, car, tous les délais prescrits expirent très rapidement. La Cour suprême ne nous renvoie pas des cas de façon ininterrompue.

Le président: Ces 1,500 cas représentent donc plus de travail que la Commission ne peut effectuer dans une année normale. Vous devez, en plus d'exécuter toutes les fonctions rattachées à l'immigration, instruire non pas 1,100 cas mais dorénavant 1,500, ce qui devrait exiger 16 mois, soit un tiers d'une année de plus provenant de cette seule source.

M. Rankin: C'est bien pire que cela.

Le président: Comment?

M. Rankin: Les 1,100 cas en question étaient autrefois entendus dans nos bureaux particuliers, mais dorénavant nous devons les entendre dans une salle de tribunal.

Le président: Ce qui prolonge l'instruction et exige un accroissement des ressources humaines. Est-ce exact ou est-ce que nous sommes toujours dans le brouillard?

M. Heap: Cela tient peut-être à mes faibles capacités ou à d'autres facteurs, mais je ne vois pas comment, compte tenu des chiffres cités, nous pouvons nous attendre à atteindre d'ici la fin de 1987 un arriéré optimal de 600 cas par année, chiffre préconisé par M^me^ Falardeau-Ramsay. Ce serait très souhaitable, mais il me semble qu'il existe plus de cas que cela.

J'ai essayé d'aborder ces chiffres sous un autre angle. Si j'ai bien compris, M^me^ Falardeau-Ramsay nous a dit qu'il y aurait des audiences pendant 26 semaines et que sept décisions seraient rendues chaque semaine. Il s'agit donc de sept décisions rendues par l'ensemble de la Commission.

Le président: Non. Il s'agit de sept décisions rendues par un collège.

[*Texte*]

Mr. Heap: That is what I wanted to get. So that is eight panels.

Ms Falardeau-Ramsay: We do not know yet. It might be more; it might be less, because there will be single panels and three-member panels.

Mr. Heap: The majority of them will be three-member panels because about half are refugee appeals. And nearly half of the sponsorship cases will be three-member panels if the present legislation is adopted. The deportation appeals will be three-member panels as well. I would think about three-quarters of the caseload will require three-member panels.

Ms Falardeau-Ramsay: I am not sure if it would be three-quarters. I would say it would be two-thirds.

Mr. Heap: Two-thirds of the caseload would require three-member panels. We have to do 4,460 in each of 1986 and 1987, and two-thirds of those would require three members. So, that is about 2,800 three-member cases, am I right?

Ms Falardeau-Ramsay: I am not following that.

Mr. Heap: About 2,900 cases will require a three-member panel.

Ms Falardeau-Ramsay: We arrived at that, I think, in perhaps an easier way.

Mr. Heap: Okay. There must be.

Ms Falardeau-Ramsay: Anyway, it is an easier way for me because I have the figures before me. What we said is that we have 4,460 cases to hear. We divide that by seven. That gives us 637-week panels. We divided that by 26, which would be the average. We arrived at 24.5. So we multiplied that by three members and we arrived at 73.5 members.

Mr. Heap: Funny, I got nearly the same.

Ms Falardeau-Ramsay: And then we said, okay, we will take a third off for single-member panels and with 50 members we are able to deliver the goods.

Mr. Heap: Oh! If you have the maximum of 50?

Ms Falardeau-Ramsay: Yes. As I was telling you, since we cannot be sure—these are only forecasts—we will review in December of 1985 whether those 50 members are needed or not. If we need the 50 members, then we will ask the Minister to appoint up to 50 members from 35.

• 1810

Mr. Heap: Are you planning to add 7 now and 10 by Christmas?

[*Traduction*]

M. Heap: Voilà où je voulais en venir. Donc, il y aura huit collèges.

Mme Falardeau-Ramsay: Nous ne savons toujours pas. Il pourrait y en avoir plus ou moins que huit, car il y aura des collèges composés d'un seul membre et des panels composés de trois membres.

M. Heap: La majorité des collèges compteront trois membres parce qu'environ la moitié des cas sont des appels concernant le statut de réfugié. Aussi, près de la moitié des cas avec répondant seront entendus par les collège de trois membres si le projet de loi est adopté. Les appels concernant la déportation seront également entendus par un collège de trois membres. Par conséquent, je crois qu'environ les trois quarts des cas devront être entendus par des collèges de trois personnes.

Mme Falardeau-Ramsay: Je dirais plutôt les deux tiers et non les trois quarts.

M. Heap: Supposons que deux tiers des cas devront être entendus par des collèges de trois membres. Quatre mille quatre cent soixante cas devront être entendus en 1986 et le même nombre en 1987, et deux tiers de ces cas devront être entendus par des collèges de trois membres. Donc, au total, cela représente 2,800 cas, n'est-ce pas?

Mme Falardeau-Ramsay: Je ne suis pas votre raisonnement.

M. Heap: Environ 2,900 cas devront être entendus par un collège de trois membres.

Mme Falardeau-Ramsay: Il me semble que nous sommes déjà arrivés au même résultat mais d'une façon beaucoup moins contournée.

M. Heap: Très bien. Il doit sûrement y avoir une méthode moins complexe.

Mme Falardeau-Ramsay: Enfin, c'est plus facile pour moi de parler parce que j'ai les chiffres devant moi. Nous devrons entendre 4,460 cas. Nous divisons ce chiffre par sept. Cela donne un total de 637 semaines-collèges. Nous avons divisé ce chiffre par 26, afin d'obtenir une moyenne qui s'élève à 24,5. Nous avons multiplié cette moyenne par trois, c'est-à-dire le nombre des membres, et le résultat final est 73,5 membres.

M. Heap: C'est cocasse, mais j'ai obtenu presque le même chiffre par ma méthode.

Mme Falardeau-Ramsay: Ensuite, nous avons déduit un tiers pour les collèges d'un seul membre et nous avons conclu que pour effectuer ce travail, il faudrait avoir 50 membres.

M. Heap: Ah oui! Avec un maximum de 50 membres?

Mme Falardeau-Ramsay: En effet. Comme je vous l'ai dit, ces chiffres sont le résultat de prévisions que nous réexaminerons en décembre 1985 afin de déterminer s'il faut avoir 50 membres ou non. Si nous avons besoin de 50 membres, nous demanderons au ministre de porter le nombre de 35 à 50.

M. Heap: Vous comptez donc nommer sept nouveaux membres maintenant et dix autres d'ici à la Noël.

[*Text*]

Mr. Rankin: That is right.

Ms Falardeau-Ramsay: Seven in September, and 10 from October 1 to December 1985.

Mr. Heap: I just want to say that it would have been a help to me if this had been laid out a month ago.

The Chairman: But let me just check with our witnesses. The 35 will enable you to deal, by 1987—by the end of the three-year period—with the backlog and a very small number of new cases. If Rabbi Plaut deals more effectively with the new cases, then these 2,500 figures disappear. Like, 35 takes you to dealing with the backlog, and the additional 15 will enable you to deal with the future if Plaut does not take care of the future well enough. If you get the kind of ratio you have been getting, then you will have to go to 50 to do it in the time frame, but you do not have to go if the arrangements with Plaut are such that you really cut down the appeals.

Lucie, you had a comment.

Mme Pépin: Y en a-t-il d'autres qui ont des questions? J'ai une ou deux petites questions.

Une voix: *She is enjoying it today.*

Mme Pépin: Avez-vous une idée du coût de ces opérations?

Mme Falardeau-Ramsay: Écoutez, pour moi, c'est difficile de . . .

Mme Pépin: Je ne vous demande pas de compter, là.

Mme Falardeau-Ramsay: Non, pour cela c'est . . .

Mme Pépin: Vous avez sûrement, dans votre tête, préparé un budget, en évaluant le coût et un minimum de temps. Sans cela, vous n'auriez pas fait un plan. Alors, il en coûte à peu près quoi?

Mme Falardeau-Ramsay: Je suis dans une position difficile parce que cela fait partie du document du Cabinet; je ne peux pas vous le dire. Mais je peux vous dire que c'est le même ratio que celui qui s'appliquait au mois de février.

Mme Pépin: Cela coûte assez cher, merci. C'est pour cela qu'il faut encore se dépêcher à appliquer le rapport Plaut avant de mettre votre projet en marche.

The Chairman: Let us try to get it up on the table. What is your budget this year?

Ms Falardeau-Ramsay: This year it is $4.7 million.

The Chairman: Okay. And if it gets to be twice as big . . .

Mme Pépin: Lorsque vous parlez du parrainage, on a dit qu'une partie des réfugiés qui ont besoin du parrainage pourraient passer devant un seul juge?

Mme Falardeau-Ramsay: Pas des réfugiés! Des immigrants.

Mme Pépin: Pardon. Des immigrants qui ont besoin de parrainage, pourraient passer devant un seul juge. On sait qu'actuellement, vous avez trois juges. Si vous en avez deux qui sont d'accord et un qui est en désaccord, à ce moment-là, si l'immigrant qui a besoin de parrainage passe devant le juge qui

[*Translation*]

M. Rankin: C'est exact.

Mme Falardeau-Ramsay: Sept en septembre et dix entre le 1er octobre et décembre 85.

M. Heap: Les choses auraient été bien plus simples si tout avait été réglé il y a un mois.

Le président: Les 35 membres vous permettront de résorber les dossiers en souffrance d'ici à 1987, c'est-à-dire au bout de la période de trois ans, et d'instruire un nombre restreint de nouveaux dossiers. Si le rabbin Plaut parvient à régler plus efficacement les nouveaux dossiers, ces 2,500 dossiers disparaîtraient. Donc les 35 permettront de résorber les dossiers en souffrance et les 15 nouveaux seront chargés des nouveaux dossiers pour autant que le rabbin Plaut ne se débrouille pas tout seul. Si la situation n'évoluait pas, vous auriez besoin de 50 pour respecter l'échéancier. Mais cela ne sera peut-être pas nécessaire si grâce au rabbin Plaut, on parvient à réduire le nombre d'appels.

Madame Pépin.

Mrs. Pépin: Does anybody else have a question because I have one or two short ones.

An hon. member: *C'est son jour de gloire aujourd'hui.*

Mrs. Pépin: Do you have an idea how much these operations cost?

Mrs. Falardeau-Ramsay: It is difficult.

Mrs. Pépin: I am not asking for exact figures.

Mrs. Falardeau-Ramsay: No but . . .

Mrs. Pépin: Surely you must have an idea of how much it would cost approximately and the time it would require. Otherwise you could not have prepared a plan.

Mrs. Falardeau-Ramsay: I cannot really give you these figures because they belong to Cabinet documents. All I can say is that the ratio is the same as the one in February.

Mrs. Pépin: Which means it is quite expensive. That is why we should hurry and implement the Plaut report before implementing your plan.

Le président: Essayons d'y voir clair. Quel est votre budget pour l'année en cours?

Mme Falardeau-Ramsay: 4,7 millions de dollars.

Le président: Et s'il devait doubler . . .

Mrs. Pépin: Speaking of sponsorship, some of the refugees who need sponsors could appear before a judge sitting alone.

Mrs. Falardeau-Ramsay: Not refugees. Immigrants.

Mrs. Pépin: Right. Immigrants who need sponsors could appear before a judge sitting alone whereas now you need three judges. If two of these judges agree and one disagrees, and if the immigrant who needs a sponsor appears before the judge who always disagrees, he is in real trouble. It might

[*Texte*]

dit toujours non, il n'aura pas de gros succès. C'est pourquoi je trouve dangereux de faire passer un cas de parrainage devant un juge.

Mme Falardeau-Ramsay: Mais vous n'avez pas confiance en ma discrétion . . .

Mme Pépin: Mais serez-vous toujours là? Alors, je ne sais pas . . .

Mme Falardeau-Ramsay: Si. Je suis encore en bonne santé. J'en ai encore pour plusieurs années.

Mme Pépin: Si on regarde l'application de la loi telle quelle, on voit que c'est une chose qui s'est répétée et qui peut être dangereuse. J'aurais aimé que, au moins les cas très spécifiques, et que ce soit bien spécifié, soient passés devant un juge. Dans les cas de parrainage, cela peut être dangereux qu'on passe devant un seul juge.

Mme Falardeau-Ramsay: C'est pour cela aussi que j'ai prévu qu'un tiers des cas seulement passeraient devant un seul juge. Je reconnais ce problème. Mais tout ce qui implique des problèmes techniques devraient passer devant un juge. Il est presque impossible d'essayer de prévoir dans un projet de loi, toutes les possibilités de problèmes techniques . . .

Mme Pépin: Mais c'est une grosse possibilité, ce n'est pas une affaire technique, ce n'est pas une affaire cachée en-dessous de la table. Il est bien connu, que dans les cas de parrainage cela peut arriver assez souvent.

• 1815

Je suis bien d'accord avec vous. Il ne faut pas tout prévoir dans la loi. Mais il s'agit de cas qui se produisent assez régulièrement. Je veux dire par exemple, qu'il suffise qu'un juge sur les trois dise non dans un cas de parrainage, pour que dans l'ensemble, il y ait refus d'accepter la réalité.

Mme Falardeau-Ramsay: Je peux vous dire là-dessus, spontanément,—il n'y a pas de statistiques spécifiques, parce que normalement il ne se présente pas de problème—, mais selon ma propre expérience, c'est très rare. On a des dissidences et, comme je vous l'ai dit la dernière fois, j'encourage les dissidences. Mais malgré mon encouragement, il y en a a très peu. Je ne pourrais pas dire qu'on a beaucoup de dissidences à la Commission, on en a même très peu. Alors, il arrive très peu souvent que les trois commissaires soient en désaccord.

Mme Pépin: Très bien.

The Chairman: Just to make sure we have an understanding of this, the single-member panel, according to earlier testimony, would be appointed by the chairman to deal with technical cases. I am not a lawyer, but it is my understanding that the Federal Court would always hear an appeal based on a technical matter. The Federal Court of Appeal's basic reason for being able to access that court would be a judgment that this board had made a mistake in law.

Let us turn it over to Mr. Black. From those single-member panels, there is a protection because the decisions they render are simply based in law and if that single-member has made a mistake in law then it is the Court of Appeal that would

[*Traduction*]

therefore dangerous to have these cases decided by one judge alone.

Mrs. Falardeau-Ramsay: You do not trust my discretion.

Mrs. Pépin: You will not always be there.

Mrs. Falardeau-Ramsay: I am in good health and I should be around for a few more years.

Mrs. Pépin: Looking at how the law has been implemented, it is obvious that it could be dangerous. Certain specific cases might be dealt with by a single judge but I think that in sponsorship cases, this might be dangerous.

Mrs. Falardeau-Ramsay: That is the reason why one-third of the cases only will be decided upon by a single judge. I recongize that there is a problem. All technical problems should be decided upon by a single judge. It is practically impossible to try and foresee in a bill all the various technical problems.

Mrs. Pépin: But this is a very real possibility and not at all a technical problem. We all know that it is a very real danger in sponsorship cases.

I quite agree that everything cannot possibly be provided for in the act. But those cases come up regularly. If one judge out of three says no in a case of sponsorship, it will again be a case of refusing to face reality.

Mrs. Falardeau-Ramsay: We do not have statistics on this because normally there are no problems, but according to my own experience, this is a very rare occurrence. There are dissenting judges of course and I encourage that. But even so it happens very seldom. Dissenting opinions within the Board are few and far between. Disagreements among the three commissioners are very rare.

Mrs. Pépin: Fine.

Le président: Donc en résumé, le collège composé d'un seul juge serait nommé par le président uniquement pour examiner les questions de procédure. La Cour fédérale accepterait toujours de se saisir d'un appel fondé sur un point de procédure. La Cour d'appel fédérale se saisirait d'une affaire lorsqu'il aurait été décidé que la Commission a commis une erreur de droit.

Les décisions rendues par un seul juge pourraient en cas d'erreur être infirmées par la cour d'appel, n'est-ce pas, monsieur Black?

[*Text*]

overturn that mistake in law. We have to get it on the transcript. Mr. Black?

Mr. Black: Yes, I think what you have said, Mr. Chairman, is accurate. If a single member made a mistake in law, the individual concerned could go to the Federal Court of Appeal.

Mr. Heap: By right.

Mr. Black: No. This is an application under—actually, it is not an appeal. I should not have called it an appeal, it is an application under section . . .

Mr. Heap: 28?

Mr. Black: This gets very complicated. Sometimes it is an appeal with leave, if it is a decision of the board on an appeal. In refugee matters, it is a section 28 application which is brought as a right.

Mr. Heap: I see.

Mme Pépin: Parlez-moi du *backlog*.

Mme Falardeau-Ramsay: On sait pertinemment que les cas qui passeront, d'ici octobre, sont les cas qui sont inscrits, etc. On sait également que les informations recueillies en première instance, bien souvent, sont mal documentées. C'est souvent dû au processus à l'aérogare ou à la porte d'entrée. Et ces informations, recueillies en première instance, ne sont pas données d'avance à l'avocat qui défend le cas. Et le nombre d'avocats spécialisés pour défendre les réfugiés et les immigrants n'est pas tellement élevé. Il y a certainement des difficultés de ce côté. Il y en a qui se disent avocats pour ces causes, mais on sait pertinemment qu'ils sont très mauvais. C'est la raison pour laquelle il y a des conseillers qui iront, avec les réfugiés, devant la cour. Il n'y a pas suffisamment d'avocats.

On n'a pas parlé des programmes spéciaux non plus. En première instance, les informations ne sont pas adéquates. L'avocat ira représenter son client devant votre cour—et bien souvent, c'est un conseiller, et quelque fois, c'est un mauvais conseiller; il y en a qui sont bons mais d'autres sont bien moins documentés. Vous pensez pouvoir réduire le *backlog*, et accélérer pour que, dans deux ans, la difficulté de la cour de l'immigration en appel soit réglée? Comme vous avez dit, 600 causes en *backlog*, 600 cas normaux, serait un pourcentage normal.

Il a été question des programmes spéciaux pour certains groupes de réfugiés, comme pour le Bangladesh, le Sri Lanka, les Péruviens, etc. Si ces programmes spéciaux sont décrétés par le ministre, on va enlever des gens de votre cour d'appel.

• 1820

Mme Falardeau-Ramsay: Oui, et tant mieux.

Une voix: Vous avez dit «tant mieux»?

Mme Pépin: Cela va vous enlever des gens; c'est entendu.

Je ne sais pas si vous êtes la personne à qui je dois poser cette question. A ce moment-là, pour les gens qui vont passer à la Cour d'appel de l'immigration, pour les groupes spéciaux, est-ce que ce sera la même chose? Est-ce qu'on ne retardera

[*Translation*]

M. Black: Oui, c'est tout exact, monsieur le président. Si un juge siégeant seul interprète mal la loi, l'intéressé peut toujours se pourvoir devant la Cour d'appel fédérale.

M. Heap: C'est son droit.

M. Black: Non, en fait il ne s'agit pas d'un appel mais bien plutôt d'un recours en contrôle judiciaire prévu à l'article . . .

M. Heap: L'article 28?

M. Black: C'est très compliqué. Parfois on en appelle d'une décision de la Commission, après autorisation de la Cour. Pour toutes les questions relatives aux réfugiés, c'est la requête prévue à l'article 28 qu'on peut introduire de plein droit.

M. Heap: Je vois.

Mrs. Pépin: Tell me more about the backlog.

Mrs. Falardeau-Ramsay: We all know that the cases which will be heard by October are those which have been filed. We also know that information gathered in the first instance often are poorly documented. This is due to the procedure used at the airport or the port of entry. The information gathered in the first instance is not forwarded to the lawyer in charge of the case. Furthermore the number of lawyers who specialize in refugee and immigration questions is not all that high. We have problems with this. Some lawyers claim to be specialists but we all know that they are no good. That is why we have advisers going with the refugees to the courts because we do not have enough lawyers.

The special programs have not been mentioned yet. In the first instance information gathered is inadequate. The lawyer or the adviser who accompanies immigrants or refugees to the court may be good or not so good and not all are equally well-documented. If we manage to reduce the backlog, in two years from now the immigration appeal tribunal may have less problems. Six hundred pending cases would be a normal percentage.

We have mentioned special programs for refugees from Bangladesh, Sri Lanka and Peru. If these special programs are decreed by the Minister, people will be removed from the appeal tribunal.

Mrs. Falardeau-Ramsay: So much the better.

An hon. member: Did you say "So much the better"?

Mrs. Pépin: You will be losing people.

I do not know whether I should be addressing this question to you. Will things continue to be the same for the special groups who will have to appear before the Immigration Appeal Tribunal? Would this not delay things for people coming out

[*Texte*]

pas les gens qui feront l'objet de programmes spéciaux, comme les Péruviens, etc.? Ne seront-ils pas plus retardés que ceux qui vont passer devant votre cour d'appel? À ce moment-là, est-ce que le nombre de gens qui passeront devant vous sera diminué de beaucoup? Allez-vous encore avoir besoin de deux ans?

Mme Falardeau-Ramsay: Je pense que je comprends votre question. Je vais la répéter pour être sûre que je l'ai bien comprise.

Si jamais il y avait des programmes spéciaux, est-ce qu'on aurait quand même besoin d'une augmentation du nombre de membres de la Commission? Est-ce bien cela?

Mme Pépin: Et est-ce que cela va accélérer . . . ? Et qu'est-ce qui va arriver avec ces programmes spéciaux?

Mme Falardeau-Ramsay: Eh bien, en ce qui concerne les programmes spéciaux, je n'ai aucune aucune compétence en la matière.

Mme Pépin: Est-ce que vous pensez que la même justice va être appliquée aux gens visés par ces programmes spéciaux et aux gens qui vont passer chez vous?

Mme Falardeau-Ramsay: Je ne suis pas la personne à qui il faut adresser cette question.

Mme Pépin: Comme je vous le disais, je ne savais pas si je m'adressais à la bonne personne.

Mme Falardeau-Ramsay: Je ne peux pas vous répondre, parce que ce n'est pas de mon ressort. Je peux cependant vous dire que si le nombre de causes qui viennent devant la Commission diminuait, ce serait tant mieux, parce que cela nous permettrait de régler plus vite notre problème d'accumulation de causes. Cela nous permettrait aussi de mettre notre section des appels à jour plus rapidement. Notre problème serait également réglé d'ici deux ans, ce qui ne voudrait pas dire que l'on n'aurait pas besoin d'une augmentation par rapport au nombre actuel de membres de la Commission. Mais on n'en aurait pas besoin de 50.

Mme Pépin: Pour résumer, les nominations peuvent varier de deux à dix ans. Je répète donc qu'un projet temporaire de 10 ans, c'est plus que temporaire. Je ne trouve pas que c'est un projet de loi temporaire si l'on a des nominations pour 10 ans. C'est tout ce que j'ai à dire.

The Chairman: Dan.

Mr. Heap: I am giving up on the oath I take . . . I am going to go over the figures later, because I am very much concerned with the question of what is interim or what is temporary and how these things will mesh in, or whether a temporary decision now or an interim decision now, as it has been called both—it has been called interim by the Minister—will pre-empt decisions we might be considering in the fall when we consider the Plaut report.

I still have not found out, and I do not think it is appropriate to ask Madam Falardeau-Ramsay why there was a delay of a year and a half in the presentation of this legislation. It was about February of 1984 when John Roberts asked me if I would agree to it. After some consideration I gave him the answer that I agreed in principle and I would like to see a bill.

[*Traduction*]

of special programs such as Peruvians, etc.? Will it not take more time for them than for those who appear before your appeal tribunal? Will this lead to a significant reduction in the number of people who appear before you? Will you still be needing these two years?

Mrs. Falardeau-Ramsay: I will repeat your question so as to be sure that I have understood it correctly.

If special programs were to be instituted, would we still require an increase in the number of the Board? Is that your question?

Mrs. Pépin: What will happen with these special programs?

Mrs. Falardeau-Ramsay: Special programs do not really come under my authority.

Mrs. Pépin: Do you think that the people under the special programs and those who will be coming before you will be treated equally?

Mrs. Falardeau-Ramsay: This question should not be directed to me.

Mrs. Pépin: I mentioned at the outset that I was not sure whether I was addressing my question to the right person.

Mrs. Falardeau-Ramsay: I cannot answer because this does not come under my authority. However, if this were to result in a decrease in the number of cases coming before the Board, it would enable us to deal with the backlog that much faster and bring our appeals section up-to-date more quickly. Furthermore our problems would be resolved in two years, so that we would still require more commissioners than we have now, but not 50.

Mrs. Pépin: With appointments varying from two to ten years, a ten-year temporary project is not really all that temporary. A bill cannot be considered temporary when appointments are made for ten years. That is all, Mr. Chairman.

Le président: Dan.

M. Heap: Je vais vérifier les chiffres par la suite pour m'attaquer tout d'abord à ce qu'on entend par la notion de temporaire et de provisoire et, si une décision provisoire est équivalente à une décision intérimaire, car il s'agit de savoir si une décision dite provisoire ne risque pas de nous placer devant des faits accomplis à l'automne prochain lorsque nous étudierons le rapport Plaut.

Je n'arrive toujours pas à comprendre pourquoi ce projet de loi a été déposé avec un an et demi de retard. C'est en février 1984 que John Roberts m'avait demandé si j'étais d'accord. Après réflexion, je lui ai répondu que j'étais d'accord en principe, mais que je voudrais pouvoir consulter le texte du projet de loi. L'actuel ministre m'a posé la même question en

[*Text*]

In November of 1984 the present Minister asked me, and I gave the same answer. No action was taken by either of them until the middle of June 1985.

If the delay had been occasioned by the delay in the Plaut report, nobody . . . Well, we will not discuss what could have been the reason for that. If it was inappropriate to bring the bill in because the Plaut report was delayed, then I do not understand that, because Madam Falardeau-Ramsay has said this has nothing to do with the Plaut report. The bill was prepared and discussed with the critics before the Plaut report was tabled. I am really puzzled as to why this or the previous government waited a year and a half in one case and eight months in another case to bring this in. This gets me all tangled up with arithmetic. I really do not know what the predictions are, so I am going to leave it and try to sort it out in my own head later on.

• 1825

But I do want to go to my third concern. I tried to develop three of my concerns in this memo. The first one was lack of consultation; I have referred to that. The second one concerns the makeup of the board in different ways. And the third one concerns the track record of the board. I am aware of the statistics quoted, but I am not able to deal effectively with the statistical matter because I do not have enough of the information. I have to have a little time and have not had the time. When I asked previously, for example, what proportion of the cases returned were from hearings and what from the decision not to hear, it was not available.

Now, I am concerned about the brief mentioned in my memo which was submitted in 1980 by the concerned delegation and which, I am told by one of the writers of the brief—one of the drafters of it for that delegation—was never answered by the then Minister or subsequently. When I saw it I was very concerned and I wanted to find out whether the situation is at all the same now or whether it has changed in five years, since there have been a number of things changing. I do not have a quantitative answer now and I did not have a quantitative answer then. Qualitatively, it seems to me from the case reports I have been shown that there are still some very surprising decisions being made by the board. I guess I am differently inclined at this point than Mr. Duguay who wishes the board would be less judicial. I feel the board should be concerned with the decisions that are turned back to it by the Federal Court of Appeal and the Supreme Court of Canada. I believe Madam Falardeau-Ramsay has indicated that, apart from any of her personal preferences, in practice she is, of course, concerned with it and tries to deal with it.

We have had decisions, for example—and I would like to go into the detail here but I would rather not unless it is thought necessary—in which the board required an applicant to show that he would be subject to persecution. Now, that cuts the basic part of the law, and it is just wrong. The law does not say the applicant has to show he would be persecuted or subject to persecution. He has to show he has a well-founded fear of it which is not, in law, the same thing. And after some time of

[*Translation*]

novembre 1984 et je lui ai donné la même réponse. Or, rien n'avait été fait jusqu'à la mi-juin 1985.

Si ce retard est imputable au retard du rapport Plaut . . . Et je ne vais pas aborder cette question ici. Je ne vois pas pourquoi on n'aurait pas pu déposer le projet de loi à cause du retard dans le rapport Plaut, car, d'après M^me^ Falardeau-Ramsay, il n'y a aucun lien entre les deux. Le projet de loi a été rédigé et l'on en a discuté avant le dépôt du rapport Plaut. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le précédent gouvernement a attendu un an et demi et l'actuel gouvernement, huit mois, pour déposer le projet de loi. Je n'arrive vraiment pas à y voir clair.

J'ai énuméré trois problèmes dans ma note. Premièrement, l'absence de consultation dont j'ai déjà parlé. Deuxièmement, la constitution de la Commission et troisièmement, les résultats obtenus par celle-ci. Les statistiques que l'on nous a données ne me permettent pas de me faire une idée claire en l'absence d'éléments d'information suffisants. Ainsi lorsque j'avais demandé combien de cas renvoyés provenaient des audiences et combien avaient été rejetés, je n'ai pas pu obtenir réponse.

L'auteur d'un mémoire qui avait été soumis en 1980 m'a fait savoir que le ministre n'y avait jamais donné suite. Or je tiens à savoir dans quelle mesure la situation a évolué depuis cinq ans, car certaines choses ont quand même changé. D'après les dossiers que j'ai pu examiner, il semblerait que la Commission rend parfois des décisions pour le moins surprenantes. Contrairement à M. Duguay, je ne trouve pas que la Commission devrait avoir un caractère moins judiciaire. Je trouve que la Commission devrait se pencher sur les dossiers que lui renvoient la Cour d'appel fédérale et la Cour suprême du Canada. M^me^ Falardeau-Ramsay a d'ailleurs expliqué qu'elle cherche à régler ces questions aussi objectivement que possible.

Ainsi il y a eu des cas où la Commission a exigé que le candidat prouve qu'il ferait l'objet de persécution. Or ceci est contraire à la loi qui n'exige pas que les candidats aient à prouver qu'ils feraient l'objet de persécution, mais simplement qu'ils craignent d'être persécutés, ce qui est tout autre chose. Or il est arrivé à la Commission de mal interpréter la loi de cette façon.

[*Texte*]

operation, the board, or some panel of the board, makes that mistake and has to be corrected.

The Chairman: Dan, may I interrupt for one second. The issue being raised is the issue of whether or not Members of Parliament can trust the board. Is this a group that needs more resources to do what Parliament intended? You have here five issues. I think it is worthwhile for you to simply put them as a question. In 1985 and in the new training programs which we talked about earlier, is the board going to deal with a well-founded fear of persecution or is it going to deal with "would be subject to persecution"? What is the board's attitude toward that? And that is really your . . .

Ms Falardeau-Ramsay: I think that the board's attitude has in any event been decided upon by the Federal Court of Appeal. I do not remember off-hand the name of the decision. The Federal Court of Appeal told us there had to be a well-founded fear of persecution based on objective information, as well as taking into account the subjective aspect of this well-founded fear of persecution. It is the test we are applying now.

• 1830

You see, what we are in fact doing is, whenever there is a precedent-setting decision from the Federal Court of Appeal telling us what we used to do was wrong, we follow whatever the Federal Court of Appeal tells us. We have to assume, as we are a quasi-judicial body, that the interpretation we give to a piece of legislation is the right one until such time as a decision from the Federal Court of Appeal will come and say, no, you were wrong. So that is the way we proceed. It is the way all boards and courts I know of proceed.

You apply an interpretation that you feel is the right interpretation until such time as somebody tells you from above that your interpretation was wrong. It might happen though, because the board is a quasi-judicial body, that the board will reconsider its whole approach to interpretation of a special part of its legislation and will then just change the interpretation and wait for a challenge in the Federal Court of Appeal as to whether or not this approach was the right one.

The Chairman: Then in answer to Mr. Heap's specific question, the situation in 1985 is different from 1980 on that specific issue. You now deal with well-founded fear and you take both objective and subjective evidence as to whether that is well-founded. So that is different.

Ms Falardeau-Ramsay: We apply the test that was set up by the Federal Court of Appeal.

Mr. Heap: Mr. Chairman, my difficulty is that the board was operating since 1978, and in some of these cases well after 1978, and after some cases had already been turned back to it, the board was still making that sort of error. I think the intention is to direct itself according to the decision of the superior courts. But there are cases where it does not happen. That not only makes someone anxious, it costs the individual plus the state the expense of an appeal. Not on that very point, but one case is as recent as April 1985. I do not know when the

[*Traduction*]

Le président: Vous permettez un instant. Il s'agit de savoir si oui ou non, les députés peuvent faire confiance à la Commission et si les effectifs de la Commission doivent être renforcés pour qu'elle soit à même d'exécuter la tâche qui lui a été confiée par le Parlement. La question est donc de savoir si en 1985 et en application du nouveau programme de formation, la Commission acceptera de prendre en compte une crainte fondée de persécution ou continuera-t-elle à insister qu'on lui prouve que l'on pourrait faire l'objet de persécution. Voilà donc la question qu'il faut se poser.

Mme Falardeau-Ramsay: De toute façon, la Cour d'appel fédérale s'est prononcée quant à l'attitude de la Commission. Je ne me souviens pas de l'intitulé de cette décision. La Cour d'appel fédérale nous a fait savoir qu'il devait y avoir une crainte fondée de persécution basée sur des faits objectifs et qu'il fallait en outre prendre en compte l'aspect subjectif de cette peur d'être persécuté. Et c'est ce test que nous appliquons actuellement.

Chaque fois que la Cour d'appel fédérale nous signale une erreur, nous nous inclinons. Comme nous sommes une instance quasi judiciaire, nous partons du principe que notre interprétation de la loi est correcte tant que la Cour d'appel fédérale ne décide pas le contraire. C'est d'ailleurs ainsi que toutes les commissions procèdent.

Nous, nous tenons donc à notre interprétation de la loi que nous jugeons correcte à moins qu'une instance supérieure ne nous donne tort. Cependant, la Commission étant une instance quasi judiciaire, il peut nous arriver de modifier notre interprétation de tel ou tel article de la loi et c'est alors cette nouvelle interprétation qui entre en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit contestée devant la Cour d'appel fédérale.

Le président: Donc, en réponse à la question posée par M. Heap, la situation a effectivement évolué en 1985 par rapport à ce qu'elle était en 1980 à cet égard. Vous prenez actuellement en compte les craintes fondées de persécution en tenant compte aussi bien des preuves objectives que subjectives.

Mme Falardeau-Ramsay: Nous appliquons le test prescrit par la Cour d'appel fédérale.

M. Heap: Le problème, c'est que même lorsqu'après 1978, certains de ces dossiers avaient été renvoyés à la Commission, cette dernière a persévéré malgré tout dans l'erreur. En principe vous êtes censés vous conformer aux décisions des tribunaux supérieurs. Or dans certains cas, ce n'est pas ce qui se passe. Ce qui oblige les gens à se pourvoir en appel. Un cas date d'avril dernier seulement. Je ne sais pas au juste quand est-ce que cette affaire a été incrite pour la première fois, mais il est certain que des erreurs interviennent encore.

[*Text*]

case originally arose, but we are still getting cases that should not happen in that way.

I have one case in which the court sent a particular case back to the Immigration Appeal Board and the Immigration Appeal Board just made the very same decision. In effect it told the Federal Court of Appeal to go and jump in the lake. The Federal Court of Appeal did not jump. They reiterated their decision and, in what looks to me like polite language, took the board to task for not having listened to it the first time.

I can understand the desire to make use of expertise other than legal expertise. I have said on some other occasions that I am a refugee from a family of lawyers. I did not want to be a lawyer but I cannot get away from them, not even in Parliament.

So I do not know how to satisfy myself that it is a good thing for refugees to have still more of their cases heard by this board.

Ms Falardeau-Ramsay: I have two things to say about that. First, you can be sure that no court will ever be 100% sure. If it were so the Immigration Appeal Board would never have any case that would come from RSAC because RSAC would always make the right decision. It is obvious that when it comes to the board and the board decides that the person is allowed to be a refugee, it means that there was at least a difference of opinion somewhere. So that is one of the . . . And if we were perfect and we were 100% right in all the decisions we do, we would not be here; we would all be in heaven. I am not too keen to go there tomorrow.

• 1835

The second thing is that you referred to a specific case that had been sent back to the board and then the board came with the same decision and it was sent back again by the Federal Court. This is very understandable, because when the Federal Court sends back a case to the Immigration Appeal Board, it does not tell the Immigration Appeal Board what the Immigration Appeal Board should do; it tells the board to please take into consideration this piece of evidence that it seems, according to the reasons, you have not taken into consideration.

So it comes back before the board and then the board takes into consideration that particular piece of evidence and decides that this does not change its view of the case. Then it might very well go back to the Federal Court, and the Federal Court could come back and say okay, but this time we figured it out that you should perhaps consider this other piece of evidence, because it is not referred to in your reasons. Then the board considers that new piece of evidence. It is very often what, in my experience, has happened. But as I told you before, on an average there is less than 2% of the refugee determination cases that are going to appeal that are referred back to the board. I think it is pretty close to heaven.

Mr. Heap: Mr. Chairman, as I say, I do not know what the overall picture is; I am still trying to get it. I do not know what

[*Translation*]

On m'a signalé un cas qui avait été renvoyé à la Commission d'appel de l'immigration, laquelle a néanmoins confirmé sa décision, prouvant ainsi le peu de cas qu'elle fait des décisions de la Cour d'appel fédérale. Cette dernière a insisté et a, en termes fort polis à mon avis, invité la Commission à se conformer à sa décision.

Je comprends qu'on veuille ne pas avoir recours uniquement à l'avis de juristes. Je viens moi-même d'une famille d'avocats et même si j'ai refusé de devenir moi-même avocat, je ne semble pas pouvoir leur échapper pas même ici au Parlement.

Je suis donc loin d'être sûr que les réfugiés aient quoi que ce soit à gagner à ce que la Commission ait à statuer sur leur cas.

Mme Falardeau-Ramsay: Un tribunal n'est jamais sûr à 100 p. 100. Si tel était le cas, la Commission d'appel de l'immigration ne serait jamais saisie de cas venant du CCSR, lequel prendrait toujours les bonnes décisions. Quand la Commission est saisie d'un dossier et décide d'accorder le statut de réfugié à une personne, cela signifie qu'il n'y avait pas unanimité sur la question. Alors, cela c'est une des . . . Et si nous étions parfaits, si nous ne nous trompions jamais, nous ne serions pas ici, nous serions tous au ciel. Et je n'ai pas très envie d'y aller tout de suite.

La deuxième chose, c'est que vous avez parlé d'un cas précis qui avait été renvoyé à la Commission; celle-ci a rendu la même décision qui a de nouveau été rejetée par la Cour fédérale. C'est très compréhensible, parce que lorsque la Cour fédérale renvoie une cause à la Commission d'appel de l'immigration, elle ne lui dit pas quoi faire, elle lui demande simplement de prendre en compte un élément de preuve qui, selon les motifs invoqués, n'a pas été pris en considération.

La Commission reprend donc la cause en prenant en compte l'élément de preuve qu'on lui a signalé et décide que cela ne change rien à sa décision. La cause peut très bien alors être renvoyée en Cour fédérale et celle-ci peut revenir à la charge et dire qu'elle estime que la Commission devrait prendre en considération un autre élément de preuve, auquel il n'est pas fait allusion dans les motifs de sa décision. Ensuite, la Commission considère le nouvel élément de preuve. C'est très souvent ce qui se produit, d'après mon expérience. Mais comme je vous l'ai déjà dit, en moyenne, moins de 2 p. 100 des décisions concernant le statut de réfugié portées en appel sont renvoyées à la Commission. Je pense que c'est assez près de la perfection.

M. Heap: Monsieur le président, je ne comprends pas tout à fait comment cela se passe; et j'essaie encore de le savoir. Je ne

[*Texte*]

happens to some refugees when they are turned down at IAB and how much they seek or find legal help in appealing it. I heard of one a year ago who decided he could not go through with it and he killed himself. That is to say he could not relive the alleged story of his torture. That was not particularly because of the board. It happened in connection with a hearing at the board, but not because of the board or because of the board's conduct. But it is pretty discouraging when somebody in fact has gone through what refugees go through in some cases in other countries to come here and then be disbelieved.

I do not know if the 2% figure, which in fact I would call a 5.5% figure in the more relevant basis, is sufficient exoneration of the board, given the surprising cases that keep recurring. I do not know how to progress on it. There are cases where the board has pointed out that evidence was just ignored. They say there was no evidence of harassment in some cases, when there was—I mean, as presented. It is there, accepted as evidence. Other times the board says there was harassment, but that is not persecution. Those are examples of cases that the senior courts faulted.

There does not seem to be a firm definition of the basic law. What is persecution? There does not seem to be a firm definition of what the claimant must prove and at what point he must prove it. I am really not persuaded that the Immigration Appeal Board . . . I have no comment on its work in regard to sponsorships and so on; the refugee hearing is the only part that has been brought to me in the last four years. I am really not persuaded on the matter of the refugee hearings, but I do not know how to progress on this.

The Chairman: Let me just see if I can focus a response here. We heard earlier today that cases have been sitting in the Federal Court—and are still there—since 1978. So it is obvious that when the Court of Appeal turns things back to the IAB they are ancient cases, in large part. In a sense the court is making a judgment by what happened yesterday and the day before yesterday.

• 1840

How many years have you been in charge of the IAB?

Ms Falardeau-Ramsay: Three years.

The Chairman: Can you simply deal with the issue of your own experience over the three years? How is the board different today from what it might have been three years ago, in the way that it deals with refugee cases? Somebody else was in charge three years ago. Now you have been in charge for three years. What is the evolution of the board in dealing with immigration cases? Maybe that would help.

[*Traduction*]

sais pas ce qui arrive à certains réfugiés qui ne reçoivent pas une décision favorable de la part de la Commission d'appel de l'immigration et dans quelle mesure ils cherchent ou obtiennent de l'aide juridique pour porter appel. Il y a un an, j'ai entendu parler d'un réfugié qui s'est suicidé parce qu'il n'en pouvait plus. C'est-à-dire qu'il ne pouvait revivre les tortures qu'il avait subies. Ce n'est pas nécessairement à cause de la Commission. Cet incident s'est produit en marge d'une audition de la Commission, mais pas à cause d'elle ou d'une de ses décisions. C'est très décourageant pour des réfugiés qui ont passé au travers des expériences brutales dans d'autres pays, de venir ici et de ne pas être crus.

Je ne sais pas si le chiffre de 2 p. 100, qui devrait plutôt, à mon sens, être 5.5 p. 100, justifie l'exonération de la Commission, étant donné les cas surprenants qui reviennent tout le temps. Je ne sais pas comment aborder la question. Il y a des cas où la Commission a fait valoir que la preuve avait simplement été ignorée. Dans certains cas, on dit qu'il n'y a pas de preuve de harcèlement, alors qu'il y en a—je veux dire, d'après les témoignages. Il y a effectivement harcèlement, selon les témoignages. Dans d'autres cas, la Commission dit qu'il y a harcèlement, mais pas de persécution. Ce sont des exemples d'erreurs relevés par les juridictions supérieures.

Il ne semble pas y avoir de définition juridique rigoureuse. Qu'est-ce que la persécution? Il ne semble pas y avoir de définition rigoureuse des éléments de preuve que doit produire le demandeur et du moment où il doit le faire. Je ne suis vraiment pas convaincu que la Commission d'appel de l'immigration . . . Je n'ai rien à dire au sujet de son travail concernant le parrainage et ainsi de suite, tout ce qui m'intéresse depuis quatre ans, ce sont les audiences en matière de réfugiés. Je ne suis vraiment pas convaincu de l'efficacité des audiences; mais je ne sais pas comment m'y prendre pour élucider la question.

Le président: Voyons si je ne peux pas vous mettre sur la voie. Nous avons entendu plus tôt aujourd'hui que certaines causes sont entre les mains de la Cour fédérale et ce, depuis 1978. Il est donc évident que lorsque la Cour d'appel renvoie des cas à la Commission d'appel de l'immigration, il s'agit en grande partie de cas qui remontent assez loin dans le passé. D'une certaine façon, la Cour rend un jugement d'après ce qui s'est produit hier et avant-hier.

Depuis combien d'années êtes-vous chargée de la Commission d'appel de l'immigration?

Mme Falardeau-Ramsay: Trois ans.

Le président: Pourriez-vous aborder les questions d'après votre propre expérience au cours des trois dernières années? De quelle façon la Commission est-elle différente aujourd'hui de ce qu'elle était il y a trois ans, dans sa façon d'instruire les dossiers de réfugiés? Vous avez pris la direction de la Commission il y a trois ans; avant, il y avait quelqu'un d'autre. Quelle a été l'évolution de la Commission dans sa façon d'instruire les cas d'immigration? Cela pourrait peut-être nous aider.

[*Text*]

Ms Falardeau-Ramsay: First, when I arrived at the board I set up a system of seminars and ongoing training.

The Chairman: Those were not there before?

Ms Falardeau-Ramsay: No. I also set up a research unit for country profiles dealing specifically with all the countries from where the refugees come, so that there would be an ongoing process of knowing what is happening in various parts of the world. I also put together a system whereby all decisions that are issued by the board are now revised as far as the legality of the decision is concerned and as far as the written reasons abide by the Federal Court and Supreme Court decision on that specific area.

In such a case, let us say, there would be reasons where one member would not accept to grow and support whatever decisions from the Supreme Court or the Federal Court we receive. If it is a rank and file decision, and when I say rank and file I mean something that would concern a motion of some kind, then we would let the decision go. If it is any other matter it goes back to a general meeting of the board and is discussed by the whole board; then the consensus arrives on the general policy the board will take and the interpretation of that particular section.

The Chairman: Is that a new procedure which you implemented?

Ms Falardeau-Ramsay: Yes, it is a new procedure I put together since I came to the board.

I think that is what we are trying to do. You see, it is not so much the quantity but the quality of the decisions we are rendering that is important.

The Chairman: Is that helpful, Dan?

Mr. Heap: Partly, yes. I want to see if I can check further the date of the original hearings of some of these cases. I do not think I have it, so I will leave the matter at that point for now.

I am glad of what Mrs. Falardeau-Ramsay has mentioned about the training, the research unit and the discussion of key reversal cases from the senior courts. Those seem to be like very sound attempts to correct any weaknesses.

The Chairman: Can I also point out the concluding comment, which was very brief and maybe should be expanded, that the present chairman of the board is concerned about the quality of the decisions more than the quantity; that is what has been guiding her personal decision-making in her own sense of changes.

Ms Falardeau-Ramsay: Also, one thing I might perhaps add is that since I have been appointed to the board I have made a point of going to the various areas of the world to see what is happening with the refugee population. Each time I went to any of those countries I had long discussions with the UNHCR representative in that area so I would be made aware not only of the situation in that part of the country but also in the surrounding countries.

[*Translation*]

Mme Falardeau-Ramsay: D'abord, lorsque je suis arrivée à la Commission, j'ai établi un système de séminaires et de formation permanente.

Le président: Cela n'existait pas avant?

Mme Falardeau-Ramsay: Non. J'ai également créé un service de recherche que j'ai chargé d'établir un profil de tous les pays d'origine des réfugiés, de manière que nous ayons un dossier courant de la conjoncture dans diverses parties du monde. J'ai également mis au point un système de révision de toutes les décisions de la Commission pour nous assurer qu'elles sont légales et que les motifs écrits sont conformes aux décisions de la Cour fédérale et de la Cour suprême en la matière.

Prenons le cas, par exemple, d'un commissaire qui n'accepte pas ou ne respecte pas les décisions de la Cour suprême ou de la Cour fédérale. S'il s'agit d'une décision administrative, et j'entends par là une décision qui porte sur une motion quelconque, nous laisserions passer la décision. Dans tous les autres cas, la question est renvoyée à une réunion générale de la Commission et discutée par l'ensemble des commissaires; ensuite on s'entend sur l'orientation générale que suivra la Commission et sur l'interprétation de l'article en cause.

Le président: S'agit-il d'une nouvelle procédure que vous avez mise en place?

Mme Falardeau-Ramsay: Oui, c'est une nouvelle procédure que j'ai mise au point depuis mon arrivée à la Commission.

C'est dans ce sens-là que nous travaillons. L'important, c'est moins la quantité que la qualité des décisions que nous rendons.

Le président: Est-ce que cela vous aide, Dan?

M. Heap: Un peu, oui. Je voudrais voir les dates des premières auditions dans certains de ces cas. Je ne crois pas les avoir, je ne m'attarderai donc pas plus longtemps là-dessus.

Je suis heureux que M^me^ Falardeau-Ramsay nous ait parlé de formation, du service de recherche et des discussions sur les principales décisions infirmées par les juridictions supérieures. Cela me paraît être la bonne façon de corriger les défauts.

Le président: Permettez-moi de vous rappeler la dernière remarque, très brève, de la présidente de la Commission qui a dit qu'elle s'intéressait davantage à la qualité qu'à la quantité des décisions, principe qui semble motiver ses décisions concernant les changements à apporter.

Mme Falardeau-Ramsay: Je pourrais peut-être ajouter aussi que depuis ma nomination à la Commission, je me suis fait un devoir de me rendre dans les différentes régions du monde pour voir le sort réservé à la population de réfugiés. Chaque fois que je me suis rendue dans l'un de ces pays, j'ai eu de longs entretiens avec le représentant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans cette région, de sorte que j'étais mise au courant, non seulement de la situation dans cette partie du pays, mais aussi dans les pays avoisinants.

[*Texte*]

• 1845

When I go to these areas I also usually meet with people from the press who have various viewpoints about the situation. I also usually meet with academics and people from the country so I will have a whole span of information about that specific country and the surrounding countries. So it is another thing.

Another thing we have also done since I have been on the board is put together a system of microfiche and indexing of decisions so that it is easier to get at the decisions are rendered by the board.

Mr. Rankin: Our board members have a microfiche machine, the index, and all the cards to it, so there is an ongoing update every three months. So all cases are in those files.

Mr. Heap: Mr. Chairman, I think that concludes my questioning, at least at this time. What I will do in the middle of the night I do not know, but we have other witnesses we should hear.

I thank Mrs. Falardeau-Ramsay and Mr. Black for their patience, because I am sure they have answered some of these questions many, many times.

The Chairman: I would like to add one last piece of information before we introduce the group that has just arrived from Montreal. This room is reserved for another committee at 8 o'clock, and that is the pressure on the other end.

Today something like 60% to 70% of your resources obviously are on the refugee redetermination from the numbers you have given us earlier—the trend line over time, was it that way in the beginning or were refugee cases a small portion in the beginning. A lot of the mistakes may have been in the beginning due to the infrequency whereas now it is sort of a dominant concern. Maybe you could make a little sense of that.

Ms Falardeau-Ramsay: I do not have any idea. I do not have the figures with me, but if I remember well, by what I have seen, in the late 1970s the board was dealing with 300 cases a year—okay I have it from 1980. In 1980 they received 383 applications for the determination of refugee status while in 1984 we received 1,000, more or less.

The Chairman: So that trend line is clearly there, that it becomes an increasing part of your load.

Could I trust everyone to take a five-minute break at this point and come right back. Let us take a five-minute break.

• 1850

• 1855

Le président: À l'ordre!

Bienvenue à la Ligue des droits et libertés, Association des avocats en immigration . . . de Montréal ou de Québec?

[*Traduction*]

Quand je me rends dans ces pays, j'essaie habituellement aussi de rencontrer des journalistes de la presse qui ont différents points de vue de la situation. J'essaie en outre de rencontrer des gens du milieu universitaire et des gens du peuple pour me renseigner le plus possible sur le pays où je me trouve et les pays environnants. C'est une autre chose que je fais.

Depuis mon arrivée à la Commission, nous avons aussi mis au point un système de microfiches et d'index des décisions pour qu'il soit plus facile de retrouver les décisions rendues par la Commission.

M. Rankin: Nos commissaires ont les microfiches, l'index et toutes les fiches qui sont mises à jour trimestriellement. Toutes les décisions sont donc consignées sur fiches.

M. Heap: Monsieur le président, je pense que cela met fin à mes questions, du moins pour le moment. Je ne sais pas ce que je ferai dans le milieu de la nuit, mais nous avons d'autres témoins à entendre.

Je remercie M^me^ Falardeau-Ramsay et M. Black de leur patience, car je suis sûr qu'ils ont déjà répondu à certaines de ces questions bien des fois.

Le président: J'aurais peut-être un petit renseignement à vous communiquer avant de vous présenter le groupe qui vient d'arriver de Montréal. Un autre comité a réservé cette salle pour 20 heures; nous sommes donc pressés par le temps.

D'après les chiffres que vous nous avez donnés tout à l'heure, vous consacrez aujourd'hui entre 60 et 70 p. 100 de vos ressources aux cas des réfugiés—était-ce comme cela au début, ou est-ce que les réfugiés constituaient une faible partie de la charge de travail? Beaucoup d'erreurs ont peut-être été commises au début en raison de la rareté des cas, alors que maintenant, c'est une des préoccupations majeures. Vous pourriez peut-être faire le point là-dessus.

Mme Falardeau-Ramsay: Je ne le sais pas. Je n'ai pas les chiffres en main, mais si je me souviens bien, d'après ce que j'ai vu, vers la fin des années 1970, la Commission recevait 300 cas par année—ça va, j'ai les chiffres à partir de 1980. En 1980, la Commission a reçu 383 demandes de statut de réfugié alors qu'en 1984, nous en avons reçu à peu près 1,000.

Le président: Alors, il est vrai que les réfugiés constituent une part de plus en plus importante de votre charge de travail.

J'espère que je peux vous faire confiance car nous prendrons une pause de cinq minutes.

The Chairman: Order please!

Welcome to the Rights and Freedoms League, Association of Immigration Lawyers . . . from Montreal or Quebec City?

[*Text*]

Mme Pépin: Montréal!

Le président: De Montréal. De gauche à droite, M. Duquet, M. Racicot, M^me^ Gagnon et M^me^ Marchand. Bienvenue à Ottawa.

Mr. House is with us as a witness. He is an immigration lawyer from Toronto, who happened to be in town. Maybe that is an incorrect title. A lawyer from Toronto.

Mr. House: I will be a lawyer for today, if I may. Just a lawyer.

The Chairman: He is a lawyer today. Mr. Heap was in touch with him earlier today and suggested to us that we hear from him. I gather he has some concerns about the bill as currently drafted.

I think we will start with Mr. House and then move to our witnesses from Montreal. I will just turn over the mike in turn and you could share your concerns with us. We are in a little bit of difficulty because we have been meeting now since about 4.30 p.m. The committee has heard lots of testimony from the Department of Justice and from the Immigration Appeal Board. We should watch each other. If I think we are covering ground that has already been covered, I will attempt to make sure that the interventions are short. If we are opening up new grounds and new concerns, then I think we should deal with them at a little more length.

Mr. House, could you just share with us your thoughts as briefly as you can. Then we will move to whichever spokesperson wants to go first.

Mr. Jeff House (Individual Presentation): Thank you very much, Mr. Chairman, and I thank the members of the committee for allowing me to speak briefly here today. I will be brief. I understand that my colleagues from Montreal, some of whose names I recognize, have an elaborate presentation to make.

In brief, Mr. Chairman, my central concern has to do with the clause of the bill which deals with the matter of quorum. We have heard a certain amount of testimony today from Madam Falardeau-Ramsay concerning the fact that it is her intention to make decisions concerning what kind of quorum an applicant will have in certain circumstances. I am glad to see that the quorum for refugees is not to be changed. I think it would be terrible were it even to be considered that, in the wake of the same decision, the way to deal with it would be by cutting down on the quorum for refugees. At the same time, it seems to me unfortunate that the quorum under section 79 will be reduced in certain circumstances. One of the things we heard today is the suggestion . . .

• 1900

The Chairman: Could I just speak for one minute? Members are not necessarily lawyers. We can all read section 79 but we do not necessarily understand what lies behind section 79. So if you could put it into words for us, it would be helpful to committee members.

[*Translation*]

Mrs Pépin: Montreal!

The Chairman: From Montreal. From left to right, we have Mr. Duquet, Mr. Racicot, Mrs. Gagnon and Mrs. Marchand. Welcome to Ottawa.

Nous avons aussi un autre témoin, M. House. Il est avocat en immigration, de Toronto, et il se trouve à Ottawa, comme cela, par hasard. Je me suis peut-être trompé dans son titre. Il est avocat de Toronto.

M. House: Disons que je suis un simple avocat, pour aujourd'hui. Un avocat tout court.

Le président: Aujourd'hui, il est un simple avocat. M. Heap a communiqué avec lui plus tôt dans la journée, et nous a suggéré de l'entendre. Je pense qu'il a quelques préoccupations au sujet du projet de loi dans sa forme actuelle.

Nous commencerons donc avec M. House, ensuite nous entendrons nos témoins de Montréal. Je vous cède donc la parole pour que vous puissiez nous faire part de vos préoccupations. Nous avons un peu de difficulté, parce que nous sommes en réunion depuis environ 16h30. Le Comité a entendu beaucoup de témoignages du ministère de la Justice et de la Commission d'appel de l'immigration. Nous devrons faire attention. Si j'estime que nous répétons quelque chose qui a déjà été dit, j'essayerai de faire en sorte que les interventions soient brèves. Si nous abordons une nouvelle question ou de nouvelles préoccupations, je permettrai alors d'en discuter plus longuement.

Monsieur House, pourriez-vous nous exposer vos idées le plus brièvement possible. Ensuite, nous céderons la parole à celui ou celle qui voudra bien poser la première question.

M. Jeff House (mémoire individuel): Merci beaucoup, monsieur le président, et merci aux membres du Comité de me permettre de m'adresser brièvement à vous aujourd'hui. Je serai bref. Je pense que mes collègues de Montréal dont je crois reconnaître certains noms ont une longue déclaration à vous faire.

Brièvement donc, monsieur le président, ma principale préoccupation porte sur la disposition du projet de loi concernant le quorum. Nous avons entendu M^me^ Falardeau aujourd'hui dire qu'elle avait l'intention de prendre des décisions concernant le genre de quorum que doit avoir un requérant dans certaines circonstances. Je suis heureux de voir que le quorum pour les réfugiés n'est pas changé. Je pense qu'il serait terrible même de songer à régler la question en réduisant le quorum pour les réfugiés. Par contre, à mon avis, il est malheureux que dans certaines circonstances, on prévoie la réduction du quorum aux termes de l'article 79. On a notamment entendu aujourd'hui la suggestion . . .

Le président: Puis-je vous interrompre un instant? Les députés ne sont pas nécessairement des avocats. Nous pouvons tous lire l'article 79, mais cela ne signifie pas pour autant que nous le comprenions. Donc si vous pouviez nous expliquer la chose, cela aiderait les membres du Comité.

[*Texte*]

Mr. House: Yes. Section 79 has to do with sponsorship appeals. One of the bits of evidence we heard today is that the board has only received 2% refusals, and yet at the same time we have also had evidence to the effect that quite a substantial number of the sponsorship appeals are these easy appeals, technical appeals.

Let me suggest to you the reason for it. The reason is that the Minister's position has no merit whatsoever. Therefore the proposal is that it go before a single member who already knows in advance, as does the entire staff, as does the lawyer representing the case, as does everyone concerned. For example, say it is a Palta-type case. Palta is a decision for which it was required that there be an indication of what is the precise medical problem, rather than just a simple refusal, medically not acceptable.

So it is my suggestion to you that we have here a situation where the chairman will have some substantial power and at the same time where a more radical surgery could be made. In other words, why is it that in a Palta-type case there has to be a hearing at all? There is an answer to that question, which, I think, goes to what Madam Falardeau-Ramsay was talking about. When you make an appeal to the Immigration Appeal Board, the lawyer, legal consultant or whatever does not indicate which is a matter of law, which is a matter of mixed law and fact and which is a matter of humanitarian and compassionate circumstances. You put in a blank application, or your client does. It strikes me as quite incredible that someone looking at it could ascertain whether it was a Palta case or some other kind of case, and whether it was a humanitarian and compassionate case or not.

I hope I am not going too fast. One thing I would like to suggest to you is that very often the fact of "winning" at the Immigration Appeal Board can often be a loss. For this reason, I feel the power being invested in the chairperson here is quite dangerous. For example, suppose you have some sort of medical disability and it is not indicated in the reasons for which you are appealing what that disability is. That is a Palta case. But if you win on law at the Immigration Appeal Board, through an abbreviated kind of hearing, say, it does not mean the family member comes to Canada. All it means is they send it back to Hong Kong or wherever, where the bureaucrat in Hong Kong, looking at it six months later, will decide to put in the reason, which may be tuberculosis.

So on the one hand you are not really doing much for the caseload at the board and, on the other hand, you really are substantially cutting down on the rights a person may have, if all they can do is have their matter heard technically. I believe what counsel would generally do, if there is some technical problem with the letter refusing the applicant, is to say it is true this is a Palta case, but there are humanitarian and compassionate circumstances. The reason is that, once the board decides there are humanitarian and compassionate circumstances, it is quite certain the person in Hong Kong or wherever will come to Canada. If it is just a technical matter of the letter of refusal, you are talking about another two or

[*Traduction*]

M. House: Oui. L'article 79 porte sur les appels par des parrains. Nous avons notamment entendu dire aujourd'hui au cours des témoignages, que la Commission n'a reçu des refus que dans 2 p. 100 des cas, et pourtant, nous avons également des preuves qu'un grand nombre des appels par des parrains sont des appels faciles, des appels sur des points techniques.

Permettez-moi de vous en souffler la raison. La position du ministre n'a pas le moindre mérite. Par conséquent, il est proposé que l'on comparaisse devant un seul membre qui est déjà au courant comme d'ailleurs tout le personnel, l'avocat qui plaide l'affaire, et tous les intéressés. Par exemple, disons qu'il s'agisse d'une affaire du genre Palta. La décision Palta a stipulé qu'il fallait donner une idée du problème médical précis plutôt que d'émettre un simple refus, indéfendable sur le plan médical.

Permettez-moi de vous suggérer que nous allons avoir ici une situation où le président détiendra un pouvoir considérable et en même temps où une chirurgie radicale pourrait être faite. En d'autres termes, pourquoi tenir une audience dans le cas d'une affaire du type Palta? Il y a une réponse à cette question qui revient, je crois, à ce que disait M^me^ Falardeau-Ramsay. Lorsque vous interjetez appel devant la Commission d'appel de l'immigration, l'avocat, le consultant juridique ne mentionne pas s'il s'agit d'un point de droit, ou d'un point de droit et de fait, ou de considération d'ordre humanitaire. L'avocat présente une demande en blanc, ou du moins son client le fait. Il me semble tout à fait incroyable que quelqu'un qui regarde cette demande puisse déterminer s'il s'agit ou non d'une affaire du type Palta ou autre, et s'il s'agit de considérations humanitaires ou non.

J'espère ne pas aller trop vite. Je tiens également à souligner que très souvent, le fait de «gagner» devant la Commission d'appel de l'immigration peut constituer une perte. C'est pourquoi j'estime qu'il est très dangereux de confier le pouvoir prévu ici au président. Par exemple, supposons que vous ayez un problème médical qui ne figure pas parmi les raisons pour lesquelles vous interjetez appel. C'est comme l'affaire Palta. Toutefois, si vous gagnez sur un point de droit devant la Commission d'appel de l'immigration, lors d'un genre de séance abrégée disons, cela ne signifie pas que la personne à votre charge viendra au Canada. Cela signifie simplement que l'on renvoie le formulaire à Hong Kong ou ailleurs, et c'est le fonctionnaire là-bas, qui en regardant le formulaire six mois plus tard, décidera d'inclure la raison, par exemple la tuberculose.

Donc, d'une part, vous ne faites pas grand-chose pour la charge de travail de la Commission, et d'autre part, vous réduisez considérablement les droits éventuels du plaignant, si tout ce qu'il peut faire c'est se faire entendre sur un point technique. Je crois que ce que ferait généralement l'avocat, s'il y avait un point technique quelconque lié à la lettre de refus, c'est de dire que c'est vrai qu'il s'agit d'une affaire Palta, mais qu'il y a des motifs de compassion. Car une fois que la Commission a décidé qu'il y a des considérations humanitaires, il est certain que le requérant qui se trouve à Hong Kong ou ailleurs viendra au Canada. Si l'on ne gagne que sur un point technique relié à la lettre de refus, alors il faut encore deux ou

[*Text*]

three years. So the suggestion that it can be decided beforehand that section 79 involves only technical reasons or not . . . In my submission to you, it is a mistaken idea and it is one which substantially detracts from rights which Canadian citizens now have to bring their families to this country. I would not want that to be decided on the basis of a misconception.

• 1905

It strikes me, Mr. Chairman and members of the board, that in context this bill is one which builds a garage. In September it is going to be decided under the reconsideration of the whole refugee procedure that has been suggested; Parliament is going to be asked to decide where to park its car. It seems to me it is very much leaping the gun and deciding piecemeal something that ought to be decided in a totality. If there is going to be a new kind of board by all means appoint people to the new board. Do not artifically expand on the old board for a very short period.

It is my understanding that Parliament will be dealing with this in September and onward, so we could expect a new procedure to be in place sometime next year. I would suggest that it is quite precipitous in those circumstances to want to expand the board by 15 or 25 or however many it is decided that it finally will be.

It seems to be, Mr. Chairman, that a real way of dealing with the Immigration Appeal Board would recognize that there are elements of its jurisdiction which are completely, or largely unnecessary. If we are talking about workload of the board's members, I would be interested in knowing such things—I will just give an example. Under subsection 79.(2) in a sponsorship appeal, in every single sponsorship the board deals with they must give reasons. I can tell you of cases that I have had of a person trying to bring his spouse to this country where I believe it is quite certain that the decision will be favourable, but they must write reasons. If one is waiting for one's spouse you do not need to have three pages of legal reasons. All you want is, yes, he or she can come. I would suggest to you that a lot of fat could be trimmed off the board's workload rather than doing it in through the actual number of members who sit in court and decide cases. That to me is the last thing that ought to be shorn away, especially in the case of Canadian citizens.

That I think is all I will say, Mr. Chairman, at this time. Thank you very much.

The Chairman: I want to go to Mrs. Falardeau-Ramsay in just a second to respond to this, but first I want to say to the whole room, and in particular to the witnesses, that the decision the members of the committee have to reach is whether or not to recommend to their individual caucuses tomorrow that this should be passed or not passed, whether it could or could not be amended, passed amended, or passed clearly. It is not legitimate to open up for any extended length of time the entire immigration situation in this country. We all

[*Translation*]

trois ans. Donc, lorsqu'il est suggéré que l'on peut décider auparavant que l'article 79 ne porte que sur des raisons techniques ou pas . . . Dans mon exposé, je souligne que c'est une idée trompeuse, une idée qui détruit considérablement les droits qu'ont les citoyens canadiens de faire venir leurs familles dans ce pays. Je ne veux pas que la décision repose sur une idée fausse.

Je suis frappé, monsieur le président, membres du Comité, par le fait que placé dans son contexte, le projet de loi en fait construit un garage. En septembre, dans le cadre du réexamen proposé de toute la procédure d'admission des réfugiés on tranchera la question: c'est-à-dire que l'on demandera au Parlement de décider où garer sa voiture. Or il me semble que l'on anticipe, que l'on décide une chose à la fois alors que la question devrait être tranchée dans son ensemble. S'il doit y avoir une commission d'un genre nouveau, certainement, nommez-en les membres. N'élargissez pas artificiellement l'ancienne commission pour une très courte période.

Si j'ai bien compris, le Parlement va se pencher sur cette question à compter du mois de septembre, et donc nous pouvons nous attendre à ce qu'une nouvelle procédure soit en place l'an prochain. Dans ces circonstances, je me permets de souligner que c'est tout à fait précipité de vouloir élargir la Commission en y nommant 15 ou 25 ou Dieu seul sait combien de membres on finira par adopter.

Il me semble, monsieur le président, que ce qu'il faut faire dans le cas de la Commission d'appel de l'immigration, c'est admettre que certains éléments de sa compétence sont tout à fait ou en grande partie inutiles. S'il est question de la charge de travail des membres de la Commission, j'aimerais savoir par exemple—je vais simplement vous donner un exemple. Aux termes de l'article 79(2), les appels par des parrains, pour chaque affaire étudiée, la Commission doit donner des raisons. Je peux vous parler de dossiers dont je me suis occupé et où par exemple quelqu'un essaie de faire venir son épouse au pays, et où il est assez certain que la décision sera favorable, et pourtant la Commission doit rédiger les raisons. Si l'on attend son conjoint, on n'a pas besoin de trois pages de raisons juridiques. Tout ce que l'on veut, c'est savoir oui, il ou elle peut venir. A mon avis, on pourrait ainsi réduire de beaucoup la charge de travail de la Commission au lieu d'augmenter le nombre de membres qui siègent au tribunal et qui décident. À mon avis, c'est là la dernière chose à faire, surtout dans le cas de citoyens canadiens.

Je crois que je vais m'arrêter là, monsieur le président. Merci beaucoup.

Le président: Je vais donner la parole à M^me^ Falardeau-Ramsay dans un instant, pour qu'elle donne la réplique, mais tout d'abord, j'aimerais dire à toute la salle, et tout particulièrement aux témoins, que les membres du Comité doivent décider s'ils vont ou non recommander à leur caucus respectif demain, que ce projet de loi soit adopté ou non, qu'il soit modifié ou non, adopté, modifié ou adopté clairement. Il ne convient pas de laisser dans le vague pendant longtemps toute la question de l'immigration du pays. Nous comprenons tous

[*Texte*]

understand in this room—the committee members certainly understand—that one of the things we are consistently trying to do in the reports we make to Parliament is cut down the workload for appeals. If is the basic decision which is made in the first instance is more often human and correct and so on there will be fewer appeals in the system. However, it is also my understanding—and I would like Madam Falardeau-Ramsay to start with that—that the 5,870 cases, which constitute decisions to be rendered, are already there. They are essentially into this appeal process; there is no way we can change the Refugee Status Advisory Committee any sooner than next Christmas, and so those 5,870 are there. Indeed, we may be able to cut the situation down through fall legislation, which might make a different body for handling things better, but in essence we are dealing with a caseload that is considerably backlogged and already present. Perhaps you could start there and then . . .

• 1910

Mr. House: Mr. Chairman, could I just clarify one thing? I am sorry if I spoke off point. I thought it was implicit in my reasons that I hoped all of you would suggest to your caucuses that this is not a good bill. The basis on which I am suggesting this is that it makes cuts in areas it ought not to, and does not make cuts in areas which legitimately are fat.

The Chairman: The thrust of your remarks is that a three-member panel is better than a one-member panel for every sponsorship case. If it had a three-member panel for every sponsorship case, then you would find no quarrel with the bill, as I understood what you said.

Mr. House: Yes, I am suggesting that the quorum is the central element which bothers me.

Mr. Oostrom: Mr. Chairman, on a point of order. I would like to clarify in my own mind . . . Mr. House is an immigration lawyer, but does he represent anyone, such as the immigration section of the bar association or something like that? I would like to know if he is speaking for a group or . . .

Mr. House: No, I am not here to speak for a group at this time, sir.

Mr. Oostrom: Okay, thank you.

The Chairman: Madam Falardeau-Ramsay.

Ms Falardeau-Ramsay: First I will tackle what I think is the easiest part, that which you call the piecemeal approach to the problem. The first thing is that the way I see it, as the chairman mentioned earlier, regardless of what happens in September, we will have to deal with the backlog we have in hand.

The second thing—which is a point I think I touched on in my testimony before—is that the problem of the expansion of the board is not linked solely with refugee determination, but is mostly linked with the appeals; the sponsorship appeals, the

[*Traduction*]

dans cette salle, tout particulièrement les membres du Comité, que ce que nous essayons constamment de faire dans les rapports que nous présentons au Parlement, c'est de réduire la charge de travail des appels. Si la décision rendue en première instance est plus humaine et plus juste, il y aura moins d'appels dans tout le système. Toutefois, je crois savoir aussi—et j'aimerais que M^me^ Falardeau-Ramsay commence par ce point—que la Commission est déjà saisie de 5,870 dossiers qui appellent des décisions. Ces dossiers sont essentiellement dans l'engrenage des appels; or, il est absolument impossible que nous apportions des changements au Comité consultatif sur le statut de réfugié avant Noël prochain, et donc il y a 5,870 dossiers. Nous pourrons peut-être réduire cette charge de travail grâce à des mesures législatives à l'automne, créant un organisme différent qui pourrait mieux se charger de cet aspect, mais essentiellement, il y a une charge de travail qui se trouve considérablement en retard et qui est déjà là. Peut-être pourriez-vous commencer par cela . . .

M. House: Monsieur le président, puis-je simplement préciser une chose? Je regrette si je n'ai pas parlé de cet aspect. Je croyais que mes raisons sous-entendaient que j'espérais que vous alliez tous suggérer à vos caucus que ce projet de loi n'est pas bon. Si je vous le suggère, c'est que le projet de loi apporte des réductions là il ne devrait pas, sans pour autant faire de coupures là il faudrait en faire.

Le président: Essentiellement, votre position, c'est qu'un groupe de trois membres vaut mieux qu'un groupe d'un membre, pour chaque affaire de parrainage. S'il y avait un groupe de trois membres pour étudier chaque dossier de parrainage, alors vous ne trouveriez pas à redire au projet de loi, si j'ai bien compris ce que vous avez dit.

M. House: Oui, j'ai dit que le quorum, c'est l'élément central qui m'ennuie.

M. Oostrom: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'aimerais simplement avoir une précision . . . M. House est avocat en immigration, mais il ne représente personne, comme le Service d'immigration de l'Association du Barreau ou quelque chose du genre? J'aimerais savoir s'il parle au nom d'un groupe ou . . .

M. House: Non, je ne suis pas ici pour le compte d'un groupe, cette fois-ci, monsieur.

M. Oostrom: Très bien, merci.

Le président: Madame Falardeau-Ramsay.

Mme Falardeau-Ramsay: Tout d'abord, je vais m'attaquer à ce que je crois être la partie la plus facile, c'est-à-dire ce que vous appelez l'approche morcelée au problème. Tout d'abord, j'estime, comme le président l'a mentionné précédemment, quoi qu'il arrive au mois de septembre, qu'il nous faut nous attaquer à l'arriéré que nous avons.

Deuxièmement—point que je crois avoir abordé dans mon témoignage précédent—la question de l'expansion de la Commission n'est pas uniquement reliée aux décisions sur le statut de réfugié, mais surtout liée aux appels; aux appels par

[*Text*]

removal order appeals, and all the others in this area. Regardless of what happens with the refugee determination system as a result of the implementation of the Plaut report's recommendation, we will still have to deal with the appeal side and we will still need some more members to deal with that problem. I think I made that point clear earlier.

I would like to come now to the other point I took note of concerning the humanitarian and compassionate grounds in section 79, dealing with technical grounds. What we are putting together right now—I did not go into that because it is quite technical—as of September, are assignment days, which will proceed the same way as the proceeding report. On, let us say, the first Friday of every month, their counsel and arguments will come as well as the representative of the respondent. They will come before one member who will—regardless of what happens with this bill, in any event—then establish the role for the next cycle. He will ask both parties whether or not they are ready to proceed; whether they want to proceed on the legal point only or also on compassionate and equitable grounds. He will ask them if there is any possibility that this case could go through a pre-hearing discussion before coming to a full hearing, and whether or not there is a question of jurisdiction that should be brought up by way of a motion. We will then set up motion dates; we will at the same time identify which cases will proceed on humanitarian and compassionate grounds and which cases will proceed strictly on legal grounds.

• 1915

I do not know if I have been clear enough but . . .

The Chairman: That is a brand-new piece of information; but you are putting in place a procedure which enables you to make decisions on the panel on the basis of . . .

Ms Falardeau-Ramsay: Of information from the counsel.

The Chairman: —representations that go beyond the written file. That will happen whether we put the bill in or not?

Ms Falardeau-Ramsay: Oh, yes, whatever, because this is a question of procedure; this is an administrative provision. It could even be done by a registrar or a deputy registrar because this is information we are dealing with that has nothing to do with the actual merit of the case. That is what is done in most courts at this point in time. This is a device we have thought about so that it would allow us to increase production and to have a better use of our hearing time.

The Chairman: How does that contribute to the quality of the decision? I hear the quantity part.

Ms Falardeau-Ramsay: The point I was making with that is that the witnesses seem to be worried about the fact it would be difficult to identify which cases were technical in nature and also that it could prevent, in some cases, having the benefit of a three-member board on sponsorship cases that would deal not only with technical aspects but with humanitarian and compassionate grounds.

[*Translation*]

des parrains, aux appels portant sur des décrets d'expulsion, et tous les autres appels. Quoi qu'il arrive au régime de décision dans les affaires de réfugiés suite à la mise en oeuvre des recommandations du rapport Plaut, il nous restera toujours à régler la question des appels et il nous faudra toujours plus de membres pour nous attaquer à ce problème. Je crois l'avoir dit très clairement plus tôt.

J'aimerais maintenant venir à l'autre point que j'ai relevé sur les raisons humanitaires prévues à l'article 79 qui porte sur des raisons techniques. Ce que nous préparons à l'heure actuelle . . . je n'en ai pas parlé, parce que c'est assez technique . . . c'est qu'à compter de septembre, il y aura des journées de comparution, comme on le recommandait dans le rapport précédent. Disons que le premier vendredi de chaque mois, les avocats viendront présenter leurs arguments pour le compte des requérants. Ils comparaîtront devant un membre qui—quel que soit le sort réservé à ce projet de loi—fixera les modalités pour le prochain cycle. Il demandera aux deux parties si elles sont prêtes ou non à aller de l'avant et si elles sont disposées à présenter des arguments sur les points juridiques uniquement ou également à donner les motifs juridiques et les motifs humanitaires. Il leur demandera s'il y a la moindre possibilité que l'affaire puisse faire l'objet d'une discussion préalable, avant la vraie audition, et demandera également s'il y a une question de compétence qu'on puisse faire valoir par voie de motion. Il inscrira alors les dates de motion; en même temps, nous allons identifier les affaires que nous entendrons pour des raisons humanitaires et les affaires que nous entendrons strictement pour des raisons juridiques.

Je ne sais pas si c'est suffisamment clair, mais . . .

Le président: C'est un renseignement tout neuf; vous mettez donc en place une procédure qui vous permettra de prendre des décisions, en groupe, en vous fondant sur

Mme Falardeau-Ramsay: Sur les renseignements fournis par l'avocat.

Le président: . . . des arguments qui vont au-delà du dossier écrit. Vous le ferez que nous adoptions ou non le projet de loi?

Mme Falardeau-Ramsay: Oui, certainement, car c'est une question de procédure; c'est une disposition administrative. Même le registraire ou le sous-registraire pourrait s'en charger, puisqu'il s'agit de renseignements qui n'ont rien à voir vraiment avec les mérites de l'affaire. C'est ainsi que procèdent la plupart des tribunaux maintenant. Nous avons pensé à ce moyen de façon à nous permettre d'augmenter la production et de mieux utiliser le temps des audiences.

Le président: Comment cela contribuera-t-il à améliorer la qualité de la décision? J'ai compris la partie quantitative.

Mme Falardeau-Ramsay: J'essayais de faire valoir que les témoins semblent se préoccuper du fait qu'il sera difficile d'identifier les affaires qui sont techniques ainsi que du fait que dans certaines affaires, on ne pourrait plus avoir l'avantage d'une commission de trois membres pour l'étude des affaires de parrainage qui invoquent non seulement des aspects techniques mais également des raisons humanitaires.

[*Texte*]

What we used to do in the past in decisions, like the Palta decision, was to contact both parties by phone to know what their intention was concerning this particular case. Did they want to go through humanitarian and compassionate grounds or did they want to deal solely with the technical aspect of the case? But we found out that this is a very time-consuming approach and that as far as . . . It was not as beneficial as this new system would be. It would allow, I think, both parties to tell us on which grounds they want the appeal to be heard.

The Chairman: What you are putting in place is an opportunity to be seen in person or by a representative in person from someone from your . . . There could follow another informal in-person hearing before you go to a formal hearing? That pre . . .

Ms Falardeau-Ramsay: The pre-hearing discussion, yes. We have started that project in Toronto. It is already in effect because what we did was contact the Canadian Bar Association and the appeals officer. We wanted to have their ideas about ways of improving the way the board was conducting its business. So, at the same time we established a committee to revise the rules. It is within this scope that we asked these people to come and give us their ideas about what could be done to make their job easier, up to a certain extent, and at the same time to make the job of the board easier.

We started with the pre-hearing. That was one of the suggestions and we started that in Toronto about one and a half months ago. It just happened that it was quite successful and now we are going to try the assignment dates. But the assignment dates we have decided to try all across the board and it will be a project that will be re-examined in six months time. We will decide in six months whether or not we will keep that system.

The Chairman: Can I go to Mr. House for a minute. Is this a new piece of information for you? Does it change where you were at all?

• 1920

Mr. House: It is in some respects a new piece of information. I do not think it changes the way I feel about this bill. This bill does not state that it will be a matter for the applicant or his or her counsel to determine. After all, if you are going to have a joint hearing with someone from the board prior to actually appearing in the court setting, and they ask you whether this a technical matter that can be disposed of, and you say yes, that is one kind of situation.

But where you have a board official slotting you off, that is an entirely different kind of situation. I would be quite concerned about that, especially for unrepresented people. I know of cases where people have received a letter from the board stating it appears they can win their case on the basis of the Palta decision and asking whether they want to do that. They may say yes and then find out it is going to cost them two years to bring their family member to Canada.

[*Traduction*]

Ce que nous avions l'habitude de faire par le passé, dans des affaires comme la décision Palta, c'était de communiquer avec les deux parties par téléphone pour savoir quelles étaient leurs intentions dans l'affaire en question. Avaient-elles l'intention d'invoquer des raisons humanitaires ou voulaient-elles s'arrêter uniquement aux aspects techniques de l'affaire? Mais nous avons constaté que c'est une approche qui prend beaucoup de temps et qui . . . Ce n'était pas aussi avantageux que ce nouveau régime. Maintenant, je crois que les deux parties pourront nous dire quelles raisons elles veulent que nous retenions pour l'appel.

Le président: Vous mettez donc en place un mécanisme qui donnera l'occasion d'être vu en personne ou par un représentant de chez vous . . . Il pourrait y avoir une autre séance officieuse, en personne, avant la séance officielle? C'est-à-dire . . .

Mme Falardeau-Ramsay: Une discussion préalable, oui. Nous avons commencé le projet à Toronto. C'est déjà en place, parce que nous avons communiqué avec l'Association canadienne du Barreau et l'agent d'appel. Nous voulions obtenir leurs idées sur la façon d'améliorer le travail de la Commission. En même temps, nous avons créé un comité qui reverra le règlement. C'est donc dans cette optique que nous avons demandé à ces gens de venir et de nous donner leurs idées sur la façon de leur faciliter la tâche, jusqu'à un certain point, et en même temps faciliter la tâche de la Commission.

Nous avons commencé par la pré-audition. C'était là l'une des suggestions, et nous avons commencé à Toronto il y a environ un mois et demi. Il se trouve que cela fonctionne très bien, et maintenant nous allons tenter de fixer des dates d'assignation. Toutefois dans ce cas, nous avons décidé de mettre la chose à l'essai dans toute la Commission, et de revoir les résultats du projet dans six mois. Nous déciderons donc dans six mois, si nous allons ou non maintenir ce régime.

Le président: Pouvons-nous passer à M. House pendant un instant. Est-ce là un nouveau renseignement pour vous? Est-ce que cela change quoi que ce soit?

M. House: À certains égards, voilà un tout nouveau renseignement. Cela ne change toutefois rien à ce que je pense du projet de loi puisqu'on n'y précise pas que ce sera au requérant ou à son avocat de décider. Après tout, si l'on décide de tenir une réunion avec l'un des commissaires avant l'audience en bonne et due forme, c'est alors pour vous demander s'il s'agit d'un problème technique qui peut être réglé facilement, auquel cas il n'y a pas de problème.

Mais s'il s'agit d'un commissaire qui décide de classer ainsi les dossiers, c'est une toute autre histoire. J'aurais quelques craintes pour ceux qui n'ont pas d'avocat. J'ai entendu parler de gens qui ont reçu de la Commission une lettre disant qu'ils pourraient probablement gagner leur cause en invoquant l'arrêt Palta et leur demandant s'ils ne voudraient pas l'invoquer. Ces gens-là peuvent très bien accepter pour se rendre compte par la suite qu'il leur faudra attendre deux années de plus avant de faire venir un autre membre de leur famille au Canada.

[*Text*]

So, as long as there is a situation in this bill where there is no apparent control over the circumstances under which a reduced hearing is to be made, I am very concerned about it. We have heard Madam Falardeau-Ramsay say . . .

The Chairman: Can I just stop you for a minute. It is impossible for new principals to go into this and get it through the House of Commons before the end of June. Our basic decision is whether we can support it with modification. Some modifications might be possible; I cannot even guarantee any. But that is the basic decision; that is the reason for the testimony today. We are getting on to a different set of principles. This bill makes landed immigrants equal with Canadian citizens in terms of . . .

Mr. House: The Charter of Rights does that.

The Chairman: Well, you know, the law has to be changed to accord with the charter. This bill increases the number of people and it changes the composition of panels. Those are the three things.

Now, your original testimony indicated to the committee that you were concerned about the single-member panel and the judgment decision which could be rendered from the file. Madam Falardeau-Ramsay tell us that judgment decision will not be made from the file, but will indeed be made through a different process which is already in place and already happening. Without this bill, that process is in place. The difference is the three-member panel versus the one-member panel. I am just wondering whether the system she is describing is in your view a better system than the one that existed before in terms of making that kind of decision. Does it change your judgment at all about the wisdom of the single-member panel?

Mr. House: There have been various systems in place at various times. As far as I am concerned as long as there is a statute which allows the board to make the decision about what kind of hearing you get, it is not appropriate. There is quite a difference between that and a mutually agreed procedure. I think this is a fundamental difference. If it said here that you could mutually agree, I could perhaps support that aspect.

The Chairman: Okay. That principle is not in the law now and this change does not put it in. Is that right, Mr. Black?

Mr. House: As it is now you have the right to a three-member board.

The Chairman: Right. You are making the point that, if this said the single-member panel could be used provided both parties agreed, then you would not have any trouble with it.

Mr. House: I would have less trouble. I am always concerned about the problem of unrepresented applicants. I am sure, having seen what I have seen, that many people would

[*Translation*]

Je serais très inquiet si c'était prévu dans le projet de loi sans qu'on ne mentionne expressément un mécanisme tangible permettant de contrôler les circonstances dans lesquelles on a l'intention de tenir ce genre d'audience. Nous avons entendu M^me^ Farlardeau-Ramsay dire que . . .

Le président: Permettez-moi de vous interrompre. Il sera impossible d'inscrire de nouveaux principes dans le projet de loi si l'on veut qu'il soit adopté par la Chambre des communes d'ici la fin de juin. Nous devons donc décider s'il nous est possible de l'adopter sans modification. On pourrait toujours proposer des amendements, mais je ne peux pas promettre qu'ils seraient acceptés. Il faut d'abord décider si le projet de loi est acceptable et c'est pourquoi nous entendons des témoins aujourd'hui. On s'achemine vers une série de principes différents. Ce projet de loi affirmera que les immigrants reçus ont un statut équivalent à celui d'un citoyen canadien pour ce qui est . . .

M. House: La Charte des droits le prévoit déjà.

Le président: La loi doit précisément être modifiée pour la rendre conforme à la Charte. Le projet de loi augmente le nombre de commissaires et modifie la composition des tribunaux. Voilà les trois éléments principaux.

D'après ce que vous nous avez dit au départ, vous craignez les tribunaux constitués d'un seul commissaire et les jugements qui peuvent être rendus à partir d'une simple étude de dossier. M^me^ Falardeau-Ramsay nous dit que les jugements ne seront pas rendus sans audience et qu'on instaurera une procédure différente qui existe déjà d'ailleurs. Cette nouvelle procédure est déjà suivie même si le projet de loi n'a pas été adopté. La différence qui subsiste concerne les tribunaux de trois commissaires par rapport à ceux d'un seul. Je me demande si le système qu'elle vient de nous exposer est meilleur à votre avis que celui qui existait avant. Est-ce que cela vous fait changer d'avis quant à l'opportunité de créer des tribunaux d'un seul commissaire?

M. House: On a déjà instauré diverses procédures. Quant à moi, tant qu'une loi autorise la Commission à décider du genre d'audience à laquelle vous avez droit, c'est inacceptable. Il y a toute une différence entre cela et entre une procédure convenue par les parties. Voilà la différence fondamentale. Si l'on précisait dans la loi qu'il faut qu'il y ait consentement mutuel, je serais peut-être d'accord.

Le président: Bien. Le principe n'est pas exposé dans la loi actuelle et cette modification ne le précise pas davantage, n'est-ce pas, monsieur Black?

M. House: À l'heure actuelle, vous avez le droit d'être entendu par un tribunal composé de trois commissaires.

Le président: En effet. Vous, vous croyez que si le projet de loi précisait qu'on peut constituer un tribunal d'un commissaire seul si les deux parties sont d'accord, vous accepteriez sans problème la modification.

M. House: Disons que je l'accepterais plus facilement. Je crains toujours ce qui risque d'arriver à ceux qui ne sont pas représentés par un avocat. Ce que j'ai pu observer m'indique

[*Texte*]

have their rights sliced away from them. But it would be less objectionable than it is now, in my view.

The Chairman: Okay. Do you have a comment you want to make and then we will move on?

Ms Falardeau-Ramsay: I just want to make a very short comment.

Firstly, the assignment days would not be chaired by a board official, but would be chaired by a board member at least, and probably the project now is with a vice-chairman.

Secondly, the protection of the applicant would also allow the board member or the vice-chairman to explain to the applicant if he comes unrepresented the type of evidence he would be required to give, and the type of hearing he would have to face. Then it would allow him time to reconsider his options and perhaps ask for counsel. That is another aspect of this new procedure we are putting into place.

• 1925

The Chairman: Thank you.

We must clear out of this room in 35 minutes. We apologize for that, but it is the nature of the bookings.

Mme Sylvie Gagnon (Ligue des droits et libertés): J'aimerais d'abord, au nom de mes collègues de Montréal, remercier le Comité d'avoir accepté de nous entendre.

La semaine passée, les organismes de Montréal et certaines des associations d'avocats en immigration ont exposé publiquement leurs réactions aux amendements à la loi qui ont été déposés. C'est de cette proposition que j'aimerais vous entretenir. Me Pierre Duquette complétera.

Cependant, avant d'exposer notre point de vue, j'aimerais déposer un rapport que les organismes de Montréal, aidés de certains avocats, avaient rédigés, en réaction au jugement de la Cour suprême du Canada. Ce document contient, à notre avis, de grands principes guidant notre position actuelle face aux modifications de la loi. Je pourrai le remettre tantôt au greffier du Comité.

Le président: Merci.

Mme Gagnon: Quant aux mesures législatives déposées la semaine dernière, la table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés, le Comité est-ouest des réfugiés, la Ligue des droits et libertés, la Société québécoise de solidarité internationale, l'Association des avocats en immigration et l'Association des juristes québécois et diverses personnalités politiques ont voulu exprimer leur opposition aux modifications envisagées à la Loi sur l'immigration.

En effet, ces mesures sont isolées du contexte global dans lequel elles s'insèrent. Elles sont susceptibles d'avoir un impact déterminant pour les personnes concernées et plus généralement sur l'ensemble du processus de reconnaissance du statut de réfugié, au Canada.

Dans un contexte qui nous est apparu obscur et amputé d'une consultation préalable des milieux concernés, M^me^ Flora

[*Traduction*]

que bien des gens risqueraient de se faire retirer leurs droits. Mais ce serait tout de même plus acceptable à mes yeux.

Le président: D'accord. Voulez-vous faire une autre observation et puis après nous passerons à autre chose?

Mme Falardeau-Ramsay: Je voudrais juste faire un bref commentaire.

Tout d'abord, pour ces journées d'assignation, on ne se présenterait pas devant un employé de la Commission, mais bien devant au moins un commissaire, voire un vice-président, d'après ce qui est prévu.

Ensuite, le commissaire ou vice-président sera tenu d'expliquer au requérant qui se présente sans avocat le genre de témoignage qu'on lui demandera de rendre et le genre d'audience à laquelle il devra se présenter. Il aura alors le temps de réfléchir et peut-être de décider de faire appel à un avocat. C'est un autre aspect de la nouvelle procédure que nous mettons en place.

Le président: Merci.

Nous devons vider la salle dans 35 minutes. Nous en sommes désolés, mais c'est le règlement.

Mrs. Sylvie Gagnon (League of Rights and Freedoms): First of all, in the name of my colleagues from Montreal, I would like to thank the committee for having accepted to hear to us.

Last week, the Montreal organizations and some immigration lawyers associations made public their reactions to the amendments to this legislation which were tabled. This is what I would like to speak about here. Mr. Pierre Duquette, a lawyer, will complete the presentation.

However, before presenting our point of view, I would like to table a report that the Montreal organizations, with the help of some lawyers, wrote up in reaction to the judgment handed down by the Supreme Court of Canada. In our opinion, this document contains the general guidelines of our present position concerning the amendments to the legislation. I can give it to the clerk of the committee later on.

The Chairman: Thank you.

Mrs. Gagnon: As for the legislative amendments tabled last week, the concertation panel of the Montreal organizations for the service of refugees, the East-West Refugee Committee, the League of Rights and Freedoms, the Quebec International Solidarity Society, the Association of Immigration Lawyers and the Association of Quebec Legal Counsels and diverse political personalities wanted to make known their opposition to the amendments suggested to the Immigration Act.

Actually, these measures are taken in isolation from their global context. They may have a severe impact for the people concerned and generally for the whole process of refugee status recognition in Canada.

In a context which appeared to us to be rather obscure and cut off from pre-consultation of those concerned with these

[*Text*]

MacDonald a donc déposé ces modifications à la Loi sur l'immigration.

La précipitation et le silence qui ont entouré ces mesures nous renvoient, à notre avis, au jugement récent de la Cour suprême du Canada. Elle a invalidé, comme tout le monde ici le sait, une partie importante du processus canadien de reconnaissance du statut de réfugié. Le plus haut tribunal de notre pays déclarait inconstitutionnel le fonctionnement de la Commission d'appel de l'immigration qui ne reconnaissait pas aux requérants au statut de réfugiés, refusés en première instance, le droit d'être entendus.

L'annonce de cette importante décision a mis en évidence l'injustice créée par notre système envers les quelque 20,000 personnes dont plus de la moitié sont au Québec. Leur demande de refuge se situe actuellement à l'une ou l'autre des étapes de cette longue procédure incompatible avec les règles de justice fondamentales énoncées dans la Charte canadienne des droits et libertés. A notre avis, en faisant abstraction des recommandations des organismes canadiens d'aide ou d'appui aux réfugiés pour corriger cette injustice, nous craignons que le gouvernement canadien adopte, dans les plus grands secrets, des modifications à la Loi sur l'immigration.

Dans sa hâte et son absence de consultation auprès des milieux concernés, le gouvernement réduirait, en adoptant ces mesures, l'importance qu'il avait pourtant promis d'accorder aux recommandations du rapport du rabin Gunther Plaut dont le volumineux rapport vient tout juste d'être déposé, après de longs mois d'attente. Cette attitude ne nous apparaît pas conforme aux mesures que notre pays doit nécessairement adopter pour remédier aux préjudices qu'il a causés aux requérants au statut de réfugiés ayant besoin de notre protection.

• 1930

Dans ces conditions, nous réaffirmons la nécessité d'une consultation large, cet automne, auprès des milieux concernés, portant sur un nouveau processus canadien de reconnaissance du statut de réfugié respectueux des règles de justice fondamentale et des obligations internationales du Canada et ce, à la lumière du rapport de M. Gunther Plaut. Par conséquent, nous nous opposons fermement à toute modification législative précipitée et susceptible d'affecter la situation des réfugiés.

Enfin, en ce qui concerne le sort des personnes aux prises avec le système actuel, nous redemandons au gouvernement canadien d'instaurer rapidement un programme de redressement universel, qui accordera à tous les requérants confrontés à l'actuelle procédure le droit de bénéficier des droits reconnus aux résidents permanents du Canada.

Avec votre permission, je vais laisser Me Pierre Duquette faire ressortir les points majeurs de notre argumentation, c'est-à-dire les raisons principales pour lesquelles nous nous opposons à l'adoption du projet de loi actuel.

The Chairman: May I just clarify one thing with you? The testimony we have heard earlier today is to the effect that the passage of this bill does not affect the refugee situation in any way, shape or form other than to provide more people to hear

[*Translation*]

questions, Mrs. Flora MacDonald decided to table these amendments to the Immigration Act.

The haste and silence surrounding this procedure simply refer back, in our opinion, to the recent judgment handed down by the Supreme Court of Canada. It rendered invalid, as everyone here knows, a very important part of the Canadian refugee status recognition process. The highest court of our country found to be unconstitutional the way in which the Immigration Appeal Board worked when not recognizing the right to be heard to those applicants for refugee status who had been refused at first stage.

The announcement of this important decision highlighted the injustice created by our system for some 20,000 people which more than half are in Quebec. Their request for refugee status has now arrived at one or the other step of this very long procedure incompatible with those rules of fundamental justice set out in the Canadian Charter of Rights and Freedoms. In our opinion, setting aside those recommendations coming from Canadian organizations helping or supporting refugees and who have a view to correcting this injustice, we fear that the Canadian government will adopt, in the greatest secret, these amendments to the Immigration Act.

In its haste and because of the absence of consultation with those people concerned, the government, in adopting these measures, would diminish the importance that it had promised to give to those recommendations from Rabbi Gunther Plaut's report, a voluminous report that has just been tabled after many long months of waiting. This attitude does not appear to us to conform to what our country must necessarily do to repair whatever prejudice it caused those applying for the refugee status and who need our protection.

In these conditions, we reaffirmed the necessity of there being broad consultation this fall with the concerned people having to do with a new Canadian process in the area of recognition of refugee status showing respect for those rules of fundamental justice and Canada's international obligations in the light of Mr. Gunther Plaut's report. Consequently, we are firmly opposed to any kind of hasty legislative amendment which might affect the situation of refugees.

Finally, concerning the situation of those people in the present system, we are asking once again that the Canadian government rapidly set up a universal redress program which would give all applicants confronted with the present procedure the right to avail themselves of those rights recognized to Canada's permanent residents.

With your permission, I will ask our legal counsel, Mr. Pierre Duquette, to point out the major points of our presentation, that is the main reasons for which we are opposed to the present bill being passed.

Le président: J'aimerais peut-être éclaircir une petite chose avec vous? Le témoignage que nous avons entendu un peu plus tôt aujourd'hui porte que l'adoption de ce projet de loi ne change en rien la situation des réfugiés sauf qu'on prévoit qu'il

[*Texte*]

their appeals. It does not affect the system as it presently sits. It simply provides—the only impact for refugees as a specific class of immigrants would be to provide more resources to hear their appeals.

Are you objecting to the provision of more resources to hear their appeals? I hear you very clearly about the need for change in the system and what addresses that, but the passage of this would not affect, for instance, the Minister's adoption of the creation of a special program. The Minister still has that right; the Minister can still do that, 10 minutes from now or 10 days from now. The passage of this bill would simply provide more resources to hear the appeals that are in the system or likely to get into the system. Do you object to the provision of more people to hear these appeals? That is really the nub of the issue.

Mr. Duquet.

Me Pierre Duquette (Association des avocats en immigration): En fait, on s'y oppose parce que c'est présumer de la réforme future. Tout le monde sait, bien sûr, qu'un autre projet de loi s'en vient. Il sera probablement déposé à l'automne. En tout cas, on pense qu'il va être déposé à l'automne. Cela va remettre en question tout le système, tout le processus de demande de statut de réfugié. Actuellement, on tente de régler la tête alors qu'on n'a pas réglé les pieds. Quand on aura grossi la tête de façon exagérée et qu'on s'apercevra plus tard que ce n'est pas de cela qu'on avait besoin, on va être pris avec ce système-là. Je pense donc qu'on présume actuellement de la réforme future. Si vous me le permettez, je vais parler de toutes les questions techniques qui nous causent de graves problèmes.

Dans le jugement de la Cour suprême, l'arrêt Singh qui a été rendu en avril dernier, M^me^ Wilson disait de façon très claire que la première instance cause aussi un problème majeur. En fait, c'était un *obiter dictum*. Elle disait qu'elle ne discutait pas de cela à ce moment-là, mais qu'elle pourrait peut-être en discuter un autre jour, étant donné que ce n'était pas le sujet qui lui était présenté.

Donc, si la première instance cause un problème, voici ce qui va arriver. On a peut-être 10,000, 14,000 ou 20,000 personnes qui attendent actuellement de passer devant la Commission d'appel. Qu'est-ce qui va arriver à la première personne qui aura perdu devant la Commission d'appel? Elle retournera en Cour fédérale en disant: C'est bien beau, j'ai eu mon audition orale devant la Commission d'appel, mais la Commission d'appel n'était pas un tribunal juste parce que la première instance n'était pas un tribunal juste. Devant la Commission d'appel de l'immigration, le ministre avait en main tous les arguments du demandeur de statut de réfugié, mais le demandeur, lui, n'avait aucun argument. Il va à ce moment-là devant la Cour fédérale et dit: La première instance n'était pas un processus juste. Tout le reste s'ensuit.

[*Traduction*]

y aura plus de gens pour entendre les appels de ces réfugiés. Cela ne modifie en rien le système actuel. On ne fait que donner . . . la seule modification pour les réfugiés en leur qualité de catégorie précise d'immigrants c'est qu'il y aurait plus de ressources pour entendre leurs appels.

Vous opposez-vous à ce que l'on prévoit plus de gens pour entendre ces appels? Je vous ai très bien compris lorsque vous avez soulevé la question à propos du besoin de changer le système et ce qu'il faut faire pour arriver à cela, mais l'adoption du présent projet de loi n'empêcherait pas, par exemple, le ministre d'aller de l'avant avec la création d'un programme spécial. Le ministre a toujours ce droit; le ministre peut encore faire cela, dans dix minutes ou dans dix jours. L'adoption du présent projet de loi signifie tout simplement qu'il y aurait plus de gens pour entendre les appels présents ou futurs. Vous opposez-vous à ce qu'il y ait plus gens pour entendre les appels? C'est là le noeud du problème.

Monsieur Duquette.

Mr. Pierre Duquette (Immigration Lawyers Association): In fact, we are opposed to it because it is a presumption about future reform. Everyone knows, of course, that there is another bill coming along. It will probably be tabled in the fall. In any case, we think it will be tabled in the fall. The whole system and the whole process of refugee status applications will be back on the table. Presently, we are trying to fix the head while we have not yet fixed the feet. When the head is all swelled up and we find out later that that is not what we needed, we are going to be stuck with that system. So I think that presently we are presuming about future reform. If you do not mind, I will tell you about all the technical aspects that create serious problems for us.

In the Supreme Court judgment, the same decision that was handed down last April, Mrs. Wilson said very clearly that the first stage also causes a major problem. Actually, it was an *obiter dictum*. She said that she was not discussing that at that point, but she might perhaps discuss it another day as that was not the subject that was presented to her.

So if the first stage causes a problem, here is what is going to happen. We have maybe 10,000, 14,000 or 20,000 people presently waiting to go before the Appeal Board. What is going to happen to the first one who loses in front of the Appeal Board? That person will simply turn around go back to the Federal Court and say it is all very nice, I had my oral hearing before the Appeal Board but the Appeal Board was not a just tribunal because the first stage was not a just tribunal. Before the Immigration Appeal Board, the Minister had in hand all the applicants arguments concerning his refugee status but the applicant did not have any argument at all. You then show up in federal court where you are told that the first level was not a fair process and everything follows.

[*Text*]

• 1935

Donc, l'immense *backlog* ira en Cour fédérale, en Cour fédérale d'appel, en Cour suprême, et finalement, on n'aura strictement rien réglé. On aura simplement compliqué le problème.

Donc, le système étant défectueux à partir du début, il faudra probablement, un jour, que tout le monde revienne au début. Si tout le monde doit revenir au début, il ne sert à rien de faire un appel qui, semble-t-il, pourrait fonctionner, en tout cas pour quelques centaines de personnes.

The Chairman: Can we just stop right there, if you do not mind, and hear Mr. Black's view as a representative from the Department of Justice.

What you are saying is that there is absolutely no point, even today, of the Immigration Appeal Board hearing a refugee claimant because it is going to be argued successfully in the Supreme Court that the first stage was not a proper stage. Therefore, whatever is done at the second stage, everybody is going to have to go back to the first stage. What I am hearing you say is they should cease hearing any immigration appeals for refugees because the Supreme Court is going to toss them all out regardless. Do I understand your argument correctly? Could I also have Mr. Black's response? I think we are getting into legal interpretations here.

Me Duquette: Madam le juge Wilson de la Cour suprême avait presque invité les avocats à attaquer la première instance.

The Chairman: Okay, so that is your view as a lawyer. Mr. Black, do you share that view?

Mr. Black: Well, Mr. Chairman, I suppose anything is possible as a matter of law but first, let me say that from the judgment of the Supreme Court it is certainly not clear. The court did not deal with the first stage of the procedure; they were quite careful to say they were not dealing with the procedure before the Refugee Status Advisory Committee. That was not what the Singh case was about.

From some of the comments that were made by the two justices who rendered the opinions, it is not at all clear, in my view, that the section 45 procedure would also be contrary to the Charter.

In Mr. Justice Beetz' judgment, as I recall, there was some discussion of that question, but he seemed to come down on the point that as long as there was a hearing accorded in the process, it might be sufficient. So I am not at all certain that the courts will necessarily find the first part of the procedure to be defective.

The second comment I would make is that if an individual now goes back before the Immigration Appeal Board and gets a hearing, he would then go back to the Federal Court and would try to argue that the procedure is still defective because the procedure at the original stage, before the Refugee Status Advisory Committee, was defective—if I have understood the witness correctly. I think he might have some difficulty in doing that, considering the time that has passed and the fact that there is a certain time limit set out for appealling to the Federal Court which, of course, could be extended by the court

[*Translation*]

The huge backlog will still go to federal court, appeals division, to the supreme court and nothing will have been settled. We will simply have made the problem more complex.

Since the whole process is wrong from the start, one day everybody will have to go back to base one. If it is to be the same thing for every case, what good is it to appeal if it is to help a few hundred people.

Le président: Pourrions-nous nous arrêter là afin d'entendre le point de vue de M. Black qui représente le ministère de la Justice.

Vous dites qu'il est inutile pour la Commission d'appel de l'immigration d'entendre ceux qui demandent le statut de réfugiés puisque la cause pourra se rendre jusqu'en Cour suprême où l'on décidera que la première instance n'était pas appropriée. Par conséquent, tout ce qui se fait en deuxième instance devra retourner en première instance. Avez-vous bien dit que la Commission devait cesser d'entendre les appels interjetés par des réfugiés puisque la Cour suprême va rejeter toutes les décisions de toute façon? Est-ce que M. Black pourrait répondre? Je crois que nous nous lançons dans des questions de droit.

Mr. Duquette: Justice Wilson from the supreme court has almost invited solicitors to attack the first level.

Le président: Bien, c'est donc votre avis en tant qu'avocat. Monsieur Black, partagez-vous ce point de vue?

M. Black: Evidemment, monsieur le président, en droit, tout est possible, mais je dirais tout de même que le jugement de la Cour suprême n'est pas des plus clairs. La Cour n'a pas traité du premier palier de la procédure. Elle a bien pris soin de préciser qu'elle ne traitait pas de la procédure devant le Comité consultatif sur le statut de réfugié. L'affaire Singh ne portait pas là-dessus.

D'après certains des commentaires faits par les deux juges qui ont rédigé les jugements, il n'est pas du tout certain à mon avis que la procédure prévue à l'article 45 irait à l'encontre de la Charte.

Dans son jugement, le juge Beetz, si je ne m'abuse, abordait cette question mais il a semblé décider qu'en autant qu'une audience était accordée à un moment ou à un autre de la procédure, c'était suffisant. Je ne suis donc pas du tout certain que les tribunaux jugeront nécessairement inéquitable la première instance.

Je dirais également que si une personne se représente devant la Commission d'appel de l'immigration et obtient une audience, il pourra ensuite se pourvoir à la Cour fédérale en plaidant que la procédure n'est toujours pas appropriée en première instance parce que le Comité consultatif sur le statut de réfugié est inéquitable, d'après ce que j'ai compris des propos du témoin. Il aurait cependant du mal à le faire puisque le délai est passé. Vous savez que les appels à la Cour fédérale doivent être déposées dans un délai prescrit à moins que le tribunal ne vous autorise à présenter l'appel quand même.

[*Texte*]

with leave. But in some of the judgments we have seen following Singh, the court has perhaps not been too sympathetic to people who did not attack the decision or attempt to protect their rights at the time the decision was made. In other words, perhaps it will not be possible for a person to attack that procedure long after the fact. Now, of course, it is possible in new cases that individuals will come along and make an attack on the first part of the procedure. I suppose it is possible that a court somewhere along the way will say there should have been a hearing given at that stage of the procedure as well. But at this point in time, I think it is far from clear.

• 1940

The Chairman: And you define a new case as one heard today or tomorrow. That would be a new case.

Mr. Black: Yes, one that has not already been . . .

The Chairman: I am very mindful of the time. Very quickly, Madam Falardeau-Ramsay.

Ms Falardeau-Ramsay: Okay. I just want to add something to Mr. Black's comments.

Lorsqu'il y a une audition devant la Commission d'appel de l'immigration et qu'il s'agit de la redétermination d'une plainte réfugié, est-ce qu'il ne s'agit pas, en fait, d'un procès *de novo* qui se trouve à couvrir toutes les irrégularités qui auraient pu être se produire antérieurement? Je pense que c'est un argument qui serait pris en considération par la Cour fédérale d'appel ou la Cour suprême dans un cas semblable. Je ne veux pas entrer dans un débat juridique. C'est simplement un autre commentaire.

Me Duquette: Moi non plus, je je veux pas entrer dans un débat juridique, parce qu'on n'en finira pas. Premièrement, la possibilité existe. La plupart des avocat à Montréal se sont dits prêts à entreprendre ce genre de causes, pas pour gagner du temps, mais simplement parce qu'il semble que c'est fondé, à leur avis.

M. Black, je pense, fait partie du contentieux du ministère. Est-ce exact?

M. Black: Oui, c'est exact.

Me Duquette: Je pense bien que c'est le contentieux du ministère qui avait dit, jusqu'à la dernière minute, que la cause Singh n'avait pas de raison d'être, et elle a été finalement gagnée en Cour suprême.

Mr. Jourdenais: A lawyer is still a lawyer.

Me Duquette: Je pense que ce n'est pas une question juridique. On ne va pas discuter pour savoir qui va gagner ou qui va perdre. On avait beaucoup de points à vous présenter, et on n'a que 35 minutes. On va essayer d'aller le plus rapidement possible.

Premièrement, on a tous lu le rapport Plaut et on s'est aperçu qu'on ne semblait pas laisser un rôle à la Commission d'appel de l'immigration, si la Commission d'appel a vraiment un rôle à jouer en cette matière. On a cru comprendre que

[*Traduction*]

Dans certains des jugements rendus après l'arrêt Singh, on a pu constater que le tribunal n'était pas très sympathique à ceux qui n'ont pas fait appel ou qui n'ont pas essayé de protéger leurs droits au moment où la décision a été prise. Autrement dit, on refusera peut-être aux gens de contester la procédure aussi longtemps après le fait. Maintenant évidemment il est possible, dans certains nouveaux cas, que les individus attaquent la première partie de la procédure. J'imagine qu'il est possible qu'un tribunal, quelque part, dans tout ce long processus procédurier, décidera qu'il aurait dû y avoir une audience à cette étape de la procédure aussi. Cependant, en ce moment, je crois que c'est loin d'être clair.

Le président: Et pour vous, un cas nouveau, c'en est un qui sera entendu aujourd'hui ou demain. C'est ça qui serait un cas nouveau.

M. Black: Oui, un cas qui n'aurait pas déjà été . . .

Le président: Il se fait tard. Très vite, madame Falardeau-Ramsay.

Mme Falardeau-Ramsay: Bon. Je voulais tout simplement ajouter un mot aux commentaires de M. Black.

When there is a hearing before the Immigration Appeal Board and it is a redetermination of a refugee complaint, in fact, do you not have there a *de novo* case which covers any and all irregularities which might have occurred previously? I think that is one argument that would be considered by the federal appeal court or the Supreme Court in such a case. I do not want to get into a legal skirmish. It is simply another comment.

Mr. Duquette: Me neither, I do not want to get into a legal skirmish because there would be no end to it. First, the possibility does exist. Most lawyers in Montreal have said they are ready to present this kind of case, not to buy time, but simply because it is well founded, in their opinion.

Mr. Black, I think, is part of the department's legal counsel. Is that not so?

Mr. Black: Yes, that is true.

Mr. Duquette: And I do think that it is the department's legal counsel that did say, down to the very last minute, that the Singh case was baseless but Singh did finally win before the Supreme Court.

M. Jourdenais: Un avocat c'est toujours un avocat.

Mr. Duquette: I do not think it is a legal question. We are not going to discuss this to know who is going to win or lose. We had a lot of things to tell you and we only have 35 minutes. We will try to be as quick as possible.

First of all, we all read the Plaut report and we found that he did not seem to leave any kind of role to the Immigration Appeal Board if the Appeal Board really has a role to play in this area. We understood that one of the solutions would

[*Text*]

l'une des solutions serait peut-être de transformer la Commission d'appel, mais ce n'est pas évident.

M. Hudon: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

The Chairman: Mr. Hudon, on a point of order.

M. Hudon: On est ici aujourd'hui pour étudier le projet de loi C-55 qui dit qu'on va augmenter le nombre de personnes. Je pense qu'on n'est pas ici pour faire le procès du rapport Plaut. Il peut y avoir des liens entre les deux parce que le rapport Plaut, comme M^me^ Gagnon l'a dit tout à l'heure, peut avoir des incidences, mais je pense qu'on est ici pour voir si on peut augmenter ou non le nombre de personnes à la Commission d'appel. Je serai intéressé à participer à des discussions sur le rapport Plaut quand le projet de loi viendra à la Chambre des communes. Je suis d'accord avec madame, mais cela n'engage que Hudon, le député de Beauharnois—Salaberry. Je suis d'accord que cela doit faire l'objet d'une vaste consultation préalable, mais on ne va pas faire cela aujourd'hui. Comme on doit quitter la pièce à 20 heures et comme on siège depuis quatre heures, je voudrais qu'on ramène la discussion au sujet à l'ordre du jour.

Me Duquette: Voulez-vous que je réponde rapidement?

The Chairman: Yes.

Me Duquette: D'abord, si on se retrouve avec 50 personnes à la Commission d'appel, c'est déjà présumer de ce que va être l'issue du rapport Plaut. Pour nous, c'est essentiel. Si la Commission d'appel doit disparaître en matière de statut de réfugié, on se retrouve avec un grand nombre de membres qui ont été nommés et qui ne sont plus utiles. Si ces gens-là doivent être embauchés pour une période très courte ou temporairement, il est certain qu'on risque de ne pas avoir des gens de qualité.

• 1945

Si ces gens-là constituent le prochain niveau d'appel . . . C'est cela, la question importante: constitueront-ils le prochain niveau d'appel ou non? Cela nous inquiète beaucoup, parce qu'on détermine ainsi où sera l'appel, où sera l'audition à trois personnes; on détermine si ce sera en première instance ou en deuxième instance. Si c'est décidé d'avance, il ne sert à rien de faire des consultations à propos du rapport Plaut.

The Chairman: May I ask Mr. Black a question about law? If there were a new procedure put in for refugee determination, let us say by next January or February, would it be normal to allow the client the choice of whether to use the old procedure or to move to the new procedure? Would the client have a choice of which procedure to follow?

Mr. Black: I suppose there are several ways of doing that. I have not really thought them through, Mr. Chairman. When a new system is set up, I suppose it is always an option to continue with pending cases under whatever old system was in place.

The Chairman: But there is also a potential option to allow people to opt for the new system rather than continue with the older system?

[*Translation*]

perhaps be to transform the Appeal Board, but it is not all that clear.

Mr. Hudon: On a point of order, Mr. Chairman.

Le président: M. Hudon invoque le Règlement.

Mr. Hudon: We are here today to examine Bill C-55 which says that we are going to increase the number of people. I do not think we are here to criticize or examine the Plaut report. Perhaps there is some link between the two because the Plaut report, as Mrs. Gagnon said before, might have some impact, but I think we are here to see if we can increase or not the number of people sitting on the Appeal Board. I would be interested in taking part in the discussions on the Plaut report when the bill is tabled in the House of Commons. I agree with you, madam, but that only goes for Hudon, the member for Beauharnois—Salaberry. I quite agree that there must be broad consultation before all this is done, but we are not going to do that today. As we have to leave this room by 8.00 p.m. and as we have been sitting since 4.00 p.m., I would like to bring the discussion back round to the subject matter on the agenda.

Mr. Duquette: Can I give a quick answer?

Le président: Oui.

Mr. Duquette: First of all, if we have 50 people on the Appeal Board, we are already presuming what the conclusion of that report is going to be. For us, that is essential. If the Appeal-Board is to disappear as far as refugee status is concerned, then we have a huge number of members that have been appointed and that are of no further use. If those people are to be hired for a very short period or only on a temporary basis, we are surely running the risk of not getting quality people on there.

If those people are to be at the next level of appeal . . . That is the important question: Will they be at the new level of appeal or not? That really concerns us because that is how you determine where the appeal will be and where the three person hearing will be; we are determining whether it will be at the first stage or second page. If it is decided in advance, it is no use consulting on the Plaut Report.

Le président: Puis-je poser une question à M. Black concernant la loi? S'il y avait une nouvelle procédure adoptée pour déterminer le statut de réfugié, disons pour janvier ou février prochain, serait-il normal de permettre au client d'avoir le choix, à savoir s'il se servirait de l'ancienne procédure ou de la nouvelle? Le client aurait-il le choix de la procédure à suivre?

M. Black: J'imagine qu'il y a plusieurs façons de faire. Je n'y ai pas vraiment pensé, monsieur le président. Lorsqu'on met en place un nouveau système, j'imagine qu'on a toujours le choix de plaider en vertu de l'ancien système les cas inscrits en vertu de ce même ancien système.

Le président: Mais il y a aussi la possibilité de permettre aux gens de choisir le nouveau système plutôt que de continuer avec l'ancien?

[*Texte*]

Mr. Black: There is also that option.

The Chairman: Madam Pépin.

Mme Pépin: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Nous avons fait venir les témoins de Montréal. Par conséquent, j'aimerais bien qu'on les entende et qu'on puisse leur poser des questions. Au moins, qu'on les laisse terminer leur présentation.

The Chairman: I thought Mr. Duquette was finished. Is that not correct?

Mr. Duquette: No, I am not finished.

En ce qui concerne la procédure, il n'y a pas de droits acquis en procédure. C'est donc la nouvelle procédure qui va s'appliquer immédiatement. Cela, c'est évident.

La Commission d'appel a été critiquée et par la Cour suprême et par le rapport Plaut. La Commission d'appel a été critiquée par le rapport Plaut parce qu'il s'agissait d'un système contradictoire, le système contradictoire étant un système défectueux en matière de réfugiés. Les 10,000 ou 14,000 personnes qui vont être entendues par la Commission d'appel vont entrer dans un système dit défectueux par le rabbin Plaut. On trouve qu'il est inacceptable que ces gens-là aient une justice à bon marché. Je ne dis pas que la Commission d'appel va rendre de mauvais jugements, mais il est difficile pour les réfugiés d'entrer dans un système contradictoire. C'est ce que le rapport Plaut dit, et nous sommes d'accord.

D'un autre côté, la Cour suprême a dit que le processus devant la Commission d'appel était défectueux parce que le ministre avait tous les renseignements concernant la partie adverse et que le demandeur de statut de réfugié n'avait aucun renseignement sur ce que le ministre avait utilisé pour rendre sa décision. Normalement, tous les arguments sont donnés de part et d'autre, avant de passer devant le juge. Ici, seulement une des parties a donné son argumentation et non l'autre, ce qui fait que c'est un système contradictoire, un système contradictoire défectueux. Donc, 14,000 personnes vont passer par un système défectueux, et on n'accepte pas cela non plus.

Enfin, on a entendu dire, mais ce n'est pas certain, que la Commission d'appel entendrait un grand nombre de ses causes qui ne font pas l'objet d'objections de la part du représentant du ministre. Personne de notre côté n'a vraiment compris de quoi il s'agissait, mais il semble qu'on ne veuille pas faire ce qu'on appelle un redressement public pour certains dossiers et qu'on veuille passer très rapidement un grand nombre de dossiers devant la Commission d'appel, avec le représentant du ministre qui dirait: Nous, on n'a rien à dire sur cette chose-là; on serait d'accord pour l'accepter ou on n'a pas de représentations à faire. Si c'est cela, pourquoi passer devant la Commission d'appel de l'immigration?

En résumé, il s'agit ici d'une modification qui est tout à fait hors contexte, partielle, et qui présume de l'avenir, avant même que les groupes aient pu discuter de tout le système de demande de statut de réfugié à partir du début.

[*Traduction*]

M. Black: Ce choix est possible.

Le président: Madame Pépin.

Mrs. Pépin: On a point of order, Mr. Chairman. We have had these witnesses come all the way from Montreal. So I would like us to hear them and put our questions to them. At the very least, we could let them go through their whole presentation without interruption.

Le président: Je croyais que M. Duquette en avait terminé. Ce n'était pas le cas?

M. Duquette: Non, je n'en n'avait pas terminé.

As for procedure, there are no required rights in procedure. So it is the new procedure that will immediately apply. That is quite clear.

The appeal board was criticized both by the Supreme Court and by the Plaut report. The appeal board was criticized in the Plaut report because what you have there is an adversarial system, the adversarial system being a defective one as far as refugees are concerned. The 10,000 or 14,000 people that are going to be heard by the appeal board will be going into a system that Rabbi Plaut finds to be defective. We say it is unacceptable that those people are only given cheap justice. I am not saying that the appeal board is going to be handing down bad judgements, but it is difficult for refugees to manoeuvre in an adversarial system. That is what the Plaut report says and we agree with that.

On the other hand, the Supreme Court says that the process before the appeal board was defective because the Minister had all the information concerning the other party and that the applicant for refugee status had no information on what the department had used to hand down its decision. Normally, all the arguments are given by both parties before going before the judge. Here, only one of the parties gives its side of the story and the other does not which means that it is an adversarial system, but a defective adversarial system. So, 14,000 people are going to be going through a defective system and we do not agree with that either.

Finally, what we heard, but it is not sure, is that the appeal board will be hearing quite a number of cases which are not being objected to by the departments representative. No one on our side has actually understood exactly what was going on, but it would seem that they do not want what is known as a public redress for certain cases and that they want to go very rapidly through a great number of cases before the appeal board with the departmental representatives saying: we have nothing to say on that case; we would agree to accept it or we have no representations to make. If that is the case, why bother going before the Immigration appeal board?

In summary, what we have here is an amendment that is quite out of context, partial, that is based upon certain presumptions about the future and all this before the groups have even had the opportunity of discussing the whole refugee status application system from square one.

[*Text*]

• 1950

J'imagine que Denis Racicot a autre chose à ajouter avant les questions.

Me Denis Racicot (Association des avocats en immigration): Monsieur le président, la question qui nous est posée est: Est-ce qu'on doit donner notre accord à l'augmentation du nombre de commissaires siégeant à la Commission d'appel? D'un point de vue pratique, d'un point de vue de juriste, dans un premier temps, je pourrais dire que nous ne voyons pas d'obstacle à l'augmentation du nombre de commissaires. Cela pourrait même permettre de traiter un nombre accru de personnes, compte-tenu du *backlog* qui est important à la Commission d'appel, présentement. Cela tombe sous le sens commum, d'autant plus que la décision rendue par la Cour Suprême a maintenant octroyé à tous les requérants impliqués, le droit d'être entendus, conformément aux principes de justice naturelle. Mais la préoccupation que nous avons, à titre d'avocat ou de juriste—et j'en ai fait des cas auprès de la Commission d'appel, comme Pierre d'ailleurs, comme Me House—c'est qu'on veut adopter une solution qui n'en sera pas une en fait. Quelle est la nature du *backlog* présentement devant la Commission d'appel? J'ai cru entendre M^me^ Falardeau-Ramsay mentionner tantôt qu'il y avait à peu près 5,000 cas, ou qu'il y aurait 5,000 cas bientôt, devant la Commission d'appel de l'immigration. Près de 70 p. 100 de ces cas sont des cas qui traiteront de demandes de réfugiés. S'agit-il de 60 p. 100 ou 70 p. 100?

The Chairman: Excuse me, please. Could I just give you a piece of information? By the end of this year, there will be close to 6,000 with an anticipated 2,500 for each of the next two years. Half of those would be refugee appeal; the other half would be other status. The average time the board spends on cases is a day per refugee case, so about 70% of the time of the board will be spent on refugee cases. The refugee cases represent one half of the caseload, approximately. I say that just so we have the same data base.

Me Racicot: La majorité des cas à la Commission d'appel de l'immigration sont des cas provenant de dossiers qui étaient à la Cour fédérale, en appel, et qui, suite à la décision Singh, reviennent à la Commission d'appel, pour une décision; ou ce sont les cas qui avaient été rejetés pour une audition dans le passé, en vertu de l'ancienne procédure. Notre pratique nous apprend que la majorité de ces gens étaient engagés depuis deux ans, trois ans ou quatre ans, et ont été fortement préjudiciés dans la présentation de leur cas. On sait par expérience, parce qu'il y a peu d'avocats à Montréal pratiquant en immigration, que la majorité de ces cas, ou un certain nombre d'entre eux, n'ont pas eu de représentation, en première instance, par procureur mais seulement par des conseillers. Cette procédure a été critiquée dans le jugement du juge Wilson de la Cour suprême, de même que par le rapport Plaut. Ces cas reviendront à la Commission d'appel de l'immigration. Il n'est pas sûr, dans un premier temps, que pour cette centaine de cas, et on parle même de plusieurs centaines de cas, nous

[*Translation*]

I guess Denis Racicot might have something else to add before we go to questions.

Mr. Denis Racicot (Lawyer, Association of Immigration Lawyers): Mr. Chairman, this is the question we have before us: Should we give our agreement to the increase of the number of members sitting on the Appeal Board? From the practical point of view, from a legal practitioners point of view, first of all, I would like to see that we have no objection to an increase in the number of members. It might even mean that we could process a greater number of cases, taking into account the *backlog* that is quite important at the Appeal Board, presently. That is a common sense thing and even more so because the decision handed down by the Supreme Court has now given all the applicants involved the right to be heard in conformity with the principles of natural justice. But the concern we have, as lawyers or legal practitioners, and I did have cases before the Appeal Board as Pierre did too, as Mr. House, but the concern we have is that what we have here is a solution that will not, in fact, turn out to be one. What is the nature of the *backlog* presently before the Appeal Board? I think I heard Mrs. Falardeau-Ramsay mention before that there were some 5,000 cases or that there would soon be 5,000 cases before the Immigration Appeal Board. Almost 70% of these cases will have to do with refugee applications. Is this 60% or 70%?

Le président: Excusez-moi, s'il vous plaît. Pourrais-je tout simplement vous donner un petit renseignement ici? À la fin de l'année, il y aura quelque 6,000 cas et on en prévoit quelque 2,500 autres par année pour les deux prochaines années. La moitié de ces cas seraient des cas d'appel de réfugiés; l'autre moitié, ce serait des cas concernant le statut de réfugiés. Le temps moyen par cas, pour la commission, c'est un jour par cas de réfugié, ce qui signifie qu'environ 70 p. 100 du temps de la commission sera passé à régler des cas de réfugiés. Les cas de réfugiés représentent environ la moitié des dossiers. Je vous signale tout simplement pour que nous soyons sûrs de parler de la même chose.

Mr. Racicot: The majority of cases before the Immigration Appeal Board are cases flowing from cases which were before the Federal Court, on appeal, and which, because of the Singh decision, are coming back to the Appeal Board for a decision; or they will be those cases that had not been granted a hearing in the past with the old procedure. Because of our practical experience in the area, we know that the majority of these people have been in the system for the last two, three or four years and that the presentation of their case was therefore very strongly prejudiced. We know, through experience, because there are very few lawyers in Montreal doing immigration, that in the majority of these cases or at least in a good number of them, there was representation, at the first level, by a lawyer but that it was only given by advisers. This procedure was criticized in the Supreme Court decision handed down by Mrs. Justice Wilson as well as in the Plaut Report. These cases will come back before the Immigration Appeal Board. It is not sure, first of all, that for these 100 or so cases, and there is

[*Texte*]

pourrons assurer une représentation équitable, par procureur. Il n'en existe pas; il n'y a pas beaucoup de procureurs pratiquant en immigration qui auraient la formation pour bien représenter les cas. Par ailleurs, le retour de ces dossiers à la Commission d'appel de l'immigration, amène une discussion juridique. Dans le cas de la Commission d'appel, c'est une nouvelle procédure, c'est-à-dire une nouvelle audition complète qui est accordée. La Commission se penche habituellement sur le dossier qui est constitué par le premier niveau, par l'examen sous serment. Cela fait partie du dossier que la Commission d'appel aura à étudier. Donc, dans la majorité des cas qui vont revenir à la Commission d'appel de l'immigration, nous aurons, en termes de justice et d'avocats, entre autres en ce qui a trait à nos propres mandats de représentation, d'énormes difficultés à exercer en temps opportun le redressement nécessaire.

[*Traduction*]

even talk of severl hundred cases, that we will be able to ensure fair representation through lawyers. There are none; there are not very many lawyers practising in immigration law and who have the training necessary to ensure proper representation. On the other hand, sending these cases back to the Immigration Appeal Board simply means there will be a legal debate surrounding the whole thing. In the case of the appeal board, it is a new procedure which means a complete new hearing which is granted. The board usually looks at cases at the first level through examination under oath. That is part of the case that the appeal board will have to examine. So in most cases that are going to be coming back before the immigration appeal board, we will have, in terms of justice and lawyers, amongst other things which have to do with our own representational mandates, enormous difficulty in exercising the necessary redress at the proper time.

• 1955

J'ai fortement l'impression aussi que cela va poser des problèmes de procédure relativement importants, parce qu'il va falloir s'assurer que la majorité de ces réfugiés soient représentés par un avocat. Je peux imaginer, en pratique, plusieurs remises, ce qui pourrait créer un *backlog* encore plus important.

I get the impression also that it will mean relatively important procedural problems because we are going to have ensure that most of these refugees are represented by a lawyer. I can imagine, practically speaking, that there will be many postponements which could create an even greater *backlog*.

Il est sensé de dire qu'une augmentation du nombre de commissaires pourrait aider à réduire le *backlog*, mais dans les cas dont sera maintenant saisie la Commission d'appel à la suite du jugement rendu par la Cour suprême, il est loin d'être évident qu'on va réussir à traiter un nombre accru de cas d'ici la fin de la réforme, c'est-à-dire d'ici le moment où une nouvelle loi sera adoptée. Cela concorde avec les critiques que l'on peut exprimer, en tant que praticiens, à l'égard de la Commission d'appel de l'immigration. En disant cela, je ne vise pas M^me^ la présidente de la Commission d'appel qui est ici présente ni les personnes devant qui j'ai plaidé des causes à la Commission d'appel. En fait, je n'ai pas perdu beaucoup de cas, mais dans plusieurs cas, il a fallu travailler d'arrache-pied et avoir des dossiers bien montés.

It is sensible to say that an increase in the number of members could help to diminish the backlog but for those cases which will not be presented to the appeal board because of the supreme court decision, it is far from being clear that we will manage to get through a greater workload of cases between now and the end of the reform period, that is the day when new legislation is passed. This is in concordance with the criticism that we want to express, as practitioners, concerning the immigration appeal board. In saying this, I am not focussing on Madam Chairman of the appeal board who is presently here more those people before whom I have argued cases at the appeal board. In fact, I have not lost very many cases but in many cases the work involved was furious and the cases had to be well documented.

Ceci nous ramène à une critique qui est faite dans le rapport Plaut. C'est une critique que avons aussi faite, en tant que juristes, au cours des dernières années concernant le travail de la Commission d'appel de l'immigration. Il y a entre autres un problème de spécialisation sur les questions de réfugiés. Il y a non seulement un problème juridique, mais aussi un problème au niveau de la connaissance de la situation internationale et des pays d'où viennent ces réfugiés, ou encore au niveau de la connaissance même des questions de droit international liées au droit des réfugiés.

Which brings us back to one of the criticisms found in the Plaut report. It is one piece of criticism that we also had, as legal practitioners, during the last few years concerning the immigration appeal board's work. Amongst other things, there is the problem of specialization in the matter of refugees. Not only is there a legal problem, but there is also a problem concerning knowledge of the international situation and of the countries of origin of these refugees or even concerning simple knowledge about questions of international law concerning refugee rights.

Donc, dans un certain sens, même si on augmente le nombre de commissaires à la Commission d'appel de l'immigration, il n'est pas sûr que les problèmes structurels qui ont engendré en partie le *backlog* actuel vont être réglés de façon à donner justice aux requérants qui ont subi un préjudice au premier niveau; il n'est pas sûr non plus qu'on réussira à régler le problème pratique auquel on fait face présentement, qui est un *backlog* très important.

So in a manner of speaking, even though we may increase the number of members on the immigration appeal board, we cannot be sure that the structural problems which, in part, have led to the present backlog, will be settled in such a way that justice will be rendered for those applicants that were prejudiced at the first level; nor is it sure that we will manage to settle the practical problem we face presently which is this very heavy backlog.

[*Text*]

En tant que praticien, j'ai vraiment l'impression que du mois de septembre au mois de décembre, quand des centaines de cas reviendront à la Commission d'appel, il va falloir trouver à ces gens une représentation adéquate par avocat. Les avocats vont être pris avec des dossiers qui auront des carences fort importantes au niveau de la présentation des cas eux-mêmes. J'ai donc l'impression qu'au niveau de la Commission d'appel, il y aura création d'un nouveau *backlog*. Le nombre est tellement important à ce stade-ci que nous avions l'impression, à Montréal, que la solution mitoyenne et temporaire envisagée à la Commission d'appel ne pourrait pas diminuer le *backlog* de cas de réfugiés de façon suffisamment importante pour que justice soit rendue et pour qu'on puisse envisager une réforme en temps opportun.

The Chairman: Okay. There is another committee coming in here.

Let me just see if I can encapsulate. The first piece of advice you give us really still has the same repercussion. We should stop hearing cases until we have a better procedure in place, because you believe the Supreme Court will overturn the appeal board decision. That is the first thing.

• 2000

The second piece you are giving us is really saying we should wait another year before we start training people, before lawyers get enough experience, and that people should sit in abeyance essentially until we have examined Plaut, brought forward legislation, and made all of those major changes.

Mrs. Falardeau-Ramsay has told us clearly that it takes some time to select people, train people and get them started. Mrs. Falardeau-Ramsay has told us earlier today that if we were to move in this direction, not only will we get more members on the board but we will double the support staff. So the research staff on the country determination and so on would go up. In other words, you give her a stronger research capability, a stronger support capability, but as the fall goes along we would end up with more trained people, both board members and support staff people on this issue.

We face the very, very simple decision as Members of Parliament to go back to our caucuses and say: Is this in the best interests of the people jammed up in that system? There are no other choices to it. We either reach a unanimous decision to move this through by the end of June, or we do not. If we do not, the system stays exactly as it is until at least the fall when Parliament might discuss it again.

If you could just give me, give the committee members a clear-cut perception. This is not perfect and we all understand that, but is it in Canadian society's best interests? Is it in the interests of the refugees that we begin to train, I think, 17 more board people by December and the concomitant support staff? Or is it better to just leave it as it is and start . . . ? Sooner or later we are going to have a system. We are going to

[*Translation*]

As a practitioner, I really get the impression that from September to December, when hundreds of cases will be coming back before the appeal board, we are going to have to find adequate representation for these people through lawyers. The lawyers will have to deal with cases where there are very important gaps in so far as the presentation of the cases itself is concerned. I therefore get the impression that at appeal board level we will be seeing the creation of a new backlog. The number of cases is so important at this stage that, in Montreal, I get the impression that the medium term and temporary solutions being looked at by the appeal board could not really decrease the backlog of refugee cases enough to ensure that justice is really being rendered and also to ensure that we can look at timely reform.

Le président: D'accord. Un autre comité s'amènera ici.

Voyons si je peux résumer. Votre premier conseil a la même résonnance. Nous devrions arrêter d'entendre les causes tant qu'une meilleure procédure ne sera pas en place, car vous croyez que la Cour suprême renversera la décision de la Commission de recours. C'est là la première chose à considérer.

En second lieu, vous nous dites, en fait, que nous devrions attendre un an avant de commencer à former d'autres effectifs, le temps que les avocats acquièrent suffisamment d'expérience, et donc que les gens devraient attendre que nous ayons examiné le rapport Plaut, présenté un projet de loi et effectué toutes ces modifications fondamentales.

Or M^me^ Falardeau-Ramsay nous a dit qu'il faut un certain temps pour former les gens et les mettre en fonction. Plus tôt aujourd'hui, elle nous a dit que si nous devions prendre de telles initiatives, non seulement y aura-t-il davantage de membres au sein de la Commission d'appel mais aussi deux fois plus de personnel de soutien. Cela veut donc dire que les recherchistes affectés au service d'idenfication du pays augmenteraient eux aussi. Autrement dit, vous lui accordez davantage de recherchistes, davantage de personnel de soutien, mais l'automne arrivé, il y aurait davantage de gens de formés à la fois au sein de la commission et des effectifs de soutien.

En tant que députés, nous avons un geste très simple à poser. retourner à nos caucus respectifs puis nous demander si cela sert bien les intérêts des gens qui souffrent à cause de l'arriéré du système. Il n'y a pas d'autres solutions de rechange. L'alternative est soit d'en arriver à une décision unanime d'agir d'ici fin juin ou de ne pas le faire. Si c'est cette dernière possibilité que nous retenons, le système demeurera le même jusqu'à l'automne, où le Parlement pourra alors de nouveau ouvrir le dossier.

J'aimerais toutefois que vous nous donniez ainsi qu'aux autres membres du Comité une idée assez précise. La solution qu'on nous a présentée n'est pas parfaite, et nous nous en rendons fort bien compte, mais favorise-t-elle les intérêts de la société canadienne? Par ailleurs, est-il aussi dans l'intérêt des réfugiés que nous commencions à former 17 nouveaux membres de la commission d'ici le mois de décembre ainsi que

[*Texte*]

have to have people to staff that system, and they are going to have to be trained. They are going to have to be sensitive and so on.

What is your advice to us? Stop? Leave those people justice delayed as justice denied? Or are we better to pass this at this point and get the process started and deal with the whole universe in the fall? Or are we better to leave it as it is and deal with the universe in the fall? What is your conclusion?

Mr. Racicot: My conclusion will be that of the last option, in the best interest of the refugees, because in our own practice we are pretty close to the reality of the refugees. That is the point I tried to stress today. There is another point I would like to stress. But my conclusion would be that it is better to take the whole in September and October, because in the meantime it is a question of two or three months.

The Chairman: But no, it is not. Do not kid yourself about the way this place operates. If we had a new board, a new system or whatever in place by next summer, and staffed up and functioning, we would luckly. Do not talk about two or three months. You are talking about 12 months.

Mr. Racicot: At the beginning you mentioned December which is a reasonable date. In the meantime, an increase in the Immigration Appeal Board will not deal with a sufficient number of cases of refugees to decrease the backlog in a sufficient manner.

In the meantime, we are going to have to deal with the situation with the refugees. I think in the best interest of the refugees, it is not the best way to invest. It is not in the best interest for Canada too, to invest at that point in such a manner in the appeal board which might be changed a lot in the future.

The Chairman: Even in the human resources, you do not see the advantage of training those people now?

Mr. Racicot: No.

Me Duquette: La plupart des associations ont suggéré une audition orale de trois personnes en première instance, et non en deuxième instance. Si on met tout en deuxième instance, on risque d'amputer la première instance.

Deuxièmement, cela fait des années que les associations de Montréal, de Toronto et d'ailleurs font des recommandations.

• 2005

The Chairman: May I stop you. Madam Falardeau-Ramsay wants to make a comment. But it seems to me that any decision the Immigration Appeal Board makes . . .

Mr. Blenkarn: On a point of order.

[*Traduction*]

le personnel de soutien nécessaire ou serait-il préférable de laisser les choses telles qu'elles sont maintenant et reprendre . . . Vous savez, tôt ou tard nous aurons un système. Il faudra alors que nous trouvions les effectifs nécessaires pour le doter et que nous les formions. Il faudra que ces derniers soient ouverts et caetera.

Que nous conseillez-vous? D'arrêter? De continuer à permettre que la justice soit administrée avec retard et donc qu'il continue à y avoir déni de justice. Faut-il au contraire amorcer le processus dès maintenant quitte à nous pencher sur l'ensemble du dossier à l'automne? Est-il préférable de laisser les choses telles qu'elles sont et d'étudier l'ensemble de la situation cet automne? Qu'en pensez-vous?

M. Racicot: Je pencherais pour la dernière proposition évoquée, ce dans l'intérêt des réfugiés car dans la vie de tous les jours, nous cernons d'assez près leur réalité. C'est d'ailleurs là-dessus que j'ai essayé d'insister aujourd'hui. J'aimerais maintenant souligner autre chose. Quoi qu'il en soit, il me paraît préférable de nous attaquer à l'ensemble du dossier en septembre et octobre car d'ici là il n'y a que deux ou trois mois.

Le président: Mais non, ça n'est pas cela. Ne vous faites pas d'illusions sur la façon dont les choses fonctionnent ici. S'il y a une nouvelle commission, un nouveau système ou quelque chose de neuf, nous aurons de la chance si tout cela est doté et fonctionne d'ici l'été prochain. Ne pensez pas que cela ne prendra que deux ou trois mois. Il faut environ 12 mois.

M. Racicot: Au début, vous avez mentionné le mois de décembre, ce qui est raisonnable. Entretemps, une augmentation des effectifs de la Commission d'appel de l'immigration ne suffira pas pour qu'on étudie un nombre assez élevé de dossiers de réfugiés pour diminuer l'arriéré de façon satisfante.

Entre-temps, nous devrons nous pencher sur cette situation des réfugiés. Dans l'intérêt de ces derniers, la solution proposée ne me paraît la meilleure. Elle ne l'est pas non plus pour le Canada étant donné qu'à l'avenir, cet organisme fera peut-être l'objet de modifications considérables.

Le président: Même sur le plan des ressources humaines, vous ne croyez pas qu'il soit avantageux de former ces gens maintenant?

M. Racicot: Non.

Mr. Duquette: Most associations have suggested an oral hearing with three people at the first level, and not at the second one. If we put everything into the first level, we run the risk of amputating the first level hearing.

Secondly, the associations of Montreal, Toronto and elsewhere have been making recommendations concerning this for years.

Le président: Si vous permettez, j'ai à vous interrompre. M^me^ Falardeau-Ramsay aimerait faire une observation. Toutefois, il me semble que toute décision prise par le Commission d'appel de l'immigration . . .

M. Blenkarn: Un rappel au Règlement.

[*Text*]

The Chairman: Do you need the room?

Mr. Blenkarn: I want to know. If you are intending to carry on, I will direct my committee to another place in the Parliament suites. But you realize that we have this room reserved for 8 p.m. You have been here past your time.

The Chairman: Since 3.30 p.m.

Mr. Blenkarn: Now, I ask you this: If you are going to carry on, to accommodate you, I would be delighted to speak to my clerk about making temporary arrangements, perhaps somewhere on Parliament Hill. I do not know where at this point. But you will appreciate what you are effectively doing now, at 8.06 p.m., is occupying space for which you have no reservation.

The Chairman: That is true. If that is a sincere offer of looking for other space, we might appreciate it. Can we carry on five minutes while you explore that possibility?

Madam Falardeau-Ramsay.

Mme Falardeau-Ramsay: Probablement que vous n'étiez pas ici quand on en a parlé, à ce Comité.

Cette augmentation du nombre de membres de la Commission d'appel de l'immigration ne vise pas seulement les réfugiés. Notre problème serait le même et a été le même, durant des années, à la section appel. Et nous avons besoin, actuellement, d'une augmentation de membres pour entendre les appels sur les parrainages, en particulier. Il est évident qu'avec la décision Singh, on a un fardeau additionnel. Il faut entendre les auditions orales des réfugiés. Mais le problème reste le même pour nous, quoiqu'il arrive et quelles que soient les mesures mises en application, à la suite des recommandations du rapport du rabbin Plaut.

Un autre point. C'est que, dans mon esprit, cette demande d'augmentation des membres de la Commission d'appel de l'immigration est complètement indépendante des recommandations du rabbin Plaut. Il n'y a aucune relation entre les deux. Notre demande est en rapport avec les appels et avec les effets de la décision Singh.

Sur certains autres points que vous nous avez mentionnés, j'aurais peut-être quelques mots à dire. Par exemple, quand vous parlez que le juge Wilson mentionne, dans la décision Singh, que tous les faits n'ont pas été portés à sa connaissance,. le juge Wilson suggère un examen, au préalable. Et je ne vois aucune objection à ce qu'un système d'examen, au préalable, soit mis sur pied à la Commission. Ce qui permettrait une connaissance complète des faits à être présentés lors de l'audition par le ministère.

Vous avez parlé, à un moment donné, d'une situation où, dans certains cas, il n'y aurait pas d'objection ou de défense ou je ne sais trop quoi, de présenté par le ministère. Evidemment, ceci est une question de politique du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Cela n'a absolument rien à voir avec la Commission d'appel de l'immigration.

[*Translation*]

Le président: Avez-vous besoin de la salle?

M. Blenkarn: J'aimerais savoir quelque chose. Si vous avez l'intention de poursuivre, je donnerai des instructions à mon comité de trouver une autre salle dans les édifices parlementaires. Cela dit, vous devez certainement vous rendre compte que cette pièce est réservée pour 20 heures et que vous avez dépassé l'heure.

Le président: Depuis 15h30.

M. Blenkarn: Si vous allez poursuivre, pour vous être agréable, je me ferai un plaisir de demander à mon greffier de nous trouver une salle temporaire, peut-être ailleurs sur la colline. J'ignore cependant où. Vous devez vous rendre compte toutefois qu'en ce moment, à 20h06, vous trouvez à occuper une salle que vous n'avez pas réservée.

Le président: C'est vrai. Si vous voulez vraiment chercher une autre salle, nous vous en serons reconnaissant. Quoi qu'il en soit, pouvons-nous poursuivre pendant cinq minutes encore pendant que vous étudiez cette possibilité?

Madame Falardeau-Ramsay.

Ms Falardeau-Ramsay: You were probably not here when we discussed this matter in this committee.

The increase in the number of immigration appeal board members would not be only to answer the need of the refugees. Our problem would be the same, and indeed has been the same for years, as the appeal section. At the moment, we need an increase in its members so as to be able to hear the appeals about sponsorship, in particular. Clearly, the Singh decision has put a greater burden on us in this respect. We have to hold the oral hearings of the refugees. However, the problem will remain the same for us, Whatever happens, and whatever measures will be implemented, following the recommendations of the Plaut Report.

Now, another point. From my point of view, the request for an increase in the members of the immigration appeal board is completely independent from the recommendations of Rabbi Plaut. There is no relation between the two. Our request is in relation with the appeals, and with the effects of the Singh decision.

Concerning some other points that you have mentioned, I would perhaps have a few things to say. For example, when you say that, concerning the Singh decision, Judge Wilson mentions that all the facts had not been given to her, and she suggests that there be a preliminary exam. I see no objection to a preliminary exam being set up by the appeal board. This would allow for a better knowledge of the facts to be presented by the department.

Also, you mentioned a situation where there would be no objection, or no defence presented by the department. Of course, this is a question of policy for the Department of Employment and Immigration. It has absolutely nothing to do with the immigration appeal board.

[*Texte*]

Ce sont les points principaux que je voulais mentionner en réponse à vos questions. J'ai aussi voulu éclaircir les motifs qui nous ont poussés à demander une augmentation des membres de la Commission.

Le président: Madam Gagnon.

• 2010

Mme Gagnon: Malgré les apparences qui semblent indiquer qu'il y a peu de liens entre l'actuel projet de loi et le statut de réfugié, nous croyons au contraire que ces modifications à la loi peuvent avoir un impact important sur les réfugiés. D'abord, les modifications ont été annoncées à la suite du jugement de la Cour suprême qui invalidait le processus antérieur de la Commission d'appel. On a aussi parlé du traitement du *backlog* de 14,000 et quelques cas, quelque part à l'une ou l'autre des étapes de la procédure.

Il est clair, à notre avis, que dans ce contexte-là, les modifications actuellement proposées touchent d'une façon ou d'une autre la situation des réfugiés, et ce sans que les recommandations du rapport Plaut aient pu être étudiées. Alors qu'on veut apporter des modifications en ce qui concerne l'appel, on relègue au second plan l'instance qui est la plus fondamentale pour tous les organismes qui travaillent avec les réfugiés, c'est-à-dire la première instance. Pourquoi apporter des modifications maintenant, des modifications qui, selon nous, sont à la pièce, qui ne font pas partie de l'ensemble de la procédure et qui ne concernent pas l'aspect le plus important de toute cette procédure-là qui est la première instance? C'est pour cela qu'on ne peut pas accepter de donner notre accord à un projet comme celui-là sans connaître l'ensemble des modifications qui vont concerner toute la procédure.

Le président: Monsieur Duquet.

Me Duquette: J'ai une question à poser à M^me^ Falardeau-Ramsay. Si, à la suite du rapport Plaut et des discussions, le ministère décidait que ce n'était pas à la Commission d'appel d'entendre les appels des réfugiés, la Commission aurait-elle suffisamment de membres actuellement pour régler la question des parrainages et des personnes expulsées en vertu de l'article 72?

Mme Falardeau-Ramsay: Absolument pas. Si je me souviens bien, quand on était venus ici le 26 février, on avait calculé qu'on avait besoin d'un minimum de 26 membres.

Mr. Blenkarn: I have a point of order, Mr. Chairman. Our committee will be moving to 269 West Block. We would ask you to advise anyone who comes and expects to have a Finance meeting here that it is Room 269 in the West Block. We will expect the same consideration from you on a future date. We ask for future considerations. In the meantime, we hope you meet all evening and get this matter resolved so the government works with due dispatch and properly. I am sure all members who are here are going to continue to listen to evidence all evening.

The Chairman: Okay. Nobody has had supper or anything, so the chairman is going to keep this as focused as we can. We do have a little more breathing room now to explore things. Please proceed.

[*Traduction*]

These are the main points that I wanted to mention, in answer to your questions. I also wanted to clarify the reasons why we asked for an increase in the number of members of the board.

The Chairman: Mrs. Gagnon.

Mrs. Gagnon: In spite of appearances which seem to indicate that there is little relationship between the present bill and refugee status, we are convinced that these amendments to the act may have an important impact on refugees. First of all, the amendments were announced following a decision of the Supreme Court invalidating the previous Appeal Board process. There was also reference to the processing of the backlog of some 14,000 cases at whatever stage of the procedure they happened to be.

Under the circumstances, it is clear to us that the amendments now being proposed relate in one way or another to the situation of refugees, although there has been no chance to study the recommendations of the Plaut report. Changes are suggested with relation to the appeal, the most basic level for organizations working with refugees, that is the first hearing, is relegated to a position of secondary importance. What is the purpose of bringing forth amendments at the present time, amendments which we consider to reflect a piecemeal approach, when they are not fitted in to the procedure as a whole and do not relate to the most important aspect of this procedure, that is the first hearing? This is why we cannot endorse such changes without being informed of all the modifications intended for the procedure.

The Chairman: Mr. Duquet.

Mr. Duquette: I have a question for Mrs. Falardeau-Ramsay. If, following the Plaut report and the discussion, the department decided that it was not appropriate for the Appeal Board to hear appeals from refugees, would the board have enough members at the present time to settle the matter of sponsorship and persons expelled under Section 72?

Ms Falardeau-Ramsay: By no means. If my memory serves me right, when we came here on February 26, we estimated that we needed at least 26 members.

M. Blenkarn: Notre Comité va déménager à la salle 269, à l'Édifice de l'ouest. Auriez-vous l'obligeance d'en informer les personnes qui viennent ici pour la réunion du Comité des finances. Nous aurons sans doute le même service à vous demander plus tard. Nous espérons que vous allez siéger toute la soirée et régler cette question, pour permettre au gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent en temps voulu. Je suis sûr que tous les membres qui sont présents vont continuer à écouter les témoignages toute la soirée.

Le président: Oui. Nous n'avons pas eu le temps de dîner, je vais donc demander aux membres de s'en tenir au sujet. Nous avons au moins un peu plus de temps, de latitude pour examiner cette question.

[*Text*]

Mme Falardeau-Ramsay: À ce moment-là, on demandait qu'on nous permette d'augmenter le nombre de membres jusqu'à 40.

Me Duquette: Mais si la Commission d'appel n'avait plus à s'occuper de toute la question des réfugiés, de combien de membres auriez-vous besoin? Auriez-vous besoin de plus de membres que ce que vous avez actuellement?

Mme Falardeau-Ramsay: On aurait besoin d'un minimum de 25 membres, avec possibilité d'un maximum de 40 membres, surtout si on doit maintenant s'occuper non seulement des appels des citoyens canadiens, mais aussi des appels des résidents permanents.

The Chairman: If I could just recall the figures that were given earlier . . . The board, if it went to 35 as proposed, would be pretty well up to date by the end of 1987 if all the refugee things went out. That is approximately the situation. Then the board would be overstaffed at that point. But we have had previous testimony that the 17 additional appointments will be for 2 years.

I raised the issue of manpower training because it seems to me that if there were to be a new board, a commission, or something as a consequence of Plaut, trained people could be taken from the board to the new board. In fact, the chairman or the vice-chairman may indeed come from that, but somewhere along the way you are going to need an increase in knowledgeable people. It is a question of what they look like, what the training process is that they go through, what kind of experience is required. We spent quite a bit of time trying to get the workload clearly in mind and the amount of time the workload took, so that is approximately what has been looked at.

• 2015

The chairman indicated to us earlier that where the provision of 50 was to be made available, the staffing would be seven by December 1, with 10 more by the end of December. He indicated we should essentially wait and see how the Plaut thing comes down the road, as to whether you should ever go to 50 or go down, if indeed they could clear up the backlog. This is why the appointments were to be two-year appointments.

Mr. Heap: Mr. Chairman, there is a difficulty about some of the information you have given. For example, the two-year term is not in any way reflected in the bill.

The Chairman: In the legislation, that is correct.

Mr. Heap: In a sense, it is implicitly contrary to what is in the legislation, apart from this amending bill. This is not something on which we rely when we are making legislation. I wish this had been considered when the bill was being drawn.

The Chairman: It is simply a statement of intent by the chairman, but the bill allows appointments for up to 10 years. Thank you, Mr. Heap.

[*Translation*]

Ms Falardeau-Ramsay: In such a case, we would request permission to increase the number of members to 40.

Mr. Duquette: But if it no longer were the responsibility of the Appeal Board to look after this refugee matter, how many members would you need? Would you need more than your present contingent?

Ms Falardeau-Ramsay: We would require a minimum of 25 members, with a possible maximum of 40, particularly if we are expected to look after not only appeals from Canadian citizens but also from permanent residents.

Le président: J'essaie de me rappeler le chiffre que vous avez cité tout à l'heure . . . Si le nombre de membres de la commission était porté à 35, comme il a été proposé, la commission pourrait liquider tout le travail qui lui reste vers la fin de 1987, en supposant qu'elle ne soit plus responsable des réfugiés. Je pense qu'on peut tirer cette conclusion. À ce moment-là, la commission aurait trop de membres. D'après des témoignages antérieurs, les 17 nominations supplémentaires seront pour une période de deux ans.

J'ai soulevé la question de la formation, car j'ai l'impression que si on créait une nouvelle commission, conformément aux recommandations du rapport Plaut, il serait possible d'y affecter des membres de l'ancienne commission. En fait, cela pourrait être le cas pour le président ou le vice-président, mais, à un certain moment, il faudra davantage de personnes compétentes en la matière. Il s'agira d'en déterminer le profil, les qualifications nécessaires, aussi bien que l'expérience voulue. Nous avons consacré pas mal du temps à nous faire une idée de la charge de travail et du temps qu'elle nécessitait; c'est donc cette question que nous avons examinée jusqu'ici.

Le président nous a dit tout à l'heure que quand il serait question d'avoir des effectifs de 50 personnes, il y aurait sept nominations d'ici au 1er décembre et 10 autres avant la fin de décembre. Il était d'avis qu'il fallait attendre quelle suite serait donnée aux recommandations du rapport Plaut avant de porter le nombre de membres à 50 ou de le baisser, et avant de dire s'il était possible de régler l'arriéré. C'est pour cette raison qu'il était question de nominations de deux ans.

M. Heap: Monsieur le président, ce que vous dites là me cause quelque difficulté. Par exemple, le projet de loi ne fait aucune mention d'une durée de deux ans.

Le président: C'est exact.

M. Heap: D'une certaine façon, cela irait à l'encontre de l'orientation de la loi, indépendamment des amendements proposés dans le projet de loi. J'aurais voulu que la question soit considérée lors de la rédaction du projet de loi.

Le président: C'est simplement une déclaration d'intention faite par le président, mais le projet de loi autorise des nominations pour une période maximale de dix ans. Merci, monsieur Heap.

[*Texte*]

Ms Falardeau-Ramsay: Can I just say that I discussed that matter with the Minister, and this is an agreement we reached.

Some hon. members: Two years.

The Chairman: That is a firm agreement between the chairman and the Minister.

Mr. Heap: However, we do not vote on a private agreement between two . . . a minister and a chairman.

The Chairman: I hear you. Mr. Racicot.

Me Racicot: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je voudrais poser une question à M^me^ Falardeau-Ramsay. Avec l'augmentation du nombre de commissaires que vous visez d'ici la fin de l'année, et compte tenu de ce qui a été dit antérieurement, à savoir qu'à l'heure actuelle, 70 p. 100 du temps de la Commission est consacré à des cas de réfugiés, combien de cas prévoyez-vous régler d'ici la fin de l'année? Une question plus précise: au niveau de la Commission à Montréal, combien de commissions vont siéger? On connaît une commission à l'heure actuelle. Est-ce qu'il y aura . . .

Mme Falardeau-Ramsay: À Montréal, nous prévoyons qu'il y aura sept personnes.

Me Racicot: Sept personnes supplémentaires?

Mme Falardeau-Ramsay: Non, en tout. Le 1^er^ septembre 1985, il y aurait trois personnes supplémentaires, soit un panel complet. À Toronto, nous prévoyons deux personnes supplémentaires, à Winnipeg, une et à Vancouver, une. Ensuite, au mois de décembre, on prévoit un autre panel supplémentaire à Montréal; on prévoit un autre panel supplémentaire à Toronto, une autre personne à Winnipeg et un panel supplémentaire à Vancouver. Comme je vous l'ai dit, notre problème n'implique pas seulement des réfugiés, mais implique aussi en grande partie les appels.

Vous dites que dans le moment, 70 p. 100 de notre temps est consacré aux réfugiés. Ce n'est pas la situation actuelle. C'est la situation qu'on prévoit éventuellement. Toutes nos statistiques et toutes nos prévisions sont fondées sur une période de deux ans à compter des nouvelles nominations. Comme vous l'a dit le président, selon nos projections, la charge de travail serait à jour; c'est-à-dire que l'on prévoit une accumulation de 600 causes, ce qui est normal pour une commission du genre. Est-ce que cela répond à votre question, monsieur Racicot?

Me Racicot: Oui.

• 2020

The Chairman: A clinching piece of information, in case it is not clear, is that the board would have to go to 50 relatively early in the next year if there is no change in Plaut that reduces the refugee caseload. But if the conclusions reached by the Plaut report reduce the refugee case load, then you could start to reduce from 35 by the end of 1987, the last half of 1987, and start backing off again. That is the current view of manpower requirements.

[*Traduction*]

Mme Falardeau-Ramsay: Je voudrais signaler que j'en ai discuté avec le ministre et que nous nous sommes mis d'accord là-dessus.

Des voix: Deux ans.

Le président: C'est un accord ferme entre le président et le ministre.

M. Heap: Mais notre vote ne porte pas sur un accord privé conclu entre un ministre et un président.

Le président: Je vous comprends. Monsieur Racicot.

Mr. Racicot: Thank you, Mr. Chairman.

I would like to ask Mrs. Falardeau-Ramsay a question. With the expected increase in the number of commissioners by the end of the year, and in view of your previous comment, namely, that 70% of the Appeal Board's time is now devoted to refugee cases, how many cases do you expect to settle by the end of the year? A more precise question relating to the Board's activities in Montreal, how many boards will be meeting? There is one board at the present time. Will there be . . .

Mrs. Falardeau-Ramsay: We expect that there will be seven persons in Montreal.

Mr. Racicot: Seven additional persons?

Mrs. Falardeau-Ramsay: No, the total amount. As of September 1, 1985, there should be three additional persons, that is, a whole panel. In Toronto, we expect to have two additional persons, one in Winnipeg and one in Vancouver. For the month of December, we expect to have another additional panel in Montreal, as well as in Toronto, one more person in Winnipeg and an additional panel in Vancouver. As I explained, our problem does not only involve refugees, but also relates to appeals to a large extent.

You say that 75% of our time is now devoted to refugees. This is not the case. This is the situation which we expect to occur eventually. All our statistics and forecasts are based on a two-year period from the time of the new appointments. As the Chairman indicated, our projections are that we would be up to date in our work load; that is, we expect a backlog of 600 cases, which is the normal situation for a board of this type. Does that answer your question, Mr. Racicot?

Mr. Racicot: Yes.

Le président: Une petite précision qui réglera la question, au cas où les choses ne soient pas encore tout à fait claires. Si M. Plaut ne propose aucun changement qui réduirait le volume des dossiers de réfugié qu'il faudrait examiner, alors, il faudrait que la commission fasse passer très tôt dans l'année son effectif total à 50. Mais si les conclusions du rapport Plaut ont pour effet de réduire le nombre de cas de réfugié à examiner, alors, vous pourriez, dès le milieu de l'année 1987, commencer à réduire l'effectif de la commission à partir du

[*Text*]

Mr. Jourdenais: I was going to ask the same question you just answered. Thank you.

The Chairman: Is there anything more the member wants to ask or that somebody wants to tell us?

Me Duquette: Je suis très perplexe. Tout ce qu'on a entendu, jusqu'à maintenant, c'est que l'augmentation des membres de la Commission d'appel cherchait à régler le problème des réfugiés. C'étaient les déclarations de la ministre au moment où elle a annoncé le changement à la loi, par son projet. Mais on s'aperçoit que ce n'est pas du tout pour les réfugiés, mais pour les personnes parrainées et les immigrants expulsés. En tout cas, en bonne partie. Il semble que c'est là un des principaux problèmes de la Commission d'appel, actuellement. Je suis très étonné des déclarations passées et je n'ai pas d'explication; je ne comprends plus.

The Chairman: Maybe I could fill you in on a bit of history. The previous government, in February 1984, brought forward a piece of legislation to increase the size of the board. This was long before the Singh case was due to come down. There was a sufficient backlog for the government to be concerned. That took place in a political climate just anticipating an election, so nothing was done with it. It was never brought to a conclusion.

The new government was about to introduce it but it looked like the Singh case was coming and, rather than having to do it twice, decided to see what happened in order to give a better estimate of requirements. As soon as that was out, they then proceeded to do all of the background work we have been hearing, so as to accurately forecast those requirements based on a couple of scenarios. Then it was brought forward. It is not a different piece of legislation in terms of the quantitative leap.

In forecasting requirements, what has happened is that the concept of single panels has been introduced. The absence of single panels would move that total beyond 50, to 73.5, as a potential requirement. The committee has inquired in some depth into why there will be single panels and what conditions, and so on. Mr. House has expressed his view of single panels.

Barbara Jackman, who was the lawyer in the Singh case, has suggested to this committee that there is a place for single panels as well as three-member panels.

I find that people quite often do not understand the parliamentary process and what is possible or not possible. You cannot consider, under Canadian parliamentary law, a piece of legislation unless it has the Royal Prerogative, because it involves the spending of money. That really means that Cabinet must approve the principles of the bill and essentially the details of the bill. That has been done and we have a bill before us; and Parliament, if there is three-party agreement, can pass this bill before Friday and put it in place. In the absence of that, it simply will not happen. It is unlikely it

[*Translation*]

seuil de 35. Voilà donc la situation en ce qui concerne les prévisions pour les besoins en main-d'oeuvre.

M. Jourdenais: J'allais justement poser la question à laquelle vous venez de répondre. Merci.

Le président: Avez-vous encore d'autres questions à poser, ou bien y a-t-il quelqu'un qui aimerait ajouter quelque chose?

Mr. Duquette: I am totally confused. All that we have heard up until now is that the appeal board team would be increased in order to solve the refugee problem. That is what the Minister announced when she presented the bill. Now we find out that all of this is not being done for the refugees, but for sponsored applicants and for deported immigrants. In any event, a good part of this effort is geared towards the last two groups. And it seems to me that that is one of the appeal board's main problems at this time. I am stunned by what I have heard, and I do not know what the explanation could be. I do not understand.

Le président: Je pourrais peut-être vous raconter un peu l'histoire de la chose. En février 1984, l'administration qui nous a précédés proposait un projet de loi visant l'augmentation de la taille de la commission. Cela remonte bien avant l'affaire Singh. L'arriéré était déjà tel que le gouvernement s'en inquiétait. Cependant, cette initiative ayant été annoncée juste avant la tenue des élections, elle n'aboutit pas.

Le nouveau gouvernement allait déposer le projet de loi, mais l'affaire Singh pointait à l'horizon, et au lieu de devoir tout reprendre deux fois, l'administration décida tout simplement d'attendre de voir ce qui se passerait, afin d'être mieux en mesure de prévoir les besoins. Une fois toute cette affaire réglée, les responsables se lancèrent dans les préparatifs et dans la préparation des documents que nous avons pu voir, afin de pouvoir établir des prévisions justes en fonction d'un certain nombre de scénarios. Une fois ce travail terminé, le projet de loi fut déposé. Rien n'a changé au niveau des nombres entre le premier projet de loi et celui-ci.

Tout simplement, pour ce qui est des besoins en matière de prévisions, il a été proposé que l'on envisage des tribunes composées d'une seule personne. Si cette formule n'est pas retenue, il faudra prévoir faire passer le total de 50 à 73.5. Le Comité s'est renseigné sur le besoin de prévoir des tribunes à une seule personne, sur les conditions dans lesquelles cette formule s'appliquerait, et caetera. M. House s'est également prononcé sur cette question.

Barbara Jackman, l'avocate dans l'affaire Singh, a d'ailleurs proposé au Comité que l'on prévoie des tribunes à une personne et des tribunes à trois personnes.

J'ai constaté que les gens ne comprennent souvent pas le processus parlementaire, ni ce qui est et ce qui n'est pas possible. En vertu du droit parlementaire canadien, vous ne pouvez étudier un projet de loi que s'il y a eu autorisation en vertu de la prérogative royale, car cela suppose certaines dépenses. Cela signifie que le Cabinet doit approuver les principes du projet de loi et pratiquement tout le détail des dispositions qui y sont contenues. Toutes ces étapes ont été suivies, et nous sommes maintenant saisis d'un projet de loi. Si les trois partis sont d'accord, le Parlement pourra adopter le

[*Texte*]

would even be resurrected in the fall in any kind of major way unless people change their minds on it. We would simply wait until we have gone through the business of a major revision of the act to deal with refugee determination "à la Plaut". There would probably be a bunch of other immigration amendments tacked on to that when it comes, and you go through the whole process of debate and committee examination and so on.

• 2025

The Minister has indicated informally that she would like to have the new world in place by the end of December, after the consultations this summer and so on. Those of us who have been around this place for a while are in general agreement that that is an optimistic schedule. It is not at all uncommon for legislation to be in the parliamentary process for a year after it is introduced, sometimes two years after it is introduced. We have to decide—and it is not this committee's decision ultimately; it is the three caucuses—whether this is an improvement on the world, which we should try and deal with by the end of June, whether it is not an improvement, which is a conclusion, or whether there are hazards in it, which is another conclusion, and so we cannot get a three-party agreement.

The committee has heard something like 40 meetings on immigration since January. The committee has had people before it who have very eloquently testified to the difficulty they experience in the absence of a decision. They cannot get on with their lives. They cannot reunify their families. They cannot make the commitment to school, the solid commitment to work or whatever. We have heard testimony about the very difficult situations faced by refugees before that first decision is made, at least, and subsequently about getting work permits, and on and on and on. Can they make an investment in a house and this kind of thing. So, there is a predisposition, I think, on the part of members to try, and Plaut makes the same point. One of the really important things around here is to try and get fair, qualitative decisions but quicker decisions, so that people can get on with their lives.

Madam Pépin.

Mme Pépin: Monsieur le président, je voudrais simplement dire—et cela en faisant abstraction des témoins présents—que je suis renversée qu'un projet de loi soit présenté à la Chambre quand un comité parlementaire ad hoc aurait pu en discuter des principes avant que la ministre ne le dépose. Je suis renversée qu'on dépose un projet de loi sans en parler aux membres du Comité. Il ne faut pas s'étonné des réactions à ce projet de loi, parce que cela n'est pas correct! Je pense que la procédure aurait été d'en discuter en comité parlementaire pour s'entendre sur les principes les plus importants, avant de le déposer. Personne n'en a entendu parler. On l'a su alors qu'il était en Chambre. Il faut maintenant qu'on ait le consensus et

[*Traduction*]

projet de loi d'ici à vendredi. S'il n'y a pas entente tripartite, rien ne pourra être fait. Et il sera alors très peu probable que le même projet de loi refasse surface à l'automne, à moins que les gens aient complètement changé d'avis entre-temps. Il nous faudrait dans ce cas attendre d'avoir terminé la refonte du projet de loi pour pouvoir régler la question de la détermination du statut de réfugié «à la Plaut». Il y aurait vraisemblablement tout un tas d'autres amendements en matière d'immigration, et il nous faudrait reprendre tout le processus de discussion et d'étude en comité, etc.

La ministre nous a dit de façon officieuse qu'elle aimerait que le nouveau monde soit en place d'ici à la fin du mois de décembre, après les consultations de cet été, etc. Ceux d'entre nous qui sont ici depuis quelque temps s'entendent en général pour dire que c'est là un échéancier plutôt optimiste. Il n'est pas rare qu'une année ou même deux s'écoulent entre le dépôt d'un projet de loi et son adoption. Il nous faudra décider—et la décision finale ne relève pas du Comité, mais des trois caucus—s'il s'agit d'une amélioration, dont il nous faudrait décider du sort d'ici à la fin du mois de juin, s'il ne s'agit pas d'une amélioration—autre conclusion possible—ou si cette formule comporte des risques—encore une autre conclusion envisageable—auquel cas il ne serait pas forcément possible de négocier une entente tripartite.

Depuis janvier, le Comité aura peut-être siégé 40 fois pour examiner des questions d'immigration. Il aura entendu des témoins qui auront très éloquemment expliqué les problèmes qui se posent lorsqu'une décision en matière d'immigration se fait attendre. Les intéressés ne peuvent pas organiser leur vie ni réunir leurs familles. Ils ne peuvent pas s'inscrire dans des écoles ni signer des contrats de travail. Nous avons entendu des témoignages au sujet des situations très difficiles dans lesquelles se trouvent les réfugiés qui attendent que soit rendue la première décision, et au sujet des problèmes qui se posent par la suite lorsqu'ils essaient d'obtenir des permis de travail, etc. Ils ne savent pas s'ils peuvent investir dans une maison ou dans autre chose. La tendance des députés est donc d'essayer de faire quelque chose, et le rapport Plaut vise les mêmes objectifs. L'une des choses sur lesquelles nous nous entendons tous ici, c'est qu'il faut que les décisions soient justes, mais il faut également qu'elles soient rendues plus rapidement, afin que les intéressés puissent réorganiser leur vie.

Madame Pépin.

Mrs. Pépin: Mr. Chairman, I would simply like to say—and this has nothing to do with the witnesses who are before us today—that I am flabbergasted to see that the Minister presented a bill in the House without the special Parliamentary committee having had the opportunity to discuss its purpose and principles before hand. It astounds me that a bill would be presented without the members of the committee having been forewarned. That is no way to go about this type of thing, and our reactions to this bill should come as a surprise to no one. The procedure should have been to discuss this matter with the Parliamentary committee and to seek our agreement on the main principles at least before presenting it. No one had heard

[*Text*]

que cela passe en vitesse. Je suis renversée de cette façon de procéder en ce qui concerne la présentation de ce projet de loi. Ce n'est pas qu'on ne veut pas l'appuyer; on était d'accord, depuis le mois de février, qu'il fallait augmenter le nombre de membres. On nous présente un projet de loi, à la course, en demandant de le passer sinon, il va y avoir des difficultés. Pourquoi n'en a-t-on pas discuté à ce Comité qui siège depuis le mois de novembre? On n'a jamais entendu parler du projet de loi. On nous a mis en face d'un projet de loi qui a été déposé à la Chambre. Et maintenant, on doit tout accepter!

The Chairman: The question of timing is an issue I do not want to touch. But parliamentary law essentially requires that the Cabinet keep it secret until it is laid on the table at first-reading stage. The Minister can share, but that is the way every piece of legislation works. When it is laid on the table in first-reading form, this is the first occasion for members to view it. Today we have broken parliamentary tradition by simply looking at this bill in clause by clause. This has never happened in the Parliament of Canada until after second reading. We have gone a step into the brave new world today by sticking our necks out to hear these witnesses and to look at this thing before it has been approved in principle by the House. That is when it comes. But that is nobody's choice; it is the way the system is currently set up. That is why the parliamentary reform committee has made its recommendations to change that system for the future, because there are things wrong with it.

• 2030

If we had had it two or three weeks ago, and had a second-reading debate and had it formally before committee, we could be moving amendments to it and arguing about them and so on. But that is not our reality. The reality is whether it is going to get through the House in the next two or three days or whether it is going to die. And is the world a better place if it dies and . . .

Mme Pépin: Vous nous mettez en face du choix: on doit adopter un projet de loi qui est boîteux, ou attendre deux ou trois mois et essayer de l'améliorer pour le redéposer en septembre.

The Chairman: Mr. Racicot.

Me Racicot: Monsieur le président, vos derniers propos avant l'intervention de M^me^ Pépin ne m'ont pas complètement réconforté. Vous disiez qu'au niveau législatif, la procédure pouvait durer toute une année, si ce n'est davantage, parce qu'il se pourrait aussi que la réforme tant attendue soit reléguée sur une tablette. Maintenant j'en doute, compte tenu du fait que l'année 1985 est une année de grands crus. On a eu la décision de la Cour suprême et on a maintenant le rapport Plaut. Dans la même année, deux événements importants sont venus confirmer nos propres interrogations sur le processus de

[*Translation*]

anything about this. We only found out about this in the House. And now we must reach a consensus and pass this bill quickly. I am absolutely flabbergasted by this way of going about things concerning this bill. It is not that we do not support it. We have been saying since February that the total number of members should be increased. But, now we are being told that we must pass this bill very quickly, or else there will be trouble. This committee has been sitting since November and I do not understand why this was never brought up before. We never heard tell of this bill. It was simply placed in front of us in the House. And now we are supposed to accept everything!

Le président: Je n'ai aucunement l'intention de me prononcer sur la question du moment qui a été choisi pour déposer ce projet de loi. Mais les règlements et usages régissant la procédure parlementaire exigent que le Cabinet garde le secret jusqu'à ce que le projet de loi soit déposé pour la première lecture. Le ministre peut en parler . . . Mais c'est ainsi que fonctionne le système. Ce n'est que lorsqu'un projet de loi est déposé à l'étape de la première lecture que les députés doivent en prendre connaissance. Aujourd'hui, nous avons rompu avec la tradition parlementaire en examinant ce projet de loi article par article. Jamais cela ne s'est vu au Parlement canadien avant l'étape de la deuxième lecture. Nous avons fait preuve de beaucoup de courage en invitant ces témoins et en examinant toute cette question avant que la Chambre ne l'approuve en principe. Car, normalement, ce n'est qu'à ce moment-là que nous devrions intervenir. Personne n'a le choix. C'est ainsi que fonctionne le système qui est en vigueur. Et c'est pourquoi le Comité de la réforme parlementaire a recommandé que le système soit modifié, car il y a un certain nombre de mécanismes qui ne fonctionnent pas très bien.

Si nous l'avions eu il y a deux ou trois semaines, s'il y avait eu le débat en deuxième lecture et si le Comité en avait été officiellement saisi, nous serions en train d'examiner les amendements. Mais les choses ne se sont pas passées ainsi, et il s'agit maintenant de savoir si ce projet de loi sera adopté à la Chambre au cours des deux ou trois prochains jours, ou bien s'il va rester en plan. Et si le monde sera meilleur s'il reste en plan et . . .

Mrs. Pépin: You are giving us a choice: we must either pass a bill which is faulty, or wait two or three months and try to improve it and present it once more in September.

Le président: Monsieur Racicot.

Mr. Racicot: Mr. Chairman, the remarks you made just before Madam Pépin's intervention did not quite reassure me. You said that legislatively, the procedure could take a whole year, if not more, because the long-awaited reform which we have been banking on could very well be shelved. It so happens that I very much doubt that, given that 1985 is proving to be a vintage year. We have the Supreme Court decision and we also have the Plaut Report. In the same year, two important events have confirmed our own stand on the matter of refugee status determination. All that we have been saying for the past four

[*Texte*]

reconnaissance du statut de réfugié dans son entier. Depuis quatre ans, on faisait des représentations qui rejoignaient les conclusions du jugement de la Cour suprême et certaines des conclusions du rapport Plaut.

Monsieur le président, vous avez dit: On a quelque chose à décider maintenant. Où est le meilleur intérêt du contribuable et des réfugiés? Ce que je crains, c'est qu'on fasse la réforme de structure globale que le rapport Plaut recommande, mais dans plus d'une année, si on accepte maintenant l'augmentation à la Commission d'appel de l'immigration. A tout le moins, le *backlog* pourrait alors s'accumuler. Vous dites, monsieur le président, que *justice delayed is not justice, finally*.

Cela m'inquiète en tant que procureur. Depuis quatre ans, je plaide des cas de réfugiés au premier niveau. C'est-à-dire que je fais des examens sous serment avec des clients selon une procédure qui, à mon avis, est tout à fait inacceptable. Si cette décision est prise ce soir, je crains que cela va m'obliger à continuer à suivre cette procédure prévue dans la loi pendant encore une année, une année et demie. J'aurai peut-être à ce moment-là des réponses comme celles que j'ai à l'heure actuelle, dans deux ans et demi ou trois ans, *which is justice delayed*.

Je sais que la décision est difficile pour le gouvernement parce qu'il est au pouvoir depuis peu de temps, mais la vraie décision, maintenant que la Cour suprême a rendu son jugement et que nous avons le rapport Plaut, serait de prendre le taureau par les cornes et de faire un projet de loi important. Il faudrait essayer d'y travailler dès l'automne, pour ne pas qu'on ait à attendre un an ou peut-être même plus longtemps. Il faudrait faire cela le plus rapidement possible, car autrement, il faudrait faire un investissement monétaire important. En effet, si la Commission d'appel peut avoir jusqu'à 50 nouveaux commissaires, il s'agira d'un investissement important, et il est possible qu'au bout d'un an, on décide que la Commission d'appel, dans sa composition actuelle, ne cadre pas bien avec les modèles proposés par le rabbin Plaut.

Pour moi, monsieur le président, je vois la décision à un niveau autre que celui du du projet de loi qui a été déposé présentement. Du point de vue du simple bon sens et de certaines questions que soulève M^me^ Falardeau, il pourrait y avoir un intérêt à avoir un nombre accru de commissaires, mais à ce moment-là, on prend implicitement la décision de retarder la réforme qui est maintenant à faire, à la suite du jugement rendu par la Cour suprême. Et il serait peut-être préférable qu'au lieu que l'on investisse maintenant dans un nombre accru de commissaires auprès de la Commission d'appel, que l'on essaie de faire en sorte qu'au niveau du menu législatif, le projet de loi ou les propositions concrètes arrivent le plus tôt possible pour qu'on cesse d'être pris en tant qu'avocats ou praticiens dans une procédure qui, à tous les autres niveaux, est injuste à l'heure actuelle. Elle n'est pas satisfaisante.

• 2035

The Chairman: Yes. All I can say to you is that I simply do not think the decision today makes one iota of difference to the

[*Traduction*]

years coincides with the Supreme Court's conclusions and with some of the recommendations and conclusions contained in the Plaut Report.

Mr. Chairman, you have told us that we must decide right now. What about the best interests of taxpayers and refugees? What I fear, is that the global structural reform recommended in the Plaut Report will be carried out, but not before at least another year goes by if we accept today this increase for the Immigration Appeal Board. And the backlog will be even greater. What you are saying, Mr. Chairman, is that *à trop attendre, il n'y a plus de justice.*

As an attorney, that worries me. I have been defending refugees at the first level for the past four years. In other words, I examine clients under oath following a procedure which is totally unacceptable in my view. If you render your decision tonight, I am afraid that that will force me to continue to follow the procedure now set out in the Act for another year, or perhaps even a year and a half. And perhaps two years or three years down the road, I will get the same answers as today, in other words, *qu'à trop attendre, il n'y a plus de justice.*

I know that this is a hard decision for the government because it has not been in power for very long, but given that the Supreme Court has rendered its decision, and that we now have the Plaut Report, the real decision should be to take the bull by the horns and to draw up a really important bill. Work on it should begin as early as the fall, so that we do not have to wait a year or perhaps longer still. This work will have to be done quickly, otherwise there will have to be important outlays of money. If the Board can have 50 new members, that will be an important investment, and it is altogether possible that a year down the road, we will decide that the Appeal Board does not fit in with the models suggested in Rabbi Plaut's report.

In my view, Mr. Chairman, the decision that must be made is at a completely different level from that of the bill which has just been presented. Logically, and given some of the questions brought up by Mrs. Falardeau, it could very well be that it would be a good idea to increase the number of members on the Board, but in doing so, we would be implicitly deciding to put off the reform which the Supreme Court says we should now be carrying out. Instead of investing now, increasing the number of members on the appeal board, it would perhaps be better to endeavour to have the bill or concrete proposals added as quickly as possible to the legislative menu in order that we, the lawyers, and other law practitioners no longer be caught up in a procedure which is unfair at all levels at the present time. The procedure is not satisfactory.

Le président: Oui. Tout ce que je puis vous dire, c'est que, selon moi, quelle que soit la décision prise aujourd'hui, cela ne

[*Text*]

timing on the major thing, because the commitment is there to move as quickly as you can on the major thing.

The Minister has said clearly that she would like to see it place by the end of the year. As the chairman of this committee I simply reflect the reality that it is very, very seldom that a major change of that kind would move so quickly, whether we are talking about this or Transport or whatever. The pressure is on this committee, I think, through its examination and so on. It has put enormous pressure on the immigration system already and intends to continue to do so.

Later this week we will be making our third substantive report, our fourth report to the House of Commons. We intend to move very early in September to hear witnesses, make a report on the Plaut commission and put it before Parliament. So there are two pressures—there is the Minister's pressure and the Cabinet pressure, and there is pressure from the parliamentary committee to change the world.

There is nobody on this committee who has any sense of comfort with the system as it presently sits. The system must be changed and it must be changed as quickly as you can. But you change things in a real world and a parliamentary board is a real world. The difficulty has been laid out before you in part. This bill comes to us with the Royal Prerogative. That is the only way things come. We cannot change the principle. We cannot add things on. It is possible to make a minor modification. We can move from 50 to 40 or 50 to 60 and maybe get agreement from the Minister and everybody to do a couple of things. But that is the limit of what you can do. So either we reach agreement or we do not. If we do not, the world stays the same. It does not change Mrs. Falardeau-Ramsay's plans for the pre-hearings and all of those things. It just simply means that we are not getting on with the business of increasing the support staff and the members of the board; we do not make landed immigrants equivalent to Canadian citizens; and we do not have single-member panels. Those are the three things we do not have. Everything else remains as is. That is the decision we have to make. You do not.

Mr. Heap: All of which you have described, I fully agree with. The part referring to clause 6 of the legislation, of course, giving landed immigrants the same rights as Canadian citizens, is one that has been considered for quite some time, a couple of years or so in a general way. It was not essential that it be tied to this much more controversial part. If the Minister and Cabinet wished, that could go forward alone.

[*Translation*]

changera strictement rien quant à l'échéancier prévu pour toute cette histoire dans son ensemble, car nous nous sommes déjà engagés à bouger là-dessus le plus rapidement possible.

La ministre a déclaré dans des termes très clairs qu'elle aimerait que le nouveau système soit en place d'ici à la fin de l'année. En tant que président du Comité, je ne puis que vous dire qu'il est vraiment extrêmement rare qu'un changement aussi important soit apporté à un quelconque système, qu'il s'agisse du domaine des transports, ou d'autre chose. Le Comité est, je pense, sous pression, compte tenu de ses responsabilités quant à l'étude du projet de loi. Et les pressions exercées sur le système d'immigration lui-même sont déjà énormes, et cela ne va pas changer.

Plus tard dans la semaine, nous allons présenter notre troisième rapport de fond, qui est en fait notre quatrième rapport, à la Chambre des communes. Nous comptons nous organiser très vite, en septembre, pour entendre des témoins et pour préparer un rapport pour la Commission Plaut, que nous soumettrons ensuite au Parlement. Il y a donc deux catégories de pressions: celles qui viennent du ministre et celles qui viennent du Cabinet, et il y a également les pressions qui viennent du fait que l'on s'attend à ce que le Comité parlementaire change le monde.

Aucun des membres du Comité n'est satisfait du système actuel. Ce système doit être changé, et ce, aussi rapidement que possible. Mais on change les choses dans le vrai monde, et les comités parlementaire en font partie. La difficulté qui se pose vous a été en partie expliquée. Ce projet de loi nous a été envoyé en vertu de la prérogative royale. C'est la seule façon dont les choses peuvent se faire. Nous ne pouvons pas changer le principe. Nous ne pouvons rien ajouter. Il serait cependant possible d'y apporter quelques modifications mineures. Nous pourrions ramener le total de 50 à 40, ou le porter à 60, et nous pourrions peut-être obtenir le consentement du ministre et de tous les autres députés pour quelques changements. Mais nous ne pouvons rien faire de plus. Par conséquent, soit que nous parvenons à nous entendre, soit que nous n'y parvenons pas, auquel cas le monde resterait le même. Cela ne changerait rien aux plans de M^me^ Falardeau-Ramsay en ce qui concerne les pré-audiences, et caetera. Tout simplement, il n'y aurait pas d'augmentations ni du personel de soutien ni des membres de la commission, les immigrants reçus ne seraient pas mis sur un pied d'égalité avec les citoyens canadiens et il n'y aurait pas de tribune composée d'une seule personne. Ce sont là les trois choses qui n'existent pas à l'heure actuelle. Tout le reste demeurerait tel quel. Voilà donc la décision qu'il nous faut prendre. Mais ce n'est pas à vous de la prendre.

M. Heap: Je suis d'accord avec tout ce que vous venez de dire. Quant à la question relative à l'article 6 du projet de loi, en vertu duquel les immigrants reçus jouiraient des mêmes droits que les citoyens canadiens, c'en est une qui est à l'étude depuis quelque temps, depuis quelques années, au moins de façon générale. Mais il n'est pas impératif que cette question soit rattachée aux autres questions plus controversées. Si le ministre et le Cabinet étaient d'accord, cela pourrait être réglé et approuvé à part.

[*Texte*]

The Chairman: We could seek advice as to whether at this point, that is true Mr. Heap, because it would certainly change the principle of this bill. The timing may make that impossible. It could have originally come from the . . .

Mr. Heap: I assume the Cabinet could approve it?

Ms Falardeau-Ramsay: Could I just add to that? You are then just overburdening the board even more so. We will deal with increased backlogs and our two years waiting time will be considerably increased. So I think this in fact ties in very well with the increase in the Immigration Appeal Board in those terms.

Le président: Madam Gagnon.

Mme Gagnon: J'aimerais apporter un autre argument pour lequel le projet de loi nous apparaît inacceptable, c'est qu'il entretient, à notre avis, une confusion entre deux questions qui doivent être traitées séparément, les questions qui concernent l'immigration et les questions qui concernent les réfugiés. Pour nos organismes, il est essentiel que ces questions-là soient traitées de façon séparée pour que soit respectée leur spécificité.

• 2040

Or, on comprend maintenant, et je pense que tout le monde ici est sensible à cela, le besoin de la Commission d'appel d'augmenter ses effectifs pour entendre les résidents permanents à qui l'on accorderait le droit d'appel. Et on ne s'oppose certainement pas à ce que soit accordé le droit d'appel pour des cas de parrainage aux résidents permanents. Ce à quoi on s'oppose, et qui est également inclus dans ce projet de loi, et ce que l'on a tenté de montrer ce soir, c'est en quoi ces modifications-là pourraient porter préjudice aux réfugiés en ne traitant pas l'ensemble du processus comme tel.

Alors, le projet de loi nous apparaît inacceptable parce qu'il lie encore une fois ensemble des questions qui concernent l'immigration et les réfugiés. Compte tenu des limites que l'on peut apporter, des modifications que l'on peut apporter au projet de loi actuellement, on s'y oppose donc. Si l'on avait sous les yeux un projet de loi qui nous parlerait de droit d'appel pour les résidents permanents en cas de parrainage, et par conséquent augmentation des effectifs de la Commission d'appel de l'immigration, je pense que personne ici ne s'y opposerait. Mais dans la mesure où l'on associe en même temps les questions qui concernent les réfugiés au projet de loi, c'est ce qui nous apparaît inacceptable.

Et j'aimerais rappeler que la Cour suprême a reconnu la spécificité de la situation des réfugiés, parce qu'elle a parlé de la situation de personnes dont la liberté et la vie sont menacées. C'est, à notre avis, une justification pour accorder à ces personnes-là le traitement conforme à l'importance ou à la gravité des conséquences que peut entraîner, pour elles, la négation du statut.

C'est donc la raison pour laquelle on ne peut pas, à notre avis, accepter le projet de loi qui est présenté.

The Chairman: Thank you, Madam Falardeau-Ramsay.

[*Traduction*]

Le président: Il faudrait que nous nous renseignions pour savoir si cela est vrai, monsieur Heap, car cela changerait le principe même du projet de loi. Mais il se peut que les délais soient trop courts. Peut-être qu'au départ, cela est venu de . . .

M. Heap: J'imagine que le Cabinet pourrait approuver cela?

Mme Falardeau-Ramsay: Pourrais-je ajouter quelque chose à ce sujet? Si vous faisiez cela, cela alourdirait encore la charge de travail de la commission. Il y aurait un arriéré encore plus important, et la période d'attente, qui est à l'heure actuelle de deux ans en moyenne, serait encore plus longue. Il y a donc, selon moi, un lien très étroit, à ce niveau-là, avec la Commission d'appel de l'immigration.

The Chairman: Mrs. Gagnon.

Mrs. Gagnon: I would like to explain another reason why the bill is unacceptable to us; in our view, it maintains the confusion which now exists between two matters which should be dealt with separately, immigration on the one hand, and refugee and refugee related problems on the other. As far as agencies such as ours are concerned, it is essential for such questions to be treated separately in order to take account of their particularity.

We now understand, and I think everyone here is sensitive to this, the appeal board's needs to increase its members to hear permanent residents to whom the right of appeal is being granted. And we certainly do not object to the granting of the right of appeal for sponsorship cases to permanent residents. However, the aspect of the bill to which we are opposed, as we have attempted to demonstrate this evening, is the way in which such amendments could be detrimental to refugees by not dealing with the entire process as such.

We therefore consider the bill to be unacceptable in that it links once again matters relating to immigration and refugees. In view of the limits which can be set and the amendments which can be made to the present bill, we are opposed to it. If this were a bill which established a right of appeal for permanent residents with relation to sponsorship, and therefore increased the number of members of the Immigration Appeal Board, I do not think that anyone would be opposed to it. It is this association of matters relating to refugees in the bill which we find unacceptable.

I would like to remind you that the Supreme Court did acknowledge the particular nature of the situation of refugees because of the threat to their freedom and life. In our opinion, this is sufficient justification to treat these persons in a manner commensurate with the grave consequences which a refusal of status may bring about.

This is the reason why we cannot accept the bill in its present form.

Le président: Merci, madame Falardeau-Ramsay.

[*Text*]

Mme Falardeau-Ramsay: Est-ce que je peux juste rajouter un éclaircissement dans ce que vous avez dit: c'est que vous ne semblez pas considérer que dans le moment, la décision Singh nous oblige à entendre en audition verbale les causes de réfugiés qui sont présentement devant nous. Donc ces causes représentent aussi une partie de notre accumulation de causes. Et tout à l'heure, je pense que c'est M. Duquette qui a parlé de *justice delayed is justice not rendered*, et je suis tout à fait d'accord avec cela. Et c'est exactement dans cet esprit-là . . . Parce que quelles que soient les mesures qui vont être prises à la suite des recommandations du rapport du rabbin Plaut, ces recommandations-là, je les vois comme étant tout à fait différentes de ce que l'on vous demande aujourd'hui. Ce que l'on vous demande aujourd'hui c'est de pouvoir faire notre travail de façon à ce que les réfugiés puissent savoir le plus vite possible, tous ceux qui sont actuellement dans le système, quel va être leur statut exactement. Alors, à ce moment-là, c'est en fait travailler pour les réfugiés que de donner à ce moment-ci une augmentation de membres à la Commission d'appel de l'immigration. Il me semble, mais c'est presque impossible qu'il n'y ait pas de nouvelle mesure de prise à la suite du rapport rabbin Plaut.

Mais entre-temps, qu'est-ce qui va arriver avec ces personnes-là? Est-ce qu'à ce moment-là on va les faire attendre cinq ans pour avoir une décision qui va venir de la Commission d'appel de l'immigration? Je pense que c'est là tout le problème. Alors, si l'on considère les intérêts de toutes les personnes en cause et aussi les intérêts du public, je pense que c'est la seule façon, à ce moment-ci, de considérer le problème en attendant que des mesures définitives soient prises à la suite de la mise en vigueur des recommandations du rapport du rabbin Plaut.

The Chairman: My tendency is to wind this down pretty quickly unless there is a new contribution. Madam Gagnon.

Mme Gagnon: Vous faites référence au *backlog*, et à l'urgence de remédier aussi rapidement que possible aux problèmes occasionnés à ces personnes-là. On est tout à fait d'accord avec cela. Cependant, on a fait connaître à M^me^ MacDonald la façon dont, à notre avis, le préjudice causé à ces personnes-là devrait être réparé.

• 2045

A notre avis, ce n'est pas en repensant les *x* milliers de cas devant la Commission d'appel, éventuellement devant la cour fédérale, etc., que la situation devrait être réparée. On a demandé à la ministre, et je l'ai rappelé tantôt, qu'un programme de redressement soit accordé à ces personnes-là, un programme de redressement universel; je le rappelle puisque vous parlez de la façon dont, à votre avis, vous considérez que le sort de ces personnes-là doit être réglé. Pour nous ce n'est pas un traitement qui serait adéquat. Nous croyons qu'il y a eu suffisamment de préjudices d'occasionnés à ces personnes-là actuellement et que la procédure qui était en cours a été déclarée inconstitutionnelle, non conforme aux principes de justice fondamentale qui sont inscrits dans notre Charte. Alors, pourquoi ne pas accorder à ces personnes-là un redressement qui leur donne des droits de résidents permanents au

[*Translation*]

Mrs. Falardeau-Ramsay: May I add a clarification to what you have just said: you do not seem to be taking into account the fact that the Singh ruling requires us to hold a hearing for the refugee cases which are presently before us. Such cases also account for a part of our backlog. Mr. Duquette mentioned, I believe, that justice delayed is justice not rendered and I am in complete agreement with that. It is exactly in this spirit that . . . Whatever steps may be taken following the recommendations of Rabbi Plaut, I consider such recommendations to be completely different from what you are being asked today. What we are asking today is to be able to do our work so that all the refugees now in the system can find out as quickly as possible what their exact status will be. In other words, increasing the members of the Immigration Appeal Board at the present time will be of assistance to refugees. I believe that this is the case, but it is almost impossible to imagine no new measures being taken as follow-up to the Plaut report.

But what is to happen to these persons during the interval? Will they have to wait five years for a ruling from the Immigration Appeal Board? That is where the problem lies. I think that this is the only way to consider the problem, that is taking into account the interest of all the persons involved as well as the public interest, until definite steps are taking to implement the recommendations of the Plaut report.

Le président: Je pense que nous pourrons bientôt lever la séance s'il n'y a pas d'autres commentaires. Madame Gagnon.

Mrs. Gagnon: You refer to the backlog and the urgency of correcting as quickly as possible this situation because of the problems it creates for such persons. We agree with you completely on this. However, we have informed Miss MacDonald of the way in which we believe the harm done to such persons should be made up for.

We do not think that this wrong can be righted by taking a new look at the several thousand cases before the Appeal Board and eventually before the federal court, etc. As mentioned, we asked the Minister that such persons benefit from a program aimed at rectifying this situation, in universal redress programs; I am bringing this to your attention once again since you refer to the way in which you think the fate of such persons should be settled. We are of the opinion that such a treatment would not be adequate. We believe that sufficient harm has been done to such persons and we note that the procedure followed was declared unconstitutional and not in keeping with the principles of basic justice as described in our Charter. Therefore why not make available to such persons the redress they should be entitled to as permanent residents of

[*Texte*]

Canada. Et cela sans distinction de nationalité ou de provenance géographique.

Mme Falardeau-Ramsay: Je comprends très bien. Mais là, à ce moment-là, il s'agit d'une question de politique. Et je ne suis pas du tout impliquée dans ce qui a trait aux questions de politique. Ce que je vous dis, c'est la situation à laquelle je fais face dans le moment. Et c'est cette situation-là qu'il est de mon devoir de régler, parce que j'ai un devoir en vertu de la loi, vis-à-vis des personnes qui paraissent devant la Commission d'appel de l'immigration. Je comprends votre point de vue, mais c'est une question de politique sur laquelle je n'ai pas l'opinion.

The Chairman: Thank you. If there are no further questions, it would be your chairman's intention to adjourn the meeting and ask members to please stay. Also, it would be appreciated if we could clear the room of all others as quickly as possible.

Can I express the appreciation of the committee to the witnesses who have been with us since shortly after 4 p.m. and to those who drove up from Montreal? We very much appreciate it. Thank you for sharing your thoughts with us, and we will discover the brave new world as it unfolds. Thank you very much, and thank you to the staff. It was an unusual set of circumstances to ask you to go so long and through supper, and the committee does appreciate it very much.

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Canada. Without any distinction relating to nationality or geographical origin.

Mrs. Falardeau-Ramsay: I understand you quite well. But this is a question of policy and I am not involved in policy matters. I am describing the situation I am now faced with. It is my duty to deal with this situation since the act assigns me with a responsibility towards persons who appear before the Immigration Appeal Board. I understand your point of view but it is a policy matter about which I have no opinion.

Le président: Merci. S'il n'y a pas d'autres questions, je vais lever la séance en demandant aux membres de rester ici. J'inviterais toutes les autres personnes dans la salle à quitter les lieux aussi rapidement que possible.

Je tiens maintenant à remercier, au nom du Comité, les témoins qui sont ici depuis 16 heures et les témoins qui sont venus ici en voiture de Montréal. Nous vous sommes très reconnaissants. Nous vous remercions d'avoir exprimé vos opinions, nous allons voir quelles surprises nous réserve l'avenir. Je vous remercie beaucoup et je remercie aussi les membres du personnel qui ont travaillé pendant si longtemps, dans des circonstances exceptionnelles, sans pouvoir manger. Le Comité apprécie beaucoup votre service.

La séance est levée.

Canada Post / Postes Canada
Postage paid / Port payé
Book rate / Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Immigration Appeal Board:

Michelle Falardeau-Ramsay, Chairman;

Ian Rankin, Special Advisor, Chief of Research and Communications.

From the Department of Justice:

W. Black, General Counsel, Canadian Employment and Immigration Commission;

Y. Beaupré, Senior Counsel, Immigration, Canada Employment and Immigration Commission.

From the Canada Employment and Immigration Commission:

Raphaël Girard, Director, Refugee Affairs, Immigration Policy and Program Development.

Private individual:

Jeffrey House, lawyer.

From "la Ligue des droits et libertés":

Sylvie Gagnon, Member.

From "l'Association des avocats en immigration":

Pierre Duquette, Member;

Denis Racicot, Member.

From "la Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés":

Mathilde Marchand, Member.

De la Commission d'appel de l'immigration:

Michelle Falardeau-Ramsay, présidente;

Ian Rankin, conseiller spécial, chef de la recherche et c communications.

Du ministère de la Justice:

W. Black, avocat-conseil général, Commission de l'emploi de l'immigration du Canada;

Y. Beaupré, avocat-conseil, Immigration, Commission l'emploi et de l'immigration du Canada.

De la Commission de l'emploi et de l'immigration du Cana

Raphaël Girard, directeur, Affaires des réfugiés, Dévelop ment des politiques et des programmes, Immigration.

A titre particulier:

Jeffrey House, avocat.

De la Ligue des droits et libertés:

Sylvie Gagnon, membre.

De l'Association des avocats en immigration:

Pierre Duquette, membre;

Denis Racicot, membre.

De La Table de concertation des organismes de Montréal service des réfugiés:

Mathilde Marchand, membre.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 38

Tuesday, September 24, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 38

Le mardi 24 septembre 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Document entitled, "Refugee determination in Canada" (Plaut Report)

CONCERNANT:

Document intitulé, «Reconnaissance au Canada du statut de réfugié» (rapport Plaut)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
OCT 17 1985
University of Toronto

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

25588—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Terry Clifford
Sheila Copps
Léo Duguay
Charles Hamelin
Jean-Guy Hudon
Carole Jacques
Fernand Jourdenais
Rod Murphy
Lorne Nystrom
John Oostrom
Peter Peterson
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Jean-Pierre Blackburn
Pauline Browes
Roger Clinch
Jim Edwards
Dan Heap
Jean Lapierre
Paul McCrossan
Bob Pennock
Lucie Pépin
Allan Pietz
André Plourde
Joe Price
Jack Shields
Ray Skelly
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 69(4)(*b*)

On Thursday, September 5, 1985:
Jean Lapierre replaced Dave Dingwall.

On Tuesday, September 10, 1985:
Jean-Pierre Blackburn replaced Fernand Jourdenais;
Fernand Jourdenais replaced Jean-Pierre Blackburn;
Jim Edwards replaced Shirley Martin;
Shirley Martin replaced Jim Edwards;
Charles Hamelin replaced Gilbert Chartrand;
Peter Peterson replaced Jean-Guy Guilbault;
Joe Price replaced Andrew Witer;
Pauline Browes replaced Roger Clinch;
Carole Jacques replaced Peter Peterson;
Bob Pennock replaced Louis Plamondon;
André Plourde replaced Joe Price;
Jack Shields replaced Maurice Tremblay.

Conformément à l'article 69(4)*b*):

Le jeudi 5 septembre 1985:
Jean Lapierre remplace Dave Dingwall.

Le mardi 10 septembre 1985:
Jean-Pierre Blackburn remplace Fernand Jourdenais;
Fernand Jourdenais remplace Jean-Pierre Blackburn;
Jim Edwards remplace Shirley Martin;
Shirley Martin remplace Jim Edwards;
Charles Hamelin remplace Gilbert Chartrand;
Peter Peterson remplace Jean-Guy Guilbault;
Joe Price remplace Andrew Witer;
Pauline Browes remplace Roger Clinch;
Carole Jacques remplace Peter Peterson;
Bob Pennock remplace Louis Plamondon;
André Plourde remplace Joe Price;
Jack Shields remplace Maurice Tremblay.

On Wednesday, September 18, 1985:
Joe Price replaced Carole Jacques;
Carole Jacques replaced Joe Price;
Andrew Witer replaced Shirley Martin;
John Rodriguez replaced Ray Skelly;
Roger Clinch replaced Michel Gravel;
Ray Skelly replaced John Rodriguez.

Le mercredi 18 septembre 1985:
Joe Price remplace Carole Jacques;
Carole Jacques remplace Joe Price;
Andrew Witer remplace Shirley Martin;
John Rodriguez remplace Ray Skelly;
Roger Clinch remplace Michel Gravel;
Ray Skelly remplace John Rodriguez.

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Tuesday, June 18, 1985

ORDERED, That the document entitled "Refugee determination in Canada" laid upon the Table, on Monday, June 17, 1985, be permanently referred to the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration.

ATTEST

ORDRE DE RENVOI

Le mardi 18 juin 1985

IL EST ORDONNÉ, Que le document intitulé «Reconnaissance au Canada du statut de réfugié», déposé sur le Bureau le lundi 17 juin 1985 soit renvoyé en permanence au Comité permanent du travail de l'emploi et de l'immigration.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

C.B. KOESTER

The Clerk of the House of Commons

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, SEPTEMBER 24, 1985
(49)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 9:10 o'clock a.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Charles Hamelin, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, Carole Jacques, Fernand Jourdenais, John Oostrom and Andrew Witer.

Alternates present: Dan Heap and André Plourde.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr, Research Officer.

Witnesses: *From the United Nations High Commissioner for Refugees*: Oystein Stabrun, Representative in Canada. Jean-François Durieux, Legal Advisor. *From the Federation of Sikh Societies of Canada*: Mohinder Singh Gosal, President; Mendel Green, Legal Counsel; Gurcharan Singh, Member.

The Order of Reference dated June 18, 1985, being read as follows:

ORDERED,—That the document entitled, "Refugee determination in Canada" laid upon the Table, on Monday, June 17, 1985, be permanently referred to the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration.

The Chairman presented the Sixth Report of the Sub-committee on Agenda and Procedure, which read as follows:

Your Sub-committee met on Wednesday, September 18, 1985 and agreed to recommend that the Committee adopt the following schedule of meetings on matters relating to the report entitled "Refugee Determination in Canada", subject to the availability of witnesses:

24 September
9:00 p.m.—United Nations High Commissioner for Refugees
10:00 a.m.—Federation of Sikh Societies in Canada

26 September
9:00 a.m.—Business of Committee
6:00 p.m.—Canadian Bar Association
7:00 p.m.—Amnesty International

1 October
6:00 p.m.—W. Gunther Plaut

3 October
9:00 a.m.—Standing Conference of Canadian Organizations for Refugees

8 October
9:00 a.m.—Toronto Refugee Affairs Council (TRAC)
10:00 a.m.—Inter-Church Committee for Refugees

9 October
6:00 p.m.—Inland Refugee Society of B.C.
7:00 p.m.—Meyer Brownstone, OXFAM

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 24 SEPTEMBRE 1985
(49)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit, ce jour à 9 h 10, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Charles Hamelin, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, Carole Jacques, Fernand Jourdenais, John Oostrom, Andrew Witer.

Substituts présents: Dan Heap, André Plourde.

Aussi présent: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, attaché de recherche.

Témoins: *Du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés*: Oystein Stabrun, représentant au Canada; Jean-François Durieux, conseiller juridique. *De la Fédération des Sociétés Sikhs du Canada*: Mohinder Singh Gosal, président; Mendel Green, conseiller juridique; Gurcharan Singh, membre.

Lecture de l'ordre de renvoi du 18 juin 1985 est donnée en ces termes:

IL EST ORDONNÉ,—Que le document intitulé «Reconnaissance au Canada du statut de réfugié», déposé sur le Bureau le lundi 17 juin 1985 soit renvoyé en permanence au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration.

Le président présente le Sixième rapport du Sous-comité du programme et de la procédure dont voici le libellé:

Le Sous-comité s'est réuni le mercredi 18 septembre 1985 et est convenu de recommander au Comité le calendrier de séances suivant au sujet du rapport intitulé «Reconnaissance au Canada du statut de réfugié», sous réserve de la disponibilité des témoins:

24 septembre
9 heures—Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
10 heures—Fédération des Sociétés Sikhs du Canada

26 septembre
9 heures—Les travaux du Comité
18 heures—L'Association du barreau canadien
19 heures—Amnestie internationale

1 octobre
18 heures—W. Gunther Plaut

3 octobre
9 heures—Le Comité permanent des organismes canadiens au service des réfugiés

8 octobre
9 heures—*Toronto Refugee Affairs Council (TRAC)*
10 heures—Le Comité Inter-Églises pour les réfugiés

9 octobre
18 heures—*Inland Refugee Society of B.C.*
19 heures—Meyer Brownstone, OXFAM

10 October

6:00 p.m.—*La Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés*

7:00 p.m.—*La Ligue des droits et libertés*

On motion of Andrew Witer, it was agreed,—That the Sixth Report of the Sub-committee on Agenda and Procedure be concurred in.

On motion of John Oostrom, it was agreed,—That the following documents be filed with the Clerk of the Committee as exhibits:

a) letter from David Conn, Director General, Immigration, Ontario Region, Employment and Immigration Canada, dated June 6, 1985 concerning immigrant claimants' right to council (*Exhibit "TRAV-57"*);

b) letter from Ronald Blanchet, Director, Immigration Operations, Greater Montreal Region, Employment and Immigration Canada, dated June 18, 1985 concerning information requested by Members of the Sub-committee on the Detention of Immigrants in the Toronto Area (*Exhibit "TRAV-58"*);

c) letter in reply to Warren Allmand from Flora MacDonald, Minister of Employment and Immigration, dated June 20, 1985 concerning the length of summer jobs under the Summer Employment/Experience Development (SEED) element of Challenge '85 (*Exhibit "TRAV-59"*);

d) letter in reply to John Rodriguez from Flora MacDonald, dated June 20, 1985 concerning the letter addressed to Doug Frith, M.P., from the Regional Municipality of Sudbury on the subject of its Summer Employment/Experience Development (SEED) applications under Challenge '85 (*Exhibit "TRAV-60"*);

e) a paper by T.J. Samuel, Chief, Immigration and Demographic Analysis Division, Employment and Immigration Canada entitled, Immigration and Unemployment in Canada, dated March 1985 (*Exhibit "TRAV-61"*);

f) letter dated June 28, 1985 from Terence R.B. Donahoe, Minister of Education, Nova Scotia concening the Committee's Third Report, "Entrepreneurial Immigrants" (*Exhibit "TRAV-62"*);

g) letter, dated June 25, 1985, from Wilbur MacDonald, Minister of Industry, Prince Edward Island concerning the Committee's Third Report "Entrepreneurial Immigrants" (*Exhibit "TRAV-63"*);

h) letter in reply to Iain Angus from Robert C. Montreuil, President, Canada Mortgage and Housing Corporation, dated June 19, 1985 concerning the conversion of the Royal Edward Hotel in Thunder Bay to residential non-profit apartment units (*Exhibit "TRAV-64"*);

i) letter in reply to Warren Allmand from Flora MacDonald, dated July 4, 1985 concerning permissible salaries under this and last summer's student employment initiatives (*Exhibit "TRAV-65"*);

j) letter from Tom Clark, Co-ordinator, Inter-Church Committee for Refugees dated July 16, 1985 along with enclosures concerning Canada's refugee intake levels and

10 octobre

18 heures—La Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés

19 heures—La Ligue des droits et libertés

Sur motion d'Andrew Witer, *il est convenu*,—Que le Sixième rapport du Sous-comité du programme et de la procédure soit adopté.

Sur motion de John Oostrom, *il est convenu*,—Que les documents suivants soient déposés chez le greffier du Comité à titre de pièces:

a) lettre de David Conn, directeur général—Immigration, région de l'Ontario, Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, datée du 6 juin 1985, concernant le droit des requérants du statu de réfugié au conseil. (*Pièce «TRAV-57»*);

b) lettre de Ronald Blanchet, directeur des opérations d'immigration, district du Grand Montréal, Commission de l'emploi et de l'immigration, datée du 18 juin 1985, concernant les renseignements demandés par les membres du Sous-comité de la détention des immigrants dans la région de Toronto. (*Pièce «TRAV-58»*);

c) lettre que Flora MacDonald, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, adressait le 20 juin 1985 à Warren Allmand, au sujet de la durée des emplois d'été dans le cadre de la composante Emploi d'été/Expérience de travail (EEET) du programme Défi '85. (*Pièce «TRAV-59»*);

d) letre que Flora MacDonald adressait, le 20 juin 1985, à John Rodriguez concernant la lettre que la municipalité régionale de Sudbury adressait à Doug Frith, député, concernant les applications de la composante Emploi d'été/Expérience de travail (EEET) du programme Défi '85. (*Pièce «TRAV-60»*);

e) document rédigé par T.J. Samuel, chef, division de l'analyse de l'immigration et de la population, Emploi et Immigration Canada, intitulé Immigration et chômage au Canada, daté de mars 1985. (*Pièce «TRAV-61»*);

f) lettre de Terence R.B. Donahoe, ministre de l'Éducation, Nouvelle-Écosse, datée du 28 juin 1985, concernant le troisième rapport du Comité intitulé Les immigrant(*e*)s entrepreneurs. (*Pièce «TRAV-62»*);

g) lettre de Wilbur MacDonald, ministre de l'Industrie, Île-du-Prince-Édouard, datée du 25 juin 1985, concernant le troisième rapport du Comité intitulé Les immigrant(*e*)s entrepreneurs. (*Pièce «TRAV-63»*);

h) lettre que Robert C. Montreuil, président, Société canadienne d'hypothèques et de logement, adressait le 19 juin 1985 à Iain Angus au sujet de la transformation du Royal Edward Hotel, de Thunder Bay, en logements sans but lucratif. (*Pièce «TRAV-64»*);

i) lettre que Flora MacDonald adressait, le 4 juillet 1985, à Warren Allmand au sujet des salaires acceptables en vertu des initiatives d'emploi pour les étudiants cet été et l'été dernier. (*Pièce «TRAV-65»*);

j) lettre de Tom Clark, coordinateur, Comité Inter-Église pour les réfugiés, datée du 16 juillet 1985, et les pièces jointes, au sujet des niveaux de réfugiés qui sont accepté

the reply of Jim Hawkes, Standing Committee Chairman (*Exhibit "TRAV-66"*);

k) letter dated August 8, 1985 from Lily Munro, Minister of Citizenship and Culture, Ontario concerning the Committee's Third Report, "Entrepreneurial Immigrants" (*Exhibit "TRAV-67"*);

l) letter dated July 8, 1985 from Terry Segarty, Minister of Labour, British Columbia concerning the Committee's Third Report "Entrepreneurial Immigrants" (*Exhibit "TRAV-68"*);

m) letter dated July 19, 1985 from Gerald Byrne of Scarboro, Ontario concening entrepreneurial immigration (*Exhibit "TRAV-69"*);

n) memorandum dated August 15, 1985 and enclosures from K.D. McKay, Director, East Asia, Programs Division, External Affairs Canada concerning the 1985-86 Australian Migration Program (*Exhibit "TRAV-70"*);

o) letter dated August 15, 1985 from Harold Reesor and Robert Martin Koop from the Montreal House of Friendship concerning the Committee's Fourth Report, "Immigration Detention" (*Exhibit "TRAV-71"*);

p) letter dated September 3, 1985 from Chan Tow Hin and Chan Han Ying concerning family reunification and the response of the Committee Chairman (*Exhibit "TRAV-72"*).

Oystein Stabrun made a statement and with Jean-François Durieux answered questions.

At 10:15 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 10:18 o'clock a.m., the sitting was resumed.

Mohinder Singh Gosal, Mendel Green and Gurcharan Singh made statements and Mendel Green answered questions.

At 11:44 o'clock a.m., the Committe adjourned to the call of the Chair.

au Canada, et réponse de Jim Hawkes, président du Comité permanent. (*Pièce «TRAV-66»*);

k) lettre de Lily Munro, ministre des Affaires municipales et culturelles de l'Ontario, datée du 8 août 1985, concernant le troisième rapport du Comité intitulé Les immigrant(*e*)s entrepreneurs. (*Pièce «TRAV-67»*);

l) lettre de Terry Segarty, ministre du Travail de la Colombie-Britannique, datée du 8 juillet 1985 concernant le troisième rapport du Comité intitulé Les immigrant(*e*)s entrepreneurs. (*Pièce «TRAV-68»*);

m) lettre de Gerald Byrne, de Scarboro (Ontario), datée du 19 juillet 1985, concernant les immigrants entrepreneurs. (*Pièce «TRAV-69»*);

n) note de service et pièces y jointes de K.D. McKay, directeur, direction des affaires de l'immigration, Bureau de l'immigration et des affaires sociales, ministère des Affaires extérieures, datée du 15 août 1985, concernant le programme d'émigration de l'Australie pour 1985-1986. (*Pièce «TRAV-70»*);

o) lettre de Harold Reesor et de Robert Martin Koop, de la Maison de l'amitié de Montréal, datée du 15 août 1985, concernant le quatrième rapport du Comité intitulé Détention d'immigrant(*e*)s. (*Pièce «TRAV-71»*);

p) lettre de Chan Tow Hin et de Chan Han Ying concernant la réunification des familles, et réponse du président du Comité. (*Pièce «TRAV-72»*).

Oystein Stabrun fait une déclaration, puis lui-même et Jean-François Durieux répondent aux questions.

A 10 h 15, le Comité interrompt les travaux.

A 10 h 18, le Comité reprend les travaux.

Mohinder Singh Gosal, Mendel Green et Gurcharan Singh font des déclarations, puis Mendel Green répondent aux questions.

A 11 h 44, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Tuesday, September 24, 1985

• 0912

The Chairman: Order. There are a couple of items of business that involve the approval of our schedule and filing of exhibits, but we need a quorum for that purpose and at this point we are two members short of a quorum. I am presuming we can do those things on Thursday morning if in fact we do not end up with a quorum this morning. We have a sufficient number of members for the purpose of hearing witnesses and it would be my suggestion that we proceed with that undertaking.

May I wish all the members a happy return to the House of Commons and to the committee function, in particular Mr. Hamelin, who has been added to our committee over the summer. We welcome you and look forward to your participation.

One or two other new members have been named to the committee over the course of the summer, but they are not with us at this point this morning.

If we are to follow the advice of the steering committee, the steering committee approved a schedule that involves, I think, seven public hearings between now and October 9 on the issue of Rabbi Plaut's report on refugee determination in Canada. May I specify or lay the emphasis on the words "in Canada"? This inquiry would not include the totality of the refugee determination process, but if we keep it narrowly defined to Rabbi Plaut's report and to the determination process that we find in Canada, then I think we will be able to meet the deadline the steering committee dealt with the other day. That is, we would like to make a report to the House of Commons prior to the end of October on this issue.

The government is anxious to move on the recommendations in the Plaut report. The government and Parliament would welcome our recommendations on those recommendations. If we miss the time line, then events may pass us by. But if we stay focussed and conduct our public hearings and make our suggestions to the government prior to the end of October, then we have reason to believe that timing will be sufficient to make sure our voice is heard.

André Plourde and John Oostrom have joined us since my opening remarks, and that gives us a quorum. Because we have a quorum, members might turn to the sixth report of the Subcommittee on Agenda and Procedure, which is in front of you. I wonder if I might have the usual motion to approve that report; to concur in that report. That would give us the legal basis for proceeding with these hearings.

Mr. Witer moves.

Motion agreed to (See *Minutes of Proceedings*)

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mardi 24 septembre 1985

Le président: À l'ordre. Nous avons d'abord quelques points d'ordre administratif à régler, comme l'approbation de notre programme et le dépôt des pièces; mais nous avons besoin pour cela d'un quorum, et il nous manque à ce moment-ci deux membres du Comité. J'imagine que nous pourrons régler cela jeudi matin, si nous n'arrivons pas à obtenir le quorum ce matin. Comme nous avons suffisamment de membres du Comité pour entendre les témoins, je suggère que nous commencions dès maintenant.

Puis-je souhaiter à tous les membres du Comité un heureux retour à la Chambre des communes et aux Comités, et en particulier à M. Hamelin, qui s'est ajouté à notre groupe au cours de l'été. Soyez le bienvenu, nous sommes heureux de votre participation.

Notre Comité a accueilli un ou deux nouveaux membres au cours de l'été, mais ils ne sont pas avec nous ce matin.

Notre Comité directeur—si nous décidons de suivre ses conseils—a approuvé un programme qui prévoit sept audiences publiques d'ici le 9 octobre pour étudier le rapport du rabbin Plaut sur la reconnaissance au Canada du statut du réfugié. Puis-je bien préciser que j'ai dit «au Canada»? Nos discussions ne porteront pas sur l'ensemble du processus de reconnaissance du statut de réfugié, puisque nous devrons nous limiter au rapport du rabbin Plaut et au processus de reconnaissance au Canada. Ainsi, nous pourrons sans doute respecter l'échéancier fixé l'autre jour par le Comité directeur. Nous voudrions en effet rendre notre rapport à la Chambre des communes avant la fin d'octobre. Notre gouvernement est très désireux de prendre des mesures découlant des recommandations du rapport Plaut.

Voilà pourquoi le gouvernement et le Parlement attendent avec impatience notre rapport sur ces recommandations. Si nous ne respectons pas l'échéancier, nous louperons peut-être le coche. Mais si nous ne perdons pas de vue notre objectif, si nous menons à bien nos audiences publiques et remettons au gouvernement nos suggestions avant la fin d'octobre, nous avons toutes les raisons de croire que l'on tiendra compte de notre position.

Comme André Plourde et John Oostrom viennent de se joindre à nous, nous avons maintenant le quorum. Par conséquent, je demanderais aux membres du Comité de se tourner vers le sixième rapport du sous-comité du programme et de la procédure, que vous avez sous les yeux. Pourrais-je avoir une motion qui approuve ce rapport? Ainsi, nous aurions toute latitude pour entamer nos audiences.

Monsieur Witer propose la motion.

La motion est adoptée. (Voir *Procès-verbal*).

[*Texte*]

• 0915

The Chairman: The next documents in front of you I have asked the Clerk of the Committee to file as exhibits before the committee. The list is quite extensive. I have tried to make sure all relevant correspondence that has come to me over the summer, as your chairman, is filed as an exhibit before the committee so that it is available to all members of the committee if they choose to follow it up.

The clerk informs me that this is the list of documents I have passed on to him over the course of the summer. Could I have a motion to file those documents as exhibits before the committee?

Mr. Oostrom: I so move.

Motion agreed to

The Chairman: Those are the two items of business, other than the primary purpose for which we have called this meeting, which is the hearing of testimony from two groups this morning.

Our first group is from the office of the United Nations High Commissioner for Refugees. Mr. Oystein Stabrun, the representative in Canada for the United Nations High Commissioner for Refugees, is before us. He is accompanied by Mr. Jean-François Durieux, the Legal Adviser for the United Nations High Commissioner for Refugees. We welcome you both. We are looking forward to your testimony.

Do you have an opening statement you would like to make? And then we might move to questions.

Mr. Oystein Stabrun (Representative, United Nations High Commissioner for Refugees): Yes, Mr. Chairman, we have an opening statement.

Mr. Chairman, hon. members, the High Commissioner for Refugees, Mr. Poul Hartling, has asked me to convey to you our sincere appreciation of Canada's unfailing support to the cause of refugees. Indeed, as an eminent member of our executive committee, your country has always demonstrated an active interest and willingness to assist in finding durable solutions to the problems of refugees.

I am grateful for this opportunity of meeting the decision-makers entrusted with the difficult task of designing a new system for the determination of refugee status. I know the whole world is watching. It is very encouraging to witness the openness and thoroughnes of the dialogue on eligibility procedures in Canada at a time of increasingly restrictive attitudes elsewhere.

The report prepared by Dr. Plaut is yet another evidence of this very commendable spirit that permeates Canada's long-standing humanitarian tradition. We have given this support careful consideration, and we regard it as a very significant contribution to refugee law through the recommendation it makes towards improving the situation of asylum seekers in Canada.

Our comments will focus on the limited numbers of areas where we believe UNHCR's expertise to be most useful. The

[*Traduction*]

Le président: J'ai ensuite demandé au greffier du Comité de déposer les documents suivants à titre de pièces. La liste est assez longue; j'ai voulu que toute la correspondance pertinente qui m'est parvenue au cours de l'été, en tant que président du Comité, soit déposé à titre de pièces afin que tous les membres du Comité puissent y avoir acccès s'ils le désirent.

Le greffier m'informe qu'il s'agit bien de la liste de documents que je lui ai transmis tout au cours de l'été. Puis-je avoir une motion visant à déposer ces documents à titre de pièces chez le greffier du Comité?

M. Oostrom: Je propose la motion.

La motion est acceptée

Le président: Voilà pour les deux points d'ordre administratif qui viennent s'ajouter au premier objectif de la réunion de ce matin, soit l'audience de deux groupes de témoins.

Le premier groupe représente le Bureau du Haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. M. Oystein Stabrun est le représentant au Canada du Haut commissaire des Nations Unies. Il est accompagné de M. Jean-François Durieux, conseiller juridique auprès du Haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Bienvenue à tous deux. Nous attendons avec intérêt votre témoignage.

Voulez-vous nous présenter une déclaration, après quoi nous pourrons passer aux questions?

M. Oystein Stabrun (représentant du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés): Oui, monsieur le président, nous voulons vous présenter une déclaration.

Monsieur le président et honorables membres du Comité, le Haut commissaire pour les réfugiés, M. Poul Hartling, m'a demandé de transmettre au Canada ses remerciements sincères pour son appui inconditionnel à la cause des réfugiés. Votre pays, en tant que membre éminent de notre comité administratif a toujours fait preuve de beaucoup d'intérêt et de bonne volonté pour tenter de trouver des solutions aux problèmes des réfugiés.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de rencontrer ceux qui auront la tâche difficile de concevoir un nouveau système qui permette de reconnaître le statut de réfugié. Les yeux du monde entier sont tournés vers vous. Il est encourageant de constater l'ouverture d'esprit et le sérieux avec lequel vous discutez des procédures d'admission au Canada, alors que les attitudes deviennent de plus en plus intransigeantes ailleurs.

Le rapport préparé par M. Plaut témoigne lui aussi de cet esprit louable qui imprègne la tradition humanitaire de longue date du Canada. Nous avons étudié de très près ce rapport, et nous le considérons comme une contribution d'importance aux droits des réfugiés puisqu'il recommande d'améliorer la situation de tous ceux qui cherchent asile au Canada.

Nous nous limiterons à commenter un certain nombre de domaines dans lesquels l'expérience du Haut commissariat

[*Text*]

report recommends that the provisions of cessation and exclusion contained in article 1 of the 1951 convention be incorporated into Canadian legislation. This is a positive suggestion, in that these provisions are an integral part of the refugee definition.

However, one issue not addressed by the report is the mechanism for initiation of procedures for the cessation of refugee status. We recommend that any such procedure follow that proposed for the determination of status and that equivalent guarantees and right of appeal be provided.

It is my feeling that occurrences where Canada seeks revocation of refugee status will be reared and only prompted by the most serious circumstances. The same can be said of the application of article 1(F)(*b*) of the convention, which states that a person is excluded from refugee status if he has committed a serious non-political crime outside the country of refuge prior to his admission to that country as a refugee.

Refugee status-determining bodies in all parts of the world have encountered problems in interpreting the words "serious non-political crimes". For the purpose of this exclusion clause, we fully concur, therefore, with the report's recommendation that when applying this clause the Refugee Board determine whether the gravity of the offence is sufficiently serious to deny protection when balanced against the degree of persecution feared. Indeed, the drafters of the 1951 convention had expressed the same view, that the crime must be serious in proportion to the persecution which the applicant fears.

• 0920

On the question of access to the procedure, we welcome the principle that Canadian procedures should be open to all applicants for refugee status and that all applicants be entitled to an oral hearing, with the exception of so-called inadmissible applications. We would like to offer three comments on inadmissibility.

The report recommends that an application should be treated as inadmissible if presented after an established time limit. Conclusion 15 of the thirtieth executive committee, when considering the subject of refugees without an asylum country, stated:

> while asylum-seekers may be required to submit their asylum request within a certain time limit, failure to do so, or the non-fulfilment of other formal requirements, should not lead to an asylum request being excluded from the consideration.

It is noted, however, that the report also recommends that claimants be accorded an oral hearing if they can offer an acceptable explanation for the delay in making the claim.

The report further recommends that a claim be treated as legally inadmissible where:

[*Translation*]

peut être le mieux mis à contribution. Le rapport recommande d'incorporer aux lois canadiennes les dispositions de cessation et d'exclusion contenues à l'article 1 de la convention de 1951. Il s'agit d'une suggestion très positive, puisque ces dispositions sont une partie intégrante de la définition de réfugié.

Néanmoins, le rapport ne parle pas du mécanisme permettant d'ouvrir les procédures menant à la suspension du statut de réfugié. Nous recommandons que ces procédures soient les mêmes que celles qui permettent de reconnaître le statut de réfugié et que l'on prévoie les mêmes garanties et le droit d'appel.

J'ai l'impression que le Canada ne cherchera à révoquer le statut de réfugié que dans des cas bien rares et que ceux-ci ne seront justifiés que par des circonstances très graves. On peut dire la même chose de l'application de l'alinéa 1(F)(*b*) de la convention selon lequel on peut révoquer le statut de réfugié si la personne a commis un crime non politique grave à l'extérieur de son pays de refuge, avant qu'il y soit admis à titre de réfugié.

Tous les organismes de reconnaissance de statut de réfugié du monde ont eu de la difficulté à interpréter l'expression «crime non politique grave». Aux fins de cette clause d'exclusion, nous souscrivons sans réserve à la recomandation du rapport selon laquelle, lorsqu'il applique cette clause, l'Office des réfugiés devra décider si l'infraction est suffisamment grave pour justifier le refus d'une protection, malgré l'éventualité de persécution. Les auteurs de la convention de 1951 avaient d'ailleurs exprimé la même opinion, c'est-à-dire que le crime doit être suffisamment grave au regard des persécutions dont le requérant pourrait éventuellement faire l'objet.

En ce qui concerne l'accès à la procédure, nous accueillons avec plaisir le principe selon lequel les procédures canadiennes devraient être ouvertes à tous les candidats au statut des réfugiés et que ces derniers devraient avoir droit à l'instruction orale de leurs causes, à l'exception des candidatures dites inadmissibles. Permettez-moi trois observations au sujet de l'inadmissibilité des candidatures.

Le rapport recommande de considérer une demande comme inadmissible si elle est présentée après la date limite fixée. Dans sa conclusion numéro 15, le trentième comité administratif déclarait ce qui suit, en ce qui concerne les réfugiés sans pays d'asile:

> Alors que l'on peut raisonnablement exiger de ceux qui cherchent asile dans un pays de soumettre leur candidature dans un délai prescrit, le défaut de le faire ou encore le non respect de certains autres critères officiels ne devraient pas entrainer le rejet d'une demande d'asile.

Nous remarquons cependant que le rapport recommande également d'accorder aux candidats une instruction orale de leurs causes, si ces derniers peuvent expliquer de façon satisfaisante la raison pour laquelle il a attendu que le déla soit expiré.

Le rapport recommande également l'irrecevabilité juridique d'une demande dans le cas où:

[*Texte*]

even if all the facts brought forward by the claimant are assumed to be true, they do not in any way relate to the criteria stated in the Convention definition and would not constitute a proper basis for a refugee claim under our law and the Convention.

This description is identical with that adopted by the executive committee in its conclusion 30 on so-called manifestly unfounded or abusive claims. At the same time, however, the executive committee recognized the substantive character of a decision that a claim is manifestly unfounded or clearly abusive, and therefore recommended *inter alia* that such a claim "should be established by the authority normally competent to determine refugee status" and that "the applicant should be able to have a negative decision reviewed before rejection at the frontier or forceable removal from the territory".

The notion of legal inadmissibility as envisaged by the report may give rise to dangers in so far as it could often involve a substantive evaluation of a claim by an authority other than that called upon to determine refugee status. UNHCR therefore recommends that such matters be kept within the jurisdiction of the Refugee Board.

The report also deals with the notion of protection elsewhere, which in our view should be treated as an inadmissibility clause, provided that the very strict criteria defined by the report apply. As you recall, the report requires for protection elsewhere to come into play that the person concerned be a permanent resident of another state to which he or she has an absolute right of re-entry or be in possession of a valid convention travel document with a return clause issued by another state. Of course, provision must also be made for cases where the applicant alleges fear or persecution in his former country of refuge.

Another very positive suggestion made by Dr. Plaut relates to the granting of permanent residence in Canada to those who have made a successful claim to refugee status. We are confident that, by entrenching current practices into law, the Canadian legislator will make it a rule for convention refugees to access permanent residence status. In cases where considerations of a security nature are invoked to deny such residence, it is suggested that they follow closely the spirit of article 32 of the convention that stipulates expulsion only on grounds of compelling reasons for national security or public orders and only after due process of law.

While you are discussing proposed improvements to existing legislation regarding refugees, I wish to stress the support for Dr. Plaut's recommendations that refugees be protected from penalization from illegal entry and that the entry to Canada of immediate family members of a convention refugee be facilitated, as we are all aware that the refugee's plight is frequently accentuated by family separation.

[*Traduction*]

En dépit de leur véracité assumée, les faits avancés par le revendicateur ne se rapportent aucunement aux critères précisés dans la définition de la Convention et ne pourraient fonder une revendication du statut de réfugié aux termes de notre législation et de la Convention.

Cette description est identique à celle qu'a adopté le comité administratif dans sa conclusion numéro 30 sur les demandes sans fondements ou abusives. Cependant, le comité reconnait parallèlement le caractère substantif d'une décision selon laquelle une demande est manifestement sans fondement ou clairement abusive, et recommande entre autre qu'une telle demande soit établie par les autorités normalement compétentes pour reconnaitre le statut de réfugié et que les revendicateurs dont la demande a été refusée aient la possibilité de faire réexaminer la décision avant de faire l'objet d'une mesure d'expulsion ou de refoulement du territoire.

La notion d'irrecevabilité juridique telle qu'envisagée dans le rapport peut donner lieu à des dangers dans la mesure où elle suppose souvent une évaluation approfondie d'une demande par une autorité autre que celle qui est chargée de reconnaitre le statut de réfugié. Le Haut Commissariat recommande donc que ces questions continues à être du ressort de l'Office des réfugiés.

Le rapport traite également de la notion de protection dans un autre pays, ce qui devrait être considéré à nos yeux comme une clause d'irrecevabilité dans la mesure où les stricts critères définis dans le rapport s'appliquent. Vous vous rappelerez que selon le rapport, la clause de la protection d'un autre pays entre en jeu lorsque la personne intéressée est résidente permanente d'un autre état dans lequel elle a le droit absolu de revenir ou lorsque cette personne possède un document de voyage valide au terme de la Convention stipulant qu'un autre état permet à la personne en question de revenir sur son territoire. Il faut bien sûr prévoir les cas où les requérants prétendent qu'ils craignent d'être persécutés dans leur ancien pays de refuge.

M. Plaut suggère également d'une façon très positive d'accorder le statut de résident permanent au Canada à tous ceux qui ont obtenu le statut de réfugié. En rendant légales les pratiques actuelles, nous sommes certains que les législateurs canadiens se feront une règle d'accorder la statut du résident permanent aux réfugiés en vertu de la Convention. Là où l'on invoque des raisons de sécurité pour refuser ce statut de résident, on suggère de suivre de près l'article 32 de la Convention selon lequel l'expulsion ne peut être justifiée que pour des raisons de sécurité nationale ou d'ordre public et ne peut avoir lieu que par procédure judiciaire devant les tribunaux.

Puisque vous discutez des améliorations possibles à la loi actuelle concernant les réfugiés, je tiens à vous faire part de mon appui aux recommandations de M. Plaut sur laquelle les réfugiés doivent être exempts de toute pénalisation pour raison d'entrée illégale au pays et selon laquelle l'arrivée au Canada des membres de la famille immédiate d'un réfugié au terme de la convention devrait être facilité, étant donné que le triste sort de ceux-ci est souvent accentué par la séparation de leur famille.

[*Text*]

• 0925

Regarding procedures for determining refugee status, the UNHCR is pleased to note that all three models proposed are directed at ensuring a fair procedure in line with conclusion No. 8 of the Thirty-Eighth Executive Committee. The report, in particular, recommends the establishment of a clearly identifiable decision-making authority and provision for appeal. Each model avoids initial decision-making by a single individual, subject only to judicial review. UNHCR has noted the relative advantages and disadvantages cited by Dr. Plaut in respect of each model and the final choice of procedure will doubtless depend also on the decisions relating to regionalization and institutional structure.

An in-system review would certainly have advantages. At the same time, however, it may call for corresponding measures to expedite procedures.

UNHCR fully shares the belief that a non-adversarial system is most suited to the determination of refugee status. This is acknowledged by the report and is in line with the recommendations contained in the *UNHCR Handbook on Procedures and Criteria for Determining Refugee Status*. The office remains available to share its knowledge and experience of other systems, with particular reference to questions of evidence and documentation and the interrogatory or investigative functions of decision-makers in such procedures.

We welcome the invitation extended to the office to continue its involvement in the procedure for determining refugee status. The precise manner of its participation will naturally depend upon the procedural model chosen and upon the resources of the UNHCR branch office in Canada.

In addition to the role envisaged by the report, the Canadian government may wish to consider, according to UNHCR, a formal right to become a party in any appeal proceedings before the Federal Court of Canada in which a person is or claims to be a refugee.

We fully support the emphasis given in the report to training and expertise. The office is keen to make a contribution to the efforts in this regard and to be associated with the strengthening of local documentary or jurisprudential resources. It welcomes the proposal that it should become a member *ex officio* of the Refugee Board and that it assist in the training and eduction of staff in the compilation of the documentation.

Needless to say, the office looks forward to continued close co-operation with the Canadian authorities in regard to the determination of refugee status.

UNHCR would like to acknowledge the important role which community involvement has played in the working of the Refugee Status Advisory Committee. The office hopes that appointments to the new authority will continue to take advantage of the reserve of human and humanitarian experiences present in the Canadian community.

[*Translation*]

Eu égard aux dispositions de reconnaissance du statut de réfugiés, notre Haut Commissariat est heureux de constater que les trois modèles proposés visent à assurer l'équité de la façon de procéder conformément à la conclusion numéro 8 du trente- huitième comité administratif. Le rapport recommande en particulier d'établir un organisme décisionnaire clairement identifiable et la possibilité d'interjeter appel. Chaque modèle évite la prise de décision initiale par un juge individuel, décision qui ne pourrait être remise en vigueur que lors d'une révision d'ordre judiciaire. Le Haut Commissariat remarque que les avantages et inconvénients relatifs de chaque modèle énumérés par monsieur Plaut ainsi que le choix final sur la façon de procéder dépendront sans aucun doute de décisions ayant trait à la régionalisation et à la structure de l'institution.

Il est certain qu'une révision interne comporte des avantages. Cependant, il serait peut-être souhaitable d'instaurer des mesures correspondantes pour expédier les procédures.

Le Haut Commissariat partage la conviction selon laquelle un système non contradictoire permet le mieux de reconnaître le statut des réfugiés. C'est ce que reconnaît le rapport et c'est ce qui correspond aux recommandations du Haut Commissariat dans ces «procédures et critères servant à reconnaître un statut de réfugiés». Nous sommes disposés à partager nos connaissances et notre expérience des autres systèmes, en particulier en ce qui concerne les questions de preuve et de documentation, de même que de fonctions d'interrogation et d'enquête chez les décisionnaires au cours des procédures.

Nous sommes heureux que l'on ait demandé à notre bureau de continuer à participer à tout le processus de reconnaissance du statut de réfugiés. La façon dont nous y participerons dépendra évidemment du modèle de procédure choisie et des ressources dont disposera notre bureau du Haut Commissariat du Canada.

Outre le rôle envisagé dans le rapport, le gouvernement canadien pourra peut-être envisager, selon le Haut Commissariat, de demander officiellement le droit de devenir partie à tout appel interjeté devant la Cour fédérale du Canada par une personne qui réclame le statut de réfugié ou qui en est un.

Nous souscrivons sans réserves aux efforts de formation et d'acquisition des connaissances pertinentes soulignées dans le rapport. Notre bureau est désireux de contribuer à ces efforts et de s'associer à la mise en place de ressources de documentation locale ou de ressources en jurisprudence. Nous accueillons avec plaisir la proposition de devenir membre ex officio de l'Office des réfugiés et d'aider à former et à instruire le personnel en compilation des documents.

Notre bureau envisage avec plaisir de continuer à collaborer avec les autorités canadiennes en tout ce qui concerne la reconnaissance du statut de réfugiés.

Le Haut Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés désire reconnaître le rôle fort important qu'a joué la participation des collectivités dans les travaux du comité consultatif sur le statut des réfugiés. Nous espérons que les personnes nommées au nouvel organisme envisagé continueront à puiser

[*Texte*]

Finally, I would like to add that Canada's unwavering commitment to the fundamentally humanitarian principles has greatly assisted us in our endeavours to strengthen the capacity and will of the international community to do more in resolving the problems of the refugees. Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Stabrun. It is obvious that the document has been closely read and closely studied, and thank you for your views on the parts you chose to highlight.

I wonder, before we move to questions, if you might just take a minute or two and tell us about the United Nations High Commissioner for Refugees. For example, what kind of an organization is it and how is it funded? You have invited us to deal with your proposal, but perhaps in law we would like to provide you with a formal seat at the table on appeal. I think it would be helpful to committee members if they understood a little better what that office was, how it is staffed and what kind of training people go through. Is it reasonable to ask you to give us that information on the record?

Mr. Stabrun: Thank you, Mr. Chairman and hon. members. The Office of the High Commissioner was established in 1951 by the States, by the United Nations. At that time the burden of refugees was mainly in the wake of the Second World War. It continued and resolved the refugee problems in Europe. It was initially thought one would be able to deal with the refugee issues in the course of a four- or five-year period. As it turned out, new situations arose and it was realized that the continuation of the office was necessary.

• 0930

In 1967, to enable the convention to be applied to other areas and other groups of refugees as well, a protocol was adopted to the convention that made this possible. The office in Canada was opened in 1975 and has served here since, served the Canadian public.

Our primary objective in the world is that of international protection. It is to provide legal advice on the application of international legal instruments, apply it to refugees in co-operation with the Canadian government and to extend assistance in matters related to resettlement and family reunion and voluntary repatriation.

We have our other task, that of humanitarian assistance to refugees. The organization relies totally on voluntary funds from the member states. And I would like to mention here at this time that the organization is facing serious financial problems. The refugee influx is continuing, increasing, and although we have generous contributions from many countries, the refugee burden has not decreased and has put us in a rather precarious situation at the moment.

[*Traduction*]

à même les vastes expériences humaines et humanitaires présentes dans la collectivité canadienne.

Je voudrais enfin ajouter que l'engagement sans faille du Canada aux principes humanitaires fondamentaux nous a grandement aidés dans nos tentatives visant à renforcer la capacité et la volonté de la collectivité internationale de mieux résoudre les problèmes que posent les réfugiés. Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Stabrun. Il est évident que vous avez lu et étudié de près le document en question, et merci d'en avoir commenté certaines parties.

Avant de passer aux questions, pourriez-vous consacrer une minute à nous expliquer ce qu'est le Haut Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés. Quel genre d'organisme constituez-vous et où allez-vous chercher vos fonds? Vous nous invitez à répondre à votre proposition, mais nous voudrions peut-être vous fournir légalement une place officielle à la table d'appel. Il serait sans doute utile aux membres du comité de mieux comprendre comment vous fonctionnez, qui sont vos membres et quel genre de formation votre personnel a suivi. Pouvez-vous nous répondre officiellement?

M. Stabrun: Merci, monsieur le président et membres du comité. Le bureau du Haut Commissaire a été fondé en 1951 par les États-Unis et les Nations-Unies. À cette époque là, la grande majorité des réfugiés provenaient de la deuxième guerre mondiale. Notre bureau a donc résolu le problème des réfugiés en provenance de l'Europe. On pensait à l'origine pouvoir régler une fois pour toute tous ces problèmes en l'espace de quatre ou cinq ans. Evidemment, de nouvelles situations ont finalement amené les gens à comprendre qu'il fallait maintenir le haut commissariat dans ses fonctions.

En 1967, pour permettre à la convention d'être appliquée à d'autres domaines et à d'autres groupes de réfugiés, un protocole a été annexé à la convention pour rendre la chose possible. Au Canada, le bureau de représentation du haut commissariat a été ouvert en 1975 et il est au service de la population canadienne depuis cette année-là.

Notre principal objectif, dans le monde, est celui d'une protection internationale. Nous prodiguons notre conseil juridique là où les conventions internationales doivent être appliquées, dans la mesure où les réfugiés sont concernés, et cela en coopération avec le gouvernement canadien, et nous offrons notre assistance chaque fois qu'il est question de réinsertion, de réunion des familles, et de rapatriement volontaire.

Mais nous assumons également une autre tâche, à savoir celle de l'assistance humanitaire aux réfugiés. Notre trésorerie dépend de la cotisation bénévole des États membres. J'aimerais donc ajouter ici qu'en ce moment nous avons de graves problèmes financiers. En effet, le nombre des réfugiés de par le monde ne cesse de s'accroître, et en dépit de contributions généreuses de certains pays, notre fardeau ne va pas diminuant, et nous nous retrouvons en ce moment dans une situation précaire.

[*Text*]

The Chairman: Just a slight follow-up. How many refugees does your organization estimate there are in the world at this time?

Mr. Stabrun: At the moment we estimate there are 10 million refugees.

The Chairman: Okay. And the source of your funding is through member nations of the UN. But it is somewhere near half the nations that actually make a contribution to your work, is that correct? It is my memory that is serving me here since last fall, that it is about half the . . .

Mr. Stabrun: I think that would be correct to say, if that many. Yes.

The Chairman: Okay. And those would include all of the nations known as the western bloc. In other words, it is an organization supported by every member state that would consider itself part of that western bloc.

Mr. Stabrun: That is correct.

The Chairman: And in terms of your Canadian operation, is it a full-time professional staff or is it a staff augmented by volunteers? Could you give us just a sense of that?

Mr. Stabrun: Our staff here in Canada, we are three professional staff, what we call professional staff. We have a total of about 450 professional staff around the world. We are three here in Canada. We do not have voluntary staff. In addition to the things I mentioned, we see the public awareness information as a very important task and to encourage the understanding and the application and support for the refugee cause through information and services.

The Chairman: A crunch question for the committee, I think. Throughout the Plaut report there is a flavour of holding hearings where the people are, regional panels and so on. In my mind, I have wondered whether the United Nations High Commissioner for Refugees had a voluntary network where there might indeed be people living in Calgary or in the Gaspé or different parts of Canada that could represent your organization at those hearings. In our determination, are we in a situation where we have to take into account the limited resources of your organization? In whatever we might recommend to government, do we have to clearly keep in mind that you have limited resources and that they are geographically fixed? Or is there a mechanism that would broaden the net easily or not?

• 0935

Mr. Stabrun: I think our financial constraints at this time would make it very difficult to expand our operation. I think that, with the resources at hand for the organization, we have at the moment, for this year, a shortfall of $100 million U.S. The priority at the moment is given to the mass influx of refugees and to the emergency operations. I think it is very difficult to envisage that we would be in a position to extend our funding much further for this.

[*Translation*]

Le président: J'aimerais ajouter une petite question là-dessus. Combien de réfugiés y aurait-il, d'après vos estimations, dans le monde?

M. Stabrun: En ce moment nous estimons leur nombre à 10 millions.

Le président: Très bien. Et vous êtes financés par les nations membres de l'ONU. En fait, il y a à peu près la moitié de ces nations membres qui contribuent effectivement à votre effort, si je ne me trompe? Je me reporte ici à mon information qui date de l'automne dernier, et à peu près la moitié . . .

M. Stabrun: Je pense que c'est assez exact, tout au plus la moitié.

Le président: Très bien. Ce qui inclurait d'ailleurs toutes les nations du bloc dit occidental. Bref, c'est un organisme auquel cotise chaque État se considérant comme partie intégrante du bloc occidental.

M. Stabrun: Oui.

Le président: Pour ce qui est de votre bureau au Canada, est-il sous la responsabilité de fonctionnaires permanents, auxquels se joint ensuite un certain nombre de volontaires? Pourriez-vous nous en parler un petit peu?

M. Stabrun: Nous sommes ici trois représentants permanents, notre personnel attitré. Il y en a comme cela 450 dans le monde. Nous sommes trois au Canada, et nous ne faisons appel à aucun bénévole. En plus de ces tâches que j'ai énumérées, j'aimerais dire que nous attachons beaucoup d'importance au travail de sensibilisation du public, un travail d'information qui vise à nous faire connaître, et à faire connaître les conditions dans lesquelles nous apportons notre assistance aux réfugiés.

Le président: Une question qui va certainement intéresser le Comité, est celle des audiences qu'évoque le rapport Plaut, audiences qui seraient tenues sur place, en recourant à des panels régionaux. Je me suis toujours demandé si le Haut commissariat pour les réfugiés disposait d'un réseau de volontaires qui pourraient le représenter, à Calgary ou en Gaspésie, lorsque de telles audiences auraient lieu. Dans cette question de l'octroi du statut de réfugiés, sommes-nous en ce moment dans une situation telle qu'il nous faille effectivement commencer à tenir compte des ressources limitées dont vous disposez? Quelles que soient les recommandations que nous ferons au gouvernement, ne devons-nous pas garder très présent à l'esprit ce caractère très limité de vos ressources, et le fait qu'elles sont réparties géographiquement? N'y aurait-il pas une façon d'élargir votre réseau d'intervention?

M. Stabrun: Je pense que notre situation financière, pour le moment, rendrait très difficile d'étendre notre réseau. Étant donné notre budget de cette année, nous pouvons dire qu'il nous manque 100 millions de dollars américains. Nous donnons en ce moment la priorité aux mouvements importants de réfugiés, et aux interventions d'urgence. Et il semble difficile d'imaginer que nous puissions véritablement augmenter nos ressources financières.

[*Texte*]

The Chairman: Okay. I thank you. Other members may have other questions, but I wanted to set the scene. Mr. Hamelin is the only name on my list at this point; Mr. Heap, Mr. Jourdenais.

Monsieur Hamelin, vous avez la parole.

M. Hamelin: Merci beaucoup, monsieur le président.

Quel est le budget global du Haut-commissariat, et quelle est la contribution canadienne à ce budget?

Mr. Stabrun: Hon. member, the Canadian contribution is divided in two. At the moment, for this year, it is approximately $15 million U.S.. But in addition to this comes contribution-in-kind.

The Chairman: Contribution-in-kind includes provision of food and medicine and so on.

Mr. Stabrun: Exactly.

Mr. Hamelin: What is the total budget of your organization?

Mr. Stabrun: Our total budget for this year is in the region of U.S. $450 million.

Mr. Hamelin: Do you consider that the contribution of Canada is enough?

Mr. Stabrun: Oh, certainly, Canada is one of our strongest supporters, in terms of both financial support and receiving refugees to the country. But at this very difficult moment, we are also asking even our strongest supporters whether it is possible to find ways to meet shortfalls, realizing that very generous contributions have already been made.

M. Hamelin: Considérez-vous que la contribution canadienne, comparativement à celle des autres partenaires, est parmi les plus importantes qui sont apportées à votre organisation?

Mr. Stabrun: Oh, indeed; per capita, Canada is definitely one of our strongest supporters. There is no doubt about it.

M. Hamelin: Donc, nous n'avons pas à avoir honte des efforts que nous faisons pour votre organisation.

M. Jean-François Durieux (conseiller juridique, Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés): Je ne crois pas, non. Sûrement pas.

M. Hamelin: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Hamelin. Monsieur Heap.

Mr. Heap: Thank you, Mr. Chairman.

Thank you, Mr. Stabrun for your very concrete comments. There are a great many comments. Some of us will probably wish to review the record of this meeting to find further points that we will need to raise at a later time.

[*Traduction*]

Le président: Très bien, je vous remercie. Les membres du Comité ont également des questions à poser, mais je voulais tout d'abord préciser certaines choses. M. Hamelin est pour le moment le seul nom sur ma liste.

Mr. Hamelin, you have the floor.

Mr. Hamelin: Thank you very much, Mr. Chairman.

What is the total budget of the High Commission, and what is the Canadian contribution to that budet?

M. Stabrun: La contribution canadienne, monsieur le député, est faite de deux volets. Pour le moment, elle se monte à environ 15 millions de dollars, auxquels s'ajoutent ensuite des contributions en nature.

Le président: Ce qui comprend donc la livraison de denrées alimentaires, de produits médicaux etc.

M. Stabrun: Exactement.

M. Hamelin: Quel est votre budget total?

M. Stabrun: Pour cette année il est aux environs de 450 millions de dollars américains.

M. Hamelin: Pensez-vous que la contribution canadienne soit suffisante?

M. Stabrun: On peut dire que le Canada est un de nos premiers soutiens, aussi bien en raison de sa contribution financière que du nombre des réfugiés qu'il accueille. Mais étant donné nos difficultés du moment, nous demandons même à nos donateurs les plus généreux s'il n'est pas possible de nous aider à combler notre déficit, tout en sachant très bien qu'ils ont déjà été très large.

Mr. Hamelin: Do you think that the Canadian contribution, relatively, is one of the most important ones to your organization?

M. Stabrun: Très certainement, par habitant, en tous les cas, on peut dire que le Canada vient en haut de la liste. Cela ne fait aucun doute.

Mr. Hamelin: So we do not have to be ashamed of what we contribute to your organization.

Mr. Jean-François Durieux (Legal Counsel, United Nations High Commission for the Refugees): I do not think so. Surely not.

Mr. Hamelin: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Hamelin. Mr. Heap.

M. Heap: Merci, monsieur le président.

Je remercie M. Stabrun pour ses informations très concrètes. Il y a des tas de choses dans votre exposé. Certains d'entre nous se reporteront certainement ultérieurement au compte rendu de séance pour y reprendre certains éléments dont nous rediscuterons plus tard.

[*Text*]

• 0940

Several points interested me especially. One was this question of inadmissible claims. If I understand rightly, in commenting on Rabbi Plaut's report you made several comments suggesting additional considerations in the treatment of inadmissible claims: about the time limit, about the determination of facts irrelevant to the criteria. But I thought the most interesting point you made, if I got it correctly, was that you would like us to keep all substantive decisions under the board that is charged with making refugee determinations rather than with any other official or officer. Am I correct in that last point?

Mr. Stabrun: Yes.

Mr. Heap: For example, one of the suggestions in the Plaut report is that there be a refugee officer who would do some preliminary work. I believe it is not the intention of the report that the refugee officer would hold back or divert any of the claims from the Refugee Status Advisory Committee. He would simply prepare the material. But I take it you would want every claim . . . even if it might be thought in advance to be worthless, or even if it might be found afterwards also to have been worthless, you would prefer that every claim come before the board that is making those decisions. Is that the case?

Mr. Durieux: Yes. In fact what we pointed to is that there seems to be not really a contradiction . . . but we see a problem in the reasoning of Dr. Plaut at that stage. We certainly commend his observations regarding the so-called "manifestly unfounded" claims. In fact, Dr. Plaut makes a very deep analyis of the concept, to come to the conclusion that the concept should not be accepted as such.

When it comes to inadmissibility, our fear is that the notion of legal inadmissibility in a way reintroduces the same concept and leaves the consideration of that inadmissibility to the refugee officer. So it seemed that on the one hand Dr. Plaut says the manifestly unfounded character of a claim must be assessed by the Refugee Board; on the other hand he says the legal admissibility of the claim can be assessed by the refugee officer. The problem is that the line between legal inadmissibility and the manifestly unfounded claim is very thin.

Mr. Heap: I share a certain uneasiness there. I notice on the one hand that on page 93 of Rabbi Plaut's report he makes a very firm statement that because of our geography we are not inundated with refugee claims made by persons seeking only to better their economic situation at whatever time he wrote that report. That seems to mean that on the basis of his inquiries, there were very few people claiming to be refugees, in the sense we use the word, who did not have at least some basis for that claim.

This goes contrary to a statement made repeatedly to the press by one who until recently was a very responsible person in this process, saying that 65% of the claims have been found

[*Translation*]

Il y en a plusieurs qui ont plus particulièrement retenu mon attention. Je pense notamment à cette question des demandes non fondées. Si je vous ai bien compris, et dans votre commentaire du rapport du rabbin Plaut, vous avez demandé que l'on réfléchisse à un certain nombre de choses pour ce qui est de ces demandes non fondées: notamment à la question de limite dans le temps, ainsi qu'à la définition des éléments qui ne doivent pas être retenus lors de l'établissement des critères. Mais ce que vous avez dit de plus intéressant, si je vous ai bien compris, c'est que nous devrions charger l'office responsable de l'octroi du statut de réfugié, de toutes les décisions importantes, plutôt que tout autre fonctionnaire ou agent. Est-ce bien cela?

M. Stabrun: Oui.

M. Heap: Ainsi, le rapport Plaut propose qu'un agent chargé des réfugiés fasse tout le travail préliminaire. Mais cet agent ne serait absolument pas chargé de retenir ou de refuser certains des dossiers, avant qu'il ne soit avisé par le Comité consultatif du statut de réfugié. Il aurait pour rôle de simplement préparer les dossiers. Mais d'après vous chaque dossier . . . même si a priori on peut avoir l'impression que la demande n'est pas fondée, ou ce qui pourrait effectivement ensuite être confirmé, vous préférez que l'office chargé de prendre les décisions puisse prendre connaissance de chacune des demandes. Est-ce bien cela?

M. Durieux: Oui. Nous avons voulu faire remarquer, ce qui n'est peut-être pas à proprement parler une contradiction . . . mais le raisonnement de M. Plaut fait ici pour nous problème. Nous nous félicitons de ses analyses concernant les demandes «manifestement non fondées». Mais en fait, M. Plaut, après une analyse approfondie de la question, en arrive à conclure que cette notion ne devrait absolument pas être retenue.

Lorsque l'on parle d'irrecevabilité aux fins de la loi, nous pensons finalement que c'est la même idée qui est reprise, et nous craignons que ce soit l'agent chargé des réfugiés qui ait à prendre ce genre de décision. Nous avons donc d'un côté le M. Plaut qui dit de façon très claire que c'est à l'office chargé des réfugiés de conclure si oui ou non une demande est manifestement non fondée, et d'un autre côté, il reprend le concept d'irrecevabilité aux fins de la loi, dont aurait à décider l'agent chargé des réfugiés. Or, cette distinction entre l'irrecevabilité aux fins de la loi, et ce qui constitue une demande manifestement non fondée, est très difficile à établir.

M. Heap: J'ai également quelque difficulté à suivre cela. Par ailleurs, et d'après certaines déclarations du rabbin Plaut à la page 93—il est catégorique là-dessus—la situation géographique de notre pays expliquerait que nous ne soyons pas inondés de demandes de personnes réclamant le statut de réfugiés, et qui n'en attendraient en fait qu'une amélioration de leur situation matérielle; du moins à l'époque où il a écrit son rapport. Cela voudrait dire que dans les recherches qu'il a faites, il a trouvé très peu de demandes qui ne soient pas, d'une manière ou d'une autre, justifiées.

Cela est en contradiction avec ce qu'a déclaré à plusieurs reprises à la presse une personne qui, jusqu'à tout récemment, avait un poste de responsabilité dans ce domaine, et d'après

[*Texte*]

to be untrue. It has been put in various ways: generally, 65% or 70% of the claims, according to that official, and it was repeated often in the press, were not really refugee claims at all. But Dr. Plaut seems to find quite the contrary to that blanket statement by our former official.

Do you feel the statement on page 93 of Dr. Plaut's report sufficiently guards against a wrong interpretation of legal inadmissibility, or do you see some way it could be better stated?

• 0945

Mr. Durieux: I think it is perfectly stated on page 93. I certainly have no problem with the statements there. The problem comes from the introduction of the notion of legal inadmissibility a bit further in the report.

On the question of 65%, I am sure most members here know, as I know this from my active participation in the deliberations of the Refugee Status Advisory Committee, the 65% is very truly the rate of refusal of claims at the level of the Refugee Status Advisory Committee. But those claims are not manifestly unfounded; they are simply not well founded. I think that makes a lot of difference, so we would not like a confusion to arise there. Of that 65%, I would say that probably more than 5% or 10% are manifestly unfounded, even if we accept a definition of that concept.

Mr. Heap: I see. Just to try to complete it, in the section where Dr. Plaut proposes the procedure beginning, I guess, on page 103 or 104 and 105, he says:

> The concept manifestly unfounded claims should be abandoned. Instead, the concept of inadmissible claims should be introduced, with its three categories (legally inadmissible, passed time limit, repeat claim)

Do you see any way of guarding that so as not to be subject to the kind of unfortunate result you suggested?

Mr. Durieux: As Mr. Stabrun said earlier, we have absolutely no problem with the time limits or repeat claims, provided that the guarantee suggested by Dr. Plaut is present. On legal inadmissibility, it is certainly my impression that such concept is not very useful, that it may bring about more confusion than serve a real purpose.

I do not think there will be many claims made that have absolutely no relevance to any element of the definition. Most claims, even the most frivolous, always can be connected to at least some element of the definition. Therefore, it seems that we are creating there a category for a minimal percentage of claims and that it may be just as good to do without it.

Mr. Heap: Yes, thank you very much, Mr. Chairman.

[*Traduction*]

laquelle 65 p. 100 des demandes étaient sans fondement réel. Le chiffre varie un peu: en général on cite 65 à 70 p. 100 des demandes, qui d'après les déclarations de ce responsable, seraient des demandes sans fondement. M. Plaut semble donc d'un avis complètement opposé à cet ancien responsable.

Pensez-vous que ce qu'il dit à la page 93 de son rapport, soit une protection suffisante contre les interprétations erronées de la notion d'irrecevabilité aux fins de la loi, ou pensez-vous que cela puisse être mieux formulé?

M. Durieux: Je pense que c'est très bien dit à la page 93. Cela ne me pose aucune difficulté. Le problème vient de ce que le rapport aborde ensuite la notion d'irrecevabilité juridique.

Pour ce qui est du chiffre de soixante-cinq pour cent, je suis sûr que la plupart des membres du comité savent, comme je le sais d'expérience pour avoir participé aux délibérations du Comité consultatif du statut de réfugié, que ce chiffre est en fait le pourcentage des demandes qui sont rejetées par le comité. Mais ces demandes ne sont pas manifestement sans fondement; elles ne sont tout simplement pas suffisamment justifiées. Cela fait quand même une différence énorme, et il faudrait voir à ne pas confondre. Parmi ces soixante-cinq pour cent de demandes rejetées, je pense qu'il y en a entre cinq à dix pour cent qui sont manifestement sans fondement, si nous tenons à reconnaître la légitimité du concept.

M. Heap: Je vois. Pour terminer cela, je vous renverrai au paragraphe où M. Plaut fait un certain nombre de recommandations, si je ne me trompe aux pages 123, 124, ou 125, je cite:

> Le concept des demandes manifestement non fondées doit être abandonné. À la place, nous devrions introduire le concept des demandes irrecevables, comprenant trois catégories (irrecevable selon la loi, délai dépassé, revendications répétées);

Est-ce que vous pensez pouvoir accepter cela, afin notamment de ne pas s'exposer aux situations regrettables que vous avez évoquées?

M. Durieux: Comme l'a dit monsieur Stabrun tout à l'heure, nous n'avons aucun problème avec ce que propose M. Plaut pour ce qui est de l'expiration d'un certain délai, ou de l'impossibilité de répéter indéfiniment la même demande, à condition que les garanties dont il parle soient effectivement octroyées. Pour ce qui est de l'irrecevabilité juridique, je ne pense pas que le concept soit très intéressant, mais plutôt qu'il risque d'engendrer une certaine confusion, au lieu de servir l'objectif déclaré.

Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de demandes qui soient sans rapport aucun avec ce qui est prévu dans la définition. La plupart des demandes, même les plus farfelues, à première vue, peuvent toujours être rattachées d'une façon ou d'une autre à l'un des éléments utilisés dans la définition. Il me semble donc inutile, pour simplement ce petit pourcentage de demandes absolument sans fondement, de créer une nouvelle catégorie.

M. Heap: Bien, merci beaucoup monsieur le président.

[*Text*]

The Chairman: May I just follow up for one second about the contradiction Mr. Heap has drawn to our attention. As I went through the report, I wondered whether or not you had considered what difference it would make if that refugee officer were indeed an employee of the board rather than the department. Does that difference in principle make a difference to you? Or have you not considered it?

Mr. Durieux: We have not considered it very thoroughly. I do not think that is really an area where our input can be most useful. However, I think with the limited role given to the refugee officer—useful but limited role—not touching the substance of the claim—that is, the role suggested by Dr. Plaut—it does not make a big difference whether the person belongs to the department or belongs to the Refugee Board, with that kind of role.

The Chairman: I think Rabbi Plaut makes quite clear to us his concern about the enforcement side of the department and that there is a different mind-set required. The reason for a separate board and the real separation of the department from the board comes about from the reality that there is a different mind-set in the training and the experience of the people. And lying at the heart of this is your refugee officer, as proposed by Dr. Plaut, who in effect is an employee of the department subjected to career advancement, etc. So serving Canadian immigration law in a general sense would have to be a dominant factor in the person's mind. As for people on the board, we would expect the dominant factor to be serving the needs of refugees in the world.

• 0950

If you have a little more time to think about this and to discuss it, and if you have a recommendation for us on whom that person should be responsible to, please communicate it to us prior to October 9 through our clerk. But I would ask you to think a little bit more about it, because I suspect it is a dilemma which the committee must address before we make our final report. Is that the appropriate staffing model and appropriate line relationship, or should it be somewhat different? Thank you.

Can we turn now to Mr. Jourdenais.

M. Jourdenais: Merci, monsieur le président.

Je remercie nos invités d'être venus nous rencontrer ce matin. Ma question n'a pas vraiment trait à votre présentation.

Lorsqu'on fait venir des réfugiés, sur quoi se base-t-on pour les choisir? Vous avez dit tout à l'heure que 10 millions de réfugiés dans le monde attendent d'avoir un pays d'adoption. Est-ce qu'on les choisit à tour de rôle? Disons qu'il y en a 5,000 dans un camp. Est-ce que vous les choisissez à tour de rôle, par ordre alphabétique, par âge? Y a-t-il un règlement sur lequel on se base pour choisir les meilleurs sujets ou bien si on les prend à tour de rôle? Lorsqu'on rencontre des réfugiés—dans mon comté, il y en a beaucoup—, on voit qu'ils n'ont pas de profession. On a pris Untel, on l'a amené au pays, et on passe au processus qui dure éternellement, soit cinq ans. On l'a

[*Translation*]

Le président: Je voudrais revenir à cette contradiction relevé par monsieur Heap. En lisant le rapport, je me suis demandé si oui ou non vous aviez réfléchi à cette différence qu'il y aurait à ce que l'agent chargé des réfugiés soit un fonctionnaire de l'office plutôt que du ministère. Est-ce que c'est une différence importante pour vous? Y avez-vous pensé?

M. Durieux: Nous n'y avons pas pensé de façon très détaillée. Je ne pense pas que notre assistance puisse vous être très utile pour cela. Cependant, étant donné le rôle limité joué par l'agent—rôle utile mais limité, et qui n'a pas trait au fond de la demande, comme l'entend M. Plaut—je ne pense pas que cela fasse une très grande différence, qu'il soit fonctionnaire du ministère ou de l'office des réfugiés, comme il est conçu ici.

Le président: Je pense que pour le rabbin Plaut, cela fait une grande différence, et que lorsqu'il est question de faire appliquer la loi, l'état d'esprit est alors différent. La raison de créer un office séparé, distinct du ministère, tient à l'état d'esprit qui doit être différent, aussi bien à la formation que lorsque l'agent exerce ses fonctions. Or, l'agent, comme le conçoit M. Plaut, est tout de même au coeur de toute cette organisation, et il n'est pas indifférent qu'il puisse être fonctionnaire du ministère, avec tout ce que cela veut dire en matière de carrière, de promotions, etc. L'aspect dominant du mandat du candidat élu serait la mise en application de la Loi sur l'immigration. En revanche, les membres de l'Office devront d'abord et avant tout tenir compte des besoins des réfugiés dans le monde.

Si vous avez le temps d'y réfléchir, tentez de vous faire une recommandation sur l'organisme duquel la personne nommée devrait éventuellement relever. Veillez nous la communiquer avant le 9 octobre en la remettant au greffier. Je vous demande d'y réfléchir davantage car je soupçonne que notre Comité aura à faire face à ce dilemne avant de rendre son rapport final. Le modèle organisationnel et le rapport hiérarchique proposé, sont-ils appropriés ou conviendrait-il de les modifier quelque peu? Merci.

Nous passons maintenant à M. Jourdenais.

Mr. Jourdenais: Thank you, Mr. Chairman.

I would like to thank our witnesses for having come to appear this morning. My question is not really related to your presentation.

On what basis are refugees chosen to come to Canada? You mentioned earlier that there are 10 million refugees in the world waiting for a country to take them in. Do they take it in turns? If there are 5,000 refugees in a camp, do you choose them by alphabetical order, by age? Is there a rule of some sort used to choose the best prospects or are they taken in turn? In my riding there are a fair number of refugees and they do not seem to have any profession or trade. They just took any refugee and brought him into the country. And then there is that everlasting procedure that goes on for five years.

[*Texte*]

choisi, mais il a de la difficulté à se faire accepter. Sur quoi se base-t-on pour choisir les personnes qu'on fait venir au pays?

Mr. Stabrun: Hon. member, when I referred to 10 million refugees, it is what we consider the estimate of the total refugee population. But not all of them are for resettlement. We see if we can put them number one, two and three. The best solution is to repatriate, if it is at all possible for the refugee to return home. If it is not possible, then the next best solution is for the refugee to remain in the refugee-producing region, if you like, to be close to home. There may be possibilities at a later stage for him to easily return. He might also be in an environment he knows, maybe with people who are closely related to his own. But that is unfortunately not possible. Then we have the thousands for whom we have to find resettlement in countries like Canada, which has been particularly helpful in this respect.

We do not select refugees, as such, for resettlement. There are those who cannot be integrated in those first categories I mentioned. This group is, by their own definition, something we do not have control over; they remain. Then we do not select, but Canada then has the opportunity to see these people and to see if it is possible for some of them to go to Canada. Of course, there are those who make it to Canada on their own. But it is not up to us to make a selection.

• 0955

The Chairman: May I just take one second for clarification? But your organization would be helpful in identifying those refugee populations that are not likely to be resettled and therefore need resettlement in a third country.

Mr. Stabrun: In a third country.

The Chairman: So they would identify the South Vietnamese population as in that category. Then Canada would go in and make its own selection and decide how many and what . . .

Mr. Stabrun: Right.

The Chairman: So your help stops at the point of identifying the population that is not likely to be resettled in their home.

Mr. Stabrun: Well, we like to assist as far as we can, but we do not make the final selection.

The Chairman: Mr. Jourdenais.

Mr. Jourdenais: I do not know if *la deuxième question* pertains to your kind of work.

En ce qui concerne la clause de réunification familiale, certains visiteurs viennent au Canada avec l'intention de demander le statut de réfugié et de demander la réunification familiale par la suite.

Bien sûr, il y a le côté humanitaire de la question. On m'a justement soumis un cas du Chili. On a refusé à la fille l'entrée

[*Traduction*]

The refugees are selected but seem to have trouble getting accepted. What criteria are used in choosing refugees?

M. Stabrun: Lorsque j'ai mentionné qu'il y avait 10 millions de réfugiés dans le monde, je vous donnais une évaluation de la population réfugiée totale. Mais ils n'attendent pas tous le rétablissement. Disons qu'il y a trois catégories de réfugiés. La meilleure solution pour un réfugié est de pouvoir se rapatrier, quand c'est possible. Sinon, au pis aller, le réfugié reste dans la région d'où proviennent les réfugiés, c'est-à-dire, dans une zone limitrophe. Par la suite, il lui sera peut-être possible de rentrer dans sa propre région. Dans une zone limitrophe, il se trouve dans un environnement qui lui est peut-être familier, voire parmi un peuple qui ressemble au sien. Malheureusement, ce n'est pas toujours possible. Ensuite, il y a les milliers de réfugiés pour lesquels nous essayons de trouver un pays de rétablissement, comme le Canada, qui a été d'un grand secours.

Toutefois, nous ne choisissons pas pour ainsi dire les réfugiés destinés au rétablissement. Il y en a qui n'entrent pas dans les deux premières catégories que je viens de mentionner. Par définition, c'est un groupe sur lequel nous n'avons aucun contrôle, qui reste et qui attend. Il n'y a pas de processus de sélection comme tel, mais le Canada a l'occasion d'aller voir les réfugiés pour voir si certains d'entre eux ne peuvent pas retourner au Canada. Evidemment, il y a également ceux qui se rendent au Canada par eux-mêmes. Mais il ne nous appartient pas de faire une sélection.

Le président: Permettez-moi de demander un éclaircissement. Votre organisme pourrait cependant identifier les populations de réfugiés qui risquent de ne pas être rapatriées et qui doivent, par conséquent, chercher à s'établir dans un tiers pays.

M. Stabrun: Dans un tiers pays.

Le président: La population réfugiée du Vietman du sud se trouverait donc dans cette catégorie. Le Canada ferait sa propre sélection et déciderait combien et dans quel . . .

M. Stabrun: Exact.

Le président: Donc, votre tâche est terminée dès que vous avez identifié les réfugiés qui risquent de ne pas être rapatriés.

M. Stabrun: Nous prêtons notre concours aussi longtemps que possible, mais il ne nous appartient pas de faire la sélection définitive.

Le président: Monsieur Jourdenais.

M. Jourdenais: Je ne sais si la deuxième question porte sur votre travail.

It relates to the family reunification clause. Sometimes visitors come to Canada intending to apply for refugee status and, then, to request family reunification.

There is, obviously, the humanitarian aspect to be taken into consideration. I had a case from Chile. The daughter had been

[*Text*]

au Canada. On a laissé entrer le père qui est venu rejoindre son fils qui, lui, était venu visiter le Canada. Mais il a déjoué les calculs: il s'est marié. Donc, on lui a automatiquement permis de demeurer ici jusqu'à ce qu'on lui accorde son statut. Le père, qui est venu lui rendre visite, m'a demandé dans un anglais que je comprenais difficilement comment il se faisait que sa fille n'avait pas été acceptée. Ensuite, il m'a demandé ce qu'il fallait qu'il fasse pour devenir réfugié.

N'y aurait-il pas moyen de lui dire: Ecoutez, si vous rendez visite à votre fils et que vous pouvez vous qualifier pour recevoir le statut de réfugié, il faut absolument que vous retourniez dans votre pays; autrement, on va vous déporter? Je sais qu'il y a le côté humanitaire, mais il y a aussi le côté pratique. Pendant qu'il est ici, dès que son visa de visiteur va expirer, il va demander le statut de réfugié. Je suis convaincu qu'il va vouloir rester au pays.

M. Hamelin: On va le perdre dans la nature.

M. Jourdenais: C'est cela, on va le perdre; on ne le suivra pas. On ne peut pas mettre un policier aux trousses de chaque personne qui demande le statut de réfugié.

Il me semble qu'on devrait les avertir: Si vous rendez visite à quelqu'un, vous restez visiteur; si vous voulez devenir réfugié, demandez-le dans votre pays. Maintenant, on les laisse entrer et ils déjouent tous les calculs.

M. Durieux: Permettez-moi de faire un petit commentaire sur la question, sans toucher à des cas individuels. Dire à quelqu'un de faire sa demande de statut de réfugié dans son pays est la chose la plus difficile au monde. S'il est réfugié, c'est sans doute quelqu'un qui a une crainte bien fondée de la persécution vis-à-vis des autorités de son pays. Cette personne-là n'est pas susceptible de se rendre à l'ambassade canadienne ou à n'importe quelle ambassade et de commencer à exposer ses problèmes alors qu'elle est toujours à Santiago du Chili. Disons qu'il est naturel, et c'est d'ailleurs dans la définition d'un réfugié, qu'elle doit se trouver en dehors de son pays. C'est dans la définition de la convention: c'est quelqu'un qui a traversé une frontière, qui se trouve hors de son pays.

Est-ce que cela veut dire que cette personne doit nécessairement venir au Canada? Non, mais on peut imaginer que si cette personne qui craint la persécution a de la famille au Canada, le Canada est un endroit logique pour venir demander l'asile. On peut voir les choses de cette façon-là.

Maintenant, cette personne n'est peut-être pas un réfugié. Dans ce cas-là, il devrait y avoir des mécanismes, et je pense que les mécanismes existent, pour lui permettre de venir retrouver sa famille au Canada. C'est un problème tout à fait différent. Ce n'est plus un problème de réfugiés.

M. Jourdenais: Mais je ne comprends pas qu'on ait refusé la fille alors qu'on a laissé venir le père. Pourquoi?

M. Durieux: Malheureusement, nous ne pouvons pas faire de commentaire là-dessus. J'imagine que c'est le processus de sélection canadien qui a joué dans ce cas-là. Je crois que ce n'est pas un problème de réfugiés. Si la personne craint d'être persécutée, il me semble que le Canada va la recevoir, écouter

[*Translation*]

refused entry into Canada. However, the father came in to join his son who had come as a visitor to Canada. Now, the son thwarted us by getting married. So, he was automatically granted leave to remain in the country until his status was recognized. The father came to visit his son and explained to me in very broken English that he did not understand why his daughter had not been admitted. Then he asked me what he had to do to be determined a refugee.

Is there not some way he can be told that, if he comes to visit his son and may be considered a refugee, he must go back to his country of origin or be deported? I know there is the humanitarian side of the issue, but there is also the practical side. While he is here, as soon as his visitor's visa has expired, he will apply for refugee status. I am sure he is going to want to stay in Canada.

Mr. Hamelin: He will disappear into thin air.

Mr. Jourdenais: Exactly. We will lose him and no one will follow him up. We cannot put a policeman on the tail of each and every person who has applied for refugee status.

They should be warned, I feel. They should should be warned that if they come to visit somebody, they remain a visitor. If they want to become a refugee, they should apply in their own country. As it is now, they are permitted entry and once they get in, they outsmart the system.

Mr. Durieux: Might I make a short comment on that matter, without dealing with any specific cases? Telling someone to apply for refugee status in his or her own country is the most difficult thing in the world. If someone is a refugee, it is undoubtedly because he or she has a well justified fear of persecution from the powers that be in that country. That person is not likely to go to the Canadian embassy or to any other embassy and to explain all his problems while he is still in Santiago, Chile. By definition, the refugee is someone who is outside his or her own country. That is the definition agreed upon in the convention. A refugee is someone who has crossed a border, who is outside his or her own country.

Now does that mean that refugee is necessarily going to come to Canada? No, it does not, but you can imagine that if someone who fears persecution has family in Canada, that would be a very logical place for him or her to seek asylum. You can see things from that perspective.

Now, that person may not be a refugee, in which case there should be mechanisms, and I think they already exist, to allow that person to be reunited with his or her family in Canada. That is a completely different issue. It is no longer a matter relating to refugees.

Mr. Jourdenais: But I do not understand why the daughter was refused and the father was not.

Mr. Durieux: Unfortunately, we are not in a position to comment on that case. I would imagine that was a result of the Canadian selection process. I do not think it is a refugee problem. If the person was afraid of being persecuted, it would

[*Texte*]

sa demande et prendre une décision qui, nous n'en doutons pas, sera juste.

• 1000

M. Jourdenais: Dans mon comté, il y a 30 p. 100 de néo-Canadiens. Donc, j'ai beaucoup de demandes de la part d'immigrants et de réfugiés. Les raisons pour lesquelles on accepte ou refuse les gens sont très ambiguës. Il faudrait certainement avoir une règle très précise, car on aura toujours des demandes. Actuellement, on a le fils, on a le père, puis on va avoir le Saint-Esprit, c'est-à-dire la soeur et les enfants à naître. Déjà, le fils a de la difficulté à vivre; il se fait vivre par son épouse. Je ne lui ai pas demandé s'il vivait du bien-être social. S'il y a déjà ici quelqu'un de la famille qui demande la réunification, il faudrait se demander comment il est venu ici, lui. Il est peut-être venu d'abord en tant que visiteur. Il me semble que c'est une bonne raison pour refuser quelqu'un d'autre. C'est le fils qui a fait venir le père comme visiteur; le fils est venu comme visiteur, lui aussi, et il s'est marié. Donc, il a déjoué les cartes et il va demander son statut de réfugié. Ensuite ce sera le père, etc. En fin de compte, on va avoir constamment des réfugiés et on n'aura jamais d'immigrants qui . . . Eux, on les refuse à tour de bras pour toutes sortes de raisons.

M. Durieux: Ce qui nous préoccupe au plus haut point, c'est d'éviter qu'il y ait confusion entre les questions d'immigration et les questions strictement de réfugiés. Si une personne a besoin d'être protégée au Canada, le Canada lui accorde protection. Cela n'a rien à voir avec les questions de famille. Maintenant, une fois que cette personne est protégée, il est quand même logique que la famille suive, mais jusqu'à un certain degré.

M. Jourdenais: Merci.

The Chairman: Thank you, Mr. Jourdenais. Can I get a couple of items of clarification? Then I think Mr. Heap has a supplementary.

Essentially, what you said is that the true refugee, the classic case of a refugee in terms of the history of refugee movement, quite often gets into a country on a pretext—gets out of his own country with some kind of a lie involved, because that is maybe the only way to get out, and gets into the next country perhaps under less than honest circumstances. Given the reality of the way the world functions, that is necessary; the only way they can escape and seek asylum is through the process of lying frequently. Am I correct in sort of making that kind of a summary?

Mr. Stabrun: Yes.

Mr. Durieux: Yes, and of course we must bear in mind that the vast majority of refugees cross borders en masse. I mean, we are not talking about individuals, we are talking about 100,000 Afghans coming to Pakistan in a week. You know, this is the typical refugee situation. Obviously they are all in an illegal situation vis-à-vis the receiving country—none has a passport, none has a visa—but that is irrelevant; they are fleeing for their lives. The same can apply to individual cases.

[*Traduction*]

seem to me that Canada would hear the person out and make a decision that would, undoubtedly, be the right one.

Mr. Jourdenais: Thirty per cent of the people in my riding are new Canadians. So I get a lot of requests from immigrants and refugees. I find that the reasons for which people are accepted or refused are quite ambiguous. Surely, there should be some strict criteria because the applications are not going to stop coming. At the moment, we have the Son, the Father, and we will undoubtedly be getting the Holy Ghost, I mean the sister and the unborn children. The son is already having a tough time making ends meet and he is being supported by his wife. I did not ask him whether he was on welfare. If there is already somebody in the family requesting reunification, one cannot help but wonder how he got here. Perhaps he came first as a visitor. I think that is a good reason not to grant entry to anyone else. The son brought the father in as a visitor. The son came as a visitor as well and he got married. So he outsmarted the system and is going to ask for refugee status. Then it will be the father's turn and so on and so on. We are going to end up with nothing but refugees and no immigrants. Immigrants are being refused right and left, for all kinds of reasons.

Mr. Durieux: One of our major concerns is trying to avoid the confusion between immigration matters and refugee matters. If someone needs to be protected in Canada, Canada gives that person protection. That has nothing to do with family reunification. However, once a person is being protected in Canada, it is logical that the family follow, within limits.

Mr. Jourdenais: Thank you.

Le président: Merci, M. Jourdenais. Puis-je vous demander quelques éclaircissements? Ensuite, je donnerai la parole à M. Heap.

Essentiellement, vous nous dites que le vrai réfugié, le cas classique tel que l'histoire des réfugiés nous le montre, doit souvent mentir pour quitter son propre pays et, par conséquent, entre au pays d'accueil dans des circonstances pas tout à fait honnêtes. Étant donné le monde dans lequel nous vivons, ces tactiques sont parfois nécessaires. Ils ne peuvent s'échapper et demander asile que s'ils sont prêts à mentir à tour de bras. Est-ce que j'ai bien résumé la situation?

M. Stabrun: Oui.

M. Durieux: Oui, et il faut évidemment garder à l'esprit le fait que la grande majorité des réfugiés traverse des frontières en masse. C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'individus, mais de groupes de 100,000 personnes, de 100,000 Afghans qui peuvent traverser au Pakistan en une semaine. Voilà la situation classique des réfugiés. Evidemment, ils ne sont pas en règle vis-à-vis du pays d'accueil, c'est-à-dire, ils n'ont ni passeport ni visa, mais cela est sans importance. Ils s'enfuient

[*Text*]

The Chairman: Mr. Heap, a follow-up?

Mr. Heap: Thank you. Mr. Chairman, the comment made about the great difficulty for a person with a genuine reason to seek refuge trying to approach a foreign embassy as a refugee claimant was very interesting in light of our policy regarding Guatemala, in which it is insisted that anyone who has a genuine claim will find means to make that known to the embassy through third-party routes. By that procedure it is claimed Canada makes a better selection of those with genuine claims rather than merely those who happen to get out on some pretext.

I would be interested if our witnesses could comment on that either now or perhaps if they would wish to write a letter to the committee on the situation in Guatemala.

• 1005

I do not know how many claimants we have received from Guatemala since the visa restriction was imposed, and I do not know what evidence there may be that bona fide claimants are being hindered or are unable to apply or whatever evidence there may be that the process is working as intended; but I would ask, if the commission has any evidence relating to the success or failure of our present restrictive program on Guatemala, that they would forward it to us.

The Chairman: Could I intervene at this point? I think you are raising the more general issue of the degree to which the United Nations High Commissioner for Refugees makes comment on the situation in member states. In essence you are asking them to make comment on the Guatemalan government. I do not know how comfortable they might be in meeting that request.

Mr. Heap: I accept that, Mr. Chairman. You made a good point.

The Chairman: But it also raises—while you are thinking for a moment—the issue in the Plaut report of the degree to which our Refugee Board will have information about member states around the world and how they acquire that information and to what extent the United Nations High Commissioner for Refugees makes a substantive contribution to that information base. Does it get involved in that in a more general way? Can our board lean on your organization for information about the situation in a variety of countries around the world, whether or not there seems to be religious persecution or whatever? Or is that an area you really do not get involved in?

Maybe you could deal with the general and with Mr. Heap's specific question.

Mr. Stabrun: Thank you, Mr. Chairman.

On the specific situation in Guatemala it is very difficult for us to give any comments, but I would like to say that of course a Guatemalan in Guatemala, according to the definition, is not

[*Translation*]

du pays pour sauver leur vie. Il en va parfois de même dans des cas individuels.

Le président: Monsieur Heap, avez-vous des commentaires?

M. Heap: Merci. Monsieur le président, le commentaire au sujet de la grande difficulté pour une personne de bonne foi de demander le statut de réfugié dans une ambassade étrangère était fort intéressant à la lumière de notre politique sur le Guatemala. Selon cette politique, des personnes en droit de faire des demandes légitimes trouveront le moyen de le faire savoir à l'ambassade par des tierces parties. Cette procédure, prétend-on, permet au Canada de faire une meilleure sélection parmi les gens déposant des demandes légitimes au lieu de l'obliger à accepter des gens qui s'enfuient sous un prétexte quelconque.

J'aimerais connaître vos idées là-dessus, maintenant ou ultérieurement, si vous préférez nous écrire au sujet de la situation qui prévaut au Guatemala.

Je ne sais pas combien de demandes nous avons reçues du Guatemala depuis l'imposition d'une restriction sur les visas; je ne sais pas non plus si nous avons des preuves que des candidats de bonne foi sont empêchés de présenter une demande ou que les résultats sont ceux que l'on espérait. Si le Haut Commissariat a recueilli des preuves que notre programme actuel de restrictions au Guatemala a eu du succès ou non, je voudrais savoir s'il peut nous les faire parvenir?

Le président: Puis-je vous interrompre? Vous avez soulevé une question beaucoup plus générale, celle de savoir dans quelle mesure le haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés peut ou non commenter ce qui ce passe dans les pays membres. Au fond, vous demandez à nos témoins de critiquer le gouvernement guatémaltèque. Je ne sais s'ils se sentiront suffisamment à l'aise pour répondre.

M. Heap: Monsieur le président, vous avez raison de m'en faire la critique.

Le président: Mais votre question—je vous laisse y réfléchir un moment—recoupe celles que posaient le rapport Plaut: dans quelle mesure notre bureau des réfugiés peut-il recueillir de l'information au sujet des pays membres; comment acquiert-il cette information, et dans quelle mesure le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés peut-il contribuer substantiellement à cette base d'information? Ce dernier doit-il se contenter d'informations générales? Notre bureau pourrait-il se tourner vers vous pour s'informer de ce qui se passe dans divers pays et pour déterminer s'il y a persécution religieuse, par exemple? Pouvez-vous ou non nous renseigner vraiment sur ce qui se passe?

Pouvez-vous répondre à ma question générale, puis à celle plus particulière de M. Heap?

M. Stabrun: Merci, monsieur le président.

Il m'est très difficile de vous parler de ce qui se passe exactement au Guatemala, mais j'aimerais préciser qu'un guatémaltèque dans son propre pays n'est évidemment pas un

[*Texte*]

a refugee. He has to cross the border of his country of origin in order to claim refugee status.

Regarding information on situations on hot spots around the world, on situations that create refugees, yes, of course we have to look at the causes and get the information. Through interviewing refugees we get information. By the co-operation of states we get information on situations that enables us to assess claims.

The Chairman: Are you free as an organization to differ, to provide information which is different from that information provided by the member state government? I hate to pick a country. Let us say the government of country X says the situation is such. Is your organization free to say to our Refugee Board: That is what the government says, but in reality it is not; there is a different situation prevailing there based on our information? Is that a service you provide?

Mr. Stabrun: Certainly if the High Commissioner is convinced that a situation is in breach of the convention and this is under his mandate then he will state so to any country.

The Chairman: We do have another set of witnesses. Are there other questions at this point?

Mr. Oostrom: I have a very short one. The issue came up earlier in the hearing on the contributions by the West mainly. What attempts are being made to get a larger share of the contributions made by, say, the East European bloc or the Russians towards your organization?

Mr. Stabrun: There is a constant effort made to get all the states to contribute. A political, total humanitarian mandate of the office is the ground for the appeal. Our funding is voluntary. So we will continue knocking at the doors and continue appealing for it. That assurance I will give.

• 1010

The Chairman: In one of the interventions in the third committee last fall, Canada made an appeal for all member states of the UN to celebrate the 40th anniversary of the UN by everybody participating in the funding of the United Nations High Commissioner for Refugees. So we have attempted to bring some international pressure on the rest of the world to participate, and I would expect those efforts would continue in that form. Whether or not there will be a pay-off remains to be discovered. But the 40th anniversary year provides a somewhat different climate to expand. It is a special opportunity, and we hope it works.

May I express, on behalf of the committee, our appreciation for your appearing here this morning. You have a clear-cut sense of our time lines. If after the discussion this morning other thoughts occur to you, we would hope you might

[*Traduction*]

réfugié, selon notre définition. Pour devenir réfugié, il doit franchir la frontière de son pays d'origine.

En ce qui concerne de l'information sur ce qui se passe dans les points chauds du monde, il nous faut évidemment étudier les raisons qui amènent certains à se réfugier en dehors de leur pays, et aller chercher de l'information. C'est bien souvent en interviewant les réfugiés que nous l'obtenons. En outre, c'est grâce à la collaboration des autres États que nous parvenons à nous faire une bonne idée des circonstances et à évaluer les demandes.

Le président: En tant qu'organisme indépendant, êtes-vous libre de ne pas accepter l'information qui vous est fournie par un de vos gouvernements membres et de diverger d'opinion? Je ne veux pas nommer qui que ce soit. Mais supposons que le gouvernement d'un pays donné vous donne son point de vue de ce qui se passe chez lui. Votre organisme est-il libre de dire à notre bureau des réfugiés que ce qui se passe vraiment dans ce pays ne correspond pas totalement à ce que prétend son gouvernement, mais que, d'après votre information, la réalité est tout autre. Est-ce un service que vous pouvez fournir?

M. Stabrun: Il est évident que si le haut-commissaire est convaincu que ce qui se passe dans un pays enfreint la convention, il pourra l'affirmer à qui voudra l'entendre, si son mandat le lui permet.

Le président: Nous avons d'autres témoins à accueillir. Est-ce qu'il y a d'autres questions?

M. Oostrom: Une très brève. Il s'agit d'une question dont on a déjà parlé lorsque l'on a mentionné les contributions des pays de l'Ouest, en particulier. Quelles tentatives fait-on pour aller chercher une plus grande part de contributions à votre organisme dans les pays du bloc de l'Europe de l'Est ou du bloc soviétique?

M. Stabrun: Nous nous efforçons constamment d'aller chercher des contributions dans tous les États membres. Notre organisme a une mission absolument apolitique, à caractère humanitaire, et c'est ce qui justifie cet appel à la générosité. Nos moyens financiers dépendent de ces cotisations volontaires, et nous continuerons à frapper aux portes et à faire appel aux donateurs. Je puis vous l'assurer.

Le président: Intervenant lors du troisième comité de l'automne dernier, le Canada a lancé un appel aux États membres de l'ONU pour que le quarantième anniversaire de cette organisation soit l'occasion d'une contribution de chacun au haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Nous avons donc essayé, au niveau international, de faire pression sur le reste du monde, et je pense que nous poursuivrons nos efforts sous cette forme. Il reste à savoir si cette initiative sera suivie d'effet. Ce quarantième anniversaire est une occasion assez unique de faire un effort dans ce sens, espérons que nos efforts seront couronnés de succès.

Au nom du Comité, je tiens à vous remercier d'avoir répondu à notre invitation. Vous avez conscience des limites de temps qui nous sont imposées, et si après la discussion de ce matin, vous aviez d'autres idées à nous communiquer, vous

[*Text*]

communicate them to us through our clerk. They would be more than welcome. The committee is going to have some difficult choices to make after our hearings are completed. We value very much your thoughtfulness and your advice. We would just leave that as a kind of open invitation.

We thank you for the thoroughness with which you have dealt with the Plaut report. I think committee members share Dan Heap's assertion that we will have to read the transcript really to understand some of the things you were saying to us, because they were getting into the technical aspects of the report, as they should do, because it is really an important decision the country has to make and the Minister has to make. We will need to study your words carefully. If we have some confusion after doing that, I hope we are at liberty to come back to you and ask for further clarification. Thank you very much for coming.

We will have a two- or three-minute break and then we will start with our second set of witnesses for today.

• 1015

[*Translation*]

pourriez le faire par l'intermédiaire de notre greffier. Elles seront les bienvenues. Lorsque nous en aurons fini avec ces audiences, le Comité aura cerainement des choix difficiles à faire. Mais nous apprécions à sa juste valeur votre bon sens et vos conseils. Voilà donc une invitation dont vous pourrez toujours vous prévaloir.

Nous vous remercions pour l'attention que vous avez accordé au rapport Plaut. Je pense que les membres du Comité sont convaincus, avec Dan Heap, qu'il faudra nous reporter au fascicule imprimé pour comprendre parfaitement votre témoignage, à cause des aspects techniques du rapport que vous avez abordés—comme il convient—et aussi à cause de l'importance de la décision que le pays et le ministre auront à prendre. Nous réfléchirons très sérieusement à tout ce que vous nous avez dit. Si après cela, nous ne sommes pas encore très sûrs de nous, nous pourrons toujours reprendre contact avec vous pour quelques explications supplémentaires. Merci beaucoup d'être venus.

Nous allons suspendre nos travaux deux ou trois minutes, et nous reprendrons avec le deuxième groupe de témoins.

• 1019

The Chairman: I reconvene the meeting and remind members that in the Plaut report, on pages 209 and 210, is a summary of the recommended changes which Rabbi Plaut is making. I suggest to members that it is the obligation of the committee to draw conclusions about whether or not we agree with each of those recommended changes. By the time we have done our inquiry I think we have the obligation to comment on each of those, and we may indeed want to make comments that go beyond those. But at the very least we will have to make comments on those and the degree to which we can focus our questions on those recommendations. To that degree I think we will increase the efficiency with which we approach the inquiry. So I simply point out those pages and indicate that the researchers will be working on a reporting format that draws its basic organizational pattern from those recommended changes.

• 1020

I welcome today the Federation of Sikh Societies in Canada. Just a brief introduction—Mr. Mendel Green, the legal counsel for the society; Randy Singh Sandhu, from Mississauga; Mohinder Singh Gosal from Kamloops, British Columbia, I understand—welcome to the centre of the country—and Malkiyat Singh, the community group co-ordinator from Toronto.

On behalf of the Federation, Mr. Green has brought a blue-covered folder which is in one language. It is the privilege of witnesses to table documents of that kind before the committee, but I think to facilitate things it might be wise, Mr. Green, if you were to read that into the record for us so we could have the simultaneous translation and thus create a translation of the document for members to have in the future.

Le président: Nous reprenons nos travaux, je déclare la séance ouverte. J'aimerais rappeler aux membres du Comité qu'il y a en annexe 7 du rapport Plaut un résumé de ces recommandations. Je rappele donc aux membres du Comité qu'il est de notre devoir de nous prononcer sur chacune de ces recommandations. Au cours de nos audiences, nous devrons commenter chacune de ces recommandations, et peut-être même aller au-delà de celles-ci. Mais nous devrons à tout le moins centrer notre attention sur ces recommandations. Je pense que cela nous permettra d'accroître notre efficacité. Je vous indique donc les pages de recommandations et je vous signale que les recherchistes travailleront à la rédaction d'un rapport, dont la structure s'inspirera des changements recommandés.

Nous accueillons aujourd'hui la Fédération des sociétés Sikhs du Canada. Quelques brèves présentations: M. Mendel Green, conseiller juridique de la société; Randy Singh Sandhu, de Mississauga; Mohinder Singh Gosal, de Kamloops en Colombie-Britannique, je pense—bienvenue au centre du pays—et Malkiyat Singh, coordonnateur de la communauté de Toronto.

Monsieur Green nous a remis, au nom de la Fédération, un document bleu rédigé dans une seule langue. Les témoins ont le privilège de déposer des documents de cette façon devant le comité, mais pour faciliter les choses, monsieur Green, vous pourriez peut-être nous le lire pour qu'il soit ainsi consigné au compte-rendu et traduit en simultané, ce qui permettra aux membres d'avoir une traduction du document.

[*Texte*]

Mr. Mendel Green (Legal Counsel, Federation of Sikh Societies of Canada): Very well, Mr. Chairman. Perhaps, with your permission, we may have just a short opening statement by the President of the Federation of Sikh Societies of Canada who wishes to just make some remarks. Mr. Mohinder Singh Gosal.

Mr. Mohinder Singh Gosal (President, Federation of Sikh Societies of Canada): Mr. Chairman, I am privileged and honoured to appear before your committee to present views of the Sikh community on the Plaut report on Refugee Determination in Canada.

This appearance before your committee is a continuation of the previously submitted brief of August 12, 1985. We, the Sikh community, strongly believe that refugee status should be extended on humanitarian grounds consistent with the recommendations of Rabbi Plaut. This consideration is in keeping with the tradition and the commitment given by this nation at the time of signing the various United Nations' instruments.

The legal and technical arguments of this presentation will be submitted by Mr. Mendel Green. Matters reflecting the community will be addressed by Mr. Gurcharan Singh, particularly with reference to the prevalent situation in India. Thank you.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Green: Mr. Chairman, with your permission I will read the brief in English so it can be translated to all the members. However, with your permission I would like to elaborate, as I read the brief, on certain aspects thereof which I think perhaps need some enlargement before your committee.

The Chairman: Is that agreeable to committee members?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Please proceed.

Mr. Green: The Federation of Sikh Societies of Canada is an amalgamation of organizations which represent approximately 250,000 Canadian citizens and permanent residents of East Indian ethnic origin which have joined together as a result of what they perceive to be a crisis situation involving Sikhs who are in Canada and involved in the refugee determination process.

• 1025

The member organizations of the federation are actively involved in religious, cultural, and social activities tending to particular needs of their members. They are passive in their philosophy, and nonpolitical, and take no active part in the political affairs of India. Notwithstanding the current situation of tension in the Indian state of Punjab, by specific resolution they expressly refrain from comments or other involvement in the ongoing hostilities in India.

Notwithstanding their expressed intention of making no political pronouncement, the Federation of Sikh Societies of Canada cannot ignore what appears to be an increasing violation of civil rights and freedoms and a lack of respect for

[*Traduction*]

M. Mendel Green (conseiller juridique, Fédération des sociétés Sikhs du Canada): Très bien, monsieur le président. Avec votre permission, le président de la Fédération des sociétés Sikhs du Canada aimerait faire quelques observations. Monsieur Mohinder Singh Gosal.

M. Mohinder Singh Gosal (président, Fédération des sociétés Sikhs du Canada): Monsieur le président, c'est un privilège et un honneur de comparaître devant le Comité pour vous présenter le point de vue de la communauté Sikh concernant le rapport Plaut sur la reconnaissance au Canada du statut de réfugié.

Notre présence aujourd'hui devant le comité fait suite à la présentation de notre mémoire du 12 août 1985. Nous, de la communauté Sikh, nous croyons fermement que le statut de réfugié devrait être reconnu pour des motifs humanitaires, conformément aux recommandations du Rabbin Plaut. Cette considération est conforme à la tradition et à l'engagement qu'a pris le pays comme signataire des différents accords des Nations Unies.

Les arguments juridiques et techniques de notre exposé vous seront présentés par monsieur Mendel Green. Les questions touchant à la communauté seront abordées par monsieur Gurcharan Singh, particulièrement en ce qui concerne la situation actuelle en Inde. Merci.

Le président: Merci beaucoup.

M. Green: Monsieur le président, avec votre permission, je lirai le mémoire en anglais pour que les membres en aient une traduction. J'aimerais cependant, en cours de route, pouvoir développer certaines idées, qui, à mon sens, ont besoin d'être expliquées un peu plus en détail.

Le président: Cela convient-il aux membres du Comité?

Des voix: D'accord.

Le président: Vous pouvez commencer.

M. Green: La Fédération des sociétés Sikhs du Canada est un regroupement d'organisations qui représentent approximativement 250,000 citoyens canadiens et résidants permanents originaires d'Indonésie, qui se sont réunis pour pallier à la situation de crise impliquant les Sikhs du Canada engagés dans le processus de reconnaissance du statut de réfugié.

Les organisations membres de la fédération organisent des activités religieuses, culturelles et sociales répondant à des besoins particuliers de leurs membres. Elles ne sont pas militantes, ni politiques, et n'interviennent pas dans les affaires politiques de l'Inde. Malgré la situation tendue qui existe actuellement dans l'État indien du Punjab, les organisations ont résolu de s'abstenir de tout commentaire ou de toute autre intervention dans les hostilités.

Malgré son intention expresse de ne faire aucune déclaration politique, la Fédération des sociétés sikhs du Canada ne peut passer sous silence l'atteinte de plus en plus marquée, semblerait-il, aux droits et libertés civils ainsi qu'aux droits de la

[*Text*]

human rights in India. Although the federation is identifiable by its distinctly ethnic and religious features, the following comments are offered by them as citizens and permanent residents of Canada.

The focus and purpose of the federation is to contribute as Canadians to the development of a refugee determination process to a stage where it may be considered a paragon to which all nations might aspire. In this sense, its interests and objectives are no different from those of any another member of this great country, which has adopted its members as its own.

The federation supports Canada's international obligation under the United Nations Charter to be a receiving country for those persons displaced throughout the world by political, racial, and religious oppression. At the same time the federation believes it has a special contribution to make to this process. The persecution experienced by some of its members, and by relatives and friends of other members, has led it to special understanding and insights. The federation believes this direct involvement may provide you with some perspective not otherwise apparent to those responsible for the administration of this process.

In offering its comments, the federation has sought to be as realistic and practical as possible. While justice must not be compromised, the need is recognized to acknowledge the limitations upon resources and the necessity of establishing a system which is efficient as well as fair. The federation has not attempted to comment on every issue raised in the Plaut report, but only those on which it feels it has a special contribution to make or on which you are most likely to want its views. In general, the federation is pleased with the Plaut report and by the invitation to submit its comments.

The report you have before you is a brief that originally was submitted to the Minister of Immigration before her August 15 deadline. The next paragraph is specifically referable to the Minister; but I point out to all members here, and I am sure you are all aware, that the Robinson task force has prepared a brief on the refugee determination process. And of course there have been others: the Ratushny report, and now you have the Plaut report. My clients are keen—and I wish to emphasize this quite specifically on their behalf—that the government should, after all the study and all the reports, get on with the job. I am sure this committee shares my clients' wishes in that respect.

On page 4 of the brief are the general principles we wish to enunciate.

The federation is in general agreement with the basic principles and guiding considerations articulated in the Plaut report and believes all of these can be subsumed under four basic corner-stones which should form the foundation for the new legislation.

The first of these is called "the right". The federation wholeheartedly endorses the view that the declaration of refugee status in Canada is not a privilege we grant but rather a right we acknowledge. In doing so, Canada is fulfilling an

[*Translation*]

personne en Inde. Bien que la fédération soit reconnaissable à ses caractéristiques ethniques et religieuses distinctes, elle vous offre ses commentaires à titre de représentant de citoyens et de résidents permanents du Canada.

Le but de la fédération est de contribuer, en tant que Canadiens, à l'établissement d'un processus de reconnaissance du statut de réfugié qui pourrait servir de modèle pour tous les pays. En ce sens, les intérêts et les objectifs de la fédération ne sont pas différents de ceux de tout autre citoyen de ce magnifique pays qui nous a si bien accueillis.

La fédération appuie l'engagement international du Canada, conformément à la Charte des Nations Unies, d'être un pays d'accueil pour les personnes obligées de quitter leur pays pour des raisons d'oppression politique, raciale et religieuse. En même temps, la fédération estime qu'elle a une contribution spéciale à faire dans ce processus. La persécution dont ont été victimes certains de ses membres, ainsi que leurs parents et amis, lui ont donné une vision et une compréhension spéciales. La fédération pense que sa participation directe au processus vous donnera une perspective différente de celle des responsables de l'administration de ce processus.

Dans ses commentaires, la fédération a cherché à être aussi réaliste et pratique que possible. Bien que la justice ne doive pas faire l'objet de compromis, il faut reconnaître les limites de ressources et le besoin d'établir un système à la fois efficace et juste. La fédération ne s'est pas penchée sur toutes les questions soulevées dans le rapport Plaut; elle s'est attardée plutôt aux questions à l'égard desquelles elle pouvait faire une contribution spéciale ou des commentaires susceptibles de vous intéresser. De façon générale, la fédération est satisfaite du rapport Plaut et heureuse d'avoir été invitée à présenter son point de vue.

Le rapport que vous avez devant vous est un mémoire qui a d'abord été présenté au ministre de l'Immigration avant l'échéance du 15 août. Le paragraphe suivant concerne spécifiquement le ministre; mais je vous ferais remarquer que, comme vous le savez sans doute, le groupe de travail Robinson a préparé un mémoire sur le processus de reconnaissance du statut de réfugié. Et il y a évidemment eu d'autres rapports: le rapport Ratushny, et maintenant le rapport Plaut. Suite à toutes ces études et à tous ces rapports, mes clients—et je me dois d'insister là-dessus—souhaitent ardemment que le gouvernement passe à l'action. Je suis sûr que le Comité est du même avis que mes clients à cet égard.

A la page 4 du mémoire, vous trouverez les principes généraux que nous souhaitons énoncer.

La fédération est généralement d'accord avec les principes de base et les propositions du rapport Plaut, et estime que la nouvelle loi pourrait reposer sur quatre grandes notions.

La première, c'est la notion de droit. La fédération souscrit entièrement à l'idée que la reconnaissance du statut de réfugié au Canada n'est pas un privilège, mais un droit. En partageant ce point de vue, le Canada s'acquitte d'un engagement

[*Texte*]

international obligation it has assumed, with the implications that obligation bears. These include respect for the spirit as well as the letter of the United Nations convention, the irrelevance of immigration considerations in the refugee determination, and the manner in which the claimants are treated not only in the adjudicative process but also in every respect while awaiting the determination of claims.

The next section is fairness. The federation applauds the report's position that any determination process should provide the highest level of international and domestic procedural requirements. We believe this issue is no longer in question in light of the Singh decision; moreover, the federation views the need for humanness, not as a separate principle but as an essential component of fairness.

• 1030

The next heading that we highlight is independence. While independent adjudication may be considered to be an aspect of a right or of fairness, it is so central as to require distinct emphasis. The federation believes the de facto independence of the Refugee Status Advisory Committee from the Immigration Commission has been the most important and positive development in refugee determination in Canada in recent years. It is crucial that complete independence be reflected in the new legislation at every stage of the process. In particular, the federation sees no role for immigration officers being involved in any form of prescreening or other denial of access. It also agrees with the report as to the desirability of making the Refugee Board independent of the Minister.

Expedition: The federation agrees that the best approach to eliminating abusive claims is to provide an efficient system with a quick turnaround. However, it stresses that unless adequate resources are provided at the outset, any new system may quickly be swamped, creating even greater problems than currently exist. A determined, focused and comprehensive approach is necessary if the current cycle of delay is to be broken.

I now wish to comment on the process, and it is interesting that my comments come after the United Nations High Commission for Refugees has just left us, because it is the federation's feeling that the United Nations High Commission for Refugees should, and in fact could, contribute a great deal to the refugee determination process that is to be devised.

The federation has serious concerns about the report's recommendation in relation to the refugee officer. It is concerned about any such officer who remains an employee of the Department of Employment and Immigration Canada. It feels that he may lack the necessary independence to fulfil the proposed role adequately. It also believes the proposal of an intensive training program of six to eight months for temporary assignment of as little as three years is impractical. It far prefers the option, on page 73 of the Plaut report, of channell-

[*Traduction*]

international avec tout ce que cela comporte. J'entends par là le respect de l'esprit aussi bien que de la lettre de la Convention des Nations Unies, l'abandon des considérations relatives à l'immigration dans la reconnaissance du statut de réfugié, et la façon dont les requérants doivent être traités, non seulement au cours du processus d'adjudication, mais à tous les égards pendant l'attente d'une décision.

La seconde c'est la notion de justice. La fédération est favorable à la position énoncée dans le rapport, suivant laquelle tout processus de reconnaissance du statut de réfugié doit reposer sur des règles de procédure internationales et nationales du plus haut niveau. Nous estimons que cette question est classée, eu égard à la décision Singh. Cependant, la fédération croit que les considérations humanitaires sont un élément essentiel de la justice, et non un principe tout à fait différent.

La troisième notion, c'est l'indépendance. Bien que la notion d'indépendance puisse être considérée comme une question de droit ou de justice, elle est tellement importante, qu'il faut l'aborder séparément. La fédération croit que l'indépendance de fait du Comité consultatif du statut des réfugiés de la Commission de l'immigration a été ce qu'il y a eu de plus important et de plus positif dans le processus de reconnaissance du statut de réfugié au Canada ces dernières années. Il est essentiel que cette indépendance absolue soit reflétée dans la nouvelle loi à tous les stades du processus. En particulier, la fédération estime que les agents d'immigration ne doivent intervenir de quelque façon que ce soit dans le processus de présélection ou de décision relative aux cas. Elle appuie en outre le rapport en ce qui concerne l'indépendance de la Commission des réfugiés par rapport au ministre.

Efficacité: la fédération pense que la meilleure façon d'éliminer les demandes déraisonnables est d'établir un système efficace permettant de traiter rapidement les cas. Cependant, elle insiste pour dire qu'à moins de ressources suffisantes dès le début, tout nouveau système sera vite déposé, ce qui créera des problèmes encore plus graves que ceux que nous avons aujourd'hui. Il faut un système complet avec une orientation précise pour mettre fin aux longueurs dans le traitement des demandes.

J'aimerais maintenant parler du processus, et il est intéressant que mes commentaires viennent immédiatement après que vous ayez entendu le Haut-commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés, parce que celui-ci pourrait contribuer de façon importante au processus de reconnaissance du statut de réfugié qu'on entend mettre sur pied.

La fédération a de sérieuse réserve au sujet d'une recommandation du rapport concernant les agents chargés des réfugiés. Elle n'aime pas l'idée que ces agents demeurent des employés du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada. Elle craint qu'ils n'auront pas l'indépendance voulue pour bien remplir leur rôle. La fédération croit en outre que la proposition concernant l'établissement d'un programme de formation intensive de six à huit mois en vue d'une affectation temporaire pouvant être de que trois ans seulement, est peu

[*Text*]

ing the claimant directly to a special liaison officer of the Refugee Board.

A more innovative approach might also be considered, and that is to ask the United Nations High Commission on Refugees to provide such officers as UNHCR employees, but those salaries would be paid by the Canadian government. By adopting such an approach, Canada would provide a model that other countries might adopt.

The federation suggests that the Canadian government enter into discussions with UNHCR, with a view to adopting such a system, perhaps on a pilot project basis at the outset.

It is the respectful submission of the federation that the UNHCR may be the appropriate organization, and in this regard the federation supports the position enunciated in *Refugee Status Decision-making: The System of Ten Countries* by Christopher L. Avery. And he quotes:

> The role of the UNHCR in its the position as the principal international authority responsible for the protection of refugees and through its involvement in the refugee determination procedure of a number of countries, the UNHCR has acquired extensive experience in applying the criteria of refugee status. The UNHCR can contribute its expertise to national refugee determination status systems in a number of ways—by providing advice on international refugee law, assisting in the training of government officers who are involved in the refugee status determination process, providing advice and assistance to applicants, analyzing draft legislation having an impact upon the determination process, and particularly in an advisory or voting role in the decision-making or review process.

The next aspect that I wish to deal with is called Detention of Claimants: The federation strongly supports the view that claimants who disclose their intention upon entry should not face an increased likelihood of detention. It also shares the concerns expressed by the report, with respect to unnecessary detention and the inconsistency of decision-making by adjudicators in these matters in various parts of the country. However, the federation believes the report does not go far enough.

The new legislation should specifically authorize the creation of regulations containing unique criteria for the detention of refugee claimants which take into account their special circumstances. The suggestion that non-governmental organization support groups be provided special funding to provide alternatives to detention requires far greater emphasis. Such a program would constitute a saving of public money in comparison to the cost of detention. The various member organizations of the federation have made numerous representations to the immigration commission offering their support in providing accommodation for detainees claiming refugee status and also offering appropriate assurances in the forms of bonds and undertakings to ensure the claimant complies with

[*Translation*]

pratique. Elle préfère de loin l'option envisagée à la page 86 du rapport Plaut, visant à adresser directement les revendicateurs à un agent de liaison spécial de l'Office des réfugiés.

Une autre solution, plus innovatrice encore, serait de demander au Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés de nous prêter certains de ses agents dont le salaire seraient toutefois payés par le gouvernement canadien. Le Canada deviendrait ainsi un modèle que d'autres pays pourraient peut-être choisir d'imiter.

La fédération propose que le gouvernement canadien amorce des discussions avec le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés afin d'établir un tel système qu'on pourrait peut-être d'abord mettre à l'essai.

La fédération vous soumet respectueusement que le Haut-Commissariat est peut-être l'organisme idéal, et à cet égard, elle appuie la position énoncée dans l'ouvrage intitulé: *Refugee Status Decision-making: The System of Ten Countries* de Christopher L. Avery. Voici ce qu'il dit:

> De par son rôle en tant que principale autorité internationale responsable de la protection des réfugiés et de par sa participation au processus de reconnaissance du statut de réfugié d'un certain nombre de pays, le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés a acquis une vaste expérience dans l'application des critères concernant le statut de réfugié. Le Haut-Commissariat peut faire profiter de son expertise les systèmes nationaux de reconnaissance du statut de réfugié. Il peut le faire de plusieurs façons: en offrant des conseils sur le droit international concernant les réfugiés, en prêtant son concours à la formation des agents gouvernementaux appelés à travailler dans le processus de reconnaissance du statut de réfugié, en conseillant et en aidant les revendicateurs, en analysant les projets de loi ayant une incidence sur le processus et en particulier en assumant un rôle consultatif ou exécutif dans le processus de décision ou d'examen.

Le prochain sujet que je voudrais aborder porte sur la détention des revendicateurs. La fédération appuie fermement l'idée que les revendicateurs qui déclarent leurs intentions dès leur arrivée au pays ne devraient pas être plus susceptibles d'être mis en détention. La fédération partage également l'avis exprimé dans le rapport concernant les détentions inutiles et le manque d'uniformité des décisions des juges à cet égard dans différentes régions du pays. Cependant, la fédération estime que le rapport ne va pas assez loin.

La nouvelle loi devrait spécifiquement autoriser l'établissement de règlements prescrivant, pour la détention de ceux qui demandent le statut de réfugié, des critères uniformes qui tiennent compte de leur situation spéciale. L'idée d'accorder une aide financière spéciale aux groupes d'appui d'organisations non gouvernementales pour leur permettre d'accueillir les réfugiés mérite qu'on y réfléchisse beaucoup plus à fond. Un tel programme constituerait une économie pour l'État en comparaison de ce que coûte la détention. Les diverses organisations membres de la fédération ont offert à maintes reprises à la commission de l'immigration d'héberger des détenus qui demandent le statut de réfugiés et ont même offert des garanties appropriées sous forme de cautionnement et

[*Texte*]

any order of detention. None of these offers of assistance has been accepted by the immigration commission to date.

• 1035

I wish to deal very briefly with the models. Ideally, the federation would prefer an adjudicative model that provides an oral hearing by a three-member panel as well as a full appeal. However, the federation is extremely concerned that any system that provides an automatic oral hearing by such a panel is likely to prove to be too cumbersome and expensive to be practical and could lead to lengthy delays and possible abuse. Moreover, the federation sees a strong need to provide a review by a central body with expertise in refugee matters. It believes this is important in ensuring consistency and decision-making and in avoiding temptations to respond to possible local public pressure and prejudice, particularly where panels are composed largely of local members of the community. In addition, the federation sees a central review body as providing the best alternative for allowing the United Nations High Commissioner for Refugees to continue to make an important contribution to the determination process.

In all of the circumstances we support a model along the lines of model B. This would include an automatic oral hearing by a one-person panel and an automatic review of all negative determinations by a central three-member panel based on written submissions and—I think this is highly important—on oral submissions with leave. This would, in my respectful opinion, weed out the manifestly unfounded claims you were discussing when the last witness was here.

The review panel should be authorized to reverse the negative determination or order a rehearing before a different panel, and then again review in the Federal Court would still be available. The federation believes the report does not adequately address the potential disparity that could be generated by the absence of any central review in models A and C. In the latter part of the report, at page 161 and following, the importance of the UNHCR participation is emphasized but the additional suggestions for such participation only create further possibilities for delay.

The next heading I wish to deal with is the hearing. The federation agrees that the hearing should be conducted as a relaxed, informal, and co-operative inquiry and that an adversarial format should not be adopted. In this respect it sees some advantage in a distinct separation of refugee hearings from immigration hearings conducted by the Immigration Appeal Board. It recommends that the Refugee Board be required by statute to conduct public rule hearings to receive submissions from the public before adopting or modifying its rules of practice, procedure, and evidence.

[*Traduction*]

d'engagement, pour assurer que le revendicateur respecte toutes les conditions de sa détention. La commission de l'immigration a jusqu'à présent refusé toutes ces offres d'aide.

J'aimerais maintenant aborder très brièvement la question des modèles. Idéalement, la fédération préférerait un modèle d'adjudication prévoyant une audience orale devant un comité de trois membres, de même qu'un processus d'appel. Cependant, la fédération craint énormément qu'un système qui prévoit automatiquement une audience orale devant un comité s'avérera probablement trop encombrant et coûteux pour être pratique, et pourrait même donner lieu à de longs retards et à d'éventuels abus. La fédération croit en outre qu'il est nécessaire d'avoir un processus de révision assuré par un organisme central compétent en matière de questions relatives aux réfugiés. Elle croit que cela est important pour éviter le manque d'uniformité des décisions et la tentation de répondre à de possibles pressions et préjugés publics locaux, particulièrement lorsque les comités sont composés largement d'habitants de la localité. De plus, la fédération voit dans un organisme central de révision la meilleure façon de permettre au Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés de continuer à contribuer de façon importante au processus de reconnaissance du statut de réfugié.

Dans tous les cas, nous appuyons une formule suivant le modèle B. Cela veut dire une audience automatique devant une seule personne et un recours en appel automatique de toute décision négative devant un comité central de trois membres appelés à se prononcer après avoir étudié le dossier soumis par écrit ou oralement, avec permission spéciale, et cela est un élément très important. Ce système permettrait d'après moi d'éliminer les revendications non fondées dont vous parliez avec le dernier témoin.

Le comité de révision devrait être autorisé à renverser une décision négative ou à ordonner une nouvelle audience devant un autre comité, ce qui n'exclurait pas pour autant la possibilité d'appel devant la Cour fédérale. La fédération estime que le rapport ne fait pas suffisamment ressortir les différences qu'entraînerait l'absence d'un processus central de révision dans les modèles A et C. Vers la fin du rapport, soit à partir de la page 194, on insiste sur l'importance de la participation du Haut commissariat, mais toutes suggestions concernant un rôle accru de la part de ce dernier risquent de provoquer d'autres retards.

La prochaine question que je veux aborder porte sur l'audience. La fédération est d'accord pour que l'audience se déroule dans une atmosphère détendue, informelle et de collaboration, et pour éviter le système contradictoire. À ce propos, la fédération voit des avantages à faire la distinction entre les audiences de réfugiés et les autres cas d'immigration entendus par la Commission d'appel de l'immigration. La fédération recommande que l'Office des réfugiés soit obligé par la loi de tenir des audiences publiques pour entendre la population avant d'adopter ou de modifier des règles concernant la pratique, la procédure et la preuve.

[*Text*]

Landing: the federation is in agreement with the recommendations with respect to the granting of permanent residence and restricting of removal on security grounds.

My next section of this brief deals with administrative considerations. On detention facilities, the report acknowledges the serious need for upgrading the quality of detention. However, more study and consideration is required. Alternatives must be provided immediately, as the conditions are presently being endured by human beings. In addition, a comprehensive review should be undertaken of all refugee claimants presently detained. Those who already have been detained for lengthy periods essentially because of delays in our system should be released unless there is a clear and compelling necessity for further detention.

I might say, Mr. Chairman, that it has been my experience that since this brief was filed with the Minister—and in fact a previous brief—the commission has moved in that way; they are dramatically reviewing any detention cases at the present time, and it has been ongoing for some months.

Interpreting services: While the report recognizes the poor quality of interpreting as a serious deficiency in the present system, its recommendations appear to be general and hesitant. Moreover, it neglects two important factors that could impact squarely upon the central fairness of the hearing itself. There is potential intimidation of claimants and possible harm to others where the interpreter has no security clearance. It may shock you, Mr. Chairman and members of this committee, that no interpreter is checked out to see whether or not he is pro or con the particular political involvement in the country that is being dealt with.

• 1040

I have had personal experience in this matter, especially in the Middle East, where interpreters have been either pro-Muslim and anti-Christian, or vice versa, in the circumstances, and that has led in the interpreting to serious disabuse, and it is rather shocking that no security clearance is garnered for interpreters in the system.

Again, there is also a danger of biased interpretation where the interpreter bears a personal prejudice or antagonism to the views or background of the claimant. If our process is to meet the standards of fairness espoused by the report, these issues must be confronted squarely. The reality must be faced that greater resources must be allocated to solve the problem of fair and accurate interpretation in a satisfactory manner.

The next heading is "Appointments". The federation heartily endorses the report's observation with respect to appointment of decision-makers. While it does not suggest a quota system for the appointment of members from each significant ethnic group in Canada, it does suggest that our public institutions should broadly be representative of the Canadian community. The federation believes it is important that the new Refugee Board include members of the communities which are directly affected by the refugee determination

[*Translation*]

L'entrée au pays: la fédération est d'accord avec les recommandations concernant l'octroi du statut de résident permanent et la limitation des renvois pour des motifs de sécurité.

La section suivante du mémoire porte sur des considérations administratives. Au sujet des installations de détention, le rapport reconnaît le grand besoin d'améliorer la qualité de la détention. Cependant, cette question doit être étudiée et considérée plus à fond. Des solutions de rechange doivent être trouvées immédiatement, puisqu'il est question d'êtres humains. Il faudrait en outre entreprendre un examen complet de tous les cas de réfugiés présentement en détention. À moins de nécessité claire et absolue, il faudrait que soient libérés ceux qui sont détenus depuis longtemps, simplement parce que notre système fonctionne lentement.

Monsieur le président, je dois dire que depuis que ce mémoire a été remis au ministre—et depuis la présentation en fait d'un mémoire précédent, la commission a fait un pas dans cette direction: elle étudie actuellement tous les cas de détention, et ce, depuis quelques mois déjà.

Services d'interprètes: Bien que le rapport reconnaisse que la piètre qualité de l'interprétation constitue une grave lacune du système actuel, ces recommandations semblent de nature générale et peu convaincantes. Le rapport oublie en outre deux facteurs importants qui pourraient avoir un impact direct sur l'équité de l'audience comme telle. L'interprète qui n'a pas fait l'objet d'une enquête de sécurité présente un risque d'intimidation pour les revendicateurs et de menaces pour les autres. Cela vous étonnera peut-être d'apprendre, monsieur le président et membres du Comité, que les interprètes ne sont pas interrogés pour savoir s'ils sont pour ou contre le mouvement politique dans le pays d'origine du revendicateur.

J'ai moi-même été témoin de ce genre de chose, spécialement au Moyen-Orient, où les interprètes étaient soit promusulmans et antichrétiens ou l'inverse, ce qui a donné lieu à de graves abus sur le plan de l'interprétation, et il est plutôt étonnant de savoir que les interprètes du système ne font pas l'objet d'une enquête de sécurité.

Il y a aussi le danger d'une interprétation partiale lorsque l'interprète a des préjugés personnels favorables ou défavorables à l'égard des idées ou de l'origine du revendicateur. Si notre processus doit répondre aux normes d'équité énoncées dans le rapport, nous devrons nous attaquer directement au problème. Nous devons nous rendre à l'évidence et reconnaître qu'il faut prévoir davantage de ressources pour résoudre le problème de l'interprétation de façon satisfaisante.

Le point suivant porte sur les nominations. La fédération appuie fermement la position du rapport concernant la nomination des décisionnaires. Bien qu'elle n'aille pas jusqu'à suggérer un système de quotas pour qu'il y ait des représentants de chaque groupe ethnique important au Canada, elle propose que nos institutions publiques reflètent généralement la composition de la population canadienne. La fédération croit qu'il est important que le nouvel office des réfugiés comprenne des membres des communautés directement

[*Text*]

information as he can in the process, but he does not do that as a matter of practical experience.

The Immigration Appeal Board, on the other hand, is and has been, in my opinion, truly an appeal board. They have a judicial philosophy. They have the right attitude in dealing with immigration processes, whether it be enforcement or not, and I would submit that in the choosing of refugees and the initial, as it were, dispositions or hearings, an immigration officer is an inappropriate person for that. However, I suppose I am practical enough to realize that as a result of the Singh decision, in which I was one of the counsel, with oral hearings going to have to be put in place, you are going to need vast sums of money for hearing rooms—they are presently available through the Immigration Appeal Board—office space, secretarial services, recording, etc. And having such tremendous faith in the present chairman and vice-chairman of the Immigration Appeal Board, and having equal faith in Mr. Stern and his people, I feel there is room philosophically, academically and practically in that process, notwithstanding the fact that it may be entitled the Immigration Appeal Board. It could quite easily be retitled the Immigration and Refugee Appeal Board.

With respect, I would find it difficult, as a parliamentarian or as a Canadian citizen, to fund additional hearing rooms and all the other necessary indices of the fair hearings that are going to be required in the refugee determination process. That is the reason why I feel that at least for the present time, with the present numbers, the Immigration Appeal Board may be the appropriate hearing chamber for those appeals.

Now, if the government has the funding to create a separate refugee appeal hearing court, or whatever, and has the facilities for all that, then that is all well and good; but it is currently in place and, with very little effort, I think there is a good possibility of blending the two together and defining the parameters of the refugee officer.

I have some personal views on just how that process should work, but again that is not my retainer today. But that is the reason why I have so suggested.

The Chairman: I have just one last comment and then we will move to Mr. Heap.

In reading the Plaut report, in my mind you can envision the determination group meeting in a livingroom atmosphere. There is a strong thrust in here to get out of the courtroom adversarial relationship so as to conduct a true inquiry in an atmosphere that is comfortable to the refugee.

Mr. Green: Yes.

[*Translation*]

d'obtenir le plus de renseignements possible dans le cadre du processus, et il s'en tient à cela.

La Commission d'appel de l'immigration, d'un autre côté, est et a été, à mon avis, vraiment une commission d'appel. Elle a une pensée judiciaire. Elle a la bonne attitude en ce qui a trait au processus d'immigration, qu'il s'agisse de l'exécution de la loi ou pas; à mon avis, un agent d'immigration n'est pas la personne qui devrait s'occuper du choix des réfugiés et des dispositions et auditions initiales. Je suis assez pratique pour reconnaître qu'en raison de la décision rendue dans l'affaire Singh, y étant d'ailleurs un des avocats, il faudra établir un processus d'audition; il faudra donc beaucoup d'argent pour installer des salles d'audition—car on utilise actuellement celles que nous offre la Commission d'appel de l'immigration—obtenir des locaux pour des bureaux, des services de secrétariat, d'enregistrement, et bien d'autres. Puisque j'ai une confiance absolue dans le président et le vice-président actuels de la Commission d'appel de l'immigration, ainsi qu'en M. Stern et en ses employés, je suis convaincu qu'il existe, au point de vue philosophique, théorique et pratique, une niche pour cette étape au sein du processus, même si la Commission d'appel de l'immigration pourrait fort bien autoriser un tel processus. De toute façon, on pourrait maintenant peut-être même parler de la Commission d'appel de l'immigration et des réfugiés.

Atitre de parlementaire ou de citoyen canadien, j'hésiterais à assurer le financement nécessaire à l'installation de nouvelles salles d'audition et à tous les services afférents à ces auditions justes et équitables qui vont devenir une étape du processus de reconnaissance du statut de réfugié. C'est pourquoi je crois que pour l'instant, compte tenu des chiffres actuels, la Commission d'appel de l'immigration est probablement l'organisme qui devrait être chargé de l'examen de ces appels.

Si le gouvernement dispose des ressources financières nécessaires pour créer un tribunal distinct chargé de l'examen des appels interjetés par les réfugiés, ou d'un organisme semblable, et qu'il peut se procurer toutes les ressources nécessaires, tant mieux; la Commission d'appel de l'immigration existe déjà, et je crois qu'on pourrait facilement fusionner ces deux services et simplement établir quel serait le rôle de l'agent chargé des réfugiés.

J'ai une bonne idée de la façon dont les choses devraient se dérouler à cet égard, mais ce n'est pas vraiment ce dont je dois parler aujourd'hui. J'ai proposé cette façon de procéder parce que je crois que cette option est viable.

Le président: J'aimerais faire un dernier commentaire avant d'inviter M. Heap à poser ses questions.

À mon avis, quand vous lisez le rapport Plaut, vous pouvez facilement vous imaginer une rencontre du groupe chargé de la reconnaissance du statut de réfugié qui se déroulerait dans un climat de détente, un peu comme dans votre salon. En effet, l'auteur du rapport est d'avis qu'il faut s'éloigner du climat hostile des salles de tribunal et effectuer ces enquêtes dans une atmosphère sereine pour le réfugié.

M. Green: C'est vrai.

[*Text*]

authorized by my clients to express my personal feelings. These feelings were also expressed in a letter to the Minister of Immigration which I will read.

It is my respectful submission and on behalf of my clients I point out to you, Mr. Chairman, that you have the Immigration Appeal Board and the the Refugee Status Advisory Committee, two bureaucracies, two groups that are costing the people of Canada, in my respectful submission, a great deal of money.

• 1045

I see great merit in having that refugee determination, or Refugee Status Advisory Committee, with its vast knowledge and expertise in some way blended into the Immigration Appeal Board, and adopting Plaut's suggestion that under the umbrella of the Immigration Appeal Board there be a refugee determination process as well. I do not feel at this stage qualified to detail to this committee the various procedures that should be implemented, but in my respectful submission it does appear to be a good business-like decision to place those two separate bodies under one umbrella.

Although I must say that many of my colleagues—and Mr. Dan Heap, of whom I am personally aware—are against that suggestion, primarily, I am advised, on the basis that in the past the decisions of the Immigration Appeal Board members have been—to coin a word—"helter-skelter" in relation to refugees. However, I point out to you, Mr. Chairman, that those decisions are decisions on cases that have already gone through the Refugee Status Advisory Committee, have been refused and are now being dealt with on the rehearing by the Immigration Appeal Board.

I am aware of new legislation proposed to expand the Immigration Appeal Board to more numbers; quality appointments must be considered to that board and I would suggest that is the appropriate place to place all these types of refugee hearings. I think a body of expertise can be placed in that body and I think it would best serve, from a Canadian standpoint, a business-like approach to refugee determination.

Secondly, in my respectful opinion and notwithstanding my critics, I think the Immigration Appeal Board has exuded a tremendous independence of the Immigration Commission in the past, notwithstanding what my friends consider helter-skelter decisions. However, I must say that in recent days there have been some very high quality appointments to that Immigration Appeal Board, and I applaud the present chairman who has worked feverishly to improve the quality of the decisions of the existing members. I have great faith in that body.

Mr. Chairman, I also point out to you and to members of this committee that my clients applaud the remarkable work of the Chairman of the Refugee Status Advisory Committee, Mr. Joe Stern, who I think has raised that body to a very high stature. Whatever decision is made by the government, Mr.

[*Translation*]

sur lequel est fondé le processus ou le système de reconnaissance du statut de réfugié. Ces opinions, je les ai exprimées dans une lettre que j'ai envoyée au ministre de l'immigration et que je vais vous lire.

Je vous ferais remarquer, monsieur le président, au nom de mes clients et en mon nom personnel, que vous avez deux bureaucracies, la Commission d'appel de l'immigration et le comité consultatif du statut des réfugiés, deux organismes qui coûtent très cher à la population canadienne.

Je pense que c'est une très bonne idée d'intégrer à la Commission d'appel de l'immigration le processus de reconnaissance ou le Comité consultatif du statut des réfugiés, avec sa vaste expérience et sa grande connaissance du domaine, et d'adopter la recommandation du rapport Plaut qui demande qu'un processus de reconnaissance du statut de réfugié soit établi sous l'égide de la Commission d'appel de l'immigration. Je ne crois pas être en mesure, pour le moment, de vous donner le détail des diverses procédures qu'il faudrait mettre en place, mais l'idée de mettre ces deux organes distincts sous un seul toit m'apparaît bonne.

Je dois dire que cette suggestion ne fait pas l'affaire de bon nombre de mes collègues, ni celle de M. Dan Heap, dont je connais personnellement la position—principalement, selon ce qu'on me dit, parce que, dans le passé, les décisions de la Commission d'appel de l'immigration ont été prises dans la confusion la plus totale. Cependant, je vous ferai remarquer, monsieur le président, que ces décisions ont déjà été référées au Comité consultatif du statut des réfugiés, elles ont été rejetées et sont maintenant devant la Commission d'appel de l'immigration.

Je sais que la nouvelle loi propose d'accroître le nombre de membres de la Commissionn d'appel de l'immigration et je pense qu'il faudra s'assurer d'y nommer des gens compétents, puisque, d'après moi, les audiences concernant le cas des réfugiés devraient être tenues par la commission. Je pense qu'on peut nommer un groupe d'experts au sein de cette commission, ce qui servirait bien la cause des réfugiés au Canada.

Deuxièmement, malgré mes critiques, je suis d'avis que la Commission d'appel de l'immigration a fait preuve d'une très grande indépendance vis-à-vis de la Commission de l'immigration dans le passé, peu importe que mes collègues pensent que les décisions ont été prises dans la confusion la plus totale. Cependant, je dois dire que ces derniers jours, il y a eu des nominations de gens hautement qualifiés au sein de la Commission d'appel de l'immigration, et je tiens à remercier le président de la commission, qui a travaillé assidûment à l'amélioration de la qualité des décisions prises par ses membres. Je fais énormément confiance à ce service.

Monsieur le président et membres du Comité, je dois vous signaler que mes clients reconnaissent le travail remarquable du président du Comité consultatif du statut des réfugiés, M. Joe Stern, qui a relevé la qualité de ce service. Quelle que soit la décision que prendra le gouvernement, M. Stern et ses

[*Texte*]

Stern and his very senior experts in that particular committee should in some way be active in the refugee determination process.

Mr. Chairman, that concludes my statement on behalf of my clients. I am pleased to answer any questions.

The Chairman: Thank you.

You brought Mr. Heap's name into the discussion and he has the right of reply and rebuttal. However, I would like to get one clarification. It seems to me that the Plaut report is arguing that one of the key concepts at the heart of the report is that the decision to grant asylum is not an immigration decision. I guess the tone is that it is the right of every individual in the world under international law to have access to a process to determine whether or not he is entitled to protection.

Mr. Green: Yes.

The Chairman: Also, normal immigration law in the adjudication of that is a different process involving different people.

Mr. Green: That is quite so.

The Chairman: I come to some sense of confusion about your assertion that we should somehow meld the two processes. It seems to me that an immigration appeal board, whether it gets changed or not, becomes sort of the arbitrator, the judicial process for immigration law . . .

Mr. Green: Yes.

The Chairman: —and a Refugee Board of some kind referees that person's right under international law and our obligations under international law, which are different from our immigration law. So I do not fully understand where the logic comes from, that you can combine these two things into a single group of people in some fashion.

• 1050

Mr. Green: First, dealing with the Immigration Commission and its involvement in the refugee determination process, to date those officials throughout are dealing with the determination of refugee status in this country on an enforcement-minded basis, and I think generally that is their role. They are trained to attempt, at least as a practical matter . . . Their process is to weed out any refugee claims, or weed out as many as they can in that process.

The adjudication process, as you know, is sort of a non-entity but is required by law. The adjudicator merely makes a decision as to whether the man should be deported, should there be a departure order, or has he overstayed his status and plays no further role in the refugee determination process.

The senior immigration officer who does the refugee examination as a practical matter, from my experience, really is not too interested in the determination of refugee status. He has no real role other than to attempt to secure as much

[*Traduction*]

collègues émérites membres du comité devraient continuer à jouer un rôle actif dans le processus de reconnaissance du statut de réfugié.

Monsieur le président, cela termine la déclaration que j'avais à faire au nom de mes clients. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président: Merci.

Vous avez mentionné le nom de M. Heap, et il a le droit de répliquer. Cependant, j'aimerais obtenir un éclaircissement. L'un des grands principes au coeur du rapport Plaut est que la décision de donner refuge à quelqu'un n'est pas une décision d'immigration. Le principe qui sous-tend le rapport est celui qui veut que, aux termes du droit international, tout individu a un droit d'accès à un processus qui déterminera s'il a droit à une protection.

M. Green: Oui.

Le président: Et les lois de l'immigration prévoient dans ces cas un processus tout à fait différent faisant intervenir des personnes différentes.

M. Green: Vous avez bien raison.

Le président: Je ne comprends pas pourquoi vous dites que nous devrions intégrer d'une façon quelconque ces deux processus. La Commission d'appel de l'immigration, qu'elle change ou non, devient l'arbitre, dans ces cas-là, le processus judiciaire pour l'application de la loi sur l'immigration . . .

M. Green: Oui.

Le président: . . . et un office des réfugiés étudierait le droit de cette personne et nos obligations aux termes du droit international, ce qui est bien différent de notre loi en matière d'immigration. C'est pourquoi je ne comprends pas vraiment comment vous pouvez proposer en quelque sorte de n'avoir qu'un groupe de personnes qui s'occuperait de la question.

M. Green: Tout d'abord, pour ce qui est de la Commission de l'immigration et de sa participation au processus de reconnaissance du statut de réfugié, jusqu'à présent, ces agents s'intéressent surtout à l'exécution de la loi en ce qui a trait aux revendications du statut de réfugié. Je crois que c'est là leur rôle. Ils ont été formés pour tenter, du moins en pratique . . . Ils doivent éliminer le plus grand nombre possible de revendications du statut de réfugié.

Le processus d'arbitrage, comme vous le savez, n'est pas vraiment structuré, mais est exigé par la loi. L'arbitre décide simplement si la personne devrait être renvoyée, s'il y a ordonnance de départ, ou si son séjour au Canada dépasse les délais prévus par son statut; cependant l'arbitre n'a aucun autre rôle à jouer dans le processus de reconnaissance du statut de réfugié.

L'agent d'immigration supérieur qui s'occupe de l'examen du réfugié, à ma connaissance, ne s'intéresse pas vraiment à la reconnaissance du statut de réfugié. Son seul rôle est d'essayer

[*Texte*]

process. Indeed, it would be pleased to suggest for your consideration well-qualified members of the Sikh community in Canada.

In this context, the federation respectfully draws your attention to recommendation 21 of *Equality Now*, the report of the Special Committee on Visible Minorities in the Canadian Society:

> The Federal Government should use Governor-in-Council appointments to increase the participation of visible minorities.

The Plaut report recognizes a need for a quick and generous response not only to refugees but also to their families. It is recommended that:

> Where the needs of the refugee so suggest admission under classification of family reunification, be interpreted as broadly and generously as possible . . . speedy and generous family reunification is an expression of our desire to do not only the legally necessary but also that which is decent and humane.

While expressing this matter with great eloquence, the Plaut report unfortunately fails to relate this need with the broader issues of abuse in our immigration system. The bonds of family ties are fundamental. If families are prevented from reuniting through arbitrary, insensitive laws, or in the manner in which they are administered, there will be a temptation to bypass such laws. In other words, the roots for much of the motivation to abuse the refugee determination process may be found in the inadequacies of our general immigration laws in relation to family reunification and sponsorship. This problem has been well documented in the submission of the Canadian Bar Association, Immigration Law Section, dated June 24, 1983, to the inquiry into legal migrants in Canada.

In that particular publication, of which I had something to do with the preparation, it was found by the members of the Canadian Bar Association intimately involved in the immigration process that invariably those persons in the illegal community—and in fact it is my experience that many or the overwhelming majority of those persons involved in the refugee determination process—have close family members in Canada. That is, with respect, one of the major reasons for the backlog in the refugee determination process and, in my respectful submission, the serious and large illegal immigrant population in this country.

The Sikh community joins with other refugee-concerned communities in applauding the leadership and direction established by the Refugee Status Advisory Committee in recent years. It is important to all of us and to Canada that this general approach be continued through the new legislation so the spirit as well as the letter of our international obligations are met.

Mr. Chairman, that concludes the formal brief. However, in relation to the body, the ultimate process in which the refugee determination process or system is founded, I have been

[*Traduction*]

affectées par le processus de reconnaissance du statut de réfugié. En fait, la fédération se ferait un plaisir de vous proposer des membres très compétents de la communauté Sikh au Canada.

A ce propos, la fédération attire votre attention sur la recommandation numéro 21 du rapport intitulé «L'Egalité ça presse», rapport du Comité spécial sur les minorités visibles dans la société canadienne:

> Le gouvernement fédéral devrait avoir recours aux nominations faites par le gouverneur en conseil pour accroître la représentation des membres des minorités visibles . . .

Le rapport Plaut reconnaît qu'il faut agir rapidement et généreusement pour traiter des cas non seulement des réfugiés, mais aussi de leurs familles. Il est recommandé que:

> Lorsque les besoins du réfugié le justifient, l'admission de ceux qui appartiennent à la catégorie de la réunion des familles soit interprétée aussi largement et aussi généreusement que possible . . . La réunion rapide et généreuse des familles exprimera notre désir de faire non seulement ce qui est légalement obligatoire, mais aussi ce qui est décent et humain.

Bien qu'il expose la question avec grande éloquence, le rapport Plaut, malheureusement, ne fait pas le lien entre ce besoin et d'autres problèmes d'abus dans notre système d'immigration. Les liens de la famille sont fondamentaux. Si les familles ne peuvent se réunir à cause du caractère arbitraire et insensible des lois, ou de la façon dont elles sont administrées, on sera tenté de contourner ces lois. En d'autres termes, on se sent obligé d'abuser du processus de reconnaissance du statut de réfugié à cause des lacunes de nos lois générales d'immigration en ce qui concerne la réunification des familles et le parrainage. Ce problème a très bien été documenté dans le mémoire de l'Association du barreau canadien sur la loi de l'immigration en date du 24 juin 1983, qui a été présenté dans le cadre de l'enquête sur les migrants légitimes au Canada.

Dans ce document auquel j'ai participé, les membres de l'Association du barreau canadien travaillant dans le processus d'immigration ont constaté qu'invariablement, les illégaux avaient des parents proches au Canada, et c'est ce que j'ai moi-même pu observer chez une très forte majorité de personnes engagées dans le processus de reconnaissance du statut de réfugié. C'est l'une des principales raisons qui expliquent les retards du processus de reconnaissance du statut de réfugié et je dirais même de la présence d'un grand nombre d'illégaux au pays.

La communauté Sikh se joint à d'autres communautés concernées pour applaudir au leadership et à l'orientation du comité consultatif du statut des réfugiés ces dernières années. Il est important pour toutes les communautés et pour le Canada que cette orientation générale se reflète dans une nouvelle loi, pour que l'esprit aussi bien que la lettre de nos engagements internationaux soient respectés.

Monsieur le président, c'est ainsi que se termine le mémoire officiel. Cependant, mes clients m'ont autorisé à exprimer mes opinions personnelles au sujet de l'organe, du processus ultime

[*Texte*]

• 1055

The Chairman: The Immigration Appeal Board is a formalized legalized structure perhaps requiring a different facility. I do not think it is the purpose to get into an argument today, but I simply point that out and will turn the mike over to Mr. Heap. He may indeed want to comment, first of all, on whether or not Mr. Green's assertion of his attitude is correct or not, and then I believe he has some questions as well.

Mr. Heap: Mr. Chairman, in spite of the invitation from you and my friend, Mr. Green, I will not be joining debate on the Immigration Appeal Board this time. I think there are more appropriate occasions for debating with Mr. Green and with his friend, the Minister.

Mr. Green: He is not very friendly this week, Mr. Heap.

Mr. Heap: I was using it in the conventional sense.

I have some quick questions for clarification on the brief. I think the brief, as presented to us, is a very interesting one, and it does refer a little bit to a discussion we had in a meeting of this committee in June. It implicitly raises the same issue, as did a meeting in June, which I would like to continue with Mr. Green and others at a near date.

On the present brief, on page 6, I have one question of clarification. It is a proposal to ask the United Nations High Commission on Refugees to provide such officers . . . whose salaries would be paid by the Canadian government. Would that mean that the UNHCR would choose them?

Mr. Green: I think the UNHCR would either choose them, or in conjunction with the government choose them. My clients have great faith in this organization. I think there is great merit in some process for the choosing of these members through either the governmental civil service or the political process, in conjunction with UNHCR. They are the leading authorities in this area, obviously.

Mr. Heap: Thank you.

On page 7 and 8, you say:

> offering their support in providing accommodation for detainees claiming refugee status and also offering appropriate assurances in the form of bonds and undertakings . . . None of these offers of assistance has been accepted by the Immigration Commission to date.

Would you care to send to the chairman of the committee one of these offers, perhaps the latest offer? Members of the committee might wish to look at it and discuss it with the Minister or with the Immigration department.

Mr. Green: Yes, Mr. Heap, I will certainly do that.

Mr. Heap: And on page 9, I do not quite understand section (*d*):

[*Traduction*]

Le président: La Commission d'appel de l'immigration est une structure officielle, établie par la loi, qui a peut-être besoin d'installations différentes. Je ne veux pas que l'on se livre à une vive discussion sur la question aujourd'hui, mais je voulais simplement signaler cet aspect avant de laisser M. Heap poser ses questions. Il voudra peut-être d'abord demander à M. Green de plus amples renseignements sur la Commission d'appel de l'immigration, puis poser ses propres questions.

M. Heap: Monsieur le président, en dépit de votre invitation et de celle de mon ami, M. Green, je n'ai pas l'intention de participer, pour l'instant, à cette discussion sur la Commission d'appel de l'immigration. Je crois qu'il y aura de meilleures occasions de discuter de cette question avec M. Green et avec son ami, le ministre.

M. Green: Monsieur Heap, le ministre n'a pas une attitude très amicale cette semaine.

M. Heap: C'est simplement une expression, monsieur Green.

J'aimerais vous poser quelques petites questions sur votre mémoire. Il s'agit, à mon avis, d'un document fort intéressant; on y parle d'ailleurs d'une question dont nous avons discuté au sein du Comité au mois de juin. La même question y est soulevée, et j'aimerais bientôt, si c'est possible, discuter plus à fond de cette question avec M. Green et d'autres parties intéressées.

J'aimerais avoir un peu plus de renseignements sur quelque chose qu'on dit dans ce mémoire à la page 6. On propose de demander au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) de fournir les services d'agents . . . dont les salaires seraient payés par le gouvernement canadien. Cela veut-il dire que ces agents seraient choisis par le HCR?

M. Green: Je crois que le HCR les choisirait ou consulterait le gouvernement à cet égard. Mes clients ont vraiment une confiance absolue en cet organisme. Il faudrait peut-être mettre sur pied un processus qui permettrait au Canada, en collaboration avec le HCR, de choisir ces agents par l'entremise de la fonction publique ou du processus politique. Le HCR est après tout une autorité en la matière.

M. Heap: Merci.

A la page 7 et à la page 8, vous dites:

> ont offert de fournir l'hébergement nécessaire aux détenus qui revendiquent le statut de réfugié et de fournir les assurances appropriées sous forme d'obligations ou d'engagements . . . Aucune de ces offres d'aide n'a été acceptée, jusqu'à présent, par la Commission de l'immigration.

Pourriez-vous faire parvenir au président du Comité un exemplaire de ces offres, peut-être la plus récente? Les membres du Comité voudront peut-être l'étudier et en discuter avec le ministre ou avec le ministère de l'Immigration.

M. Green: Certainement, monsieur Heap.

M. Heap: Je ne comprends pas vraiment le paragraphe *d*) de la page 9:

[*Text*]

It recommends that the Refugee Board be required by statute to conduct public rule hearings . . .

Does this mean hearings in which people comment on public rules that have been adopted or may be adopted by the board?

Mr. Green: Yes. In other words, once the rules of the refugee determination committee, or whatever the board will be in the future, are promulgated by the government, it is our suggestion that those rules should not be changed without the invitation to the public to come in and make representations thereon.

Mr. Heap: That might be somewhat at variance with the first sentence where we talk about a relaxed, informal, and co-operative inquiry. The rules will tend to be rigidly fixed.

Mr. Green: The inquiry process, the initial hearing that is to take place, is in our submission to be as Plaut indicated, not in the adversarial atmosphere. The appeal procedures, with respect, it is necessary I think to have a full and formal hearing with the adversarial sort of atmosphere put in. Those are the rules that we are talking about.

Mr. Heap: The first hearing should not be adversarial; the second one should be adversarial. Right?

Mr. Green: Yes.

Mr. Heap: And it is for the second one that the rules should be adopted after public discussion of them.

Mr. Green: Or, if necessary, not be changed.

Mr. Heap: Fine, thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Heap.

Monsieur Jourdenais, vous avez la parole.

M. Jourdenais: Merci beaucoup, monsieur le président. Merci beaucoup, monsieur Green, pour votre présentation.

• 1100

Au deuxième paragraphe de la page 7, vous dites ceci:

The new legislation should specifically authorize the creation of regulations containing unique criteria for the detention of refugee claimants . . .

I would like you to elaborate on it. Where will we save money and how are we going to save meney?

Mr. Green: Mr. Jourdenais, my colleagues somewhat criticize me for very practical sorts of approaches, business-like approaches to the system, but I think that is the way you have to think.

Mr. Jourdenais: I agree.

[*Translation*]

Il est recommandé que la Commission des réfugiés soit tenue, aux termes de la loi, de prévoir des audiences publiques sur les règlements . . .

Voulez-vous dire qu'il faudrait tenir des audiences lors desquelles les intéressés pourraient présenter des commentaires sur les règlements qui ont été adoptés ou pourraient être adoptés par la commission?

M. Green: C'est exact. En d'autres mots, une fois que les règlements du comité de reconnaissance du statut de réfugié, ou du groupe que l'on nommera, sont promulgués par le gouvernement, nous croyons qu'ils ne devraient pas être modifiés sans que le public soit invité à faire connaître son opinion à cet égard.

M. Heap: Cela n'irait-il pas à l'encontre de la proposition qu'on retrouve à la première phrase, soit d'avoir une enquête qui serait tenue dans un climat de collaboration et de détente. Les règlements seront plutôt rigides.

M. Green: Le processus d'enquête, la première audition, doit se dérouler comme le propose M. Plaut dans son rapport, et non pas dans un climat hostile. Pour ce qui est du processus d'appel, je suis d'avis qu'il faut prévoir une audience officielle qui se déroulerait un peu comme un interrogatoire. Il s'agit là des règlements dont nous parlons.

M. Heap: La première audition devrait se dérouler dans un climat de détente, et la deuxième, dans un contexte plus froid et officiel. C'est ce que vous dites?

M. Green: C'est exact.

M. Heap: Ce sont les règlements de cette deuxième audition qui devraient être adoptés après que le public aura eu l'occasion d'en discuter.

M. Green: Ou, si nécessaire, ne pas être changés ou modifiés.

M. Heap: C'est bien, merci.

Le président: Merci, monsieur Heap.

Mr. Jourdenais, you are the next questioner.

Mr. Jourdenais: Thank you, Mr. Chairman. I would like to thank you, Mr. Green, for your most interesting presentation.

In the second paragraph of page 7 you make the following statement:

La nouvelle législation devrait autoriser spécifiquement la création de règlements établissant des critères particuliers pour la détention de ceux qui réclament le statut de réfugié.

J'aimerais vous demander plus de détails. Où et comment allons-nous faire des économies?

M. Green: Monsieur Jourdenais, mes collègues ont tendance à me critiquer à cause de mon pragmatisme, de mon côté homme d'affaires, mais je crois que c'est la seule attitude à prendre face au système.

M. Jourdenais: Je suis d'accord.

[*Texte*]

Mr. Green: There have been many bail projects, particularly in the Province of Ontario, created by various organizations—the John Howard Society . . . There is a specific Ontario government bail project where community organizations—church groups, etc.—have come in and said they will take the individual out of custody and house him and ensure his turning up at trial. That is what I suggest would be an appropriate vehicle. For example, if the Sikh society—which I can assure you, Mr. Chairman, is well funded—were to say they are prepared to post a bond to ensure that Mr. A, as the case might be, will show up for his inquiry in the future or his refugee hearing in the future . . .

The government should recognize group undertakings; it does not to date. If the United Church came forward and said they are prepared to house and feed refugees from Centra! America, and the United Church or whatever church group was prepared to do that, with respect, the government should release these individuals from detention.

These national organizations, respectable and responsible organizations, when they come forward to assist their countrymen or their fellow religious brothers, mean business. They are going to ensure that individual shows up. They are prepared to provide food and housing for these individuals. For the goverment, I understand it costs $75 per day in Toronto to house a detainee. I do not know what it costs in the jails, but that is what is costs in the various hotel accommodations in Toronto.

So that is what I am suggesting. I have great faith. In my experience I have seen groups come forward that have been responsible and have almost to the man or woman seen that the individual does show up for his particular immigration process or refugee process.

On the individual bonds, I do not know what the default ratio is; but I imagine if there were a comparison, Mr. Chairman, between groups that have been—and I understand they are doing that now in a small way—accepted as assurances for showing up, very few people would abscond.

M. Jourdenais: C'est peut-être un peu loin de votre sujet, mais croyez-vous que la même chose pourrait s'appliquer lorsqu'on refuse à une personne de venir au Canada en tant que visiteur? Disons qu'on refuse à un sikh de venir en visite au Canada parce qu'on craint qu'il ne retournera pas dans son pays. Est-ce qu'on pourrait accepter la même garantie d'un organisme? Je vais vous donner un exemple. Je suis au courant du cas d'un Haïtien qui voulait venir au Canada, mais on se disait qu'il ne retournerait pas chez lui. Il voulait venir comme visiteur, simplement pour se marier, et on s'est dit qu'il ne retournerait pas dans son pays. Il y avait un organisme semblable à l'Eglise unie qui était prêt à fournir n'importe quelle garantie, même une garantie financière. On a même mentionné un chiffre énorme, 300,000$, mais on a refusé. Il a fallu pratiquement étouffer les responsables de l'Immigration pour que le type puisse venir se marier et retourner ensuite dans son pays.

[*Traduction*]

M. Green: Il y a eu de nombreux projets de mise en liberté sous caution, en particulier dans la province de l'Ontario, mis sur pied par diverses organisations, telles que la société John Howard. Il existe un projet de mise en liberté sous caution sous l'égide du gouvernement de l'Ontario selon lequel des organisations communautaires, telles que des groupes appartenant aux Églises, ont proposé de prendre des détenus, de les loger, et de garantir leur cômparution. Ce serait une façon satisfaisante de procéder. Si la société Sikh, par exemple, se disait prête à verser une caution—et je puis vous assurer, monsieur le président, qu'ils sont bien financés—afin de garantir que M. A. se présentera à l'enquête ou à l'audition sur son statut de réfugié . . .

Le gouvernement devrait reconnaître les initiatives de ces groupes; ce qu'il ne fait pas à l'heure actuelle. Si l'Église unie s'est dite prête à loger et nourrir des réfugiés de l'Amérique centrale, que ce soit l'Église unie ou une autre Église, je dis avec respect que le gouvernement devrait libérer les individus en question.

Lorsque des organismes nationaux, respectables et responsables, offrent d'aider leurs compatriotes ou leurs frères de la même religion, ils sont sérieux. Ils vont faire le nécessaire pour s'assurer que l'individu se présente. Ils sont prêts à nourrir et à loger ces personnes. Si je comprends bien, il en coûte 75$ par jour au gouvernement pour loger un détenu à Toronto. Je ne sais pas combien lui coûtent les prisons, mais je suis au courant des tarifs des différents hôtels de Toronto.

Voilà donc ma suggestion; je suis très confiant. J'ai déjà vu des groupes qui se sont montrés très responsables et qui se sont assurés que l'individu se présente pour régler ses problèmes d'immigration ou la question de la reconnaissance de son statut de réfugié.

Quant aux cautions individuelles, je ne sais pas quel est le nombre de témoins qui font défaut. Cependant, je crois que si l'on établissait une comparaison, monsieur le président, avec les groupes qui ont été reconnus comme offrant une garantie pour que la personne se présente—et je crois que cela se fait déjà dans certains cas—très peu de personnes s'esquiveraient.

Mr. Jourdenais: I may be rather far off topic but do you think the same thing might apply when someone is refused the right to come to Canada as a visitor? Let us say that a Sikh is not allowed to visit Canada because there is some concern that he may not return to his own country. Could we accept the same type of guarantee from an organization? I will give you an example. I am familiar with the case of a Haitian who wished to come to Canada, but it was felt that he would not return home. He wished to come as a visitor, simply to get married, but we felt that he would not return to his own country. There was an organization similar to the United Church which was ready to supply any type of guarantee, even a financial one. The enormous sum of $300,000 was even mentioned, but it was rejected. It almost became necessary to nuzzle the immigration authorities so that this man could come to get married and then return to his own country.

[*Text*]

Pensez-vous que la même chose pourrait s'appliquer dans le cas des visiteurs?

Mr. Green: Yes, there is provision under the Immigration Act for terms and conditions of admission to be permitted. Unfortunately, the immigration department sees it a little differently. If you make representations to a foreign post and say that Mr. X wants to come to Canada and his family here will post $300,000 to ensure he leaves, the foreign post will say that is not their problem; you have to convince the man at the border to let him in.

So you see, again it is not utilized and could be utilized. I would support that type of situation. The United States immigration service has a similar bonding process for the issuance of visitor visas, and it is often done.

• 1105

M. Jourdenais: Permettez-moi, monsieur le président, de féliciter M. Green et l'organisme qu'il représente pour cette suggestion-là. C'est merveilleux. Espérons qu'on va la mettre en pratique.

Mr. Green: Thank you.

The Chairman: The committee is supposed to terminate at 11 a.m., because the House commenced. This is why the bells were ringing.

If we could just take a moment or two, I have a couple of questions. I do not have anybody else on my list at this point, but Mr. Oostrom would like to ask a couple of questions.

Can I just be perfectly clear that your organization is recommending that the refugee officer specified in the Plaut report be attached, really, to the Refugee Board, rather than to the Department of Immigration?

Mr. Green: Absolutely clear. If it were under the UNHCR, it would be ideal, in our submission. But the secondary submission would be that whoever the individual is—it could be even a member of the appeal panel out on circuit who does his stint, as it were, as a refugee officer—there should be specific officers away from Immigration. In my experience and, I submit, in my client's experience, regretfully—and I hope it will change some day—immigration officers are basically enforcement-minded, not facilitation-minded. And that changes the whole concept when one looks at the things you have to look at when you are looking at a refugee.

The Chairman: Okay. Another thing in your brief, which is really the first time the committee has heard this kind of assertion, is related to the interpreters. We have heard assertions before about the competence of interpreters, but the concept of security clearance is a brand new one. We have had over 40 hearings on immigration and we have not heard before the assertion about the need to do more background checking on our interpreters.

Mr. Green: I have had personal experience, primarily dealing with individuals claiming refugee status out of Iraq

[*Translation*]

Do you think the same thing could apply to visitors?

M. Green: Oui, il y a une disposition de la Loi sur l'immigration qui décrit les conditions d'admission. Malheureusement, le ministère de l'Immigration n'a pas tout à fait le même point de vue. Si vous faites des démarches auprès d'un poste étranger et, mettons, que M. X veut venir au Canada et que sa famille est prête à verser 300,000$ pour garantir qu'il repartira, le poste étranger dira que ce n'est pas son problème; il nous faut convaincre la personne à la frontière de le laisser entrer.

Ainsi, vous voyez que cela n'est pas utilisé alors que ça pourrait l'être. C'est le type de situation que j'appuierais. Le service d'immigration des États-Unis a un processus de cautionnement semblable selon lequel des visas de visiteur sont émis, et cela se fait souvent.

Mr. Jourdenais: Please allow me, Mr. Chairman, to congratulate Mr. Green and the organization he represents on that suggestion. It is wonderful. Let us hope that it will be implemented.

M. Green: Merci.

Le président: Le Comité doit lever la séance à 11 heures parce que la Chambre reprend. Voilà pourquoi les cloches sonnent.

Si vous voulez bien m'accorder quelques instants, j'aimerais vous poser quelques questions. Je n'ai personne d'autre sur ma liste, mais M. Oostrom aimerait poser quelques questions.

J'aimerais savoir précisément si votre organisation recommande que l'agent chargé des réfugiés, tel que décrit dans le rapport Plaut, relève de l'Office des réfugiés plutôt que du ministère de l'Immigration?

M. Green: Précisément. Nous disons que s'il pouvait relever du HCR, cela serait idéal. Cependant, si cela n'est pas possible, nous proposons que l'individu, quel qu'il soit—ce pourrait même être un membre du conseil d'audition qui travaillerait comme agent chargé des réfugiés pendant une certaine période . . . il devrait y avoir des agents qui ne relèvent pas de l'Immigration. D'après mon expérience, et d'après l'expérience de mon client, malheureusement—et j'espère que cela changera un jour—les agents de l'Immigration s'intéressent surtout à l'aspect exécution plutôt qu'à l'incitation. Et toute la situation se trouve modifiée lorsqu'on l'envisage du point de vue du réfugié.

Le président: Très bien. Vous avez aussi mentionné dans votre mémoire, et c'est la première fois que le Comité en entend parler, le problème des interprètes. On nous a déjà parlé du problème de la compétence des interprètes, mais l'idée de la cote de sécurité est nouvelle. Nous avons tenu plus de 40 audiences sur l'immigration, mais nous n'avons jamais entendu dire qu'il faudrait vérifier de plus près les coordonnées de nos interprètes.

M. Green: J'ai une certaine expérience personnelle, pour avoir eu affaire à des personnes de l'Irak et de l'Arabie

[*Texte*]

and Saudi Arabia. Within their community, it was determined that those individuals were in some way linked to the governments of those countries, and they were interpreters. You must appreciate that the sensitivity of a refugee hearing lacks something when the very interpreter is the lowest-paid person on the totem pole and, according to the majority of the criticisms I have read over your committee meetings and in most of the reports, is normally deemed as incompetent, unfortunately. I hope this is improving. They usually can speak the mother tongue, but they rarely can speak English fluently. And that is not uncommon.

I have had instances where have had to change the interpreter on three or four occasions. I am talking about incompetence. But it is shocking, in my submission to the committee, that no security clearance is ever looked at. I think it would be an eye-opener if this committee looked at the methods of recruiting interpreters by the Immigration Commission. I do not think they would even go through the normal Public Service recruiting procedures.

The Chairman: You make a strong assertion about the willingness of non-governmental organizations, the Sikh Federation, in particular, and their willingness to bring refugees into their homes and to guarantee their appearance at a hearing. What role would the community be prepared to play in terms of providing the language translation capability so that the refugee had a sympathetic interpreter, if you like? Is there a role for these same non-governmental organizations to be helpful? We talk about an informal process, one that is as comfortable as possible. Do you think the communities have a role to play in this interpretation side that is consistent with the other assertion?

Mr. Green: I do not think there is anything that could give more cofidence to the government, or to the Immigration Commission or to whatever body deals with this process in the future, than going out into the various communities and determining whether Mr. A is in fact an interpreter in whom they have confidence.

I represented a few years ago the Armenian community in this respect. There were Armenian refugee claims from various Middle Eastern countries. It was in that process that an awful lot of this political concept came out in the interpreters.

• 1110

I know that the Sikh community would be prepared to come forward, and perhaps one of the most difficult things the government does not understand is that they do not ever ask community groups to have input into the process. They would welcome that. I know that the Sikh community has available, throughout Canada, individuals who they are sure could appropriately interpret for their countrymen who are in this refugee process.

I say that it should even go one step further into all immigration processes. It is highly important that the communities' opinions are sought in these areas. And politically, there is nothing that would be better.

[*Traduction*]

saoudite qui revendiquaient le statut de réfugié. Il a été établi, dans leur collectivité, que ces personnes avaient des relations quelconques avec les gouvernements de ces pays, et il s'agissait d'interprètes. Vous devez comprendre que le fait que l'interprète soit la personne la plus mal payée à une audition sur le statut de réfugié démontre un manque de sensibilité. La plupart des critiques que j'ai lues à propos des réunions de votre Comité, ainsi que la plupart des rapports, prétendent, malheureusement, que les interprètes sont incompétents. J'espère que cela s'améliore. Ils parlent en général la langue maternelle, mais ils parlent rarement couramment l'anglais. Ce n'est pas rare.

Dans certains cas, j'ai dû changer d'interprète à trois ou quatre reprises. Il s'agit d'une question d'incompétence. Je suis fort étonné de constater que la question de la cote de sécurité n'ait jamais été examinée par le Comité. Je crois que le Comité apprendrait beaucoup de choses s'il examinait les méthodes de recrutement des interprètes utilisées par la Commission de l'immigration. Je ne crois pas qu'ils se soumettent au processus de recrutement normal de la fonction publique.

Le président: Vous insistez beaucoup sur le fait que les organisations non gouvernementales, telles que la Fédération des Sikhs, sont prêtes à loger des réfugiés et à garantir leur comparution à l'audition. Quel rôle jouerait la collectivité au niveau de la prestation de services d'interprétation afin que le réfugié ait un interprète sympathique à sa cause, si vous voulez? Ces organisations non gouvernementales pourraient-elles se montrer utiles en ce sens? Nous avons parlé d'un processus informel, qui mettrait les gens à l'aise. Pensez-vous que les collectivités auraient un rôle à jouer au niveau de l'interprétation et que cela correspondrait à ce que vous avez dit plus tôt?

M. Green: Je crois que si l'on pouvait établir que M. À est un interprète en qui l'on peut avoir confiance, cela donnerait énormément de confiance au gouvernement et à la Commission de l'immigration, ou à n'importe quel organisme qui serait impliqué dans ce processus.

J'ai représenté, il y a quelques années, la collectivité arménienne, car elle présentait des revendications du statut de réfugié de divers pays du Moyen-Orient. C'est alors qu'on s'est rendu compte que les interprètes avaient des notions politiques bien arrêtées.

Je sais que les représentants de la communauté Sikh seraient disposés à nous aider; le vrai problème, c'est que le gouvernement ne pense jamais à demander aux groupes ou aux communautés de participer à ce processus. Ils seraient fort heureux de le faire. Je sais que partout au Canada, la communauté Sikh compte des membres qui seraient certainement en mesure d'offrir des services d'interprétation pour leurs compatriotes qui cherchent à obtenir le statut de réfugié.

J'irais même plus loin; en effet je crois que dans le cadre de toutes les audiences en matière d'immigration, il faudrait consulter les communautés visées. Les avantages au point de vue politique sont évidents.

[*Text*]

The Chairman: Mr. Oostrom.

Mr. Oostrom: Thank you, Mr. Green. I think your report has some very good suggestions, including some that we have not heard before. We are always looking for something new to look at and we have had some hearings in the past. But this is really comprehensive.

Now, on page 3 you mentioned the necessity of establishing a system that is efficient. In your opinion, will the recommendations made by the Plaut report help to make the whole system more efficient? It is sort of a global indication, your point of view. Somehow, I feel that the Plaut report, in its recommendations, somehow makes the whole system a bit more cumbersome at this second level of inquiries.

Mr. Green: I must disagree with you, with respect. I think it is incumbent, particularly with such a sensitive determination, that there be an initial hearing or review by a refugee officer, and that there be an appeal before a minimum of a three-board appeal hearing.

I am as concerned as you are with the delays and the cumbersome system. My clients, I must say have given me some free latitude in making some of these recommendations, fortunately. The appeal with leave to this board, and "leave" should be something that should be developed as a judicial process, but leave to have a full hearing would weed out the manifestly unfounded claims.

You see, the Federal Court of Canada, in their section 28 applications, their review of an inquiry procedure, believe me does not make it more cumbersome; usually, an application to the Federal Court is heard within six to eight weeks. Now, I do not know why that philosophy cannot be implemented in other immigration processes, because it is delays that have caused the total abuse of the system. Unfortunately, the government has been delaying five or six years in correcting the delays. So we cannot always blame these individuals who are within the system. I applaud the Plaut report, and I think the very "Canadian way" provides a check and balance by having appropriate appeal safeguards.

Mr. Oostrom: on page 5 you mention the pre-screening process and that the Refugee Board should be independent of the Minister.

Mr. Green: Yes.

Mr. Oostrom: I know we live in a parliamentary system in Canada and I think Parliament should ultimately be responsible for whatever. If we have a system of checks and balances and courts, like you have in the United States, fine, I agree. But I believe that in the Parliament of our democratic system in Canada the Minister is ultimately responsible. Now, would you elaborate on this independence, as you see it?

[*Translation*]

Le président: Monsieur Oostrom.

M. Oostrom: Merci, monsieur Green. Je crois que votre mémoire est fort intéressant car vous y avez présenté de très bonnes suggestions dont certaines n'avaient jamais été proposées par les autres groupes que nous avons entendus. Nous sommes toujours heureux d'entendre de nouvelles idées car il y a déjà un bon moment que nous étudions la question. Votre mémoire est fort détaillé et complet.

A la page 3, vous signalez qu'il est nécessaire de mettre sur pied un système efficace. À votre avis, les recommandations formulées dans le rapport Plaut permettront-elles de rendre le système plus efficace? J'aimerais savoir ce que vous en pensez. J'ai l'impression que les recommandations du rapport Plaut rendront la deuxième étape du processus d'enquête beaucoup plus lente et lourde.

M. Green: Je ne suis pas d'accord avec vous. Je crois qu'il faut absolument, puisqu'il s'agit d'une question délicate, prévoir une audition préliminaire ou un processus d'instruction dont s'occuperait un agent chargé des réfugiés; je crois également qu'il faut que le demandeur puisse interjeter appel devant une commission formée d'au moins trois personnes.

Je me préoccupe tout autant que vous des problèmes que causent les retards et un système trop lourd. Mes clients, je dois le reconnaître, m'ont laissé beaucoup de latitude en ce qui a trait à ces recommandations, fort heureusement. L'appel à la commission, après autorisation conforme aux normes judiciaires, éliminerait les demandes manifestement non fondées.

Lorsque la Cour fédérale du Canada exerce, en application de l'article 28, le contrôle judiciaire d'une enquête, je peux vous assurer que cela ne ralentit pas vraiment le système; habituellement, une demande est entendue dans les six ou huit semaines de son dépôt. Je ne vois vraiment pas pourquoi on ne pourrait pas appliquer le même principe dans les autres procédures en matière d'immigration, parce qu'il y a eu abus du système en raison des retards qui se produisent. Malheureusement, le gouvernement met cinq ou six ans à remédier aux problèmes causés par les retards. On ne peut pas toujours blâmer ceux qui font partie du système. J'approuve le rapport Plaut et je crois que cette «méthode canadienne» permet d'assurer les mesures de sauvegarde appropriées en matière d'appel.

M. Oostrom: À la page 5, vous parlez du processus de présélection et vous dites que la Commission des réfugiés ne devrait pas relever du ministre.

M. Green: C'est exact.

M. Oostrom: Puisque le Canada possède un système parlementaire, je crois que c'est le Parlement qui devrait être responsable en dernier ressort de tout ce qui se passe. Si nous avons un système de contrôle administratif et judiciaire, comme aux États-Unis, il n'y a pas de problèmes. Mais à mon avis puisque nous avons un système parlementaire démocratique au Canada, c'est le ministre qui a la responsabilité en dernier ressort. Vous parliez d'une certaine indépendance de la Commission des réfugiés, pouvez-vous nous en dire un peu plus long à cet égard?

[*Texte*]

Mr. Green: You realize that at the present time the Refugee Status Advisory Committee is merely an advisory board to the Minister. They say that Mr. A is a refugee, and the Minister has the right of making up his or her mind as to whether or not he or she is going to accept that recommendation.

I say, with respect, that this is not true independence. There have been cases where the Refugee Status Advisory Committee has made a decision that a person is a refugee, but for external affairs reasons, External Affairs has said: Hey, Mr. Minister, we have great trading agreements with India, or wherever. In Guyana, in the initial stages, they do not now interfere with positive decisions of the Refugee Committee in relation to Guyana and permit them to go through; but the minister, where there are sensitive situations, has historically interfered with determinations.

• 1115

You will remember, Mr. Chairman, some years ago this American psychologist was bugged by the American State Department—I cannot remember his name for the moment. If he had made a claim for refugee status in Canada, based on the evidence which subsequently came out before the American investigation, I am afraid he would have been found to be a refugee. Would Canada, or the Minister of Immigration, say that Mr. A from the United States was a refugee?

There are these External Affairs problems; and with respect, if we are going to have a refugee determination process in this country, in my opinion it should be free and independent of those monetary, trade or whatever considerations. Since we have signed that agreement with the United Nations, we should abide by it and not let External Affairs get involved, because they are constantly interfering with decisions of the Refugee Committee.

Mr. Oostrom: Thank you. Mr. Chairman, you have already mentioned security clearance on page 10 and I also have a question about it.

I understand, Mr. Green, when you say there may be a bias. That part I can understand; we could say that if translations were not quite accurate or it there was an incompetent or biased translator. However, the security part was not fully explained to me and I do not quite understand it.

Mr. Green: May I give you a personal experience, Mr. Oostrom? I was acting for an Armenian about four years ago, a Christian, who was making a claim that he was a refugee residing in Turkey. During a recess, a particular interpreter, who was as it were favourable to the existing Turkish government, called him aside. It was related to me that he called him a dog and indicated that their agents would get him.

Regretfully, those are the kinds of things that go on from time to time. My colleagues have reported similar instances with individuals who are sympathetic to the various Central

[*Traduction*]

M. Green: Vous savez que le Comité consultatif du statut de réfugié n'est de fait qu'un comité consultatif du ministre. Il dit simplement monsieur À est un réfugié, et le ministre a le droit de décider s'il acceptera cette recommandation ou non.

A mon avis, le comité n'est vraiment pas indépendant. Par exemple, à certaines occasions le Comité consultatif du statut de réfugié a décidé qu'une personne était un réfugié, mais le ministère des Affaires extérieures, pour des raisons particulières, a dit: Monsieur le ministre, nous avons des ententes commerciales très profitables avec l'Inde ou avec tel ou tel pays. En Guyane, aux premières étapes de la procédure, il ne s'oppose plus aux décisions favorables prises par le Comité de réfugiés et permet à ces réfugiés de venir au Canada; mais le ministre, dans les cas délicats, est toujours intervenu dans les conclusions du Comité.

Monsieur le président, vous vous souviendrez qu'il y a quelques années, le département d'État américain a installé des tables d'écoute chez un psychologue américain—je n'arrive plus à me rappeler son nom. S'il avait revendiqué le statut de réfugié au Canada, je pense que sur la foi des preuves rendues publiques lors de l'enquête américaine, cet homme aurait été accepté comme réfugié. Est-ce que le Canada, ou le ministre de l'Immigration, aurait dit que M. À des États-Unis était un réfugié?

Il existe donc des problèmes du fait du ministère des affaires extérieures; à mon avis, si nous devons avoir un processus de jugement du statut de réfugié au Canada, il faudrait qu'il soit indépendant et exempt des considérations monétaires, commerciales ou autres. Puisque nous avons signé cette convention avec les Nations unies, nous devrions la respecter et écarter le ministère des Affaires extérieures qui se mêle sans cesse des décisions du Comité des réfugiés.

M. Oostrom: Merci. Monsieur le président, vous avez parlé de la cote sécuritaire à la page 10, et j'aimerais poser une question à ce sujet.

Je comprends ce que vous voulez dire, monsieur Green, lorsque vous dites qu'il pourrait y avoir un parti pris ou des préjugés. Je comprends cela sans problème; nous pouvons parler de parti pris lorsque l'interprétation n'est pas fidèle ou que le traducteur est incompétent ou partial. Toutefois, la question de la cote sécuritaire ne m'a pas bien été expliquée et je ne comprends pas tout à fait de quoi il s'agit.

M. Green: Pourrais-je vous donner un exemple que j'ai vécu, monsieur Oostrom? Je représentais un Arménien il y a environ quatre ans, un chrétien, qui se disait réfugié vivant en Turquie. Pendant un ajournement, un interprète, qui, comme on l'a appris plus tard, était partisan du gouvernement turc au pouvoir, s'est adressé au demandeur. On m'a dit plus tard qu'il l'avait traité de chien et qu'il lui avait dit que les agents de son pays lui règleraient son compte.

Malheureusement, ce sont des choses qui se produisent de temps à autre. Mes collègues m'ont fait part d'incidents de ce genre où certains partisans de gouvernements en Amérique du

[*Text*]

American, South American and Third World governments who are hearing these refugee claims and are either reporting back to their government officials as to what is going on or threatening the individuals who are making the claim. In my submission, that type of atmosphere, without an appropriate security or background check of the individual, is somewhat dangerous and foolhearty. We take these interpreters off the street.

For example, I acted for the Vice-President of Iran immediately after the fall of the Shah. How would you like to come in and not know whether or not the Persian interpreter was a supporter of Khomenei? There are no checks and balances in this regard in the interpreting areas, and I submit with respect that this is a very serious error.

Mr. Oostrom: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you. No one at the present time is looking at the background of interpreters. That is the basic point.

Mr. Green: Yes, it is.

The Chairman: When you talk about security clearance—that may not be the exact term—there should be some sense . . .

Mr. Green: There should be background checks, criminal convictions, who knows.

The Chairman: A background check on interpretors, that is . . .

Mr. Green: Yes. I have faith in our security services to determine that.

Le président: Madame Jacques.

Mme Jacques: Monsieur Green, je veux vous féliciter pour votre magnifique rapport.

At the end of page 8, when you talk about a one-person panel and a three-member panel, I would like to know what is your recommendation for nominating those persons. You said that they must be independent of the minister.

Mr. Green: I suggest that all those people be members of a Refugee Board, whether it be under the Immigration Appeal Board or whatever body, and that those hearing officers not be immigration officers but be specially trained refugee officers. They could even alternate between members of the panel and officers. However, that might lead to some criticism that the panel will not overrule their own members.

• 1120

My suggestion is that they be specifically trained refugee officers and that the panel sitting be composed of perhaps the existing members of the Refugee Status Advisory Committee and certain additions. Before a case goes before that panel for a full oral hearing, a question of leave should be determined by that panel—or two members of the panel—to give them leave

[*Translation*]

Centre, en Amérique du Sud ou dans les pays du Tiers-monde, entendent la demande de réfugiés et en font rapport aux autorités de leurs gouvernements ou menacent les demandeurs. À mon avis, voilà qui est dangereux et imprudent, faute d'enquête de sécurité et de vérification des antécédents de ces interprètes. Après tout, ces interprètes peuvent venir de n'importe où.

Par exemple, j'ai représenté le vice-président d'Iran immédiatement après la chute du Schah. Imaginez-vous qu'on ne savait même pas si l'interprète était un partisan de Khomenei ou non. Il n'y a aucun système de vérification pour les interprètes, et je crois que c'est là une grave lacune.

M. Oostrom: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci. Vous dites donc que personne ne vérifie actuellement les antécédents des interprètes. C'est ce dont vous vous plaignez.

M. Green: C'est exact.

Le président: Quand vous parlez de cote sécuritaire—et ce n'est peut-être pas le terme exact—il faudrait . . .

M. Green: Il faudrait vérifier les antécédents, découvrir si l'intéressé a un casier judiciaire.

Le président: Il faudrait donc vérifier les antécédents des interprètes, c'est-à-dire . . .

M. Green: Oui. Je suis convaincu que nos services de sécurité feraient du bon travail.

The Chairman: Mrs. Jacques.

Mrs. Jacques: Mr. Green, I would like to cngratulate you for your most interesting brief.

Au bas de la page 8, lorsque vous parlez de jurys formés d'une seule personne et de trois personnes; comment devrait-on choisir les membres du jury? Vous avez dit que ces jurys devraient être indépendants vis-à-vis du ministre.

M. Green: Je crois que toutes ces personnes devraient faire partie d'une commission des réfugiés, qui relèverait de la Commission d'appel de l'immigration ou d'un autre organisme; je crois de plus que ces agents responsables des auditions ne devraient pas être des agents de l'immigration, mais des agents chargés des réfugiés avec une formation spéciale en la matière. On pourrait même alterner membres du jury et agents. Cependant, cela pourrait créer certains problèmes car d'aucuns pourraient dire que le jury ne désavouerait pas ses propres membres.

Je crois qu'il devrait s'agir d'agents chargés des réfugiés avec une formation spéciale; le jury pourrait être formé de membres actuels du comité consultatif du statut de réfugié, entre autres. Avant que le jury n'entende une affaire, il se prononcera, lui-même ou par la voix de deux de ses membres, sur l'autorisation d'appel et sur la question de savoir s'il y aurait audition formelle ou seconde audition devant le jury de

[*Texte*]

to the full oral hearing or rehearing before that triple-member panel. That would weed out the manifestly unfounded claims.

I urge you, Mr. Chairman and members of the committee, to really be very cautious about involving the Immigration people in this process. Really, from a philosophical standpoint, until this government recognizes the great benefits of immigrants to this country . . . the refugee determination will not work under their auspices. We have to have specially trained people with—I suppose I put it very simply—big hearts and good heads. I am afraid that may be lacking in the philosophy and training of immigration officers for the time being, although their are many competent people there.

So my recommendation is that a refugee body, a refugee officer under the UNHCR or whatever, trained by a refugee specialization group. I suggest that the members of the panel should be a cross-section of Canadiana, that they should represent all ethnic minorities, or as best we can for the time being, so that the ethnic communities within this country will see justice done and not fear the prejudicial attitudes. Now, I know that the attitudes of the Refugee Status Advisory Committee is made up of a number of people from various minorities, but I think there is an ability to further show to Canadians that this very sensitive thing is being dealt with in part by their own countrymen, and that is highly important.

Ms Jacques: Okay. To judge the criteria—criteria should be determined by whom, the same board?

Mr. Green: We have a very good definition of a refugee which is adopted in the Immigration Act, and it is part of our obligation to the United Nations. The case law has been developed to a stage where they should all know what a refugee is, although they may be lacking in some knowledge of the law in that area. I think we do not have to set up much more criteria. With respect to the leave procedures, I think that requires great care in developing the criteria. It should not be very strict criteria. But obviously, if there is a manifestly unfounded claim, as is not uncommon, we should be in a position to weed that out. But that is going to take great study in the developing criteria for the appellate procedure from the one member- to the three-member panel.

Ms Jacques: My last question is about the impartiality of the person. Under section 28 of the Federal Court the procedure is very long.

Mr. Green: Oh, no.

Ms Jacques: The decision must be impartial.

Mr. Green: Yes. The Federal Court only deals with an error in law . . .

Ms Jacques: Yes, I know that.

[*Traduction*]

trois membres. Cela permettrait d'écarter les revendications manifestement non fondées.

Monsieur le président, distingués membres du comité, je vous exhorte à bien réfléchir avant de permettre aux représentants du ministère de l'Immigration de participer à cette procédure. Du point de vue des principes, tant que le gouvernement ne reconnaîtra pas les grands avantages que les immigrants représentent pour notre pays . . . la détermination du statut de réfugié ne saurait se faire convenablement par ces fonctionnaires. Nous devons avoir des personnes qui ont eu une formation spéciale et qui, pour présenter les choses bien simplement, sont doués des qualités de coeur et de bon sens. J'ai bien peur que ce ne soient pas là les critères que l'on emploie actuellement pour le recrutement des agents d'immigration, bien qu'un grand nombre d'entre eux soient fort compétents.

Je propose donc un organisme responsable des réfugiés, un agent chargé des réfugiés auprès du HCR, et formé par un groupe spécialiste en la matière. Les membres du jury devraient être un échantillon de la population canadienne, représenter toutes les minorités ethniques, ou le plus grand nombre de minorités possible, de sorte que les collectivités ethniques canadiennes verront un processus juste et n'auront pas besoin d'avoir peur d'être victimes de préjugés. Je sais que le comité consultatif du statut de réfugié est composé de représentants de diverses minorités, mais je crois qu'il est possible de montrer au Canadiens que cette question très délicate est en partie entre les mains de leurs propres compatriotes, ce qui est très important.

Mme Jacques: C'est bien. Qui devrait établir les critères, cette commission même?

M. Green: La Loi sur l'immigration, conformément à nos engagements envers les Nations Unies, prévoit une très bonne définition de ce qu'est un réfugié. À la lumière de la jurisprudence établie, tous devraient maintenant savoir ce qu'est un réfugié, même s'ils ne connaissent pas vraiment les textes de loi qui ont trait à ce groupe particulier. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'établir d'autres critères. Pour ce qui de la demande d'autorisation, je crois qu'il faudrait être très prudent lorsqu'on décide d'établir les critères applicables. Il ne faudrait pas que ces critères soient trop stricts. Il est évident cependant que si une revendication n'est vraiment pas fondée, et cela n'est pas rare, il faudrait être en mesure de l'écarter. Il faudra cependant étudier longuement la question avant de pouvoir établir des critères que pourraient utiliser les jurys formés d'un membre ou de trois membres pour décider s'ils doivent autoriser un demandeur à interjeter appel.

Mme Jacques: Ma dernière question porte sur l'impartialité de la décision. La procédure découlant de l'article 28 de la Loi sur la cour fédérale est très longue.

M. Green: Pas du tout.

Mme Jacques: La décision doit être impartiale.

M. Green: C'est vrai. La Cour fédérale n'entend que les cas où il y a eu erreur de droit . . .

Mme Jacques: Je le sais.

[*Text*]

Mr. Green: —whether or not the decision-maker came to this decision by capricous . . . or no evidence. It is a very narrow determination that they have to make.

In many instances the impartial judge in the Federal Court of Appeal—the three-member panel there—have said to me, Mr. Green, we do not necessarily agree with the adjudicator, as the case might be. We probably would have come to a different decision, but he has the right to come to that decision, Mr. Green, and he did not make an error of law in his thinking process. That is a very narrow review process. I think the Federal Court at the last stage, yes, is the right place to go. But with respect, I think it is incumbent upon refugee determination to have, at the very least, a three-member panel reviewing the decision of an individual officer.

• 1125

Ideally, I suppose if you had three members at the first hearing or three members at the second hearing, that would be wonderful. But we cannot afford that, in my submission. That is not practical. I would think if the individual refugee officer said Mr. A is a refugee, this committee would recommend something to destroy what happens today. If he says Mr. A is a refugee, it is going to take that man almost a year to get adjusted, through Order in Council, in this country, and it will take his family another year to be processed before they can come here. So you are looking at a two-year process. It might take him three years finally to be found to be a refugee and then it will take him two more years to have his family come here. I do not know why. I do not know why it takes so long to get an Order in Council. No one can explain it and nobody does anything about it.

So you see, what we have to have is a business approach to the determination of refugees, to get on with it. That is the fault with the existing system. Even when you are successful, you are still looking at a year and a half to two years to be adjusted. I do not know why.

Ms Jacques: To make an appeal under section 28 you must have an error in the judgment. But the delay is too long.

Mr. Green: No, a section 28 application to the Federal Court is relatively quick. In Toronto it is two months, three months, and you can be heard in the Federal Court. I said they are very expeditious. An appeal from the Immigration Appeal Board is a very long process, because you must obtain a leave to appeal to the Federal Court, and then if it is granted, the appeal court sits—oh, my gosh, it might take you a year or a year and a half to get to the Federal Court of Appeal in that respect. But section 28 applications, which go only from administrative decisions . . . for example, if the Immigration Appeal Board, as it then did, refused to permit an application for a rehearing, you would go by section 28 to the Federal Court of Appeal; and that is really quite expeditious.

[*Translation*]

M. Green: . . . peu importe que la personne qui a rendu la décision l'ait fait par des motifs capricieux . . . ou en l'absence de preuves. La Cour fédérale procède à une instruction très restrictive.

Dans nombre de cas, le juge impartial de la Cour d'appel fédérale—il s'agit d'un collège de trois juges—m'a dit, monsieur Green, nous ne sommes pas nécessairement d'accord avec l'arbitre. Nous aurions probablement rendu une décision différente, mais, monsieur Green, il avait le droit de rendre cette décision; il n'a pas commis une erreur de droit. Ce contrôle judiciaire est très restrictif. Je crois que la Cour fédérale est l'instance de dernier ressort dans la question qui nous intéresse. Je crois cependant qu'il faut absolument prévoir dans le cadre du processus de détermination du statut de réfugié une étape où un jury de trois membres revoit la décision rendue par un agent.

Le mieux serait, bien entendu, d'avoir trois membres à la première audience ou à la seconde. Mais à mon avis, nous n'en avons pas les moyens. Ce n'est pas une approche bien pratique. Mettons que l'agent responsable des réfugiés déclare que M. A est un réfugié, ce jury pourrait très bien recommandé que cette décision soit infirmée. Mettons qu'il déclare que M. A est un réfugié, qu'un décret en conseil sera pris et qu'il lui faudra environ un an pour s'adapter au pays. Il faudra attendre encore une autre année pour que sa famille obtienne l'autorisation de venir ici. C'est donc un processus de deux ans. Au bout du compte, cela peut prendre trois ans avant qu'il soit considéré comme un réfugié et encore deux autres années pour que sa famille puisse venir ici. Je ne comprends pas. Je ne comprends pas pourquoi il faut tellement de temps pour obtenir un décret en conseil. Personne ne peut me l'expliquer et personne ne fait quoi que ce soit pour remédier à la situation.

Je pense qu'il faut adopter une approche un peu plus systématique à l'instruction du dossier de réfugié. C'est le problème du système actuel. Et même quand le processus aboutit, c'est une question d'un an et demi ou de deux ans. Je ne comprends pas pourquoi.

Mme Jacques: Il faut qu'il y ait eu une erreur de droit pour pouvoir interjeter appel en application de l'article 28. Mais l'attente est beaucoup trop longue.

M. Green: Non, les demandes soumises à la Cour fédérale en vertu de l'article 28 ne prennent pas tellement de temps. Le délai dans ce genre de cas est de deux ou trois mois à Toronto. Je dis qu'ils étaient passablement rapides. Les appels contre les décisions de la Commission d'appel de l'immigration prennent énormément de temps parce qu'il faut commencer par obtenir l'autorisation de la Cour fédérale et si l'autorisation est accordée, la Cour d'appel siège—mon Dieu, cela peut prendre un an ou un an et demi avant de passer à la Cour d'appel fédérale pour ce genre de causes. Mais les demandes formulées en vertu de l'article 28 qui ne concernent que des décisions administratives—mettons par exemple que la Commission d'appel de l'Immigration rejette une demande de seconde audience, vous pouvez toujours vous adresser à la Cour d'appel

Texte]

I commend the Chief Justice for that. He has said he will ot permit the Federal Court of Appeal, on section 28 cases, to ave a backlog; and believe me, that tempers many of our lients to whom we say it is going to cost you so much to go on section 28 application, but you are going to be heard in two nonths, and it will not do you any good anyhow. They will say, vell, forget about it.

So you see, there would be no refugee problem, administrative problem, here if we had a system that was expeditious.

Mr. Jourdenais: As we can all see and hear, Mr. Green is a remendous salesman. This is the second time I have seen him, nd I do not get tired of hearing him coming out with good rguments.

On page 5 you say "It is concerned about any such officer vho remains an employee of Employment and Immigration Canada" and "It also believed that the proposal of an intensive raining program of 6 to 8 months". You say we should take he employee of the UNHCR to be—I will not call him an fficer, because he will become a policeman—a representative f the Refugee Board.

Mr. Green: A good point.

Mr. Jourdenais: I would like to know if you know how long t takes to train such a person to become a refugee representative, or whatever, and how much it costs.

Mr. Green: I cannot answer that. I do not know how long Mr. Stern takes in training his people. The overwhelming najority of them are highly competent and they have a vast torehouse of knowledge available to them. Interestingly nough, that storehouse of knowledge only recently has ecome available to the Immigration Appeal Board, who had o re-educate themselves. I cannot answer that question. But I hink it would take more than six months.

We have presently in place sufficient officers to get on with he job in their respective positions, however they are moved round. Of course, I think you will agree with me that you ever cease learning; and especially in this area, which is a apidly changing political area. A man could be a refugee vernight in certain countries of the world who was not a efugee the day before.

• 1130

So I do not know how long it takes to recognize that, but Rabbi Plaut, on page 72 of his report, deals with that. The raining period, he says:

> should be intensive (for a period of three to six months) and such training would be undertaken by the Educational Division of the Refugee Board.

I am not satisfied with that. I think it may take longer, but gain, dealing with it—and I am not a business administrator—I am not suggesting we place these people in classrooms, ut there are obviously other aspects of refugee determination

[*Traduction*]

fédérale en application de l'article 28 et c'est un processus qui est assez rapide.

Je tiens à en féliciter le Juge en chef. En effet, c'est lui qui a déclaré qu'il ne permettrait pas à la Cour d'appel fédérale d'accumuler un arriéré de cas soumis en application de l'article 22. Croyez-moi, cela fait réfléchir beaucoup de nos clients lorsque nous leur disons combien les demandes formulées en application de l'article 28 peuvent coûter. Ils préfèrent laisser tomber quand nous leur disons que leur cause ne sera entendue que dans deux mois et qu'elle risque fort peu d'aboutir.

Il n'y aurait donc pas de problème de réfugié, de problème administratif, si nous avions un système aussi efficace.

M. Jourdenais: Nous ne pouvons faire autrement que constater que M. Green est très persuasif. C'est la deuxième fois que je le rencontre et je ne me fatigue jamais de l'entendre formuler des arguments aussi solides.

A la page 5, vous dites: «Il est assez inquiétant que ces genres d'agents demeurent au service d'Emploi et Immigration Canada» et aussi «on envisage également un programme de formation intensive d'une durée de six à huit mois». Vous dites que l'employé du HCNUR devrait être considéré comme un représentant de la Commission des réfugiés. Il deviendrait aussi en quelque sorte un policier.

M. Green: Bien dit.

M. Jourdenais: Pouvez-vous me dire combien de temps dure la formation d'un représentant responsable des réfugiés et combien coûte ce programme?

M. Green: Je l'ignore. Je ne sais pas combien de temps dure le programme de formation de M. Stern. La grande majorité de ces gens sont très compétents et ont énormément de connaissances à leur disposition. Il est intéressant cependant de constater que cette masse d'information n'a été mise à la disposition de la Commission d'appel de l'Immigration que très récemment. Les commissaires ont dû se rééduquer. J'ignore la réponse à votre question. Mais j'ai l'impression que le programme doit durer un peu plus de six mois.

A l'heure actuelle, nous avons suffisamment d'agents pour les postes existants, mais nous avons un système de roulement. On n'arrête jamais, bien sûr, d'apprendre, et vous en conviendrez avec moi, surtout en ce qui concerne cette question qui est brûlante d'actualité vu la rapide évolution de la scène politique. Il y a des pays où l'on pourrait très bien devenir réfugié du jour au lendemain.

Je ne sais pas combien de temps il faut pour le reconnaître. Mais le Rabbin Plaut en parle à la page 72 de son rapport. Voici ce qu'il a à dire au sujet de la période de formation:

> . . . devrait être intensive (et durer de trois à six mois) et devrait relever de la Division de l'Education de la Commission des réfugiés.

Mais cela ne me satisfait pas. Je ne suis pas un administrateur, mais j'ai l'impression que cette formation devrait être encore plus longue. Je ne propose pas que l'on envoie ces gens à l'école, mais il me semble qu'il y a d'autres aspects de la

[*Text*]

that could be done while the learning process goes on so that we do not waste that man-hour or that man-year, as it were, solely learning. That is all I can say. I am not an expert on it.

Mr. Jourdenais: Thank you for this answer. I have another question. You were talking before about translators, that we should have a check on them. Again, it is going to cost money, more money than it is costing now.

Mr. Green: Yes.

Mr. Jourdenais: We are trying to save as much money and quicken the process. Would it not be better to take someone from his own community, who speaks the language and who would be able to explain to whoever is in front of the board . . . ?

Mr. Green: Yes, I think that would be, initially. But notwithstanding that, I still think it behooves a cursory security check by, in Toronto, the Metropolitan Toronto Police, the RCMP security . . . I cannot remember the new name of the security force. Mr. Chairman, perhaps you can help me there.

The Chairman: The Canadian Intelligence Service.

Mr. Green: Canadian Intelligence Service, yes. They have very good information. As counsel for my clients and as a lawyer actively involved from time to time in very sensitive refugee claims—just recently in these past two or three weeks, a number of sensitive claims from South Africa, of course, people speaking Afrikaans—I do not know if that is sufficient. I would feel much more secure, as a Canadian and as a lawyer in this process, to have our security intelligence people check those people out. It is not an expensive process, I think.

Mr. Jourdenais: I guess it would be easy to find the money, because you want to save it by not having a detention. We should render the people back to their own communities.

Mr. Green: Yes.

Mr. Jourdenais: You really agree, and we would not have what we have in Montreal at the present time, where we are talking about some probable demonstrations in the detention at Dorval.

Mr. Green: Yes. You would not have those problems if the communities took those people.

Mr. Jourdenais: I really agree. Thank you very much for your suggestions.

The Chairman: Thank you, Mr. Jourdenais. Mr. Gurcharan Singh is the representative of the community, and I think we will conclude with a few comments from him about the community needs.

Mr. Gurcharan Singh (Representative, Federation of Sikh Societies of Canada): Thank you, Mr. Chairman, hon. ladies and gentlemen.

[*Translation*]

définition de réfugié qui pourraient être vus en même temps que le processus d'apprentissage de manière à ne pas gaspiller d'heures ou d'années-personne en formation exclusive. C'est tout ce que j'avais à dire. Je ne suis pas expert en la matière.

M. Jourdenais: Je vous remercie de votre réponse. Mais j'ai une autre question à vous poser. Vous avez parlé des traducteurs et du contrôle que nous devrions avoir sur eux. Mais cela finirait par coûter plus encore qu'à l'heure actuelle.

M. Green: Oui.

M. Jourdenais: Nous essayons de réaliser des économies et d'accélérer le processus en même temps. Ne serait-il pas préférable de prendre quelqu'un de la collectivité qui parle la langue et qui serait en mesure d'expliquer à la commission . . . ?

M. Green: Cela pourrait se faire au début. Mais je pense qu'il faudrait quand même que la police de Toronto, dans le cas de Toronto où le nouveau service de renseignement de la GRC dont j'oublie le nom effectue une enquête de sécurité. Vous pouvez peut-être m'aider, Monsieur le président.

Le président: Vous voulez parler du Service canadien de renseignement.

M. Green: Oui, le Service canadien de renseignement. Ces gens ont des renseignements intéressants à leur disposition. Mais je ne sais pas si cela suffirait et je vous parle en ma qualité d'avocat qui s'occupe très activement de cas très délicat de réfugiés de temps à autre. Je me suis au cours des deux ou trois dernières semaines d'un certain nombre de requêtes émanant de personnes originaires de l'Afrique du sud et qui parlent l'Afrikaans. En tant que Canadien et conseiller juridique, je pense que je me sentirais beaucoup à l'aise si nos responsables du renseignement effectuent une brève enquête sur ces gens. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un processus trop coûteux.

M. Jourdenais: Je pense que ce ne serait pas trop compliqué de trouver des fonds parce que vous réaliseriez des économies si vous n'êtes pas obligés de détenir personne. Nous devrions renvoyer les gens dans leur collectivité.

M. Green: Oui.

M. Jourdenais: Vous êtes d'accord et nous n'aurions pas la situation qui existe actuellement à Montréal où l'on parle de manifestation au Centre de détention de Dorval.

M. Green: C'est exact. Nous n'aurions pas de problème si les collectivités s'occupaient de ces gens.

M. Jourdenais: Je suis d'accord. Je vous remercie beaucoup de vos suggestions.

Le président: Merci, Monsieur Jourdenais. M. Gurcharan Singh est un représentant de sa collectivité et il va nous faire quelques observations sur les besoins de sa collectivité en conclusion.

M. Gurcharan Singh (représentant de la Fédération des sociétés Sikh du Canada): Je vous remercie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs.

[*Texte*]

My remarks are in continuation of a discussion which has happened. It appears that the discussion so far has been futuristic, and no doubt the mandate of this committee is to devise new rules and regulations. But I particularly appeal to you, sir, that you take into account the prevalent situation, particularly in India as it exists today. The Plaut report consistently laced itself with one significant factor, and that was compassion, and this should be the underlying factor for all refugee determination processes. The whole issue of the refugees is based on this fundamental concept, and time and time again this has been highlighted.

The situation that generates refugees is as diverse and as unique a phenomenon as one can imagine. Therefore, the answer to this riddle of determination procedure should be equally innovative and absolutely certain. As human beings, we have indeed achieved superhuman excellence in creating problems; but alas, we have miserably failed in finding solutions. Persecution, torture, harassment, and indeed murder, are all weapons that generate misery and... humanity of consideration. Understanding and tolerance are the basis of all human life. Each one of these demons has a hydra head, and the venom spurts on all humanity.

It was not too long ago that the people of one faith were persecuted almost to oblivion while humanity looked the other way. How well at that time we hid behind the screen: But I did not know! To this day, we are shamefully trying to wash away that guilt.

• 1135

Thousands of my co-religionists are being persecuted only because they are a people of one faith—namely, Sikhism. I am further supported in my assertions by the People's Union of Democratic Right and the People's Union of Civil Liberties in the Salibur publication entitled *Who are the Guilty*, in which they have accused the Government of India of indifference, negligence, and callousness. Further, the Chief Justice of India, the Rt. Hon. Justice Kahnah, urged that the Government of India grant humane treatment to the Sikhs.

No sooner had these unfortunate people escaped the claws of one than they were put in the dock of another. I have here letters from a mother and a sister who plead that we find ways for a 19-year-old boy to be taken out of India; if we fail to do that we would be playing with his life. Our adoption laws do not allow any consideration in such matters, and our immigration laws—as you have been very well discussing so far—especially the family unification laws, are not flexible enough to incorporate the situation.

Those few who today wish to be considered under the existing refugee system are very conveniently being used as a political football. I think External was mentioned just a second ago, and it is not far from fact. Time and again we at the federation level have heard that since trade relations with India are so good we cannot afford to adopt a certain type of policy. This spills over not only in immigration, not only in refugee determination, but in many internal policies of

[*Traduction*]

Mes remarques font suite à une discussion qui a déjà eu lieu. On a surtout parlé de l'avenir et le mandat du Comité consiste bien entendu à formuler des nouveaux règlements. Mais je vous incite vivement, Monsieur, à tenir compte de la situation en Inde aujourd'hui. Le rapport Plaut accorde la plus grande priorité à la compassion et c'est sur ce facteur que devrait se fonder tout le processus de définition d'un réfugié. Toute la question des réfugiés se fonde sur ce principe de bas et on n'a cesse de le répéter.

Les circonstances qui créent les réfugiés sont aussi variées et uniques que possible. C'est pourquoi le processus de détermination d'un réfugié doit Être aussi très novateur. Les êtres humains ont fait preuve d'énormément d'imagination pour créer des problèmes. Malheureusement ils n'ont pas aussi bien réussi pour ce qui est de trouver des solutions. La persécution, la torture, le harcèlement et le meurtre engendrent la misère et la considération. La compréhension et la tolérance sont à la base de toute vie humaine. Chaque démon a une tête d'hydre et le venin rejaillit sur l'humanité entière.

Il n'y a pas si longtemps, toute une collectivité religieuse a été persécutée jusqu'à l'anéantissement presque total et l'humanité tournait le dos. Combien facile il nous avait semblé à l'époque de dire que nous n'étions pas au courant. Et nous continuons jusqu'à nos jours à nous sentir coupables.

Il y a des milliers d'adeptes de la même religion que moi qui sont persécutés à cause de leur foi, le sikhisme. Je ne suis pas le seul à le dire. J'ai l'appui du *People's Union of Democratic Right and the People's Union of Civil Liberties* qui dans une publication *Salibur* intitulée *Who are the Guilty* accuse le gouvernement de l'Inde d'indifférence, de négligence et d'insensibilité. En outre, le juge en chef de l'Inde, le Très honorable juge Kahnah, a incité le gouvernement de l'Inde à traiter les Sikhs de manière plus humanitaire.

Mais à peine ces pauvres gens réussissent-ils à se sortir d'une situation difficile qu'ils retombent dans une autre. J'ai ici des lettres d'une mère et d'une soeur qui nous supplient de trouver le moyen de faire sortir de l'Inde un jeune homme de 19 ans. Elles font valoir que si nous ne réussissons pas, c'est sa vie qui est en jeu. Nos lois en matière d'adoption ne couvrent pas ce genre de situation et les lois sur l'immigration et sur les règlements qui concernent la réunification des familles ne sont pas suffisamment souples pour permettre d'étudier ce cas. D'ailleurs, vous venez d'en discuter vous-même.

Les fort peu nombreuses personnes qui réclament aujourd'hui le statut de réfugié servent d'enjeu politique très commode. On a parlé tout à l'heure des Affaires extérieures et cela se rapproche de la réalité. À la fédération, on entend souvent dire que les relations commerciales avec l'Inde sont tellement bonnes qu'elles empêchent l'adoption d'un certain genre de politique. Cette attitude a des répercussions non seulement sur l'immigration, sur la reconnaissance du statut de réfugié, mais aussi sur de nombreuses politiques internes du

[*Text*]

Canada, specifically the monitoring and the establishment and the practise of the multiculturalism policies.

Most of these people I have mentioned have settled here, have married, have children, and are gainfully employed. The most bellowed argument for returning these people to the land they have fled in terror of their lives is that normalcy has now returned to Punjab.

Let me read from *The Globe and Mail* in yesterday's publication, where it said:

> tranquility may be only temporary, enforced by the 100,000 police officers and soldiers brought in from other regions of India to ensure the polling proceeds.

Again, it says:

> The issue is not so much who wins the election but whether there will be one.

In other words, this election is not an index of the return of peace and law and order in that part of the world.

Another report here talks about the farce of democracy. A noble tool like democracy has been soiled when it is being thrust upon a people at the expense of bullet-proof jackets, barricades, guns and bombs. It indeed is a mockery of the process.

I appeal to you to take these facts into consideration before accepting that a normal situation exists in India and those people seeking refugee status currently in this country do really have to go back and face the music. These people will definitely, without any uncertainty, face persecution, torture, and possibly death upon return.

So firstly, at least on humanitarian grounds these people should be allowed to stay. Secondly, some sort of provision to adopt the children of the persecuted should be evolved. Thirdly, a provision much like the one that was granted under the Polish situation, when our embassies and high commissions were open and extensions of Canada were allowed to implement the refugee determintion process . . . At that point, those family unification programs could be tied into that process. Fourthly, refugees accepted by Canada should also be allowed to apply for full citizenship within one year rather than three years, because their life of uncertainty has already prevailed long enough.

• 1140

Fifth, we must equip, train and educate—as was mentioned just a moment ago—our officers with the background and the situation of the country from whence the potential refugees originate. The federation will be able to offer itself for such a service only for the asking.

Sixth, the broad determination of the application must be consistent with the person's background and his application.

[*Translation*]

Canada, surtout pour ce qui concerne le contrôle, l'élaboration et la mise en vigueur de politiques en matière de multiculturalisme.

La majorité des gens dont je vous ai parlé sont installés ici, sont mariés, ont des enfants et un emploi. Mais on prétend maintenant qu'il faut retourner ces gens au pays qu'ils ont fui par crainte d'y laisser leur vie parce que la situation est redevenue normale dans le Punjab.

Je vais vous citer un extrait du *Globe and Mail d'hier:

> le calme risque d'être temporaire car il n'est attribuable qu'à la présence de 100,000 agents de police et soldats venant d'autres régions de l'Inde pour vérifier le processus électoral.

Et encore:

> Le problème ne concerne pas tellement qui va remporter les élections mais s'il y en aura.

En d'autres termes, ces élections ne reflètent pas le rétablissement de la paix, de la justice et de l'ordre dans cette partie du monde.

Il y a un autre rapport qui traite de la comédie qu'est la démocratie. Un outil noble comme la démocratie est sali si on l'impose à un peuple aux moyens de gilets antiballes, de barricades, de fusils et de bombes. C'est une véritable parodie du système.

Je vous incite à tenir compte de ces faits avant de décider que la situation est redevenue normale en Inde. Laissez-moi vous dire que les personnes qui réclament actuellement le statut de réfugié devront faire face à une situation très grave s'ils retournent chez eux. Il ne fait aucun doute que ces gens risquent la persécution, la torture et même la mort s'ils y retournent.

Ces gens devraient d'abord pouvoir rester ici pour des raisons humanitaires. Deuxièmement, il conviendrait d'élaborer un règlement sur l'adoption des enfants des personnes persécutées. Troisièmement, il faudrait un système semblable à celui qui a été instauré lors de la crise polonaise, c'est-à-dire que nos ambassades et hauts commissariats ont ouvert leurs portes et des missions canadiennes ont été habilitées à mettre en marche le processus de reconnaissance du statut de réfugié . . . Les programmes de réunification des familles ont également été intégrés au processus. Quatrièmement, des réfugiés qui acceptent le Canada devraient pouvoir demander la citoyenneté au bout d'un an au lieu de trois parce que leur vie d'incertitude a suffisamment duré.

Cinquièmement, comme nous l'avons dit tout à l'heure, il nous faut former nos agents, les éduquer et les mettre au courant de la situation des pays susceptibles d'introduire des réfugiés. La Fédération se fera un plaisir de vous offrir ses services sur demande.

Sixièmement, la reconnaissance du statut de réfugiés devrait être conforme aux antécédents et à la demande d'une personne.

[*Texte*]

Finally, I urge that humanism, generosity and above all compassion must rule at all rulings.

Finally, Mr. Chairman, the Sikh community extends a *carte blanche* for the service of community and Canada. If the Federation does nothing else, it has extended and it will extend its services to facilitate the habitation of people of other countries which are in great trouble and indeed in the terror of their lives.

With these few comments I hope I have highlighted some of the concerns and some of the issues which dwell within the community. We urge you, on a very humanitarian ground and a very urgent matter, to look into the refugee status of those people who are currently in Canada. Thank you very much.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Singh. I would like to thank you for the clarity and the brevity and the force of your presentation.

If we reflect as committee members on the report itself and the testimony we have heard today from two groups of witnesses, it is clear the committee is going to have some difficult choices about the different models and the different things that have to be done in terms of the process in Canada.

But I would also like to point out to committee members that there are really two sides to the process. One is the proper process for the person inside the country, with the proper kinds of people and so on. But the decisions which must be made depend on information about the situation in the country people have left.

I think you are giving us the benefit of the wisdom of your community in relationship to one particular area of the world.

As you read the Plaut report, he does not deal at great length with that part of the equation. He does deal with it, but I think the committee should be out talking to people in the different communities across the country about what recommendations we might very well want to make about that source of information.

The witnesses we have heard today from the Sikh community are somewhat critical of using External Affairs as a source of advice, if I could perhaps oversummarize the assertion. Perhaps it is not an oversummary. But maybe members could come up with creative ways whereby we could ensure a better quality of advice in the future because, whomever we appoint to the board and whatever the system is, they are going to be captives, at least in part, of the advice they get about the situation in the countries people have left.

So it is an important part of it, and I thank you for that additional contribution to our deliberations today.

On behalf of the committee, can I thank you all for coming, even if we did not have time to hear from everybody. That is the nature of a parliamentary inquiry: there is always a limitation on time. But I think you have left us with a very useful document. You have left us with additional testimony that is clearly relevant to the decisions we must make, and I thank you for that.

[*Traduction*]

Et enfin, je vous exhorte à faire preuve d'humanisme, de générosité et de compassion dans vos jugements.

Et enfin, monsieur le président, la collectivité Sikh offre les services de sa collectivité. Au moins, si la Fédération ne réussit rien d'autre, elle aura offert ses services pour aider les gens en difficulté dans d'autres pays qu'ils doivent fuir au risque d'y laisser leurs vies.

J'espère que j'ai réussi à vous faire comprendre les préoccupations et les problèmes de la collectivité. Nous vous exhortons pour des raisons humanitaires à vous pencher de toute urgence sur les problèmes des réfugiés qui vivent actuellement au Canada. Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Singh. Je tiens à vous remercier de la clarté, de la brièveté et de la force de votre exposé.

Il ressort clairement du rapport et du témoignage que nous ont donné nos deux groupes de témoins aujourd'hui que le Comité fait face à des choix difficiles en ce qui concerne le processus de reconnaissance du statut de réfugié au Canada.

Je tiens cependant à signaler aux membres du Comité que le processus compte deux aspects bien différents. L'un concerne les gens qui se trouvent à l'intérieur du pays et pour lequel il nous faut des gens compétents. Mais n'oublions pas que les décisions dépendent de renseignements sur la situation dans le pays que ces gens ont quitté.

Vous nous avez fait profiter de la sagesse de votre collectivité pour ce qui concerne une région du monde.

Dans son rapport, le rabbin Plaut ne traite pas beaucoup de cet aspect. Il en parle, mais je pense que le Comité devrait rencontrer des représentants des diverses collectivités à travers le pays pour discuter des recommandations que nous pourrions formuler au sujet de ces sources de renseignements.

Les représentants de la collectivité Sikh, qui sont venus témoigner devant nous, ont quelque peu critiqué l'usage qui est fait du ministère des Affaires extérieures comme source de renseignements si vous me permettez de résumer ainsi cette déclaration. Je pense que c'est assez clair. J'espère que les membres pourront trouver un meilleur moyen d'obtenir des renseignements à l'avenir car quiconque fait partie de la commission ou du système, quel qu'il soit, dépendra des renseignements qu'il obtient au sujet de la situation dans les pays d'origine des candidats au statut de réfugié.

Votre témoignage est donc fort important et je vous remercie de votre apport aux délibérations d'aujourd'hui.

Au nom des membres du Comité, j'aimerais vous remercier tous d'être venus même si nous n'avons pas eu le temps d'entendre tout le monde. Mais cela est bien le propre d'une enquête parlementaire, notre temps est toujours limité. Vous nous avez remis un document fort utile. Votre témoignage nous aidera dans la décision que nous serons appellés à prendre et je vous en remercie.

[*Text*]

If there is no further business, I would remind members that our next meeting is at 9 a.m. on Thursday. It is critical that we have a quorum. I anticipate that it might be a fairly brief meeting, but it really is a required meeting to conduct the business of the committee for the future. We will have to assert a budget to the new Commissioners of Internal Economy. We will have to make some basic decisions about how we want to organize ourselves for this year ahead.

• 1145

So I would encourage members to come in, think about those issues, and to be present as close to 9 a.m. as possible. If we are all together and get off to a good quick start, I suspect we can benefit from a relatively brief meeting on Thursday. Thank you again for coming.

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

S'il n'y a rien d'autre, n'oubliez pas que notre prochaine réunion est prévue pour 9 heures jeudi. Il est de la plus haute importance que nous ayons le quorum. Il s'agira sans aucun doute d'une réunion assez courte, mais elle est essentielle aux activités futures du comité. Il nous faudra préparer un budget pour les nouveaux commissaires à la régie interne. Nous devrons prendre des décisions essentielles quant à notre organisation pour l'année à venir.

J'encourage donc les membres du Comité à réfléchir à ces questions et à se présenter à la prochaine réunion, le plus tôt possible, aux environs de 9 heures. Si nous pouvions tous être présents pour commencer le plus rapidement possible, la séance de jeudi pourrait être relativement brève. Merci, encore une fois, d'être venus.

La séance est levée.

Canada Post / Postes Canada
Postage paid / Port payé
Book rate / Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the United Nations High Commissioner for Refugees:
Oystein Stabrun, Representative in Canada;
Jean-François Durieux, Legal Advisor.

From the Federation of Sikh Societies of Canada:
Mohinder Singh Gosal, President;
Mendel Green, Legal Counsel;
Gurcharan Singh, Member.

Du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés:
Oystein Stabrun, représentant au Canada;
Jean-François Durieux, conseiller juridique.

De la Fédération des Sociétés Sikhs du Canada:
Mohinder Singh Gosal, président;
Mendel Green, conseiller juridique;
Gurcharan Singh, membre.

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government
Publications

IOUSE OF COMMONS

ssue No. 39

Thursday, September 26, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 39

Le jeudi 26 septembre 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Document entitled, "Refugee determination in Canada" (Plaut Report)

CONCERNANT:

Document intitulé, «Reconnaissance au Canada du statut de réfugié» (rapport Plaut)

LIBRARY
OCT 17 1985
University of Toronto

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

25597—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Terry Clifford
Sheila Copps
Léo Duguay
Charles Hamelin
Jean-Guy Hudon
Carole Jacques
Fernand Jourdenais
Rod Murphy
Lorne Nystrom
John Oostrom
Peter Peterson
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Jean-Pierre Blackburn
Pauline Browes
Roger Clinch
Jim Edwards
Dan Heap
Jean Lapierre
Paul McCrossan
Bob Pennock
Lucie Pépin
Allan Pietz
André Plourde
Joe Price
Jack Shields
Ray Skelly
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 69(4)(*b*)

On Thursday, September 26, 1985:
John R. Rodriguez replaced Ray Skelly.

Conformément à l'article 69(4)*b*)

Le jeudi 26 septembre 1985:
John R. Rodriguez remplace Ray Skelly.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, SEPTEMBER 26, 1985
(50)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 9:21 o'clock a.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Terry Clifford, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, Fernand Jourdenais, Lorne Nystrom, John Oostrom and Peter Peterson.

Alternates present: Lucie Pépin and John R. Rodriguez.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Monday, November 19, 1984, relating to the Annual Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, December 4, 1983, Issue No. 3*).

The Chairman presented the Committee with a proposed budget for the period from October 1, 1985 to March 31, 1986 and the results of a questionnaire on proposed sub-committees.

John R. Rodriguez moved,—That the Committee approve a budget of $867,435, as outlined by the Chairman, for the period from October 1, 1985 to March 31, 1986; and that the Chairman be requested to present the said budget to the Board of Internal Economy for approval.

After debate, the question being put on the motion, it was, by a show of hands, agreed to: Yeas: 6; Nays: 0.

John Oostrom moved,—That once the Committee's budget has been approved by the Board of Internal Economy, the Chairman of the Standing Committee be authorized to begin the process of contracting for the research needs of the sub-committees, with the concurrence of the members of the Sub-committee on Agenda and Procedure and in consultation with the various sub-committees.

After debate, the question being put on the motion it was agreed to.

Terry Clifford moved,—That a Sub-committee of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration examine the subject of EMPLOYMENT in relation to the Committee's Order of Reference, dated December 4, 1984, pertaining to the Annual Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission.

—That the Sub-committee be composed of at least five (5) members of the Committee, including at least one (1) member from each of the political parties to be appointed by the Chairman in agreement with the Party Critics on the Committee and/or the Whips of the respective parties;

—That the Sub-committee, with the concurrence of the Standing Committee Chairman, be empowered to send for

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 26 SEPTEMBRE 1985
(50)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit, ce jour à 9 h 21, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Terry Clifford, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, Fernand Jourdenais, Lorne Nystrom, John Oostrom, Peter Peterson.

Substituts présents: Lucie Pépin, John R. Rodriguez.

Aussi présents: *De la bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, Margaret Young, attachés de recherche.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du lundi 19 novembre 1984 relatif au rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et celles de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du mardi 4 décembre 1983, fascicule nº 3*).

Le président propose au Comité un budget pour la période allant du 1er octobre 1985 au 31 mars 1986 et lui communique les résultats d'un questionnaire portant sur les sous-comités projetés.

John Rodriguez propose,—Que, conformément à la recommandation du président, le Comité approuve un budget de 867,435$ pour la période allant du 1er octobre 1985 au 31 mars 1986; et que le président reçoive instruction de soumettre ledit budget à l'approbation du Bureau de la régie interne.

Après débat, la motion est mise aux voix et adoptée par vote à main levée comme suit: Pour: 6; Contre: 0.

John Oostrom propose,—Que dès l'approbation, par le Bureau de la régie interne, du budget du Comité, le président du Comité permanent soit autorisé à entreprendre le recrutement de chargés de recherche pour les besoins des sous-comités avec l'assentiment des membres du Sous-comité du programme et de la procédure, d'accord avec les divers sous-comités.

Après débat, la motion est mise aux voix et adoptée.

Terry Clifford propose,—Qu'un Sous-comité du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration examine la question de l'EMPLOI par rapport à l'ordre de renvoi du 4 décembre 1984 relatif au rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et celles de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada;

—Que le Sous-comité se compose d'au moins cinq (5) membres du Comité, y compris un (1) député au moins de chacun des partis politiques, que désignera le président, d'accord avec les critiques des partis en matière de comité ou avec les whips des partis respectifs;

—Que, avec l'assentiment du président du Comité permanent, le Sous-comité soit autorisé à réclamer les personnes, les

persons, papers and records, to sit while the House is sitting, to sit during period when the House stands adjourned, to print from day to day such papers and evidence as may be ordered by it, and to authorize its Chairman to hold meetings, to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present;

—That the Sub-committee be empowered to report from time to time to the Standing Committee;

—That the Sub-committee, with the concurrence of the Standing Committee Chairman, be empowered to retain the services of expert, professional, technical and clerical staff as may be deemed necessary; and

—That the name of the Sub-committee be the Sub-committee on EMPLOYMENT.

After debate, the motion was withdrawn by unanimous consent.

On motion of Terry Clifford, it was agreed,—That a Sub-committee of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration examine the subject of EMPLOYMENT in relation to the Committee's Order of Reference, dated December 4, 1984, pertaining to the Annual Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission;

—That the Sub-committee be composed of five (5) members of the Committee, including three (3) members from the Progressive Conservative Party, one (1) member from the Liberal Party and one (1) member from the New Democratic Party, to be appointed by the Chairman in agreement with the Party Critics on the Committee and/or the Whips of the respective parties;

—That the Sub-committee, with the concurrence of the Standing Committee Chairman, be empowered to send for persons, papers and records, to sit while the House is sitting, to sit during periods when the House stands adjourned, to print from day to day such papers and evidence as may be ordered by it, and to authorize its Chairman to hold meetings, to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present;

—That the Sub-committee be empowered to report from time to time to the Standing Committee;

—That the Sub-committee, with the concurrence of the Standing Committee Chairman, be empowered to retain the services of expert, professional, technical and clerical staff as may be deemed necessary; and

—That the name of the Sub-committee be the Sub-committee on EMPLOYMENT.

On motion of Terry Clifford, it was agreed,—That a Sub-committee of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration examine the subject of UNEMPLOYMENT INSURANCE in relation to the Committee's Order of Reference, dated December 4, 1984, pertaining to the Annual Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission.

—That the Sub-committee be composed of five (5) members of the Committee, including three (3) members from the

documents et les dossiers nécessaires; à siéger quand la Chambre siège et durant l'intersession, à faire imprimer au jour le jour les témoignages et documents que lui réclame la Chambre; et à permettre à son président de tenir des réunions, de recevoir des témoignages et d'en permettre l'impression en l'absence du quorum;

—Que le Sous-comité soit autorisé à faire rapport au Comité permanent à l'occasion;

—Que, avec l'assentiment du président du Comité permanent, le Sous-comité soit autorisé à retenir les services des spécialistes, des techniciens et du personnel de soutien dont la présence est jugée nécessaire; et

—Que le Sous-comité soit désigné sous le nom de Sous-comité de l'EMPLOI.

Après débat, la motion est retirée par consentement unanime.

Sur motion de Terry Clifford, *il est convenu*,—Qu'un Sous-comité du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration examine la question de l'EMPLOI par rapport à l'ordre de renvoi du 4 décembre 1984 relatif au rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et celles de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada;

—Que le Sous-comité se compose de cinq (5) membres du Comité, y compris trois (3) membres du parti progressiste conservateur, un (1) membre du parti libéral et un (1) membre du parti néodémocrate, que désignera le président, d'accord avec les critiques du parti en matière de comité ou avec les whips des partis respectifs;

—Que, avec l'assentiment du président du Comité permanent, le Sous-comité soit autorisé à réclamer les personnes, les documents et les dossiers nécessaires; à siéger quand la Chambre siège et durant l'intersession; à faire imprimer au jour le jour les témoignages et documents que lui réclame la Chambre, et à permettre à son président de tenir des réunions, de recevoir des témoignages et d'en permettre l'impression en l'absence du quorum;

—Que le Sous-comité soit autorisé à faire rapport au Comité permanent à l'occasion;

—Que, avec l'assentiment du président du Comité permanent, le Sous-comité soit autorisé à retenir les services des spécialistes, des techniciens et du personnel de soutien dont la présence est jugée nécessaire; et

—Que le Sous-comité soit désigné sous le nom de Sous-comité de l'EMPLOI.

Sur motion de Terry Clifford, *il est convenu*,—Qu'un Sous-comité du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration examine la question de l'ASSURANCE CHÔMAGE par rapport à l'ordre de renvoi du 4 décembre 1984 relatif au rapport annuel portant sur les activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et celles de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada;

—Que le Sous-comité se compose d'au moins cinq (5) membres du Comité, y compris trois (3) députés du parti

Progressive Conservative Party, one (1) member from the Liberal Party and one (1) member from the New Democratic Party, to be appointed by the Chairman in agreement with the Party Critics on the Committee and/or the Whips of the respective parties;

—That the Sub-committee, with the concurrence of the Standing Committee Chairman, be empowered to send for persons, papers and records, to sit while the House is sitting, to sit during periods when the House stands adjourned, to print from day to day such papers and evidence as may be ordered by it, and to authorize its Chairman to hold meetings, to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present;

—That the Sub-committee be empowered to report from time to time to the Standing Committee;

—That the Sub-committee, with the concurrence of the Standing Committee Chairman, be empowered to retain the services of expert, professional, technical and clerical staff as may be deemed necessary; and

—That the name of the Sub-committee be the Sub-committee on UNEMPLOYMENT INSURANCE.

On motion of Lorne Nystrom, it was agreed,—That a Sub-committee of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration examine the subject of LABOUR AND HOUSING in relation to the Committee's Order of Reference, dated April 26, 1985, relating to the Report of the Canada Mortgage and Housing Corporation, 1983-84; the Order of Reference, dated June 27, 1985, relating to the Report of the Canada Labour Relations Board, 1983-84, and the Reports under the Corporations and Labour Returns Act (Parts I and II); and the Order of Reference dated March 11, 1985, relating to the Report of the Canadian Centre for Occupational Health and Safety;

—That the Sub-committee be composed of five (5) members of the Committee, including three (3) members from the Progressive Conservative Party, one (1) member from the Liberal Party, and one (1) member from the New Democratic Party, to be appointed by the Chairman in agreement with the Party Critics on the Committee and/or the Whips of the respective parties;

—That the Sub-committee, with the concurrence of the Committee Chairman, be empowered to send for persons, papers and records, to sit while the House is sitting, to sit during periods when the House stands adjourned, to print from day to day such papers and evidence as may be ordered by it, and to authorize its Chairman to hold meetings to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present;

—That the Sub-committee be empowered to report from time to time to the Standing Committee;

—That the Sub-committee, with the concurrence of the Standing Committee Chairman, be empowered to retain the services of expert, professional, technical and clerical staff as may be deemed necessary; and

—That the name of the Sub-committee be the Sub-committee on LABOUR AND HOUSING.

progressiste conservateur, un (1) député du parti libéral et un (1) député du parti néodémocrate, que désignera le président, d'accord avec les critiques des partis politiques en matière de comité ou avec les whips des partis respectifs;

—Que, avec l'assentiment du président du Comité permanent, le Sous-comité soit autorisé à réclamer les personnes, les documents et les dossiers nécessaires; à siéger quand la Chambre siège et durant l'intersession; à faire imprimer au jour le jour les témoignages et les documents que lui réclame la Chambre; et à permettre à son président de tenir des réunions, de recevoir des témoignages et d'en permettre l'impression en l'absence du quorum;

—Que le Sous-comité soit autorisé à faire rapport au Comité permanent à l'occasion;

—Que, avec l'assentiment du président du Comité permanent, le Sous-comité soit autorisé à retenir les services des spécialistes, des professionnels, des techniciens et du personnel de soutien dont la présence est jugée nécessaire; et

—Que le Sous-comité soit désigné sous le nom de Sous-comité de l'ASSURANCE-CHÔMAGE.

Sur motion de Lorne Nystrom, *il est convenu*,—Qu'un Sous-comité du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration examine la question DU TRAVAIL ET DU LOGEMENT par rapport à l'ordre de renvoi du 26 avril 1985 relatif au rapport de la Société canadienne d'hypothèques et de logement de 1983-1984; à l'ordre de renvoi du 27 juin 1985 relatif au rapport du Conseil canadien des relations de travail de 1983-1984 et aux rapports rédigés en vertu de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers (I et II); ainsi qu'à l'ordre de renvoi du 11 mars 1985 relatif au rapport du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail;

—Que le Sous-comité se compose de cinq (5) membres du Comité, y compris trois (3) députés du parti progressiste conservateur, un (1) député du parti libéral et un (1) député du parti néodémocrate, que désignera le président, d'accord avec les critiques des partis en matière de comité, ou avec les whips des partis respectifs;

—Que, avec l'assentiment du président du Comité permanent, le Sous-comité soit autorisé à réclamer les personnes, les documents et les dossiers nécessaires; à siéger quand la Chambre siège et durant l'intersession; à faire imprimer au jour le jour les témoignages et les documents que lui réclame la Chambre; et à permettre à son président de tenir des réunions, de recevoir des témoignages et d'en permettre l'impression en l'absence du quorum;

—Que le Sous-comité soit autorisé à faire rapport au Comité permanent à l'occasion;

—Que, avec l'assentiment du président du Comité permanent, le Sous-comité soit autorisé à retenir les services des spécialistes, des professionnels, des techniciens et du personnel de soutien dont la présence est jugée nécessaire; et

—Que le Sous-comité soit désigné sous le nom de Sous-comité DU TRAVAIL ET DU LOGEMENT.

At 11:09 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

A 11 h 09, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Thursday, September 26, 1985

• 0922

The Chairman: I call the meeting to order. The committee has been functioning under a lucky star, and that trend continues today. This is the 50th meeting of this committee since this Parliament has begun. Fiftieth anniversaries are grand occasions in terms of a marriage and lots of other things, and I think our meeting this morning is likely to be a somewhat historic meeting in the sense that it is the first business meeting of the committee held under the new rules of Parliament in terms of parliamentary reform.

Mr. Nystrom: I thought you were going to resign or something.

Mr. Rodriguez: It is not his turn.

The Chairman: It is your chairman's hope that we can be expeditious today and that the meeting will not be overly long, but I think it is important that any thoughts members have about how best to organize ourselves for the future be laid on the table. We are indeed entering into some form of a brave new world in terms of the functioning of standing committees of the House of Commons. I know members have been thinking about what these changes really mean to their working lives and their opportunity to influence public policy, and before we make firm decisions I think it is important that we share with each other any thoughts we do have about those dimensions.

Your steering committee met last week, and perhaps I could review the kind of thinking that was shared around the table on that occasion. Members were very conscious of the fact that we now have two types of committees, legislative committees and standing committees. Members were conscious of the reality that a large part of a standing committee's workload historically has been the consideration of bills that were referred to it after second reading, and they were conscious of the fact that those bills will now be referred to special legislative committees. Sitting in the background was the knowledge that the same people who serve on the standing committee are very likely to serve on the legislative committee. So the work of screening legislation in this area of labour, employment and immigration has not disappeared from the plates of all of us; it just takes a somewhat different form by going to the legislative committee.

One of the concerns that was certainly expressed to me between January and June in terms of members of this committee is that while members enjoyed the experience, felt it was a useful one, the reality was that this committee had a lot of meetings.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le jeudi 26 septembre 1985

Le président: À l'ordre s'il vous plaît. Le Comité a été protégé par une bonne étoile jusqu'à maintenant et la tendance se continue aujourd'hui. Nous en sommes à la 50e réunion du Comité depuis le début de la présente législature. Les 50es anniversaires sont de grandes occasions pour les mariages et pour bien d'autres choses également, et je pense que notre réunion de ce matin sera plus ou moins historique, en ce sens qu'elle est la première réunion d'affaires que tient ce Comité après l'adoption des nouvelles règles découlant de la réforme parlementaire.

M. Nystrom: Je pensais que vous alliez démissionner, ou quelque chose du genre.

M. Rodriguez: Ce n'est pas son tour.

Le président: J'espère que nous pourrons travailler rapidement aujourd'hui et que cette réunion ne durera pas trop longtemps, mais je crois qu'il est important que les députés expriment toutes leurs opinions sur la meilleure façon d'organiser nos travaux dans l'avenir. Nous entrons véritablement dans une ère nouvelle pour ce qui est du fonctionnement des comités permanents de la Chambre des communes. Je sais que les membres du Comité ont réfléchi aux effets de ces changements sur leur travail et sur leur capacité d'influer sur la politique publique, et avant de prendre des décisions fermes, je crois qu'il est important de mettre en commun toutes réflexions sur ces aspects.

Votre Comité directeur s'est réuni la semaine dernière, et je vais faire un survol du genre d'observations qui ont alors été faites autour de la table. Les membres étaient très conscients du fait que nous avons maintenant deux types de comités: les comités législatifs et les comités permanents. Les membres étaient conscients du fait que dans le passé, une large part des travaux des sous-comités étaient constitués de l'étude des projets de lois qui leur étaient renvoyés après la deuxième lecture; ils savaient également que ces projets de lois seraient désormais renvoyés aux comités législatifs spéciaux. Personne n'ignorait non plus que les mêmes personnes qui travaillent aux comités permanents seront probablement affectées aux comités législatifs. Donc, la responsabilité d'analyse des projets de lois dans ces domaines du travail, de l'emploi et de l'immigration ne nous est pas retirée; elle prend simplement une forme quelque peu différente puisqu'elle est confiée au comité législatif.

Entre janvier et juin, l'une des préoccupations manifestées par les membres du Comité est que, même s'ils jugeaient nos travaux agréables et utiles, le Comité a tenu beaucoup trop de réunions.

[*Text*]

• 0925

The second reality was that the bulk of those meetings concentrated on one single subject, the subject of immigration. There was some frustration on the part of many members that the subject that attracted the membership on this committee was one we were not dealing with, whether that subject was housing or employment or unemployment insurance or whatever. So on the one hand, the committee members felt a bit pushed by the frequency of meetings and on the other a bit frustrated by the reality that they could not get to the subject that was of primary interest to them.

The steering committee, in its wisdom, decided to recommend to you that the solution to that dilemma might very well be the breaking down into subcommittees, so that members could devote their time and attention to one or two of the subjects that were of primary interest to them.

We instructed the committee clerk to circulate a questionnaire, and I must say I was astonished at the reality that so many of the members responded to it so quickly. It was a great return rate, and you have the results of that in front of you. Since the clerk had that typed up, we have had a response from Mr. Nystrom; I will share that with committee members so they can add that in just a moment. So today we face the need to make a couple of basic decisions. We need to propose a budget to the Commissioners of Internal Economy, and that is a new group. I do not believe they have even had their first meeting, so we are not sure how they are going to function. But it was the feeling of your subcommittee that if we were to approve a budget and pass it forward to them, then they would have to respond to us and that is one way of getting clarity in the world. If we take an act, they have to react and we will find out whether maybe we were acting correctly or maybe they would like us to act in a different way, in which case they would have to come back to us.

Underlying the philosophy of that budget was the second assertion of breaking up into subcommittees. The thought behind the subcommittees was that to avoid what I might call "over-busy-ness" on the part of members, the solution was to have smaller groups of members in subcommittees, to have some research resources attached to the subcommittees so that acting under direction from the members the researchers could do a better job of preparing for public hearings. In other words, more work done in advance and therefore hopefully the need for fewer public meetings, more efficient public meetings, better directed public meetings.

I am particularly partial to that, having viewed the U.S. congressional system some two weeks ago. I tried to explore with them how they handled their workload in relationship to the number of committees congressmen serve on, the number of subcommittees they serve on. The secret is adequate resources, acting under direction from the elected members, better preparation before you moved to public hearing stages.

The steering committee seemed partial to the rough rhythm of that model, so the material which has been prepared for you by the clerk today carries in it the survey as to what members

[*Translation*]

Or la plupart de ces réunions portaient principalement sur une seule question, à savoir l'immigration. Plusieurs membres étaient contrariés qu'on ne discutait pas souvent des questions qui les avaient attirés au sein de ce Comité, qu'il s'agisse de logement, de l'emploi ou de l'assurance-chômage. Alors d'une part les membres du Comité se sont sentis un peu bousculés par le grand nombre de réunions et d'autre part un peu frustrés par le fait qu'ils ne pouvaient pas discuter des questions qui les intéressaient au premier chef.

Dans sa sagesse, le Comité directeur a décidé de vous recommander ce qui pourrait bien être la solution à ce dilemme, à savoir la création de sous-comités. Ceci permettrait aux membres de consacrer plus de temps et d'attention à un ou deux sujets qui les intéressent surtout.

Nous avons demandé au greffier du Comité de distribuer un questionnaire, et je dois avouer avoir été étonné que tant de membres aient répondu aussi rapidement. Le taux de réponse a été impressionnant et vous avez les résultats devant vous. Depuis que le greffier a fait dactylographier ces résultats, nous avons reçu la réponse de M. Nystrom; dans quelques moments j'en ferai part aux membres du Comité qui pourront l'ajouter à leurs feuilles. Aujourd'hui, nous devons donc prendre quelques décisions fondamentales. Nous devons proposer un budget aux commissaires de la régie interne, un nouveau groupe. Je ne crois pas que ces gens aient même tenu leur première réunion alors nous ne savons trop comment ils vont fonctionner. Mais le sous-comité a cru que si nous approuvions un budget qui leur serait ensuite soumis, ils devraient réagir et c'est là une façon de clarifier les choses en ce bas monde. Si nous agissons, ils devront réagir et nous pourrons voir si nous agissons correctement ou s'ils préféreraient que nous agissions différemment, auquel cas ils devront nous le dire.

Ce budget a été élaboré en tenant compte d'une deuxième proposition concernant la création de sous-comités. Lorsque nous avons conçu ces sous-comités, afin d'éviter que les membres soient trop occupés, nous avons cru que la solution était de créer des sous-comités beaucoup plus petits et d'affecter a chacun un personnel de recherche afin que, sous la direction des membres, ces recherchistes puissent faire un meilleur travail de préparation des réunions publiques. Autrement dit, plus de travail serait fait à l'avance ce qui, nous l'espérons, réduirait le nombre de réunions publiques, permettrait d'avoir des réunions plus efficaces et mieux orientées.

Je suis particulièrement favorable à cette solution, puisque j'ai observé le système du Congrès américain il y a environ deux semaines. J'ai tenté d'étudier leur façon de répartir la charge de travail en fonction du nombre de comités et de sous-comités auxquels les membres du Congrès siègent. Le secret est d'avoir un personnel suffisant, qui travaille sous les ordres des élus et qui assure une meilleure préparation avant l'étape des audiences publiques.

Le Comité directeur semblait favoriser ce modèle dans ses grandes lignes, et par conséquent les documents que le greffier a préparés pour nous comprennent le sondage des préférences

[*Texte*]

are interested in, some proposed motions with some blank spots in them that relate to the setting up of subcommittees and a budget which would reflect the fact that we intended to operate with subcommittees.

I think it is fair to say about the budget that we really do not have any firm sense that these numbers are the right numbers. We do not know how active particular subcommittees might be, for instance. We cannot, at this stage, know how many public meetings might be held. Yet over half of this budget is built on the basis of 110 hours total of public meetings for the entire group. That includes the major committee and all the subcommittees. It may turn out to be 220 hours. It may turn out to be 80 hours. There is an enormous budgetary variation from that.

• 0930

The research part of that budget would include roughly the equivalent of a mixed group of people: one or two perhaps more senior researchers, one or two junior researchers, picking up some special resources on the short-term. It is roughly based on the equivalent of five person years.

It is just a seven month budget, but that is roughly the equation. We were looking at five subcommittees at the point at which the steering committee met. That number may, indeed, be a little more accurate than some other parts of the budget.

If you look at the travel portion of that budget . . . If you have formal meetings thoroughout the country, five support staff may not be sufficient, when you consider translation, transcription, technicians and so on.

But there are other models. You can pick up the technical part of that, the auditory system and so on, in major cities. Those kinds of services tend to exist. So there is a kind of saw off.

With regard to members, we threw in the number 10. In a sense, that would be two subcommittees of five each. It would come to roughly the same amount. But that figure, I think, has to be in there primarily from the point of view of asserting that the committee wants the power to travel. As we examine these different areas, we may come to the conclusion that we need to travel. If we have not asserted that need budgetarily, then we would be in some kind of trouble. So there we are . . .

Mr. Rodriguez: On that point, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: Had we not talked about subcommittees of three?

The Chairman: You are talking about the size of the subcommittee, Mr. Rodriguez?

Mr. Rodriguez: Yes.

I recall we had discussions and suggested three. We said that the integrity of the government members on the committee would be intact because any decision of the subcommittee would have to come back to the whole committee.

[*Traduction*]

des membres, certains libellés de motions avec des espaces en blanc et portant sur l'établissement des sous-comités de même que sur l'adoption d'un budget qui tiendrait compte du fait que nous avons l'intention de créer des sous-comités.

À propos du budget, il me faut préciser que nous ne sommes pas vraiment certains que ces chiffres soient bons. Nous ne pouvons prédire, par exemple, l'activité de tel ou tel sous-comité, ni le nombre de réunions publiques qui pourraient être convoquées. Et pourtant la moitié de ce budget est fondée sur l'hypothèse que nous tiendrons un total de 110 heures de réunions publiques pour l'ensemble du groupe. Cela comprend le Comité comme tel et tous les sous-comités. Il y aura peut-être finalement 220 heures de séance, ou peut-être seulement 80. Cela entraînerait d'énormes variations dans le budget.

Dans ce budget, la rubrique recherche comprend l'embauche d'un ensemble varié de personnes: un ou deux recherchistes principaux, un ou deux recherchistes secondaires, plus l'embauche de spécialistes pour une courte période, au besoin. Cela représente approximativement cinq années-personnes.

Ce budget ne porte que sur sept mois, mais voilà approximativement ce que cela représente. Lors de la réunion du Comité directeur, nous envisagions la création de cinq sous-comités. Ce chiffre est peut-être un peu plus juste que ceux qu'on trouve dans d'autres parties du budget.

Si vous regardez la rubrique voyage de ce budget . . . Si nous tenons des réunions officielles partout au pays, cinq employés de soutien ne suffiront peut-être pas, si l'on songe à la traduction, la transcription, les techniciens, etc.

Cependant, il y a d'autres modèles. On peut obtenir les services techniques, par exemple le système audio, sur place dans les grandes villes. On y retrouve généralement ce genre de services. Voilà donc qui compense un peu.

Quant au nombre de membres, nous avons parlé d'un total de 10. Cela représente deux sous-comités comptant chacun 5 membres. Ce serait à peu près la même chose. Cependant, je pense qu'il y a lieu d'insister sur ce nombre, essentiellement pour affirmer que le Comité désire obtenir l'autorisation de voyager. Lorsque nous étudierons ces diverses questions, nous en viendrons peut-être à la conclusion que nous devons voyager. Si nous n'avons pas établi ce fait dans notre budget, nous aurons quelques difficultés. Voilà donc où . . .

M. Rodriguez: Sur cette question, monsieur le président.

Le président: Oui, monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: N'avions-nous pas parlé de créer des sous-comités de trois membres?

Le président: Vous parlez de la taille des sous-comités, monsieur Rodriguez?

M. Rodriguez: Oui.

Je me souviens que lors de nos discussions, nous avions parlé de trois membres. Nous avions dit que l'intégrité des membres représentant le gouvernement au sein du Comité serait

[*Text*]

Mr. Allmand: Mr. Chairman, on a point of order.

The Chairman: On a point of order, Mr. Allmand.

Mr. Allmand: I am sorry that I interrupted my colleague. You have raised many issues with us this morning: subcommittees, funding—a whole lot of things. I was waiting until you had finished your presentation. I did not know whether you wanted to deal with one of these things item by item or should we just jump in anywhere and discuss them helter-skelter?

The Chairman: My own sense of the best way to proceed would be to have a bit of general discussion on the principles, as I have enunciated them, and then move to the specifics. We are going to need motions related to the budget. Members may wish to pass that kind of motion; they may wish to change some of the numbers.

If we make the decision to set up subcommittees, we are going to have to have clear-cut motions. The clerk has prepared the general pattern for those motions and those are sitting in front of you.

But I think we should agreed on philosophy before we move to the details. If there is a dispute about philosophy, then . . .

Mr. Allmand: Fine.

The Chairman: —we need to discuss that first.

Mr. Allmand: I would like to follow Mr. Rodriguez if he is starting to discuss it in a general way. I have some general comments to make too in accordance with your plan.

The Chairman: I will respond first to what Mr. Rodriguez has said. My recall of the steering committee meeting was that they could be as small as three, because that represents every party. There was no discussion on maximum size. The reason we sent out the questionnaire was to see where members' first, second and third priority were. We now have that information before us. We did not have that at the steering committee meeting. But now the pattern is somewhat more clear.

Perhaps I could just give you one number. Please turn to that subcommittee questionnaire. I just did one further analysis, but on immigration you might want to write down the number 12, because that is the number of committee members who made it their first choice. Okay?

• 0935

On employment, if you would add Mr. Nystrom as the twelfth person there. The number of people who made that their first choice is six.

On unemployment insurance, if you could add Mr. Nystrom. His third choice out of three was unemployment, but

[*Translation*]

protégée puisque toute décision du sous-comité devrait être soumise au Comité plénier.

M. Allmand: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: M. Allmand invoque le Règlement.

M. Allmand: Je suis désolé d'interrompre mon collègue. Vous avez soulevé déjà plusieurs questions ce matin: les sous-comités, le financement—tout un éventail de questions. Pour ma part, j'attendais que vous ayez terminé votre présentation. Je ne savais pas si vous vouliez discuter de ces questions une par une ou si nous devions intervenir à n'importe quel point d'une discussion non structurée.

Le président: Je croyais que la meilleure façon de procéder était d'avoir une courte discussion générale sur les principes, tels que je les ai énoncés, pour ensuite passer aux détails. Nous devrons entendre des motions au sujet du budget. Les membres voudront peut-être présenter ce genre de motions; ils voudront peut-être modifier certains chiffres.

Si nous décidons de créer des sous-comités, nous devrons entendre des motions précises à cet effet. Le greffier a préparé des libellés types pour ces motions et vous les avez devant vous.

Cependant, je pense que nous devrions nous entendre sur les principes avant de passer aux détails. S'il y a désaccord quant aux principes, alors . . .

M. Allmand: C'est bien.

Le président: . . . nous devrons en discuter en premier.

M. Allmand: Je voudrais prendre la parole après M. Rodriguez s'il amorce maintenant la discussion générale. J'aurais quelques observations à faire au sujet de votre plan.

Le président: Je répondrai d'abord à la question de M. Rodriguez. Si je me souviens bien de la réunion du Comité directeur, on a dit que ces sous-comités pourraient avoir aussi peu que trois membres, chacun des partis étant donc représenté. Nous n'avons pas parlé de la taille maximum. Nous avons envoyé ce questionnaire pour déterminer quelle étaient la première, la deuxième et la troisième priorités de chaque membre. Cette information nous est maintenant disponible. Nous n'avions pas ces renseignements lors de la réunion du Comité directeur. Nous connaisons un peu mieux, maintenant, les préférences des gens.

Je pourrais peut-être vous mentionner un chiffre. Veuillez prendre la feuille présentant les résultats de ce questionnaire du sous-comité. J'ai fait une autre analyse, et vis-à-vis du mot «immigration», vous voudrez peut-être écrire le chiffre 12, parce que c'est le nombre de membres du Comité qui ont fait de cette question leur premier choix. D'accord?

Pour l'emploi, voudriez-vous ajouter le nom de M. Nystrom en tant que douzième personne. Six députés en ont fait leur premier choix.

Pour l'assurance-chômage, vous pourriez ajouter le nom de M. Nystrom. C'était son troisième choix, mais le premier de cinq de nos membres.

[*Texte*]

unemployment insurance was the first choice of five of our members.

On labour, if you could add Mr. Nystrom . . .

Mr. Allmand: On another point of order, if you are going to discuss this in that kind of detail then I have a very important point to make. I misunderstood the questionnaire.

First, I did not realize that the questionnaire was asking who was to be the alternative to the principal critics.

Second, despite our preference for subcommittees, in our caucus—and I think it is probably the same in the other caucuses—certain people have been designated by our leader to be principal critics and secondary critics. So, for example, in immigration, while I did not put my name down, the leader has designated me as assistant critic to Mrs. Pépin. So I have to be on as the alternate to Mrs. Pépin. In unemployment insurance, the designated critic is Jean Lapierre and I am his assistant. In employment, Lapierre is the assistant critic to me for employment. For labour, I am supposed to assist Copps. For housing, I do not know who is to assist Copps.

Mrs. Pépin: Mr. Malépart.

Mr. Allmand: Malépart. So I do not know the value of this at present.

The Chairman: Okay. If . . .

Mr. Allmand: I thought it was just something to indicate a certain preference, not really to designate membership for the committees—and it did not say anything about who were the subcritics to the principal critics.

The Chairman: Can I respond to that as your chairman? I do not take this as a designation of who is to serve on the subcommittees; I take it as a piece of information about where the interests of members are. Okay?

Mr. Allmand: Okay.

The Chairman: In my mind, I have taken it one step further and as your chairman would recommend to you the following: that at this point we not set up a subcommittee on immigration but the committee continue to handle that at least through the Plaut report. Then we might want to handle, say, two different immigration issues, family reunification and the point system. We might want to set up two subcommittees on immigration for short periods of time, one to look at family reunification and the other to look at the point system.

But I think we should set up a subcommittee on employment because I think any time you have five members or more as a primary interest that is a reasonable-sized group. The same would be true, I think, of unemployment insurance because we have five people there. Maybe we could combine labour and housing because we do not seem to have a very large group who make that a primary interest.

[*Traduction*]

Pour le travail, vous pourriez ajouter le nom de M. Nystrom . . .

M. Allmand: J'invoque de nouveau le Règlement. Puisque nous discutons de cela de façon aussi détaillée, j'ai quelque chose de très important à dire. J'ai mal compris le questionnaire.

Premièrement, je ne me suis pas rendu compte que le questionnaire demandait qui devait être le suppléant des critiques principaux.

Deuxièmement, malgré nos préférences pour les sous-comités, dans notre caucus—et je pense que c'est probablement la même chose pour les autres—certains ont été désignés critique principal ou secondaire par leur leader. Dans mon cas, par exemple, je n'avais pas donné mon nom pour l'immigration, mais le leader m'a quand même désigné critique adjoint auprès de M^me^ Pépin. Je suis donc obligé de suppléer celle-ci. Pour l'assurance-chômage, Jean Lapierre est le critique en titre et moi, son adjoint. Pour l'emploi, je suis le critique, et Lapierre, mon adjoint. Pour le travail, je suis censé prêter main-forte à Copps. Pour le logement, je ne sais pas qui doit travailler aux côtés de Copps.

Mme Pépin: M. Malépart.

M. Allmand: Malépart. Je ne vois donc pas l'utilité du présent exercice.

Le président: Bon. Si . . .

M. Allmand: Je pensais qu'on cherchait à savoir quelles étaient les préférences de chacun, et pas vraiment à établir la composition des comités; et il n'était certainement pas question de savoir qui seraient les adjoints des critiques principaux.

Le président: Puis-je répondre à cela en tant que président du Comité? Pour moi, cet exercice n'a pas pour but de déterminer le composition des sous-comités; c'est plutôt un outil d'information sur les intérêts de chacun. ?a va?

M. Allmand: ?a va.

Le président: Et, en tant que président, je recommanderais de ne pas créer de sous-comité de l'immigration et de laisser plutôt le Comité terminer son étude du rapport Plaut. Ensuite, nous voudrons peut-être nous pencher sur deux questions distinctes en matière d'immigration: la réunification des familles et le système de points. Pour étudier ces deux questions, nous voudrons peut-être établir deux sous-comités de l'immigration pour de brèves périodes.

Mais je pense que nous devrions créer un sous-comité de l'emploi, parce que j'estime que lorsque cinq députés ou plus en font leur premier choix, le nombre justifie l'existence d'un sous-comité. La même chose s'applique aussi, je pense, à l'assurance-chômage, puisque cela intéresse cinq personnes. Nous pourrions peut-être combiner le travail et le logement, puisque cela ne semble pas susciter tellement d'intérêt chez beaucoup de nos membres.

[*Text*]

So the recommendation I was going to make to you coming out of this survey was that in reality we set up an employment subcommittee, an unemployment subcommittee and a subcommittee on labour and housing.

Mr. Allmand: The only thing is that in our caucus we have a different critic for labour and a different critic for housing. Oh no, we have the same principal critic, right.

The Chairman: I think Sheila Copps does both of those.

Mr. Allmand: That is right; she does.

The Chairman: I was not sure what problems that might create for the NDP, but that is what the survey said to me, Warren, might be the wisest way to proceed.

Mr. Allmand: Yes.

Mr. Nystrom: It is a bit of a problem for us because we have Mr. Murphy in Labour and Dan Heap in Housing, but we can probably sort that out.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, let us take a look at the survey on unemployment insurance. Now, there you have the Ms, who are the members of the committees, and the As, who are the alternates. So in fact if you had a subcommittee of five then the alternates would become members of the subcommittee.

Mr. Allmand said that his UI critic is Jean-Pierre—

Mr. Allmand: Jean Lapierre.

Mr. Rodriguez: Jean Lapierre. Well, his name does not appear there. So that will be six.

Mr. Allmand: I would only replace him.

Mr. Rodriguez: Yes, but he would be the sixth person who would indicate UI as their first choice. You have five right here who have indicated UI as their first choice. So if you put Jean Lapierre in there, that will be six.

• 0940

The Chairman: Agreed.

Mr. Rodriguez: That was the whole point of the subcommittee. The whole point of the subcommittee, if you recall the discussion, Mr. Chairman, was so that the smaller the group—and we use the example, I recall, of the UI estimates—if you have three people and you have the Minister and the bureaucrats appearing before the committee, you have a lot of time to get into the estimates. If you take the time of two hours and split it three ways, that is roughly 40 minutes each. The idea was that to do a good job on the estimates gives you some time, and then we could second some research help. That was the whole idea, so that the people who are on the subcommittee really become expert in UI matters, and they would become knowledgeable in the act and how to read the estimates and the kinds of questions they should ask. That was the whole rationale behind the smaller numbers rather than the larger numbers in the subcommittee, if I recall the discussion.

The Chairman: Yes.

[*Translation*]

J'allais donc vous recommander, suite à ce petit sondage, d'instituer un sous-comité de l'emploi, un sous-comité du chômage et un sous-comité du travail et du logement.

M. Allmand: La seule chose, c'est que notre caucus a un critique différent pour le travail et pour le logement. Pardon, c'est le même critique principal.

Le président: Oui, je pense que Sheila Copps est critique en ces matières.

M. Allmand: C'est vrai, vous avez raison.

Le président: Je n'étais pas sûr des problèmes que cela créerait au NPD, mais d'après le sondage, cela m'apparaît être la façon de faire les choses, Warren.

M. Allmand: Ça va.

M. Nystrom: C'est un petit problème pour nous, car M. Murphy est critique du travail et Dan Heap, critique du logement; mais nous pouvons probablement arranger cela.

M. Rodriguez: Monsieur le président, regardons un peu le sondage sur l'assurance-chômage. Bon, vous avez les M pour les membres du Comité, et les A pour les substituts. Alors, si vous aviez un sous-comité de cinq membres, les substituts deviendraient membres de ce sous-comité.

M. Allmand a dit que son critique en matière d'assurance-chômage est Jean-Pierre . . .

M. Allmand: Jean Lapierre.

M. Rodriguez: Jean Lapierre. Mais, son nom n'est pas là. Cela en fait six.

M. Allmand: Je serai là à titre de suppléant seulement.

M. Rodriguez: Oui, mais il serait le sixième à avoir indiqué l'assurance-chômage comme premier choix. Vous en avez déjà cinq qui ont choisi l'assurance-chômage en premier. Si vous ajoutez le nom de Jean Lapierre, cela en fait six.

Le président: D'accord.

M. Rodriguez: C'était ça l'idée derrière le sous-comité. Si vous vous souvenez de la discussion, monsieur le président, nous avons dit qu'il serait plus facile d'entrer dans les détails si le groupe était restreint—et je me souviens que nous avions retenu l'exemple des prévisions de dépenses au titre de l'assurance-chômage, qu'un groupe de trois examinerait en présence du ministre et de ses collaborateurs. Deux heures divisées en trois représentent approximativement 40 minutes pour chacun. L'idée était que pour faire du bon travail en matière de prévisions de dépenses, il fallait y mettre du temps et retenir les services de documentalistes. C'était ça l'idée: que les membres du Sous-comité deviennent vraiment des experts en matière d'assurance-chômage, qu'ils apprennent à connaître la loi et à comprendre les prévisions budgétaires et autres questions. Si je me souviens bien de la discussion, c'est pour cela que nous avons opté pour des sous-comités plus petits.

Le président: Oui.

[*Texte*]

Mr. Rodriguez: That was one of the attractions of the small subcommittees.

The Chairman: Yes.

Mr. Rodriguez: But we recognize that the integrity of the government to govern must be maintained, and we felt that could be done, as you pointed out; any decision of the subcommittee would have to come back to the large committee for ratification. So if the government loses it 2:1 in the subcommittee, it has to come back to the larger committee and it gets reversed.

Mr. Allmand: Are we going to do what you said, have a general discussion and then discuss the individual items in detail, or are we going to launch into a detailed discussion on . . . ?

The Chairman: Your chairman's sense of agenda is a general discussion, and then we will get into the details.

Mr. Allmand: I want to go in the general discussion.

The Chairman: Mr. Allmand.

Mr. Allmand: All right, there are several points I want to raise. To begin with—and I already called the clerk about this; I would like it corrected—I was not invited to the steering committee last week, although I am a member of the steering committee. I think the committee should always advise those people who are listed as members of the steering committee, and if there are others as well, that is good. We can work that out fairly easily, I think.

Second, I want to know if now the bloc periods for the committees are 9 a.m. to 11 a.m. The reason is that I have gotten notices at 9 a.m., but I did not know what the outside limit was to plan other meetings. It it used to be from 9.30 a.m. to 11.30 a.m., 11.30 a.m. to 12.30 p.m., 3.30 p.m. to 5.30 p.m., etc., and you could plan other things around it. If the bloc is now 9 a.m. to 11 a.m. for standing committees and 6 p.m. to 8 p.m., then we know how we can move other things into our agenda.

The Chairman: The clerk has given us all a copy of the bloc system.

Mr. Allmand: Okay. So that is the new bloc system. I was going to ask that. If I understand correctly, the legislative committees are to meet when the House is sitting. Okay, that is that point.

The thing is that it is going to be tough. As you noticed this morning, we started at around 9.25 a.m. The problem is that many members, when they come into their offices in the morning, like at least to take a look at their desks and talk to their staff before they go to committees for a few minutes, and maybe answer a few important calls. I do not know if 9 a.m. is too . . . We can try it, but there is always a little bit of work to do in the office early in the morning.

Then I come to the subcommittees. I am not opposed, Mr. Chairman, to the subcommittee proposal. I think it is perhaps

[*Traduction*]

M. Rodriguez: C'était l'une des choses qui faisaient l'intérêt des petits sous-comités.

Le président: Oui.

M. Rodriguez: Mais en reconnaissance de l'intégrité des pouvoirs du gouvernement, nous avons dit que toute décision du sous-comité devait être ratifiée par le comité plénier. Alors, si le gouvernement perdait une décision en sous-comité par deux contre un, il faudrait que la décision soit mise aux voix et infirmée par le comité plénier.

M. Allmand: Allons-nous faire ce que vous avez dit, c'est-à-dire discuter de façon générale puis entrer dans les détails plus tard, ou allons-nous discuter tout de suite de détails?

Le président: Je pensais commencer par une discussion générale, puis ensuite, discuter des détails.

M. Allmand: J'aimerais que nous entamions la discussion générale.

Le président: Monsieur Allmand.

M. Allmand: Très bien, j'ai plusieurs questions à soulever. Pour commencer—et j'en ai déjà parlé au téléphone avec le greffier—je n'ai pas été invité à la réunion du comité directeur la semaine dernière, mais si j'en suis membre, et je voudrais que la situation soit corrigée. Je pense que le Comité devrait toujours informer les membres du comité directeur et les autres aussi, si possible, de la tenue d'une réunion. Cela peut se faire assez facilement.

Deuxièmement, j'aimerais savoir si les plages pour les comités sont de 9 heures à 11 heures le matin. J'ai reçu des avis de convocation pour 9 heures, mais je ne savais pas à quelle heure les réunions devaient se terminer, ce qui m'empêchait de faire d'autres plans. Déjà, les réunions se tenaient de 9h30 à 11h30, de 11h30 à 12h30, de 15h30 à 17h30 et ainsi de suite, ce qui vous permettait de faire d'autres plans. Maintenant, si les périodes de réunion sont de 9 heures à 11 heures et de 18 heures à 20 heures pour les comités permanents, nous pouvons planifier en conséquence.

Le président: Le greffier nous a remis à chacun une copie du système de blocs.

M. Allmand: Bon. Alors, c'est ça le nouveau système. J'allais justement le demander. Si je comprends bien, les comités législatifs doivent se réunir pendant que la Chambre siège. Bon, c'est clair.

Mais, cela va être difficile. Comme vous l'avez vu ce matin, nous avons commencé vers les 9h25. Beaucoup de députés, en arrivant à leur bureau le matin, aimeraient bien avoir le loisir au moins de jeter un coup d'oeil sur leur bureau, de discuter pendant quelques minutes avec leurs collaborateurs, et peut-être même de répondre à quelques appels importants. Je ne sais pas si 9 heures ce n'est pas . . . Nous pouvons l'essayer; mais il y a toujours un peu de travail à faire au bureau tôt le matin..

J'en viens maintenant aux sous-comités. Je ne suis pas contre l'idée des sous-comités, monsieur le président. Je pense

[*Text*]

a good idea. I was listening to the remarks of Mr. Rodriguez. I think he has some good points. The subcommittees should be small, always accepting the right of the government to have the majority with a chairman, and maybe five is a good number, with alternates. For example, if there were one on immigration, Miss Pépin would be there for us and I would be the alternate, as it stands now.

But I have some important questions that we have to work out. For example, in the former system, subcommittees always reported to the full committee because they were the children of the full committee, and the full committee then reported to the House, unless the full committee gave the subcommittee the right to report directly. They may not have examined in detail the report and just passed it on.

• 0945

However, the question I have to ask—and maybe you could answer it for me later—is will votes be binding in the subcommittees as fully as they used to be in the standing committees when the standing committee was sitting as a full committee? If that is the case, what will the quorums be, both for votes and for hearing evidence in the subcommittees? Will the reports still be required to go directly to the full committee, or will the subcommittees be capable of reporting directly to the House under the new rules?

By the way, if is impossible to answer these today, I understand. We could answer later if they are a little tricky.

There are these kinds of questions about the proposed subcommittees. But in principle I think they are a good idea, and I am willing to support them. Whether we have two for labour and housing or just one for labour and housing, we can work out.

That is on that point; that is general. On the funds, I look at the figure requested of $867,435. Right now there is a budget under the Committees Branch for committees. I would like to know what the budget is now, if it is possible to figure out, for this committee. The problem is that there has been a budget but it has not been controlled by the committee. It has been controlled by the government, under the Speaker, who allocates so much to the committees. The new rule is that we will propose our own budget. But in approving a budget we would put forward, I would like to know what the budget has been for this committee, or similar committees, in the past year or the past two or three years, so we can make a comparison and put the figures side by side. It is hard to vote for $867,000 without knowing what the budget was last year, although it was a budget that was imposed on us or sent to us without us having anything to say about it.

So I would like to see that. I hope we are not asked to vote on this budget today, because I would like a chance to discuss it with my House Leader and my Whip to see what is coming in from the other committees. I do not want to vote for a budget in this committee without knowing what is being proposed in other committees. This is something new, and I

[*Translation*]

que c'est peut-être même une bonne idée. J'ai écouté M. Rodriguez, et je pense qu'il a fait valoir de bons arguments. Les sous-comités devraient être petits; cinq membres peut-être, avec des substituts; et il faudrait toujours reconnaître au parti ministériel le droit de s'assurer la majorité grâce à un président. Par exemple, s'il y avait un sous-comité de l'immigration, M^me^ Pépin y serait affectée en tant que membre en titre, et moi en tant que substitut.

Mais j'ai quelques questions importantes à vous soumettre. Par exemple, sous l'ancien système, les sous-comités rendaient toujours compte au comité plénier, parce qu'ils en étaient issus; le comité plénier faisait alors rapport à la Chambre, sauf lorsqu'il avait autorisé le sous-comité à soumettre directement son rapport à la Chambre. Cela veut dire qu'on n'aurait peut-être pas examiné le rapport en détail avant de l'envoyer à la Chambre.

Or, je me demande, et peut-être pourriez-vous répondre à ma question plus tard, si les votes en sous-comité auront force obligatoire tout autant que ceux en comité permanent lorsque ce dernier siège en séance plénière? Si tel est le cas, à combien sera fixé le quorum nécessaire pour pouvoir voter et pour entendre des témoignages en sous-comité? Les rapports devront-ils toujours passer par le comité plénier ou un sous-comité pourra-t-il faire rapport directement à la Chambre en vertu des nouvelles règles?

Au fait, je comprends très bien que vous ne puissiez répondre à ces questions aujourd'hui, vous pourrez y répondre plus tard si elles vous semblent épineuses.

Voilà les questions que je me pose à propos de ces sous-comités. Toutefois, je crois qu'ils représentent, en principe, une excellente idée, et je suis tout à fait disposé à y souscrire. Nous pourrons toujours nous demander si nous devons créer deux sous-comités pour le travail et le logement, ou un seul.

Voilà pour ce point-là qui est général. D'autre part, je note que le budget demandé s'élève à 867,435$. Je sais que la direction des comités calcule le budget des comités. Je voudrais savoir, si c'est possible, à combien s'élève le budget de ce comité-ci. Le problème qui se pose, c'est que le budget n'était pas contrôlé par le Comité, mais par le parti de la majorité, par l'entremise du président de la Chambre des communes, qui alloue tant ou tant d'argent aux comités. Or, selon les nouvelles règles, nous calculerons notre propre budget. Mais avant d'approuver ce budget, je voudrais savoir à combien s'élevait le budget de ce comité, ou de comités semblables, l'année dernière ou au cours des deux à trois dernières années, pour que nous puissions les comparer. Il est difficile de nous demander de voter 867,000$ sans savoir quel était le montant du budget de l'année dernière, même s'il nous a été imposé sans que nous ayons eu notre mot à dire.

Je voudrais donc ces chiffres. J'espère qu'on ne nous demandera pas de voter le budget aujourd'hui, car j'aimerais pouvoir en discuter avec mon leader à la Chambre et le Whip pour savoir ce que proposent les autres comités. Je ne veux pas voter le budget de ce comité sans savoir ce que proposent les autres. Tout ceci est entièrement nouveau, et je crois que si

[*Texte*]

think if we are going to vote on something, I do not want to find out later I have done something awfully stupid in approving either an over-inflated budget or an under-inflated budget; a budget that is under what it should be. So I would like some answers. I think we will have to discuss in our caucus what we are going to do on these budgets.

It also says you were going to discuss future business of the committee. I would like some time at the end to propose at least some meetings on certain items relating to employment, and maybe unemployment insurance too, since there is a commission set up to examine that. But I will wait to make any . . .

Those are my general comments.

The Chairman: In discussions with the clerk, procedurally, the only body empowered at this point to report to the House of Commons is the full committee. If we accept that procedural advice, then it seems to me a subcommittee is clearly a creature of the main committee, and its responsibility is to report in full detail to the main committee; which I think takes you in a sense out of the area of votes; the importance of votes. In other words, it would be the responsibility of the subcommittee to report that three members felt this way and two felt that way. So the significance of a formal voting procedure would be in the reality of the report to the main committee, because the subcommittee cannot take an act in the name of Parliament, only the main committee can take an act in the name of Parliament. So let us talk that through with the clerk, and if I am misinterpreting in some way, he could come in. But I think that is clear.

When it comes to the budget, the only item in that whole budget which would be deviant, potentially, from past practice and past costing is maybe the one for consulting services. It is the staffing component. All the other items on it, from printing and . . .

Mr. Allmand: From what?

• 0950

The Chairman: All the othes items in the budget, printing and travel and so on, are the costs which committees have always incurred in the conduct of their activities and they have been priced out by the Comptroller of the House of Commons, in consultation with the clerks. There is a kind of formula of how many dollars per hour. So, we are estimating 110 hours of meetings and then that leads to certain numbers. That is the $495,000 number, for instance.

Mr. Allmand: I would still like to know what it was last year, or even for the last two years for this committee, so that we can make a comparison.

The Chairman: The clerk informs me that the kind of request you are making is impossible, to do a comparison, because past accounting pratices on the Hill, for instance, did not include translation; did not include the clerk's salary, the committee reporting services. In other words, what the clerks have devised over the summer, in anticipation of the new rules, is a totally different way of accounting. Historically, very few

[*Traduction*]

nous devons voter, je ne veux pas constater par la suite que j'ai approuvé bêtement un budget trop important ou trop peu élevé. Je voudrais donc des réponses à ces questions. Je crois que nous allons devoir discuter en caucus de ce que nous allons faire à propos de ces budgets.

Nous devions également discuter des travaux futurs du comité. Je voudrais que vous me réserviez du temps à la fin pour que je puisse proposer quelques réunions sur certains sujets relatifs à l'emploi et peut-être à l'assurance-chômage, puisqu'une commission de contrôle a été créée. Mais je vais attendre . . .

Voilà grosso modo ce que je voulais dire.

Le président: Sur le plan de la procédure, et ce d'après les discussions que j'ai pu avoir avec le greffier, seul le comité plénier est autorisé pour l'instant à faire rapport à la Chambre des communes. Si c'est exact, il me semble alors qu'un sous-comité est tout simplement un greffon du comité principal et qu'il a pour mandat de faire rapport au comité plénier, ce qui réduit l'importance des votes. En d'autres termes, il appartiendrait au sous-comité de faire savoir que trois députés pensaient ceci et que les deux autres pensaient cela. Le vote officiel se ferait donc lorsque le rapport serait déposé auprès du comité principal, étant donné que le sous-comité ne peut agir au nom du Parlement, seul le comité plénier y étant autorisé. Nous pourrions demander son avis au greffier, qui pourrait intervenir si ce que je dis est faux. Mais je crois que cela est clair.

Pour ce qui est du budget, la seule partie qui dérogerait peut-être aux pratiques antérieures est la façon dont les services d'experts-conseils ont été calculés. La partie personnel. Tous les autres postes, de l'impression . . .

M. Allmand: De quoi?

Le président: Tous les autres postes du budget, que ce soit l'impression des fascicules ou les frais de déplacement, sont les mêmes que par le passé et représentent les coûts que les comités ont toujours subis dans l'exercice de leurs fonctions, coûts calculés par le contrôleur de la Chambre des communes en collaboration avec les greffiers. Il existe une sorte de formule qui permet de calculer le taux horaire. Par exemple, pour 110 heures de réunion, cela nous coûtera 495,000$.

M. Allmand: Mais je voudrais quand même savoir à combien s'élevait le budget de l'année dernière ou même des deux dernières années pour que nous puissions établir une comparaison.

Le président: Le greffier me dit qu'il serait impossible de comparer ces budgets car, par le passé, les frais de traduction n'y étaient pas inclus, pas plus que le traitement du greffier ou les frais de transcription. En d'autres termes, cet été, les greffiers, anticipant ces nouvelles règles, ont mis au point un système de comptabilité entièrement différent. Par le passé, très peu de postes étaient rattachés à un comité, mais il existait

[*Text*]

items were attached to a committee, but there was a large budget, for instance, for translation. But there was no breakdown as to which committees used the translators and therefore which costs of translation accrued to which committees.

Mr. Allmand: They do not know even, for example . . . I am surprised that the auditors and so on that check what has happened in the House of Commons—by the way, which is completely separate from the Public Service, as we all know—do not know what the expenses are of, let us say, the Committee on Finance in comparison with the Committee on Labour, Employment and Immigration, even on certain items such as travel, advertising, expenses for witnesses. That is amazing if that is the case.

The Chairman: Mike has, as usual, done a superb job of getting ahead of all of us. And the items charged to this committee last year—and it was probably the most active standing committee on the Hill, or certainly one of them—the items charged to us came to $69,573.

Mr. Allmand: I would like to know for what.

The Chairman: Well, we can tell you that.

Mr. Allmand: Pardon me?

The Chairman: We can tell you that if you like.

Mr. Allmand: I do not want to continue back and forth this morning, but I really would like and I think you will find that members of all caucuses, in approving this . . . You know, we are all concerned about the image we have in Parliament of saying there must be restraint here and restraint there, and if we start approving budgets of $867,000 and the press gets hold of it, and we cannot really answer questions, you as chairman and us as members of the committee, how does that compare, I have a feeling that in all committees, members are going to want to know how those budgets compare in some way. The staff of the House of Commons, the Clerk's committee and the Speaker and the Clerk and Mr. whatever-his-name-is that runs everything here, they will have to prepare some kind of thing that will give us some kind of basis on which to vote these budgets in.

I do not ask that you give me all of this back today or that we discuss it in detail today. I leave it with you. I just myself will not be prepared to vote on any budget today and I will want information, more information than is there.

The Chairman: Can I just respond? Then I will move to Mr. Rodriguez and Mr. Nystrom.

The figures you see before you make two assumptions. One, that the committee will meet for 110 hours, that is, public meetings. Two, it makes some assumption about research requirements. Everything else represents the things that flow from that, according to the advice from the House of Commons Comptroller about the real costs of those things. There has never been that kind of a costing system. This is a departure. And the source of advice for those numbers comes from the Comptroller.

[*Translation*]

un budget important pour la traduction, par exemple. Mais l'on ne savait pas quels comités recouraient aux services des traducteurs et, par conséquent, à combien revenait la traduction pour chaque comité.

M. Allmand: Ils ne savent même pas . . . Je suis surpris que les vérificateurs et ceux qui établissent les comptes de la Chambre des communes, service par ailleurs entièrement distinct de celui de la Fonction publique, comme nous le savons tous, ne sachant pas à combien se sont élevées les dépenses, par exemple, du Comité des finances par rapport à celui du travail, de l'emploi et de l'immigration, pour ce qui est de certains postes comme les déplacements, la publicité, les indemnités pour les témoins. Si c'est le cas, c'est absolument ahurissant.

Le président: Comme d'habitude, Mike a fait un travail superbe. Et l'année dernière, ce Comité, qui a été en toute vraisemblance le comité permanent le plus actif ou du moins l'un d'entre eux, a reçu une facture de 69,573$.

M. Allmand: Qu'est-ce qu'elle représentait?

Le président: On peut vous le dire.

M. Allmand: Excusez-moi?

Le président: On peut vous le dire si vous le désirez.

M. Allmand: Je ne veux pas m'attarder là-dessus ce matin, mais j'aimerais le savoir et je crois que les membres de tous les caucus, avant d'approuver ce . . . Vous savez, nous sommes tous inquiets de l'image que nous projetons en disant qu'il faut se serrer la ceinture ici et là, et si nous commençons par approuver des budgets de 867,000$ et que la presse en prenne connaissance, nous devrons pouvoir répondre aux questions; vous-même en tant que président et nous en tant que membres de ce Comité, nous voudrons connaître les budgets antérieurs pour que nous puissions les comparer. Le personnel de la Chambre des communes, le greffier du Comité, le président de la Chambre des communes et l'administrateur devront préparer un document quelconque qui nous permettra de voter ces budgets.

Je ne vous demande pas de me donner une réponse immédiatement, pas plus que je ne vous demande d'en discuter en détail aujourd'hui. Je vous laisse y réfléchir. Mais je ne suis pas disposé à voter de budget aujourd'hui et je vous demande davantage de renseignements que ces feuillets n'en comportent.

Le président: Puis-je répondre? Je donnerai ensuite la parole à M. Rodriguez puis à M. Nystrom.

Les chiffres que vous avez devant les yeux reposent sur deux hypothèses. L'une est que le Comité se réunira 110 heures en séances publiques. L'autre se rapporte à nos besoins en recherche. Tout le reste découle de cela, selon ce que nous a dit le contrôleur de la Chambre des communes. Ces méthodes de calcul n'ont jamais été utilisées auparavant; c'est quelque chose de nouveau. Et c'est le contrôleur de la Chambre des communes qui a calculé ces budgets.

[*Texte*]

• 0955

Now, we can invent our own set of numbers for the costs or we can accept the comptroller's estimates of those costs, and we can vary the number of hours we think we are going to meet. But if we move from 110 hours to 90 hours we can reduce the costs, or if we go from 110 to 130 we can increase the costs. We either have to accept at this point in time the comptroller's assertion as to what an hour of meeting time costs or we have to invent our own sense of what that is. Then at that point we will be departing from what all other committees are using as a cost-estimate base.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, the bank issue teaches me that we as Members of Parliament cannot accept what bureaucrats tell us just on their saying I am the comptroller, this is what it is, and please vote for it. I think we are the ones that have to bear the heat, and if they are going to give us budgets they are going to have to come and explain what the hell it is we are voting for.

I ask you this: Say we get a big issue that comes up in Labour, Employment and Immigration that requires extensive hearings and the budget is not enough. Say we have to do something like the Finance Committee has had to on other occasions, a big bloody investigation with witnesses coming from the east and the west and so on. Can we go back and get supplementary budgets? What happens if we overestimate? Does the money go back at the end of the year into some general fund? I would like to know the answers to these questions.

The Chairman: I think I can give you the answers to both of those. When the Commissioners of Internal Economy approve a budget for a committee, the committee is responsible for spending up to that amount but it cannot spend 5¢ beyond that amount without going back.

Mr. Allmand: Oh, it can go back.

The Chairman: It can go back. It is anticipated that committees will go back, that the world will change. The first thing that happened on September 9 was that each committee was given $100,000; that was necessary, or we could not have met. We could not be holding this meeting today, because we could not have afforded it unless they had given us this preliminary budget of $100,000. They have asked us to submit a budget to them by October 1. Today is September 26.

Mr. Allmand: That is unrealistic.

The Chairman: The Commissioners of Internal Economy represent all three parties in the House of Commons; that is a departure. It is up to the Commissioners of Internal Economy to tell us whether our numbers represent fair value for the hours of meeting or not. I am not sure that members of this committee should conduct an inquiry into the cost of translation services, for instance. Do we think we are being overcharged for an hour of translation or undercharged? Do we want to get into that kind of inquiry? Is that the way members want to spend their time, or do we want to run out of money on October 1, or do we want today to assert a budget to the Commissioners of Internal Economy and hope they give us a

[*Traduction*]

Nous pouvons toujours calculer nos propres coûts ou accepter ceux du contrôleur et nous pouvons aussi modifier le nombre d'heures de réunion. Si nous nous réunissons 90 heures au lieu de 110 heures, nous pouvons réduire nos coûts tout comme nous pouvons les augmenter, si nous nous réunissons 130 heures au lieu de 110 heures. Nous pouvons soit accepter le calcul du taux horaire fait par le contrôleur, soit calculer nos propres coûts. Et à ce moment-là, nous dérogerons à ce que font les autres comités.

M. Allmand: Monsieur le président, l'affaire de la BCC m'a appris que nous, députés, ne pouvions pas nous fier à ce que nous disent des fonctionnaires, qui nous disent: je suis le contrôleur, voilà les chiffres en question et votez-les. Je crois que nous sommes ceux qui devront répondre de nos actes et si les contrôleurs doivent préparer des budgets, il devront venir ici et nous en donner une explication détaillée avant que nous puissions voter.

Supposons, par exemple, que le Comité du travail, de l'emploi et de l'immigration ait à étudier une question épineuse qui exige un nombre incalculable d'audiences et que le budget ne suffise pas. Supposons que nous ayons à faire une énorme enquête, comme cela a été le cas pour le Comité des finances, et que nous devions faire venir des témoins des quatre coins du Canada. Pouvons-nous demander des crédits supplémentaires? Qu'arrive-t-il si nous n'avons pas tout dépensé? L'argent est-il versé dans une caisse générale à la fin de l'année? Voilà les questions auxquelles je veux que vous me répondiez.

Le président: Je crois que je peux le faire. Lorsque les commissaires de la régie interne approuvent le budget d'un comité, ce comité peut dépenser ce budget jusqu'à concurrence du budget approuvé; cependant, il ne peut dépenser 5c. de plus sans avoir à demander des crédits supplémentaires.

M. Allmand: Oh, il peut en demander.

Le président: Absolument. Chacun s'attend à ce que les comités en demandent, que le monde va changer. Dans un premier temps, chaque comité, le 9 septembre, a reçu 100,000$, ce qui nous a permis de nous réunir aujourd'hui. Nous n'aurions pas pu le faire si nous n'avions pas reçu ce budget préliminaire de 100,000$. Les commissaires nous ont demandé de leur soumettre un budget d'ici le 1er octobre. Or, nous sommes aujourd'hui le 26 septembre.

M. Allmand: Ils ne sont pas réalistes.

Le président: Les commissaires de la régie interne représentent les trois partis présents à la Chambre des communes, ce qui est une nouveauté. Il leur appartient de nous dire si les chiffres que nous leur présenterons correspondent à peu près à la valeur réelle de ce que nous entendons faire. Je ne suis pas certain que les membres de ce Comité devraient mener une enquête sur le coût des frais de traduction, par exemple. Est-ce qu'on nous facture trop ou pas assez pour une heure de traduction? Voulons-nous faire ce genre d'enquêtes? Est-ce ainsi que les députés veulent passer leur temps? Voulons-nous ne plus avoir d'argent le 1er octobre ou voulons-nous présenter aujourd'hui un budget aux commissaires de la régie interne en

[*Text*]

budget so we can continue to do the work we are set up to do? Those are the issues, the core of the issues. Mr. Rodriguez and Mr. Nystrom.

Mr. Rodriguez: Thank you, Mr. Chairman. I do not know why my Ottawa friend from the Liberal caucus is so cantankerous this morning. I think he had some tuna for breakfast.

Mr. Allmand: That is not cantankerous; you should see me when I am cantankerous. I have seen you when you were cantankerous. I am going to do what I am supposed to do as a Member of Parliament.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, first of all on the new structure, I expressed the opinion in the steering committee meeting that I think the subcommittee presents all sorts of possibilities for Members of Parliament to do the kinds of jobs that those of us who have been around here for some time have always dreamed about and always wished for, the opportunities to study in depth and with time the estimates, proposals of government, spending of government, the ability to acquire expert help in guiding us and assisting in an examination of government, and therefore to become more effective as Members of Parliament.

• 1000

One of those responsibilities under the new structure is that in fact this committee is going to be in control of its own destiny. And one of those controls is being able to set its agenda and request a budget it feels is essential to achieve that agenda.

When we were discussing this, I presumed, from what you have been saying, that there are certain things here that are fixed costs: for example, the printing of the committee minutes. Whether we have this new structure or not, we all used to come and we used to receive at some point later after the meeting the minutes of the meeting. But obviously it cost money to print those. We received them in our offices. So it seemed to me it was very easy for you to be able to tell us specifically what the cost was for printing *x* issues of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration. From what I can gather, that was $99,000. So that is a fixed cost.

As a Member of Parliament, I do not want to start getting involved in finding out, well, was each issue 5,000 words, 50,000 words, 600,000 words; what was the rate of the printers who printed the thing. It seemed to me we have new controls in place. You mentioned the internal economists, who are now representing all three parties: the House Leader of the New Democratic Party, the House Leader of the Conservative Party, and the House Leader of the Liberal Party. They have the responsibility for the total budget to run this place.

It seems to me we have to be more concerned about setting a budget that allows us the opportunity to complete our mandate. And as we went through it, the only thing new in here that I could see was the consulting. I understand that $150,000 represents five person-years of employment. Again, we will find out by trial and error if it is enough. You have already

[*Translation*]

espérant qu'ils l'approuveront et que nous pourrons continuer à exercer les fonctions qui sont les nôtres? Voilà le coeur du problème. M. Rodriguez, suivi de M. Nystrom.

M. Rodriguez: Merci, monsieur le président. Je ne sais pas pourquoi mon ami d'Ottawa du Parti libéral se montre aussi hargneux ce matin. Il a dû manger du thon au petit déjeuner.

M. Allmand: Je ne suis pas hargneux; vous devriez me voir lorsque je le suis. Moi je vous ai vu. J'entends faire ce qu'exige ma fonction de parlementaire.

M. Rodriguez: Monsieur le président, à propos de cette nouvelle structure, j'avais dit lors de la réunion du comité directeur que les sous-comités représentaient une nouvelle ouverture pour les députés qui pourront ainsi, pour ceux d'entre nous qui sont ici depuis longtemps, faire ce dont ils ont toujours rêvé ou qu'ils ont toujours espéré, à savoir, étudier en profondeur et avec tout le temps voulu les prévisions budgétaires, les propositions déposées par le gouvernement, ses dépenses, ainsi que la possibilité de retenir les services d'experts chargés de nous aider à examiner les comptes et les agissements du gouvernement et devenir ainsi des parlementaires plus compétents.

Une des prérogatives de ce comité en vertu du nouveau système est qu'il pourra être maître de ses actes. Ainsi, il pourra établir son programme de travail et demander le budget qu'il juge indispensable pour le réaliser.

J'ai cru comprendre, d'après ce que vous avez dit que certains coûts sont fixes, par exemple, l'impression des procès-verbaux du comité. Auparavant, nous venions au comité et nous recevions les procès-verbaux des réunions un peu plus tard à nos bureaux. Le nouveau système ne va pas changer cet état de chose. Cependant, il faut de l'argent pour faire imprimer les procès-verbaux. Si je comprends bien, il était très facile auparavant de nous informer exactement du coût de l'exemplaires des procès-verbaux du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. Dans le passé c'était 99,000$, je crois. C'était fixe.

En tant que député, je me soucie peu que tel ou tel fascicule ait compté 5,000, 50,000 ou 100,000 mots, que le tarif exigé par l'imprimeur ait été tel ou tel. Des contrôles sont en place pour ce genre de chose. Il a été question de la régie interne qui est formée de représentants des trois partis, le leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique, le leader à la Chambre du Parti conservateur et le leader à la Chambre du Parti libéral. Ils sont chargés d'établir le budget global pour l'ensemble du système.

Ce qui nous importe, c'est d'obtenir le budget dont nous avons besoin pour nous acquitter pleinement de notre mandat. En consultant le document, je vois que le seul élément nouveau a trait aux conseillers. Si je comprends bien, les 150,000$ représentent cinq années-personnes. L'expérience nous dira si

[*Texte*]

said that if it is not enough, we can go back and request an addition.

Of course, we should not feel we have to spend $867,000. If we do our job effectively, maybe we will not spend as much, and maybe the excess will go back, as far as I understand it. But then, as we find too in our budget in process, we will be requesting what we need to carry out our mandate.

So my own feeling philosophically is that I think the new structure allows us as Members of Parliament . . . it is a whole new era that is dawning for the role of Members of Parliament within the committee structure.

I would prefer that the critics for the parties—the UI critic for the Conservative Party, the UI critic for the Liberal Party, the UI critic for the New Democratic Party—would form the subcommittee. I would have no problem with that. I do not think the chairpersons of the subcommittees necessarily have to be a government member. I think if there is vote in the subcommittee, and if the government member loses the vote in the subcommittee, it has to come back to the overall committee anyway, and in fact, the overall committee . . . the government's integrity to govern can be maintained.

Indeed, some of the issues we will be dealing with are things like the estimates and reports. They will not be legislation. Am I correct on that? The legislation would go to the legislative committee.

On the schedule of times, I can agree with my hon. friend that 9 a.m. might be a little early. You like to get in the office and get things moving before you leave. But I am not going to object to trying the 9 to 11 a.m. And if it does not work, well, we can make changes down the line.

So I am looking forward to trying the new set-up. I think it is an exciting era, and one that gives us an opportunity to fulfil the legislative aspect of our role.

• 1005

The Chairman: Thank you.

Mr. Nystrom.

Mr. Nystrom: Thank you very much, Mr. Chairman.

First of all, I want to say that I am very interested in the idea of subcommittees. Like yourself, I have been around here quite a while, and I think the new members of the House probably have experienced some of the frustrations with the big bulky committees we have and the lack of clout a Member of Parliament has on committees and the fact we get only a few minutes to question every time we meet, if that. Maybe a few minutes of questioning every two or three meetings is about all you get, and it is often very, very superficial, because once you have asked two or three questions, your time is up, whether it is five minutes, ten minutes, or what have you. It makes you wonder whether or not we have been wasting a lot

[*Traduction*]

cela suffit. Vous avez d'ailleurs indiqué que si ce poste l'exige, nous pouvons demander une augmentation.

Nous ne sommes évidemment pas obligés de dépenser les 867,000$. Il se peut que nous nous acquittions de notre tâche de façon efficace sans dépenser tout ce montant. Si je comprends bien, le solde est rendu dans une telle éventualité. Nous allons voir ce qui va se passer. Nous pouvons demander tout ce dont nous avons besoin pour nous acquitter de notre mandat.

Donc, de façon générale, le nouveau système nous offre de nouvelles possibilités en tant que députés. Pour nous, c'est une nouvelle ère qui débute dans les comités.

En ce qui me concerne, je préférerais que ce soit les critiques des partis, c'est-à-dire du Parti conservateur, du Parti libéral et du Nouveau parti démocratique en matière d'assurance-chômage qui forment le sous-comité. Je serais prêt à accepter cette formule. J'estime inutile que les présidents des sous-comités appartiennent la majorité. Si par hasard il y a un vote au sous-comité et que le député de la majorité qui est représenté n'obtient pas gain de cause, il peut toujours revenir devant le Comité plénier. C'est le Comité plénier qui décide en fin de compte. Les députés de la majorité gardent les mêmes prérogatives.

Nous allons nous occuper de choses comme les prévisions budgétaires et les rapports. Il ne s'agira pas de projets de loi. Les projets de loi, si je comprends bien, seront confiés aux comités législatifs.

En ce qui concerne l'horaire, je suis d'accord avec mon honorable collègue sur le fait que 9 heures pourrait se révéler un peu tôt dans la matinée. Il faut quand même faire un tour au bureau avant de venir au comité. Cependant, à titre d'essai, je ne vois pas pas d'inconvénient à ce que le comité siège de 9 heures à 11 heures. Si c'est trop tôt, nous pourrons toujours modifier l'horaire.

J'ai très hâte d'essayer le nouveau système. C'est une expérience qui pourrait se révéler passionnante dans l'accomplissement de notre mandat.

Le président: Merci.

C'est à monsieur Nystrom.

M. Nystrom: Merci beaucoup, monsieur le président.

Tout d'abord, je suis également très intéressé par l'idée des sous-comités. Comme vous, je suis ici depuis assez longtemps, mais je pense que même les nouveaux députés ont probablement déjà éprouvé certaines frustrations devant l'envergure Comités, le peu d'influence qu'ils ont en tant que membres de ces Comités et le manque de temps pour poser des questions. Il arrive que les députés ne puissent poser des questions que durant une réunion sur deux ou trois, et seulement pendant quelques minutes, de façon très superficielle. Une fois qu'ils ont pu poser deux ou trois questions, leur temps de parole, de cinq ou 10 minutes, est écoulé. Il convient de se demander si cette procédure n'est pas un gaspillage de deniers publics et une perte de temps.

[*Text*]

of the public's money and time with the whole procedure we have been through.

I, too, had a chance to go down to the United States to Washington to watch their congressional system, about three or four years ago, and came back extremely envious of the legislative clout a Congressman or a Senator has in the United States of America. I am very, very happy we are moving in that direction. I would like to see us move even further as time evolves, to the point where we become . . . I know John here is a bit of a Conservative on this kind of thing, but . . .

Mr. Rodriguez: Absolutely—with a small *c*.

Mr. Nystrom: I think it gives the role of an elected member a lot more meaning when we have that kind of control over our destiny. I remember, for example, meeting with Moe Udall down there, who was a Congressman for years in the State of Utah, and he said that in the United States you are not considered to be a good representative unless you vote against your party at least 30% of the time and show some courage of your own convictions.

Mr. Rodriguez: Come on you Tories, you can do it!

Mr. Nystrom: I think we are moving in that general direction, sort of a bit of a step at a time. So I like the way we are going in terms of the subcommittees.

The other thing I want to say, too, having been around here a for a long time, is that it is very easy to become very partisan and say, well, the government has to have so many members and the opposition so many members and the opposition does not share this and the government shares that. But do not forget that governments come and go, that Members of Parliament come and go, that the average turnover in this place is around 100 members every election. I know we all think the universe evolves around us. I may not, or you may not, or none of us may not be here after the next election campaign. I think we do what is right in principle, keeping in mind that governments come and governments go, and Ministers come and Ministers go, very, very quickly; that we do what is best in terms of the issue, do what is best in doing our job of trying to scrutinize what the Minister is doing, what the public servants are doing, and so on.

Now, a couple of detailed comments, Mr. Chairman, just so I have an understanding of the base of this budget. First of all, I gather the information comes from the Comptroller and that it is based on a cost per hour. Is this cost per hour based on 1984 hours, or is it based on 1982-84 hours? We just had an election last year. Perhaps some committees did not travel as much as they might usually travel, because the Members of Parliament, and the new members in particular in the government, were trying to get a grasp of things, trying to get a handle on things. There were a lot of task forces set up within departments. This committee, for example, maybe did not spend nearly anywhere what it would ordinarily spend. So what is the time base or the time frame on which that budget is based? I would be very interested in knowing that.

The second thing, just so I am really clear—I think my understanding is correct that the only increase in the budget

[*Translation*]

J'ai également eu la chance, il y a trois ou quatre ans, d'aller à Washington pour voir comment fonctionne le système au Congrès américain. J'en suis revenu jaloux de l'influence que peuvent avoir les membres du Congrès ou les sénateurs sur la législation américaine. Je suis très heureux que nous nous engagions dans cette voie maintenant. Je souhaiterais même que nous allions plus loin avec le temps, au point où . . . Je sais que John a une attitude un peu conservatrice sur ce sujet . . .

M. Rodriguez: Avec un *c* minuscule.

M. Nystrom: Le rôle du simple député est renforcé du fait que le Comité est maître de ses actes. Je me souviens d'avoir rencontré aux États-Unis Moe Udall, par exemple, le représentant de l'Utah au congrès pendant des années. Il me disait qu'aux États-Unis on n'est pas considéré comme un bon représentant si l'on n'a pas au moins voté contre son parti 30 p. 100 du temps et montré du courage à défendre ses propres convictions.

M. Rodriguez: Vous pouvez en faire autant, vous savez, messieurs les Conservateurs!

M. Nystrom: Nous nous engageons dans cette voie petit à petit. Je trouve que c'est un aspect intéressant des sous-comités.

Comme je le disais, je suis ici depuis fort longtemps. Je sais à quel point il est facile de se montrer partisan, en disant que le gouvernement a tant de députés, que l'opposition a tant de députés, que le gouvernement a droit à telles ou telles choses et l'opposition à telles et telles autres choses. Il ne faut pas oublier cependant que les gouvernements passent, que les députés changent; il y a en moyenne 100 nouveaux députés chaque fois qu'il y a des élections. Nous avons tous un peu tendance à penser que nous sommes le centre de l'univers; cependant, bon nombre parmi nous risquent de ne plus être là après la prochaine campagne électorale. Nous devons faire ce que nous pensons être juste, tout en nous rappelant que les gouvernements passent, que les ministres changent, et très rapidement. Nous devons essayer de régler les problèmes du mieux que nous le pouvons, de suivre les activités des ministres, des fonctionnaires et des autres du mieux que nous pouvons.

Je voudrais maintenant aborder quelques points précis, monsieur le président, de façon à bien comprendre la manière dont fonctionne ce budget. D'abord, si je saisis bien, l'information vient du contrôleur. Ce sont les coûts à l'heure. On a tenu compte du nombre d'heures pour la période 1982-1984, n'est-ce pas? Nous avons eu des élections l'année dernière. Il y a peut-être des Comités qui n'ont pas voyagé aussi souvent que d'habitude. Les députés, en particulier les nouveaux députés de la majorité, voulaient peut-être d'abord s'installer. Il y a eu beaucoup de groupes de travail internes dans les ministères. Ce Comité, par exemple, n'a pas siégé autant qu'il aurait dû. Est-ce un facteur qui a pu influencer l'établissement de ce budget? C'est un point qui m'intéresse particulièrement.

Autre chose. Si je comprends bien, la seule augmentation de ce budget établie sur une base normale de 110 heures,

[*Texte*]

we are looking at above the 110-hour normal base is for what we would hire staff on, and contracts of $150,000 for a year, and that is based on five person-years, which would increase the budget around 20%. If you are looking at a budget of $867,000, minus $150,000, you are looking at $717,000. So really that is an increase of around 20% that we are asking for. Am I correct in that understanding? I think Warren Allmand is right, we are going to have to answer to the public, via the press at times, as to why we are requesting an extra 20% or 30%, or whatever, and I would like to be sure we are on the right track.

The other question I wanted to ask is, I think, also important. Perhaps I am just a bit naive here, but what happens to the surplus? So we request a budget of $867,000 and we spend $600,000, does that stay with us, does it apply to next year, does it go back to the Commissioners of Internal Economy, or does it go to finance John Rodriguez' campaign? I am not sure.

Mr. Rodriguez: Hear, hear!

Mr. Nystrom: I think we have to talk about those kinds of things.

One other point I wanted to mention too is that the 110 hours may not be enough. Warren says maybe this is much too much. But if we have five subcommittess and extra staff, we may decide we want to do a lot more investigating, a lot more travelling, a lot more public hearings. For example, this year the Standing Committee on Agriculture may do a fair amount of public hearings because of the farm crisis in western Canada. This committee may come across things that require a lot more travelling, since we are having subcommittees. We are hiring staff and we bring the staff with us. The travel budget may be much too small, if you have subcommittees of five people and a couple of staff.

• 1010

I know we can go back for additional requests in terms of supplementary estimates and so on, but I am just wondering whether or not the 110 hours is an accurate estimate. I know we have to start somewhere, so I do not disagree with that. But I just wanted to mention that.

I have a small technical point. In terms of travel, we will have committee staff, but I know from time to time, in the past, it has been agreed by committees or subcommittees that they can bring one of their own staff with them. A Member of Parliament or the three Conservatives on a subcommittee or whatever may have a staff person in one of the offices that has developed quite a bit of expertise in an area. Could part of that travel budget be used for that person's travel expenses as well?

Anyway, those are just a series of comments in endorsing enthusiastically the recommendations for a subcommittee. But perhaps the clerk could respond to some of the more detailed requests.

[*Traduction*]

concerne le personnel à contrat auquel 150,000$ par an sont réservés; cela représente cinq années-personnes. C'est une augmentation du budget d'à peu près 20 p. 100. Si on prend le budget total de 860,000$, moins 150,000$, on obtient 717,000$. Donc, l'augmentation représente à peu près 20 p. 100. C'est bien cela? Je suis d'accord avec Warren Allmand, nous allons devoir nous justifier devant le public, devant la presse, et expliquer pourquoi nous demandons une augmentation de 20 ou 30 p. 100. Je voudrais être sûr que nous ne faisons pas une erreur.

Une autre question. Je ne veux pas me montrer naïf, mais que se passe-t-il s'il y a un excédent? Nous demandons 867,000$. Si nous n'en dépensons que 600,000$, avons-nous le droit de reporter l'excédent à l'an prochain? Le montant est-il rendu au commissaire de la régie interne? Sert-il à financer la campagne de John Rodriguez? Il me semble que ce n'est pas très clair.

M. Rodriguez: Bravo!

M. Nystrom: Nous devons éclaircir ces divers points.

Pour revenir aux 110 heures, il se peut très bien qu'elles ne soient pas suffisantes. Warren dit que c'est peut-être trop. Cependant, si nous avons cinq sous-comités et du personnel supplémentaire, il se peut que nous voulions pousser certaines enquêtes, effectuer plus de voyages, tenir plus d'audiences publiques. Le Comité permanent de l'agriculture, par exemple, a l'intention de tenir beaucoup d'audiences publiques cette année à cause de la crise qui sévit dans l'agriculture de l'Ouest. Le Comité aura peut-être à étudier des questions qui impliquent beaucoup de voyages puisqu'il sera divisé en sous-comités. Nous embauchons du personnel qui nous accompagnera. Le budget pour les voyages ne sera peut-être pas suffisant si les comités se composent de cinq personnes et de quelques membres du personnel.

Je sais que nous pouvons redemander des supplémentaires budgétaires, mais je me demande si la prévision des 110 heures est juste ou non. Je sais bien qu'il nous faut un point de départ, je ne conteste donc pas le chiffre. Je voulais tout simplement vous le signaler.

Un détail technique. Lorsque nous voyagerons, nous serons accompagnés du personnel du Comité, mais il est arrivé que, les Comités ou les Sous-comités ont décidé qu'ils pouvaient se faire accompagner de leur propre personnel. Un député, ou les trois Conservateurs du Sous-comité ou quelqu'un d'autre, voudra peut-être se faire accompagner d'un membre du personnel d'un des bureaux, qui s'est bâti une compétence reconnue dans un domaine donné. Est-ce qu'une partie de ce budget de voyage pourrait servir à financer le déplacement de cette personne?

En tout cas, c'était des petits commentaires que j'avais à faire tout en approuvant avec enthousiasme les recommandations visant la formation d'un sous-comité. Mais le greffier pourrait peut-être répondre aux questions plus précises.

[*Text*]

The Chairman: Let me respond first and then, if the clerk thinks I am misinterpreting, he can comment.

Just visually, this is the costing guide for clerks. For instance, Mr. Rodriguez raised the issue of printing. This is based on 1983-1984 costs across the entire system, sort of average costs, updated to 1985-1986.

The cost for printing 1,000 copies of a one-hour meeting is $900 and that is the kind of specificity that runs throughout this. The basic costing mechanism was to take all committee hearings and decide how many hours committees met in total. What were the costs of translation and printing and typing and on and on? They got an average per hour figure for each of the kinds of things that are necessary, based on 1983-1984, and then updated it to 1985-1986. It took into account inflation. That is where the costing estimates come from. That is why that hour figure is really critical. It reveals how the thing comes out in the end.

Even on the consulting budget, which is essentially the research budget, there has been no costing for the researchers from the Library of Parliament. The costing of consultants was based on the average cost of a researcher; their basic salary plus employee benefits. The costing per person year roughly came from what Library of Parliament researchers cost. So even in there, there is a base for it, whether it turns out to be accurate or not.

Members should recognize, I think, that this is a seven-month budget that coincides with the fiscal year of the Government of Canada. So it takes us to the end of March and then a new fiscal year would begin. Obviously, funds unspent because of the government system would lapse. There is nowhere in the system for a carry forward provision. You start a new budget year on April 1. The same would apply to us as would apply to all other parts of government.

Did I miss something or is there a lack of clarity?

The clerk thinks it might be useful for members to understand that the $495,000 for services provided by the House of Commons is a figure that has never been costed out before. But it includes, for instance, $1,250 per sitting hour for translation. It includes $1,260 per sitting hour for the clerk and the preparation and so on per sitting hour. The reporting services cost out at $1,930 per sitting hour, and meeting rooms are costed out at $60 per sitting hour.

• 1015

Those are just examples that give you some sense that somebody has done a lot of work to provide this costing estimate.

[*Translation*]

Le président: Je répondrai d'abord et le greffier pourra intervenir si mes renseignements ne sont pas complets.

A première vue, donc, il s'agit de prix indicatifs pour les greffiers. Par exemple, M. Rodriguez a demandé à combien pourraient s'élever les frais d'imprimerie. La réponse est fondée sur une évaluation des coûts de 1983-1984 pour tout notre système, une sorte de coûts moyens, remis à jour pour 1985-1986.

L'impression de 1,000 exemplaires des procès-verbaux d'une réunion d'une heure coûte 900$, et c'est ce genre de renseignements que l'on trouve dans ce document. Pour trouver le prix de revient, on a tout simplement calculé pendant combien d'heures avaient siégé l'ensemble des comités. Et combien a coûté la traduction, l'imprimerie, la dactylographie et ainsi de suite. Les auteurs ont obtenu une moyenne horaire pour tous les services qui nous sont nécessaires, le tout basé sur les chiffres de 1983-1984 et remis à jour pour 1985-1986. Cela tient compte de l'inflation. Voilà comment le prix de revient a été calculé. C'est pour cela que le taux horaire est vraiment important. Cela nous donne une idée de combien tout cela finit par coûter.

Même pour le budget de consultation qui, essentiellement, est le budget de recherche, on n'a pas calculé le prix de revient des recherchistes de la Bibliothèque parlementaire. Le prix de revient des experts-conseils est basé sur le coût moyen d'un recherchiste; le salaire de base augmenté des avantages sociaux. Le prix de revient auquel par personne revenait à peu près au même que le coût des recherchistes de la Bibliothèque parlementaire. Même à ce niveau, c'est donc fondé sur une certaine réalité qui pourra se révéler exacte ou non.

Les députés ne devraient pas oublier, me semble-t-il, que nous avons là un budget pour sept mois qui coïncide avec l'année financière de l'Administration fédérale. Cela nous mène donc fin mars quand commencera la nouvelle année financière. De toute évidence, il y aurait annulation pure et simple des crédits qui n'auraient pas été dépensés à cause du système en vigueur. En effet, aucune disposition ne prévoit le report de crédits. La nouvelle année financière commence le 1er avril. Ce qu'on applique à tout le reste de l'appareil administratif s'applique aussi à nous.

Il manque quelque chose où cela n'est pas suffisamment clair?

Le greffier pense qu'il serait utile de rappeler aux députés que les 495,000$ s'appliquant aux services fournis par la Chambre des communes est un chiffre qui n'a encore jamais fait l'objet d'une analyse de coûts. Mais ce montant comprend, par exemple, 1,250$ l'heure de séance pour la traduction. Cela inclut aussi 1,260$ l'heure de séance pour le greffier et la préparation pour chaque heure de séance. Le service des comptes rendus revient à 1,930$ l'heure et les salles de réunion, 60$.

Voilà seulement quelques exemples pour vous faire comprendre que quelqu'un a bien travaillé pour calculer tous ces chiffres.

[*Texte*]

Mr. Rodriguez: It is a six-month budget.

Mr. Nystrom: You said seven, but it says from October 1 to the end of March.

The Chairman: Oh, a six-month budget.

Mr. Jourdenais: What about the present time?

The Chairman: We are holding this meeting today because we have a $100,000 budget for the month of September.

Mr. Rodriguez: We will spend it.

The Chairman: I do not think we are going to spend it.

Le président: Madame Pépin.

Mme Pépin: Je n'ai pas l'expérience de M. Warren Allmand, mais je suis très contente qu'on ait la possibilité d'avoir des sous-comités. L'année dernière, on a travaillé très fort, et on avait l'impression que les choses auraient été plus faciles si avait eu l'aide de sous-comités.

J'aimerais appuyer ce que M. Nystrom a dit. Il parlait d'étudier la possibilité d'amener avec nous une de nos recherchistes ou de nos ajointes. A la dernière réunion, j'ai demandé quel était le rôle d'une recherchiste. Pour ma part, j'ai une adjointe qui s'occupe principalement d'immigration. Elle est passablement experte à ce moment-là. J'aimerais avoir la possibilité de l'amener avec nous quand nous voyagerons, parce qu'elle peut nous aider à accélérer les choses. Donc, j'aimerais qu'on étudie cette possibilité.

The Chairman: Okay. Unless the clerk . . . Historically . . . I am trying to think, Warren. We had members' researchers travel part of the time with us on that task force on Employment in the '80s.

Mr. Allmand: Yes, I think we did it on special committees and task forces. The American fellow—he was not American . . .

The Chairman: Joel.

Mr. Allmand: Joel—thank you. He used to come on the Special Committee on Indian Self-Government. Both Jim Manly and Mr. Schellenberger had people coming.

The Chairman: Yes.

Mr. Allmand: I have never seen it on standing committees, but I have seen it on special committees. I think the standing committees are now going to do very often what the special committees used to do, unless there is some . . .

The Chairman: Yes. I do not think we can give a definitive answer as to how. As chairman I recognize the wisdom of that. It has been very helpful historically, depending on the issue.

Mme Pépin: Le travail est plus rapide aussi, parce que ces gens connaissent déjà la question.

M. Jourdenais: Cela s'est fait en 1976, lorsque le Comité de la justice a fait la visite des pénitenciers. Ce serait très pratique.

[*Traduction*]

M. Rodriguez: C'est un budget pour six mois.

M. Nystrom: Vous avez dit pour sept mois, mais il va du 1er octobre à la fin mars.

Le président: Oh, un budget pour six mois.

M. Jourdenais: Et à l'heure actuelle?

Le président: Il y a une réunion ici aujourd'hui parce qu'on nous a accordé un budget de 100,000$ pour le mois de septembre.

M. Rodriguez: Nous allons le dépenser.

Le président: Je ne le crois pas.

The Chairman: Mrs. Pépin.

Mrs. Pépin: I do not have Mr. Warren Allmand's experience, but I am quite happy we have the opportunity of having subcommittees. Last year we worked very hard and we got the impression that things might have been easier if we had had the help of subcommittees.

I would like to support what Mr. Nystrom said. He was talking about looking at the possibility of bringing one of our researchers or staff with us. At the last meeting, I asked what the role of a researcher was. I for one have an aid who is mainly concerned with immigration. She is rather expert in that at this point. I would like to have the possibility to take her along with us when we travel because she can help us speed things up. So I would like us to look at that possibility.

Le président: Parfait. À moins que le greffier . . . Historiquement . . . j'essaye d'y penser, Warren. Certains recherchistes attachés aux députés nous ont accompagnés une partie du temps avec ce groupe d'étude sur l'emploi dans les anneés 80.

M. Allmand: Oui, je crois que nous l'avons fait pour des comités spéciaux et des groupes d'étude. L'Américain—il n'était pas américain . . .

Le président: Joël.

M. Allmand: Joël . . . merci. Il nous accompagnait lors des voyages du Comité spécial sur l'autonomie des Indiens. Jim Manly et M. Schellenberger aussi étaient accompagnés.

Le président: Oui.

M. Allmand: Je n'ai jamais vu cela pour les comités permanents, mais je l'ai vu dans le cas des comités spéciaux. Je crois que les comités permanents vont maintenant faire ce que faisaient très souvent les comités spéciaux à moins qu'il n'y ait . . .

Le président: Oui. Je ne crois pas que nous puissions donner une réponse définitive sur le comment de l'affaire. En ma qualité de président, j'en reconnais la sagesse. Cela nous a été très utile, par le passé, selon la question à l'étude.

Mrs. Pépin: The work goes faster also because those people know what the questions are.

Mr. Jourdenais: It was done in 1976 when the Justice committee visited the penitentiaries. It would be very practical.

[*Text*]

The Chairman: I will get the clerk to look into the mechanism. I was thinking of whether we put people on the committee staff for the period of travel rather than the member's office, if that was the mechanism. I am not sure of the mechanism, but I am sure that it has been done historically and that we can figure out a way to do it when it makes sense.

Mr. Allmand: At that time we did not have extensive research capability within the committee . . .

The Chairman: Yes.

Mr. Allmand: —and the only access opposition members had was their own research.

The Chairman: Yes.

Mr. Allmand: They could have used the person assigned from the library.

In the United States, as you know, they have a minority and a majority research staff so the opposition can hire with the committee their own people and the majority hire their own people. I do not know if we are going to look at that. We have two minorities on these committees. It is not like the United States where they have Democrats and Republicans. We have three parties.

Mr. Jourdenais: It did not look, from the speech of Mr. Rodriguez before, that he was in the opposition, for sure.

Mr. Nystrom: On occasion probably with three minorities—

Mr. Allmand: That is right.

Mr. Nystrom: —in minority Parliaments.

Mr. Chairman, I wonder if we could just sort of agree in principle that we at least will leave that question open as a possibility.

The Chairman: The clerk points out to me that in the motions he has prepared there are the words "necessary staff", and he thinks that might cover it.

Mr. Nystrom: I think the clerk is very wise.

Mr. Allmand: That is right.

The Chairman: Okay.

Mr. Oostrom.

• 1020

Mr. Oostrom: Mr. Chairman, I am very please to see that the member for Nickel Belt has recognized and commended our government for moving into a whole new era. I think that is the type of constructiveness we are looking forward to in the years to come.

Mr. Nystrom: I told you he was too conservative.

Mr. Oostrom: Also, like Mr. Allmand, I had some misunderstanding about the subcommittee system, and I would be pleased to serve also on employment and the labour and housing group. Again, there was a misunderstanding as to where the subcommittees were going.

[*Translation*]

Le président: Je vais demander au greffier d'en étudier la procédure. Je me demandais si on inscrivait les gens sur le rôle du personnel du Comité pour la période des voyages, plutot que de les laisser sur le rôle des députés. Je ne suis pas sûr, mais je sais que si cela s'est déjà fait nous pourrons bien nous arranger pour que cela ne cause pas de problème.

M. Allmand: À l'époque, le Comité n'avait pas à sa disposition énormément de ressources pour la recherche . . .

Le président: Oui.

M. Allmand: . . . et la seule ressource dont disposaient les députés de l'Opposition, c'était leur propre personnel.

Le président: Oui.

M. Allmand: Ils auraient pu se servir du personnel détaché par la Bibliothèque.

Aux États-Unis, comme vous le savez, il y a un personnel de recherche affecté à la minorité et à la majorité et l'Opposition peut donc faire embaucher son personnel par le Comité et la majorité faire embaucher le sien. Je ne sais pas si nous étudierons cette solution. Il y a deux partis minoritaires dans nos comités. Ce n'est pas comme aux États-Unis où il y a les démocrates et les républicains. Nous avons trois partis.

M. Jourdenais: D'après le discours de M. Rodriguez tout à l'heure, on n'aurait jamais cru qu'il était de l'Opposition, ça c'est certain.

M. Nystrom: À l'occasion il y a peut-être trois minorités . . .

M. Allmand: Tout à fait.

M. Nystrom: . . . lorsqu'il y a des parlements minoritaires.

Monsieur le président, peut-être pourrions-nous convenir du principe suivant, qui serait d'envisager cette possibilité.

Le président: Le greffier me signale que les motions qu'il a préparées contiennent l'expression «personnel nécessaire» et il croit que cela pourrait régler l'affaire.

M. Nystrom: Le greffier est bien avisé.

M. Allmand: Absolument.

Le président: Parfait.

Monsieur Oostrom.

M. Oostrom: Monsieur le président, je suis heureux de voir que le député de Nickel Belt avoue que notre gouvernement nous mène vers une ère nouvelle et nous en félicite. Je crois que c'est le genre d'attitude constructive à laquelle nous pouvons nous attendre pour le futur.

M. Nystrom: Je vous ai dit qu'il était beaucoup trop conservateur.

M. Oostrom: Comme M. Allmand, j'avais mal compris le système des sous-comités et je serais heureux de servir aussi au sein des Sous-comités de l'emploi, du travail et du logement. Encore une fois, j'avais mal compris ce qu'il en était pour ces sous-comités.

[*Texte*]

I have one point, too, that could come up in the future. Now, the subcommittees will probably strike their own budgets, and there may be some in-fighting as to which subcommittee gets what and which subcommittee will travel, for example. There may be a need for immigration to travel and not for labour to travel. But how do we resolve these items, then? Do the subcommittees then submit a budget to the main committee, where it is then divvied up? That is also important, I think.

The Chairman: Okay, let us get into the nitty-gritty of the motions, and I can share with you some of my discussions with the clerk. If you would turn to one of those motions, let us take the one on the top of your pile that would deal with the subcommittee on immigration.

If you go to the third paragraph: "that the Subcommittee . . . " Then I had the clerk insert the line: "with the concurrence of the Standing Committee Chairman, be empowered to send . . . " The reason I asked the clerk to put that into the motion was to keep the chain of command from the House in place. In other words, the minute this committee gets a budget, in a legal sense your chairman is responsible for the expenditure of that budget. It is your chairman's signature that has to go on a budget expenditure. I am the human being responsible to the House of Commons for the care and control of those funds. I do not intend to expend those funds without the concurrence of the committee. That is my protection. But I do not think we can have subcommittees running off spending those funds without the concurrence of the chairman. The chairman is happy that the legal authority exists for the expenditure.

I think there is also going to be a need sometimes to referee between subcommittee chairmen. For instance, there may be a problem of rooms. The subcommittees want to meet at identical times and we cannot get out of the system two rooms where we have only one room. So the chairman's involvment in this way in all the subcommittees, with lots of help from the clerk, can keep us on track.

It would be my intention, if we really have an irresolvable issue between two subcommittees, simply to bring it back to the full committee and get it resolved. But hopefully, your chairman can serve as an arbitrator and a facilitator and that might never happen, or hopefully, very infrequently. But that is the reason for the inclusion of that set of words in the motion.

There is the second paragraph, for instance: "That the Subcommittee be composed of . . . members . . . " But if you come to the bottom, it says: "to be appointed by the Chairman after the usual consultations with the Party Critics on the Committee;" Now, that gives us the kind of power our subcommittee had when it went out and did the issue of detention. It simply means in reality that your committee chairman is notified of changes in membership; that is the primary value of it. Maybe you are going to Montreal for two days, and the designated person cannot go and the party wants to send a different person. We have a sort of legal mechanism in here; the

[*Traduction*]

J'ai aussi une question qui pourrait peut-être surgir à l'avenir. Les sous-comités décideront probablement de leurs propres budgets et ils pourraient fort bien se retrouver à couteaux tirés à savoir quel sous-comité obtient combien et lequel voyagera, par exemple. Peut-être le Sous-comité de l'immigration devra-t-il voyager tandis que ce ne sera pas le cas pour le Sous-comité du travail. Mais comment alors résoudre ces problèmes? Les sous-comités doivent-ils proposer un budget au Comité plénier qui décidera de l'affectation des fonds? Je crois que c'est important, cela aussi.

Le président: Bon, allons voir le détail des motions et je pourrai ensuite vous livrer le fruit de mes cogitations avec le greffier. Si vous voulez vous reporter à l'une de ces motions, prenons la première sur la pile qui traite du Sous-comité de l'immigration.

Si vous allez au troisième paragraphe: «que le Sous-comité . . . ». J'ai ensuite demandé au greffier d'insérer ce qui suit: «avec l'accord du président du Comité permanent à réclamer les personnes . . . ». J'ai demandé au greffier de faire cela pour ne pas rompre les voies hiérarchiques qui nous lient à la Chambre. En d'autres termes, dès l'instant où notre Comité se voit accorder un budget, juridiquement parlant, le président de votre Comité est responsable des dépenses effectuées. C'est la signature de votre président qui doit se retrouver au bas du budget des dépenses. C'est moi l'être humain qui doit en répondre à la Chambre des communes pour ces fonds. Je n'entends pas dépenser ces fonds sans l'accord du Comité. C'est ainsi que je me protège. Mais je ne crois pas que les sous-comités puissent aller dépenser ces fonds sans l'accord du président. Le président est très heureux du fait qu'il existe une autorisation légale pour ces dépenses.

Je crois qu'il lui faudra aussi parfois jouer le rôle d'arbitre entre les différents présidents de sous-comités. Par exemple, il pourrait y avoir un problème de salle. Certains sous-comités voudront peut-être se réunir en même temps et nous ne pouvons extirper du système deux salles où il n'en existe qu'une seule. Cette présence du président auprès des sous-comités, avec énormément d'aide de la part du greffier, pourra nous garder sur la bonne voie.

Si jamais il y avait un problème absolument insoluble opposant deux sous-comités, j'entends bien tout simplement en saisir le Comité plénier qui pourra en trancher. Enfin, votre président espère qu'il pourra servir d'arbitre et de médiateur et que cela ne se produira jamais ou presque. Mais c'est pour cela que l'on retrouve ces deux mots dans la motion.

Il y a le deuxième paragraphe, par exemple: «que le Sous-comité se compose de . . . membres . . . ». Mais si vous allez jusqu'à la fin de la phrase, on trouve: «que désignera le président après les consultations d'usage avec les critiques des partis en matière de comités;». Cela nous donne le genre de pouvoir qu'avait notre Sous-comité lorsqu'il a étudié la question de la détention. Cela signifie tout simplement que le président de votre Comité est averti de tout changement dans les rangs des membres; c'est surtout pour cela. Peut-être allez-vous à Montréal pour deux jours et la personne désignée ne peut pas y aller et le parti veut envoyer quelqu'un d'autre. Il y

[*Text*]

chairman concurs that the membership has changed. We can do it easily and quickly, and the whole thing functions. It is a facilitative kind of action that keeps us on the legal highroad and yet does not stop the committee from evolving membership.

• 1025

I think as a major committee we should set the size of the committee and we should enshrine in the motion the fact that there is representation from all three parties. For instance, you could change it so that the subcommittee could be composed of no fewer than so many members, which would leave it wide open on the high side, or you could say between five and seven members, or you could say no more than and leave it open on the low side. My own sense is that we are probably better off setting a minimum figure and leaving the high side a bit open, because the subcommittee may get into a heavy issue and there may be more members who want to serve on it and we could add some more members to it without having to constantly come back.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, I know that Michael, our clerk, is very capable; but is he going to cover all the subcommittees as clerk, as well as the standing committee?

The Chairman: When he went back over to his shop after our steering committee he gave some of them a heart attack with the thought of five subcommittees meeting simultaneously.

Mr. Rodriguez: Clone the clerk.

The Chairman: It is my sense that both on the research side and on the clerking side of the staffing we would be well served with a kind of senior person; this would be our senior clerk. If we had two subcommittees very active at the same point in time we would obviously have to get another clerk, but that clerk would operate under the direction of our senior clerk so that the whole thing is constantly integrated. The same really should be true on the research side—that if we could get one person with considerable background, then on a cost-effective basis we might be well served by some more junior people, but there is somebody with a little more experience they can turn to from time to time for some help on things and again keep that in a good pattern.

Madame Pépin.

Mme Pépin: Puis-je me permettre de faire une petite remarque? Puisque le gouvernement progressiste conservateur, appuyé par l'opposition, a décidé de faire un programme d'action positive, ne pourrait-on pas avoir une femme ayant les qualités nécessaires pour travailler avec notre greffier? A ce moment-là, une femme travaillerait avec le Comité permanent et avec le Sous-comité en qualité d'ajointe au greffier. On mettrait ainsi en application le programme d'action positive.

[*Translation*]

a une sorte de mécanisme juridique à ce niveau; le président est d'accord pour dire qu'il y a eu changement. Cela peut se faire facilement et vite et cela fonctionne à merveille. Cela facilite les choses et nous permet d'agir dans un cadre juridiquement impeccable mais n'empêche pas le changement de membres au sein du Comité.

Nous sommes un des comités importants et il nous incombe donc de fixer l'importance du Comité et il nous faudrait entériner, dans la motion, le fait que les trois partis y sont représentés. Par exemple, on pourrait modifier la motion de façon à ce que le Sous-comité puisse être composé de pas moins de tant de membres, ce qui vous laisse les portes ouvertes sans aucune limite, ou on pourrait préciser qu'il y aurait de cinq à sept membres ou on pourrait encore dire qu'il n'y aurait pas plus de tant de membres sans fixer de minimum. À mon avis, il vaudrait peut-être mieux fixer un minimum tout en faisant preuve de souplesse du côté du maximum parce que le Sous-comité aura peut-être à étudier des questions très importantes, peut-être y aurait-il alors plus de députés qui voudraient en faire partie et nous pourrions ajouter quelques membres sans devoir revenir constamment à la charge.

M. Rodriguez: Monsieur le président, je sais que Michael, notre greffier, est un homme très capable; mais devra-t-il servir de greffier à la fois à tous les sous-comités et au comité plénier?

Le président: Quand il est revenu à sa boutique après la réunion de notre Comité de direction, il a provoqué quelques crises cardiaques là-bas à la pensée de cinq sous-comités siégeant simultanément.

M. Rodriguez: Le greffier devra avoir le don d'ubiquité.

Le président: Du côté du personnel de recherche et des greffiers, il nous faudrait un agent principal; ce serait notre greffier principal. S'il y avait deux sous-comités très actifs au même moment, il nous faudrait de toute évidence un autre greffier, mais ce greffier travaillerait sous la surveillance de notre greffier principal de façon à ce que le tout soit constamment intégré. On devrait avoir la même chose du côté de la recherche . . . il nous faudrait une personne avec beaucoup d'expérience et nous pourrions peut-être alors embaucher, sous sa surveillance, des gens qui en ont moins, ce qui coûterait moins cher, mais il y aurait quand même là quelqu'un d'expérience pour conseiller les autres le cas échéant ou même pour les aider, et je crois que ce serait un bon modèle.

Mrs. Pépin.

Mrs. Pépin: Could I be allowed a little remark? As the Progressive Conservative government, supported by the opposition, has decided to implement an affirmative action program, could we not have a woman with all the necessary qualifications to work with our clerk? So we would then have a woman working with the Standing Committee and with the subcommittee as deputy clerk. We could thus implement the affirmative action program.

[*Texte*]

Mr. Allmand: [*Inaudible—Editor*] . . . some visible minorities and some handicapped. Get a handicapped woman Indian from the United States.

The Chairman: I assure you, Madam Pépin, that your chairman will remain sensitive to that comment. Mr. Nystrom.

M. Nystrom: Je suis d'accord avec M^me^ Pépin.

Mr. Rodriguez: I bet you Mrs. Pépin has some names too.

The Chairman: Are we ready to move to the specifics? Are we through the general discussion?

Mr. Allmand: If we were just discussing this motion, I do not know whether I want to approve of the chairman of the committee appointing the members of the Liberal Party, and I cannot speak for the New Democratic Party. I know what you are trying to accomplish, but once you write it in terms of a motion and a very strong partisan issue arises, that is the law. It means the chairman can decide who will be on the subcommittees. Now, I had enough trouble with my own party in the last Parliament, getting kicked off Indian Affairs and Justice from time to time when they did not want me on the committees. I do not want the chairman doing the same thing the Minister used to do. That is common knowledge.

Mr. Jourdenais: Mr. Allmand, we like you so much we are not going to kick you off.

Mr. Allmand: You are not, but the chairman . . . I have great respect for the chairman. It seems to me it is not proper. I know what the chairman is trying to accomplish, but I do not want it written in the rule. And you know, someday, God knows, you may be in opposition, and Rodriguez may be the chairman and deciding who will be the members of the committee.

• 1030

Mr. Rodriguez: And all the Conservatives will be off!

Mr. Allmand: I want to facilitate the operations of the committee, but I do not think it is proper that the chairman should be the one who appoints. Maybe he should facilitate the appointment by the parties in some way or other, but I do not want that written in law—that the chairman decides who the Liberals will be and who the opposition members will be. Or even the government—I do not know what he thinks about the government members either.

The Chairman: May I point out that was the motion which set up our subcommittee on detention.

Mr. Allmand: That slipped by us.

The Chairman: Okay.

Mr. Allmand: That was an informal committee.

The Chairman: Well, in particular, the representation from your party on that subcommittee passed through several hands on several occasions and very quickly.

[*Traduction*]

M. Allmand: [*Inaudible—Éditeur*] . . . des minorités visibles et des handicapés. Trouvons-nous une Indienne handicapée des États-Unis.

Le président: Je vous assure, madame Pépin, que votre président prend bonne note de ce que vous avez dit. Monsieur Nystrom.

Mr. Nystrom: I agree with Mrs. Pépin.

M. Rodriguez: Je vous parie que M^me^ Pépin a des noms en tête.

Le président: Passons-nous à l'action? Nous en avons fini du débat général?

M. Allmand: S'il ne s'agissait que de la motion dont nous sommes saisis, je ne sais pas si je voudrais approuver du fait que le président puisse désigner quels seront les membres du Parti libéral et je ne peux pas parler au nom du Parti néo-démocrate. Je sais ce que vous essayez de faire, mais lorsque cela sera écrit noir sur blanc, dans une motion, et que nous serons saisis d'une question un peu partisane, cela a force de loi. Cela veut dire que le président peut décider qui peut siéger au Sous-comité. Pendant la dernière législature, j'ai eu suffisamment de problèmes avec mon propre parti qui me débarquait du Comité des affaires indiennes et du Comité de la justice de temps à autre lorsqu'ils ne voulaient pas m'y voir siéger. Je ne veux pas que le président puisse faire ce que faisait le ministre. Ces faits sont connus de tous.

M. Jourdenais: Monsieur Allmand, nous vous aimons tellement que nous ne vous exclurons jamais de nos réunions.

M. Allmand: Non, vous ne le feriez pas, mais le président . . . j'ai le plus grand respect pour le président. Mais il me semble que ce n'est pas correct. Je sais où veut en venir le président, mais je ne veux pas que cela devienne un règlement écrit. On ne sait jamais, un de ces jours, vous serez peut-être dans l'Opposition, et M. Rodriguez sera peut-être le président de ce Comité.

M. Rodriguez: J'en écarterai alors tous les Conservateurs!

M. Allmand: Je cherche à faciliter la tâche au Comité, mais à mon avis, le président ne devrait pas être autorisé à faire ces nominations. Il peut éventuellement faciliter certaines nominations par les partis, mais je ne veux pas qu'on écrive noir sur blanc dans la loi que le président a le droit de décider qui représentera les Libéraux et qui représentera l'Opposition. Je ne veux même pas qu'il décide qui représentera la majorité.

Le président: Puis-je vous faire remarquer que c'est la motion qui a constitué notre Sous-comité sur la détention.

M. Allmand: Nous ne l'avions pas remarqué.

Le président: Bon.

M. Allmand: Il s'agissait d'un comité officieux.

Le président: Justement, les membres Libéraux de ce Sous-comité ont été remplacés à plusieurs reprises.

[*Text*]

And because we had that, we could change the membership of the thing, just like that, and we did. And the binding part of it is that the chairman must consult with the relevant party critic. In the Conservative Party, that would be the chairmen of our caucus committees in terms of the designated people by your leader. And it would be your chairman's intention to concur with whomever that stream of command designates.

Mr. Allmand: Yes, but you know, when everything is fine and like this morning, we are in a friendly mood with each other, there is no problem; you consult and you will accept my advice maybe. But if it comes to a very partisan issue, getting near an election, we may not be in a good mood with each other. The rules have to be such that rights are respected. Now you say it was done with the detention committee. There was no real partisanship there. All members were trying to zero in on a problem.

Mr. Chairman, I just do not think it right that it should be written in the rule that the members of political parties should be appointed by the chairman, who is himself from another political party. I think the chairman should be involved in some way, and it should be facilitated and quick and so on, but that is not the way the members of this committee are appointed in the first place.

Anyway, I would like you to look for a better way which will accomplish what you want in terms of efficiency and so on, but I do not think the final word written down . . . I mean, you could consult with us, and say, I have consulted with Gauthier or Gray or Allmand, and the consultations lasted one hour, but I have decided to appoint such and such. The rule allows me to appoint such and such. You know, the rules may be reversed some day.

The Chairman: It is 10.30 a.m., and the issue you raise is an important issue. We have to make some decisions today. Can we move to the two motions relative to budget, while people consider whether or not they can come up with an alternative wording?

I would point out to you that our clerk has a whole sheaf of things here from different committees, and that is a standard type wording. The deviation in all the examples he has here is that, instead of "party critics", the word "Whips" appears in some of the motions—That is, the chairman's obligation to consult with party Whips. In some cases it is "party critics" and in other cases it is "party Whips", but the clause is always there in every example the clerk has of setting up subcommittees. But if someone can dream up a better wording acceptable to the membership, we can try it. Now why do we not move to the other two motions while people think of that? Mr. Nystrom.

Mr. Nystrom: May I just try a wording? I hope it is not too radical but I will throw it on the table. I would suggest maybe changing the word "consultation" to "agreement", so that the wording would be:

> The people are appointed by the chairman with the agreement of the party critics and/or the party Whips.

[*Translation*]

Et grâce à cela, nous pouvions modifier tout simplement la composition du Sous-comité. La seule condition est que le président consulte le critique approprié du parti. Pour le Parti conservateur, il faudrait consulter les présidents des comités de caucus pour désigner ces représentants. La même chose pour vous.

M. Allmand: Quand tout se passe bien comme ce matin, que chacun est aimable, il n'y a pas de problème; vous nous demandez notre avis, et éventuellement, vous l'acceptez. Par contre, quand il s'agit d'une question controversée, surtout quand on approche d'une élection, les gens sont moins aimables. Il faut donc que les règles soient établies de telle façon que les droits seront respectés. Vous nous dites que c'est ce qui s'est fait avec le Comité sur la détention. Vous savez bien qu'il ne s'agissait pas d'un problème controversé, car tous les membres étaient assez unanimes.

Monsieur le président, j'estime tout simplement que le Règlement ne devrait pas autoriser le président à nommer les représentants des partis politiques, puisque ce président appartient lui-même à un autre parti politique. Éventuellement, il peut jouer un certain rôle, pour faciliter et accélérer la nomination, par exemple, mais ce n'est pas ainsi que les membres du Comité devraient être nommés.

Quoi qu'il en soit, il faudrait que vous cherchiez une meilleure solution pour atteindre cet objectif d'efficacité que vous recherchez, mais j'estime que cela ne devrait pas être couché noir sur blanc dans le Règlement . . . Certes, vous pouvez nous consulter et nous dire ensuite, j'ai consulté Gauthier, Gray ou Allmand, les consultations ont duré une heure et j'ai décidé de nommer un tel et un tel. Le Règlement m'autorise à le faire. Vous savez, il se peut fort bien qu'un jour ou l'autre, le Règlement soit modifié.

Le président: Il est 10h30, et la question que vous soulevez est importante. Il nous faut prendre une décision. Pouvons-nous cependant passer aux deux motions relatives au budget, pendant que les personnes responsables vont essayer de trouver un meilleur libellé?

Je vous signale cependant que notre greffier a toutes sortes de dossiers sur les autres comités et qu'apparemment, c'est un libellé assez standard. La seule différence, c'est qu'au lieu de «critiques des partis», on emploi le terme «Whips» dans certaines des motions. Dans ces cas, le président est obligé de consulter les Whips des partis ou, dans d'autres cas, les critiques des partis. Cependant, cette clause figure dans tous les exemples de motions que le greffier a ici en ce qui concerne la constitution de sous-comités. Par contre, si quelqu'un peut trouver un meilleur libellé acceptable à l'ensemble des membres, on peut essayer. En attendant, on pourrait peut-être passer aux deux autres motions. Monsieur Nystrom.

M. Nystrom: Puis-je vous proposer un libellé? J'espère qu'il n'est pas trop radical, mais en tout cas, je vous le propose tel quel. On pourrait remplacer le terme «consultation» par «accord», de sorte que le libellé se lirait comme suit:

> Les membres sont nommés par le président, avec l'accord des critiques et/ou Whips des partis.

[*Texte*]

I mean supposing the party critic is not available or out of town or cantankerous or what have you. So what you would have is " . . . appointed by the chairman with the agreement of the party critics and/or the party Whip". I mean, we are not on this committee anyway unless the Whip agrees. The Whip appoints us to this committee.

• 1035

So it does not change the process at all. But if Allmand gets cantankerous and you do not want to appoint him, sometimes, at least there is protection.

The Chairman: Does anybody see a difficulty with that?

Mr. Allmand: I agree to that.

The Chairman: Lying behind this is the knowledge that the Standing Orders mean the person must be a member of the committee. You cannot just reach out and get somebody who is not on. But that would form part of the agreement.

Let us go to the motions the clerk has prepared for us on the budget. We will deal with those first, then with the subcommittees.

The wording suggested by the clerk is that the committee approve a budget of $867,435, as outlined by the chairman, for the period from October 1, 1985 to March 31, 1986, and that the chairman be requested to present the said budget to the Board of Internal Economy for approval.

Is somebody prepared to move that motion? Mr. Rodriguez, seconded by Mr. Oostrom. Is there discussion?

Mr. Allmand: It may be perfectly correct, but I am not ready to vote in favour of that now. I am a bit surprised . . . I never saw this until I came here this morning. Here we are presented with something like this, and you tell us we have a deadline of October 1. I am on several other committees that have not even been called together. I am on Indian Affairs. If they have that October 1 deadline, I do not know how the hell they are going to get their budget together.

Cool it on this October 1. Why do I have to vote on something like this without having any chance to discuss it with my representative on the new committee of internal economy, who I guess is Herb Gray? I have not had any chance to discuss this with him, as to what our position is on this. We may be fully in agreement, but I object to this being . . . Mr. Chairman, if it had been on the agenda, as it says here on the notice of meeting: order of the day, annual report of Canada Employment and Immigration; discussion of the future business of the Committee . . . I did not have any forewarning this sort of thing was going to be put to me in these terms. I thought we were going to discuss it in general terms and we would not be voting.

As I say, I may, having discussed it, even for a few minutes, be able to say I agree. But I want a chance to discuss it. I do not know why we are faced with this October 1 deadline. I

[*Traduction*]

Je suppose ici que le critique du parti n'est pas libre, ou qu'il est absent et caetera. Donc, ces gens seraient « . . . nommés par le président avec l'accord des critiques et/ou des Whips de partis». En effet, nous ne pouvons pas faire partie du Comité tant que nous n'avons pas l'accord du Whip. C'est le Whip qui nous nomme au Comité.

Donc, cette motion ne change rien du tout. Si M. Allmand devient trop insupportable et que vous ne voulez pas le nommer, au moins, on a cette protection.

Le président: Cela convient-il à l'ensemble des députés?

M. Allmand: Je suis d'accord.

Le président: Selon le Règlement, il est bien entendu que la personne doit être membre du Comité. Vous ne pouvez pas aller chercher quelqu'un qui ne fait pas partie du Comité.

Passons maintenant aux motions que le greffier nous a préparées sur le budget. Nous passerons ensuite aux motions concernant les sous-comités.

Le libellé proposé par le greffier est que le Comité approuve un budget de 867,435$, tel que proposé par le président, pour la période allant du 1er octobre 1985 au 31 mars 1986, et que le président soit prié de soumettre ledit budget à l'Office de la régie interne.

Qui veut présenter la motion? M. Rodriguez, appuyé par M. Oostrom. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

M. Allmand: Tout est peut-être parfaitement correct, mais je ne suis pas prêt à adopter cette motion maintenant. Je suis un peu surpris . . . Je n'ai jamais vu cela avant ce matin. On nous a présenté tout cela et vous nous parlez de cette date limite du 1er octobre. Je fais partie de plusieurs autres comités qui n'ont même pas encore été constitués. Je fais partie des Affaires indiennes, et si cette date limite du 1er octobre existe bien, je me demande vraiment comment le Comité des affaires indiennes va pouvoir préparer son budget.

Passons là-dessus. Maintenant, pourquoi me faudrait-il approuver quelque chose que je n'ai même pas eu le temps d'examiner avec mon représentant au nouveau Comité de la régie interne, qui est Herb Gray, je crois? Je n'ai pas eu l'occasion d'en discuter avec lui et je ne peux donc pas vous dire quelle est notre position là-dessus. Nous sommes peut-être tout à fait d'accord, mais c'est à la procédure que je m'oppose . . . Monsieur le président, si cette question avait figuré à l'ordre du jour, cela aurait été différent . . . La convocation indique simplement: ordre du jour, rapport annuel de la Commission d'emploi et d'immigration du Canada, discussion des activités du Comité . . . Vous ne m'avez nullement prévenu que ce genre de question allait nous être soumise de cette façon. Je croyais plutôt que nous allions en parler de façon générale, mais que nous ne passerions pas au vote.

Il se peut que j'approuve cette motion, mais je veux quand même avoir la possibilité d'en discuter. Je ne comprends pas pourquoi on nous impose cette date limite du 1er octobre. Je

[*Text*]

know all kinds of committees have not even called a meeting to deal with this.

The Chairman: The steering committee received the budget from the clerk. The steering committee changed that budget somewhat and recommended . . .

Mr. Allmand: I was not called to the steering committee.

The Chairman: —it to the committee as part of today's agenda. So that is the history. The steering committee did consider it, did modify it. There has been one subsequent modification. There was originally a $100,000 contingency fund. The clerk, subsequent to the steering committee meeting, found out that the item was being dropped from other budgets, so he dropped it from here. So that is the only change . . .

Mr. Allmand: Well, I was the Liberal member of the steering committee, in the usual way, and I was not invited to the meeting.

The Chairman: We understand that, and the point has been made. I understand you have talked to the clerk. The party was represented in the person of Madam Pépin at the meeting.

• 1040

Mr. Nystrom: I have just a little question I asked before, which I do not think was answered. What happens if there is a surplus for the first six months? Does it go into a special fund, does it go back to the comptroller or what you call the clerk's shop or . . . ?

The Chairman: I thought I had answered that. It is my understanding that there is no provision in government funding for carryovers. Budgetary years start on April 1 so any funds unspent would lapse.

Mr. Nystrom: Okay.

The Chairman: Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, you made the point that all parties were represented at the steering committee in which we discussed this new structure, the new format. Now, given the nature and the new thrust of these committees, that this committee is going to be in charge of its destiny and its work, I do not think the committee can move in a locked step fashion and say that as Indian Affairs did not meet and accept their budget and work, we cannot move until they move.

Mr. Allmand: That is not the principle.

Mr. Rodriguez: You said that the other committees have not done this. You should check with the House Leader because he in fact ought to tell you that this is the new format and that each committee will be setting its budget.

It seems to me there is work to be done. The immigration committee is going to be making some visits, I believe with

[*Translation*]

sais pertinemment qu'un grand nombre de comités n'ont pas encore convoqué de réunion pour examiner la question.

Le président: Le Comité directeur a reçu le budget par l'entremise du greffier. Comme ce Comité l'a modifié quelque peu, il recommande . . .

M. Allmand: Je n'ai pas été convoqué à la réunion du Comité directeur.

Le président: . . . que le Comité directeur soumette de nouveau le budget à l'ensemble du Comité, parmi les questions à l'ordre du jour. Voilà donc toute l'histoire. Le Comité directeur a examiné le budget et l'a modifié. Au départ, on prévoyait une réserve de 100,000$. Après la réunion du Comité directeur, le greffier a constaté que ce poste avait été supprimé dans d'autres budgets, et c'est la raison pour laquelle il l'a supprimé ici aussi. C'est là le seul changement . . .

M. Allmand: Je suis pourtant le représentant libéral au Comité directeur, et je n'ai même pas été invité à cette réunion.

Le président: Vous l'avez déjà dit, et nous avons compris. Votre parti était représenté à cette réunion par M^me^ Pépin.

M. Nystrom: J'aurais une petite question que j'ai déjà posée d'ailleurs, mais qui n'a pas encore reçu de réponse je crois. Que se passe-t-il s'il y a un excédent pour les six premiers mois? Est-il versé à une caisse spéciale, est-il remis au contrôleur ou à ce que vous appelez la caisse du commis ou quoi?

Le président: Je pensais avoir répondu à cette question. Je crois comprendre qu'il n'y a aucune disposition en matière de report. Les exercices budgétaires commencent le 1^er^ avril de sorte que, à cette date, les fonds qui ne sont pas dépensés sont nuls et non avenus.

M. Nystrom: D'accord.

Le président: Monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: Monsieur le président, vous avez signalé que tous les partis étaient représentés à la réunion du Comité directeur à l'occasion de laquelle nous avions discuté de cette nouvelle structure, de cette nouvelle façon de procéder. Compte tenu de la nature et de l'orientation nouvelle de ces comités, notre Comité va pouvoir prendre en main sa propre destinée et décider de ses propres activités et je ne pense pas que nous puissions décider d'un programme conditionnel et dire par exemple qu'étant donné que les Affaires indiennes n'ont pas pu se réunir pour accepter le budget, nous sommes nous-mêmes bloqués.

M. Allmand: Ce n'est pas cela le principe.

M. Rodriguez: Vous avez dit que les autres comités n'avaient pas procédé de cette façon. Vous devriez vérifier auprès du leader à la Chambre parce qu'il devrait lui vous dire que c'est précisément là la nouvelle formule et que chaque comité va devoir établir son propre budget.

Il me semble qu'il reste du chemin à parcourir. Le Comité de l'immigration va effectuer quelques déplacements, je crois,

[*Texte*]

respect to refugees. Am I right, Mr. Chairman? From what I gathered there are some visitations that have to be made. There is work which has to be done and I do not think we can suspend that work until we go through the whole rigamarole and bureaucratic red tape and come back here again. I am satisfied that in fact this budget does not reflect any expenditure that has not been a usual expenditure, except for the hiring of consultants, and that the costing for those consultants is based on the cost of such researchers as the Library of Parliament has costed for us. We are basing our request in the budget on that figure.

I do not think we are serving our parties ill to agree to a budget so that the committee can carry on its work; in fact, I do not think the budget is out of line because you have explained the manner in which it is based. We can either do what Liberals used to do in the past, which is never change anything and just drag it out with lots of discussions, such as the Bank Act and the role of Inspector General, or we can get on with business, march forward into the 21st century and drag Tories and Liberals kicking and screaming into the 21st century. Let us get on with progress.

The Chairman: Mr. Oostrom.

Mr. Oostrom: Mr. Chairman, I tend to agree with the member from Nickel Belt because we are really breaking new ground here. I think our committee has taken major initiatives already since September or October in doing committee work, and I feel we have three years to go, Mr. Allmand—we have all kinds of comparisons in the future. We are learning this year and I think there will be ample opportunity to increase the budget if we move towards election time perhaps. I think we ought to vote for it and get on with the job, as the member for Nickel Belt said.

The Chairman: Are members ready for the question?

Mr. Allmand.

Mr. Allmand: Forget about the other committees. Mr. Rodriguez missed my point. First of all, my point was that I am the regular member of the steering committee for this committee for the Liberal Party and I was not invited to the meeting. Now, it was agreed that was a mistake.

Secondly, if we are moving into a new era—which I agree we are moving into; I have been on the record for years and years pushing these things; I was in the last reform committee—a new era should be, if we are going to do all the things everybody says, that when you come to a meeting you know what you are going to discuss, you have the papers in advance and you are not faced with a deadline you did not fix yourself. Who the hell fixed the October 1 deadline? We come to a meeting; it is now September 26 and October 1 is next Tuesday; we are told to sit down and approve something for next Tuesday, and we have no control over it. I do not know

[*Traduction*]

au sujet des réfugiés. Est-ce que je me trompe, monsieur le président? D'après ce que j'ai cru comprendre, il y avait des déplacements à faire. Il y a donc du pain sur la planche et je ne pense pas que nous puissions interrompre ces travaux jusqu'à ce que nous ayons réussi à démêler l'écheveau de la bureaucratie et à ce moment-là seulement nous réunir à nouveau. Je suis personnellement convaincu qu'en réalité ce budget ne traduit nullement les dépenses qui n'ont pas été ce qu'on pourrait appeler des dépenses habituelles, exception faite des experts que nous engageons, et que ce que ces derniers nous coûtent est calculé à partir des barêmes établis pour nous par la Bibliothèque du Parlement. Nous faisons donc notre demande, dans le cadre de notre budget, à partir de cette formule.

Je ne pense pas que nous rendions un mauvais service aux partis en acceptant un budget qui permet au Comité de fonctionner. Au contraire, je ne pense pas du tout que ce budget sorte de l'ordinaire étant donné que vous nous avez expliqué la façon dont il était calculé. Nous pouvons faire soit ce que les Libéraux avaient coutume de faire jadis, c'est-à-dire ne jamais changer quoi que ce soit et continuer à tirer les choses en longueur et à multiplier les discussions, comme dans le cas de la Loi sur les banques et du rôle de l'Inspecteur général, ou nous pouvons nous mettre au travail, aller vers le 21e siècle et tirer les Conservateurs et les Libéraux par la peau du cou pour les entraîner dans notre sillage. Progressons-donc.

Le président: Monsieur Oostrom.

M. Oostrom: Monsieur le président, j'aurais tendance à suivre dans ce sens le député de Nickel Belt parce qu'effectivement, nous sortons ici des sentiers battus. Notre Comité a déjà pris d'importantes initiatives depuis le mois de septembre ou le mois d'octobre au niveau des activités de comité, et j'ai le sentiment que, puisque nous avons trois ans devant nous, monsieur Allmand—nous pouvons faire toutes sortes de comparaisons pour l'avenir. Cette année-ci nous apprenons et je pense que nous aurons tout loisir d'augmenter notre budget à mesure que nous approcherons des élections. Nous devrions à mon sens voter dans ce sens et nous atteler à la tâche, comme l'a dit le député de Nickel Belt.

Le président: Êtes-vous prêts à voter?

Monsieur Allmand.

M. Allmand: Oubliez les autres comités. M. Rodriguez ne m'a pas compris. Pour commencer, je voulais signaler que je suis membre en titre du Comité directeur de notre Comité, que j'y représente le Parti libéral et que je n'ai pas été invité à cette réunion. C'était une erreur, nous sommes d'accord là-dessus.

En second lieu, si nous sommes à la veille d'une ère nouvelle—et là aussi je suis d'accord, car cela fait des années que j'insiste pour que nous le fassions, je faisais partie du dernier Comité de la réforme—si nous voulons faire tout ce que tout le monde dit, il est évident que lorsque nous venons à une réunion nous devons savoir ce dont il va être question, il faut avoir reçu toute la documentation à l'avance de manière à ne pas être coincé par une échéance indépendante de sa propre volonté. Qui diable a fixé cette échéance du 1er octobre? Nous arrivons à une réunion, nous sommes le 26 septembre et le 1er octobre tombe mardi prochain. On nous dit de nous asseoir et

[*Text*]

who set that. It looks like . . . I agree that the structure seems to be a good structure, but if we are going to act like that—Allmand, you show up this morning; you are given a paper. By the way, Lucie tells me that while you discussed it generally, this document was not before the steering committee. You discussed budgets in general terms, the possible outside figure, but these details were not written down on a paper like this.

• 1045

In any case . . .

An hon. member: They were figures on a paper.

Mr. Allmand: Well, I do not know; that is what she just told me, that you discussed it in a general way.

The Chairman: Maybe if I could just clarify, Mr. Allmand. The first page and the second page were not handed out at the committee, but the detailed breakdown was that led to the overall figure.

Mr. Rodriguez: You Liberals need to get your act together.

Mr. Allmand: John said the Liberals have to get their act together. I was not invited to the steering committee by the committee.

Mr. Rodriguez: What was Lucie doing there then?

Mr. Allmand: It was said originally, if you want to know the whole facts, it was just going to deal with immigration matters. That is why she went. The clerk admitted that to me. After she was called to the meeting—or between the time she was called and the meeting—she was told that in addition to immmigration matters they were also going to deal with budgets and things.

I found out afterwards . . . And I phoned the clerk and the clerk admitted that there was a bit of a mistake, but he said we would be having this meeting this Thursday and we would be able to deal with it. The first time I saw a list—now, I agree 100% with all the thrust that Mr. Rodriguez says we have—I am just telling you that it may be perfectly correct, I have not had a chance to really . . . Look, if we are going to really do what everybody says here that we should do as a committee, do things on our own, look at things, judge them ourselves, you know, I ask again: Who set October 1? We did not set it. Why do we get something on a Thursday and have to decide it just on a Thursday, and then we are told the deadline is Tuesday. If that is the way we are going to work, that does not sound like much of a reform to me.

I do not think the chairman means it that way, but I am just saying, even if you would take someothing of a decision and if I can talk to my House Leader between now and this afternoon

[*Translation*]

d'approuver quelque chose pour mardi prochain, mais nous n'avons absolument aucun contrôle. Je ne sais pas qui a pris cette décision, mais c'est un peu comme si . . . Je suis d'accord pour dire que la structure semble bonne, mais si nous devons toujours procéder de cette façon—Allmand, vous venez ce matin et on vous donne un document. A propos, Lucie vient de me dire que, même si vous en discutiez d'une façon générale, le Comité directeur n'avait pas le document sous les yeux. Vous avez discuté de budget d'une façon générale, vous avez discuté des éventuels chiffres pour l'extérieur, mais les détails n'apparaissaient sur aucun document comme celui-ci.

Quoi qu'il en soit . . .

Une voix: Mais non.

M. Allmand: Ecoutez, je n'en sais rien, mais c'est ce qu'elle vient de me dire, que vous en aviez discuté dans les grandes lignes.

Le président: Peut-être pourrais-je apporter une précision, monsieur Allmand. La première et la deuxième page n'avaient pas été remises au Comité, mais la ventilation détaillée qui débouchait sur le total si.

M. Rodriguez: Les Libéraux devraient se brancher.

M. Allmand: John a dit que les Libéraux devaient se brancher. Je n'ai même pas été invité à la réunion du Comité directeur.

M. Rodriguez: Pourquoi Lucie était-elle là alors?

M. Allmand: On avait dit au départ que si vous vouliez savoir ce qu'il en était, il s'agissait simplement d'une discussion sur les questions d'immigration et c'est pour cette raison qu'elle a été à la réunion. Le greffier me l'a avoué. Après qu'elle eut été convoquée à la réunion—ou entre le moment où elle a été convoquée et l'heure de la réunion—on lui a dit qu'outre les questions relatives à l'immigration, le Comité allait également parler budget.

J'ai découvert après coup . . . J'ai même téléphoné au greffier et le greffier a avoué qu'il y avait eu comme une erreur, mais il m'a dit qu'il y aurait cette réunion de jeudi et que nous pourrions en discuter à ce moment-là. La première fois que j'ai vu la liste—et je suis à 100 p. 100 d'accord avec tout ce qu'a dit M. Rodriguez—je voulais simplement vous dire que même si c'est parfaitement exact, je n'ai pas vraiment eu la possibilité . . . Écoutez, si nous voulons vraiment faire tout ce que tout le monde dit, si nous voulons travailler indépendamment, si nous voulons examiner ceci et cela, juger par nous-mêmes, à ce moment-là encore une fois je me demande qui a arrêté la date du 1er octobre? Ce n'est pas nous. Pourquoi recevons-nous quelque chose le jeudi alors que nous devons prendre une décision le même jour parce qu'on nous dit que l'échéance tombe mardi? Si c'est de cette façon-là que nous allons travailler, cela ne ressemble pas vraiment à mon avis à une réforme.

Je ne pense pas que c'était l'intention du président, mais je veux simplement dire que si nous avons une décision à prendre et si j'ai le loisir d'en parler à mon leader à la Chambre avant

[*Texte*]

or something or tomorrow morning . . . You can vote the thing through; you have a majority anyway. But I am going to withhold my vote until I make sure that I know what I am doing.

I do not agree with having party leaders or whips or anybody else telling me just to vote for it, it is all right. So I am going to find out myself before I vote what the hell I am voting for.

The Chairman: Okay. Are we ready for the question? Mr. Hudon.

M. Hudon: Je demande le vote, monsieur le président.

The Chairman: Okay. All those in favour of the motion? Opposed?

Motion agreed to

Mr. Allmand: Abstain.

The Chairman: Motion agreed to, with two abstentions.

Mr. Allmand: I want it on record.

Mr. Rodriguez: What does that mean?

Mr. Allmand: It means that I do not want to vote against it because it may be a very good proposal. I would rather have it suspended until I have a chance to . . . I am abstaining in the circumstances. I am not going to give my approval to it. I do not know what it is all about.

The Chairman: Okay. The next motion follows immediately:

That once the committee's budget has been approved by the Board of Internal Economy, the Chairman of the Standing Committee be authorized to begin the process of contracting for the research needs of the sub-committees, with the concurrence of the members of the Sub-committee on Agenda and Procedure.

What lies behind that is that we cannot enter into arrangements with researchers until we have a budget. That is the first principle. Once we have a budget, we have the resources of the Research Director of the Library; we have Mr. Dobell, under contract to the Speaker to be of assistance to committee chairmen through the parliamentary group. Your chairman has received, I believe, three unsolicited resumés already. That trend seems to be growing on the Hill; people are aware that committees are likely to get budgets and there are people looking to be of service.

I think it is really a one-person job to sort through this kind of thing and to see what is available and to make recommendations, but your chairman would feel more comfortable if the final decision to enter into contract rested with at least a part of this group. It seemed to your chairman that the appropriate group would be the sub-committee, because all parties are represented. It would be your chairman's intention to work with all those resources and then come forward with recommendations and, at the same time, to invite names from everybody on this committee. If you can spot the kind of talent

[*Traduction*]

cet après-midi ou avant demain matin mettons . . . Vous pouvez bien sûr adopter la chose car vous avez la majorité de toute façon. Mais, pour ma part, je vais m'abstenir de voter tant que je ne saurai pas de quoi il retourne.

Je ne suis pas d'accord pour laisser aux leaders des partis, ou à un je ne sais qui me dire n'ayez pas peur, vous pouvez voter, il n'y a aucun problème. Je vais donc faire mes propres recherches avant de voter pour savoir pourquoi au juste je vote.

Le président: D'accord. Pouvons-nous voter? Monsieur Hudon.

Mr.Hudon: I so move, Mr. Chairman.

Le président: D'accord. Qui est en faveur de la motion? Qui est contre?

La motion est adoptée.

M. Allmand: Abstention.

Le président: La motion est adoptée avec deux abstentions.

M. Allmand: Je voudrais que cela soit consigné au procès-verbal.

M. Rodriguez: Qu'est-ce que cela veut dire?

M. Allmand: Cela veut dire que je ne veux pas voter contre la motion parce que c'est peut-être une excellente proposition. Je préfère qu'il y ait suspension jusqu'à ce que j'aie eu la possibilité de . . . Compte tenu des circonstances, je m'abstiens. Je ne veux pas donner mon aval. Je ne sais pas de quoi il retourne.

Le président: D'accord. La motion suivante se lit comme suit:

Que le président du Comité soit autorisé, dès que le budget du Comité sera approuvé par le Bureau de la régie interne, à entreprendre le recrutement de recherchistes pour les besoins des sous-comités, sous réserve de l'accord des membres du Sous-comité du programme et de la procédure.

Cela veux dire que nous ne pouvons passer un contrat avec des recherchistes tant que nous n'aurons pas de budget. Voilà le premier principe. Dès que nous aurons un budget, nous pourrons solliciter les bons offices du directeur des recherches de la Bibliothèque. Nous avons M. Dobell qui, via le groupe parlementaire, peut prêter main-forte aux présidents des comités en vertu de son contrat avec M. le président de la Chambre. Le président du Comité a reçu déjà trois curriculum vitae qu'il n'avait pas sollicités. Cette tendance semble de plus en plus fréquente sur la Colline: les gens savent que les comités vont avoir leur budget et il y en a qui cherchent à se placer.

Je dirais qu'il suffit en fait d'une seule personne pour regarder ce genre de choses, voir ce qui est disponible et faire des recommandations, mais le président du Comité se sentirait plus à l'aise si la décision finale en matière de contrat de services était confiée au moins à une partie du groupe. Il me semble que c'est là le rôle normal du Sous-comité, étant donné que tous les partis y sont représentés. J'ai donc l'intention de tirer parti de toutes ces ressources pour vous soumettre ensuite des recommandations et vous demander par la même occasion de me soumettre des noms. Si vous parvenez à repérer le genre

[*Text*]

that you think the committee needs, then those resumés should come via the clerk or directly to the chairman so that we are fishing in the best pool that our wisdom can generate.

• 1050

Mr. Nystrom, and then Mr. Rodriguez.

Mr. Nystrom: I realize your motion says that the chairman only begin the process of contracting for research needs. I think one of the problems we have . . . I do not know exactly what we need yet so I do not know how quickly we should move on that particular thing. Is there going to be a special subcommittee on unemployment insurance travelling the country or on job-creation travelling the country?

Our needs might be radically different a month from now than we think they may be now so I would really counsel extreme caution on that. I am not sure what the needs are; I do not know if you know either.

The Chairman: If I could just respond to that, it is clear to me that I do not know what the needs are and that I am not likely to know until those subcommittees have some informal meetings and start to set out their workload.

I think I have shared with you the view that we should be looking for a kind of senior researcher for the committee generally who could provide some help and guidance to that part of our operation.

An hon. member: Maybe a director or a . . .

The Chairman: I think we should begin collecting résumés and things as well so once decisions begin to be made we can move quickly. That is my concern.

Mr. Rodriguez, and then Mr. Allmand.

Mr. Rodriguez: Along the same lines, Mr. Chairman, that was the concern I had with this. It seemed to be giving a specific instruction that once the budget is approved by the Board of Internal Economy the chairman of the standing committee would begin that process of contracting, but you cannot immediately begin unless you first know the needs of the subcommittee.

Further down it says that the chairman would find that out with the concurrence of the members of the Subcommittee on Agenda and Procedure, which means the steering committee. As the UI person who will probably be on the subcommittee on UI for my party, I might not necessarily be on the steering committee. So there has to be some mechanism whereby our subcommittee on UI can feed up to the steering committee or to you directly what areas we want to

We just saw an example of how Mrs. Pépin was at the steering committee meeting and there was a bit of a mix-up.

[*Translation*]

de compétences dont le Comité pourrait à votre avis avoir besoin, faites en sorte que les curriculum vitae me parviennent soit directement, soit par l'entremise du greffier, afin que nous puissions aller puiser dans le meilleur réservoir de compétences que notre sagesse collective aura pu créer.

Monsieur Nystrom puis Monsieur Rodriguez.

M. Nystrom: Il me semble que selon la motion, le président du Comité ne pourra qu'entreprendre le recrutement des recherchistes. L'un des problèmes qui se pose à nous . . . je ne sais pas vraiment ce dont nous avons besoin pour l'instant et j'ignore donc si nous pouvons procéder avec célérité à ce sujet. Aurons-nous un Sous-comité spécial sur l'assurance-chômage, un Sous-comité qui voyagera, ou encore un Sous-comité sur la création d'emplois qui lui aussi voyagera?

Il se peut fort bien que dans un mois nos véritables besoins soient très différents de ce que nous pensons aujourd'hui, et je vous conseillerais donc la plus grande prudence à ce sujet. Je ne sais pas de quoi nous avons besoin et j'ignore si vous le savez vous.

Le président: Si vous me permettez une réponse, il est évident à mes yeux que j'ignore moi aussi quels sont nos besoins et je ne les connaîtrai sans doute pas tant que les sous-comités ne se seront pas réunis officieusement pour commencer à organiser leur programme.

Je vous ai fait part, je crois de mon opinion, à savoir que nous devrions chercher un chargé de recherche de haut niveau qui pourrait aider le Comité d'une façon générale, qui nous guiderait dans cette partie de nos travaux.

Une voix: Peut-être un directeur ou . . .

Le président: Je pense que nous devrions commencer à solliciter des curriculum vitae de sorte qu'une fois que les décisions commenceront à se prendre, nous puissions progresser rapidement. Voilà ce que je voudrais faire.

Monsieur Rodriguez puis monsieur Allmand.

M. Rodriguez: Dans la même veine, monsieur le président, c'est ce que je voulais moi aussi. La motion semblait dire exprssément qu'une fois le budget approuvé par le Bureau de la régie interne, le président du Comité permanent entreprendrait le recrutement. Quoi qu'il en soit, vous ne pouvez le faire tant que vous ne connaissez pas les besoins du Sous-comité.

Plus loin, on parle de l'accord des membres du Sous-comité du programme et de la procédure, c'est-à-dire le Comité directeur. Puisque j'ai la charge de l'assurance-chômage et que je siègerais probablement au Sous-comité chargé d'étudier cette question en qualité de porte-parole de mon parti, je ne ferai pas nécessairement partie du comité directeur. Il devrait donc y avoir une formule qui permettrait à notre Sous-comité sur l'assurance-chômage de communiquer avec le Comité directeur ou directement avec vous pour vous dire ce que nous voulons étudier et quels sont nos besoins.

Nous venons précisément de constater le genre de confusion qui peut se produire avec le cas de M^me^ Pépin qui avait assisté

[*Texte*]

So the steering committee might not really reflect the needs of the subcommittee. I do not know how you would want to . . .

Mr. Nystrom: Maybe a director of research.

Mr. Rodriguez: Maybe, as Mr. Nystrom suggests, you begin the process of hiring a researcher for the committee, if you want to call it a director of research for the standing committee, and at a later point, once we know the needs of the subcommittee, then the process of contracting the services . . .

The Chairman: I think the dilemma the committee faces is the dilemma of whether or not to pass a kind of facilitative motion and put some trust in the system that the chairman will stay in constant touch and that things will develop reasonably, or whether we really try to pin it down to specific needs. I guess the third option is that we simply do not deal.

The fourth option is that we deal with one specific need, a general overall researcher.

My history with the committee is one where it is difficult to get and maintain a quorum for the main committee for doing business things, and anything left undone today will require that kind of a mechanism in the future of a full quorum of the full committee.

In dealing with the clerk I asked him to come up with facilitative motions that would enable us to get on with doing the job as quickly as the system allowed us. The system has to give us the budget. We have to form the subcommittees. The subcommittees have to begin to meet in members' offices, I suggest, in the first instance to outline what they would like to accomplish and therefore what kind of help they would need.

I would presume that they would communicate that to me and that we would come forward with recommendations to the subcommittee—you would know in advance what those were—and that parties could send maybe, on those occasions, more than one person to the subcommittee meetings so that . . .

• 1055

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, just to facilitate that, would you entertain the addition of some words at the end of that sentence to have, after procedure, "and in consultation with the various subcomittees"?

The Chairman: We do not have a formal motion before us.

Mr. Oostrom: I will make the motion.

The Chairman: You would make the motion as amended by Mr. Rodriguez? Okay. So the words added are "and in consultation with the various subcommittees".

Mr. Rodriguez: *D'accord.*

The Chairman: The motion is moved. Is there further discussion? Mr. Allmand.

[*Traduction*]

à la réunion du sous-comité. Le Comité directeur pourrait donc fort bien ne pas traduire suffisamment les besoins du Sous-comité. Je ne sais pas comment vous voulez . . .

M. Nystrom: Peut-être un directeur de recherches.

M. Rodriguez: Peut-être, comme le dit M. Nystrom, pourrions-nous commencer par engager un chercheur pour le Comité, et vous pouvez l'appeler directeur des recherches, mais il travaillerait pour le Comité permanent quitte à, ultérieurement, dès que nous connaîtrons les besoins du sous-comité, entreprendre de recruter . . .

Le président: Notre dilemme je crois est celui-ci: Adoptons-nous oui ou non une motion qui pourrait nous faciliter les choses, faisons-nous confiance au système en disant que le président restera en contact permanent, que les choses progresseront d'une façon raisonnable, ou au contraire voulons-nous aller dans le petit détail des besoins du Comité? Je dirais que la troisième option est simplement de ne rien faire

La quatrième option reviendrait à partir d'un besoin bien circonscrit, en ce sens qu'il nous faut un chargé de recherches générales.

Mon expérience des comités me fait dire qu'il est toujours difficile de conserver un quorum au comité plénier pour les questions administratives de ce genre, et tout ce que nous ne ferons pas aujourd'hui exigera plus tard que le Comité plénier siège avec le quorum.

J'avais demandé au greffier de nous préparer des motions pour nous faciliter les choses, des motions qui nous permettraient de procéder aussi rapidement que nous le permet le système. Le système doit nous donner notre budget. Nous devons constituer des sous-comités. Les sous-comités doivent commencer à siéger, c'est une suggestion de ma part, dans un bureau de député afin de délimiter ce qu'ils aimeraient faire et définir ce dont ils ont besoin pour y arriver.

J'imagine qu'à ce moment-là, les sous-comités m'en feraient part et que nous formulerions nos recommandations à ces derniers—ainsi on saurait d'avance de quoi il s'agit—et les partis pourraient à cette occasion peut-être dépêcher plus d'un député aux réunions des Sous-comités de sorte que . . .

M. Rodriguez: Monsieur le président, pour nous faciliter les choses, accepteriez-vous qu'on ajoute quelques mots à la fin de la phrase, de sorte que la motion dirait: «et en consultation avec les divers sous-comités».

Le président: Il nous faut une motion officiellement déposée.

M. Oostrom: Je propose la motion.

Le président: Vous proposez donc la motion ainsi modifiée par M. Rodriguez? D'accord. Nous ajoutons donc les mots: «et en consultation avec les divers sous-comités».

M. Rodriguez: *O.K.*.

Le président: La motion est déposée. Y a-t-il d'autres arguments? Monsieur Allmand.

[*Text*]

Mr. Allmand: The contracts you have in mind, are they . . . ? For example, I understand you are thinking of one general research person for the full committee and people for the individual subcommittees. Does that mean the contract would be for the balance of this Parliament, or just year by year, or six months by six months? Some good people have come to me about others things—constituents, people I hardly know, but with good CVs—and they would want to know whether this is a six-month job or a two-year job or a three-year job.

The Chairman: We do not have a quorum at the moment. Could somebody tell . . . ? In response to your question, Mr. Allmand, I think we have to be very ginger about any long-term contract. The first problem we have is that when we get a budget it will be to the end of March. I would hope that the Commissioners of Internal Economy, with the passage of time, address themselves to this issue. Sooner or later there are going to have to be personnel policies and so on for people. But I think in the initial blush we will be able to hire somebody . . . The longest period of time would be in a contractual sense until the end of March.

Mr. Allmand: End of the fiscal year.

The Chairman: It might be a reasonable expectation that this would continue in some cases. The overriding concern is that we get the best people we can related to the needs as identified by the subcommittees.

Mr. Allmand: Yes, that makes sense. You understand that sometimes some people you may want to hire may say if it were at least for two years they would not mind doing it, but for six months they are not going to give up what they are doing to do that.

The Chairman: Yes.

Mr. Allmand: Okay. I understand that those are the rules of the House. You have an estimate now that lasts until March 31; that has to be clarified, though.

Motion agreed to

The Chairman: Okay, now the motions on setting up the subcommittees. It was my recommendation that we do not set one up at this time on immigration, but that the full committee continue. Is there any disagreement with that? Okay, can we move to the next motion, which would set one up on employment?

Mr. Clifford: Do you want me to move that?

The Chairman: Yes, except we have to fill in the blanks. Could I suggest that the first blank we fill in so that the subcommittee be composed of at least five members, including at least one member from each of the three parties?

Mr. Nystrom: Yes.

[*Translation*]

M. Allmand: Les contrats auxquels vous pensez, s'agit-il . . . ? Par exemple, j'ai cru comprendre que vous pensiez à engager un chargé de recherches générales pour le comité plénier et d'autres chargés de recherches pour chaque sous-comité. S'agirait-il donc d'un contrat allant jusqu'à la fin de la législature ou d'un contrat annuel ou semestriel renouvelable? Il y a bien des gens intéressants qui sont venus me trouver pour me parler d'autres choses—des électeurs, des gens que je connaissais à peine, mais ayant de bons antécédents—et ces gens voulaient savoir s'il s'agissait d'un emploi pour six mois, pour deux ans ou pour trois ans.

Le président: Nous n'avons pas le quorum. Quelqu'un pourrait-il me dire . . . ? Pour vous répondre, monsieur Allmand, je pense que nous devrions faire preuve de prudence à propos des contrats à long terme. Notre premier problème tient à ce que, lorsque nous aurons notre budget, il viendra à échéance à la fin du mois de mars. J'espère d'ailleurs que les commissaires de la régie interne finiront un jour par penser à cette question. Tôt ou tard, il va devoir y avoir des politiques en matière de personnel. Mais j'imagine que dans un premier temps, nous pourrons engager quelqu'un . . . D'un point de vue purement contractuel, nous ne pouvons passer un contrat au maximum que jusqu'à la fin du mois de mars.

M. Allmand: Jusqu'à la fin de l'année financière.

Le président: Mais on peut, j'imagine, raisonnablement espérer pouvoir le proroger éventuellement. Ce que nous voulons avant tout, c'est de pouvoir engager les meilleures compétences possibles dans le cadre des besoins qui auront été définis par les sous-comités.

M. Allmand: Effectivement, c'est logique. Mais vous comprenez bien qu'il pourrait arriver que ces gens que vous voudriez engager vous disent d'accord, s'il s'agit d'un contrat pour un minimum de deux ans, mais pas d'accord pour un contrat de six mois, car ils ne sont pas prêts à abandonner ce qu'ils font déjà pour six mois.

Le président: Effectivement.

M. Allmand: D'accord. Je sais que c'est le règlement de la Chambre. Nous avons un budget qui vaut jusqu'au 31 mars. N'empêche qu'il faut préciser les choses.

La motion est adoptée.

Le président: Parfait, passons maintenant aux motions portant création des sous-comités. J'avais recommandé que nous ne constituions pas de sous-comité sur l'immigration pour l'instant, mais que le comité plénier continue dans ce domaine. Quelqu'un n'est-il pas d'accord? Parfait, nous passons donc à la motion suivante qui porte création d'un sous-comité sur l'emploi.

M. Clifford: Voulez-vous que je propose la motion?

Le président: Oui, sauf que nous devons remplir les blancs. Je proposerais que nous commencions par le premier et que nous disions que le sous-comité soit composé d'au moins cinq députés dont au moins un représentant de chacun des trois partis.

M. Nystrom: D'accord.

[*Texte*]

The Chairman: Okay. I suggest that the name of the subcommittee be the subcommittee on employment. Did we want to name the chairman and the vice-chairman at this point, or do we want to drop it and get the members together and let them decide?

• 1100

Some hon. members: Let the members decide.

The Chairman: Okay. So if we simply drop the last part, then your committee chairman's intention would be to contact the people who have indicated it as a first priority, call a meeting of those members and have them start to make decisions about who their chairman and vice-chairman should be.

Mr. Rodriguez: You will be that catalyst for bringing those people together.

The Chairman: Yes.

Mr. Rodriguez: Good.

The Chairman: Yes, I will work through the clerk. We will not do a formal meeting; we will get together in an office or something and get it resolved.

Mr. Nystrom: Mr. Chairman, I have a little editing thing. We agreed earlier to amend the way we appoint members of the subcommittee, and I think we should make sure we have that in the wording as well: that the chairman, after agreement with the party critics and/or party Whips.

The Chairman: Okay.

Mr. Allmand: That was my point. That wording should be put in with any of these . . .

The Chairman: Okay, let me read out the way that second paragraph would read now: That the subcommittee be composed of at least five members, including one member from each of the Progressive Conservative Party, the Liberal Party and the New Democratic Party, to be appointed by the chairman with the agreement of the party critics on the committee. How is that? Then the name of the subcommittee would be the Subcommittee on Employment, and the motion would stop there. We will not get into the chairmanship part of it.

Monsieur Hudon.

M. Hudon: Cela veut dire que si vous n'avez pas l'assentiment du whip du Nouveau parti démocratique concernant le nombre de personnes au Sous-comité, vous ne pouvez pas siéger. *It would be difficult.*

M. Nystrom: Oui, je l'ai mentionné.

What we agreed to earlier was: after agreement of the Whip or the critic. The original wording we had agreed to was: after the agreement with the party critics and/or Whips. That gives you the flexibility. If the critic is not there or if you cannot find the critic, then you can get the agreement from the Whip. Then of course, you can still establish a committee because the Whips appoint all of us anyway, technically.

[*Traduction*]

Le président: Parfait. Je propose que le sous-comité s'appelle Sous-comité sur l'emploi. Voulons-nous également nommer immédiatement le président et le vice-président ou préférons-nous attendre que les membres du Sous-comité se réunissent pour en décider?

Des voix: Laissons les membres en décider.

Le président: D'accord. Nous oublions donc la dernière partie du texte. J'entends donc prendre contact avec tous ceux qui ont laissé entendre qu'il s'agissait d'une priorité, convoquer une réunion de ces députés et les laisser décider du choix d'un président et d'un vice-président.

M. Rodriguez: C'est vous qui serez le catalyseur et qui allez réunir ces gens.

Le président: En effet.

M. Rodriguez: Parfait.

Le président: C'est bien cela, et je le ferai avec l'aide du greffier. Il n'y aura pas de réunion officielle, nous allons nous réunir dans un bureau et nous arranger.

M. Nystrom: Monsieur le président, j'aurais une petite question de forme. Nous sommes convenus, il y a quelques instants, de procéder différemment pour nommer les membres du sous-comité, et je pense que nous devrions bien vérifier que le texte en fasse mention: que le président, avec l'accord des porte-parole ou des whips des partis.

Le président: D'accord.

M. Allmand: C'est précisément ce que je voulais dire. Ce texte devrait figurer dans . . .

Le président: D'accord, je vais vous lire le texte du second paragraphe: que le Sous-comité soit composé d'au moins cinq députés, dont un député du Parti progressiste-conservateur, un député du Parti libéral et un député du Nouveau parti démocratique, lesquels seront nommés par le président avec l'accord des porte-parole des partis siégeant au comité. Qu'en pensez-vous? Le comité s'appellerait Sous-comité sur l'emploi et la motion s'arrêterait là. Nous n'y parlerons ni du président, ni du vice-président.

Mr. Hudon.

Mr.Hudon: This means that if the New Democratic Party's Whip does not agree on the number of members on the subcommittee, they cannot meet. *Ca serait difficile.*

Mr.Nystrom: Yes, I have been mentioning this.

Nous étions convenus de ceci: avec l'accord du whip ou du porte-parole. Le texte initial que nous avions accepté disait ceci: avec l'accord des porte-parole ou des whips des partis. Ce texte donne donc suffisamment de souplesse. Si le porte-parole est absent, si on ne parvient pas à le trouver, il suffit d'obtenir l'accord du whip. À ce moment-là, il est toujours possible de

[*Text*]

The Chairman: In agreement with the party critics on the committee and/or the Whips of the respective parties.

Mr. Nystrom: Yes. It just gives you a lot more freedom for expediting something, that is all.

The Chairman: Okay. Can somebody move that motion now?

Mr. Clifford: I so move.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, you said that the subcommittee be composed of at least five members.

The Chairman: Yes.

Mr. Rodriguez: Why do you need "at least"?

The Chairman: My thought was that we should leave it open on the high side and that we should probably set a floor, and given the interest on this particular subcommittee, we certainly have no trouble with that floor.

Mr. Nystrom: I think there is a problem with that, Mr. Chairman, because I think subcommittees should be small; otherwise, we start defeating our real purpose if the thing starts to expand to six, seven or eight members. Five still gives the government the majority, so there is no danger of losing any potentially embarrassing political votes on the subcommittee. It still also gives the government members the power to control the committee's agenda, whether it is five members or seven members.

When you add more than five members, all you are doing is taking away time from everybody else who is participating. You are adding to the costs, and quite frankly, you are also adding to our timetables and schedules; not to mine, but you are adding to the timetable and schedules of Conservative Members of Parliament. If you have five members there, it is going to take up a lot of time of those five members. If you add two more, it just takes up more of their time as well. It slows down the whole process, makes it a bit more bureaucratic, and my recommendation would be that we have five members. That still gives them the majority they want.

The Chairman: Are you saying five; in other words, three from the Conservatives and one from each of the other two parties?

Mr. Nystrom: Yes.

The Chairman: Is there any disagreement with that? Can we change the motion then, Mr. Clifford, to be . . .

• 1105

Mr. Peterson: I agreed with Mr. Rodriguez's remarks earlier that the new structure will allow Members of Parliament basically more freedom and authority, and I think it should be extended to any member who has the interest. I really do. I do not think we should limit it to five at all.

[*Translation*]

créer un comité étant donné que ce sont de toute façon les whips qui, techniquement parlant, nous désignent.

Le président: En accord avec les porte-parole des partis siégeant au comité ou des whips des trois partis.

M. Nystrom: C'est cela. Cela nous donne un peu plus de marge de manoeuvre pour accélérer les choses.

Le président: D'accord. Quelqu'un veut-il proposer la motion?

M. Clifford: Je propose la motion.

M. Rodriguez: Monsieur le président, vous avez dit que le sous-comité serait composé d'au moins cinq députés.

Le président: En effet.

M. Rodriguez: Pourquoi dire «au moins»?

Le président: J'avais pensé que nous devrions laisser la porte ouverte à cet égard et que, compte tenu de l'intérêt que suscite ce Sous-comité, nous ne devrions pas être trop limitatifs.

M. Nystrom: Voilà qui nous pose un problème je crois, monsieur le président, parce qu'à mon avis les sous-comités doivent être restreints, sinon, si nous commençons à créer des sous-comités de six, sept ou huit députés, nous risquons de ne pas être productifs. Cinq députés suffisent encore à donner la majorité au gouvernement, de sorte que celui-ci ne risque pas d'être défait sur une question politiquement embarrassante soumise au vote en sous-comité. Cette formule permet également aux députés ministériels de garder le contrôle sur le programme du comité, et ce, qu'il s'agisse de cinq ou de sept membres.

Mais lorsqu'on dépasse le chiffre de cinq, cela revient à amputer le temps d'intervention des participants. Cela revient à multiplier les frais et, pour être très franc avec vous, à encombrer également les programmes de travail des députés, pas le mien, mais ceux des députés Conservateurs. Si vous avez cinq députés à ce sous-comité, vous allez les solliciter énormément. Si vous en ajoutez deux de plus, vous allez également les solliciter. Tout le processus se trouve donc ralenti, on crée une bureaucratie plus lourde et je recommanderais donc de nous limiter à cinq membres, ce qui continuerait néanmoins à vous assurer la majorité que vous voulez.

Le président: Vous proposez cinq; en d'autres termes, trois Conservateurs, un Libéral et un Néo-démocrate?

M. Nystrom: C'est cela.

Le président: Quelqu'un n'est-il pas d'accord? Pourrions-nous donc changer le texte de la motion, monsieur Clifford . . .

M. Peterson: Je suis d'accord avec ce que disait M. Rodriguez, en ce sens que la nouvelle structure donnera en fait beaucoup plus de liberté et de pouvoir aux députés, et, à mon avis, cela devrait également valoir pour les députés qui s'intéressent à la chose. Cela j'en suis convaincu. Je ne pense pas donc que nous devrions nous limiter à cinq membres.

[*Texte*]

The Chairman: If we go along with this latest suggestion, nothing stops any member of the House of Commons from coming to a subcommittee meeting and participating. Sometimes we have non-members of this committee who come and the chairman recognizes them. What they lose out on is the priority. They get recognized at the end, rather than at the beginning. The committee members are at the beginning.

So in some ways it is probably irrelevant. If we do make it five, then those five will probably take it seriously and it is a nice small group for decision-making. So maybe there is some wisdom to pinning it down as five, and that breaks down to three, one, one. When it travels, we keep the costs down on that as well.

Is there is unanimous consent to withdraw the original wording and substitute this? Mr. Clifford moves it.

Motion agreed to.

The Chairman: Could I have a motion substituting the words "unemployment insurance" in the same motion?

Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: On the "unemployment insurance" one, I felt it might not be as broad in scope as, say, "employment", or as all-encompassing as "immigration". UIC is highly technical and specialized. So I was going to suggest a new approach, that when we examine the UI estimates . . . I wanted to get away from that narrow, partisan kind of demonstration, which may be fine in the standing committee when you come to decision-making from here to go to the House. But in the subcommittee, I would argue for three; one from each party. It would allow a considerable amount of time to deal with the phalanx of bureaucrats who come from the UI. They usually occupy all these seats over here. They have a considerable amount of depth and experience in their subject. I think we can get at them in depth if we have a smaller subcommittee rather the larger size.

So that would be the one exception I would suggest and throw out for consideration.

The Chairman: The only difficulty your chairman sees is that five people have named it as their first choice.

Mr. Rodriguez: But they were not members. There are some alternates. More can come, as you say. I looked at the list of people who ticked off their names.

The Chairman: We have to go for a vote within a minute. Do we want to pass the motion or just not have a subcommittee?

An hon. member: We will pass it.

Mr. Rodriguez: Could I leave the unemployment insurance one and we will deal with that first thing this afternoon, before our regular meeting?

[*Traduction*]

Le président: Si nous acceptons cette suggestion, rien n'empêcherait n'importe quel député de la Chambre des communes d'assister à une séance du sous-comité et de participer. Il arrive que nous ayons aux séances du Comité des députés qui ne sont pas membres et le président leur donne la parole. Simplement, ils n'ont pas la priorité. On leur donne la parole à la fin de la séance plutôt qu'au début. Ce sont les membres en titre du Comité qui interviennent au début.

De sorte que ce n'est probablement pas très utile. Si nous disons cinq, ces cinq membres prendront probablement les choses au sérieux et cinq personnes constituent un petit groupe agréable pour prendre des décisions. Peut-être est-il donc sage de nous limiter à cinq, c'est-à-dire trois, un et un. Lorsque nous voyageons, cela coûte également moins cher à cinq.

Y a-t-il donc consentement unanime pour que nous remplacions la première version par la seconde? M. Clifford en fait la proposition.

La motion est adoptée.

Le président: Quelqu'un pourrait-il présenter une motion pour remplacer les termes «assurance-chômage» dans cette même motion?

Monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: À ce sujet, je dirais que cette expression aurait peut-être une portée moins grande que le terme 'emploi' ou aussi globale qu'un terme comme 'immigration'. L'assurance-chômage est un domaine très technique et très spécialisé et j'allais donc proposer une autre solution, lorsque nous examinerons les prévisions budgétaires de l'assurance-chômage . . . Je voulais en fait éliminer ce genre de manifestation un peu étroite et politiquement subjective qui convient peut-être fort bien en comité permanent, lorsqu'il s'agit de prendre une décision qui ira à la Chambre. En sous-comité, je préférerais trois, un pour chaque parti. Ainsi, nous aurions amplement le temps d'interroger la phalange de bureaucrates venant de l'assurance-chômage qui sont en général assis là. Ils ont énormément d'expérience dans ce domaine, ils connaissent tous les détails et, à mon avis, nous pourrions probablement mieux aller avec eux dans les détails du programme avec un petit sous-comité qu'avec un sous-comité plus nombreux.

Ce serait donc la seule exception que je proposerais et que je soumets à l'assemblée.

Le président: Le seul problème que je perçois ici, est qu'il y a déjà cinq députés qui ont donné la priorité à ce sous-comité.

M. Rodriguez: Oui, mais ce ne sont pas des membres car certains sont des substituts. Comme vous le disiez, ils peuvent toujours assister. J'ai regardé la liste des gens qui avaient donné leur nom.

Le président: Nous allons devoir aller voter dans quelques instants. Voulons-nous adopter la motion ou nous passer de sous-comité?

Une voix: Nous allons adopter la motion.

M. Rodriguez: Pouvons-nous remettre la question de l'assurance-chômage à cet après-midi; nous trancherions juste avant notre réunion ordinaire?

[*Text*]

The Chairman: If there is a quorum. But then we eat into witness time.

An hon. member: At 6 p.m. we will not have a quorum. When was the last time in the year we had a quorum?

Mr. Rodriguez: I will go along. But I throw that out and if anybody saw any . . .

The Chairman: The committee can come back and ask us to change the motion.

The motion is moved by whom, now? Mr. Clifford, seconded by Mr. Oostrom.

Motion agreed to.

The Chairman: Can we have a similar motion for labour and housing? So moved by Mr. Nystrom and seconded by Mr. Oostrom.

Motion agreed to.

The Chairman: The meeting is adjourned until 6 p.m.

[*Translation*]

Le président: S'il y a quorum. Mais à ce moment-là, nous utiliserions une partie du temps que nous devrions consacrer aux témoins.

Une voix: Nous n'aurons jamais le quorum à 18h00. Quand avons-nous eu pour la dernière fois quorum l'an dernier?

M. Rodriguez: Je cède, mais je vous le signale simplement et si qui que ce soit a vu . . .

Le président: Le Comité peut toujours nous demander de modifier la motion.

Qui donc propose la motion? M. Clifford, appuyé par M. Oostrom.

La motion est adoptée.

Le président: Quelqu'un pourrait-il proposer une motion parallèle pour la main-d'oeuvre et le logement? M. Nystrom, appuyé par M. Oostrom, propose la motion.

La motion est adoptée.

Le président: Le Comité suspend ses travaux jusqu'à 18h00.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 40

Thursday, September 26, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 40

Le jeudi 26 septembre 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Document entitled, "Refugee determination in Canada" (Plaut Report)

CONCERNANT:

Document intitulé, «Reconnaissance au Canada du statut de réfugié» (rapport Plaut)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
OCT 24 1985
University of Toronto

First Session of the Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la trente-troisième législature, 1984-1985

25601—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Terry Clifford
Sheila Copps
Léo Duguay
Charles Hamelin
Jean-Guy Hudon
Carole Jacques
Fernand Jourdenais
Rod Murphy
Lorne Nystrom
John Oostrom
Peter Peterson
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Jean-Pierre Blackburn
Pauline Browes
Roger Clinch
Jim Edwards
Dan Heap
Jean Lapierre
Paul McCrossan
Bob Pennock
Lucie Pépin
Allan Pietz
André Plourde
Joe Price
Jack Shields
Ray Skelly
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

LIBRARY
PARLIAMENT OF CANADA

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, SEPTEMBER 26, 1985
51)

Text]

The Standing Committee on Labour, Employment and mmigration met at 6:19 o'clock p.m., this day, the Chairman, im Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Jim Hawkes, Fernand ourdenais and John Oostrom.

Alternates present: Jim Edwards, Bob Pennock and Dan Heap.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr, Research Officer.

Witnesses: *From the Canadian Bar Association, Immigration Section*: Ken Zaifman. *From Amnesty International Canadian Section-Anglophone*): Michael Bossin, Refugee Co-ordinator. Michael S. Schelew, Executive Member Responsible for Refugee Affairs.

The Committee resumed its Order of Reference dated June 8, 1985 relating to the document entitled "Refugee determination in Canada".

Ken Zaifman made a statement and answered questions.

At 7:13 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 7:20 o'clock p.m., the sitting resumed.

It was agreed,—That the document entitled "I.E.C. Approved Guidelines for Amnesty International's Work on Behalf of Refugees" submitted by Amnesty International Canadian Section-Anglophone) be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*See Appendix "TRAV-7"*).

Michael Bossin and Michael Schelew made a statement and nswered questions.

At 8:28 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of he Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 26 SEPTEMBRE 1985
(51)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit, ce jour à 18 h 19, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Jim Hawkes, Fernand Jourdenais, John Oostrom.

Substituts présents: Jim Edwards, Bob Pennock, Dan Heap.

Aussi présent: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, attaché de recherche.

Témoins: *De l'Association du Barreau canadien, section de l'immigration*: Ken Zaifman. *D'Amnesty International (section canadienne anglophone)*: Michael Bossin, coordinateur pour les réfugiés. Michael S. Schelew, membre de l'exécutif, chargé des questions relatives aux réfugiés.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du 18 juin 1985 relatif au document intitulé *Reconnaissance au Canada du statut de réfugié*.

Ken Zaifman fait une déclaration et répond aux questions.

A 19 h 13, le Comité interrompt les travaux.

A 19 h 20, le Comité reprend les travaux.

Il est convenu,—Que le document intitulé «*I.E.C. Approved Guidelines for Amnesty International's Work on Behalf of Refugees*», soumis par «*Amnesty International*» (section canadienne anglophone), figure en appendice aux Procès-verbaux et témoignages de ce jour (*Voir appendice «TRAV-7»*).

Michael Bossin et Michael Schelew font une déclaration et répondent aux questions.

A 20 h 28, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Thursday, September 26, 1985

• 1800

The Chairman: I would like to call the meeting to order. Our reference for today is the report entitled *Refugee Determination in Canada*.

I would like to welcome back to our committee Ken Zaifman, who is the chairman of the immigration section of the Canadian Bar Association. Ken, I am sure there will be other members coming in and out throughout the hearing. You have been with us once before and you understand the demands on parliamentarians' time, so perhaps we could just hear from you in terms of an opening statement and then we could move to whatever questions that triggers.

Mr. Ken Zaifman (Canadian Bar Association): Thank you. No one can accuse Members of Parliament with not earning their money, judging from what I have seen today.

The topic under discussion this evening is the Plaut report, which I am certain members have read so I do not intend to review it. I do intend to set out what I consider are some of the issues raised by Plaut, things I think this committee ought to be concerned with; then I will have some comments, some perhaps a little more critical of Plaut than the committee has heretofore heard.

I think the first major issue is the independence of the refugee determination process. What is it going to be? I think it is a cornerstone of our position that the new refugee process—if I can call it that—be independent, that it be a body or a board that has an interest in refugee matters and that it have a certain amount of expertise in dealing with or understanding the roblems that face refugees throughout the world. We already know—and not because it is in the Plaut report, but because the Supreme Court has told us—that there has to be an oral hearing. That is in a sense another important feature of any new refugee determination process.

The nuts and bolts I will address in a few moments, but I think again the point bears emphasis that the refugee determination process must be independent. We now have a mechanism that is neither, from experience, workable or totally independent. Examinations presently are conducted under oath by an immigration officer and then are submitted to the Refugee Status Advisory Committee for determination. That system clearly has not worked. We now have an immense backlog; we have claims that cannot be heard for several years, and we have a system where there is no clear process by which these determinations are made.

Dr. Plaut does recommend an independent board, and speaks of a refugee officer as sort of being the funnel or having certain responsibilities, and this officer somehow being seconded from the Department of Immigration.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le jeudi 26 septembre 1985

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. Notre ordre de renvoi porte aujourd'hui sur le rapport intitulé «La reconnaissance du statut de réfugié au Canada».

Nous avons le plaisir d'accueillir à nouveau devant notre Comité Ken Zaifman, président de la section de l'immigration de l'Association du Barreau canadien. Ken, je suis sûr que d'autres députés vont arriver au cours de notre réunion. Vous êtes déjà venu et vous comprenez les obligations qu'ont les députés. Peut-être pourrions-nous donc commencer par vous écouter et voir le genre de questions que nous inspireront vos propos.

M. Ken Zaifman (Association du Barreau canadien): Merci. D'après ce que j'ai vu aujourd'hui, personne ne devrait jamais accuser les députés de ne pas mériter ce qu'ils gagnent.

Le sujet à l'étude ce soir est le rapport Plaut que les députés ont certainement lu et sur lequel je n'ai donc pas l'intention de revenir. Par contre, j'attirerais votre attention sur certaines questions que soulève Plaut et qu'à mon avis, votre Comité devrait considérer; j'aurais ensuite quelques commentaires et critiquerais peut-être parfois Plaut un peu plus que vous ne l'avez entendu jusqu'ici.

Le premier grand point est l'indépendance du processus de détermination du statut de réfugié. Que sera-t-il? Je crois que la pierre angulaire de notre position est que ce nouveau processus—si on peut l'appeler ainsi—soit indépendant, qu'il s'agisse d'un organisme ou d'une commission qui s'intéresse aux questions touchant les réfugiés et qui connaisse et comprenne les problèmes auxquels ceux-ci font face dans le monde entier. Nous savons déjà—non pas parce que c'est dans le rapport Plaut, mais parce que la Cour suprême nous l'a dit—qu'il faut qu'il y ait une audience orale. C'est là aussi une autre caractéristique importante de tout nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié.

Je reviendrai sur le détail dans quelques instants mais ce qui est important, c'est que ce processus soit indépendant. Nous disposons maintenant d'un mécanisme qui, l'expérience le prouve, ne marche pas et qui n'est pas totalement indépendant. Un agent d'immigration fait prêter serment aux intéressés qu'il soumet à un interrogatoire, lequel est ensuite transmis au Comité consultatif sur le statut de réfugié. Il est manifeste que ce système n'a pas marché. Nous avons maintenant un retard énorme, des demandes que l'on met plusieurs années à instruire et aucun processus défini de décision.

M. Plaut recommande bien une commission indépendante et parle d'un agent des réfugiés qui pourrait servir d'intermédiaire ou détiendrait certaines responsabilités. Celui-ci serait détaché du ministère de l'Immigration.

[*Texte*]

• 1805

I wonder whether that will be a workable solution. If this officer is meant to be the first officer a refugee claimant sees at a port of entry, for example, it makes one wonder exactly what his role is. Does he advise the person about his refugee claim? Does he offer the person assistance in making the claim? What is the role of counsel in all of this?

I do not for a moment suggest that there is not a place for some type of refugee officer, but perhaps more appropriately attached to this independent body rather than to the commission.

The manner in which this body will operate to determine refugee claims, as I said earlier, must be premised on the fact there has to be an oral hearing. The Plaut report sets out three models, but rather than trying to deal with each of those models in turn I will basically tell the committee what I think ought to be done and it can draw its own conclusions.

My view, and I think the consensus of opinion of the members of our group, is that there ought to be an oral hearing before a refugee board member. That hearing ought to be non-adversarial, more a fact-finding format with the presence of counsel to assist the fact-finder in making a determination, the claimant being able to present whatever evidence he feels is appropriate in the circumstances.

From that hearing, if there is a negative decision, there ought to be an appeal, in our view, to a three-member board who will have the evidence before it and will allow oral representations to be made and, with the leave of that board, to call whatever witnesses it deems appropriate, and then, from that, the normal appeal that exists at present to the Federal Court of Appeal—in effect, a similar scenario, if I can put it that way, to a criminal case. It is not a criminal matter, but where a person has the right to a trial and then if he is convicted has the right to appeal to an appeal board who may in certain circumstances call evidence. I think probably under the refugee determination process that would happen more often, and then there is a further appeal. It is something we have accepted in our jurisprudence for many years and is not moving further than we have in other areas. We think that is a practical, workable system.

The Chairman: Can I just interrupt you?

Mr. Zaifman: Sure.

The Chairman: You make it non-adversarial at the single-member. You have not dealt with the concept of adversarial in direct way at your second stage with the three board members. Would you see that as adversarial in nature or fact-finding or what kind?

Mr. Zaifman: I think more adversarial than the original hearing. I think the commission may have a legitimate adversarial role to play. I am not overly concerned whether the commission takes an adversarial position and opposes and

[*Traduction*]

Je me demande si cette solution pourrait marcher. Si l'agent en question doit être le premier que voit le requérant à un port d'entrée, par exemple, on peut se demander exactement quel est son rôle. Conseille-t-il l'intéressé quant à sa demande de statut de réfugié? Offre-t-il assistance à cette personne pour présenter cette demande? Quel serait le rôle de l'avocat dans tout ça?

Je ne veux asbolument pas dire qu'il ne doit pas y avoir un genre d'agent responsable des réfugiés, mais nous pensons qu'il vaudrait peut-être mieux qu'il soit rattaché à cet organisme indépendant plutôt qu'à la commission.

Dans le mode de détermination du statut de réfugié, nous estimons qu'il doit toujours y avoir une audience orale. Le rapport Plaut donne trois modèles et plutôt que d'essayer de les examiner à tour de rôle, je vais vous dire ce que nous pensons qu'il faudrait faire et vous laisser le soin de tirer vos propres conclusions.

Les membres de notre groupe estiment qu'il faut qu'il y ait une entrevue avec un membre avec la Commission des réfugiés. Cette entrevue doit être non contradictoire et chercher plutôt à obtenir les informations en présence d'un avocat qui devra aider le responsable à prendre sa décision, alors que le requérant pourra présenter tous les éléments qu'il juge importants dans les circonstances.

A la suite de cette audience, si la décision est négative, il doit exister une possibilité d'appel devant un jury de trois personnes qui sera saisi des témoignages et permettra que les parties viennent se faire entendre de vive voix et, après autorisation, convoquent les témoins qu'elles jugent appropriés. Après quoi, il doit toujours y avoir le recours normal à la Cour d'appel fédérale—soit un scénario similaire à une affaire criminelle, si vous me permettez la comparaison. Il n'y a rien de criminel là-dedans mais lorsqu'une personne a droit à un procès, si elle est condamnée, elle a le droit d'appel et la commission d'appel peut dans certaines circonstances convoquer des témoins. Cela pourrait probablement se produire plus souvent dans le processus de reconnaissance du statut de réfugié et il devrait y avoir ensuite une autre possibilité d'appel. C'est quelque chose que nous acceptons dans la jurisprudence depuis des années et ce n'est pas aller plus loin que nous l'avons fait dans d'autres domaines. Nous pensons que c'est un système pratique et qui peut marcher.

Le président: Me permettez-vous de vous interrompre?

M. Zaifman: Certainement.

Le président: Vous parlez d'une entrevue non contradictoire devant un seul membre de la commission. Vous n'avez pas parlé de cet aspect pour la deuxième étape, avec un jury de trois personnes. Pensez-vous qu'à ce stade, il doive s'agir d'une entrevue contradictoire ou encore d'une recherche d'information?

M. Zaifman: Ce serait là, je crois, plus contradictoire que lors de la première entrevue. La commission peut alors avoir un rôle plus contradictoire à jouer. Je ne me préoccupe pas trop de savoir si la commission présentera des arguments

[*Text*]

argues against the claim or the claimant. My preference would be to move away from the adversarial approach as much as possible, although I think realistically once perhaps lawyers are involved it tends to become a little more adversarial, and I think that may be a fact of life we all have to live with.

I do think the nature of that second review, if it becomes a little more adversarial in the way we understand it, causes me a great deal of concern. The more we can move away from an adversarial approach, the better we are throughout the whole system; but I recognize that the commission may wish to make some representations at a certain stage and they might have a right to do so.

• 1810

Then I think what we have to deal with in this entire matter is the accessibility. How do you get into the system? Dr. Plaut deals with the question of access and deals with it in two ways. He deals with the concept of manifestly unfounded claims. Our position is that it would not be an appropriate nor efficient way to stream different types of cases in different ways.

The reasons for manifestly unfounded claims are various. What encourages them is the time it takes to process a claim on one level. But if the system works efficiently and effectively with reasonable safeguards, then you may eliminate the cause of those unfounded claims. So I do not agree with Dr. Plaut when he says you identify a claim at some stage as manifestly unfounded. I think that is going to cause more administrative problems than it will solve.

Maybe at this juncture I should set out in a general way, and maybe I should have done it at the outset, but as lawyers practising in this area, we want to see the system work better. We can see that the backlogs have caused a great many problems and we want the system to be fair and expeditious and reasonable to all parties concerned. Having said that, none of the refugee claimants that I act for—I think it fair to say that other lawyers would be in the same position—have been hurt by the delay. Delay has only helped them for various reasons.

I think it is important to note that I come here, in a sense, wanting the system to work better and hoping that the committee and the legislation will make it work better. But once it is in place, I will—and here I speak personally—push it to its limits. I think the committee ought to understand that on a certain level the system should operate in a better way than it does now, and we want to see that happen.

M. Jourdenais: Vous dites que si le système est amélioré, vous le pousserai afin de prendre plus de temps pour régler les cas. S'il est amélioré et que le statut de réfugié est passé assez rapidement, pourquoi voulez-vous le prolonger?

Why do you want to extend it? It is already too long. Now that we cut it short, you want it longer. I know his answer.

[*Translation*]

contre la demande ou le requérant. Je préférerais toutefois que les choses se fassent le moins contradictoirement possible. Je comprends toutefois que lorsque les avocats s'en mêlent, on peut s'attendre à une situation plus contradictoire et c'est peut-être quelque chose que nous ne pouvons éviter.

Je dois dire que la nature de cette deuxième étape, si elle devient un peu plus contradictoire, me préoccupe beaucoup. Plus nous pourrons éviter l'aspect contradictoire, meilleur sera le système; je conviens toutefois que la commission peut souhaiter présenter certains arguments à un moment ou à un autre et avoir le droit de le faire.

Je pense qu'il nous faut ensuite passer à toute cette question de l'accessibilité du système. Comment commencer? M. Plaut envisage la question de deux façons. Il traite du concept de revendication manifestement sans fondement. Nous ne pensons pas que cela serait là un moyen approprié ou efficace de classer les différentes demandes selon différentes catégories.

Les demandes manifestement sans fondement s'expliquent de diverses façons. Notamment par le temps qu'il faut pour instruire une demande à un palier. Si toutefois le système marchait bien et présentait des garanties raisonnables, on pourrait éliminer ce genre de demandes sans fondement. Je ne suis donc pas d'accord avec M. Plaut lorsqu'il déclare qu'il faut à une certaine étape, déterminer les demandes qui sont manifestement sans fondement. Je crois que cela risque de causer plus de problèmes administratifs que cela n'en résoudra.

Peut-être devrais-je maintenant présenter les choses de façon générale comme j'aurais probablement dû le faire dès le début. Toutefois, nous, avocats exerçant dans ce domaine, souhaitons que le système marche bien. Nous comprenons bien que les retards vont provoquer de très nombreux problèmes et nous voulons que le système soit juste et expéditif tout en se révélant raisonnable pour toutes les parties intéressées. Cela dit, aucun des candidats au statut de réfugié pour lesquels je travaille—et je ne suis certainement pas le seul avocat dans ce cas—n'a été lésé par ce retard. Cela les a au contraire aidés pour diverses raisons.

Je dois, je crois, insister sur le fait que je viens dans un sens ici parce que j'aimerais que le système fonctionne mieux et que je souhaite que le Comité et le projet de loi y contribueront. Toutefois, lorsque le nouveau système sera en place, j'essaierai—je parle à titre personnel—de tirer sur toutes les ficelles. Il faut que le Comité comprenne que sur un certain plan, le système doit mieux marcher qu'il ne le fait aujourd'hui et que c'est ce que nous souhaitons.

Mr. Jourdenais: You are telling us that if the system is improved, you will push it to its limit so that it takes longer to process the claims. If it is better and if the refugee status is granted expeditiously, why do you want to prolong it?

Pourquoi voulez-vous le prolonger? C'est déjà trop long. Maintenant que nous voulons le raccourcir, vous dites que vous essayerez de le prolonger. Je sais ce qu'il va répondre.

[*Texte*]

Mr. Zaifman: No, I do not want to extend it. I want the system in place now changed to cut down the period of time. The point I was making is that any system you have in place will, over time, be tested, and here on one hand . . . Well, and I may be back before this committee two or three years down the road after there have been other amendments, and we may be dealing with the same question. I do not want an astute politician like yourself to accuse me of saying something different from what I am saying today.

The point I think I am trying to make is that we have a commitment—lawyers who practise in this area—to make the system, as I said, work better. We are sometimes accused of causing the backlog and the delays, of sometimes taking the system to its limits now. I am not suggesting, and I am not trying to defend all the lawyers who practise in this area, but I think it is encumbent on people who are serious about the refugee determination process—and we feel our section, the immigration section of the Canadian Bar Association is—to understand that there are shortcomings in the system. We want to do everything we can to work with this committee, with the government, with anyone who will listen to us, to establish a refugee determination system in place in Canada that may not be a model for the world but will certainly meet a number of the objectives which I know all the members have.

In our roles as lawyers, we will then test the system. We will try to help you to make it unchallengeable, but we will test it to a certain extent. I say that more as a general framework because I think there has been some criticism of some lawyers operating or practising in this area. I have not heard it from this committee, but it has certainly been perhaps brought out to this committee in other fora.

• 1815

The Chairman: To summarize what I think you are telling us is that in appearing on behalf of your association here tonight you are acting in the best interests of Canadian society, or the refugee population worldwide, but once this is over, then your job as a lawyer is to act in the best interests of your client, which means that you are going to try to get your clients a favourable decision . . .

Mr. Zaifman: That is right.

The Chairman: —because that is what your client wants. You are going to push the limits. You are suggesting to us that if you help us design the perfect system, your fees will probably go down.

Mr. Zaifman: Well, I will even go further. I think the refugee determination process should not be—and here again I am speaking personally—a fee-generating source of income for lawyers. There are many lawyers who do it, and do it with very little compensation, who devote a lot of time and energy to it. I would prefer to see a system—and that is going a lot further than Plaut said—where there are resources in place that refugees can access which involve the provision of legal counsel

[*Traduction*]

M. Zaifman: Non, ce n'est pas cela. Je veux que le système actuel soit modifié afin que les délais soient réduits. Ce que je disais, c'est que quel que soit le système que vous avez, et qu'après un certain temps, on aura trouvé le moyen d'utiliser le système pour servir nos clients et ainsi, d'un côté . . . Ma foi, peut-être reviendrais-je devant le Comité d'ici deux ou trois semaines lorsque l'on aura apporté d'autres amendements et qu'il s'agira de répondre à la même question. Je ne voudrais pas évidemment qu'un homme politique astucieux comme vous vienne m'accuser de dire quelque chose de différent à ce moment-là.

Ce que j'essaie de dire, c'est que les avocats qui exercent dans ce domaine doivent essayer de faire en sorte que le système marche mieux. On nous accuse quelquefois d'être responsables de tout cet arriéré et de ces retards, d'utiliser toutes les possibilités qu'offre le système. Je n'essaie pas de défendre tous les avocats qui exercent dans ce domaine, mais je crois qu'il appartient à ceux qui sont sérieux, et nous avons l'impression que notre section de l'immigration à l'Association du Barreau canadien est sérieuse, de comprendre que le système de reconnaissance du statut de réfugié comporte certaines lacunes. Nous souhaitons faire l'impossible pour collaborer avec votre Comité, avec le gouvernement, avec quiconque veut bien nous écouter, afin de doter le Canada d'un système qui ne sera peut-être pas un modèle pour le reste du monde, mais qui satisfera certainement un certain nombre des objectifs que vous vous êtes tous fixés.

A titre d'avocats, il est certain que nous essayerons ensuite d'utiliser le système. Nous essayerons de vous aider à le rendre infaillible mais nous nous efforcerons ensuite de l'utiliser à nos fins. Je dis cela de façon plus générale car certains ont critiqué certains avocats exerçant dans cette branche. Je ne parle pas du Comité mais vous en avez certainement eu vent.

Le président: Pour résumer ce que vous essayez de nous faire comprendre, en comparaissant au nom de votre association ce soir, vous agissez dans l'intérêt de la société canadienne ou de la population mondiale de réfugiés. Toutefois, lorsque l'exercice sera terminé, votre fonction d'avocat vous portera à agir dans l'intérêt de votre client, c'est-à-dire que vou essayerez d'obtenir pour lui une décision favorable . . .

M. Zaifman: C'est exact.

Le président: . . . car c'est ce que souhaite votre client. Vous allez donc utiliser toutes les possibilités que vous offrira le système. Ce que vous nous dites, c'est que si vous nous aidez à mettre sur pied un système parfait, vos honoraires vont probablement diminuer.

M. Zaifman: Ma foi, j'irais même plus loin. Je crois que le processus de reconnaissance du statut de réfugiés ne devrait pas—et là encore, c'est mon avis personnel—être une source de revenus pour les avocats. Il y a beaucoup d'avocats qui le font, pratiquement sans rémunération, et qui y consacrent beaucoup de temps et d'énergie. Je préférerais que nous ayons un système—et c'est aller là beaucoup plus loin que Plaut—qui offre aux réfugiés accès à certaines ressources comme les

[*Text*]

without cost to them and without this being an income-generating source. But that is something this committee really has not addressed. It is true we have to be mindful of that. But many people who do this work do it with a sense of commitment that I have not really seen repeated in other areas. I am sure this committee has heard from them. And there are a lot of non-governmental organizations in the same role.

And on that very point, I think every party in recent history has done a great deal. And I think we do not have to look too far. Ron Atkey and Flora MacDonald did a great deal to help the Vietnamese boat people; and Lloyd Axworthy in his tenure assisted that and attempted to give the refugee status advisory committee more independence. I think all parties are committed to Canada as a country that has a reputation which is known worldwide. I do not think it is a matter of really serious contention among people who practice in this area.

What has occurred is that the system appears to be falling apart, and I think Plaut addresses that. The most visible sign of it is the backlog. There are now some 13,500 cases that are sort of clogging the system. I think the backlog is one of the things that has been addressed in the Plaut report; and this committee will have to address it, because it is a major concern. And here, I think, the immigration section of the Canadian Bar differs somewhat from the approach of other groups. We are not in favour, or do not support the proposition, or do not feel it is an effective solution to the problem, of granting amnesty to clear up the backlog. Amnesty creates false hopes of a future amnesty. It never seems to solve the problem, and it does not get at the root of the problem.

We rather would recommend the use of existing programs. For example, there is the assisted family class which a number of refugees fall under; there are a number of special classes in the immigration regulations which are in existence; there are special programs which from time to time have been put into existence, and you may have to expand some of these. There is existing policy with respect to people who have successfully established themselves in Canada. Now, it can be slightly amended to deal with people who are here, and some people have been here five, six, seven years, and sometimes longer.

I think that is the way to deal with the problem, and that would be an effective way. It would protect what we consider is the integrity of the system, and would eliminate under existing programs, in an expanded form, the backlog that exists today. I urge the committee in dealing with the Plaut Report to deal with the backlog, in the sense that you cannot put in a new system without dealing with the vestiges of the old.

• 1820

The question then becomes: Do we take this old backlog and funnel it into a new system? Then you will create your own new backlog, which will take a lot longer to clear up than exists at present.

[*Translation*]

services de conseiller juridique sans qu'il ne leur en coûte rien et sans que les avocats en question en tirent de revenus. C'est toutefois quelque chose que le Comité n'a pas encore véritablement examiné. Il est certain qu'il nous faut en tenir compte. Beaucoup de ceux qui font ce travail, le font avec une conviction que l'on ne trouve pas dans beaucoup d'autres branches. Je suis sûr que le Comité en a entendu parler. Il y a également beaucoup d'organismes non gouvernementaux qui ont ce même rôle.

Je crois d'autre part pouvoir dire que tous les partis ont récemment fait beaucoup dans ce domaine. Inutile de chercher trop loin. Ron Atkey et Flora MacDonald ont beaucoup fait pour aider les réfugiés de la mer vietnamiens; Lloyd Axworthy, au cours de son mandat, a également aidé dans ce sens et tenté de donner au comité consultatif sur le statut des réfugiés plus d'indépendance. Tous les partis veulent que le Canada garde sa réputation internationale en ce domaine. Je ne crois pas qu'il y ait là beaucoup de contradictions.

Ce qui s'est passé, c'est que le système semble se désintégrer et c'est d'ailleurs bien ce que dit Plaut. Le signe le plus visible est justement cet arriéré. Il y a maintenant quelque 13,500 demandes qui bloquent le système. C'est une des choses dont traite le rapport Plaut; ce Comité devra y réfléchir car c'est une question importante. La section de l'immigration de l'Association du Barreau canadien n'est pas tout à fait d'accord là-dessus avec d'autres groupes. Nous n'appuyons pas la proposition, ou nous ne pensons pas que ce soit une solution efficace au problème, qui consisterait à accorder une forme d'amnistie pour régler le problème de l'arriéré. Cette solution crée en effet de faux espoirs puisque l'on attend alors d'autres amnisties. Cela ne semble jamais résoudre le problème car cela ne va jamais à la racine du problème.

Nous recommanderions plutôt l'utilisation des programmes existants. Par exemple, il y a la catégorie de personnes aidées par leur famille, dans laquelle tombent un certain nombre de réfugiés; il y a plusieurs catégories spéciales dans la réglementation de l'immigration; il y a quelquefois certains programmes spéciaux et il faudra peut-être envisager d'en élargir quelques-uns. Nous avons la politique actuelle quant à ceux qui ont réussi à s'établir avec succès au Canada. Elle pourrait être légèrement modifiée pour traiter également des gens qui sont ici, il y en a qui sont là depuis cinq, six, sept ans et quelquefois plus longtemps.

C'est à mon avis, la façon de régler ce problème efficacement. Cela protégerait ce que nous considérons comme l'intégrité du système et cela éliminerait l'arriéré actuel. En étudiant le rapport Plaut, votre Comité ne doit surtout pas oublier le problème du retard accumulé. En effet, il est impossible de mettre en place un nouveau système sans régler les problèmes posés par l'ancien.

La question devient alors: Devons-nous prendre ce retard accumulé et l'intégrer au nouveau système? Cel créera un nouveau retard qu'il faudra beaucoup plus de temps pour rattraper.

[*Texte*]

Mr. Oostrom: Mr. Chairman, I do not know whether the Canadian Bar Association in the past has also assisted with the current system, and of course now it falls apart. So I wonder if your input now in devising the so-called perfect system . . . that there might be reasons why it might also fall apart in the future. You may have seen some already. I do not know whether you will convey that to us. Of course, it is hypothetical in a way. We do not know. That is one question.

The other is: Of the three models Mr. Plaut has suggested, is there any model you would favour or would you prefer it to go more toward a system like we have in the regular courts today?

Mr. Zaifman: I was just going to answer perhaps your first question dealing with the models. I do not want to be misunderstood. In establishing a system and in making representations, we want the system to deal with what we consider are the objectives of the act and in the tradition of Canada's humanitarian commitment to refugees.

We see where the system that is in place has had certain problems. Perhaps we have, in addressing the issue in 1976—I cannot really speak because I was not around then . . . The system was meant to function in a certain way, and it has for various reasons not been able to achieve the objectives the framers of the original legislation hoped. We see in the Plaut report—and in the reports that have proceeded Plaut, because there have been a number of them—at least the probability of framing a system which will recognize the problems of the past and take the example of the past and work out something that is better. We are committed to that, and we want that to happen. As the chairman said, when we represent an individual client we have other interests at stake and we have to deal with that. So we are not going to try, and we do not really, until we see the legislation, know what the problems are.

We know that Plaut set certain timeframes, for example, which perhaps are a concern of the committee. He sets a six-month timeframe, which I think is unrealistic. I think that if you can do a refugee claim in about 12 months, from beginning to end, you would be doing a good job. I do not think it is feasible, nor is it, I think, in the interest . . . in terms of the nuts and bolts of it, practical to think of six months. That may be something that is desirable, but certainly I do not think it is achievable.

The Chairman: Could you just clarify that for us? You should have recommended a model that begins with a single panel member hearing. That suggests to me that some of the best-founded situations could be recognized in much less than 12 months. When you use the 12-month figure, are you saying that the 12 months would include all of the steps, that somebody who went all the way to the Federal Court would take the 12 months?

Mr. Zaifman: Yes. Well, I am eliminating for a moment the Federal Court. I do not know how that quite fits into the equation, but I think in terms of someone who has an oral hearing and then has to go to this review board and perhaps on to the Federal Court, although the Federal Court sort of

[*Traduction*]

M. Oostrom: Monsieur le président, je ne sais pas si l'Association du Barreau canadien a contribué à la création de l'ancien système, ce système qui est en train de s'effondrer. Dans ces conditions, votre participation aujourd'hui à la création d'un système soi-disant parfait . . . Il se pourrait fort bien qu'il s'effondre aussi un jour ou l'autre. Vous avez peut-être déjà vu des indices. Évidemment, ce sont des hypothèses, nous n'en savons rien, mais j'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Une autre question, des trois modèles proposés par M. Plaut, y en a-t-il un que vous préférez, ou bien penchez-vous plutôt pour le système comparable à celui des tribunaux de droit commun.

M. Zaifman: J'allais répondre à votre première question au sujet des modèles. Je ne veux pas qu'on se méprenne. Ce nouveau système, c'est ce que nous recherchons, doit tendre vers les objectifs de la loi et suivre la tradition humanitaire du Canada envers les réfugiés.

Nous savons que le système actuel pose certains problèmes. En étudiant la question en 1976, je n'étais pas là à l'époque, je ne peux donc pas en parler, mais on avait pensé que le système fonctionnerait d'une certaine façon, et pour diverses raisons, les objectifs des auteurs de la législation n'ont pas été atteints. Dans le rapport Plaut, et dans les rapports qui l'ont précédé, car il y en a eu plusieurs, on voit l'ébauche d'un système qui tiendra compte des problèmes du passé et cherchera à s'en inspirer pour trouver une solution préférable. C'est ce que nous recherchons, c'est ce que nous voulons. Comme le président l'a dit, quand nous représentons un client privé, nous devons tenir compte d'intérêts différents, il ne faut pas l'oublier. Ainsi, tant que la législation ne sera pas rédigée, nous ne pouvons pas connaître les problèmes éventuels.

Nous savons que Plaut prévoit un certain délai, par exemple, et j'imagine que le Comité doit s'interroger sur cette suggestion. Il prévoit une période de six mois; à mon avis, ce n'est pas réaliste. Il me semble que si l'on réussit à régler le problème d'un réfugié en 12 mois, du début à la fin, c'est déjà très bien. À mon sens, ce n'est pas possible, et ce n'est même pas dans l'intérêt . . . En fait, une période de six mois, c'est loin d'être pratique. C'est peut-être souhaitable, mais à mon avis, ce n'est pas possible.

Le président: Pouvez-vous développer cette notion? Vous auriez recommandé un modèle commençant par une audience devant une seule personne. Dans ces conditions, il me semble que dans les meilleures situations, il faudra beaucoup moins de 12 mois pour régler la question. Quand vous dites 12 mois, cela comprend toutes les démarches, quelqu'un qui irait jusqu'à la Cour fédérale pourrait voir sa cause réglée en 12 mois?

M. Zaifman: Oui. Cela dit, j'élimine un instant la Cour fédérale. Je ne sais pas si cela s'insère vraiment dans l'équation, mais dans le cas d'une personne qui a une audience orale et puis qui passe devant la commission d'appel et, éventuellement, devant la Cour fédérale, quoique la Cour fédérale ait ses

[*Text*]

operates on its own timetable. With not so much the delays but just the way the process will work, I think a 12-month period is not unreasonable and I do not think it will put the system into sort of a chaotic frenzy if that happens.

It is just the nature, if sometimes a claim . . . To give you an almost mundane example, if someone has a refugee claim which is scheduled for one day and it takes longer than a day, it may take two or three weeks or a month or two to reschedule it. Perhaps this is no different from the workings of the House—I mean, you have so much time and if you do not finish, you have to find some more time. You cannot always find that time right away. The number of lawyers and even non-governmental groups is not great and if you have to increase the number of claims that are made, then these people will be taxed to a certain extent. It may not be possible to push them through as quickly.

• 1825

However, I think that may be the 12-month figure I set. I would concede it is based on practical experience, that of other lawyers, whereby you have the two-stage process—you go to the oral hearing and then to the review board. Perhaps other issues are involved, which are addressed in the Plaut report, and I think this is something else the committee is going to have to look at.

Some refugees when they come, for example, to a port of entry may qualify under special programs. They in fact may be refugees or they may not be refugees, but they may qualify under a special program. As the committee is well aware, the system which exists now is one whereby, when someone makes a refugee claim, he essentially does it at an immigration inquiry once he is in the enforcement stream. Would you like me to sort of describe what exists now? I do not know how familiar the committee members are . . .

Mr. Jourdenais: Perhaps we might ask some questions in regard to that.

Mr. Zaifman: Perhaps I could run through what happens. Most refugee claims work this way. A person flys into a port of entry and says he is a refugee, that he wants to make a refugee claim. At that time, a report is written by an immigration officer which will essentially say that person is coming to Canada as an immigrant, he does not have a visa and he will then go to an immigration inquiry. That is an enforcement procedure to determine whether or not he will be removed from Canada. At that immigration inquiry, the person has a right to make a claim under section 45 of the act and then the inquiry is adjourned. It is not a hearing, but his examination is taken under oath, is transcribed and sent to the Refugee Status Advisory Committee; from there, if there is a refusal, it goes to the Immigration Appeal Board on a redetermination. When that is finished, if it is negative, it goes back to the inquiry to determine whether or not he should be removed. There is also the question of the Federal Court of Appeal, which can sometimes delay the proceedings.

[*Translation*]

propres délais. Sans vraiment parler de retards, le processus proprement dit prend facilement 12 mois et je ne pense pas que cela impose un rythme cahotique.

C'est naturel, s'il arrive qu'une demande . . . Pour vous donner un exemple assez superficiel, supposons qu'une personne qui demande le statut de réfugié doive passer en audience, une journée est prévue; s'il faut plus d'une journée, elle sera peut-être forcée d'attendre deux ou trois semaines, un mois ou deux, pour obtenir une audience complémentaire. C'est peut-être assez semblable à ce qui se passe à la Chambre, vous avez tant de temps à consacrer à un sujet, si vous n'avez pas terminé, vous devez trouver du temps ailleurs. Ce n'est pas toujours possible immédiatement. Il n'y a pas tellement d'avocats ni même de groupes non gouvernementaux, et si le nombre des demandes augmente, ces gens-là seront d'autant plus chargés de travail. Il est possible que cela ralentisse les choses.

Cela dit, je crois que le chiffre de 12 mois que je suggère est réaliste. Je me fonde sur mon expérience pratique, sur celle d'autres avocats, dans une démarche en deux étapes: les audiences orales puis la commission de révision. Peut-être que d'autres problèmes entrent en ligne de compte, le rapport Plaut en parle, et le Comité va devoir étudier ces questions également.

Par exemple, il y a des réfugiés qui arrivent au pays et qui peuvent avoir droit à des programmes spéciaux. En fait, parfois il s'agit de réfugiés, parfois ils ne sont pas réfugiés, mais ils peuvent avoir droit à un programme spécial. Comme le Comité le sait, le système actuel exige qu'une personne qui souhaite réclamer le statut de réfugié le fasse au moment de l'enquête d'immigration, une fois qu'il a pénétré dans la chaîne des démarches. Voulez-vous que je vous explique la procédure actuelle? Je ne sais pas si les membres du Comité connaissent bien . . .

M. Jourdenais: Peut-être pourrions-nous vous poser des questions à ce sujet.

M. Zaifman: Si vous le permettez, je vais passer en revue les démarches à suivre. Voilà comment la plupart des demandes de réfugiés fonctionnent. Une personne arrive par avion au Canada, prétend être réfugiée, souhaite faire une demande officielle. À ce stade, un rapport est rédigé par un agent d'immigration et dans son rapport, il explique qu'une personne arrive au Canada avec le statut d'immigrant, ne possède pas de visa, doit donc passer devant une commission d'immigration. C'est une procédure légale qui sert à déterminer si, oui ou non, il y a lieu de déporter la personne en question. Pendant l'audience d'immigration, la personne a le droit de se réclamer de l'article 45 de la loi; si elle le fait, la séance est interrompue. Il ne s'agit pas d'une audience, mais son témoignage est pris sous serment, transcrit puis envoyé au Comité consultatif sur le statut des réfugiés. De là, en cas de refus, cela passe à la Commission d'appel de l'immigration qui reconsidère. Une fois cela terminé, si la décision est négative, elle est renvoyée à la première instance qui détermine si la personne doit être

[*Texte*]

That is what happens at a port of entry. Let us say someone has been here in the country, either legally or illegally, and his status expires. The same procedure is in effect. He is taken to an immigration inquiry and he makes his claim; then he is subject to deportation or removal of the claim, if it is successful.

All that occurs within an enforcement stream of the act, so it has sort of an energy of its own; that is perhaps one of the problems. I think what Plaut is suggesting—and we agree with it—is that the refugee determination process should be outside the enforcement stream. Someone makes a claim at a port of entry and that claim is going to be determined by the Refugee Board. He may have other things he can do. He may be able to go to a special review committee. He may be eligible for certain special programs that exist. All that can be determined before he ever gets to an enforcement officer, before the question of his removability is ever discussed. If within this period of time—the six- to twelve-month period—he is unsuccessful, then it can be determined whether he ought to remain or be removed from Canada on the basis of an immigration inquiry.

What is happening is that people are going to inquiries. Inquiries are adjourned from time to time because there are not enough adjudicators or there is a scheduling problem, so that just compounds the delay until he can make his claim. Then when he makes his claim, his claim has to be taken; after it is taken, it has to be transcribed; after it is transcribed, it has to be sent to the Refugee Status Advisory Committee; and after that it goes to the IAB.

We are not suggesting that you eliminate both types of steps, but I think you can frame it in such a way that the person's claim can be heard by an officer. And if the person is credible and the officer finds he is a refugee, then that would be the end of the matter. If he is not, then he has a right of appeal. In that time, as I said, he may be eligible for special programs, and all that would be done sort of at the front end of the system. By doing that, I think a lot of the delays would be eliminated and a lot of the problems would be solved.

• 1830

Mr. Oostrom: I have one small question on the independence. In our parliamentary system someone has to be responsible, and it happens to be the Minister. In which way do you see that independence of the appointees to a board, or the one man, or the appeal board, and by whom should they be appointed? There has to be responsibility somewhere.

Mr. Zaifman: Yes. I do not disagree with the notion of there being responsibility or even ministerial responsibility. Even the Immigration Appeal Board is answerable to Parliament to a certain extent, but the members are appointed by the Minister. I think a similar type of framework can be established to meet both the objectives of the act and the fact that there has to be some accountability and some responsibility.

[*Traduction*]

expulsée ou pas. Il y a également la possibilité de la Cour fédérale d'appel, cela retarde parfois les procédures.

Voilà donc ce qui se produit au point d'arrivée. Supposons qu'une personne soit déjà dans le pays, légalement ou illégalement, et son statut expire. La même procédure s'applique. Elle passe devant une commission d'immigration et formule sa demande. Elle est ensuite déportée ou encore sa demande est acheminée si la décision est positive.

Toutes ces démarches suivent la procédure prévue par la loi, il y a donc une certaine dynamique dans le processus. C'est peut-être la source d'un problème. Plaut suggère, et nous sommes d'accord avec lui, que le processus de détermination du statut de réfugié devrait être distinct des démarches d'immigration. Si quelqu'un fait une demande à un point d'entrée, la décision doit être prise par la Commission des réfugiés. D'autres options existent peut-être, la personne en question peut passer devant un comité spécial de révision. Elle peut avoir droit à certains programmes spéciaux; tout cela peut être déterminé avant même qu'elle ne voie un agent d'immigration, avant même qu'on discute de la possibilité de l'expulser. Si pendant cette période, six mois à 12 mois, ces démarches n'aboutissent pas, on peut alors déterminer s'il faut l'autoriser à rester au Canada ou l'expulser grâce à une enquête d'immigration.

Dans la réalité, les gens passent devant les commissions, celles-ci ajournent parce qu'il n'y a pas assez d'adjudicateurs ou parce qu'il y a des problèmes d'horaire, et cela aggrave encore les délais. Quand l'intéressé peut enfin formuler sa demande, il faut que celle-ci soit acceptée. Quand elle est acceptée, il faut qu'elle soit transcrite. Quand elle est transcrite, elle doit être envoyée au Comité consultatif sur le statut des réfugiés, puis à la Commission d'appel de l'immigration.

Nous ne voulons pas qu'on supprime les deux séries de démarches, mais il devrait être possible de confier à un agent la tâche d'entendre la demande de l'intéressé. Si la personne semble digne de foi, si l'agent estime qu'elle est bel et bien réfugiée, les choses s'arrêtent là. Dans le cas contraire, elle a le droit d'appel. Comme je l'ai dit, dans l'intervalle, elle peut avoir droit à des programmes spéciaux, mais tout cela pourrait être déterminé au départ. Cela permettrait d'éliminer de nombreux retards, de résoudre un grand nombre de problèmes.

M. Oostrom: J'ai une petite question à propos de l'indépendance. Dans notre système parlementaire, quelqu'un doit être responsable, il se trouve que c'est le ministre. Comment envisagez-vous cette indépendance des personnes nommées à une commission, ou de cette personne, ou de la Commission d'appel, qui doit les nommer? Il faut que quelqu'un assume la responsabilité.

M. Zaifman: Oui. Je ne conteste pas la notion de responsabilité, ni même la responsabilité ministérielle. Même la Commission d'appel de l'immigration est responsable devant le Parlement dans une certaine mesure, mais ses membres sont nommés par le ministre. Je pensais qu'un système semblable pourrait être créé qui respecterait à la fois les objectifs de la loi

[*Text*]

When I say independence of this body I mean independence from the day-to-day workings of the commission. It is not an adjunct to the commission. It is a separate body and it does not answer in sort of a reporting stream to the same people to whom the commission answers. It may have to answer directly to the Minister, which is fine because the Minister ultimately has to have, and should have, the responsibility. They have the political mandate and they have to discharge that mandate, but it certainly should be separate and apart from the commission, and I do not think that notion is really so unique because other agencies of the government, other boards and tribunals, fulfil that function under our present system.

The Chairman: Has the Canadian Bar Association considered the idea that it not be the Minister of Immigration, for instance, but the Secretary of State, who is responsible for citizenship, or . . . ?

Mr. Zaifman: I was going to ask which Minister you were referring to.

I am not certain whether we are now going to have a superministry of Citizenship, Immigration and Multiculturalism, whether we are going to have a Secretary of State for Immigration. I think it ought to be responsible, in my view, to the Minister of Immigration or whoever has the responsibility for that portfolio because I think that ultimately the kinds of determinations and decisions that will have to be made will have to be made by the Minister at some certain stage.

The finding that a person is a convention refugee does not, by and of itself, allow him to remain in Canada under existing law, and the Minister has then to take steps to take that advice. So I do not have any difficulty with making the Minister of Immigration the Minister, whether it is part of citizenship or some other. I do not think that as it exists now it really has any other place to go but where it is. I do not know whether the Secretary of State for Citizenship is really the place because citizenship is separate and apart from what I consider the functions of Immigration are, although if it is an integrated portfolio that is probably where it should go.

The Chairman: I was just probing because the report itself and the testimony we heard on Tuesday make it clear that the basic decision when it comes to refugee determination in Canada is whether or not that individual, because of our obligations under international law, is entitled to the protection of Canada. That seems to be the essence of the decision.

Then there can be further decisions to allow people to become landed immigrants or to remain on ministerial permits or a variety of ways of providing that protection, which properly belong under Immigration.

But the basic decision is whether our obligation is to provide that protection, and therefore is the board properly lodged under the Minister of Immigration or some other branch of

[*Translation*]

et qui tiendrait compte de la nécessité d'assumer une certaine responsabilité.

Quand je parle de l'indépendance de cet organisme, je veux dire indépendance par rapport au fonctionnement quotidien de la Commission. Il ne s'agit pas d'une extension de la Commission, mais d'un organisme distinct qui ne doit pas être responsable devant les mêmes personnes que la Commission. Il pourrait être responsable directement devant le ministre, ce qui tombe bien, puisqu'en fin de compte, et c'est normal, c'est au ministre d'assumer la responsabilité. Les gens de cet organisme ont un mandat politique qui fait partie de leurs responsabilités, mais il doit rester distinct de la Commission, et je pense que cette notion n'est pas tellement unique, parce qu'il y a d'autres organismes du gouvernement, d'autres commissions et tribunaux, qui remplissent cette même fonction dans notre système actuel.

Le président: Est-ce que l'Association du Barreau canadien a envisagé de confier cette responsabilité non pas au ministre de l'Immigration, mais par exemple au secrétaire d'État qui est responsable de la citoyenneté ou bien . . . ?

M. Zaifman: J'allais vous demander de quel ministre vous parliez.

Je ne sais pas si nous aurons un super-ministère de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, je ne sais pas s'il y aura un secrétariat d'État à l'immigration. À mon sens, c'est le ministre de l'Immigration ou quiconque est responsable de ce portefeuille qui doit assumer la responsabilité car en fin de compte, les décisions seront prises par le ministre, à un stade ou à un autre.

Le fait de déterminer qu'une personne a véritablement droit au statut de réfugié aux termes de la Convention n'est pas suffisant pour lui permettre de rester au Canada aux termes de la loi actuelle. C'est au ministre d'agir sur les conseils qui lui sont donnés. Je ne vois pas pourquoi le ministre de l'Immigration ne prendrait pas cette décision, que ce soit dans le cadre de la citoyenneté ou ailleurs. À mon sens, c'est la seule instance possible, celle qui est prévue actuellement. Je doute que le secrétaire d'État à la citoyenneté soit habilité à agir dans ce domaine car la citoyenneté et l'immigration sont deux choses différentes mais évidemment, si l'on réunit les deux portefeuilles, la responsabilité se situera à cet endroit-là.

Le président: Je me posais la question parce que d'après le rapport et d'après les témoignages que nous avons entendus mardi, la décision fondamentale relative aux réfugiés qui arrivent au Canada, porte sur la question de savoir si un individu a droit à la protection du Canada compte tenu de nos obligations juridiques internationales. C'est cela qui est au coeur de la décision.

Reste ensuite à décider si l'intéressé doit obtenir le statut d'immigrant reçu ou s'il faut lui délivrer des permis ministériels, cette protection peut en effet prendre plusieurs formes, mais tout cela, relève de l'immigration, c'est normal.

Cela dit, le fondement de la décision, c'est notre obligation d'assurer cette protection et dans ces conditions, est-il bien normal que ce soit le ministre de l'Immigration qui en soit

[*Texte*]

government? The Minister of External Affairs or the Minister of Citizenship or the Justice Minister suggest themselves as having some different possibilities. But the essence of my question was whether or not your group had considered that, and I think I am hearing: not really . . .

• 1835

Mr. Zaifman: No, not really. We have not considered that.

The Chairman: Could I invite you to bring that up, if that is possible?

Mr. Zaifman: I have my own thoughts, if that is of any assistance here. I am not so frightened by having it lodged with the Minister of Employment and Immigration. I feel that in the greater scheme of things, for example, visa officers abroad ought to be under the ambit of the Minister of Employment and Immigration and not the Minister of External Affairs. A refugee claim in many cases is not just a refugee claim. For example, as I said earlier, a person may come to a port of entry and may feel he is a refugee, but he may fall under a special program that the Minister of Employment and Immigration has put in place for people from other countries, or he may be an assisted relative.

So it is not that clear-cut, and to divide that responsibility, I think, would cause more problems. I think you should deal with it in the sense of where it is now, because as we see the system as it is operated, people can sometimes qualify under different categories. In my view it does not make a great deal of sense to have, let us say, the Minister of Justice deal strictly speaking with the refugee matter to the exclusion of all other matters.

The Chairman: Mr. Jourdenais.

Mr. Jourdenais: Yes, there is something. I let it go by because I wanted you to finish your presentation, but it seems now we are asking questions as we go along.

You said that, if we were to have an amnesty, the backlog would still come or the bottle-neck would still be . . . How should we do it, just by having the people the way it is now, by increasing . . . ? We are trying to pass a law right now in the House of Commons to increase the board—or a board—and we have 13,000 cases pending.

Je ne vois pas la façon de le faire sans qu'un programme ne soit mis en place et puis après . . .

to get rid of the backlog, to pass certain programs. There are certain programs I would call amnesty . . . Then if you do pass certain programs for *les gens de l'Iran ou les gens des Indes*, what happens to the people from other countries? They are being discriminated against.

Here we have a new law that says section 15 of the *la loi des droits de la personne* . . . So you have to find something that is going . . . I am sure that if we were to say—mind you, maybe I am very radical—we let in all the backlog we have right now which has been pending for two, three, four and five years, but

[*Traduction*]

chargé, est-ce que le ministre des Affaires extérieures ou celui de la Citoyenneté ou celui de la Justice ne serait pas mieux désigné pour remplir cette fonction? Je vous demande en fait si votre groupe a réfléchi à ces possibilités, et vous me répondez, je crois: pas vraiment . . .

M. Zaifman: Non, pas vraiment. Nous n'avons pas réfléchi à ces possibilités.

Le président: Pourriez-vous y réfléchir, si c'est possible?

M. Zaifman: J'ai une opinion personnelle, si cela peut vous aider. En fait, cela ne m'ennuie pas à ce point de confier la responsabilité au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Si on élargit le cadre de la discussion, d'ailleurs, je pense que c'est le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et non pas le ministre des Affaires extérieures qui devrait être responsable des agents de visa à l'étranger. Une demande de statut de réfugié dépasse souvent le cadre d'une demande de statut de réfugié. Par exemple, comme je l'ai déjà dit, une personne peut se présenter dans un point d'entrée au Canada en prétendant être un réfugié. Il se peut fort bien qu'elle ait droit à un des programmes spéciaux du ministre de l'Emploi et de l'Immigration à l'intention des ressortissants d'autres pays. Elle pourrait également être parrainée par un membre de sa famille.

Plusieurs solutions sont donc possibles, je pense qu'on multiplierait les problèmes en séparant cette responsabilité. À mon sens, il faut la laisser là où elle se trouve actuellement, car le système actuel permet aux gens de bénéficier de plusieurs options. Je ne vois pas pourquoi le problème des réfugiés devrait être confié exclusivement au ministre de la Justice, aux dépens de toutes les autres possibilités.

Le président: Monsieur Jourdenais.

M. Jourdenais: Oui, une précision. J'ai laissé passer, car je voulais vous laisser finir, mais apparamment, nous avons commencé à poser des questions au fur et à mesure.

Vous avez dit que même avec une amnistie, il resterait tout de même un retard accumulé considérable. Que devons-nous faire? Conserver le statu quo, augmenter . . . ? Nous essayons d'adopter une loi à la Chambre pour augmenter le nombre des membres de la Commission, nous avons d'autre part 13,000 cas en attente.

I do not see how we can do it without a program and then . . .

mettre en place certains programmes pour rattraper le retard accumulé. Il y a des programmes qui sont pratiquement une amnistie. Ensuite, si vous adoptez des programmes pour *People from Iran or India*, que deviennent les gens des autres pays? C'est de la discrimination.

Voilà une nouvelle loi qui prévoit que l'article 15 de *heHuman Rights Act* . . . il faut donc trouver quelque chose qui . . . Vous allez peut-être me trouver très radical, mais j'ai l'impression que si nous prenions tout le retard accumulé depuis deux, trois, quatre et cinq ans, si en même temps nous

[*Text*]

at the same time place a new process, a new regulation, that would last only five or six months, then we would not make the backlog so fast.

Mr. Zaifman: I will give you not two answers, although perhaps lawyers like to give two answers to every question . . .

Mr. Jourdenais: That is a lawyer.

Mr. Zaifman: That is a lawyer. But I will try to resist the temptation.

Mr. Jourdenais: Politicians do not answer at all.

Mr. Zaifman: I sometimes wonder who is better for it.

I will give what may again appear to be a mundane example, but I will take the experience we have had in Manitoba. We examined a certain group of refugee claimants, at least in the Winnipeg area, because the numbers are not so great and they are susceptible to some analysis. In dealing with that backlog in that area, if we took the existing programs now—for example, the assisted relative program, which has essentially been eliminated by a ministerial decree, almost, in May of 1982, and again, has a life of its of own—many of them fit into the assisted relative class. Many of them are last remaining family members or last dependents, although they may have had a married brother and sister in another country.

• 1840

Well, let us deal with them on that basis. It exists; it operates for everyone who falls into that category. There are other people who fall into programs that again exist by regulation: the self-exiled class, the politically oppressed class, the classes that exist now. Now, as I say, they may have to be expanded in some form but they exist now, and they would operate to deal with those people. There have been special programs in place from time to time—Poland, El Salvador, Iran, Iraq—and we have had some experience with how those programs operate. You may have to add a country or two to those programs, but that is nothing new.

Then there are other policy matters that appear. For example, there is something in the immigration manual called *de facto* residence in Canada. People who have resided here perhaps illegally for a certain period of time and have established themselves may be allowed to remain in certain circumstances. As I say, you may have to tinker with some of those policies.

At the end of the day you may still have amnesty; you may still have to deal with the backlog in that way. Our concern is that, by calling it an amnesty . . . It is very easy to eliminate the backlog by saying that everyone who has made a refugee claim over the past . . .

Mr. Jourdenais: Three years.

Mr. Zaifman: —that is existing will now be allowed to remain. Our concern is that this sometimes creates—maybe

[*Translation*]

mettions en place un nouveau processus, une nouvelle réglementation, il faudrait cinq ou six mois, le retard ne s'accumulerait pas aussi rapidement.

M. Zaifman: Je ne vous donnerai pas deux réponses, en effet, il y a des avocats qui aiment bien donner une réponse double à chaque question.

M. Jourdenais: C'est un avocat.

M. Zaifman: C'est un avocat, mais je vais résister à la tentation.

M. Jourdenais: Les hommes politiques, eux, ne répondent pas du tout.

M. Zaifman: Je me demande parfois ce qui est préférable.

Encore une fois, je vais vous donner un exemple qui vous paraîtra peut-être superficiel, mais je vais vous parler de l'expérience que nous avons eue au Manitoba. Nous avons pris un groupe de personnes qui demandaient le statut de réfugié, en tout cas dans la région de Winnipeg, parce qu'il n'y en a pas tellement et qu'il est plus facile d'analyser leur situation. Les retards dans cette région, avec les programmes actuels, par exemple le programme de parrainage par des membres de la famille, qui a pratiquement été éliminé par décret ministériel en mai 1982, mais qui survit sur sa lançée . . . Il y a beaucoup de gens qui ont droit à ce programme de parrainage. Beaucoup d'entre eux sont les derniers membres de la famille ou les dernières personnes à charge bien qu'ils aient peut-être encore un frère et une soeur mariés dans un autre pays.

Considérons-les comme tels. Cela existe; cela marche pour tous ceux qui tombent dans cette catégorie. Il y en a d'autres qui tombent dans des programmes qui existent là encore du fait des règlements: la catégorie des exilés volontaires, la catégorie des opprimés politiques, bref les catégories qui existent actuellement. Peut-être faudrait-il, comme je le disais, élargir quelque peu ces programmes mais ils existent déjà et ils pourraient permettre de traiter ces cas-là. On a parfois mis sur pieds des programmes spéciaux—la Pologne, le Salvador, l'Iran, l'Irak—et nous savons un peu comment cela a marché. Peut-être faudrait-il ajouter un ou deux pays mais il n'y a rien de nouveau à cela.

Ensuite, il y a d'autres questions générales. Par exemple, il y a quelque chose dans le guide de l'immigration qui s'appelle résidence «de facto» au Canada. Les personnes ayant résidé peut-être ici illégalement pendant un certain temps et étant maintenant bien établies peuvent être autorisées à rester dans certaines circonstances. Je répète qu'il vous faudra peut-être réétudier certaines de ces politiques.

Finalement, vous devrez peut-être tout de même avoir recours à l'amnistie; régler l'arriéré de cette façon. Ce qui nous inquiète c'est que si vous appelez cela amnistie . . . Il est en effet très facile d'éliminer l'arriéré en déclarant que tous ceux qui ont présenté une demande de statut de réfugié dans les . . .

M. Jourdenais: Trois ans.

M. Zaifman: . . . pourront maintenant être autorisés à rester. Ce qui nous inquiète c'est que cela crée quelquefois—

[*Texte*]

more than sometimes—a false expectation of a future amnesty.

Our preference would be that you may get to the same place by dealing with the backlog in that way, but you will do it with what exists now. As I say, for all intents and purposes people may think it is an amnesty, but there has to be some integrity in the system, at least in our view, and I think you can deal with the backlog by applying existing laws. You have to expand it, and I acknowledge that. Some of the areas will have to be expanded to deal with it, and it would not discriminate. There may be a group at the end which you may have to look at in some way, but again, there is the immigration manual and the immigration regulations, and even the act can create a wealth of opportunities to allow people to remain.

Mr. Jourdenais: You say you might create an idea in the minds of people that there will be another one. What about new programs or special programs? It is the same thing.

Mr. Zaifman: We have done that, but we have a history of doing that. We have done that for years. We have had special programs where the needs have been . . .

Mr. Jourdenais: Many things have been done for years and years, and look at the backlog. So I guess it was not properly done or else the system was not good.

Mr. Zaifman: It was not that it was not good. The way the system operated created delays, and then it could not handle a large influx of refugee claims that occurred; and in effect, that created the backlog, and that is what has taken so many years to resolve.

Mr. Oostrom: Would you consider the oral hearing, say, of a one-man panel all ready to take place at any time during the 24 hours at an airport? That is the first person, not the immigration officer through the turnstile. Everyone sees that one. But when they go to claim as refugees, at that point, that is not the oral hearing then.

Mr. Zaifman: No, the oral hearing is almost a more formal hearing, where you have a person who will hear the claimant and the claimant will have the right to have counsel and to present his claim in as complete a fashion as possible. That certainly cannot be completed within days of his arrival; it may take a longer period of time.

Mr. Oostrom: But you do not mind if that is a departmental official, right at the airport.

Mr. Zaifman: I think the nature of our system now is that when a person lands at the airport he is going to meet an immigration officer.

Mr. Oostrom: You and I see those when we come through the turnstile. But then if they do not have a valid visa you have to send them somewhere, so they have to be sent to somebody. At that time, there may be one a night or there may be 50 a night. Could that be a departmental official?

• 1845

Mr. Zaifman: I think Plaut deals with it in his report. When a person initially enters at a port of entry and makes his

[*Traduction*]

plus souvent qu'on ne le croie—de faux espoirs quant à une autre amnistie future.

Nous préférerions donc que vous parveniez à éliminer l'arriéré en utilisant les programmes existant aujourd'hui. À toutes fins utiles les gens estimeront peut-être qu'il s'agit là d'une amnistie mais il faut que le système soit marqué par l'intégrité, c'est du moins notre avis, et je crois ainsi que l'on pourrait se débarrasser de l'arriéré en utilisant les lois actuelles. Il faut élargir certains programmes, je le reconnais. Il n'y aurait pas là de discrimination. Peut-être restera-t-il à la fin un groupe qu'il faudra examiner de façon spéciale mais là encore, vous avez le guide de l'immigration et la réglementation pertinente et même la loi peut offrir toute une pléthore de possibilités pour permettre à ces gens-là de rester.

M. Jourdenais: Vous dites que les gens risquent de penser qu'il y aura peut-être un jour une autre amnistie. Et les programmes nouveaux ou spéciaux? C'est la même chose.

M. Zaifman: C'est quelque chose que nous avons déjà fait et que l'on connaît. On le fait depuis des années. Nous avons eu des programmes spéciaux pour répondre à certains besoins . . .

M. Jourdenais: Il y a des tas de choses que l'on fait depuis des années et regardez l'arriéré. Je suppose que cela n'a donc pas été fait convenablement ou que le système ne marchait pas.

M. Zaifman: Ce n'est pas que le système n'était pas bon. La façon dont le système a fonctionné a occasionné des retards si bien qu'ensuite le système ne permettait pas de traiter les très nombreuses nouvelles demandes de statut de réfugiés; en fait, c'est ce qui a créé l'arriéré et c'est pourquoi il a fallu tant d'années pour l'éliminer.

M. Oostrom: Considéreriez-vous l'entrevue orale avec une seule personne comme quelque chose de possible dans les 24 heures passées à l'aéroport? C'est la première personne, pas l'agent d'immigration au tourniquet. Tout le monde le voit, celui-là. Mais quand on va demander un statut de réfugié, à ce moment là ce n'est pas l'entrevue elle-même.

M. Zaifman: Non, l'entrevue est quelque chose de plus formel. Il y a quelqu'un qui vient entendre le requérant qui a alors le droit de se faire conseiller par un avocat et de présenter sa demande de la façon aussi complète que possible. Cela ne peut certainement pas se faire en quelques jours après l'arrivée; cela peut prendre plus longtemps.

M. Oostrom: Mais vous ne voyez pas d'inconvénient à ce que ce soit un fonctionnaire, à l'aéroport?

M. Zaifman: Je crois que la nature de notre système veut que lorsqu'une personne arrive à l'aéroport, elle soit accueillie par un agent d'immigration.

M. Oostrom: C'est ce que l'on voit lorsqu'ils passent le tourniquet. Toutefois, s'ils n'ont pas alors le visa voulu, il faut les envoyer quelque part, les envoyer à quelqu'un. À ce moment-là, il peut y en avoir un dans la soirée ou cinquante. Peut-il s'agir d'un agent du ministère?

M. Zaifman: Je crois que Plaut en parle dans son rapport. Lorsqu'une personne arrive à un port d'entrée et fait connaître

[*Text*]

intention known that he wants to be a refugee, then while he makes that intention known, for all practical purposes, to an immigration officer, who is an official of the department, he would be funneled—and probably should be—into a different stream. In other words, this refugee board will have officers who will deal with that, or will at least be in place, not in the sense of the port of entry, because I think as a practical matter you cannot have refugee officers at every port of entry, 24 hours a day . . . it may be good for Toronto, but it is not a practical solution in other places.

I think we have to recognize that there are certain practical limitations to what we can do. Once a person makes his intentions known, then if he is taken out of the enforcement stream . . . because what happens now is when a person lands at a port of entry and says he wants to make a refugee claim, the immigration officer starts writing a report to show why he should be thrown out of the country. I do not want that to happen.

Mr. Oostrom: Yes, but a report has to be written: for security reasons; for any number of reasons. Something has to be put down. Whether that is then ignored later on or not is something else.

Mr. Zaifman: I do not have any difficulty with that part of it. Where a person comes, some determination has to be made of his identity and things of that sort. But the actual detention or release . . . perhaps he has a criminal record. There are other legitimate concerns that have to be looked into. But once he makes his intention known, and after this initial report is compiled, which will have very little to do with his refugee claim, other than that he wishes to make a claim, which is what the officer should determine at that time . . . once he says that and then completes some other functions, which I think the department has a legitimate right to complete, then he is funnelled into a different stream.

Again, I think we have to have a system that is going to be workable. I do not know if Dr. Plaut, when he says a refugee officer should be standing there ready, able, and willing . . . and this is perhaps a more personal view than one of the bar . . . is a practical solution.

The Chairman: I would like to ask you about something you said earlier. You brought up the issue of accessibility. You indicated you disagreed with Plaut. You used the words "manifestly unfounded", where he is trying to change the concept to "inadmissible claim". You said it could become an administrative nightmare, if my notes are accurate.

Mr. Zaifman: That is right.

The Chairman: They are in slightly different contexts. He has legal inadmissibility, expiration of time limits, and repeat claims as three categories. When you talk about an administrative nightmare, are you essentially saying you as a lawyer acting on behalf of your client . . . if the system had these three features in it, you could have some sense of confidence you could successfully appeal? Is the administrative nightmare

[*Translation*]

ses intentions d'être reconnue comme réfugiée, elle le fait, à toutes fins utiles, à un agent d'immigration qui est un fonctionnaire du ministère et elle serait alors dirigée—ce qui serait probablement normal—dans une autre direction. Autrement dit, cette commission des réfugiés aurait alors des représentants pour traiter ce genre de cas. Ces gens-là seraient sur place, je ne vais pas dire qu'ils seraient à tous les ports d'entrée, 24 heures sur 24, cela ne semblerait pas très possible, mais peut-être à Toronto sinon ailleurs.

Il nous faut reconnaître qu'il y a évidemment certaines limites pratiques à ce que nous pouvons faire. Lorsque quelqu'un fait connaître ses intentions, si on l'oriente dans une autre direction . . . Car ce qui arrive actuellement lorsqu'une personne atterrit à un port d'entrée et déclare qu'elle veut revendiquer le statut de réfugié, c'est que l'agent d'immigration commence à rédiger un rapport sur les raisons pour lesquelles cette personne devrait être refoulée. C'est quelque chose qu'il faut à tout prix éviter.

M. Oostrom: Oui, mais il faut bien rédiger un rapport: pour des raisons de sécurité; pour des tas de raisons. Il faut bien mettre quelque chose sur papier. Qu'on ne s'en serve pas ou que l'on s'en serve ultérieurement est une tout autre question.

M. Zaifman: Cela ne pose pas de problèmes. Lorsqu'une personne arrive, il faut en effet déterminer son identité et ce genre de choses. Toutefois, la détention ou la libération . . . il peut y avoir un casier judiciaire; ou d'autres préoccupations légitimes qu'il faut examiner. Toutefois, une fois les intentions de la personne connues, une fois terminée la compilation de ce premier rapport, qui n'aura pas grand-chose à voir avec la demande de statut de réfugié, sauf d'indiquer qu'elle souhaite faire cette demande, bref, ce que doit déterminer à ce moment-là l'agent responsable . . . Une fois cette déclaration faite et d'autres formalités terminées, formalités que peut légitimement exiger le ministère, la personne est orientée ailleurs.

Là encore il nous faut un système qui marche. Je ne sais pas si M. Plaut offre une solution pratique lorsqu'il déclare qu'un agent de réfugiés doit être toujours là prêt, capable et désireux d'agir . . . C'est peut-être d'ailleurs là de ma part un avis plus personnel que représentatif du Barreau.

Le président: J'aimerais vous interroger sur quelque chose que vous avez dit tout à l'heure. Vous avez parlé de l'accessibilité. Vous avez dit que vous n'étiez pas d'accord avec Plaut. Vous avez utilisé les termes «manifestement sans fondement» quand il essaie de modifier le concept de «revendication inadmissible». Vous dites que cela pourrait devenir un cauchemar administratif, si je ne m'abuse.

M. Zaifman: C'est exact.

Le président: Ne s'agit-il pas de contextes légèrement différents? Il est légalement inadmissible, les délais sont expirés et les demandes ont été présentées dans trois catégories. Quand vous parlez d'un cauchemar administratif, considérez-vous votre travail d'avocat pour le compte de votre client . . . Si le système présentait ces trois caractéristiques, vous auriez probablement le sentiment qu'un appel pourrait réussir, n'est-ce pas? Le cauchemar administratif risque-t-il de

[*Texte*]

likely to come from the fact that it is not very good law? I guess maybe that is another way to say it.

Mr. Zaifman: I think any time you attempt to make a determination of a refugee claim, which is inherent in what Plaut says—that someone makes a determination whether this claim is inadmissible or not—that involves, in my view, as much time and effort as does dealing with it on the evidence that is presented. I think what Plaut is saying is that if a claim is admissible it goes a certain way, and if it is not, you deal with it in some summary way. But if the system is working, as I think it can work, properly, then in some ways it is a distinction without a reason, because if you can get into this system, if you make your claim and that claim can be adjudicated, all that occurs is whether there is a right of appeal or not. I think if you set up different levels, then the consequences that flow from, for example, someone making a determination that it is an inadmissible claim and that it goes in a certain direction still involve a determination; and there may be some legal problems with that approach. Notwithstanding that you have given the person the right to an oral hearing.

• 1850

Again, speaking from experience, those claims which are clearly inadmissible or manifestly unfounded are not that strong. Sometimes it is obvious and it does not take a great deal of effort to come to that determination. Nonetheless, a person should have the same rights, because the way to deal with those types of claims is to make the system work better. If people know that they have 6 months or 12 months, you are going to get fewer of those claims because they know they do not have two or three or four years. I think that is where the emphasis should be, rather than in trying to differentiate between which claim is legitimate or which is not. I think you run into certain problems and I know that people are trying to deal with that. The more complicated you make the system, that is when I say it will cause administrative nightmares. Keep the system simple, keep it fair and it will achieve the aims you want it to achieve. The best things that work well are not always the most complicated.

What he is talking about in one of those claims, because the system that exists today is, for example—and I did mention it when I talked about it earlier—if someone is here as a visitor and has status, he can make what is called an in-status refugee claim, which then goes to the Refugee Status Advisory Committee. If it is refused, then he can make an out-of-status claim.

I do not know if the committee is aware of that but this gives someone, in effect, a repeat claim. Someone who is here as a visitor can walk into an immigration office and say I want to make a refugee claim. It becomes known as an in-status refugee claim. If it is refused and his status expires, then he goes back into the normal immigration flow and at an immigration inquiry he can make a refugee claim. That is what Plaut is referring to, a repeat claim. That, of course, backlogs the system even more.

[*Traduction*]

venir du fait qu'il ne s'agit pas d'une très bonne loi? Peut-être que ce serait une autre façon de dire les choses.

M. Zaifman: Chaque fois que vous essayez de prendre une décision à propos d'une demande de statut de réfugié, et c'est ce que dit Plaut—quelqu'un doit décider si la demande est admissible ou non—cela exige, à mon avis, autant de temps et d'efforts que de traiter la question à partir des éléments présentés. Ce que dit Plaut, c'est que si une telle demande est admissible, elle suit un certain cours alors que si elle ne l'est pas, elle est traitée de façon plus sommaire. Si toutefois, le système marche bien, comme je crois que c'est possible, et bien, à certains égards, il s'agit d'une distinction injustifiée car si vous pouvez entrer dans le système, présenter une demande et faire juger votre demande, tout ce qui importe c'est de savoir s'il existe ou non un droit d'appel. Si vous avez ensuite différents paliers, les conséquences qui peuvent découler par exemple du fait que quelqu'un décide qu'il s'agit d'une demande inadmissible qui devrait suivre un certain cours nécessite encore une décision; et cette méthode peut poser certains problèmes juridiques. Malgré que vous ayez donné à cette personne le droit de se faire entendre lors d'une entrevue.

Là encore, et je parle d'expérience, les demandes qui sont clairement inadmissibles ou manifestement sans fondement ne sont pas tellement solides. C'est quelquefois évident et il ne faut pas faire beaucoup d'efforts pour en arriver à cette conclusion. Néanmoins, une personne devrait avoir les mêmes droits car la façon de traiter de ce genre de demandes est d'améliorer le système. Si les gens savent qu'ils ont 6 à 12 mois, il y aura moins de demandes car cela ne leur laisse plus les 2, 3 ou 4 ans qu'ils ont actuellement. Je crois que c'est là-dessus qu'il faudrait insister plutôt que d'essayer de faire la distinction entre les demandes légitimes et celles qui ne le sont pas. Il y a un certain nombre de problèmes et je sais que l'on essaie de les résoudre. Plus le système est compliqué, plus vous pouvez attendre de cauchemars administratifs. Si nous avons un système simple, juste, il permettra d'atteindre les objectifs que nous nous fixons. Les choses qui marchent le mieux ne sont pas toujours les plus compliquées.

Ce dont ils parlent dans une de ces demandes, du fait du système existant, par exemple—et je l'ai mentionné tout à l'heure—si quelqu'un vient ici à titre de visiteur et à ce statut de visiteur, il peut présenter ce que l'on appelle une demande de réfugié avec statut, qui est alors soumise au Comité Consultatif sur le Statut des Réfugiés. Si elle est refusée, l'individu peut présenter une demande sans statut.

Je ne sais pas si le comité le sait mais cela donne en fait la possibilité de présenter une deuxième demande. Quelqu'un qui est ici comme visiteur peut aller au bureau d'immigration déclarer qu'il veut présenter une demande de statut de réfugié. C'est ce que l'on appelle une demande avec statut. Si celle-ci lui est refusée et que son statut de visiteur arrive à expiration, il rentre dans le courant d'immigration normal et peut lors d'une enquête de l'immigration présenter une demande de statut de réfugié. C'est là que Plaut parle d'une nouvelle demande. Il est évident que cela retarde encore plus le système.

[*Text*]

We feel that a person ought to have the opportunity to make one claim. I have clients who have made in-status claims and then have made out-of-status claims. I think in the system, again in keeping with what we consider is a fair and equitable system, he should be given an opportunity to make his claim. I would think it should be a claim unless something occurs—and that can always happen in a person's country of origin—which changes over time. I think the system is adaptable enough to allow for that, those kinds of occurrences.

The Chairman: I think that is a good point, because a claim can be not manifestly well founded on a particular date but six months later, with a change of government or something, it might very well become manifestly founded. So there has to be some possibility in the system for a repeat claim with some change in circumstances.

Do you have any other things that you have not had a chance to deal with yet, Mr. Zaifman?

Mr. Zaifman: I know this committee has reviewed the Plaut report and, as I said earlier, it sets out different models. The danger, I feel, in recommending one model over another is that there is good in all the models and there will have to be a certain amount of determination of how it should work. But as I said earlier, we think the system can operate fairly and can operate equitably. There is some difference between the differing models but I think our position is that a person ought to have an oral hearing. It ought to be as complete as possible. It ought to have the right of appeal to the Refugee Board and it ought to have a further right of appeal to the Federal Court of Appeals. This may be a minor point: without leave of the court; just a right of appeal as he does now.

I know the committee will give the Plaut report a lot of attention. I know it has a number of speakers who are coming. Again, we appreciate the opportunity of appearing before the committee and making our views known. We see how the system works on a daily basis and we are encouraged by the fact that Plaut raises many of the issues that caused us concern. We feel that it can be remedied by adopting most of what he says but perhaps in a different form in terms of the model. Thank you.

The Chairman: Are there any further questions?

• 1855

I personally thank Mr. Zaifman for coming. Perhaps you can pass on our thanks to your association for the work it has done and the thought that was put into your presentation. It has been helpful.

Mr. Zaifman: Thank you. It is always a pleasure to appear before this committee.

The Chairman: Thank you for appearing.

We will now meet our next set of witnesses. Welcome to Michael Bossin and Michael Schelew on behalf of Amnesty International. Mr. Bossin is the Refugee Co-ordinator, and

[*Translation*]

Nous estimons qu'une personne devrait pouvoir présenter une demande. J'ai des clients qui ont présenté des demandes avez statut et ensuite des demandes sans statut. J'estime que dans un système juste et équitable, une telle personne devrait avoir la possibilité de présenter sa demande. Cela devrait être considéré comme une demande sauf si quelque chose se produit—et cela peut toujours arriver dans le pays d'origine de l'intéressé—et peut évoluer. Le système est suffisamment adaptable pour envisager ce genre de situation.

Le président: C'est en effet intéressant car une demande peut ne pas être manifestement bien fondée à une certaine date alors que 6 mois plus tard, alors qu'il y a eu changement de gouvernement ou quelque chose du genre, elle peut très bien devenir manifestement fondée. Il faut donc que le système permette de renouveler une demande si les circonstances ont évolué.

Avez-vous autre chose à ajouter, monsieur Zaifman?

M. Zaifman: Je sais que le comité a examiné le rapport Plaut et je répète que celui-ci présente différents modèles. J'estime que le danger qu'il y aurait à recommander un modèle plutôt que l'autre est que tous ces modèles comportent de bons éléments et qu'il faudra alors décider comment l'ensemble peut fonctionner. Nous estimons toutefois que les systèmes peuvent fonctionner de façon juste et équitable. Il y a quelques distinctions entre les différents modèles mais je crois que nous estimons qu'une personne doit pouvoir obtenir une entrevue. Que celle-ci doit être aussi complète que possible. Qu'elle doit comporter le droit d'appel à la Commission des Réfugiés et un autre droit d'appel à la Cour d'Appel fédérale. C'est peut-être un point mineur: pas de permission de la cour, juste un droit d'appel comme aujourd'hui.

Je suis convaincu que le comité portera toute son attention au rapport Plaut. Je sais que vous entendrez également un certain nombre de témoins. Nous vous remercions beaucoup de nous avoir permis de comparaître devant vous pour vous faire part de notre point de vue. Nous sommes quotidiennement confrontés au système et c'est avec plaisir que nous voyons que Plaut attire l'attention sur nombre des questions qui nous ont posé des problèmes. Nous estimons que l'on pourrait y remédier en adoptant la plupart de ces suggestions même si l'on doit choisir un modèle quelque peu différent. Merci.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Je tiens à remercier moi-même M. Zaifman d'être venu. Veuillez transmettre nos remerciements à votre association pour le travail accompli, pour la réflexion que représente votre intervention. Elle nous a été très utile.

M. Zaifman: Merci. C'est toujours un plaisir de comparaître devant ce comité.

Le président: Merci beaucoup.

Nous avons maintenant une autre série de témoins; je souhaite la bienvenue à Michael Bossin et Michael Schelew qui représentent Amnistie internationale. M. Bossin est

[*Texte*]

Mr. Schelew is Executive Member Responsible for Refugee Affairs.

I understand from the clerk that we have been provided with some information—a brief, if you like—which consists of a letter to the Hon. Flora MacDonald, dated September 24, and attachments as an appendix. I wonder if we might ask you to begin by summarizing for us, or if you prefer, by reading the letter. But I think it would be a strain on our interpreters if you read it all. But I might seek the concurrence of the members to append the second document, the appendix, to our hearing for today. That would ensure that it is translated. It is quite voluminous, but my own sense after looking at it is that it might be useful to other Members of Parliament who cannot be with us tonight and to people generally who get the 1,000 copies of our *Minutes of Proceedings and Evidence* to have that document. It looks to me to be particularly thorough and deals in the kind of depth of detail which I think would be helpful. Is there any member who would object to appending the document?

Mr. Jourdenais: Not at all.

The Chairman: Would there be objection from the witnesses if we were to append it? No. Okay, I will take it I have that kind of permission.

Mr. Schelew.

Mr. Michael S. Schelew (Executive Member Responsible for Refugee Affairs, Amnesty International (Canadian Section)): Thank you. We are certainly going to jump at your invitation not to read our brief. We do not want to do that; we want to speak spontaneously. The basics of what we will be saying, though, is contained in the brief for your reference after this meeting adjourns this evening.

We made a little agenda ourselves, because Michael and I are both going to deal with specific points. We would like to discuss basically four major areas after we give a little introduction about Amnesty International, and in particular, Amnesty International in Canada.

We would like to talk about the first level. We are not talking legally. We are a human rights organization so we are going to be using general terms of the decision-making process. Then we would like to talk about the appeal level, and in addition to the role of decision-makers at all levels, the procedure. Then we would like to talk about the role of the commission, the role of the refugee officer. We would like to finish with the question of access, and of course, then there will be some conclusions. I will be doing one point and then Michael will be doing another point; we will be alternating back and forth. Is that acceptable?

The Chairman: It certainly is.

Mr. Oostrom: Mr. Chairman, if it is at all possible when you talk about these things, if your view is different from that of Mr. Plaut, could you make reference to that at that point in time?

[*Traduction*]

coordonnateur aux réfugiés et M. Schelew est membre exécutif responsable des affaires des réfugiés.

Le greffier me dit que nous avons reçu des informations, un mémoire si vous voulez, constitué d'une lettre adressée à l'Honorable Flora McDonald et datée du 24 septembre; il y a également des annexes et des documents complémentaires. Pouvez-vous commencer par nous résumer votre intervention, si vous le préférez, vous pouvez nous lire la lettre. Mais vous allez épuiser nos interprètes si vous la lisez en entier. Si les députés n'y voient pas d'inconvénients, nous pourrions annexer le deuxième document, l'annexe, au compte-rendu de la séance d'aujourd'hui. De cette façon, elle serait traduite. C'est assez volumineux, mais je l'ai parcourue, et je crois que cela pourrait être utile aux autres députés qui sont absents ce soir, et, en règle générale, à ceux qui reçoivent un des mille exemplaires des «procès-verbaux et témoignages» de notre comité. J'ai l'impression que c'est un document particulièment exhaustif, qui donne des détails très utiles. Est-ce que l'un de vous s'oppose à ce que le document soit annexé?

M. Jourdenais: Pas du tout.

Le président: Est-ce que les témoins s'y opposent? Non. D'accord, nous avons donc cette permission.

Monsieur Schelew.

M. Michael S. Schelew (membre exécutif responsable des affaires des réfugiés, Amnistie internationale (section canadienne)): Merci. Nous allons certainement sauter sur la permission de ne pas lire notre mémoire. Nous ne voulons pas le faire, nous préférons parler directement. Cela dit, après cette séance, vous pourrez vous référer à notre mémoire qui contient le fond de notre intervention.

Nous nous sommes préparés un petit programme, Michael et moi, et nous allons chacun traiter de sujets particuliers. Fondamentalement, nous allons aborder quatre domaines après vous avoir fait une courte introduction sur Amnistie internationale, et en particulier sur cet organisme au Canada.

Nous allons commencer par le premier niveau. Nous ne prenons pas une position juridique. Nous sommes un organisme qui s'intéresse aux droits de l'homme, et nous allons continuer à parler du processus de décisions en termes généralisés. Cela dit, nous voulons parler du niveau des appels, également, en plus des fonctions de décisions à tous les niveaux de la procédure. Ensuite, nous parlerons du rôle de la Commission, du rôle de l'agent aux réfugiés. Nous terminerons par la question d'accès, et, bien sûr, il y aura des conclusions. Je vais traiter un sujet, puis Michael en traitera un autre, nous allons alterner. Cela vous convient?

Le président: Certainement.

M. Oostrom: Monsieur le président, si c'était possible, au fur et à mesure que vous développez vos idées, pouvez-vous nous indiquer dans quelles mesures elles rejoignent celles de M. Plaut et dans quelles mesures elles s'en éloignent?

[*Text*]

• 1900

Mr. Schelew: Of course, we would be happy to do that. If you would like to question us on each point, as opposed to holding questions after that, it might make a bit more sense. We are very open and flexible.

The Chairman: That is a pattern this committee is familiar with. In fact, if there is something confusing with what you are saying, we may interrupt you in the middle, just to get clarification . . .

Mr. Schelew: Oh, excellent.

The Chairman: —just to make sure that we understand.

Mr. Schelew: Now that I think we understand the procedure, perhaps I can start with a brief introduction. Amnesty International, which I assume you all know, is a world-wide human rights organization that seeks the release of prisoners of conscience. Those are persons who have been arbitrarily detained, tortured or executed for the non-violent expression of their beliefs. We are opposed to torture and the death penalty in all circumstances.

Our refugee mandate is derivative from that in that we are opposed to one country sending a person to another country where that person is going to be subjected to arbitrary detention, torture or execution. We will also assist in the emigration of a person from one country to another, where that person is likely to become a prisoner of conscience eminently.

Now, we are not really going to deal with the second part of the mandate today, because I realize we are concerned about the procedure in Canada and not the overseas procedure, although there is an issue in terms of access and how it impacts on our procedure here. There will be some overlap.

Amnesty International was founded in 1961. We have more than 500,000 members. The Canadian section was started in 1973. We are divided into two branches: the anglophone branch and the francophone branch of the Canadian section. Our total membership, with supporters, is about 48,000. We have a secretariat in Ottawa and offices in Montreal, Toronto and Vancouver. We have approximately 200 groups throughout the country, literally from St. John's to Victoria, and every group has a refugee contact. We have been doing this since 1973, which means we have been involved in this process for 12 years now.

If a case comes to an individual in a group, it is completely centralized so we can have consistency in decision-making. It is the refugee co-ordinator who works closely with a local group, because not all cases come into Toronto, although I realize that a lot of them do. We happen to be from Toronto but that is a coincidence. It is then referred to Mr. Bossin for discussion. Since I am the executive member responsible, he has to speak to me. We decide whether this is a case of concern to Amnesty International. If it is, then we intervene and, of course, you know the process as it works now.

[*Translation*]

M. Schelew: Bien sûr, avec plaisir. Si vous préférez nous poser des questions sur chaque point au lieu d'attendre la fin de notre exposé, ce serait peut-être plus logique. Nous n'y voyons pas d'inconvénients.

Le président: C'est une démarche que nous suivons souvent, et effectivement, s'il y a quelque chose qui n'est pas très clair dans ce que vous dites, nous vous interromprons peut-être pour vous demander des précisions . . .

M. Schelew: Oh, parfait.

Le président: . . . pour nous assurer que nous comprenons bien.

M. Schelew: Maintenant que nous comprenons la démarche que nous allons suivre, je vais commencer par une introduction très courte. Vous devez tous savoir qu'Amnistie internationale est un organisme international qui s'intéresse aux droits de l'homme et cherche à obtenir la libération des prisonniers de conscience. Il s'agit de personnes qui ont été arrêtées arbitrairement, torturées ou exécutées pour avoir manifesté leurs convictions d'une façon non violente. Nous nous opposons à la torture et à la peine de mort dans toutes les circonstances.

Notre mandat relatif aux réfugiés vient de cette position car nous nous opposons à ce qu'un pays expédie une personne dans un autre pays ou elle sera arbitrairement arrêtée, torturée ou exécutée. Nous aidons également les gens à émigrer d'un pays à un autre lorsque les personnes en cause risquent d'être arrêtées pour des raisons de conscience.

Aujourd'hui nous ne parlerons pas du deuxième volet de notre mandat car ce sont les procédures au Canada qui nous intéressent et non pas les procédures à l'étranger. Cela dit, c'est un aspect qui a une certaine incidence sur nos procédures ici. Il y aura donc un certain chevauchement.

Amnistie internationale a été fondée en 1961. Nous avons plus de 500,000 membres. La section canadienne a été créée en 1973. Nous sommes divisés en deux branches: une branche anglophone et une branche francophone de la section canadienne. Le nombre total de nos membres, y compris les sympathisants, est d'environ 48,000. Nous avons un secrétariat à Ottawa et des bureaux à Montréal, Toronto et Vancouver. Nous avons environ 200 groupes dans tout le pays, littéralement de Saint-Jean à Victoria, et chaque groupe a un contact pour les réfugiés. Cette situation dure depuis 1973, autrement dit, nous nous occupons de ce problème depuis 12 ans.

Lorsqu'un cas est porté à l'attention d'un membre d'un groupe, les démarches sont totalement centralisées, ce qui permet une uniformité de décision. c'est le coordonnateur aux réfugiés qui travaille en étroite collaboration avec le groupe local, car tous les cas ne viennent pas de Toronto, même s'il s'agit de la majorité. Il se trouve que nous sommes de Toronto, mais c'est une coïncidence. La cause est alors soumise à M. Bossin pour discussion. Puisque je suis le responsable au sein de l'exécutif, il doit venir m'en parler. Nous décidons s'il s'agit d'une cause pour Amnistie internationale. Si c'est le cas, nous intervenons, et, vous connaissez le processus actuel.

[*Texte*]

We are very happy to say that most of the cases we intervene in are resolved favourably by working themselves through the system. We sometimes hope they will be resolved immediately before the Refugee Status Advisory Committee, but some of our cases have to go to the Immigration Appeal Board before they are accepted, even to the Federal Court.

However, if the system, in our opinion, does not recognize a legitimate refugee—that has happened in the past; I am sure you are aware of that—then we take these cases directly to the Minister of the day. I have been doing this since 1979, so I have met quite a few Ministers. Usually, on average, there are only about five cases a year that go to that level. This is fortunate for the Minister and fortunate for us.

I am very happy to say that every case Mr. Bossin and I have taken to the Minister has always been accepted. The Minister has always shared our view in terms of the protection concern and overturned . . . He has used his discretion to do that.

So we are not a major player with five cases a year going to the Minister's office. I would say that our average caseload, in terms of giving initial advice, taking people through the procedure—most of them fortunatelyy do get accepted to the procedure—is anywhere from 100 to 150 cases a year. That is basically how we work.

That being said, I would now like to ask Mr. Bossin if he would start the discussion on substance by dealing with the first level.

Mr. Michael Bossin (Refugee Co-ordinator, Amnesty International): What I am going to talk about is, if you will, the first part of our model for refugee determination. This is what we would propose be incorporated into any model that is used to determine who is a refugee and who is not.

From our perspective, the most important level of determination is the first level. The reason for that is—I will give you several. One, for the refugee claimant, no matter what type of appeal procedure you have, it is always more difficult to overturn a negative decision. Once you have a negative decision against you, it becomes that much more difficult. So the importance of having the first-level hearing is, if it is a good-quality decision, that there will be less likelihood for people to have to confront this negative decision.

• 1905

Another reason the first level is so important is that it will get the bona fide claimants and refugees out of the system early. From our point of view, it means that they will be able to be reunited with their families more quickly. As you may know, under the system right now it can take years for claimants to be recognized, and there is some considerable time after that for them to get their families up to Canada.

So from that point of view, we think the first level is also most important. It gets the bona fide refugees out of the

[*Traduction*]

Nous devons reconnaître que dans la plupart des cas que nous acceptons, l'issue est favorable après toutes les démarches prévues par le système. Nous espérons parfois pouvoir trouver une solution immédiate devant le Comité consultatif sur le statut de réfugié, mais certains de nos cas vont devant la Commission d'appel de l'immigration avant d'être acceptés, et parfois même devant la Cour d'appel fédérale.

Cela dit, lorsqu'il arrive que le système refuse un réfugié qui nous semble légitime, et cela s'est produit, vous devez le savoir, nous portons la cause directement devant le ministre en place. C'est ce que nous faisons depuis 1979, j'ai donc eu alors l'occasion de rencontrer un certain nombre de ministres. D'ordinaire, il y approximativement cinq causes par année seulement qui parviennent à se stade. Et c'est une bonne chose pour le ministre et une bonne chose pour nous également.

Je dois reconnaître que les causes que M. Bossin et moi-même avons portées à l'attention du ministre ont toujours été acceptées. Le ministre a toujours partagé notre opinion et renversé les décisions prises auparavant. Il en a le pouvoir discrétionnaire.

Dans ces conditions, comme nous portons cinq causes à l'attention du ministre chaque année, nous ne jouons pas un rôle important dans le système. À part ces cinq causes, en moyenne, nous acceptons de 100 à 150 causes par année, nous assistons ces gens-là pendant qu'ils font toutes les démarches prévues par le système, et heureusement, la majeure partie de ces causes sont acceptées. Voilà comment nous fonctionnons.

Maintenant, je vais demander à M. Bossin de commencer la discussion et de vous parler du premier niveau.

M. Michael Bossin (Coordonnateur aux réfugiés, Amnistie internationale): Si vous le voulez bien, je vais commencer par vous parler du premier stade de notre modèle de détermination du statut de réfugié. C'est un élément qui, à notre avis, devrait figurer dans n'importe quel modèle utilisé pour déterminer qui est un réfugié et qui ne l'est pas.

A notre avis, le niveau le plus important de la détermination c'est le premier niveau. La raison . . . Il y a plusieurs raisons. D'une part, pour la personne qui fait la demande, quelle que soit la procédure d'appel dont elle dispose, il est toujours plus difficile de faire renverser une décision négative. À partir du moment où une décision négative a été prise, la situation d'une personne s'aggrave d'autant. De là l'importance de l'audience du premier niveau, plus la décision sera autorisée, moins les gens auront à affronter cette décision négative.

Si le premier niveau est important, c'est également parce qu'il permet de faire sortir rapidement du système les candidats de bonne foi. Pour nous, cela signifie qu'ils pourront retrouver leurs familles d'autant plus rapidement. Comme vous le savez, le système actuel dure parfois des années, et une fois le statut d'un individu reconnu, il faut parfois encore très longtemps pour qu'il puisse faire venir sa famille au Canada.

Nous pensons donc que le premier niveau est important pour cette raison également. Il permet de faire sortir du système les

[*Text*]

system. It recognizes them early. It does not force them to go through a long, drawn-out procedure. One of the problems with the system as it exists now is that the three-person oral hearing comes late in the procedure. You have to go through something else first. There are a lot of people, as you know, waiting for that hearing. Our recommendation is to put the best hearing at the beginning.

I want to emphasize, by the way, that from Amnesty's point of view we are talking about and our concern is the bona fide refugee, those people who are in need of protection. We want to propose a system that will meet the needs of those bona fide claimants. Because the first level is most important, our recommendation is that the highest-quality decision come at the first level. In our submission, it would mean a three-person panel. One of the members asked to relate to Dr. Rabbi Plaut. In model A, I believe, he recommends a three-person panel at the first level, although what we are going to propose does not correspond exactly with any of his models. It is not an idea that is new or has not been proposed.

The reason we recommend the three-person hearing is that, as I said, there is a better-quality decision. It is a collegial decision. It allows for an exchange of ideas between the decision makers. One other thing is that it is a lot of responsibility for one person to make the decision. Given the importance of the decision, given the potential consequences for someone being sent back to a country, with potentially severe consequences, is a lot of responsibility to put on one decision maker. One can compare, for example, the number of jurors it takes in deciding some of our most important criminal cases in Canada for a murder trial. One has a right to be tried by 12 of his or her peers. So for that reason also we think the collegial decision is a better-quality decision.

I want to go on to talk very briefly about humanitarian and compassionate cases. I wanted it to follow from the things I have just been discussing. One of the benefits of an expeditious refugee determination procedure, as you have probably been told by other people, is that it deters abusers. If you are going to get your claim determined quickly—and Rabbi Plaut makes this point—there is not the incentive to come to Canada to work and to stay for a long time. Many people have come to Canada, however, and are not refugees or are not people who fall within the strict definition of a convention refugee, are nevertheless not abusers. They have left countries which are in turmoil, for example, and may have come for very legitimate reasons. One can think of countries such as Sri Lanka or Guatemala or El Salvador. All are countries from which Canada right now does not refuse anyone or send anyone back. While people from those countries may not fit the definition, they still are not abusers. They still are people who ought to be given some humanitarian consideration. Our recommendation would be simply that there be a separate mechanism to deal with humanitarian cases.

[*Translation*]

réfugiés de bonne foi. Il permet de les reconnaître rapidement, et ne les force pas à faire des démarches interminables. Un des problèmes du système actuel, c'est que cette audience devant 3 personnes vient très tard dans la procédure. Il y a plusieurs démarches à accomplir avant cela. Comme vous le savez, il y a beaucoup de gens qui attendent cette audience. Nous pensons qu'il faudrait la situer au début des démarches.

Soit dit en passant, la préoccupation d'Amnistie internationale, c'est le réfugié de bonne foi, celui qui a véritablement besoin de protection. Nous voulons mettre en place un système qui tienne compte des besoins de ces gens-là. Étant donné l'importance du premier niveau, nous pensons que les décisions les plus autorisées doivent être prises à ce niveau-là. Autrement dit, un groupe de 3 personnes. Un des députés m'a demandé de faire le lien avec la position du rabbin Plaut: dans le modèle A, je crois, il recommande un groupe de 3 personnes au premier niveau, et ce n'est pas une idée qui est nouvelle ou qui n'a jamais été avancée, même si nos propositions ne correspondent pas exactement à ce modèle.

Si nous recommandons une audience de 3 personnes, comme je l'ai dit, c'est à cause de la nécessité de prendre des décisions de qualité à ce stade. Il s'agit d'une décision collégiale. Elle permet un échange d'idées entre les différents responsables. D'autre part, pour une seule personne, c'est une très lourde responsabilité. Étant donné l'importance de la décision, étant donné les conséquences qu'elle peut avoir pour une personne qu'on renvoie dans son pays, des conséquences qui peuvent être très graves, pour une seule personne, c'est une très lourde responsabilité. Pensez, par exemple, au nombre de jurés qu'il faut pour trancher les plus importantes causes criminelles, les procès pour meurtre. L'accusé a le droit d'être jugé par 12 de ses pairs. Pour cette raison également, donc, nous pensons qu'une décision de type collégial est préférable.

Je vais maintenant passer très rapidement sur les causes humanitaires et les considérations de compassion. Je vais revenir sur un certain nombre de points dont j'ai déjà parlé. Un désavantage d'une procédure rapide de détermination du statut de réfugié, et nous ne sommes probablement pas les premiers à vous le dire, c'est que cela décourage les abus. Si une décision est prise rapidement, et le rabbin Plaut fait cette observation, les gens n'en profiteront pas pour venir au Canada travailler pendant une longue période. Beaucoup de gens sont venus au Canada qui ne sont pas des réfugiés, qui n'entrent pas dans la définition stricte d'un réfugié au terme de la convention, mais qui n'abusent pas du système pour autant. Ils peuvent venir pour des raisons très légitimes, avoir quitté un pays très instable, etc. On pense à des pays comme le Sri Lanka, le Guatémala ou le Salvador. À l'heure actuelle, le Canada ne refuse personne en provenance de ces pays et ne renvoie personne dans ces pays. Les ressortissants de ces pays-là, même s'ils ne correspondent pas à la définition, n'abusent pas forcément du système. Ils ont tout de même droit à une certaine considération humanitaire. Nous pensons qu'il faudrait prévoir un mécanisme distinct pour les cas humanitaires.

[*Texte*]

• 1910

Aside from giving protection to those people who in our opinion would need protection, it would get a lot of people out of the refugee stream, and again make the refugee determination more expeditious. I think I will stop at that point if there are no further comments.

The Chairman: Any comments on this? Okay. We will move to the . . .

Mr. Edwards: I have just one question, Mr. Chairman, with reference to the separate mechanism for the humanitarian-compassionate cases. I suppose part of the determination process would be to establish whether there are humanitarian or compassionate grounds; that is the whole purpose of the exercise. This is probably at least as delicate a decision as deciding on conditions in the country from which flight was taken. Do you advocate anything more refined than the three-person tribunal to ascertain the merits of such a case?

Mr. Bossin: I do not think we are recommending any specific mechanism for determining the humanitarian-compassionate cases.

Mr. Schelew: The reason is that is not within our mandate.

Mr. Bossin: Although we may have our own ideas about that. From Amnesty's point of view, that is not something we are able to get into. I think we would both agree that as the system exists right now there are humanitarian cases who will get into the refugee stream. Plaut talks about a refugee officer who might be able to screen those people out of the refugee determination process before they get into it. But obviously there will be people who are humanitarian cases who make refugee claims. As the system exists right now those people can be recognized as humanitarian cases having gone through. I do not think we would want that to change. I think we would always want there to be a way where those in the refugee process could be recognized as humanitarian cases.

Mr. Schelew: To answer your question directly, one of the reasons it is breaking down now is because it is being overloaded by humanitarian compassionate claims, which are not refugee claims. Since we are concerned about a refugee determination procedure, our suggestion is to get these claims out of the system and get it determined somewhere else so the refugee procedure will work.

Mr. Edwards: It is quite probable, even perhaps self-evident, that one of the reasons there are so many humanitarian-compassionate claims is that people are frustrated; they do not feel they are being dealt with on any other basis. It is a catch-all; it is a refuge.

Mr. Bossin: If you make a refugee claim there is an answer given—you have a hearing and there is a process set up. It is not as clearly defined once you get out of the refugee determination process. That encourages people to have a refugee

[*Traduction*]

En plus de protéger les personnes qui à notre avis en ont besoin, cela nous permettrait d'en retirer un grand nombre des rangs des réfugiés, tout en accélérant le processus de reconnaissance du statut de réfugié. S'il n'y a pas d'autres observations, je crois que je vais arrêter là.

Le président: Y a-t-il d'autres observations? Très bien. Nous allons maintenant passer . . .

M. Edwards: Monsieur le président, j'aurais une question concernant le mécanisme distinct qui s'applique dans les cas humanitaires. J'imagine qu'une partie du processus consiste à déterminer s'il existe des raisons humanitaires ou exceptionnelles d'accepter la demande; c'est là le but premier de tout cet exercice. C'est un processus au moins aussi délicat que celui de déterminer les conditions de vie dans le pays d'où le candidat s'est enfui. Recommandez-vous l'adoption d'un système plus exhaustif que l'actuel commission de trois membres pour évaluer le mérite de pareils cas?

M. Bossin: Je ne crois pas que nous recommandions de mécanisme particulier pour les cas humanitaires.

M. Schelew: Cela ne relève pas de notre mandat.

M. Bossin: Nous avons cependant quelques idées à ce sujet. Du point de vue d'Amnistie internationale, nous ne pouvons pas en discuter. Je crois que nous nous entendons tous pour dire qu'en vertu du système actuel, certains cas humanitaires peuvent se glisser parmi les rangs des autres réfugiés. M. Plaut propose la création de postes d'agents chargés des réfugiés dont la responsabilité serait de filtrer ces gens avant qu'ils ne soient intégrés au processus de reconnaissance du statut de réfugié. Mais, inévitablement, il y aura toujours des cas humanitaires qui se glisseront parmi les demandes de réfugiés. D'après le système actuel, ces personnes auront le statut de cas humanitaires qui ont traversé le système. Nous ne voulons pas changer cet élément. Au contraire, il faudra toujours prévoir un moyen de reconnaître les cas humanitaires à travers les foules de réfugiés.

M. Schelew: Pour répondre à votre question plus directement, une des raisons pour lesquelles le système fonctionne moins bien ces temps-ci est qu'il est débordé de cas humanitaires qui ne sont pas des demandes de réfugiés. Comme c'est le processus de reconnaissance du statut de réfugié qui nous intéresse, notre proposition est de retirer les demandes humanitaires du système et de les étudier ailleurs afin que le système de reconnaissance du statut de réfugié fonctionne comme il se doit.

M. Edwards: Il est fort probable sinon tout à fait évident que s'il existe tant de demandes humanitaires, c'est que les gens sont frustrés; ils ont l'impression que leur demande ne sera pas étudiée si elle est présentée autrement. Cette catégorie de demandes devient un fourre-tout, un refuge.

M. Bossin: Lorsqu'on présente une demande de réfugié, on reçoit une réponse—on a droit à une audience et la procédure est entamée. Cependant, dès qu'on sort du système de reconnaissance du statut de réfugié, la situation n'est plus aussi

[*Text*]

hearing. They want a chance to tell their story, and that provides them an opportunity to do so.

Mr. Edwards: Thank you.

The Chairman: Mr. Heap.

Mr. Heap: Have you any ballpark estimate of the proportion of genuine humanitarian claims to genuine refugee claims? Would it be like one in ten, or fifty-fifty? When you say there are a great many people in the refugee stream who probably have valid, or at least worthwhile, humanitarian claims, if we were to find some system for trying to take them out—that is, other than by putting them through the refugee process and then if they do not fit the definition having them referred as they have done now, I believe, to the review committee—if we are looking for some system to take them out beforehand, have you any idea what proportion we might be dealing with?

Mr. Bossin: I do not have any numbers, but one can consider, for example, the countries where Canada has decided it is not in the best interests of Canada or in the best interests of persons from those countries to send people back to Guatemala, El Salvador, Sri Lanka. I mean, that is a recognition that there are humanitarian reasons for not sending those people back. Yet many of those people are going through the refugee determination process right now. We are not sending them back, and that decision may be extended in perpetuity.

• 1915

Mr. Schelew: To answer your question directly, we are not in a position even to estimate, because our caseload is so small, and we do not have ready access to all the figures. We really would have to say we do not know the answer to your question. We would be afraid to guess.

Mr. Heap: My second question then would be about procedure. Would you, for example, advocate that everyone who is here or comes here who is from Guatemala or El Salvador, claiming—I do not know whether "asylum" is too limited a term—but saying he or she is here because they are afraid to go home or they do not want to go home because of some fear . . . would you say that automatically, depending on the country of origin, they should be taken out of the refugee stream?

Mr. Bossin: Our focus is a case-by-case focus. Our concern is that individuals are not sent back to countries where they will become prisoners of conscience or will be tortured or executed. I do not think we as an organization can say that everyone from wherever . . .

Mr. Schelew: I am sorry; if I could just jump in there . . . On occasion we have asked govrnments not to send anyone back, regardless. We are on record as opposing any refoulement to El Salvador and to Sri Lanka at this time. We made that determination because if we feel the situation is so dangerous

[*Translation*]

claire, et c'est pourquoi les gens demandent une audience pour discuter de leur statut de réfugié. Ils veulent avoir l'occasion de raconter leur histoire, et c'est dans le cadre d'une audience qu'ils peuvent le faire.

M. Edwards: Merci.

Le président: Monsieur Heap.

M. Heap: Pouvez-vous nous donner de façon générale la proportion de véritables demandes humanitaires comparativement aux véritables demandes de réfugié? Le rapport est-il d'une demande sur dix ou est-ce plutôt réparti moitié moitié? Vous dites qu'un grand nombre de personnes qui ont présenté des demandes de réfugié ont sans doute des demandes humanitaires valables ou qui méritent à tout le moins d'être étudiées. S'il y avait moyen de les sortir du système—sans les inclure au nombre des réfugiés puis, si leurs demandes ne relèvent pas de cette catégorie, de les renvoyer, comme on fait à l'heure actuelle, à un comité de réexamen—s'il y avait moyen de les trier à l'avance, avez-vous une idée du nombre de demandes que cela représenterait?

M. Bossin: Je n'ai pas de chiffres exacts, mais prenons par exemple des pays comme le Guatemala, le Salvador et le Sri Lanka, où le Canada a jugé mieux, pour des raisons humanitaires, de ne pas y renvoyer les ressortissants qui lui ont demandé refuge. Et pourtant le Canada est actuellement en train d'étudier les demandes de réfugiés d'un bon nombre de ces personnes. Nous n'allons pas les renvoyer, et cette décision peut être prolongée indéfiniment.

M. Schelew: Pour répondre à votre question, nous ne sommes même pas en mesure de faire les calculs estimatifs, parce que notre charge de travail est si petite et que nous n'avons pas facilement accès à tous les chiffres. C'est pourquoi nous ne connaissons pas la réponse à votre question. Il serait d'ailleurs risqué d'essayer de deviner.

M. Heap: Ma seconde question porte sur le processus. Est-ce que vous recommanderiez, par exemple, que tous les ressortissants du Guatemala ou du Salvador qui viennent au Canada pour demander—je ne sais pas si le mot «asile» est trop limitatif—mais qui disent aux autorités canadiennes qu'ils ont peur de retourner chez eux . . . Recommanderiez-vous que ces personnes soient automatiquement retirées du système des réfugiés selon leur pays d'origine?

M. Bossin: Nous étudions chaque cas individuellement. Nous voulons éviter que ces gens soient renvoyés dans des pays où ils deviendront des prisonniers de conscience, s'ils ne sont pas torturés ou exécutés. Je ne crois pas qu'Amnistie internationale puisse dire que tous les ressortissants de tel ou tel pays . . .

M. Schelew: Excusez-moi, je ne voudrais pas vous interrompre . . . Il nous est déjà arrivé de demander à des gouvernements de ne renvoyer personne, peu importe la situation. Pour l'instant, nous nous opposons officiellement à tout refoulement de réfugiés vers le Salvador et le Sri Lanka. Lorsque la

[*Texte*]

that anyone can be subject to indiscriminate violence even if they have had no political action, then perhaps there should be no refoulement. It is very rare that we do that. We have asked it for El Salvador. We have asked it for Guatemala. At one time we asked not only the Canadian government but all governments not to send back to Poland, although we later went on record saying we withdraw that recommendation because circumstances have changed in Poland so it is no longer necessary. We have asked the government right now to send no Palestinians back to Lebanon. It is very rare that we do that, but when the terror is so indiscriminate and we can have no guarantee that these people will not be subject to that terror, then we would ask that.

Mr. Heap: Would it be appropriate if a decision of that sort were made at a very early stage after the person's arrival by a member of the CEIC? I appreciate the comments you have made regarding having refugee status determined by CEIC staff, but at this point would it be appropriate, in your opinion, to have a CEIC staff person say this person should or should not be . . . to determine whether this person perhaps should not be in the refugee stream because he or she is from a country to which we do not refoule people?

Mr. Schelew: Perhaps we could deal with that, Mr. Heap, when we get to the role of the CEIC . . . We are going to deal with the appeal procedure next, and then we are going to deal with the role of the CEIC. Do you have any objection if we deal with it like that?

Mr. Heap: No, that is fine, thank you.

Mr. Schelew: We are going to develop a whole analysis. Perhaps we could go to the second part of our presentation, which is now dealing with the appeal level. Again, when we say "appeal", that may have a specific . . .

Mr. Oostrom: Pardon me. On the first one, in the third paragraph on page 2 it says:

> To preserve the non-adversial nature of the refugee hearing, the role of the CEIC at the initial level . . .

What do you mean by "the initial level"? If a person is coming in—I am not talking about the end country now—at the airport, someone has to see this person, whether or not he or she claims to be a refugee. Could that be, in your opinion, an immigration officer? Or should it already be an independent person at the initial level? I am not talking about the oral hearing yet—I understand there could be an independent person there, or a panel—but at that point in time.

Mr. Bossin: I think in the words in the paragraph you are referring to we were talking about the determination process; talking about the non-adversarial nature of the hearing. The point we wanted to make was that at the determination stage . . .

Mr. Oostrom: But sometimes it is already determined at point of entry. The person can claim . . . it is finally determined by the department, but they can at least make a claim.

[*Traduction*]

situation dans un pays est si dangereuse que n'importe qui peut être victime de discrimination, même sans avoir participé à des activités politiques, nous estimons qu'il ne devrait y avoir aucun refoulement vers ce pays. Il est assez rare que nous nous opposions de la sorte; nous l'avons fait pour le Salvador et pour le Guatemala. À une certaine époque, nous avions demandé non seulement au gouvernement canadien, mais à tous les autres gouvernements, de ne renvoyer personne en Pologne, bien que nous ayons plus tard retiré officiellement notre recommandation, car la situation en Pologne avait changé. Pour l'instant, nous demandons au gouvernement de ne renvoyer aucun Palestinien au Liban. Comme je l'ai dit, il est assez rare que nous procédions ainsi, mais lorsque la terreur est omniprésente et qu'on ne peut nous garantir que ces personnes n'en seront pas victimes, nous le demandons.

M. Heap: Serait-il convenable qu'une décision de ce genre soit prise par un employé de la CEIC très peu de temps après l'arrivée du demandeur? J'ai bien compris vos remarques concernant la responsabilité des employés de la CEIC de déterminer le statut de réfugié, mais croyez-vous qu'il revient à ces employés de décider si telle ou telle personne doit . . . s'il faut retirer telle ou telle personne du nombre de réfugiés parce qu'il s'agit d'un ressortissant d'un pays où nous ne refoulons personne?

M. Schelew: Monsieur Heap, peut-être pourrions-nous en discuter lorsque nous examinerons le rôle de la CEIC. Nous allons d'abord parler du processus d'appel, puis du rôle de la CEIC. Êtes-vous d'accord?

M. Heap: Oui, très bien, merci.

M. Schelew: Nous allons en faire une analyse approfondie. Passons maintenant à la deuxième partie de notre exposé, concernant les appels. Encore une fois, l'expression «appel» a un sens assez particulier . . .

M. Oostrom: Excusez-moi. Pour le premier, au troisième paragraphe de la page 2, vous dites:

> Afin de préserver l'aspect non contradictoire de l'audition du réfugié, le rôle de la CEIC au premier niveau . . .

Qu'entendez-vous par «au premier niveau»? La personne qui arrive à l'aéroport—et je ne parle pas de la destination ultime de cette personne—doit être accueillie par quelqu'un d'officiel, qu'elle ait demandé ou non le statut de réfugié. À votre avis, l'accueil officiel doit-il être fait par un agent de l'immigration ou par quelqu'un d'indépendant au premier niveau? Je ne vous parle pas encore de l'audition orale—je crois savoir qu'il pourrait y avoir une personne ou un jury indépendant à l'audition, mais je vous parle de l'arrivée.

M. Bossin: Dans le paragraphe que vous mentionnez, je crois qu'il est question du processus de reconnaissance du statut de réfugié et de la nature non contradictoire de l'audition. Nous voulions faire valoir qu'à l'étape de la détermination du statut . . .

M. Oostrom: Mais ce statut est parfois déjà déterminé au point d'entrée. La personne peut revendiquer le statut de réfugié . . . au bout du compte, c'est le ministère qui a le

[*Text*]

Mr. Schelew: Certainly. We are not that concerned about the initial procedure. You are talking about people who arrive at the airport?

Mr. Oostrom: Yes.

Mr. Schelew: Personally, if the government in its wisdom chooses to have an immigration officer or a customs officer there or a refugee officer, that is not really a matter that Amnesty would like to comment on. In other words, we have confidence in the discretion of the Canadian government to deal with it at that initial level.

• 1920

The Chairman: The concept of this level as it appears in our transcript I think is the first formal hearing where a decision can be made. I think that is what "first level" means. And now we are going to an appeal from that first decision. Okay?

Mr. Schelew: Thank you. Now when we use the word "appeal" we are not coming to this irrespective of lawyers, and the meaning of "appeal" has a very specific legal connotation. We are speaking in everyday parlance, meaning the right to have a second chance, another decision. We are asking for a centralized appeal in limited circumstances. And the reason we are asking for that . . . By the way, by implication, the first level is going to be decentralized, of course. Now, we feel there has to be coherency and consistency in the system throughout Canada. If you have decentralized appeals, then perhaps you could have sort of a jurisprudence developing in one area and not in the other. We know from our experience that there is no consistency in this country at this point in time regarding the Immigration Appeal Board, that some people get through in Vancouver who would not have gotten through in Montreal or Toronto, and vice versa. That concerns us as a national organization. We feel the way to correct that would be to have a centralized review that could check all the decentralized regional determination bodies and set the standards so it would be applicable to all of them.

Now, we say that with a qualification in our brief; we said we have no objections if it is in writing. Obviously you cannot bring everyone to Ottawa to appeal, physically. There is a precedent for that now, because we are told by our lawyers that the Federal Court of Canada is an appeal in law, in writing. Even though the lawyers get there and can argue, more often than not the judges have made up their minds on the basis of the written briefs. It is only if there is some compelling argument made that they change their minds. The Supreme Court of the United States, by the way, for the most part only deals with written arguments now in points of law. So there is a precedent for this to a certain extent in Canada, and it is certainly happening south of the border. Because of the complexities of this country, given its size, we feel that is another reason for saying it should be an in-writing appeal to a centralized authority on points of law.

[*Translation*]

dernier mot, mais la personne peut au moins présenter sa demande.

M. Schelew: Bien sûr. Ce n'est pas l'étape initiale qui nous intéresse. Vous parlez des gens qui arrivent à l'aéroport?

M. Oostrom: C'est ça.

M. Schelew: Si le gouvernement, dans toute sa sagesse, décide de nommer un agent de l'immigration, un agent des douanes ou un agent responsable des réfugiés à l'accueil des voyageurs, ce n'est pas une question qui intéresse vraiment Amnistie internationale. En d'autres termes, nous préférons laisser à la discrétion du gouvernement canadien l'accueil initial.

Le président: D'après notre transcription, le premier niveau en question est celui de la première audition formelle où une décision peut être prise. Je crois que c'est ce que vous entendez par «premier niveau». Et maintenant nous passons à l'appel de cette première décision. D'accord?

M. Schelew: Merci. Lorsqu'on parle d'appel, il ne faut pas faire abstraction des avocats, car cette expression a une connotation juridique très particulière. C'est une expression, en langage de tous les jours, qui signifie le droit à une seconde chance, à une nouvelle décision. Nous revendiquons un processus centralisé d'appel dans certaine circonstance, parce que . . . En passant, il est sous-entendu que le premier niveau est décentralisé. À notre avis, le système doit être uniforme à travers le Canada. Si les appels étaient décentralisés, il serait possible d'établir une jurisprudence dans une région particulière et non dans les autres. Nous savons d'expérience qu'à l'heure actuelle, il n'existe aucune uniformité au Canada relativement à la Commission d'appel de l'immigration et qu'il arrive que des gens soient admis à Vancouver, alors qu'ils ne l'auraient pas été à Montréal ou à Toronto, et vice-versa. En tant qu'organisme national, cela nous inquiète. La façon de corriger cette lacune, à notre avis, serait d'établir un processus centralisé d'examen qui vérifierait le travail de tous les organismes régionaux décentralisés de reconnaissance du statut de réfugié et qui établirait des normes qui s'appliqueraient à tous.

Cependant, nous émettons une réserve; dans notre mémoire, nous indiquons que nous ne nous opposons pas si c'est par écrit. Il est évident qu'on ne peut faire venir tous les intéressés à Ottawa pour les appels. Un précédent a maintenant été créé parce que nos avocats nous ont appris que la Cour fédérale du Canada entend par écrit les appels sur des questions de droit. Même si les avocats peuvent se rendre en personne pour plaider, très souvent, les juges ont déjà pris leur décision en fonction des dossiers. En fait, ils ne changent d'avis que lorsqu'un argument particulièrement puissant leur est présenté. D'ailleurs, la Cour suprême des États-Unis ne s'occupe généralement que de plaidoiries écrites relativement à des questions de droit. Donc, dans une certaine mesure, il existe un précédent à cet égard au Canada, et la situation n'est pas nouvelle au États-Unis non plus. Étant donné la complexité de notre pays, surtout compte tenu de son étendue, nous croyons

[*Texte*]

Now, what do you do if points of law are not in question? As you know, regrettably not all members of the legal profession are competent. People have come to us and we have learned that one reason why they were rejected is because the lawyer did such an incompetent job. We have been convinced that had they had better counsel they would not have had to come to us in the first place. Another reason why the system breaks down is because the translation is very poor, or the transcription.

So what would the appeal do? How could they decide this type of question as opposed to a point of law? We suggest that if that happens then the matter should be sent back for an oral hearing again before a differently constituted panel. Again, that is not a notion that is foreign to us, because the way it works now is that the Federal Court sends matters back to the Immigration Appeal Board, sometimes before the same panel, sometimes before a differently constituted panel.

So what we are saying is that we do not think the centralized review should try to second guess what went on when the legal representation was inadequate, when the interpretation was inadequate, or where there were questions of credibility, because they cannot make a decision either and they should send it back to have it done properly.

From a very practical point of view, we know there are groups in this country who are advocating an automatic right to appeal—again, before people. And we have practical reservations because we have no illusions about abuse and how it ruins the situation for legitimate claimants. We are convinced that we have to have a system that is expeditious to prevent this abuse. We are worried that if everyone has an automatic right to appeal again to a different panel then that could become protracted.

We feel this is sort of a compromise, in that if you do it in writing that can be expeditious; yet where it has to be before someone else again, then so be it, on the issues of representation, translation and credibility. So it is a compromise between those who are advocating a very narrow type of appeal and those who are advocating a very broad appeal. We are trying to meet all concerns and yet have something that works for the legitimate claimants, who are our concern.

Mr. Oostrom: Mr. Chairman, through you, would you eliminate that last step today, Mr. Schelew, whereby people could go to the Federal Court and points of law already discussed at the appeal level if there is . . . ?

[*Traduction*]

qu'il serait justifié d'instaurer une autorité centralisée qui entendrait les appels par écrit sur des questions de droit.

Que fait-on maintenant si le litige n'entoure pas des questions de droit? Comme vous le savez, malheureusement, ce ne sont pas tous les avocats qui sont compétents. Il nous est arrivé de recevoir des plaintes de gens dont la demande a été rejetée simplement parce que leur avocat avait mal fait son travail. Nous sommes persuadés que si ces personnes avaient bénéficié des services d'un avocat plus compétent, elles n'auraient jamais eu besoin de nos services. Une faille du système est la mauvaise qualité de la traduction ou de la transcription.

A quoi sert l'appel, à ce moment-là? Comment peut-on prendre une décision lorsque le problème est une traduction ou une transcription de mauvaise qualité, par opposition à une question litigieuse? À notre avis, lorsqu'une telle situation se présente, tout le dossier devrait être renvoyé au stade de l'audition orale devant un nouveau comité. Encore une fois, c'est une situation que nous connaissons bien, car, à l'heure actuelle, la Cour fédérale renvoie le dossier à la Commission d'appel de l'immigration, parfois devant les mêmes gens, parfois devant un groupe différent.

En fait, le processus d'examen centralisé ne devrait pas essayer de combler les lacunes causées par une mauvaise défense ou une interprétation médiocre, ou lorsqu'il y a des doutes sur la crédibilité des parties, parce qu'il ne sera pas plus possible de prendre une décision à ce moment-là et qu'il faudrait renvoyer le dossier afin que le travail soit refait convenablement.

D'un point de vue très pratique, nous savons qu'il existe des groupes, au Canada, qui revendiquent le droit automatique d'interjeter appel—encore une fois, devant un groupe de personnes. Nous avons quelques réserves d'ordre pratique à ce sujet, parce que nous sommes parfaitement conscients du fait qu'il y a des abus qui peuvent tout gâcher pour les personnes qui se servent légitimement du système. Nous sommes persuadés que l'adoption d'un système expéditif permettra d'éviter ce genre d'abus. Si l'on accordait automatiquement à tous le droit d'appel, le système accuserait de très longs retards.

A notre avis, ce serait une espèce de compromis, car il serait possible de présenter son appel par écrit, accélérant ainsi les choses, et lorsqu'il faudra absolument passer devant un autre comité pour des questions de représentation, de traduction ou de crédibilité, il sera aussi possible de le faire. Ce serait donc un juste milieu entre un système d'appel très restreint et un système d'appel très général. Nous essayons de répondre à tous les besoins, tout en établissant un système qui puisse satisfaire aux demandes légitimes, qui sont celles qui nous intéressent.

M. Oostrom: Monsieur le président, j'aimerais demander à M. Schelew s'il pense qu'il faudrait éliminer la dernière étape, celle de la Cour fédérale et de l'étude de questions de droit déjà étudiées au niveau de l'appel si . . . ?

[*Text*]

• 1925

Mr. Schelew: Well, in the Canadian tradition we did not think it proper for the Canadian section of Amnesty to eliminate the Federal Court. There is a very deep legal tradition in this country of judicial review and . . .

Mr. Oostrom: Yes.

Mr. Schelew: —I do not think it would be proper to try to eliminate that deep legal tradition here. So we did not actually speak on that point.

Mr. Oostrom: No, but you mentioned that there was a second level for the points of law already considered.

Mr. Schelew: Right—which happens now, by the way. The Immigration Appeal Board, as you know, deals with points of law and you can still go to the Federal Court from the Immigration Appeal Board.

Mr. Oostrom: Only on points of law.

Mr. Schelew: Right. Only on points of law. In our model we did not deal with the Federal Court because we are just not prepared to recommend that this right be taken away, given our legal traditions here.

The Chairman: Level two?

Mr. Schelew: Yes, level two, but also I was going to speak about the decision-makers. Whatever system works, if we have a good procedure we have good decision-makers. You need both. You can give a refugee the best procedure protection possible but if the decision-makers are not competent and well trained you are still going to have miscarriages of justice. I regret to say that in the past we have had to intervene not only because of incompetent lawyers and breakdown in process, but because we felt the decision makers were not competent in certain situations. We feel people should be chosen on a basis other than patronage, that it should be people who have demonstrated ability in the refugee field and we also feel that a credible NGO should be consulted before appointments are made. That, too, is a tradition in this country in terms of the federal government, I am told, which consults the Canadian Bar Association when they appoint certain judges. So again this is not a foreign notion. We would like that extended to this area because of what is at stake here. We are not talking about a matter in small claims court; we are talking about the life, liberty and security of person and I feel we have to have the best possible decision-makers as well.

One other point, if I may, they should be independent of the commission and the Department of External Affairs. I realize that has already been done, but we just want to reiterate that because we are worried that perhaps non-refugee humanitarian criteria might be applied, like immigration considerations and External Affairs considerations, and they are simply not relevant in this context. So they should be people

[*Translation*]

M. Schelew: Eh bien, nous n'avons pas jugé bon que le bureau canadien d'Amnistie internationale élimine la Cour fédérale. Vous avez, au Canada, une tradition juridique très importante qui consiste à mener un examen judiciaire et . . .

M. Oostrom: Oui.

M. Schelew: . . . ce serait une mauvaise idée que d'essayer de l'éliminer. C'est pourquoi nous n'en avons pas discuté.

M. Oostrom: Peut-être pas, mais vous avez mentionné qu'il existait un second niveau pour les questions de droit qui avaient déjà été étudiées.

M. Schelew: C'est ça—c'est un niveau qui existe en fait à l'heure actuelle. Comme vous le savez, la Commission d'appel de l'immigration étudie les questions de droit, et il est toujours possible de passer de la commission à la Cour fédérale.

M. Oostrom: Mais seulement pour des questions de droit.

M. Schelew: C'est ça. Dans notre modèle, nous n'avons pas parlé de la Cour fédérale parce que nous ne sommes pas disposés à recommander que ce droit soit retiré, étant donné les traditions juridiques du Canada.

Le président: Le deuxième niveau?

M. Schelew: C'est ça, le deuxième niveau, mais je voulais également parler de ceux qui prennent les décisions. Peu importe le système, s'il est bon, les preneurs de décisions sont également bons. Les deux sont nécessaires. Le réfugié peut bénéficier de la meilleure protection possible en vertu du système, mais si les preneurs de décisions sont incompétents et mal formés, il y aura toujours des erreurs fondamentales de justice. Je suis au regret d'avouer que, par le passé, nous avons eu à intervenir non seulement à cause d'avocats incompétents et d'erreurs de procédure, mais aussi parce que nous étions d'avis que les preneurs de décisions n'étaient pas en mesure de juger certaines situations. Nous croyons que ces personnes devraient être nommées autrement que par voie de patronage et qu'elles devraient avoir démontré leurs compétences dans le domaine des réfugiés. Par ailleurs, nous croyons qu'il faudrait consulter un organisme non gouvernemental respecté avant de procéder à ces nominations. Il s'agit, là aussi, d'une tradition canadienne, car semble-t-il que le gouvernement fédéral consulte l'Association du barreau canadien avant de nommer certains juges. Ce n'est donc pas une question étrangère à vos us et coutumes. Nous voudrions que cette pratique de consultation soit également utilisée dans ce domaine à cause de son importance. Il ne s'agit pas d'une petite affaire intéressant la cour des petites créances, il s'agit plutôt de protéger la vie, la liberté et la sécurité de ces personnes, et c'est pourquoi j'estime qu'il nous faut les meilleurs décideurs possible.

Un autre élément important, si vous me le permettez: ces personnes ne devraient relever ni de la commission ni du ministère des Affaires extérieures. Je sais que c'est déjà le cas, mais nous tenions à le répéter, car nous craignons que des critères humanitaires qui ne touchent pas le statut de réfugié soient appliqués, comme des questions d'immigration et d'affaires extérieures qui n'ont absolument rien à voir dans ce

[*Texte*]

drawn from the community at large who have demonstrated expertise.

The Chairman: Can I just follow up on that? I guess it is a curiosity question, but you are in the business of making decisions . . .

Mr. Schelew: Of course.

The Chairman: —as to which cases you really do take on versus, I presume, a great number you do not.

Mr. Schelew: We reject many more than we take on.

The Chairman: That was my suggestion.

Mr. Schelew: Sure.

The Chairman: Thank you. I am curious about how Amnesty International chooses its people to make those decisions and how they choose the people to make those country decisions. What is your process and who is involved when you recommend to the government that we do not return people to Sri Lanka or Poland for a length of time?

Mr. Schelew: Sure. We have a broad consultation process. Again, we have a hierarchy where we have the refugee co-ordinator who has to report to the executive level responsible. In other words, every time we intervene it is the executive that is intervening. It is at that high level, because we take this very seriously. It is a very serious thing to be . . .

The Chairman: How is the executive chosen? Is it an elected process . . .

Mr. Schelew: We are elected.

The Chairman: The membership?

Mr. Schelew: Yes, we are elected now. But before, for instance, we would make a decision, Michael and I—we are not experts on every country, that goes without saying—although we can analyse facts we insist on interviewing every claimant in this country. If we cannot interview a claimant, we will not take up the case, because credibility is essential in this game and we have to ensure we are not having the wool pulled over our eyes. So we interview everyone personally and we are taught to do credibility checks.

Now, when it comes to facts, if we do not have them we consult our country co-ordinator in Canada. We have a whole co-ordination system—I do not know, about 40 people now who are specialized in certain countries. We draw them into the decision making process and we say: Here is the set of facts; we are satisfied the person is credible, what do you think would happen to this person if he were sent back? Now, if they can tell us, fine. We will intervene if they feel this person would be subjected to arbitrary detention, torture or execution. However, regrettably, in Canada we do not always have all the expertise either. So what we have to do on occasion is to go to London to our research department and we just say that we simply do not have the expertise to make a decision. Can you help us? And then we deal with our researchers, whose full-

[*Traduction*]

contexte. Il faudra donc que les preneurs de décisions soient des personnes compétentes choisies directement dans la collectivité.

Le président: J'aimerais vous poser une question à ce sujet. C'est plutôt par curiosité, mais vous avez vous-mêmes des décisions à prendre . . .

M. Schelew: Bien entendu.

Le président: . . . quant aux dossiers que vous acceptez et à ceux, beaucoup plus nombreux, je présume, que vous refusez.

M. Schelew: Nous en rejetons beaucoup plus que nous n'en acceptons.

Le président: C'est ce que je voulais dire.

M. Schelew: Bien sûr.

Le président: Merci. Comment Amnistie internationale choisit-elle les personnes qui prennent ce genre de décisions et celles qui prennent des décisions au sujet des différents pays? Comment procédez-vous et qui fait la recommandation au gouvernement d'interdire pendant un certain temps les refoulements vers le Sri Lanka ou la Pologne?

M. Schelew: D'accord. Nous avons un processus très étendu de consultation. Nous avons établi une hiérarchie en vertu de laquelle le coordonnateur des réfugiés doit présenter chaque situation au niveau exécutif pertinent. En d'autres termes, chaque fois que nous intervenons, c'est vraiment l'exécutif qui intervient, car nous prenons ces situations très au sérieux. C'est très grave que d'être . . .

Le président: Comment l'exécutif est-il choisi? Est-ce par élection . . .

M. Schelew: Nous sommes élus.

Le président: Par les membres?

M. Schelew: Oui, nous sommes élus à l'heure actuelle. Il est évident que, même si nous pouvons analyser les faits, ni Michael ni moi ne sommes experts de la situation de chaque pays. C'est pourquoi nous insistons pour discuter personnellement au Canada avec chaque requérant. Si c'est impossible, nous n'acceptons pas son dossier, car notre crédibilité est primordiale si nous voulons être utiles, et nous devons nous assurer de ne pas nous faire jouer de tours. C'est pourquoi nous discutons personnellement avec tous les candidats et nous vérifions leurs histoires.

Quant aux faits, si nous ne les avons pas à notre disposition, nous consultons le coordonnateur du pays en question au Canada. Nous avons tout un système de coordination qui comprend une quarantaine de spécialistes de divers pays. Ces spécialistes participent à la prise de décision, car nous leur présentons les faits en leur disant que nous sommes convaincus que la personne dit la vérité, et nous leur demandons ce qui lui arriverait si on la renvoyait dans son pays. S'ils peuvent nous répondre, tant mieux. S'ils estiment que la personne serait soumise à un emprisonnement arbitraire, à la torture, ou même serait exécutée, nous intervenons. Malheureusement, au Canada, nous n'avons pas toujours toutes les données à notre disposition. À ce moment-là, nous sommes obligés d'aller à Londres consulter notre service de recherche pour demander

[*Text*]

time job it is and who are really experts on these countries. They can check facts for us and they can also tell us whether they think it is worthy of intervention.

• 1930

That happens. Many times we have to telex back and forth—it is more often than not more than two or three telexes—before we can figure out where we stand on these issues. It is an agonizing decision in many cases whether we are going to intervene or not because it is a difficult decision.

The Chairman: But your locally appointed people or elected people do the interviewing and they decide. I guess credibility means that this person says they belong to a particular religious group, that they really are from a certain country, and they claim that if they were to go back they would be persecuted. You determine whether they are telling the truth about their religion and the fact they are from the country and so on, and when you are satisfied on that basis you go to your researchers in London to find out whether or not someone with that kind of a background, that religion and so on, would indeed be persecuted.

Mr. Schelew: That is right.

The Chairman: What are the sources of your information for those researchers in London? Let me put it in context for you. We had testimony on Tuesday and at least one of the two groups, and maybe both, indicated they had concerns about our system's capability to acquire accurate information in countries abroad about what indeed would happen. You obviously have faith in your system, and we would like to know as much as we can about that system because it lies at the core of decisions these people are going to have to make. They need information on those host countries that they can count on, that is accurate. How do you do it? Can you share that with us?

Mr. Schelew: Of course we can. Sure. First, in terms of our standard of proof, we will not take up a case unless we have two independent sources confirming facts, which is higher than a court of law in Ontario. If a judge is satisfied after a person testifies before him that the person is credible then sometimes on that evidence alone these allegations will be elevated to fact. We do not work that way.

We have to have two independent sources. I say independent; if two members of a family say the same thing that is not an independent source. It would have to be a member of a family and maybe a cell mate who saw that person in prison or maybe a journalist. When we get two independent sources that becomes a fact.

In terms of who are our sources, ironically this may be a contradiction but Amnesty is often let into these countries to do fact-finding missions, even though governments know we are probably going to end up criticizing them. So we send our own people in and we have certain standards. If we are going to interview prisoners they have to be interviewed in the

[*Translation*]

de l'aide. Nous discutons avec nos recherchistes, qui travaillent à plein temps pour obtenir ce genre de renseignements et qui sont en fait les véritables experts sur ces pays. Ce sont les recherchistes qui peuvent vérifier nos données et nous dire si nous devrions intervenir ou non.

Ça arrive. Nous sommes souvent obligés de communiquer par télex—à coup de deux ou trois télex, sinon plus—avant de pouvoir déterminer notre position sur une question particulière. Il est extrêmement difficile, dans bien des cas, de décider si l'on va intervenir ou non, car la situation est tellement délicate.

Le président: Mais ce sont les personnes que vous nommez ou que vous élisez localement qui font les entrevues et qui prennent les décisions. Si je vous ai bien compris, voilà ce que vous voulez dire par crédibilité: quelqu'un vient vous voir, vous dit qu'il appartient à un groupe religieux particulier, qu'il vient de tel ou tel pays et qu'il sera persécuté s'il y retourne. Vous vérifiez alors s'il a dit la vérité au sujet de sa religion, de son pays d'origine, etc., puis, lorsque tout est confirmé, vous allez voir vos recherchistes à Londres, pour voir si quelqu'un dans cette situation pourrait effectivement être persécuté.

M. Schelew: C'est bien ça.

Le président: Quelles sont les sources d'information des recherchistes à Londres? Je vais vous donner un exemple. Mardi dernier, nous avons entendu deux groupes de témoins, dont au moins un, sinon les deux, a exprimé des doutes sur la capacité de notre système d'obtenir des données précises de pays étrangers sur ce qui arriverait effectivement. Vous semblez avoir confiance en votre système, et nous voudrions en connaître autant que possible, puisqu'il est à la base des décisions que prendront vos gens. Ils ont besoin d'avoir des renseignements fiables sur les pays hôtes. Comment faites-vous? Pouvez-vous nous en parler?

M. Schelew: Bien sûr. Tout d'abord, au niveau de la preuve, nous n'acceptons aucun cas à moins de pouvoir faire confirmer les faits par deux sources indépendantes, ce qui est plus exigeant qu'un tribunal ontarien. Si un juge est convaincu que le témoin dit la vérité, son simple témoignage peut transformer ces allégations en faits. Ce n'est pas notre façon de procéder.

Il nous faut absolument deux sources indépendantes. Et je dis bien indépendantes; si deux membres d'une même famille disent la même chose, ce n'est pas une source indépendante. Il faudrait que ce soit un membre d'une famille et peut-être son compagnon de cellule, qui peut attester de son emprisonnement, ou encore un journaliste. Lorsque deux sources indépendantes disent la même chose, cela devient un fait.

En ce qui concerne les sources elles-mêmes, cela peut sembler être une contradiction, mais *Amnistie* est souvent admise dans ces pays en missions d'exploration, même lorsque les gouvernements en question savent que nous allons sans doute les critiquer. Nous envoyons donc nos propres gens et nous avons des critères à respecter. Lorsque nous discutons

[*Texte*]

absence of prison officials because it is not going to be a good interview if they know the officials are hearing what they are saying about what happened to them.

We also have very close links with the NGOs on the ground. For instance, it is no secret that the Catholic Church in many countries is a very important source of information for us. Journalists are important sources. Refugees: Amnesty just sent a mission to Pakistan to interview Afghan refugees so we could find out what is going on in Afghanistan using credibility checks again and two sources.

Sometimes we find out information by just reading things in the newspaper. Journalists can report an arrest. In Chile you can pick up a newspaper and they will report who was arrested if we want to get that confirmed. But that is only one source. We would never make a decision on the basis of one newspaper report either; it still would have to be two.

We in the sections, Canada, often send raw information—so it is called—to London. We will hear a story from a refugee claimant and we will send it on and they can do their own checking.

Mr. Bossin: I think the other point to make is that at the International Secretariat there is a full-time research department and research is one of the most important components of that office. I do not know how many researchers are now working there.

Mr. Schelew: There are 180 people in the secretariat. There are about 40 to 50 researchers.

Mr. Bossin: Yes, and that is all they do. That is their full-time job. So it is a wonderful resource of information.

I know that one of the things Rabbi Plaut recommended for any redetermination process here was a much-expanded research department. Although we do not mention that in our brief, I think everyone who is involved in refugees would endorse that idea.

The Chairman: Are those people doing case research or country research or a combination of both?

Mr. Bossin: A bit of both.

The Chairman: How accessible is your information base to something like the board recommended by Rabbi Plaut? If they had had a research division and wanted to access information from Amnesty International about country situations, do you make it available?

• 1935

Mr. Schelew: Yes, we do. As a matter of fact, the Refugee Status Advisory Committee is on our mailing list. They have

[*Traduction*]

avec les prisonniers, il faut que les gardiens sortent de la pièce, autrement l'entrevue ne sera pas spontanée, car les prisonniers craindront que les gardiens n'écoutent le récit de leur emprisonnement.

Nous avons également des liens très étroits avec les ONG à la base. Par exemple, vous n'êtes pas sans savoir que l'Église catholique de bien des pays constitue une source d'information très importante pour *Amnistie*, comme les journalistes. Quant aux réfugiés, *Amnistie* vient d'envoyer une mission au Pakistan pour discuter avec des réfugiés afghans afin de déterminer ce qui se passe en Afghanistan. Là encore, nous vérifions les histoires des réfugiés à l'aide de deux sources.

Il arrive parfois que nous obtenions des renseignements en lisant simplement les journaux. Les journalistes peuvent rédiger des articles sur des arrestations. Au Chili, on peut confirmer des listes d'arrestations grâce aux journaux. Mais, encore une fois, il ne s'agit que d'une seule source. Nous ne prendrions jamais une décision en fonction d'un seul article de journal; il faudrait que deux journaux séparés confirment les faits.

Dans les régions, c'est-à-dire au Canada, nous envoyons souvent des renseignements bruts—c'est ainsi que nous les appelons—à Londres. Nous entendrons l'histoire d'un réfugié avant de l'envoyer à Londres pour que les vérifications de rigueur soient effectuées.

M. Bossin: Il faudrait également souligner qu'au secrétariat international, il existe un service de recherche à temps plein. Le travail de recherche est un des éléments les plus importants du travail de ce bureau. Je ne sais pas combien ils ont de recherchistes à l'heure actuelle.

M. Schelew: Le secrétariat compte 180 personnes, dont 40 à 50 recherchistes.

M. Bossin: C'est ça, et c'est tout ce qu'ils font. Ils font de la recherche à temps plein. C'est une excellente source d'information pour nous.

Une des recommandations du rabbin Plaut pour le processus de reconnaissance du statut de réfugié concernait un élargissement considérable du service de recherche. Bien que nous n'en parlions pas dans notre mémoire, je pense bien que tous ceux qui travaillent avec des réfugiés appuieraient cette recommandation.

Le président: Les recherchistes font-ils de la recherche pour les cas individuels, pour les différents pays, ou un peu des deux?

M. Bossin: Un peu des deux.

Le président: Dans quelle mesure votre banque d'information est-elle accessible à un organisme comme le conseil que recommande le rabbin Plaut? Si ce conseil avait un service de recherche qui voulait obtenir des renseignements d'*Amnistie internationale* au sujet de la situation de certains pays, y aurait-il accès?

M. Schelew: Oui. En fait, le Comité consultatif du statut des réfugiés est inscrit sur notre liste de distribution. Il y a deux

[*Text*]

two categories: they have a list where they have asked us to supply them our latest information on a list of countries, and they get everything we have that is external; and then there are certain countries where it is not on the list, but they ask for our information over the last 12 months on a country. We also supply External Affairs with our information. So our information is readily accessible.

The Chairman: Can I dig further? On the comments about the information available through External Affairs, at least one set of witnesses were not complimentary—not terrible, but not particularly complimentary. Do you have a view about the quality of information that is available to the current body? Do you think our Refugee Status Advisory Committee, which gathers its information from you and External and so on, is in possession of pretty good information, or does that information somehow get changed or biased or dropped?

Mr. Schelew: We do have a view on that. We have gone on record saying that we have a Department of External Affairs, these are our officials, and they are trained to do their job; they are not trained in human rights information gathering. That does not mean they do not do it well. A lot of that depends on individual motivation and individual digging. We have seen some reports from External that we thought were very well done. We have seen other reports from External where quite frankly our eyebrows were raised. So we would not say do not rely on your own reports; what we have said is please consult a multitude of sources before you come to any conclusions. Read your own reports, but please look at Amnesty material, please look at church material, please look at material from the UN. Once you have had an amalgam of sources, we think you would be in a better position to make a decision as opposed to relying exclusively on the Department of External Affairs.

The Chairman: Get it from two sources before it becomes fact.

Mr. Schelew: Please, please. Maybe even three.

The Chairman: Mr. Edwards.

Mr. Edwards: I found the chairman's line of questioning very, very interesting. I do not want to unduly put you on the spot, but I would like you to be specific as to whether you think the quality of information coming from External Affairs in Pretoria is accurate.

Mr. Schelew: I have not seen their information, so I am not capable of commenting. What we do with External is we have a government policy procedure, and we meet with various . . . External is a huge bureaucracy and is divided into various desks. We meet, for instance, with the Asia and South Asia desk or we meet with the western hemisphere desk and go over

[*Translation*]

catégories de renseignements: il y a une liste où on nous demande les renseignements les plus récents sur certains pays, et nous envoyons tout ce que nous avons d'externe; puis il y a certains pays qui ne font pas partie de la liste, mais au sujet desquels on nous demande tous les renseignements disponibles depuis les 12 derniers mois. Nous communiquons également nos renseignements au ministère des Affaires extérieures. Comme vous le voyez, notre banque de renseignements est très accessible.

Le président: Pourrions-nous aller plus loin? Au moins un groupe de témoins a refusé de lancer des fleurs au ministère des Affaires extérieures au sujet de son service d'information—ils ne l'ont pas critiqué terriblement, mais sans le louanger outre mesure. Que pensez-vous de la qualité de l'information actuellement disponible? Croyez-vous que notre Comité consultatif du statut des réfugiés, qui obtient ses renseignements d'Amnistie et des Affaires extérieures, etc., obtient des renseignements acceptables, ou pensez-vous que ces renseignements sont modifiés, faussées ou carrément éliminés en cours de route?

M. Schelew: Nous avons quelques idées là-dessus. Nous avons déjà déclaré publiquement que les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures sont formés pour accomplir leurs tâches, mais pas pour rassembler des données sur les droits de la personne. Cela ne veut pas dire qu'ils le fassent mal. La qualité de ces renseignements dépend en bonne partie de la motivation et du travail de chacun. Nous avons vu quelques rapports émanant des Affaires extérieures qui, à notre avis, étaient excellents. Par contre, nous en avons vu d'autres qui nous ont franchement étonnés. Nous ne sommes pas en train de dire au ministère des Affaires extérieures de ne pas compter sur ses propres rapports, mais bien de consulter diverses sources avant de tirer des conclusions. Nous ne lui déconseillons pas de lire ses propres rapports, mais nous lui recommandons également de lire les documents d'Amnistie internationale, des documents des Églises, ainsi que des rapports des Nations Unies. Une fois qu'il aura consulté diverses sources, nous croyons que le ministère sera plus en mesure de prendre des décisions que s'il se fiait exclusivement aux renseignements rassemblés par son propre personnel.

Le président: Donc, confirmez les faits auprès de deux sources.

M. Schelew: Justement, justement. Peut-être même trois sources.

Le président: Monsieur Edwards.

M. Edwards: J'ai trouvé les questions du président particulièrement intéressantes. Je ne voudrais pas vous acculer au mur, mais j'aimerais que vous nous disiez si vous croyez que les renseignements émanant de notre bureau des Affaires extérieures à Pretoria sont précis.

M. Schelew: N'ayant pas vu ces renseignements, je ne puis vous répondre. Une politique gouvernementale régit nos rapports avec le ministère, de sorte que nous rencontrons divers . . . Le ministère des Affaires extérieures est une énorme bureaucratie divisée en bureaux. Par exemple, nous rencontrons le représentant du bureau de l'Asie ou de l'Asie du Sud,

[*Texte*]

our perception of the human rights concerns in the country and ask them if that agrees with their perception. Happily, more often than not it does; but surprisingly, sometimes they have a totally different view. That is when we have an interesting dialogue. So to answer your question, I really have not been privy to their internal reports, so I cannot comment.

Mr. Edwards: Have they ever brought you around to their view of a situation in a given area?

Mr. Schelew: Yes. We make mistakes; we are human beings too. I remember doing a case with Scott Mullen, a person for whom I have a great respect, who was in charge of the Nairobi office, the immigration program. As you know, Kenya services all of East Africa—Uganda, Tanzania, the Sudan—so you can imagine his workload. I got myself involved in the case. We all know the road to hell is paved with the best of intentions; I believe this was true. I have worked with Scott Mullen on other cases that he has put through for us on the basis of our representations, and he came back to me and said: Michael, I am surprised to see you on this case; did you know . . . ? And he went A, B, C, D. Well, I almost died. I said let me think about this. I started checking it all again, and I realized I was on a bad case. So I came back and said thank you very much, I am very sorry I wasted your time; I am withdrawing from this case. So sure it happens. Fortunately, it does not happen that often; if it does, maybe I should step down. But it can happen; it has happened, and we will withdraw. There is no question about that.

Mr. Edwards: Thank you.

Mr. Schelew: Perhaps we will go to the role of the CEIC.

Mr. Bossin: This is answering the question you asked earlier. Again, in terms of our brief and our presentation when we talk about the role of the immigration commission, we have addressed their role, first of all, at the hearing level. As Rabbi Plaut advocates, we also advocate a non-adversarial process. As we see it, the idea of the refugee hearing is to elicit information, to elicit facts, to try to find out what happened to this person and why. To make an atmosphere conducive to that information coming out, we think you have to try to create an atmosphere where all the parties are working together to get that information out.

• 1940

An adversarial process does not, in our opinion, create an atmosphere where a person feels comfortable in telling everything. One must question what the idea of the hearing is. The idea is to get the information out and make it as open and

[*Traduction*]

ou encore le représentant du bureau de l'hémisphère occidental, et nous discutons avec eux de la situation des droits de la personne dans le pays en question et nous leur demandons si notre interprétation concorde avec la leur. Heureusement, la plupart du temps, ils sont d'accord avec nous; mais il arrive, à notre grand étonnement, qu'ils aient des idées tout à fait contraires aux nôtres. C'est à ce moment-là que la discussion devient particulièrement intéressante. Donc, pour répondre à votre question, je n'ai pas lu les rapports internes en question et je ne peux donc pas en discuter.

M. Edwards: Ont-ils jamais réussi à vous convertir à leur perception d'une situation particulière?

M. Schelew: Bien sûr. Il nous arrive de faire des erreurs, car, après tout, nous ne sommes que des êtres humains. Je me souviens d'un cas auquel je travaillais avec Scott Mullen, une personne que je respecte énormément, et qui était responsable du programme d'immigration au bureau de Nairobi. Comme vous le savez, le Kenya dessert toute l'Afrique orientale—c'est-à-dire l'Ouganda, la Tanzanie, le Soudan—alors, vous pouvez vous imaginer la charge de travail de M. Mullen. Je me suis intéressé à ce dossier particulier. On dit que la route de l'enfer est pavée de bonnes intentions, et je crois que c'est vrai. J'avais déjà travaillé avec Scott Mullen à d'autres dossiers qu'il a réussi à faire accepter grâce aux preuves que nous avions fournies. Mais cette fois, il m'a dit: Michael, je suis étonné que tu t'intéresses à cette affaire. Savais-tu telle et telle et telle chose? Puis il m'a raconté toute l'histoire. J'ai failli en perdre connaissance. Je lui ai demandé de me laisser y réfléchir, puis j'ai revérifié tous les faits à nouveau et je me suis rendu compte que ce n'était pas un bon dossier. Je l'ai remercié en m'excusant de lui avoir fait perdre son temps et je lui ai annoncé que je me retirais de l'affaire. Comme vous voyez, ça arrive, mais, heureusement, pas souvent. S'il fallait que ça arrive souvent, je devrais peut-être songer à démissionner. Mais ça arrive, et nous nous retirons toujours à ce moment-là.

M. Edwards: Merci.

M. Schelew: Nous pourrions peut-être maintenant parler du rôle de la CEIC.

M. Bossin: Ceci répondra à votre question de tout à l'heure. Je vous rappelle que dans notre mémoire et notre exposé, lorsque nous discutons du rôle de la Commission de l'immigration, c'est d'abord et avant tout du niveau de l'audition que nous parlons. Comme le rabbin Plaut, nous recommandons également un processus non contradictoire. D'après nous, l'audition du réfugié a pour but d'obtenir des renseignements, de rassembler les faits, afin d'essayer de comprendre ce qui est arrivé à cette personne et pourquoi. Afin de favoriser la communication de ces renseignements, il faut essayer de créer une atmosphère telle que tout le monde travaille en collaboration.

A notre avis, le processus contradictoire n'encourage pas le réfugié à tout raconter. Il ne faut pas perdre de vue le but premier de l'audience, qui est d'obtenir les renseignements voulus et d'encourager les réfugiés à raconter dans tous les détails ce qui leur est arrivé dans leur pays d'origine.

[*Text*]

easy as possible for people to explain fully what happened to them in their countries.

There may be situations where the immigration commission has information or evidence that is relevant. It may know, for example, that this person was convicted of a serious offence in his or her country, and that may very well be why they are claiming to be a refugee. Our submission on that is simply that if and when the CEIC does have relevant information, the claimants have an ample opportunity to . . . proper notice that the CEIC is going to introduce this evidence and ample opportunity to respond to it. There have been cases where claimants have been surprised by evidence at refugee examinations and the Federal Court has ruled that is not fair. So really what we are advocating is simply that this sense of fairness exist in the hearing.

Rabbi Plaut talks about a "refugee officer" and describes the refugee officer as being a liaison between the refugee board and the CEIC. Part of his description of the responsibilities of the refugee officer suggests that the refugee officer is also a liaison between the refugee claimant and the whole determination process. We think that is a very laudable role to play, and a very important role to play.

The refugee officer could assist refugee claimants in directing the person to counsel, directing the person to applicable and available social services, helping people to get work authorizations; any number of things that happen throughout the process. Right now all those people go time and time and time again to immigration officers who have other things to concern themselves with. We think that role could be very effectively played by someone specifically there to do all of that. It would probably make the system work more efficiently.

Rabbi Plaut recommends that the refugee officer have certain other responsibilities. We take issue with those, simply because for the refugee officer to be a good facilitator, to be a good liaison between the refugee claimant and the process, the officer must be perceived as being impartial, not a member of the board who decides the future of this person and not a member of the immigration commission responsible for such things as detention and removal.

Rabbi Plaut recommends that the refugee officer, for example, recommend where enforcement action is necessary. The refugee officer will make submissions at detention reviews, will determine inadmissible claims. In our opinion that creates a certain partiality, or at least a perception that that person may not be on his or her side. I think it diminishes the effectiveness of the refugee officer's role as a liaison, as a helper; as someone who can assist the person through the process.

Just to reiterate, we think that is the refugee officer's most important function. When you get the refugee officer doing things the Refugee Board or the immigration commission is best suited for, it just takes away from the effectiveness of the officer in those other roles. In response to the Plaut report, we

[*Translation*]

Il peut arriver que la Commission de l'immigration ait des renseignements ou des preuves d'importance. Par exemple, elle peut découvrir que l'intéressé a été condamné pour un crime grave dans son pays et que c'est pour cela qu'il demande le statut de réfugié. À notre avis, lorsque la CEIC obtient des renseignements pertinents, les requérants doivent avoir amplement de temps pour . . . Il faut que la CEIC fasse savoir formellement qu'elle se servira de ces preuves et que le demandeur aura le temps nécessaire pour y répondre. Il y a eu des cas où des requérants ont été pris par surprise lors d'examens du statut de réfugié et la Cour fédérale a décidé que c'était injuste. En fait, nous recommandons simplement que l'esprit d'équité règne au cours des audiences.

Le rabbin Plaut parle d'un «agent chargé des réfugiés» et le décrit comme étant le responsable de la liaison entre l'Office des réfugiés et la CEIC. Il décrit en partie les responsabilités de l'agent chargé des réfugiés en disant qu'il doit également assurer la liaison entre le réfugié et tout le système. À notre avis, il s'agit d'un rôle très louable et très important.

L'agent chargé des réfugiés pourrait aider ces derniers en les mettant en rapport avec des avocats et avec les services sociaux pertinents, en les aidant à obtenir des permis de travail et en les aidant à franchir toutes sortes de petits obstacles à travers le système. À l'heure actuelle, les réfugiés font la navette entre divers agents d'immigration qui ont d'autres chats à fouetter. Nous croyons que ce rôle pourrait être parfaitement rempli par quelqu'un qui ne serait là que pour cela. La présence de cet agent rendrait sûrement le système beaucoup plus efficace.

Le rabbin Plaut recommande que l'agent chargé des réfugiés ait certaines autres responsabilités. Nous nous y opposons pour la simple et bonne raison que si cet agent doit être un bon intermédiaire, et assurer une bonne liaison entre le réfugié et le système, il doit être perçu comme étant impartial et non pas comme un membre du conseil qui décidera de l'avenir du réfugié, ni un membre de la Commission de l'immigration chargé de la détention ou de l'expulsion.

Le rabbin Plaut recommande, entre autres, que l'agent chargé des réfugiés fasse des recommandations en matière de détention. L'agent ferait un rapport dans le cadre de l'examen de la détention du réfugié et prendrait des décisions relativement aux demandes irrecevables. À notre avis, cela crée une certaine partialité ou pourrait porter à croire que l'agent ne défend pas nécessairement les intérêts du réfugié. Je crois que cela diminuerait l'efficacité du rôle de l'agent chargé des réfugiés comme élément de liaison, comme personne ressource et comme quelqu'un qui peut aider le réfugié à franchir les étapes du système.

Au risque de nous répéter, nous croyons que c'est là la fonction la plus importante de l'agent chargé des réfugiés. Si on l'oblige à accomplir des tâches que l'Office des réfugiés ou la Commission de l'immigration peuvent faire mieux que lui, on nuit à son efficacité pour le reste de son travail. En réponse au rapport Plaut, nous recommandons que le rôle de l'agent

[*Texte*]

would be recommending that the refugee officer's role be more limited to the kind of things we have described.

The Chairman: There is a concern in Canada about admitting terrorists. Frequently society's only protection against terrorist groups is infiltration; it is the basic method of gathering information. The dilemma that appears for the board or whatever is the degree of public exposure of the information in those kinds of cases—very narrow. I hear what you are saying and I know that Canadians will not have any trouble with public disclosure that the board believes that this person has a criminal charge in his own country or similar information.

• 1945

From your experience as a human rights group, how do you handle the very narrow situation where infiltration is the method of information gathering? We are in the very difficult situation in which those sources need to be protected and yet society needs to be protected. Do you have advice for us on it?

Mr. Schelew: In terms of our mandate, these people use violence. They will be subject to criminal law and they are not really refugees per se. So you would not see us intervening unless they are going to be subjected to torture or to the death penalty.

Now in terms of your concern about sources, although Amnesty is an organization, we protect our sources too. We cannot divulge where we get certain information because the lives of people providing us with the information would be in danger. So it is a balancing test.

Again, in the United States when there is sensitive information there is a review before Federal Court judges who decide what has to be placed, what can be allowed, what a lawyer can have to make his or her case and what has to remain protected. In those situations, maybe a judge should be the one exercising discretion on what could be released and not the Minister or not the department. Again, it is just a suggestion and I do not think it would be an Amnesty International comment; this type of thing is really not the type of thing we should be commenting on.

The Chairman: I find it helpful because it is the dilemma that sits in this whole area.

Mr. Bossin: I think, as Michael says, you have to strive to find a balance somewhere and to try to find some mechanism to determine what is too sensitive to let out and yet what is necessary to make a fair process for the person who is concerned and to give him or her some opportunity to respond.

Mr. Schelew: What would be wrong with saying what has been said but not telling who said it? To me it would be fair because the lawyer would have the ability to speak to it. Is it

[*Traduction*]

chargé des réfugiés soit restreint aux activités que nous avons mentionnées.

Le président: Au Canada, on craint l'infiltration de terroristes. La seule façon pour la société de se protéger contre les groupes terroristes est très souvent l'infiltration; c'est la méthode de base qui lui permet de recueillir des renseignements. Le dilemme qui semble se poser pour le conseil quant à savoir dans quelle mesure le public a eu accès aux renseignements dans ce genre de situation—est très étroit. Mais je comprends ce que vous nous dites et je sais que la divulgation publique des renseignements que détient le conseil pour une personne accusée de délit criminel dans son pays ou pour tout autre renseignement, ne posera pas de difficulté aux Canadiens.

D'après votre expérience en tant que groupe des droits de la personne, comment abordez-vous ce champ restreint où l'infiltration constitue la méthode utilisée pour recueillir des renseignements? Nous nous trouvons dans la situation très difficile où il nous faut protéger ces sources et pourtant la société elle-même doit être protégée. Avez-vous des conseils à nous donner à ce sujet?

M. Schelew: Nous avons notre mandat et nous savons que ces gens peuvent se servir de violence. Ils seront soumis au droit pénal, ils ne sont pas vraiment des réfugiés en soi. Par conséquent, vous ne nous verrez pas intervenir, à moins que ces personnes ne soient soumises à la torture ou qu'elles soient menacées de peine de mort.

Vous semblez vous inquiéter des sources, mais même si Amnistie est une organisation, nous protégons également nos sources. Nous ne pouvons vous révéler d'où nous viennent certains renseignements, car nous pourrions mettre en danger la vie de ceux qui nous les révèlent. Il s'agit donc d'obtenir un certain équilibre.

Aux États-Unis, lorsqu'un renseignement est de nature délicate, les juges de la cour fédérale l'examinent pour décider ce qu'il doit être présenté, ce qui sera permis, ce dont peut disposer un avocat pour présenter sa cause et ce qu'il faut protéger. Dans ce genre de situations, ce serait peut-être au juge, et non pas au ministre ni au ministère, d'exercer une certaine prudence quant aux renseignements qui seront publiés. Il ne s'agit toutefois que d'une suggestion, ce ne pourrait être une remarque d'Amnistie internationale; nous n'avons pas je crois à commenter vraiment ce genre de choses.

Le président: Je trouve cette discussion utile, car le dilemme ne se pose dans ce domaine.

M. Bossin: Comme l'a dit Michael, il faut tenter de trouver un certain équilibre, des mécanismes qui permettent d'établir quels renseignements sont trop délicats pour être divulgués, lesquels sont nécessaires pour juger équitablement la personne en cause et pour lui donner l'occasion de répondre.

M. Schelew: Pourquoi ne pourrait-on pas révéler ce qui a été dit, sans mentionner qui l'a dit? Ce serait équitable à mon avis, puisque l'avocat pourrait se servir de ces renseignemnents. Si

[*Text*]

really relevant where the source was, if all you were concerned about was protecting the source?

The Chairman: Okay. Are there other questions on anything else? Can we go to the fourth part on access?

Mr. Schelew: Yes. Again, what is the use of a new procedure which offers excellent procedural guarantees with competent decision makers, if refugees cannot use it? Amnesty's position has always been that all those physically present in Canada should have the right to claim refugee status, if they indeed need protection. Now, the Singh case has actually dealt with that issue; it specifically said right in the judgment that all those physically present in Canada have the right to an oral hearing. So as far as we are concerned it is no longer an issue.

However, we do have concerns about time limits. We feel they could be arbitrary, and we have experienced in Europe where time limits have been arbitrary and have led to... [*Inaudible—Editor*] Even though we are not lawyers—actually, we are lawyers but we do not make legal opinions here—we could suggest that in light of the Singh decision maybe a time limit would not be even be constitutional any more, but I do not want to get into that. We have reservations about time limits because we have seen that they do not work in other countries and we feel that if the system is expeditious we will not need them.

Where we do have a concern is with the use of visa requirements. Canada, as you know, has used them on occasion to keep refugees out. We have expressed our strong disquiet over Guatemala as a case in point.

The Chairman: You are moving now outside of Canada.

Mr. Schelew: Well, we are but it interrelates because they have go there to make their claim.

The Chairman: Okay.

Mr. Schelew: It relates to access because the system has to be open. We have humanitarian traditions. It is our policy to provide protection but we are not really living up to our tradition and our policy, if we put obstacles to make sure people cannot get here to get protection. We are suggesting that being physically present, as far as we are concerned, should no longer be a problem in light of that Supreme Court decision. We enumerate criteria in our brief where Canada should allow the spontaneous flow of refugees to this country, where the numbers are manageable, where the flow is legitimate. For instance, in the case of Guatemala, before the visa requirements were put on, 75% of all these claims were accepted as legitimate refugees. So it was a legitimate flow. And where Canada is logical and accessible... We were very disturbed when Canada did that to Guatemala. It is the first time in Canada's history where in our view they purposely tried to keep a deserving group out. There was no significant immigration abuse.

[*Translation*]

ce qui vous préoccupe vraiment est de protéger la source, la provenance de la source est-elle vraiment si pertinente?

Le président: Très bien. Avez-vous d'autres questions sur d'autres sujets? Pouvons-nous passer maintenant à la quatrième partie de l'accès à l'information?

M. Schelew: Je le répète, à quoi servirait une nouvelle procédure qui offre d'excellentes garanties de procédure et des décisonnaires compétents, si les réfugiés ne peuvent s'en prévaloir? Amnistie a toujours dit que toutes les personnes physiquement présentes au Canada devraient avoir le droit de réclamer le statut de réfugié, si elles ont vraiment besoin de protection. Cette question a été soulevée, de fait, lors de la cause Singh, dans le jugement rendu on disait précisément que toutes les personnes physiquement présentes au Canada ont droit à une audience orale. Quant à nous, par conséquent, la question ne se pose plus.

Nous nous préoccupons cependant des délais. Ils pourraient être établis de façon arbitraire, l'expérience en Europe l'a montré et ils ont donné lieu... [*Inaudible—Éditeur*] même si nous ne sommes pas des avocats—de fait, nous sommes des avocats mais nous ne présentons pas d'opinions juridiques ici—nous pourrions proposer, à la lumière de la décision rendue dans la cause Singh, qu'un délai ne serait peut-être même constitutionnel, mais je ne veux pas aborder ce sujet. Nous avons certaines réserves au sujet des délais, car nous nous sommes rendu compte qu'ils ne sont pas utiles dans d'autres pays, et nous sommes d'avis que si le système est expéditif, nous n'en aurons pas besoin.

Ce qui nous cause des problèmes, ce sont les exigences concernant les visas. Comme vous le savez, le Canada s'en est servi occasionnellement pour empêcher des réfugiés d'entrer au pays. Nous nous sommes dits très troublés par ces exigences au sujet du Guatemala.

Le président: Vous ne parlez plus du Canada.

M. Schelew: Eh bien oui, mais il y a inter-relation puisque les gens ont dû se rendre dans ce pays pour représenter leur cause.

Le président: Bien.

M. Schelew: Il s'agit d'accès puisque le système doit être élargi. Nous avons au Canada des traditions humanitaires. Nous avons pour politique d'offir une protection, mais nous ne respectons pas vraiment nos traditions ni notre politique si nous faisons obstacle à ceux qui veulent obtenir cette protection. Nous soutenons que le fait d'être physiquement présents—du moins c'est notre point de vue—ne devrait plus causer de problèmes à cause de la décision rendue par la Cour suprême. Nous énumérons dans notre mémoire les critères qui permettraient au Canada de permettre le mouvement spontané des réfugiés vers notre pays, lorsque le nombre de réfugiés ne pose pas de problème et lorsque ce mouvement est légitime. Dans le cas du Guatemala, par exemple, à cause des visas que nous avons exigés, 75 p. 100 de toutes ces réclamations ont été acceptées comme légitimes. Il s'agissait donc de mouvement légitime. Lorsqu'il s'agit pour le Canada d'être logique et accessible... Nous avons été très troublés lorsque le Canada a imposé ces exigences au Guatémala. C'est la première fois

[*Texte*]

• 1950

We feel you have to deal with access in terms of a procedure, because the two are interwoven. Again, what good is the procedure if very few people are using it? So I think we have to be fair in our access and try to recognize flows, allow them to come here spontaneously. But when I say that, in no way am I casting aspersions on Canada's program of on-the-ground refugee protection. We approve of that. There are inherent dangers in it, but we recognize that it does provide protection. We would not want to make a linkage between lifting a visa requirement and removing on-the-ground programs. We feel we can have both.

We have to maintain flexibility and not be rigid in our application of one policy option or another. So I would ask you to consider the question of access in light of the procedure, because the two are interlinked.

The Chairman: You have to take the thing and sort of feed it into a system. I guess what occurs to me—something else may occur to other members—if I have listened to you well is that the refugee board will become the most expert body in this country about the true refugee situation around the world, that over time, with its research resources, the people who interview and so on will become more and more knowledgeable.

What you are really suggesting—you did not say it, so I am putting words into your mouth—is that there may be a role for that board to periodically review the barriers that are external to the country. They could make recommendations to Parliament or to government or someplace. They could acquire the expertise to say, Guatemala has a visitor's visa requirement that is really running counter to our international obligations. It is causing difficulty. Those problems could be pointed out. The kind of situation that happened prior to World War II . . . In other words, we would have a body that consistently tried to remain alert to that type of potential situation.

Mr. Schelew: That is one mechanism. We did not deal with the practical implications of that. The way it stands now, as you know, a visa requirement is put in by Order in Council. This means, if I understand it correctly, it is done by Cabinet.

The Chairman: Yes.

Mr. Schelew: We are suggesting that the Refugee Status Advisory Committee would have to make recommendations directly to Cabinet, unless you want to take that authority away from Cabinet and make it the responsibility of the Minister, who would be politically accountable.

We realize there is more than one way to go about these problems. We are just exposing the problem. As long as the problem is addressed, we are not that concerned about how

[*Traduction*]

dans l'histoire du Canada qu'on ait tenté, à notre avis, qu'on ait tenté d'empêcher un groupe militant de venir. Il n'y a pas eu d'abus important sur le plan immigration.

On doit traiter la question d'accès en tant que procédure, car les deux sont interreliées. À quoi sert la procédure si très peu de personnes peuvent s'en servir? Il nous faut donc être équitable sur le plan de l'accès, identifier les mouvements, leur permettre d'entrer au pays spontanément. Cela dit,je n'essaie pas du tout de jeter le discrédit sur le Programme canadien de protection des réfugiés sur place. Nous l'approuvons. Il comporte des dangers, mais nous reconnaissons qu'il offre une protection. Nous ne voulons pas établir de rapport entre le retrait des exigences de visa et le retrait des programmes de protection sur place. Nous croyons que nous pouvons avoir les deux.

Nous devons conserver une certaine souplesse, ne pas être trop rigide dans l'application d'un choix d'une politique ou d'une autre. Je vous demande donc d'étudier la question d'accès à la lumière de la procédure, étant donné que les deux sont interreliées.

Le président: Il faudrait en alimenter le système. Ce qui me vient à l'esprit—les membres du Comité trouveront peut-être autre chose—si je vous ai bien compris, c'est que le Conseil des réfugiés deviendra l'organisme le plus compétent au pays lorsqu'il s'agit de la situation véritable des réfugiés dans le monde, et qu'avec le temps et avec leurs possibilités de recherche, ceux qui font les entrevues seront de mieux en mieux informés.

Vous semblez donc proposer—vous ne l'avez pas dit, par conséquent je vous fais dire ce que vous n'avez pas dit—c'est que le Conseil pourrait périodiquement revoir les obstacles qui se dressent à l'extérieur du pays. Il pourrait présenter des recommandations au Parlement ou au gouvernement ou ailleurs. Il pourrait devenir assez compétent pour dire par exemple que le Guatémala fait face à une exigence de visa pour les visiteurs qui est contraire à nos obligations internationales. Cette exigence cause des problèmes. On pourrait identifier ces problèmes. Le genre de situation qui existait avant la Deuxième Guerre mondiale . . . Autrement dit, nous aurions un organisme qui essaierait constamment de déceler ce genre de situation.

M. Schelew: C'est là un outil. Nous n'avons pas traité de ces effets pratiques. Comme vous le savez, il nous faut présentement un décret du Conseil pour exiger un visa. Si j'ai bien compris, cela signifie que le Cabinet en est responsable.

Le président: Oui.

M. Schelew: Nous proposons que le Comité consultatif du statut des réfugiés présente directement au Cabinet ses recommandations, à moins que vous vouliez retirer ce pouvoir au Cabinet pour en faire la responsabilité du Ministre, qu'il soit responsable sur le plan politique.

Nous savons qu'il y a plus d'une façon de régler ces difficultés. Nous ne faisons qu'exposer le problème. Dans la mesure où on essaie de le régler, nous ne nous inquiétons pas tellement

[*Text*]

you people , in your wisdom, decide to deal with it. Our concern is that the problem be addressed properly. I like your suggestion, quite frankly. I certainly recognize that as one way of going about it.

The Chairman: This kind of set-up you are recommending, the passage of time and adequate resources could develop that kind of expertise at quite a high level.

Mr. Schelew: Sure, why not?

Mr. Bossin: We assume it is a body that one would want to consult with. That body, for example, could say there is a legitimate human rights concern in Guatemala. I think this factor should be taken into consideration when one is imposing his view. But whether they make the final decision or not, I do not think we could disagree, they would be a body that one would want to consult with.

The Chairman: That is the formal four-cornered presentation. You had some questions earlier. Do you feel they have been dealt with or do you want to do a follow-up?

Mr. Heap: There is only question that Mr. Bossin asked to defer. I am not sure whether he came back on that. I might have missed it.

Mr. Bossin: Maybe you should repeat it.

• 1955

Mr. Heap: Would it be appropriate for the refugee officer to say in certain cases you come under a certain country program on humanitarian grounds and therefore you should not be in the refugee stream? Or would that be the sort of function that you mention as being somewhat inimical to his establishing a positive liaison with the refugee claimants?

Mr. Bossin: I do not think that recommending or indicating to someone he may be eligible for a certain program would be harmful. I think that is the kind of thing they should be doing. That is a helpful suggestion. It is not determining whether someone is a refugee. That is the board's responsibility. It is providing information: Canada has a program for people from your country.

Mr. Heap: We were talking about people's moving out of the refugee stream before they ever get to the board so as not to clog the stream. What is the mechanism for that? What you seem to suggest, and I had not quite thought of it this way, is that the refugee officer might say that since you are a stranger in Canada you do not know that we have a program of not removing people to your country of origin under certain arrangements that are a little bit different from refugee status; if you wish, you could ask to be considered under that program instead of being considered a refugee claimant and leave the decision with that person. Is that it?

Mr. Bossin: Right now the decision is still left with the person. There are a lot of people who come to Canada who qualify under special programs. They make refugee claims when they arrive and the inquiry process begins, etc., etc. Once they are advised they would be eligible under the certain

[*Translation*]

des moyens que vous prendrez dans votre sagesse. Nous espérons surtout qu'on étudiera le problème correctement. Je vous avoue très franchement que j'aime bien votre suggestion. Ce serait à mon avis une façon de résoudre la difficulté.

Le président: Pour ce que vous proposez, avec le temps et les ressources adéquates, on pourrait obtenir ce genre de compétence à un très haut niveau.

M. Schelew: Certainement, pourquoi pas?

M. Bossin: Nous prévoyons que ce serait un organisme qu'on voudra consulter. Il pourrait par exemple prétendre qu'on devrait légitimement se préoccuper des droits de la personne au Guatémala. Il faudrait tenir compte de ce facteur si on impose son opinion. Quant à savoir si le Conseil prendra ou non la décision finale, nous sommes aussi de cet avis, il s'agirait d'un organisme qu'il faudrait consulter.

Le président: Voilà un exposé qui est franc. Vous aviez des questions plus tôt. Avez-vous l'impression que vous les avez soulevées ou voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Heap: Monsieur Bossin a demandé de reporter une question seulement. Je ne sais pas s'il est revenu sur cette question, je l'ai peut-être manquée.

M. Bossin: Vous pourriez peut-être la reprendre.

M. Heap: L'agent chargé des réfugiés pourrait-il leur dire dans certains cas: «vous relevez d'un certain programme de notre pays pour des raisons humanitaires, par conséquent vous ne devriez pas faire partie du mouvement des réfugiés»? Est-ce que ce rôle à votre avis l'empêcherait d'établir une liaison positive avec les réfugiés?

M. Bossin: Je ne crois pas que le fait de recommander un programme ou de souligner à une personne qu'elle y est admissible puisse lui nuire. C'est le genre de suggestion que l'agent devrait faire, c'est une suggestion utile. Il ne s'agit pas de déterminer si une personne est un réfugié. C'est là la responsabilité du Conseil. Il s'agit de fournir des renseignements: le Canada offre un programme aux gens de votre pays.

M. Heap: Il était question de gens qui sortent du mouvement des réfugiés avant même de s'adresser au Conseil afin de ne pas encombrer le mouvement. Y a-t-il un mécanisme pour cela? Vous semblez proposer, et je n'y avais pas vraiment songé de cette façon, que l'agent chargé des réfugiés puisse déclarer: vous êtes un étranger au Canada, vous ne savez donc pas que nous offrons un programme qui permet de ne pas vous renvoyer dans votre pays d'origine, à cause de certaines dispositions qui sont un peu différentes de celles qui concernent le statut de réfugié; si vous le désirez, vous pouvez demander à être examiné en vertu de ce programme plutôt que comme réclamant réfugié et laisser à la personne concernée le soin de décider. C'est bien cela?

M. Bossin: Pour le moment, la décision relève de cette personne. Il y a beaucoup de gens qui viennent au Canada et qui sont admissibles en vertu de ce programme spécial. Ils présentent une réclamation de réfugiés lorsqu'ils arrivent et le processus d'enquête commence . . . Si on les avertit qu'ils sont

[*Texte*]

program . . . As the mechanism now exists, they withdraw their refugee claim and then they are considered under the program. I think the person concerned should always have an option.

Mr. Heap: How early in the process are they usually advised? I ask that because I am aware of a situation that arose a year ago with a number of arrivals from one country. I understand they should have been made aware of a country program applicable to them but were not, although I have heard dispute about the details. Do you know whether it is normally done before there are long delays?

Mr. Bossin: Suffice it to say that there could be problems, without saying whether there have been delays or not. If you were to have the refugee officer provide information at the earliest possible time, it would alleviate whatever problem exists, or certainly help if there were a potential for it to exist. I think we see the refugee officer in that role, providing information, telling someone he can get counsel and make up his own mind. They should be made aware at a very early stage what the options are. Then they can get out of the refugee stream if they are eligible and if they so wish.

Mr. Heap: Thank you, Mr. Chairman. That is all I have.

The Chairman: This is for the edification of members and to get it on the record. There has been testimony in this regard about the potential to remove a workload that perhaps lies in existing programs. We have heard it twice tonight, and it is not discrepant from other things that were said to us on Tuesday. I have asked Kevin Kerr, our researcher, to talk to Margaret Young, our lawyer researcher, with a view to looking into the kinds of programs that have been mentioned. Perhaps there should be some slight modification in the law or the regulations which might make some of this easier. I think I am getting some sense of clarity that the process of determining whether one is a refugee or not is not really an immigration process. It is a human rights process.

Mr. Schelew: Hear, hear!

The Chairman: A positive decision has to be followed by an immigration decision, or a negative decision has to be followed by an immigration decision. If you can get a positive immigration decision through some other mechanism, then the need to determine the human rights decision is gone. Because if someone gets landed immigrant status or citizenship in Canada, they have the human rights protection provided by our system. It is just automatically there.

• 2000

Mr. Schelew: That is right.

The Chairman: So we go through a useless exercise sometimes in determining the refugee part, because it will fairly automatically lead to a positive immigration decision which could have been made in the first instance and the refugee

[*Traduction*]

admissibles en vertu d'un certain programme . . . À cause du mécanisme qui existe présentement, ils retirent la réclamation de réfugiés et ils sont examinés à la lumière du programme. La personne en cause devrait toujours avoir ce choix.

M. Heap: À quel moment du processus ces personnes sont-elles informées? Je vous pose la question car je sais ce qui s'est passé il y a environ un an lorsqu'un certain nombre de personnes sont arrivées venant d'un autre pays. Je crois comprendre qu'on aurait dû leur signaler le programme auquel ils étaient admissibles, mais ce n'a pas été le cas; il y avait toutefois contradiction dans les détails qui m'ont été fournis. Savez-vous si ces renseignements leur sont habituellement fournis avant de longs délais?

M. Bossin: Je vous dirai simplement qu'il pourrait y avoir des problèmes, sans vous dire vraiment s'il y a eu ou non des retards. Si l'agent chargé des réfugiés offrait les renseignements au tout début, cela faciliterait les choses, et cela pourrait aider là ou c'est possible. Nous estimons qu'un agent chargé des réfugiés pourrait jouer ce rôle, offrir des renseignements, dire à quelqu'un qu'il peut obtenir des conseils pour décider ensuite lui-même. Ces gens devraient savoir dès le départ quelles options s'offrent à eux. Ils pourraient ensuite sortir du Mouvement des réfugiés s'ils sont admissibles au programme, et s'ils le désirent.

M. Heap: Merci, monsieur le président. Je n'ai plus d'autres questions.

Le président: Pour la gouverne des membres du Comité, et afin que ce soit consigné au compte rendu, je souligne qu'il y a eu des témoignages sur la possibilité de réduire la charge de travail qui existe peut-être dans les programmes en cours. Nous l'avons entendu deux fois ce soir, et ce n'est pas différent de ce que nous avons entendu mardi. J'ai demandé à Kevin Kerr, notre recherchiste, d'en parler à Margaret Young, notre avocate recherchiste, afin d'examiner les programmes qui ont été mentionnés. On pourrait peut-être apporter une légère modification à la loi ou au règlement afin de rendre les choses plus faciles. Je comprends mieux que le processus de déterminer si une personne est un réfugié ou non n'est pas vraiment un processus d'immigration. C'est un processus du droit de la personne.

M. Schelew: Bravo, bravo!

Le président: Une décision sur le plan immigration doit suivre une décision positive ou une décision négative. Si on peut obtenir une décision positive sur le plan immigration par d'autres mécanismes, la nécessité d'en arriver à une décision en se fondant sur les droits de la personne disparaît. La raison en est que si une personne obtient le statut d'immigrant reçu ou la citoyenneté canadienne, tout le système prévoit une protection pour les droits de la personne. C'est automatique.

M. Schelew: C'est exact.

Le président: Il est donc parfois inutile de déterminer la question réfugié, car elle est automatiquement et donnant lieu à une décision positive sur le plan immigration, décision qui aura été rendue de toute façon et elle n'aurait pu éviter le

[*Text*]

process could have been avoided, which would be less burdensome for the system and for the process. I guess it is that sense that I would like our researchers to look into. But if some of your people have some thoughts in that regard and you could feed them to us . . . We are on a bit of a time line of probably getting to final report stage; sometime soon after October 9 or October 10 we are going to have to move into drafting because we want to complete this and make recommendations, certainly by the end of October.

Mr. Schelew: We feel that Canada is missing a wonderful opportunity here. I realize it is a difficult opportunity in the sense that . . . As I said to Miss MacDonald, I would not want to be the Minister of Employment and Immigration at this point in time, given the decisions you have to make. But this is the first time in my lifetime that we are dealing with a refugee determination procedure in a rather complete way. In the past it was done on an ad hoc basis and it was basically on a model of enforcement and not based on a model of humanitarian need for refugees.

I would exhort this committee to let us try to look at it this time as a humanitarian problem first, and then abuse secondary, as opposed to looking at it with abuses in mind first and then legitimate refugees second. I think if we have that basic philosophical approach, we are going to get a better result.

All we care about, and we care about very deeply, is the accurate identification of legitimate refugee claimants. Regrettably, this has not happened in the past and that is what has warranted our interventions. And I think it is because maybe the enforcement model itself was not conducive to that. So let us try to look at it first in a humanitarian way and then, second, look how we can tighten it up to prevent abusers from breaking it down. I think we can really be leaders in this field, which we are now. Let us see if we can maintain that. Thank you.

The Chairman: Thank you. Do any of the members have further questions? No? Then I will express our appreciation. It has been very helpful.

Mr. Schelew: Thank you.

The Chairman: It has been very helpful indeed. At our next meeting we will have Rabbi Plaut. If you are in town, you would be welcome to attend. It is a public meeting on October 1. We are looking forward to exploring with him some of his experience and some of a little more expanded reasoning as to what lies behind some of his recommendations.

We thank you for your contribution. If on further reflection you have anything else you might want to communicate with Kevin Kerr, our researcher, he is probably more available than most of us. We tend to come and go, but he has been very good at making sure we get that kind of information—or through our clerk, Michael Lukyniuk.

Can I also express the members' appreciation to the clerk and to the other staff members? They have served us twice today. Our first meeting was at 9 a.m. this morning and our second meeting was at 6 p.m., and there was a debate on

[*Translation*]

processus visant le réfugié; ainsi le système et le processus auraient été moins encombrés. J'aimerais bien que nos recherchistes étudient la question sous cet aspect. Si tout à coup vous avez des idées, vous pourrez nous les faire connaître . . . Nous disposons de peu de temps pour la rédaction du rapport final, peu après le 9 ou le 10 octobre, nous allons devoir le rédiger, car nous voulons le terminer et présenter nos recommandations d'ici la fin d'octobre.

M. Schelew: Nous sommes d'avis que le Canada rate une bonne occasion. Je sais que l'occasion est difficile, dans ce sens que . . . Je l'ai dit à M^lle^ MacDonald, je n'aimerais pas être le ministre de l'Emploi et de l'Immigration à ce moment-ci, à cause des décisions qu'elle doit rendre. C'est la première fois de ma vie que nous traitons de la question de la procédure visant à déterminer le statut de réfugié de façon exhaustive. Par le passé, c'était fait en traitant des situations spéciales et en se fondant sur le modèle d'obligations du système et non pas sur un modèle de besoins humanitaires pour les réfugiés.

J'exhorte les membres du Comité à voir ce problème comme un problème humanitaire d'abord, de considérer l'aspect abus sur le plan secondaire, et non pas de faire le contraire. Si nous adoptions cette approche philosophique et fondamentale, nous obtiendrions de meilleurs résulats.

Tout ce qui nous inquiète vraiment, c'est d'identifier de façon adéquate les réclamants réfugiés légitimes. Malheureusement, cela ne s'est pas fait par le passé et c'est pourquoi nous intervenons. C'est peut-être aussi que le modèle d'application de système ne nous permettait de le faire. Essayons de voir d'abord l'aspect humanitaire et ensuite la possibilité de resserrer le système pour empêcher les abus. Nous pouvons certainement être des chefs de file dans ce domaine, et nous le sommes présentement. Voyons si nous pouvons conserver ce rôle. Je vous remercie.

Le président: Merci. Avez-vous d'autres questions? Non? Nous vous sommes donc très reconnaissants, vos vues ont été fort utiles.

M. Schelew: Merci.

Le président: Elles seront certainement très utiles. Nous accueillerons à la prochaine réunion le rabbi Plaut. Si vous êtes en ville, vous serez le bienvenu à cette séance. Il s'agira d'une séance publique qui aura lieu le 1^er^ octobre. Nous serons heureux de connaître son expérience et de savoir un peu les raisons qui sous-tendent certaines de ses recommandations.

Nous vous remercions de votre contribution. Si, en y réfléchissant, vous voulez nous communiquer d'autres remarques, veuillez communiquer avec Kevin Kerr, notre recherchiste. Il est probablement plus facile à rejoindre que la plupart d'entre nous. Nous allons et venons, mais notre recherchiste a très bien su obtenir ce genre de renseignements—ou vous pouvez encore communiquer avec le greffier Michael Lukyniuk.

Permettez-moi d'exprimer au greffier et aux autres membres du personnel la reconnaissance de tous les membres du Comité. Ces personnes ont été à notre service deux fois aujourd'hui. Nous avons tenu notre première réunion à 9

[*Texte*]

immigration in the House in the meantime. So it has been quite an immigration day. Thank you very much.

With no further questions, I declare the meeting adjourned.

[*Traduction*]

heures et la deuxième à 18 heures, il y a eu dans l'intervalle un débat sur l'immigration à la Chambre des communes. Il s'agit donc vraiment du jour de l'immigration. Merci beaucoup.

S'il n'y a pas d'autres questions, la séance est levée.

APPENDIX "TRAV-7"

INTERNAL (for AI members only)

AI Index: POL 33/02/85
Distr: SC/CO

Amnesty International
International Secretariat
1 Easton Street
London WC1X 8DJ
United Kingdon

IEC APPROVED GUIDELINES FOR AMNESTY INTERNATIONAL'S WORK ON BEHALF OF REFUGEES

25 June 1985

INTERNAL (for AI members only)

AI Index: POL 33/02/85
Distr: SC/CO

Amnesty International
International Secretariat
1 Easton Street
London WC1X 8DJ
United Kingdom

IEC APPROVED GUIDELINES FOR AMNESTY INTERNATIONAL'S WORK ON BEHALF OF REFUGEES

T A B L E O F C O N T E N T S

INTRODUCTION ----------

1. PREVENTION OF REFOULEMENT ----------

1.1 The Basic Principles ----------

1.2 Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment --------

1.3 Judicial Death Penalty ----------

1.4 Unfair Trial ----------

1.5 Extradition ----------

1.6 Detention of Refugees ----------

1.7 Return to a Third Country: "Refugees in Orbit" ----------

1.8 "Republikflucht" ----------

1.9 Former Torturers ----------

1.10 General Calls Not to Repatriate Groups to a Particular Country

2. ASSISTING EMIGRATION ----------

2.1 The Basic Principles ----------

2.2 Determining when a Person can Reasonably be Expected to Become a Prisoner of Conscience Imminently ----------

2.3 Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment --------

2.4 Judicial Death Penalty ----------

2.5 Assisting Emigration from a Country of First Asylum --------

2.6 Quota Setting ----------

2.7 Opposing Imposition of Visa Requirements ----------

Table of Contents (continued)

3. RELIEF ----------

4. FAMILY REUNIFICATION ----------

5. SECTION ACTIVITIES ON BEHALF OF REFUGEES ----------

6. RELATIONS OF SECTIONS WITH NATIONAL REFUGEE ORGANIZATIONS -----

INTERNAL (for AI members only)

AI Index: POL 33/02/85
Distr: SC/CO

Amnesty International
International Secretariat
1 Easton Street
London WC1X 8DJ
United Kingdom

To: All Sections
Refugee Coordinators

From: Head of Research Office

Date: 25 June 1985

IEC APPROVED GUIDELINES FOR AMNESTY INTERNATIONAL'S WORK ON BEHALF OF REFUGEES

INTRODUCTION

On 20-21 October 1984 an International Meeting on Refugee Work was held by Amnesty International (AI) in London bringing together those responsible for refugee-related work in the International Secretariat (IS) and from sections (see POL 33/01/85 for report of the meeting). The meeting reviewed the organization's refugee work and focussed for part of its agenda on mandate and policy questions. In particular the meeting reviewed the application of various policy documents which applied to AI's refugee work, including the International Executive Committee (IEC) approved recommendations from the 1979 meeting of refugee coordinators (POL 33/06/79), the organization's then applicable relief policies and procedures (FIN 52/02/80), its guidelines on reunification of families (POL 21/01/81 plus 21/01/81 ERRATUM), and its guidelines on certain issues involving torturers and former torturers (POL 03/04/82). The meeting in each case found that the principles articulated in these documents remained valid with respect to AI's refugee work. In several instances, however, the meeting endorsed further clarifications of these principles where there had been some lack of clarity in the past.

This paper attempts to bring together in a single document the principles from the earlier documents most relevant to AI's refugee work together with the additional clarifications provided by the discussions and recommendations of the 1984 International Meeting on Refugee Work.

This paper was considered by the IEC at its June 1985 meeting and was endorsed by them.

1. PREVENTION OF REFOULEMENT

1.1 The Basic Principles

AI may, in furtherance of its objects:

(a) oppose the sending of persons from one country to another where they can reasonably be expected to become prisoners of conscience;

(b) oppose the sending of persons from one country to another where they can reasonably be expected to be subjected to torture, "disappearance" or politically motivated extrajudicial execution; and

(c) oppose the sending of persons from one country to another where they may face the imposition or execution of the judicial death penalty.

These principles do not recognize as AI's goal the granting of asylum per se to refugees though, in many cases unavoidably, the organization's work against refoulement sometimes leads to its taking a position on individual asylum decisions. Questions relating to AI's work in opposition to refoulement have arisen in the following contexts.

1.2 Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment

It should be noted that the basic principles refer only to torture and not to other forms of cruel, inhuman or degrading treatment or punishment. AI may oppose the sending of persons from one country to another where they can reasonably be expected to be subjected to cruel, inhuman or degrading treatment or punishment in individual cases only as a means of setting standards, illustrating general problems, etc., but this would be exceptional.

1.3 Judicial Death Penalty

The basic principles state that AI should oppose refoulement in cases where the individual involved may face the imposition of the judicial death penalty. It is clear that it is necessary to develop appropriate techniques for this very sensitive area of activity. AI must avoid giving the impression that it seeks to prevent criminals from being brought to justice. It must stress that the object of its concern is only avoidance of the application of the judicial death penalty. One approach may be to call upon the returning government to seek assurances from the returnee government that the individual involved will not be executed, though in each such case the reliability of such assurances must be separately assessed. Sections should consult with the IS before taking such an approach.

1.4 Unfair Trial

The basic principles do not refer to AI's acting against the sending back of a person to a country where he or she may face unfair trial or be exposed to indefinite detention without trial (unless the person is likely to become a prisoner of conscience or to "disappear", be tortured or killed). It has been exceptional for AI to oppose the sending back of persons in such cases, and the propriety of intervention should be decided on a case by case basis.

1.5 Extradition

AI's concerns with respect to non-refoulement remain unchanged whether or not an extradition treaty exists and is being invoked by a country seeking the refoulement of a refugee. If the organization believes that the individual whose extradition is being sought would be likely to become a prisoner of conscience upon his or her return, it should oppose such extradition unconditionally. The situation may be more complex with respect to non-prisoner of conscience cases, in

particular alleged common criminals, who might face torture or the death penalty following extradition. As referred to in paragraph 1.3 above, there is a risk that AI may be perceived as improperly preventing the due prosecution of criminals if its opposition to extradition were unconditional in all such cases. If AI believes that torture or the death penalty can reasonably be expected to be inflicted, it nevertheless should oppose extradition. In some cases, it may be feasible and appropriate to call upon the returning government to seek asurances from the government seeking extradition that neither torture nor the death penalty will be inflicted. The returning government might also be asked to take appropriate measures to monitor fulfilment of any such assurances after extradition, though of course this would be easier to accomplish with respect to the death penalty than with respect to torture. The value of any such assurances depends, however, on the credibility of the government concerned and sections should always consult with the IS before taking such action.

In a more general vein, AI may call upon a government in principle to agree to exclude from the applicability of extradition treaties individuals whom AI deems to be refugees.

1.6 Detention of Refugees

The detention of actual or possible refugees of concern to AI is treated in this section because one of the effects of their detention may be their inability to pursue adequately their asylum claims, putting them at risk of refoulement. Since AI is a prisoner-oriented organization, it must also consider the broader implications of their detention within its mandate.

AI does not take a position with respect to the detention or other physical restriction of asylum-seekers as such. If it were to do so, literally millions of refugees currently in situations of greater or lesser restriction would be brought within the organization's mandate. Since the states in which such refugees find themselves in many instances have no legal obligation to admit such individuals (though they are under an obligation not to permit their refoulement), it would be difficult to argue legally against such restrictions.

However, the detention of a would-be refugee does become an AI concern under three sets of circumstances:

(a) if elements of the detention affect the ability of the individual to pursue his or her asylum claim, to obtain adequate legal advice, to learn and take full advantage of all rights accorded by law, etc.;

(b) if it is shown that detention practice with respect to would-be refugees is discriminatory to the extent that the detentions would appear to be on the basis of conscientiously held belief, colour, sex, ethnic origin, language or religion, rather than on the fact of being an asylum-seeker; or

(c) if the treatment accorded those detained constitutes cruel, inhuman or degrading treatment.

The procedural concerns set out in sub-paragraph (a) may be raised by a section with its own government whereas concerns set out in sub-paragraphs (b) and (c) should be acted upon by the IS and sections

should bring information regarding such concerns to the attention of the IS.

1.7 Return to a Third Country: "Refugees in Orbit"

The situation often arises that a would-be refugee arrives not directly from the country of potential persecution but via a third country. The receiving country in turn proposes to return the individual to that third country, invoking perhaps the evolving "country of first asylum principle". Under this principle, countries refuse to accept refugees who have found or are deemed to have found asylum or protection elsewhere, or who are considered to have spent too long in transit.

AI's concern in such cases arises when there is a risk that the refugee may ultimately be compelled (by the third country or by some other country to which he or she is removed) to return to a country of possible persecution. Some such cases are clear cut, as for example when the third country to which the refugee faces removal is known to have been responsible for the refoulement of refugees from the same country of origin.

Other cases are less straightforward. Asylum-seekers in Western Europe, for example, who have passed through a number of countries all too often find themselves "in orbit", with no government willing to consider an asylum claim, preferring instead to pass the individual back to another country in which he or she has spent any length of time. While the risk of refoulement is less imminent in such cases - so long as the refugee is being passed among "safe" countries - the unsettled status of the refugee means that some risk continues nonetheless. It is therefore a legitimate AI interest that the refugee be afforded a due and proper determination procedure in some such "safe" country, though AI ought not to have an immutable view as to which such country is most appropriate. In the first instance, it is of course logical to approach the officials of the country where the refugee is presently located. If, however, such officials maintain that the consideration of an asylum claim is the responsibility of another country through which the refugee has passed, an appropriate AI position would be to call upon the government which was transferring the refugee to seek assurances from the transferee government prior to any transfer that the individual's claim would be duly processed upon arrival. If such a transfer were to take place, it would of course be important that the AI section or other appropriate body in the transferee country be notified beforehand to ensure the refugee's safety.

Some initiatives are being taken internationally to develop a rationalized approach to the problem of "refugees in orbit" by establishing set criteria for designating the most appropriate country in which a would-be refugee's asylum claim should be heard. Except as they apply directly to AI's mandate concerns (e.g., setting as a criterion that the country designated affords a procedure providing genuine protection from refoulement), AI ought not to take a position on the setting of particular criteria. However, the organization can support in general terms initiatives dedicated to resolving the problem of "refugees in orbit", since such initiatives, if successful, will go some way towards lessening the threat of refoulement for refugees falling within AI's mandate.

1.8 "Republikflucht"

"Republikflucht" is a term referring to a situation whereby a citizen fears returning to his or her own country because of possible punishment for illegally leaving the country or staying abroad. It is somewhat unclear under both international and some national refugee law whether or not individuals faced with this situation ought to qualify as refugees. The negative argument put forward is that such individuals have in fact invited punishment upon themselves by failing to adhere to laws of universal application.

While the legal position may be somewhat ambiguous, AI's position is more straightforward. When the punishment faced by such individuals is imprisonment, the organization generally should oppose their refoulement, provided that their potential persecution relates to the violation of law unduly restricting the exercise of their right to leave their own country. This is consistent with AI's position that individuals who actually are imprisoned for violating such laws should be considered prisoners of conscience.

The Research Department will endeavour to provide refugee coordinators with more regular information on both the law and practice in countries where individuals face imprisonment on such grounds.

1.9 Former Torturers

The Guidelines for AI Practice on Certain Issues Involving Torturers and Former Torturers (POL 03/04/82) provide that AI should, as in all other cases, oppose the refoulement of such former violators of human rights when they themselves can reasonably expect to become prisoners of conscience, or be subjected to torture, "disappearance" or execution. At the same time, they provide that AI ought not to support asylum applications by such individuals. (While AI's mandate does not in any event extend to the supporting of asylum applications, as noted above in many cases this is in fact done as a practical way of assuring non-refoulement.)

While this distinction may seem a fine one to draw, its basis is an attempt by AI to avoid appearing to endorse what would in fact be a very favourable status for the individual involved. AI supports the principle that there should be universal jurisdiction over those alleged to have committed torture, thus permitting them to be prosecuted wherever they may be. While the organization generally does not call for or take part itself in criminal proceedings against particular individuals, it draws the attention of governments to their international responsibilities to investigate and take action with respect to all individuals alleged to have committed acts of torture. Thus, in a case where an alleged torturer finds himself or herself in a particular country, it would appear to be inconsistent for the organization to call upon the government to grant to that individual the favourable status of asylum at a time when it perhaps ought to be considering the bringing of a criminal prosecution.

1.10 General Calls Not to Repatriate Groups to a Particular Country

In exceptional circumstances, it may be appropriate for AI to call upon a government or governments not to repatriate against their will entire groups of individuals to a particular country. Such a decision needs to be taken by the IS and should only be taken where the threat of persecution is so indiscriminate that there is a danger that anyone in the group who would return to the country in question may be subjected to imprisonment as a

prisoner of conscience, torture, "disappearance" and/or execution. Any such decision needs to be continuously reviewed and amended as appropriate.

The 1979 International Meeting of Refugee Coordinators drew up the following ten guidelines regarding AI's position concerning large populations of refugees:

(a) AI should only act on situations that clearly fall within its mandate.

(b) AI should act or not act in these situations regardless of international public pressure.

(c) AI may intervene when there is an immediate danger of (mass) refoulement of people to their country of origin where they would face imprisonment, torture, "disappearance" or execution.

(d) AI should give priority in this field to areas that cannot be adequately covered by other organizations such as UNHCR or ICRC.

(e) AI will usually not be in a position to help large groups of refugees in an emergency situation in their individual needs; AI action in such cases should therefore be aimed at pressure on international bodies and governments to find international solutions for the problem, to provide financial help and grant visas as necessary.

(f) The IS may -- in situations as described above -- make approaches to international bodies.

(g) In case of an international crisis involving the movement of large populations of refugees, the IS should speedily send out to sections a statement of AI's position in the context of the organization's mandate.

(h) The IS may furthermore ask national sections to act with regard to their respective governments.

(i) Sections should act only after consultation with the IS.

(j) In view of the limited financial resources at AI's disposal, relief operations should not form a part of AI activities in such cases, without precluding incidental financial help in exceptional individual cases.

2. ASSISTING EMIGRATION

2.1 The Basic Principles

AI may, in furtherance of its objects, assist the emigration of persons, if they so desire, to one country from another where they are held as prisoners of conscience or can reasonably be expected to become prisoners of conscience imminently or to be subjected to torture, "disappearance" or politically motivated extrajudicial execution. In taking any decision on such assistance, the following points should be borne in mind:

(a) Full consideration should be given to the political situation in the country.

(b) Assistance to emigrate should only be given if the person in question has clearly stated his/her urgent wish to leave the country.

(c) AI should never offer to help persons leave their country if they have not themselves indicated their urgent wish to leave.

In practice, AI takes such actions to assist emigration far less often than it undertakes initiatives regarding the prevention of refoulement. Since a decision to assist in such cases requires a determination regarding actual or potential human rights violations in the country where the would-be emigrant finds himself or herself, such a decision lies in all cases with the Research Department. When researchers initiate such actions, usually they involve one or more sections in an attempt to determine a country to which the person might emigrate. If such cases come to the attention of a section first, the section should consult with the Research Department before proceeding.

2.2 Determining When a Person Can Reasonably be Expected to become a Prisoner of Conscience Imminently

The 1979 International Meeting of Refugee Coordinators proposed the following reference points for determining when persons can reasonably be expected to become prisoners of conscience imminently. These reference points are meant to be an aid in decision-making rather than immutable criteria. It should always be borne in mind that AI does not recognise emigration as a solution.

(a) Where charges have been made against them which would lead to their becoming prisoners of conscience or when there are warrants out for their arrest.

(b) When there is a pattern of serious threats of arrest (e.g., interrogation, house searching, dismissal from job) by the police, judicial or other authorities, or when persons have been arrested repeatedly for short periods of time.

(c) When members of the group or political party or trade union, etc., a person belongs to have been arrested or threatened with arrest because of their similar role in the organization.

(d) When members of the family have been arrested or threatened with arrest.

(e) When after a coup d'etat a group of former government officials face a serious threat of being detained and this would lead to their becoming prisoners of conscience.

2.3 Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment

With respect to cruel, inhuman or degrading treatment or punishment, the same criteria should be applied in assisting emigration as for the prevention of refoulement (see paragraph 1.2 above).

2.4 Judicial Death Penalty

It should be noted that the possibility of assisting the emigration of a person who may face the imposition or application of the judicial death penalty is specifically excluded under the basic principles (unless the individual involved fits into another specified category such as prisoner of conscience).

2.5 Assisting Emigration from a Country of First Asylum

Individuals should not be assisted by AI to emigrate from countries to which they have already fled to escape persecution, unless there appears to be a reasonable likelihood that such individuals face human rights violations of concern to AI in that country as well or face refoulement to the initial country of persecution or to another country of persecution.

2.6 Quota Setting

Some governments set quotas regarding the number of refugees in general and/or refugees from particular regions, countries, etc. which they are prepared to accept from countries of potential persecution or countries of first asylum. Obviously the existence of such quotas (provided they are large enough) can be of assistance when sections seek agreement by their government to assist the emigration of individual refugees of concern to AI. Sections need to be cautious, however, regarding the extent of their involvement in the government's quota setting process. While it might be appropriate, for example, for a section to lobby its government to increase its overall quota for the acceptance of refugees, it ought not to take any position regarding the allocation of such quotas amongst different national or regional groups of refugees. AI's position should be to encourage governments to take refugees of concern to the organization from wherever they may be without regard to nationality, political or other grouping, etc. In cases where quotas do not exist or have already been filled, sections should encourage governments to take refugees of concern to AI regardless of the existence or non-existence of any quota spaces.

If a section is approached by a government which is considering the setting of such quota, a position which the section might take would be to encourage the government to establish as large and universally applicable a quota as possible benefiting potential refugees of concern to AI, and at the same time ask for a commitment from the government that it would in addition assist AI in exceptional cases of assisted emigration even where quota space was not available.

2.7 Opposing Imposition of Visa Requirements

AI does not generally oppose the imposition by governments of visa requirements but it may be appropriate to do so in certain exceptional circumstances where visa requirements are being imposed on the nationals of particular countries which are known to produce refugees of concern to AI. Before taking such action, sections should consult the Research Department. Such action is likely only to be appropriate in exceptional circumstances taking into account, for example, whether or not immigration abuse is excessive from the country concerned, alternative opportunities for asylum for the would-be refugees, whether or not the visa requirements can be shown to be imposed expressly to prevent the entry of refugees, etc.

3. RELIEF

AI may, in furtherance of its objects, provide financial and other relief to persons whose refoulement it seeks to prevent or whose emigration its seeks to assist according to paragraphs 1.1 and 2.1 of these guidelines. The purposes for which such relief may be given to particular beneficiaries shall be as set out under the AI Relief Policies and Procedures in effect at the time. (At the time of the preparation of these guidelines, the current Relief Policies and Procedures are set out in FIN 52/02/80, but these are to be revised at the 1985 International Council Meeting.)

4. FAMILY REUNIFICATION

1980 International Council Meeting decision 4 resolved that "working for the reuniting of families with former Prisoners of Conscience who have been forcibly separated from them is a legitimate form of AI activity". The June 1985 IEC agreed to extend this principle to include the families of individuals who fall within AI's refugee concerns if they can reasonably be expected to become prisoners of conscience. The following guidelines were formulated by the March 1981 IEC and have since been applied by AI in implementing the 1980 ICM decision. Their language has been adjusted to reflect the extension agreed by the June 1985 IEC.

(a) The decision refers to cases where a released prisoner of conscience or a person who could reasonably be expected to become a prisoner of conscience (hereinafter a "would-be prisoner of conscience") is outside his or her country or where the family is outside the country, and the government prevents them from joining one another. The normal form of this forcible separation would be for the government to refuse permission for one or the other to emigrate, while those who had already left the country were not permitted to return or could not do so without risk of persecution.

(b) The decision entails AI's calling on a government to allow a former or would-be prisoner of conscience (or the family) to emigrate to rejoin the family (or the former or would-be prisoner of conscience), where the government is preventing their voluntarily rejoining in this way. (It also could entail AI's asking a government to accept into its territory and offer protection to a former or would-be prisoner of conscience whose family is already in the country, or to accept and offer protection to the family of a former or would-be prisoner of conscience who is already in that country.)

(c) It is a matter for the IS to decide in each case whether AI should assist a person to emigrate. This should also apply to cases of former or would-be prisoners of conscience being forcibly separated from their families.

(d) Implementation of this ICM decision should not be such as to encourage the wrong impression that AI assists emigration in any but precisely defined circumstances, or to detract from AI's prisoner-oriented image and identity. The relevant section's refugee coordinator should be consulted in each case of implementation of this decision.

(e) In some countries, this ICM decision could affect very large numbers of persons (e.g. in countries from which there has been large scale emigration and countries which are or were formerly divided). In such circumstances, it should be noted from the outset that this decision could take AI into questions of emigration as such in a way which could conflict with AI's work for the release of prisoners both in terms of priorities of work and in terms of identifying AI's concerns to the government. It is important that on such countries there be precise, agreed policy regarding priorities and methods of work. (It may be that for some countries the work would be best carried out by adoption groups in "aftercare"; for other countries, the most effective and appropriate approach would be by the IS.)

(f) There are many cases in which former or would-be prisoners of conscience and their families have difficulty in rejoining but for reasons other than that home governments are preventing them from voluntarily doing so. This relates, for example, to difficulties in finding a suitable country of residence, or a host government willing to accept them. In all such cases, AI's normal mandate and guidelines for refugee work apply.

(g) AI should not work towards anyone's emigration unless he or she has indicated willingness to emigrate.

(h) The term "family" is loose and flexible. For the purposes of this type of AI activity, the "family" should be understood in narrow terms, taking into account both the closeness of the family relationship and the dependence of family members on the former or would-be prisoner of conscience, or vice versa.

In actual fact, AI is often impeded by considerations of effectiveness from intervening directly with the government involved in cases where a refugee's family is being prevented from leaving the refugee's home country to join him or her in exile. In such situations, it may often be judged that direct intervention by AI would be seen as provocative and thus counterproductive, particularly with respect to countries where AI has a high profile in publicizing a wide range of concerns. In such situations, however, the organization can and does make its concerns known to UNHCR, other appropriate governments and other individuals or organizations who might be able to make effective interventions on humanitarian grounds.

5. SECTION ACTIVITIES ON BEHALF OF REFUGEES

It is recognized that the level of section activities on behalf of refugees is bound to vary from section to section, depending upon resources and other circumstances. Those sections which do not feel able to undertake all the kinds of work outlined below should not feel obliged to do so and the undertaking of any such work ought not to be permitted to detract from fulfillment by a section of the minimum requirements for section activity.

(a) As AI is one of the best sources about human rights violations in any country, sections should seek to provide others working on behalf of refugees (e.g., lawyers, etc.) with the relevant information (section circulars, information from co-groups, etc.).

(b) Sections may monitor government policy on individual cases or general refugee matters. Public statements related to individual cases should be made only in consultation with the IS. As far as general refugee matters are concerned, sections are obliged to consult the IS only if the matter is new and not totally clear within AI's mandate. All sections are obliged to inform the IS of any (public) representation to their government in relation to refugee work.

(c) Sections which work on behalf of individual cases are themselves responsible for any decision related to this work. The large amount of specific information involved in case decisions and the particular refugee situation in the country has to be taken into account. There will however be situations in which the IS will take resonsibility after consultation with the section concerned and after decision by the IEC.

On borderline cases, sections should always consult with the Research Department.

Sections will regularly inform the Research Department and their co-groups (when existing) on all cases they have taken action on. In particular, consideration will be given to security and confidentiality.

(d) Sections may, in accordance with the set policy, assist persons to emigrate if necessary, by obtaining visas, travel expenses, etc. Any action by sections shall be taken only with authorisation of the IS, except in cases of extreme emergency. In such exceptional cases, the IS shall be informed at once. Sections may also assist the emigration of the family of a refugee who is assisted by AI.

6. RELATIONS OF SECTIONS WITH NATIONAL REFUGEE ORGANIZATIONS

Sections should in principle seek to encourage the formation of impartial national organizations and coalitions to work on behalf of refugees, though a decision by a section to support such a national organization should take into account that section's ability to undertake such a commitment in addition to other elements of its work (i.e., the relative priority of refugee work and prisoner work needs to be considered). While involvement in such national refugee organizations may be an important method of advancing AI's mandatory concerns, the mandates of such organizations will normally be wider than AI's mandate. Care must be taken to ensure that AI's involvement is not perceived as committing it to concerns beyond its mandate. Thus, while sections are encouraged to develop and participate in national refugee organizations, they should do so subject to the following safeguards:

(a) The national refugee organizations must be concerned with refugees regardless of national origin.

(b) Involvement in the organization must not endanger AI's independence and impartiality and the sections should monitor this issue.

(c) Sections should consult with the IS when deciding on

developing or joining national refugee organizations and over any problems which may arise.

(d) Such national refugee organizations should never be solely dependent on financial contributions from AI.

(e) The role of AI in such an organization should ideally be that of catalyst rather than a main actor.

(f) Involvement in a national refugee organization may involve the payment of membership fees by AI. Such fees may be paid assuming that they are reasonable and commensurate with the service provided by the organization to AI. In some cases AI funding in addition to a membership fee may be required in order to establish or maintain a national refugee organization. Any such funding should comply with the following conditions:

(i) All alternatives to AI funding of such an organization should be examined.

(ii) The funding must not endanger AI's independence or impartiality.

(iii) The IS must be consulted before any such funding.

APPENDICE "TRAV-7"

DOCUMENT INTERNE (réservé aux membres d'AI)

Index d'AI: POL 33/02/85

Distr.: SC/CO

Amnistie internationale
Secrétariat international
1 Easton Street
London WC1X 8DJ
United Kingdom

LIGNES DIRECTRICES APPROUVÉES PAR LE CEI CONCERNANT LE TRAVAIL EFFECTUÉ POUR LES RÉFUGIÉS PAR AMNISTIE INTERNATIONALE

Le 25 juin 1985

DOCUMENT INTERNE (réservé aux membres d'AI)

Index d'AI: POL 33/02/85

Distr.: SC/CO

Amnistie internationale
Secrétariat international
1 Easton Street
London WC1X 8DJ
United Kingdom

LIGNES DIRECTRICES APPROUVÉES PAR LE CEI CONCERNANT LE TRAVAIL EFFECTUÉ POUR LES RÉFUGIÉS PAR AMNISTIE INTERNATIONALE

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

1. PRÉVENTION DU REFOULEMENT

1.1 Principes de base

1.2 Punition ou traitement cruel, inhumain ou dégradant

1.3 Peine de mort judiciaire

1.4 Procès injuste

1.5 Extradition

1.6 Détention des réfugiés

1.7 Renvoi dans un tiers pays: "Réfugiés en orbite"

1.8 "Republikflucht"

1.9 Anciens tortionnaires

1.10 Demandes générales de non-rapatriement de certains groupes dans un pays particulier

Table des matières (suite)

2. AIDE À L'ÉMIGRATION

2.1 Principes de base

2.2 Comment déterminer le moment où l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'une personne devienne sous peu un prisonnier d'opinion

2.3 Punition ou traitement cruel, inhumain ou dégradant

2.4 Peine de mort judiciaire

2.5 Aide à l'émigration à partir du pays du premier asile

2.6 Établissement de contingents

2.7 Opposition aux exigences concernant les visas

3. SECOURS

4. RÉUNIFICATION DES FAMILLES

5. ACTIVITÉ DES SECTIONS POUR LES RÉFUGIÉS

6. RELATIONS DES SECTIONS AVEC LES ORGANISATIONS NATIONALES DE RÉFUGIÉS

DOCUMENT INTERNE (réservé aux membres d'AI)

Index d'AI: POL 33/02/85

Distr.: SC/CO

Amnistie internationale
Secrétariat international
1 Easton Street
London WC1X 8DJ
United Kingdom

Destinataires: toutes les sections,
coordonnateurs des réfugiés

Expéditeur: chef du Bureau de recherches

Date: le 25 juin 1985

LIGNES DIRECTRICES APPROUVÉES PAR LE CEI CONCERNANT LE TRAVAIL EFFECTUÉ POUR LES REFUGIES PAR AMNISTIE INTERNATIONALE

INTRODUCTION

Les 20 et 21 octobre 1984, Amnistie internationale (AI) a tenu, à Londres, une réunion internationale concernant le travail effectué pour les réfugiés, à laquelle assistaient les responsables du travail relatif aux réfugiés, au Secrétariat international (SI) et dans les sections (voir le rapport de la réunion dans le POL 33/01/85). Au cours de la réunion, on a étudié le travail effectué pour les réfugiés par l'organisation et, on a consacré une partie de l'ordre du jour aux questions touchant le mandat et les principes. En particulier, on a étudié l'application de différents exposés de principes qui s'appliquent au travail d'AI pour les réfugiés, y compris les recommandations approuvées par le Comité exécutif international

(CEI) lors de la réunion de 1979 des coordonnateurs des réfugiés (POL 33/06/79), les politiques et les procédures de secours de l'organisation qui étaient alors en vigueur (FIN 52/02/80), ses lignes de conduite sur la réunification des familles (POL 21/01/81 et 21/01/81 ERRATUM), ainsi que ses lignes directrices sur certaines questions mettant en cause des tortionnaires et d'anciens tortionnaires (POL 03/04/82). Au cours de la réunion, on a constaté, dans chaque cas, que les principes énoncés dans ces documents restaient valables, en ce qui concerne le travail fait par AI pour les réfugiés. Cependant, dans plusieurs cas, on s'est prononcé en faveur d'éclaircissements supplémentaires quant à ces principes là où il y avait eu un certain manque de clarté dans le passé.

Dans les présentes lignes directrices, on tente de rassembler en un seul document les principes des documents précédents qui sont les plus utiles au travail d'AI pour les réfugiés, ainsi que les éclaircissements supplémentaires fournis par les discussions et les recommandations de la réunion internationale de 1984 sur le travail pour les réfugiés.

Le CEI a étudié le présent document lors de sa réunion de juin 1985 et l'a approuvé.

1. PRÉVENTION DU REFOULEMENT

1.1 Principes de base

AI peut, dans la poursuite de ses objectifs:

a) s'opposer au renvoi de personnes d'un pays à un autre où l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles deviennent des prisonniers d'opinion:

b) s'opposer au renvoi de personnes d'un pays à un autre où l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient soumises à la torture, qu'elles "disparaissent" ou qu'elles soient victime d'une exécution extrajudiciaire à motifs politiques; et

c) s'opposer au renvoi de personnes d'un pays à un autre où elles peuvent faire face à l'imposition ou à l'exécution de la peine de mort judiciaire.

Ces principes ne reconnaissent pas comme but d'AI l'octroi d'un asile comme tel aux réfugiés même si, dans bien des cas, il est inévitable que le travail de l'organisation contre le refoulement la conduise à prendre position sur certaines décisions particulières relatives au droit d'asile. Les questions relatives au travail d'AI contre le refoulement se sont présentées dans les contextes suivants.

1.2 Punition ou traitement cruel, inhumain ou dégradant

Il y a lieu de noter que les principes de base ne concernent que la torture et non pas les autres formes de punition ou de traitement cruel, inhumain ou dégradant. Dans les cas particuliers, AI ne peut s'opposer au renvoi de personnes d'un pays à un autre où l'on peut raisonnablement s'attendre à

ce que celles-ci soient soumises à une punition ou un traitement cruel inhumain ou dégradant que si cela permet d'établir des normes, d'illustrer des problèmes généraux, etc. En outre, cela serait exceptionnel.

1.3 Peine de mort judiciaire

Selon les principes de base, AI doit s'opposer au refoulement dans les cas où la personne en cause peut faire face à l'imposition de la peine de mort judiciaire. Il est manifeste qu'il est nécessaire d'élaborer des méthodes appropriées applicables à cette sphère d'activité très délicate. AI doit éviter de donner l'impression qu'elle cherche à empêcher les criminels de faire face à la justice. Elle doit insister sur le fait que sa démarche ne vise qu'à empêcher l'application de la peine de mort judiciaire. Une autre approche peut consister à demander au gouvernement qui renvoie la personne d'obtenir du gouvernement du pays où celle-ci est renvoyée l'assurance qu'elle ne sera pas exécutée, bien que, dans chaque cas, la fiabilité de telles assurances doit être évaluée séparément. Les sections doivent consulter le SI avant d'adopter cette approche.

1.4 Procès injuste

Les principes de base ne concernent pas la prise par AI de mesures contre le renvoi d'une personne dans un pays où elle peut faire face à un procès injuste ou être exposée à une détention sans procès et pendant une période indéfinie (à moins que la personne ne soit exposée à devenir un prisonnier d'opinion, à "disparaître", à être torturée ou à être tuée). Il est rare

qu'AI se soit opposé au renvoi des personnes dans ces cas et on doit décider du bien fondé d'une intervention sur la base de chaque cas.

1.5 Extradition

Les préoccupations d'AI à l'égard du non-refoulement restent les mêmes, peu importe s'il existe ou non un traité d'extradition invoqué par un pays qui désire obtenir le refoulement d'un réfugié. Si l'organisation estime que la personne dont on demande l'extradition deviendrait vraisemblablement, à son retour, un prisonnier d'opinion, elle doit s'opposer absolument à cette extradition. La situation peut se révéler plus complexe en ce qui concerne les autres cas que ceux des prisonniers d'opinion, en particulier ceux de personnes présumées être des criminels de droit commun , qui pourraient faire face à la torture ou à la peine de mort à la suite de l'extradition. Comme nous l'avons mentionné à l'alinéa 1.3 ci-dessus, il existe un risque qu'AI soit perçue comme cherchant indûment à empêcher la poursuite normale des criminels si son opposition à l'extradition est absolue dans tous ces cas. Si AI estime qu'on peut raisonnablement s'attendre à ce que la personne en cause subisse la torture ou la peine de mort, elle doit néanmoins s'opposer à l'extradition. Dans certains cas, il peut être possible et approprié de demander au gouvernement qui renvoie la personne d'obtenir du gouvernement qui demande l'extradition l'assurance que ni la torture ni la peine de mort ne seront infligées. On peut aussi demander au gouvernement qui renvoie la personne de prendre des mesures appropriées pour contrôler le respect de ces assurances après l'extradition, même si, bien entendu,

cela serait plus facile à faire dans le cas de la peine de mort que dans celui de la torture. Cependant, la valeur de cette assurance dépend de la crédibilité du gouvernement concerné et les sections doivent toujours consulter le SI avant de prendre ces mesures.

Dans un ordre d'idée plus général, AI peut demander à un gouvernement de consentir en principe à exclure de l'application des traités d'extradition les personnes qu'elle juge être des réfugiés.

1.6 Détention des réfugiés

La détention des réfugiés, réelle ou éventuelle, qui intéresse AI est traitée dans la présente section parce que l'un des effets de la détention peut être l'incapacité de mener à terme les demandes d'asile et, par conséquent, le risque de refoulement. Étant donné qu'AI est une organisation axée sur les prisonniers, elle doit également considérer les implications générales de leur détention, dans le cadre de son mandat.

AI ne prend pas position à l'égard de la détention ou de toute autre restriction physique imposée à ceux qui demandent l'asile comme tel. Si elle le faisait, il y aurait littéralement des millions de réfugiés faisant habituellement l'objet de restriction supérieures ou moindres qui relèveraient du mandat de l'organisation. Puisque, dans bien des cas, les États où se trouvent ces réfugiés n'ont aucune obligation légale de les recevoir (bien qu'ils aient l'obligation de ne pas permettre leur refoulement), il

serait difficile de s'opposer légalement à ces restrictions.

Cependant, la détention d'un réfugié éventuel devient du ressort d'AI dans trois types de circonstances:

a) si les éléments de la détention influent sur la capacité de la personne de poursuivre sa demande d'asile, d'obtenir des conseils juridiques adéquats, de prendre connaissance de tous les droits que lui accorde la loi et d'en profiter pleinement, etc,;

b) s'il est démontré que la pratique de la détention à l'égard des réfugiés éventuels est discriminatoire dans la mesure où les détentions semblent être fondées sur les croyances d'une personne, sur la couleur, sur le sexe, sur l'origine ethnique, sur la langue ou la religion, plutôt que sur le fait que la personne demande asile;

c) si le traitement des personnes détenues constitue un traitement cruel, inhumain ou dégradant.

Les soucis de procédure énoncés au sous-alinéa (a) peuvent être soulevés par une section auprès de son propre gouvernement tandis que les préoccupations énoncées au sous-alinéa (b) et (c) doivent faire l'objet de mesures du SI. Les sections doivent faire parvenir les renseignements concernant ces préoccupations à l'attention de celui-ci.

1.7 Renvoi à un tiers pays: "Réfugiés en orbite"

Il arrive souvent qu'un réfugié éventuel n'arrive pas directement du pays où il pourrait subir des persécutions mais est passé par un tiers pays. Le pays de réception à son tour envisage de renvoyer cette personne au tiers pays, peut-être en invoquant le principe changeant du "pays de premier asile". En vertu de ce principe, les pays refusent d'accepter les réfugiés qui ont trouvé ou sont réputés avoir trouvé asile ou protection ailleurs, ou qui sont considérés comme ayant passé trop de temps en transit.

AI se préoccupe de ces cas lorsqu'il existe un risque que le réfugié puisse en dernier ressort être forcé (par le tiers pays ou par quelque autre pays où on le renvoie) de retourner dans un pays où il pourrait subir des persécutions. Certains de ces cas sont évidents, par exemple lorsque le tiers pays où le réfugié sera renvoyé est réputé avoir été responsable du refoulement de réfugiés du même pays d'origine.

Les autres cas sont moins simples. D'autres personnes à la recherche d'un asile en Europe de l'ouest, par exemple, sont passées par une certain nombre de pays et cela trop souvent pour se retrouver "en orbite", sans qu'aucun gouvernement ne veuille étudier une demande d'asile, préférant plutôt renvoyer la personne à un autre pays où elle a passé un certain temps. Bien que le risque de refoulement soit moins imminent dans ces cas, tant que le réfugié est renvoyé d'un pays "sûr" à un autre, son statut provisoire signifie qu'il subsiste néanmoins un certain risque. AI a donc un

intérêt légitime à ce qu'on accorde au réfugié le droit de recourir à une procédure de détermination normale et appropriée dans l'un de ces pays "sûrs", bien que l'organisation ne doive pas avoir d'opinion immuable quant à savoir lequel de ces pays convient le mieux. Tout d'abord, la solution logique est, bien entendu, de communiquer avec les dirigeants du pays où le réfugié se trouve à ce moment-là. Si toutefois, ces dirigeants soutiennent que l'étude d'une demande d'asile incombe à un autre pays par où le réfugié est passé, une position appropriée d'AI consisterait à demander au gouvernement qui transfère le réfugié d'abtenir du gouvernement du pays où il est transféré, avant le transfert, l'assurance que la demande de celui-ci sera dûment prise en considération à son arrivée. S'il se produit un tel transfert, il est important, bien sûr, que la section d'AI ou un autre organisme approprié dans le pays où est transférée la personne en soit informé d'avance afin d'assurer la sécurité de celle-ci.

Certaines initiatives sont prises, sur le plan international, dans le but d'élaborer une approche rationnelle du problème des "réfugiés en orbite" en établissant des critères bien définis pour la désignation du pays le plus approprié où la demande d'asile d'un réfugié éventuel pourrait être prise en considération. Sauf dans la mesure ou elle relève directement des préoccupations comprises dans le mandat d'AI (par exemple, adopter un critère selon lequel le pays désigné permet le recours à une procédure qui assure une protection véritable contre le refoulement), AI ne doit pas prendre

position sur l'établissement d'un critère particulier. Cependant, l'organisation peut appuyer, en termes généraux, des initiatives visant à résoudre le problème des "réfugiés en orbite", puisque ces initiatives, si elles sont couronnées de succès, contribueront dans une certaine mesure, à atténuer la menace de refoulement pour les réfugiés relevant du mandat d'AI.

1.8 "Républikflucht"

"Républikflucht" est un terme désignant une situation ou un citoyen craint de retourner dans son pays parce qu'il risque d'être puni pour avoir quitté le pays ou être demeuré à l'étranger d'une façon illégale. On ne sait pas très bien si, en vertu de la loi internationale ou de certaines lois nationales sur les réfugiés, si les personnes qui se trouvent dans cette situation devraient obtenir le statut de réfugié. L'argument négatif invoqué est que, en fait, ces personnes ont attiré la punition sur elles en ne se conformant pas aux lois d'application universelle.

Même si la position juridique peut être quelque peu ambigüe, celle d'AI est plus simple. Lorsque la punition à laquelle font face ces personnes est l'emprisonnement, l'organisation doit, d'une façon générale, s'opposer à leur refoulement, à condition que leur persécution éventuelle ait trait à la violation d'une loi qui restreint indûment l'exercice de leur droit de quitter leur propre pays. Cela est conforme à la position d'AI selon laquelle les personnes qui sont effectivement emprisonnées pour avoir violé ces lois doivent être considérées comme des prisonniers d'opinion.

Le service de recherches s'efforcera de fournir aux coordonnateurs des réfugiés plus de renseignements réguliers sur la loi et la pratique suivie dans les pays où les personnes font face à l'emprisonnement pour ces raisons.

1.9 Anciens tortionnaires

Les lignes directrices concernant la conduite d'AI à l'égard de certaines questions relatives à des tortionnaires et à d'anciens tortionnaires (POL 03/04/82) stipulent qu'AI devrait, comme dans tous les autres cas, s'opposer au refoulement de ces anciens violateurs des droits de la personne lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils deviennent eux-mêmes des prisonniers d'opinion ou qu'ils soient soumis à la torture, qu'ils "disparaissent" ou qu'ils soient exécutés. De même, elles stipulent qu'AI ne doit pas appuyer les demandes d'asile de ces personnes. (Même si le mandat d'AI ne s'étend en aucun cas au soutien des demandes d'asile, comme nous l'avons noté ci-dessus, dans bien des cas ce soutien est accordé en tant que moyen pratique d'éviter le refoulement.)

Bien que cette distinction puisse sembler très petite, elle résulte du fait qu'AI désire éviter de paraître sanctionner ce qui, en réalité, serait un statut très favorable pour la personne en cause. AI appuie le principe selon lequel il devrait y avoir une autorité compétente internationale dont relèveraient ceux qui sont présumés s'être adonnés à la torture, ce qui permettrait de les poursuivre dans n'importe quel pays où ils se trouve-

raient. Bien que, d'une façon générale, l'organisation ne demande pas elle-même l'institution de poursuites criminelles contre des particuliers ou ne participe pas à celles-ci, elle attire l'attention des gouvernements sur leurs responsabilités internationales en matière d'enquête et de prise de mesures à l'égard de toutes les personnes présumées avoir commis des actes de torture. Ainsi, dans le cas où un tortionnaire présumé se trouve dans un pays particulier, il semblerait contradictoire pour l'organisation de demander au gouvernement d'accorder à cette personne le statut favorable qu'est l'asile au moment où celui-ci devrait peut-être envisager l'institution de poursuites criminelles.

1.10 Demandes générales de non-rapatriement de certains groupes dans un pays particulier

Dans certaines circonstances extraordinaires, il peut être convenable pour AI de demander à un ou plusieurs gouvernements de ne pas rapatrier contre leur volonté des groupes entiers de personnes dans un pays particulier. Cette décision doit être prise par le Secrétariat international et ne doit l'être que lorsque la menace de persécution est si générale qu'il existe un danger que n'importe quelle personne du groupe qui retournerait dans le pays en question soit soumis à l'emprisonnement en tant que prisonnier d'opinion, soit torturée, "disparaisse" et (ou) soit exécutée. Toute décision de ce genre doit être continuellement revue et modifiée s'il y a lieu.

Lors de la réunion internationale de 1979 des coordonnateurs des réfugiés, on a établi les dix lignes directrices suivantes concernant la position d'AI à l'égard des grands groupes de réfugiés:

a) AI ne doit agir que dans des situations qui relèvent manifestement de son mandat.

b) AI doit agir ou s'abstenir d'agir dans ces situations quelle que soit la pression publique internationale.

c) AI peut intervenir lorsqu'il y a un danger immédiat de refoulement (massif) de personnes dans leur pays d'origine où elles feraient face à l'emprisonnement, seraient torturées, "disparaîtraient" ou seraient exécutées.

d) AI doit accorder la priorité dans ce domaine à des secteurs qui ne peuvent pas être couverts suffisamment par d'autres organisations, par exemple le HCNUR ou le CICR.

e) D'ordinaire, AI ne se sera pas en mesure d'aider les grands groupes de réfugiés dans une situation d'urgence relative à leurs besoins individuels; par conséquent, dans ces cas, l'intervention d'AI devrait viser à exercer des pressions sur les organismes internationaux et sur les gouvernements afin de trouver des solutions internationales au problème, de fournir de l'aide financière

et, au besoin, d'accorder des visas.

f) Dans les situations décrites ci-dessus, le Secrétariat international peut faire des démarches auprès des organismes internationaux.

g) En cas de crise internationale comportant le mouvement de grands groupes de réfugiés, le SI doit faire parvenir aux sections un énoncé de la position d'AI dans le contexte du mandat de l'organisation.

h) De plus, le SI peut demander aux sections nationales d'intervenir auprès de leurs gouvernements respectifs.

i) Les sections ne doivent intervenir qu'après consultation avec le Secrétariat international.

j) Vu les ressources financières limitées à la disposition d'AI, les opérations de secours ne doivent pas faire partie des activités d'AI dans ces cas, mais cela n'empêche pas l'octroi d'une aide financière occasionnelle dans certains cas particuliers.

2. AIDE À L'ÉMIGRATION

2.1 Principe de base

Dans la poursuite de ses objectifs, AI peut faciliter l'émigration de personnes, si celles-ci le désirent, d'un pays à un autre lorsqu'elles sont réputées être des prisonniers d'opinion ou qu'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles le deviennent sous peu ou qu'elles soient soumises à la torture, "disparaissent" ou soient victimes d'une exécution extrajudiciaire à motifs politiques. Lorsqu'on prend une décision à l'égard de cette aide, on ne doit pas oublier les points suivants:

a) On doit prendre pleinement en considération la situation politique du pays.

b) L'aide à l'émigration ne doit être accordée que si la personne en cause a clairement manifesté son désir urgent de quitter le pays.

c) AI ne doit jamais offrir d'aider des personnes à quitter leur pays si celles-ci n'ont pas elles-même indiqué leur désir urgent de partir.

En pratique, AI prend de telles mesures pour faciliter l'émigration beaucoup moins souvent qu'elle ne prend des initiatives concernant la prévention du refoulement. Puisque, dans ces cas, la décision d'aider exige la détermination de violations réelles ou éventuelles des droits de la personne dans le pays où se trouve l'émigrant éventuel, cette décision relève, dans tous les cas, du service de recherches. Lorsque les chercheurs décident de prendre ces mesures, ils y font participer d'ordinaire une ou plusieurs sections dans le but de trouver un pays où la personne pourrait émigrer. Si ces cas sont signalés en premier lieu à l'attention d'une section, celle-ci doit consulter le service de recherches avant d'agir.

2.2 Comment déterminer le moment où on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'une personne devienne sous peu un prisonnier d'opinion

Lors de la réunion internationale de 1979 des coordonnateurs des réfugiés, on a proposé les points de référence suivants pour la détermination du moment où l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que des personnes deviennent sous peu des prisonniers d'opinion. Ces points de référence sont destinés à faciliter la prise de décision plutôt qu'à servir de critères immuables. On ne doit pas oublier qu'AI ne considère pas l'émigration comme une solution.

a) Lorsqu'il a été porté contre elles des accusations à la suite desquelles elles deviendraient des prisonniers d'opinion ou lorsqu'elles sont sous le coup d'un mandat d'amener.

b) Lorsqu'il s'est produit une série de menaces d'arrestations graves (par exemple, un interrogatoire, une perquisition au domicile, un renvoi du travail) de la part de la police, du pouvoir judiciaire ou d'autres autorités, ou lorsque ces personnes ont été arrêtées à maintes reprises pour de courtes périodes de temps.

c) Lorsque les membres du groupe, du parti politique ou du syndicat professionnel, etc. auquel appartient une personne ont été arrêtés ou menacés d'arrestation à cause de leur rôle semblable au sein de

l'organisation.

d) Lorsque des membres de la famille ont été arrêtés ou menacés d'arrestation.

e) Lorsque, après un coup d'État, un groupe d'anciens dirigeants du gouvernement font face à une menace de détention sérieuse et qu'ils finiraient par devenir des prisonniers d'opinion.

2.3 Punition ou traitement cruel, inhumain ou dégradant

En ce qui concerne la punition ou le traitement cruel, inhumain ou dégradant, on doit appliquer le même critère d'aide à l'émigration que dans le cas du refoulement (voir alinéa 1.2 ci-dessus).

2.4 Peine de mort judiciaire

Il y a lieu de noter que la possibilité de faciliter l'émigration d'une personne qui peut faire face à l'imposition ou à l'application de la peine de mort judiciaire est expressément exclue en vertu des principes de base (à moins que la personne en cause n'entre dans une autre catégorie précisée, par exemple celle des prisonniers d'opinion).

2.5 Aide à l'émigration à partir du pays de premier asile

AI ne doit pas aider des personnes à émigrer des pays dans lesquels elles ont déjà fui pour échapper à la persécution, à moins qu'il ne semble y

avoir une probabilité raisonnable qu'il se produise des violation des droits de ces personnes concernant AI dans ce pays ou qu'elles soient menacées d'être refoulées dans le pays initial où elles subissaient des persécutions ou dans un autre pays où elles pourraient en subir.

2.6 Établissement de contingents

Certains gouvernements établissent des contingents à l'égard du nombre de réfugiés en général et (ou) de réfugiés de régions, de pays particuliers, etc. qu'ils sont disposés à accepter et qui proviennent de pays où ces personnes peuvent subir des persécutions ou des pays de premier asile. Il est manifeste que l'existence de ces contingents (pourvu qu'ils soient assez importants) peut faciliter le travail des sections qui demandent à leur gouvernement de consentir à faciliter l'émigration de réfugiés particuliers dont s'occupe AI. Cependant, les sections doivent être prudentes, en ce qui concerne l'étendue de leur participation au processus d'établissement de contingents du gouvernement. Même s'il conviendrait, par exemple, pour une section d'exercer des pressions sur son gouvernement afin d'accroître le contingent global de celui-ci relatif à l'acceptation des réfugiés, elle ne doit prendre aucune position concernant la répartition de ces contingents entre les différents groupes nationaux ou régionaux de réfugiés. AI doit avoir pour position d'encourager les gouvernements à accepter les réfugiés dont s'occupe l'organisation, de quelque pays qu'ils proviennent et sans égard à la nationalité, au groupement politique ou

autre, etc. Dans les cas où il n'existe aucun contingent ou lorsque les contingents ont déjà été comblés, les sections doivent encourager les gouvernements à accepter les réfugiés dont s'occupe AI, indépendamment de l'existence ou de l'inexistence de contingents non remplis.

Si un gouvernement qui envisage d'établir de tels contingents s'adresse à une section, une position que la section pourrait adopter consisterait à encourager ce gouvernement à établir des contingents qui soient les plus importants possible ainsi que d'application la plus universelle possible en faveur des réfugiés éventuels dont s'occupe AI et, en outre, à demander au gouvernement de s'engager à aider AI dans certains cas exceptionnels à faciliter l'émigration, même s'il n'existe aucun contingent non rempli.

2.7 Opposition aux exigences concernant les visas

En règle générale, AI ne s'oppose pas à l'imposition par les gouvernements d'exigences relatives aux visas, mais il peut convenir de le faire dans certaines circonstance exceptionnelles où ces exigences sont imposées aux citoyens de pays particuliers qui sont réputés fournir des réfugiés dont se soucie AI. Avant de prendre cette mesure, les sections doivent consulter le service de recherches. Il est probable que la mesure ne sera convenable que dans des circonstances extraordinaires où l'on tiendra compte, par exemple, du fait qu'il y a trop ou qu'il n'y a pas trop d'immigration en provenance du pays en cause, ainsi que d'autres possibilités d'asile pour

les réfugiés éventuels, peu importe si l'on peut démontrer ou non que les exigences relatives aux visas sont imposées expressément pour empêcher l'entrée des réfugiés, etc.

3. SECOURS

AI peut, dans la poursuite de ses objectifs, fournir des secours financiers et autres à des personnes dont elle cherche à empêcher le refoulement ou à faciliter l'émigration conformément aux alinéas 1.1 et 2.1 des présentes lignes directrices. Les buts dans lesquels ces secours seront accordés aux bénéficiaires particuliers doivent être ceux énoncés dans les politiques et procédures de secours d'AI qui sont alors en vigueur. (Au moment de la rédaction des présentes lignes directrices, les politiques et procédures de secours courantes sont énoncées dans le document Fin 52/02/80, mais elles doivent être révisées à la réunion de 1985 du Conseil international.)

4. RÉUNIFICATION DES FAMILLES

Lors de la réunion de 1980 du Conseil international, il a été résolu, par la décision 4, que le travail de réunification des familles avec les anciens prisonniers d'opinion qui ont été séparés d'elles par la force est une forme légitime d'activité d'AI. En juin 1985, le CEI a consenti à élargir ce principe de façon à y inclure les familles des personnes qui relèvent des préoccupations d'AI concernant les réfugiés si on peut raison-

nablement s'attendre à ce que ces personnes deviennent des prisonniers d'opinion. À la réunion de mars 1980 du CEI, on a formulé les lignes directrices suivantes, dont AI s'est servi par la suite pour mettre en vigueur la décision de la réunion de 1980 du Conseil international. Leur libellé a été modifié de façon à tenir compte de l'élargissement prévu pour la réunion de juin 1985 du CEI.

a) Les décisions portent sur les cas où un prisonnier d'opinion libéré ou une personne qu'on pourrait raisonnablement s'attendre à voir devenir un prisonnier d'opinion (ci-après un "prisonnier de conscience éventuel") se trouve à l'extérieur de son pays ou lorsque la famille se trouve à l'extérieur du pays et que le gouvernement les empêche de se réunir. La forme habituelle que prend cette séparation forcée consiste en ce que le gouvernement refuse à l'un ou à l'autre la permission d'émigrer tandis qu'il ne permet pas à ceux qui ont déjà quitté le pays d'y revenir ou, encore, qu'ils ne peuvent pas le faire sans risque de persécution.

b) La décision comporte la présentation au gouvernement par AI d'une demande visant à permettre à un prisonnier d'opinion ancien ou éventuel (ou à sa famille) d'émigrer pour rejoindre la famille (ou le prisonnier d'opinion ancien ou éventuel), lorsque le gouvernement les empêche délibérément de se réunir de cette façon. (Cela pourrait également comporter une demande faite par AI à un gouver-

nement afin que celui-ci accepte sur son territoire un prisonnier d'opinion ancien ou éventuel dont la famille se trouve déjà dans ce pays et lui offre la protection ou afin qu'il accepte la famille d'un prisonnier d'opinion ancien ou éventuel qui se trouve déjà au pays et lui offre la protection.)

c) Le Secrétariat international doit décider dans chaque cas si AI doit aider une personne à immigrer. Cela doit aussi s'appliquer aux cas de prisonniers d'opinion anciens ou éventuels qui sont séparés par la force de leur famille.

d) La mise en oeuvre de cette décision prise lors de la réunion du Conseil international ne doit pas donner l'impression fausse qu'AI facilite l'émigration dans toutes les circonstances, sauf certaines circonstance définies précisément, ni fausser l'image et l'identité d'AI en tant qu'organisation axée sur les prisonniers. Le coordonnateur des réfugiés concerné de la section doit être consulté dans chaque cas de mise en oeuvre de cette décision.

e) Dans certains pays, la décision prise lors de la réunion du Comité international pourrait avoir des répercussions sur un très grand nombre de personnes (par exemple, dans les pays à partir desquels il y a eu une émigration sur une grande échelle et dans les pays qui sont actuellement ou étaient auparavant divisés). Dans ces circonstances, il y a lieu de noter au départ que cette décision

pourrait entraîner AI dans des questions d'émigration comme telles d'une façon qui entrerait en conflit avec son travail relatif à la libération des prisonniers, à la fois sur le plan des priorités de travail et sur celui de l'indication des préoccupations d'AI au gouvernement. Il est important qu'on adopte au sujet de ces pays une politique précise et acceptée concernant les priorités et les méthodes de travail. (Il est possible que, dans le cas de certains pays, le travail puisse être mieux effectué par des groupes d'adoption veillant aux intérêts de l'émigrant; dans le cas de certains autres pays, l'intervention la plus efficace et la plus appropriée serait celle du Secrétariat international.)

f) Il existe bien des cas où les prisonniers d'opinion anciens ou éventuels et leurs familles ont des difficultés à se réunir mais pour d'autres raisons que des mesures prises délibérément par le gouvernement à cet effet. Par exemple, il peut s'agir de difficultés éprouvées à trouver un pays de résidence convenable ou un gouvernement qui accepte de les recevoir. Dans tous ces cas, on doit s'en tenir au mandat normal d'AI et à ses lignes directrices concernant les réfugiés.

g) AI ne doit pas faciliter l'émigration d'une personne à moins que celle-ci n'ait indiqué son désir d'émigrer.

h) Le terme "famille" est imprécis et flexible. Aux fins de ce type d'activité d'AI, la famille doit s'entendre en termes étroits et on doit tenir compte à la fois du degré du lien familial et de la dépendance des membres de la famille à l'égard du prisonnier d'opinion ancien ou éventuel ou vice versa.

En réalité, des considérations d'efficacité empêchent souvent AI d'intervenir directement auprès du gouvernement concerné dans les cas où la famille d'un réfugié est empêchée de quitter le pays de ce dernier pour le rejoindre en exil. Dans ces situations, on peut souvent juger que l'intervention directe d'AI serait considérée comme une provocation et que, par conséquent, elle serait contre-productive, surtout en ce qui concerne les pays où AI a un profil élevé parce qu'elle a fait connaître au public un large éventail de préoccupations. Cependant, dans ces situations, l'organisation peut faire connaître et fait connaître effectivement ses préoccupations au HCUNR, à d'autres gouvernements intéressés et à d'autres particuliers ou organisations qui pourraient être en mesure d'intervenir efficacement pour des motifs humanitaires.

5. ACTIVITÉS DES SECTIONS POUR LES RÉFUGIÉS

Il est reconnu que le niveau des activités exercées par les sections pour les réfugiés est destiné à varier d'une section à l'autre, selon les ressources et d'autres circonstances. Les sections qui ne s'estiment pas en

mesure d'entreprendre tous les types de travaux décrits ci-dessous ne doivent pas se sentir obligées de le faire et on ne devrait pas permettre que le fait d'entreprendre ce genre de travaux empêche une section de répondre aux exigences minimales concernant son activité.

a) Étant donné qu'AI est l'une des meilleures sources d'information concernant les violations des droits de la personne dans un pays, les sections doivent chercher à fournir aux autre personnes qui travaillent pour les réfugiés (par exemple des avocats, etc.) les renseignements pertinents (circulaires de section, renseignements provenant de groupes associés, etc.).

b) Les sections peuvent suivre la politique du gouvernement relative aux cas particuliers ou à des questions générales concernant les réfugiés. On ne doit faire de déclarations publiques concernant les cas particuliers qu'après avoir consulté le SI. En ce qui concerne les questions générales relatives aux réfugiés, les sections ne doivent consulter le Secrétariat international que si la question est nouvelle et n'est pas parfaitement claire dans le cadre du mandat d'AI. Toutes les sections doivent informer le Secrétariat international de toute démarche (publique) faite auprès de leur gouvernement en rapport avec le travail relatif aux réfugiés.

c) Les sections qui s'occupent de cas particuliers sont elles-mêmes responsables des décisions relatives à ce travail. La grande quantité de renseignements précis nécessaires aux décisions concernant les cas et la situation particulière des réfugiés dans le pays doivent être prises en considération. Cependant, il y aura des situations où le Secrétariat international assumera la responsabilité du cas après consultation avec la section concernée et après la prise d'une décision par le CEI.

Dans les cas limite, les sections doivent toujours consulter le Service de recherches.

Les sections renseigneront régulièrement le Service de recherches et les groupes associés (s'il en existe) sur tous les cas à l'égard desquels elles ont pris des mesures. En particulier, on prendra en considération la sécurité et la confidentialité.

d) Les sections peuvent, en conformité de la politique établie, aider les personnes à émigrer, s'il y a lieu, en obtenant des visas, en supportant des frais de déplacement, etc. Les sections ne prendront ces mesures qu'avec l'autorisation du Secrétariat international, sauf dans les cas d'extrême urgence. On informera immédiatement le Secrétariat international de ces cas exceptionnels. Les sections peuvent aussi faciliter l'émigration de la famille d'un réfugié qui est aidé par AI.

6. RELATIONS DES SECTIONS AVEC LES ORGANISATIONS NATIONALES DE RÉFUGIÉS

En principe, les sections doivent chercher à encourager la formation d'organisations et de coalitions nationales impartiales qui travaillent pour les réfugiés, bien que, dans la décision d'une section d'appuyer une telle organisation nationale, on doive tenir compte de la capacité de la section d'accepter un tel engagement en plus des autres éléments de son travail (c'est-à-dire de la priorité relative du travail pour les réfugiés et des besoins à prendre en considération, dans le travail concernant les prisonniers). Même si la participation à de telles organisations nationales de réfugiés peut se révéler une méthode importante de promotion des préoccupations relevant du mandat d'AI, les mandats de ces organisations seront normalement plus étendus que celui d'AI. On doit prendre soin de s'assurer que la participation d'AI n'est pas perçue comme un engagement vis-à-vis de préoccupations dépassant son mandat. Par conséquent, même si l'on encourage les sections à mettre sur pied des organisations nationales de réfugiés et à y participer, elles doivent le faire sous réserve des précautions suivantes:

a) Les organisations nationales de réfugiés doivent s'occuper des réfugiés quelle que soit leur origine nationale.

b) La participation à l'organisation ne doit pas mettre en danger l'indépendance et l'impartialité d'AI et les sections doivent contrôler ce point.

c) Les sections doivent consulter le Secrétariat international lorsqu'elles décident de mettre sur pied des organisations nationales de réfugiés ou de se joindre à celles-ci, ainsi que sur tous les problèmes qui peuvent se présenter.

d) Ces organisations nationales de réfugiés ne doivent jamais dépendre uniquement des contributions financières d'AI.

e) Il serait idéal qu'AI joue le rôle de catalyseur plutôt que celui d'acteur principal.

f) La participation à une organisation nationale de réfugiés peut exiger le paiement de frais d'affiliation par AI. On peut acquitter ces frais à condition qu'ils soient raisonnables et proportionnels aux services fournis par l'organisation à AI. Dans certains cas, on peut avoir besoin du financement d'AI, en plus des frais d'affiliation, pour mettre sur pied ou maintenir une organisation nationale de réfugiés. Un tel financement doit satisfaire aux conditions suivantes:

   i) Toutes les solutions de rechange au financement par AI d'une telle organisation doivent être envisagées.

   ii) Le financement ne doit pas mettre en danger l'indépendance ou l'impartialité d'AI.

iii) On doit consulter le Secrétariat international avant d'accorder un tel financement.

Canada Post / Postes Canada

Book rate / Tarif des livres

K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Canadian Bar Association, Immigration Section:

Ken Zaifman.

From Amnesty International (Canadian Section-Anglophone):

Michael Bossin, Refugee Co-ordinator.

Michael S. Schelew, Executive Member Responsible for Refugee Affairs.

De l'Association du Barreau canadien, section de l'immigration:

Ken Zaifman.

D'Amnesty International (section canadienne anglophone):

Michael Bossin, coordinateur pour les réfugiés;

Michael S. Schelew, membre de l'exécutif, chargé de questions relatives aux réfugiés.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 41

Tuesday, October 1, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 41

Le mardi 1er octobre 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Document entitled, "Refugee determination in Canada" (Plaut Report)

CONCERNANT:

Document intitulé, «Reconnaissance au Canada du statut de réfugié» (rapport Plaut)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
OCT 2 4 1985
University of Toronto

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

25609—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Terry Clifford
Sheila Copps
Léo Duguay
Charles Hamelin
Jean-Guy Hudon
Carole Jacques
Fernand Jourdenais
Rod Murphy
Lorne Nystrom
John Oostrom
Peter Peterson
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Jean-Pierre Blackburn
Pauline Browes
Roger Clinch
Jim Edwards
Dan Heap
Jean Lapierre
Paul McCrossan
Bob Pennock
Lucie Pépin
Allan Pietz
André Plourde
Joe Price
Jack Shields
Ray Skelly
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 70(6)(*b*)

Friday, September 27, 1985:
Ray Skelly replaced John Rodriguez.

Conformément à l'article 70(6)*b*)

Le vendredi 27 septembre 1985:
Ray Skelly remplace John Rodriguez.

(RAHSD)

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, OCTOBER 1, 1985
(52)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 6:07 o'clock p.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, Fernand Jourdenais, John Oostrom and Andrew Witer.

Alternates present: Dan Heap, Lucie Pépin and Joe Price.

Other Member present: George Weiner.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr, Research Officer. *From the Department of Employment and Immigration*: Raphaël Girard, Director, Refugee Affairs, Immigration.

Witnesses: W. Gunther Plaut, author of "Refugee Determination in Canada"; Margarida Pacheco, Legal Counsel.

The Committee resumed its Order of Reference dated June 18, 1985 relating to the document entitled "Refugee determination in Canada".

It was agreed,—That the following documents be filed as exhibits with the Clerk of the Committee:

a) Letter in reply to Dan Heap and John Oostrom from John Black, Director, Corporate Relations Office, Canada Mortgage and Housing Corporation, dated September 12, 1985 concerning mortgage insurance (*Exhibit "TRAV-73"*);

b) Document entitled, "The Ethnic problem in Sri Lanka" which was presented to the Committee by the High Commission for Sri Lanka (*Exhibit "TRAV-74"*);

c) Letter and attachments from K.D. McKay, Director, East Asia, Programs Division, Department of External Affairs, dated August 27, 1985 concerning reports from the province of Ontario describing the establishment progress of individual entrepreneurial immigrants destined to that province (*Exhibit "TRAV-75"*).

The witnesses made a statement and answered questions.

At 8:00 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 1er OCTOBRE 1985
(52)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit, ce jour à 18 h 07, sous la présidence de Jim Hawkes (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Jim Hawkes, Jean-Guy Hudon, Fernand Jourdenais, John Oostrom, Andrew Witer.

Substituts présents: Dan Heap, Lucie Pépin, Joe Price.

Autre député présent: George Weiner.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, attaché de recherche. *Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration*: Raphaël Girard, directeur, division des affaires des réfugiés, Immigration.

Témoins: W. Gunther Plaut, auteur du volume intitulé «Reconnaissance au Canada du statut de réfugié»; Margarida Pacheco, avocate-conseil.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du 18 juin 1985 relatif au document intitulé «Reconnaissance au Canada du statut de réfugié».

Il est convenu,—Que les documents suivants soient déposés chez le greffier du Comité à titre de pièces:

a) Lettre que John Black, directeur, Bureau des relations de la Société canadienne d'hypothèques et de logement adressait, le 12 septembre 1985, à Dan Heap et à John Oostrom au sujet de l'assurance hypothécaire (*pièce «TRAV-73»*);

b) document intitulé «*The Ethnic in Sri Lanka*», présenté au Comité par le Haut Commissariat du Sri Lanka (*pièce «TRAV-74»*);

c) lettre et pièces y jointes que K.D. McKay, directeur, Asie de l'Est, direction des programmes, ministère des Affaires extérieures adressait, le 27 août 1985, au président du Comité au sujet des rapports en provenance de l'Ontario sur le niveau d'intégration, à cette province, des immigrants entrepreneurs qui lui étaient destinés (*pièce «TRAV-75»*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

A 20 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Tuesday, October 1, 1985

• 1806

The Chairman: Can I call the meeting to order, please?

The first item on our agenda today. The Clerk has distributed a list of the three documents we would like to attach as exhibits, and if there are no objections from any committee member, I will so order. Is there any objection from any committee member? Okay, it is so ordered then.

Tonight we are fortunate indeed in having Rabbi Gunther Plaut, the author of the Plaut Report, as it is commonly known. I should indicate to members that we must terminate the meeting by 8 p.m., because Rabbi Plaut must catch a plane by 8.50 p.m. So 8 p.m. is our absolute outside limit. I hope members will co-operate by asking their questions with brevity and clarity.

With him tonight is his counsel, Margarida Pacheco, who served as counsel, I gather, throughout the exercise.

Rabbi Plaut, the normal pattern is to have any kind of opening comments that might come from our witness and then to proceed to questions. We welcome you both. We are really pleased you are here with us, and we thank you for going out of your way to making yourselves available.

Rabbi W. Gunther Plaut (Author of "Refugee Determination in Canada"): Thank you, Mr. Chairman, I am delighted to be here. I am only sorry that you had to change the hour from 3.30 p.m. to 6 p.m., else I could have stayed with you most of the day. But I could not change when I was in California and was called by Mr. Lukyniuk. I thought I was completely free the evening, but I am not. But if you need additional information, my counsel, Margarida Pacheco will be happy to stay on and discuss matters further with you.

Mr. Chairman, my opening statement will be very brief. I would like to think that the report speaks for itself. In general, let me state a few things that by this time are very well known to you. There are millions of refugees in the world. Very few of them come to Canada. Maybe some 11,000 or 12,000 a year. These refugees are divided into two parts. They are accepted either externally in foreign consulates and embassies, or they arrive in this country and declare themselves to be refugees, and then go through the process which you have under consideration.

My report, as you know, deals entirely with this latter group, and the number of such internal refugees is relatively small, although the backlog which has built up has increased that number significantly.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mardi 1er octobre 1985

Le président: Pourrions-nous commencer, s'il vous plaît?

Je voudrais tout d'abord vous dire que le greffier vous a distribué la liste des trois documents que nous aimerions annexer aux délibérations de ce jour, et si vous n'y voyez aucun inconvénient, c'est ce que je ferai. Des députés s'y opposent-ils? Bien, ce sera donc fait.

Nous avons le grand plaisir d'accueillir ce soir le rabbin Gunther Plaut, auteur du rapport Plaut, comme on l'appelle couramment. Permettez-moi de vous signaler que nous devrons mettre fin à cette réunion d'ici 20 heures, car le rabbin Plaut a un avion à prendre à 20h50. Pr conséquent, 20 heures est notre dernière limite. J'espère que les députés coopéreront en posant des questions brèves et précises.

Le rabbin Plaut est accompagné ce soir de son adjointe, Margarida Pacheco, qui l'a aidé, je crois, tout au long de sa tâche.

Monsieur Plaut, nous demandons normalement à nos témoins de faire une déclaration liminaire qui est suivie de questions. Soyez tous deux les bienvenus. Nous sommes très heureux de vous accueillir ici ce soir et nous vous remercions d'avoir tout fait pour venir.

M. W. Gunther Plaut (auteur du rapport intitulé «Reconnaissance au Canada du statut de réfugié»): Merci, monsieur le président, je suis ravi d'être ici ce soir. Je suis néanmoins désolé que cette réunion n'ait pas eu lieu à 15h30 comme convenu, mais ait dû être reportée à 18 heures, car dans le cas contraire, j'aurais pu rester avec vous plus longtemps. Mais je n'ai pu changer mes plans lorsque M. Lukyniuk m'a téléphoné en Californie. Je pensais être totalement libre ce soir, mais je ne le suis pas. Mais si vous avez besoin de plus amples renseignements, mon adjointe, Margarida Pacheco, sera ravie de rester avec vous et d'approfondir certaines questions.

Monsieur le président, ma déclaration liminaire sera très brève. Je pense que le rapport se passe de commentaires. Mais permettez-moi de vous faire part de quelques généralités qui vous sont bien connues. Il existe des millions de réfugiés de par le monde. Très peu d'entre eux viennent au Canada. Peut-être 11,000 à 12,000 par an. Ces réfugiés se divisent en deux catégories. Il y en a qui sont acceptés par nos consulats et ambassades à l'étranger et il y en a d'autres qui arrivent dans ce pays, se déclarent réfugiés et passent ensuite par le processus qui est actuellement à l'étude.

Comme vous le savez, mon rapport ne traite que de cette deuxième catégorie, et leur nombre est relativement restreint, même si le retard accumulé en a entraîné une hausse appréciable.

[*Texte*]

• 1810

Canada, as you also know—and I apologize for these introductory remarks, but in a way they have to set the philosophical stage—is one of the partners to the United Nations Convention on Refugees, which provides primarily that when a person is recognized as a bona fide refugee under the convention, then he may not be returned to his or her country of persecution. What this report attempts to do, and what I was commissioned to do, was to improve the system by which we identify who is a bona fide refugee and who is not.

You are familiar with the present system and its difficulties: the long process from the officer I to the Refugee Status Advisory Committee, to the Minister, to the Immigration Appeal Board, to the Supreme Court, if necessary, via the Federal Court. The procedure is lengthy, it is cumbersome, and in many respects unfair. The backlog is great. The whole matter was complicated earlier this year by a decision of the Supreme Court which said that the Immigration Appeal Board's procedures were not constitutional but had to include an oral hearing at one stage or another. At the present time I believe a bill is before Parliament that attempts to deal with some of the ways and means in which the Appeal Board might be able to deal with this new task the Supreme Court has given it.

I came to the conclusion that what we needed was a total restructuring of the process. Altogether I made 89 different recommendations. The heart of them is the recognition that the people who make a decision on refugee determination must be independent, whether they be single "decisors" or whether they act in tribunal; and they must hear—personally hear—the refugee.

Furthermore, my report indicates that merely to hear, with the best will, is not sufficient to render a good, expert decision. Consequently an important aspect of my report is the creation of a kind of expertise which in many respects today is simply lacking. I propose to do this by the establishment of a documentation centre and also an education division.

I further indicate that deciding who is or who is not a refugee is not an immigration matter but a legal question, which must be resolved in conformity with our obligations under the United Nations Convention. Therefore the independence and expertise of this body are an essential part of the solution. Merely to have an independent board, however structured, whatever model may finally be decided upon by government and by Parliament, will be no great improvement if the decisors will not also be fully apprised of the complexities of their task. I therefore submit to you, Mr. Chairman, that the documentation centre and the education division be considered as an integral part of my report and my suggestions.

• 1815

I may also say that I suggested an overall restructuring, and I propose that the Immigration Appeal Board currently existing and the new Refugee Board proposed herein be two

[*Traduction*]

Le Canada, comme vous le savez également, et excusez-moi de cette introduction, mais ces remarques sont nécessaires, est l'un des États signataires de la Convention des Nations Unies sur les réfugiés, qui prévoit que lorsqu'une personne est reconnue réfugié authentique au sens de la Convention, elle ne peut être extradée vers le pays où elle a été persécutée. Ce que j'ai tenté de faire, et ce qu'on m'a demandé de faire, c'est d'améliorer le système qui nous permet de déterminer si un réfugié peut être considéré comme réfugié authentique ou non.

Vous connaissez le système actuel et ses lacunes. Il passe par le premier agent chargé des réfugiés, le Comité consultatif du statut de réfugié, le ministre, la Commission d'appel de l'immigration, la Cour fédérale et la Cour suprême si nécessaire. Cette procédure est longue, encombrante et à de nombreux égards, injuste. Le retard est considérable. Le tout s'est un peu plus compliqué plus tôt cette année lorsque la Cour suprême a jugé que les règles observées par la Commission d'appel de l'immigration n'étaient pas constitutionnelles, qu'elles devaient inclure une audience orale à un moment donné. Je crois savoir qu'un projet de loi a été présenté au Parlement, projet de loi qui donne à la Commission d'appel des pouvoirs lui permettant de donner suite à la décision de la Cour suprême.

J'en suis venu à la conclusion que ce processus méritait une refonte globale. À cet effet, j'ai présenté 89 recommandations différentes. La plus importante est que ceux qui décident du statut de réfugié doivent être indépendants, qu'ils soient seuls à décider ou qu'ils siègent au tribunal; d'autre part, ils doivent entendre, entendre en personne, le réfugié.

De plus, mon rapport indique qu'il ne suffit pas d'entendre un réfugié, même avec la meilleure volonté, pour rendre une bonne décision. C'est la raison pour laquelle je propose, dans mon rapport, la création d'un organisme compétent qui est inexistant aujourd'hui. Je propose la création d'un centre de documentation et d'une division de la formation.

J'indique en plus que la reconnaissance du statut de réfugié ne relève pas de l'immigration mais de la justice, et cette reconnaissance doit être accordée conformément à nos obligations découlant de la Convention des Nations unies. Par conséquent, l'indépendance et la compétence de cet organisme constituent une partie essentielle de la solution. Il ne sera d'aucune utilité de créer une commission indépendante, quelle que soit sa structure, quel que soit le modèle retenu par le gouvernement et par le Parlement, si ceux qui décident ne sont pas compétents pour remplir la tâche fort complexe qui les attend. Je vous demande donc, monsieur le président, de considérer le centre de documentation et la division de la formation comme faisant partie intégrante de mon rapport et des recommandations que j'y fais.

Je voudrais également ajouter que j'ai suggéré une refonte globale du système; je propose que la Commission d'appel de l'immigration qui existe actuellement et le nouvel Office des

[*Text*]

arms of a new agency called the Immigration and Refugee Board, IRB; that the head of this new board be the general administrator but that the two major subdivisions—namely IAB on the one hand and the Refugee Board, RB, on the other hand—be totally independent from each other, but that both the IAB and the RB would draw on the documentation centre; also, that the education division be handled by the Immigration and Refugee Board.

So the structure then generally looks as follows: At the top is the new Immigration and Refugee Board; that, as its educational and informational aspect, it run a documentation centre and an education division. Then one branch would be the IAB, as presently constituted, and the other branch would be the Refugee Board.

Now the Refugee Board I propose should be constructed in accordance with one of three models. I must tell you that we considered six, seven, or eight different models, and I would have no quarrel should you come up with a different model. But I have to tell you that my original commission by the Minister suggested that I must come up with at least two. So I thought I would throw in an extra one without extra charge, but I could have proposed four, five, or six different kinds of models. I do hope you will not feel that we have a propriatory notion about the models we suggest.

I did suggest, however, three models which are substantially different from each other and, if the Chairman permit me, I will just take a few minutes to outline the essential differences of the three models. Now there is model A, which has one single hearing only by the Refugee Board. This would be a regional board located in the major centres where we need it, say, in Vancouver; say, in Winnipeg, in Toronto and Montreal. It is possible that the Winnipeg board might travel to Regina or Saskatoon, if necessary, and the Montreal board travel possibly to the east coast and Ottawa. But those are details you will know as well as I do and will be determined, really, by the refugee flow of the future.

Here the chairman of the board will be all important, as he or she always will be. I propose that this board be a three-member board; that this decision be directly appealable to the Federal Court, and that the Federal Court not be in a position to require leave. In other words—or let us put it the other way around—that leave need not be required of the federal board, but if appeal is laid, the Federal Court would have to take it. Now, quite obviously, this is a very brief way. It has one single decision that will address itself to the facts, made by three members who will have heard the refugee and counsel, if so required. The Federal Court would, of course, address itself not to the facts but to law. That is Model A, which is, I think, the briefest and also the least expensive.

• 1820

Model B is a model that would utilize the basic pathway of the current Refugee Status Advisory Committee, in that there would be a central committee, located in Ottawa. This would

[*Translation*]

régugiés dont la création est recommandée dans mon rapport fassent partie d'un nouvel organisme dénommé Commission de l'immigration et des réfugiés; que cette commission soit chapeautée par un administrateur général, mais que ses deux principaux éléments, savoir la Commission d'appel de l'immigration d'un côté et l'Commission des réfugiés de l'autre, soient totalement indépendants l'un de l'autre mais qu'ils puissent tous deux se servir du centre de documentation; je propose également que la division de la formation relève de la Commission de l'immigration et des réfugiés.

La structure que je recommande est donc la suivante: À l'échelon le plus élevé se trouverait la nouvelle Commission de l'immigration et des réfugiés qui se doterait d'un centre de documentation et d'une division de la formation. Cette commission aurait deux divisions, l'une qui serait l'actuelle Commission d'appel de l'immigration, et l'autre, l'Commission des réfugiés.

L'Commission des réfugiés que je propose devrait s'inspirer d'un des trois modèles recommandés. Je dois vous avouer que j'en ai étudié six, sept et même huit différents, et que je ne verrais aucun inconvénient à ce que vous reteniez un modèle différent. Mais je dois vous dire que le ministre m'avait demandé d'en proposer au moins deux. J'ai donc pensé en ajouter un autre sans frais supplémentaires, mais j'aurais pu proposer quatre, cinq ou même six modèles différents. J'espère que vous ne penserez pas que nous prétendons à un droit de paternité sur les modèles que nous suggérons.

J'ai toutefois proposé trois modèles sensiblement différents et, si le président m'y autorise, je voudrais vous en exposer les caractéristiques essentielles. Selon le modèle A, l'Commission des réfugiés ne tiendrait qu'une seule audience. Cet office serait situé dans les grands centres urbains du Canada, à savoir Vancouver, Winnipeg, Toronto et Montréal. L'office de Winnipeg pourrait siéger à Regina ou à Saskatoon, si nécessaire, et celui de Montréal pourrait siéger à Ottawa et dans les provinces Maritimes. Mais ce sont là des détails que vous connaissez aussi bien que moi et qui seront déterminés par le nombre de réfugiés.

Le président de cet office jouerait un rôle très important, comme c'est le cas partout. Je propose que cet office soit composé de trois membres, que les décisions qu'il rend soient susceptibles d'appel devant la Cour fédérale, sans autorisation préalable. En d'autres termes, l'autorisation du tribunal n'est pas nécessaire, mais si un appel est interjeté, la Cour fédérale devrait obligatoirement l'entendre. Ce modèle est de toute évidence très court. La décision fondée sur les faits sera rendue par les trois membres de cet office qui auront entendu le réfugié et son avocat, si nécessaire. La Cour fédérale ne jugerait pas les faits mais les questions de droit. Voilà donc le modèle A qui est, à mon avis, le plus court et aussi le moins onéreux.

Le modèle B est un modèle qui s'inspire beaucoup de l'actuel Comité consultatif du statut de réfugié, dans la mesure où il y aurait un comité central situé à Ottawa. Cette commission qui

[*Texte*]

be an appeals board within the Refugee Board structure of the hearing that was initially held regionally by a single person. The Refugee Board would consist of two divisions: a regional single member would have heard the case and then an appeals division within the Refugee Board in Ottawa. From there it would go, with leave, to the Federal Court. That is Model B, which is the only model that has a centralized structure in the appeals division of the Refugee Board, which is parallel to the present RSAC, but, of course, with "decisory" powers, which RSAC does not have.

The third model is probably the most expensive model, but, in many ways, also the fairest. That would have two regional decisions: a single decision, appealable at once, and then over to a three-person board, also regionally located. And from there, it would go to the Federal Court, if the appeal is laid and is accepted.

All three models are quicker than the present process and, I believe, much fairer than the present process. They comply with the requirement of the Supreme Court that there be oral hearings. We have made an extensive cost study, which is appended to the report. It was made by a government agency. I take no responsibility for it, I might say. It shows that it is also cheaper than anything that is presently in place.

Now, before closing the opening statement, I think perhaps you would like to hear some additional questions from Ms Pacheco, who served as the very able counsel of the inquiry.

Ms Margarida Pacheco (Legal Counsel to Rabbi Plaut): Thank you. I just have a few words. I think probably the most important thing about the report is the new tone it recommends for the whole refugee process.

Presently, refugees are treated as law-breakers. In fact, the law requires that, to make a claim, they have to violate Canadian law. I think that, in taking it out of the immigration enforcement mechanism and making it a separate system, the way we treat refugees will change. I think, instead of being treated as law-breakers, they will be treated as people with legitimate claims to protection under international law and under domestic law as well.

The whole system , I think, reflects that in all the changes the report recommends. They are to be treated with respect. They are to be treated—throughout the whole system, starting from their very first contact with people, board members and officers—by people who know the special situation of the refugee, who have been properly and extensively trained.

There are quite a few recommendations that are made concerning how the refugee is treated while the claim is pending; for example, social assistance, educational services or whatever. I think all those follow on the basic theme of treating the refugee as a person who deserves some respect from our system. I think the whole report generally tries to

[*Traduction*]

relèverait de l'Commission des réfugiés, serait une commission d'appel de l'audience tenue initialement par une seule personne. L'Commission des réfugiés comprendrait deux divisions: l'une serait composée d'un seul membre régional qui entendrait l'affaire et l'autre serait une division d'appel au sein de l'Office des réfugiés à Ottawa. La décision serait susceptible d'appel avec autorisation, devant la Cour fédérale. Voilà donc le modèle B qui est le seul modèle où la division d'appel soit centralisée, ce qui s'inspire un peu de l'actuel Comité consultatif du statut de réfugié, à la différence près que la division d'appel peut rendre des décisions, ce qui n'est pas le cas du CCSR.

Le troisième modèle est vraisemblablement celui qui coûte le plus cher mais qui est aussi, à de nombreux égards, le plus juste. Deux décisions seraient prises à l'échelon régional: une décision prise par une seule personne, décision contre laquelle appel pourrait être interjeté immédiatement, et ensuite une décision qui serait prise par une commission régionale composée de trois personnes. Cette décision serait ensuite portée devant la Cour fédérale, si un appel était interjeté et accepté.

Ces trois modèles sont plus rapides que le modèle actuel et, je crois, beaucoup plus juste. Il se conforme de plus à l'impératif imposé par la Cour suprême d'une audience orale. Nous avons préparé une étude de coûts qui est annexée au rapport. Cette étude a été effectuée par un organisme du gouvernement et je n'en suis absolument pas responsable. Cette étude montre également que ces modèles reviendraient moins cher que celui actuellement en place.

Avant de conclure, j'aimerais passer la parole à M^me^ Pacheco, qui nous a conseillés tout au long de cette étude, et qui voudrait ajouter quelques observations.

Mme Margarida Pacheco (avocat de le rabbin Plaut): Merci. Je n'ai que quelques mots à ajouter. L'élément le plus important du rapport est, je crois, l'humanisation du processus par lequel doivent passer les réfugiés.

Les réfugiés sont traités actuellement comme des criminels. De fait, la loi prévoit que, pour présenter une demande de reconnaissance du statut de réfugié, ils doivent avoir enfreint la loi canadienne. Je crois que la façon dont nous traitons les réfugiés changera si l'on dissocie cette question des services de l'immigration. Au lieu d'être considérés comme des criminels, ils seront traités comme des gens qui demandent le droit d'asile en vertu du droit international et des lois du pays également.

C'est précisément ce que propose le rapport dans ses recommandations. Les réfugiés doivent être traités avec respect. Ils doivent être traités, dès leur premier contact avec les membres de l'Office et les agents au service des réfugiés, par des personnes qui sont au fait de la situation particulière des réfugiés et qui auront été bien formées.

Plusieurs recommandations portent sur la façon dont le réfugié doit être traité en attendant que son sort soit décidé; je veux parler de l'aide sociale, des services éducatifs et ainsi de suite. Ce qui, à mon avis, importe le plus, c'est de traiter les réfugiés avec respect. Ce que je dis dans mon rapport, c'est que

[*Text*]
emphasize that Canada should fulfil its obligations not only according to the letter of the convention, but also to its spirit.

• 1825

Subject to any questions, I think that is pretty well . . .

Rabbi Plaut: I might add this one last thing, Mr. Chairman. I think it would be of some interest to the committee.

This is a Canadian report, but it has aroused a great deal of interest internationally already. We have received letters from various European countries, and it gives a great deal of satisfaction to me personally that I have been asked especially by the Immigration and Naturalization Service of the United States to give a special seminar next week on the essentials of this report, because their system also is in dire need of upgrading and they have invited their top people in order to . . . They have read the report and invited me to hold this one-day seminar for them, and hopefully, they will take some of the things out of our report and apply them to their system.

The Chairman: Thank you, Rabbi Plaut. We appreciate the brevity and clarity with which you have covered the major highlights, and I am especially pleased to hear about your coming date with the Americans. It may help them to be a little easier on us when it comes to free trade and things like that.

Rabbi Plaut: Should I mention this, Mr. Chairman?

The Chairman: No.

Rabbi Plaut: Free trade in refugees. How is that?

The Chairman: The clerk keeps a list of people and there are no names on the list, so using the chairman's prerogative, maybe I could ask the first question. Hopefully, it will lead you to be a bit philosophical, perhaps.

It seems to me a logician would say you deviate from your basic philosophy in two of your recommendations. The basic philosophy is that this is not an immigration decision; it is essentially a human rights decision under international law to provide protection. The first place I see the deviation is in your recommendation of the combination of the two arms, the immigration appeal process with whatever refugee board we put together. It seems to me to mix the immigration concerns with the refugee concerns. The second place where it has been pointed out to us by witnesses last week that the deviation may occur is in your recommendation that the refugee officer, the person that helps in the preparation of initial information, come from the Department of Employment and Immigration. The witnesses we heard last week, certainly two or three of them, indicated that they felt that person might better be an employee of the board. Maybe I am wrong in my assertion that you depart from your basic philosophy in those two cases; maybe I am not. But if you could deal with that, I think it might help us.

[*Translation*]
le Canada doit observer non pas uniquement la lettre de la Convention mais aussi son esprit.

A moins que vous n'ayez des questions, je pense que c'est . . .

Le rabbin Plaut: Monsieur le président, j'aimerais apporter un dernier élément à la discussion. Je pense que cela sera utile au Comité.

Ce rapport produit au Canada a suscité énormément d'intérêt dans le monde entier. Nous avons reçu des communications de divers pays d'Europe. En outre, le service de l'Immigration et de la Naturalisation des États-Unis m'a invité, à mon grand honneur, à organiser un colloque spécial la semaine prochaine sur les principaux éléments de mon rapport. En effet, nos voisins du Sud estiment que leur système a grandement besoin d'être amélioré et ils ont invité leurs hauts fonctionnaires à se pencher sur la question. Ils ont lu mon rapport et m'ont demandé d'organiser ce colloque d'une journée. J'espère qu'ils en tireront certains éléments pour les appliquer dans leur structure.

Le président: Je vous remercie, rabbin Plaut. Je vous sais gré de la clarté et de la brièveté de vos explications et vous félicite de cette invitation chez les Américains. J'espère que ça les incitera à adopter une position un peu plus souple face au libre-échange et d'autres questions de cette nature.

Le rabbin Plaut: Devrais-je le mentionner, monsieur le président?

Le président: Non.

Le rabbin Plaut: Le libre-échange et les réfugiés. Comment établissez-vous ce lien?

Le président: Le greffier conserve la liste des intervenants, mais comme personne n'y a encore mis son nom, je vais me prévaloir de la prérogative du président et poser la première question. Je vous demandais de faire un peu de philosophie.

Vous dérogez au principe de base dans deux de vos recommandations. En effet, vous semblez partir du principe que ce processus ne relève pas de l'Immigration mais plutôt des droits de la personne, dans le cadre du droit international pour la protection du régugié. Alors dès l'instant où vous recommandez la fusion des deux services, à savoir, le processus d'appel de l'Immigration et la Commission des réfugiés, vous déviez de vos principes. Vous semblez mélanger les questions d'immigration et de statut de réfugié. Et ce sont des témoins qui ont comparu la semaine dernière qui nous ont signalé l'autre déviation. Il s'agit de votre recommandation selon laquelle les agents chargés des réfugiés, ceux qui instruisent les premières données, devraient être détachés du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Deux ou trois de nos témoins de la semaine dernière ont dit qu'il serait préférable que cet agent relève de la commission. J'ai peut-être tort de penser que vous déviez de vos principes de base dans ces deux cas. Je ne sais pas. Je vous demanderais de vous expliquer à ce sujet.

[*Texte*]

Rabbi Plaut: All right, Mr. Chairman. I think they are both excellent questions. Let me deal with the first one first, because it is perhaps a little easier to answer and it did not really give us any headache. The second one did, I have to tell you.

Why do I suggest an immigration and refugee board? Frankly, I am one of the people Mr. Wilson must be dreaming about at night. Not only did I return one-third of the funds to the Minister unused, but I was keeping in mind the need of the taxpayer also in this regard.

• 1830

There are already available to the Immigration Appeal Board significant facilities around the country. If I were to divide the Refugee Board entirely from these facilities, the Refugee Board would have to rent, lease, construct, or whatever, brand new facilities all over; while if both the Immigration Board and the Refugee Board as totally independent agencies, are administratively—and only administratively—subsumed under a joint board that makes available facilities—and facilities only—and such other resources as may be needed—translation resources . . . A million different things go into this. I know. I have held hearings all over the country. Just to hold a single hearing in another city is a desperately expensive affair.

Furthermore, since in any case somewhere this Refugee Board has to fit administratively, we thought this might be the best possible way, rather than to establish . . . well, we are establishing a brand new agency in the Refugee Board. But if you establish it totally anew, it would, like the Canadian Human Rights Commission, have to go and create facilities for itself all over the country, when in fact certain physical resources are already available. But the Refugee Board cannot always come to the Immigration Appeal Board and ask for a loan of those facilities. If there is a director or a commissioner on top who can schedule the whole thing . . . that is one of the reasons.

If, on the other hand, Parliament should ultimately in its wisdom decide to have the Refugee Board completely independent, let us say like the Canadian Human Rights Commission, I will not be unhappy, because this is just a technical question. It has nothing whatsoever to do with a basic and unfettered independence of the Refugee Board. If I thought for one moment it was impugned or restricted, I would have no part in it. If somebody can show that in fact the use of these facilities is prejudicial to the Refugee Board, I say if that is what you think, if that is the general impression, then go ahead and make a total division.

So this was technical. Secondly, I have to tell you, we would have to have two entirely different documentation centres and two education divisions. But many of the things we need documented must be known by people in the Immigration

[*Traduction*]

Le rabbin Plaut: Très bien, monsieur le président. Ce sont deux excellentes questions. Je vais commencer par répondre à la première parce qu'elle est un peu plus simple et ne nous a pas donné des maux de tête comme la deuxième.

Pourquoi ai-je proposé la constitution d'une commission de l'immigration et des réfugiés? C'est sans doute parce que je suis une de ces personnes auxquelles M. Wilson doit rêver la nuit. En effet, je lui ai renvoyé le tiers des fonds qui avaient été mis à ma disposition parce que je ne les avais pas utilisés et je continue de tenir compte des besoins des contribuables dans ce domaine.

La Commission d'appel de l'immigration a déjà accès à énormément de ressources à travers le pays. Donc si je recommandais la mise sur pied d'une commission des réfugiés entièrement indépendante, cette dernière se verrait dans l'obligation de se constituer de nouvelles ressources, locaux et ainsi de suite. Cependant, si nous maintenons le caractère indépendant des deux organismes, mais qu'ils partagent les locaux, les services administratifs, les services de traduction et ainsi de suite . . . Il y a énormément d'aspects qui entrent en ligne de compte, et je le sais, parce que je me suis déplacé à travers tout le pays. Le simple fait, par exemple, d'avoir une audience dans une autre ville représente une dépense assez élevée.

Mais puisque de toute façon cette commission des réfugiés doit trouver une place dans un organigramme, nous avons pensé que la meilleure façon de procéder, plutôt que de créer . . . vous savez, il s'agit d'un nouvel organisme. Mais si nous commençons à zéro, cette commission devra suivre l'exemple de la Commission canadienne des droits de la personne et se construire des locaux quelque part au Canada, tandis qu'il existe sans aucun doute les ressources matérielles nécessaires. Mais la Commission des réfugiés ne peut pas s'adresser tout simplement à la Commission d'appel de l'immigration et lui demander de lui prêter des locaux. Donc si nous avions un directeur ou un commissaire qui serait chargé des deux services en même temps, je pense que cela simplifierait beaucoup la tâche. Enfin c'est une de nos raisons.

Cependant, je serais loin d'être malheureux si le Parlement, dans sa grande sagesse, décidait de constituer une commission des réfugiés complètement autonome, comme, par exemple, la Commission des droits de la personne. Mais tout cela n'a aucune incidence sur l'autonomie et le caractère indépendant de la Commission des réfugiés. Je cesserais immédiatement de m'en occuper si je soupçonnais un seul instant que l'on souhaite lui imposer des restrictions ou des limites. Si qui que ce soit est en mesure de prouver que cette structure administrative risque d'avoir une incidence négative sur la Commission des réfugiés, je n'hésiterais pas un instant à recommander la mise sur pied d'un organe totalement indépendant.

Donc c'est une question d'ordre technique. Je tiens cependant à ajouter qu'il faudrait alors deux centres de documentation et d'éducation entièrement distincts. Vous savez, la Commission d'appel de l'immigration et la Commission des

[*Text*]

Appeal Board no less than people in the Refugee Board. So why not have a centre that serves both? And that can best be done if there is in fact a central organization. And the same is true for certain aspects of education.

So not to duplicate governmental services, I suggested that in those areas in which independence was in no wise impugned we would have those sources feed the two streams. But the Chairman of the Immigration Appeal Board may have a speaking acquaintance with the Chairman of the Refugee Board; but that is really as far as it ought to go.

In other words, there is no cross-referencing of any type of decision whatsoever, and nothing from the Refugee Board will end up in the Immigration Appeal Board. The Immigration Appeal Board will hear immigration matters, not refugee matters. So the two are totally separate except for some technical conjoining.

Your second question, Mr. Chairman, is indeed a more serious problem. As members will know, my report suggests that the initial contact of the refugee—self-declared refugee, at this point—be a refugee officer; that he take, she take, the proper data, the information, make the person feel at home, give the person a feeling that this country does not consider the refugee a criminal, give the person some information on support systems from church groups or legal aid groups or whatever, and such other information as this person may need. It also suggests that we help this person then to file his or her claim with the Refugee Board, model A, B or C or whatever.

• 1835

At one point or another it appeared to us the CEIC, who after all had some interest in that person as he or she crossed the border and has a continuing interest in that person until that person's status is finalized in one fashion or another, should have some knowledge of what was going on. I arrived at a compromise, recognizing the necessity of the independence of the process. The refugee officer is not an officer of Immigration; he is a refugee officer who is entirely subject to the Refugee Board. However, it was my suggestion that he comes originally from Immigration and remains a kind of liaison person. He is seconded from Immigration to the Refugee Board.

This is a method which Mr. Chairman and members will recognize as very usual in our government. For instance, a person may be an employee of External Affairs but seconded to Immigration and to the immigration service. While he is with Immigration he is entirely under the jurisdiction of Immigration and he takes no orders of any kind from External Affairs. I think there must be in Ottawa here, I would say hundreds and hundreds . . .

[*Translation*]

réfugiés ont essentiellement les mêmes besoins en matière de documentation, et rien ne les empêcherait de partager ces services. Donc pourquoi ne pas créer un centre qui desserve les deux? Et cela est plus facile à réaliser au sein d'une organisation centrale. La même chose vaut, bien entendu, pour certains aspects de l'éducation.

Donc c'est pour éviter les doubles emplois que j'ai recommandé la création d'une source unique pour approvisionner les deux services dans les domaines où il n'existe aucun risque d'empiétement. Rien n'empêche les deux présidents de se parler. Mais les choses ne devraient pas aller plus loin.

Autrement dit, il faudrait absolument éviter toute espèce de collusion entre les deux organismes en ce qui concerne la décision. La Commission d'appel de l'immigration est chargée des questions d'immigration et ne doit à aucun prix s'occuper des problèmes des réfugiés. Il s'agit donc de deux entités complètement distinctes, qui partageraient des service techniques.

Votre deuxième question, monsieur le président, est un peu plus complexe. Les membres savent que dans mon rapport je recommande que la première personne rencontrée par le candidat au statut de réfugié soit l'agent chargé des réfugiés. C'est cet agent qui obtient de lui toutes les données nécessaires, le met à l'aise et lui fait bien comprendre qu'un réfugié n'est pas considéré comme un criminel au Canada. Cet agent peut également lui fournir des renseignements sur les services de soutien qu'offrent les groupes religieux, d'aide juridique ou autres, ainsi que tout autre renseignement dont il peut avoir besoin. L'agent aide ensuite le candidat au statut de réfugié à soumettre une demande à la Commission des réfugiés, que ce soit le modèle A, B ou C qui soit retenu.

Nous sommes cependant arrivés à la conclusion que la CEIC doit, à un moment donné, être mise au courant du dossier d'un candidat au statut de réfugié tant qu'une décision n'aura pas été prise, du simple fait que cette personne a traversé la frontière. Je suis arrivé à un compromis qui n'entrave pas le caractère indépendant du processus. L'agent chargé des réfugiés n'est pas un agent d'immigration et relève uniquement de la Commission des réfugiés. Toutefois, j'ai recommandé qu'il soit détaché du ministère de l'Immigration à la Commission des réfugiés et qu'il serve d'agent de liaison.

Monsieur le président, mesdames et messieurs, vous admettrez que c'est une façon bien courante de procéder au sein du gouvernement. Il arrive en effet assez souvent que des employés des Affaires extérieures soient, par exemple, détachés au ministère et au service de l'Immigration. Pendant toute la période du détachement, cet employé relève entièrement de l'Immigration et ne reçoit aucune directive des Affaires extérieures. Il doit y avoir ici à Ottawa des centaines de . . .

[*Texte*]

Maybe Mr. Girard, who is here, can tell me. I am certainly not wrong. There must be many hundreds of people who are thus cross-referenced. Are you not also from some other . . . ?

Mr. Raphael Girard (Director, Refugee Affairs, Department of Employment and Immigration): From External Affairs.

Rabbi Plaut: There; he is. Now, who at this point identifies Mr. Girard as an officer of External Affairs? They sent him over, but he for many years now has been working in Immigration and that is where he is recognized.

In the same fashion, I conceive of a refugee officer as a person who is seconded over to the Refugee Board.

You might ask me: Why not have the Refugee Board simply engage a brand new refugee officer that would be responsible only to it and would have no relationship to Immigration? This is a purist solution and, Mr. Chairman, if the government and the committee will adopt this solution I shall be very happy. But I was looking for a way in which I could establish some contact, some reference with that branch of government which has a continuing interest in this person until his status is normalized, and it was in that fashion that I thought the refugee officer at certain intervals would, in his activities, let Immigration have a report.

I was hoping that in this fashion the solution might be acceptable to all parties. I have since found out that it is not, but I do not really know what the government is going to do. You see, the solution which some of the witnesses have proposed to you, Mr. Chairman, is the French system, OFRA, as it is called. There, when a person says, I am a refugee,*Je suis un réfugié*, at that moment Immigration is rid of him and he moves entirely over to OFRA and, until they are finished with the process, they do not see him; they do not hear from him; he is out of it. This, I think, is a solution, which is very adequate to the French system and, naturally, they are not happy with it either.

• 1840

So upon hearing their problems, I thought maybe I should try something else. I see that a lot of people are not happy with that because, frankly speaking, this is the one sticking point which mars, Mr. Chairman, as you rightly say and as your witnesses have already indicated, the purity of my claim to independence. Yet, I say that, perhaps, mine was—you will excuse the expression, but members here would not know even what I am talking about—a political decision on my part. Maybe it should not have entered it but, as I say, maybe members do not quite understand what I mean by "political". Nobody is laughing, Ms Pacheco, I think they did not get the joke!

The Chairman: I take your meaning as being that you would really like the basic thrust of your report to be adopted and

[*Traduction*]

Monsieur Girard, qui se trouve ici dans la salle, peut sans doute me le dire. Je ne crois pas avoir tort. Il doit y avoir dans la région des centaines de personnes ainsi détachées. Ne venez-vous pas vous-même d'un autre service?

M. Raphael Girard (directeur des Affaires des réfugiés, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Des Affaires extérieures.

Le rabbin Plaut: Voyez! C'est exactement ce que je voulais dire. Est-ce que quelqu'un voit en M. Girard un employé des Affaires extérieures? Il a été détaché, et cela fait plusieurs années qu'il travaille au ministère de l'Immigration; c'est à ce titre qu'on le connaît.

Il m'a donc été assez facile de recommander que l'agent chargé des réfugiés soit un employé détaché à la Commission des réfugiés.

Vous vous demandez sans doute pourquoi je n'ai pas recommandé que l'on recrute des agents chargés des réfugiés qui n'aient aucun lien avec le ministère de l'Immigration? Eh bien, ce serait une solution idéale et si le gouvernement et le Comité le recommandent, j'en serai très heureux. Mais ce que j'ai essayé de faire, c'est de trouver le moyen de maintenir des liens avec le service du gouvernement chargé de se tenir au courant de la situation des candidats au statut de réfugié tant qu'une décision n'aura pas été prise dans leur cas; c'est pourquoi j'ai pensé que l'agent chargé des réfugiés pourrait donc faire un rapport périodique de ses activités au ministère de l'Immigration.

J'ai pensé que cette solution était susceptible de rencontrer l'approbation de tous les partis. J'ai appris depuis que ce n'était pas le cas, mais je ne sais pas vraiment ce que le gouvernement entend faire. Certains témoins, monsieur le président, vous ont recommendé l'adoption du système OFRA qui est utilisé en France. Dans ce système, toute personne qui se déclare réfugié est immédiatement transférée de l'immigration à l'OFRA jusqu'à ce qu'une décision soit rendue. L'immigration n'a plus rien à voir avec le dossier. C'est une solution qui est très bien adaptée au système français, mais qui n'est quand même pas parfaite.

Ayant eu vent des problèmes qu'elle soulève, j'ai décidé d'essayer quelque chose de légèrement différent. Tout le monde n'est pas d'accord. Monsieur le président, vous et les témoins auxquels vous avez fait allusion, avez eu raison de signaler que c'est l'aspect qui diminue l'indépendance du système que je prétends instituer. Mais il s'agit de ma part d'une décision «politique». L'ennui, c'est que certains ne comprennent pas ce que j'entends par «politique». Personne ne rit, madame Pacheco. Je crains qu'ils n'aient pas compris l'allusion.

Le président: J'en déduit que vous vouliez que nous adoptions l'orientation générale de votre rapport, et vous n'avez pas

[*Text*]

you did not want to put that at risk. Is that the meaning of the term "political"?

Rabbi Plaut: Mr. Chairman, I now know why you are the chairman of this committee.

The Chairman: May I have one brief supplemental question? I do have names on the list but, in reading the report and looking at the refugee officer, I wonder if you can just make comment on whether that person could be a little more advocacy-oriented than, perhaps, you have in your report. And with a good, solid, training division, could those people be part-time people, perhaps selected out of a number of different cultural communities in Canada? It is the preparation of the best information case possible, and I guess that is the mind-set that is suggested.

Rabbi Plaut: Margarida Pacheco, would you like to respond to that question?

Ms Pacheco: I think one of the primary reasons why a fairly limited role was suggested to this officer was because he may get confused in his function because it would be an officer from the CEIC. It was suggested to us, and I think we pretty well accepted it, that you could not have him take too active a role in the process. I mean he might find himself, or she, in a conflict of interest position slightly.

Rabbi Plaut: We could conceive this person as being someone who would aid the refugee in getting adjusted to this country and what it has to offer in facilities, financial and human and, also, would become acquainted with the process, so that it would be quick and fair. And we conceived that person as being the person of government whom the refugee meets first and foremost. After the border has been crossed, and the immigration officer at the border and customs have been passed, there he or she sits—I am talking now of Toronto—in these large gaping rooms wondering what the future might hold.

Many of these people have an innate fear of government. A government to them is a threat. Incidentally, even after many years of residence in this country, they will have difficulty in talking to a policeman on a constructive basis. And if a policeman came to their house unannounced, I think they would be frightened to death; they could not conceive of him as a helpful officer of the law. Consequently, it is quite essential that the refugee officer can present himself or herself in a humane, helpful, and almost in some respects, on a social-work basis. I think that would make all the difference.

• 1845

Mr. Chairman, since you used the word "advocacy", may I say one of the important recommendations of this report is that the entire process be non-adversarial. I do not know whether you have ever had occasion to attend a meeting of the Immigration Appeal Board, but you have the board sitting on an elevated dais and you have the government official over here and the witness in a box over there. There is no way in which the person who is appealing to the Immigration Appeal Board to be recognized as a refugee under present circum-

[*Translation*]

voulu prendre de risque. Est-ce cela que vous entendez par «politique»?

Le rabbin Plaut: Je comprends maintenant pourquoi vous avez été choisi président du Comité.

Le président: M'accordez-vous une brève question supplémentaire? J'ai des noms sur la liste, mais je peux dire qu'à la lecture du rapport je me suis demandé si l'agent chargé des réfugiés ne devrait pas jouer un peu plus le rôle de conseiller que vous ne le recommander? Si nous avions un beau service de formation, ne pourrions-nous pas avoir des employés à temps partiel qui représenteraient diverses ethnies? Je pense que cela nous aiderait à constituer des dossiers bien étoffés.

Le rabbin Plaut: Margarida Pacheco, voulez-vous répondre à cette question?

Mme Pacheco: Si nous avons recommandé la limitation du rôle de cet agent, c'est surtout parce qu'il risque de s'y perdre vu qu'il serait un agent d'immigration détaché à la Commission des réfugiés. Il ne faudrait donc pas qu'il joue un rôle trop actif. Il risquerait de se trouver en situation de conflit d'intérêts.

Le rabbin Plaut: Nous pensons que cet agent pourrait également aider les réfugiés à s'installer et à se familiariser avec les ressources à sa disposition, tant financières qu'humaines, et comprendre le processus, ce qui contriburait sans aucun doute à l'accélérer. Cet agent serait donc le premier représentant du gouvernement que rencontrerait le réfugié. En effet, dès qu'il a traversé la frontière et parlé à l'agent d'immigration, le candidat au status de réfugié se retrouve . . . et je vous parle de Toronto . . . dans une grande pièce vide, il ne peut faire autrement que de se demander ce que l'avenir lui réserve.

Beaucoup de ces gens ont une peur innée des gouvernements. Pour eux, le gouvernement constitue une menace. Même après plusieurs années de résidence au Canada, ils continuent à avoir du mal à considérer les agents de police comme des personnes à leur service. Et si un agent de police se présentait chez eux sans prévenir, ils risqueraient la crise cardiaque. Ils sont incapables de les considérer comme des personnes qui sont là pour les aider. Il est donc essentiel que l'agent chargé des réfugiés se présente comme un être humain, qui est là pour leur rendre service, presque comme un travailleur social. Je pense que cela changerait tout.

Monsieur le président, puisque vous parlez de la défense des intérêts de groupes spécialisés, permettez-moi de dire que l'une des recommandations importantes de ce rapport propose que tout le processus évite de faire des parties intéressées des adversaires. Je ne sais si vous avez déjà été présent lors d'une audience de la Commission d'appel de l'immigration, mais d'un côté, sur une tribune surélevée vous avez les membres de la commission, flanqués du représentant du gouvernement d'une part, et du témoin à la barre d'autre part. Cette disposi-

[*Texte*]

stances can divorce himself or herself from a feeling that in fact he or she is an accused criminal; with the greatest desire on the part of the chairman of that hearing to be human and forthcoming. The setting itself forbids it. The setting forbids it.

I would rather think at these meetings five or six people might be present, including, of course, translators. They could sit around the table. What we are establishing here is not why we should keep that person out or why we should take that person in. That would require advocacy and adversarial procedure. What we are trying to establish is: Is this person a refugee in the meaning of the convention? That is all. And that is established best in a different kind of atmosphere. At least, that is what we have come to conclude.

But to conclude, Mr. Chairman, I will not feel unhappy, I assure you, if government says, we will go the OFRA French way and make the refugee board, including the refugee officer, from the beginning, merely and solely an officer of the Refugee Board.

The Chairman: Thank you very much.

Madame Pépin.

Mme Pépin: Je serai très brève. J'avais quatre questions à poser sur les différents modèles et vous y avez répondu dans votre déclaration. Quant à ma cinquième question au sujet de l'indépendance de l'agent de liaison, le président vous l'a posée.

J'aimerais également attirer l'attention sur le fait que vous avez bien dit dans votre rapport qu'on n'accorde pas un privilège aux réfugiés lorsqu'on les accueille au Canada; c'est un droit. Notre groupe de parlementaires a visité les centres de réfugiés dans les différentes villes. On a discuté de la question la semaine dernière à Montréal, et j'ai même proposé qu'on change le nom de ces centres. On les appelle toujours «centres de détention». Pour moi, un centre de détention, c'est pour des criminels. Pourquoi n'appellerait-on pas cela «centre d'hébergement»? À ce moment-là, l'approche serait différente. Je suis tout à fait d'accord que c'est au niveau des attitudes qu'il faut un changement, et on pourrait amorcer ce changement dans le langage.

Je veux donc simplement vous remercier pour votre rapport, car vous avez répondu à toutes mes questions dans votre déclaration.

Le rabbin Plaut: Merci beaucoup, madame.

Le président: Merci, madame Pépin.

Monsieur Jourdenais.

M. Jourdenais: Merci, monsieur le président.

Je voudrais d'abord remercier M. Gunther Plaut d'être venu rencontrer le Comité pour nous expliquer et nous résumer son rapport. J'entends dire depuis une semaine que le rapport est excellent.

[*Traduction*]

tion donne inévitablement à la personne qui interjette appel devant la Commission d'appel de l'immigration l'impression d'être un prévenu, et ce, quel que soit le désir du président de l'audience de mener les procédures d'une manière humaine et cordiale. La disposition même des lieux en décide autrement.

Je préférerais qu'il y ait cinq ou six personnes présentes à ces réunions, y compris, bien sûr, les traducteurs. Tous les participants pourraient s'asseoir autour d'une table. Il ne s'agit pas de déterminer pourquoi nous devrions empêcher cette personne d'entrer au pays, ou, au contraire, l'accepter. Ceci exigerait une procédure contradictoire et des plaidoyers. Plutôt, ce que nous tentons de déterminer, c'est la chose suivante: Cette personne est-elle un réfugié aux termes de la convention? C'est tout. Une ambiance tout à fait différente favoriserait ce genre de travail. C'est, du moins, la conclusion que nous avons tirée.

Mais, pour conclure, monsieur le président, je ne serais pas malheureux, loin de là, si le gouvernement décide d'utiliser le modèle français de l'OFPRA et de faire de l'agent d'immigration préposé aux réfugiés simplement et strictement un agent de la Commission des réfugiés.

Le président: Merci beaucoup.

Madam Pépin.

Mrs. Pépin: I will be very brief. I had four questions to put to you on the different models and you have answered them in your statement. As to my fifth question concerning the independence of the liaison officer, the chairman has put it to you.

I would also like to point out that you said in your report that we are not granting a privilege to refugees by accepting them into Canada; this is a right. Our group of parliamentarians visited refugee centres in various cities. We discussed this question last week in Montreal, and I even suggested that we change the names of these centres. They are always referred to as "detention centres". To my way of thinking, a detention centre is for criminals. Why not refer to them as accomodation centres? This would mean a different approach. I agree entirely with the idea that change must be brought about by changing attitudes, and we could begin this process by changing the language we use.

I simply, then, wanted to thank you for your report, as you have answered all of my questions in your statement.

Rabbi Plaut: Thank you very much, Madam.

The Chairman: Thank you, Mrs. Pépin.

Mr. Jourdenais.

Mr. Jourdenais: Thank you, Mr. Chairman.

I would, first of all, like to thank Mr. Gunther Plaut for having come before the committee to explain and summarize his report. During the past week I have been told repeatedly that the report is excellent.

[*Text*]

Dans votre déclaration, vous avez répondu à presque toutes nos questions, et le président s'est mis de la partie. Je vais essayer de poser quelques questions sur des choses qui m'intriguent.

Vous avez dit à plusieurs reprises qu'il fallait surtout être humain au tribunal d'appel; les réfugiés ne sont pas des bandits ou des criminels.

• 1850

Dans votre rapport, vous faites une suggestion concernant les centres de détention. Vous savez certainement qu'il s'est passé quelque chose en fin de semaine ou la semaine dernière à Dorval. Vous recommandez que les installations et les conditions de détention soient améliorées. C'est très vague comme suggestion.

La semaine dernière, un témoin nous a suggéré une façon de recevoir les réfugiés, surtout ceux qui arrivent au *port of entry*. Il devrait y avoir des représentants pour les aider et pour les confier ensuite à des organisations. Par exemple, il y a plusieurs organisations religieuses. Que pensez-vous de cette suggestion?

Ms Pacheco: Your second question I may not have caught quite well. But on the first question you had about that the report being quite vague on the improvement of detention facilities, I think it has to be made clear right at the beginning that the detention facilities are not to detain refugees who are refugees. It is not in their capacity as refugee claimants that they are detained. They are only detained in so far as they are criminals or a danger to the public or a danger to Canadian security. As refugee claimants, there is no reason to detain them.

So in that sense it is an ancillary issue. It does not go to the heart of the report. Some refugee claimants may also be criminals or security risks and therefore they are detained. The only reason I think it was mentioned in the report is that the conditions of detention are so bad, and recognized as so bad, that we felt something should be said. However, we did not have the time really to study in depth that whole issue. I understand an NGO group also studying it.

Mme Pépin: Les suggestions des députés de ce Comité-ci ont trait particulièrement aux centres de détention. Nous espérons que les choses vont bientôt changer.

Ms Pacheco: We thought it at least warranted mention in the report.

The second part of your question I am not sure I really understood, because the translation . . .

Mr. Jourdenais: It is very hard for me to speak slowly, especially in French.

It says here they should be in better condition. Would it not be better to take the refugee and have him kept—I do not like the English expression—perhaps go to a Christian association,

[*Translation*]

In your statement, you have answered almost all of our questions, and the chairman asked the rest. I would like to put a few questions to you on certain things which intrigue me.

You have said on several occasions that the appeal board had to be humane, first and foremost; refugees are not bandits or criminals.

In your report, you make a suggestion with regard to detention centres. You are no doubt aware that something occurred last weekend or last week in Dorval. You recommend that detention facilities and conditions be improved. The suggestion is very vague.

Last week, a witness suggested a way of receiving refugees, especially those who arrive at a *port of entry*. There should be representatives to assist them and refer them to one of the specialized agencies. There are, for instance, a number of religious organizations. What do you think of this suggestion?

Mme Pacheco: Je ne suis pas sûre d'avoir bien saisi votre deuxième question. Mais quant à votre première question, sur le fait que le rapport est plutôt vague quant aux améliorations à apporter aux centres de détention, je pense qu'il faut bien préciser, dès le départ que le but de ces installations de détention n'est pas de détenir les réfugiés qui le sont bel et bien. Ils ne sont pas détenus parce qu'ils demandent le statut de réfugié. Ils ne sont détenus que s'ils sont criminels, ou s'ils présentent un danger pour le public ou pour la sécurité canadienne. Il n'y a aucune raison de détenir ces personnes parce qu'elles demandent le statut de réfugié.

Il s'agit donc, en ce sens, d'une question secondaire. Elle ne va pas au coeur du rapport. Certaines personnes qui demandent le statut de réfugié peuvent aussi être des criminels ou présenter des dangers pour la sécurité et sont donc détenues pour ces raisons. Le rapport en fait mention, je crois, simplement parce que les conditions de détention sont tellement mauvaises, et sont reconnues comme telles, que nous ne pouvions les passer sous silence. Toutefois, nous n'avons pas eu le temps d'étudier la question en profondeur. Je crois savoir qu'un ONG s'est penché sur cette question, et je crois qu'un Sous-comité s'y est aussi intéressé.

Mrs. Pépin: The suggestions made by the members of this committee relate to detention centres in particular. We hope that things will change soon.

Mme Pacheco: Nous avons pensé que cela méritait au moins d'être signalé dans le rapport.

Je ne suis pas sûre d'avoir bien compris la deuxième partie de votre question, car je n'ai pas écouté l'interprétation . . .

M. Jourdenais: Il m'est très difficile de parler lentement, surtout en français.

Le rapport dit que les conditions devraient être meilleures. Ne vaudrait-il pas mieux que le réfugié soit détenu . . . je n'aime pas l'expression anglaise . . . peut-être pourrait-il être

[*Texte*]

or any association that takes care of the refugees, as a guarantee? They could guarantee that he will come back for the hearing. It would save money.

Ms Pacheco: Absolutely. And I do not think there would be any resistance to that suggestion. We would have recommended it, except that I do not think the nongovernmental organizations really are able to do that. I do not know that they have the money, the power, to do that kind of thing. I think if they are prepared to do it, it would be a wonderful idea.

Mr. Jourdenais: You say "money", "power".

Ms Pacheco: Yes. Usually when they guarantee that someone will appear for the resumption of a hearing, it involves some kind of financial commitment, normally, in the legal order that is made. It does not have to, admittedly; but it usually does.

Mr. Jourdenais: I think a lot of organizations would definitely agree, because we had many who came as witnesses and they all mentioned the same thing: that they would be ready to take on the guarantee that the refugee will come back. And then it would save money.

Ms Pacheco: I think it would.

Mr. Jourdenais: Dr. Plaut mentioned a couple of times that he saved money for the government because he returned. I really appreciate that he is trying to reduce the deficit.

• 1855

I read in the paper that the Plaut report says: "We should let certain refugees stay automatically, Plaut report urges". Then it says in the first paragraph:

> ... by deciding not to deport claimants to countries experiencing civil disorder, racial tension, violence ...

What I mean is that you say we should accept automatically the ones that are involved in political ... It scares me because, if you do accept people that are supposed to be refugees or are claiming they are, it means that a lot of them are here as refugees because they did have problems in their countries. How are you going to decide which ones are really having problems? Then if you do that, will you not ... ? This I have to say in French.

Est-ce que ce ne sera pas de la discrimination envers celui qui se considère un réfugié, étant donné qu'il a des problèmes dans son pays et qu'il a peur d'y retourner parce qu'on peut le tuer?

Rabbi Plaut: Would you like to answer this? Let me answer this first, and then you can supplement.

You touch on a very important problem, but I hope you will not go by the headlines you just read, because headlines sometimes do not fully report the substance even of their own texts. That particular suggestion to let people stay was made only with regard to the backlog presently existing until we

[*Traduction*]

remis aux bons soins d'une association chrétienne, ou de toute association qui s'occupe de réfugiés et qui en prendrait la responsabilité? Cela garantirait la présence des réfugiés à l'audience. De plus, cela permettrait des économies.

Mme Pacheco: Parfaitement. Je pense que cette proposition serait très bien reçue, et nous l'aurions faite, seulement nous doutons que les organismes non gouvernementaux en soient réellement capables. Je doute qu'ils aient l'argent, ou le pouvoir, pour s'occuper de ce genre de chose. Mais si les ONG sont disposés à le faire, l'idée est vraiment excellente.

M. Jourdenais: Vous parlez d'argent, de pouvoir.

Mme Pacheco: Oui. En général, si l'on garantit qu'une personne va comparaître à la reprise d'une audience, il faut verser une caution, et c'est généralement requis dans l'ordonnance juridique. Ce n'est, j'en conviens, peut-être pas absolument essentiel; mais c'est généralement le cas.

M. Jourdenais: Je pense que plusieurs organisations seraient certainement d'accord, car elles ont été nombreuses à témoigner devant le Comité et elles ont toutes déclaré la même chose: elles seraient disposées à garantir que le réfugié se présentera à son audience. Cela économiserait les deniers publics.

Mme Pacheco: Je crois que vous avez raison.

M. Jourdenais: Le Dr Plaut nous a dit une ou deux fois qu'il avait économisé l'argent du gouvernement en revenant. J'apprécie vraiment le fait qu'il tente de réduire le déficit.

D'après le journal le rapport Plaut dirait: «Certains réfugiés devraient rester automatiquement, dit le rapport Plaut». Ensuite, dans le premier paragraphe, voici ce qu'on trouve:

> *... by deciding not to deport, claimants to countries experiencing civil disorder, racial tension, violence ...*

Autrement dit, lorsque vous dites que nous devrions accepter automatiquement ceux qui sont engagés en politique ... Cela me fait peur, car si vous acceptez des gens qui sont supposément réfugiés ou qui réclament ce statut, cela signifie qu'il y en a beaucoup qui sont venus ici à titre de réfugiés parce qu'ils avaient des problèmes dans leur propre pays. Comment faire pour décider quels sont ceux qui avaient des vrais problèmes? Ensuite, si vous faites ce jugement, ne vous faudra-t-il pas ... ? Il faut que je dise le reste en français.

Would it not be discrimination towards whoever considers himself a refugee owing to problems in his own country and is afraid to go back there because he might be killed?

Le rabbin Plaut: Vous voulez répondre? Je réponds d'abord et vous compléterez par la suite.

Vous soulevez là un problème très important, mais j'espère que vous ne vous fiez pas seulement aux gros titres des journaux, car souvent ces gros titres ne vous donnent qu'une idée très vague du fond du texte. Cette proposition très précise, c'est-à-dire qu'on devrait permettre à ces gens de rester, ne

[*Text*]

have a chance to get the new system into gear. May I suggest, Mr. Chairman, that it will be up to Parliament to hurry along this process, if I may say that, so we do not have to wait two or three years until this whole thing gets going. But we have presently a backlog, Mr. Girard, of 12,000 to 15,000, is it?

Mr. R. Girard: It is 16,000.

Rabbi Plaut: Every week I am away from Ottawa, it grows. I should have stayed on the job; there would have been fewer.

At any rate, there are 16,000 now. What are we to do with them? If we now run them through the process, and even if Bill C-70 . . .

Mr. Jourdenais: I do not know which bill you are referring to. Tell us what it is you mean.

The Chairman: Bill C-55 is on the Immigration Appeal Board.

Rabbi Plaut: Bill C-55, which has to do with the increase of the Immigration Appeal Board and so on and so forth. Even if you process this quickly, nonetheless you are still having to process some 16,000 cases. I do not care how many people you engage for the Immigration Appeal Board—and they are no doubt in need of some increment in any case—it will take forever, because there are still some appeals to the Federal Court and possibly the Supreme Court.

My suggestion is basically the following. It is really so simple that in my humble opinion it should not really be debated very much. We have now many people in this country who, even if they are not refugees, we never return to their country if there is a kind of civil disorder which we believe might expose them to personal danger. In other words, whether or not Mr. B is a refugee in accordance with the law, we will not at present return that person to his country anyway. If that is the case, why not keep him here already instead of creating a new class of resident in Canada who is neither fish nor fowl? He is neither legal nor illegal.

If Mr. Girard's figures are accurate, tomorrow you will have . . . Well, the IAB will take away a few thousand each year, but 5,000 more will come until the process is in order. Meanwhile, you are creating a large group of people here in Canada who have no real status of any kind, and these people have families. That is answer number one.

• 1900

Answer number two, and this is perhaps most important. I have created, Mr. Jourdenais, a second part, which the Minister presently has, which has not been published. It deals with issues and questions of that kind underlying this whole big problem where I raise for instance the question, and I will not extrapolate it any further, Mr. Chairman: Is the refugee

[*Translation*]

concernait que les cas en souffrance; il s'agit d'une mesure temporaire en attendant la mise en branle du nouveau système. À mon avis, monsieur le président, il revient au Parlement d'accélérer les choses, si je puis me le permettre, de façon à ce que nous n'ayons pas à attendre deux ou trois ans que le tout démarre. Mais nous avons à l'heure actuelle, monsieur Girard, de 12,000 à 15,000 cas en attente, je pense?

M. R. Girard: 16,000 plus précisément.

Le rabbin Plaut: Toutes les semaines que je passe loin d'Ottawa, le chiffre augmente. Je n'aurais pas dû abandonner la tâche, il y en aurait eu moins.

De toute façon, il y en a 16,000 aujourd'hui. Et qu'allons-nous en faire? Si nous commençons à nous en occuper dès aujourd'hui, et même si le projet de loi C-70 . . .

M. Jourdenais: Je ne sais pas de quel projet de loi il s'agit. Dites-nous donc ce que vous voulez dire au juste.

Le président: Le projet de loi C-55 sur la Commission d'appel de l'immigration.

Le rabbin Plaut: Le projet de loi C-55 qui concerne l'augmentation de personnel de la Commission d'appel de l'immigration et ainsi de suite. Même si vous faites vite, il vous reste quand même quelque 16,000 cas qu'il vous faut traiter. Peu m'importe combien de personnel vous embauchez pour la Commission d'appel de l'immigration, et il ne fait aucun doute qu'ils ont besoin de plus de personnel, quelles que soient les circonstances, cela prendra une éternité parce qu'il y a encore des appels devant la Cour fédérale et peut-être même devant la Cour suprême.

Voici donc ma proposition. À mon humble avis, elle est tellement simple que le débat l'entourant ne devrait pas prendre très longtemps. Nous avons beaucoup de gens au pays à l'heure actuelle que, même s'ils ne sont pas des réfugiés, nous ne renvoyons jamais dans leur pays d'origine s'il y a des désordres civils qui, à notre avis, pourraient mettre leur personne en danger. En d'autres termes, que M. B soit réfugié au sens de la loi ou non, nous ne le renvoyons pas dans son pays d'origine. Si tel est le cas, pourquoi ne pas le garder ici au lieu de créer une nouvelle classe de résidents au Canada qui ne soit ni chair ni poisson? Sa présence ici n'est ni légale ni illégale.

Si les chiffres de M. Girard sont précis, demain vous aurez . . . En tout cas, la Commission d'appel de l'immigration vous en coupera quelques milliers par année, mais vous en aurez 5,000 de plus d'ici que le nouveau système soit rodé. Entre-temps, vous créez un énorme groupe de personnes ici au Canada qui n'ont pas de véritable existence juridique, et ces gens ont des familles. Voilà votre réponse numéro un.

Quant à la deuxième réponse, et c'est peut-être la plus importante, j'ai rédigé, monsieur Jourdenais, une deuxième partie que le ministre a en main à l'heure actuelle mais qui n'a pas été publiée. Elle traite des problèmes et des questions de ce genre qui sont à la base de cet énorme problème; j'y soulève par exemple la question suivante, et je ne ferai pas davantage

[*Texte*]

definition that we presently follow in the United Nations really adequate for our time?

You see, Mr. Jourdenais, and members, the present United Nations Convention was adopted after the Second World War when the major flow of refugees was out of Europe. It was not from Asia or Africa. We were dealing with European refugees after the war who could not return to their countries of origin because of political or religious differences. And it is in this fashion that the United Nations Convention was constructed. In the last 30 years, however, a fundamental change has taken place in the world, the refugees now are no longer primarily Europeans, except from eastern Europe to some degree, but they come from Asia and Africa primarily, and from Latin America. They come from conditions that externally, frequently, appear like economic deprivations, when, in many instances, the government in power, usually tyrannical, uses economic means to oppress various kinds of political dissidents. That is one thing.

Second, the United Nations Convention did not conceive of refugees who would be caught between two warring factions as innocents and who were fleeing for their lives. Now, it really is not very helpful for us to say to the person: You are not a refugee by our definition; go back and get yourself killed. And in fact, we are not saying this.

Well, if that is really what we say, then let us take that other consequence. Canada is a large country. If we did not have immigration, at the present time our population would go down. Quebec is an example, is it not?

Mr. Jourdenais: Right.

Rabbi Plaut: This country has become great because of immigration, and it depends to this very day for its growth on immigration. Now in my opinion, and this is completely outside the report, I have to tell you, Mr. Jourdenais, Mr. Chairman, I was a refugee myself once. I was a refugee from Hitler. And so I think I know the heart of the refugee. I would like to feel that refugees, in many regards, will make most valuable citizens of this country. They have had the ability, the initiative to flee, rather than to stay and suffer. And they come to a country that is far away.

I did not know a single person on this side of the ocean when 50 years ago on September 15, two weeks ago, I arrived in the new world. I did not know a single person. I did not know a word of English. But I did know some French, I have to tell you that. I would like to feel that people who have the initiative to go and flee and try a new world which linguistically, culturally, or any otherwise, might really be totally different from what they were used to, but take that chance, will make a great future for this country.

[*Traduction*]

d'extrapolation, monsieur le président: la notion de réfugié telle que définie par les Nations Unies convient-elle véritablement à notre époque?

Vous voyez, monsieur Jourdenais, mesdames et messieurs, l'actuelle convention des Nations Unies a été adoptée après la deuxième guerre mondiale alors que le gros des réfugiés fuyaient l'Europe. Les réfugiés ne venaient pas d'Asie ou d'Afrique. Il s'agissait alors de réfugiés européens qui, après la guerre, ne pouvaient pas retourner dans leur patrie pour des motifs politiques ou religieux. Et c'est ainsi qu'on a rédigé la convention des Nations Unies. Pendant les 30 dernières années, cependant, il s'est produit un changement fondamental de par le vaste monde et, pour commencer, les réfugiés ne sont plus tellement d'origine européenne, sauf dans une certaine mesure, les Européens de l'Est: les autres viennent surtout d'Asie et d'Afrique ainsi que d'Amérique latine. Ils nous viennent pour des raisons qui fréquemment, et vues de l'extérieur, semblent des raisons comme la privation économique cependant que, dans bien des cas, le gouvernement au pouvoir, habituellement tyrannique, se sert de moyens économiques pour opprimer certains genres de dissidence politique. Et d'une.

Deuxièmement, la Convention des Nations Unies n'a pas été conçue en fonction de réfugiés pris entre deux factions en guerre: des innocents qui ne cherchent qu'à sauver leur vie. Ce n'est pas très utile pour nous de dire à quelqu'un dans cette situation: d'après nos définitions, vous n'êtes pas un réfugié; retournez chez vous et faites-vous tuer. Et, en toute vérité, nous ne le disons pas.

En tout cas, si c'est ce que nous disons, alors acceptons cette autre conséquence. Le Canada est un vaste pays. Sans l'immigration, à l'heure actuelle notre population diminuerait. Le Québec en est un bon exemple, n'est-ce pas?

M. Jourdenais: Parfaitement.

Le rabbin Plaut: Notre pays est devenu grand à cause de l'immigration et, même aujourd'hui, il compte sur l'immigration pour assurer sa croissance. À mon avis, et cela n'a rien à voir avec le rapport, mais je dois vous dire, monsieur Jourdenais, monsieur le président, que j'ai moi-même été réfugié, pour me protéger contre Hitler. Et je crois connaître le coeur du réfugié. Et je crois que le réfugié, à bien des égards, devient un citoyen très utile pour notre pays. Le réfugié a eu la possibilité et a pris l'initiative de fuir plutôt que de rester et souffrir. Et il vient d'un pays fort éloigné.

Je ne connaissais pas une seule personne de ce côté-ci de l'océan il y a une cinquantaine d'années, le 15 septembre, voici deux semaines, quand je suis arrivé dans ce nouveau monde. Je ne connaissais pas une seule personne ici. Je ne connaissais pas un mot d'anglais. Je connaissais un peu de français, il faut bien le dire. Et j'aimerais croire que d'autres qui ont pris l'initiative de partir, de fuir et de risquer l'aventure d'un monde nouveau où, linguistiquement, culturellement et que sais-je encore, tout peut être aux antipodes de ce à quoi ils sont habitués, et malgré cela courir ce risque, ces gens-là, dis-je, ne pourront qu'assurer un merveilleux avenir à notre pays à tous.

[*Text*]

• 1905

So for me to say, accept the majority of these 16,000 . . . unless they are security risks, or unless you can hold something against them that we know already . . . But what enormous chance do we take at this point? Last year—Mr. Girard will correct me if I am vastly wrong—our quota for immigration was something like 100,000.

The Chairman: It was 85,000.

Rabbi Plaut: This is the level of immigration. The department does not like the word "quota". I am ignorant enough to use it from time to time.

Mr. Jourdenais: I really agree with you too. I do not like "level". They think "level" is quota. I am sorry. It is a quota.

Rabbi Plaut: So this level or quota was 85,000. And how many did we take?

The Chairman: We do not have final numbers, but it should be close to the 85,000.

Rabbi Plaut: Well, the year before we certainly did not take everybody where we had set our levels.

We are talking about a great deal of humanitarian things. Things happen in Mexico and we are very charitable. Things happen in Ethiopia and we give a lot of money. It is my personal opinion that in addition to giving a lot of money, we might have invited a lot of Ethiopians to come here and settle here if they wanted to. But that is just my personal opinion.

We have vast opportunities . . . 16,000 additional immigrants in this country will create, in my opinion, new opportunities, because these are not the kind of people who will take jobs away from anybody. They will create jobs, in the long run. But I am in a different field. That is your labour field, and I am not in that particular field.

But yes, Mr. Jourdenais, I say take all those and make them permanent if you are not going to return them anyway. But my suggestion was only for those who are now in a backlog. It had nothing to do with the future.

The Chairman: We might simply make the comment that I think you have spoken to some extent to the soul of this committee. I do not know of a single exception to the view that immigration creates jobs and does not cost jobs.

Rabbi Plaut: Thank you very much, Mr. Chairman. I would like that recorded.

The Chairman: That is one of the consequences of some 40-odd meetings, where we have been trying to understand the . . .

Rabbi Plaut: I hope the Canadian public, Mr. Chairman, will be aware of your opinion.

[*Translation*]

Alors, que je dise, moi, qu'il faut accepter la majorité de ces 16,000 . . . à moins qu'il n'y ait des problèmes au niveau de la sécurité ou à moins que vous ayez contre certaines personnes quelque chose que nous savons déjà sur leur compte . . . Mais quelle est l'énormité du risque que nous prendrions aujourd'hui? L'an dernier, M. Girard me dira si je me trompe grossièrement, notre quota d'immigration était de quelque 100,000 personnes.

Le président: 85,000.

Le rabbin Plaut: C'est le niveau d'immigration. Le Ministère n'aime pas le mot «quota». Je suis un peu ignorant, donc je me sers de ce terme de temps à autre.

M. Jourdenais: Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je n'aime pas le mot «niveau». Dans leur esprit, un «niveau» c'est un quota. Je suis désolé. C'est un quota.

Le rabbin Plaut: Alors ce niveau ou ce quota était de 85,000. Et combien en avons-nous acceptées?

Le président: Nous n'avons pas encore tous les chiffres, mais ça devrait friser les 85,000.

Le rabbin Plaut: Bien, l'année précédente, nous n'avons certainement pas atteint l'objectif que nous nous étions fixés avec nos niveaux.

Nous faisons beaucoup de bruit autour de certaines questions humanitaires. Il se passe des choses au Mexique et nous sommes très charitables. Il arrive des choses en Ethiopie et nous donnons beaucoup d'argent. Je pense, moi, qu'en plus de faire don d'énormément d'argent, nous aurions peut-être pu inviter une foule d'Ethiopiens à venir s'établir ici si tel était leur désir. Mais ça, ce n'est que mon opinion personnelle.

Nous avons tellement d'occasions de . . . 16,000 immigrants additionnels, à mon avis, créeront toutes sortes de nouvelles possibilités car ce ne sont pas ceux du genre à «voler» l'emploi de qui que ce soit. Ils créeront de nouveaux emplois, à long terme. Mais je suis d'un domaine différent. Ça, c'est votre domaine, celui du travail, et ce n'est pas mon domaine de spécialisation.

Mais oui, monsieur Jourdenais, je vous dis de prendre tous ces gens et de leur accorder la permanence puisque vous n'allez pas les renvoyer chez eux, de toute façon. Mais je ne vous propose cela que pour ceux dont les cas sont en souffrance. Pas pour ceux qui viendront plus tard.

Le président: À mon avis, vous avez touché les cordes sensibles du Comité. Je ne connais aucun cas qui aille à l'encontre de cette idée que l'immigration crée des emplois plutôt que d'en faire disparaître.

Le rabbin Plaut: Merci beaucoup, monsieur le président. J'aimerais bien que ce soit consigné au compte rendu.

Le président: C'est un des résultats de quelque 40 réunions pendant lesquelles nous nous sommes évertués à comprendre . . .

Le rabbin Plaut: J'espère que le public canadien, monsieur le président, saura ce que vous en pensez.

[*Texte*]

The Chairman: We will do our best to make them aware. But I think sometimes public attitudes lag a little behind reality, and this may be one of those cases.

Madame Pépin.

Mme Pépin: Je voudrais poser une question sur vos commentaires. Vous dites, et je suis d'accord, qu'il faut garder les réfugiés qui sont déjà ici. Êtes-vous d'avis qu'il faudrait effectuer un certain redressement? Ne devrait-on pas accorder l'amnistie à ces gens ou quelque chose du genre?

Vous dites qu'il faut garder des réfugiés, et on est d'accord avec vous. Vous dites aussi qu'il y a un important *backlog*. Donc, pour accélérer ou faciliter cette démarche-là, ne devrions-nous pas accorder l'amnistie à ces gens? Voulez-vous plutôt qu'on leur fasse tous subir le processus de la commission?

Rabbi Plaut: Madam, did you use the word "amnesty"?

Mme Pépin: Oui, ou un redressement.

Rabbi Plaut: First of all, I thank you for your confidence and for agreeing so readily with my general philosophy. I like to call a thing by its name; and I detest the word "amnesty" in this matter.

Mme Pépin: Eh bien, parlons d'un redressement.

Rabbi Plaut: That is a different story. But as long as I have an opportunity to say this . . . because amnesty is for people who have committed a crime. For some reason or other you say to them: All right, you were against Mr. Turner or Mr. Trudeau or what not, and we will let you out of jail. This happens in other countries. "You were in favour of the previous administration"—and he was jailed, and so on and so forth.

• 1910

Well, we consider a person who is a refugee not as a criminal. Consequently, if he is not a criminal there can be no amnesty. Consequently, I think our verbiage itself is part of the environment of the refugee determination process that needs change.

Mme Pépin: Donc, si j'utilisais le mot «redressement» au lieu du mot «amnistie», seriez-vous d'accord? Si on effectuait un redressement, la situation serait corrigée, mais les réfugiés ne seraient pas pénalisés. On n'aurait pas l'impression de les traiter comme des criminels. Si le mot était différent, seriez-vous d'accord?

Rabbi Plaut: Would you like to answer that?

Ms Pacheco: On a purely philosophical and moral level, in terms of just letting these people stay here, I think there is nothing wrong with it at all. But I think the proposals that are made really do not speak to that. I think the report proposes that you take people who generally will be allowed to stay anyway and you give them the benefit of the doubt. So why not let people you are not going to deport stay rather than go through an extensive determination procedure?

[*Traduction*]

Le président: Nous ferons de notre mieux pour l'en informer. Mais je crois que parfois l'opinion publique tire un peu de l'arrière vis-à-vis de la réalité et peut-être est-ce le cas pour ce qui nous concerne.

Mrs. Pépin.

Mrs. Pépin: I have a question about one of your comments. You say, and I quite agree, that we should keep the refugees who are here already. Are you also of the opinion that we should offer some form of redress? Should we not grant amnesty to those people or something like that?

You say that we should keep the refugees and we agree with you. You also say that there is a tremendous "backlog". So to accelerate or facilitate that process, should we not grant amnesty to those people? Or would you rather we have them go through the whole process set out by the board?

Le rabbin Plaut: Avez-vous dit «amnistie», madame?

Mrs. Pépin: Yes, or redress.

Le rabbin Plaut: Tout d'abord, je vous remercie pour la confiance que vous me témoignez et pour la rapidité avec laquelle vous acceptez ma philosophie générale. J'aime bien appeler les choses par leur nom; et je déteste le mot «amnistie» dans ce cas précis.

Mrs. Pépin: Well then, let's talk about redress.

Le rabbin Plaut: Ça, c'est autre chose. Mais j'aimerais bien m'expliquer . . . parce que l'amnistie, c'est pour ceux qui ont commis un crime. Pour une raison ou une autre, vous leur dites: bon, vous étiez contre M. Turner ou M. Trudeau ou quelqu'un d'autre, mais nous vous laissons maintenant sortir de prison. C'est ce qui arrive dans bien d'autres pays. «Vous étiez favorable au gouvernement précédent» . . . et il a été emprisonné, et tout ce qui s'ensuit.

Eh bien, nous ne considérons pas le réfugié comme un criminel. Cela étant, il ne peut y avoir d'amnistie. Pour cette raison, je pense que jusqu'aux mots que nous employons dans le processus de reconnaissance du statut de réfugié ont besoin d'être changés.

Mrs. Pépin: Would you agree with me if I used the word "redress" rather than the word "amnesty"? If we effected redress, the situation would be remedied, but the refugees would not be penalized. We would not have the impression that we are treating them as criminals. If the word were different, would you agree?

Le rabbin Plaut: Voulez-vous répondre à cette question?

Mme Pacheco: Sur le plan purement philosophique et moral, il me semble tout à fait acceptable de permettre à ces personnes de rester ici. Mais je ne pense pas que les propositions aillent en ce sens. Je pense que le rapport propose d'accorder le bénéfice du doute aux personnes qu'on aurait généralement acceptées de toute façon. Pourquoi ne pas permettre aux personnes qui ne seront pas extradées de rester

[*Text*]

The other people, of whom we are uncertain, can go through the procedure. That is essentially what is recommended. It may be wise, indeed, just to let all the people stay anyway.

Mme Pépin: Quand je parle d'un redressement, c'est cela. C'est parfait.

M. Jourdenais: Est-ce que je peux . . .

The Chairman: Mr. Heap has been very patient. So, Mr. Jourdenais, if this could be your last question on this round, then we will move to Mr. Heap, Mr. Hudon and Mr. Oostrom.

Mr. Jourdenais: It will not be a long question.

The Chairman: Okay.

Mr. Jourdenais: I hope it is not a long answer. Not that I do not appreciate your answers. It is just to help Mr. Heap so he will be able to ask you a question.

Mr. Heap: Questions.

M. Jourdenais: Si on faisait un redressement ou si on ouvrait les portes et qu'on acceptait tous ceux qui sont ici sans changer le système actuel, ne croyez-vous pas que ce serait la même histoire dans un an ou deux? Au mois de mai, on disait qu'il y en avait 13,500, et il y en a maintenant 16,000. Pour moi, «amnistie», cela voulait dire ouvrir les portes et les laisser tous ici. Vous venez de m'expliquer ce que «amnistie» veut dire d'après vous. Si on fait un redressement, on les laisse entrer; ils sont déjà ici et on ne les refuse pas. On ne déportera personne. Mais il faut passer par une procédure, et cela prend trois ou quatre ans. Si on les acceptait d'un seul coup, sans changer le système, ne risquerait-on pas de se retrouver avec le même *backlog* dans deux ans? Vous savez certainement qu'au gouvernement, il faut beaucoup de temps avant d'en arriver à une solution et de mettre un programme en vigueur.

Rabbi Plaut: I would say that this represents a problem that I am not sure is completely soluble. It will certainly encourage certain people to come here . . .

Mr. Jourdenais: That is what I mean.

Rabbi Plaut: —in the interim, until the legislation is in place.

I have only two answers to that. Number one, with the increase in the IAB and its auxiliary services that no doubt you will vote, hopefully they might be able to deal with the people who will come from now on—because I would suggest that there be a deadline, that up to this point we will keep those who have a reasonable chance of staying and from here on in we will have the others go through the process. That is number one.

Number two is that it will encourage, I would like to think, government and Parliament to hurry this whole thing along.

[*Translation*]

plutôt que de les soumettre à un long processus de reconnaissance de statut?

Ceux dont le statut est incertain devraient passer par la filière normale. Voilà essentiellement ce que nous recommandons. Mais il se peut qu'il soit sage de permettre à tous ceux qui sont déjà ici de rester.

Mrs. Pépin: This is what I meant when I referred to some sort of redress. That is exactly it.

Mr. Jourdenais: May I . . . ?

Le président: M. Heap a été très patient. Donc, monsieur Jourdenais, je vous demanderais de poser votre dernière question pour cette ronde, et je donnerai ensuite la parole à M. Heap, qui sera suivi de M. Hudon et de M. Oostrom.

M. Jourdenais: Ma question sera brève.

Le président: Très bien.

M. Jourdenais: J'espère que la réponse ne sera pas longue, elle non plus. Ce n'est pas que je n'apprécie pas vos réponses. C'est simplement pour aider M. Heap pour qu'il puisse aussi vous poser une question.

M. Heap: Des questions.

Mr. Jourdenais: If we offered some redress or opened the doors and accepted all of those who are here without changing the present system, do you not think that we would see the same sort of thing in a year or two? In May we heard that there 13,500, and now there are 16,000. To me, 'amnesty' meant opening the doors and letting them all stay. You have just explained what the word 'amnesty' means to you. If we rectify the situation, we let them in; they are already here, and we accept them. No one gets deported. But the necessary procedure takes three or four years. If we accepted them all at once, without changing the system, would we not run the risk of having the same backlog in two years? You realize, I am sure, that government moves slowly, and that it takes a long time to arrive at a solution and implement a program.

Le rabbin Plaut: Je ne suis pas certain qu'il y ait une solution à ce problème. Il est sûr que nous encouragerions ainsi les gens à venir ici . . .

M. Jourdenais: C'est ce que je voulais dire.

Le rabbin Plaut: . . . dans l'intervalle, jusqu'à ce que la loi soit adoptée.

Je n'aurais que deux réponses à proposer à cela. Premièrement, vous déciderez sans doute d'augmenter le personnel de la CAI et de ses services auxiliaires et ses effectifs accrus suffiront sans doute, du moins je l'espère, à répondre aux demandes de ceux qui réclameront dorénavant le statut de réfugié . . . car il devrait y avoir une date limite, à mon avis. Avant cette date, vous pourriez accepter ceux qui ont une chance raisonnable d'être acceptés, et après cette date, les autres devront passer par la filière normale. C'est ma première réponse.

Deuxièmement, cela encouragera, du moins je l'espère, le gouvernement et le Parlement à accélérer tout le processus.

[*Texte*]

• 1915

And I must admit this, monsieur Jourdenais: there will be a period in which our very uncertainty as to how quickly we can put this into effect will encourage additional people to come here. If at the end of a year—we have October 1 now—certainly by next spring I would like to feel the new system will have been approved by you, government. I am given to understand; I have no authoritative information, but the rumour is that government will have legislation before Christmas. Then it depends on how quickly you and Parliament will run this through, because I rather think it will not be a partisan matter. I do not think this will be a partisan matter. And by spring I would like to think the system will have been legalized and then it will take another half year to engage the personnel, to train personnel. So I would like to think that a year from now the system ought to be operative.

So you will ask: What happens in this year? Well, I cannot say. But if it turns out that there be a backlog at that moment of another 5,000, we will then have to make up our minds what we want to do with them. But why should I borrow trouble, as the expression is? I mean, I have enough trouble with things as they are, without necessarily being a prophet, you know. Since my background was in theology might I say that at the beginning of the book of Amos he makes a statement about his qualifications. He says: I am not a prophet, nor am I the son of a prophet.

Je ne suis pas prophète, ni fils de prophète.

All right. I say the same thing, Mr. Chairman, of myself.

The Chairman: Thank you, Rabbi Plaut. For your information, and a reminder to committee members, we are dealing with the Immigration Appeal Board bill in the legislative committee starting Thursday morning at 9 a.m., and most, if not all members here, are part of that process. The committee worked at facilitation of passage and we will find out, I guess Thursday morning, whether we can move that forward.

Perhaps of more import to the work of this committee is that we are intending to conclude our hearings by October 10 so that we can make specific recommendations on your report, certainly by the end of October.

Rabbi Plaut: October 2 is tomorrow.

The Chairman: No, October 10.

Rabbi Plaut: Oh, October 10.

The Chairman: So that we can facilitate the introduction of legislation with the views of the committee by Christmas.

Rabbi Plaut: Are you going to hear it again then when it comes back?

The Chairman: When the bill comes to the House and passes second reading it goes to a legislative committee and parliamentary reform is . . . all members of this committee will serve but it will be an expanded committee of the House, with a larger representation.

Rabbi Plaut: I see.

[*Traduction*]

Je peux vous dire ceci, monsieur Jourdenais. Nos tergiversations face à l'application plus ou moins rapide de cette mesure favoriseront l'entrée d'un plus grand nombre de personnes encore. Il faudrait que d'ici la fin de l'année, et nous sommes déjà le 1er octobre, d'ici le printemps prochain en tout cas, le gouvernement—c'est-à-dire vous—ait approuvé le nouveau régime. Je n'ai pas de garantie, mais la rumeur veut que le gouvernement présente le projet de loi avant Noël. À partir de ce moment-là, tout dépend de la vitesse avec laquelle le gouvernement l'adoptera; ce n'est pas une mesure qui peut donner lieu à de la partisanerie, du moins je ne le crois pas. D'ici le printemps, donc, le nouveau régime pourrait être autorisé, et il faudrait compter encore six mois pour embaucher et former le personnel nécessaire. D'ici un an le nouveau régime pourrait être fonctionnel.

Vous m'avez demandé ce qui risque de se produire cette année. Je ne suis pas en mesure de vous le dire. Si par malheur l'arriéré s'accroît de 5,000 autres causes, nous devrons décider de ce que nous voulons en faire. Mais pourquoi inviter les problèmes? J'en ai déjà suffisamment. Vous savez, je ne suis pas prophète, mais j'ai étudié la théologie et je peux vous dire qu'au début du livre D'Amos il est question des compétences du prophète. Celui-ci déclare: je ne suis pas prophète, ni fils de prophète.

I am not a prophet, nor am I the son of as prophet.

Je reprends cette parole à mon compte, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur. À titre d'information, je vous signale que nous amorcerons l'étude du projet de loi sur la Commission d'appel de l'immigration en comité législatif à compter de jeudi matin, 9h00. La plupart des membres de ce Comité, sinon tous, doivent participer à ce processus. Le Comité a fait son possible pour faciliter l'adoption de cette mesure. Nous verrons jeudi matin si elle peut passer rapidement à toutes les étapes.

Pour revenir au travail de ce comité-ci, disons que nous avons l'intention de terminer nos audiences d'ici le 10 octobre de façon à pouvoir présenter des recommandations précises à la suite de votre rapport, d'ici la fin d'octobre.

Le rabbin Plaut: Le 2 octobre c'est demain.

Le président: Je dis le 10 octobre.

Le rabbin Plaut: Oh, le 10 octobre.

Le président: Nous voulons faciliter la présentation du projet de loi en faisant connaître nos vues d'ici Noël.

Le rabbin Plaut: Vous allez être saisis du projet de loi lorsqu'il sera présenté?

Le président: Une fois que le projet de loi aura franchi l'étape de la deuxième lecture à la Chambre, il sera soumis à un comité législatif qui, dans le cas de la réforme parlementaire . . . Tous les membres de ce comité seront appelés à en faire partie, mais ce sera un comité élargi, avec un plus grand nombre de membres.

Le rabbin Plaut: Je vois.

[*Text*]

The Chairman: But can I also say to members at this juncture that the chairman would welcome input from any members in writing on what to do about that backlog? It is a short section of this report, but if we could come to some kind of agreement in our report by the end of October it might also facilitate a resolution of that problem. It is clear that it is a problem and if we had views I am sure they would be welcomed by the government.

Mr. Heap: Can I just ask at this moment, Mr. Chairman, whether I heard you rightly that the legislative committee is meeting at 9 a.m.? I think the information that came to my office is that it is meeting at 11 a.m. and that we have a standing committee at 9 a.m.

Le président: Vous avez raison.

Mr. Heap: Okay, thank you.

The Chairman: The legislative committee is at 11 a.m. and our committee is at 9 a.m.

Mr. Jourdenais: He is up to date, he is up to date.

Mr. Heap: Thank you, Mr. Chairman, and through you thanks to Rabbi Plaut and Ms Pacheco for their comments tonight, as well as the report.

I do want to say that I believe one of the clear achievements of the report, which has been mentioned before, has been to establish, I think, in the minds of a good many people—certainly the people in this room so far as I have heard—that as the chairman put it in Parliament on Friday, determination of refugee status is not an immigration matter but is a human rights matter and should be kept separate and clear in that sense.

• 1920

I do not think that point is established in the minds of everybody in the country, but I think it has been established in the minds of a good many people who have been studying this matter, considerably thanks to the report.

I was also pleased with your comment that the refugees coming perhaps from Latin America, Africa and Asia, who may be regarded sometimes as not true refugees because they are what are nick-named "economic refugees", may be refugees at least in a broader sense for the reason you gave; namely, that economic means have in fact in many cases been used to make life pretty well intolerable for them. That is something we have yet to find the means of taking into account in a thorough or systematic way.

I have about four questions about the report itself. Two are on the refugee officer. One of them is on page 105 where you make a reference to the Singh decision. This is in the section on the inadmissible claim process.

I wonder if you would care to speak further. My impression is that the report had been largely drafted before the Singh decision and that this sentence was put in where you say

[*Translation*]

Le président: En tant que président, je tiens à inviter les membres du Comité à exposer par écrit leur position sur le problème du retard. Celui-ci fait l'objet d'un court chapitre dans ce rapport, mais nous pourrions peut-être nous entendre pour mentionner le problème dans notre propre rapport d'ici la fin d'octobre de façon à faciliter la recherche d'une solution. C'est sûrement un problème, et nos vues sur ce sujet seront sûrement bien accueillies par le gouvernement.

M. Heap: Je ne sais pas si je vous ai bien compris, monsieur le président, mais vous avez dit que le Comité législatif devait siéger à 9 heures. Mon bureau a été avisé que la réunion devait se tenir à 11 heures, à la suite d'une réunion du Comité permanent à 9 heures.

The Chairman: You are absolutely right.

M. Heap: Très bien.

Le président: La réunion du Comité législatif est à 11 heures et la réunion de notre Comité est à 9 heures.

M. Jourdenais: Il est au courant.

M. Heap: Merci, monsieur le président. Merci au Rabbin Plaut et à M^me^ Pacheco de leur rapport et de leurs observations ici ce soir.

Il y a une chose qui ressort clairement de votre rapport. Il en a déjà été question. C'est une opinion qui est partagée par bon nombre de personnes, en tout cas, toutes celles qui se trouvent ici, pour autant que je puisse en juger, le président l'a rappelé vendredi à la Chambre, la reconnaissance du statut de réfugié ne relève pas de l'immigration mais des droits de la personne, et doit ainsi être considérée comme une question tout à fait distincte.

Si ce n'est pas encore un point de vue qui s'est répandu dans tout le pays, il est bien ancré chez bon nombre de personnes qui se sont penchées sérieusement sur le sujet, et ce en partie grâce à votre rapport.

Je suis heureux que vous fassiez valoir que certains réfugiés d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie, appelés «réfugiés économiques» plutôt que réfugiés réels, peuvent être considérés comme réfugiés au sens large du terme pour les raisons que vous indiquez, c'est-à-dire que les leviers économiques ont été utilisés contre eux à certains moments pour leur rendre la vie intolérable. Nous devons trouver le moyen d'en tenir compte d'une façon claire et systématique.

J'ai quelques questions à vous poser au sujet de votre rapport lui-même, dont deux sur les agents chargés des réfugiés. Il y a d'abord le fait que vous mentionnez la décision Singh à la page 125. Et dans le chapitre sur les demandes irrecevables.

Je me demande si vous ne pourriez pas vous expliquer davantage. J'ai l'impression que votre rapport a été préparé pour la plus grande partie avant la décision Singh et que cette phrase a été ajoutée:

[*Texte*]

However, in view of the recent decision of the Supreme Court (see page 51), this procedure of handling an IC may have to be adjusted.

in order simply to alert us to the fact that what was written before perhaps must be reconsidered.

I wonder if you have any comment now on the concept of an inadmissible claim, in light of the Singh decision.

Rabbi Plaut: Would you like to answer this, Margarida?

Ms Pacheco: It is probably a little more technical, and I will answer it, Mr. Heap.

In so far as the concept of an inadmissible claim goes, I think the concept in the report is quite narrow and quite defensible in that it defines claims where I think there are good reasons for perhaps shortening the process, such as repeat claims or claims where clearly on the face of the claim there is no claim to persecution at all.

I do not think anything said about the concept has changed at all. I think the warning is that even the abbreviated process for those few cases may not be possible in view of what the Supreme Court of Canada has said. So, even if you have a claim that is clearly a repeat claim with no new evidence, you may have to bring the matter orally before a member of the RB. I think that is the warning there. I do not think the concept itself has been changed by the decision of the Supreme Court.

Mr. Heap: My second question is more generally about the role of the refugee officer. Some concern is being expressed among a number of the non-governmental organizations that are actively concerned with refugees in Canada about the carry-over, or let us say about the possibility of requiring of the refugee officer certain functions which have been attributed to the immigration officers, particularly of the Enforcement Branch. This is over and beyond the matter of greeting a refugee claimant and advising them of practical opportunities for food and shelter and other sorts of needs and advising them of the actual procedural steps they may follow or the options they may have of a refugee program or other programs such as the country programs. But can you say whether the refugee officer in your concept would be expected to make decisions about the claimant of the sort that are, in the initial stages, now made by the CEIC staff as such?

• 1925

Rabbi Plaut: The answer is, Mr. Heap, no. The refugee officer makes no decisions of any kind, period, in our report.

Mr. Heap: That should be very clear, then.

I would like to get a little further clarification of it. On page 73 there is a reference to pages 76 and 79: "The refugee officer is an immigration officer . . . ". Here he is not an ex-immigration officer or a seconded immigration officer, he is an immigration officer; and you have referred already to the fear that refugees may have of such officials.

[*Traduction*]

Toutefois à la suite de la décision récente de la Cour suprême (voir page 60) cette façon de traiter les DI pourrait devoir être adaptée.

Vous avez sans doute voulu nous avertir que ce qui précède doit être réexaminé.

Pouvez-vous nous en dire davantage au sujet des demandes irrecevables, à la lumière de la décision Singh.

Le rabbin Plaut: Vous voulez répondre à cette question, Margarida?

Mme Pacheco: C'est peut-être en effet un peu technique, monsieur Heap, je vais y répondre.

En ce qui concerne les demandes irrecevables, le rapport estime que c'est un secteur restreint et défendable. Ce sont les demandes pour lesquelles il convient d'écourter la procédure, par exemple, les demandes répétées ou encore les demandes où il est parfaitement clair qu'il ne saurait être question de persécutions.

Rien n'est survenu pour modifier ce point de vue. Tout ce qui ressort de la décision de la Cour suprême du Canada c'est qu'une procédure accélérée pourrait ne pas être possible même dans ces rares cas. Donc, même si une demande est incontestablement répétée, elle n'apporte pas de nouveaux éléments de preuve et il se peut qu'elle doive être signalée verbalement à un membre de la commission des réfugiés. C'est simplement un avertissement. Le point de vue du rapport lui-même n'est pas modifié par la décision de la Cour suprême.

M. Heap: Ma deuxième question a trait de façon générale au rôle de l'agent chargé des réfugiés. Plusieurs organismes non gouvernementaux qui s'intéressent activement à la question des réfugiés au Canada craignent que les gens chargés des réfugiés soient appelés à assumer des fonctions qui appartenaient jusqu'ici aux agents d'immigration, en particulier à la direction des formalités d'exécution de la loi. Cela s'ajouterait à l'accueil des requérants qu'il faut notamment renseigner sur les possibilités de se nourrir et de se loger; il faut aussi les conseiller sur les formalités à accomplir ou sur les options que leur offre le programme des réfugiés les autres programmes. Le rôle que vous envisagez pour les agents chargés des réfugiés les obligeraient-ils aux premiers stades, à prendre sur les requérants des décisions actuellement prises par le personnel de la CEIC?

Le rabbin Plaut: Selon notre rapport, les agents chargés des réfugiés ne sont appelés à prendre aucune décision, monsieur Heap.

M. Heap: C'est donc très clair.

Quelques précisions encore. À la page 86, il y a renvoi aux pages 89 et 93: «L'agent chargé des réfugiés est un agent d'immigration . . . » Il n'est donc plus ici un ancien agent d'immigration ou un agent d'immigration prêté, il est un agent d'immigration pur et simple. Or, vous avez déjà parlé de la crainte que ces représentants officiels pourraient inspirer aux réfugiés.

[*Text*]

. . . having knowledge of immigration laws, could identify those cases requiring enforcement action as described below on pages 76 and 79.

Does his action of identifying those cases requiring enforcement action constitute a decision about the refugee?

Ms Pacheco: I do not really think so. I think the role we see the officer in there . . . what we see him doing is he has some knowledge of immigration laws and what the violations of the act are and what the serious violations are, such as security risk, serious criminal record. Because he is one of the first people to speak with the refugee, if he sees that this person, for example, has a criminal conviction or is a suspected terrorist or whatever, all he will do is identify that case and refer it to Immigration for enforcement action to go on concurrent with the refugee process. He will not do anything except spot it as a case that may need an enforcement perspective, and identify it and refer it to Immigration. We do not envisage his role as being any greater than that.

We felt it was the appropriate role, I think, Mr. Heap and Mr. Chairman, because this person already knows about enforcement laws, having come from Immigration. But it is not to be a decisive role at all. It is just a referral role. It may not have been as clear in the report.

Mr. Heap: What is done with the information in that case? How is the information used, and by whom?

Ms Pacheco: That would only start an immigration inquiry, for example, if the person is described perhaps in one of the sections such as 19(1)(*c*), in that the person is a threat to security. Then the normal immigration inquiry would happen, and an adjudicator might find it necessary to make a detention order against that person.

Mr. Heap: Would that be before or after a Refugee Board hearing?

Ms Pacheco: That would be at the same time. They are two separate processes.

Mr. Heap: Physically and actually at the same time; two hearings with one person in the same room?

Ms Pacheco: No. What would happen would be that the person would go before an immigration adjudicator and evidence . . . we are talking really about what I think will be something like 1.2% of the cases. Very few cases will need detention; that is what we are hoping. Most of the cases now where people are detained I do not think really warrant detention; not under our tests.

What would happen is this person would be interviewed by the refugee officer and they would be provided with counsel whom they can talk to and they would be advised of their right to a lawyer and have the process explained. Then presumably an immigration officer would be brought into the picture. If Immigration felt they had sufficient evidence to bring the case before an immigration adjudicator, they would do so and present the evidence that would justify detention of that claimant.

Rabbi Plaut: But at the same time . . .

[*Translation*]

. . . doit connaître la législation sur l'immigration et être capable de déceler les cas exigeant des mesures exécutoires auxquelles je reviendrai plus loin aux pages 89 et 93.

Le fait de déceler les cas exigeant des mesures exécutoires ne constitue-t-il pas une décision touchant les réfugiés?

Mme Pacheco: Je ne le crois pas. Le rôle de l'agent tel qu'il se trouve défini à cet endroit . . . l'oblige à connaître les lois d'immigration, les infractions à la loi, en particulier les infractions les plus graves, comme celles qui ont trait à la sécurité ou aux antécédents criminels graves. Il sera l'une des premières personnes à parler aux réfugiés. S'il constate que quelqu'un a déjà été condamné pour une activité criminelle, et soupçonné de terrorisme ou de quelque chose de ce genre, il n'aura qu'à signaler le cas aux services de l'immigration pour les mesures exécutoires prévues par la procédure d'examen des réfugiés. Il signalera seulement le cas aux services de l'immigration pour qu'ils prennent les mesures qui s'imposent. En ce qui nous concerne, son rôle se bornera à cela.

Nous avons cependant pensé qu'il devait avoir ce rôle, monsieur Heap, monsieur le président, dans la mesure où, venant de l'Immigration, il connaît déjà les lois. Il reste que ce ne sera pas un rôle de décision. Il se bornera à signaler le cas aux autorités compétentes. Le rapport n'est peut-être pas aussi clair qu'il pourrait l'être à ce sujet.

M. Heap: Qu'adviendra-t-il de cette information? Qui l'utilisera et comment?

Mme Pacheco: Ce ne sera que l'amorce d'une enquête de l'immigration, si la personne, par exemple, est décrite comme constituant une menace pour la sécurité au titre d'articles comme l'article 19(1)*c*). L'enquête normale de l'immigration aura alors lieu, et un arbitre pourra juger nécessaire d'émettre un ordre de détention contre la personne.

M. Heap: Avant ou après l'audience devant l'Commission des réfugiés?

Mme Pacheco: En même temps. Il s'agit de deux processus distincts.

M. Heap: Vraiment en même temps, les audiences seront simultanées, dans la même pièce.

Mme Pacheco: Non. La personne comparaîtra devant un arbitre de l'immigration et les preuves . . . nous parlons ici de 1 ou 2 p. 100 des cas à peu près. Il y a très peu de cas qui nécessiteront la détention, du moins c'est ce que nous espérons. La plupart des cas actuels de détention ne sont pas justifiés selon nous.

La personne sera examinée par l'agent chargé des réfugiés et aura droit à un avocat auquel elle pourra se confier, elle sera avisée du droit dont elle dispose de recourir recours à un avocat et de se faire expliquer la procédure. Ensuite, un agent d'immigration entrera en jeu. Si le ministère de l'Immigration croit avoir suffisamment de preuves il portera le cas devant un arbitre. Il fera alors valoir les éléments de preuve qui justifient la détention du requérant.

Le rabbin Plaut: En même temps . . .

[*Texte*]

• 1930

Ms Pacheco: At the same time, though, the same person does have the right to make a refugee claim and to proceed with the Refugee Board. That is independent. There will be another day, in another building physically.

Mr. Heap: That part is not as clear to me yet as I hope it will become. I agree with you that we all hope it will be only 1% or 2% of the cases.

Ms Pacheco: Presumably.

Mr. Heap: But for example, I heard Saturday that at present the staff have introduced a new questionnaire at the border and some people are being asked if they ever took part in such-and-such activities and if ever they had been part of a demonstration in which there was violence. Those are rather intimidating questions if, in fact, questions like those are being asked now. I am a little concerned about the need to make sure that the refugee officer does not become, nor even appear to become, an inquirer into the political or partly political past of the claimant.

You mentioned the right to a lawyer. This would be at the beginning, would it? I mean, before the refugee officer conducts his interview and the filling-in of this basic data form, the claimant would be told he has a right to a lawyer.

Rabbi Plaut: That is our recommendation.

Ms Pacheco: Yes. Actually, we even go beyond that, Mr. Heap. I think we recommend that not only for the refugee process but, also, for the immigration process, the person should have a right to counsel.

Mr. Heap: Good!

Ms Pacheco: I think that is something which should be looked at which is separate from . . .

Rabbi Plaut: Incidentally, Mr. Chairman, I would interject, if I may, that we make it quite clear we speak of "counsel" and not necessarily of a lawyer.

Mr. Heap: Yes.

Rabbi Plaut: That is because in many of these circumstances a lawyer may not be necessary at all, and many people from the non-governmental organization have a great deal of expertise in these matters; they might be very helpful which not necessarily being lawyers.

Mr. Heap: Would you consider it part of the function of the federal government to provide, if wanted, legal aid—that is, the funding of legal aid? At present that is the function of the provincial government and it falls—so we were told on Saturday—between two stools. The provincial government says they do not deal with anybody who is not a resident of the province—at least in Ontario—and the federal government says they do not deal with legal aid. Would you consider that in this case it should be the responsibility of the federal government to provide legal aid, if it were not otherwise available to the claimant?

[*Traduction*]

Mme Pacheco: En même temps, la personne aura le droit de se prévaloir du statut de réfugié et de se présenter devant l'Commission des réfugiés. Mais ce sera un processus distinct. Il se déroulera un autre jour, à un autre endroit.

M. Heap: J'spère que vous pouvez préciser ce dernier point pour moi. Comme vous, j'espère bien qu'il ne s'agira pas plus de 1 ou 2 p. 100 des cas.

Mme Pacheco: Vraisemblablement.

M. Heap: Par exemple, j'ai entendu dire samedi que le personnel utilise actuellement un nouveau questionnaire à la frontière et qu'il y a des gens qui se font demander s'ils n'ont jamais été mêlés à telle ou telle activité ou s'ils n'ont jamais participé à une manifestaion où il y avait eu de la violence. Ce sont des questions très intimidantes. Je ne suis pas du tout rassuré quant aux dispositions qui visent à éviter que l'agent chargé des réfugiés se mette à fouiller ou semble fouiller le passé politique ou quasi politique du demandeur.

Vous avez mentionné le droit d'être assisté par un avocat. La jouissance de ce droit interviendrait au début de la procédure, n'est-ce pas? Avant même que l'agent chargé des réfugiés mène son entrevue ou fasse remplir son formulaire, le demandeur saurait qu'il a le droit d'être assisté par un avocat.

Le rabbin Plaut: C'est ce que nous recommandons.

Mme Pacheco: En effet. Nous allons même plus loin, monsieur Heap. Nous recommandons que le droit à un conseiller ne soit pas limité à l'examen des réfugiés mais s'étende au processus d'immigration.

M. Heap: Très bien!

Mme Pacheco: C'est quand même à considérer de façon distincte . . .

Le rabbin Plaut: Soit dit en passant, monsieur le président, nous parlons d'un «conseiller» et pas nécessairement d'un avocat.

M. Heap: Je comprends.

Le rabbin Plaut: C'est dû au fait que dans bien de ces cas il n'est pas nécessaire d'avoir recours à un avocat. Les organismes non gouvernementaux regorgent de personnes ressources particulièrement renseignées en la matière. Elles peuvent se révéler très utiles sans être juristes.

M. Heap: Selon vous, le gouvernement fédéral devrait-il avoir, au besoin, une fonction d'aide juridique? Devrait-il financer une aide juridique? L'aide juridique est actuellement une fonction du gouvernement provincial, de sorte que le demandeur se retrouve assis entre deux chaises, comme nous l'avons constaté samedi. Le gouvernement provincial ne veut s'occuper que de ses résidents, du moins, c'est ce qui se fait en Ontario, alors que le gouvernement fédéral prétend qu'il n'a rien à voir avec l'aide juridique. Lorsque le demandeur se retrouve dans cette sitution, le gouvernement fédéral, selon vous, devrait prévoir une aide juridique?

[*Text*]

Rabbi Plaut: If I may answer the question, Mr. Chairman, in one part of the report we speak of social assistance questions in general, and I consider payment for legal aid a kind of social assistance question. I have received submissions from governments in Quebec and British Columbia, specifically. One of the deputy ministers—I forget his name—in Quebec and, also, in British Columbia made a very urgent submission that we encourage a federal-provincial conference to settle all the social assistance questions with regard to refugees. That is in order . . .

Mr. Heap: Very good!

Rabbi Plaut: —on the one hand, not to let the provinces pick up the tab and, on the other hand, not to let the federal government pick up the tab and, on the third hand, so that nobody should fall between the stools.

Since this is for the record, I will not mention any provinces by name, but it became known to us that, in one particular province, social assistance to refugees was practically non-existent. So the burden fell on non-governmental organizations which quickly ran out of money. But knowing that the Province of Quebec followed the demands of charity more liberally than other provinces, they would give the refugee enough money for a bus ticket to Quebec, which appealed to the charitable sense of the Government of Quebec but not to its finance department.

• 1935

So 50% of all the refugees today, I believe, find themselves in Montreal. Not by accident but because of the inequities in these federal/provincial assistance programs.

Mr. Jourdenais: So, as a solution, we should bring them in all at once.

Rabbi Plaut: To Quebec.

Mr. Jourdenais: Not only to Quebec, all across Canada. Then there would not be any more social welfare or anything. Then they would get to work. Then they will become citizens. Well, they are citizens but I mean . . .

Rabbi Plaut: But they are not; many of them do not have a work permit. We have to be supportive because . . .

Mr. Jourdenais: All this leads to the conclusion that we should bring them in.

Rabbi Plaut: Well, you know, you and I speak on the same record.

Mr. Jourdenais: Yes, I keep reading notes.

Mr. Heap: I had another question. I think I know the answer but I just want to make sure I have it right.

Ms Pacheco said of some of the people, as refugee claimants there is no reason to detain them. Are you speaking of the present situation or the situation as it would be if a system such as you propose were adopted?

[*Translation*]

Le rabbin Plaut: Si vous le permettez, monsieur le président, nous parlons dans une partie de notre rapport de tout ce qui touche à l'aide sociale, et l'aide juridique est une forme d'aide sociale. J'ai reçu à ce sujet les vues du gouvernement du Québec et de la Colombie-Britannique. Un des sous-ministres dont j'oublie le nom . . . Le Québec et la Colombie-Britannique de toute façon souhaitent ardemment une conférence fédérale-provinciale pour régler toutes les questions d'aide sociale touchant les réfugiés. C'est . . .

M. Heap: Très bien!

Le rabbin Plaut: . . . pour soulager les provinces, pour faire en sorte que ce soit le gouvernement fédéral qui paie la note et que personne ne se retrouve assis entre deux chaises.

Dans une province que je ne nommerai pas, il n'existe pratiquement aucune forme d'aide sociale pour les réfugiés. C'est ce qu'a révélé notre enquête. Ce sont donc les organismes gouvernementaux qui ont dû assumer ce fardeau à cet endroit et ils ont rapidement épuisé leurs fonds. Mais apparemment, la province de Québec a compris les exigences de la charité d'une façon plus libérale et on peut imaginer qu'elle donnerait suffisamment d'argent aux réfugiés pour prendre un billet pour Québec. C'est un notion charitable qui a plu au gouvernement du Québec et non pas à son ministère des Finances.

Par conséquent, 50 p. 100 de tous les réfugiés à l'heure actuelle se retrouvent à Montréal. Ce n'est pas par accident, mais à cause des inégalités et des programmes d'aide fédéral-provinciaux.

M. Jourdenais: La solution serait donc de les aligner.

Le rabbin Plaut: Sur le Québec.

M. Jourdenais: Pas seulement sur le Québec, dans tout le Canada. À ce moment-là, il n'y aurait plus de bien-être social, ils pourraient travailler. Ils deviendraient des citoyens. Remarquez, ils sont des citoyens, mais je veux dire . . .

Le rabbin Plaut: Mais ils ne sont pas des citoyens. Il y en a beaucoup qui n'ont pas de permis de travail. Nous devons les soutenir parce que . . .

M. Jourdenais: Tout cela nous amène à la conclusion qu'il faudrait retrouver leurs traces.

Le rabbin Plaut: Vous savez, nous nous plaçons tous les deux du même point de vue.

M. Jourdenais: Oui, je continue à lire des notes.

M. Heap: J'avais une autre question. Je crois connaître la réponse, mais je veux en être certain.

M^me^ Pacheco a dit qu'il n'y avait pas de raison de détenir certains candidats réfugiés. Est-ce que vous parlez de la situation actuelle ou de la situation dans un système comme celui que vous proposez?

[*Texte*]

Ms Pacheco: I would go so far as to say the present situation as well, because any reason for detention comes out of an immigration enforcement reason. It is an inquiry reason; it has nothing to do with the person's refugee claim. It is not as claimants that they are detainable; it is for some other reason, totally unrelated, either criminal or immigration. That is what I meant.

Mr. Heap: Thank you.

My final question relates to the basic data form for refugee status. I have some concern about some of the questions. Nos. 15, 21, 23, 24, 25, 26 and 28. Pages 212 and 213 in the English version.

Ms Pacheco: I am sorry. Could you read the numbers again, Mr.Heap?

Mr. Heap: They are 15, 21, 23, 24, 25, 26 and 28.

I should ask first, what would be the currency of this basic data form? I understand the basic purpose of it of course is that it is filled out by the refugee officer in the interview and then it is sent on to the refugee board.

Ms Pacheco: That is right.

Mr. Heap: As simply basic data, as it says.

Ms Pacheco: That is correct.

Mr. Heap: Would it become available to any other authorities?

Ms Pacheco: Yes. It would become available to the immigration authorities. The immigration authorities would also . . . This would also be available to them.

Mr. Heap: Would it become available to the RCMP or the Canadian Security Intelligence Service?

Ms Pacheco: It should not, but the way the law is now, especially in so far as it relates to people who are not Canadian citizens or permanent residents, they have very little control, not only about what information they choose or do not choose to give, but also about where that information can go. So it is really a question . . .

Mr. Heap: Even Canadian citizens have very little control.

Ms Pacheco: That is right. But it is really a question that goes far beyond this, if you understand what I mean.

Mr. Heap: My concern is that even if this in fact, in all cases, were to go to no one but the refugee board, there may be a fear on the part of the claimant that he is being asked to answer questions that could get him into trouble. And for that reason he might be inclined not to answer the questions truthfully. Which of course would be likely to get him into trouble.

Ms Pacheco: Yes.

Mr. Heap: Exit permission required: yes or no. Did you obtain it? And so on. In some cases the answer would not be troublesome; in some cases conceivably it could be.

[*Traduction*]

Mme Pacheco: J'irais jusqu'à dire qu'il s'agit de la situation actuelle également, parce que toute détention est justifiée par un règlement d'immigration. Il y a toujours une raison qui tient à l'immigration, qui n'a rien à voir avec le statut de réfugié éventuel d'une personne. Ce n'est pas en tant que candidat réfugié qu'on peut les arrêter, c'est pour une autre raison, qui n'a absolument rien à voir, qui est d'ordre criminel ou relève de l'immigration. Voilà ce que je veux dire.

M. Heap: Merci.

Une dernière question au sujet du formulaire de base pour demander le statut de réfugié. Il y a un certain nombre de questions sur lesquelles je m'interroge: les numéros 15, 21, 23, 24, 25, 26 et 28. Ce sont les pages 212 et 213 du texte anglais.

Mme Pacheco: Excusez-moi, vous voulez répéter les numéros, monsieur Heap?

M. Heap: Ce sont les numéros 15, 21, 23, 24, 25, 26 et 28.

Pour commencer, en quelle monnaie s'exprime-t-on? Je crois comprendre que c'est l'agent aux réfugiés qui conduit l'interview qui remplit ce formulaire qui est ensuite envoyé à la Commission des réfugiés.

Mme Pacheco: Exactement.

M. Heap: Et on précise qu'il s'agit de données de base.

Mme Pacheco: Exactement.

M. Heap: Ce formulaire serait-il à la disposition de n'importe quelle autre autorité?

Mme Pacheco: Oui, il serait envoyé aux autorités d'immigration. Les autorités d'immigration pourraient également . . . Ce formulaire serait à leur disposition.

M. Heap: La GRC ou le Service canadien du renseignement de sécurité pourrait également le consulter?

Mme Pacheco: Normalement pas, mais la loi étant ce qu'elle est actuellement, surtout dans le cas des gens qui ne sont ni citoyens ni résidents permanents au Canada, ils n'ont pas tellement le choix quant aux informations qu'ils communiquent ou ne communiquent pas et également quant aux gens qui peuvent voir ces informations. Par conséquent . . .

M. Heap: Bien que les citoyens canadiens aient très peu de contrôle.

Mme Pacheco: Exactement. Mais en fait, si vous me comprenez, vous voyez que cela va bien au-delà de cela.

M. Heap: Ce qui m'inquiète, c'est que même si ce formulaire n'était soumis qu'à la Commission des réfugiés, le candidat pourrait craindre d'être obligé de répondre à des questions qui pourraient le mettre dans une situation difficile. Autrement dit, il peut être tenté de ne pas dire la vérité. Et cela, bien sûr, cela risque de le mettre en difficulté.

Mme Pacheco: Oui.

M. Heap: Permis de sortie du pays: oui et non. Est-ce que vous l'avez obtenue? Et caetera. Dans certains cas, la réponse ne pose pas de problème, dans d'autres, c'est concevable.

[*Text*]

• 1940

Rabbi Plaut: Mr. Chairman, I would like to answer that particular question. The refugee officer would interpret this to the claimant. He says: Look, if exit permission was necessary and you did not obtain it, that may help you to establish a refugee claim. In other words, you will not be able to take away the fear of the claimant that he has vis-à-vis authority, and I do not care whether he comes from CEIC or from God himself. If he has the mantle of governmental authority, he is a fear-inspiring person.

Now, some of these questions will be helpful in establishing, in fact, that the person is a refugee.

Mr. Heap: Mr. Chairman, my concern is that at this point it seems the refugee officer is beginning to do the work of the Refugee Board. The determining of whether he is a refugee is the work of the board in the system that Rabbi Plaut has put forward. I fully agree with him, those questions may often be very, very pertinent to that determination. But if they are to be asked by somebody whose training is primarily in the CEIC and perhaps, as in many cases, primarily in enforcement . . . Sometimes there is room for interpretation of the answer in some of these questions or for interpretation of the question to the other person, especially where translation is used and so on. It is possible, as I say, that at the first point of entry, when perhaps there is maximum nervousness on the part of the new arrival, he or she might give answers that later he or she would regret; that is, untrue answers or . . .

Rabbi Plaut: But these answers are not . . .

Mr. Heap: —half untrue answers.

Rabbi Plaut: But these answers, Mr. Heap, are not written in stone.

Mr. Heap: Yes.

Rabbi Plaut: These are initial answers and, because we do not consider the refugee claimant a criminal, he or she is not incriminating himself or herself in any fashion. I think an intelligent refugee board will understand that the refugee may have given answers that he or she thought would be more helpful when in fact they are less helpful. So it is a refugee board, not the refugee officer, that makes a judgment on these matters. If a person wants to reverse himself or herself, that is all right as well.

Mr. Heap: Yes, that would certainly be a switch, a change from the present practice.

Rabbi Plaut: These are not self-incriminating statements.

Mr. Heap: Yes. At present, the questions asked at the initial interview elicit answers that are sometimes held very damaging to the claimant later. Let me give this as an example: You said, when you came in, that you were not married. But now you say you are married. This proves you are not a reliable person.

Rabbi Plaut: May I make one comment that is really fundamental with regard to the models that you are considering . . .

[*Translation*]

Le rabbin Plaut: Monsieur le président, j'aimerais répondre à cette question. L'agent d'immigration pourra donner des explications au requérant. Il peut lui dire: écoutez, si le permis de sortie était nécessaire et que vous ne l'avez pas obtenu, cela peut vous aider à justifier votre demande de réfugié. Autrement dit, il sera impossible d'enlever au candidat sa crainte des autorités, que ce soit celle de l'immigration ou Dieu lui-même. Toute personne qui revêt le manteau de l'autorité gouvernementale inspire de la crainte.

Maintenant, certaines de ces questions seront utiles pour prouver qu'une personne est bel et bien réfugiée.

M. Heap: Monsieur le président, ce qui m'inquiète, c'est que l'agent aux réfugiés commence à faire le travail de la Commission aux réfugiés. C'est à la Commission, en effet, de déterminer s'il s'agit d'un réfugié dans le système proposé par le Rabbin Plaut. Je suis tout à fait d'accord avec lui, ce sont des questions qui très souvent peuvent servir à déterminer la demande. Mais si c'est quelqu'un qui a été formé par les Services de l'immigration qui pose ces questions, c'est-à-dire quelqu'un qui est un spécialiste de la réglementation . . . Parfois on peut interpréter les réponses à ces questions, et il y a également l'intervention de l'interprète. Lorsqu'il vient d'arriver dans un pays, le nouveau venu est extrêmement nerveux, il risque de donner des réponses qu'il regrettera plus tard. C'est-à-dire, donner des réponses fausses ou bien . . .

Le rabbin Plaut: Mais ces réponses ne sont pas . . .

M. Heap: . . . ou à moitié fausses.

Le rabbin Plaut: Mais monsieur Heap, ces réponses ne sont pas gravées dans le marbre.

M. Heap: Oui.

Le rabbin Plaut: Ce sont des réponses de départ et, comme nous ne considérons pas que le candidat est un criminel, il n'est absolument pas question qu'il s'incrimine. Je pense qu'une commission aux réfugiés intelligente comprendra qu'un candidat ait pu donner des réponses qui lui semblaient plus favorables, quand ce n'était pas le cas. C'est donc à la commission, et non pas à l'agent aux réfugiés de prendre une décision sur ces questions. À ce moment-là, si le candidat décide de modifier sa réponse, il peut le faire.

M. Heap: Oui, en tout cas, ça nous changerait du système actuel.

Le rabbin Plaut: Ce ne sont pas des déclarations qui peuvent les incriminer.

M. Heap: Oui. Pour l'instant, les questions qu'on pose à la première interview exigent des réponses qui peuvent faire beaucoup de tort au candidat plus tard. Je vais vous donner un exemple: supposons que vous arrivez et vous déclarez que vous n'êtes pas marié. Plus tard, vous déclarez que vous êtes marié. Cela prouve que vous n'êtes pas une personne de confiance.

Le rabbin Plaut: Permettez-moi une observation qui est très importante pour les modèles que vous étudiez . . .

[*Texte*]

Mr. Heap: Yes.

Rabbi Plaut: —and it has to do with Mr. Heap's question. There are two different schools—I wonder whether this has been brought up before your committee, Mr.Hawkes—in the refugee community in Canada. One says the final decision of the Refugee Board should be delayed at least a half year, to give the refugee some opportunity to calm down, to get counsel, to consider the answers of what it is that he can or cannot tell.

Now, Ms Pacheco was an immigration lawyer; she has a lot of knowledge about this. I attended many hearings and could see that the person was not quite sure what to say; in fact, some people came in rehearsed by their lawyers. Now, it did not take very much imagination on my part to realize that this adversarial process is simply wrong; it does not get us to the truth.

Model A, which has the great advantage of collegial decision-making, three at the beginning . . .

Mr. Heap: Yes.

Rabbi Plaut: —has in some view the disadvantage of having it too soon, the person is still under the strain of recent flight. Now, that is one position. Another position says any delay is bad.

• 1945

So, Mr. Chairman, a perfect solution this document does not propose. We are dealing with human beings, with conditions that change and, incidentally, with personnel we can ultimately not control. There is no way—and I say this with all honesty because we have met a lot of people in the department . . . You cannot determine just because a person originally was with the CEIC that he will therefore have been stripped permanently of all his humanity, but that is an assumption that is made by some people. They say that you cannot use this kind of person because he has an enforcement mentality. Some people have other additional dimensions to their personality. On the other hand, just because the Refugee Board engages a brand new person, there is no guarantee that this guy will not turn out to be a lemon.

So you are dealing with human beings, with a process in which our laws and the laws that you will formulate will in the long run be hopefully guidelines for a process that will be fair and will be humane. It may very well be that five years from now, having experienced this process, another commission will be established to revise this awful process that in 1985 this rabbi from Toronto had the unwisdom to propose and Parliament to back him up. I do not know. Maybe that will not be the case.

We try to do the best we can with whatever humanity and intelligence is at our disposal, and I venture to say that is the best Parliament can do.

The Chairman: Thank you, Rabbi Plaut.

[*Traduction*]

M. Heap: Oui.

Le rabbin Plaut: . . . et qui nous ramène à la question de M. Heap. Il y a deux écoles différentes, je ne sais pas si cette question a déjà été abordée devant votre Comité, monsieur Hawkes, parmi les réfugiés qui sont au Canada. D'après une de ces écoles, la décision finale de la Commission aux réfugiés devrait attendre au moins un an et demi pour donner au réfugié le temps de retrouver ses esprits, de trouver un avocat, de réfléchir aux réponses qu'il doit donner, à ce qu'il doit dire et ne pas dire.

Maintenant, M^me^ Pacheco est une avocat qui s'est spécialisée en questions d'immigration. Elle connaît très bien cette question. J'ai assisté à de nombreuses audiences et j'ai souvent vu des gens qui ne savaient pas très bien quoi dire. En fait, il y en avait qui avait fait une répétition avec leurs avocats. Je n'avais pas besoin de beaucoup d'imagination pour me rendre compte que cette confrontation ne fonctionne pas, ça n'est pas le bon moyen pour parvenir à la vérité.

Le modèle A a le grand avantage de décisions prises en groupe, trois personnes au début . . .

M. Heap: Oui.

Le rabbin Plaut: . . . mais il a également le désavantage, d'après certains, de produire une décision trop hâtive, quand la personne ne s'est pas encore remise de son voyage. Voilà pour une position. Il y en a une autre qui veut que tout retard soit mauvais.

Ainsi, monsieur le président, ce document ne propose pas de solution parfaite. Il s'agit d'être humains, les conditions changent et, soit dit en passant, en fin de compte, on ne peut pas prétendre contrôler étroitement le personnel. Il est impossible—et je le dis en toute honnêteté car nous avons rencontré beaucoup de gens au ministère . . . Vous ne pouvez pas prétendre qu'une personne qui a appartenu à la CEI sera dorénavant dénuée de toute humanité, mais pourtant, il y a des gens qui le pensent. Ils prétendent qu'on ne peut pas utiliser ce genre de personne car elle a une mentalité réglementaire. Il y a des gens dont la personnalité comprend une autre dimension. En revanche, en engageant de nouveaux venus, la Commission aux réfugiés ne se garantit pas forcément contre les mauvaises recrues.

Ainsi, ce sont des êtres humains qui sont en cause, et également un processus dans lequel nos lois et les lois que vous adopterez deviendront des directives justes et humaines. Dans cinq ans, lorsque ce processus aura fait ses preuves, il est possible qu'on crée une autre commission pour réviser ce détestable processus qu'un rabbin de Toronto avait eu la mauvaise idée de proposer au Parlement en 1985. Je n'en sais rien. Peut-être que les choses ne se passeront pas de cette façon.

Nous essayons d'agir le mieux possible compte tenu de l'humanité de l'intelligence dont nous disposons et je crois pouvoir dire qu'on ne peut pas demander plus au Parlement.

Le président: Merci, rabbin Plaut.

[*Text*]

Mr. Heap: Mr. Chairman, I just want to say that, although I remain uneasy about the questions I listed, in view of the time I do not wish to pursue my questioning any further. Thank you.

Rabbi Plaut: Could I suggest that Ms Pacheco will stay behind and will be very happy to answer your questions.

The Chairman: We have one more member on the first round. I would like to emphasize or underline, though, Mr. Heap's questioning.

The testimony we have heard previously indicates that a discrepancy in information can have serious consequences in the immigration process. In his initial line of questioning, where you indicated this form would end up in the immigration officer's hands, is, I think, the danger that is being outlined here. A humane refugee process allows for people to change their original view, and we are dealing here with the true refugee as someone who is afraid, who is used to lying to authority to survive and so on. So there is very clearly an issue, which Mr. Heap has emphasized for us. If we are collecting this kind of information in the process, in whose hands does it end up and what part of the process? This is something the committee is really going to have to think through very carefully in making its recommendations.

Mr. Oostrom has been waiting patiently on the first round and I think . . .

Rabbi Plaut: First of all, I want to know what happened to Mr. Oostrom.

Mr. Oostrom: Mr. Oostrom is looking with the evil eye. No, I had a scratch in the eye and it will not go away. Hopefully in another day or two . . .

Thank you, Mr. Chairman.

Rabbi Plaut, in the three models—and I know we can have variations in these models still, and one of them you sort of labelled as least expensive and the other one as fairest and so on—how long do you see that process will take, right from the RO point, the interview at the port of entry, to the Federal Court of Appeal, in light of what you just mentioned, that the decision of the board should be delayed for half a year? How long would that whole process take?

Rabbi Plaut: My guess is that model A would probably take six months.

Mr. Oostrom: And the others?

Rabbi Plaut: The others would take up to a year.

Mr. Oostrom: We heard some testimony earlier this week that perhaps we could do away with the leave to appeal part, or . . .

Rabbi Plaut: Only in model A.

Mr. Oostrom: You do not foresee that in the other parts?

Rabbi Plaut: No, the other parts already have an appeal process built in, and that appeal process will take care of most of the questions. So there will finally be some constitutional, procedural questions—fairness of procedure or whatever it

[*Translation*]

M. Heap: Monsieur le président, je ne suis toujours pas rassuré quant à toutes les questions de la liste, mais je m'en tiendrai là car nous manquons de temps.

Le rabbin Plaut: M^me^ Pacheco peut rester après la séance et répondre à vos questions, elle le fera avec plaisir.

Le président: Il nous reste un intervenant au premier tour. Cela dit, je tiens à attirer votre attention sur les questions de M. Heap.

D'après les témoignages que nous avons entendus jusqu'à présent, des réponses différentes peuvent avoir des conséquences graves pour le processus de l'immigration. Au début de vos questions, vous avez dit que le formulaire pouvait aboutir entre le mains de l'agent d'immigration, à mon sens, c'est un des dangers. Un processus humain permet aux gens de changer ce qu'ils avaient dit au départ, et il ne faut pas oublier que nous avons devant nous un véritable réfugié, une personne qui a peur, qui est habituée à mentir aux autorités pour survivre, etc. C'est donc un problème véritable dont M. Heap nous a parlé. Si au cours des démarches nous recueillons ce type d'informations, qui pourra les voir, et à quel stade du processus? Avant de formuler des recommandations, les membres du Comité vont devoir réfléchir à cet aspect très soigneusement.

M. Oostrom attend patiemment son premier tour et je pense . . .

Le rabbin Plaut: Pour commencer, j'aimerais savoir ce qui est arrivé à M. Oostrom.

M. Oostrom: M. Oostrom voit le monde du mauvais oeil. Non, j'avais une griffe à l'oeil, et ça ne guérissait pas. J'espère que dans un jour ou deux . . .

Merci, monsieur le président.

Rabbin Plaut, dans les trois modèles—et je sais que nous pouvons leur apporter des variantes, il y a en a un dont vous dites qu'il est moins coûteux, un autre dont vous dites que c'est le plus juste, etc.—à partir de l'intervention de l'agent aux réfugiés, combien de temps pensez-vous qu'il faudra pour mener à bien ces démarches de l'interview au point d'entrée à la Cour fédérale d'appel. Vous venez de dire que la réponse de la commission devrait attendre un an et demi, combien de temps le processus prendra-t-il?

Le rabbin Plaut: Pour le modèle A, je pense qu'il faudra six mois.

M. Oostrom: Et pour les autres?

Le rabbin Plaut: Pour les autres, jusqu'à un an.

M. Oostrom: Nous avons entendu des témoignages au début de cette semaine, on nous a dit qu'il faudrait peut-être éliminer la permission d'appel ou bien . . .

Le rabbin Plaut: Seulement dans le modèle A.

M. Oostrom: Ce n'est pas prévu pour les autres modèles?

Le rabbin Plaut: Non, pour les autres, il y a déjà un processus d'appel intégré, qui devrait régler la plupart des problèmes. Finalement, il y aura des questions de procédure, des questions d'ordre constitutionnel—équité de la procédure,

[*Texte*]

may be—with which the Federal Court deals, but that would then only be with leave. Because an appeal process is already provided. In other words, what we are trying to say is: Have a decision made fairly soon and have at least one appeal; in model A, directly to the Federal Court, but then without leave; otherwise, within the system either to a central board seated in Ottawa or to a board of three in the region, and from them, with leave to the Federal Court.

• 1950

Mr. Oostrom: Okay, thank you.

The second question is this. You mentioned the new immigration or refugee board and to split it off then in the immigration sector and the refugee sector. We heard earlier testimony, too, that perhaps the refugee board you proposed as an independent body be split into the refugee part and the humanitarian part so that the refugees could be dealt with more quickly. There seems to be a lot of confusion in that section. Would you propose that?

Rabbi Plaut: Yes. Do you want to answer that?

Ms Pacheco: Mr. Chairman, I was just mentioning to the rabbi that this sort of system is the one France uses. I think it is something valuable to look at and I think certainly it is worth study, because humanitarian admissions generally have the same bases for consideration as do refugee admissions.

I think the only danger one might run into there is that there might be a blurring of the two categories. In humanitarian admission, we are granting somebody a privilege to remain in Canada when we really do not have any obligation to do so. For convention refugees, we have an obligation to permit them to remain here if otherwise they would be sent back to persecution. That is the only danger, but it seems to be working in France and I think it is something that might warrant some consideration by this committee.

Mr. Oostrom: We heard similar testimony from the people from Amnesty International, whereby when they take on a case they have good information as to whether or not that is a valid refugee claim, and they have never been refused on the cases they have taken on. So that is the reason for my question as to whether or not we could split that off.

Okay, the other question I have is this. We heard earlier testimony, too, about the independence of the officers, even in the field of translation where some of the translators were perhaps biased. I wonder if that should really be people from the Immigration department, because we could perhaps get good translators who have certification from NGOs or from other groups, who could be hired on a weekly or temporary basis or on a full-time basis, for that matter.

Rabbi Plaut: The matter of translation, Mr. Chairman, has bothered us a great deal. I have been present at some hearings where I thought the translations were, to put it mildly, inadequate, and Ms Pacheco tells me the same thing regarding her previous incarnation as an immigration lawyer. That, I am afraid, is something that will be costly but necessary. We need

[*Traduction*]

par exemple—dont s'occupe la Cour fédérale, mais uniquement avec permission. En effet, le processus d'appel est déjà prévu. Autrement dit, voilà ce que nous voulons: arrangez-vous pour prendre une décision assez vite, prévoyez au moins un appel; dans le modèle A, directement devant la Cour fédérale, mais sans autorisation et sinon dans le cadre du système, soit un à un bureau central situé à Ottawa, soit à une Commission de trois personnes dans la région; de là, la cour fédérale.

M. Oostrom: D'accord, merci.

Voilà ma deuxième question; vous avez parlé d'une nouvelle commission de l'immigration ou des réfugiés, deux secteurs bien distincts, immigration d'une part, réfugiés de l'autre. Certains témoins nous ont dit également que la Commission aux réfugiés que vous proposez et qui doit être indépendante devrait être séparée en deux secteurs, secteur réfugiés et secteur humanitaire pour que les causes des réfugiés soient entendues plus vite. Tout cela semble porter à confusion, comment avez-vous l'intention de procéder?

Le rabbin Plaut: Oui. Vous voulez répondre à cette question?

Mme Pacheco: Monsieur le président, j'étais en train d'expliquer au rabbin que c'est le système utilisé par la France. À mon sens, il mérite d'être étudié parce que les admissions pour des raisons humanitaires sont fondées sur les mêmes considérations que les admissions de réfugiés.

Le seul danger, c'est qu'il y ait un chevauchement entre les deux catégories. Dans les admissions pour raisons humanitaires, nous accordons à une personne le privilège de rester au Canada quand, en réalité, rien ne nous y oblige. Pour les réfugiés aux termes de la convention, nous avons l'obligation de les autoriser à rester ici quand, dans le cas contraire, ils s'exposeraient à des persécutions. C'est le seul danger, mais apparemment, cela fonctionne bien en France et je pense que cela mérite d'être étudié par le Comité.

M. Oostrom: Les gens d'Amnistie internationale nous ont également parlé de cette possibilité; quand ils acceptent une cause, ils ont besoin d'informations sûres sur la justification de la demande de réfugiés. Jusqu'à présent, toutes les causes qu'ils ont acceptées ont obtenu le statut. C'est la raison pour laquelle je vous demande s'il faut séparer les deux.

Très bien, une autre question maintenant. On nous a parlé également de l'indépendance des agents, et même de l'indépendance des traducteurs, certains, apparemment, ayant fait preuve de préjugés. Je me demande si ces gens-là doivent venir du ministère de l'Immigration car nous pourrions avoir de bons traducteurs, certifiés par les organismes non gouvernementaux ou d'autres groupes, qui pourraient être embauchés à la semaine ou temporairement ou même à plein temps.

Le rabbin Plaut: Monsieur le président, le problème de la traduction est un très sérieux problème. J'ai assisté à des audiences où il m'a semblé que les traductions étaient, c'est le moins qu'on puisse dire, insuffisantes, et M^me^ Pacheco me dit que dans sa précédente incarnation, lorsqu'elle se spécialisait dans les questions d'immigration, elle a constaté la même

[*Text*]

good translation. A person, for instance, comes with a knowledge of the language of the refugee but, very frequently, is not really that familiar with English to make a proper report. But may I say that, precisely because we are dealing in a face-to-face, non-adversarial atmosphere, it will become quickly apparent, as it became to me, in an adversarial atmosphere that there are lacunae in the translation. The chairman or the other members of the refugee board would say: Now, wait just a minute; would you ask the refugee the following question precisely and help in this process? That is possible when you sit around the table and try to get at the truth.

There is one other thing, and after that, I would beg Mr. Lukyniuk to call me a cab so I can make . . .

The Chairman: We have taken care of that already. The cab will be waiting at 8 p.m. downstairs.

Rabbi Plaut: Oh, thank you. This committee is just great.

I would like to make a statement on the part-time workers. Possibly it is possible in translators, but it is one of the features of this report that it contemplates appointees who are non-professionals. We consider the chairperson to be a professional, a fully employed and engaged member of the civil service, of the Refugee Board, well trained, good background, understanding, and whatever, but the other members of the Refugee Board who sit with the chairperson may be part-time people. I was for seven years vice-chairman of the Ontario Human Rights Commission, and believe me it was a part-time occupation, but I would like to think that I became after awhile a reasonably competent member of the commission who supplemented the permanent full-time chairman's information and judgment, and that is true in many cases. I think this would have the advantage of drawing a lot of people, highly qualified public personalities, into the regions.

• 1955

And last but not least, before I thank you officially, Mr. Chairman, I would urge that some way you endorse a provision in my report that the appointments to the Refugee Board are more important than the model you choose. How appointments are made is an essential aspect of the quality of these boards, and therefore we recommend that no appointments be made without local input.

To be sure, in the final analysis, the Minster, we suggest, has the ultimate responsibility and the choice, but that choice should not be made without local input so that people in Vancouver, for the Vancouver boards, may recommend a list of 50 people whom they consider highly qualified, and where all the NGOs—the Bar Association, Amnesty, and the church groups—create a list of maybe 10 people. I would rather think that the Minister would have a very difficult time to say, well, these 10 I will disregard but I will go to somebody you have not even recommended. So by a participation of community representatives, I think you will upgrade the entire process and make it more credible all the way around.

[*Translation*]

chose. Je crains que cela ne soit coûteux, mais inévitable. Nous avons besoin de bonnes traductions. On voit souvent des gens qui connaissent bien la langue du réfugié mais qui connaissent l'anglais trop imparfaitement pour faire un rapport précis. Cela dit, dans un cadre qui évite la confrontation, lorsque les gens se trouveront face à face, il deviendra vite évident, comme cela m'est apparu à moi dans un cadre de confrontation, qu'il y a des lacunes de traduction. Le président ou les autres membres de la Commission aux réfugiés pourraient dire: Attendez un instant, veuillez avoir l'amabilité de poser cette question très précisément aux réfugiés? Quand on est assis autour de la même table, qu'on essaie de trouver la vérité, c'est possible.

Autre chose, et ensuite, je prierai M. Lukyniuk de m'appeler un taxi pour que je réussisse . . .

Le président: Nous nous en sommes déjà occupés. Le taxi vous attendra à 20 heures en bas.

Le rabbin Plaut: Merci beaucoup. Ce Comité est vraiment parfait.

Je veux faire une observation sur les travailleurs à temps partiel. Les traducteurs peuvent sans doute travailler à temps partiel mais l'une des recommandations novatrices du rapport c'est qu'il envisage la nomination de membres de la collectivité. Le président, par contre, sera membre à temps plein de l'Office des Réfugiés; il sera fonctionnaire, aura la formation et les antécédents pertinents, sera compréhensif et quoi encore mais les autres membres de l'Office des Réfugiés siègeront au côté du président seront des membres à temps partiel. J'ai été pendant sept ans vice-président de la Commission des Droits de la Personne de l'Ontario et je vous prie de me croire que c'était un poste à temps partiel mais j'ose croire, avec le temps, un membre raisonnablement compétent de la Commission capable de seconder le président dans son travail, et cela est vrai dans bien des cas. J'estime que cela aurait l'avantage d'attirer des personnalités hautement compétentes vers les régions.

Avant de vous remercier officiellement, Monsieur le président, je vous demanderais instamment d'appuyer la recommandation de mon rapport voulant que la composition de l'Office des Réfugiés soit plus importante que sa structure. La qualité de ces offices dépend largement de la façon dont en sont choisis les membres et nous recommandons donc que soient nommés des membres des régions.

Nous estimons, en dernière analyse, que la responsabilité ultime et le choix des membres reposent avec le ministre; cependant, il faut faire appel à la participation de la populta-tion locale de sorte que les offices de Vancouver puissent proposer une liste de 50 personnes qu'ils jugent hautement qualifiées et que les organisations non gouvernementales—l'Association du Barreau, Amnistie et les groupes religieux—puissent eux aussi proposer une liste de 10 noms. Le ministre pourrait alors difficilement écarter ces 10 noms pour désigner un membre que personne n'a recommandé. Ainsi, j'estime que la participation des représentants de la collectivité renforcera le processus tout entier et le rendra plus crédible.

[*Texte*]

Mr. Chairman, preachers—I have not been a preacher for eight years—are said never to have terminal facilities, but airplane schedules do, and therefore I must be on my way to the terminal. May I thank you on behalf of Ms Pacheco, who can stay as long as she is ready and you are willing. May I say that we deeply appreciate the opportunity to share our opinions with you and explain what we had in mind. And forgive me for repeating what I have said before that this is just a human document. It is not touched by the Divinity that we implore in our religious institutions, unless of course you think it is.

The Chairman: Can I on behalf of the committee thank you for the inspiration which not only your document but your personal attestation has provided to us. It is very much appreciated by members.

Rabbi Plaut: Thank you, sir, very much.

The Chairman: May I warn you as you leave the room that you may indeed be called by us for a little clarification on one or two things before our final report is . . .

Rabbi Plaut: Do you mean later on when you get legislation?

The Chairman: Even before we write our report we may want clarification and will call you.

Rabbi Plaut: Do not hesitate to call up. I would be happy to come down.

The Chairman: Thank you very much.

I am in the hands of members. Are there further questions? If there are no more questions at this time, we will adjourn the meeting to the call of the Chair, which will be 9 a.m. Thursday. The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Monsieur le président j'ai cessé d'être prédicateur il y a huit ans mais on dit que les prédicateurs n'ont jamais de terminal mais je dois me rendre au terminal si je ne veux pas rater mon avion. Je vous remercie donc au nom de mademoiselle Pacheco qui est libre de rester si vous le souhaitez. Je vous remercie sincèrement de nous avoir donné l'occasion de vous faire part de nos opinions et de vous expliquer ce que nous proposons. Je l'ai déjà dit, et je le répète, les auteurs du document que vous avez en main n'ont rien d'infaillible. Il n'a pas été inspiré par la Divinité que nous invoquons dans nos institutions religieuses à moins que vous ne pensiez le contraire.

Le président: Je vous remercie de votre témoignage et de votre document qui seront pour nous une source d'inspiration. Tous les membres en reconnaissent l'utilité.

Le rabbin Plaut: Merci, monsieur.

Le président: Avant que vous nous quittiez, je tiens à vous signaler que vous serez peut-être appelé à comparaître à nouveau pour apporter des précisions sur quelques points avant que nous ne rédigions notre rapport final.

Le rabbin Plaut: Voulez-vous parler de l'étude d'un éventuel projet de loi?

Le président: Nous communiquerons à nouveau au moment de la rédaction de notre rapport pour obtenir des éclaircissements.

Le rabbin Plaut: N'hésitez pas, je vous en prie. Je serai heureux de revenir.

Le président: Merci.

Y a-t-il d'autres questions? S'il n'y en a pas, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président, c'est-à-dire jusqu'à 9 heures jeudi. La séance est levée.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

W. Gunther Plaut, Author of "Refugee Determination in Canada";

Margarida Pacheco, Legal Counsel.

W. Gunther Plaut, auteur de «Reconnaissance au Canada du statut de réfugié»;

Margarida Pacheco, avocate-conseil.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 42

Thursday, October 3, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 42

Le jeudi 3 octobre 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Document entitled, "Refugee determination in Canada" (Plaut Report)

CONCERNANT:

Document intitulé, «Reconnaissance au Canada du statut de réfugié» (rapport Plaut)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

25613—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Vincent Dantzer

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Terry Clifford
Sheila Copps
Léo Duguay
Charles Hamelin
Jean-Guy Hudon
Carole Jacques
Fernand Jourdenais
Rod Murphy
Lorne Nystrom
John Oostrom
Peter Peterson
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Vincent Dantzer

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Jean-Pierre Blackburn
Pauline Browes
Roger Clinch
Jim Edwards
Dan Heap
Jean Lapierre
Paul McCrossan
Bob Pennock
Lucie Pépin
Allan Pietz
André Plourde
Joe Price
Jack Shields
Ray Skelly
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, OCTOBER 3, 1985
(53)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 9:25 o'clock a.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Jim Hawkes, Fernand Jourdenais, John Oostrom and Andrew Witer.

Alternates present: Dan Heap and Joe Price.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers.

Witnesses: *From the Standing Conference of Canadian Organizations for Refugees*: Kathleen Ptolemy, Secretary; Nancy Goodman, Member and Geraldine Sadoway, Member.

The Committee resumed consideration its Order of Reference dated June 18, 1985 relating to the document entitled "Refugee determination in Canada".

The witnesses made a statement and answered questions.

At 11:13 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 3 OCTOBRE 1985
(53)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit, ce jour à 9 h 25, sous la présidence de Jim Hawkes, (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Jim Hawkes, Fernand Jourdenais, John Oostrom, Andrew Witer.

Substituts présents: Dan Heap, Joe Price.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, Margaret Young, attachés de recherche.

Témoins: *Du Comité permanent des organismes canadiens au service des réfugiés*: Kathleen Ptolemy, secrétaire; Nancy Goodman, membre; Geraldine Sadoway, membre.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du 18 juin 1985 relatif au document intitulé «Reconnaissance au Canada du statut de réfugié».

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

A 11 h 13, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Thursday, October 3, 1985

• 0924

The Chairman: Order, please.

I apologize to our witnesses. The parliamentary reform has standing committees starting at 9 a.m. The previous 100 years of history have had them starting at 9.30 a.m., and adjusting our timetables to accommodate both standing committees and legislative committees is causing some realignment which will take a while longer to get used to in terms of schedules.

I welcome today the witnesses from the Standing Conference of Canadian Organizations Concerned for Refugees: Nancy Goodman; Kathleen Ptolemy, the Secretary; and Geraldine Sadoway, a member of the coalition.

I think we are all familiar with your organization and what you represent.

• 0925

I must say we have been looking forward to your appearance today. We had Rabbi Plaut on Tuesday evening, and that was a landmark session for us. When the testimony is out, I am sure you will all be interested in getting copies of it and reading it. It was a very interesting session indeed.

But I will turn it over to Kathleen Ptolemy for any kind of opening statement, and then members will have, I am sure, deep and penetrating questions. It is a subject we are becoming more and more familiar with. Hopefully that increases our efficiency from when you were here last.

Ms Kathleen Ptolemy (Secretary, Standing Conference of Canadian Organizations Concerned for Refugees): Thank you very much, Mr. Chairman. I would like briefly to introduce the Standing Conference of Canadian Organizations Concerned for Refugees to you, and then, with your permission, outline an agenda we would like to propose for your consideration and a way of working at it.

The Standing Conference of Canadian Organizations Concerned for Refugees, as you have heard previously, is an organization consisting of members from agencies who are involved in servicing refugees and refugee claimants across the country. We have over 70 organizations that are currently members of our organization.

We are not a policy-making body as such. That responsibility lies with the individual members of the organization. But we do have at least two meetings a year at which we come together, and where it is clear that there are common concerns and a consensus developing out of these concerns we do make every effort to provide a forum for those consensus positions to emerge and to communicate those positions to the Minister of

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le jeudi 3 octobre 1985

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît!

Je tiens à m'excuser auprès de nos témoins. Selon la réforme parlementaire, les Comités permaments doivent maintenant siéger à 9 heures, alors que depuis un siècle ils commencent normalement à 9h30. Il a fallu réorganiser l'horaire quelque peu pour tenir compte des Comités permaments et des Comités législatifs, et je crois qu'il va nous falloir quelque temps pour nous habituer au nouveau système.

Ce matin, nous avons le plaisir d'accueillir des représentantes du Comité permanent des organismes canadiens au service des réfugiés. Il s'agit de Mdes Nancy Goodman, Kathleen Ptolemy, secrétaire, et Geraldine Sadoway, qui est membre du Comité.

Je crois que tous ici présents connaissent tous votre organisme et ce qu'il représente.

Je dois dire que nous attendions avec impatience de vous entendre aujourd'hui. Mardi soir dernier, nous avons accueilli le rabbin Plaut et cela a été pour nous une séance extraordinaire. Lorsque le fascicule de cette séance sera publié, je suis sûr que vous voudrez en obtenir des exemplaires, car la soirée a été vraiment très intéressante.

Je vais maintenant céder la parole à Kathleen Ptolemy qui va nous faire une déclaration préliminaire, après quoi les députés auront, j'en suis sûr, des questions très pertinentes à poser, car c'est un sujet que nous découvrons petit à petit. De cette façon, nous espérons être plus efficaces que lors de votre dernière visite.

Mme Kathleen Ptolemy (secrétaire, Comité permanent des organismes canadiens au service des réfugiés): Merci beaucoup, monsieur le président. J'aimerais vous décrire brièvement le Comité permanent des organismes canadiens au service des réfugiés puis, si vous me le permettez, j'aimerais vous dresser une liste de points à étudier et vous présenter un programme de travail.

Comme vous le savez déjà, le Comité permanent des organismes canadiens au service des réfugiés compte parmi ses membres des représentants d'organismes dont le mandat est d'aider les réfugiés et les revendicateurs du statut de réfugié à travers le pays. Plus de soixante-dix organismes sont actuellement membres du Comité permanent.

Le Comité n'a pas pour mandat d'établir des politiques. Cette responsabilité relève plutôt des divers membres de l'organisation. Cependant, nous nous réunissons au moins deux fois par année pour discuter de nos préoccupations communes et établir un consensus et nous faisons tout en notre pouvoir pour encourager nos membres à soulever les questions qui les intéressent et pour faire part de nos décisions au ministre de

[*Texte*]

Employment and Immigration or to other appropriate responding bodies.

We are pleased to come before you today because, in particular, we have just had what we feel was a very successful special meeting on the weekend in Montreal, when over 100 people from well over 60 agencies met together in Montreal and presented to the Minister consensus positions on a number of extremely important topics that relate to the Plaut report, and more importantly, to whatever new refugee determinations we decide to put in place.

My role here today is a very easy one. I would like to introduce to you the two experts who are members of the standing conference and who have agreed to come today to share with you the positions that were taken at the meeting in Montreal. Nancy Goodman is a lecturer on immigration law at the University of Toronto Law School. She is also a member of the Law Union of Ontario, of the Canadian Bar Association Immigration Section, a member of the Concerned Delegation—you will be hearing more about that particular group later—and she is also in private practice. Geraldine Sadoway is also a long-standing member of the Concerned Delegation, a participant in the Toronto Refugee Affairs Council and a member of the Law Union, and she is in private practice as well.

We are very happy in the Standing Conference that our membership has a great deal of expertise and a commitment to this question of refugee determination procedures that has existed for a long time now; basically since the new Immigration Act came into effect.

We have broken down our presentation into five main categories, which I would like to share with you now, and we could then decide how to proceed with them: first of all, the question of the role of immigration in new refugee determination procedures; secondly, the question of access to procedures and the principles of natural justice that must be enshrined in any new procedures; then the specific questions relating to a new model—what characteristics are essential in any new determination procedure, and what are the required and appropriate stages in any procedure. Next, we would hope we would have time for, and you would be interested in exploring with us the concern we have for separate procedures to deal with humanitarian and compassionate cases. If there is time, we would also be very happy to bend your ear on this question of the backlog, and in particular Bill C-55, which is now before the legislative committee for further consideration.

• 0930

Perhaps, if it is agreeable to you, if the division we have suggested is appropriate, I could ask our members here to make brief presentations on each issue, discreetly, to be followed by questions after each particular presentation. Would that meet with your approval?

[*Traduction*]

l'Emploi et de l'Immigration ainsi qu'aux autres organismes pertinents.

Nous sommes heureuses d'être ici ce matin particulièrement parce qu'en fin de semaine dernière, à Montréal, nous avons tenu une séance extraordinaire très réussie à laquelle ont participé plus d'une centaine de personnes représentant plus de soixante organismes et qui nous a permis de présenter au ministre nos positions communes relativement à un certain nombre de questions particulièrement importantes émanant du rapport Plaut et, ce qui est plus important encore, concernant les nouvelles modalités de reconnaissance du statut de réfugié qui seront adoptées.

Ma présence ici ce matin a un but très simple: je suis ici pour vous présenter deux membres du Comité permanent qui sont des expertes et qui ont accepté de m'accompagner ce matin pour vous faire part des décisions prises à la réunion de Montréal. Nancy Goodman est conférencière sur le droit de l'immigration à l'Ecole de droit de l'Université de Toronto; elle est également membre du *Law Union of Ontario*, de l'Association du barreau canadien, section Immigration, et du groupe *Concerned Delegation*—dont nous vous parlerons plus en détail tout-à-l'heure—et elle a son propre bureau d'avocat. Pour sa part, Geraldine Sadoway est aussi membre de longue date de la *Concerned Delegation*, elle participe aux activités du Conseil des réfugiés de Toronto, elle est membre du *Law Union*, et elle a elle aussi son propre bureau d'avocat.

Le Comité permanent est très heureux de compter parmi ses membres un grand nombre d'experts et il est décidé à travailler de très près à toute la question des mécanismes de reconnaissance du statut de réfugié qui existe déjà depuis longtemps, en fait depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'immigration.

Nous avons divisé notre exposé en cinq grandes parties que je vais vous énumérer, après quoi nous déciderons comment les étudier. Tout d'abord, il y a la question du rôle de l'immigration dans les nouveaux mécanismes de reconnaissance du statut de réfugié; deuxièmement, les question de l'accessibilité au processus et des principes de justice naturelle qui doivent faire partie intégrante de tout nouveau système; troisièmement, les questions particulières relatives au nouveau modèle par exemple, les caractéristiques qui sont indispensables à tout nouveau système de reconnaissance du statut de réfugié, et les étapes nécessaires et pertinentes de tout mécanisme; quatrièmement, nous espérons qu'il nous restera du temps car il serait intéressant d'examiner la question des mécanismes distincts pour les cas humanitaires. S'il nous reste du temps après cela, nous nous ferons un plaisir de vous rabattre les oreilles au sujet du retard dans le traitement des cas, et surtout au sujet du projet de loi C-55 qui est actuellement à l'étude devant un comité législatif.

Si notre programme vous convient, je demanderai à mes compagnes de vous faire de courts exposés sur chaque question, et, après chacun, vous pourrez poser des questions. Cela vous conviendrait-il?

[*Text*]

The Chairman: Yes, it would. I remind everybody in the room that most members have to go to the legislative committee at 11 a.m., so there is a limit.

I think you have outlined the priorities. The first three are clearly on the Plaut report; the other two are of considerable interest to the membership. But I think we have to stay focused. In the sense of questions, we will be on the first three to start with. If we have the five outlined for us, we will do the first round of questioning on the first three and then, if we still have time, go to the other two, if that is agreeable.

Ms Ptolemy: That is fine. So the presentations will be given on the first three, followed by questions, and then, if time . . .

The Chairman: No. Maybe if you could just give us all five, then I will restrict questions to the first three and if we have time we will go to questions on the remaining two. I would like to get on the record the five areas as a beginning point.

The other characteristic of the committee is that if in the presentation there is some confusion in the listeners' minds then we may interrupt in the middle just for clarification so we understand the presentation as it emerges. All right?

Ms Nancy Goodman (Member, Standing Conference of Canadian Organizations Concerned for Refugees): I might simply point out that the fourth issue of the humanitarian and compassionate concerns, in the view of many of the organizations that are part of the Standing Conference, should be part of a new refugee determination procedure. So it is not quite as separate an issue as might initially be thought, and perhaps members will be interested in knowing how various groups have recommended this be incorporated in the basic refugee determination procedure.

The Chairman: I can see some wisdom to that because the definition of "convention refugee" is in some sense narrow and yet you still have the problem at the border that you do not want to return people.

Okay. We will do some slippage in the fourth, by common agreement.

Ms Geraldine Sadoway (Member, Standing Conference of Canadian Organizations Concerned for Refugees): I will start with the role of the Immigration Commission.

It is the position of the Standing Conference that refugee determination be by an independent body. I believe this is also the position of the Plaut report. We, with a great deal of experience in refugee claim determination representing refugees, feel very strongly that this must be a body completely independent from Immigration. It is not to be expected that Immigration officials can divide their concern for the immigration needs of Canada from the concern for the needs of refugees. They are two concepts which often conflict. Therefore it is important both that there be an appearance for the

[*Translation*]

Le président: Oui. Cependant, je tiens à rappeler à tous ici présents que la plupart des députés doivent se rendre au comité législatif à 11 heures et que notre séance devra donc prendre fin à ce moment là.

Je pense que vous avez bien énoncé les priorités. Les trois premiers points relèvent manifestement du rapport Plaut; les deux autres intéressent énormément les membres du comité. Cependant, je pense qu'il serait bon de ne pas perdre de vue notre mandat. Quand aux questions, je pense que nous nous en tiendrons aux trois premiers sujets. Je vous demanderais donc de nous exposer les cinq points, puis nous passerons au premier tour de questions sur les trois premiers sujets; après quoi, s'il nous reste du temps, nous passerons aux deux derniers, si cela vous va.

Mme Ptolemy: Ça va. Nous vous présenterons donc les trois premiers sujets, vous nous poserez des questions, puis s'il nous reste du temps . . .

Le président: Non. Présentez-nous les cinq sujets, puis je limiterai les questions aux trois premiers et, s'il nous reste du temps, nous discuterons des deux derniers. Je voudrais que vos cinq questions soient inscrites au procès verbal pour commencer.

Si au cours de votre exposé quelque chose ne semble pas tout à fait clair, les membres vous intérrompront pour obtenir des éclaircissements afin de tout comprendre. Cà va?

Mme Nancy Goodman (membre, Comité permanent des organismes canadiens au service des réfugiés): J'aimerais souligner que, de l'avis d'un bon nombre de nos organismes-membres, la quatrième question, celle des cas humanitaires, devrait faire partie du nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié. Ce n'est donc pas une question aussi distincte qu'on le croirait et les membres seraient peut-être intéressés à connaître les recommandations de divers groupes sur la façon de l'inclure dans le processus de base de reconnaissance du statut de réfugié.

Le président: Il y a du bon dans ce que vous dites car, même si la définition de «réfugié au sens de la convention» est quelque peu restreinte, il existe encore des problèmes à la frontière qui nous obligent malgré nous à refuser des gens.

D'accord. Nous nous entendons donc pour que la discussion déborde quelque peu dans le quatrième sujet.

Mme Geraldine Sadoway (membre, Comité permanent des organismes canadiens au service des réfugiés): Je vais commencer par le rôle de la Commission de l'immigration.

Le Comité permanent estime que le processus de reconnaissance du statut de réfugié devrait relevé d'un organisme indépendant. Je pense que c'est aussi la position adoptée dans le rapport Plaut. Étant donné notre expérience considérable dans le domaine des demandes des réfugiés et de la défense de ces derniers, nous sommes convaincus que cet organisme ne doit avoir aucun lien avec l'Immigration. On ne peut s'attendre à ce que des fonctionnaires du ministère de l'Immigration puissent à la fois respecter les besoins du Canada en matière d'immigration et aider les réfugiés. Ce sont là deux éléments

[*Texte*]

refugee and, to the general public, that a completely independent decision-making procedure is going on with regard to refugees if we are to meet our international commitments in this respect.

It is also a position of the Standing Conference—and here we differ slightly from Rabbi Plaut—that there be universal access to the refugee procedure. This means that a claimant is not limited, upon arrival in Canada, by a certain amount of time when they can enter the refugee procedure. In my own experience, I can remember that my first Salvadoran refugee claimant was living in Canada for a year and a half before finally he approached a Catholic priest, who sent him in the direction of lawyers to assist him in making a refugee claim. He was a person terrified, living underground, and this person certainly was a refugee.

In addition to that, there should be no limitation as to the person's status. We have had a great deal of trouble dealing with the situation as it now stands, where a person has to go out of status, actually become illegal and be advised to become illegal, in order to make a refugee claim through the inquiry procedure. It has long been our position. The logic has been appreciated by the commission that we should not be having inquiries when a person is making a refugee claim. This is a complete waste of time and resources.

• 0935

With regard to the role of the immigration commission at the actual hearing, Rabbi Plaut, in his report, had indicated the role of a refugee officer. We feel that the refugee officer in Rabbi Plaut's report has been given, in fact, a decision-making function in the description of the role. We feel this is not appropriate and would probably not stand up to the requirements of fundamental justice as outlined in the recent Supreme Court of Canada Singh decision. The role of the commission at the actual hearing, most of the groups of our conference feel that there should be an extremely limited role; and some feel there should be no role at all at that refugee hearing for the immigration commission. At most, we feel that the role would be that of presenting, with leave from the refugee board, probative evidence having to do with security issues or criminal matters which would, of course, be of importance in making the refugee determination.

Rabbi Plaut dealt with the issue of exclusion and cessation. This is a rather complicated area which I will not go into in detail. We feel that the exclusion and cessation clauses, as described in the UN convention, do not have to become a part of Canadian refugee legislation. This should be something that the refugee board deals with in their determination and has the flexibility to make a decision allowing a person into Canada as a refugee, even if technically some aspect of the exclusion or cessation clauses would apply. These are individual cases. Sometimes when we are talking about exclusion and cessation, and in some cases we are talking about a person having returned, they describe it as having re-availed themselves of the country of their nationality. There have often been cases

[*Traduction*]

qui sont souvent en conflit. C'est pourquoi il est important qu'aux yeux des réfugiés et du grand public, le processus décisionnaire relatif aux réfugiés soit entièrement indépendant, si le Canada espère remplir ses obligations internationales à cet égard.

Par ailleurs, le Comité permanent—contredisant quelque peu le rapport Plaut—estime qu'il faudrait assurer un accès universel au processus de reconnaissance du statut de réfugié. Cela signifie qu'à son arrivée au Canada, le revendicateur ne se verra pas imposer un délai fixe pour présenter sa demande de réfugié. Je me souviens que mon premier réfugié salvadorien avait vécu au Canada pendant 18 mois avant d'entrer en contact avec un prêtre catholique qui l'a mis en rapport avec des avocats qui, eux, l'on aidé à présenter sa demande de statut de réfugié. Il était terrifié, il vivait en cachette, bref, c'était l'exemple parfait du réfugié.

En outre, il ne devrait y avoir aucune limite quant au statut de la personne. Nous avons eu énormément de difficultés avec le système actuel, où on conseille à une personne d'abandonner son statut et de devenir résident illégal afin de présenter une demande de statut de réfugié et de mettre tout le mécanisme en branle. C'est ce que nous revendiquons depuis longtemps. La Commission semble comprendre l'inutilité de tenir des enquêtes lorsqu'une personne demande le statut de réfugié, car c'est une perte totale de temps et de ressources.

En ce qui a trait au rôle de la Commission de l'immigration au moment de l'audition même, le rabbin Plaut a mentionné la création du rôle d'un agent chargé des réfugiés. À notre avis, dans son rapport, le rabbin Plaut a donné à cet agent, entre autres responsabilités, un rôle décisionnaire qui n'est pas acceptable et qui ne répondrait sans doute pas aux exigences de justice fondamentales énoncées dans la récente décision rendue par la Cour Suprême du Canada dans l'affaire Singh. Quant à l'audition même, la plupart des organismes membres de notre Comité sont d'avis que la Commission ne devrait jouer qu'un rôle très limité; certains pensent même qu'elle ne devrait absolument pas s'impliquer dans cette étape du processus. Au mieux, nous croyons que la Commission pourrait, avec l'autorisation de l'Office des réfugiés, présenter des pièces probantes relativement à des questions de sécurité nationale ou de casiers judiciaires qui influeraient sur la décision de l'Office.

Le rapport Plaut discutait des questions d'exclusion et de cessation. C'est un domaine plus ou moins complexe dont je n'ai pas l'intention de parler en grand détail. À notre avis, il n'est pas nécessaire d'inclure les clauses d'exclusion et de cessation contenues dans la convention des Nations Unies dans la législation canadienne relative aux réfugiés. C'est une question que l'Office des réfugiés devrait pouvoir déterminer indépendamment, et il devrait avoir la souplesse nécessaire pour décider d'admettre quelqu'un au Canada en tant que réfugié, même si, sur le plan technique, certains éléments des clauses d'exclusion et de cessation pourraient s'appliquer. Après tout, ce sont des cas individuels. Parfois, lorsqu'on parle d'exclusion et de cessation—par exemple lorsqu'il est question

[*Text*]

where this has happened in refugee claims in the past of persons who are bona fide refugees and have been accepted as such in our present determination system, and we do not think there should be a limit placed on the refugee determination procedure through legislation.

The Chairman: Can I stop you there? What is probative evidence?

Ms Sadoway: What I am referring to there is evidence of probative value—in other words, not a letter or a telex from an immigration office abroad, but at least a full affidavit; that if it was a criminal matter, that it be information from the international police of the person having been charged or convicted of a criminal offence. In other words, not mere allegations; something real. And the board would consider the evidence just as a judge at times considers whether certain evidence should be brought into a trial—whether it is relevant. And if it is relevant, then the immigration commission would be invited to present that evidence.

The Chairman: So if it is a security risk or a criminal conviction, that evidence must be presented in a form that is beyond equivocation; that there is no doubt about it that this is the person and the allegation is real.

Ms Sadoway: Beyond a mere allegation.

The Chairman: Thank you.

Ms Sadoway: I have one more point on the role of the Immigration department. Rabbi Plaut felt that there should be an appeal by the Minister of a positive decision. This was a complete surprise to all of the organizations involved for refugees. In thinking about it, we have come to the conclusion that it would not be appropriate. The Minister of Employment and Immigration makes the appointments to the refugee board. The Minister must show confidence in the decision-making ability of that board. If at any point it appears that the board has gone completely astray, then there is a Federal Court of Appeal to look at the process the board has followed.

• 0940

It does not seem necessary to place that constraint on the refugee board that the Minister could appeal the decision. I do not believe the Minister would want to become involved in such an activity of appealing a positive decision by the refugee board. I would suggest that this is not a necessary part of the procedure and not appropriate for the type of board we are dealing with.

I will go on to Nancy.

The Chairman: If I may stop you one second, is that a blanket statement? If there were reasons of national security that came at a later date, did you look at a narrow grounds of appeal and reject it deliberately, or did you not consider that?

[*Translation*]

d'une personne qui est rentrée dans son pays d'origine—on dit que la personne s'est prévalue à nouveau de la protection du pays dont elle est ressortissante. Ces clauses ont souvent été invoquées par le passé pour des réfugiés en bonne et due forme qui étaient reconnus comme tels d'après notre système actuel. Nous croyons que la loi ne devrait imposer aucune limite de temps au processus de reconnaissance du statut de réfugié.

Le président: Excusez-moi de vous interrompre. Que sont les pièces probantes?

Mme Sadoway: Il s'agit de preuves qui ont force probante—en d'autres termes, une lettre ou un télex d'un bureau d'immigration à l'étranger ne suffirait pas, il faudrait que ce soit au moins une attestation sous serment. Dans le cas d'une affaire criminelle, il faudrait que la police internationale fournisse des preuves que la personne a été accusée ou trouvée coupable d'un crime quelconque. En deux mots, les simples allégations ne comptent pas, il faut des preuves concrètes. Et il reviendrait à l'Office de décider si ces preuves sont admissibles, comme un juge doit parfois le faire dans un procès. Si les preuves sont admissibles, la Commission de l'immigration sera alors autorisée à les présenter.

Le président: Donc, s'il s'agit d'un risque à la sécurité ou d'un casier judiciaire, les preuves doivent être présentées sans équivoque; il ne doit y avoir aucun doute quant à l'identité de la personne et à la véracité de l'allégation.

Mme Sadoway: Les simples allégations ne sont pas admises.

Le président: Merci.

Mme Sadoway: J'ai une dernière chose à dire sur le rôle du ministère de l'Immigration. D'après le rabbin Plaut, le Ministre devrait pouvoir interjeter appel d'une décision positive. Cette recommandation a grandement étonné tous les organismes au service des réfugiés. En y réfléchissant, nous avons conclu que ce ne serait pas acceptable car le Ministre de l'Emploi et de l'Immigration nomme les membres de l'Office des réfugiés. Le ministre doit pouvoir se fier aux décisions prises par cet organisme. Si, à un moment donné, tout indique que la Commission s'est fourvoyée, la Cour fédérale d'appel serait alors chargée d'examiner le processus suivi par la Commission.

Il ne nous semble pas nécessaire que le ministre puisse interjeter appel de la décision prise par l'Office des réfugiés. Je ne pense pas que le ministre voudrait intervenir et en appeller d'une décision positive prise par l'Office des réfugiés. Je dirais que cette intervention n'est pas nécessaire et ne sied pas à ce type d'office.

Je cède maintenant la parole à Nancy.

Le président: Excusez-moi de vous interrompre, mais est-ce là une déclaration générale? Si pour des raisons de sécurité nationale qui voyaient le jour à une date ultérieure, ne pensez-vous pas qu'une procédure d'appel devrait être prévue? En avez-vous discuté et avez-vous décidé de rejeter cette hypothèse ou n'en avez-vous pas discuté?

[*Texte*]

Ms Sadoway: Issues of national security can always be raised by the Minister. Even if a person is found to be a refugee, the Minister can say that this person nevertheless cannot remain in Canada because of issues of national security. This is provided for in the Immigration Act, and we would not be suggesting this power should be taken away from the Minister.

Ms Goodman: I might also add that I will be talking about the structure of the refugee determination process itself. We are certainly recommending a flexible enough process, both from the point of view particularly of the refugee and certainly as well from the Immigration Commission's point of view, so that there would be opportunities at an appeal level, for example, to present new evidence, perhaps evidence which was not available at the time of the initial hearing or, in terms of the refugee claimant, due to problems at the first hearing, such as counsel problems or interpretation problems, to present this at the second level. So certainly, we hope there will be enough flexibility in the process from both sides that those matters could be dealt with even if they are not available initially for presentation.

If I might then continue with the principles of natural justice which the members of the Standing Conference wished to reaffirm again with respect to a refugee determination process, most of these principles are clearly outlined in the Plaut report as well. However, they are so basic that I wish at least to take the opportunity this morning to reaffirm them before you.

The right to counsel is evidently an important right and one the members wish to make clear should be more than a mere formality. It is a right which, it is believed, must exist from the point of arrival in Canada. If we are to guarantee real access to the process for refugee claimants, there must be real availability of counsel regardless of the financial resources of the refugee claimant.

A second principle we wish to reaffirm is that of the right to an interpreter. Again, this is a recognized principle, but we again are concerned about the issue of real access, and thus the quality of translation, the level of interpretation, is something which must also be strongly guarded, particularly since the issue of credibility is such a crucial one in the determination process.

A principle we also wish to make clear, particularly as it is one which is not fully guaranteed in the present refugee determination process, is the right to fully present one's case. This means the refugee claimant cannot be restricted in how he or she presents the claim. In addition to the persons's own testimony, the individual must have the right to call any witnesses he or she wishes and to present any documentation with respect to the claim.

In addition to this right, we wish to reaffirm and emphasize the right that the person be advised of any adverse information or inference to be made against him, with a full opportunity to respond to any of the information or inferences which the board might use in the determination process. This is an extremely fundamental principle. It is key that decision-

[*Traduction*]

Mme Sadoway: Le ministre peut toujours invoquer la raison d'État. Même si quelqu'un est déclaré réfugié, le ministre peut toujours faire valoir que cette personne ne peut demeurer au Canada pour des raisons de sécurité nationale. C'est ce que prévoit la loi sur l'immigration et nous n'entendons pas proposer que ce pouvoir soit soustrait au ministre.

Mme Goodman: Je voudrais également ajouter que j'entends discuter de la structure du processus de reconnaissance du statut de réfugié lui-même. Nous recommandons que ce processus soit suffisamment souple tant pour le réfugié que pour la Commission d'immigration pour que, si un appel devait être interjeté, par exemple, de nouvelles preuves puissent être présentées, preuves dont on ne disposait pas au moment de la première audience ou, pour ce qui est du réfugié, si des problèmes étaient survenus lors de la première audience, des problèmes d'avocat ou d'interprétation. Ainsi, nous espérons que ce processus sera suffisamment souple des deux côtés pour que ces problèmes puissent être réglés lors de la deuxième étape.

Permettez-moi maintenant d'aborder les principes de la justice naturelle que les membres du Comité permanent voudraient réaffirmer, principes qui s'appliquent au processus de reconnaissance du statut des réfugiés et qui figurent clairement dans le rapport Plaut. Ces principes sont si importants que je voudrais vous les présenter de nouveau ce matin.

Le droit de retenir les services d'un avocat est de toute évidence un droit important et un de nos membres voulait préciser que ce ne soit pas considéré comme une simple formalité. C'est un droit qui, de notre avis, devrait être accordé dès qu'un réfugié met le pied au Canada. Si les requérants doivent pouvoir avoir véritablement accès à ce processus, ils doivent pouvoir obtenir les services d'un avocat indépendamment de leurs ressources financières.

Le second principe que nous désirons réaffirmer est le droit de retenir les services d'un interprète. Là encore, ce droit est un droit reconnu, mais nous voudrions qu'il soit réellement accordé ce qui nous amène à dire que la qualité de la traduction, la qualité de l'interprétation, doivent être assurées, la crédibilité étant un facteur déterminant lors de ce processus.

Nous voudrions également réaffirmer le droit de pouvoir bien présenter son cas, surtout lorsqu'on sait que ce principe n'est pas pleinement garanti par l'actuel processus de reconnaissance du statut de réfugié. Par là, nous entendons que le requérant devrait pouvoir présenter sa revendication comme bon lui semble. Outre son témoignage, le réfugié devrait avoir le droit de présenter tous les témoins qu'il désire ainsi que tout document ayant trait à sa revendication.

Outre ce droit, nous voudrions réaffirmer le droit que possède toute personne d'être informée de tout renseignement négatif ou de toute déduction faite contre lui et de pouvoir y répondre. Nous insistons là-dessus. Ce principe est fondamental. Il est capital que ceux qui sont chargés de prendre des décisions ne les fondent pas sur des renseignements qui

[*Text*]

makers not base their decisions on information of which the claimant is not aware. And it is particularly important where we will have a specialized tribunal, which will have access to a great deal of material and will use much of this material, for example, with respect to the political situation in various countries, in the making of its determination. It will protect the individual from having inferences drawn against him without the opportunity to explain the assumptions behind the inferences in such a way that the board will, in fact, come to a different decision.

• 0945

A record of the proceedings must be kept as well, and this is a principle which all the members of the standing conference feel is important. In addition, full reasons for decisions must be given and, at a minimum, for negative decisions.

Finally, with respect to the principles of natural justice, we felt it important to reiterate that the refugee claimant should have the right to have the hearing held in camera should he or she request that. Given the sensitive and emotional nature of the proceedings and the difficulty in relating a history of persecution, we feel that the refugee claimant should be guaranteed that right to privacy if he or she wishes that option.

Ms Sadoway: I will now deal with the issue of adversarial or non-adversarial process. I would like first to point out that the Minister met with a number of organizations from across the country this summer, and I believe it is her feeling that the process should not be adversarial.

I would also point out that, in making a refugee claim, there are extreme difficulties of proof, of corroboration. The person who comes to this country basically has their own word. In some cases they have some kind of additional documentation. I have had cases where persons have had some type of medical information on treatment they received after certain persecution; sometimes there are witnesses available who, during the process we now have, we are able to provide which a declaration or affidavits for completion by these witnesses. However, basically, it is the word of the person coming before the Refugee Board. Our problem has always been that there has not been an oral hearing and, therefore, that person was not seen telling his or her own story; consequently, the committee making the decision, the Minister making the decision, has had to rely on a written transcript.

If, as is clear, we will come to an oral hearing procedure, then the idea of, after having the person give their testimony and then having that person cross-examined about his or her testimony, is for me, as a person who has dealt with many, many refugee claims, quite abhorrent. I cannot use a stronger word. I will say this: Many of you may be aware of the very tragic case which occurred before the Immigration Appeal Board where a many was being cross-examined with regard to his torture experience. He fainted on the stand; he was brought out in an ambulance; his hearing was recalled and, despite

[*Translation*]

n'auront pas été portés à la connaissance du requérant. Et ceci est particulièrement important si nous retenons l'idée d'un tribunal spécialisé, qui aura accès à une pile de documents sur la situation politique dans chaque pays et qu'il les utilisera pour prendre une décision. Ainsi, lorsque des déductions seront tirées contre un réfugié, ce dernier pourra expliquer ce qui aura permis aux autorités de faire ces déductions de telle manière que l'Office pourra, s'il le juge approprié, modifier sa décision.

Un dossier des délibérations devra être constitué également, et c'est là un principe que tous les membres du Comité permanent jugent important. En outre, les décisions prises devront être étayées ou, du moins, toute décision négative devra l'être.

Enfin, toujours à propos des principes de justice naturelle, nous avons pensé qu'il était important de réitérer le fait que le requérant devrait avoir le droit de demander à ce que l'audience ait lieu à huis clos s'il le désire. Vu le caractère souvent délicat et intense des délibérations et les difficultés à raconter dans le détail les persécutions subies, nous avons pensé que le requérant devrait pouvoir demander à ce que l'audience ait lieu à huis clos s'il le désire.

Mme Sadoway: Je voudrais maintenant aborder la question du processus conflictuel. Je voudrais tout d'abord faire remarquer que la ministre a rencontré un certain nombre d'organismes originaires des quatre coins du pays cet été et elle estime, je crois, que ce processus ne devrait pas ériger les participants en adversaires.

Je voudrais également faire remarquer que, lorsqu'une demande de statut est déposée, il est extrêmement difficile d'apporter des preuves ou de corroborer des dires. Le réfugié qui arrive dans ce pays doit le plus souvent être cru sur parole. Dans certains cas, ils amènent des documents. Je connais des personnes qui ont amené avec elles leur dossier médical dans lequel figuraient les traitements qu'on leur avait administrés après certains actes de torture. Nous pouvons parfois également, en l'état actuel des choses, faire remplir des déclarations ou des dépositions sous serment par des témoins. Mais, *grosso modo*, c'est la parole du réfugié qui compte lorsqu'il se présente devant l'Office des réfugiés. Or, aucune audience orale n'étant prévue, le réfugié ne pouvait être vu en train de raconter son histoire; par conséquent, la commission ou le ministre chargés de rendre une décision devaient compter uniquement sur un compte rendu écrit.

Si, comme cela semble être le cas, l'idée d'une audience orale devait être retenue, l'idée de demander un réfugié de témoigner pour ensuite subir un contre-interrogatoire, constitue à mes yeux, moi qui me suis occupé d'un nombre incalculable de réfugiés, une idée tout à fait exécrable. Et le mot n'est pas trop fort. Permettez-moi de vous citer l'exemple suivant. Beaucoup d'entre vous sont sans doute au courant du cas tragique de cet homme qui a subi un contre-interrogatoire devant la Commission d'appel de l'immmigration à propos de la torture dont il avait fait l'objet. Il s'est évanoui à la barre; on

[*Texte*]

counsel's request that he not be asked any questions about the torture, the immigration prosecutor decided that this was necessary in order to cross-examine him. The man committed suicide the day before the resumption of his hearing.

I have dealt with people at the Immigration Appeal Board which follows an adversarial procedure and which, for immigration matters, may be appropriate as an adversarial procedure. In refugee matters it is not appropriate.

• 0950

What you would be trying to do by cross-examining the claimant would be in effect to trap them into saying something that contradicted what they had said earlier. I have been in the position where my own clients have said to me they hated me when I asked them such and such a question, because it caused them so much pain to relive it. I have had clients tell me that telling their experience again in a public forum, although a small group of people, was reliving it again. The anguish that would be caused to the person to be cross-examined is for me absolutely unacceptable as a way of determining refugee procedure, and most of all, unnecessary in seeing a person tell their story, if they have adequate counsel. If the Refugee Board is sensitive and asks the right questions, there will not be a difficulty in determining that person's credibility.

This leads me to the discussion of what body should be dealing with it; and this is partly getting into the issue of Bill C-55. We have felt for a long time at the Standing Conference—and this is a position that has been taken by the conference unanimously, I believe—that the Immigration Appeal Board is not the appropriate body for dealing with refugee matters. Again we are dealing with the problem of the conflict between immigration matters and refugee matters. The Immigration Appeal Board deals every day with sponsorship appeals, with whether a person should be deported or not, whether a person is a good person to remain in Canada, humanitarian decisions. It is not the type of body that has been set up to deal with international law issues of protection of refugees. It is a body that has been set up to work in an adversarial manner. It depends on the immigration prosecutor from the Immigration Appeals Office to present the commission's point of view on why the person should not be accepted, why the sponsorship should not go through. It is a formal court setting. It is as formal as walking into a court of appeal in any court in this country. For me, this is the wrong forum, the wrong body, to deal with refugee determination.

The Standing Conference has unanimously taken the position that there must be a board which has the expertise and competence to deal with legal issues of international law and with the actual political situations abroad. That is their background. In fact, the Immigration Appeal Board has an extremely poor record in this regard. Much of our refugee law in Canada has been built on decisions of the Immigration Appeal Board which have been overturned by the Federal

[*Traduction*]

a appelé une ambulance et son audience a été reportée; or, malgré que son avocat ait demandé à ce qu'on ne lui pose aucune question sur les tortures qu'il avait subies, le procureur du ministère de l'Immigration a décidé qu'il fallait lui en poser. Cet homme s'est suicidé la veille de la reprise de l'audience.

J'ai eu des entretiens avec ceux qui siègent à la Commission d'appel de l'immigration qui a adopté une mesure contradictoire et ce qui vaut pour l'immigration ne vaut pas pour les réfugiés.

Un contre-interrogatoire aurait pour effet d'acculer le réfugié dans un coin et de l'amener à dire quelque chose qui contredirait ce qu'il avait dit antérieurement. Mes propres clients m'ont dit qu'ils me détestaient lorsque je leur posais telle ou telle question car le fait de revivre leur situation les faisait souffrir. Des clients m'ont dit que le fait d'avoir à raconter de nouveau leur expérience dans un lieu public, même s'il ne s'y trouvait qu'un nombre restreint de gens, leur faisait revivre tout ce qu'ils avaient vécu. L'angoisse qu'éprouve une personne en train de subir un contre-interrogatoire est trop intense pour que l'on puisse déterminer par ce moyen si un réfugié peut obtenir le statut de réfugié, et de plus, ce moyen est inutile s'ils peuvent avoir recours à un avocat. Si l'Office des réfugiés se montre suffisamment sensible et s'il pose les bonnes questions, il n'aura aucune difficulté à statuer sur le sort de ce réfugié.

Ceci m'amène à discuter de l'organisme compétent en la matière, et nous en revenons au bill C-55. Nous pensons depuis longtemps, et cette position a été prise à l'unanimité par notre comité permanent, je crois, que la Commission d'appel de l'immigration ne peut statuer sur le cas des réfugiés. Nous en revenons, là encore, au problème des conflits qui existent entre questions d'immigration et questions ayant trait aux réfugiés. La Commission d'appel de l'immigration entend tous les jours des appels interjetés par ceux qui parrainent quelqu'un, statuent sur l'extradition d'une personne, décident si telle ou telle personne peut rester au Canada, et rend des décisions humanitaires. Ce n'est pas ce genre d'organisme qui a été créé pour s'occuper de la protection des réfugiés selon le droit international. C'est un organisme qui a été créé pour travailler dans un contexte contradictoire. Il appartient au procureur du Bureau des appels de présenter les raisons pour lesquelles la Commission ne devrait pas accepter telle ou telle personne, ou le parrainage de telle ou telle autre. Nous sommes en présence d'un tribunal. C'est comme si l'on se présentait devant une cour d'appel du pays. Pour ma part, cet organisme ne peut statuer sur le sort des réfugiés.

Le Comité permament a décidé à l'unanimité qu'un organisme distinct devrait être créé, organisme qui serait compétent en matière de droit international et qui serait au courant de la situation politique à l'étranger. Voilà quels devraient être ses antécédents. En fait, la Commission d'appel de l'immigration a un passé lamentable à cet égard. L'essentiel du droit des réfugiés au Canada découle de décisions prises par la Commission d'appel de l'immigration, qui ont été rejetées

[*Text*]

Court solely on the basis of law. As far as I am concerned, this is not a good record, and this body is not the body that should be dealing with the refugee determination procedure.

Ms Goodman: I would like to refer to various structural elements that the Standing Conference believes must be included in the actual refugee determination process, beginning with the first level of procedure. It is agreed that it is at this level that the full oral hearing must take place. While different organizations may have suggested or recommended different numbers of decision makers, there is essential agreement that there must be more than one decision maker at the first level. There has been a great emphasis on the importance of collegiality of decision-making, which is key where such a grave responsibility as determination of refugee status is involved and where the consequences of a wrong decision are so serious.

• 0955

Credibility may be critical in the determination process and it is far more appropriate that more than one individual be involved in such a determination. Similarily, issues of law and country conditions are complex and can be better shared by more than one decision-maker. In some, the concern is with high quality decision-making and a full hearing at the first level so that many matters can be properly dealt with initially. It is believed by members of the Standing Conference that these criteria cannot be met by a single decision-maker.

With respect to the appeal body, it is again agreed that this must be a separate specialized appeal tribunal with expertise in refugee matters. Appeals should be heard on a regional level. It is felt that if appeals are not heard at major centres throughout the country, then again there is no true right of appeal because there is no true access to the appeal process. It is further agreed by all that the ideal second level hearing would be an oral hearing *de novo*, that is, that the appeal body would re-hear the refugee claim. There is no organization that does not feel it would be most supportive of this position as the ideal.

There are groups, such as the Concerned Delegation, for example—of which myself and Gerry Sadoway are members—who have said that for practical reasons we have recommended rather than a second *de novo* hearing a more flexible process which would ensure that a re-hearing could be held if the circumstances indicated it was warranted, but that it not necessarily be held in each case. There is among members of the Standing Conference, however, no disagreement that a second appeal level must exist. And finally, that the role of the Federal Court of Appeal must continue.

As you are aware, the Federal Court of Canada is an independent court, exercising supervisory powers to review a large number of tribunals and agencies. It is fundamental to

[*Translation*]

par la Cour fédérale sur des points de droit. Pour ma part, on ne peut se fier à cet organisme et il ne devrait pas être autorisé à déterminer si quelqu'un devrait obtenir le statut de réfugié ou non.

Mme Goodman: Je voudrais maintenant aborder les éléments structurels qui, de l'avis du Comité permanent, devraient faire partie du processus de reconnaissance du statut de réfugié et je commencerai par la première étape. Chacun s'accorde à dire que c'est à ce niveau-là que l'audience aura et doit avoir lieu. Si différents organismes ont recommandé que tel ou tel nombre de personnes siègent au sein de l'Office des réfugiés, il n'en demeure pas moins que tout le monde s'accorde à dire que cet organisme devrait compter plus d'une personne. Il est capital que ses décisions soient prises par plus d'une personne, et chacun insiste là-dessus, surtout lorsqu'il s'agit d'une responsabilité aussi grave que de reconnaître à quelqu'un le statut de réfugié et que les conséquences d'une mauvaise décision pourraient être dramatiques.

La crédibilité peut être un élément critique dans la reconnaissance de ce statut et il serait préférable que plus d'une personne rende ce genre de décisions. De même, les questions de droit sont complexes, tout comme l'est la situation politique à l'étranger, et peuvent donc être mieux comprises si plus d'une personne participe à cette tâche. Nous nous inquiétons de la qualité des décisions qui seront rendues et nous pensons qu'il serait préférable d'entendre le réfugié dès la première étape pour que les problèmes soient bien définis dès le départ. Les membres de notre Comité permanent estiment que ces critères ne peuvent être respectés si une décision n'est prise que par une seule personne.

Pour ce qui est de l'instance d'appel, nous pensons là encore qu'elle devrait être distincte et être compétente en matière de réfugiés. Les appels devraient être entendus à l'échelon régional. Notre Comité estime que si les appels ne peuvent être entendus dans les grands centres urbains du pays, le droit d'appel n'existe pas réellement puisque tout le monde ne peut y avoir accès. Nous croyons d'autre part que l'audience idéale qui devrait se dérouler lors de la deuxième étape devrait être une nouvelle audience orale, c'est-à-dire que l'instance d'appel entendrait de nouveau la revendication du réfugié. Tous les membres de notre organisme estiment que cette position est la meilleure.

Certains groupes, dont la *Concerned Delegation* dont nous faisons partie, Gerry Sadoway et moi-même, ont recommandé, et ce pour des raisons pratiques, que la deuxième audience soit remplacée par un processus plus souple qui prévoirait une nouvelle audience si les circonstances le justifiaient uniquement. Tous les membres du Comité permanent estiment cependant qu'un deuxième appel devrait pouvoir être interjeté. Enfin, le rôle de la Cour d'appel fédérale doit être maintenu.

Comme vous le savez, la Cour fédérale du Canada est un tribunal indépendant, doté de pouvoirs de contrôle sur les tribunaux et organismes administratifs. Le droit administratif

[*Texte*]

administrative law that such a supervisory body exist to review administrative bodies and insure that they are indeed acting in accord with the law. The Federal Court has proven most useful to date in this supervisory role with respect to refugees and we all agree it should continue to have such a monitoring role.

In most cases, organizations have recommended that this role continue to occur as it does presently under section 28 of the Federal Court Act, and those organizations who in their briefs presented to the Standing Conference at the meeting held last week, indicated they might have other alternative roles for the Federal Court. However, in discussions at the meeting it has ultimately been agreed that the section 28 role of the Federal Court is perhaps the ideal role and should continue.

If I might just briefly comment on humanitarian and compassionate considerations, the major concern felt by many organizations was that the necessity for persons with humanitarian problems to turn to a refugee process should be avoided, that there may be many instances in which a separate procedure would take a great deal of pressure off a refugee determination process.

In addition to this, as the chairman noted in his comments, there are concerns that there will clearly be cases in which individuals will appear before a refugee board and, although they might not fit strictly within the definition, the board might feel that there are considerable humanitarian and compassionate aspects and that they wish to indeed be involved in a decision with respect to this individual.

• 1000

The general position of the Standing Conference has been that, given the primary emphasis placed on enforcement functions by immigration officials, it is clear that there should be a separate humanitarian and compassionate body and that it should be one separate from enforcement functions. There have been general concerns about the present special review committee, and it is felt that the functioning at present with respect to humanitarian and compassionate concerns is not adequate. There is a need for published and clearly identifiable guidelines with respect to any committee dealing with this aspect.

Indeed, some of the organizations, including the concerned delegation, have recommended that the refugee body itself be able to make their own recommendations to this humanitarian and compassionate body and that recommendations made either at the first or second level to the humanitarian and compassionate body be accepted by that body unless other information comes to light which would warrant a reconsideration of a recommendation made by the refugee body.

I believe those are the basic points we wish to make with the exception of comments on Bill C-55.

The Chairman: Can I stop you for just a second?

You are introducing a novel concept that fits part of what Rabbi Plaut told us the other day. Rabbi Plaut expressed

[*Traduction*]

veut qu'une instance de contrôle de ce genre existe, instance chargée de contrôler les décisions des organismes administratifs et de veiller à ce qu'ils respectent la loi. La Cour fédérale a, jusqu'à présent, bien assumé ce rôle à propos des réfugiés et nous estimons tous qu'elle devrait le poursuivre.

Dans la plupart des cas, les organisations ont recommandé que ce rôle se poursuive comme le prévoit actuellement l'article 28 de la Loi sur la Cour fédérale et certaines organisations membres ont indiqué, dans les mémoires qu'elles ont présentés au Comité permanent lors de notre réunion du week-end dernier, que la Cour fédérale pourrait jouer d'autres rôles. Cependant, dans les discussions que nous avons eues à ce sujet lors de notre réunion, nous avons finalement décidé que le rôle prévu à l'article 28 était peut-être le rôle idéal que devait poursuivre la Cour fédérale.

Permettez-moi de faire quelques brèves observations à propos des questions humanitaires et de commisération; un nombre important de nos membres ont estimé que ceux qui relèvent du droit humanitaire ne devraient pas passer par le même processus que celui des réfugiés, que dans de nombreux cas, on devrait avoir recours à une procédure distincte pour ne pas trop surcharger celle utilisée pour les réfugiés.

En outre, comme le président l'a dit tout à l'heure, il se peut que des personnes comparaissent devant l'Office des réfugiés et que ce dernier estime que si elles ne cadrent pas exactement avec la définition de réfugié, qu'elles devraient le devenir pour des raisons humanitaires.

La position générale adoptée par le Comité permanent est celle-ci: étant donné l'importance accordée aux fonctions de police des fonctionnaires de l'immigration, il faudrait créer un organisme distinct chargé d'étudier les cas relevant des considérations humanitaires, organisme qui n'aurait rien à voir avec les fonctions de police. Certains ont exprimé des réserves au sujet du comité spécial d'étude, et estiment que la procédure en vigueur ne permet pas d'instruire comme il convient les cas justifiant une décision humanitaire. Il faut établir des lignes directrices bien définies à cet égard pour aider tout comité saisi de cette question.

En fait, certaines organisations, y compris le groupe *Concerned Delegation*, ont recommandé que l'Office des réfugiés puisse faire des recommandations à l'organisme chargé d'étudier les cas relevant des considérations humanitaires, et que ces recommandations, qu'elles soient faites au premier ou au second niveau, soient acceptées par l'organisme en question, à moins que d'autres renseignements ne viennent en justifier le rejet.

Je crois bien que ce sont là les principaux points que nous voulons vous présenter, à l'exception de nos remarques concernant le projet de loi C-55.

Le président: Puis-je vous interrompre un instant?

Vous parlez d'un nouveau principe qui cadre quelque peu avec ce que nous disait le rabbin Plaut l'autre jour. Le rabbin

[*Text*]

dissatisfaction with the international definition. He brought to our attention the fact that Canada does not send people back to some countries for a variety of reasons, including the state of civil war that may exist; but, according to the legal international definition, these people are not legally refugees.

You are suggesting that some of your people, and not all of your people, see a role for this new body to make refugee determination plus humanitarian determination. In other words, there is a possible dual function for the board.

Can you give us some clarity on what the words "some of" your members mean? Is this the majority of your members; is this something you have not had time to talk a lot about; or what lies behind it?

Ms Goodman: Yes, I would be happy to clarify that. In fact, when I said "some" I meant that all organizations have agreed that there be such a special body. The only difference is that some organizations had not put their mind to the relationship between the refugee body and this special humanitarian and compassionate body.

In my conversations with various individuals who had not addressed this in their briefs, I found no difficulty expressed by those individuals in terms of incorporating this potentially into the refugee body itself. It was rather that the membership had not addressed their minds to this particular issue.

It seems as well that we might comment that humanitarian and compassionate issues are also dealt with by the immigration commission through special programs. I am sure that perhaps Rabbi Plaut explained that in very many cases where there is a policy not to return individuals to particular countries there are also special programs to facilitate entry for individuals from these countries and to facilitate their landing in Canada, should they arrive in Canada and wish to make application, under very specific circumstances, and these circumstances vary greatly depending on the country.

I might comment that numerous immigration officials who deal with these special programs themselves express concern about the narrowness with which various special programs are delineated and the differences between particular special programs. The member organizations of the Standing Conference would also like to see more flexibility for dealing with these types of individuals, who perhaps would not all fit within the refugee definition as it is presently constituted, under special programs.

There certainly were comments as well at the conference with respect to the narrowness of the present refugee definition. It is a problem I believe all of the member organizations are concerned with. It simply has not been raised to date because it is a major change and we are so concerned with the structural matters that those are the ones that have been emphasized.

[*Translation*]

Plaut s'est dit insatisfait de la définition de réfugié du droit international. Il nous a rappelé que le Canada ne renvoie pas les gens à certains pays pour diverses raisons, dont l'état de guerre civile. Cependant, d'après la définition du droit international, ces personnes ne sont pas des réfugiés au sens juridique du terme.

Vous avez l'air de dire que certains de vos membres, mais pas tous, voudraient que ce nouvel organisme soit habilité à se prononcer sur le statut de réfugié et en même temps, à rendre des décisions d'inspiration humanitaire. En d'autres termes, vous entrevoyez une fonction double pour cet organisme.

Qu'entendez-vous au juste par «quelques» membres? S'agit-il de la majorité de vos membres? Est-ce là une question que vous n'avez pas encore eu l'occasion d'étudier à fond? Qu'est-ce qui explique cette position?

Mme Goodman: Je veux bien répondre à cette question. Lorsque j'ai parlé de «quelques» membres, je voulais en fait dire que toutes nos organisations étaient d'avis qu'il fallait constituer un organisme spécial de ce genre. La seule différence était que certaines d'entre elles n'avaient pas encore déterminé le lien qu'il y aurait entre l'Office des réfugiés et cet organisme spécial chargé des cas relevant des considérations humanitaires.

En discutant avec diverses personnes qui n'avaient pas soulevé cette question dans leur mémoire, je n'ai pas eu de difficulté à leur faire apprécier la possibilité d'y habiliter l'Office des réfugiés. Il se trouve que nos membres ne sont pas penchés sur cette question particulière.

On pourrait également parler du fait que les cas relevant des considérations humanitaires sont également instruits par la Commission de l'immigration dans le cadre de programmes spéciaux. Je suis sûr que le rabbin Plaut vous a expliqué que dans de très nombreux cas où s'applique la politique de non-renvoi à certains pays, il existe également des programmes spéciaux destinés à faciliter l'entrée au Canada par les ressortissants de ces pays et à accélérer l'obtention de leur droit d'établissement au Canada, s'ils arrivent avant de présenter leur demande. Cela peut se faire dans des circonstances très particulières, qui varient énormément selon le pays d'origine.

J'ajouterais d'ailleurs que plusieurs fonctionnaires de l'immigration qui s'occupent de ces programmes spéciaux se sont eux-mêmes plaints de leurs limites étroites, ainsi que des différences que l'on retrouve entre les divers programmes. Les organisations membres du Comité permanent voudraient également qu'il y ait plus de souplesse dans l'instruction de ces cas particuliers, qui ne rentrent pas nécessairement dans la définition actuelle de réfugié et ne sont donc pas admissibles aux programmes spéciaux.

Nous avons également relevé l'étroitesse de la définition en vigueur de «réfugié». Je pense que c'est un problème qui préoccupe tous les organisations membres de notre Comité. Si nous n'en avons pas encore parlé jusqu'ici, c'est qu'il s'agit d'un changement majeur et que les questions de structure nous préoccupent tellement que nous avons préféré leur donner la priorité.

[*Texte*]

• 1005

As an interim, at least at this stage, we have felt that expansion of special programs and a proper review by a humanitarian and compassionate body might in fact address what Rabbi Plaut referred to you as problems he sees in the refugee definition; at least on an interim basis.

The Chairman: May I get one more piece of clarity? Let us say there is an older person in Canada, a Canadian, dying. They would like their grandchild to come from some such place to take care of them. That is a humanitarian type of concern. Have you thought through whether this dual nature would encompass all the wide variety of humanitarian types of concerns, or would it be restricted to humanitarian concerns that relate to conditions in countries abroad? Is it narrowed down to things like civil war and so on—the situation of the country abroad—or in your mind is it that whole wide range of humanitarian things?

Ms Goodman: The general format at the moment is that all humanitarian and compassionate concerns are dealt with together and that essentially IS 1.39 of the Immigration Manual is the section which outlines the potential for humanitarian and compassionate claims to be made both outside and inside the country and possibilities for individuals to be processed for landing. Within that section are both problems of family members such as you have just outlined, Mr. Hawkes, and difficulties with return to country of origin. As it is presently constituted, it would not be sufficient to cover all of the concerns we have, but by the same token it is part of the same structure.

It seems it may be far more reasonable to expect one carefully delineated body with clear criteria which could deal with all of those issues. Of course in many cases there is a combination of issues. You have an individual who has difficulties with return to country of origin but who also has family members in the country. It may be difficult to divide out those aspects. But what we would suggest is that the individuals who make claims before a refugee board would have the opportunity to present their entire case, and the Refugee Board, rather than have to say, well, this does not fit within the refugee definition, will start again, and therefore keep the individual in Canada longer during the determination process—something which everyone is concerned about—and would be able to make a recommendation. Given that the individuals would most likely have the kinds of difficulties which would be within the board's expertise, it would be most appropriate that they make that kind of recommendation.

The one key concern from the various members of the Standing Conference is that this body not be an Immigration body; that it not have the enforcement aspects; that it be a separately constituted, independent body to make these very important decisions, but decisions which are not enforcement decisions but which need a certain special sensitivity and ability to balance outside of an immigration process.

[*Traduction*]

Entre-temps, nous estimons qu'un élargissement des programmes spéciaux et une nouvelle instruction des cas relevant des considérations humanitaires par un organisme compétent pourraient résoudre les problèmes relevés par le Rabbin Plaut dans la définition de réfugié; mais ce n'est là qu'une solution provisoire.

Le président: Je voudrais avoir une autre précision. Supposons qu'une personne âgée au Canada, un citoyen canadien, se meurt. Elle voudrait faire venir son petit-fils à son chevet. Voilà une raison humanitaire. Savez-vous si la double fonction de cet organisme enbloberait la vaste gamme de raisons humanitaires, ou si elle serait limitée aux questions humanitaires découlant des conditions dans les pays étrangers? L'organisme en question sera-t-il obligé de ne tenir compte que de situations comme la guerre civile, etc—ou de la situation du pays en question—ou avez-vous l'impression qu'il pourrait tenir compte de toute la vaste gamme de raisons humanitaires?

Mme Goodman: À l'heure actuelle, toutes les questions humanitaires sont regroupées, et l'article IS 1.39 du Manuel de l'immigration énonce les critères d'admissibilité des demandes fondées sur les considérations humanitaires, présentées au Canada et à l'étranger ainsi que les critères d'admissibilité à l'établissement au Canada. Cet article vise également la question des membres de la famille, tel le cas que vous venez de citer, monsieur Hawkes, ainsi que les difficultés que pose le retour au pays d'origine. Sous sa formulation actuelle, cet article ne résout pas tous nos problèmes mais il fait partie de la même structure.

Il me semble bien plus raisonnable d'établir un organisme aux fonctions bien définies avec des critères précis pour s'occuper de toutes ces questions. Evidemment, dans bien des cas, il s'agit d'une combinaison de problèmes. Par exemple, il peut être difficile de distinguer les deux problèmes d'un individu qui court des risques s'il rentre dans son pays d'origine, mais qui y a laissé des membres de sa famille. Nous recommandons plutôt que les individus qui présentent des demandes auprès de l'Office des réfugiés puissent lui exposer toute leur situation. Pour sa part, au lieu de dire que cela ne tombe pas dans la définition de réfugié, l'Office pourrait entreprendre une nouvelle enquête, ce qui permettrait au revendicateur de rester au Canada plus longtemps pendant l'instruction de son cas—chose qui intéresse tout le monde—après quoi, il serait en mesure de faire une recommandation. Comme il est probable que ces individus éprouvent le genre de difficultés qui relèvent de la compétence de l'Office, il serait tout à fait convenable que ce dernier puisse faire ce genre de recommandations.

Les divers membres du Comité permanent ont insisté sur un point particulier: cet organisme ne doit pas relever du ministère de l'Immigration; ses responsabilités ne doivent pas comprendre les fonctions de police; il doit s'agir d'un organisme distinct et indépendant qui soit en mesure de rendre des décisions très importantes, lesquelles n'auront rien à voir avec les fonctions de police mais qui tiendront plutôt compte de la situation particulière de chaque revendicateur.

[*Text*]

The Chairman: So they would make the decision, this is not a convention refugee, but we recommend to the Minister that section such and such be used to land them.

Ms Goodman: But we recommend to this special body, that is correct, rather than . . .

The Chairman: No, I am saying the special body would recommend to the Minister that the person be landed. They are not a convention refugee, but they should be landed.

Ms Goodman: That is right; there should be a recommendation to this body that they be landed. It would be a formal recommendation. There would be, as we have noted, a possibility for intervention if new information were to come up. I think that would give the commission a possibility of taking part at that later stage, as we are suggesting they need not take other than the criminal and security role before the body itself.

Ms Sadoway: In many cases the person would not have to go before the Refugee Board. A submission could be made through counsel and the person could appear—or through the submission—before this humanitarian body dealing with clearly delineated criteria; guidelines. In many cases we have had to take people through the refugee procedure because there was nothing else. We could not get an answer.

• 1010

I have many times called the special review committee in Ottawa, described a case to them, said: Look, this person's whole family is here; you can see that they cannot return to that particular country. There is an element of refugee in that case, but it may not be that person was individually persecuted. However, it is humanitarian and compassionate that the person should be allowed to remain in Canada. My answer from the special review committee has invariably been: Well, try it and see, and we will consider it. No guidelines, not even a suggestion of comparing cases and letting me know which cases might succeed. I tried it in certain cases, with the result that six months down the line I got a negative decision and I am taking that person through the refugee procedure. And there is no reason given as to why the person was refused.

Ms Goodman: And I might add that in some of those cases we found that when one goes through the refugee procedure, the person is determined to be a refugee. There are situations in which, particularly given the individual's family context in Canada, the whole procedure could clearly be avoided if one had a specialized body which had clear criteria and could quickly deal with matters, rather than put the burden on the refugee body itself.

[*Translation*]

Le président: Il pourrait donc dire: telle ou telle personne n'est pas un réfugié au sens de la convention, mais nous recommandons au ministre d'invoquer tel ou tel article pour lui accorder le droit d'établissement au Canada.

Mme Goodman: C'est ça, mais nous recommanderions à cet organisme spécial, plutôt que . . .

Le président: Non, je disais que l'organisme spécial recommanderait au ministre que l'intéressé soit admise au Canada même s'il ne s'agit pas d'un réfugié au sens de la convention.

Mme Goodman: C'est ça; une recommandation formelle serait faite à cet organisme pour que le revendicateur ait le droit de s'établir au Canada. Comme nous l'avons déjà indiqué, il serait possible d'intervenir si de nouvelles données se font jour. Ainsi, la Commission n'aurait à intervenir qu'aux étapes ultérieures, puisque nous recommandons qu'elle ne soit saisie que des cas où l'on découvre un casier judiciaire ou encore lorsque la sécurité nationale est en jeu.

Mme Sadoway: Dans bien des cas, le revendicateur ne serait pas tenu de se présenter devant l'Office des réfugiés. Il lui suffit de présenter un mémoire, par l'intermédiaire de son avocat, à l'organisme humanitaire dont nous parlons, qui aurait des critères et des lignes directrices clairement définis pour l'aider dans son travail. Souvent, puisqu'il nous était impossible d'obtenir une réponse autrement, nous avons été obligés de passer par tout le processus de demande du statut de réfugié.

J'ai maintes fois appelé le Comité spécial d'études à Ottawa pour lui décrire un cas particulier. Je disais par exemple: écoutez, la famille entière de cette personne est ici. Vous voyez bien qu'elle ne peut pas retourner dans son pays d'origine. On peut dire que c'est un réfugié, mais il se peut que l'intéressé n'ait pas fait l'objet de persécutions. Il n'en demeure pas moins qu'il serait bon, pour des raisons humanitaires et de commisération, que cette personne soit autorisée à rester au Canada. Chaque fois, la réponse du comité spécial d'études a été la même, à savoir: essayez pour voir et on y réfléchira. On ne m'a fourni aucune ligne directrice; on n'a même pas proposé de comparer différents cas pour me donner une idée du genre de cas pour lesquels j'aurais des chances de réussir. J'ai essayé pour certains cas, mais six mois après, on rendait une décision négative et j'ai dû suivre la procédure prévue pour les cas de réfugiés. On ne m'a cependant jamais dit pourquoi on avait rejeté la demande de la personne concernée.

Mme Goodman: J'ajouterais que dans certains cas, il est décidé, à l'issue du processus propre aux réfugiés, que la personne concernée est véritablement un réfugié. Il existe des situations où, compte tenu surtout du contexte familial du revendicateur ici au Canada, tout ce processus pourrait être évité s'il y avait un groupe spécialisé doté d'un mandat clair, qui pourrait rapidement régler ces demandes, au lieu que tout le fardeau soit reporté sur l'office des réfugiés lui-même.

[*Texte*]

The Chairman: You have opened the door to oral or non-oral, based on the client's choice, for those kinds of situations.

Ms Goodman: Are you talking about at the second level?

Ms Sadoway: On the humanitarian. I would say that in some cases a submission could be made by counsel, and the person might then be interviewed. This is what is done now under IS 1.39, when it works effectively. Counsel goes in with a written submission, and the officer dealing with the IS 1.39 procedure usually interviews the person. I think it would be within the jurisdiction of that body, if it is considering the case, if they want to talk to the person, to call the person in and talk to them, with their counsel present, if the person wants counsel. But it could also be done on the basis of a written submission by counsel, if it seems obvious to the body making the decision that this person should be, on humanitarian grounds, accepted into Canada.

The Chairman: I apologize to committee members. I think I went a bit beyond clarification. I got carried away.

Can we deal with the backlog and get that on the record? There are members who want to ask questions, so we will just do the backlog, and then we will come to questions.

Ms Ptolemy: On the question of the backlog and our concerns about Bill C-55, there are two major concerns that agencies of the standing conference who are concerned for refugees have.

The first is the old, broader question of competence of the Immigration Appeal Board to deal with refugee claims. And the second is the need to deal, as quickly as possible, with the backlog that was created by the Singh decision.

I would like to put on the record the resolution that was made by the spring consultation of the standing conference that met in May 1985:

> BE IT RESOLVED that the Spring Consultation of the Standing Conference of Canadian Organizations Concerned for Refugees recommends that a universal program of special measures be adopted by the government to speedily facilitate a humanitarian solution to all persons in the refugee determination process on April 4, 1985.
>
> The special measures should apply equally to all people caught by our faulty process, regardless of nationality or ethnic origin. It would be unjust to ask people, many of whom have been in our old and inadequate process for several years, to return to the beginning and start over.

[*Traduction*]

Le président: Pour ce genre de situations, vous avez évoqué la possibilité que le client choisisse lui-même s'il veut ou non une audition.

Mme Goodman: Vous parlez du deuxième niveau?

Mme Sadoway: Des situations où l'on invoque des raisons humanitaires. Dans certains cas, une demande pourrait être déposée par l'avocat, et l'intéressé pourrait alors subir une entrevue. C'est ce qui se fait à l'heure actuelle en vertu de l'article IS 1.39, lorsque le système fonctionne bien. L'avocat dépose une demande écrite, et en règle générale c'est l'agent responsable de l'application des procédures prévues à l'article IS 1.39 qui interroge le revendicateur. Je pense que l'organisme saisi devrait pouvoir, s'il le désire, convoquer l'intéressé qui pourrait venir avec son avocat s'il le désire. Mais si cet organisme est déjà convaincu que l'intéressé devrait être accepté au Canada pour des raisons humanitaires, une demande écrite déposée par l'avocat devrait suffire.

Le président: Je m'excuse auprès des membres du comité car j'ai demandé un peu plus que de simples éclaircissements. Je me suis quelque peu laissé aller.

Pourriez-vous maintenant nous parler de l'arriéré afin que vos remarques à ce sujet figurent au procès-verbal? Il y a des députés qui ont des questions à poser et je proposerais qu'on entame la période de questions dès que vous en aurez terminé avec la question de l'arriéré.

Mme Ptolemy: Pour ce qui de l'arriéré et de nos inquiétudes au sujet du projet de loi C-55, il y a deux questions qui préoccupent tout particulièrement les organisations membres du Comité permanent des organismes canadiens au service des réfugiés.

Tout d'abord, une question plus générale qui revient sur le tapis depuis longtemps, à savoir celle de la compétence de la Commission d'appel de l'immigration en ce qui concerne l'instruction des demandes de statut de réfugié. La deuxième question est celle de la nécessité qu'il y a de liquider aussi rapidement que possible l'arriéré qui s'est entassé à la suite de la décision Singh.

J'aimerais tout d'abord vous lire, afin que cela figure au procès-verbal, le texte d'une résolution qui a été adoptée lors de la consultation que le Comité permanent a tenue au printemps, plus précisément en mai 1985, et que voici:

> DÉCIDE que la consultation printanière du Comité permanent des organismes canadiens au service des réfugiés recommande qu'un programme universel de mesures spéciales soit adopté par le gouvernement de façon à faciliter l'adoption rapide d'une solution humanitaire pour tous les revendicateurs du statut de réfugié dont le dossier n'aura pas été réglé au 4 avril 1985.
>
> Les mesures spéciales devraient également s'appliquer à toutes les personnes qui sont prises dans l'engrenage de notre système défectueux, quelle que soit leur nationalité ou leur origine ethnique. Il serait tout à fait injuste de demander à ces personnes, dont bon nombre sont depuis plusieurs années déjà bloquées quelque part dans notre vieille procédure qui est maintenant tout à fait dépassée, de tout recommencer au point de départ.

[*Text*]

BE IT ALSO RESOLVED that the special measures taken to handle the backlog be done without any modifications to the Immigration Act.

On the basis of that position, the concerns of our organizations who are dealing specifically with refugees and the need now to appear—the concern to appear—before the legislative committee that will be looking at the possibility of amendments to the act, it is my understanding that a number of our organizations hope to appear before the legislative committee to propose at least two amendments to Bill C-55. The first being that a quorum of three be insured for sponsorship appeals, and the second that any new members who are hired to the Immigration Appeal Board, or are appointed to the Immigration Appeal Board, have their mandate restricted to hearing sponsorship reviews and not to hearing refugee claims.

• 1015

The Chairman: How did the coalition get into sponsorship?

Ms Sadoway: I think the general idea is . . .

The Chairman: It is refugee coalition . . .

Ms Ptolemy: That is true; but many of our agencies deal—as do our two experts here—with a broad range of immigration concerns.

The Chairman: In a sense, if I can just cut through . . . you are really saying that members of Parliament would be well-advised to sort of put all refugee-type appeals before the Immigration Appeal Board on the whole, to the extent that we are able to deal with them in a different way, and to think through the Immigration Appeal Board in terms of the other things, such as anticipating that the new procedure for determination be separated from the board and start acting that way, as quickly as we can in law. That is the basic thrust of it.

Ms Ptolemy: That is right.

Mr. Oostrom: Mr. Chairman, with regard to the models, I gather from your evidence that basically you would like to see Rabbi Plaut's Model C, perhaps with some modifications, and that you recommend there be a second appeal procedure. Is that not already provided with the first appeal to a board of three in Model C, and then to the Federal Court of Appeal? Is that what you meant by the second appeal being necessary?

Ms Goodman: My understanding of the third model is that the first level is a one-member refugee panel; then there is an appeal to a three-member panel *de novo*, with appeal with leave to appeal to the Federal Court of Appeal.

[*Translation*]

DÉCIDE ÉGALEMENT que les mesures spéciales prises pour liquider l'arriéré ne requièrent aucune modification de la Loi sur l'immigration.

A partir de là et des questions qui préoccupent les organisations membres de notre comité qui s'intéressent aux réfugiés et qui éprouvent le besoin de comparaître devant le comité législatif qui sera chargé d'étudier la possibilité d'apporter certaines modifications à la loi, si j'ai bien compris, un certain nombre de ces organismes espèrent comparaître devant le comité législatif pour proposer au moins deux amendements au projet de loi C-55. Le premier amendement viserait l'instauration d'un système dans le cadre duquel le quorum serait de trois pour les appels en matière de parrainage, et le deuxième demanderait que tous les nouveaux membres nommés ou engagés, par la Commission d'appel de l'immigration ne soient habilités qu'à entendre les appels en matière de parrainage et non pas les demandes de statut de réfugié.

Le président: Comment la coalition s'est-elle intéressée au parrainage?

Mme Sadoway: Je pense que l'idée générale, c'est . . .

Le président: Il s'agit d'une coalition de réfugiés . . .

Mme Ptolemy: C'est exact. Mais un grand nombre des organisations membres de notre Conférence s'occupent, tout comme nos deux experts ici présents, d'une vaste gamme de questions reliées à l'immigration.

Le président: Dans un certain sens, si vous me permettez d'intervenir . . . Ce que vous dites, c'est qu'il serait bon que les députés optent pour une formule en vertu de laquelle tous les appels en matière de statut de réfugié seraient renvoyés devant la Commission d'appel de l'immigration dans son ensemble, étant donné que nous pouvons en traiter différemment, et que tout le système de la Commission d'appel de l'immigration soit en quelque sorte repensé, de façon que l'on puisse par exemple séparer la nouvelle procédure de la détermination du statut d'immigrant de la Commission. Mais pour pouvoir agir de la sorte, il faudrait que le nouveau système soit entériné le plus tôt possible dans la loi. Voilà le gros de ce que vous dites, n'est-ce pas?

Mme Ptolemy: C'est exact.

M. Oostrom: En ce qui concerne les modèles, je déduis de votre témoignage que vous aimeriez que l'on adopte le modèle C du rabbin Plaut, avec peut-être quelques petites modifications, et que vous recommandez l'établissement d'une procédure de deuxième appel. Mais ce mécanisme n'existe-t-il pas déjà en ce sens que vous pouvez déposer votre premier appel devant un Comité de trois personnes, conformément au modèle C, pour ensuite vous adresser à la Cour d'appel fédérale? Est-ce à cela que vous faisiez allusion lorsque vous avez dit qu'il était nécessaire d'avoir une procédure de deuxième appel.

Mme Goodman: D'après mon interprétation du troisième modèle, le premier niveau est constitué par un comité composé d'une seule personne. Vient ensuite, au deuxième niveau, la possibilité de faire appel *de novo* devant un comité de trois

[*Texte*]

That is quite different from what we are proposing: firstly in our emphasis on there being more than one decision-maker at the first level, which we see as the crucial level and hopefully where many refugee matters will be finally determined; and secondly in our emphasis that at the second level there be only the one member—so we have the reversal of numbers. Although ideally there would be an oral hearing *de nova*, there are groups who have made recommendations which might facilitate a compromise with respect to that aspect.

Mr. Oostrom: Do we not then run the danger of lengthening the process? As I see it now, this process, say in Model C, could take already up to a year. If you insert then another level of appeal, we may be starting to run again in two- and three-year periods.

Ms Goodman: Actually, I do not think we are . . . In fact, I think the procedure we are suggesting is more streamlined than Model C. In Model C, you essentially have a Refugee Board, an Appeal Board, and appeal with leave to the Federal Court of Appeal. We are suggesting a Refugee Board—if you use the same terms—an Appeal board, and a section 28 review to Federal Court of Appeal.

Essentially, the difference is with respect to the Federal Court of Appeal . . . we feel that they should continue to be, not a specialized body with respect to refugees dealing with wider issues, but as they are at present, monitoring with many different boards. I believe Rabbi Plaut suggested the appeal model because he felt that there would be a widening of paragraph 28.(1)(*c*) of the Federal Court Act, which perhaps would be quite useful. Nevertheless, it seems the more important aspect is that everyone have the right to judicial review, that it not be with leave, and that it not take on a new function which is more a function related to a specialized tribunal.

This is particularly important as we are suggesting that the Canada Employment and Immigration Commission have their opportunity to review matters through section 28, that they need not ask leave to appeal and that, because of their limited role at the earlier levels, they be ensured of having that right to review basic errors being made in either of the two forums.

Mr. Oostrom: Okay.

Some suggestions were made that the Canada Employment and Immigration Commission perhaps should be called the Refugee and Immigration Commission. Perhaps then we could split that off, and have one section as immigration where the normal immigration officers would deal with those cases. The other would be strictly refugee, and then perhaps even a third

[*Traduction*]

personnes, avec possibilité de demander l'autorisation d'interjeter appel devant la Cour d'appel fédérale.

Cela est très différent de ce que nous proposons. En effet, nous disons tout d'abord qu'au tout premier niveau, il faudrait qu'il y ait plus qu'un décisionnaire. C'est ce premier niveau qui est le plus important, et nous espérons qu'un nombre plus important de demandes de réfugiés pourront y être réglées. Nous recommandons par ailleurs qu'au deuxième niveau, le Comité ne soit constitué que d'une seule personne. Cela revient en fait à intervertir tout simplement les nombres. Bien qu'idéalement, il doive y avoir une nouvelle audition, certains groupes ont fait des recommandations qui faciliteraient un compromis sur ce plan-là.

M. Oostrom: Ne risquerait-on pas de prolonger ainsi le processus? D'après ce que je vois, le processus suivi dans le modèle C, par exemple, peut déjà prendre jusqu'à un an. Si vous insérez encore un autre niveau d'appel, l'instruction des dossiers pourrait demander jusqu'à deux ou même trois ans.

Mme Goodman: À vrai dire, je ne pense pas que nous soyons . . . En fait, la procédure que nous proposons est beaucoup plus simple que celle esquissée dans le modèle C. En effet, dans ce modèle, il y a, en gros, un Office des réfugiés, une Commission d'appel et la possibilité de demander l'autorisation d'interjeter appel devant la Cour d'appel fédérale. Nous proposons qu'il y ait un Office des réfugiés—si vous voulez utiliser les mêmes termes—une Commission d'appel et un contrôle judiciaire de la part de la Cour d'appel fédérale en application de l'article 28.

La différence se situe essentiellement au niveau de la Cour d'appel fédérale . . . Nous sommes d'avis qu'il devrait y avoir toujours différentes commissions qui contrôlent et qui étudient toutes les questions se rapportant aux réfugiés, et non pas un seul et même organisme spécialisé, comme cela a été proposé. Je pense que le rabbin Plaut a proposé le modèle axé sur les appels parce qu'il était d'avis qu'il y aurait ainsi un élargissement de l'utilisation de l'alinéa 28(1)*c*) de la Loi sur la Cour fédérale, ce qui serait peut-être très utile. Quoi qu'il en soit, il semblerait que l'important soit que chacun ait le droit au contrôle judiciaire sans autorisation préalable, et que ce contrôle ne devienne pas une nouvelle responsabilité qui reviendrait à un tribunal spécialisé.

Cela est extrêmement important, car nous recommandons que la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada ait la possibilité d'examiner toutes les demandes en recourant à l'article 28, que les revendicateurs ne soient pas tenus de demander une autorisation pour faire appel et que, à cause du rôle limité de la Commission aux niveaux les plus bas, celle-ci se voit garantir le droit de passer en revue les erreurs qui auraient pu être commises par les deux autres instances.

M. Oostrom: Très bien.

Certains sont d'avis que la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada devrait être rebaptisée Commission des réfugiés et de l'immigration. Il serait peut-être bon de scinder la commission et d'avoir une section d'immigration où les agents d'immigration ordinaires s'occuperaient de ces cas-

[*Text*]

sector which deals mainly with the humanitarian and compassionate type of immigrant.

• 1020

Ms Sadoway: I do not think it is possible to divide up the commission, for one thing. The commission may have a different opinion about this, but it would seem to me that you cannot take some officers and say that some are going to deal with refugees and others are going to deal with enforcement and control of immigration. What you are asking for is a transformation of a bureaucracy which has been in place now since Canada's history began in fact, and which has been focusing on immigration needs of Canada.

Refugee protection is a new concept. It will be perceived by the refugee, most importantly to me, and by the general public that, if we say that this section of immigration is going to deal with refugees, really it is still immigration.

Mr. Oostrom: But I meant that the appointments to such a refugee commission could be people quite independent from perhaps, immigration—not, perhaps, current officers in immigration—but they would still, in the end, be under the umbrella of the Immigration and Refugee Commission. But the people dealing with the cases could be quite independent. They could come from NGOs or they could come from . . . They would not necessarily be immigration officers.

Ms Sadoway: It is so difficult, even at this point, where we have what we call an independent immigration appeal board, for the general public and the persons appearing before that board to see a real difference between the Immigration Appeal Board and the Department of Immigration that I do not think you would be successful in suggesting that this was an independent body dealing with refugees. It makes much more sense for the appearance of independence, as well as for the fact of independence, to have something which is constituted apart, which occupies a different building.

We ran into this problem when we brought in adjudicators. When we found that it was no longer appropriate to have an inquiries officer prosecuting a case and making the decision we brought in immigration adjudicators. For the most part immigration adjudicators occupy the same building, the same offices, have lunch together with immigration officers. They are not perceived as being separate from the commission. Even though, in my personal opinion, they do act very independently on many issues, they are not perceived that way and they do have difficulty. They are influenced by what the commission is trying to do, and the general purpose of the Immigration Commission is immigration to Canada dealing with the best possible immigration to Canada.

Protection of refugees does come into a separate issue. It is a separate international obligation which Canada has, and my feeling is that we can create the best system that can exist and we are the appropriate country to create that system because of our actual physical situation in this country where we need a continuing flow of immigration as well.

[*Translation*]

là. L'autre s'occuperait strictement des réfugiés et le dernier, des questions humanitaires et de commisération.

Mme Sadoway: Je ne pense pas que l'on puisse diviser ainsi la commission. Elle-même a peut-être une opinion différente à ce sujet, mais il me semble qu'on ne peut pas demander à certains agents de s'occuper des réfugiés et à d'autres de s'occuper des questions d'immigration. Vous proposez là la transformation d'un système en place depuis que la Canada est Canada et qu'il s'est toujours occupé de ces questions.

La protection des réfugiés est une idée nouvelle. Si une partie du ministère se consacre aux réfugiés, les réfugiés, moi-même et la population en général, la percevrons toujours comme relevant des services d'immigration.

M. Oostrom: Non, mais ceux qui siégeraient à cette Commission des réfugiés pourraient être tout à fait indépendants des services d'immigration: on ne nommerait pas, par exemple, des agents d'immigration actuellement en poste, mais ils seraient chapeautés par la Commission de l'immigration et des réfugiés. Cependant, ceux qui s'occuperaient de ces cas-là seraient indépendants. Ils pourraient venir des organismes non gouvernementaux ou . . . ils ne seraient pas nécessairement des agents d'immigration.

Mme Sadoway: La population en général et ceux qui comparaissent devant la Commission ont déjà tellement de difficultés, même maintenant, alors que la Commission d'appel de l'immigration est censée être indépendante, à voir une réelle différence entre la Commission d'appel de l'immigration et le ministère de l'Immigration, que je ne pense pas que vous arriveriez à faire croire que cet organisme s'occupant des réfugiés est indépendant. Si vous voulez que cet organisme soit réellement indépendant, il faut en créer un distinct et qui serait situé ailleurs qu'au ministère.

Ce sont ces mêmes difficultés que nous avons rencontrées lorsque nous avons fait appel à des arbitres. Lorsque nous avons constaté qu'un agent chargé des enquêtes n'était plus à même d'instruire une affaire et de rendre une décision, nous avons fait intervenir des arbitres spécialistes des questions d'immigration. Or, ces arbitres occupent les mêmes locaux et déjeunent avec les agents d'immigration. Ils ne sont pas perçus comme étant indépendants, même si, à mon avis, ils le sont à de nombreux égards, mais ce n'est pas ainsi qu'ils sont perçus et ils éprouvent de ce fait des difficultés. Ils sont influencés par les objectifs visés par la Commission qui a pour mandat de favoriser l'entrée de certains immigrants au Canada.

La protection des réfugiés est une question tout à fait à part. Signataire d'une convention internationale, le Canada a certaines obligations, et je crois que nous pouvons créer le meilleur système qui existe et que nous sommes bien placés pour le faire en raison de notre situation puisque le Canada a besoin d'un flot continuel d'immigrants.

[*Texte*]

Mr. Oostrom: Now we come to the next point, where the Minister could appeal. We touched on that where we realize that we are living in a parliamentary democracy. So ultimately, in my opinion, Parliament should be responsible, and a Minister. I do not quite see how we can avoid that unless we go to a separate system where the courts are supreme.

I do not see why there could not be any sharing of facilities because then you run immediately into great costs setting up new facilities, translators and typists and a new building perhaps. In today's society, where we should try to reduce some costs, I see a mushrooming there perhaps of a whole new system that we could perhaps not afford today.

It could still work within the one commission. These people dealing with refugees would be quite separate, but they could share perhaps facilities, typists and what have you.

• 1025

Ms Sadoway: My experience with immigration offices' facilities in Toronto is certainly that they are completely overcrowded and overburdened. We have set up a separate office for refugee determinations in Toronto. It is about a block away from the immigration office and is a much much better situation; it is much more efficient, works more efficiently that way in dealing with refugee cases.

As to the kinds of expertise needed in dealing with a refugee, a very high quality interpreter is needed. Really, they are different from the interpreters needed for just general immigration matters—the people who sit in on interviews. A very high quality transcriber is needed; a court reporter is needed, to transcribe a recorded session. This transcription would not be necessary if a decision were positive; it would be necessary only if you had to appeal the decision. But again, I think the skills are somewhat different.

Mr. Oostrom: Thank you. One final question, Mr. Chairman, although I do have more; maybe other members could ask some of those. On the question of translators, they could be people who come from NGOs; they do not necessarily have to come from the immigration office, of course. Do you feel that the translating facilities are adequate at the moment?

Ms Sadoway: They have never been adequate. It has been a constant problem that we have repeatedly brought to the attention of the commission. And because of the commission's limitations and the fact that these people cannot be in a different category because they are all on the same level, and that the general requirements for the commission are not as high as they really should be in refugee matters, the translators are not adequate.

Mr. Oostrom: At what level should they come in? For example, you mentioned "at the first possible opportunity" and, also, that counsel should come in at the first available opportunity. Would that be at the first oral hearing where you

[*Traduction*]

M. Oostrom: J'en arrive maintenant au point suivant, au droit d'appel accordé au ministre. Notre régime est un régime démocratique et parlementaire et, à mon avis, le Parlement et un ministre devraient être responsables en dernier recours. Je ne vois pas comment nous pouvons éviter cela à moins que tous les pouvoirs ne soient remis entre les mains du corps judiciaire.

Je ne vois pas non plus pourquoi ces agents ne pourraient pas partager les mêmes locaux que ceux de l'immigration car, dans le cas contraire, les dépenses augmentent; il faut installer de nouveaux locaux, engager des traducteurs, des dactylos et construire un nouvel édifice peut-être. De nos jours, alors que nous essayons de comprimer certaines dépenses, vous proposez un tout nouveau système qui n'est peut-être pas à notre portée sur le plan financier.

Ces agents pourraient travailler au sein de la même commission; ceux qui s'occupent des réfugiés pourraient ne pas faire partie des mêmes services, mais ils pourraient néanmoins partager les locaux, les services des dactylos, etc.

Mme Sadoway: Tout ce que je sais, c'est que les locaux des services d'imigration à Toronto sont trop exigus et encombrés. Le service des réfugiés est installé dans un autre bureau à Toronto. Il se trouve à quelques enjambées du bureau de l'immigration; il est mieux placé, plus rentable et plus efficace et permet de mieux s'occuper du cas des réfugiés.

Pour ce qui est des compétences nécessaires, je dirais que les services d'un interprète de très haut niveau devraient être retenus. Sa tâche diffère de celle des interprètes auxquels on fait appel pour les questions d'immigration générales, ceux qui assistent aux entrevues. Les services d'un sténographe judiciaire de très haut niveau, chargé de transcrire une session, sont également nécessaires. Cette transcription ne sera pas nécessaire si une décision positive a été prise, mais elle le deviendra en cas d'appel. Mais là encore, les compétences en jeu sont différentes.

M. Oostrom: Merci. J'aimerais poser une dernière question, monsieur le président, bien que j'en aie beaucoup plus; mais les autres députés voudront peut-être en poser. Les traducteurs et interprètes pourraient venir des organismes non gouvernementaux; ils ne doivent pas nécessairement provenir des services d'immigration. Pensez-vous que les services de traduction sont bons à l'heure actuelle?

Mme Sadoway: Ils ne l'ont jamais été. C'est un problème constant que nous avons à maintes reprises porté à l'attention de la Commission. Mais compte tenu des limites imposées à la Commission et du fait que ces personnes ne peuvent être dans une catégorie différente puisqu'elles sont toutes au même niveau, et que les conditions imposées pour la Commission ne sont pas aussi élevées qu'elles devraient l'être en matière de réfugiés, les services de traduction ne sont pas à la hauteur.

M. Oostrom: À quelle étape devraient-ils intervenir? Vous avez dit tout à l'heure qu'ils devraient intervenir «le plus tôt possible», la même observation valant pour les avocats. Interviendraient-ils lors de la première audition orale où trois

[*Text*]

have a panel of three perhaps? Would counsel be there and translators be there? I mean, when a person comes into an airport, we would have to have translators available 24 hours a day, counsel 24 hours a day. That is almost impossible. An immigration officer, in the first instance, will always make some sort of a report, at which time it is rather difficult to have stand-by translators and counsel on a 24-hour basis—almost impossible. Yet, that person has to be processed. So do you see counsel and translators in that setting right at the first oral hearing?

Ms Sadoway: Mr. Chairman, at this time, under the present situation the person has the right to have an interpreter right from the very moment he or she lands in Canada. That is not where we are dealing with the refugee determination decision.

Mr. Oostrom: But they could claim to be a refugee at that point in time.

Ms Sadoway: They claim, but that would certainly not be the ideal location . . .

Mr. Oostrom: No, no.

Ms Sadoway: —or time or place or anything for actually making a determination as to whether that person is a refugee.

Mr. Oostrom: No, no. The determination does not take place there, but the immigration officer has to make up some sort of a report.

Ms Sadoway: They have to interview the person. If the person . . .

Mr. Oostrom: But do you see counsel as having to be available right at that point?

Ms Sadoway: At that point I would see that, as soon as the immigration officer has an idea that the person does not want to return to where they were coming from, the immigration officer should even ask them: Do you want to remain in Canada because you are afraid to go back? And as soon as that becomes known, then it is referred out of that officer's hands to the NGOs. The NGOs are in contact with lawyers, with free legal counsel, and those NGOs then connect up with this person to . . . well, often at this time, we are even providing housing through the NGOs to persons who do not have relatives here. Often, persons who claim refugee status in Canada come to Canada because they have relatives here or they have friends here; they have some kind of connection with this country. There are others who do not know anyone here at all, and those are assisted by the various non-government organizations at this time. But certainly, as soon as the person gives any indication that they have fear, they should have the opportunity to speak to someone who is going to assist them and tell them what the procedure is, and to obtain counsel.

Mr. Oostrom: Thank you, Mr. Chairman.

• 1030

Ms Goodman: Mr. Chairman, I would like to add to that comment. First of all, there are really only two major ports of entry with respect to refugee claimants in Canada, Montreal and Toronto . . .

[*Translation*]

personnes siègeraient? Les avocats et les interprètes seraient-ils présents? Si vous voulez que cela se fasse dès qu'une personne met pied à terre dans un aéroport, il faudrait que des interprètes et des avocats soient disponibles 24 heures sur 24. Ce qui est pratiquement impossible. L'agent d'immigration est tenu de rédiger un rapport quelconque et il est alors très difficile d'avoir des interprètes ou des avocats à sa disposition 24 heures sur 24. Et pourtant, il faut s'occuper de cette personne. Alors pensez-vous que les avocats et les interprètes devraient intervenir lors de la première audience orale?

Mme Sadoway: Monsieur le président, à l'heure actuelle, toute personne a le droit de retenir les services d'un interprète dès qu'elle met pied à terre au Canada. Mais ce n'est pas à l'aéroport que se décide la situation du réfugié.

M. Oostrom: Mais il pourrait demander le droit d'asile à l'aéroport.

Mme Sadoway: C'est possible, mais cela ne serait certainement pas l'endroit idéal . . .

M. Oostrom: Non, non.

Mme Sadoway: . . . ni le moment idéal de statuer sur le sort de cette personne.

M. Oostrom: Non, non. Il n'est pas question de prendre de décision à l'aéroport, mais il n'en demeure pas moins que l'agent d'immigration doit rédiger un rapport quelconque .

Mme Sadoway: Ils sont chargés d'interviewer la personne en question. Si elle . . .

M. Oostrom: Mais pensez-vous qu'un avocat devrait être présent dès ce moment là?

Mme Sadoway: Je dirais que, dès que l'agent d'immigration pense que la personne en question ne veut pas rentrer dans son pays, il devrait lui demander si elle désire rester au Canada parce qu'elle a peur de retourner chez elle? Et dès que ce renseignement est donné, la personne en question passe des mains de l'agent à celles des organismes non gouvernementaux. Ces organismes sont en général en contact avec des avocats, avec les services d'aide juridique gratuits et peuvent même, comme c'est le cas actuellement, offrir un hébergement à ceux qui n'ont pas de famille ici. Le plus souvent, ceux qui demandent le droit d'asile au Canada le font parce qu'ils ont de la famille ici ou des amis; ils ont des liens ici. Il y en a d'autres qui ne connaissent personne et ceux-là sont pris en charge par les divers organismes non gouvernementaux. Mais dès que quelqu'un fait état d'une crainte quelconque, il devrait pouvoir parler à une personne qui va l'aider, lui expliquer la procédure à suivre et lui donner des conseils.

M. Oostrom: Merci, monsieur le président.

Mme Goodman: Monsieur le président, j'aimerais ajouter quelque chose. Tout d'abord, il n'y a en fait que deux grands ports par lesquels entrent les personnes demandant le statut de réfugié, soit Montréal et Toronto.

[*Texte*]

Groups have expressed at the standing conference a concern for increased responsibility for providing counsel with respect to refugees.

I would say to you, Mr. Oostrom, that despite concerns about increasing costs at that level, you would find that, if there were better interpreters and more appropriate right to counsel, if individuals were properly represented at the first stage, we would save a great deal of money on having to use other aspects of the refugee determination process to guarantee true refugees have the right to remain in Canada.

Mr. Oostrom: Thank you.

The Chairman: I have no one else on the list. I do have questions myself.

Oh, Mr. Witer and Mr. Heap would like to be on the list.

Mr. Witer: Thank you, Mr. Chairman.

I would like some clarification. Like Rabbi Plaut, today's witnesses are recommending a separate structure, as I understand it, for dealing with the refugee determination process. But Rabbi Plaut suggested that those who are appointed, either to the boards, or, as he calls them "refugee officers", initially come from the Immigration Commission. I get the sense that the witnesses today are suggesting that not be the case. I wonder if you might just clarify that.

Ms Sadoway: The idea of the refugee officer to us presents the possible danger of a prescreening situation. We think too much responsibility is being given to the refugee officer in Rabbi Plaut's report. We do not think that lives up to the requirements of fundamental justice, if in fact a decision is made as to whether or not a person is a refugee. We do feel, however, that refugee liaison officers could exist within the commission who would, for example, be on duty at the major ports of entry.

If a person indicates to an officer who is interviewing a person arriving that he wishes to claim refugee status, that they are afraid to return, or whatever, he could be referred to the liaison officer. The liaison officer would have, at his or her fingertips, the names of the nongovernmental organizations to refer the person to for interpreting service, for assistance with housing—for whatever services are needed, such as counsel. At that point they could facilitate whatever their immigration situation would be as well. There are always going to be the issues of work authorizations and so on which are part of the Immigration Commission's responsibility.

In my experience, the less the person has to deal with the general Immigration bureaucracy, in the sense of having to go and get certain approvals or whatever the requirements are, the less they have to deal with the Immigration Commission, the better off they are. Their period of time before or during the determination procedure is much easier to deal with. It is a difficult time for a person; often they have families still

[*Traduction*]

Lors de la conférence, certains groupements ont demandé des responsabilités accrues en ce qui concerne la prestation de conseils aux réfugiés.

Monsieur Oostrom, je vous dirais que malgré le problème de l'accroissement des coûts, vous constaterez que, s'il y avait de meilleurs interprètes et un droit accru aux conseils, si les personnes concernées étaient bien représentées lors de la première étape, nous pourrions économiser beaucoup, en ce sens que nous n'aurions pas à consacrer à ces activités des ressources qui devraient permettre aux véritables réfugiés d'obtenir le droit de rester au Canada.

M. Oostrom: Merci.

Le président: Il n'y a plus personne sur ma liste, mais j'aimerais poser quelques questions.

Oh pardon, MM. Witer et Heap m'ont demandé d'inscrire leur nom sur la liste.

M. Witer: Merci, monsieur le président.

J'aimerais vous demander quelques éclaircissements. Tout comme le Rabbin Plaut, les témoins qui comparaissent aujourd'hui recommandent une structure distincte pour l'établissement du statut de réfugié. Toutefois, le Rabbin Plaut a suggéré que les personnes nommées, qu'elles soient nommées au Conseil ou qu'elles soient «agents de réfugiés», comme il les appelle, aient été à l'origine membres de la Commission de l'immigration. J'ai l'impression que les témoins qui comparaissent aujourd'hui s'opposent à cette proposition. Pourriez-vous nous en dire plus long?

Mme Sadoway: Pour nous, la notion des agents de réfugiés présente un danger possible, soit celui de la présélection. Nous estimons que le Rabbin Plaut a accordé trop d'importance à la question des agents de réfugiés. Selon nous, cette proposition n'est pas conforme aux principes fondamentaux de la justice, notamment si ces personnes sont appelées à décider si oui ou non une personne est un réfugié. Toutefois, nous croyons que la commission pourrait être dotée d'agents de liaison chargés des réfugiés et qui pourraient être affectés au principal point d'entrée, par exemple.

Si un immigrant arrivant au pays fait savoir à un agent qu'il souhaite bénéficier du statut de réfugié, car il craint de rentrer dans son pays, ou pour une raison quelconque, on pourrait renvoyer cette personne à l'agent de liaison. Celui-ci aurait à portée de la main les noms des organismes non gouvernementaux qui pourraient offrir des services d'interprétation, de logement, d'aide juridique, etc. L'agent de liaison pourrait également s'occuper de la situation générale de l'immigrant. Cependant, la Commission de l'immigration sera toujours responsable des permis de travail, etc.

Selon mon expérience, moins les immigrants ont à traiter avec la bureaucratie de l'immigration, pour y obtenir par exemple des approbations ou répondre à des exigences, c'est-à-dire moins ils ont à traiter avec la Commission de l'immigration, mieux ils s'en trouvent. Les intéressés ont beaucoup moins de difficultés pendant qu'on détermine s'ils ont droit ou non au statut de réfugié. En effet, cette période est souvent difficile.

[*Text*]

abroad. They are worried about their family; they do not know what their own situation is going to be. The more communication they have with the Immigration Commission during that time, trying to obtain work authorizations or whatever, the more difficult that period is.

Mr. Witer: If I read you correctly, the personnel of this newly formed structure, which would deal strictly with the refugee process, is not to have any immigration background whatsoever. Perhaps you could recommend what kind of experience or background they should have in order to deal with the refugee determination process in this newly created structure.

Ms Sadoway: They are going to have to receive special training in international law, in the convention definition. There are volumes that have been written about the interpretation of the convention definition in Europe and in other countries. There is Canadian law, legal expertise that has developed over the years on the interpretation of the definition. They would have to be trained in basics of fair, close-to-judicial procedures, legal procedures of what is a fair administative procedure.

• 1035

Ms Goodman: The training of course would be essential, but I think in terms of the types of individuals we would hope the individuals who were selected were individuals who had already exhibited an interest or expertise to some extent in this area. There have certainly been recommendations, and I think the Minister is sympathetic to representation from various non-governmental organizations.

Individuals who have been involved in such issues in the past with respect to at least one aspect of refugee process would be more appropriate individuals to be choosing than individuals without any past expertise. Whatever the expertise, there will be a need for training; but we are hoping the individuals who are chosen initially have some kind of background and interest in this area already.

Mr. Witer: Who would take on the training responsibility?

Ms Sadoway: It could be supervised by the UNHCR. The UNHCR has a great deal of expertise in this area already. Some of the expertise that now exists in the Refugee Status Advisory Committee I certainly think would be valuable to such a group.

Ms Goodman: Also there is, if I might be immodest enough to say, a great deal of expertise within the non-governmental sector as well with respect to refugee issues. I do not think there are any of our members who would not be delighted in helping to prepare individuals for what they would have to deal with in respect to refugee matters.

The Chairman: I would like to come in here for just one second. I would like to know whether you are talking as individuals in the following sense. Rabbi Plaut recommends an educational unit; he recommends a documentation unit. In your testimony to us to this point in your presentation you did not mention either of those. Does that mean the coalition did

[*Translation*]

Les immigrants ont souvent des familles à l'étranger qui leur causent des tracas, d'autant plus qu'ils ne savent pas ce que l'avenir leur réserve. Plus les immigrants doivent avoir des contacts avec la Commission de l'immigration pendant cette période, pour obtenir un permis de travail, par exemple, plus la période est rendue difficile.

M. Witer: Si je vous ai bien compris, les employés affectés à cette nouvelle structure, dont le seul mandat serait d'appliquer le processus touchant les réfugiés, n'auraient aucun antécédent du tout dans le domaine de l'immigration. Peut-être pourriez-vous nous dire quelle expérience et quels antécédents ces employés devraient avoir pour être en mesure de déterminer s'il faut accorder le statut de réfugié.

Mme Sadoway: Ces employés devront recevoir une formation spécialisée en droit international et connaître la définition de la convention. On a écrit des volumes au sujet de l'interprétation de cette définition, tant en Europe que dans d'autres pays. Il y a la législation canadienne et les connaissances accumulées au cours des années en ce qui concerne l'interprétation de cette définition. Ces employés devraient bénéficier d'une formation de base leur permettant d'appliquer des procédures quasi judiciaires et administratives équitables.

Mme Goodman: Bien sûr, la formation serait essentielle, mais nous espérons aussi que les personnes choisies auront déjà manifesté un intérêt ou des connaissances spécialisées dans ce domaine. Bien sûr on a fait des recommandations, et je crois que le ministre est favorablement disposé envers les points de vue exprimés par les organismes non gouvernementaux.

Il serait plus opportun de retenir les services de personnes ayant déjà travaillé dans ce domaine, du moins dans une certaine mesure. Quelles que soient les compétences des personnes choisies, il faudra néanmoins un programme de formation. Au minimum, nous espérons que les employés choisis auront certains antécédents dans ce domaine et auront déjà manifesté un certain intérêt.

M. Witer: Qui serait chargé de la formation?

Mme Sadoway: Elle pourrait être supervisée par le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui a déjà une grande expertise dans le domaine. Je crois aussi que l'on pourrait faire appel aux compétences existant déjà au sein du Comité consultatif du statut de réfugié.

Mme Goodman: Si vous me permettez, je vous dirais aussi qu'il y a également de grandes compétences dans le secteur non gouvernemental. Je crois que tous nos membres, sans exception, seraient ravis de participer à la formation des personnes qui devront travailler auprès des réfugiés.

Le président: Si vous le permettez, je vais faire une brève intervention. J'aimerais savoir si vous témoignez à titre individuel. Le rabbin Plaut recommande un service de formation et un service de documentation. Dans votre témoignage, vous n'avez pas parlé de ces deux services. Est-ce que cela veut dire que la coalition ne s'est pas penchée sur ces deux

[*Texte*]

not deal with either of those and has no position on it and therefore we are having your personal views on this, or is this a coalition view?

Ms Goodman: Essentially, my understanding is that we have not jointly dealt with those issues. I do not feel individuals have been opposed, however, to any of those recommendations by Rabbi Plaut.

The Chairman: Sorry, Mr. Witer.

Mr. Witer: It is a very appropriate question. Mr. Chairman, through you to the witnesses, would you agree that some of the claimants for refugee status are fraudulent?

Ms Sadoway: I would say there are some, and certainly because of press in recent months I think there have been some new claims made that are fraudulent. In my experience, the great majority of persons who claim refugee status have at least some kind of a claim. Many of them could be dealt with more efficiently and more fairly and satisfactorily through a humanitarian program. I am talking about persons coming . . . We have three countries now where probably the majority of refugee claims come from in the backlog: Sri Lanka, Guyana, Iran—and I think Iraq is pretty close as well. These are countries where there is a very severe problem. A lot of information has been provided about the situations in those countries. Special programs, humanitarian programs would be the most appropriate way to deal with persons from those countries. Those people fear for their lives. There is no doubt about it.

Mr. Witer: I think we understand where you are coming through on that issue. I do not think there is a tremendous argument. Many of us have seen some of these very, very desperate people who have to go through anxiety periods for long periods of time because of the current structure and process. On the other hand, you did indicate that in your opinion there actually were some fraudulent claims. What do you think we should do with those fradulent claims?

• 1040

Ms Goodman: Perhaps I can repond to this from the point of view of the Concerned Delegation. The Concerned Delegation of Church, Legal and Humanitarian Organizations is an organization that has beend dealing with refugee issues—I hate to think of how many years this has been for, probably eight or nine. Over the years we have submitted five formal briefs to the Minister of Employment and Immigration with respect to the refugee determination process, and have had many meetings with various immigration Ministers. I think that view would perhaps be useful.

Something which came clear to me at this Standing Conference over the weekend is that many of our members with whom I spoke are very disturbed about this distinction between fraudulent and genuine claims. In essence, there is this category, which Gerry is evidently referring to, in which an individual may not qualify as a refugee under our definition. But that does not make him a fraudulent claimant. It seems that this distinction is a distinction which has been made

[*Traduction*]

services, qu'elle n'a pas pris position et que, par conséquent, vous exprimez votre point de vue personnel, ou s'agit-il du point de vue de la coalition?

Mme Goodman: Essentiellement, je crois que nous n'avons pas discuté en commun de ces questions. Je crois savoir, cependant, qu'aucun des membres de la coalition ne s'est opposé aux recommandations en question.

Le président: Monsieur Witer.

M. Witer: C'est une question très pertinente. Croyez-vous que les demandes présentées par certaines personnes sollicitant le statut de réfugié soient frauduleuses?

Mme Sadoway: Il y a eu certains cas de demandes frauduleuses, notamment au cours des derniers mois, et la presse en a fait état. D'après mon expérience, la vaste majorité des personnes sollicitant le statut de réfugié présentent une demande justifiée. Cependant, celle-ci pourrait être traitée plus efficacement et équitablement et de façon plus satisfaisante au moyen d'un programme humanitaire. Je parle ici notamment des trois pays d'où proviennent la majorité des demandes de statut de réfugié accusant un retard, soit le Sri Lanka, la Guyane et l'Iran, et peut-être aussi l'Irak. Il se présente dans ces pays des problèmes très graves qui ont été très bien documentés. Des programmes humanitaires spéciaux seraient la façon la plus appropriée de régler le sort des personnes venant de ces pays. Il ne fait aucun doute que ces gens estiment que leur vie est menacée.

M. Witer: Je comprends où vous voulez en venir et rares sont ceux qui s'opposeraient. Plusieurs d'entre nous avons pris connaissance de cette situation et savons que ces personnes sont parfois très très désespérées et que la structure et la procédure actuelle entraînent pour elles des périodes d'anxiété fort prolongées. D'autre part, vous avez indiqué qu'à votre avis, il existe certaines demandes frauduleuses. Selon vous, comment devrait-on traiter ces demandes frauduleuses?

Mme Goodman: Je pourrais peut-être vous donner l'avis de la *Concerned Delegation of Church, Legal and Humanitarian Organizations*, organisme qui étudie les questions touchant les réfugiés, depuis déjà huit ou neuf ans malheureusement. Au cours des années, nous avons déjà déposé auprès du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, cinq mémoires officiels portant sur le processus d'établissement du statut de réfugié et nous avons eu de nombreuses réunions avec les divers ministres de l'Immigration. Le point de vue de la délégation sera peut-être utile au Comité.

Au cours de la conférence tenue en fin de semaine, je me suis rendu compte que plusieurs des membres auxquels j'ai parlé sont vraiment très inquiets au sujet de la distinction faite entre les demandes frauduleuses et fondées. En fait, il existe une catégorie, dont parle manifestement Gerry, dans laquelle sont placées les personnes qui ne répondent pas à notre définition de réfugiés. Cela ne veut pas dire qu'il s'agisse d'une demande frauduleuse. Il me semble que cette distinction est faite sans égard du tout aux particularités de chaque cas et aux

[*Text*]

without any regard to the subtlety of the situation and the special humanitarian aspects of many individuals' problems.

With respect to your question regarding the fact that there may well be some fraudulent claims, as has been said, as members of the Standing Conference we all feel there must be access to the process. However, we do not all feel that this access must be complete access at each level. In its recommendations, the Concerned Delegation has stated that although there should be a full oral hearing at the first level, if the first decision-maker determines that they find, according to specified criteria that they have before them a manifestly unfounded claim, they should state this. The individual would then only be able to appeal, with leave to appeal, to the appeal body. For example, if it was a person who had not had counsel or there were problems of interpretation that had led to this determination, the person could, on written leave, without a record being prepared in advance, make an argument to the Immigration Appeal Board in order to have that second opportunity.

In terms of efficiency and cost of the system, an individual about whom you had concerns would not be able to take advantage of the full refugee determination process, as would other individuals who had not been determined to be manifestly unfounded.

Ms Ptolemy: May I make a comment on this fraudulent claim business? It upsets me a lot because you hear these comments about people going into the refugee determination procedure for economic betterment. I have never, in my life, met a refugee claimant who had made a million dollars while going through the determination procedure. If they get a job washing dishes in a restaurant, they are lucky. It is just not a solid kind of analysis at all. People go into the refugee determination procedure because they are here. They believe they have reasons to fear returning home, which may or may not be valid in terms of our jurisdiction. Their concern not to go home is the primary concern, not to earn a lot of money. They simply do not want that.

Mr. Witer: Can I take it from your comments that, in your view, there are no fraudulent claims?

Ms Ptolemy: Well, of course, there are going to be a few. There are always going to be people who, for whatever reason, want to stay in Canada and see that as a way of prolonging their stay. That is inevitable, and there will be these people in any procedure. But the vast majority genuinely believe they have valid reasons for not being removed from the country.

Mr. Witer: I am not sure if you would have any argument with that particular point. I think most people probably agree with that.

You indicated earlier—I think it was when you were commenting on what should be done with Bill C-55—that there should be some special provisions for the backlog, and

[*Translation*]

aspects humanitaires des problèmes auxquels font face les personnes concernées.

Quant aux demandes frauduleuses dont vous avez parlé, je répète que tous les membres de la Conférence sont d'avis qu'il faut pouvoir se prévaloir du processus, sans toutefois exiger l'accès complet à tous les paliers. Dans ces recommandations, la délégation a déclaré qu'au premier palier, les intéressés devraient pouvoir se faire entendre oralement et si le décideur de premier palier estime que, selon les critères adoptés, la demande est manifestement sans fondement, il devrait le faire savoir. Après cela, l'intéressé pourrait interjeter appel, avec permission, devant l'instance compétente. Si, par exemple, le demandeur n'avait pas consulté un avocat ou si le problème était attribuable à des questions d'interprétation, il pourrait, avec permission écrite, et sans que des documents soient rédigés à l'avance, plaider sa cause devant la Commission d'appel de l'immigration.

En ce qui concerne l'efficacité et les coûts du système, la personne dont la demande pose un problème ne pourrait se prévaloir de l'ensemble du processus d'établissement du statut de réfugié, contrairement aux personnes dont la demande est considérée comme fondée.

Mme Ptolemy: J'aimerais faire un commentaire au sujet de ces demandes frauduleuses. Cela me préoccupe beaucoup car on accuse souvent ces immigrants de recourir à la procédure d'établissement du statut de réfugié afin d'améliorer leur situation économique. Je n'ai jamais rencontré un réfugié qui a par ce moyen empoché 1 million de dollars. Ces personnes peuvent s'estimer chanceuses si elles trouvent un travail de plongeur. Les arguments invoqués contre ces demandeurs ne résistent pas du tout à l'analyse. Les demandeurs qui ont recours à cette procédure le font parce qu'ils se trouvent déjà au Canada. Ils estiment avoir de bonnes raisons de ne pas rentrer dans leur pays d'origine, c'est-à-dire qu'ils craignent pour leur vie, et ces raisons sont fondées ou non. Ce qui les préoccupe principalement, c'est non pas de faire beaucoup d'argent, mais plutôt de ne pas être obligés de rentrer chez eux. C'est ce qu'ils veulent éviter à tout prix.

M. Witer: Puis-je conclure qu'à votre avis, il n'y a pas de demandes frauduleuses?

Mme Ptolemy: Il y a évidemment quelques demandes frauduleuses. Il y aura toujours des personnes qui, pour une raison ou pour une autre, veulent rester au Canada et ont recours à cette procédure pour prolonger leur séjour sur le territoire canadien. Cela est inévitable quelles que soient les méthodes adoptées. Toutefois, la vaste majorité des demandeurs estiment qu'ils ont de bonnes raisons de rester au Canada.

M. Witer: Je crois que la plupart des personnes présentes partagent votre avis à ce sujet.

Tout à l'heure, lorsque vous parliez du projet de loi C-55, vous avez dit je crois qu'il faudrait prendre des dispositions spéciales pour liquider l'arriéré, sans préciser en quoi consiste-

[*Texte*]

yet you did not specify what those provisions should be. I wonder if you might expand and perhaps give us an indication of what the Standing Conference recommends be done with that 15,000, 16,000 or 17,000 backlog we currently have.

Ms Ptolemy: It recommends that they be eligible to apply for landing under the normal criteria that are established for people who apply for landing under special programs. That is that they are put on Minister's permits; that they report back after a six-month period, or whatever it is. And if they can satisfy the immigration officer that they have made some attempt to establish themselves in Canada, that they can make it here, and if they do not have serious criminal records or other reasons that would precipitate their removal from Canada, they should be allowed.

• 1045

The one thing we can all agree on—there are many things—but one thing that is important to remember is that some of them are refugees, and some may not be, but they all have one problem in particular, and that is that they have been caught into a system that has not been able to deal with their refugee claim in an appropriate period of time. They have all been here for a long time. They have all suffered a great anxiety regarding their future. So it was on the basis of that kind of argumentation, plus the enormous expense of putting all these people through an oral redetermination.

The common factor is they have been here a long time. They have been through a procedure that has not worked very well, and therefore they should have access to a universal program.

Mr. Witer: Just one quick clarification, if I may. Rabbi Plaut recommended it. I know this term is inappropriate because we are not dealing with criminals, but he recommended basically an amnesty for all 15,000—for the entire backlog, period—in order to deal with this thing very swiftly, and in a humanitarian way. Would you concur with that recommendation?

Ms Ptolemy: We do not concur with the word amnesty at all, because amnesty implies forgiveness, and I do not think we are forgiving these people for anything.

Mr. Witer: Yes, exactly. It was for lack of an immediate term which would be more appropriate coming to mind I used that term, but I think my meaning is getting across to you and I would like to have your opinion on whether you concur with . . .

Ms Ptolemy: My sense of the special programs that are in place now to deal with landing under these provisions result in the vast majority of people meeting the criteria and being landed.

Mr. Witer: Thank you.

Ms Sadoway: I would like to add to that. We have had problems in the procedure in the past. Considering the situation of a number of people being affected and being in a

[*Traduction*]

raient ces mesures. Je me demande si vous pourriez nous en dire plus long et faire certaines suggestions quant aux 15,000, 16,000 ou 17,000 dossiers qui attendent actuellement d'être étudiés.

Mme Ptolemy: La conférence recommande que les intéressés soient admissibles à présenter une demande d'immigrant reçu, selon les critères normaux applicables aux personnes qui peuvent présenter de telles demandes dans le cadre de programmes spéciaux. C'est ce qui arrive dans le cas des permis du ministre. Le détenteur doit se présenter après six mois, ou une période quelconque. S'il peut convaincre l'agent d'immigration qu'il s'est efforcé de s'établir au Canada, qu'il est en mesure de s'adapter, que son casier judiciaire est vierge et que rien ne pourrait obliger le gouvernement à l'expulser du Canada, il devrait avoir le droit de rester.

Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que certaines de ces personnes sont des réfugiés et que d'autres ne le sont pas, mais elles partagent toutes le même problème, à savoir qu'elles se trouvent embourbées dans un système qui ne peut traiter leur demande dans un délai approprié. Elles sont toutes au Canada depuis fort longtemps et elles envisagent toutes l'avenir avec une certaine anxiété. Nous nous sommes donc inspirés de ces arguments et aussi du fait que la reprise de la procédure orale entraîne des dépenses énormes.

Ces personnes ont en commun qu'elles sont au pays depuis un bon moment et qu'elles ont eu recours à une procédure inefficace. Par conséquent, elles devraient avoir accès à un programme universel.

M. Witer: Le rabbin Plaut a recommandé une amnistie—et je reconnais que l'expression est inopportune étant donné qu'il ne s'agit pas de criminels—pour les 15,000 personnes, c'est-à-dire l'ensemble de l'arriéré, de façon à régler cette question rapidement et dans des conditions humanitaires. Êtes-vous d'accord avec cette recommandation?

Mme Ptolemy: Nous ne sommes pas du tout en faveur de l'utilisation du mot amnistie, car cette expression implique un pardon alors même qu'il n'y a rien à pardonner à ces personnes.

M. Witer: Exactement. J'ai utilisé le terme amnistie à défaut d'un autre plus approprié, mais je crois toutefois que vous avez compris ma question et j'aimerais avoir votre opinion sur . . .

Mme Ptolemy: Les programmes spéciaux en place pour traiter les cas des immigrants reçus aux termes des dispositions en question, permettent à la vaste majorité des demandeurs de répondre aux critères et d'obtenir le statut d'immigrant reçu.

M. Witer: Merci.

Mme Sadoway: J'aimerais ajouter quelques renseignements complémentaires. La question de la procédure a déjà entraîné des problèmes par le passé. Étant donné la situation d'un

[*Text*]

procedure for a long period of time, the only logical thing to do was to allow them to apply for landing within the general immigration criteria for landing. The specific example of that was the so-called Chilean amnesty. There were a number of Chileans who were permitted to apply for landing within Canada because of a recognition that the procedure of the Refugee Status Advisory Committee was grossly inadequate and was resulting in large numbers of refusals, which were then going on to appeal and were being accepted on appeal, sometimes at the federal court level or whatever, after three and four years or more.

It was recognized that because of the problems with the procedure . . . The Refugee Status Advisory Committee was not even reading the transcript; they were reading a summary, and staff were making a recommendation as to which cases were founded and which were not on the basis of whether the person had ever been detained, which, of course, is not the proper criteria. If the person had not been detained, they could fear persecution for many other reasons, and those cases were being turned down.

We are saying that up until now there has been inequity in the process—Singh establishes that as a fact—because those people have not had oral hearings. The only way to resolve the inequity is to allow for what we call a special adjustment program so that people can apply from within Canada for landing.

Mr. Heap: I am sorry I was unavoidably detained elsewhere for the first hour of the meeting, but I do have some questions. In the Rabbi Plaut report on pages 211 and 214, but especially on 212 and 213, there is a questionnaire. I do not want to go into detail on the questionnaire, but generally speaking, if this questionnaire were the basis of an interview, a basic data form, do you think it would be appropriate, or do you think there are elements in it which should be changed?

• 1050

Ms Ptolemy: I think this basic data form is asking for far more information than is necessary. I am sorry I did not bring my own copy, because I had the specific questions that were of concern to me circled. But some of them . . . relatives who are refugees outside of Canada, for instance, is something that to me has absolutely no bearing on the person's . . .

Mr. Heap: Would you be willing to send a letter to the chairman giving the detail on that?

Ms Ptolemy: Yes, I certainly will.

The Chairman: Send it to the clerk.

Mr. Heap: I am sorry, to the clerk.

Second, in processing the backlog according to recommendations within the existing legislation and using the new measures, or using special measures or special programs, I believe some of the special programs at least now leave a

[*Translation*]

certain nombre de personnes qui ont dû attendre longtemps le règlement de leur cas, la seule solution logique était de leur permettre de demander le statut d'immigrant reçu, selon les critères généraux appliqués à cette fin. Je pense particulièrement à ce qu'on a appelé l'amnistie chilienne. On a en effet permis à un certain nombre de ressortissants du Chili de demander le statut d'immigrant reçu au Canada, parce qu'on avait reconnu que les procédures du Comité consultatif du statut de réfugié étaient totalement inadéquates et qu'elles produisaient un grand nombre de refus, qui faisaient l'objet d'appels auxquels on donnait droit, parfois devant la Cour fédérale ou devant une instance quelconque, et ce, après trois ou quatre ans, ou même plus.

Les problèmes que présentait la procédure ont été reconnus. Le Comité consultatif du statut de réfugié ne lisait même pas les comptes rendus. Il se contentait de lire un résumé et le personnel recommandait l'acceptation ou le refus d'une demande, en se fondant sur le fait que l'intéressé avait été détenu ou non, ce qui bien entendu n'est pas un critère approprié. Si la personne n'avait pas été détenue, elle pouvait néanmoins craindre la persécution pour bien d'autres raisons, mais sa demande était néanmoins refusée.

C'est donc dire que jusqu'ici, le processus comporte une certaine injustice—l'affaire Singh en fait état—du fait que ces demandeurs n'avaient pu se faire entendre oralement. La seule façon de mettre fin à cette injustice, c'est de créer ce que nous appelons un programme de rajustement spécial permettant à ces personnes de demander le statut d'immigrant reçu une fois qu'elles sont au Canada.

M. Heap: Malheureusement, j'ai dû m'absenter pour des raisons indépendantes de ma volonté pendant la première heure de la séance, mais j'aimerais néanmoins poser des questions. Dans le rapport du rabbin Plaut, on trouve à l'appendice VIII, c'est-à-dire aux pages 274 à 277, un questionnaire. Je ne veux pas entrer dans les détails, mais, en général, si ce questionnaire constituait la base d'une entrevue, pensez-vous qu'il serait approprié, ou pensez-vous qu'il faudrait changer certains aspects?

Mme Ptolemy: Je pense que cette formule demande beaucoup plus de renseignements que nécessaire. Je suis désolée de ne pas avoir apporté ma propre copie, car j'ai encerclé des questions précises qui me préoccupaient. Par exemple, s'il y a des parents qui sont réfugiés en dehors du Canada, il me semble que cela n'a rien à voir avec . . .

M. Heap: Seriez-vous prête à envoyer les détails au président?

Mme Ptolemy: Oui, bien sûr.

Le président: Envoyez-les au greffier.

M. Heap: Je suis désolé, au greffier.

Deuxièmement, je crois savoir que pour régler le problème de l'arriéré conformément aux recommandations de la loi actuelle, ou conformément aux mesures ou programmes spéciaux, une personne peut rester dans une situation impré-

[*Texte*]

person in an indeterminate status. He or she is allowed to stay, but for an unstated length of time and with the possibility that it may be decided later that everything is okay back home, so now you go. I do not know about all of them, but is it your opinion that the programs as they exist now would be adequate? Or do you think that within the present legislation there would have to be change in the regulations?

Ms Goodman: I had made some comment previously about the critique of special programs and the great variety within them and discrimination. For example, Sri Lanka is probably the best example of discriminatory practices within the special program policy. What we generally support is the wider notion of a special program where an individual has the right to make application, as Kathleen Ptolemy said, to be issued a Minister's permit and be given the opportunity to work and then, shortly thereafter—it is normally a one-year period, some are six months—be assessed to see whether essentially they have the potential for successful establishment. When those programs are applied in their more liberal form, as they often are with respect to at least aspects of some programs, then most people are landed unless there are criminal or security problems, and that is the approach that we would take.

Mr. Heap: Another question, regarding the suitability or unsuitability of people who have served and been trained in the Immigration Commission to be the ones to encounter the refugee claimants at first or to deal with them in any way, can you offer any documentation? What I have in mind is that I heard reference over the weekend to an alleged practice that has developed apparently quite recently in which refugees, at least from a certain country, were at the border being asked questions such as: Have you been engaged in political or social activities, yes or no? Have you been engaged in a demonstration in which violence or vandalism occurred, yes or no? Have you been arrested for political reasons, yes or no? Now, if questions like that are being asked at the border, I for one would be very much concerned and I believe the Minister indicated the same thing. But is there any documentation available, either of such a questionnaire or of practices like that which indicate not that this officer or that officer may have unsuitable attitudes, but that this has been general within the commission?

Ms Ptolemy: This was news to us, Dan. They were referring to recent incidents at the Blackpool port of entry on the weekend. It is certainly something we need to look into. It is not our understanding that this is the universal practice of an immigration officer's examination of a person at a border.

Mr. Heap: I see. Thank you.

Can I ask one other question about special programs? At present, the family re-unification program for assisted relatives, or correctly I should say, the Assisted Relatives Program, is almost completely inoperative since May 1, 1982 when approved job offers were required of that class as of other independent immigrants. Therefore, a person claiming refugee status whose sole claim to a special consideration was relatives in Canada—for example, Guyanese—cannot in effect make any use of that program unless he happens to be a very

[*Traduction*]

cise. Cette personne peut rester, mais elle ne sait pas combien de temps, et il y a toujours la possibilité qu'une fois les choses réglées dans son pays, il lui faille partir. Je ne connais pas tous les programmes, mais pensez-vous que les programmes actuels soient suffisants? Pensez-vous au contraire qu'il faille changer les règlements actuels?

Mme Goodman: J'avais fait des commentaires sur les programmes spéciaux, leur diversité et leur discrimination. Le Sri Lanka est le meilleur exemple de la discrimination dans le cadre des programmes spéciaux. Comme l'a dit Kathleen Ptolemy, nous appuyons les programmes spéciaux où l'individu a fait sa demande, reçoit le permis du ministre, a l'occasion de travailler et est évalué par la suite—après un an ou même six mois—pour savoir s'il peut réussir à s'établir. Quand ces programmes sont appliqués d'une façon libérale, comme c'est le cas de certains aspects des programmes, on octroie à la plupart des gens le droit d'établissement, sauf s'ils sont des criminels ou s'ils posent des problèmes de sécurité. Nous appuyons cette approche.

M. Heap: Pensez-vous que les personnes qui sont formées par la Commission de l'immigration soient les personnes toutes désignées pour faire la première entrevue des réfugiés et avez-vous des documents à l'appui? En fin de semaine, j'ai entendu parler d'une nouvelle pratique selon laquelle on pose aux réfugiés, surtout d'un pays précis, des questions telles que: avez-vous participé à des activités politiques ou sociales? Avez-vous participé à une manifestation où il y avait de la violence ou du vandalisme? Avez-vous été arrêté pour des raisons politiques? Si on pose de telles questions à nos frontières, je m'inquiète beaucoup et je crois savoir que le ministre a dit la même chose. Avez-vous des documents, tels qu'un questionnaire, qui indiquent, non pas qu'un tel agent n'ait pas les bonnes attitudes, mais que de telles pratiques sont généralisées partout à la Commission?

Mme Ptolemy: C'est la première fois que nous en avons entendu parler, Dan. Ils faisaient référence à des incidents à Blackpool en fin de semaine. Il faut vraiment faire enquête. Nous ne croyons pas que ce soit la pratique habituelle.

M. Heap: Ah! bon. Merci.

J'aimerais poser une autre question sur les programmes spéciaux. Le programme de la réunion des familles n'a pas fonctionné depuis le 1er mai 1982, quand il fallait que cette catégorie d'immigrants ait des offres d'emplois approuvées, tout comme les immigrants indépendants. Par conséquent, une personne qui demande le statut de réfugié pour la seule raison qu'elle a de la parenté au Canada—prenons par exemple le cas d'un Guyanais—ne pourrait recourir à ce programme à moins d'être un analyste de programmes informatiques très spécialisé

[*Text*]

rare type of computer analyst or chemical post-Ph.D., of which there are not many in Guyana.

• 1055

Are you recommending that there be regulations to alter the present use of the concept of assisted relative in that connection?

Ms Sadoway: I would like to answer that. I should be very clear that, right now, there is no special program for Guyana. If there were a special program such as exists, for example, for Guatemala or El Salvador, then assisted relatives could supposedly come if they have family in Canada who could sign a sponsorship guarantee for them. I say "supposedly" because I have been working with that special program for Guatemala and I have had a great deal of difficulty with actually bringing people out of the country under that special program.

I would think, however, that for a country like Guyana, the very severe problems . . . A tenth of the Guyanese population—and it is a very small country; it had about a million people—have left the country because of the problems in the last 10 to 15 years. I would think our refugee situation from Guyana would have been greatly alleviated if we had the normal assisted relatives program, because many people who want to leave would have left through the assisted relatives program and there would be no danger that those people would become dependent on the state in Canada, because those people would have relatives sponsoring them.

Ms Goodman: I would just like to clarify between two different aspects of assisted relatives. I think Gerry was essentially referring to the fact that there has not been a special program instituted with respect to the country of Guyana. I think the other point to be made, and I think what Dan Heap was referring to, has to do with the general possibilities of assisted relative applications for anyone under the present Immigration Act. Since occupational demand was given a zero in May 1982, it has essentially meant that only individuals with arranged employment can come to Canada.

The concern many groups have had is that, because of this severe and undue restriction of assisted relatives in general, there has been pressure on individuals to turn to other alternative methods of coming to Canada, and that much of this issue of making applications through a refugee procedure would be avoided if in fact we had a proper assisted relatives program as do other countries such as the United States.

The Chairman: Thank you. We have another meeting to go to, but the chairman must ask a couple of questions that are on his mind. Each time I hear witnesses on this issue, the complexity of it, the puzzling nature of the best resolution, keeps me awake for longer and longer periods at night. The concept of a board dealing with two situations is the new concept today, and it has some appeal for the chairman on first

[*Translation*]

ou de détenir un doctorat en chimie très poussé, et il n'y en a pas beaucoup comme cela en Guyane.

Recommandez-vous que l'on adopte des règlements en vue de modifier l'application du concept des parents aidés?

Mme Sadoway: J'aimerais répondre à cette question. Je tiens tout d'abord à préciser qu'il n'existe à l'heure actuelle aucun programme spécial pour la Guyane. S'il existait un programme spécial, comme il y en a déjà pour le Guatemala ou le Salvador, par exemple, alors les parents aidés pourraient vraisemblablement venir s'ils avaient de la famille au Canada prête à signer une garantie de parrainage pour eux. Je dis «vraisemblablement» car j'ai été appelée à utiliser ce programme spécial pour le Guatemala et j'ai eu beaucoup de difficultés à faire sortir des gens de ce pays en vertu de ce programme.

Je pense cependant que pour un pays comme la Guyane, les très graves problèmes . . . Le dixième de la population de la Guyane—il s'agit d'un tout petit pays qui ne compte qu'environ un million d'habitants—a quitté le pays à cause des problèmes qui y existent depuis dix ou quinze ans. Je suis convaincue que le problème que nous connaissons à l'heure actuelle avec les réfugiés guyanais aurait été de beaucoup amoindri si nous avions eu pour eux un programme de parents aidés, car un grand nombre des Guyanais qui veulent quitter leur pays auraient pu le faire dans le cadre de ce genre de programme et nous ne risquerions plus de nous retrouver avec des Guyanais qui seraient à la charge de l'État, car toutes ces personnes auraient été parrainées par des parents déjà établis ici.

Mme Goodman: J'aimerais apporter un petit éclaircissement au sujet de la question des parents aidés. Il y a en fait deux aspects distincts. Gerry vient de dire que nous n'avons pas adopté un programme spécial visant particulièrement les Guyanais. L'autre chose qu'il convient de souligner, et je pense que c'est à cela que faisait allusion Dan Heap, concerne les possibilités générales pour toutes les demandes en matière de parents aidés telles qu'elles existent en vertu de la Loi sur l'immigration. Depuis mai 1982, lorsqu'on a donné un zéro à la demande par catégorie professionnelle, seules les personnes qui ont déjà trouvé un emploi peuvent venir au Canada.

Nombre de groupes sont d'avis qu'à cause de ce système par trop restrictif en ce qui concerne les parents aidés en général, les gens se sont tournés vers d'autres moyens pour venir au Canada et que le nombre de demandes de statut de réfugié baisserait si nous avions un programme adéquat de parents aidés comme c'est le cas d'autres pays, notamment les États-Unis.

Le président: Merci. Nous devons aller à une autre réunion, mais il y a un certain nombre de questions qui me préoccupent et que je dois absolument vous poser. Chaque fois que j'entends des témoins nous parler de cette question, de sa grande complexité, de la difficulté qu'il y a à trouver un solution appropriée, cela m'empêche de dormir, et je dois dire que je dors de moins en moins longtemps. Le nouveau concept

[*Texte*]

blush. Sitting in my head also is the concept that we have a million-plus or 2 million or 5 million visitors a year, and if they simply say they are afraid to go home, every one of them, then we have a problem on that side.

Mr. Heap: Your problem of increasing the levels is solved. You want 30 million people.

The Chairman: But just sitting here listening today—Rabbi Plaut does not deal with it and you have not dealt with it—nobody has dealt with the concept of an inquiry which precedes a hearing and which can subvert the need for a hearing.

• 1100

In other words, we talk about "manifestly unfounded", and there is talk about that. But there is "manifestly founded", which is a concept nobody is talking to us about. It seems to me some things are so clear so quickly in the first 24 hours that this is manifestly founded. It seems to me if you were to have a member of the board—this special body with this special training and special understanding—conduct an inquiry and maybe able to make one of three decisions right in the first 48 hours, the situation would be regularized. The second decision could be: into the process, into a hearing and a three-member . . . and all the rest of it. The third decision could be absolutely no basis either for humanitarian . . . or the refugee thing, and having that inquiry decision appealable somewhere.

We might have a method of stopping the abuse, accelerating in a very human way the positive side of it and having a good natural justice process for anything that has the least doubt attached to it. There has to be something wrong with that, because we have not heard it anywhere. It is just coming out of the chairman's head as he sits and tries to listen to all these things.

Ms Goodman: Mr. Chairman, the Concerned Delegation in its second-last brief did recommend precisely that kind of procedure. There are a number of concerns with it which deal with the issue of the control of the initial decision-maker. First of all, you have the issuing thing and the fact that every individual who wishes to claim refugee status in Canada should be entitled to an oral hearing. If there is a three-member body that will hear some of the cases, you may well have problems with denying anyone that full and equal right.

In addition, some concerns were expressed by various other organizations in discussions on the matter about this initial determination, because as you know, once a determination is made, it tends to affect the minds of the decision-makers, who will then have a claim before them. It would mean the refugee board that made decisions would feel none of these cases was so strong that there was not some doubt in the mind of a refugee officer, or indeed there was a great deal of doubt. So you would be transferring the decision-making process.

[*Traduction*]

est celui d'habiliter un conseil à s'occuper des deux situations, et je dois dire qu'à première vue ce concept me sourit. Mais il y a dans ma tête un autre facteur: nous accueillons chaque année 1 million, 2 millions ou peut-être 5 millions de visiteurs, et s'ils nous disent tous qu'ils ont tout simplement peur de rentrer chez eux, nous aurons un problème.

M. Heap: Le problème en ce qui concerne l'augmentation des niveaux sera réglé. Vous voulez 30 millions d'habitants.

Le président: Ni le rabbin Plaut ni vous-même n'avez fait état d'un concept qui m'intéresse: celui de prévoir des enquêtes avant les auditions, éliminant ainsi le besoin de recourir systématiquement aux auditions.

Autrement dit, on parle des demandes «manifestement non fondées», mais il y a également des demandes qui sont «manifestement fondées», et dont personne ne nous a parlé. Il me semble que dans certains cas la situation est si claire que 24 heures devraient suffire pour décider que la demande est manifestement fondée. Il me semble que si un membre du conseil—ce conseil spécial dont les membres auraient tous une formation spécialisée et une bonne compréhension de la situation—était chargé de mener une enquête et si l'on pouvait prendre l'une des trois décisions dans les 48 heures, la situation serait régularisée. La deuxième décision serait celle d'entreprendre tout le processus, soit l'audition, l'entrevue par un comité composé de trois personnes, et tout le reste. La troisième décision serait qu'en l'absence de raisons humanitaires . . . d'une véritable situation de réfugiés, l'intéressé pourrait faire appel de la décision ailleurs.

Ce serait peut-être là le moyen de mettre fin aux abus, d'accélérer l'aspect positif et humain de la chose et d'assurer une bonne justice naturelle pour tous les cas où il existe le moindre doute. Il doit y avoir une faille là-dedans quelque part, car personne ne nous a encore parlé de cette formule. C'est une idée qui m'est venue à l'esprit pendant que je vous écoutais.

Mme Goodman: Monsieur le président, dans son avant-dernier mémoire, la *Concerned Delegation* a justement recommandé l'adoption de ce genre de système. Intervient dans un grand nombre de situations la question du contrôle du décisionnaire initial. Premièrement, toute personne désireuse de revendiquer le statut de réfugié au Canada devrait avoir droit à une audition. S'il y a un comité de trois personnes qui va entendre certaines des demandes, mais seulement certaines, vous aurez des problèmes dès que vous refuserez ce droit à quelqu'un d'autre.

Par ailleurs, un certain nombre d'organismes se sont dits préoccupés par cette question de la décision initiale. Comme vous le savez, lorsqu'une première décision est rendue, celle-ci a tendance à influencer les décisionnaires qui seront chargés d'examiner la revendication. Cela reviendrait à dire que l'Office des réfugiés, qui aurait rendu les décisions, n'aurait dans aucun des cas été suffisamment convaincu pour pouvoir éliminer tous les doutes possibles dans l'esprit des agents

[*Text*]

Ideally, I think all of us who have dealt with refugee claims feel very strongly that there are some extreme cases that simply should not be in the procedure, and we would like very much to see in the most informal and expeditious way that those individuals be reintegrated and given the support they require. But we are concerned about how one does that without taking away some of the protection to other individuals who also need basic protection.

That is what has led to the problem. But we will be delighted to give you a copy of the other brief and have you take a look at those recommendations as well.

Ms Sadoway: We actually had that: "manifestly founded", going into the process; and "manifestly unfounded". That was in our model.

The Chairman: It seems to me there is an analogy in criminal law. There is a preliminary inquiry and a decision about whether to go to trial or not. The analogy is probably not perfect. If you had the three-member panel kind of board, so you had 12 people eligible to sit on a panel, and if each of those 12 had to do inquiries, you would have this kind of collegial thing operating at all times and you would not get the inquirer off in isolation from the basic kinds of concerns, so there should be a reasonable amount of consistency in decision-making.

Ms Goodman: Though you would have the problem that one of your fellow decision-makers might have already rejected, to some extent, a claim that you would then be asked to sit upon. In a sense you always have this conflict within a body: wishing to support decisions. I think it is a natural feeling of fellow decision makers. You expect to be supported in turn.

• 1105

The Chairman: But if the decision to send it to a panel was essentially on the principle of inadequate information—more time required to gather things, as sort of a basic reason for referral to a hearing is time for preparation—my mind says you would take most of that away. It is just an inability to make a decision and inquiry. That is the basic reason to go to a hearing. Is that a concept people have looked at?

Ms Sadoway: We have seen that; that was our idea in fact when we proposed that if it were a question of not enough information . . . However, I think in our further discussions what we came up with was that if you are going to have a hearing why not do the thing right the first time, even if it

[*Translation*]

chargés des réfugiés. Vous ne feriez en fait que transférer le processus de décision.

Je pense que nous tous qui avons eu à nous occuper de demandes de statut de réfugié sommes convaincus qu'il existe certains cas extrêmes qui ne devraient tout simplement pas être mis dans le système. Idéalement, il faudrait selon nous trouver un mécanisme rapide et simple pour faciliter la réinsertion de ces personnes et pour leur donner l'appui dont elles ont besoin. Le seul problème, c'est que nous ne savons pas comment y parvenir sans diminuer par la même occasion la protection offerte à d'autres, qui en ont eux aussi besoin.

C'est à cause de cela qu'il y a un problème. Nous serions cependant très heureuses de vous fournir un exemplaire de l'autre mémoire afin que vous puissiez examiner les recommandations qui y sont contenues.

Mme Sadoway: Nous employons justement les expressions «demandes manifestement fondées» et «demandes manifestement non fondées» dans notre mémoire, et nous préconisons le recours au processus établi pour les cas manifestement fondés. Voilà ce que prévoit notre modèle.

Le président: Il me semble qu'il y a une analogie dans le droit criminel. Il y a une enquête préliminaire à l'issue de laquelle on décide s'il y aura ou non procès. L'analogie n'est cependant pas probablement parfaite. Si vous aviez un comité composé de trois personnes, et s'il y avait 12 personnes pouvant y siéger, si chacune de ces 12 personnes devaient faire des enquêtes, ce système de décision collégiale fonctionnerait tout le temps et l'enquêteur ne se trouverait pas écarté. La prise de décision serait donc assez uniforme.

Mme Goodman: Le problème suivant pourrait cependant exister: vous pourriez très bien vous trouver dans une situation où vous seriez appelé à siéger à un comité chargé d'examiner une demande que l'un de vos collègues décisionnaires aurait déjà rejetée. Vous aurez toujours dans un certains sens ce genre de conflit au sein d'un groupe donné: on voudra appuyer les décisions. Je pense que c'est là une tendance naturelle entre collègues. Vous appuyez vos collègues et vous vous attendez à ce qu'ils vous appuient à leur tour.

Le président: Mais si le facteur le plus important dans la décision de renvoyer ou non le cas devant un comité était l'insuffisance des renseignements—s'il fallait par exemple prévoir des délais supplémentaires pour compiler des documents . . . étant donné que lorsqu'on opte pour une audition c'est surtout à cause de la préparation requise—ce que je me dis, c'est que le gros de ce problème serait éliminé. Il s'agit tout simplement d'une question d'incapacité de prendre une décision ou de mener une enquête. C'est pour cette raison que l'on opte pour une audition. A-t-on examiné ce concept?

Mme Sadoway: Nous y avons pensé. C'était d'ailleurs là notre idée lorsque nous avons dit que si ce n'était qu'une question de ne pas disposer de suffisamment de données . . . Je pense cependant que dans les discussions que nous avons eues par la suite nous avons dit que s'il faut prévoir une audition,

[*Texte*]

means there are some cases that perhaps could have been decided much more quickly? My experiences with refugees is that they need at least a month—this is people who are absolutely bona fide refugees and fit clearly in the definition—they would need at least a month to pull themselves together enough to be able to explain what has happened to them.

I normally have about three interviews with a person before I know what the story is. And that is in my office, brought in by their relatives, where they are encouraged to be as talkative as possible; I have to sometimes really push to get the information that I know is necessary for the refugee definition. If the person goes right into an inquiry, say within a week of arrival, no counsel is really going to be able to thoroughly prepare that person before that inquiry. They are going to be forced into the second step. It would seem to me a more logical solution is just to have that proper inquiry.

When we say collegial, I should say we have not always insisted on three; if there are two people, we think that is collegial. If one person disagrees then they go with the positive decision if one of the persons feels the person is a refugee. That would be the protection of benefit of the doubt, which is now in the guidelines for refugee determination.

However, it would seem to me you are not really going to save a lot of time by trying to have another first step of an inquiry where you weed out the really easy or the really obvious good claims or the really obvious non-founded claims. In fact, the really obvious non-founded claims can often be a big problem too, because some people do not say a word about what happened to them in the first . . . We have seen appeals where that has happened, where in the first refugee claim the person did not describe what had happened at all. Then after a lot of arguments and fights with counsel we finally were able to find out what the story was on a particular person who was a bona fide refugee.

I think we have considered it. I certainly appreciate your concern, because I know I have had a case come into my office where I say: Oh, if I can just tell them right now, this is so obvious; when they see this guy's wounds they are going to know this person is a refugee.

The Chairman: You see, if the board is dealing with two situations—the compassionate situation and the legal refugee situation—it seems to me a lot of things would end up in the hearing stage, because that is a basic decision. But if some kind of early inquiry could just determine the person should be landed, period, no need for any expensive process at all, this one should just be landed on either compassionate grounds or legal refugee grounds.

[*Traduction*]

pourquoi ne pas procéder de la bonne façon la première fois, même si cela signifie que certains cas auraient peut-être pu être réglés plus rapidement. Si je me fie à ma propre expérience, les réfugiés ont en règle générale besoin d'au moins un mois—je parle ici des réfugiés en bonne et due forme qui correspondent vraiment à la définition acceptée—pour pouvoir s'organiser et pour être en mesure d'expliquer ce qui leur est arrivé.

En règle générale, il me faut avoir trois entrevues avec une personne avant de vraiment connaître son histoire. Et je parle ici d'entrevues qui se déroulent dans mon bureau, en la présence de parents qui les encouragent à parler. Je dois parfois vraiment pousser pour obtenir les renseignements dont j'ai besoin pour pouvoir défendre leur demande. Si l'on optait pour un système où l'enquête viendrait une semaine seulement après l'arrivée du réfugié, l'avocat ne disposerait pas de suffisamment de temps pour préparer son client avant l'enquête. Et il faudrait alors passer à la deuxième étape. Il me semble qu'il serait plus logique de faire en sorte que l'enquête se déroule dans les meilleures conditions.

Lorsque je parle de décision collégiale, il faudrait préciser que nous n'avons pas toujours insisté pour que le comité soit composé de trois personnes. Nous parlons de décision collégiale, même s'il n'y a que deux personnes. Si une personne n'est pas d'accord, mais si l'autre est convaincue que le revendicateur est bel et bien un réfugié, alors nous optons pour la décision positive. Cela cadre avec le principe du bénéfice du doute, qui figure dans les lignes directrices applicables à la détermination du statut de réfugié.

Je demeure cependant convaincue que cela n'économisera pas beaucoup de temps de prévoir une autre première étape qui permettra, grâce à l'enquête, de faire le tri entre les demandes qui sont manifestement fondées et les demandes qui sont manifestement non fondées. D'ailleurs, les demandes manifestement non fondées peuvent souvent poser de graves problèmes, car il y a ceux qui ne disent mot de ce qui leur est arrivé au cours de la première . . . nous avons eu des appels où l'intéressé n'avait rien dit de ce qui lui était arrivé lors de la déposition de sa première demande de statut de réfugié. Plus tard, suite à maints arguments et bagarres avec les avocats, nous découvrions que l'intéressé était bel et bien un réfugié mais qu'il n'avait tout simplement pas raconté son histoire.

Nous avons donc examiné ce mécanisme. Je comprends vos préoccupations, car j'ai moi-même eu des cas de ce genre, où je me disais: Si seulement je pouvais leur dire tout tout de suite. Ce serait si clair. Lorsqu'ils verront les blessures de ce type, ils sauront tout de suite qu'il s'agit d'un réfugié.

Le président: Voyez-vous, si le comité s'occupe de deux situations—les situations où l'on invoque des raisons humanitaires et de commisération et la situation des réfugiés en bonne et due forme—il me semble qu'il y a un très grand nombre de cas qui aboutiraient à l'étape de l'audition, étant donné qu'il s'agit là d'une décision fondamentale. Mais s'il était possible, suite à une enquête préliminaire, d'accorder à une personne le statut d'immigrant reçu, un point c'est tout, sans devoir entamer tout un processus coûteux et compliqué . . . l'on pourrait tout simplement dire que telle ou telle personne s'est

[*Text*]

I guess we are overtime and I have to go to the legislative committee, but your chairman would appreciate any further thoughts if you would like.

• 1110

It really is a puzzle. You cannot have a million or two million visitors a year saying they are afraid to go home, and have some kind of process that breaks down. That is part of . . . well it is like, we have been penalizing legitimate refugees because our process broke down. And we cannot set in place something else that will penalize them another four or five years down the road, if we can avoid it. If we can think through the ways of avoiding that, it would serve the refugees well.

Ms Goodman: And that is one of the reasons for this special humanitarian and compassionate body that, if it were an appropriate body, individuals could go directly to it. Regarding your concern about the large number of visitors and their possibility of using the process, at present, any individual in Canada can make application to be considered on humanitarian and compassionate grounds. And the Supreme Court of Canada decision in Jimenez-Perez makes clear that they have a right to a consideration at least at a lower level.

So the opportunities are there now for consideration. The question is only to streamline things, so that we have a refugee procedure in which refugees are fairly dealt with, and opportunities exist where other individuals may go directly to other bodies; that there be special programs which properly deal with them; that the "assisted relative" category be improved. And, with all those changes, I think many of the concerns about a lengthy refugee determination process will be eliminated.

The Chairman: Thank you very much, on behalf of the committee. We appreciate your time and trouble, not only for the hearing today but for the time you have put into things like your weekend, and all the preparation that which must precede it. We see the tip of the iceberg at committee, but it is an iceberg worth viewing. And thank you very much.

Ms Ptolemy: Thank you.

The Chairman: The meeting is adjourned.

[*Translation*]

vue accorder le statut d'immigrant reçu pour des raisons humanitaires ou parce qu'il s'agit d'un réfugié aux termes de la loi.

Nous avons dépassé l'heure prévue et je dois me rendre à un autre comité législatif, mais si vous avez d'autres idées là-dessus je vous serais reconnaissant de nous les expliquer.

C'est un vrai casse-tête. Vous ne pouvez pas avoir un ou deux millions de visiteurs qui vous disent chaque année qu'ils ont peur de rentrer chez eux, et un système qui fait défaut. Cela fait partie de . . . nous pénalisons des réfugiés tout à fait légitimes parce que notre processus n'a pas bien fonctionné. Et il ne faudrait pas que nous mettions en place autre chose qui pénalisera ces mêmes personnes d'ici quatre ou cinq ans. Si nous pouvions trouver le moyen d'éviter cela, ce serait une très bonne chose pour les réfugiés.

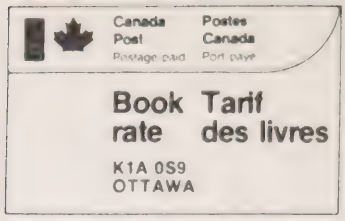
Mme Goodman: Et c'est là l'une des raisons pour lesquelles nous croyons qu'il serait bon de mettre en place un organisme spécial chargé de s'occuper des cas où il est question de raisons humanitaires et de commisération, et auxquelles les intéressés pourraient s'adresser directement. Quant à vos inquiétudes relativement au grand nombre de visiteurs que nous accueillons et à la possibilité qu'ils utilisent ce processus, à l'heure actuelle, n'importe qui au Canada peut demander le statut de réfugié en invoquant des raisons humanitaires et de commisération. Par ailleurs, la décision prise par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Jimenez Perez démontre clairement que les personnes dans son cas méritent qu'on examine leur dossier, au moins à un niveau inférieur.

Ces possibilités existent donc déjà pour eux. La question est vraiment celle de simplifier les choses, afin que les réfugiés jouissent d'un traitement juste et que des possibilités existent pour les autres catégories de requérants qui pourront s'adresser à d'autres organismes ou comités. Il faudrait qu'il y ait des programmes spéciaux conçus pour eux et il faudrait enfin que le système soit amélioré pour ce qui est de la catégorie «parents aidés». Si tous ces changements étaient apportés au système, je pense que cela éliminerait du même coup un grand nombre des problèmes qui existent dans le cadre du processus de détermination du statut de réfugié qui est à l'heure actuelle fort long.

Le président: Je vous remercie au nom de tous les membres du Comité. Nous vous sommes reconnaissants pour le temps que vous nous avez accordé et pour le mal que vous vous êtes donné, non pas uniquement ici aujourd'hui, mais pendant la fin de semaine que vous avez organisée et pendant tout le travail de préparation que vous avez dû faire. Nous nous voyons que la pointe de l'iceberg en comité, mais c'est un iceberg qui vaut la peine d'être vu. Merci encore.

Mme Ptolemy: Merci.

Le président: La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Standing Conference of Canadian Organizations for Refugees:

Kathleen Ptolemy, Secretary;

Nancy Goodman, Member;

Geraldine Sadoway, Member.

Du Comité permanent des organismes canadiens au service des réfugiés:

Kathleen Ptolemy, secrétaire;

Nancy Goodman, membre;

Geraldine Sadoway, membre.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 43

Tuesday, October 8, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 43

Le mardi 8 octobre 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Document entitled, "Refugee determination in Canada" (Plaut Report)

CONCERNANT:

Document intitulé, «Reconnaissance au Canada du statut de réfugié» (rapport Plaut)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

25623—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Fernand Jourdenais

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Terry Clifford
Sheila Copps
Vincent Dantzer
Léo Duguay
Charles Hamelin
Jean-Guy Hudon
Carole Jacques
Rod Murphy
Lorne Nystrom
John Oostrom
Peter Peterson
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Fernand Jourdenais

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Jean-Pierre Blackburn
Pauline Browes
Roger Clinch
Jim Edwards
Dan Heap
Jean Lapierre
Paul McCrossan
Bob Pennock
Lucie Pépin
Allan Pietz
André Plourde
Joe Price
Jack Shields
Ray Skelly
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee



Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, OCTOBER 8, 1985
(54)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 9:08 o'clock a.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Jim Hawkes, Fernand Jourdenais, John Oostrom, Peter Peterson and Andrew Witer.

Alternates present: Roger Clinch, Dan Heap, Lucie Pépin and Joe Price.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers.

Witnesses: *From the Toronto Refugee Affairs Council*: Nancy Pocock, Chairperson; Stephanie Thomas, Lawyer; Mark Persaud, Member. *From the Inter-Church Committee for Refugees*: George Cram, Member; Helga Kutz-Harder, Member; Arie G. Van Eek, Member.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated June 18, 1985 relating to the document entitled "Refugee determination in Canada".

Nancy Pocock, Stephanie Thomas and Mark Persaud made a statement and answered questions.

The Chairman announced the resignation of Vince Dantzer as Vice-Chairman and presided over the election of a new Vice-Chairman.

On motion of Andrew Witer, seconded by Lucie Pépin, it was agreed,—That Fernand Jourdenais be elected Vice-Chairman of this Committee.

Dan Heap moved,—That the meeting scheduled for Wednesday, October 9, 1985 at 7:00 o'clock p.m. with Meyer Brownstone be changed to a meeting with Joe Stern, Chairman of the Refugee Status Advisory Committee and Raphaël Girard, Director, Refugee Affairs, Immigration, Department of Employment and Immigration.

After debate, the question being put on the motion, it was agreed to.

Andrew Witer moved,—That Committee adopt the following schedule of *in camera* meetings to consider the Committee's Report to the House on the document, "Refugee Determination in Canada":

1) Wednesday, October 16, 1985 at 6:00 p.m.

2) Monday, October 21, 1985 at 6:00 p.m.

3) Wednesday, October 23, 1985 at 6:00 p.m.; and

4) Friday, October 25, 1985 at 9:00 a.m.

After debate, the question being put on the motion, it was agreed to.

On motion of Warren Allmand, it was agreed,—That the Chairman be authorized to pay the expenses for a tray of

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 8 OCTOBRE 1985
(54)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit, ce jour à 9 h 08, sous la présidence de Jim Hawkes, (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Jim Hawkes, Fernand Jourdenais, John Oostrom, Peter Peterson, Andrew Witer.

Substituts présents: Roger Clinch, Dan Heap, Lucie Pépin, Joe Price.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, Margaret Young, attachés de recherche.

Témoins: *Du «Toronto Refugee Affairs Council»*: Nancy Pocock, présidente; Stephanie Thomas, avocate; Mark Persaud, membre. *Du Comité Inter-Églises pour les Réfugiés*: George Cram, membre; Helga Kutz-Harder, membre; Arie G. Van Eek, membre.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du 18 juin 1985 relatif au document intitulé «Reconnaissance au Canada du statut de réfugié».

Nancy Pocock, Stephanie Thomas et Mark Persaud font une déclaration et répondent aux questions.

Le président annonce que Vince Dantzer abandonne la vice-présidence, et il préside l'élection d'un nouveau vice-président.

Sur motion d'Andrew Witer, appuyé par Lucie Pépin, *il est convenu*,—Que Fernand Jourdenais assume la vice-présidence du Comité.

Dan Heap propose,—Que lors de la réunion prévue pour le mercredi 9 octobre 1985, à 19 heures, à laquelle Meyer Brownstone devait comparaître, on accueille plutôt Joe Stern, président du Comité consultatif du statut de réfugié, et Raphaël Girard, directeur, Affaires des réfugiés, Immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Après débat, la motion est mise aux voix et adoptée.

Andrew Witer propose,—Que le Comité adopte l'horaire suivant des réunions qui se tiendront à huis clos pour qu'on y étudie le rapport du Comité à la Chambre consacré au document intitulé «Reconnaissance au Canada du statut de réfugié»:

1) Le mercredi 16 octobre 1985, à 18 heures.

2) Le lundi 21 octobre 1985, à 18 heures.

3) Le mercredi 23 octobre 1985, à 18 heures; et

4) le vendredi 25 octobre 1985, à 9 heures.

Après débat, la motion est mise aux voix et adoptée.

Sur motion de Warren Allmand, *il est convenu*,—Que le président soit autorisé à rembourser le coût d'un plateau de

sandwiches which was provided at the meeting of Tuesday, October 1, 1985 as a courtesy to W. Gunther Plaut, in accordance with the hospitality policy of the House of Commons.

George Cram, Helga Kutz-Harder and Arie G. Van Eek made a statement and answered questions.

At 11:04 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

sandwiches commandé à l'occasion de la réunion du mardi 1er octobre 1985, en guise de courtoisie à l'endroit de W. Gunther Plaut, conformément à la politique de la Chambre des communes en matière d'hospitalité.

George Cram, Helga Kutz-Harder et Arie G. Van Eek font une déclaration et répondent aux questions.

A 11 h 04, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Tuesday, October 8, 1985

• 0907

The Chairman: It is your chairman's pleasure to call together the 54th meeting of our Labour, Employment and Immigration Standing Committee. The subject-matter of the day is the report entitled *Refugee Determination in Canada* by Rabbi Gunther Plaut. We will be hearing two sets of witnesses this morning. First will be the Toronto Refugee Affairs Council, and second will be the Inter-Church Committee for Refugees. I welcome our witnesses.

Probably at some time in this hour we will have to interrupt the testimony for a few moments to conduct some business. However, formally to pass motions in the committee we need a quorum of eight people; we now have five, which is sufficient to begin the process of hearing witnesses.

We ask you not to be disconcerted by members who come in, stay a while, and then leave. The members generally have multiple responsibilities in the same period of time and not all members can stay for the complete hearing. Most members of this committee, for instance, go immediately from here to an 11 o'clock meeting on Bill C-55, which deals with the Immigration Appeal Board. So just for their responsibilities related to Immigration, there are four hours solid of meetings today, plus other responsibilities. So that accounts, I think, for some of the coming and going.

I would welcome Nancy Pocock, Chairperson, Toronto Refugee Affairs Council, Stephanie Thomas, the lawyer for the council, and Mark Persaud, a council member. I understand, Miss Pocock, that you have an opening statement which we will be pleased to hear. Part of our pattern is that, if there is something in the statement which is a little unclear to a member, I might just interrupt for a moment to see if we can get clarification, if that will be all right.

Ms Nancy Pocock (Chairperson, Toronto Refugee Affairs Council): Certainly.

The Chairman: Thank you. I invite you to make your opening statement.

Ms Pocock: Thank you, Mr. Chairman. The Toronto Refugee Affairs Council is made up of the various organizations in Toronto who are working with refugees. We have about 20 members, and about 10 observers who are not working directly with refugees as we are. So we meet once a month and discuss the various problems we have.

• 0910

We have written a brief, of which I have given you a copy, on the Plaut report, and I will introduce it. You said that you wanted us to speak mostly on the models. Stephanie Thomas is going to give the overall view and then Mark and I are going to follow up with more details of the determination process.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mardi 8 octobre 1985

Le président: J'ai l'honneur d'ouvrir la 54e séance du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. Le sujet à l'ordre du jour est le rapport intitulé *Reconnaissance au Canada du statut de réfugiés* du rabbin Gunther Plaut. Il y a deux groupes de témoins prévus ce matin. Le premier est le *Toronto Refugee Affairs Council*, et le deuxième le comité inter-église pour les réfugiés. Bienvenue.

Au cours de l'heure qui suivra, il nous faudra probablement interrompre les témoignages pour régler quelques questions de routine. Il nous faut pour cela un quorum de huit personnes. Nous en avons cinq actuellement, ce qui est suffisant pour commencer l'audition des témoins.

Nous vous demandons de ne pas vous préoccuper du va-et-vient des députés. De façon générale, les députés s'acquittent de multiples responsabilités simultanées et certains d'entre eux ne peuvent pas rester toute la durée de la réunion. Par exemple, la plupart des membres de ce Comité sont conviés à 11 heures à une autre réunion pour l'étude du projet de loi C-55, qui traite de la Commission d'appel de l'immigration. Donc, seulement pour ce qui est de l'immigration, il y a quatre heures de travaux aujourd'hui. C'est en partie ce qui explique le mouvement constant.

J'ai le plaisir d'accueillir Nancy Pocock, présidente du Toronto Refugee Affairs Council, Stephanie Thomas, avocate du conseil, et Mark Persaud, membre du conseil. Je pense, Mme Pocock, que vous avez une déclaration d'ouverture. Nous allons vous écouter. La façon de procéder au Comité veut que si quelqu'un désire obtenir une précision à un moment donné il peut vous interrompre, si vous n'y voyez pas d'inconvénients, évidemment.

Mme Nancy Pocock (présidente, *Toronto Refugee Affairs Council):* Je vous en prie.

Le président: Merci. Vous avez la parole.

Mme Pocock: Merci, monsieur le président. Le *Toronto Refugee Affairs Council* est composé de divers organismes de la région de Toronto qui oeuvre auprès des réfugiés. Nous comptons quelques 20 membres en plus de 10 observateurs qui ne sont pas aussi près des réfugiés que nous le sommes nous-mêmes. Nous nous rencontrons une fois par mois pour discuter de problèmes communs.

Nous avons rédigé un mémoire, dont vous avez déjà reçu un exemplaire, sur le rapport Plaut. Vous nous avez demandé d'examiner surtout les modèles proposés, c'est ce que nous avons fait. Stephanie Thomas vous présentera le mémoire de façon générale, puis Mark et moi-même suivront avec quelques détails sur le processus de reconnaissance lui-même.

[*Text*]

So I will get Stephanie to carry on.

Ms Stephanie Thomas (Lawyer, Toronto Refugee Affairs Council): Thank you very much, Nancy.

Good morning. I think that in presenting our views on the actual model and discussing the particular model suggested by Rabbi Plaut we found it useful—in fact, we find it essential—really to look closely at the principles we feel must be embodied within the process in order to decide which model will best be able to actuate those principles. I realize that time is short, but I would like to go through them quickly because I believe it will give a better sense of what we are working towards in the model and what the members of TRAC would certainly hope to see.

The first item I think I would like to deal with is the role of the commission. We feel that in the past, perhaps because of the wording of the 1976 bill, there has been a very unfortunate tendency to mix what should be immigration control matters with refugee determination matters. We feel that the role of the CEIC should be very limited in terms of our conceptualization of the models. Immigration control should not permeate the atmosphere of the hearing at any level in the models and, given the non-adversarial nature of the hearing, which is how we propose the hearing should be structured, we believe the presence of CEIC officials should not routinely be required at any stage thoughout the hearing procedure. Basically I think our proposal would be that CEIC should appear only with leave of the refugee board to introduce evidence regarding a particular case regarding criminal or national security matters.

We also have some difficulty with the proposal of limited cross-examination that Rabbi Plaut has spoken of in his report. We feel basically that the hearing should be non-adversarial in nature, both at the first level and at the appeal. This is very important because the claimants are generally unrepresented and unfamiliar with the legal system in Canada.

I think it is clear that the adversarial system is certainly not the only method of decision-making and, given the limited ability of claimants to corroborate their stories and the psychological stress under which they labour at this point, we feel that the adversarial system would be neither a humane system nor in the long run conducive to high-quality decision-making. For that reason, we basically feel that the role of CEIC should not include cross-examination of the claimants. We feel that it is really critical that a well-developed body of expert decision-makers be established.

We have some problem with the role of the Immigration Appeal Board in the past. I think it has been very widely criticized, certainly by the bar and many other people who are active in the refugee field, in terms of the quality of decision-making on refugee redetermination matters in the past. For that reason, we would support Rabbi Plaut's proposal that a refugee board with exclusive jurisdiction for refugee matters be created. We do not feel that it is appropriate that this decision-making power reside in the IAB.

[*Translation*]

Donc, avec votre permission, je vais céder la parole à Stephanie pour l'instant.

Mme Stephanie Thomas (avocate, *Toronto Refugee Affairs Council):* Merci beaucoup, Nancy.

Afin de vous présenter nos vues sur chaque modèle et de discuter chaque modèle proposé par le rabbin Plaut, nous avons jugé bon, même essentiel, d'examiner de près les principes de base qui selon nous doivent être incorporés dans le processus afin de nous aider à déterminer quel modèle exactement est plus conforme à ces principes. Je sais que le Comité n'a pas beaucoup de temps, mais j'aimerais les rappeler rapidement puisqu'ils expliquent notre choix du modèle et répondent à nos aspirations profondes.

D'abord, en ce qui concerne le rôle passé de la Commission, nous déplorons la tendance qu'on a eue, peut-être à cause du libellé du projet de loi de 1976, à confondre les questions de contrôle de l'immigration avec les questions de reconnaissance des réfugiés. De la façon dont nous voyons les nouveaux modèles, le rôle de la CEIC devrait être très limité à cet égard. Les questions de contrôle de l'immigration ne devraient empoisonner l'atmosphère des auditions à aucun niveau quel que soit le modèle. Comme les auditions ne sont pas matière à controverses, nous n'estimons pas la présence des fonctionnaires de la CEIC requise. Ceux-ci ne devraient être appelés à comparaître qu'avec la permission de l'Office des réfugiés pour présenter la preuve touchant des actes criminels ou des risques pour la sécurité nationale.

Nous voyons quelque peu d'un mauvais oeil la proposition du rabbin Plaut touchant la possibilité d'un contre-interrogatoire limité. Nous estimons que les auditions ne devraient pas se dérouler selon le système des adversaires, que ce soit en première instance ou à l'étape de l'appel. C'est particulièrement important du fait que les revendicateurs ne sont généralement pas représentés par qui que ce soit et connaissent mal le système juridique canadien.

Il est clair que le système des adversaires n'est pas la seule façon de procéder pour arriver à une décision. Compte tenu de la difficulté, pour les revendicateurs, de faire confirmer leur version des faits et de la tension psychologique qu'ils doivent éprouver dans ces circonstances, nous pensons que le système des adversaires n'est ni humain ni propice à longue échéance à un bon processus de décision. Aussi, nous disons que le rôle de la CEIC ne devrait pas inclure le contre-interrogatoire des revendicateurs. Il est absolument essentiel qu'un groupe de preneurs de décisions expert se constitue.

Nous avons également à redire au sujet du rôle de la Commission d'appel de l'immigration. Elle a été dans le passé la cible de nombreuses critiques, en particulier des membres du barreau et d'un certain nombre de personnes actives dans le domaine des réfugiés, relativement à la qualité des décisions qu'elle a pu rendre dans le cas de réfugiés. C'est la raison pour laquelle nous sommes d'accord avec la proposition du rabbin Plaut touchant la création d'un office des réfugiés qui aurait compétence exclusive en la matière. Nous ne pensons pas que

[*Texte*]

One of the points that really gave us pause in Rabbi Plaut's models concerns the Minister's right of appeal. This, we feel, is absolutely critical to the whole concept under the new system of an independent and knowledgeable and specialized board. The appeal right is basically present to safeguard the rights of refugees and is not a method of second-guessing the decision of the board. We feel that an unrestricted ministerial appeal would effectively shift the whole locus of decision-making from the board, where there is a non-adversarial setting and where an assessment of credibility can be made, to an adversarial setting at a higher level, particularly the Federal Court.

• 0915

We are certainly in agreement with Rabbi Plaut that the procedure must be made more expeditious. We feel that is always in the interests of genuine refugees. We would stress as well that we feel it is basically the only effective method to prevent abuse. If there is no financial incentive in making a claim because of the expeditiousness of the procedure, given Canada's geographic location and the fact that we do not expect massive movements across our borders, we feel this is the most logical and effective method of preventing any abuse in the future.

We are totally in agreement with Rabbi Plaut that the in-status and out-of-status distinction should be abolished. It really serves no logical purpose and has resulted in a massive waste of money and man-hours.

We feel, as does Rabbi Plaut, that physical presence in the country should be sufficient to generate access to the system. However, we do have problems with the time limitation Rabbi Plaut has suggested. I believe it was a six-month limitation for access to the determination procedure.

We feel basically that the time limitation is unwise because many refugee claimants are totally unaware of the system in Canada. Those without funds and family require time to orient themselves and become familiar with the country and with the procedure in place here, and an arbitrary time limitation is an unreasonable restriction on access. We would add to that, however, that if any time limitation were to be imposed, there certainly must be an ability in the board to grant relief in specific cases where refugees are able to present a reasonable explanation for delay beyond the time period in initiating their claim. We feel in this respect as well, with regard to access, that refugee claimants who make their claim known to commission officials should have an automatic right to be informed of the process and to have their claim forwarded immediately to the refugee board.

We have real difficulty with the concept of manifestly unfounded claims or the other terminology employed by Rabbi Plaut. Basically, we feel that, whatever terminology is

[*Traduction*]

le pouvoir décisionnel devrait appartenir à la Commission d'appel de l'immigration.

Un des points qui nous cause quelques difficultés dans les modèles proposés par le rabbin Plaut est la possibilité pour le Ministre d'interjeter appel. C'est pour nous un point qui est très important si le nouveau système doit faire appel à un office indépendant, compétent et spécialisé. Le droit d'appel doit essentiellement protéger les droits des réfugiés, et non pas constituer une nouvelle interprétation des décisions de l'Office. Le droit non limité du Ministre d'interjeter appel enlèverait à toute fin pratique le pouvoir de décision à l'Office, qui fonctionnant d'une façon objective permettrait de déterminer la crédibilité du réfugié, à plus haut niveau, plus précisément au niveau de la Cour fédérale.

Par ailleurs, nous sommes tout à fait d'accord avec le Rabbin Plaut sur le fait que le processus doit être accéléré. Nous pensons que ce ne peut être dans l'intérêt des réfugiés de bonne foi. Pour nous, c'est même le seul moyen de prévenir les abus. Si le processus est rapide, il n'y a pas d'avantages financiers à présenter une demande inutile. À cause de la situation géographique du Canada, de l'improbabilité d'une arrivée massive de réfugiés d'outre frontière, nous pensons que c'est sûrement le moyen le plus logique et le plus efficace de prévenir les abus à l'avenir.

Par ailleurs, nous appuyons les propositions du Rabbin Plaut touchant l'abolition de la distinction qui est faite pour les réfugiés à qui on accorde le droit de présenter une revendication au pays. C'est une distinction qui n'a pas de fondement logique et qui a entraîné une perte considérable de temps et d'argent.

Comme le Rabbin Plaut, nous pensons que la présence physique au pays devrait être suffisante pour permettre l'accès au système. Nous émettons cependant quelques réserves pour ce qui est de la limite de temps prévue par le Rabbin Plaut. Je pense que le délai pour l'accès au processus de reconnaissance est de six mois.

C'est une limite de temps qui n'est pas justifiée parce que beaucoup de revendicateurs ne connaissent pas le système canadien. Ceux qui n'ont pas d'argent, pas de famille ici ont besoin d'un certain temps pour s'orienter, pour mieux connaître le pays et le système en vigueur. Une limite de temps arbitraire n'est pas raisonnable dans les circonstances. Si, malgré nos objections, une limite de temps était établie, il devrait y avoir des exceptions de prévues dans certains cas lorsque les réfugiés peuvent fournir une explication raisonnable pour le retard qu'ils ont apporté à soumettre leurs revendications. Toujours en ce qui concerne l'accès au système, les plaignants qui alertent les fonctionnaires de la Commission à leurs revendications devraient d'office avoir le droit d'être informés sur le déroulement du processus et de voir leurs revendications envoyées tout de suite à l'Office des réfugiés.

Par ailleurs, nous avons du mal à accepter la notion des demandes visiblement sans fondement dont parle le Rabbin Plaut. Quelle que soit l'expression utilisée, nous pensons que la

[*Text*]

employed, the Singh decision will preclude any type of prescreening process which would limit access.

One of the matters that has concerned our members greatly is the actual structure, particularly of the first level of oral hearing. Obviously, following the Singh decision, I think there can be no question but that it must be an oral hearing. However, the question of the composition of the board at that time has certainly been a matter of some debate, not only within our organization but everywhere.

We have consistently been stressing the need for collegiality. If what we are aiming at is a system where we hope to get the highest quality of decision-making at the first level, thus obviating the need for further appeals, we really feel it is essential to have collegiality at this point. It not only gives the members the opportunity to share the expertise which they are developing—and by the way, I should mention we certainly support Rabbi Plaut's suggestion for the documentation and research function for which the board should be funded; we feel it is essential for the board members to have that type of background information—but it gives the board members an opportunity to discuss the case between themselves and to pool their expertise, knowledge and insight. It also guards against any possibility of erroneous decision-making at the first level. Therefore, we feel it is really critically important that there be collegiality at the first level, and we would be proposing a three-person board at the first oral hearing.

• 0920

About the appeal, as I said earlier, we have very great reservations about the previous performance of the Immigration Appeal Board. In our opinion, far preferable would be to have a separate appeals division at the new Refugee Board, which we would envisage as being totally separate from the existing IAB.

UNHCR participation of course has been useful in the past, and we would propose that there be a clear right for the UNHCR to participate at any stage in the process before the Refugee Board in the new procedure.

One of the other matters which concern us under the new procedure is adherence to the principles of natural justice. Of particular concern to us in this respect are two primary matters, aside from the normal constituents of the principles of natural justice. One concerns the interpreting service. There have been many, many complaints about the quality of the interpreting service in the past. Quite frankly, we have yet to see improvements in the quality of the interpreting service. It is essential for the claimant to be able to provide in an adequately interpreted manner the entire history of his persecution.

The service up to this point has been provided through the CEIC, and we question, given the fact that we would hope to see a separate Refugee Board, whether the CEIC should continue to provide that service. We think it might be more logical, particularly given what we suppose will be the physical separation of the CEIC office from the Refugee Board office, if interpreters were contract employees of the board itself or if

[*Translation*]

décision Singh empêchera quelque étape préliminaire que ce soit qui aura pour effet de limiter l'accès au système.

Une question qui intéresse particulièrement nos membres est la question structurelle, particulièrement au premier niveau, c'est-à-dire au niveau de l'audition orale. À la suite de la décision Singh, il ne fait aucun doute qu'il doit y avoir une audition orale. Cependant, la question de la composition du comité d'examens a fait l'objet de beaucoup de discussions, et non pas seulement à l'intérieur de notre organisme.

Nous continuons d'insister sur la nécessité d'un partage du pouvoir de décision entre collègues. Si le système doit produire des meilleures décisions possibles en première instance, s'il doit y avoir moins d'appels, il faut que les décisions soient prises entre collègues. Il faut que les membres de l'Office aient l'occasion de partager leurs connaissances au fur et à mesure qu'ils les acquièrent. Soit dit en passant, nous sommes d'accord avec la suggestion du Rabbin Plaut qui veut que l'Office reçoive des fonds pour assumer des fonctions de documentation et de recherche. Les membres de l'Office doivent pouvoir compter sur une certaine documentation de base. Il faut également qu'ils puissent discuter entre eux des causes et regrouper leurs compétences. C'est une façon d'éviter les mauvaises décisions en première instance. Nous considérons donc comme extrêmement important que la première étape des décisions soit prise par des experts du même domaine, et nous proposons pour cette première étape, c'est-à-dire pour la première audition orale, un comité de trois personnes.

En ce qui concerne les appels, comme nous l'avons déjà indiqué, nous avons de graves réserves au sujet des activités de la Commission d'appel de l'immigration jusqu'ici. Nous préférions de loin que le nouvel office des réfugiés soit doté d'une division séparée des appels, qui n'ait absolument rien à voir avec la Commission d'appel de l'immigration existante.

La participation du HCR a été utile jusqu'ici. Aussi, nous proposerions que le HCR ait clairement le droit de continuer d'intervenir à quelque étape que ce soit du processus qui se déroulera devant le nouvel office des réfugiés.

Il y a encore un point qui nous préoccupe dans le nouveau processus. C'est le respect des principes de justice naturelle. À ce sujet, en plus des considérations normales qui entourent la justice naturelle, nous voulons souligner deux points bien particuliers. Le premier a trait au service d'interprétation. La qualité du service d'interprétation a été l'objet de nombreuses critiques par le passé. Malgré tout, nous attendons toujours des améliorations. Les revendicateurs doivent absolument pouvoir compter sur une bonne interprétation de leur description de la persécution dont ils ont été victimes.

Jusqu'ici, ce service a été assuré par la CEIC. Comme il y aura maintenant un nouvel office des réfugiés, nous nous demandons si c'est la CEIC qui devrait continuer de fournir ce service. Il serait bien plus logique, compte tenu du fait qu'il y aura sûrement une séparation physique entre les bureaux de la CCIE et ceux de l'Office des réfugiés, que les interprètes

[*Texte*]

some examination were given to providing the interpreting service through another existing organ of government at this time.

Another matter which greatly concerns us is right to counsel. Right to counsel is really an empty phrase unless the claimant has a true ability to retain counsel. At this time that ability varies widely, depending on where the claimant is situated across Canada, due to the provisions of the provincial legal aid schemes. Generally it is very difficult for claimants to retain counsel, and the vast majority of claimants do not have sufficient funds to retain members of the private bar to present their cases. We feel it is essential, if this right is to be exercised, that there be immediate negotiations between the federal government and the provinces about the legal aid schemes in place in the various provinces, so that this right to counsel may become a reality.

I can speak best about the Ontario system, because I am from Ontario. While it is discretionary for claimants to get a legal aid certificate for their examination under oath and the other matters concerning the refugee claim, in fact very few are granted and the legal clinic system is totally unable to cope with the volume. I think that will continue in the future, and it is a cause of grave concern to us. We feel there are many genuine refugees who have gone through the procedure as it stands now and who have been refused simply because they were not able to retain counsel and did not understand how they had to present their evidence and what material was relevant to their claim.

About the final appeal level after the Refugee Board hearings, this has also been a matter for some debate and discussion. In our brief I think you will notice we have suggested an appeal with leave to the Federal Court. We feel it is appropriate to maintain a judicial review of the entire procedure, and the Federal Court of course is the logical body to continue to carry that out.

However, we have had extensive discussions with other NGOs across the country, and it appears that we are also open to the possibility of a straight section 28 review. That would be the normal section 28 review. What appears in our brief is a suggestion for a leave to appeal procedure. However, if the leave to appeal procedure were adopted, we feel it is very, very important that there be oral argument on that expeditious leave to appeal application because of the seriousness of the consequences to the claimant. However, we would not be averse to a straight section 28 review, where the court, in essence, would have the same power it has now and would not have the ability to substitute its decision for that of the previous appeal section of the Refugee Board.

• 0925

I think what I should do now is turn to my colleagues and then perhaps we will have time for questions.

Ms Nancy Pocock: I want to speak about the role of the refugee officers proposed by Rabbi Plaut. This causes us grave

[*Traduction*]

soient embauchés à contrat par l'office lui-même ou soient fournis par un autre organisme du gouvernement.

La question du droit de se faire accompagner par un conseiller nous préoccupe également. C'est un droit qui ne veut pas dire grand-chose si le revendicateur n'a pas les moyens de se doter d'un conseiller. Actuellement, compte tenu des dispositions des divers régimes provinciaux d'aide juridique, la situation varie beaucoup selon la région du Canada où l'on se trouve. De façon générale, il est très difficile pour les revendicateurs de se doter de conseillers. La très grande majorité d'entre eux n'ont pas les moyens financiers de se payer un avocat privé pour s'occuper de leur cause. Pour que ce droit puisse être exercé, nous considérons qu'il est essentiel que des négociations immédiates soient entreprises par le gouvernement fédéral et les provinces au sujet des régimes provinciaux d'aide juridique. C'est la seule façon de faire pour que le droit d'être représenté par un conseiller devienne une réalité.

Je suis mieux placé pour parler du régime ontarien puisque je viens de l'Ontario. Même si en théorie les revendicateurs ont droit d'obtenir un certificat d'aide juridique pour leur examen sous serment et d'autres étapes du processus de reconnaissance des réfugiés, très peu y parviennent, étant donné que le régime d'aide juridique est déjà surchargé. C'est une situation qui ne risque pas de s'améliorer avec le temps et qui nous cause beaucoup de soucis. Nous pensons que de nombreux réfugiés de bonne foi ont pu être refusés au terme du processus simplement parce qu'ils n'avaient pas pu se faire représenter par un conseiller et qu'ils ne savaient pas comment présenter leur cause ou faire valoir les arguments pertinents.

La question du dernier appel après les auditions de l'Office des réfugiés fait également l'objet de nombreux débats. Dans notre mémoire, nous parlons de la possibilité de faire appel auprès de la Cour fédérale. Tout le processus doit pouvoir être revu par un tribunal, et la Cour fédérale est le tribunal logique.

Cependant, après en avoir discuté longuement avec les autres organismes non gouvernementaux au pays, nous pensons que la possibilité de faire appel en vertu de l'article 28 doit être maintenue. Ce serait la révision normale. Ce que nous proposons, dans notre mémoire, c'est l'autorisation de porter appel. Si l'on adoptait toutefois la procédure d'appel avec autorisation, il nous paraît essentiel, compte tenu de la gravité des conséquences pour le revendicateur, de prévoir une audition orale pour cette autorisation d'appel accélérée. Nous n'aurions toutefois pas d'objection à une révision radicale de l'article 28, laissant au tribunal les pouvoirs qu'il a actuellement, mais sans lui donner la possibilité de substituer sa décision à celle du tribunal d'appel de l'Office des réfugiés.

Il est temps maintenant que je donne la parole à mes collègues, et il nous restera peut-être du temps pour les questions.

Mme Nancy Pocock: Je voudrais aborder la question du rôle des agents chargés des réfugiés, dans la proposition du rabbin

[*Text*]

concern. Rabbi Plaut states that the liaison function between the Refugee Board and the CEIC, which is necessary we realize, but he suggests a new category of CEIC personnel, namely, the refugee officer. His duties are to guide the refugee claimant to the appropriate resources, especially counsel and social support systems; to identify cases which qualify for consideration under special programs and provide guidance to the claimant for benefitting from such programs. He remains throughout the refugee determination process, the claimant's liaison with the CEIC and acts as an immigration officer in identifying the cases requiring enforcement action. These two roles are directly opposite. He wins the trust and the confidence of the refugee and the refugee learns to depend on him and then finds out that he is an enforcement officer also.

The claimant, at this time, is living in a very tense situation. There is a legal tension between the control mechanisms of the CEIC and the refugee determination process. This tension is exasperated when the officer that he has gotten to trust can testify against him; he acts both as an advocate for the claimant and an immigration control officer. This makes tension for the officer himself in the relationship of trust that the officer is offering. He gets the claimant's confidence and then has to testify against him.

We feel that such an officer's role is unworkable and we strongly urge that if the position of refugee officer is created, the officer be a direct employee of the Refugee Board rather than a CEIC official and that the officer's role be restricted to that of advice and referral, that the officer play no role with respect to enforcement action other than forwarding a basic data form through the Refugee Board to the CEIC. It is only in this manner that the refugee claimant could be perceived to be dealt with openly and fairly by all participants in the system.

Mr. Mark Persaud (Member, Toronto Refugee Affairs Committee): Dealing with the backlog, there are many . . .

The Chairman: Can we return in just a second? Mr. Heap had a comment.

Mr. Heap: On the point that Ms Pocock has just made, I would like to ask whether she has a comment on the information sheet, the data sheet proposed in Rabbi Plaut's report? It is in the appendix, starting on page 208—no, I am sorry, it is not on page 208. Yes, pages 211 to 214, has that been comment on it?

• 0930

Mr. Chairman, I do not want to delay the meeting. If the group would prefer to comment on it later by correspondence, we would be very happy to receive whatever they have.

Ms Thomas: We have not specifically these items getting towards the end—like 18, 19, 20, 21—appear to have been lifted from the application for permanent residence. I question

[*Translation*]

Plaut, qui nous inquiète beaucoup. Le rabbin Plaut parle d'un rôle de liaison entre l'Office des réfugiés et la CCIE, rôle dont nous ne contestons pas la nécessité, mais il envisage la création d'une nouvelle catégorie de personnel de la CCIE, à savoir l'agent chargé des réfugiés, qui aurait pour attribution de faire connaître au réfugié les ressources à sa disposition, en particulier un avocat et un système d'aide sociale, de déterminer quels sont les cas qui entrent en considération pour une aide spécifique et pour indiquer au revendicateur les démarches à faire pour en bénéficier. Pendant tout le processus de reconnaissance du statut de réfugié, l'agent chargé des réfugiés établirait la liaison entre le revendicateur et la CCIE et interviendrait en tant qu'agent chargé de l'immigration pour décider des cas nécessitant l'exécution de la loi. Il attirerait ainsi la confiance du réfugié, qui serait encouragé à se fier à lui pour constater par la suite que cet agent est également chargé de l'exécution de la loi.

Or le réfugié passe par une période de grande anxiété, car il y a tension, au plan juridique, entre les mécanismes de contrôle de la CCIE et le processus de reconnaissance du statut de réfugié. Cette tension s'accroît encore lorsque l'agent auquel le réfugié a fait confiance peut porter témoignage contre lui, assumant ainsi deux rôles, celui de défenseur du revendicateur et celui d'agent de contrôle de l'immigration. L'ambiguïté de ce rôle crée également une tension pour l'agent lui-même quand il s'efforce d'obtenir la confiance du réfugié, sachant qu'il doit ensuite témoigner contre lui.

C'est mettre cet agent dans une situation intenable, et nous vous exhortons, si l'on opte pour la création de ce poste d'agent chargé des réfugiés, de faire de lui un employé de l'Office des réfugiés plutôt qu'un agent de la CCIE et de ne lui donner qu'un rôle d'orientation et de conseil sans le faire intervenir en matière d'application de la loi, sinon pour le charger de la transmission à la CCIE d'un formulaire de renseignements par l'intermédiaire de l'Office des réfugiés. C'est la seule manière de garantir au réfugié un traitement honnête et équitable de la part de tous les participants au système.

M. Mark Persaud (membre du *Toronto Refugee Affairs Council*): En ce qui concerne les cas en souffrance, il y a beaucoup de . . .

Le président: Pouvez-vous attendre un instant, M. Heap a une remarque à faire.

M. Heap: Pour revenir à la question que vient de soulever M^me^ Pocock, je voudrais lui demander ce qu'elle pense du formulaire type proposé dans le rapport du rabbin Plaut. Il figure à l'annexe VIII, page 274 à 277. Votre groupe en a-t-il pris connaissance, et dans l'affirmative, qu'en pense-t-il?

Monsieur le président, je ne voudrais pas nous retarder, et votre groupe, s'il le préfère, peut nous adresser ses commentaires par écrit.

Mme Thomas: Nous ne l'avons pas spécifiquement étudié, mais je constate, en le parcourant, que les questions de la dernière partie—des questions 18, 19, 20 et 21—semblent

[*Texte*]

whether they are really essential at that point in time, because if the purpose of this document is to identify the claimant and enable enforcement to take whatever measures are necessary, I do not really know that it is relevant at that point in time. However, as I say, we have not studied this, and perhaps what we should do is take it back to our membership and respond to your question by mail.

Mr. Heap: Mr. Chairman, I would appreciate that very much. They could send the material to the clerk, I would think.

The Chairman: To the clerk of our committee, and as quickly as possible.

Mr. Persaud: Dealing with the current backlog, there are many thousands of refugee claimants currently awaiting determination of their claims. Some have waited many years in the situation of the uncertainty and separation from their families. They are caught in a procedure which is not of their own making and which the Supreme Court of Canada has characterized as failing to meet the minimum requirements of the Canadian Bill of Rights and the Charter of Rights and Freedoms.

TRAC submits that both equity- and practical-cause considerations demand that people presently caught in the system, who have not received oral hearings, be granted landing on humanitarian grounds. A special program should be devised to grant landing to those who have no serious criminal convictions or health problems and who have successfully established themselves in Canada. Claimants who do not meet these criteria must, of course, receive an oral hearing. It should be noted that the number of landings is small when compared to the number of potential landings under the five-year illegal immigrant program. Estimates for that program range up to the 50,000 mark.

The present system is unfair and has created much human suffering. We submit that Canada must seize this opportunity to redress past wrongs and once again demonstrate the capacity for compassion and fairness which has characterized our sense of national identity and international reputation.

Also, if the refugee claimants currently going through the process are allowed to go through a newly implemented determination process, it would cause further delay to the already substantial time spent by many in the process. This would be very unfair and very traumatic to the refugee claimants. Criminal cases have been successful in the courts where the courts are saying that it is a denial to a fair trial. We submit that this be considered, because lawyers are, I think, planning to challenge this if refugee claimants are allowed to go through a new procedure, those who have already spent a substantial amount of time in the process.

Thank you.

The Chairman: Thank you very much. Is that the basis of the presentation? Are we ready for questions?

[*Traduction*]

avoir été empruntées à la demande de résidences permanentes. Je me demande si elles sont vraiment essentielles à ce stade, si l'objectif de ce document est bien d'identifier le revendicateur et de permettre aux autorités de prendre les mesures nécessaires. Je m'empresse toutefois d'ajouter que nous n'avons pas étudié ce document et qu'il serait peut-être opportun que nous en saisissions nos membres pour leur demander leur avis, que nous vous communiquerons par écrit.

M. Heap: Ce serait effectivement une bonne chose, Monsieur le président. Ces commentaires pourraient être adressés au greffier, je pense.

Le président: Oui, au greffier de notre Comité, dans les plus brefs délais.

M. Persaud: En ce qui concerne les dossiers en souffrance, plusieurs milliers de réfugiés attendent actuellement la reconnaissance de leur statut. Certains ont vécu des années d'incertitude, séparés de leurs familles. Ils sont pris dans l'engrenage d'une procédure sur laquelle ils ne peuvent rien et qui, d'après la Cour Suprême du Canada, ne leur assure même pas le minimum de droits garantis par la Charte canadienne des droits et par la Charte des droits et libertés.

Notre organisation propose, pour des raisons à la fois de commodité et de justice, que ceux dont les dossiers sont en souffrance et qui n'ont pas encore été entendus se voient accorder le statut d'immigrant reçu pour raisons humanitaires. Il conviendrait de mettre sur pied un programme spécial destiné à ceux qui n'ont pas de casier judiciaire ou de problème de santé, et qui ont fait leur vie au Canada. Ceux qui ne répondent pas à ces conditions devraient, bien entendu, avoir droit à une audition. Nous voudrions vous faire remarquer que le nombre d'immigrants reçus est limité en comparaison du nombre prévu dans le cadre du programme quinquennal d'immigration clandestine, dont le chiffre s'élèverait, d'après les évaluations, à 50 000.

Le système actuel est injuste et a engendré de grandes souffrances. Le Canada devrait profiter de cette occasion pour redresser les torts et faire preuve de cet esprit de justice et de compassion qu'on attribue à notre pays et qui lui a donné une réputation internationale.

Par ailleurs, si les réfugiés engagés à présent dans le processus de détermination de leur statut devaient voir leur cas réexaminé dans le cadre d'un nouveau processus, cela retarderait d'autant l'étude de leurs dossiers en souffrance depuis si longtemps. Ce serait fort injuste et fort traumatisant. Les tribunaux, dans certains cas de droit criminel, ont déclaré que les conditions nécessaire à un jugement équitable n'avaient pas été respectées, et nous voudrions qu'il en soit tenu compte, car certains avocats sont disposés à poursuivre l'affaire en justice si les réfugiés dont le dossier est en souffrance depuis longtemps doivent présenter de nouveau leur cas.

Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup. Est-ce là le corps de votre exposé? Est-ce que nous pouvons maintenant poser des questions?

[*Text*]

Ms Pocock: I would just like to say that we have other concerns about the Plaut report, such as family reunification—the granting of work permits for claimants, which is very clumsy now and makes difficulties for them; and also the support, either welfare or some kind of support for them, until they do get a job, because many of them have used up all their resources by the time they get here and after they have been here a short time.

The Chairman: When you say family reunification, could you tell us what that concern is?

Ms Pocock: I am thinking of husbands and wives being brought as quickly as possible, as soon as the refugee is declared a refugee. Often they have to wait until they get their landed immigrant status, or they wait some time. That puts a great strain on the family and on the person that is here. I feel that is very important, and we would like to be able to present those two perhaps in writing or however you want us to present them.

• 0935

The Chairman: I think they are now presented so maybe they are open for questions.

If we could just have you sit for a couple of minutes, we do have a quorum and there is some business the committee must do while we have a quorum. I do not think it will take more than three or four minutes.

The first item on my agenda for committee members is to announce that Vince Dantzer, the vice-chairman of the committee, has been appointed chairman of the committee on CNR pensions. That responsibility conflicts in a timetabling sense with his responsibilities in this committee, and he has asked if the committee would accept his resignation. Is that clear and agreeable to everyone?

Mr. Heap: As long as it does not present a precedent for everybody leaving this committee who has other committee responsibilities.

The Chairman: I think members would know that Mr. Dantzer has felt badly that his attendance here has been very sporadic because that particular committee of which he is chairman is in the block system the same as this committee. That is the problem.

Given that reality, the chairman would entertain a motion for a new vice-chairman, if somebody is inclined to move the motion.

Mr. Witer: I nominate Mr. Jourdenais.

Mrs. Pépin: I second that nomination.

The Chairman: Any discussion? Further nominations?

Mr. Heap: I nominate Warren Allmand.

Mr. Allmand: I decline. With three opposition members on the committee, I think we had better keep them in opposition.

[*Translation*]

Mme Pocock: Je voudrais simplement ajouter que nous nous posons d'autres questions à propos du rapport Plaut, par exemple le chapitre concernant la réunion des familles, l'octroi de permis de travail aux revendicateurs, qui est illogique et leur crée des difficultés, et enfin, les secours qui leur sont donnés, soit par l'intermédiaire des services sociaux soit de toute autre façon, jusqu'à ce qu'ils trouvent un emploi, car un grand nombre d'entre eux, à leur arrivée dans notre pays ou peu de temps après, se trouvent complètement démunis de ressources.

Le président: Pouvez-vous nous dire ce qui vous préoccupe à propos de la réunion des familles?

Mme Pocock: Je voudrais voir les époux réunis aussi rapidement que possible ou aussitôt que le statut de réfugié est obtenu. Il y a souvent un temps d'attente, jusqu'à ce qu'ils soient déclarés immigrants reçus, ce qui cause de grandes difficultés tant à la famille qu'au réfugié lui-même. Cette question nous paraît d'importance capitale, et nous voudrions vous présenter nos recommandations sur ces deux points, soit par écrit soit sous la forme que vous nous indiquerez.

Le président: Vous pouvez considérer qu'elles ont été présentées et qu'elles peuvent donc faire l'objet de questions.

Est-ce que vous pourriez nous excuser pendant quelques instants? En effet, il se trouve que nous avons le quorum et que le quorum est nécessaire pour régler certaines questions en comité. Cela ne nous prendra guère plus de quelques minutes.

Je voudrais tout d'abord annoncer au Comité que Vince Dantzer, vice-président du Comité, a été nommé président du Comité sur les pensions du CN. Comme les horaires de ces deux comités se chevauchent, M. Dantzer demande au Comité d'accepter sa démission. Est-ce que vous y consentez?

M. Heap: À condition qu'on n'en fasse pas un précédent autorisant chacun à quitter le Comité lorsqu'il a des responsabilités dans un autre comité.

Le président: Les membres du Comité savent combien M. Dantzer déplorait ses absences fréquentes, mais il se trouve que le comité dont il est le président occupe les mêmes créneaux horaires que notre comité, et c'est là qu'est la difficulté.

Ceci dit, le président demande que soit désigné un nouveau vice-président et prie l'un d'entre vous de présenter une motion à cet effet.

M. Witer: Je propose M. Jourdenais.

Mme Pépin: J'appuie cette proposition.

Le président: Y a-t-il des discussions ou d'autres nominations?

M. Heap: Je propose Warren Allmand.

M. Allmand: Je refuse. Il y a trois membres de l'opposition qui siègent au Comité, et je pense qu'il vaut mieux les garder dans l'opposition.

[*Texte*]

Thank you, Dan.

The Chairman: The gesture is much appreciated, is what I hear.

If there are no further nominations, all those in favour of the motion?

Motion agreed to

The Chairman: Your chairman would like to announce that there is *un congrès à la chefferie dans la province de l'Alberta le 10 octobre* and Mr. Fernand Jourdenais will be in the Chair Thursday evening at our meeting while your chairman is off in pursuit of other goals and objectives.

Mr. Jourdenais: Now I know why you wanted me to be present today.

The Chairman: Members will have in front of them some written motions. There is one about the meeting scheduled for Wednesday, October 9; a suggestion that the wording of that motion be amended slightly so the meeting scheduled for Wednesday, October 9, 1985 at 7 p.m. with Meyer Brownstone would be changed to a meeting with Joe Stern, Chairman of the Refugee Status Advisory Committee, and Raphael Girard, Director of Refugee Affairs, Department of Employment and Immigration.

Could I first of all have somebody move that motion? Mr. Heap.

Is there discussion on the motion?

Mr. Allmand: When will we receive Meyer Brownstone?

The Chairman: I am informed by the clerk that he was offered alternate dates, including one as late as October 15, but just could not make any of them. Mr. Brownstone's suggestion is that he might appear at a later date before the committee on the issue of family determination, rather than this issue.

Mr. Allmand: I see. He is very knowledgeable with respect to refugees. It is unfortunate that he cannot give us his comments before we draft a report. If he can send us a letter or some kind of a written statement, that might be helpful because . . .

The Chairman: Even in the absence of that it might be wise to have our researchers talk to him directly to pick up verbally any thoughts he might have.

Mr. Allmand: That is a good idea.

The Chairman: So we would have those and we could give the researchers permission to include any of his comments. They are currently doing a report which summarizes the Plaut report and summarizes the evidence as we hear it, so they could include his comments in that summary. That might be the most efficient way of having those before us.

• 0940

Mr. Heap: On the same matter, Mr. Chairman, I think it is possible that Mr. Brownstone may be leaving the country soon

[*Traduction*]

Je vous remercie, Dan.

Le président: Votre geste a été fort apprécié.

En l'absence d'autres désignations, je demande à ceux qui sont en faveur de cette motion de lever la main.

La motion est adoptée

Le président: Votre président voudrait annoncer qu'il y a, le 10 octobre, un congrès à la chefferie dans la province de l'Alberta, et que M. Fernand Jourdenais présidera, jeudi soir, la séance de ce comité, pendant que votre président s'occupera d'autres questions.

M. Jourdenais: Voilà pourquoi vous vouliez que j'assiste à la réunion d'aujourd'hui!

Le président: Les membres du Comité ont été saisis de plusieurs motions écrites, dont l'une porte sur la réunion prévue pour le mercredi 9 octobre. Il est proposé que la réunion fixée au mercredi 9 octobre 1985, à 19 heures, avec Meyer Brownstone soit annulée et remplacée par une séance avec Joe Stern, président du Comité consultatif du statut de réfugié et Raphael Girard, directeur, Affaire des réfugiés, Immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Y a-t-il quelqu'un pour proposer cette motion? M. Heap.

Y a-t-il discussion sur la motion?

M. Allmand: Quand entendrons-nous Meyer Brownstone?

Le président: Le greffier me dit qu'on lui a proposé d'autres dates, l'une aussi éloignée que le 15 octobre, mais qu'il lui était tout à fait impossible de les accepter. M. Brownstone a proposé de comparaître à une date ultérieure sur la question de la détermination de la famille plutôt que sur celle qui était prévue.

M. Allmand: M. Brownstone connaît très bien les questions relatives aux réfugiés, et il est regrettable que nous ne puissions bénéficier de ses observations pour la rédaction de notre rapport. Peut-être pourrait-il toutefois nous envoyer une lettre ou une déclaration écrite, qui nous aiderait ainsi . . .

Le président: À défaut, nos recherchistes pourraient avoir un entretien avec lui pour s'inspirer de ce qu'il aurait à leur dire à ce sujet.

M. Allmand: C'est une excellente idée.

Le président: Nous connaîtrions ainsi son opinion et pourrions autoriser les recherchistes à verser ses observations aux comptes-rendus de nos travaux. Les recherchistes sont en train de rédiger un rapport résumant le rapport Plaut et les témoignages que nous avons entendus; ils pourraient donc y faire figurer les commentaires de M. Brownstone, ce qui serait sans doute la façon la plus expéditive d'en prendre connaissance.

M. Heap: À ce propos, monsieur le président, je crois savoir que M. Brownstone s'apprête à partir en voyage au Chili, je ne

[*Text*]

to visit Chile. I do not know his date, but if the researcher can get in touch with him before he goes, that would be timely.

The Chairman: Okay, thank you for that suggestion. Today is probably a better day than tomorrow under those circumstances.

Motion agreed to

The Chairman: The next motion deals with the adoption of a timetable for the committee. Perhaps I can share with you your chairman's thoughts on proposing that to you.

We were looking for a date as early as possible next week, after the termination of testimony, for a general discussion in camera on where the committee members' heads are in the sense of providing direction to the researchers to produce a first draft of a report on this issue. That is why the meeting on October 16 is the earliest date when we can have representation from every party. The clerk has done some consultation. Then there is a gap to October 21, which would give the researchers time to do that for us, to work on the translation, and then the clause-by-clause examination of that report would begin on October 21 and go every second day, leaving a day in between for them to do some more work.

We might indeed by Friday morning, October 25, be finished or certainly be in a position to provide final direction. We might need a meeting in the subsequent week in the more formal sense, with a quorum, for the purpose of resolving any dilemmas that might still be before us at that point. So that is the sense of timetable.

Could we first of all get the motion from the floor, Mr. Allmand, and then have discussion? Would somebody care to move that motion?

Mr. Witer: I so move.

The Chairman: Mr. Allmand on discussion.

Mr. Allmand: You said the staff were preparing some documentation for the committee to help with the preparation of a report. I hope it would be one of those documents where we have side-by-side or a three-column affair where we put the principal issues, the law and the practices at the present time, the Plaut recommendations, and in the third column, the suggestions of the various witnesses with respect to each of those issues, so that we can very easily, without going through all the testimony ourselves on each issue, have the present situation, what Plaut recommended and what our witnesses recommended. They have done that in the past. If they could do something like that again, it would be very helpful.

I also want to ask this. The way this resolution is worded, it says: "To consider the committee's report to the House on the document *Refugee Determination in Canada*". Am I to understand that at these meetings you will put before us at some stage a draft report? From what you said, on October 16 we would simply have a round-table discussion as to where we are going. I presume that maybe following October 16, for October 21 or 23, you would put before us some kind of draft report which we would accept, reject or amend.

[*Translation*]

sais au juste à quelle date, mais il ne faudrait pas tarder à prendre contact avec lui.

Le président: Je vous remercie d'avoir porté cette question à mon attention et dans ces circonstances, il ne faut vraiment pas perdre un instant.

La motion est adoptée

Le président: La motion suivante porte sur l'adoption d'un horaire pour le Comité. J'aimerais vous communiquer mes réflexions sur ce point.

Nous voulions nous réunir le plus tôt possible la semaine prochaine, lorsque tous les témoignages auront été entendus, afin que chacun puisse faire entendre son opinion à huis clos et guider ainsi les recherchistes pour la rédaction d'un projet de rapport. Le greffier a consulté tous les membres, mais ce n'est que le 16 octobre que tous les partis pourront être représentés. La réunion suivante ne peut avoir lieu que le 21 octobre, ce qui donne aux recherchistes le temps de préparer le rapport et de le faire traduire; nous commencerons donc le 21 octobre l'étude de ce rapport paragraphe par paragraphe et nous nous réunirons tous les deux jours, avec un jour de battement qui permettra aux recherchistes d'y travailler davantage.

Nous devrions avoir terminé le vendredi matin 25 octobre, ou tout au moins être en mesure de donner nos instructions définitives. Nous devrons peut-être nous réunir encore une fois la semaine suivante, en réunion officielle avec le quorum, pour trancher toutes les questions dont nous pourrions encore être saisis à ce moment-là. C'est ainsi que j'envisage le calendrier de nos travaux.

Est-ce que vous pourriez officiellement proposer cette motion, monsieur Allmand, et ensuite en discuter? Y a-t-il quelqu'un pour proposer cette motion?

M. Witer: Je propose cette motion.

Le président: Monsieur Allmand, vous avez la parole.

M. Allmand: Vous disiez que le personnel de recherche nous préparait de la documentation pour nous aider à la préparation du rapport. J'espère que ce document présentera, l'un à côté de l'autre sur trois colonnes, la question principale, le texte de loi et la pratique actuelle, les recommandations du rapport Plaut et, dans la troisième colonne, les propositions des divers témoins concernant chacune de ces questions, de sorte que d'un seul coup d'oeil, sans avoir à relire tous les témoignages pour chaque question, nous connaissions l'état actuel de la question, les recommandations du rapport Plaut et les recommandations de nos témoins. Cela s'est fait précédemment, et il serait fort utile que la même présentation soit adoptée.

Je voudrais également poser la question suivante. Il est dit, dans la résolution «pour étudier le rapport du Comité à la Chambre des communes du document intitulé «Reconnaissance au Canada du statut de réfugié». Est-ce que cela veut dire que nous serons saisis, à un certain moment, d'un projet de rapport? Je croyais comprendre, d'après vos paroles, que le 16 octobre nous aurions une discussion générale sur les options que nous préconisons. Je pensais qu'à la suite de cette réunion du 16 octobre, le 21 ou le 23 octobre peut-être, nous serions

[*Texte*]

The Chairman: Let me give you the clarity that is in your chairman's head. At the beginning of the inquiry into the Plaut report, I instructed the researchers to pull out every single recommendation in the Plaut report in sequence and then to attach the relevant testimony to each of those recommendations.

Mr. Allmand: Good.

The Chairman: They are doing that; in fact, the testimony up to this point is in that form and is currently being translated, all but the last bit on the backlog.

Mr. Allmand: In there, too, regarding the present practice, maybe they have done that . . .

• 0945

The Chairman: At this point I did not provide them with that instruction; that they put out the current situation. That I think would be useful. I do not know whether it should at this point be on a separate piece of paper that we might lay alongside, because of the mechanics of it. But I think it would be helpful if we took each of the Plaut recommendations and some kind of comment on how that would change present practice . . . I guess is probably the sense of it.

My feeling about Wednesday, October 16 is we would have that document before us. Some of the recommendations in the Plaut report I suspect we would have unanimous agreement on quite quickly. Others we might have disagreement on. Then we might also have a new feeling. In other words, we might not be happy with model A, B, or C, but the committee might feel there is a model D that comes out of the testimony that we want to assess. But the purpose of the meeting on October 16 would be to run over those recommendations and see exactly where we are, to see if we have some novel suggestions. With that information, then, our researchers would put it in report form: "the committee agrees with" . . . and maybe list those recommendations; "the committee has trouble with"—these—"and suggests the following deviations".

That is the kind of format I had in mind for that final report, just in the way of a structure. I think it is going to be a large report, because there are a large number of recommendations in the Plaut report. That is where my head has been.

Mme Pépin: Je veux simplement dire que j'appuie M. Allmand au sujet de la présentation de l'ébauche du rapport.

En ce qui concerne le programme, comme vous le savez, plusieurs des membres du Comité siègent à différents comités en même temps. Je vois que le 21 et le 23 octobre, je siège également au Comité permanent de la justice et des questions

[*Traduction*]

saisis d'un projet de rapport que nous pourrions accepter, rejeter ou modifier.

Le président: Permettez-moi de mettre les choses au point. Au début de l'examen du rapport Plaut, j'ai prié les recherchistes d'extraire toutes les recommandations de ce rapport, dans l'ordre dans lequel elles se présentent, et de joindre à chacune les témoignages qui s'y rattachent.

M. Allmand: Très bien.

Le président: C'est ce qu'ils ont fait; c'est sous cette forme que se présentent les témoignages, et ils sont en voie de traduction, à l'exception de la dernière partie sur les dossiers en souffrance.

M. Allmand: Ils ont peut-être également fait cela sur les pratiques actuelles . . .

Le président: À ce moment-là, je ne leur avait pas donné cet ordre, qu'ils établissent la situation actuelle. Je crois que ce serait utile. Je ne sais pas si, à ce moment-ci, cela devrait se trouver sur une feuille de papier distincte que nous pourrions confronter avec l'autre, vu les mécanismes impliqués. Mais je crois que ce serait utile que nous prenions chacune des recommandations du rapport Plaut en y ajoutant un genre de commentaire sur la façon dont cela pourrait changer la pratique actuelle . . . Je crois que c'est le sens de l'intervention.

Quant au mercredi 16 octobre, je crois que nous devrions avoir ce document devant nous d'ici là. Certaines recommandations du rapport Plaut seraient adoptées immédiatement à l'unanimité, à mon avis. Il y aurait des divergences sur d'autres. Mais peut-être aurions-nous changé un peu d'idée. En d'autres termes, peut-être n'aimerions nous pas le modèle A, B ou C, mais peut-être le comité en viendrait-il à la conclusion qu'il y a un modèle D que nous voudrions bien évaluer et qui ressort des témoignages. Mais le but de la réunion du 16 octobre serait d'étudier ces recommandations en diagonale afin de savoir où nous en sommes au juste et peut-être aussi apprendre si nous avons de nouvelles solutions. Forts de tous ces renseignements, nos recherchistes pourraient alors nous rédiger tout ça sous forme d'un rapport: «Le comité est d'accord avec» . . . et peut-être aussi une liste de ces recommandations; «Le comité trouve que les recommandations suivantes posent un problème et propose les modifications ci-après».

C'est ce genre de choses que j'avais en tête pour ce dernier rapport, en tout cas pour le plan d'ensemble. Je crois que le rapport sera plutôt volumineux vu le grand nombre de recommandations contenues dans le rapport Plaut. C'est là où j'en étais.

Mrs. Pépin: I simply want to say that I support Mr. Allmand's proposal on the draft report.

As for our scheduling, as you all know, many members of the committee sit on different committees at the same time. I know that on October 21 and October 23, the Justice Committee, which I am a member of, is also sitting at those same

[*Text*]

juridiques aux mêmes heures. De plus, on a maintenant le Comité législatif. Je ne sais pas comment vous arrivez à siéger à tous ces comités. Si je ne peux pas assiter, je voudrais que mon adjointe puisse me remplacer; elle aura mes recommandations.

The Chairman: The reason for having them in camera is to follow the pattern we established in the spring, that . . .

Mme Pépin: On peut se faire remplacer.

The Chairman: —members can be represented by the researcher for the purpose of drafting the report.

Mr. Heap: Do I understand that Wednesday, October 16 is a day when we would basically give instruction to the researchers by way of saying in effect certain recommendations are noncontroversial, we do not need to do work on them, certain recommendations are controversial, that is where we need to work; and that we will also be able, if we wish, to propose matters that are not reflected in the Plaut report? If there is something on which the Plaut report is silent but we feel something should be said on that general subject, it would be appropriate to bring it in then.

The Chairman: Yes. Or it may indeed be mentioned in the Plaut report—there may be a recommendation—but you have a better one to cover off the same situation.

Mr. Heap: But we are not limited to that document, I take it. We are dealing with the subject-matter rather than with the document solely.

The Chairman: That is correct. The basic organizational pattern will be the document itself, but we can add to it in the general subject area.

Mr. Heap: And if, for example, I am not able to attend on October 21, which at present is the way it looks to me, my assistant will be able to act in my place under the same rule of confidentiality.

The Chairman: Yes.

Mr. Oostrom: Mr. Chairman, seeing that October 25 is probably the last date that we will be in camera together, and that will be the draft report in perhaps its final form, could that date be moved to Monday, October 28? I will not be present on the 23rd or the 25th. I will be in Vancouver on the defence committee. That will give the staff a chance over the week-end to put it into final form. Then we could perhaps meet on Monday.

• 0950

The Chairman: My feeling is if we made good progress in the first two meetings of the week that might, indeed, be possible. But the reality is that the government is attempting to move forward on this. Every witness we have heard has indicated that as much speed as could be mustered would be welcome.

[*Translation*]

times. Besides, we now have the Legislative Committee. I do not see how you are going to manage to sit on all those committees. If I cannot be present, I would like my assistant to be able to replace me; she will have my recommendations with her.

Le président: La raison pour laquelle nous tenons ces séances à huis clos, c'est pour faire comme nous avons fait au printemps, c'est-à-dire . . .

Mrs. Pépin: We can be represented.

Le président: Les membres peuvent se faire remplacer par l'adjoint aux fins d'ébauche du rapport.

M. Heap: Si j'ai bien compris, le mercredi 16 octobre est un de ces jours où, fondamentalement, nous donnons des instructions aux recherchistes en précisant que certaines recommandations ne prêtent pas à controverse, point n'est besoin d'en faire plus, d'autres recommandations prêtent à controverse et il faut nous pencher sur celles-là; et nous pourrons aussi, si nous le désirons, proposer certaines questions qui n'ont pas été abordées dans le rapport Plaute; s'il y a un sujet qui n'a pas été abordé dans le rapport Plaute, mais qui nous semble tout de même digne d'intérêt, ce serait alors le moment de soulever cette question-là.

Le président: Oui. Ou ce peut même être une question déjà posée dans le rapport Plaut, peut-être même s'y trouve-t-il une recommandation à ce propos, mais que vous avez quelque chose de mieux à proposer pour la même situation.

M. Heap: Mais nous ne sommes pas obligés de nous en tenir à ce document, me semble-t-il. Ce qui nous intéresse, c'est le sujet comme tel et non pas seulement le document.

Le président: C'est exact. Nous partirons du document lui-même, mais nous pouvons aussi rajouter d'autres idées du même ordre.

M. Heap: Et si, par exemple, je ne puis être présent le 21 octobre, ce qui me semble être le cas à l'heure actuelle, mon adjoint pourra agir à ma place en respectant les mêmes règles de confidentialité.

Le président: Oui.

M. Oostrom: Monsieur le président, puisque le 25 octobre est probablement le dernier jour où nous étudierons la question à huis clos ensemble et que nous passerons ensuite au rapport préliminaire sous sa forme finale, tout de même, pourrait-on reculer cette date jusqu'au lundi 28 octobre? Je ne serai pas ici le 23 ni le 25. Je serai à Vancouver avec le comité de la Défense. Le personnel aura donc le temps de finaliser toute l'affaire en fin de semaine. Nous pourrions peut-être ensuite nous rencontrer lundi.

Le président: À mon avis, si nous avançons bien pendant les deux premières réunions de la de semaine ce serait peut-être possible, en effet. Mais la réalité, c'est que le gouvernement essaie de pousser ce dossier. Tous les témoins que nous avons entendu nous ont dit qu'il serait bon que tout cela se fasse le plus vite possible.

[*Texte*]

I think we are all aware that the composition of those meetings, the members who can be in attendance, will vary on each of the three occasions. Past history has shown that the nitty-gritty of trying to develop the phrases and so on will probably require that time. Then we will need the week-end to put it into something closer to final form. We will need some meetings the following week, either in camera or out of camera. It really depends on where we see ourselves at that point.

But I would be hesitant to have anything less than three meetings that week. I suspect we will get at least a week behind if we do not try to follow some kind of schedule like this.

Mr. Allmand: Would it be possible to have the document being prepared by the research staff in our hands at least one full day before the 16th? We do not want to have to start reading it at the meeting on the 16th. We would like one full day to consider the various alternatives proposed by the witnesses. We want to come to the meeting ready for discussion.

The Chairman: The researchers, as I said, have part of it written and translated. It is on a word processor, so they are adding to it. Everything they have available will be distributed the morning of the 15th.

Mr. Allmand: That is good.

The Chairman: There might not be a complete translation of all parts of it at that point, but what they have will come to members that morning . . .

Mr. Allmand: Good.

The Chairman: —which essentially gives you the better part of two days.

Mr. Allmand: Thank you.

The Chairman: Mr. Jourdenais.

Mr. Jourdenais: Sorry, I just gave my name. I wanted to ask a question to the witness.

The Chairman: Okay.

If there is no further discussion . . .

Motion agreed to

The Chairman: The last motion is that the Chairman be authorized to pay the expenses for a tray of sandwiches which was provided at the meeting of Tuesday, October 1, 1985, as a courtesy to W. Gunther Plaut, in accordance with the hospitality policy of the House of Commons.

Motion agreed to

The Chairman: I apologize to the witnesses for underestimating the amount of time that would take. We have another group of witnesses. I suggest maybe that we go to 10.10 a.m., and compensate for some of the time we took away.

Mr. Jourdenais is the first on my list for questions.

[*Traduction*]

Je crois que nous savons tous comment se composera l'équipe, c'est-à-dire qu'il y aura des membres qui pourront être présents et d'autres qui se feront remplacer à l'occasion. Pour être déjà passés par là, nous savons qu'il nous faudra à peu près ce temps pour revoir le fond et la forme du texte. Ensuite, il nous faudra la fin de semaine pour composer quelque chose qui ressemble au texte final. Il nous faudra ensuite quelques réunions la semaine suivante, à huis clos ou pas. Tout dépendra du point où nous en serons.

Mais je ne voudrais pas prévoir moins de trois réunions cette semaine-là. Je crois que nous prendrons un retard d'au moins une semaine si nous n'essayons pas de nous imposer cette discipline.

M. Allmand: Serait-il possible que le document préparé par le personnel de recherche nous soit remis une bonne journée avant le 16? Nous ne voulons pas passer la réunion du 16 à lire le document. Il nous faudrait au moins toute une journée pour étudier les diverses solutions proposées par les témoins. Il nous faut arriver à la réunion prêts à la discussion.

Le président: Comme je l'ai dit, les recherchistes en ont déjà rédigé une partie et l'ont fait traduire. On se sert d'une machine de traitement de textes et ils ajoutent au texte au fur et à mesure. Tout ce qui sera disponible vous sera remis le matin du 15.

M. Allmand: Parfait.

Le président: Peut-être n'aurons-nous pas fini de tout traduire à ce moment-là, mais ce qu'ils auront en main aura été remis aux députés ce matin-là . . .

M. Allmand: Excellent.

Le président: . . . ce qui vous donne quand même presque deux jours.

M. Allmand: Merci.

Le président: Monsieur Jourdenais.

M. Jourdenais: Désolé, je viens tout juste de donner mon nom. Je voulais poser une question au témoin.

Le président: Parfait.

Si le débat est terminé . . .

Motion adoptée

Le président: Enfin, la dernière motion, que le président soit autorisé à payer un plateau de sandwichs fourni à la réunion du mardi 1er octobre 1985, geste de courtoisie à l'égard de M. W. Gunther Plaut, conformément à la politique d'hospitalité de la Chambre des Communes.

Adoptée

Le président: Je présente mes excuses aux témoins pour avoir mal calculé le temps que tout cela nous prendrait. Il y a un autre groupe de témoins. Je propose que nous continuions jusque vers 10h10 en guise de compensation partielle pour le temps que nous vous avons soustrait.

Le premier nom sur ma liste pour les questions est celui de M. Jourdenais.

[*Text*]

I would ask members to be as brief as possible, so that we have a maximum chance to ask questions.

M. Jourdenais: Merci, monsieur le président.

Je veux remercier tous les membres du Comité d'avoir voté si intelligemment. Lorsque j'aurai à remplir la fonction, je ferai tout en mon possible pour vous rendre les choses très agréables. Merci.

Tout à l'heure, M^me^ Thomas a dit que les gens faisant partie du *Refugee Board* devraient être nommés par un *panel* ou par le *Refugee Board* lui-même. Cependant, elle n'a pas dit pour combien de temps on devrait nommer ces gens-là.

Ms Thomas: I think what we are envisaging is the development of an entirely new system, not an interim measure. This is hopefully what we are working towards as a result of this entire procedure.

The people would be appointed, I assume, buy the Minister at the will of the Minister.

I cannot recall if we dealt with this specifically in our brief... I believe there was a suggestion from Rabbi Plaut, and we would certainly second that, that during that process of appointment the Minister be open to consultation with various groups—for example, the NGOs across the country. They might be able to forward names of people who would be able to act with both expertise and integrity on the board.

• 0955

You might be able to forward names of people who would be able to act with both expertise and integrity on the board. And it would be a method for the Minister to become aware of potential candidates for such an appointment.

M. Jourdenais: Ce n'est pas tout à fait la question que j'avais posée. J'accepte votre réponse en ce qui concerne la qualité des gens faisant partie du *Refugee Board*, mais pour combien de temps devraient-ils être nommés?

For how long should they be named? Three years? Two years? Five years?

Ms Thomas: I am sorry, I cannot give any answer that would be a consensus of a group discussion because that was not a particular item that we had discussed.

M. Jourdenais: Je crois qu'il est nécessaire que le mandat soit limité. Si on les nomme et qu'ils ne donnent pas satisfaction ou qu'ils ne sont pas qualifiés, il faudrait avoir la possibilité de les congédier. Actuellement, à la Commission d'appel de l'immigration, c'est dix ans. Nous sommes obligés de les endurer pendant dix ans.

May I have time for another one?

The Chairman: Yes.

Ms Thomas: Clearly so. I am sorry, I am unable to suggest a particular period, because I am sitting here as a spokesperson for the group. But, I mean, I think that the three of us sitting

[*Translation*]

Je demanderais aux députés de s'en tenir à un minimum de façon à ce que nous ayons le maximum de temps pour poser nos questions.

Mr. Jourdenais: Thank you, Mr. Chairman.

I would like to thank all the members of the committee for having voted so intelligently. When I am sitting in that chair, I will do everything possible to make things easy for you. Thank you.

Mrs. Thomas was saying a while ago that the people on the *refugee board* should be appointed by a panel or by the refugee board itself. However, she did not say what the duration of that appointment should be.

Mme Thomas: Je crois que nous envisageons la création d'un système tout à fait nouveau et qu'il ne s'agit pas là d'une mesure intérimaire. J'ose espérer que cela sera le résultat de toute cette procédure.

Je crois bien que les gens seront nommés par le ministre à titre amovible.

Je ne me souviens pas si nous avons abordé cette question précise dans notre mémoire... Je crois qu'il y avait une proposition du Rabbin Plaut et nous sommes certainement en faveur de l'idée qu'avant de nommer le candidat, le ministre consulte divers groupes, par exemple, les ONG partout au pays. Ces groupes-là pourraient proposer certains candidats qui pourraient faire profiter la commission de leur expérience et de leur intégrité.

On pourrait peut-être soumettre le nom de personnes qui pourraient agir avec intégrité et à titre d'experts à la commission. Ce serait une des méthodes à employer pour porter à l'attention du ministre certains candidats potentiels.

Mr. Jourdenais: That was not quite what my question related to. I accept your answer concerning the quality of people who will on the refugee board, but what should be the duration of their appointment?

Pour combien de temps devraient-ils être nommés? Trois ans? Deux ans? Cinq ans?

Mme Thomas: Je suis désolée, je ne puis répondre à cette question à titre de porte-parole engageant tout le groupe car cette question n'a pas fait l'objet de nos débats.

Mr. Jourdenais: I think that the mandate should have a limit. If we appoint people who do not give satisfaction or are not qualified, we have to be able to fire them. Presently, with the Immigration Appeal Board, it is 10 years. We have to put up with them for 10 years.

Encore une autre?

Le président: Oui.

Mme Thomas: C'est clair. Je suis désolée, je ne puis avancer de mandat précis car j'agis à titre de porte-parole du groupe ici. Enfin, je crois que nous trois, devant vous, serions en faveur d'un mandat limité.

[*Texte*]

here would certainly be in favour of a limited period of appointment.

M. Jourdenais: Cela fait trois ou quatre fois qu'on mentionne la compétence des traducteurs. J'ai lu la recommandation. On dit qu'ils pourraient être des employés de la Fonction publique. A votre avis, peut-on accepter des gens faisant partie de la communauté de la personne interviewée? Exemple:

an Indian from another Indian, an Indian group, not somebody that works for somebody else, such as *la Fonction publique* or whatever.

Ms Thomas: Okay. We are sort of on a knife edge on this issue because, on the one hand—I will give you a very specific example because this is something I am very familiar with.

I work, on the whole, with Spanish-speaking people. They are drawn from perhaps 16 or 18 countries. Although the language is the same, the expressions and the terminology employed in those various countries are very, very different. And, in fact, the same word in Spanish may, you know, mean "child" in Chile and "bus" in Cuba. That is just an example.

And, obviously, the interpreter does have to be very familiar with that. However, you also run the risk where you have a person from the same country of origin doing the interpreting, of setting up a very kind of defensive attitude on the part of the refugee, who does not know what that person's political affiliation is, that plays upon their fears of whether or not this information may be transmitted to other members of the community, hence transmitted to their country of origin, hence posing a danger to their family. I think it is something that we would have to be very, very careful about.

I think, however, that problem could be avoided, to a large extent, by a very well developed and systematic method, both of recruitment, testing and training, so that it might not necessarily be a person from the same country of origin but they would be fully conversant with those expressions that would be used in that country.

M. Jourdenais: Un avocat du nom de Green nous disait qu'on acceptait des traducteurs sans avoir fait enquête pour savoir s'ils étaient neutres, sans savoir s'ils étaient susceptibles de favoriser soit le réfugié, soit le *board of appeal*. Croyez-vous qu'il soit nécessaire de faire faire une enquête sur ces personnes par la GRC ou quelqu'un d'autre si le traducteur est un employé du gouvernement qui est connu dans son milieu? Est-il nécessaire de dépenser des sommes additionnelles pour faire faire une enquête très serrée, sachant quel genre de type il est?

Ms Thomas: It is a difficult question.

Mr. Jourdenais: I ask all of those.

Ms Thomas: I think I have to return again to this problem of the quality of the translation in and of itself. I think there is a subjective fear on the part of some refugee claimants that information will somehow leak out to the community here and thence leak out to their own country of origin.

[*Traduction*]

Mr. Jourdenais: The competence of translators has been mentioned three or four times. I read the recommendation. It is suggested they could be public service employees. In your opinion, should we accept people from the same community as the interviewee? For example:

un Indien venant de la communauté indienne, pas quelqu'un qui travaille pour quelqu'un d'autre comme la Fonction publique ou autre chose du genre.

Mme Thomas: Bon. Nous sommes un peu assis entre deux chaises à ce propos car, d'une part . . . je vais vous donner un exemple précis parce que c'est une situation que je connais très bien.

En général, je travaille avec des hispanophones. Ces gens viennent de 16 ou 18 pays. Quoique la langue soit la même, les expressions et la terminologie employées dans ces divers pays sont très différents. En réalité, le même mot en espagnol, vous savez, peut vouloir dire «enfant» au Chili et «autobus» à Cuba. Ce n'est qu'un exemple.

De toute évidence, l'interprète doit connaître tous ces détails. Cependant, lorsque vous prenez une personne du même pays ou de la même origine pour servir d'interprète, vous courez le risque de voir le réfugié adopter une attitude défensive car il ne sait pas quelles sont les allégeances politiques de l'interprète, ce qui avive sa crainte latente que ces renseignements soient transmis à d'autres membres de la communauté et, partant, à leur pays d'origine, constituant ainsi une menace pour leur famille. Je crois qu'il nous faut être très prudent à cet égard.

Cependant, je crois qu'on peut éviter ce problème dans une large mesure en mettant sur pied une méthode très bien réfléchie et très systématique de recrutement, d'examen et de formation de façon à ce que ce ne soit pas nécessairement une personne du même pays d'origine tout en étant tout à fait au courant des idiotismes particuliers à ce pays.

Mr. Jourdenais: A certain Mr. Green, a lawyer, told us that translators were being taken on without any kind of investigation as to whether they were politically neutral and without knowing whether they might come down more on the refugee's side or on the Board of Appeal's side. Do you think it is necessary for the RCMP or some other body to investigate those people, as long as the translator is a government employee who is known in the community? Is there any need to spend more money to have a thorough investigation done if you know what kind of person you are dealing with?

Mme Thomas: Question très difficile.

M. Jourdenais: C'est ma spécialité.

Mme Thomas: Je crois qu'il nous faut revenir à ce problème de qualité de la traduction en soi. Je crois que certains réfugiés craignent que, d'une façon ou d'une autre, l'information transpire dans leur communauté et qu'elle soit communiquée, ainsi, à leur pays d'origine.

[*Text*]

• 1000

I think there must be very, very, very strict rules of confidentiality employed with the interpreting service. Whoever is going to run the interpreting service, it must be very clear to interpreters that whatever they translate is confidential; and I think it must be clear that they will be immediately fired if they reveal any of that information to any outside source. That should be explained very, very clearly to both the claimant and the interpreters.

The other thing is, when you are talking about this perception of bias, some of that is attributable to the lack of skill and training of the interpreter. Many, many interpreters I have seen in examination under oath do not even understand the concept of an accurate translation. They are sitting there listening to four and five sentences and then giving what they feel to be the sense of what the person is trying to present. If they are adequately trained so that they can provide an accurate word-by-word translation, we will not have the extent of subtle nuance that gives the impression that they are bringing their own perceptions to bear in the job before them.

M. Jourdenais: Normalement, lorsqu'un interprète fait de la traduction simultanée, il doit d'abord écouter la phrase pour en comprendre le sens et ensuite l'expliquer. Il est très difficile pour un traducteur de traduire mot à mot et de dire quelque chose qui a du sens.

J'ai justement fait une remarque à un traducteur tout à l'heure. On a traduit en anglais mon discours sur le Budget. On a dit trois ou quatre fois: «*He says . . .* ». Je n'ai jamais dit: «*He says . . .* ».

I am talking; I know what I am saying; "He says".

Ms Thomas: Exactly.

Mr. Jourdenais: You are going to have do an awful lot of big training to get people like that. And again it is going to last another long while. We are going to have a backlog.

Ms Thomas: I have some faith that such translators are available. I will tell you honestly, I know people who have have been interviewed—this is a Spanish-English translator—by the commission by someone who spoke only English. There were no attempts to ascertain their level of Spanish; and they were hired following that initial interview.

You are right; this is part of the training procedure. I see that all the time too. "He says", "she says"; and then follows a very subjective perception of what the person is trying to portray, during a paragraph or a page. It must be really clear. I do not think it is that difficult to train people.

Mr. Jourdenais: But how long will it take for each different language?

Ms Thomas: I agree. But certainly the general principles of interpreting . . . that is a very basic one you have mentioned. You do not say: "he says, she says", and then try to give a synopsis of what is going on. That applies to any language. I think it is possible to do that. I have to say, in all fairness, we

[*Translation*]

Je crois qu'il doit y avoir en place des règles extrêmement strictes de confidentialité au sein du service d'interprétation. Qui que ce soit qui assure les services d'interprétation, les interprètes devront savoir très clairement que tout leur travail est confidentiel; je crois qu'il faudra aussi qu'il soit très clair qu'ils seront immédiatement congédiés si jamais ils révèlent de l'information à quelqu'un de l'extérieur. Il faut que ce soit expliqué très clairement et aux réfugiés et aux interprètes.

Lorsque vous dites que certains semblent déceler un certain favoritisme, c'est en partie à cause du manque d'habilité et de formation de l'interprète. Beaucoup d'interprètes que j'ai vus travailler, sous serment, ne comprennent même pas ce qu'est une traduction exacte. Ils sont assis là, écoutent quatre ou cinq phrases et ensuite vous disent ce que la personne semble vouloir dire. Si sa formation est bonne, l'interprète pourra donner une traduction mot à mot où vous ne retrouverez pas les nuances subtiles qui donnent l'impression que l'interprète fait passer sa propre perception de l'affaire.

Mr. Jourdenais: Normally, when doing simultaneous interpretation, you must first listen for the meaning of the sentence, then render it into the other language. Word-for-word translation very seldom makes any sense.

That is what I remarked on a while ago to one of the interpreters—when my budget speech was translated into English, it contained the phrase "He says . . . " in three or four places. Now, I never said that.

C'est moi qui parle; je sais ce que je dis; «*He says*».

Mme Thomas: Exactement.

M. Jourdenais: Il va vous falloir offrir une sérieuse formation si vous voulez des gens comme cela. Et encore une fois, ça va prendre du temps. Nous aurons encore tout un retard.

Mme Thomas: Je suis sûre qu'il existe de tels traducteurs. Très franchement, je connais des gens qui ont été interviewés par la Commission, il s'agissait d'un poste de traducteur espagnol-anglais, et l'intervieweur ne parlait que l'anglais. Rien n'a été fait pour essayer de savoir quel était le niveau de compétence de la personne en espagnol; et la personne a été embauchée après cette seule entrevue.

Vous avez raison; il y a la formation. Je constate cela tous les jours. «Il dit», «Elle dit»; puis, ensuite, une perception très subjective de ce que la personne essaie de dire, et cela peut durer un paragraphe ou une page. Il faut que ce soit vraiment clair. Je ne crois pas qu'il soit si difficile que cela de former les gens.

M. Jourdenais: Mais combien de temps cela va prendre pour chaque langue?

Mme Thomas: D'accord. Mais certainement que les principes généraux de l'interprétation . . . c'est quelque chose de très fondamental que vous venez de dire. On ne dit pas: «Il dit, elle dit», pour ensuite essayer de résumer ce qui s'est passé. Cela vaut pour toutes les langues. Je crois que c'est possible de

[*Texte*]

submitted a brief—a quite lengthy brief—some time ago, and I have not seen adequate action on the part of the CEIC in their training, selection, recruitment, etc., to date. So we are not there yet.

Mr. Heap: Mr. Chairman, I have two questions, but I do not think there is time for sufficient answer on them. One concerns the proposal for a special program. If we are to consider a special program, we will of course be considering the criteria for it. Unless the criteria have been developed by the group more specifically for use right now than we are given, perhaps they could be sent to us in a letter. You understand the speed with which we hope to move this month; so I hope they could be sent quickly, if that is possible.

Secondly, there was a suggestion that more needs to be done than is fully considered in the Plaut report in the reunification of the families of refugees and questions around their support and so on. Again, I would suggest that if we could have some particular recommendations and criteria on that, it would be helpful. I know that we have had problems regarding delay in the bringing-in of families of people who have been accepted as refugees. There have been some very painful problems in that regard. In fact I found out just this weekend that we had a case of a refugee from an Asian country who had been accepted on September 13, but a Minister's letter to the lawyer acting for him, dated October 2, said: We will do it as fast as we can, but it should take three or four more months. So the left hand did not know what the right hand was doing in that case. It was a matter of difficulty because there is another member of that family who, in the opinion of the refugee, urgently needs to be brought out.

• 1005

So we do need much more careful attention to this matter of the families of the refugees and, for that matter, to the communication between the Refugee Status Advisory Committee and the enforcement branch which, at present unfortunately, has the responsibility for telling the man or woman whether he or she is in or not. I would be glad if we could have a letter on that subject from TRAC as soon as possible.

Ms Thomas: Okay. Mr. Heap, perhaps I could respond really quickly to those two questions. With regard to the provisions of the special program, in our brief we did not lay down specific provisions but I think that we were contemplating the sort of general provisions that appear in many of the special programs, for example, Chilean, Salvadoran, whatever. This basically would amount to ability to demonstrate resettlement and an ability to support oneself, no serious criminal objections and no serious medical impediment. I think those would be the three major criteria we would be concerned with.

With respect to your other question, that is dealt with fairly fully in our brief. Our brief, I believe, is fairly comprehensive and also goes into the other issue of social assistance that Nancy Pocock mentioned earlier. So I would ask the members to take a look at that; I believe they will find our submissions there.

[*Traduction*]

le faire. Je dois dire, en toute justice, que nous avons envoyé un mémoire, assez long d'ailleurs, il y a quelque temps, et la CEIC n'a vraiment rien fait encore pour ce qui est de la formation, du choix, du recrutement et ainsi de suite jusqu'à ce jour. Nous n'en sommes donc pas encore là.

M. Heap: Monsieur le président, deux questions, mais je ne crois pas qu'on ait le temps d'y répondre. Tout d'abord, la proposition concernant un programme spécial. Si nous devons songer à un programme spécial, il faut aussi songer aux critères de ce programme. À moins que le groupe n'ait à nous proposer, sur-le-champ, des critères plus précis, peut-être pourrait-il nous en proposer dans une lettre. Vous comprenez à quelle vitesse nous comptons agir ce mois-ci, alors j'espère que vous nous enverrez tout cela au plus vite si cela est possible.

Deuxièmement, on a semblé dire qu'il faudrait peut-être envisagé de faire plus que ce qui est proposé dans le rapport Plaut au niveau de la réunion des familles des réfugiés, de leur soutien financier et ainsi de suite. Encore une fois, ce serait très utile qu'on nous fasse parvenir certaines recommandations précises ainsi que certains critères à ce propos. Je sais qu'il faut attendre longtemps avant que les familles de ceux qui ont reçu le statut de réfugié puissent immigrer et cela nous a posé des problèmes. D'ailleurs, je me suis rendu compte ce week-end que l'avocat d'un réfugié asiatique qui avait été accepté le 13 décembre, avait reçu une lettre du ministre datée du 2 octobre disant que les autorités agiraient dans les meilleurs délais, mais qu'il faudrait tout de même compter entre trois à quatre mois. Là encore, il faudrait qu'ils accordent leurs violons. Cela posait des problèmes parce qu'un autre membre de cette famille devait, de l'avis du réfugié, quitter très rapidement le pays.

Il faut donc prêter davantage attention au sort des familles des réfugiés et, de ce fait, aux rapports que doivent entretenir le Comité consultatif du statut de réfugié et la Division de l'application des textes qui, à l'heure actuelle malheureusement, est chargée de dire au réfugié s'il est accepté ou non. Je serais très heureux de recevoir une lettre du TRAC à ce sujet dès que possible.

Mme Thomas: Bien. Monsieur Heap, permettez-moi de répondre rapidement à vos deux questions. À propos du programme spécial, nous n'en avons pas précisé les modalités dans notre mémoire, mais je crois que nous voudrions y voir les mêmes dispositions générales qui s'appliquent aux autres programmes spéciaux destinés aux Chiliens ou aux Salvadoriens, par exemple. Ces réfugiés devraient pouvoir prouver qu'ils n'auront aucune difficulté à s'établir au Canada et à subvenir à leurs besoins, qu'ils n'ont commis aucun délit grave ou qu'ils ne souffrent pas de maladies graves. Voilà, à mon avis, les trois critères principaux qui nous intéressent le plus.

Ensuite, nous avons répondu en détail dans notre mémoire à votre autre question. Ce dernier est assez exhaustif et aborde également la question de l'aide sociale dont a parlé tout à l'heure Nancy Pocock. Je demanderai donc aux députés de bien vouloir le lire car ils y trouveront réponse à de nombreuses questions.

[*Text*]

Mr. Heap: Okay. Thank you.

Ms Pocock: Rabbi Plaut has a very good section on family reunification. We agree with that.

Mr. Heap: Okay.

Ms Pocock: It is a very important thing. I cannot stress that enough. It is very important to the well-being of the family and of the refugee. Even with government-sponsored refugees, the families are not coming fast enough.

Mr. Heap: No.

Ms Thomas: Mr. Chairman, I am looking at the time, and I was anticipating during the question period that I would be asked more specifically about the actual models, and I would certainly like to mention that before we have to leave. That is dealt with in our brief as well, and I think basically what we are saying we are in favour of is a modified model C. I would appreciate it if I could have just a couple of minutes to explain that, if the committee would be amenable to that.

The Chairman: Please do. I have had the advantage of being able to glance through your brief, and I am aware of it. Other committee members, however, are not so maybe if you took a minute or two, that would be helpful.

Ms Thomas: Thank you very much. There are several modifications we would like to make to the model, the first of which addresses the issue that Nancy Pocock spoke about earlier—the role of the refugee officer. I think also that has been dealt with in detail in the brief as well. We feel it is a very ambiguous and, indeed, conflict-laden role and that it really has to be modified.

The second has to do with the first oral hearing. Again, because we were stressing the principle of collegiality, we believe that, in order to cut down on the appeals and arrive at the highest quality decision-making at the first available opportunity, a three-member panel rather than a one-member panel would be appropriate for the first level hearing. Again, on the appeal level—the first appeal from that oral hearing—we would suggest that there be a separate appeal section of the Refugee Board and that it be a one-person oral hearing, again at that appeal.

Now I must stress—and I cannot stress this enough—how concerned we are about the ministerial right of appeal that appears throughout the model suggested by Rabbi Plaut. I note, in connection with this as well, that overseas officers making a decision as to whom to include in the quota, do not have their determination of credibility challenged by the Minister. And I really do not feel it is appropriate for the Minister to be doing that, given that she will be drawing from a body of expertise in the country, making the appointments herself, with the time limitation upon the appointments to guard against unwise appointments and, obviously, the Minister will always have section 28, application to the Federal Court. This will totally protect against the refugee board going off on a frolic of their own and accepting people as

[*Translation*]

M. Heap: Bien, merci.

Mme Pocock: La partie du rapport Plaut consacré à la réunification des familles est très bien analysée et nous sommes d'accord avec ce qui y est dit.

M. Heap: Bien.

Mme Pocock: Cette question est une question très importante et je ne peux insister suffisamment là-dessus. Elle est très importante pour la sérénité de la famille et du réfugié. Même lorsque ces réfugiés sont parrainés par le gouvernement, leurs familles mettent beaucoup de temps à venir.

M. Heap: Vous avez raison.

Mme Thomas: Monsieur le président, je regarde l'heure et je pensais qu'on me poserait des questions sur les modèles retenus et permettez-moi d'aborder cette question avant de partir. Nous en parlons dans notre mémoire également et nous avons retenu le modèle C sous une forme quelque peu modifiée. Je vous serais gré de bien vouloir m'accorder quelques minutes de votre attention pour que je puisse vous en parler davantage.

Le président: Je vous en prie. J'ai parcouru votre mémoire et je le savais. D'autres membres du Comité ne le savent peut-être pas et je crois que ce serait très utile si vous approfondissiez votre pensée.

Mme Thomas: Merci infiniment. Nous aimerions apporter quelques modifications à ce modèle et la première d'entre elles porte sur le rôle que l'agent chargé des réfugiés serait appelé à jouer, ce dont a parlé tout à l'heure Nancy Pocock. Nous en parlons également en détail dans notre mémoire. Nous pensons que ses fonctions sont très ambiguës et ne peuvent que donner lieu à des conflits et qu'il faudrait donc modifier cet aspect des choses.

Nous voudrions également voir modifier la façon dont la première audience est tenue. Là encore, nous pensons que les décisions devraient être prises en groupe, et en vue de réduire le nombre des appels et de veiller à ce que la meilleure décision soit prise dès le départ, nous estimons que la première audience devra être tenue par trois personnes au lieu d'une seule. Là encore, nous proposons que l'Office des réfugiés se dote d'une division des appels et que ces derniers soient entendus par une seule personne.

Mais je dois vous dire, et je ne peux insister suffisamment là-dessus, que le droit d'appel accordé au ministre par M. Plaut nous préoccupe vivement. À ce propos, je note que la crédibilité des agents consulaires qui décident de la composition du quota ne peut être contestée par la ministre. Et je ne pense pas que cela soit approprié étant donné que la ministre consultera les spécialistes, procédera elle-même aux nominations, ces dernières étant limitées dans le temps pour se protéger contre toute nomination indue et elle pourra, de toute évidence, également avoir recours à l'article 28 de la Loi sur la Cour fédérale. Ainsi, l'Office des réfugiés ne pourra pas qu'en faire à sa tête et accepter des réfugiés en invoquant des principes de droit qui ne tiennent pas debout. La ministre pourra toujours demander à la Cour fédérale d'intervenir.

[*Texte*]

refugees under wrong principles of law. The Federal Court will always be available for the Minister to conduct that review.

• 1010

So we really feel that it is inappropriate to have this kind of appeal and be moving the whole procedure, whenever someone is going to be declared a refugee to have this potentially moved away up into Federal Court, where we are getting away from the whole thing we are trying to achieve.

With respect to the review function of the Federal Court, as I said earlier our brief had proposed again a slight amendment to model C, which was the appeal with leave but having oral argument on that with-leave application. However, we are totally amenable to the idea of a straight section 28 application to the Federal Court. I think those two possibilities are equally acceptable to us at this time.

The Chairman: Thank you very much.

Can I just ask the members one brief question? The previous witness—I think it was Rabbi Plaut—raised the dilemma of the international definition of a convention refugee versus the humanitarian refugee, if you like, the well-founded fear of persecution. "Well-founded" lies at the heart of that international definition, and yet there are lots of situations in the world where Canadians would not want people sent back home because of conditions of civil war or whatever put their lives at risk.

In the work you do in Toronto, can you give me some sense of the proportion of the people you are helping who you think really fall under the well-founded definition versus the more general humanitarian concern because of civil war and so on? Is there a sense of proportion there that you could share with the committee? We do not have the advantage of working on a daily basis with so many refugees.

Ms Pocock: Yes. I wanted to say to the committee that they are dealing in matters really of life and death. Many of these people, if they are sent back, will be killed when they get back. In my experience of dealing with refugees—and I see a great many—they have well-founded fears and there are very oppressive conditions in their countries that are a real danger to them. In contradiction to what we read in the press all the time, I think a larger proportion of them are convention refugees quite legally. That is my personal impression from dealing with them . . .

The Chairman: Okay.

Ms Pocock: —and knowing the conditions in the various countries from which they come. I do a great deal of reading and keep up with them and travel to some of these countries and meet people who are travelling and know firsthand.

Ms Thomas: I might just add, Mr. Chairman, that in our brief we also suggest, however, to deal with those who do not fall strictly within the definition, that there certainly be a

[*Traduction*]

Nous pensons donc que ce droit d'appel ne devrait pas exister, que cela ne fera que retarder toute la procédure, si toute décision relative à un réfugié doit être portée devant la Cour fédérale; nous ne ferons que nous éloigner de notre but.

Pour ce qui est de l'intervention de la Cour fédérale, nous proposons, là encore, une légère modification au modèle C qui prévoyait l'interjection d'un appel sur autorisation; nous sommes d'accord là-dessus mais cette demande d'autorisation devrait faire l'objet d'une plaidoirie. Cependant, nous sommes tout à fait d'accord avec l'idée du recours à l'article 28 qui prévoit l'intervention de la Cour fédérale. Je crois que ces deux possibilités sont tout à fait acceptables.

Le président: Merci infiniment.

Puis-je vous poser une question brève? Un des témoins, je crois que c'était M. Plaut, a soulevé le problème que pose la définition dans les textes internationaux d'un réfugié au sens de la convention par opposition à un réfugié qui demande le droit d'asile pour des raisons humanitaires, s'il craint à juste titre d'être persécuté. Ce «à juste titre» est au coeur même de cette définition et pourtant, il existe des tas de cas dans le monde où le Canada ne voudrait pas renvoyer des gens dans leur pays pour diverses raisons qui mettraient leur vie en danger, une guerre civile, par exemple.

D'après les cas que vous traitez à Toronto, pouvez-vous me dire quelle est la proportion de ceux que vous aidez et qui, à votre avis, relèvent justement de cette définition, et non pas de la définition humanitaire plus générale, et qui ne veulent pas retourner dans leur pays en raison, par exemple, d'une guerre civile? Pouvez-vous nous dire combien il y en a à peu près? Nous n'avons pas l'occasion de travailler quotidiennement avec un si grand nombre de réfugiés.

Mme Pocock: Oui. Je voulais dire au Comité que c'est une question de vie ou de mort. Il y en a beaucoup qui, s'ils étaient extradés, seraient tués dès leur retour. D'après ce que je sais des réfugiés, et j'en vois beaucoup, ils ont raison d'avoir peur et les conditions opprimantes qui existent dans leur pays les mettent en danger de mort. Contrairement à ce que nous lisons dans la presse tous les jours, une grande partie de ces réfugiés sont des réfugiés au sens strict de la convention. C'est l'impression que j'en retire lorsque je leur parle . . .

Le président: Bien.

Mme Pocock: . . . et après avoir étudié la situation qui prévaut dans leurs divers pays d'origine. Je lis beaucoup, je les suis et je me rends parfois dans certains de ces pays et je rencontre également d'autres qui s'y sont rendus et qui connaissent bien la situation.

Mme Thomas: Je voudrais ajouter, monsieur le président, que nous proposons également dans notre mémoire d'aider ceux qui ne relèvent pas de la convention au sens strict en

[*Text*]

continuation of this special program approach. We really do feel that is essential. We see people who legitimately fear but may not fall within the definition as it stands now embodied in our legislation. We are not classifying those people in the abuser category, by no means. A substantial proportion of people really require that kind of protection, and for that reason we have made suggestions regarding special programs in our brief and certainly would like to see them continue.

In fact, in our brief we speak also about the present constitution of the special review committee and its unsatisfactory nature in our eyes at this point and make some suggestions about a newly constituted public body with access to deal with those matters and also the possibility of the Minister considering individual cases as the Minister does now. So I think that is expanded upon in the brief. It is available there for you to see.

The Chairman: Okay.

• 1015

Ms Pocock: Could I mention one case I came across recently? A family from Argentina who applied three years ago for refugee status have been going through the system and have just been refused because things have changed in Argentina. On the other hand, they have been here for three years. They have teenage children who are established in our schools; one of the boys is looking forward next year to going to university. It will be a real uprooting if they have to be sent back, and I do not consider that as a very humanitarian thing to do. Yet, strictly now with the conditions in Argentina they might not be considered as convention refugees, but they were at the time they applied. If we did not have this long, drawn-out system we have, they would be established as Canadians and there would be no question of their going back.

The Chairman: Thank you for that. You bring up an important point. I think we look on the other side of that where conditions are not bad, and we may say refusals, and then conditions change and are bad, too. So we have the two sides.

Ms Pocock: And it is our system that has put them in this position.

The Chairman: Yes. Thank you very much. Your testimony is much appreciated. As for the concern about the Minister's ability to overrule officials, I think you are the first group to have brought it to our attention, certainly with the force you have brought it. That it is a major deviation. Many of your other points, I think, are consistent with what we are hearing from a number of groups.

But we thank you very much for giving your time to us. I want to assure you that the committee is very much seized with this problem and very much aware of the need for speed, but also the need for sensitivity. I think it is fair to say we are all struggling with the desire to come up with a perfect solution. I suspect we will not, but I think we will come up with

[*Translation*]

poursuivant ces programmes spéciaux. Nous pensons que c'est essentiel. Nous connaissons des gens qui craignent pour leur vie, et ce à juste titre, mais qui ne correspondent pas tout à fait à la définition qui figure dans nos textes de loi. Or, ces gens-là n'abusent pas de la situation, cela ne fait aucun doute. Une grande partie d'entre eux ont vraiment besoin d'être protégés et c'est pour cette raison que nous avons proposé quelques programmes spéciaux dans notre mémoire et il ne fait aucun doute que nous voudrions qu'ils soient poursuivis.

En fait, nous évoquons également dans notre mémoire le caractère insatisfaisant du comité spécial d'étude et nous formulons quelques recommandations sur la création d'un nouvel organisme qui étudierait ces cas et sur la possibilité d'accorder au ministre le droit d'étudier des cas particuliers comme actuellement. Notre mémoire vous en donne tous les détails; vous pouvez donc les lire.

Le président: Merci.

Mme Pocock: Puis-je vous parler d'un cas dont je me suis occupé récemment? Une famille argentine avait demandé, il y a trois ans, le droit d'asile et ce droit vient de lui être refusé car la situation a changé en Argentine. Mais ils sont ici depuis trois ans. Leurs enfants, adolescents, vont à l'école et un de leur fils désire aller l'année prochaine à l'Université. Ce serait une catastrophe s'ils étaient extradés et je ne pense pas que ce soit très humain. Or, la situation ayant changé en Argentine, ils ne sont peut-être pas considérés comme étant des réfugiés au sens de la convention, mais ils l'étaient lorsqu'ils ont demandé le droit d'asile. Si cette procédure ne traînait pas aussi longtemps, ils seraient déjà considérés comme Canadiens et la question de leur extradition ne se poserait même pas.

Le président: Je vous remercie d'avoir soulevé ce point important. Mais l'inverse est vrai également; il se peut que l'on refuse le droit d'asile à un réfugié originaire d'un pays où la situation n'est pas mauvaise, puis la situation change et le réfugié n'est pas accepté. L'inverse existe donc également.

Mme Pocock: Mais c'est la façon dont nous procédons qui les a mis dans cette situation.

Le président: Oui. Je vous remercie infiniment de vos témoignages qui ont été fort appréciés. Je dois vous dire que vous êtes le premier groupe, je crois, à avoir abordé la question du rejet par la ministre de la décision prise par ses fonctionnaires, du moins avec la vigueur dont vous avez fait preuve. C'est un concept tout nouveau. Vos autres propos, ou la plupart d'entre eux, sont néanmoins conformes à ceux que nous avons entendus d'autres groupes.

Mais nous voulons vous remercier d'être venus. Je puis vous assurer que ce comité se penchera avec diligence sur ce problème et qu'il est conscient du fait qu'il faut non seulement accélérer notre façon de procéder mais également faire preuve d'une certaine sensibilité. Nous désirons tous ardemment trouver la solution parfaite. Ce ne sera sans doute pas le cas, mais je pense que la solution que nous proposerons sera

[*Texte*]

a better solution than exists at present. Thank you very much for coming.

Ms Pocock: Thank you very much for listening to us. It is very important because we have to live with the results of this for a long time.

The Chairman: Yes, with the consequences.

Our next witnesses are from the Inter-Church Committee for Refugees. Can I welcome to our committee today Mr. George Cram, Secretary, Primate's World Relief and Development Fund, for the Anglican Church of Canada; Dr. Helga Kutz-Harder, Program Officer, Immigration and Refugees, for the United Church of Canada; and Reverend Arie Van Eek, Executive Secretary of the Council of Christian Reformed Churches in Canada.

I am sorry that we are running a little behind. I want you to know there is another committee that meets in this room at 11 a.m., so we really are bound on the other end. We will try to be disciplined, and we are looking forward to your testimony.

I not sure who would like to make the first statement. Mr. Cram.

Mr. George Cram (Secretary, Primate's World Relief and Development Fund, Anglican Church of Canada): Thank you. Mr. Chairman and committee members, we have tried to divide our initial presentation by a series of short statements, and we are going to jump from one to other, not necessarily doing it in sequence, but moving back and forth. So if you will bear with us, we will try to be fairly disciplined in that exercise and then give you the chance for questions that follow.

We want to begin by saying just a few words about our own history in refugee affairs. I think you probably are aware of a good part of it, but I think it is helpful, at least, to put some of it on the record. There is probably no area between the churches in Canada and the federal government where there is closer liaison and working than in the human rights and refugee area. We have a long history of being involved in refugee matters, which lengthens as the years go on. I think a lot of people are familiar with the sponsorship program of Indo-Chinese and tend to think at times this was the beginning of public and church interest in refugees. Nothing could be further from the truth. We have been involved much longer and in a deeper way, going back to the immediate period after the Second World War when refugees first came to this country under the UN arrangements. From that time on, we have been deeply involved.

• 1020

We are also involved overseas. Church networks overseas alert us to the realities. Long before your briefing papers get to the Refugee Status Advisory Committee or the Immigration Appeal Board, we are often involved because it is the churches overseas who often form the front line and are the first recourse of support that refugees turn to.

[*Traduction*]

meilleure que celle qui existe à l'heure actuelle. Je vous remercie d'être venus.

Mme Pocock: Merci de nous avoir écoutés. C'est très important car nous devrons nous accommoder de ce que vous proposerez et ce, pendant longtemps.

Le président: Oui, vous voulez parler des conséquences.

Nous allons maintenant entendre les représentants du comité inter-églises au service des réfugiés. Nous accueillons notamment M. Georges Cram, secrétaire, Fonds mondial de secours et de développement, représentant l'Église anglicane du Canada, M^me^ Helga Kutz-Harder, agent chargée des programmes, immigration et réfugiés, représentant l'Église unie du Canada et M. Arie Van Eek, secrétaire administratif du Conseil des églises réformées du Canada.

Excusez-nous d'avoir pris un peu de retard. Je voudrais vous faire remarquer qu'un autre comité se réunira dans cette pièce à 11 heures, si bien que nous devrons quitter les lieux. Nous essaierons d'être disciplinés et nous écouterons avec intérêt votre témoignage.

Je ne sais pas qui veut présenter votre exposé. M. Cram.

M. George Cram (secrétaire, Fonds mondial de secours et de développement, Église anglicane du Canada): Merci. Monsieur le président, mesdames et messieurs, nous avons essayé de diviser notre exposé en une série de déclarations brèves et nous allons nous passer mutuellement la parole, mais pas nécessairement dans l'ordre. Si vous n'y voyez pas d'inconvénients, nous essaierons nous aussi d'être disciplinés et de vous donner l'occasion de nous poser des questions.

Permettez-nous tout d'abord de vous exposer dans les grandes lignes nos antécédents en matière de réfugiés. Vous en connaissez sans doute une bonne partie, mais je crois qu'il serait utile d'en rappeler officiellement certains. Il n'existe sans doute pas d'autres secteurs où les églises canadiennes et le gouvernement fédéral travaillent en plus étroite collaboration que dans celui des droits de la personne et des réfugiés. Nous nous occupons de cette question depuis longtemps et nous entendons continuer. Je crois que beaucoup ont entendu parler du Programme de parrainage des Indochinois, mais on pense généralement que c'est à partir de ce moment-là que les églises et le public ont commencé à s'intéresser aux réfugiés. Rien ne peut être plus faux. Notre intérêt en la matière remontre beaucoup plus loin; il remonte à la toute fin de la Seconde Guerre mondiale, époque à laquelle des réfugiés ont demandé pour la première fois le droit d'asile au Canada et ce, conformément aux accords signés aux Nations Unies. C'est à ce moment-là que nous avons commencé à nous intéresser vivement à cette question.

Nous avons également des missions à l'étranger. Ces missions nous rapportent les événements. Bien avant que les documents ad hoc parviennent au Comité consultatif du statut de réfugié ou à la Commission d'appel de l'immigration, nous sommes déjà intervenus, car les églises à l'étranger sont

[*Text*]

I, myself, when I visit Uganda, Ethiopia, Central America and other parts of the globe in my work with the Primate's World Relief Fund, often go to the embassies and brief them about some of the situations. They are always very interested in hearing what we know, because they know we are in much closer touch with the grass-roots than are the embassies themselves. One of the things we have always noted in the process inside Canada is the time-lag that exists between the point at which we know what is happening and are presenting claimants and when the committee in fact is prepared to recognize that there is a problem. That happens in almost every new situation where human rights deteriorate and oppression begins—there is a gap. It is therefore out of some of that concern that we are very concerned about some of the safeguards which need to be in the inland process because the normal bureaucratic process takes a while to catch up to the reality around the globe.

One of the places where this committee and the churches first came in touch with the reality of refugee works was in an earlier manifestation of this committee, as we began to form the present Immigration Act. You will recall that when this present act was passed, there was a fairly lengthy community process around immigration hearings across the country. The churches formed a coalition of people, of agencies and networks across the country to be part of the hearings that were held across the country around the green paper and the background papers. We had a body which was called ICCOP, the Inter-Church Committee on Population, that tried to intervene very closely in this development of the new act.

When the act came before this committee in its legislative form, in the committee stage of the bill—I know the process has changed now, but I am speaking of the old process—we appeared before the committee and tried to argue very strongly and very forcefully for the incorporation of an oral hearing into the present act. We argued that we had a fairly complicated process before us which would inevitably lead to complications in the working out, that it was inherently unfair, and that the oral hearing as a key element in the satisfying of natural justice needed to be incorporated at the time the bill itself was being passed.

We found at that time—and if you check back in the history of this committee you will see that there was indeed a vote called at one critical moment where the government of the day called in all its troops and committee members to ensure that no vote be approved in the committee stage to incorporate an oral hearing. Now, that goes back a number of years. We were told at that time to live with it for a while, it was too costly to talk about an oral hearing. The committee stage of the bill therefore was effectively packed. The amendment that was produced, although there were dissenters even from the government's side at that time, was defeated. The bill was passed eliminating the possibility of an oral hearing and we know where that has led us. It has led us to a convoluted process with a backlog, with no oral hearing; and ultimately we were part of the process which took us to the Supreme Court

[*Translation*]

fréquemment en première ligne et constituent le plus souvent le premier recours d'un réfugié.

Moi-même, lorsque je me rends en Ouganda, en Ethiopie, en Amérique centrale ou dans d'autres régions du monde dans le cadre de mes fonctions au sein du Fonds mondial de secours, je vais souvent dans les ambassades pour leur exposer la situation. Elles s'intéressent toujours vivement à ce que nous leur apprenons, parce qu'elles savent que nous sommes beaucoup plus près de la population locale que les ambassades. Or, nous avons toujours noté, une fois le Canada saisi d'une affaire, qu'il existait un délai non négligeable entre le moment où nous savons ce qui se passe et où nous présentons des réfugiés et le moment où le Comité est en fait disposé à reconnaître qu'il existe un problème. Ce délai existe chaque fois que la situation se détériore dans un pays, où les droits de la personne sont bafoués et où commence l'oppression. C'est la raison pour laquelle nous sommes très inquiets des mesures qui seront prises au Canada car le processus bureaucratique normal rattrape bien après la réalité mondiale.

Notre Comité et les églises se sont heurtés pour la première fois à cette lenteur bureaucratique lorsque le gouvernement étudiait l'actuelle Loi sur l'immigration. Lorsque cette loi a été adoptée, vous vous rappellerez que le Comité de la Chambre avait tenu pendant longtemps des audiences sur cette question aux quatre coins du pays. Les églises ont alors créé une coalition regroupant des particuliers, des organismes et des réseaux à travers le pays pour qu'elles puissent présenter son point de vue sur le Livre vert et les documents de travail. Nous avions alors créé un organisme baptisé du nom de Comité inter-églises sur la démographie, qui a essayé de participer très étroitement à l'élaboration de cette nouvelle loi.

Lorsque ce Comité a été saisi de cette loi, je sais que la procédure a changé maintenant, mais je fais allusion à l'ancienne, nous avons comparu devant le Comité et avons essayé de plaider le plus vigoureusement possible en faveur de la tenue d'une audience que devait prévoir la loi. Nous avions dit que le processus était assez complexe et entraînerait inévitablement des complications, qu'il était injuste à la base, et qu'il était essentiel qu'une audience soit prévue et soit incorporée au projet de loi et ce, en conformité avec les principes de la justice naturelle.

Or, si vous vérifiez ce qui s'est passé, vous constaterez qu'un vote a eu lieu à un moment donné et que le gouvernement de l'époque a appelé toutes ses troupes et tous les membres du Comité pour s'assurer que le Comité n'approuverait pas l'incorporation d'une audience dans le projet de loi. Or, cela remonte à un certain nombre d'années. On nous avait dit à l'époque qu'il faudrait que nous nous en accommodions un certain temps, car la tenue d'une audience coûtait trop cher. Tous les membres du Comité étant réunis, l'amendement proposé, même si certains membres de la majorité le considéraient d'un bon oeil, a été rejeté. Le projet de loi a donc été adopté, éliminant toute possibilité de tenir une audience et nous savons tous quelles en ont été les conséquences. Nous sommes maintenant aux prises avec un processus compliqué qui accuse un énorme retard et qui ne prévoit aucune compa-

[*Texte*]

of Canada to get the decision which is now being tooted as the cause or part of the problem we are facing here in this committee, the Plaut commission, and Bill C-55.

[*Traduction*]

rution en personne; le tout faisant son chemin, nous nous sommes retrouvés à la Cour suprême du Canada lui demandant de rendre un jugement qu'on brandit maintenant comme étant la cause en partie du problème que nous devons résoudre aujourd'hui et qui a donné lieu à la constitution de ce comité, à la Commission Plaut et au Bill C-55.

• 1025

Much of that could have been avoided, and should have been avoided, if in fact the committee at that stage had been willing to listen much closer to the practitioners and the people who were working with the claimants, the people who were working the voluntary sector. And I would urge you all not to forget, if possible, some of that history.

Une grande partie de ces problèmes aurait pu être évitée, et aurait dû l'être, si le comité de cette époque avait mieux écouter ceux qui travaillent avec les réfugiés, ceux qui travaillent dans le secteur du bénévolat. Et je vous exhorterais à ne pas oublier, si possible, ces antécédents-là.

The decisions of that time are what has produced, I think, a large number of the problems you are now trying to deal with, and I would encourage you not to worry about some of the small factors in the long run, like, for example, the cost question. You may say that is not a small factor, but the decisions that were made to put a limited and somewhat restrictive procedure in place when the bill was passed have indeed multiplied the cost so much, and created the backlog, because it is an inefficient process, that the costs have escalated out of all proportion to what anyone was thinking of at that time.

Les décisions prises à cette époque ont donné naissance à une grande partie des problèmes que vous essayez de résoudre maintenant et je vous encouragerais à ne pas vous inquiéter de détails à long terme, comme, par exemple, celui des coûts. Vous me direz que ce n'est pas un détail, mais je vous répondrai que les décisions qui avaient été prises à cette époque-là pour limiter et restreindre la procédure existante lorsque le projet de loi a été adopté, n'ont fait que multiplier ces coûts et créer un énorme retard en raison de l'inefficacité même de cette procédure; de fait, les coûts ont subi une hausse vertigineuse à laquelle personne ne s'attendait.

It was eminently predictable, because the resources were not placed in the place at the first instant to avoid many of the problems, and so I would simply like to kick this off by urging you not to be too cowed by the prospect of a process that is fair, expeditious, but might cost you a bit of money. Think of the savings that will be produced indeed by not having people abuse the system because it is fast and efficient. Do not look at just what the cost will be to process the people who are in it, look at the savings that would be created by not blocking it up again in a number of ways. I just want to start off that way.

Mais cette hausse était prévisible car les ressources nécessaires n'avaient pas été mises en place dès le départ pour éviter certains de ces problèmes et je voudrais donc vous exhorter dès le départ à ne pas avoir peur de proposer un processus juste et rapide même s'il vous coûte un peu plus d'argent que prévu. Vous n'avez qu'à songer aux économies qui pourraient être réalisées et ce, en empêchant, de par la rapidité et l'efficacité du processus, certaines personnes de déposer des demandes non fondées. Ne faites pas attention à ce qu'il vous en coûtera pour traiter les demandes qui ont déjà été déposées, mais songez plutôt aux économies que vous pourrez réaliser en débloquant à tout jamais ce système. Voilà ce que je voulais vous dire au départ.

We want to take you through a series of steps in our brief after that introduction, and the first one to do so is Arie Van Eek.

Nous désirons maintenant vous présenter notre point de vue un peu plus dans le détail et M. Arie Van Eek va se charger de cette première partie.

The Reverend Arie Van Eek (Executive Secretary, Council of Christian Reformed Churches in Canada, Inter-Church Committee for Refugees): Mr. Chairman and members of the panel, we want to express our appreciation for the fact that our co-operating NGO bodies in the world look at Canada as having done fairly to a great many refugees. We want also to alert you to the fact that the churches were better able to service the needs of refugees at a time when the special programs were in full force, but that as we go farther down in history it becomes much more difficult to assist people who are in need of that assistance because of the human rights situations in the countries from whence they come, and so our plea is for a just and expeditious hearing for those who have come to Canada, who really did not have the opportunity to follow the Immigration rules for making prior application in the country from whence they seek to come to Canada.

Le révérend Arie Van Eek (secrétaire administratif, Conseil des églises chrétiennes réformées du Canada, Comité interéglises au service des réfugiés): Monsieur le président, mesdames et messieurs, nous voulons exprimer notre gratitude pour le fait que les organismes non gouvernementaux qui travaillent en coopération avec nous considèrent que le Canada est devenu une terre d'asile pour un grand nombre de réfugiés. Nous désirons également éveiller votre attention sur le fait que les églises étaient mieux à même de répondre aux besoins des réfugiés à l'époque où les programmes spéciaux étaient en vigueur, mais que cette aide devient de plus en plus compliquée à mesure que le temps passe, et ce, en raison de la situation des droits de la personne dans les pays dont ceux qui ont besoin d'aide sont originaires; c'est la raison pour laquelle nous vous exhortons à entendre le plus rapidement et le plus équitablement possible, ceux qui ont immigré au Canada, qui n'ont pas

[*Text*]

We would urge that no extraneous considerations be entered into in the consideration of their applications, other than those which are inherent in the definition Canada has adopted and which closely follows that of the United Nations High Commission. And in order to achieve what is just, we would ask that a non-adversarial setting and process be set up at once and that people have access, from the moment of their coming onto our soil, regardless of from whence they came, to an independent panel. We would want to separate the consideration of their applications from anything having to do with what is perceived to be the interest of Canada, as we do for example when we consider the applications of would-be immigrants.

It is a matter of history that is more than coincidental that up until now, with the exception of the two high years of admission of refugees from south-east Asia, the number of refugees admitted roughly equals 8% to 12% of the total number of admitees. And that coincidence we consider to be very unfair if there is a causal connection, as we think we can prove there is.

We ask therefore that we consider that whereas the Immigration process seeks to set a limit on the number to be admitted, and in fact to exclude a great many applicants, we keep in mind that such applicants have options, whereas refugees do not. Therefore they are not to be judged on the basis of their skills, means, or potential ability to settle in Canada, but rather on the basis of their need. They have lost all and have really been put outside of any protection of law, other than that which the world community has said ought to be exercised by the world community and its specific participant member countries of the United Nations High Commissioner.

• 1030

So we are asking that an independent refugee determination board be set up, which the Minister for Immigration cannot overrule but which can make recommendations to the Minister. The reference to an oral hearing has been made several times. We would underscore that it has to take place at the first level of making application. A ground rule should be that we ensure that risk be reduced to the level of negligibility through the system. Counsel should be made available to the applicant from the independent body and information should be prepared by the same for the applicants for admission into Canada.

The Chairman: Mr. Cram.

Mr. Cram: One of the issues that was not on the table as far as we were concerned prior to the Plaut commission but which has become more important to us as time has gone on is the question of access. It took a decision of the Supreme Court of Canada to decide that everyone means everyone and, as strange as it might seem, this was the effective ruling of the

[*Translation*]

pu suivre les règles en matière d'immigration et n'ont pu déposer une demande en ce sens dans les pays dont ils sont originaires.

Nous vous exhortons à ne tenir compte, lorsque leurs demandes seront examinées, que de considérations conformes à la définition ratifiée par le Canada et qui suit de près celle du Haut-Commissariat des Nations unies. Et pour que cela se fasse le plus équitablement possible, nous vous demandons d'établir immédiatement un processus non conflictuel et de permettre à ceux qui demandent le droit d'asile de se faire entendre, dès leur arrivée sur le territoire canadien, et ce, indépendamment de leur pays d'origine, par une commission indépendante. Nous vous demandons de ne pas tenir compte uniquement des intérêts du Canada, ou des intérêts perçus comme tels, comme c'est le cas, par exemple, lorsque la demande des autres immigrants est examinée.

La coïncidence est frappante lorsqu'on sait que jusqu'à présent, exception faite des deux années pendant lesquelles un nombre élevé de réfugiés originaires de l'Asie du sud-est ont été admis au Canada, le nombre de réfugiés représente environ 8 à 12 p. 100 du nombre total d'immigrants. Et nous estimons que cette coïncidence est très injuste s'il existe un lien entre les deux, et nous pouvons prouver, croyons-nous, que c'est le cas.

Nous vous demandons par conséquent de garder à l'esprit, alors que le ministère de l'Immigration cherche à imposer une limite au nombre d'immigrants reçus, et en fait à en exclure de nombreux, que ces immigrants ont d'autres choix, alors que les réfugiés n'en ont pas. Ils ne doivent pas, par conséquent, être jugés en fonction de leurs compétences, de leurs moyens financiers ou de la possibilité qu'ils ont de s'établir au Canada, mais plutôt en fonction de leurs besoins. Ils ont tout perdu et ne sont plus protégés pas la loi; ils ne sont plus protégés que par les règles décidées par la communauté mondiale et que respecte cette dernière et les pays membres du Haut-Commissariat des Nations unies.

Nous demandons par conséquent qu'une commission indépendante sur la reconnaissance du statut de réfugié soit créée, commission dont les décisions ne pourront être annulées par le ministre de l'Immigration, toutefois, cette commission serait autorisée à présenter des recommandations au ministre. On a souvent parlé du droit à la tenue d'une audience. Nous voudrions préciser que cette parution en personne doit avoir lieu dès la demande déposée. Il est essentiel que nous nous assurions que les risques soient réduits à leur niveau le plus négligeable tout au long de cette procédure. Cet organisme devrait mettre à la disposition du requérant un avocat qui préparerait tous les renseignements nécessaires à l'entrée du requérant au Canada.

Le président: Monsieur Cram.

M. Cram: Avant que la Commission Plaut ne rédige son rapport, nous nous étions très peu préoccupés de la question d'accès, qui est devenue plus importante à nos yeux au fil du temps. Il a fallu que la Cour suprême du Canada intervienne et juge que tout le monde veut vraiment dire tout le monde et, aussi étrange que cela puisse paraître, c'est ce qu'elle a jugé.

[*Texte*]

Supreme Court. As we have been talking and seeing in the Plaut report, we are now trying or Plaut is recommending—and certainly the commission, in its brief to Plaut, was pushing it—that everyone, once again, does not mean everyone. I think it is really of fundamental importance. We do not want to go back through another process to have everyone declared everyone again.

Let me be specific. We are talking about limiting access into the process by screening out what Plaut calls inadmissible claims: people who have passed a time limit. A time limit is one way of declaring that everyone is not everyone. I have already mentioned that situations change and that there is a large time lag between information overseas and information inside and written up and given, in terms of status reports about countries. Six months, which is the figure being proposed is not usually time for External Affairs' country reports to even be up-to-date with what is happening in some countries. If you impose a time limit of six months, you will probably eliminate a series of claims because the reality of overseas has not caught up with the reality of our process. People who enter too quickly in the process are among the first to be rejected, simply because the information is not at hand.

Secondly, the imposition of some kind of access mechanism or the ruling out of people by a selective access mechanism is in fact insisting or determining another layer of process. Someone is going to have to start judging who is admissible and who is inadmissible, or who can make a claim and who cannot. A new layer of bureaucracy or some kind of screening mechanism or department is going to have to start processing all the claims. This layer is again going to encumber the process by putting in extra filters. We are, I think, standing very clearly for the most efficient and the most rapid, streamlined process.

• 1035

That means, I think, that someone who wants to enter the process gets streamed into the process and hopefully gets that oral hearing quickly and efficiently, without a layer that goes on before you get to the oral hearing. It is those kinds of steps that in fact encumber the process, make it susceptible to backlog, time delays, transcripts, forms, a variety of procedures. When a person declares that he wants to enter the refugee process he should get in line, put forward the fact that he has a claim, and get streamed right into that immediately, quickly and out. The whole refugee process mechanism will succeed or will fail with our ability to make it expeditious and therefore discourage the multiplicity of other people who would like to use it for one reason or another and delay it.

Plaut also suggests that the refugee process should not be the vehicle by which other kinds of claims finally get heard. In our brief you will note that we have suggested that humanitarian and compassionate considerations for a variety of mechanisms be dealt with by a separate body. This is precisely so that the only way you can get humanitarian consideration

[*Traduction*]

Comme nous l'avons vu dans le rapport Plaut, ce dernier le recommande—et c'est certainement le cas de la commission, dans le mémoire qu'elle a présenté à M. Plaut—que tout le monde, une fois de plus, ne veut pas dire forcément tout le monde. Cette question est d'une importance fondamentale, à mon avis. Nous ne voulons pas devoir passer par un autre processus pour que l'on décide que tout le monde veut vraiment dire tout le monde.

Je vais être précis. L'accès est limité puisque M. Plaut recommande que les demandes non fondées, celles de ceux qui ont dépassé un certain délai soient rejetées. Fixer un délai est une façon comme une autre de déclarer que tout le monde ne veut pas dire tout le monde. J'ai déjà dit que la situation à l'étranger évoluait et qu'il existe un délai considérable entre le moment où les rapports sur la situation de certains pays sont rédigés à l'étranger et le moment où ceux-ci parviennent au Canada. On propose un délai de six mois mais ce temps là ne suffit en général pas au ministère des Affaires extérieures pour actualiser les rapports sur les évènements qui se produisent dans certains pays. Si vous imposez un délai de six mois, vous éliminerez vraisemblablement toute une série de demandes parce que la réalité à l'étranger est décalée par rapport à l'état de nos dossiers. Ceux qui entrent trop rapidement dans le processus sont parmi les premiers à être rejetés, car les dossiers n'auront pas été actualisés.

Deuxièmement, vous créez une autre étape en imposant une sorte de mécanisme d'accès ou de filtrage sélectif. Quelqu'un, a à un moment donné devra décider qui peut entrer et qui ne peut pas entrer, qui peut déposer une demande et qui ne le peut pas. Un nouveau service chargé de la sélection devra traiter toutes les demandes. Ce service, en imposant un mécanisme de sélection, retardera de nouveau le processus. Voilà pourquoi nous vous exhortons à adopter le processus le plus efficace, le plus rapide et le plus rationnel.

Cela voudrait dire, je pense, que si quelqu'un voulait s'engager dans le processus, il pourrait obtenir une audience rapidement et sans trop d'embarras, sans étape intermédiaire avant l'audience. C'est ce genre d'étapes qui ralentissent le processus, qui causent les retards; ce sont toutes les transcriptions, les formules, les diverses procédures. Lorsque quelqu'un demande à être considéré comme réfugié, il doit pouvoir expliquer tout de suite sur quoi repose sa demande, être envoyé dans la filière approprié; et que l'affaire soit réglée sans délai. Le processus de décision du statut de réfugié sera ou non un succès selon que nous pourrons ou non le rendre efficace et rapide, décourageant de ce fait tous ceux qui voudraient s'en servir pour diverses raisons et temporiser.

Le rapport Plaut dit aussi que le processus réservé aux réfugiés ne devrait pas être utilisé pour faire entendre d'autres types de demandes. Vous remarquerez que dans notre mémoire nous suggérons que les cas pris en considération pour des raisons humanitaires soient traités séparément. C'est qu'actuellement, le seul moyen d'être pris en considération

[*Text*]

means, at the present moment, that you must enter the refugee stream. If in our immigration matters and in our law we are going to permit humanitarian and compassionate considerations, which I believe we should, it should not be necessary to go through a refugee process in order to reach that body. That body should be created and should be separate from the refugee process. That is one way of keeping the refugee process for refugees and humanitarian concerns for humanitarian concerns. A refugee indeed may be recommended to that body for humanitarian consideration, but the two should not be so inextricably linked that the only way to get humanitarian concern is in fact first to become or to claim to be a refugee.

Someone in the last hour was asking about the information form that has to be filled out, which is in Plaut. That implies a first filter. I think it is important to not have filters, limitations to access, inadmissible claims. Inadmissible claims by Plaut means determining that he is not a refugee; de facto, it means you are gong to do a determination. If you decide no, he is not eligible, then you will do so without the oral hearing, at which case you are open once again to going back to the Supreme Court. If you decide that someone is not a refugee because he has not been in the country six months, and they make application for special consideration or leave to appeal, as is the proposal before us, then if leave to appeal is turned down you once again are making a decision on a refugee case without having the oral hearing and we are back into a new Supreme Court fight.

All these efforts to in one way or another limit access will only end up back in another court fight and another backlog. Why do we need to do it? If we handle claims expeditiously, if we stream them quickly, if we put some resources in at the first instance, the abusers will fall away; there is no question in my mind that the abusers will fall away. So we do not need to add extra filters. Let us have a streamlined process, access easy, access out easy, and we will have much fewer problems than we now have. Although more resources may be needed at the front end, in the long run I think you will find it much less costly as well.

Dr. Helga Kutz-Harder (Program Officer, Immigration and Refugees, United Church of Canada): I would like to add my voice to follow up the ideals that George and Arie have mentioned, and explain how this is connected with our insistence that the initial hearing should be collegial before a body of more than one and probably ideally three people.

Like you, we are very interested in creating a system that is of maximum benefit to both the claimant and to Canada. If it is going to benefit the claimant it has to be fair; if it is going to benefit Canada it has to be fair and efficient. It must, above all, be a process that must guarantee it can never systemically produce a backlog or produce a nightmare like the backlog we have right now. It must be, as has been mentioned, more than just a screening procedure; it must in fact, on the positive scale, be absolutely superb, so that in most cases the process would end there. It must be as free as possible from errors in

[*Translation*]

pour des raisons humanitaires, c'est de demander le statut de réfugié. Si nos lois et nos politiques en matière d'immigration doivent permettre les considérations d'ordre humanitaire, comme je le pense, il ne devrait pas être nécessaire de passer par la filière des réfugiés. Il faut créer un organe distinct de celui qui s'occupe des réfugiés. Voilà comment on peut garder les réfugiés d'un côté et les considérations d'ordre humanitaire de l'autre. Il est possible qu'un réfugié soit référé à la filière des considérations pour raisons humanitaires, mais les deux ne doivent pas être si inextricablement mêlés que l'on soit obligé de demander le statut de réfugié pour pouvoir être pris en considération pour des raisons humanitaires.

Quelqu'un tout à l'heure a posé une question à propos du formulaire d'information qu'il faut remplir, et qui est contenu dans le rapport Plaut. Cela fait office de premier filtre. Il est important, à mon sens, de ne pas mettre de filtre, de restrictions d'accès, de ne pas considérer certaines demandes comme non recevables. Les demandes non recevables selon Plaut impliquent une décision quant au statut de réfugié. Si l'on décide qu'une personne n'est pas admissible, on l'aura fait sans l'entendre, ce qui pourrait encore une fois vous conduire à la Cour suprême. Si l'on estime qu'une personne n'est pas un réfugié parce qu'elle n'est pas au Canada depuis six mois et qu'elle fait une demande de considération spéciale ou de droit d'appel, comme on le propose, et si le droit d'appel est refusé, encore une fois, on aura pris une décision sans avoir entendu le demandeur, et on se retrouve à nouveau en Cour suprême.

Toutes ces tentatives pour essayer de réduire l'accès ne feront qu'entraîner une autre bataille juridique et une nouvelle accumulation des dossiers en souffrance. Pourquoi cela serait-il nécessaire? Si les demandes sont traitées rapidement; si elles suivent la filière à un bon rythme; si on consacre les ressources nécessaires en première instance, les abus seront éliminés, je n'en doute pas un instant. Il n'est donc pas nécessaire de filtrer davantage. Avec un processus rationalisé, une plus grande facilité d'accès et un règlement rapide, nous aurons beaucoup moins de problèmes que maintenant. Même s'il peut être nécessaire d'accorder des ressources supplémentaires pour les premières étapes, je crois que le système se révélera à la longue beaucoup moins coûteux.

Mme HElga Kutz-Harder (agente de programme, Immigration et réfugiés, Église unie du Canada): Je voudrais ajouter mon point de vue à la description que vous ont faite George et Harry de la situation idéale, et vous expliquer en quoi cela explique notre insistance à demander que l'audience ait lieu devant plus d'une personne, et idéalement, devant un jury de trois personnes.

Comme vous, nous voulons avant tout créer un système qui soit le plus avantageux possible à la fois pour le demandeur et pour le pays. Pour qu'il soit avantageux pour le demandeur, il faut qu'il soit juste; pour qu'il soit avantageux pour le Canada, il faut qu'il soit juste et efficace. Il doit surtout être garanti contre la production systématique d'un arriéré de travail ou d'un cauchemar bureaucratique comme celui que nous avons actuellement. Comme on l'a déjà dit, la procédure ne peut se borner à un mécanisme de sélection; il faut en fait le prendre positivement et en faire un instrument si parfait qu'il puisse

[*Texte*]

judgment. It must create an atmosphere that will encourage truth, and it must be humane. We cannot see how this can be effected by a single person. We cannot see how all of these ideals can be reached unless you have an oral, non-adversarial hearing that includes more than one decision-maker.

• 1040

Plaut's model A posits a three-member panel. We would agree that this is simply too serious a matter to leave to an individual's judgment.

To make a decision on this kind of life and death matter requires incredible intercultural communication skills. It requires an extensive knowledge of the world. It requires psychological expertise and patience in encouraging very, very fearful and sometimes hostile people to actually tell the truth. It requires the ability to particularize, to individualize general trends, and it requires detailed knowledge of international law. That is just the beginning of the list. This is simply too much to expect of one person to be able to do fairly and consistently. It is simply too much to expect.

We would therefore, like Plaut, suggest more than one, hopefully three, at the first instance.

We would also suggest that at this first hearing, the UNHCR could come to offer advice as an observer—not a decision-maker of course, but someone who has an overview and who could help. As was suggested by the TRAC group, and we certainly agree with this, if there is any CEIC presence, it should be by special leave and only to submit particular kinds of relevant information, not to become part of the decision-making process.

It is obvious that if this process is tight and good and fair, it will be efficient. It will be of benefit to all of us, because it will make so many of the future steps in the process unnecessary.

I would also like to go from here to our insistence on a very strong appeal procedure, simply to minimize the risk of error involving not a refugee, but a human being whose life is at stake. Sometimes I think we get caught in a linguistic trap of thinking there is a kind of human being with a new race called refugee, when really it is a language that we have developed to describe people in turmoil looking for some place to put down roots. We would, in all fairness, urge a very, very strong right of appeal which is enshrined in legislation. We tend towards support of a *de novo* hearing, an oral hearing, the kind of hearing which Plaut suggests in his model C.

We like so much of Plaut. We just wish that all the best qualities had been put into one single model and then I think

[*Traduction*]

résoudre la plupart des cas. Il doit dans toute la mesure du possible éliminer les erreurs de jugement. Il doit créer une atmosphère propice à la vérité, et il doit avoir un visage humain. Nous ne voyons pas comment une seule personne pourrait accomplir tout cela. Nous ne voyons pas comment l'on peut réaliser tant d'idéaux sans une audience non contentieuse devant plus d'un décideur.

Dans son modèle A, Plaut propose un jury de trois membres. Nous sommes d'accord pour dire que c'est une affaire beaucoup trop sérieuse pour qu'on en laisse la décision à une seule personne.

Pour prendre une décision sur une question de vie ou de mort, il faut avoir des capacités de communication interculturelles extraordinaires. Il faut avoir une très vaste connaissance du monde. Il faut avoir une compétence en psychologie et beaucoup de patience pour encourager à la vérité des gens très craintifs et parfois hostiles. Il faut être capable de personnaliser, d'individualiser les tendances générales, et pour cela il faut avoir une bonne connaissance du droit international. Et ce n'est là qu'un début. On ne peut tout simplement pas attendre un tel travail d'une seule personne. C'est vraiment trop demander.

Par conséquent, avec Plaut, nous suggérons que l'audience de première instance ait lieu devant plus d'une personne, et de préférence devant trois.

Nous suggérons également que le Haut commissariat aux réfugiés des Nations Unies soit invité à la première audience à titre d'observateur; non pas bien sûr pour participer à la décision, mais pour donner une vue d'ensemble et des conseils utiles. Comme l'a recommandé le *Toronto Refugee Affairs Council*, que nous appuyons en cela sans réserve, si la CEIC doit être représentée, ce ne doit être qu'avec une autorisation spéciale et seulement pour fournir des renseignements pertinents d'une nature particulière, et non pas pour participer à la décision.

Il est évident que si le processus est bien mené et juste, il sera efficace. Ce sera un bien pour tous, puisqu'il permettra d'éliminer de nombreuses étapes du mécanisme.

Je voudrais maintenant parler de la nécessité absolue, à notre avis, d'une procédure d'appel, tout simplement pour réduire le risque d'erreurs concernant non pas un réfugié, mais un être humain dont la vie est en jeu. J'ai l'impression parfois que nous nous embourbons dans un marécage linguistique et que nous en arrivons à penser qu'il existe une nouvelle race humaine qui s'appellerait les réfugiés, alors que c'est simplement un terme choisi pour décrire des gens tourmentés qui cherchent un endroit où ils peuvent recommencer à vivre. Dans un esprit de justice, nous recommandons vivement que la loi institue un droit d'appel incontestable. Nous penchons en faveur d'une audience *de novo*, comme celle que propose le modèle C du rapport Plaut.

Il y a énormément de bonnes choses dans ce rapport. Si seulement les meilleures idées avaient été incorporées en un

[*Text*]

we would have had the kind of thing that Mr. Cram talked about—efficient, full of insight and fair on all fronts.

We would argue for appeal as a right in most cases. Some of the churches feel that leave to appeal is perhaps a better way of looking at it. But in either case, a very, very strong appeal is important.

The criteria for appeal are simply to allow for response to clear evidence of error, and those of us in this room who are human beings realize that error is always possible. I do not think we can afford error when we pass judgment on other people. When there has been a mistake, we need to be able to present clear evidence.

We need an appeal procedure that will elicit new factual evidence and examine the claimant on it. We must provide for the reassessment of the credibility of the claimant. I think a lot of our difficulties are stuck at that point: Are these people actually credible? We must ensure in our appeal criteria a consistency in decision-making.

In conclusion, I would just like to tell you that last week I was in conversation with a young Afghan refugee who has become my friend, and I said to him: What were your life dreams before your country became a refugee-producing country? And when he gave me his answer I realized he could have been my son. I would just like to ensure that in both the initial decision-making process and in the strong appeal, this kind of person be given every opportunity for a fair hearing.

• 1045

The Chairman: Thank you very much, Dr. Kutz-Harder.

Mr. Van Eek: Mr. Chairman, all the while there remains a backlog it would be unfair to penalize those who have made application for that backlog. It is clearly part of our system and we would not want to advocate a general amnesty on the one hand, and yet on the other hand, we would want to keep before the mind of the committee that those who do not deserve to stay can only be eliminated basically on one ground, that is, on the basis of them being security risks. And that is something we are assured can be quickly determined by the RCMP.

Canada prides itself in not having wilfully and knowingly returned anyone to a country from whence they have come if in that country there is a real danger of that person being subject to further persecution and worse. And in faithfulness to the object of *non-refoulement* we suggest that fair procedures ought to be introduced at an administrative level to enable these people to be quickly introduced into our society and get off the dependencies that the undue delay has tended to cause, as well as the psychological distress and the social disadvantage that has been caused them in this process of delay.

I would aver, Mr. Chairman, that in criminal law, the situation is such that if a mistrial has been declared, the person accused is automatically acquitted. In the situation of the backlog, it may be that the analogy is tight enough to say: Whereas the system was unjust, we give those who pass

[*Translation*]

modèle, je crois que nous aurions alors eu ce dont parlait M. Cram: un système efficace, subtil et juste à tout point de vue.

Nous sommes prêts à défendre le droit d'appel dans la plupart des cas. Certaines églises estiment qu'il est peut-être préférable de donner l'autorisation de faire appel. Mais d'une façon ou d'une autre, il est important d'avoir une véritable possibilité d'appel.

L'appel doit simplement permettre de réagir en cas d'erreurs évidentes, et nous savons tous ici que l'erreur est humaine. C'est une erreur que nous ne pouvons nous permettre lorsqu'elle met en cause d'autres gens. S'il y a eu erreur, il faut pouvoir présenter des preuves irréfutables.

La procédure d'appel doit permettre de mettre à jour de nouvelles preuves factuelles, et d'interroger le candidat sur ces faits. Il doit permettre la réévaluation de la crédibilité du demandeur. Je crois qu'une bonne partie de nos difficultés proviennent de la difficulté à répondre à la question suivante: peut-on croire ces gens? Nous devons garantir dans les modalités d'appels la constance des décisions.

Pour conclure, permettez-moi de vous dire que je parlais, la semaine dernière, à un jeune réfugié Afghan qui est devenu mon ami, et je lui ai demandé: avant que ton pays ne devienne une source de réfugiés, que rêvais-tu de faire dans la vie? Et en entendant sa réponse, j'ai pensé qu'il aurait pu être mon fils. Je voudrais-être sûre que tant le processus initial que la procédure d'appel donnent à des gens comme lui la possibilité de se faire entendre en toute équité.

Le président: Merci beaucoup, madame Kutz-Harder.

M. Van Eek: Monsieur le président, il nous reste toujours de nombreux cas non résolus, et il serait injuste de pénaliser pour cela ceux qui ont déposé une demande. L'arriéré est de toute évidence systémique, et si d'une part, nous ne pouvons recommander l'amnistie générale, il ne faut pas oublier d'autre part que les faux réfugiés ne peuvent être éliminés que pour un seul motif: s'ils présentent un risque du point de vue de la sécurité. Et l'on nous assure que la GRC peut très rapidement savoir si c'est le cas.

Le Canada est fier de n'avoir jamais volontairement et en connaissance de cause renvoyé quelqu'un dans son pays d'origine si cela devait réellement l'exposer à des persécutions ou pire. Et pour rester fidèle au principe de non-refoulement, nous suggérons d'instituer une procédure équitable au niveau administratif, afin de permettre à ces gens de s'intégrer rapidement à notre société et de sortir de l'état de dépendance dans lequel ils ont été forcés en raison de délais inadmissibles; il faut les sortir de leur détresse et des limbes sociaux où ils se trouvent.

Monsieur le président, je puis vous affirmer qu'en droit pénal, s'il y a eu vice de procédure, l'accusé est automatiquement acquitté. La situation est peut-être suffisamment analogue avec les cas en souffrance pour que l'on puisse dire: puisque le système s'est montré injuste, nous accordons le

[*Texte*]

security check landing in Canada and a welcome into our society. In our settlement efforts, as non-government communities, we have repeatedly run into the damage and the hurt and the insecurity that is caused to people who, as nearly as we can determine, are worthy of getting the kind of treatment which our law guarantees them. We hope to welcome them to that full access which we ourselves enjoy. Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Van Eek. Questions from the members? Mr. Jourdenais.

M. Jourdenais: Merci, monsieur le président.

Nous avons entendu jusqu'à maintenant 10 ou 12 mémoires de groupes qui s'occupent des réfugiés. Le vôtre a été très fort, très bruyant, voire même apeurant, si je puis employer le mot, mais sans être négatif. Il était positif, j'imagine.

Actuellement, nous avons un *backlog* de 12,000, 13,000 ou 14,000. Personne n'est capable de nous donner le vrai chiffre. Que faut-il faire pour ceux qui sont là présentement, pour ceux qui sont déjà au pays? Je ne parle pas des gens qui essaient de faire venir leurs frères, leurs soeurs, leurs mères, leurs oncles et ainsi de suite. Je parle de tous ceux qui sont ici depuis deux, trois, quatre ou cinq ans et qui ont fait la demande. D'après de ce que votre groupe et d'autres groupes nous disent, ces gens-là sont tous de bonnes gens, et ils devraient faire de bons citoyens canadiens. Que faut-il faire pour les faire accepter? Ils sont déjà ici.

M. Cram disait tout à l'heure qu'il avait imploré le Comité, la Chambre et tout cela, et que rien ne s'était fait. Au contraire, on a encore un *backlog* et rien ne se fait.

• 1050

Que faut-il faire pour ceux qui sont ici présentement et qui ont demandé le statut de réfugié? On leur a accordé une entrevue ou ils ont fait leur demande par écrit, mais on ne fait plus rien. Dans mon comté, il y a quelque 260 cas en suspens. Les trois quarts sont des réfugiés, et les autres veulent devenir immigrants. Que faut-il faire?

What action should we take for those people? I agree that we should establish a new system according to Rabbi Plaut and you people. A few changes will probably be made on Plaut's report. But what do we do with the people we have now, the ones that are living here, who have been on social welfare, who have been helped by organizations such as yours? What do we do? I would like someone to come up with a concrete . . . That is it; we want it; let us put it this way.

Dr. Kutz-Harder: That is a concrete question and I will give you a concrete answer, and that is simply to land them.

Mr. Jourdenais: Period.

Dr. Kutz-Harder: Period. I can say that with confidence groups like ours are living with these people already. We are worshipping with them; we are eating with them; we are

[*Traduction*]

permis de résidence au Canada à tous ceux qui remplissent les conditions de sécurité, et nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous. Dans les efforts que nous faisons en tant qu'organismes non gouvernementaux, pour aider les gens à s'installer, nous avons eu l'occasion de voir trop souvent le tort, le malheur et l'insécurité que l'on peut causer à des gens qui, pour autant que nous puissions juger, méritent d'être traités avec le respect que la loi leur garantit. Nous espérons ouvoir leur offrir les mêmes garanties de protection de la loi que celles que nous avons. Merci.

Le président: Merci, monsieur Van Eek. Y a-t-il d'autres questions? Monsieur Jourdenais.

Mr. Jourdenais: Thank you, Mr. Chairman.

We have now heard about 10 or 12 briefs from groups who work with refugees. Yours was very powerful, forceful, frightening maybe, but without being negative. I suppose one can say it was a positive brief.

We now have a backlog of 12,000, 13,000 or 14,000 cases. No one seems to know the real figure. What should we do for those who are already here? I am not talking about people trying to bring in their brothers, sisters, mothers, uncles and so on. I am talking about those who have been here for two, three, four or five years and who have made a claim. According to what you say and what other groups say, these people are all good people and they would make good Canadian citizens. How can they be granted landing status? They are already here.

Mr. Cram was saying that he had begged the committee, the House of Commons and everyone, but to no avail. On the contrary, we still have a backlog and nothing is being done.

What should we do for those who are already here and who have claimed refugee status? They have had a hearing, or they made a written claim, and then nothing is being done. In my riding there are approximately 260 cases waiting. Three-quarters of them are refugees and the others would like to immigrate. What should we do?

Que doit-on faire pour ces gens? Je suis d'accord qu'il faut créer un nouveau système comme vous le préconisez, ainsi que le rabbin Plaut. Son rapport sera sans doute à l'origine de quelques changements. Mais que devons-nous faire pour les gens qui sont ici, ceux qui sont au Canada, qui sont inscrits au Bien-être social ou qui reçoivent l'aide d'organismes comme le vôtre? Que pouvons-nous faire? J'aimerais que quelqu'un nous fasse une proposition concrète . . . C'est cela; nous voulons quelque chose de concret.

Mme Kutz-Harder: Vous posez une question concrète et je vais vous donner une réponse concrète: donnez leur le permis de résidence.

M. Jourdenais: Un point, c'est tout.

Mme Kutz-Harder: Un point, c'est tout. Je le dis sans hésitation, puisque nous vivons déjà avec ces gens-là. Nous prions avec eux, nous mangeons avec eux, nous leur donnons à

[*Text*]

feeding them; we are giving them work; we are working with them; we are befriending them. They are already a part of our society, and there is an invisible wall between us and them because we share privileges which they cannot share. They are already here, and the problems they pose would be so much reduced if, by whatever process we use, we admit our error, admit our clumsiness in the past, and redeem ourselves from this by landing them.

Now, maybe George would like to add something to that. I gave you just a very heartfelt, concrete answer.

Mr. Cram: Part of the reason I wanted to outline in the beginning a little bit of that early history is because I believe the backlog has been created not by abusers as much as by our own fault in the House, in the government of the day, by instituting a process which inevitably led to that backlog. They are the victims, not necessarily the abusers, and most of the things I have seen tend to make the backlog a product of abuse rather than accepting and recognizing that the government of the day and the House of Parliament that passed the legislation created and installed a system that was unjust, subject to abuses, and has led to this problem.

So I can be very supportive to saying one has to take a special measure and do something. I do not know what you want to call it; it does not matter. But one needs to recognize our complicity in having people bottled up for five years in some cases, or more, in a system we created.

Now, the converse of that, of course, is that we must create a new system that does not let that happen, that does not have so many layers, that is quick and efficient, that front-loads the cost and therefore avoids the backlog and other things in the future. One clearly has to go with the other. But in the long run, I would hold that the system will not be abused and will function well if we put the costs and the emphasis at the right places and not turn it into a new bureaucratic nightmare. We have to have a really streamlined process that comes out of this Plaut report.

Mr. Jourdenais: Okay, once we have agreed that they should be included in our society . . .

Dr. Kutz-Harder: They are.

Mr. Jourdenais: —what happens with the process of family reunification? You will have a whole slew of them in one shot. If you have 15,000 people who have brothers and sisters, mothers and fathers or whatever out in their country, you will need more than three panels; you will need 100 panels or 300 panels to review those cases.

Mr. Cram: You do not need to have panels reviewing family reunification.

Mr. Jourdenais: Okay.

Mr. Cram: That is number one. They have certain rights when they are landed, and the normal process will in fact cope with some of that. We were able, in the case of an emergency just a few years ago, to bring into this country 40,000 refugees in the period of one year, or over a period of two years, when

[*Translation*]

manger, nous leur donnons du travail, nous travaillons à leurs côtés, ils sont nos amis. Ils font déjà partie de notre société, mais il demeure cependant une cloison invisible entre eux et nous, puisque nous avons des privilèges qu'ils ne partagent pas. Ils sont déjà ici, et ils nous poseraient beaucoup moins de problème si nous reconnaissions notre erreur, d'une façon ou d'une autre, si nous admettions nos maladresses et que nous nous rachetions en leur accordant la résidence.

George aurait peut-être quelque chose à ajouter. Je vous ai simplement donné une réponse concrète et sincère.

M. Cram: Si j'ai tenu au début à vous expliquer un peu les origines de l'histoire, c'est en partie parce que je suis convaincu que l'arriéré n'est pas tant le fait des abus que celui de la Chambre, du gouvernement qui, à l'époque, a institué une procédure qui ne pouvait avoir d'autres résultats. Les demandeurs sont les victimes, et ils n'abusent pas nécessairement; la plupart des théories que j'ai vues jusqu'ici tendent à imputer la masse des arriérés, aux abus, plutôt que d'accepter et de reconnaître la responsabilité de l'administration de l'époque, et de la Chambre des communes, qui a adopté une loi et créé un système injuste, sujet aux abus, et qui est la cause du problème que nous avons.

Je suis donc tout à fait d'acord pour dire qu'il faut prendre une mesure spéciale. Je ne sais quel est le terme que vous employez, et ça n'a pas d'importance. Mais il faut reconnaître notre part de culpabilité dans la souffrance de gens qui attendent depuis cinq ans ou plus, dans certains cas, en raison d'un système que nous avons créé.

Le pendant de tout cela, c'est bien sûr qu'il faut maintenant mettre sur pied un nouveau système, afin que cela ne se reproduise plus; un système où il y aura moins d'avocats; un système plus rapide et efficace, où le gros des ressources est concentré au départ, afin d'éviter que les dossiers ne s'accumulent à l'avenir. L'un ne va pas sans l'autre. Mais à la longue, je dirais qu'il n'y aura pas d'abus, et que le système fonctionnera très bien si l'on met les ressources et l'effort à la bonne place, et qu'on évite de créer un nouveau cauchemar bureaucratique. Le rapport Plaut doit engendrer un processus rationalisé.

M. Jourdenais: D'accord, si l'on accepte qu'ils doivent être intégrés à notre société . . .

Mme Kutz-Harder: Ils le sont.

M. Jourdenais: . . . qu'advient-il du processus de réunion des familles? Il va y avoir une avalanche. Si ces 15,000 personnes ont des frères et soeurs, des pères et mères et autres parents dans leur pays, il faudra plus de trois jurys; il nous en faudra 100 ou 300 pour étudier tous ces cas.

M. Cram: Il n'est pas nécessaire d'avoir un jury pour étudier les cas de réunion des familles.

M. Jourdenais: D'accord.

M. Cram: C'est la première chose. Lorsqu'ils obtiennent le droit de résidence, ils obtiennent en même temps certains droits, et la procédure normale se chargera de résoudre la plupart des cas. Nous avons pu, il y a à peine quelques années, dans un cas d'urgence, faire rentrer 40,000 réfugiés en un an

[*Texte*]

we had the boat people and the welcoming process that took place. The government brought in a number, and the rest were brought in by private initiative, both voluntarily and by family. To bring in those extra people should not pose a massive burden on the government or the society. I think we have proved we can absorb those kinds of people. My understanding, at least, is that many of the long-term studies show that Canada is going to depend, in the not very distant future, upon increased immigration. We are probably going to see increased levels of immigration beginning very, very shortly. Therefore, I think we can do it without creating massive problems.

• 1055

In the meantime, to force everybody back to square one and to begin to implement a system for redressing the backlog and pretend that every case on an individual basis should be dealt with, is the most costly solution you could possibly have. And now you are entering into Bill C-55, where you are proposing to multiply costs and hearings, most of which should not be necessary.

Dr. Kutz-Harder: May I give just a brief answer, also, to your question? I am very closely connected with the Afghan group in Toronto. They run roughly between 400 and 500 people; 10 years ago there were 2, now there are 400 and 500. They have a very careful list of 200 people who are immediate family and which they have presented to External Affairs for family reunification. I think we need not be frightened by some spongy number out there. I think it will be a well-defined number and I think the problems of the immediate refugees here will decrease so significantly when the families come come in. So if the Afghan community has any kind of sense, we are not doubling, tripling, bringing masses more in. We have 400 here with 200 to come. I just thought I would mention that because that is a concrete figure.

The Chairman: Thank you, Dr. Kutz-Harder. Mr. Heap, have you a question?

Mr. Heap: Mr. Chairman, I think the questions of our new vice-chairman have gone to the heart of the matter, and I think we got very good answers from the delegation.

Obviously, to the extent that the government might agree with the proposal that nearly all these people be landed and, of course, that family reunification follow to whatever extent is appropriate, we will have some huge administrative matters to deal with, as I believe was done by the government of the day in the matter of the boat people. But I am sure that this delegation and the others are prepared to help actively with working out that through the volunteer work such as has already been done.

The Chairman: Thank you, Mr. Heap. Do you have a question, Mr. Jourdenais?

Mr. Jourdenais: Just one fast question. Right now of those people who are here, most do not have working permits, most of them are under charitable organizations or social welfare. How long a period do you think we should give them to

[*Traduction*]

ou deux, à l'époque des réfugiés de la mer, lorsque nous avons recouru au processus d'accueil. Le gouvernement en a fait venir un certain nombre, et les autres ont été parrainés par des citoyens, tant des particuliers que des familles. L'accueil de ces nouveaux arrivants ne devrait pas représenter une charge excessive pour le gouvernement, ni pour la société. Nous avons démontré, je crois, que nous pouvons accueillir ces gens-là. De la façon dont je vois les choses, de nombreuses études prospectives indiquent que le Canada aura bientôt besoin d'un plus grand nombre d'immigrants. Nous sommes pratiquement sur le point d'augmenter nos niveaux d'immigration. J'estime que nous pouvons y arriver sans nous créer d'énormes problèmes.

Entre-temps, faire repartir tout le monde à zéro, appliquer un système pour corriger le retard qui implique l'examen de chaque cas constitue sûrement la solution la plus onéreuse qui soit. Et vous avez maintenant le projet de loi C-55, qui doit multiplier les coûts et les audiences, de façon tout à fait inutile dans la plupart des cas.

Mme Kutz-Harder: Puis-je également tenter de répondre brièvement à votre question? Il se trouve que j'ai des liens très étroits avec le groupe Afghan de Toronto. Il compte maintenant de 400 à 500 personnes; il y a 10 ans, ils étaient deux. Ces Afghans ont dressé une liste très précise de 200 personnes qu'ils considèrent comme faisant partie de leur famille immédiate et l'ont soumise au ministère des Affaires extérieures en vue de la réunion avec les membres de leur famille. Il ne faut pas toujours s'en faire avec les chiffres. Dans ce cas-ci, le chiffre est très précis. Les réfugiés auront beaucoup moins de problèmes lorsqu'ils seront réunis avec leur famille immédiate. Dans le cas des Afghans, le nombre ne double pas, ne triple pas, n'augmente pas de façon fantastique. Il y en a 400 déjà ici, et 200 à venir. J'ai pensé vous donner leur exemple parce que leur chiffre est précis.

Le président: Merci, madame Kutz-Harder. Monsieur Heap, vous avez une question?

M. Heap: Je pense que les questions de notre nouveau vice-président sont allées au fond des choses, et que les témoins y ont répondu de façon excellente.

Il me semble que si le gouvernement est d'accord avec la proposition qui veut que toutes ces personnes entrent au Canada et soient réunies avec leur famille dans la mesure du possible, il y aura de nombreuses questions administratives à régler. Dans la même situation, le gouvernement est parvenu à les régler dans le cas des réfugiés d'Indochine. Je suis sûr que les présents témoins et d'autres sont prêts à aider activement le gouvernement en se portant bénévoles. Ils l'ont d'ailleurs déjà fait.

Le président: Merci, monsieur Heap. Vous avez une question, monsieur Jourdenais?

M. Jourdenais: En effet, une brève question. La plupart de ces personnes n'ont pas de permis de travail pour l'instant, et vivent de la générosité des organismes charitables ou des prestations du bien-être social. Quel délai devrait leur être

[*Text*]

establish themselves, in order to bring in a family, bring in more people, so they can take care of themselves—I mean, not to rely on us, the society or you people the charitable organizations, to take care of them? I mean, if you let them all in, then they start asking . . . well, you say in the case of the Afghanistans, somewhere around a third as much of the number of 600—that is, 200 more. How long will it take one person to establish himself in order to be able to survive financially in taking care of his family, or whoever is coming in from his country? How long do you think we should consider?

Dr. Kutz-Harder: From my experience with my own family situation, we came as refugees as well—

Mr. Jourdenais: But how many years ago?

Dr. Kutz-Harder: I am a second generation refugee. All right; I am glad someone did not ask my parents' family whether they could afford to bring my family over or I would not be here today. I do not think you can legislate the amount of time that it takes.

Mr. Cram: If I may, Mr. Chairman, the fast answer is, if you want to have fast resettlement, if you want fast adjustment to the country, they will do it ten times faster with their families here than with their families still overseas.

Dr. Kutz-Harder: Right.

Mr. Cram: Indeed, the best thing to do, and the best thing that could happen, would be to come and be here and you will have a stable family unit; you will minimize the problems; you will lessen their worries, you will allow them to be productive to get into the society. They will be motivated, in fact, strongly then to support their families. So the sooner the family comes the better off everyone is.

Mr. Jourdenais: Okay. That is a good answer, from a psychiatrist probably.

The Chairman: May the chairman ask one quick question? If the committee can find a method of very fast tracking manifestly founded, would you have any objection to that?

Mr. Cram: The biggest problem that you are saying is if the committee can find a fast track method. Any method of limiting access—and that means by doing some form of prescreening before the oral hearing—involves a level of bureaucracy, some application, some written document. You will not be able to screen out fast cases unless you have insisted that they put the case before you before the oral hearing.

• 1100

Indeed, the fastest way is as we have now: that when someone declares they want to be a refugee, they get scheduled . . . If it is working properly in time sequence, they get scheduled, they go before the officer and make their claim. A fast decision can be made at that point and there would be no delays. But if you are going to put in a filter, automatically all the cases would have to be reviewed in order to get a fast

[*Translation*]

accordé pour leur permettre de s'établir, avant de faire venir leur famille, un plus grand nombre d'entre eux encore? Quel délai devrait leur être accordé pour leur permettre de subvenir à leurs propres besoins et de ne plus dépendre de la société de façon générale ou des organismes charitables? Si on les laisse toutes entrer, il faut se poser la question. Dans le cas des Afghans, vous dites que c'est le tiers de leur nombre actuel. Combien de temps faut-il accorder à une personne pour s'établir financièrement en vue de lui permettre de faire venir sa famille ou qui que ce soit d'autre de son pays d'origine? Il faut envisager à peu près quelle période, selon vous?

Mme Kutz-Harder: Si j'en juge par ma propre expérience, par l'expérience de ma propre famille, nous sommes venus en tant que réfugiés . . .

M. Jourdenais: Y a combien d'années?

Mme Kutz-Harder: Je suis réfugiée de la deuxième génération. Tout ce que je puis vous dire, c'est que je suis heureuse que personne n'ait demandé à mes parents s'ils avaient les moyens de faire venir leur famille. Autrement, je ne serais pas ici. Je ne pense pas que vous puissiez légiférer un délai quelconque.

M. Cram: Si vous voulez que les réfugiés s'établissent rapidement, si vous voulez qu'ils s'adaptent à leur nouveau pays, je puis vous dire qu'ils y parviendront 10 fois plus vite avec leurs familles ici plutôt qu'à l'étranger.

Mme Kutz-Harder: C'est juste.

M. Cram: La meilleure chose que vous puissiez faire, c'est de leur donner une unité familiale stable. C'est la meilleure façon de minimiser leurs problèmes, leurs inquiétudes, c'est la meilleure façon de les rendre productifs à l'intérieur de la société. Ils sont motivés à ce moment-là, ils désirent être le soutien de leurs familles. Plus vite leur famille les rejoint et mieux ça vaut pour tout le monde.

M. Jourdenais: Très bien. C'est une excellente réponse, d'un psychiatre, probablement.

Le président: Le président peut-il poser une brève question à son tour? Si le Comité peut trouver une méthode de départager rapidement les revendications de toute évidence fondées, vous y voyez un inconvénient?

M. Cram: Le problème est justement de trouver cette méthode de partage rapide. Tout moyen visant à limiter l'accès—quelle que soit la forme de sélection préalable avant l'audience—implique un niveau de bureaucratie, une demande, un document écrit. Si vous n'insistez pas pour qu'on vous présente le cas avant l'audition, vous ne serez pas à même de décider quels sont les cas qui doivent être traités rapidement.

La méthode la plus rapide, à vrai dire, c'est celle que nous avons à l'heure actuelle, à savoir que lorsqu'une personne demande le statut de réfugié, elle est mise sur une liste . . . si le processus se déroule correctement, on fixe un jour, la personne comparaît devant l'agent et expose son cas. A ce moment-là il est possible de prendre une décision rapide, qui n'entraînerait pas de retard. Mais si vous introduisez un filtre, il faudra que

[*Texte*]

decision on a few. You are not streamlining the process; indeed, under the guise of trying to streamline you are going to put in a new layer, and that is going to slow the whole process down. When the fast cases come, when the manifestly founded cases come before the people who are on the panel—and presumably they are going to get to the panel quickly—they will make a fast decision and the case can be over in a very short time. It will not necessarily take the one day to have the hearing. It will be clear. They can make their decision, ballgame over, on to the next.

But if you start putting in the filtering, evaluation, form filling-out . . . That is where the form comes in—a lot of information. Why do you have a claim? You are asking people now in the basic data information to explain their claim. If you are going to go through all of that, have translation and so on, you are slowing the process down from day one. Get them to the hearing fast. The decisions will take care of themselves. The manifestly founded will be the fastest ones decided on. You do not need an extra layer.

The Chairman: Thank you, Mr. Cram. Thank you to the Inter-Church Committee for Refugees and our three witnesses today; you have been very helpful, very forthcoming, very forthright, and we thank you for that.

The next meeting of this committee will occur tomorrow at 6 p.m. with the Inland Refugee Society of British Columbia, and at 7 p.m. with Mr. Stern and Mr. Girard. Then Thursday will be the last in our series of open hearings. We begin the report-writing stage next week. Thank you to the members for attending. The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

tous les cas soient étudiés afin de prendre une décision rapide sur certains d'entre eux. Vous ne rationalisez donc pas le processus, mais sous prétexte de le rationaliser, vous aller introduire un nouvel obstacle qui va ralentir toutes les autres démarches. Lorsqu'il s'agit de régler les cas urgents, lorsque ceux qui sont amplement justifiés sont présentés aux membres du conseil chargés d'étudier leur cas—à supposer que cela se fasse rapidement—une décision sera rapidement prise et l'affaire peut être réglée dans de brefs délais. Il ne sera pas nécessaire de consacrer une journée à une audience, le cas sera clair. Le conseil peut prendre la décision, et on peut passer au suivant.

Mais si vous introduisez un filtre, un processus d'évaluation, des formulaires à remplir . . . c'est là qu'intervient le formulaire, avec sa masse d'informations. Pourquoi faire une demande? Vous demandez maintenant aux gens dans le formulaire type d'expliciter leur demande. S'il faut passer par tout cela, faire faire la traduction, etc., tout le processus est ralenti. Faites-les arriver rapidement à l'audition, et il n'y aura pas d'obstacles à prendre une décision. Les demandes qui sont amplement justifiées seront celles qui seront réglées le plus rapidement, et tout obstacle supplémentaire est inutile.

Le président: Je vous remercie, monsieur Cram. Merci au Comité inter-églises pour les réfugiés et à nos trois témoins qui nous ont beaucoup aidé et qui ont plaidé leur cause avec éloquence et sans détour. Nous vous en remercions.

Le comité se réunira à nouveau demain à 18 heures pour entendre le *Inland Refugee Society of British Columbia* et à 19 heures avec messieurs Stern et Girard. Jeudi aura lieu la dernière de nos auditions de témoins et nous passerons, la semaine prochaine, au stade de la rédaction du rapport. Merci à tous. La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Toronto Refugee Affairs Council:
Nancy Pocock, Chairperson;
Stephanie Thomas, Lawyer;
Mark Persaud, Member.

From the Inter-Church Committee for Refugees:
George Cram, Member;
Helga Kutz-Harder, Member;
Arie G. Van Eek, Member.

Du «Toronto Refugee Affairs Council»:
Nancy Pocock, présidente;
Stephanie Thomas, avocate;
Mark Persaud, membre.

Du Comité Inter-Églises pour les Réfugiées:
George Cram, membre;
Helga Kutz-Harder, membre;
Arie G. Van Eek, membre.

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 44

Wednesday, October 9, 1985

Chairman: Jim Hawkes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 44

Le mercredi 9 octobre 1985

Président: Jim Hawkes

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Document entitled, "Refugee determination in Canada" (Plaut Report)

CONCERNANT:

Document intitulé, «Reconnaissance au Canada du statut de réfugié» (rapport Plaut)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

25631—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jim Hawkes

Vice-Chairman: Fernand Jourdenais

MEMBERS/MEMBRES

Warren Allmand
Terry Clifford
Sheila Copps
Vincent Dantzer
Léo Duguay
Charles Hamelin
Jean-Guy Hudon
Carole Jacques
Rod Murphy
Lorne Nystrom
John Oostrom
Peter Peterson
Andrew Witer

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jim Hawkes

Vice-président: Fernand Jourdenais

ALTERNATES/SUBSTITUTS

Jean-Pierre Blackburn
Pauline Browes
Roger Clinch
Jim Edwards
Dan Heap
Jean Lapierre
Paul McCrossan
Bob Pennock
Lucie Pépin
Allan Pietz
André Plourde
Joe Price
Jack Shields
Ray Skelly
Barry Turner

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee



Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, OCTOBER 9, 1985
(55)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 6:12 o'clock p.m., this day, the Chairman, Jim Hawkes, presiding.

Members of the Committee present: Jim Hawkes, Fernand Jourdenais and Peter Peterson.

Alternate present: Dan Heap.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers.

Witnesses: *From the Inland Refugee Society of British Columbia*: Nancy E. Miller, President/Chairman; Charles Groos, Secretary and Legal Counsel. *From the Refugee Status Advisory Committee*: Joe Stern, Chairman; Graham Howell, Director of Operations. *From the Department of Employment and Immigration*: Raphaël Girard, Director, Refugee Affairs, Immigration; Irene Bader, Manager, Mississauga Enforcement, Immigration.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated June 18, 1985 relating to the document entitled "Refugee determination in Canada".

Nancy E. Miller and Charles Groos made a statement and answered questions.

At 7:17 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 7:26 o'clock p.m., the sitting resumed.

Raphaël Girard made a statement and with Irene Bader answered questions.

Joe Stern made a statement and with Graham Howell answered questions.

The Chairman authorized that the following documents be filed with the Clerk of the Committee as exhibits:

a) the charts presented by Raphaël Girard, Director of Refugee Affairs, Department of Employment and Immigration, entitled:

i) New Refugee Claims 1984, 1985;

ii) Refugee Claims Backlog—Cases in Process from September 1981 to August 1984;

iii) Snapshot: Refugee Claims Determination, October 1, 1985; and

iv) Refugee Determination Process—Flows at Various Stages of the System.

(*Exhibit «TRAV-76»*) and

b) the documents and charts presented by Joe Stern, Chairman, Refugee Status Advisory Committee entitled:

i) *Verbatim*, September 23, 1985;

ii) *Verbatim Quaterly*, July 29, 1985—October 7, 1985;

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 9 OCTOBRE 1985
(55)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit, ce jour à 18 h 12, sous la présidence de Jim Hawkes, (*président*).

Membres du Comité présents: Jim Hawkes, Fernand Jourdenais, Peter Peterson.

Substitut présent: Dan Heap.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Kevin Kerr, Margaret Young, attachés de recherche.

Témoins: *De la «Inland Refugee Society of B.C.»*: Nancy E. Miller, présidente; Charles Groos, secrétaire et avocat-conseil. *Du Conseil consultatif du statut de réfugié*: Joe Stern, président; Graham Howell, directeur des opérations. *Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration*: Raphaël Girard, directeur, Affaires des réfugiés, Immigration; Irene Bader, gestionnaire, Mississauga, Immigration.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du 18 juin 1985 relatif au document intitulé «Reconnaissance au Canada du statut de réfugié».

Nancy E. Miller et Charles Groos font une déclaration et répondent aux questions.

A 19 h 17, le Comité interrompt les travaux.

A 19 h 26, le Comité reprend les travaux.

Raphaël Girard fait une déclaration, puis lui-même et Irene Bader répondent aux questions.

Joe Stern fait une déclaration, puis lui-même et Graham Howell répondent aux questions.

Le président permet que les documents suivants soient déposés chez le greffier du Comité à titre de pièces justificatives:

a) Les graphiques présentés par Raphaël Girard, directeur des Affaires des réfugiés, ministère de l'Emploi et de l'Immigration, intitulés:

i) Nouvelles revendications, 1984, 1985;

ii) Arrière des revendications du statut de réfugié au pays—Cas à l'étude, septembre 1981 à août 1985;

iii) Vue d'ensemble: Processus de reconnaissance du statut de réfugié, le 1er octobre 1985; et

iv) Processus de reconnaissance du statut de réfugié—Flux entre les différentes étapes du système.

(*Pièce «TRAV-76»*); et

b) les documents et graphiques présentés par Joe Stern, président, Comité consultatif du statut de réfugié intitulés:

i) *Verbatim*, 23 septembre 1985;

ii) *Verbatim*—Liste trimestrielle, 29 juillet 1985 au 7 octobre 1985;

iii) Calendar Year Comparisons re Refugees 1978-1985;

iv) Incoming Claims Volume 1978-1985;

v) Major Source Countries for Incoming Claims 1981-85;

vi) Statistics Overview of Claims 1978-1985;

vii) Top Ten Refugee Source Countries in RSAC's Backlog; and

viii) Decisions—Claims completed/accepted 1979-1985.

(*Exhibit «TRAV-77»*).

At 9:41 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

iii) Comparaisons des années civiles en ce qui a trait aux réfugiés, 1978-1985;

iv) Revendications reçues, 1978-1985;

v) Principaux pays sources, 1981-1985;

vi) Statistiques—Vues d'ensemble, 1978-1985;

vii) Dix principaux pays sources de revendicateurs au statut de réfugié à l'inventaire du CCSR; et

viii) Décisions—Revendications complétées/acceptées, 1979-1985.

(*Pièce «TRAV-77»*).

A 21 h 41, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Wednesday, October 9, 1985

• 1811

The Chairman: We have the required quorum necessary for calling together the 55th meeting of this committee.

We have two sets of witnesses. The first is the Inland Refugee Society of British Columbia. They will be followed by Joe Stern, from the Refugee Status Advisory Committee, and Raphaël Girard, from the Department of Employment and Immigration.

Our witnesses tonight have travelled some way. I understand Nancy Miller, the President and Chairman of the association, travelled overnight. Most members of Parliament from the west have had that experience. We thank you for the special effort that kind of travel requires. With her today is Mr. Groos, the Secretary and Legal Counsel to the Inland Refugee Society of British Columbia.

May I indicate to members that our witnesses do have a presentation. I have explained our normal pattern of interrupting if we think there is a lack of clarity or something we do not understand as they proceed. They have indicated they are quite willing to have that kind of interruption.

I have also said to the witnesses that we have heard quite a bit of testimony; that I am reasonably confident, without hearing them, that some of their testimony will confirm things we have been told by other groups; but that indeed there may be discrepancies, and questions are more likely to concentrate on discrepancies, and they should not to take the line of questioning as an indication of committee members' concern about different issues but simply, if the testimony confirms things we have already had, there tends to be less follow-up, and probably none, on those kinds of issues.

Nancy Miller.

Ms Nancy E. Miller (President and Chairman, Inland Refugee Society of B.C.): I would like to thank you for inviting us to come.

Sometimes there is confusion over the name we use. When we talk about "inland refugees", some people have thought it meant inside from the coast. It does not. It just means people who are refugee claimants claiming refugee status from inside Canada. So that is how we got our name of Inland Refugee Society. It was incorporated two years ago, to meet the basic needs of refugee claimants. So we are not concerned with all the other groups, only with this one group.

We are a very homespun organization. We are looking for emergency housing. We are looking for food. We are looking for clothing. Most of the people who come, come to the border at Blaine or fly into the airport. About half of the 350 to 500 claimants in our region are using the services both of the legal aid society . . . and necessary for them to use our services.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mercredi 9 octobre 1985

Le président: Nous sommes suffisamment nombreux pour déclarer ouverte cette 55e réunion du Comité.

Nous avons deux groupes de témoins. D'abord la *Inland Refugee Society of British Columbia*. Ensuite nous entendrons Joe Stern, du Comité consultatif sur le statut de réfugiés, et Raphaël Girard, du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Nos témoins de ce soir sont venus de loin. Si je comprends bien, Nancy Miller, la présidente et directrice générale de l'association a voyagé toute la nuit. La plupart des députés de l'Ouest ont eu cette même expérience. Nous vous remercions de l'effort spécial que ce genre de voyage représente. M. Groos, secrétaire et conseiller juridique de la société accompagne aujourd'hui Mme Miller.

Je me permets de souligner aux membres du Comité que nos témoins ont un exposé à nous présenter. Je leur ai expliqué notre façon habituelle d'interrompre les témoins si nous voulons obtenir des précisions ou si nous ne comprenons pas quelque chose. Ils sont tout à fait disposés à ce que nous les interrompions.

J'ai également signalé aux témoins que nous siégeons depuis un certain temps déjà et que, sans même les avoir entendus, j'étais certain qu'une partie de leurs témoignages confirmeraient ce que d'autres groupes nous ont déjà dit; évidemment, il pouvait y avoir des différences et fort probablement c'est sur celles-ci que porteraient les questions. J'ai ajouté que s'il y avait peu de questions voire aucune, ils ne devaient pas en conclure que les membres du Comité s'intéressaient à des aspects différents, mais au contraire que leurs témoignages confirmaient ce que vous avions déjà entendu.

Nancy Miller.

Mme Nancy E. Miller (présidente et directrice générale, *Inland Refugee Society of B.C.*): J'aimerais vous remercier de nous avoir invités.

Il y a parfois confusion sur notre nom. Lorsque nous parlons de *Inland refugees*, pour certains cela signifie que c'est par opposition à la côte. Ce n'est pas cela. Cela signifie ceux qui revendiquent le statut de réfugié une fois rendus au Canada. C'est ainsi que nous en sommes venus à la désignation *Inland Refugee Society*. Nous nous sommes constitués en corporation il y a deux ans en vue de répondre aux besoins fondamentaux de ceux qui revendiquent le statut de réfugié. Nous ne nous intéressons pas à tous les autres groupes, seulement à celui-ci.

Nous sommes un organisme très terre à terre. Nous cherchons des logements d'urgence. Nous cherchons de la nourriture. Nous cherchons des vêtements. La plupart des gens qui arrivent, se présentent à la frontière, à Blaine, ou à l'aéroport. Environ la moitié des 350 à 500 requérants de notre

[*Text*]

These kinds of things really are that . . . we are notified when they come. They would come into our office, which is housed above a mosaic multicultural centre, so we are able to use their interpreters and the kind of advice and services they give. However, they are not funded provincially or federally to help this group of people. So this was a ground swell . . . just because these people were arriving, sometimes 15 or 20 a week, and there was no service delivery for them. So it is made up basically of lawyers, people from the Salvation Army, Catholic charities, and individuals who are concerned about their needs.

In British Columbia a year ago, after the claimants arrived, they were eligible for what we call "hardship assistance", which usually is six to eight weeks after arrival. In that very first period there is really nothing for them, except in the summer some of them were sleeping in parks and on the street. So a type of thing we do is provide this service.

• 1815

A secondary thing is to advocate for changes regarding giving of Ministry of Human Resources assistance. Advocacy that they could now get medical insurance, if they buy it themselves, has recently been rescinded, so we would advocate that be reinstituted for people. Also, we look at specific issues of provincial and federal agreements, or provincial agreements, that need to be clarified so that these people's needs can be served. We also offer English language training; home-bound tutors, because they are not eligible in British Columbia for those services; free doctors and dentists. That type of service is what we give as a group.

So looking at the population that we know, which is basically Polish, Central Americans, Afghanis, Iranians, and Sri Lankans, that is the largest part of our population on the west coast, except for a few others—

The Chairman: I am sorry, could you repeat that list, please?

Mrs. Miller: We are looking at Afghanis, Iranians, Sri Lankans, and Central Americans.

The Chairman: You mentioned Polish.

Mrs. Miller: And Polish, a few from China, and a few from other countries that have come in.

So looking at this population, we went through the Plaut report and felt strongly that we agreed with the . . . , and I would list the points of agreement, and then we will go on: the removal of the refugee status determination from the immigration stream, and access to the process by all; the appointment of decision-makers on the basis of expertise and sensitivity; the establishment of a documentation and information centre; and all the recommendations of Rabbi Plaut in respect to the

[*Translation*]

région ont recours aux services de la Société d'aide juridique . . . et aux nôtres.

En fait . . . on nous prévient lorsqu'ils arrivent. Ils arrivent à nos bureaux, situés au-dessus d'un centre multiculturel mosaïque de sorte que nous pouvons avoir recours aux interprètes, aux conseils et aux services du centre. Toutefois, nous ne recevons aucun financement, ni provincial ni fédéral, pour aider ces gens. Nous sommes donc nés du besoin . . . tout simplement parce que ces gens arrivaient, parfois à raison de 15 ou 20 par semaine, et qu'il n'y avait aucun service à leur intention. Nous réunissons essentiellement des avocats, des officiers de l'Armée du salut, des représentants des organismes de bienfaisance catholiques, et des particuliers qui s'intéressent aux besoins de ces personnes.

En Colombie-Britannique, il y a un an, après leur arrivée, les requérants avaient droit à ce que nous appelons une allocation de subsistance, six à huit semaines en général après leur arrivée. Donc au cours des premières semaines, ils n'ont rien, sauf que durant l'été, certains d'entre eux dorment dans les parcs ou dans la rue. Voilà donc notre raison d'être.

Accessoirement, nous travaillons pour que le ministère des Ressources humaines modifie ses critères afin que ces gens puissent obtenir de l'aide. On a récemment aboli la possibilité pour eux d'obtenir l'assurance-maladie s'ils la payaient eux-mêmes, et nous travaillons à faire rétablir ce programme. Nous étudions également des questions précises liées aux ententes fédérales-provinciales qu'il faudrait préciser afin que l'on puisse répondre aux besoins de ces gens. Nous offrons également des cours d'anglais; des enseignants à domicile puisque les requérants ne sont pas admissibles à de tels services en Colombie-Britannique; nous leur procurons également des soins médicaux et dentaires gratuits. Voilà le genre de services que nous offrons.

Si l'on regarde la population que nous desservons actuellement, il s'agit essentiellement de Polonais, d'Américains du centre, d'Afghans, d'Iraniens et de Sri Lankains, qui constituent la grande partie du groupe que nous aidons sur la côte Ouest, sauf pour quelques . . .

Le président: Excusez-moi, pourriez-vous répéter cette liste, s'il vous plaît?

Mme Miller: Nous nous occupons d'Afghans, d'Iraniens, de Sri Lankains, d'Américains du centre.

Le président: Vous avez mentionné les Polonais.

Mme Miller: Les Polonais, quelques ressortissants de Chine et de certains autres pays.

Compte tenu de ce groupe que nous aidons nous avons étudié le rapport Plaut et nous sommes entièrement d'accord avec . . . je vais vous énumérer les points sur lesquels nous sommes d'accord et ensuite nous poursuivrons: soustraire la détermination du statut de réfugié du domaine de l'immigration et permettre à tous l'accès à la procédure; la nomination de décisionnaires nommés en fonction de leurs connaissances et de leur ouverture d'esprit; la création d'un centre de documen-

[*Texte*]

treatment of the claimant while in Canada—special refugee documentation, family reunification, right to counsel, etc.

As this non-governmental organization, we strongly advocate provincial-federal discussion and agreement for the refugees while they are in this waiting period, and we concur with all the suggestions that were given by Flora MacDonald's commission in regard to health insurance, social assistance, etc.

We looked at some points of agreement; some points that we wished to sort of add more discussion; and some points that we felt should be clarified and made clearer, and Charles will address some of the issues that we specifically would like to have addressed by this committee.

Mr. Charles Groos (Secretary and Legal Counsel, Inland Refugee Society of B.C.): Mr. Chairman, I have four issues I wish to discuss or bring up regarding the legal processes Dr. Plaut outlined in his report. They deal with the role of the refugee officer, the concept of inadmissible claims, the models that he designates as acceptable, and the issue of separation of the Department of Immigration from convention refugee claims process inside Canada.

With respect to the refugee officer, we are particularly concerned that this particular individual be someone with very special qualities. We accept that counselling of refugee claimants inside Canada by a refugee officer is a step forward from the situation currently, where refugee claimant obtains counselling from ordinary Department of Immigration staff. But we are concerned that the refugee officer, if he is to exist or she is to exist, be someone outside the Department of Immigration and instead be an employee of the refugee board; that the individuals who take this office be screened for personal qualities involving their sensitivity to refugee claimants and their problems in coming to a different culture; and that the individuals who take this position be given some training on the techniques of dealing with people who are coming into Canada under situations of such intense stress as to give rise to a genuine refugee claim.

A most particular concern is that no refugee officer have any investment on the percentage of claims being accepted or rejected as being in any way relevant to their promotional prospects.

We are concerned also that if the refugee officer is to have a role in deciding what happens to a refugee claimant—that is, as Dr. Plaut suggests, whether or not that claimant possibly be diverted into some special program—that the refugee officer have the duty of first informing the refugee claimant as to the availability of any kind of legal aid counsel or independent legal advice. We are concerned that the refugee officer is not likely to have the full overview of the legal implications of abandoning a refugee claimant going into some kind of special program, and we are concerned that it be made very clear to the refugee officer that if someone insists upon having a refugee claim put forward then they are not to dissuade the claimant from doing so.

[*Traduction*]

tation; et toutes les recommandations du rabbin Plaut visant le traitement des requérants alors qu'ils sont au Canada—les documents spéciaux pour les réfugiés, la réunion des familles, le droit à un conseiller, etc.

Parce que nous sommes un organisme non gouvernemental, nous préconisons vivement des discussions et une entente provinciale-fédérale portant sur le sort des réfugiés en attente, et nous approuvons toutes les suggestions formulées ar la Commission créée par Flora MacDonald sur l'assurance-maladie, l'assistance sociale, etc.

Nous nous sommes penchés sur quelques points d'entente; quelques points dont il faudrait discuter un peu plus; et quelques points qu'il faudrait à notre avis préciser et formuler plus clairement, et Charles vous parlera des questions que nous aimerions tout particulièrement vous voir étudier.

M. Charles Groos (secrétaire et conseiller juridique, *Inland Refugee Society of B.C.):* Monsieur le président, j'aimerais discuter ou aborder quatre questions concernant les processus juridiques que présente M. Plaut dans son rapport. Il s'agit du rôle de l'agent chargé des réfugiés, des demandes irrecevables, des modèles qu'il suggère et du fait de soustraire du ministère de l'Immigration la détermination du statut de réfugié demandé au Canada même.

En ce qui concerne l'agent chargé des réfugiés, nous tenons absolument à ce que cette personne soit douée de qualités très spéciales. Nous admettons que c'est une amélioration que d'avoir un agent chargé des réfugiés afin de conseiller les requérants une fois qu'ils sont au Canada, si l'on compare cela à la situation actuelle voulant que ce soit le personnel non spécialisé du ministère de l'Immigration qui se charge de conseiller les requérants. Toutefois nous voulons que cet agent chargé des réfugiés, si ce poste est créé, soit un employé de l'Office des réfugiés et non du ministère de l'Immigration; que l'on évalue les qualités personnelles des candidats à ce poste afin de juger de leur ouverture d'esprit à l'égard des réfugiés et de leurs problèmes parce qu'ils viennent d'une culture différente; et que l'on offre aux personnes qui assumeront ce poste une formation sur la façon de traiter ceux qui fuient des situations si pénibles qu'ils peuvent réellement prétendre au statut de réfugié en venant au Canada.

Nous tenons particulièrement à ce qu'en aucun cas la promotion d'un agent chargé des réfugiés ne soit liée au pourcentage de demandes acceptées ou rejetées.

Par ailleurs, si cet agent joue un rôle dans le sort de celui qui demande le statut de réfugié—c'est-à-dire, comme le suggère M. Plaut, si on doit orienter le requérant vers un programme spécial, nous tenons à ce que cet agent ait le devoir d'en informer tout d'abord le requérant qui ne peut obtenir une aide juridique ou un avis juridique indépendant. Nous craignons que l'agent chargé des réfugiés ne comprenne pas pleinement les répercussions juridiques de l'abandon de la demande de statut par le requérant afin d'accéder à un programme spécial, et nous tenons à ce que cet agent comprenne clairement que si quelqu'un insiste pour demander le statut de réfugiés il ne doit pas l'en dissuader.

[*Text*]

• 1820

Secondly, dealing with the concept of inadmissible claims, we are of the opinion that the concept of legal inadmissibility that Dr. Plaut raises is perhaps unworkable. We believe the Singh decision may mean that everyone has to have an oral hearing, no matter what. It may be that when an essential ingredient is missing the claim will be very quickly struck out or rejected. We are aware that civil courts have methods by which causes of action can be struck out quickly where an essential ingredient is lacking; however, we have come to the opinion that it is better to let someone who has a claim with an essential ingredient missing simply make it and be refused at the first tribunal level than to develop an entirely separate technique for dealing with a claim in an entirely different manner simply because the refugee officer believes the claim is inadmissible for lack of an essential ingredient.

Further, we are concerned that the time limit Dr. Plaut suggests for making a claim after arrival in Canada is somewhat arbitrary. We suggest that it would be better to deal with claimants who arrive in Canada and are here a long time before making their claims simply by making it an issue of credibility; in other words, allowing it as an issue that either the first or appeal tribunal can decide indicates the claimant is not credible rather than an issue which determines the claimant has no access to the whole process.

Thirdly, we believe the repeat claim issue Dr. Plaut raises is really a legal red herring because we are of the opinion that there really are no substantial opportunities for refugee claimants to repeat their claims in Canada, at least under current legislation, and we cannot see that becoming a problem under future legislation. Under current legislation of course, if someone makes a claim and is rejected then the ultimate result is that a deportation order is made against that person. The Federal Court of Appeal has ruled that the person may even temporarily leave Canada and go around the flag-pole in the United States and come back, but that does not mean that the original deportation order cannot be executed back to their country of origin.

Next I come to the issue of the models of the process which Dr. Plaut outlined in his report. In our opinion, either option C or B is acceptable. We have a preference for option C, which is the option where there are two oral hearings by both an initial tibunal and an appeal tribunal.

We have, however, come to the opinion that collegial decision-making is perhaps the best way of ensuring an accurate result on a refugee claim. Therefore we have come to the opinion that it would perhaps be best to have the initial tribunal composed of not one but two people. We say this because the issue of credibility in refugee claims is usually overpoweringly important because not many refugee claimants are capable of corroborating their claims with any kind of documentary evidence or independent testimony. It is very rare. Therefore we believe that in determining the issue of a claimant's credibility more than one person should be involved.

[*Translation*]

Deuxièmement, en ce qui concerne les demandes irrecevables, nous sommes d'avis que l'irrecevabilité juridique présentée par M. Plaut n'est peut-être pas applicable. Pour nous, la décision Singh signifie qu'il doit y avoir une audition pour chacun, quoi qu'il arrive. Lorsqu'un élément essentiel fait défaut il se peut que la demande soit rapidement rayée du rôle ou rejetée. Nous savons que de telles procédures existent devant les tribunaux civils; cependant, nous en sommes venus à penser que, même si un élément essentiel fait défaut, il vaut mieux qu'une demande soit entendue et même refusée en première instance plutôt que de mettre au point une procédure tout à fait distincte, tout simplement parce que l'agent chargé des réfugiés estime que la demande est inadmissible faute de cet élément essentiel.

Nous jugeons également arbitraire la suggestion de M. Plaut en ce qui concerne la période pendant laquelle, après l'arrivée au Canada, il est possible de présenter une demande. Nous suggérons que dans le cas des requérants qui sont déjà au Canada depuis longtemps avant de présenter leur demande, il vaudrait beaucoup mieux en faire simplement une question de crédibilité; en d'autres termes, permettre au tribunal de première instance ou d'appel de se fonder sur cet aspect pour décider si le requérant dit ou non la vérité plutôt que de se servir de cet élément pour décider que le requérant ne peut se prévaloir de cette procédure.

Troisièmement, nous croyons que la question des demandes présentées à plusieurs reprises, dont parle par M. Plaut, est en réalité un faux-fuyant juridique, car en réalité ceux qui demandent le statut de réfugié n'ont pas vraiment la possibilité de représenter leur demande au Canada, du moins aux termes de la loi actuelle, et nous ne prévoyons pas de problème après l'adoption d'une nouvelle loi. Aux termes de la loi actuelle évidemment, si la demande est rejetée, il s'ensuit un décret d'expulsion. La Cour fédérale d'appel a statué qu'une personne peut même quitter le Canada temporairement, se rendre aux États-Unis et revenir, mais cela ne signifie pas que le décret initial d'expulsion ne peut être exécuté afin de renvoyer le requérant dans son pays d'origine.

Maintenant j'en viens à la question des modèles définis par M. Plaut dans son rapport. A notre avis, les options C ou B sont acceptables. Nous préférons l'option C, c'est-à-dire celle qui prévoit deux audiences, l'une en première instance et l'autre devant la Cour d'appel.

Toutefois, nous en sommes venus à la conclusion que la meilleure façon d'assurer le juste aboutissement d'une demande de réfugié, est sans doute une décision en groupe. Nous en sommes donc venus à penser qu'il valait peut-être mieux avoir en première instance un tribunal composé de deux personnes au lieu d'une seule. Nous sommes de cet avis parce que la question de la crédibilité est en générale primordiale dans l'étude des demandes de réfugiés, car peu nombreux sont les requérants qui peuvent obtenir la corroboration de leurs déclarations grâce à des documents ou à un témoignage indépendant. C'est très rare. C'est pourquoi nous croyons qu'il vaut mieux juger à plusieurs si le requérant dit vrai.

[*Texte*]

The possibility of a three-person initial tribunal has been discussed, but there are problems with having three people in the initial tribunal in terms of scheduling a quorum or scheduling the three members to be present, particularly scheduling them should the hearing have to be resumed after some form of adjournment. Therefore we concluded that perhaps as little as two people would be adequate. There is in our law a precedent for that. Part 24 of the Criminal Code allows a summary conviction court to be composed of two justices of the peace. That is ancient history perhaps, because nobody does that in Canada any more, but there is that legal precedent for it.

We suggest that this tribunal operate on the principle of two members being adequate and that in the event that there is a dispute between the two members the refugee claimant be given the benefit of the doubt and be determined a refugee. In other words, in order to have a refugee claim rejected by the initial tribunal there must be unanimity of the two members that the person is not a refugee.

• 1825

Plaut addresses the issue of an adversarial versus non-adversarial process. We do not have a great deal of familiarity with the inquisitorial or continental system of justice, but we believe that when Dr. Plaut suggests the non-adversarial process is better in terms of not producing a lot of stress on the claimant he is correct. We believe the adversarial process is one which can intimidate a refugee claimant, particularly one not represented by counsel, and we are therefore in support of his suggestion that the non-adversarial process be adopted and that the refugee claims tribunals conduct their hearings in a non-adversarial method by inquiring into the claim and having the members take a relatively active role in uncovering the claimant's particulars.

We recognize option C as the most generous to the claimant in that Dr. Plaut describes an option where the claimant would have a full oral hearing before an initial tribunal, followed by a full right of appeal with a full oral hearing to a second tribunal. This would undoubtedly result in the most accurate and reliable decision-making process. However, we recognize also that it may be time-consuming and more expensive than option B, which we would like to state we find acceptable. That is the option where the initial oral hearing is followed by a full right of appeal on a transcript to a central review tribunal or central appeal tribunal.

We find that option, the central appeal tribunal, appealing because it would allow the United Nations High Commission for Refugees to be present at nearly all appeals. It would also establish a central body which would ensure a degree of consistency in the application and interpretation of the definition, and provided that the central appeal tribunal had the power not only to reverse the decision, but also, if necessary, either to hear the appellant at an oral hearing in Ottawa personally or to direct a new hearing by a differently constituted lower tribunal, we believe justice would be well served in that issues of credibility could be adequately resolved by face-to-face hearings.

[*Traduction*]

Il a été question d'un tribunal constitué de trois personnes en première instance; mais cela entraîne des difficultés puisqu'il faut prévoir le quorum ou prévoir la présence de trois personnes, et c'est particulièrement difficile si l'on reprend les audiences après un ajournement. Par conséquent, nous avons conclu que deux personnes suffiraient. On trouve dans notre loi un précédent à cet effet. L'article 24 du Code criminel permet à deux juges de paix de constituer un tribunal de condamnation sommaire. C'est de l'histoire ancienne peut-être, puisque personne ne le fait plus au Canada, il n'empêche que c'est un précédent juridique.

Nous suggérons qu'il serait juste que ce tribunal soit constitué de deux membres et que dans l'éventualité d'un désaccord entre les deux, on donne le bénéfice du doute au requérant en lui accordant son statut de réfugié. En d'autres termes, afin que la demande soit rejetée en première instance, les deux membres du tribunal doivent juger à l'unanimité que le requérant n'est pas un réfugié.

Le rabbin Plaut s'est penché sur les mérites respectifs d'une procédure contradictoire et d'une procédure non contradictoire. Nous ne connaissons pas très bien la procédure d'instruction à l'européenne, mais lorsque M. Plaut déclare que la procédure non contradictoire est meilleure parce qu'elle n'entraîne pas autant de stress chez le requérant, il a raison. Nous croyons que la procédure contradictoire pourrait intimider le requérant, surtout s'il n'a pas d'avocat, et par conséquent, nous appuyons sa suggestion voulant qu'on adopte une procédure non contradictoire et que les tribunaux qui étudient les demandes de réfugiés adoptent des méthodes non contradictoires et encouragent leurs membres à participer assez activement à l'examen des antécédents du requérant.

Nous reconnaissons que l'option C est la plus généreuse à l'égard des requérants puisque M. Plaut y décrit une audition plénière en première instance assortie d'un droit d'appel prévoyant une audition plénière en deuxième instance. Cette option offre sans contredit une procédure des plus précises et des plus justes pour la prise de décision. Néanmoins, nous admettons également que cette option durerait plus longtemps et coûterait plus cher que l'option B, que nous trouvons tout à fait acceptable. Il s'agit de l'option qui prévoit une audition en première instance assortie du droit d'appel grâce à l'envoi du procès-verbal à un tribunal centralisé de révision ou d'appel.

Nous aimons cette option d'un tribunal d'appel centralisé car cela permettrait à un représentant du Haut commissariat des Nations unies aux réfugiés d'assister à presque tous les appels. On créerait ainsi aussi un organisme central ce qui garantirait une application et une interprétation uniformes de la définition à condition que ce tribunal d'appel centralisé possède le pouvoir non seulement de renverser la décision, mais également d'entendre le requérant en personne lors d'une audition à Ottawa, ou d'ordonner qu'un tribunal de première instance constitué de membres différents lui accorde une nouvelle audition. Nous croyons qu'ainsi justice sera rendue,

[*Text*]

Fourth, with respect to the process, we believe it is most important that the refugee board be established as a court of record, both at its initial level and at the appellate level. We believe this is most important in order to ensure that the refugee claims process is segregated entirely from the Immigration department and from considerations of immigration inadmissibility or policy. Having done that, of course, I refer back to my earlier suggestion that the refugee officer be made an employee or officer of the board, and therefore, he too will also be entirely independent from the department.

Those are my submissions on the legal process which is outlined in Dr. Plaut's report. I would now like to address the issue of the famous backlog, which is so well recorded in *The Globe and Mail* from time to time.

We suggest that this policy decision is one which the government should address on a country-by-country basis. We suggest that immediately all the persons who have been in Canada making refugee claims prior to April 4, 1985, when they are nationals of a country to which we do not deport, should be allowed an opportunity to apply for landing within Canada on a very generous basis; that is, that they should be presumed entitled to obtain landing provided they are not inadmissible for either serious criminal conviction or national security grounds. We also suggest that, even where the person has been in Canada prior to April 4, 1985, having made a refugee claim from a country to which we do deport people, those persons should in the case of some countries be eligible for landing within Canada where they come from a country which, we generally accept, has an oppressive political situation and where there are reasons to believe the individual claimants have the ability to become successfully established in Canada.

The nationals which I believe most fit that definition are perhaps the Guyanese who, I believe, are generally of one racial group who are suffering ongoing oppression in Guyana. But at the same time, they have apparently a very high degree of family relationship in Canada and they have indicated an ability to become successfully established in Canada. There may be other countries to which you could address that issue. I am aware that there are a large number of Sikh claimants in Canada and I suggest that they too have much the same qualities. They are people who have a high degree of self-sufficiency and most of them have relatives in Canada.

• 1830

I mentioned April 4, 1985. I believe it would be fair for the committee to restrict special programs to people who have made refugee claims prior to that date, in order to maintain public credibility and assure the public that the special programs are not going to benefit people who have perhaps come in here simply as a result of the pronouncement of the Supreme Court of Canada in the Singh case on April 4, 1985. We point out to you that you may have a problem with respect

[*Translation*]

car c'est en face à face que l'on peut le mieux trancher la question de la crédibilité.

Quatrièmement, en ce qui concerne la procédure, nous croyons qu'il est extrêmement important que l'Office des réfugiés soit constitué en véritable tribunal, en première instance comme en appel. Nous estimons que c'est très important afin de détacher complètement la procédure d'étude des demandes de réfugiés du ministère de l'Immigration et de toutes considérations de non-admissibilité ou de politiques en matière d'immigration. Cela dit, j'en reviens à ma suggestion antérieure voulant que l'agent chargé des réfugiés soit un employé ou un agent de l'Office et par conséquent qu'il soit tout à fait autonome par rapport au ministère.

Voilà ce que j'avais à dire en ce qui concerne la procédure juridique telle qu'elle figure dans le rapport de M. Plaut. Et j'aimerais maintenant parler de la question notoire des dossiers en attente dont on parle si bien de temps à autre dans le *Globe and Mail*.

Nous suggérons que le gouvernement devrait fonder sa politique en étudiant la question pays par pays. Nous suggérons que tous ceux qui se trouvaient au Canada et avaient demandé le statut de réfugié avant le 4 avril 1985, s'il s'agit de ressortissants venant d'un pays où nous ne déportons personne, puissent demander, selon des critères très souples, le statut d'immigrant reçu; autrement dit, on devrait présumer qu'ils ont droit à ce statut à condition qu'ils ne soient passibles de condamnation ni pour des crimes graves ni pour des raisons de sécurité nationale. Nous suggérons également que même dans le cas de ressortissants qui ont demandé le statut de réfugié au Canada avant le 4 avril 1985, mais qui viennent de pays où nous pourrions les déporter puissent prétendre au statut d'immigrant reçu au Canada s'ils viennent de pays où la situation politique est reconnue de façon assez générale comme étant oppressive et lorsqu'il y a raison de croire que ces requérants s'établiront sans problème au Canada.

A mon avis, les ressortissants qui répondent le mieux à cette définition sont peut-être les Guyanais, qui d'une façon générale subissent une oppression continuelle en Guyane. Ils possèdent apparemment de nombreux liens familiaux au Canada et ils ont prouvé qu'ils pouvaient très bien s'établir au Canada. Il y a d'autres pays auxquels cette question s'applique. Je sais qu'il y a un grand nombre de candidats sikhs au Canada et j'estime qu'ils ont à peu près les mêmes qualités. Ce sont des gens très autonomes et la plupart d'entre eux ont de la famille au Canada.

J'ai mentionné le 4 avril 1985. À mon avis, il serait juste que le Comité limite l'accès des programmes spéciaux aux personnes qui ont demandé le statut de réfugié avant cette date, afin de maintenir la confiance du public et lui prouver que ces programmes spéciaux n'encourageront pas des gens à venir au Canada tout simplement à la suite du jugement rendu par la Cour suprême du Canada le 4 avril 1985 dans l'affaire Singh. Nous tenons à vous signaler que l'article 15 de la

[*Texte*]

to section 15 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. I am not quite sure how you are going to resolve that because you will be discriminating on the basis of national origin, but that is something the government will have to consider.

What is paramount here is that we have large numbers of people who are in Canada, in our opinion genuinely having a fear of difficulties in their home country, who have been tied up in a legal process which has now been declared invalid, which will mean that they must remain in Canada for a considerably long period of time in a very unstable and uncertain position producing a great deal of emotional stress on them. None of this is their fault and therefore I suggest our humanitarian commitment to refugees and displaced persons, as set out in paragraph 3 (*g*) of the Immigration Act, requires us to give them an opportunity to resolve the difficulties and the stress of their lives by establishing themselves here.

I cannot stress too much the fact that many of these people have been in Canada for several years. I personally have watched refugee claimants who have gone through the process of being refused by the Minister and going before the Immigration Appeal Board. I am thinking of one particular man who is an East Indian from Uganda who was here something like 24 months before he finally received a determination from the Immigration Appeal Board. During that period of time he went down many, many pounds in weight; he was extremely nervous; he used to shake in my office. We had difficulties with virtually every aspect of his status while he was awaiting determination. The Department of Employment and Immigration refused him an employment authorization because they alleged he had relatives in Canada who could support him and cited as an example a nephew who happened to be a child of eight years old.

The Minister's office, to give them credit, did reverse that decision and the man was issued an employment authorization. Of course, the difference was that in the meantime the job as a computer programmer had been lost and he took a job as a janitor at essentially the minimum wage. The Immigration Appeal Board, after a two-day hearing, took 24 hours to determine that he was a refugee and since that time he has re-established himself in Canada as an accounting student. But as I say, he lost two years of his life in a state of flux and uncertainty. The emotional stress on these people is quite overwhelming.

I would like to go on to the issue of landings in Canada, which is a natural issue to flow from the issue of special programs we believe are necessary to resolve the backlog. It is frequently suggested that people abuse the refugee claims process in order to obtain entry or admission to Canada as immigrants by the back door when they could not do so by the front door. We point out that this is inherent in a problematic act which generally requires all immigrants to obtain an immigrant visa before applying for landing at a port of entry. That is to say, they must apply for an immigrant visa outside Canada and then appear at a port of entry for admission. The only way around that is to obtain a special regulation of the Governor in Council under subsection 115.(2) of the act. Of

[*Traduction*]

Charte canadienne des droits et libertés risque de vous poser un problème. Je ne sais trop comment vous allez vous en sortir, car il faudra que le gouvernement envisage sérieusement d'exercer son discernement en fonction de la nationalité des demandeurs.

Ce qui importe d'abord et avant tout, c'est que le Canada a accueilli un grand nombre de personnes qui ont quitté leur pays d'origine parce qu'elles craignaient des difficultés. Dans bien des cas, ces personnes sont empêtrées dans un système juridique que l'on vient de déclarer nul, les obligeant à vivre dans l'instabilité et l'incertitude totale et les soumettant ainsi à une grande tension. Ces personnes n'y sont pour rien, et c'est pourquoi je demande qu'en vertu de nos obligations humanitaires envers les réfugiés et les personnes déplacées, obligations énoncées au paragraphe 3(*g*) de la Loi sur l'immigration, nous leur permettrions d'éliminer leurs difficultés et leur tension en s'établissant au Canada.

Je ne saurais trop insister sur le fait qu'un grand nombre de ces personnes sont au Canada depuis plusieurs années. J'ai personnellement vu des candidats au statut de réfugié se faire refuser leur demande par le ministre et être obligés de passer devant la Commission d'appel de l'immigration. Je pense notamment à un Indien d'Ouganda qui avait séjourné au Canada pendant environ deux ans avant d'obtenir une réponse de la Commission d'appel de l'immigration. Pendant ce temps, il avait perdu énormément de poids; il était extrêmement nerveux et lorsqu'il venait à mon bureau, il se mettait à trembler. Presque tous les aspects de sa demande nous ont posé des problèmes avant d'obtenir la réponse finale. Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration lui avait refusé un permis de travail sous prétexte qu'il avait de la parenté au Canada qui pouvait le faire vivre, donnant comme exemple un neveu qui était en fait un enfant de huit ans.

A sa décharge, le Cabinet du ministre a renversé cette décision et il a pu obtenir un permis de travail. Sauf qu'entretemps, le poste de programmeur qu'il convoitait lui avait filé entre les doigts et il avait dû accepter un poste de concierge pour à peine plus que le salaire minimum. Après une audition de deux jours, la Commission d'appel de l'immigration a mis 24 heures à décider qu'il s'agissait bel et bien d'un réfugié et, depuis, il a pu s'établir définitivement au Canada et entreprendre des études en comptabilité. Il n'en demeure pas moins qu'il a passé deux années de sa vie dans l'incertitude et l'instabilité. La tension émotive que vivent ces gens est inconcevable.

J'aimerais maintenant passer à la question du droit d'établissement au Canada, qui est une suite naturelle à la question des programmes spéciaux qui sont nécessaires pour liquider l'arriéré de cas. On prétend souvent que les gens abusent du processus de revendication du statut de réfugié afin de pouvoir entrer au Canada par la porte arrière lorsqu'il est impossible de le faire par la porte avant. À quoi nous répondons que cela fait partie intégrante d'une loi mal conçue qui oblige de façon générale tous les immigrants à obtenir un visa avant de demander le droit d'établissement au port d'entrée. Ainsi, ils doivent demander un visa d'immigration de l'extérieur du Canada avant d'arriver au port d'entrée et de demander d'y être admis. La seule façon de contourner cette exigence est

[*Text*]

course, large numbers of people seek to apply for landing from within Canada, but the machinery or the procedures for obtaining a regulation from the Governor in Council is extremely problematic. The immigration manual does provide for access to a Minister's committee, called a special review committee, which will review cases involving certain nationals in certain situations and see whether or not there are either humanitarian or compassionate grounds or grounds of national policy which warrant them being allowed to apply for landing within Canada.

First, dealing strictly with that committee, the special review committee, our experience has been that there are four problems with respect to that committee. First is the fact that it is difficult to obtain access to it, sometimes, even though it would seem apparent that the national concern is entitled to access, because access must be obtained through the local immigration centre. The second is that the report on the individual immigrant as to whether or not he or she should be allowed to apply for landing within Canada, is prepared by the local Canada Immigration Centre, but it is confidential; in other words, the immigrant concerned does not get a copy of that report and does not know what it says. Consequently, any errors may be blatant but they will not be corrected. Third: The department's policy is that just because we let one immigrant of certain qualities in, that does not mean we will be inclined to let another immigrant of exactly similar qualities, or perhaps even better qualities, in. In other words, they do not accept any kind of concept of *stare decisis* which is dear to any lawyer's heart.

• 1835

Our position is that, since the opportunity to obtain landing from within Canada is ultimately the result of the exercise of governmental discretion in the form of an Order in Council, this process by which this Order in Council is obtained should not be one which is restricted entirely to the Department of Immigration. By the way, neither do we believe it should be one where the best access to the Governor in Council is through Members of Parliament because, even though it may be something which every constituent is entitled to do—to approach his Member of Parliament—we do not believe that is going to lead to a fair application of the law. That is because not every refugee claimant has the wherewithal or the knowledge about approaching a Member of Parliament.

We suggest that access to the Governor in Council and, therefore, an opportunity to obtain landing from within Canada should be through a statutory committee of members appointed by the Minister of Employment and Immigration. The Minister then can make a recommendation to the Governor in Council after having reviewed the case on a report from the local Canada Immigration Centre, which should be available to the individual immigrant. And in the event that the individual immigrant who is applying for landing from within Canada should be refused permission to apply, there should be reasons given for such a refusal.

[*Translation*]

d'obtenir une ordonnance spéciale du gouverneur en conseil en vertu du paragraphe 115(2) de la loi. Bien entendu, beaucoup de gens demandent le droit d'établissement de l'intérieur du Canada mais il est excessivement compliqué d'obtenir une ordonnance du gouverneur en conseil. Le manuel d'immigration ne donne pas accès à un comité ministériel appelé Comité spécial d'étude et qui est chargé d'étudier les cas de certains ressortissants dans des situations particulières pour voir s'il y a des motifs humanitaires ou de compassion ou des questions de politique nationale les autorisant à demander le droit d'établissement lorsqu'ils sont déjà au Canada.

Tout d'abord, à notre avis, le Comité d'étude spécial présente quatre problèmes. Premièrement, il est parfois difficile d'y avoir accès même s'il est évident que ce serait à l'avantage de tous, parce qu'il faut passer par le centre d'immigration local. Deuxièmement, c'est le centre d'immigration local qui rédige le rapport indiquant si l'immigrant concerné peut ou ne peut pas revendiquer le droit d'établissement en étant au Canada. Cependant, ce rapport est confidentiel, c'est-à-dire que l'immigrant concerné ne peut en obtenir une copie et n'en connaît donc pas le contenu. Par conséquent, il peut comporter des erreurs flagrantes qui ne seront jamais corrigées. Troisièmement, en vertu de la politique ministérielle, le simple fait d'avoir admis un immigrant possédant certaines qualités ne signifie en rien qu'un autre immigrant possédant exactement les mêmes qualités ou des qualités supérieures sera admis au Canada. En d'autres termes, le Ministère ne reconnaît absolument pas le principe de la jurisprudence auquel les avocats tiennent tellement.

Étant donné que c'est finalement le gouvernement qui accorde, par le biais d'un décret en conseil, la possibilité de revendiquer au Canada le droit d'établissement, ce processus ne devrait pas être appliqué exclusivement par le ministère de l'Immigration. Par le fait même, nous ne croyons pas non plus que la meilleure voie d'accès au gouverneur en conseil soit le député car, bien que chaque citoyen ait le droit de demander l'aide de son député, nous ne croyons pas que cela aboutisse à une application équitable de la loi. Après tout, ceux qui demandent le statut de réfugié ne savent pas tous qu'ils ont le droit de communiquer avec leur député.

Nous recommandons la création d'un comité dont les membres seraient nommés par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour donner aux intéressés l'accès au gouverneur en conseil en vue de revendiquer et d'obtenir, sur place, le droit d'établissement. Après avoir étudié le rapport du Centre d'immigration local, dont une copie serait remise à l'intéressé, le ministre serait alors en mesure de faire une recommandation au gouverneur en conseil. Advenant le refus d'autoriser l'immigrant à demander le droit d'établissement en étant au Canada, ce refus doit lui être justifié.

[*Texte*]

This particular subject is quite dear to my heart because I have quite recently been to Federal Court on the issue which involved a Polish couple. And while I hesitate to involve this committee in an individual case, I would direct any individual members who are interested in the subject to the reasons for the judgment of Mr. Justice Rouleau in a case known as Ochnio versus the Minister of Employment and Immigration, which is Federal Court docket number T-1919-85. His Lordship pointed out that, at least in the region of the country where we come from, there seemed to be a considerable discrepancy between the way the department operated regionally and the way the national policy was set out in the manual. That is all I have to say, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you.

Mr. Heap.

Mr. Heap: You had four difficulties or problems you find with the special review committee. I copied down three of them but I did not get the fourth. The third, I think, was that they do not use what you call *stare decisis*. Was there one after that?

Mr. Groos: I am sorry; the other point I had which I was leading into was that access to the special review committee is sometimes difficult because you have to do it through the Canada Immigration Centre, and it is sometimes difficult to convince the Canada Immigration Centre that you should have access.

Mr. Heap: That I have as the first point; the second was the confidential CIC report . . . oh, and the third was in effect every case separate . . .

Mr. Groos: Yes, and the immigration manual is not clear as to who exactly gets access.

Mr. Heap: Thank you.

The Chairman: Did you have further questions at this time, Mr. Heap? Can I just commend the witnesses for their clarity and brevity. It pays to bring westerners before this committee would be your chairman's conclusion. There may be some bias in that remark. Ms Miller, you began by saying about half of these 350 to 500 claimants were serviced by your organization. Do you have a sense of why the other half were not? Is that because they do have strong connections in the country; family and so on? Or are you able to testify on that?

• 1840

Ms Miller: Some of the ethnic groups do have a person or strong organization . . . if we look at the Sri Lankans, it is one person who organizes them, and six or seven refugees might be staying in a one-bedroom apartment. They do services. If he gets and ask us to help. Some of those people may only come for English-language classes. But they do not come to ask for food or clothing unless there is a real emergency, where a great number of people come at one time. That is one example of that group.

[*Traduction*]

C'est un sujet qui me tient particulièrement à coeur parce que j'ai récemment eu à me rendre en Cour fédérale pour aider un couple polonais devant ce problème. Je ne tiens pas à vous communiquer les détails de ce cas, mais je recommande aux députés que cette question intéresse, de lire la décision du juge Rouleau dans l'affaire *Ochnio* contre le ministre de l'Emploi et de l'Immigration dont le dossier de la Cour fédérale est le no T-1919-85. Dans sa décision, le juge a souligné qu'il semble y avoir un écart considérable, du moins dans notre région, entre la politique nationale établie dans le manuel de l'immigration et son application dans les régions. Monsieur le président, voilà pour ma déclaration préliminaire.

Le président: Merci. Monsieur Heap.

Monsieur Heap.

M. Heap: Vous avez signalé quatre problèmes que pose, selon vous, le Comité spécial d'étude. J'en ai noté trois, mais j'ai manqué le quatrième. Si je me souviens bien, le troisième problème était qu'il ne reconnaît pas le principe de la jurisprudence. Y en avait-il un autre?

M. Groos: Excusez-moi. Le dernier point que je voulais mentionner est que l'accès à ce comité d'étude spécial est parfois difficile à obtenir parce qu'il faut passer par le Centre d'immigration du Canada et qu'il est parfois difficile de convaincre ce dernier de la nécessité de comparaître devant le Comité.

M. Heap: C'est ce que j'avais noté comme premier point; le second point était la nature confidentielle du rapport du CIC . . . ah oui, et le troisième point était effectivement que chaque cas est étudié séparément . . .

M. Groos: C'est ça, et que le manuel de l'immigration ne précise pas qui peut avoir accès au comité.

M. Heap: Merci.

Le président: Avez-vous d'autres questions pour l'instant, monsieur Heap? Permettez-moi de féliciter les témoins pour la clarté et la concision de leur exposé. À mon avis, les témoins de l'Ouest du pays nous en donnent toujours pour notre argent. Remarquez, j'ai peut-être un parti-pris. Madame Miller, vous avez dit que votre organisme aide près de la moitié des 350 à 500 demandeurs. Pouvez-vous nous dire pourquoi vous n'avez pas pu aider l'autre moitié? Serait-ce parce qu'ils ont d'importants liens, familiaux ou autres, au Canada?

Mme Miller: Certains groupes ethniques sont représentés par une personne ou par un organisme important. Prenons par exemple les Sri Lankais. Ils peuvent loger à six ou sept dans un appartement d'une chambre à coucher qu'ils paient en faisant divers travaux. Si un d'entre eux a des problèmes, le chef de groupe viendra nous demander de l'aide. Certains d'entre eux ne nous demandent que des cours d'anglais. Mais ils ne nous demandent jamais de la nourriture ou des vêtements, sauf en cas d'urgence, lorsqu'un grand nombre d'entre eux arrivent au Canada en même temps. Ce n'est qu'un seul exemple.

[*Text*]

Some of the others do have . . . I think we are looking at the Indians. We do not know who these people are. They also are not using the services of the legal aid society. We assume people who use our services are also using legal aid services. However, they have more people who are using the services of the legal aid society even than come to us. So this whole group and who they are looked after by or what, I do not know . . . Some of them are members of a certain religious group and perhaps go to the Polish church or the Church of the Nazarene or something like that, and that community has taken over the responsibility of helping them. Some of them have their own funds.

The Chairman: The 350 to 500: is that a one-year figure, or is that the backlog plus current claimants?

Ms Miller: No. That is all for new people, and it is on a yearly basis. There were 394 or so, and then there were 420 in one year and 200 and something the other year. So that is a sort of average for the last three years.

The Chairman: Do you have any sense that somebody you would call a bogus claimant or a . . . Plaut tries to get it in under inadmissible claims. Do you have a sense that there are people who are really not refugees either in the humanitarian or the legal sense seeking your services? Do you get people trying to use your services and you are a bit uncomfortable with the reality of their claim to Canada's protection?

Ms Miller: In the last few months, for example, there has been another "rash" of Polish people jumping ship; and the special program of course, for the Polish people has now terminated. Whether these people have strong individual cases of persecution I think is a moot question; or whether that falls under the humanitarian guise. So it depends on how large you stretch the humanitarian situation versus the individual persecution. So perhaps that is one good example. It may be that within that group there are one or two people who do have a moderate or strong claim, and perhaps some of them have really none.

A number of people come to the west coast who come up through Blaine and who come from Central America and who are really fleeing persecution in Central America and perhaps are fleeing the situation where, yes, they have many friends who have been killed and many people in the town have been killed and they are very afraid. So one can look at that as humanitarian . . . social and political unrest. But individually they may not have grounds under the UN convention for refugees.

So those are difficult questions. Those few are the main examples.

Mr. Groos: Is your question whether the numbers of this type of category are increasing or whether there are great numbers?

The Chairman: I am interested in both. But I was particularly interested in Ms Miller's experience. It is obvious she has a hands-on experience with people seeking help; emergency assistance and so on. The committee does not get much

[*Translation*]

D'autres groupes ont . . . Je pense qu'il s'agit des Indiens. Ils ne font pas appel à nos services, ni à ceux de l'aide juridique. Nous considérons que les gens qui font appel à nos services utilisent également ceux de l'aide juridique. Cependant, beaucoup plus de gens utilisent les services de l'aide juridique que les nôtres. C'est pourquoi nous ne sommes pas au courant de la situation de ce groupe, nous ne savons pas comment il se débrouille, qui l'aide, etc. Certains d'entre eux sont membres d'un groupe religieux et demandent l'aide de l'Eglise polonaise ou de l'Eglise du Nazaréen, par exemple, et la paroisse en question entreprend de les aider. D'autres encore disposent de leurs propres fonds.

Le président: Lorsque vous parlez de 350 à 500 personnes, parlez-vous du nombre de demandes que vous recevez en un an, ou s'agit-il plutôt du total de l'arriéré et des demandeurs actuels?

Mme Miller: Il s'agit des nouvelles demandes, c'est un chiffre annuel. Il y a trois ans, nous avions reçu 394 demandes, il y a deux ans, 420 et l'an dernier, 200 et quelques. C'est donc en quelque sorte une moyenne pour les trois dernières années.

Le président: Avez-vous l'impression des fois qu'une demande est frauduleuse ou . . . M. Plaut parle de demandes irrecevables. Arrive-t-il que des gens qui ne sont pas véritablement des réfugiés au sens humanitaire ou juridique demandent votre aide? Vous arrive-t-il d'accueillir des demandes qui ne vous semblent pas tout à fait justifiées?

Mme Miller: Pour vous donner un exemple, depuis quelques mois il y a eu une autre série d'abandon de navires par des Polonais. Et comme vous savez, le programme spécial à l'intention des Polonais, n'existe plus. La véracité des allégations de persécution et des motifs humanitaires de chaque cas est discutable. Cela dépend en bonne partie de l'importance que l'on accorde aux considérations humanitaires par opposition à la persécution. Je pense que c'est un bon exemple parce qu'il est possible qu'au sein de ce groupe, une ou deux personnes ait des revendications plus ou moins importantes, tout comme il est possible qu'aucune revendication ne soit fondée.

Un certain nombre de personnes arrivent d'Amérique centrale à la côte Ouest canadienne en passant par Blaine. Ces personnes ont fui la persécution en Amérique centrale où elles ont peut-être perdu beaucoup d'amis et où elles ont vu bien des concitoyens assassinés. Ces personnes ont peur. L'instabilité sociale et politique constitue un motif humanitaire. Par contre, individuellement, il est possible que ces personnes ne soient pas admises comme réfugiées en vertu de la Convention des Nations unies sur les réfugiés.

Ce sont donc des questions difficiles et je vous ai donné les principaux exemples.

M. Groos: Aviez-vous demandé si cette catégorie est à la hausse ou si beaucoup de personnes en relèvent?

Le président: Les deux aspects m'intéressent. Mais je voulais surtout connaître l'expérience de M^me^ Miller. Il est évident qu'elle a une expérience personnelle des gens qui ont besoin de services, d'aide d'urgence, etc. Le Comité n'entend

[*Texte*]

testimony of that kind. We are going to hear departmental officials on quantitative numbers later. But I was trying to get a little sense of . . .

• 1845

Mr. Groos: I think you should distinguish between people who have what I suppose the department would term manifestly unfounded claims and bogus claims. "Manifestly unfounded claim" is a very unkind term because somebody who comes from El Salvador may have seen death every day on the road to work—I have a client in that situation, and I do not expect him to win before the Immigration Appeal Board—and, although he has seen a lot of death and destruction, he is not a refugee because nobody wants to kill him; he just happens to live in an area where a lot of people are being killed and he did not like it. He may have a manifestly unfounded claim, but I would not term that person a bogus claimant. He is somebody who is fleeing a civil war and he genuinely is afraid for his life and he is not trying to defraud anybody of anything. The genuinely bogus claimants are people who know they are not refugees and do not have any kind of humanitarian issue at home to flee from or something which would give rise to humanitarian considerations like a civil war.

I am not aware of a great number of those people; I have seen very few of them, I think because they do not come into our office. If they do, we do not act for them. Maybe the reputation we have is: Do not bother because they will not help you.

The Chairman: Like an American from Portland.

Mr. Groos: Mr. Siadikkan never came into our office.

The Chairman: Okay. Mr. Groos, you mentioned that the abandonment of a claim had legal consequences. Can you tell us what, in your mind, those legal consequences are? We have had no testimony on that.

Mr. Groos: I believe it is section 55 of the Immigration Act which sets out the circumstances in which a convention refugee may be deported, which are far more restrictive than the circumstances in which someone who is just an ordinary permanent resident has been deported.

Therefore, if you are a Guatemalan, for instance, considering whether to proceed with a refugee claim or go through the special program if you arrived in Canada early enough, which allows you to go towards permanent residence, and if you are in an inadmissible class of persons, say for serious health problems, I would recommend to that client: If you have a strong refugee claim then go the refugee claim route, because even if you do have TB you are going to have to stay and you are not going to have a problem establishing yourself. You will have the safety of knowing you will be here forever—or if you have a minor criminal conviction—by going the refugee claim route. If you abandon the refugee claim route and then go into the special program, you may end up in a situation where you are here at the discretion of Canada Immigration because you are in an inadmissible class of persons defined by the act:

[*Traduction*]

pas souvent des témoignages de ce genre. Un peu plus tard ce soir, des fonctionnaires du Ministère doivent nous présenter des statistiques. Mais je voulais avoir une idée de . . .

M. Groos: Il faut établir une distinction entre les personnes qui présentent ce que le Ministère appelle des demandes sans fondement et celles qui présentent des demandes frauduleuses. L'expression «demande sans fondement» est très dure car il peut s'agit d'un ressortissant du Salvador qui a peut-être vu la mort tous les jours en allant au travail—j'ai un client dans cette situation, et je doute que la Commission d'appel de l'Immigration lui donne juste cause—et malgré toute la mort et la destruction dont il a été témoin, il n'est pas reconnu comme étant un réfugié parce que personne ne veut le tuer; son seul problème est qu'il habite dans un pays où beaucoup de gens se font tuer et qu'il n'aime pas ça. Sa demande est peut-être sans fondement, mais je ne la qualifierais pas de frauduleuse. Il s'agit simplement de quelqu'un qui a fui une guerre civile et qui craint sincèrement pour sa vie mais qui ne cherche pas à frauder qui que ce soit. Les véritables demandes frauduleuses viennent de ceux qui savent qu'ils ne sont pas des réfugiés et qui n'ont pas fui leur pays d'origine pour des motifs humanitaires, comme une guerre civile.

Je n'en connais pas beaucoup; j'en ai vu très peu, et je crois que c'est parce qu'ils ne viennent pas à nos bureaux. S'ils venaient nous voir, nous n'accepterions pas de les aider. Peut-être que notre réputation est faite à ce niveau: ne vous donnez pas la peine, ça ne donnera rien.

Le président: C'est comme l'Américain de Portland.

M. Groos: M. Siadikkan n'est jamais venu à nos bureaux.

Le président: D'accord. Monsieur Groos, vous avez dit que le fait d'abandonner une revendication comportait des conséquences juridiques. A votre avis, quelles sont-elles? Nous n'en avons pas encore entendu parler.

M. Groos: Je pense que c'est à l'article 55 de la Loi sur l'immigration qu'on énonce les circonstances dans lesquelles on peut expulser un réfugié au sens de la convention, circonstances qui sont beaucoup plus limitatives que celles entourant l'expulsion d'un simple résident permanent.

Prenons l'exemple du Guatémaltèque qui se demande s'il doit revendiquer le statut de réfugié ou s'inscrire au programme spécial qui lui permettra d'obtenir la résidence permanente—s'il est arrivé au Canada suffisamment tôt—mais qui fait partie d'une catégorie de personnes non admissibles, peut-être à cause d'un grave problème de santé. À cette personne, je dirais: si votre revendication du statut de réfugié est solide, présentez-la car, même si vous avez la tuberculose, vous allez devoir rester au Canada et vous n'aurez aucun problème à vous établir. En procédant ainsi, vous serez en sécurité, sachant que vous serez ici pour toujours—et ce, même dans le cas d'un casier judiciaire mineur. S'il abandonne sa demande et qu'il opte plutôt pour le programme spécial, il pourrait se trouver à la merci du ministère de l'Immigration parce qu'il fait partie d'une catégorie de personnes non admissibles au sens de la loi: raisons de santé, incapacité de

[*Text*]

health, inability to provide for themselves economically, criminal conviction—those are the three which spring to mind.

The Chairman: If the committee were to make a recommendation that if the refugee officer in the cancelling process felt that a claimant was eligible for a special program or some other category then the refugee claim should be suspended while other avenues were pursued, what reaction do you have to that kind of mind-set? I have never had that mind-set until your testimony of the whole issue of a suspension of the claim. There is a suspension of deportation when you go into the claim; is it possible to have a suspension of the claim while someone pursues another mode of entry if it seems . . . ?

Mr. Groos: That is fair as long as it is at the option of the claimant whether he goes on or has his claim suspended.

The Chairman: Is that a difficult legal problem in your mind?

Mr. Groos: No.

The Chairman: Suspension would not . . .

Mr. Groos: But it is a real legal problem. I mentioned the stress claimants are under. Unfortunately, some of them manifest it—usually the Central Americans—in drinking, and several of them have gotten picked up for drinking and driving offences. I do not pretend that drinking and driving is not a serious social problem; but, inasmuch as drinking because you are a refugee claimant is much an exhibition of the stress you are under, I would hate to see these people made ineligible for a special program because they had been foolish enough to drink and drive once.

The other way they do it sometimes is by shoplifting. I have had clients who have unimpeachable character references from, in the one case I am thinking of, Japanese multinationals for his honesty and integrity, who under a lot of stress in Canada went out and shoplifted. Yet he was a person who had worked for Mitsubishi Corp. for years and they found him to be a man of unimpeachable character. It is only stress which makes somebody change so drastically from 10 years of good behaviour like that.

• 1850

The Chairman: So it is some concept of aberrant behaviour under stress, which really is part of the criminal law of western nations, in a sense. There can be temporary insanity types of pleas, and these are not qualitatively different. I guess what you are telling us is that you do occasionally, with some of them under this stress, get aberrant behaviour and it would be nice if that concept were somewhere in the system.

Mr. Groos: Yes.

The Chairman: Okay. Regarding the model B, the centralized appeal, one of the thoughts that occurs to the chairman is that one of the powers of that centralized appeal body should

[*Translation*]

pourvoir à ses besoins économiques, existence d'un casier judiciaire—ce sont les trois exemples qui me viennent à l'esprit.

Le président: Que penseriez-vous si le Comité recommandait que l'agent chargé des réfugiés qui se trouve face à une demande annulée et qui estime que le demandeur est admissible à un programme spécial ou à une autre catégorie, puisse mettre la demande en suspens pendant qu'il examine d'autres moyens d'intervention? Je n'avais jamais envisagé une telle solution avant de vous entendre parler de toute la question du retrait provisoire des demandes. Lorsqu'une revendication est faite, on retire provisoirement l'ordonnance d'expulsion. Est-il possible de suspendre la demande pendant que l'on cherche d'autres moyens, s'il semble . . . ?

M. Groos: Ce serait juste, tant que le demandeur a le choix de poursuivre sa revendication ou de la faire suspendre.

Le président: À votre avis, est-ce un problème juridique difficile?

M. Groos: Non.

Le président: La suspension d'une revendication ne serait pas . . .

M. Groos: Néanmoins, c'est effectivement un problème juridique. Je vous ai déjà parlé de la tension qu'éprouvent les demandeurs. Malheureusement, chez certains—généralement ceux d'Amérique centrale—cela se traduit par de l'ivresse, et plusieurs d'entre eux ont été arrêtés pour ivresse au volant. Je ne dis pas que l'ivresse au volant n'est pas un grave problème social. Cependant, lorsque la tension éprouvée par le demandeur est manifestée par l'abus d'alcool, il est dommage de lui refuser l'accès à un programme spécial tout simplement parce qu'il a commis la bêtise de prendre le volant en état d'ébriété.

Une autre manifestation de cette tension est le vol à l'étalage. Un de mes clients m'avait présenté une lettre de référence d'une multinationale japonaise attestant de son caractère irréprochable, de son honnêteté et de son intégrité. Ce même homme, une fois au Canada, a éprouvé une si grande tension qu'il a commis un vol à l'étalage. C'était pourtant un employé de longue date de la Société Mitsubishi qui avait apprécié son caractère irréprochable. Seul le stress est responsable d'un bouleversement semblable après 10 années de bonne conduite.

Le président: Cela rejoint donc la notion de comportement aberrant sous l'effet du stress, et on peut dire que cette notion est déjà passée dans le droit pénal des pays occidentaux. Tout comme on peut invoquer la folie passagère, cette notion est du même ordre. Je suppose que vous voulez nous dire qu'à l'occasion, certains ont un comportement aberrant sous l'effet du stress et qu'il serait bien d'ajouter cette notion quelque part, n'est-ce pas?

M. Groos: C'est cela.

Le président: Je vois. Maintenant, le modèle B, l'appel centralisé. Je songe justement qu'un organisme d'appel centralisé comme celui que vous proposez devrait avoir le

[*Texte*]

be to order a rehearing with a different panel when it so decides. Would you have any trouble with that concept?

Mr. Groos: I do not.

The Chairman: You can see no trouble in law with that, off the top of your head?

Mr. Groos: With the appeal tribunal ordering a rehearing? No, not at all.

The Chairman: Okay. If those were to be regional rehearings, that might be as good as an oral hearing before the appeal panel itself.

Mr. Groos: I think so, because I do not imagine claimants will be able to afford the expense of travelling to Ottawa and bringing their lawyers, and I do not think the government would want to pay that kind of expense.

The Chairman: Okay. Tell me, what is the significance of a court of record? Tell us what those words mean to you. Why is it important?

Mr. Groos: First, you create a record which is available for examination on an appeal. The court also, of course, will recognize itself as an entirely independent body. It also has the power to commit people for contempt and things like that. It then has the proper powers to subpoena. Of course, you could that without making them a court of record. I think it is the creation of the record itself and making the members see themselves as of sufficient stature to be completely independent from the department because they are members of a court of record.

The Chairman: I am a chairman of a parliamentary committee, and sometimes more than one person talks into one microphone at the same time. It is very difficult for our transcribers to give us a record. In a formal courtroom atmosphere, the judge has a lot of authority to make sure one person talks at one time. In the kind of atmosphere which Rabbi Plaut is advocating, a non-adversarial, informal kind of process where you try to make the claimant feel as comfortable as possible, it seems to me that, just functionally, there could be some problems in the court of record concept. If it got us to the kind of situation which the Immigration Appeal Board operates in, with witnesses boxes and things like that, that is clearly what we are trying to avoid.

I think the committee should be careful about any determination it makes in that area to make sure it is a coherent package that will enable the best judgments about credibility to be made. As you say, credibility lies at the heart of it. In your mind, does a court of record interfere with the determination of credibility with these kinds of people who are under this kind of stress?

Mr. Groos: No, and I think the analogous situation is the Youth Court, formerly the Juvenile Court, which is supposed to function in an informal manner; yet the Youth Court and the Juvenile Court which preceded it in British Columbia was the Provincial Court of British Columbia, which is a court of record by statute of British Columbia. Whether or not the

[*Traduction*]

pouvoir de demander une nouvelle instruction par un tribunal différent. Est-ce que vous y voyez un inconvénient?

M. Groos: Pas du tout.

Le président: Du point de vue juridique, à première vue, il n'y aurait absolument aucun inconvénient, n'est-ce pas?

M. Groos: Pas du tout, si c'est le tribunal d'appel qui demande la nouvelle instruction.

Le président: Bon. Et si cette nouvelle instruction était régionale, elle serait aussi valide qu'une instruction orale devant le tribunal d'appel lui-même, n'est-ce pas?

M. Groos: Je pense que oui. En effet, je ne pense pas que les demandeurs pourront assumer les frais de déplacement pour aller à Ottawa avec leurs avocats. Je ne pense pas non plus que le gouvernement veuille s'engager à assumer ces frais.

Le président: Je vois. Dites-moi, quelle est l'importance d'une cour d'archives? Dites-nous ce que cela signifie pour vous. Pourquoi est-elle importante?

M. Groos: Tout d'abord, on établit un dossier que l'on pourra consulter au moment de l'appel. D'autre part, la cour se proclamera entièrement indépendante. En outre, la cour d'archives peut imposer des peines en cas d'outrage au tribunal. Elle a donc tous les pouvoirs nécessaires pour prononcer des assignations à comparaître. Il est vrai qu'on pourrait obtenir la même chose sans former une cour d'archives. Je pense toutefois qu'elle est importante dans la mesure où on constitue un dossier et dans la mesure où ses membres ont une assez haute opinion de leur rôle pour se sentir totalement indépendants du ministère.

Le président: Je suis président d'un comité parlementaire et parfois plusieurs personnes parlent en même temps dans le même microphone. Cela rend la tâche très difficile aux sténographes qui doivent préparer le compte rendu. Dans une salle où le tribunal siège officiellement, le juge peut exercer son autorité et veiller à ce qu'une seule personne parle à la fois. En revanche, si l'on adopte ce que propose le rabbin Plaut, la non confrontation lors de l'instruction, il me semble qu'en voulant mettre le demandeur le plus à l'aise possible, on risque, du point de vue pratique, d'avoir des ennuis au moment de constituer les archives. De toute évidence, on veut éviter de créer une situation semblable à celle qui existe à la Commission d'appel de l'immigration où les témoins qui sont entendus sont à la barre.

Je pense que le Comité voudra s'assurer que les recommandations qu'il faut à cet égard ne sont pas contradictoires et qu'elles permettront de juger au mieux de la crédibilité des intéressés. Vous l'avez dit vous-même, tout est une question de crédibilité. À votre avis, une cour d'archives pourrait-elle nuire à l'établissement de la crédibilité de ces gens qui sont soumis à un tel stress?

M. Groos: Non. On peut comparer cette situation au tribunal de la jeunesse, autrefois la cour juvénile, dont les délibérations doivent se dérouler sans cérémonie. Pourtant, en Colombie-Britannique, le tribunal de la jeunesse, et la cour juvénile avant cela, était autrefois la cour provinciale de Colombie-Britannique qui est une cour d'archives d'après la loi

[*Text*]

atmosphere in the hearing is actually relaxed and informal and conducive with encouraging the claimant to be frank is really a function of how well you have appointed members to that court. Certainly, my experience in Juvenile Court and Youth Court was that it depended very much on who the judge was. Some judges had a very fine capacity for making the child feel relaxed and having the proceedings proceed on an informal basis, but still with due respect to the proper administration of justice.

So no, the mere fact that the tribunal will be constituted as a court of record does not mean to say there has to be formality which is intimidating.

• 1855

The Chairman: Mr. Heap is next, and then Mr. Jourdenais.

Mr. Heap: You mentioned the special programs and said that you would not want refugee claimants to be pressured unduly into choosing a special program without being made fully aware of what they might lose by that. Would you care to say whether you think there has been a tendency that way? The reason I ask is that in Toronto some people who have been actively concerned with refugees have the opposite complaint; they felt there were people from certain countries who ought to have been made aware of a special program and were not. They, therefore, clogged the refugee stream both to their disadvantage and to the general disadvantage. This is the first time I have heard a suggestion of complaint in the opposite direction.

Mr. Groos: It can work both ways. I know of two instances of Iranian people who were . . . In one case, it was a claimant who was refused under a special program after having been here two years. The problem was that the guy was in a state of shock. Anybody who saw him could see that he was in a state of shock and what he needed was some psychiatric counselling, because he had been in jail. He had seen eight friends shot and he had been tortured. Because he was in that kind of mental state, he had not been able to get a proper employment situation in Canada and, because he had not become self-sufficient financially, they kept saying to him: We are going to defer your consideration under the special program for Iranian nationals. They finally said they were refusing him. But he has one of the most obvious refugee claims because he has corroboration. The sister of one of the people whom he was in jail with is here and can testify as to what he did for that family of Bahais.

The second case is one that your colleague has just described to me, an Iranian who has been diverted from the refugee claim process. He has now been issued a third Minister's permit with a third letter saying, we are deferring final consideration on whether to accept you for landing from within Canada. The person has a job earning the minimum wage of British Columbia, so he has never been on welfare. He is struggling along on the minimum wage but, because he is not a landed immigrant, he is not eligible for the English as second language courses sponsored by the school board. He is not

[*Translation*]

de la province. Pour que les instructions se déroulent dans un climat de détente, sans cérémonie, afin d'encourager le demandeur à être franc, il faut bien choisir les gens qui sont nommés membres du tribunal. D'après mon expérience à la cour juvénile et au tribunal de la jeunesse, j'ai pu constater que le juge y était pour beaucoup. Certains juges ont le don nécessaire pour que l'enfant se sente à l'aise et pour que le déroulement se fasse sans cérémonie, tout en respectant les principes d'administration de la justice.

Je vous dirais alors que non, ce n'est pas parce que le tribunal sera constitué en cour d'archives que tout ces travaux seront empreints d'un ton cérémonieux intimidant.

Le président: C'est au tour de M. Heap et ce sera à M. Jourdenais.

M. Heap: Vous avez parlé de programmes spéciaux et vous avez dit que vous ne voudriez pas que les demandeurs de refuge soient bousculés sans raison et forcés de choisir un programme spécial sans savoir ce qu'ils risquent de perdre, ce faisant. Pouvez-vous nous dire pourquoi vous pensez que ce genre d'abus aurait pu existé? Si je vous pose la question, c'est parce qu'à Toronto, des gens qui s'occupent des réfugiés ont présenté une plainte tout à fait à l'opposé. Ils estimaient en effet que beaucoup de gens de certains pays qui auraient dû être mis au courant de l'existence d'un programme spécial, ne l'avait pas été. Par conséquent, ces réfugiés étaient confinés dans leur situation de réfugiés, et leur bien en pâtissait comme le bien général. Pour moi, c'est la première fois qu'on énonce une plainte à l'effet du contraire.

M. Groos: C'est une lame à double tranchants. Je connais le cas de deux Iraniens . . . Dans un cas, il s'agissait d'un demandeur à qui on a refusé un programme spécial après deux années de séjour ici. Cette personne était dans un état de choc. Tous ceux qui l'ont approché pouvaient constaté qu'il était traumatisé et qu'il avait besoin de soins psychiatriques, parce qu'il avait été en prison. Huit de ses amis avaient été tués sous ses yeux, et il avait été torturé. Étant donné son traumatisme, il n'avait pas pu trouver un emploi au Canada, et parce qu'il n'avait pas l'autonomie financière, on lui répétait sans cesse: nous allons reporter l'étude de votre cas en vertu du programme spécial à l'intention des ressortissants iraniens. Au bout du compte, on lui a dit qu'il était refusé. Son cas était un cas assez évident car on pouvait corroborer ce témoignage. La soeur d'une des personnes avec qui il était en prison est au Canada et elle peut témoigner de ce qu'il a fait pour cette famille de Bahaïs.

Le deuxième cas est celui que votre collègue vient d'évoquer. Il s'agit d'un Iranien que l'on a écarté de la filière des réfugiés. Il vient de recevoir son troisième permis ministériel, assorti d'une troisième lettre lui disant qu'on reportait l'étude de son cas pour déterminer s'il sera accepté à titre d'immigré reçu au Canada. Il touche le salaire minimum en Colombie Britannique, et il n'a donc jamais été à la charge de l'État. Il essaie donc de joindre les deux bouts, avec le salaire minimum, et parce qu'il n'est pas immigrant reçu, il n'a pas accès au cours d'anglais parrainé par la Commission scolaire. Il ne peut pas

[*Texte*]

eligible for full educational opportunities for an adult in British Columbia. Yet, if he had gone into the refugee claim process, he would, presumably, be processed towards landing much more quickly.

Mr. Heap: Thank you.

You referred to one case where it took 24 months for the person to be landed. Have you any general picture of the experience in your region of the length of time . . . ? Is it the same, as far as you know, with the rest of the country, or is it a bit longer?

Mr. Groos: I think I was saying 24 months to determination by the board. I think our time period is the same as everyone else. However, I think the Immigration Appeal Board at Vancouver has a slightly faster docket for getting hearings on—18 months in Vancouver.

Mr. Heap: On the matter of alternative B, I just want to be clear. You prefer C but you find B acceptable. Is that it?

Mr. Groos: That is correct.

Mr. Heap: Did you also indicate that there are some things about B that are preferable to C? You mentioned . . .

Mr. Groos: You are talking to the wrong person. Personally, I prefer B but the organization that I represent had a meeting where the majority said they preferred C.

Mr. Heap: I see.

The Chairman: Ms Miller.

Ms Miller: I think there were a number of issues really between B and C. We added little things, such as putting the United Nations in there . . . Then, at that second stage, they could ask for an oral hearing, if they felt they wanted to check on that. I think it was really a toss of the coin. I was one of the people who at the gut level said B. I do not know, it is like putting your money down and sort of making a bet.

Then we looked at it more carefully. It was sort of six of one and half a dozen of the other. I do not think there was a really strong feeling one way or another.

Mr. Heap: On the matter of the unlisted countries, if we were to land everyone who made a claim before April 4, everyone who comes from a country that is on the list of countries to which we do not remove . . . I presume that means either the published list or the additional unpublished list. I am wondering if you can say a little bit more about how you would want to define or classify the other countries which should be given the same sort of consideration. You said something about oppressive governments, but that is a broad term. I know of one person who was being looked into for employment in External Affairs and whose professor jocularly told the investigator that this person's father was adamantly opposed to the present government. It was a little while before the investigator found out that this person eventually became a member of the Diefenbaker cabinet. This is before Diefenbaker. How oppressive?

[*Traduction*]

avoir accès aux institutions d'enseignement pour adultes de Colombie Britannique. Pourtant, s'il avait suivi la filière des réfugiés, on pourrait supposer qu'il deviendrait immigrant reçu plus rapidement.

M. Heap: Merci.

Vous avez parlé d'un cas où il a fallu 24 mois avant d'obtenir le statut d'immigré reçu. Avez-vous des données générales pour votre région quant au temps . . . ? Est-ce que c'est la même chose dans votre région que dans le reste du pays ou est-ce plus long?

M. Groos: Quand j'ai parlé de 24 mois, je parlais de la reconnaissance par la commission. Je pense que la durée est la même chez nous qu'ailleurs. Toutefois, je pense que la Commission d'appel de l'immigration à Vancouver entend les appels un peu plus rapidement, c'est-à-dire qu'il faut 18 mois.

M. Heap: Je voudrais des précisions au sujet de la solution B. Vous préférez la solution C mais vous trouvez que la solution B est acceptable. N'est-ce pas?

M. Groos: C'est cela.

M. Heap: Ai-je bien compris? Avez-vous dit qu'il y a certains éléments de B que vous préférez à C? Vous dites . . .

M. Groos: Vous vous adressez à la mauvaise personne. Personnellement, je préfère la solution B mais l'organisme que je représente préfère majoritairement la solution C.

M. Heap: Je vois.

Le président: M^me^ Miller.

Mme Miller: Entre les solutions B et C, on a soulevé certains points. On a ajouté certaines choses, comme les Nations unies . . . Dans un deuxième temps, on pourrait demander une instruction orale, s'il y avait des vérifications à faire. Finalement, on a tiré au sort. J'étais parmi des gens qui d'emblée préféraient B. On pourrait peut-être dire qu'il s'agit d'un pari.

Ensuite, on a étudié la chose de plus près. C'était un peu blanc bonnet et bonnet blanc. Je ne pense pas qu'il y ait eu de polarisation d'un côté ou de l'autre.

M. Heap: Au sujet des pays qui ne figureraient pas sur la liste, si on devait donner le statut d'immigrant reçu à tous ceux qui ont présenté une demande avant le 4 avril, tous ceux qui viennent d'un pays inscrit sur la liste de laquelle on ne retire . . . Cela veut dire, je suppose, soit la liste publiée, soit l'autre liste non publiée, et peut-être pourriez-vous nous en dire un peu plus long sur la façon dont vous entendez définir ou répertorier les autres pays qui devraient être considérés de la même façon. Vous avez parlé des régimes d'oppression, mais c'est un terme assez général. Je connais le cas de quelqu'un qui avait postulé pour les Affaires extérieures et dont le professeur avait dit à la blague à l'enquêteur que le père de cette personne était catégoriquement opposé au régime actuel. Il fallut quelque temps à l'enquêteur pour qu'il découvre que la personne en question avait fini par devenir membre du cabinet Diefenbaker. C'était avant Diefenbaker. Oppression oui, mais de quelle façon?

[*Text*]

• 1900

Mr. Groos: You would have to go country by country on that. I suffer perhaps from the fact that in Vancouver we have a relatively short list of nationals who apply for refugee status in the Vancouver area. Poland is a country which causes me a great deal of concern because there are great numbers of ship-jumpers getting off in Vancouver. They personally are absolutely convinced that they will suffer upon their return for simply having jumped ship. Of course, that does not make them refugees. In a sense they are quite right. They will lose their jobs for simply having jumped ship and they will never work in that kind of employment again.

I do not want to answer the question . . .

Mr. Heap: Okay.

Mr. Groos: —of whether I would accept them under a special program. That is a country by country judgment call.

Mr. Heap: Then, in the case of the people from listed countries, I take it you meant they should be admitted to landing without a hearing. Is that right?

Mr. Groos: I meant that they should be processed to landing on generous criteria and that they should be presumed entitled to landing unless there are strong reasons not to, such as serious criminal convictions or subversive activities, for instance.

Mr. Heap: But would the process to which you refer include the oral hearing as required by the Supreme Court?

Mr. Groos: Oh, no. I am suggesting that these are people who have made refugee claims prior to April 4; they should be processed to landing without having to go through a refugee claim.

Mr. Heap: Now, the ones who have made a claim since April 4, but who may claim to come from a very oppressive country that is not on the oppressive country list, would you advocate that there be consideration of processing them to a possibly favourable conclusion without an oral hearing? Or would you advocate in those cases that they should be heard one by one, that is, treated not only one by one but with an oral hearing?

Mr. Groos: I think my personal preference is that they should be processed under refugee claim law in order to maintain credibility of the system with the public. There is a great deal of suggestion that the numbers of people who have come in have gone way up . . .

Mr. Heap: Yes.

Mr. Groos: —refugee claimants since April 4. If that is true, and I have no personal knowledge that it is true but I keep reading in the *Globe and Mail* that it is . . .

Mr. Heap: Yes, *The Globe and Mail* is convinced of that.

Mr. Groos: —then I can see why the department would take the position that all those people should go through refugee

[*Translation*]

M. Groos: Il faudrait étudier tous les pays les uns après les autres. Peut-être souffré-je du fait qu'à Vancouver, nous avons une liste relativement limitée de ressortissants étrangers demandant le statut de réfugié. La Pologne est un pays qui me cause beaucoup d'inquiétude, étant donné le nombre de ressortissants polonais qui quittent leur navire à Vancouver. Ils sont absolument convaincus que, du seul fait qu'ils ont abandonné leur navire, ils auront à en souffrir à leur retour. Mais cela n'en fait pas pour autant des réfugiés. Dans une certaine mesure, ils ont parfaitement raison, car, dès lors qu'ils ont abandonné leur navire, ils vont perdre leur emploi et ils ne seront plus jamais marins.

Je ne voudrais pas répondre à la question . . .

M. Heap: C'est votre droit.

M. Groos: . . . de savoir si je serais prêt à les accepter dans le cadre d'un programme spécial, car il s'agit ici d'un jugement de valeur apporté pour chaque pays.

M. Heap: Mais alors, dans le cas des gens qui viennent des pays répertoriés, j'imagine, à vous entendre, qu'ils devraient être admis sans audience. Est-ce bien cela?

M. Groos: Je voulais dire qu'il faudrait faire montre à leur endroit de plus de générosité et qu'on devrait partir du principe qu'ils ont le droit de débarquer, à moins d'une excellente raison, comme une condamnation antérieure pour activité criminelle ou subversive, par exemple.

M. Heap: Mais ce processus dont vous parlez comprendrait-il l'audience directe comme l'exige la Cour suprême?

M. Groos: Pas du tout. Je soutiens que ces gens ont demandé leur statut de réfugié avant le 4 avril et qu'ils devraient d'ailleurs être admis sans devoir passer par le processus de demande formelle.

M. Heap: Et qu'en est-il de ceux qui ont fait leur demande après le 4 avril, qui prétendent venir d'un pays où sévit l'oppression, mais qui ne fait pas partie de la liste? Selon vous, devraient-ils pouvoir recevoir des suites favorables sans qu'il y ait audience, ou préféreriez-vous, dans ces cas d'espèce, qu'ils soient entendus un par un, en audience, sans qu'ils soient pour autant traités comme des cas d'espèce?

M. Groos: Je préférerais qu'ils continuent à relever de la législation sur les réfugiés, afin que le système reste crédible auprès de la population. On entend souvent dire que le nombre de gens qui ont été acceptés ainsi a considérablement augmenté . . .

M. Heap: C'est exact.

M. Groos: . . . depuis le 4 avril. Si c'est exact, et rien ne me permet de l'affirmer, même si je lis régulièrement le *Globe and Mail* . . .

M. Heap: En effet, ce quotidien en est convaincu.

M. Groos: . . . À ce moment-là, je conçois parfaitement que le ministère parte du principe que tous ces gens doivent être assujettis à la procédure formelle de demande du statut de

[*Texte*]

claims procedures. I mean, I can see the merit in the department's argument.

Mr. Heap: You mention specifically Guyanese and Sikhs. I take it your opinion is that there might be a strong claim for Guyana being put onto the list.

Mr. Groos: For a special program, yes.

Mr. Heap: And what about the Sikh claimants from India?

Mr. Groos: If they have been here since before April 4 and they have an ability to establish themselves, why not? I mean, it is not their fault that they have been left in a legal limbo in Canada for a long period of time by a change in our law.

Mr. Heap: I have heard one general opinion that many of the Sikhs have family ties and another general opinion, both from informed people—more informed than I am—that they generally mostly do not have family ties. What is your opinion?

• 1905

Mr. Groos: I have the opinion that they do generally have some family ties here.

Mr. Heap: Okay. Finally, on special review, you are suggesting a statutory committee appointed by the Minister which would make recommendations to the Governor in Council. I think you said the CEIC report in that case should be available to the claimant.

Mr. Groos: That is correct.

Mr. Heap: Do you recommend that the procedure be adversarial or non-adversarial?

Mr. Groos: This is somebody who is applying for landing from within Canada, without going through the refugee claim process.

Mr. Heap: Yes.

Mr. Groos: I do not see it as an adversarial process. I see it as the department's making an inquiry and submitting a report.

Mr. Heap: If he sees the report beforehand and feels he is not going to do well on that report and decides to bring in a lawyer, then it would become adversarial, I guess.

Mr. Groos: I think the immigrant applying for landing from within Canada is limited to judicial review. All the federal court will do, I suppose, is intervene if there is an error on the face of the record. For instance, if the report were to say this man is a known criminal and the man had never been convicted of any criminal matter, then the court would intervene.

Mr. Heap: No, no, I am thinking of this statutory committee's replacing the present special review committee and the procedure before that committee.

Mr. Groos: Well, I was not anticipating oral hearings; I was anticipating the committee's formulating a recommendation on individual cases and perhaps formulating recommendations

[*Traduction*]

réfugié. Je veux dire que je comprends fort bien le bien-fondé de cette argumentation.

M. Heap: Vous avez parlé expressément des Guyanais et des Sikhs, et j'en conclus qu'il y aurait probablement tout lieu d'ajouter la Guyanne à la liste.

M. Groos: Dans le cas d'un programme spécial, oui.

M. Heap: Et qu'en est-il des Sikhs qui viennent de l'Inde?

M. Groos: S'ils étaient ici avant le 4 avril et s'ils ont les moyens de s'établir, pourquoi pas? Comprenez-moi bien, ce n'est pas leur faute si la loi canadienne les a oubliés pendant si longtemps après les modifications législatives.

M. Heap: J'ai souvent entendu dire que, d'une part, les Sikhs avaient très souvent des liens familiaux, mais j'ai également entendu dire, par des gens beaucoup mieux informés que moi, que la plupart d'entre eux n'en avaient pas. Qu'en pensez-vous?

M. Groos: Selon moi, ils ont en général de la famille ici.

M. Heap: Parfait. Enfin, pour ce qui est de l'enquête spéciale, vous préconisez la création statutaire d'un comité dont les membres seraient nommés par le ministre et qui ferait ses recommandations au gouverneur en conseil. Vous avez dit, je crois, que dans les cas de ce genre, le rapport de la CEIC devrait être communiqué au demandeur.

M. Groos: C'est exact.

M. Heap: Recommanderiez-vous une formule contradictoire ou non contradictoire?

M. Groos: Il s'agit de ceux qui font une demande d'immigrant reçu depuis le Canada, mais qui ne sont pas passés par le processus formel de demande de statut de réfugié?

M. Heap: C'est cela.

M. Groos: Cela ne devrait pas être une procédure contradictoire. Pour moi, il s'agit simplement que le ministère fasse enquête et dépose son rapport.

M. Heap: Mais s'il a connaissance du rapport au préalable et s'il estime que le rapport ne lui est pas favorable et, par conséquent, décide de recourir à un avocat, j'imagine que la procédure deviendrait automatiquement contradictoire.

M. Groos: Je dirais que quelqu'un qui demande un statut d'immigrant reçu depuis le Canada est automatiquement limité à l'enquête judiciaire. La Cour fédérale interviendra seulement, j'imagine, si le dossier contient une erreur. Ainsi, si le rapport affirme qu'il s'agit d'un criminel notoire, alors que cette personne n'a jamais été condamnée au pénal, la cour pourrait intervenir.

M. Heap: Non, je pensais plutôt à ce comité qui viendrait remplacer le comité spécial d'enquête actuel et à la procédure que suivrait le comité en question.

M. Groos: Je ne pensais pas vraiment à la possibilité d'audiences; il s'agirait plutôt pour le comité de formuler des recommandations par cas d'espèce ou par catégorie de cas

[*Text*]

as to classes of cases that could be granted landing from within Canada without . . .

Mr. Heap: It would be a paper review, then.

Mr. Groos: That is right.

Mr. Heap: Okay. Thank you.

That is all, Mr. Chairman. Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Heap.

Mr. Jourdenais, were your questions asked?

M. Jourdenais: Merci, monsieur le président. Je poserai quand même une question pour revenir sur la réponse de M. Groos à M. Heap. Si on établissait des programmes spéciaux pour différents pays, j'imagine qu'on le ferait surtout pour arrêter le *backlog*. On nous dit qu'il y aurait environ 13,000 cas en suspens dans le *backlog* de réfugiés. Tout à l'heure vous avez dit qu'on pourrait établir des programmes pour différents pays mais que certains pays ne seraient pas acceptés; ce qui poserait des problèmes compte tenu de l'article 15 sur les droits de la personne. Il vous appartiendrait de décider ce qu'il faut faire. Je voudrais votre opinion personnelle sur ce point. Il est bon de soulever le problème, mais quelle est la solution? Vous semblez être un très bon avocat lorsque vous dites que quelqu'un fait un vol . . .

You are a hell of a good lawyer, believe me. So give me your solution.

Mr. Groos: I think you could probably succeed on the argument that it is a reasonable limitation for a free and democratic society to make. But probably a court would back you up on the fact that you can discriminate as part of a positive affirmative action program in favour of certain nationalities to relieve them from oppression.

M. Jourdenais: Sans être juge, j'accepte 25 p. 100 de votre argument. Nous avons des réfugiés, ici, depuis quatre ou cinq ans; vous avez cité des cas tout à l'heure. Je peux vous citer 275 cas dans mon comté, soit 35 p. 100 de la population des immigrants de ma circonscription. Je peux vous dire qu'ils se sentent persécutés. Un réfugié qui a vu des gens perdre leur emploi tous les jours, se rend au travail en pensant que la même chose pourrait lui arriver du jour au lendemain. Il se rend compte qu'on laisse entrer les Sikhs, les gars de la Roumanie, etc., et son emploi est menacé. Pourtant il réside au Canada; il se demande à quoi sert l'article 15. Un juge qui rendrait un jugement semblable devrait s'attendre à perdre son propre emploi!

Je voudrais, quant à moi, une meilleure solution.

Mr. Groos: I have to refer you to the Department of Justice counsel on the interpretation of the charter. I do not claim any expertise in that. You are just as aware of the problem as I am.

Mr. Jourdenais: Okay. Let us say my solution would be to bring in them all. What do you think would happen afterwards if all the brothers and sisters and uncles and aunts of other

[*Translation*]

d'espèce qui pourraient bénéficier du statut d'immigrant reçu en présentant une demande depuis le Canada sans que . . .

M. Heap: Il s'agirait d'une enquête administrative, à ce moment-là.

M. Groos: C'est bien cela.

M. Heap: Parfait, je vous remercie.

Ce sera tout, monsieur le président. Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Heap.

Monsieur Jourdenais, avez-vous trouvé réponse à vos questions?

Mr. Jourdenais: Thank you, Mr. Chairman. I would like to ask a question as a follow-up to Mr. Groos' answer to Mr. Heap. Should we set up special programs for various countries, I trust the main objective would be to stop the backlog. We have been told that there is a current backlog of approximately 13,000 cases of refugee claims. You were telling us a while ago that some programs could be set up for various countries, but that some countries would not be accepted; this would create problems under Clause 15 of the charter. It would be up to you to decide what has to be done. I would like your opinion on this. It is all very well to raise this concern, but where is the solution? You seem to be a very capable lawyer when you say that somebody is a thief . . .

Vous êtes un sacré avocat, croyez-moi. Donnez-moi votre solution.

M. Groos: Vous pourriez peut-être avoir gain de cause en soutenant qu'il s'agit, pour une société libre et démocratique, d'une limite raisonnable. Il est probable qu'un tribunal vous donnerait raison en disant qu'on peut effectivement faire une discrimination dans le cadre d'un programme d'action positive axé sur les ressortissants de certains pays, un programme qui leur permettrait d'échapper aux griffes de l'oppression.

Mr. Jourdenais: Not being a judge myself, I nevertheless accept 25% of your claim. Some refugees have been here for four or five years and you have been showing us specific cases. I could tell you of 275 cases in my own riding, or 35% of the entire immigrants population in my riding. Let me tell you that they feel victimized. A refugee who daily sees people losing their jobs goes to work every morning fearing that the same thing could happen to him. He realizes that Sikhs, Roumanians, etc., are allowed and that his own job is jeopardized. And yet, he resides in Canada and he wonders what is the use of Clause 15. A judge who would make such a ruling should expect to lose his own job!

I for one would rather see a better solution.

M. Groos: Je vous conseillerais de demander aux légistes du ministère de la Justice de vous fournir une interprétation de la charte, car je ne prétends nullement être compétent en la matière. Vous êtes aussi conscient du problème que moi.

M. Jourdenais: D'accord. Disons que pour moi, la solution serait de les accepter tous. Que se passerait-il, d'après vous, si, un peu plus tard, tous les frères et toutes les soeurs, tous les

[*Texte*]

countries would say: Look, Canada is a nice country; they just gave us *un statut de réfugié*, and let us all go; we will all jump in the boat. Then what do you do with the people coming in?

• 1910

Already 500 or 600 are coming each month, they tell us. And there is no such thing. They are here four or five years. They are having problems. They are on social welfare. The churches have to help them. But they are still coming in. Give me a solution, if we were to bring them all in. They are already in—the ones we are talking about.

Mr. Groos: If everyone who has made a refugee claim in Canada to this date were allowed to obtain landing, and you are afraid of the pyramid following them, you would have to change the Immigration regulations to restrict sponsorship. There is that legislative tool to deal with it, if that is what you are concerned about.

Mr. Jourdenais: That is a concern. Do you not agree that we should change the regulations first and then bring the ones who were there since . . . I do not know what date; the date the law comes into effect? Then it would take only four or five or six months to process the others who are coming in. Then it would take another two years before the law comes into effect.

Mr. Groos: I am not sure I understand why you say it would take four or five years for the law to come into effect, because . . .

Mr. Jourdenais: I did not say four or five, I said two. Before that new rule comes in, before it is discussed, put on the paper, fought in the House of Commons with the opposition, and then back to the committee . . . anyway, it will take at least a year and a half or two years. In the meantime you still have 400 or 500 coming in very fast; 400 or 500 per week or per month, I cannot recall exactly. They are coming in left and right. What do you do in the meantime? Then when the law is in effect you will have 20,000 instead of 13,000, because they will know we are changing the rules of the game . . . so now let us jump in the boat and go to Canada.

Mr. Groos: The government has to make a policy decision on whether it wants to allow those people an opportunity to apply under a special program or not. If they do not, then I think you should accept Dr. Plaut's recommendation that the way to dissuade fraudulent or false refugee claims is to ensure a process which allows speedy determination. That will mean probably you will have to initiate this tribunal system with perhaps double the personnel you would require on an ongoing basis so that for the short term you can clear up the claims made in the recent past very quickly.

May I just go on? I read about 400 or 500 people more claiming refugee status in Canada, but I have not seen any real evidence of that in the last . . .

Mr. Jourdenais: As I said, I am coming to this. As a matter of fact, that is what I said before when you said we have not . . . to Mr. Heap's reply . . . well, in Vancouver it is like

[*Traduction*]

oncles et toutes les tantes des autres pays venaient nous dire: écoutez, le Canada est un pays bien agréable, il nous a donné un statut de réfugié, il nous permet à tous de venir, profitons-en. Que feriez-vous de tous ces gens?

Et il en arrive déjà 500 ou 600 tous les mois, nous dit-on. Ces gens là sont ici depuis quatre ou cinq ans et ils ont des difficultés. Ils recoivent des prestations de bien-être social et sont obligés de compter sur les Églises pour les aider. Mais ils viennent quand même. S'il faut tous les accueillir, donnez-moi une solution. Ceux dont nous parlons sont déjà au Canada.

M. Groos: Si l'on permettait à tous ceux qui ont revendiqué le statut de réfugié au Canada jusqu'ici de s'établir et que vous craigniez l'effet de pyramide qui s'ensuivrait, il faudrait changer le règlement de l'immigration pour limiter le parrainage. Nous avons un outil législatif à notre disposition, si c'est ce qui vous inquiète.

M. Jourdenais: Oui, ça m'inquiète. Ne croyez-vous pas qu'il faudrait plutôt modifier le règlement d'abord, puis s'occuper de ceux qui ont présenté des demandes depuis . . . Quelle est la date d'entrée en vigueur de la loi? Ensuite, il ne faudrait que cinq ou six mois pour s'occuper des nouveaux arrivants. Après cela, il faudra attendre encore deux ans avant l'entrée en vigueur de la loi.

M. Groos: Je ne vois pas pourquoi vous dites que la loi n'entrera pas en vigueur avant quatre ou cinq ans, parce que . . .

M. Jourdenais: Je n'ai pas dit quatre ou cinq ans, j'ai dit deux ans. Il faudra deux ans pour que la nouvelle loi soit déposée, discutée, inscrite au *Feuilleton*, débattue à la Chambre avec l'opposition, puis étudiée en comité . . . Bref, elle n'entrera pas en vigueur avant un an et demi ou deux ans. Entre temps, 400 ou 500 personnes—je ne sais plus si c'est par semaine ou par mois—arrivent en même temps. Elles arrivent de partout. Que faites-vous? Puis, lorsque la loi entrera en vigueur, il y en aura 20,000, plutôt que 13,000, parce que tout le monde saura que nous changeons les règles du jeu . . . Tout le monde voudra embarquer pour le Canada.

M. Groos: C'est une décision de politique que doit prendre le gouvernement, à savoir s'il faut permettre ou non à ces gens de s'inscrire à un programme spécial. Si c'est non, à mon avis, il vous faudra accepter la recommandation du rabbin Plaut de créer un processus rapide de reconnaissance du statut de réfugié, afin de dissuader les revendications frauduleuses ou faites de mauvaise foi. Cela nécessitera sans doute la création d'un système de tribunal doté, à court terme, du double du personnel à temps plein actuel afin de pouvoir liquider rapidement les revendications faites récemment.

Permettez-moi de continuer. Dans le texte, on mentionne que 400 ou 500 personnes de plus revendiquent le statut de réfugié au Canada, mais je n'en ai vu aucune preuve concrète au cours des derniers . . .

M. Jourdenais: J'y arrive. En fait, c'est précisément ce que je disais tout à l'heure lorsque vous avez dit—en réponse à M. Heap—eh bien, à Vancouver, c'est comme cela . . . il faudrait

[*Text*]

this . . . well, we should send them all to your place, because they have no problem, believe me. Well, it seems like it.

We had witnesses from Vancouver one evening. I am trying to recall . . . do you have a detention centre?

Mr. Groos: No.

Mr. Jourdenais: Could you tell me why? In all different countries where they come and land, there is a detention centre. How come you people in Vancouver do not have any? What do you do with the refugees when they come

Mr. Groos: I suspect it is a numbers issue and not enough people are coming in to warrant the department constructing a detention centre. But this does have an interesting converse effect, and that is that people who are detained must be detained in the jails of the province of British Columbia, which I believe charge $150 or perhaps as much as $300 a night.

Mr. Jourdenais: That is terrific.

Mr. Groos: As a result, both the department's case-presenting officers and their adjudicators I believe are more reluctant to place people in detention in Vancouver than they are in the east.

Mr. Jourdenais: I have just one fast question. You are the only group till now that did not say anything about *les traducteurs*; the translators. Do you feel the present translators during an interview are satisfactory; are okay?

The Chairman: You cannot get it recorded unless . . . shaking of the head does not work.

Ms Miller: I want to go back about detention. In some instances people have been detained for a short term, and usually if they are minors it is for their own personal safety that they would be detained. That is usually if they come in at the airport. Of course, there has not been that much.

You asked what happens to them. What happens is the chaplain at the airport, or human aid, social services . . . he phones, saying he has 21 people there. This is on a Saturday night. So you go and you round up all your neighbours. You go out to the airport, you pick them up and put them in a youth hostel overnight. You scrounge all the rest of your friends to take them food to eat. That literally is what happens. Sometimes things are a bit more organized that they can stay at the YW, or they can stay at Catholic charities. It depends on families and individuals. So in a way it would be nice to have detention, because at least you know they have a place to sleep overnight. I am not advocating it. What I am saying is that it is a tremendous problem when you say maybe we should have more people come. It is a real problem what happens for this first time if they have no money and no funds.

• 1915

The other thing I want to address is the translators. I think some of the people have questioned that the interpretation was

[*Translation*]

tous les renvoyer chez vous, parce qu'ils ne semblent pas avoir de problèmes, croyez-moi.

Un soir, nous avons entendu des témoins de Vancouver. Je ne me souviens plus . . . avez-vous un centre de détention?

M. Groos: Non.

M. Jourdenais: Pourquoi? Dans tous les autres pays où ces gens se rendent, il y a des centres de détention. Pourquoi n'en avez-vous pas un à Vancouver? Que faites-vous avec les réfugiés qui arrivent là-bas?

M. Groos: J'imagine que c'est une question de chiffres. Le ministère juge qu'il n'y a pas assez de gens qui arrivent par Vancouver pour justifier la construction d'un centre de détention. Mais le revers de la médaille est assez intéressant, en ce sens que les personnes qu'il faut détenir sont envoyées dans les prisons de la province, qui demandent, si je ne m'abuse, entre $150 et $300 par nuit pour les héberger.

M. Jourdenais: C'est extraordinaire.

M. Groos: C'est ce qui explique qu'à Vancouver, les arbitres et les agents ministériels chargés de présenter les cas se montrent plus réfractaires que ceux de l'Est du pays à ordonner la détention des revendicateurs.

M. Jourdenais: Une dernière question rapide. Votre groupe est le seul, jusqu'ici, qui n'a pas parlé des interprètes. Croyez-vous que les interprètes utilisés dans le cadre d'entrevues font du bon travail?

Le président: Votre réponse ne sera pas inscrite, à moins que . . . un hochement de la tête ne suffit pas.

Mme Miller: Revenons à la détention. Dans certains cas, la détention est de courte durée et, généralement dans le cas des mineurs, elle est ordonnée pour leur propre sécurité. C'est habituellement le cas lorsqu'ils arrivent à l'aéroport. Bien entendu, cela n'arrive pas très souvent.

Vous demandiez ce qui leur arrive. Eh bien, à l'aéroport, l'aumônier, le travailleur social ou les services sociaux nous téléphonent pour nous apprendre que 21 personnes ont besoin de nous. C'est un samedi soir. Il nous faut alors réunir tous nos voisins, aller à l'aéroport pour chercher ces personnes et les loger pour la nuit dans une auberge de jeunesse. Puis, il faut réunir le reste de ses amis pour leur porter de la nourriture. C'est exactement comme cela que ça se passe. Parfois, les choses sont encore mieux organisées, et ils peuvent loger au YMCA, ou encore, ils sont accueillis par des organismes catholiques de charité. Cela dépend des familles et des individus. D'une manière, il serait bon de les détenir, parce qu'au moins à ce moment-là, ils ont un toit sur la tête pour la nuit. Je ne suis pas en train de recommander la détention, mais simplement de vous expliquer que c'est un problème très épineux, qui va prendre de l'ampleur si nous accueillons, comme vous le voudriez, encore plus de réfugiés. Il n'est pas facile de déterminer quoi faire avec ces gens lorsqu'ils débarquent au pays sans un sou.

J'aimerais aussi vous parler des interprètes. Je pense que certaines personnes se sont plaintes de l'inexactitude de

[*Texte*]

not quite correct when they looked at their transcript, but then they have the right to address those issues and to make corrections.

Mr. Groos: I think we have a happier personal relationship with the examining senior immigration officers in Vancouver than prevails out here.

Mr. Jourdenais: I think so.

Mr. Groos: I have objected to translators, and in every case that I have objected the examining senior immigration officer has said: All right, we will adjourn and get another translator.

Mr. Jourdenais: Thank you very much.

The Chairman: Thank you, Mr. Jourdenais.

Can I thank our two witnesses. You have been very helpful, and we very much appreciate it.

Your chairman is going to declare a very brief five-minute recess as we change witnesses.

Mr. Stern and Mr. Girard will be our next witness.

Ms Miller: Thank you very much for having us.

• 1917

• 1926

The Chairman: We reconvene this meeting. The witnesses for the second half of our meeting this evening are Joe Stern, Chairman, Refugee Status Advisory Committee, accompanied by Graham Howell, Director of Operations, and Raphaël Girard, Director of Refugee Affairs with the Department of Employment and Immigration.

Our witnesses were asked to come before us tonight because on a daily basis they are involved with refugees in this country—either with the board or with refugee policy issues and data gathering with the department. The steering committee felt it was important to get on the record a sense of the size of the problem, in part—I mean, like who these people are; how many of them there are; and so on. Also, to have a chance to hear Mr. Stern on the Plaut report.

Your chairman is very conscious of the fact that, particularly in Mr. Girard's case, the chairman will try to spot a policy-related issue and cut it off at the pass. It is not cricket to ask him a government policy type of question, but factual questions about the department, about immigration law or about the statistics, I think are legitimate. I have not talked it over with Mr. Stern but I think we could get more into a sense of your experience, sir, and what repercussions different policy decisions might have for the population that you and your group have been intimately identified with. But if you feel at any point that a question takes you across a boundary line of

[*Traduction*]

l'interprétation en lisant la transcription, mais ces gens ont alors le droit de revenir sur les questions en litige et d'apporter les corrections nécessaires.

M. Groos: Je crois que nous avons de meilleures relations à Vancouver qu'ici avec les agents de l'immigration supérieurs chargés de mener les enquêtes d'immigration.

M. Jourdenais: Je suis d'accord avec vous.

M. Groos: J'ai déjà soulevé des objections à l'égard de certains interprètes et, chaque fois, l'agent de l'immigration supérieur m'a répondu: très bien, nous allons lever la séance et obtenir un autre interprète.

M. Jourdenais: Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Jourdenais.

Je tiens à remercier nos deux témoins. Vos déclarations ont été très enrichissantes, et nous apprécions beaucoup votre contribution.

Je vais maintenant interrompre très brièvement la séance pour donner le temps à nos prochains témoins de prendre place.

Il s'agit de MM. Stern et Girard.

Mme Miller: C'est nous qui vous remercions de nous avoir reçus.

Le président: La séance est rouverte. Les témoins, pour cette seconde partie de notre réunion de ce soir, sont Joe Stern, président du Comité consultatif sur le statut de réfugié, qu'accompagnent Graham Howell, directeur des opérations, et Raphaël Girard, directeur des affaires des réfugiés du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Nous avons demandé à ces témoins de déposer ce soir parce qu'ils ont quotidiennement affaire à des réfugiés au Canada—qu'il s'agisse du conseil ou des questions plus générales en matière de politiques touchant les réfugiés ou de saisie d'informations au sein du ministère. Le comité directeur a jugé qu'il serait important d'entendre de leurs bouches parler de l'ampleur du problème, et j'entends par là qui sont ces gens, combien y en a-t-il, et ainsi de suite. Nous voulions également entendre ce que M. Stern avait à dire du rapport Plaut.

La présidence est très consciente du fait que, surtout dans le cas de M. Girard, il lui faudra faire très attention à interrompre toute question à caractère politique, car il serait déloyal de les lui poser; en revanche, toute question portant sur des faits, sur le ministère, sur la législation en matière d'immigration, sera la bienvenue. Je n'en ai pas parlé à M. Stern, mais je pense que nous pourrions avoir une meilleure idée de votre expérience et des répercussions possibles de toutes les décisions politiques au niveau de la population que vous avez suivies de près avec vos collègues. Si toutefois vous avez l'impression, à un moment donné, qu'une question risquerait de vous faire

[*Text*]

some kind, signal the Chair and the Chair will do his best to protect you.

I think it might be best to start with Mr. Girard, if that is agreed. Perhaps you could just help us with whatever numbers you have. I think that is the proper place to start to understand what we are dealing with here.

Mr. Raphaël Girard (Director of Refugee Affairs, Department of Employment and Immigration): Thank you, Mr. Chairman. I must say I approach this demonstration of the difficulties with the refugee claims system wondering whether this, in fact, is an adversarial or a non-adversarial tribunal.

The Chairman: You have probably seen both kinds of behaviour here.

Mr. R. Girard: Indeed. I would preface my talk about the numbers by attempting to put this problem into context. Canada is a country that takes its obligations under the U.N. Convention seriously, as it does in other areas of refugee relief. As most of the committee members know, Canada's record in the world of contributing to refugee relief in its various forms is as good as the best and, certainly, better than most. Canada is a major contributor of multilateral aid to humanitarian organizations like the UNHCR and the Red Cross, in civil rights and human rights fora like the U.N. Human Rights Commission, and the Executive Committee of the UNHCR. Canada exercises considerable moral leadership.

In the immigration response to refugees through our resettlement programs—refugees selected abroad—we have brought in something like 125,000 refugees and people in designated classes over the last six years alone—a record that is probably the second highest in the world, next to the United States, and proportionately second behind Australia.

• 1930

Now, the question of refugee claims in Canada is a complex one. It relates to a new situation for Canada, which has always been geographically far from the source of refugee exoduses, but of course we have all seen with the development of mass communications and transportation that almost every country now borders on refugee-producing situations.

Clearly, the refugee claims system that was built into law in 1978 is not working. Everyone acknowledges that it is in need of change, but change has been slow in coming. The Plaut

[*Translation*]

franchir certaines limites, signalez-le-moi, et je ferai de mon mieux pour vous protéger.

Il serait peut-être préférable de commencer par M. Girard, si tout le monde est d'accord. Monsieur Girard, vous pourriez peut-être nous faire part de vos chiffres, ce qui nous serait utile, et je crois que c'est également un excellent point de départ, qui nous permettrait de mieux comprendre ce dont il est question ici.

M. Raphaël Girard (directeur des affaires des réfugiés, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Merci, monsieur le président. Je dois avouer que j'envisage cette démonstration des difficultés que nous avons avec le système relatif aux demandes des réfugiés en me demandant s'il s'agit en l'occurrence ici d'un tribunal à caractère contradictoire ou non contradictoire.

Le président: Je pense que vous avez probablement eu des exemples des deux types d'attitudes.

M. R. Girard: Effectivement. Avant de vous parler chiffres, je voudrais m'efforcer de remettre le problème dans son contexte. Le Canada est un pays qui prend très au sérieux ses obligations aux termes de la convention des Nations Unies, comme il le fait d'ailleurs dans d'autres domaines relatifs à l'aide aux réfugiés. Comme le savent la plupart des membres du Comité, le Canada est bien connu dans le monde entier pour le zèle qu'il apporte à secourir les réfugiés de toutes les façons possibles, et que ses efforts à cet égard sont aussi bons, voire meilleurs, que les meilleurs. Le Canada contribue d'une façon significative à l'aide multilatérale dont bénéficient les organismes à vocation humanitaire comme le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations Unies et la Croix-Rouge, et il est également très éloquent dans toutes les tribunes consacrées aux droits civils et aux droits de la personne, par exemple la Commission des Nations Unies pour les droits de la personne et le Comité exécutif du Haut-Commissariat. Le Canada, à ce titre, est un excellent modèle de morale.

Pour ce qui est de la composante immigration de notre aide aux réfugiés, dans le cadre de nos programmes de rétablissement—il s'agit de réfugiés choisis à l'étranger—nous avons fait venir au Canada approximativement 125,000 réfugiés et autres personnes appartenant aux catégories désignées depuis six ans seulement, un record qui est probablement le deuxième au monde, après celui des États-Unis, et qui, proportionnellement parlant, ne le cède qu'à l'Australie.

Cela dit, la question de la revendication du statut de réfugié au Canada est complexe. Il s'agit pour le Canada, un pays qui a toujours été, géographiquement parlant, fort loin des sources d'exode de réfugiés, d'une situation tout à fait nouvelle, mais nous avons tous pu constater, bien sûr, avec l'avènement des moyens globaux de communication et de transport, que presque tous les pays sont désormais fort proches des zones productrices de réfugiés.

Il est évident que le système de revendication du statut de réfugié qui a été inscrit dans nos lois en 1978 ne donne pas les résultats voulus. Tout le monde s'accorde à dire que le système

[*Texte*]

third of a series of studies. It is by far the most comprehensive. It is replete with recommendations on our approach and on the detail on how to deal with the various problems implicit in the claims process.

Therefore, the difficulties both of an operational nature and of a systemic nature are appreciated. The anxieties that are caused by delay are understood, but certainly in moving towards change it will probably pay dividends in the long run to move prudently and with due consultation rather than to act perhaps hastily as we have seen in other countries that have ended up hardening their approaches.

To illustrate the development of the problem I have provided four data sheets. The first, which we affectionately call "the snake", describes the refugee claims system as it exists and its various stages. You will note from the commentary on the sheet that it is a funnel. The capacities at various stages indicate that it is prone to bottle-necking. As refugee claimants pass from one stage to another there is less and less capacity in the system. Therefore, the problem of bottle-necking is in the structure of the system itself, which is described in the law.

This sheet was drafted pre-Singh decision. Therefore, the capacity of the Immigration Appeal Board as indicated on that sheet has in fact been substantially reduced, exacerbating the problem we have in getting through-put through the system.

Sheet 2 shows each of the stages and the number of claims recorded at each of those stages. What is immediately evident is that it is not an equitable spread. Of the 16,000 or so claims in the system as a whole, about 8,500 claims are in the very preliminary stages; that is, immigration inquiries have been adjourned or people are waiting for immigration inquiries. The biggest single backlog is in taking the transcript of claim under oath. There are 2,500 claims awaiting transcription for transmission to the RSAC and there are something like 4,000 claims at the RSAC itself.

I am sure Mr. Stern will be able to give you a more detailed description of the work that is on his plate.

Post-RSAC—at the special review committee, at the Immigration Appeal Board, at the Federal and the Supreme Courts—there are significant backlogs, but not nearly as great as the numbers that are at the preliminary stages of the system.

The Chairman: The inquiries are done by immigration people in Canadian immigration offices? The backlog there is in our Canadian immigration offices?

Mr. R. Girard: That is right.

The refugee claims backlog, national cases, and process chart shows the accumulation of cases in the system. It is a

[*Traduction*]

doit être changé, mais ce changement se fait attendre. Le rapport Plaut qui nous est soumis aujourd'hui est la troisième d'une série d'études, et il est de loin le plus complet. Il fourmille de recommandations relatives à la façon dont nous abordons la situation et dont nous traitons les divers problèmes intrinsèques au processus de revendication du statut de réfugié.

Par conséquent, les difficultés, tant opérationnelles que systémiques, sont fort bien comprises. Nous comprenons également fort bien l'angoisse que créent les retards dus à la procédure, mais il est évident qu'à mesure que nous changeons notre façon d'agir, il sera probablement très rentable à long terme de ne le faire qu'avec prudence et moyennant toutes les consultations nécessaires, au lieu de se précipiter peut-être trop activement, comme l'ont fait d'autres pays, avec pour résultat un durcissement de leurs politiques.

Pour illustrer le développement du problème, j'ai apporté quatre feuillets de statistiques. Le premier, que nous appelons affectueusement «le serpent», décrit le système actuel et ses diverses étapes. Vous noterez d'après le commentaire qu'il s'agit d'un genre d'entonnoir. Sa capacité d'absorption aux diverses étapes montre bien qu'il est très sensible aux engorgements. A mesure qu'un demandeur passe d'une étape à l'autre, le système réagit de moins en moins rapidement et, par conséquent, ce problème d'engorgement est dû à la structure du système proprement dit, selon la description qu'on trouve dans la loi.

Ce feuillet est antérieur au jugement rendu dans l'affaire Singh et, ainsi, comme le feuillet le montre, la capacité de la Commission d'appel de l'immigration a considérablement diminué, ce qui a encore exacerbé le problème de la lenteur d'absorption du système.

Le deuxième feuillet montre chacune des étapes et le nombre de demandes pour chacune d'elles. Il apparaît immédiatement que la répartition n'est pas équitable. Sur un total approximatif de 16,000 demandes adressées au système, 8,500 environ en sont aux étapes préliminaires, c'est-à-dire les enquêtes d'immigration qui ont été ajournées, des gens qui attendent que l'enquête se fasse. Le plus gros bouchon s'observe au niveau de la transcription sous serment de la demande. Il y a actuellement 2,500 demandes en attente de transcription et de renvoi au CCSR, et il existe actuellement 4,000 dossiers en instance au CCSR lui-même.

Je suis convaincu que M. Stern pourra vous donner une description plus détaillée du travail qui l'attend.

Après le CCSR, au comité spécial d'examen, à la Commission d'appel de l'immigration, ainsi qu'en Cour suprême et en Cour fédérale, il y a également des bouchons, mais moins gros que ceux qu'on trouve aux étapes préliminaires.

Le président: Les enquêtes sont faites par les agents de l'immigration aux bureaux canadiens d'immigration? C'est là que se trouve le bouchon?

M. R. Girard: C'est exact.

Les trois premiers feuillets révèlent l'engorgement du système. La croissance a été constante, à tel point qu'au mois

[*Text*]

record of steady growth to the point where as of August this year we topped the 16,000 mark. This is more significant when you realize that the government has moved at various intervals to control the large sources. Visas were imposed on countries such as Sri Lanka, Jamaica, Guyana and Guatemala periodically through this process; yet we still have steady growth.

• 1935

Finally, there is a chart showing the distribution of claims by country of origin, showing 1984 and to date, July 1985. I would like to add a word of caution about these numbers in that refugee claimants are people in Canada who are without status, and therefore, by definition they do not have a documented immigration status. Therefore, we do not have one system that tells us everything about people claiming refugee status in Canada. These charts and graphs come from a selection of data systems and do not always compare. We have done our best, and where errors exist, I think they are not of great significance. These numbers are as precise as we can get them for the time being and certainly give the flavour of the problem and the origin of the problem.

The Chairman: The numbers on that page are just the claims made during that year.

Mr. R. Girard: That is right.

The Chairman: There could be a backlog of people from the same countries which precedes 1984?

Mr. R. Girard: Yes. The stage at which these claims have been recorded is the adjournment of the immigration inquiry. In none of these statistical samplings have we considered in-status claims because they have tended not to be that significant.

The Chairman: That has not changed since April.

Mr. R. Girard: No.

The Chairman: Okay. Can I ask one other question about that page? A family of four arrives from Sri Lanka. Would that count as four?

Mr. R. Girard: Normally it would count as one case unless statements of individual claims were taken from each.

The Chairman: So then we do have families in here and they are counted as one person, so the number of people would exceed the number of claims?

Mr. R. Girard: Yes. Whether the ratio is 1.1 or 1.2 people per claim, we can only estimate. We have no precise data.

The Chairman: Okay. You do not have an update on age or sex or other kinds of things. The system does not provide that at this point.

[*Translation*]

d'août de cette année, nous avons dépassé le niveau des 16,000 cas. Ce fait est d'autant plus révélateur qu'on se rend compte que le gouvernement est intervenu à diverses étapes afin de contrôler les principales sources. Ainsi, le visa a été périodiquement imposé à des pays comme le Sri Lanka, la Jamaïque, la Guyane et le Guatemala, et pourtant, la croissance reste constante.

Enfin, il y a le feuillet consacré à la répartition des demandes par pays d'origine, où nous trouvons l'année 1984 et les derniers chiffres en date, ceux de juillet 1985. J'aimerais d'ailleurs vous mettre en garde à propos de ces chiffres, en ce sens que les demandeurs du statut de réfugié sont des gens qui sont au Canada, mais sans statut, et que, par définition, ils n'ont pas de statut au dossier d'immigration. Nous n'avons donc aucun système qui nous permette de tout savoir des gens qui demandent le statut de réfugié au Canada. Ces tableaux, ces graphiques, sont extraits d'une série de systèmes d'information qui ne sont pas toujours comparables. Nous avons fait de notre mieux et, s'il y a des erreurs, elles ne sont guère significatives, je crois. Ces chiffres sont les meilleurs que nous ayons pu calculer pour l'instant, et ils vous donnent au moins une idée du problème et de son origine.

Le président: Les chiffres figurant à cette page ne représentent que les demandes faites pendant l'année?

M. R. Girard: En effet.

Le président: Mais il pourrait également y avoir des dossiers en retard pour les gens des mêmes pays qui ont fait leur demande avant 1984?

M. R. Girard: C'est bien cela. L'étape à laquelle ces demandes ont été saisies est l'ajournement de l'enquête de l'Immigration. Aucun de ces échantillonnages statistiques ne tient compte des demandes en instance, parce qu'en général, elles ne sont guère importantes.

Le président: Rien n'a changé depuis le mois d'avril.

M. R. Girard: Non.

Le président: D'accord. J'aimerais poser une autre question à propos de ce feuillet. Mettons qu'une famille de quatre personnes nous arrive du Sri Lanka. Compte-t-elle pour quatre personnes?

M. R. Girard: Normalement, nous n'en faisons qu'un seul cas, à moins qu'une demande individuelle soit présentée par chaque membre de la famille.

Le président: Il y a donc des familles qui ne sont comptées que pour une seule personne, de sorte que le nombre de demandes doit être inférieur au nombre de demandeurs, n'est-ce pas?

M. R. Girard: En effet, mais nous ne pouvons, faute de données précises, faire une estimation du nombre de gens—1.1 ou 1.2—couverts par chaque demande.

Le président: D'accord. Vous n'avez pas non plus le détail par âge ou par sexe, par exemple, et le système ne vous permet pas de le découvrir pour l'instant.

[*Texte*]

Mr. R. Girard: There is a fair amount of data available on the characteristics of each claimant, and we can distil other things. But I have done only the volumes and the stages the claims are at and the countries of origin for the purpose of this exercise. I can produce additional data, and I would be happy to, if other things are of interest to the committee.

The Chairman: Can we explore that for just a second? Would there be, for instance, previous occupational information or educational information?

Mr. R. Girard: That is not available.

The Chairman: It is not available. Can you help us understand? If we wanted additional information, in what categories might we be able to get it? Would age be one?

Mr. R. Girard: I will perhaps submit the record document to you which will outline the data characteristics, and then you can select from that whatever characteristics you would like us to run. I do not think we have a copy of the form.

The Chairman: It is on computer, so it is relatively easy to run if our researchers . . . ?

Mr. R. Girard: It is on computer, but it is certainly not easy.

The Chairman: Okay. Is there anything else you brought for us that you would like to introduce at this time? Are there questions? Mr. Heap has some. Let us just stay with Mr. Girard at this point.

Mr. Heap: Okay. You referred to the effect of fast travel and communications. I take it this bears on the facts relating to the policy that is, I believe, embodied under the Immigration Act, that Canada is not seen as a country of first asylum but as a country of relocation.

• 1940

Mr. R. Girard: Certainly the law requires that a refugee, like anyone else who is intending to settle in Canada, apply for and receive a visa before coming forward. But obviously more and more are not doing that. They are coming forward spontaneously, without documents or without visas certainly, and seeking to claim when they face removal.

Mr. Heap: I have seen the figures and I have forgotten them, but do you have the proportion as between refugees . . . ? I still think the big majority of refugees are brought in under the system as envisaged by visa or whatever, with some kind of selection, and it is a minority still, even if I guess we counted the maximum possible number of landings in the backlog, it would still generally be a smaller number than those who come in by the official system. Is that right?

Mr. R. Girard: That is right. To put it into perspective, the program of selection abroad, which includes refugees, members of designated classes and other people selected for

[*Traduction*]

M. R. Girard: Il y a un bon nombre de données que nous pouvons retrouver pour les caractéristiques de chaque demandeur, nous pouvons également extraire d'autres choses encore, mais je me suis surtout concentré sur les volumes et les étapes de traitement des demandes, ainsi que sur les pays d'origine. Je pourrais vous fournir d'autres chiffres, je le ferais avec plaisir, s'il y a certains éléments qui vous intéressent plus particulièrement.

Le président: Pouvons-nous nous y arrêter quelques instants? Y aurait-il par exemple des données sur le métier ou sur le niveau d'instruction de ces gens?

M. R. Girard: Non.

Le président: Non. Pouvez-vous nous aider à comprendre? Si nous voulions en savoir plus long, dans quelles catégories faudrait-il aller chercher? Faudrait-il aller voir à la rubrique «âge»?

M. R. Girard: Peut-être pourrais-je vous donner le document d'archives qui précise les données caractéristiques, et vous pourriez choisir ainsi celles qui vous intéressent, mais je ne l'ai pas ici.

Le président: Tout cela est mis sur ordinateur, de sorte que ce serait relativement facile à trouver si nos chargés de recherche . . . ?

M. R. Girard: Tout est sur ordinateur, mais ce n'est par contre pas facile à retrouver.

Le président: Y a-t-il autre chose que vous nous avez apporté et dont vous aimeriez nous parler? Y a-t-il des questions? M. Heap a des questions à vous poser, et limitons-nous donc à M. Girard pour l'instant.

M. Heap: D'accord. Vous avez parlé des conséquences des communications et des moyens de transport rapides. J'en conclus que cela a une incidence sur tout ce qui touche à une politique qui, j'imagine, relève de la Loi sur l'immigration, en ce sens que le Canada n'est pas considéré comme un pays de premier asile, mais plutôt comme un pays d'établissement.

M. R. Girard: Il est évident que la loi prescrit qu'un réfugié, tout comme quiconque veut s'établir au Canada, doit demander à recevoir un visa avant son arrivée. Mais il est tout aussi évident qu'il y en a de plus en plus qui ne le font pas. Ils arrivent spontanément, sans document, certainement sans visa, et ils demandent leur statut dès lors qu'ils sont menacés de déportation.

M. Heap: J'ai vu les chiffres, mais je les ai oubliés: avez-vous le pourcentage entre les réfugiés . . . ? Je continue à croire que la grosse majorité de réfugiés nous arrive dans le cadre du système par voie de visa notamment, après une certaine sélection, et que c'est la minorité, même si nous comptons le nombre maximum possible d'arrivées dont les cas sont encore en suspens, la minorité, dis-je, par rapport à ceux qui s'inscrivent dans le cadre du système officiel. Me trompé-je?

M. R. Girard: Non. Pour mettre les choses en perspective, le programme de sélection à l'étranger, qui comprend les réfugiés, les membres des catégories désignées et tous ceux qui

[*Text*]

humanitarian reasons, will total something in the area of 20,000 in this calendar year. The projection for the number of claims submitted this year looks like around 8,000.

Mr. Heap: Yes. And the figure you gave of 125,000 in six years for designated classes, did that not include refugees?

Mr. R. Girard: It includes convention refugees and others selected for humanitarian reasons.

Mr. Heap: I see.

Mr. R. Girard: The convention test is not crucial in selection abroad, because the convention definition, as you know, is very narrow . . .

Mr. Heap: Yes.

Mr. R. Girard: —and a person shot down in Guatemala and brought to Canada under a designated class technically at the time of selection was not a refugee, but of course his need of protection was every bit as great.

Mr. Heap: But the convention refugees are included in that figure of 125,000?

Mr. R. Girard: Yes, they are.

Mr. Heap: Yes. On the chart showing the refugee claims backlog, there is an almost straight line from beginning to end, including the period after the Supreme Court decision. You referred to the fact that visas had been imposed on Sri Lanka, Jamaica, Guyana, Guatemala. I think perhaps Peru was included at that time.

Mr. R. Girard: That is right.

Mr. Heap: That was in about . . .

Mr. R. Girard: September, 1983.

Mr. Heap: All of those were September, 1983, were they?

Mr. R. Girard: Four of them—Peru, Guatemala, Guyana and Jamaica.

Mr. Heap: All but Sri Lanka. When was Sri Lanka?

Mr. R. Girard: Okay, I . . . Let me correct the record. Sri Lanka and Bangladesh were September, 1983; Jamaica, Guyana, Guatemala and Peru were March, 1984.

Mr. Heap: September, 1983, for them, then the other four were March, 1984. So I think what you are suggesting then is that at least the ones that have visa requirements issued, in the cases where the visa requirements were issued in March of 1984, you might have expected the line to drop or at least to level out after that and it did not. Is that right?

Mr. R. Girard: That is right.

[*Translation*]

ont été retenus pour des motifs humanitaires, totalisera dans les 20,000 cas pendant cette année civile-ci. D'après nos projections, le nombre de demandes présentées cette année devrait être de l'ordre de 8,000.

M. Heap: Je vois. Et ce chiffre de 125,000 cas en six ans que vous nous avez cité pour les catégories désignées ne comprend pas les réfugiés.

M. R. Girard: Il comprend les réfugiés aux termes de la convention et les autres cas retenus pour des motifs humanitaires.

M. Heap: Je vois.

M. R. Girard: Le critère de la convention n'est pas crucial pour ce qui est de la sélection à l'étranger, étant donné que la définition donnée par la convention est fort étroite, comme vous le savez . . .

M. Heap: En effet.

M. R. Girard: . . . et qu'une personne qui a été abattue au Guatemala et amenée au Canada dans le cadre d'une catégorie désignée n'est pas, techniquement parlant, au moment de la sélection, un réfugié, mais il est évident que cette personne exige tout autant d'être protégée.

M. Heap: Mais les réfugiés au titre de la convention sont compris dans ce chiffre de 125,000, n'est-ce pas?

M. R. Girard: En effet.

M. Heap: Bon. Pour en revenir au tableau consacré aux demandes de réfugiés en instance, on constate que du début à la fin, et cela vaut aussi pour la période qui suit le jugement de la Cour suprême, la ligne est quasiment rectiligne. Vous avez dit également que le visa avait été imposé à des pays comme le Sri Lanka, la Jamaïque, la Guyane et le Guatemala, et je pense même que le Pérou figurait également sur cette liste à l'époque.

M. R. Girard: Vous avez raison.

M. Heap: C'était aux environs de . . .

M. R. Girard: Septembre 1983.

M. Heap: Tous ces cas remontent à septembre 1983, dites-vous?

M. R. Girard: Quatre d'entre eux: le Pérou, le Guatemala, la Guyane et la Jamaïque.

M. Heap: Tous ces pays, mais pas le Sri Lanka. Quand cette mesure a-t-elle été imposée au Sri Lanka?

M. R. Girard: Permettez-moi une rectification: ce fut en septembre 1983 pour le Sri Lanka et le Bangladesh, et en mars 1984 pour la Jamaïque, la Guyane, le Guatemala et le Pérou.

M. Heap: Septembre 1983, donc, et mars 1984 pour les quatre autres. Vous nous dites donc que pour les pays assujettis au visa, pour lesquels un visa était imposé en mars 1984, vous auriez espéré un fléchissement des niveaux, ce qui ne fut pas le cas. Est-ce bien cela?

M. R. Girard: C'est exact.

[*Texte*]

Mr. Heap: Have you any indication of the major countries from which, in effect, the refugee claimants replaced the ones that were not coming from Jamaica, Guyana, Guatemala and Peru?

Mr. R. Girard: Well, if you look at the sheet *New Refugee Claims, 1984 and 1985*, you will notice, taking into account that the 1985 is partial-year data . . .

Mr. Heap: Yes.

Mr. R. Girard: —it is a seven-month figure, that Guyana has dropped from the leading source of claims in 1984 to a middle-ranking source.

• 1945

Sri Lanka, on the other hand, is not only equal to the figure of the preceding year but in seven months has reached the no. 1 spot in sources and has shown substantial real growth, even though it is a partial-year figure.

The number of claims from Jamaica will this year be about the same as last year, despite the visa requirement. Iran is on an increasing trend. Portugal has become a growing source. It was not a significant source in the past.

Mr. Heap: So the three you have mentioned particularly are Sri Lanka, Iran, and Portugal.

Mr. R. Girard: Yes, we have growth in Sri Lanka, in Portugal, and in Iran. We have a decrease in Guyana, and about stability in the Jamaican claims.

Mr. Heap: On that chart, when it says 700 a month, undoubtedly it is correct, but I do not understand it. If we take the 12 months of 1984 and divide them into 6,115, we get about 500 per month. If we take the 7 months of 1985 and divide them into 3,621, we get about 500 per month.

Mr. R. Girard: The 700 per month relates to the claims made in the months of July and August. I do not yet have September data. The annual average will probably work out to 650 or thereabouts.

Mr. Heap: Okay.

On this last chart there are few other items that raised questions in my mind. El Salvador seems to have dropped substantially. Even if we prorated the figure, they have substantially less than half of what they had last year, although it is seven months. Is there any particular circumstance you know of that may relate to a decrease from El Salvador?

Mr. R. Girard: There may be any number of explanations. I can hypothesize. There may be less pressure on Salvadorans in the United States. They either have to transit the United States or have been in the United States for some time before coming forward. Secondly, our selection programs within the United States may be having more direct impact on Salvadorans who wish to come forward.

[*Traduction*]

M. Heap: Avez-vous une idée des principaux pays qui sont venus ainsi remplacer la Jamaïque, la Guyane, le Guatemala et le Pérou du point de vue des demandes de statut de réfugié?

M. R. Girard: Si vous consultez le feuillet intitulé «Nouvelles revendications de réfugié, 1984 et 1985», vous remarquerez, puisque les données de 1985 ne correspondent qu'à une partie de l'année . . .

M. Heap: En effet.

M. R. Girard: . . . sept mois seulement, que la Guyane, qui occupait le premier rang en 1984, est maintenant une source moyenne.

En revanche, le Sri Lanka non seulement égale son chiffre de l'année précédente, mais, en sept mois, est devenu le numéro un des pays sources et montre une croissance réelle considérable. Et ce n'est que pour une partie de l'année.

Le nombre des revendications en provenance de la Jamaïque sera cette année à peu près le même que l'année dernière, malgré l'exigence du visa. La tendance est à la hausse pour l'Iran. Le Portugal devient une source de plus en plus importante. Dans le passé, il n'entrait presque pas en ligne de compte.

M. Heap: Donc, il s'agit du Sri Lanka, de l'Iran et du Portugal surtout.

M. R. Girard: Il y a effectivement croissance pour le Sri Lanka, le Portugal et l'Iran. Pour la Guyane, le nombre a diminué, et pour la Jamaïque, la situation est stable.

M. Heap: Sur ce tableau, il est question de 700 par mois. C'est sûrement juste, mais je ne comprends pas très bien. Pour 1984, 6,115 divisé par 12 donne à peu près 500 par mois. Pour 1985, 3,621 divisé par 7 donne à peu près le même nombre.

M. R. Girard: Les 700 par mois ont trait aux revendications présentées au cours des mois de juillet et d'août. Pour le mois de septembre, les données ne sont pas rentrées. La moyenne annuelle atteindra probablement les 650.

M. Heap: Très bien.

Il y a encore quelques points qui me préoccupent dans le dernier tableau. Par exemple, le nombre pour le Salvador a diminué considérablement. Même si le nombre est rajusté, il ne porte que sur sept mois, le nombre a diminué de plus de la moitié par rapport à l'année dernière. Y a-t-il une raison particulière, selon vous, pour laquelle le nombre a diminué à ce point pour le Salvador?

M. R. Girard: Il peut y avoir plusieurs explications. Je ne puis que conjecturer. Il se peut que les Salvadoriens subissent moins de pressions aux États-Unis. Il faut qu'ils soient en transit aux États-Unis ou qu'ils aient été aux États-Unis pendant un certain temps avant de se présenter. Deuxièmement, nos programmes de sélection aux États-Unis ont peut-être incité davantage de Salvadoriens à se manifester.

[*Text*]

Mr. Heap: You mean they would not be included in this figure?

Mr. R. Girard: No, they would not be.

Mr. Heap: They would be included in the designated class.

Mr. R. Girard: That is right.

Mr. Heap: Yes, I see.

There has been a distinct drop in Peru, which would relate to the visa requirement, I guess. Can you comment on the general incidence of acceptance by other methods for other channels of refugee claimants from Peru? There is no designated class, I believe. Are any Peruvian immigrants coming in other than through the process that you reflect in this table?

Mr. R. Girard: My impression is that virtually no refugees from Peru are being selected outside of Canada. But I will check the data sheet. I will be happy to look into that, Mr. Heap, and reply to you tomorrow.

Mr. Heap: Okay.

I will be asking—probably it should be from Mr. Stern—about country information on Peru.

For Uruguay also there has been a sharp drop, from 117 to 49, notwithstanding the seven-month period. I know the total figures are getting smaller. It could be just a chance difference. Do you know of any clearly relevant circumstance that might account for that drop?

• 1950

Mr. R. Girard: There has been no change in the visa requirement.

Mr. Heap: No.

Mr. R. Girard: There has certainly been a change in the situation vis-à-vis the elections in Uruguay and the government.

Mr. Heap: Do you think there may be less pressure to get out now?

Mr. R. Girard: It may be an explanation, but again, I have no way of testing that hypothesis.

Mr. Heap: Iraq is another one where there has been a sharp drop. Have you any comment on the circumstances relating to Iraq? That is not one of the listed countries, is it? Iran is, but . . .

Mr. R. Girard: What do you mean by listed countries?

Mr. Heap: Designated.

Mr. R. Girard: No, there is no designated class for Iraqis. Iraqis have been well represented within the allocation for Middle East refugees.

Mr. Heap: That is selected?

Mr. R. Girard: Selected abroad, yes.

Mr. Heap: In the Middle East, I see. That has been the case for several years, has it?

[*Translation*]

M. Heap: Vous voulez dire qu'ils ne seraient pas inclus dans ce chiffre?

M. R. Girard: Non.

M. Heap: Ils seraient inclus dans la catégorie désignée.

M. R. Girard: En effet.

M. Heap: Je comprends.

Il y a une nette diminution pour le Pérou, ce qui serait dû à l'exigence du visa, je suppose. Pouvez-vous nous dire s'il y a d'autres possibilités pour les revendicateurs du statut de réfugié en provenance du Pérou et si elles sont utilisées? Il n'y a pas de catégorie désignée dans leur cas. Y a-t-il des immigrants du Pérou qui viennent par d'autres avenues que celles que vous indiquez dans ce tableau?

M. R. Girard: Je crois comprendre qu'il n'y a presque pas de réfugiés du Pérou qui sont sélectionnés à l'extérieur du Canada. Je vérifierai cependant les données. Je vous rendrai réponse demain, si vous voulez bien, monsieur Heap.

M. Heap: Très bien.

Je demanderai d'autres renseignements, probablement à M. Stern, au sujet du Pérou.

Pour l'Uruguay, il y a également eu une baisse sensible, de 117 à 49, même si c'est seulement pour sept mois. Le nombre diminue certainement. Je ne sais pas si c'est dû au hasard. Vous êtes au courant de circonstances qui pourraient expliquer cet état de choses?

M. R. Girard: Il n'y a pas eu de changement pour ce qui est de l'exigence du visa.

M. Heap: Non.

M. R. Girard: Il y a cependant eu un changement au niveau des élections et du gouvernement en Uruguay.

M. Heap: Vous pensez que les gens cherchent moins à quitter le pays?

M. R. Girard: Peut-être, mais je ne puis que conjecturer.

M. Heap: L'Irak est un autre pays pour lequel il y a une baisse. Vous avez des explications en ce qui concerne l'Irak? L'Iran figure sur la liste, mais pas l'Irak . . .

M. R. Girard: Sur la liste de quels pays?

M. Heap: Pour lesquels il y a une catégorie désignée.

M. R. Girard: C'est juste, il n'y a pas de catégorie désignée pour l'Irak. Les Irakiens figurent cependant bien dans le contingent des réfugiés du Moyen-Orient.

M. Heap: Sélectionnés?

M. R. Girard: Sélectionnés à l'étranger, oui.

M. Heap: Au Moyen-Orient, je vois. C'est une situation qui existe depuis longtemps?

[*Texte*]

Mr. R. Girard: Yes, it is a small allocation, but Iraqis and Iranian Bahais have been the two major groups within that flow.

Mr. Heap: Yes. So we do not know of any particular reason why the number of Iraqis in this list are sharply down?

Mr. R. Girard: No, other than there is a visa requirement for both Iraq and Iran.

Mr. Heap: But that has not changed during 1984 or has it?

Mr. R. Girard: No, it has not. To give you an example, in 1984, there were 383 Iraqis admitted from abroad as refugees compared to 219 the year before. In the same year, 1984, there were 547 Iranians admitted.

Mr. Heap: I see. Are the figures, such as you refer to there, generally available? I get so many reports in my office, I cannot claim to read them all. You seem to know the titles of them all.

Mr. R. Girard: We do an annual summary of our overseas processing and some selected data from the claim system in Canada. It is available on request. It is called *Refugee Perspectives*, and it is published annually.

Mr. Heap: Could I ask for one to be sent to my office, please?

Mr. R. Girard: Of course.

Mr. Heap: Thank you.

The Chairman: There is one in our exhibit before committee.

Mr. Heap: Those are my questions, Mr. Chairman. Thank you.

The Chairman: I have some questions, with members' permission. The big increase on the page that Mr. Heap was discussing, in terms of "others", that is the very bottom line before the total, suggests that there is a larger number of countries involved here. Am I safe to conclude that there is none of these "others" that have 13 or more? Does that mean that we are getting more claimants from a wider variety of countries in the world?

Mr. R. Girard: I am not sure. I will have to ask my assistant. I will check that and advise you.

The Chairman: Okay. The other . . .

Mr. R. Girard: I think it is a fair assumption.

The Chairman: The other explanation of some of these increases may be that there are more people who have been in Canada longer and, all of a sudden, after having their student visas run out or something, they make a claim. That has been alluded to in testimony. Is there a separation of those who make the claim at port of entry or very shortly thereafter versus those that have been in the country some time?

Mr. R. Girard: Yes. I did not bring a handout, but I have a separation of the data by source document, which is either port

[*Traduction*]

M. R. Girard: C'est un petit contingent, mais les Bahaïs irakiens et iraniens sont les deux groupes les plus importants qui y figurent.

M. Heap: Il n'y a pas de raison particulière qui explique la diminution considérable du nombre d'Irakiens dans cette liste?

M. R. Girard: Non, sauf peut-être l'exigence du visa pour l'Irak comme pour l'Iran.

M. Heap: Ce n'est quand même pas un changement qui est survenu en 1984?

M. R. Girard: Non. Vous pouvez voir qu'en 1984, il y a eu 383 Irakiens admis de l'étranger en tant que réfugiés, comparativement à 219 l'année précédente. Au cours de la même période, soit 1984, il y a eu 547 Iraniens admis.

M. Heap: Ces chiffres que vous mentionnez sont généralement accessibles à tout le monde? Je reçois tellement de communications à mon bureau que je n'ai pas le temps de toutes les lire. Vous semblez connaître tous les titres.

M. R. Girard: Nous faisons un résumé annuel de notre activité à l'étranger et de certaines données relatives aux revendications au Canada. Ce résumé est envoyé sur demande. Il a pour titre: Les réfugiés: *Perspectives* et est publié annuellement, comme je l'ai dit.

M. Heap: Pouvez-vous en envoyer un exemplaire à mon bureau?

M. R. Girard: Certainement.

M. Heap: Merci.

Le président: Il y en a un qui a été déposé comme pièce devant le Comité.

M. Heap: Je n'ai pas d'autres questions, monsieur le président.

Le président: J'en aurais quelques-unes moi-même, si les membres du Comité n'y voient pas d'inconvénients. L'augmentation considérable à la page dont parlait M. Heap, sous *autres*, tout à fait au bas, avant le total, laisse supposer que c'est le nombre des pays impliqués qui s'est multiplié. Si ces *autres* pays n'ont pas compté pour plus de 13 revendications, il faut supposer que les revendications viennent maintenant d'un plus grand nombre de pays du monde, n'est-ce pas?

M. R. Girard: Je n'en suis pas sûr. Je dois vérifier auprès de mon adjoint. Je vous répondrai plus tard.

Le président: Très bien. Encore un point . . .

M. R. Girard: Je pense que votre hypothèse doit être juste.

Le président: Il est également possible qu'il y ait un plus grand nombre de personnes qui aient séjourné au Canada et qui aient tout à coup décidé, une fois leur visa d'étudiant, ou autre, expiré, de présenter une revendication. Nous avons entendu des témoignages en ce sens. Y a-t-il une ventilation pour le nombre de revendications au port d'entrée, ou peu après l'admission, par rapport au nombre de revendications présentées après un séjour assez prolongé au pays?

M. R. Girard: Je n'ai pas apporté la publication avec moi, mais il y a une ventilation selon la source, soit le port d'entrée,

[*Text*]

of entry or inland. Through 1984 through mid-1985 there has been a steady 4 out of 10 claims originating from within Canada. If there has been any movement since the tabling of the Plaut report or since the Singh decision, it is not yet evident in the statistics.

• 1955

The Chairman: So 6 out of 10 at port of entry, and 4 out of 10 within. And there is no finer breakdown within, like at the one-month point or longer, or six-month point or longer?

Mr. R. Girard: The data is not complete, but the average length of stay of data tested is 14 months.

The Chairman: That is a pretty fair sized average then. It is going to have a lot of people who have been here two or three years or longer.

On this one, the snapshots of refugee claims, a series of questions. Government sponsored refugees and the dollars attached to that, are those dollars available totally for people selected abroad, or are those funds used for people inside the country?

Mr. R. Girard: Refugees are eligible for adjustment assistance from the point of either their arrival from abroad or the point of their induction into the landing process in Canada. The general fund of adjustment assistance is available to both. It is, of course, available on the basis of need. But by the time a refugee has made it through the process, usually they are on their own feet; they are self-sustaining and are not a pubic charge.

The Chairman: The 16,000 in the backlog, do you know how many have work visas?

Mr. R. Girard: I can distil how many have work visas at this point. It is something in excess of 10,000.

Mr. Heap: How many of which?

The Chairman: How many of the 16,000 backlog have work visas, and the answer is, about 10,000.

Mr. R. Girard: The number floats, because these things are issued for varying lengths of time; and indeed, some people have more than one.

The Chairman: You have 4,797, and 1,316 before that, where the inquiries are adjourned and awaiting completion of examination under oath. That is a lot of backlog. Do we not have enough officers to make the examination, or has there been such a sense of backlog that it is not a priority activity?

Mr. R. Girard: The critical stage is at the adjournment so that the refugee claimants can become eligible for employment, or, in those provinces where public assistance is paid, some form of public assistance. After that, because of the narrowing down of the capacity at various stages, there is not much point at this stage to expand the preliminary stages

[*Translation*]

soit l'intérieur du pays. Tout au long de 1984, et jusqu'au milieu de 1985, la moyenne a été de quatre revendications sur 10 en provenance de l'intérieur du Canada. S'il y a eu un changement dans cette tendance depuis le dépôt du rapport Plaut ou la décision Singh, il ne s'est pas encore manifesté dans les données.

Le président: C'est donc 6 sur 10 au port d'entrée et 4 sur 10 de l'intérieur du pays. Il n'y a pas d'autre ventilation, comme la ventilation mensuelle, bisannuelle ou autres?

M. R. Girard: Les données ne sont pas complètes, mais le séjour moyen indiqué de 14 mois.

Le président: C'est une moyenne assez élevée. Elle doit signifier qu'il y a un grand nombre de personnes qui séjournent deux ans, trois ans ou plus.

J'aurais maintenant une série de questions au sujet de ce tableau qui dépeint les revendications des réfugiés. Les fonds qui sont prévus là pour les réfugiés parrainés par le gouvernement vont strictement aux personnes sélectionnées à l'étranger ou peuvent également aller aux personnes qui présentent une revendication à l'intérieur du pays?

M. R. Girard: Les réfugiés sont admissibles au fonds de réadaptation soit à partir de leur point d'arrivée de l'étranger soit à partir de leur entrée dans le processus d'établissement au Canada. L'aide à l'adaptation est donc disponible aux deux catégories. Elle tient évidemment compte des besoins. Il reste qu'une fois que les réfugiés sont passés par le processus ils peuvent habituellement se débrouiller seuls, subvenir à leurs propres besoins. Ils n'ont plus besoin de l'aide des deniers publics.

Le président: Ce sont les 16,000 qui forment le retard, vous savez combien ont des permis de travail?

M. R. Girard: Je peux vous dire combien il y a des permis de travail. Il y en a plus de 10,000 actuellement.

M. Heap: Combien sur combien?

Le président: Chez les 16,000 qui forment le retard, combien ont des permis de travail, et la réponse est environ 10,000.

M. R. Girard: Le chiffre varie parce que ces permis sont accordés pour diverses périodes. Et il y a des personnes qui en ont plus qu'un.

Le président: Vous avez 4,797 cas, et un peu avant encore 1,316, pour lesquels les enquêtes sont suspendues et les examens sous serment doivent être achevés. C'est un retard considérable. N'y a-t-il pas suffisamment de préposés aux examens ou en est-on tout simplement venu à ne plus considérer le retard comme une priorité?

M. R. Girard: Le stade critique survient actuellement à la suspension des enquêtes alors que les revendicateurs du statut de réfugiés peuvent être admissibles à l'emploi ou l'assistance publique dans les provinces où il y a de l'assistance publique. Ce sont aux étapes qui suivent que la capacité de traitement des cas se retrécie. Il est inutile d'accélérer le processus aux

[*Texte*]

without doing something at the back end of the process. The function of Bill C-55 is to expand the bottom end so that we can get a reasonable degree of through-put right through the system. There would be no point right now of tackling the 4,797 cases adjourned awaiting examination under oath just to pile them up at the next stage of the process. It would become reasonable to do that if and when we get an expansion of the system overall.

The Chairman: As I read this, you have a two-month backlog waiting for an inquiry which could be adjourned.

Mr. R. Girard: That is right. That normally occurs over the summer months and is worked off through the fall.

The Chairman: And during that period they are not even eligible for consideration of a work visa.

Mr. R. Girard: That is correct.

The Chairman: So there is a two-month wait there. Those are still being processed as expeditiously as possible, but what you are not going to is the formal inquiry where a transcript would have to be created for submission to the advisory board. So that backlog has, at that stage, grown over the last few months.

Mr. R. Girard: That is right. One of the characteristics of the claim system in Canada is its concentration in a small number of centres. Montreal, having Mirabel International Airport, receives the largest flow. Toronto and the other international airport get the second largest. And then we have smaller nodes—Vancouver in the west, and some of the border ports like Blackpool and Windsor.

The Chairman: These 16,000 people—well, to start with, let us deal with the 10,000 with work visas. How frequent is their required contact with Immigration? Is it once a week, once a month?

• 2000

Mr. R. Girard: Depending upon the nature of the case, some people are . . . well, of course refugee claimants, like anyone else, are subject to immigration controls. Those who must be detained because they fit detention criteria are detained; that is not because they are refugee claimants, but because they happen to fit the profile of detainees and those who are required to be detained.

In terms of other contact, in order to make the work as manageable as possible, we have introduced things like the long-term employment visa that is not job specific, so as to cut down the number of times these people have to report back to receive yet another authorization. How often the general requirement report is, I am not sure, but perhaps Irene Bader could help me.

The Chairman: Ms Bader, could you come up to the table, please?

[*Traduction*]

stades initiaux s'il n'y a pas un déblocage aux stades ultérieurs. Le but du projet de loi c'est 55 et justement d'accélérer le processus aux stades ultérieurs de façon à ce que tout le processus puisse se dérouler dans un délai raisonnable. Il serait inutile pour l'instant de s'attaquer au 4,797 cas dont l'examen sous serment est suspendu pour les faire s'accumuler à l'étape suivante. C'est possible seulement si l'ensemble du processus est accéléré.

Le président: De la façon dont je comprends ce tableau, il y a retard de deux mois seulement pour la première partie de l'enquête.

M. R. Girard: C'est juste. C'est une situation qui survient actuellement au cours des mois d'été qui finit par se régler à l'automne.

Le président: Les enquêtes ne sont même pas suspendues à ce moment-là, les revendicateurs ne sont même pas admissibles à un permis de travail.

M. R. Girard: C'est juste.

Le président: Il y a donc une attente de deux mois à ce niveau. Les cas sont traités le plus rapidement possible, mais il n'y a pas d'enquête officielle avec des procès-verbaux qui pourraient être soumis par la suite à la Commission consultative. Et ce retard s'est accumulé au cours des derniers mois, dites-vous.

M. R. Girard: En effet. Une des caractéristiques du processus de revendication au Canada est qu'il est concentré à un petit nombre d'endroits. Montréal, avec l'aéroport international de Mirabel, en reçoit le plus grand nombre. Le deuxième centre en importance est l'aéroport international de Toronto. Viennent ensuite les centres de moindre importance, Vancouver dans l'ouest et certains ports d'entrée comme Blackpool et Windsor.

Le président: Il s'agit de 16,000 personnes. Parlons d'abord des 10,000 qui ont des permis de travail. Ils doivent communiquer avec les autorités de l'Immigration combien de fois? Une fois par semaine, une fois par mois?

M. R. Girard: Tout dépend des cas. Il y en a . . . il est bien évident que les revendicateurs, comme d'autres, sont sujets au contrôle de l'immigration. Ceux qui doivent être détenus parce que les critères de détention s'appliquent à eux sont détenus; ce n'est pas parce qu'ils sont revendicateurs, mais parce qu'ils répondent aux conditions exigeant la détention.

Pour ce qui est de l'obligation de communiquer avec nous, en vue d'aider les revendicateurs à travailler le plus possible, nous avons introduit le permis de travail à long terme; c'est un permis qui ne prévoit pas d'emploi précis, et dont le but est d'éviter au titulaire d'avoir à revenir constamment devant nous. Pour ce qui est du nombre de fois où il faut se déclarer, je n'en suis pas sûr, je puis peut-être demander à Irene Bader.

Le président: Madame Bader, voulez-vous vous avancer s'il vous plaît?

[*Text*]

Ms Irene Bader (Manager, Mississauga Enforcement, CIC): Mr. Chairman, there is no general requirement for reporting unless the bond that is issued by the adjudicator specifically states that they must report once a month or once every six months. The reporting generally is that, if they change their address, they advise the Department of Employment and Immigration, the office they are dealing with, of that change of address. And if they have a generic work authorization that allows them to work anywhere, those are generally issued for a year given the length of time it takes them to clear the backlog.

The Chairman: So with the one-year generic . . . the normal case would simply be to report an address change in the one year. That is the only contact while they wait?

Ms Bader: Right. Unless we contacted them and advised them that we have a decision or are to receive a decision.

The Chairman: Okay. And do you have numbers on the 10,000 as to how many have generics versus other kinds? Is that readily obtainable?

Ms Bader: Well, generic work authorizations were introduced just in January, 1984, so anybody who was eligible . . . well, at least in my specific office, as they come in and their medicals are passed, they are issued a generic work authorization. But as to the difference between a job specific versus a generic, I do not know whether we could get those statistics or not. But it is certainly something we could look at.

The Chairman: I would appreciate it. If it is available, it is. If it is not, it is not. What is the degree of contact with the department of the 6,000 cases without a work authorization?

Mr. R. Girard: I do not know. If you could indicate in what specific sense you require this, I will be happy to retrieve what I can from our sources.

The Chairman: I think the committee in its report will deal with backlog. As I talk to committee members informally I find there is a real concern about that backlog. I think it is helpful for the committee to understand as completely as it can, at least in a statistical sense, the current situation of those people. If, in fact, 95% of them are under work authorization, have jobs, are working and are getting squared away and settled, we have one situation. If the 6,000 represent situations where they have friends and relatives with the financial means to sponsor, that is an important piece of information for the committee.

We have heard earlier testimony tonight about these issues. The need for emergency assistance is part of the issue, but the having of relatives and sponsorship possibilities is something else. The home country situation is the third thing. But I think we are just seeking to understand what the implications are for Canadian society in dealing with that backlog in a variety of different ways. We are looking to understand this population, their current circumstances, and as much of their history as is available to us. Is that clear enough?

[*Translation*]

Mme Irene Bader (directrice, application de la loi, Mississauga, CIC): De façon générale, il n'est pas nécessaire de se déclarer à moins que la caution émise par l'arbitre prévoit spécifiquement cette obligation soit une fois par mois, soit tous les six mois. Et les personnes changent d'adresse, par exemple, elles doivent en aviser le bureau du ministère de l'Emploi et de l'Immigration avec lequel elles font affaires. Si elles ont un permis de travail général, elles peuvent travailler n'importe où, généralement pour une période d'une année. C'est habituellement le temps qu'il faut pour que leurs cas soient traités.

Le président: Donc, au cours de cette année, avec un permis général, il suffirait d'aviser le ministère des changements d'adresse. Il n'y aurait pas d'autres communications.

Mme Bader: C'est juste. À moins que nous ne communiquions avec les intéressés pour les aviser d'une décision qui a été rendue ou qui est sur le point d'être rendue.

Le président: Sur les 10,000 permis de travail, vous savez combien sont des permis généraux? Vous pouvez obtenir cette information?

Mme Bader: Les permis de travail généraux n'ont été introduits qu'en janvier 1984, de sorte que parmi les personnes admissibles . . . À mon bureau, lorsque les personnes se présentent et passent avec succes l'examen médical, elles reçoivent un permis de travail général. Pour ce qui est de la ventilation précise entre les deux sortes de permis, les permis spéciaux et les permis généraux, je ne sais pas si je puis l'obtenir. Nous pouvons certainement vérifier.

Le président: Je vous en serais reconnaissant. Si ce n'est pas possible, tant pis. Dans quelles mesures les 6,000 autres personnes, celles qui n'ont pas de permis de travail, doivent-elles se déclarer au ministère?

M. R. Girard: Je l'ignore. Si vous pouvez me donner une idée de la raison pour laquelle vous me demandez cette information, je peux essayer de la retracer pour vous.

Le président: Je pense que le Comité traitera de l'arriéré dans son rapport. Pour en avoir parlé aux membres du Comité, je sais que c'est l'une de leurs principales préoccupations. Le Comité est aussi intéressé à obtenir les données les plus précises possibles sur cette situation. Si 95 p. 100 des personnes dont le cas est en retard ont des permis de travail, ont des emplois, travaillent et s'ihnstallent, très bien. Si 6,000 de ces personnes ont des amis ou des parents qui peuvent les aider financièrement, c'est encore une information qui est très importante pour le Comité.

Nous avons entendu des témoignages antérieurs à ce sujet. Il a été question de la nécessité d'une aide d'urgence. Il a également été question du parrainage par des parents ou d'autres. Par ailleurs, il y a toujours comme facteur la situation dans le pays d'origine. Ce qu'il faut savoir c'est quelles sont les conséquences pour la société canadienne, selon les solutions possibles en vue de régler le problème du retard. Nous voulons obtenir la meilleure information possible sur ce groupe et sur sa situation particulière. C'est suffisamment clair?

[*Texte*]

• 2005

Mr. R. Girard: Yes, indeed.

The Chairman: Thank you very much. Are there other questions at this point for Mr. Girard?

Mr. Heap: Yes. I have acquired two more, please. Following on the chairman's question about the backlog at the second stage—the 4,797—if it were possible to shove that backlog down through two stages—that is, past cases awaiting disposition by the Refugee Status Advisory Committee—presumably, the backlog would be reduced. I do not know by how much, but some of those cases would be disposed of. Would that not be desirable?

Mr. R. Girard: Mr. Chairman, one could assume on the basis of past data that probably one-third or so of those people would be recognized as refugees by the Minister. But how quickly that could be done depends on the resources available to the RSAC. They have 4,000 cases pending now. And to put another 6,500-7,200 on them in short term would not reduce the backlog; it would just reduce the place where the backlog happens to be at any particular time.

Mr. Heap: Are you saying that it is not possible for the RSAC to move them faster then?

Mr. R. Girard: Within the current resource constraints, I am sure they are working to capacity. But perhaps you could pursue that line of questioning with Mr. Stern.

Mr. Heap: My second question relates to the tables. The table that we dicussed before has figures for 1984 which, in some cases, are bigger and, in some cases, are smaller than table 7 on page 39 of the report you have just given me. Now I understand that the data in the report is carefully defined as claims received by the Refugee Status Advisory Committee and that is generally 12 to 18 months after the Examination under Oath. I do not think I have a definition of the new refugee claims for 1984 under the other column. But I am very curious about the difference for both for the year 1984.

Mr. R. Girard: The data sheet, which shows both the cases in process and the new claims, corresponds to inquiries adjourned under section 45.(1) of the act. They do not relate at all to the table on page 39 which relates to claims received by the RSAC.

Mr. Heap: I see. So what is the first one then again? New refugee claims, and how is . . .

Mr. R. Girard: It is inquiries adjourned under section 45.(1) for the purpose of making a refugee claim . . .

Mr. Heap: Adjourned.

Mr. R. Girard: —which is the first stage at which a person arrives in the refugee claims process.

The Chairman: Would it be fair, Mr. Girard, to say that, on page 39, those would be closer to the 1983 numbers, like, here it says 1984, you really are dealing with some cases from 1982 and 1983, where the transcript has finally arrived?

[*Traduction*]

M. R. Girard: Certainement.

Le président: Merci. Y a-t-il d'autres questions à l'intention de M. Girard?

M. Heap: J'en ai encore deux, si vous le permettez. Je reviens à ce que disait le président au sujet des 4,797 cas qui forment l'arriéré au deuxième stade. Le fait de faire franchir deux autres stades à ces cas, jusqu'au stade des cas antérieurs en attente d'une décision de la part du Comité consultatif du statut de réfugié, serait une amélioration. Le retard en serait certainement réduit. Ne serait-ce pas une bonne chose?

M. R. Girard: Si on se fie aux données existantes, on peut supposer qu'un quart de ces cas serait probablement reconnu comme réfugiés par le ministre. Mais la rapidité du processus dépendrait des ressources disponibles au Comité consultatif du statut de réfugié. Il y a actuellement 4,000 cas en instance. Y ajouter de 6,500 à 7,200 à court terme ne réduirait pas le retard de façon globale. Le retard se produirait tout simplement ailleurs.

M. Heap: Vous voulez dire que le Comité consultatif du statut de réfugié ne peut pas procéder plus rapidement?

M. R. Girard: Je suis sûr qu'il fait déjà un effort maximum, compte tenu de la limitation de ses ressources. Cependant, vous pourriez peut-être en parler à M. Stern.

M. Heap: Ma deuxième question a trait aux tableaux. Nous avons vu plus tôt un tableau dont les chiffres pour 1984 étaient dans certains cas plus élevés, dans d'autres moins élevés que ceux qui se trouvent au tableau 7 de la page 42 dans ce rapport. Ce rapport fait état du fait qu'il s'agit des revendications reçues par le Comité consultatif du statut de réfugié, étape qui se situe généralement de 12 à 18 mois après l'interrogatoire sous serment. Les nouvelles revendications du statut de réfugié pour 1984 dans cette autre colonne ne sont pas définies, mais je suis curieux de savoir pourquoi il y a une différence par rapport à ce que nous avons vu précédemment.

M. R. Girard: Le tableau qui indique les cas en instance ainsi que les nouvelles revendications, se base sur les enquêtes suspendues en vertu de l'article 45(1) de la loi. Il ne peut pas du tout être comparé au tableau qui se trouve à la page 42 et qui correspond aux revendications reçues par le Comité consultatif du statut de réfugié.

M. Heap: Je vois. À quoi correspond le premier encore? Il s'agit des nouvelles revendications et . . .

M. R. Girard: Des enquêtes suspendues en vertu de l'article 45(1) en vue de permettre la présentation d'une revendication du statut de réfugié . . .

M. Heap: Suspendues.

M. R. Girard: . . . ce qui est la première étape du processus des revendications du statut de réfugié.

Le président: À la page 42, les chiffres se rapprocheraient davantage des chiffres de 1983, monsieur Girard, n'est-ce pas? Ici, les chiffres de 1984, incluraient certains cas remontant à

[*Text*]

Mr. R. Girard: Yes.

The Chairman: Yes. So, it is the year before; like 1984 on page 39 is really 1983 . . .

Mr. Heap: Yes.

The Chairman: —if you try to compare it.

Mr. Heap: If it is possible to have it, what I am interested in would be a table like these, but different in that it would relate to the present backlog. We have something like 16,000 or, in this snapshot, actually it is closer to 17,000—a 16,765 total there. But if it is 16,000, I would be interested to know from which countries that 16,000 come. We have something a little like that on page 39 of the report. There is a total of 14,700. But that relates to four years, and I am not sure how many of those may have been disposed of. At any rate there is another 2,000 besides that 14,000. Do we have available a list like this of the countries from which the 16,000 come?

• 2010

Mr. R. Girard: No. We have run that program several times with no success. As soon as it becomes available, I will be happy to make it available to you.

Mr. Heap: As soon as it becomes available?

Mr. R. Girard: Yes. We keep running the data, but we are having a problem with the system. We have not got anything meaningful by stage and by country of origin of the claimant. It is vital to analysing various techniques for a backlog clearance but, so far, it has not been available to us.

Mr. Heap: Thank you.

The Chairman: May we invite you stay with us, Mr. Girard; there maybe other questions which come.

Mr. Stern, may I turn it over to you now for some opening comments, and you can explain your package and anything else you would like to.

Mr. Joe Stern (Chairman, Refugee Status Advisory Committee, Department of Employment and Immigration): Thank you. I did not expect that Mr. Girard would lead. Following him reminds me of an experience I had in witnessing a bit of Canadian history. It was during the 1962 election campaign in Winnipeg and Mr. Diefenbaker was giving a speech. I believe it was the first occasion before him when the famous "truth squad" with Judy LaMarsh appeared. Mr. Diefenbaker devastated them within the first 10 minutes of his speech. I might be presenting figures which give a different perspective and, perhaps, suggest a different conclusion than Mr. Girard's. I am certainly not appearing as a "truth squad", and he possesses the same formidable debating talents of Mr. Diefenbaker. So I offer that in advance as an explanation.

[*Translation*]

1982-1983, pour lesquels les procès-verbaux auraient été finalement reçus?

M. R. Girard: En effet.

Le président: Il faudrait donc remonter un an en arrière. Ici, à la page 42, les chiffres de 1984 seraient en réalité les chiffres de 1983 . . .

M. Heap: Je comprends.

Le président: . . . aux fins de la comparaison.

M. Heap: Ce qui serait intéressant, c'est d'avoir un tableau comme celui-ci, mais qui porterait sur l'arriéré actuel. Il est formé de quelque 16,000 cas, ou plutôt il se rapproche davantage de 17,000 cas, le total indiqué ici est de 16,765. Je serais curieux de savoir de quels pays viennent ces 16,000 cas. Il y a une certaine indication à la page 42 du rapport. Le total, cependant, est de 14,700. Et il porte sur quatre années, il est impossible de savoir combien de cas ont été réglés entre-temps. De toute façon, il faut ajouter 2,000 autres cas aux 14,000. Nous avons une ventilation par pays pour les 16,000?

M. R. Girard: Non. Nous avons passé le programme sur la machine plusieurs fois, mais sans succès. Dès que nous aurons l'information, nous vous la communiquerons.

M. Heap: Dès que vous aurez l'information, dites-vous?

M. R. Girard: Nous passons le programme, mais nous avons un problème avec la machine. Nous n'avons pas encore pu obtenir de données valables sur le nombre de cas selon les étapes et selon les pays d'origine des revendicateurs. Ces données sont essentielles pour l'étude des diverses techniques en vue de régler le problème du retard, mais jusqu'à présent, elles nous ont échappé.

M. Heap: Merci.

Le président: Je vous invite à rester des nôtres, monsieur Girard, il pourrait y avoir d'autres questions un peu plus tard.

Je vous cède maintenant la parole, monsieur Stern, si vous voulez faire des observations préliminaires ou expliquer la documentation que vous nous présentez.

M. Joe Stern (président, Comité consultatif du statut des réfugiés, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Merci. Je ne m'attendais pas à suivre M. Girard. Cela me rappelle une expérience que j'ai vécue et qui fait partie de la petite histoire du Canada. C'était au cours de la compagne électorale de 1962 à Winnipeg et M. Diefenbaker faisait un discours. Je pense que c'était la première fois qu'il était confronté au fameux «escadron de la vérité» de Judy LaMarsh. M. Diefenbaker n'a eu besoin que des 10 premières minutes de son discours pour le démolir. Il se peut que mes chiffres donnent une perspective différente de la sienne et mènent à des conclusions différentes. Cependant, je tiens à dire que je ne suis pas là pour faire office d'«escadron de la vérité». D'ailleurs M. Girard a tous les formidables talents oratoires de M. Diefenbaker. C'est donc une mise en garde que je fais dès le départ.

[*Texte*]

I would like to move quickly through the package of material I have brought for you and perhaps comment a little on the material that is given. It should be evident to you by now from the many witnesses which have appeared that it is a very difficult matter to find out precisely what the statistics are in regard to almost any question that you pose on the refugee determination process. I am an economist by profession and they say of economists, that they use statistics like drunks use lampposts—more for support than illumination.

It might be that you have had statistics presented to you that support various views, and that is, of course, to be expected of witnesses. I do not pretend that mine do not also support the perspective that I have as Chairman of the Refugee Status Advisory Committee, but I do hope that they shed a little illumination on the process.

It occurred to me when I put together this material that, perhaps, no one has put together for you the relationship between our overall immigration level, the convention refugees and designated class refugees, or *de facto* refugees, who are selected abroad, and the number of convention refugees selected in Canada. That is under tab 2. You can see that, in 1984, we accepted through the refugees determination process, a total of 1,128 convention refugees out of an overall immigration movement that year of approximately 90,000.

In tab 3, we have what I think, at least, should alert you to the problem with statistics and what they represent. Perhaps they will shed some light on what the problem is facing refugee determination in Canada and why legislative reform is so important. Mr. Girard gave you a table that indicated a growth in the backlog, and several comments were made about the growth in claims despite the imposition of visas at various times.

It is important that you remember that this table represents the accumulation of claims in process. My own view is that we have in the refugee determination process a serious problem with output, although not such a serious problem with input. We will come to the questions of how many claims are coming into the system and try to understand why those claims are coming in, and perhaps suggest what the trend might be for the future.

• 2015

As you will see from the table in tab 3, there has not been a dramatic increase in the incoming claims to RSAC. In 1984-85 we had 5,100 claims; we expect that we will have 5,000 by the end of this year. We, of course, as you know . . .

The Chairman: May I just interrupt you for a second. That means the transcripts received by you; that is the definition of a claim, is it?

[*Traduction*]

Je repasse rapidement le documentation que je vous ai présentée pour la situer un peu dans son contexte. Après avoir entendu de nombreux témoins sur ce sujet, vous devez comprendre maintenant qu'il est extrêmement difficile d'en arriver à des données précises sur quel que point que ce soit touchant le processus de reconnaissance des réfugiés. Je suis économiste de profession, et vous savez ce qu'on dit au sujet des économistes. Ils utilisent les données statistiques un peu comme les ivrognes les lampadaires, plus pour se tenir en équilibre que pour s'éclairer.

Comme vous pouviez vous y attendre de la part des témoins, vous avez sans doute reçu des données statistiques à l'appui d'un certain nombre de points de vue. Je ne prétends pas que les miennes n'appuient pas ma position en tant que président du Comité consultatif du statut de réfugiés. J'espère quand même qu'elles sauront vous aider à mieux comprendre le processus.

Je me suis aperçu en préparant cette documentation qu'on ne vous avait peut-être pas jusqu'ici présenter sous une forme comparable les données sur les niveaux globaux de l'Immigration, les réfugiés au sens de la convention et les réfugiés de la catégorie désignée, les réfugiés *de facto*, ceux qui sont sélectionnés à l'étranger, ainsi que sur le nombre de réfugiés au sens de la convention sélectionnés au Canada. C'est ce que vous pouvez voir sous l'onglet numéro 2. En 1984, nous avons accepté, dans le cadre de notre processus de reconnaissance des réfugiés, un total de 1,128 réfugiés au sens de la convention sur environ 90,000 immigrants globalement pour l'année.

L'onglet numéro 3 est un bon exemple de la valeur des statistiques. Elles peuvent peut-être quand même vous aider à mieux comprendre le problème auquel est confronté le processus de reconnaissance des réfugiés au Canada ainsi que les nécessités d'une réforme de la législation. M. Girard vous a remis un tableau qui indique l'autocroissance de l'arrièré. Il a beaucoup été question de l'augmentation du nombre de revendications malgré l'imposition de visa en certaines circonstances.

Notez que ce tableau-ci représente l'accumulation des revendications en instance. A mon avis, le processus de reconnaissance du statut de réfugié souffre d'un grave problème sur le plan de l'étude des dossiers, alors que du côté du volume des revendications reçues, ce n'es pas si mauvais. Nous discuterons tantôt du nombre de revendications qui arrivent dans le système et tenterons d'expliquer pourquoi elles nous parviennent et d'établir peut-être les tendances pour l'avenir.

Comme le tableau sous l'onglet 3 vous permet de le constater, il n'y a pas eu d'augmentation substantielle du nombre de revendications reçues par le CCSR. En 1984-1985, nous avons reçu 5,100 revendications, et nous prévoyons en recevoir 5,000 d'ici la fin de la présente année. Évidemment, comme vous le savez, nous . . .

Le président: Permettez-moi de vous interrompre un instant. Par revendications, vous entendez les transcriptions que vous recevez, n'est-ce pas?

[*Text*]

Mr. Stern: That is right. Now, there is some lead indication of how many transcripts we will receive. Of course, you have the backlog figures at earlier stages, but to go back to the critical question of the intake at the first level, the other table you have indicated that, depending on which months you are calculating and I listened to the discussion between Mr. Heap and Mr. Girard, somewhere between 500 and 700 claims a month. If I understand it—and Mr. Girard might clarify it if I mistake what these figures are—these are Examinations under Oath. These are 451 inquiries adjourned because the individual at that inquiry says that they are going to make a refugee claim. Is that right, Mr. Girard?

Mr. R. Girard: That is correct.

Mr. Stern: So there is a number of questions which would have to be asked, and some were asked. One: some of the people who make the refugee claim will be drawn out of the process before they come to RSAC because, for instance, they might be married to a Canadian spouse. I would imagine, for example, that the majority of Jamaicans are people who have been in the country for two, three or four years; not long enough to qualify for the long-term illegals, but who, nevertheless, may have married a Canadian during this time, or in other ways may have established attachments to Canada that would allow them to be processed under the existing programs for humanitarian and compassionate consideration.

Of course, there are others, the Iranians, the Sri Lankans, the Salvadorans, depending on when they came into the country, and perhaps who their relatives are in Canada who might well qualify as well. Under the others, of course, might be people from countries to which we do not deport permanently. For instance, we still get a couple of hundred claims a year from people from Communist countries. So all of these might be out. The actual number of claims that will go to an Examination under Oath, at least, is not being presented in these statistics, and I think that is an important statistic to know. From our perspective there has not been a significant increase and we have no reason to expect one for the balance of this year.

Moving over to tab 4, we have again the total incoming claims. These are the same numbers that are shown in tab 3, but they will give you a breakdown of the countries, and there are aspects to this that I think might interest you. You can see that in 1981-82 there was a large number of Indian claims. That has dropped off dramatically and I think you are familiar with the reasons for that. The Guyanese claims began to increase significantly in 1982-83, corresponding to the time at which quite serious restrictions were placed on the "assisted relative" class. I will be coming to the question of backlogs later, but we have gone through our claimants in the backlog, and over 80% of the Guyanese claimants have close relatives in Canada—an overwhelming proportion. And quite apart from the appauling conditions in Guyana, that increase in claims may well reflect the frustration that arose out of the closing-off of the "assisted relative" opportunities. The Bangladesh claims came and it seems to us are now largely dropping off.

[*Translation*]

M. Stern: Exactement. Maintenant, nous avons une petite idée du nombre de transcriptions que nous recevrons. Il y a évidemment les arriérés aux stades antérieurs, mais pour revenir à la question critique du volume de revendications reçues au premier niveau, l'autre tableau montrait que, selon les mois servant aux calculs—et j'ai écouté la discussion entre MM. Heap et Girard—il pouvait y avoir entre 500 et 700 revendications par mois. Si je comprends bien ces chiffres—et M. Girard me corrigera si je me trompe—il s'agit du nombre d'interrogatoires sous serment. Il y a eu 451 ajournements parce que la personne a déclaré son intention de revendiquer le statut de réfugié. C'est bien cela, monsieur Girard?

M. R. Girard: C'est exact.

M. Stern: Il y a donc un certain nombre de questions qui doivent être posées, et certaines l'ont déjà été. Premièrement: certains revendicateurs du statut de réfugié seront retirés du processus avant de parvenir au CCRC, et je pense notamment aux personnes mariées à un Canadien. J'imagine, par exemple, que la majorité des Jamaïcains sont au pays depuis deux, trois ou quatre ans, période insuffisante pour être considérés comme résidents illégaux de longue date, mais qui ont peut-être marié un Canadien durant cette période, ou établi d'autres liens au Canada qui permettraient que leur cas soit étudié en vertu des programmes existants pour des motifs humanitaires et de compassion.

Il y en a évidemment d'autres: les ressortissants d'Iran, du Sri Lanka, du Salvador qui, selon la date de leur entrée au pays, et selon les parents qu'ils ont au Canada, pourraient également être admissibles à ces programmes. Quant aux autres, il s'agit évidemment de ressortissants de pays vers lesquels il n'y a pas de déportation permanente. Par exemple, nous recevons encore quelques centaines de revendications par année de la part de ressortissants de pays communistes. Toutes ces revendications seraient retirées. Le nombre réel de revendications qui se rendront au stade de l'interrogatoire sous serment n'est pas présenté dans ces statistiques, et je pense qu'il est important d'avoir ces données. À notre point de vue, il n'y a pas eu d'augmentation substantielle du nombre de revendications, et nous n'avons aucune raison de croire qu'il y en aura d'ici la fin de l'année.

Passons maintenant à l'onglet nº 4 où nous avons encore une fois le total des revendications reçues. Il s'agit des mêmes chiffres qu'au troisième tableau, sauf qu'on a fait la ventilation des revendications par pays qui présentent certains aspects susceptibles de vous intéresser. Vous voyez qu'en 1981-1982, il y a eu un grand nombre de revendications de la part de ressortissants indiens. Ce chiffre a baissé considérablement et je pense que vous en connaissez les raisons. Les revendications de la Guyane ont commencé à augmenter sensiblement en 1982-1983, c'est-à-dire à l'époque des restrictions assez sévères concernant la catégorie des parents parrainés. Je parlerai tout à l'heure des arriérés, mais en examinant les cas en arrérage, nous avons constaté que 80 p. 100 des revendicateurs de la Guyane ont des proches parents au Canada—et ce dans une très forte proportion. Et mis à part les conditions déplorables en Guyane, la hausse du nombre des revendications reflète peut-être bien le mécontentement provoqué par les restrictions

[*Texte*]

[*Traduction*]

concernant le parrainage. Nous avons reçu des revendications du Bangladesh, mais elles semblent maintenant avoir beaucoup baissé en nombre.

• 2020

In response to the question Mr. Heap raised—and I think we can discuss it again later—conditions do change in countries, and there is a relationship between these claims and the conditions that exist in countries. So we would expect, as conditions have improved in Bangladesh, the claims from Bangladesh would decrease. That I think explains, at least in part, why there has been a decrease in claims from Peru and Uruguay and Argentina as well.

Pour répondre à la question de M. Heap—et nous pourrions en discuter de nouveau plus tard—les conditions de vie changent dans les pays, et il existe un rapport entre le nombre de revendications et les conditions d'existence dans ces pays. Étant donné que la situation s'est améliorée au Bangladesh, nous prévoyons que les revendications provenant de ce pays baisseront. C'est ce qui explique, du moins en partie, je pense, la baisse du nombre de revendications provenant du Pérou, de l'Uruguay et de l'Argentine.

In any case, this gives you an idea of the make-up of the countries. Specific information . . .

De toute façon, cela vous donne une idée de la situation pour chaque pays. Des détails . . .

The Chairman: There were two changes in immigration policy in 1982-83, closing the door to assisted relatives and to the independent . . . was the other part of it; the labour force reasons. This is a very interesting graph, from that perspective. If you turn off the tap to the normal ways of immigration law, we have a correlation here with a lot more refugee claims.

Le président: Il y a eu deux changements à la politique d'immigration en 1982-1983: les restrictions concernant le parrainage et les immigrants indépendants . . . changements qui ont été imposés par le marché du travail. Le graphique est très intéressant de ce point de vue-là. Dès que les voies normales de l'immigration sont resserrées, il y a une hausse proportionnelle du nombre de revendications du statut de réfugié.

Mr. Stern: I think there is a correlation in that respect. I think there is a correlation, as Mr. Girard indicated. As we have accepted, for instance, Salvadoran refugees through other programs, as we have expanded the reception capability in the United States, we should have expected, and have seen, a decrease in the numbers of people who feel they spontaneously have to come to Canada.

M. Stern: Je pense qu'il existe effectivement une corrélation de ce côté-là. Je pense que M. Girard l'a déjà mentionné. Par exemple, lorsque nous avons accepté des réfugiés salvadoriens par la voie d'autres programmes, lorsque les États-Unis ont ouvert plus grand leurs portes, nous aurions pu nous attendre à une diminution du nombre de personnes se sentant spontanément obligées de venir au Canada, et c'est ce que nous avons vu.

I will not go through the details. But you will find in the tables that follow, for each year, the major source countries of incoming claims. I think you will be interested to see how these change over time to correspond to the changing world conditions.

Je n'entrerai pas trop dans les détails. Mais vous verrez dans les tableaux qui suivent, pour chaque année, les principaux pays source de revendications. Je pense que vous trouverez intéressant le rapport entre le nombre de revendications et les conditions de vie dans ces pays.

In table 5 we come to the question that you have been asking so often about backlogs. Our backlogs have grown. Now we expect at the end of the year to have a backlog of 4,500 claims.

Le tableau 5 fait état des arriérés au sujet desquels vous nous avez interrogés si souvent. Nos arriérés ont augmenté. Nous prévoyons que d'ici la fin de l'année, il y aura 4,500 revendications en arrérages.

Also in the tables here we have the percentage of claims we accept. You will see from the table that this has gone up from a high of 40.9% in one year to as low as 19%. People sometimes ask me about this one statistic: why is it that you are tougher, or why are you accepting fewer refugees? My answer is always that we accept 100% of the refugees every year. It is who present themselves that determines what percentage are recognized and what are not. We do not create refugees. Our process is simply to recognize them. The person is or is not a refugee.

Vous avez aussi des tableaux qui font état du pourcentage de revendications que nous acceptons. Vous verrez que ce pourcentage est passé de 40.9 p. 100 dans une année à 19 p. 100. Les gens s'interrogent parfois sur cette donnée: ils me demandent pourquoi nous sommes plus sévères, ou pourquoi nous acceptons moins de réfugiés? Je réponds toujours que nous acceptons tous les réfugiés chaque année. En fait, nous acceptons tous ceux qui sont reconnus comme réfugiés parmi ceux qui prétendent l'être. Nous n'en créons pas. Le processus sert uniquement à reconnaître leur statut. Le revendicateur est un réfugié ou il ne l'est pas.

The Chairman: Why is your output down so far in 1985-86 in claims completed?

Le président: Comment expliquez-vous le nombre inférieur de revendications étudiées jusqu'à présent pour 1985-1986?

[*Text*]

Mr. Stern: We are expecting our output actually to be higher this year than it has ever been before.

The Chairman: I see. You have graphed the seven-month situation from April to September.

Mr. Stern: We are expecting to complete 4,000 claims this year.

The Chairman: May I ask you the same question about 1983-84? You are on a very steady incline, with that exception, then. What happened in 1983-84?

Mr. Stern: Two factors are involved. Through 1982-83 we dealt with a lot of unfounded claims; and these were mainly the Indian claims, the majority of which were deemed to be manifestly unfounded and which were dealt with in what I would call an expedited procedure, where only one member of the committee read the trascript and where résumés of the transcript were presented to the entire committee.

• 2025

Up to that point, up until the substantial Indian movement, which amounted to over 3,000 claimants, the committee had been relatively small. I do not remember the exact number, but we had perhaps six or seven members on the committee. It was not until we had moved through the Indian claims and were dealing with much more substantive and difficult claims that we required a fairly significant increase in the number of members of the committee. The number is now 19, of whom five, I think, are working full time. Is that right, Graham?

Mr. Graham Howell (Director of Operations, Refugee Status Advisory Committee): There are four private members working full time.

Mr. Stern: Four full time, and the balance are what we call part-time members. So there was an adjustment. Our output went down as we were dealing with a relatively small number of committee members with claims that required full review, and then it picked up again when we got more members on the committee and were able to deal with the cases.

I mentioned on Table 6 that we have the backlog. The pie chart is divided into three sections. The section on Sri Lanka, El Salvador, Iran, and Afghanistan, representing about 30% of our backlog, are some of the countries to which we do not remove. In 1984-85, 39% of the claims that were considered by the RSAC were claims from nationals of countries to which we do not remove. To this point in time—that is from April to September of 1985—35% of the cases that we have considered are cases from countries to which we do not remove.

The situation of Guyana, I separated it because it will give you an idea of the importance in the backlog for us and, I would think, the backlog throughout the system. As I mentioned, 80% of the Guyanese claimants have close relatives in Canada. Those are relatives that would either be identified under the normal family sponsorhip or under the assisted

[*Translation*]

M. Stern: Nous prévoyons que le nombre de revendications que nous étudierons cette année sera supérieur à toutes les autres années.

Le président: Je vois. Vous avez fait un graphique pour illustrer la situation pour la période de sept mois entre avril et septembre.

M. Stern: Nous prévoyons étudier 4,000 revendications cette année.

Le président: Puis-je vous poser la même question au sujet de 1983-1984? La tendance est donc très stable, sauf pour cette année-là. Qu'est-il arrivé en 1983-1984.

M. Stern: Cela s'explique par deux choses. En 1982-1983, nous avons reçu un grand nombre de revendications non fondées provenant surtout de ressortissants indiens, et la majorités de ces revendications ont été traitées de façon, je dirais expéditive; c'est-à-dire qu'un comité d'un seul membre lisait la transcription alors que le comité plénier ne recevait que des résumés.

Jusqu'à ce moment-là, jusqu'à ce que nous recevions au-delà de 3,000 revendications de la part des Indiens, la commission comptait relativement peu de membres. Je ne me souviens pas exactement du nombre, mais nous étions peut-être six ou sept commissaires. C'est avec l'arrivée des revendications des Indiens et de revendications plus difficiles que nous avons été obligés d'accroître assez substantiellement la composition de la commission. Celle-ci compte maintenant 19 membres, dont cinq membres à plein temps. Est-ce bien cela, Graham?

M. Graham Howell (directeur des opérations, Comité consultatif du statut de réfugié): Il y a quatre commissaires à plein temps.

M. Stern: Quatre membres à plein temps, et les autres à temps partiel. Il y a donc eu une période de rajustement. La production a baissé lorsque le nombre relativement faible de commissaires a été saisi de revendications nécessitant un examen approfondi, puis elle a repris lorsqu'on a augmenté les effectifs de la commission.

J'ai dit que le tableau 6 portait sur nos arriérés. Le tableau est divisé en trois sections. Le Sri Lanka, le Salvador, l'Iran et l'Afghanistan figurent parmi les pays vers lesquels nous ne renvoyons pas leurs ressortissants, et la section qu'ils forment représente environ 30 p. 100 de nos arriérés. En 1984-1985, 39 p. 100 des revendications étudiées par le CCSR provenaient de ressortissants de pays vers lesquels nous ne renvoyons pas les gens. Jusqu'à présent, c'est-à-dire depuis avril jusqu'à septembre 1985, 35 p. 100 des dossiers que nous avons étudiés sont des cas provenant de pays vers lesquels nous ne renvoyons pas leurs ressortissants.

J'ai mis la situation de la Guyane à part pour vous donner une idée de l'ampleur de nos arriérés de ce côté-là comme aussi, je pense, dans tout le système. Comme je l'ai mentionné, 80 p. 100 des revendicateurs de la Guyane ont des proches parents au Canada. Il s'agit de parents qui pourraient s'inscrire dans la catégorie de répondants ou de parrains. Nous

[*Texte*]

relative class. We have not included cousins and more distant relatives. And there is a table that follows that that indicates the numbers by country.

Tab 7 deals with the statistics of the percentage of claims we have accepted. I do not know if this is a statistic that is of particular interest to you this evening, but I thought I would bring it. It reflects I think well the nature of the refugee determination process that claims go up and down and the acceptances go up and down depending on conditions in the world.

For example, if you look at Europe, in 1982-83, 1983-84, we had fairly high acceptance rates which reflected many of the claims we were receiving from Poland at a time when the situation in Poland was extremely difficult. That situation, of course, has improved substantially, and the acceptance of claims reflects that. In the western hemisphere, the decrease in claims from 1984-85, 1985-86 reflects the change in character of the claims.

Special programs and visas have pretty well have taken out most of the claims from El Salvador and Guatemala. By 1984-85 we were dealing with Caribbean claims, Jamaican claims, Dominican Republic claims, Guyanese claims, and therefore there was a significantly less acceptance rate.

Africa and the Middle East, the sharp rise in acceptance there reflects the situation, primarily in Iran.

Asia and Australia, again we are dealing with a situation where in 1981-82, 1982-83 a large number of Indian claims were found to be unsubstantiated. It began to shift, and we are dealing with Afghanistan, Sri Lanka, which have much higher acceptance rates. Those are the figures I have on our cases. I have brought with me other figures which deal with our operation, with our costs of operation, the average cost per claim, and I would be happy to answer questions on that.

• 2030

Just before I complete these remarks though, I would like to draw your attention to the material I have brought on our research unit. I am often asked what kind of information we use to adjudicate claims. We have a research unit that draws upon a variety of world information. There are two pieces of information that I have given you—one being a verbatim report which comes out weekly and is sent to all immigration officers across Canada and to all members of our committee, and the other being a three-month compilation of information which we receive. If your researchers are looking at the question of documentation and research and public education, I would be very pleased to provide them with assistance and sources, and the logistics or mechanics, of such a system should that be their wish.

[*Traduction*]

n'avons pas inclus les cousins ou les parents de loin. Et le tableau suivant indique les nombres par pays.

Sous le septième onglet, vous avez les pourcentages de revendications que nous avons acceptées. Je ne sais pas si cette statistique voius intéresse particulièrement ce soir, mais j'ai pensé quand même vous la présenter. Je pense que ce tableau reflète bien la nature du processus de reconnaissance du statut de réfugié dont le volume de revendications reçues et le nombre de cas acceptés varient selon les conditions dans le monde.

Par exemple, si vous prenez l'Europe en 1982-1983 et 1983-1984, le taux relativement élevé de revendications acceptées démontre que bon nombre d'entre elles provenaient de la Pologne à une époque où les conditions y étaient extrêmement difficiles. La situation s'est évidemment beaucoup améliorée et le pourcentage de revendications acceptées en témoigne. Dans l'hémisphère occidental, la baisse du volume de revendications enregistrées en 1985-1986 par rapport à 1984-1985, reflète le changement de la nature des revendications.

Des programmes et visas spéciaux ont permis dans une grande mesure d'éliminer la plupart des revendications provenant du Salvador et du Guatémala. En 1984-1985, nous étudions des revendications de ressortissants des Antilles, de la Jamaïque, de la République Dominicaine, de la Guyane, et c'est ce qui explique le pourcentage substantiellement inférieur de revendications acceptées.

Pour l'Afrique et le Moyen-Orient, l'accroissement marqué du pourcentage des revendications acceptées reflète la situation, principalement en Iran.

Pour l'Asie et l'Australie, en 1981-1982 et 1982-1983, nous avons eu à traiter d'un grand nombre de revendications non fondées de la part de ressortissants indiens. La situation a commencé à changer, et nous étudions maintenant le cas de ressortissants de l'Afghanistan et du Sri Lanka dont le taux d'acceptation est beaucoup plus élevé. Voici les chiffres relatifs aux affaires dont nous nous occupons. Je puis vous citer d'autres chiffres relatifs à nos opérations, aux coûts de ces opérations, aux coûts moyens par revendication et c'est avec plaisir que je répondrai à vos questions à ce suejet.

Mais avant de conclure, j'aimerais attirer votre attention sur les documents relatifs à nos services de recherche. On me demande souvent à quels renseignements nous avons recours pour pouvoir juger d'une revendication. Nos services de recherche nous envoient des tas de renseignements sur la situation dans le monde. Je vous ai distribué deux documents, l'un est un rapport verbatim hebdomadaire qui est envoyé à tous les agents d'immigration du Canada et à tous les membres de notre Comité et l'autre est un recueil trimestriel des renseignements que nous recevons. Si vos chargés de recherche s'interrogent sur nos sources de documentation, de recherche et sur nos moyens de sensibiliser le public à ces questions, c'est avec plaisir que je leur offrirai mon aide et que je leur expliquerai notre façon de procéder s'ils le désirent.

[*Text*]

The Chairman: Would you just stay on your research unit for a minute, please. You have read the Plaut report and his assertion. I do not know if you have seen our testimony from Amnesty International. They told us that they have 50 full-time researchers in London who, at least as near as we could tell, are primarily engaged in acquiring country information. I would like to know how big your research unit is, what are your sources of information, and any thoughts you have about its adequacy.

Mr. Stern: Well, we have a very small research unit. We have two highly motivated and outstanding, but underpaid, research officers who, together, assemble information some of which is represented to you. The information which we have given you is cold verbatim, because that information is passed on as we receive it, without any editorial comment. Part of the problem is not the lack of information but the proliferation of information, and the contradictory information that is available on the variety of situations around the world that concern us.

The research staff together, their salaries and budget for journals, year books, comes to around $100,000 a year. We have provisions for a research chief but we have been unfortunate in one respect in that position; our first Chief of Research was taken by the United Nations High Commission for Refugees and is now in Geneva. Our second one was recruited by CIDA, and he is now in Mali. But the infusion of new expertise we see, also, as a strength. So our present research budget is about $100,000 a year.

There are things I would like to have which we do not have; none of our operation . . . as I indicated in the covering note on these statistics, all had to be produced manually. We do not even have access to a minicomputer. We have no direct access through our research facilities to any of the online information sources, and there is a number of computer systems that deal with human rights issues and country conditions.

But as far as the sources of information are concerned, I think you will find that reflected in the material I have given you. There are journals from around the world. Of course, we work very closely with Amnesty International; we rely very much on the report from the United States *State Department and Congress on Human Rights Conditions*, and the critique of that report from the America Watch Committee; we receive all of the reports of the International Commission of Jurists, the World Council of Churches, and other church groups send us their reports. Human rights groups in different countries send us reports directly and we receive reports through interested parties in the Canadian community, including, I might say with appreciation, Members of Parliament.

[*Translation*]

Le président: Ne quittons pas ces sujets un instant, s'il vous plaît. Vous avez lu le rapport Plaut et ses recommandations. Je ne sais pas si vous avez lu les témoignages que nous avons reçus d'Amnesty International. Cet organisme nous a dit que 50 chargés de recherche travaillaient à Londres à plein temps et étaient chargés, d'après ce que nous avons compris, de recueillir des renseignements sur chaque pays du monde. Je voudrais savoir si votre service de recherche est important, quelles sont vos sources d'information et si vous estimez que ce service est suffisant.

M. Stern: Notre service de recherche est très restreint. Nous avons deux chargés de recherche très motivés et très compétents mais peu payés qui recueillent des renseignements et nous vous avons présenté certains d'entre eux. Nous n'avons pas changé un iota aux renseignements qui nous ont été donnés et que nous vous avons présenté; c'est ce qui nous a été dit textuellement. Une partie du problème vient non pas du fait que nous manquons d'information, mais plutôt que nous en recevons trop et nous recevons parfois même des renseignements contradictoires sur ce qui se passe dans le monde.

Notre service de recherche qui comprend les salaires que nous versons à nos chargés de recherche ainsi que le budget d'impression des journaux et rapports annuels s'élève à environ 100,000$ par an. Nous avons prévu de doter un poste de directeur de la recherche, mais nous n'avons pas eu de chance récemment; notre premier directeur de la recherche a été engagé par le Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés et ne se trouve maintenant à Genève. Le deuxième directeur que nous avions recruté a été engagé par l'ACDI et se trouve maintenant au Mali. Mais nous recherchons l'infusion de nouvelles compétences; cela ne peut que nous renforcer. Ainsi, je dirais que le budget annuel consacré à la recherche se situe aux alentours de 100,000$.

Mais nous aimerions avoir d'autres services que nous n'avons pas; comme je l'ai indiqué lorsque j'ai parlé des statistiques, tout doit être produit manuellement. Nous n'avons même pas de mini-ordinateur. Nous n'avons pas accès aux sources d'information directes et il existe plusieurs systèmes informatiques qui traitent des questions des droits de la personne et de la situation mondiale.

Mais je crois que vous trouverez tous les renseignements voulus sur nos sources de renseignements dans les documents que je vous ai fait distribuer. Ce sont des revues qui nous viennent des quatre coins du monde. Nous travaillons de toute évidence en étroite collaboration avec Amnesty International; nous nous reposons sur le rapport américain intitulé *State Department and Congress on Human Rights Conditions* et sur la critique que fait le *America Watch Committee* de ce rapport; d'autre part, nous recevons tous les rapports de la Commission internationale des juristes, du Conseil mondial des Eglises et d'autres groupes ecclésiastiques. Les groupes des droits de la personne dans chaque pays nous envoient leurs rapports directement et nous en recevons d'autres de parties intéressées au Canada comme, par exemple, de députés et je l'en remercie.

[*Texte*]

• 2035

The Chairman: I have one last question on that concerning the material you have given us on the country situation. I am really wondering whether you have another document. If I were on your board, would there be a page or two labelled Peru? In other words, when a refugee claimant comes before me, or the file comes before me—whatever the process is—do I have a reference work on the country that in one or two pages lays out the current situation as you understand it for that country? Do you have that for 160 some-odd countries of the world?

Mr. Stern: Yes, we have, depending on the country. When you go into countries like Bangladesh or India, where you may have 100 or more political organizations and parties and perhaps another 150 affiliated organizations, it is very hard to get all the information on one or two pages. Claims deal with specifics rather than with general conditions in countries. So for some countries, we have lengthy reports.

Yes, we keep an up-to-date situation on countries to keep our members apprised. For example, I had asked my research group to give me some information on the countries that are on the sheet, on our backlog, anticipating that you might ask what the conditions are. If I could just read briefly—I asked for three or four lines on Peru. Their observation was that:

> President Garcia's government appears to have a genuine regard for human rights, while taking a firm line with extremists on both sides and remaining committed to a bold counter-insurgency strategy. The state of emergency remains in place in those areas where guerrilla activity is likely and the villagers in those districts appear at risk, both from army and rebel reprisals. The president has taken vigorous measures to safeguard democracy and ensure respect for human rights by sacking army officers who have ordered civilian killings, ordering a drastic purge of a corrupt and inefficient legal and penal system, and appointing an independent human rights commission.

Now, that kind of capsule summary gives us a sort of a basic orientation towards the country. But as this indicates, there are areas within the country where perhaps the government does not have complete control, or where, in their efforts to deal with guerrilla activity, their response is to put civilians of various categories at risk.

This is the kind of information that is prepared on all countries.

The Chairman: How do you make your decision on somebody from Peru? Do you detect a well-founded fear, a considerable degree of fear, and that is enough, because the country is unsettled? Or do they have to come from one of those areas where there is a guerrilla problem?

[*Traduction*]

Le président: J'aurais une dernière question à vous poser à propos des documents que vous nous avez donnés sur chaque pays. Je me demande si vous n'en avez pas d'autres. Si je siégeais à votre conseil, y aurait-il une page ou deux consacrées au Pérou? En d'autres termes, si quelqu'un qui demande le statut de réfugié vient me voir ou que son dossier m'est adressé, puis-je me reporter à une ou deux pages faisant état de la situation actuelle dans ce pays? Possédez-vous un document de ce genre pour les 160 et quelques pays du monde?

M. Stern: Oui, mais cela dépend du pays. Pour des pays comme le Bengladesh ou l'Inde, où il existe peut-être une centaine d'organismes et de partis politiques, et peut-être 150 organismes qui leur sont affiliés, il est très difficile de recueillir tous ces renseignements en une ou deux pages. Mais les revendications portent surtout sur des considérations précises que sur la situation générale dans le pays. Voici donc ce qui explique la longueur des rapports dans certains pays.

Effectivement, nous actualisons ces renseignements pour que nos membres continuent d'être informés sur la situation dans chaque pays. Par exemple, j'ai demandé à mon groupe de recherche de me donner quelques renseignements sur les pays qui figurent sur ce feuillet, en pensant que vous me demanderiez peut-être quelle était la situation dans ces pays. Permettez-moi de vous lire les trois ou quatre lignes que j'ai demandées qu'on me rédige sur le Pérou:

> Le gouvernement de M. Reagan semble s'intéresser sincèrement aux droits de la personne, tout en étant ferme avec les extrémistes des deux bords et fidèle à sa stratégie audacieuse de lutte contre les émeutes. L'état d'urgence demeure dans les régions où des opérations de guérillas pourraient avoir lieu et où les habitants de ces districts pourraient être en danger de mort, en raison des mesures de rétorsion prises tant par l'armée que par les rebelles. Le président a pris des mesures fermes pour sauvegarder la démocratie et assurer le respect des droits de la personne en limogeant les militaires qui avaient ordonné le meurtre de civils, en ordonnant l'épuration radicale du corps judiciaire et pénal corrompu et inefficace et en nommant une commission indépendante des droits de la personne.

Ce résumé en quelques lignes nous donne un aperçu général de la situation dans ce pays. Mais comme l'indiquent ces quelques lignes, il existe des régions où le gouvernement ne contrôle peut-être pas entièrement la situation où les habitants risquent la mort lorsque le gouvernement tente de lutter contre les activités de guérilleros.

Voilà les renseignements que nous cherchons à obtenir sur tous les pays.

Le président: De quelle façon prenez-vous votre décision? Cherchez-vous à savoir si quelqu'un du Pérou, par exemple, a des craintes bien fondées, a très peur et cette raison vous suffit-elle, compte tenu de la situation dans le pays? Ou doivent-ils être originaires d'une de ces régions où les guérilleros sont actifs?

[*Text*]

Mr. Stern: No. Where they come from, with their personal experiences, what they did when they were in the country, why they experienced difficulty, these are all factors. The general condition in the country, the extent to which the country provides protection to the individual, provides recourse to the judicial system, recourse to the police for protection, these are factors that would be taken into account. But they are a combination of objective and subjective factors.

It is a very complicated business to decide whether a person's circumstance falls within the definition of a convention refugee and therefore should afford them the protection that Canada has available for such individuals. This is the expertise that Rabbi Plaut has discussed, and many of the people, I am sure, who have appeared before you will impress upon you that it is an expertise that takes time to develop. It not only takes knowledge, but it takes sensitivity. You are applying events to a foreign culture, where things that are improbable here are plausible there. You have to understand that and know that certain kinds of behaviour, which do not seem to us to be credible, in a different context, in a different society, may be credible. This is all part of the expertise and part of the process of adjudicating a refugee claim.

• 2040

The Chairman: In your assignment of staff, do you have some that you more often assign to Central American cases or South American cases, others to Eastern European cases, or you do not do that?

Mr. Stern: No, I have avoided that. We have considered that. We could speed up the process if we specialized on countries and did not expect all of our members to have a broad knowledge of all of the countries with which we deal, but it seemed to me that there are some risks. I do not think anyone's judgment is infallible about a country, and there was a possibility of a fatigue setting in when they see too many claims of the same kind and the stories bear similarity, that the member might lose the concentration to examine each case anew and to give it the benefit of an objective and fresh viewpoint that the case requires.

We do have on the committee, though, people who have backgrounds that contribute to the overall expertise of the committee. For example, one of our members is a former Iranian who, in addition to speaking five of the languages in Central Asia, is very knowledgeable about the region, is knowledgeable about consular matters; that is, how people travel and what documents they need and whether it is credible that they would be able to move from this point to that point in the manner they describe. So that person may be called upon to share that expertise for a case without actually being involved in the adjudication of all cases from that region.

The Chairman: Mr. Heap has been very patient.

Mr. Heap: To pursue the example of Peru, Mr. Stern read, I think, a short paragraph or something of a description of Peru

[*Translation*]

M. Stern: Non. Nous tenons compte de leur ville d'origine, de leurs expériences personnelles, de ce qu'ils faisaient dans le pays, des raisons pour lesquelles ils ont eu des difficultés. Nous tenons compte également de la situation générale dans le pays, du type de protection accordée par le pays à ses habitants, du recours éventuel au système judiciaire, du recours à la police. Les facteurs dont nous tenons compte sont tant objectifs que subjectifs.

Il est très difficile de décider si quelqu'un peut être considéré comme un réfugié au sens de la convention et si, par conséquent, il devrait bénéficier de la protection que le Canada offre à ces personnes-là. Voilà les compétences dont a parlé M. Plaut et je suis sûr que nombreux sont ceux qui ont comparu devant vous qui vous ont dit que ces compétences ne se développent pas du jour au lendemain. Il faut non seulement posséder un certain bagage intellectuel, mais également posséder des qualités humaines. Ce sont des événements qui ont lieu à l'étranger et qui, s'ils sont improbables ici, sont tout à fait plausibles là-bas. Voilà ce qu'il faut comprendre et il faut également savoir que certains types de comportements, qui ne nous semblent pas crédibles, peuvent l'être dans un contexte différent, dans une société différente. Cela fait partie des compétences qu'il faut avoir pour pouvoir juger d'une revendication déposée par un réfugié.

Le président: Votre personnel est-il spécialisé? Avez-vous des gens qui s'occupent plus souvent des cas en Amérique centrale ou en Amérique du Sud, et d'autres de ceux de l'Europe de l'est?

M. Stern: Non, j'évite la spécialisation, mais nous avons étudié cette éventualité. Nous pourrions accélérer le processus si nous avions un personnel spécialisé et si nous ne nous attendions pas à ce que tous nos membres aient une connaissance générale de tous les pays dont nous nous occupons, mais il m'a semblé que cela comportait certains risques. Je ne pense pas que le jugement de qui que ce soit puisse être infaillible à propos d'un pays et je me suis dit que la fatigue pouvait s'installer si quelqu'un voyait trop de revendications du même genre ou lisait trop d'histoires similaires; la personne en question pourrait ainsi perdre un peu de sa concentration et ne pas examiner chaque cas sous un nouveau jour et en faire une analyse objective comme l'exige chaque cas.

Cependant, notre Comité regroupe des gens dont les antécédents renforcent les compétences globales du Comité. Par exemple, un de nos membres est un ex-Iranien qui, outre le fait de parler cinq langues d'Asie centrale, connaît très bien la région, connaît très bien les affaires consulaires; il sait, par exemple, comment les gens se déplacent, de quel document ils ont besoin et s'il est possible qu'il puisse déplacer du point A au point B de la manière dont ils le disent. On pourrait donc faire appel aux compétences de cette personne pour un cas dont il n'aurait pas la charge.

Le président: M. Heap s'est montré très patient.

M. Heap: Pour reprendre l'exemple du Pérou, je crois que M. Stern a lu un paragraphe sur le Pérou où une discription de

[*Texte*]

that would be used. Should I understand that is the extent of the information available?

Mr. Stern: Oh, not at all, Mr. Heap. We have files on each country and a great deal of information. The information on Peru, the reports and clippings, I am sure would cover several file folders, and then of course we have the basic reports of the various agencies I mentioned, who would all deal with the situation in Peru.

Mr. Heap: I am curious about that case. I was hearing during the past year a broad difference of opinion as between some NGOs and others regarding the general likelihood of a claim from Peru being credible. I am very concerned. I am wondering what sources within Peru are available to the committee.

Mr. Stern: I cannot answer specifically with Peru.

Mr. Heap: No.

Mr. Stern: Let me say first that we would never make a determination that claims from certain countries are not credible. There may be a sort of a prima facie determination that claims from certain countries are improbable. I would not be honest if I did not tell you that we approach a claim from the United States with some scepticism. That is not to say that we do not read it or that we do not take seriously the allegations the person may make, but we have a certain knowledge about the United States that would lead us to believe that the person must have quite a story to tell indeed if they are going to be able to substantiate their claim.

The credibility has to do, of course, with their own testimony and whether they are truthful or not, and we have liars from the worst countries and we have the most truthful people from countries where conditions may be appalling but where the conditions do not establish that they are refugees.

• 2045

We do not get a lot of claims from Peru. In 1984-85 we had 90 claims, of which we accepted 12 and did not accept 78. And up to the end of September of 1985, we had 32 claims. We accepted 6 and did not accept 26. I would think that if the conditions continue to improve in Peru and the government continues the way in which it has been operating, we will see fewer and fewer claims that could be accepted. These, of course, are people who are dealing with experiences that may have happened two or three years earlier.

Mr. Heap: I was specifically surprised, astonished by the flat statement of our embassy in Peru that there is no political or religious persecution in Peru, that there are no human rights problems in Peru associated with the military or the government and that therefore there is no basis for any Peruvian to claim refugee status in Canada or anywhere else. That was from the Chargé d'affaires.

Mr. Stern: He is not a member of our committee.

[*Traduction*]

la situation dans ce pays. Sont-ce là les seuls renseignements dont vous disposez?

M. Stern: Oh, pas du tout, monsieur Heap. Nous avons des dossiers sur chaque pays qui renferment énormément de renseignements. Je suis sûr que ceux que nous possédons sur le Pérou, y compris les rapports et les coupures de journaux, rempliraient plusieurs chemises; et à ceux-là s'ajoutent également les rapports que nous envoient les divers organismes dont j'ai parlé tout à l'heure et qui traitent tous de la situation au Pérou.

M. Heap: Cette affaire m'intéresse. Ces derniers temps, il me semble qu'il existe des divergences d'opinions chez certains organismes non gouvernementaux quant à la crédibilité d'une revendication originaire du Pérou. Cela m'inquiète. Je me demande à quelle source vous faites appel au Pérou.

M. Stern: Je n'ai pas cela en tête.

M. Heap: Non.

M. Stern: Permettez-moi de vous dire tout d'abord, nous ne prenons jamais pour acquis que des revendications venant de certains pays ne sont pas crédibles. On pourrait peut-être déterminer dès le départ que des revendications venant de certains pays sont improbables. Je ne serais pas franc si je ne vous disais pas que nous examinons avec un certain septicisme une revendication qui vient des États-Unis, par exemple. Cela ne veut pas dire pour autant que nous ne la lisons pas ou que nous ne prenons pas au sérieux ce qui est dit, mais nous connaissons les États-Unis et nous savons que cette personne doit vraiment avoir une sacré histoire à raconter si elle devait justifier sa revendication.

Leur crédibilité dépend évidemment de leur témoignage et de la véracité de leur propos; nous connaissons des menteurs dans les pays les plus durs et d'autres qui disent la vérité dans des pays où les conditions pour être alarmantes ne permettent pas pour autant, de les considérer comme des réfugiés.

Nous ne recevons pas beaucoup de demandes du Pérou. En 1984-1985, nous en avons reçu 90; de ce nombre, nous en avons accepté 12 et rejeté 78. À la fin de septembre 1985, nous avions reçu 32 demandes. Nous en avons accepté 6 et rejeté 26. À mon avis, si les conditions continuent à s'améliorer au Pérou et si le gouvernement continue d'agir comme il l'a fait, de moins en moins de demandes pourront être acceptées. Il agit évidemment de personnes qui invoquent des expériences ayant pu se produire il y a deux ou trois ans.

M. Heap: J'ai été particulièrement marqué et étonné par la déclaration très sèche de notre ambassade au Pérou à l'effet qu'il n'y a pas de persécutions politiques ni religieuses dans ce pays, que sur le plan des droits de la personne, le Pérou ne connaît pas de difficultés découlant du régime militaire ou du gouvernement et que, par conséquent, aucun Péruvien n'a de raisons de demander le statut de réfugié au Canada ou ailleurs. Ce sont les propos tenus par le chargé d'affaires.

M. Stern: Il ne fait pas partie de notre Comité.

[*Text*]

Mr. Heap: Pardon? She.

Mr. Stern: She is not a member of our committee.

Mr. Heap: But she was very urgent to send or give me the word, and I know that the immigration officer under her was even more urgent to emphasize that point, that all the claims are phoney. He did not say most of them. Therefore, I assume that is the information that they send in more detail through the diplomatic pouch to Canada. I was astounded. This is less than 48 hours after Garcia had become president, so I doubt that even Garcia was able to work a total miracle within that time, and certainly her estimate of his speech did not lead me to suppose that she thought that. I was really quite shocked, considering that at that time the United Nations was investigating some 1,300 alleged disappearances. That is why I am particularly interested in the low rate of acceptance of refugee claims from Peru.

Mr. Stern: Well, as I say, I think we have accepted 100% of the refugees.

Mr. Heap: I was referring to the rate of acceptance of claims.

Mr. Stern: Yes. Let me speak to the question of External Affairs.

I have no personal knowledge of the information upon which that officer may have made those observations to you. From time to time External Affairs provides us with their assessment of situations in certain countries and we consider that, together with the other information we have. Their sources of information are often similar to our own sources of information and sometimes they just simply convey to us the reports that we have already had available, for instance, from human rights groups.

Again, it depends on what embassy we are talking about, what the situation is in the country, what the particular orientation of the embassy is. Some embassies that do not deal with immigration problems have people who might not understand our process. Others might not have a large staff of people who can do political and social analysis, so we take it as one of the inputs into our information. But we certainly receive no instruction from External Affairs on how we should handle claims and I think the point has been made here—I have made it and I am sure many others have made it—that the great strength of Canada's determination process is that it is seen to be free of any kind of political interference, and I mean political in the sense of not expressing Canada's foreign policy. Canada is faithful to the preamble of the convention that says this is a humanitarian process, not a political process, and as Chairman of the Refugee Status Advisory Committee, I can say I am under no pressure to decide claims in a way that might please officials of the Canadian government in any department who are not personally and directly involved in the refugee determination process.

[*Translation*]

M. Heap: Vous dites? C'est une femme.

M. Stern: Elle n'est pas membre de notre Comité.

M. Heap: Mais elle était très pressée de me communiquer ce message, et je sais que l'agent d'immigration qui travaille sous ses ordres était encore plus insistant quand il affirmait que toutes les demandes étaient mal fondées. Il n'a pas parlé de la plupart des demandes, mais bien de l'ensemble. Je présume donc que ce sont là les renseignements qu'ils envoient de façon plus détaillée dans le courrier diplomatique vers le Canada. J'étais stupéfait. Ce message m'est parvenu moins de 48 heures après l'accession de Garcia à la présidence, et je doute donc que même Garcia ait pu faire un tel miracle en si peu de temps. Il est certain que l'évaluation qu'a faite le chargé d'affaires de son discours ne m'a pas convaincu qu'elle pensait ce qu'elle disait. J'étais vraiment atterré, surtout si l'on pense qu'à ce moment-là, les Nations Unies faisaient enquête sur environ 1,300 cas de prétendues disparitions. Voilà pourquoi je m'intéresse particulièrement au faible taux d'acceptation des demandes de statut de réfugié en provenance du Pérou.

M. Stern: Comme je l'ai dit, je pense que nous avons accepté 100 p. 100 des réfugiés.

M. Heap: Je parlais plus précisément du taux d'acceptation des demandes.

M. Stern: Je vois. Permettez-moi de toucher quelques mots de la question des Affaires extérieures.

Je ne connais pas personnellement les renseignements qui ont mené cet agent à vous faire ces observations. Les Affaires extérieures nous envoient occasionnellement leur évaluation de la situation dans divers pays, et nous en tenons compte, en même temps que tous les autres renseignements dont nous disposons. Leurs sources de renseignements sont souvent les mêmes que les nôtres et parfois ils ne font que nous envoyer des rapports dont nous disposons déjà, par exemple ceux provenant des groupes de défense des droits de la personne.

Cela dépend de l'ambassade dont il s'agit, de la situation dans le pays en cause, de l'orientation précise de cette ambassade. Dans certaines ambassades qui ne s'occupent pas de questions d'immigration, il y a des gens qui ne comprennent peut-être pas notre travail. D'autres ambassades ne disposent pas d'un personnel important pouvant faire des analyses sociales et politiques, et nous en tenons compte quand nous constituons nos dossiers. Chose certaine, nous ne recevons aucune instruction du ministère des Affaires extérieures sur la façon dont nous devrions traiter les demandes; je pense qu'on l'a bien affirmé ici—je l'ai fait et je suis sûr que d'autres l'ont fait également—que la grande force du processus canadien de détermination du statut de réfugié réside dans le fait qu'il est libre de toute forme d'ingérence politique. J'entends par là qu'il est imperméable aux considérations liées à la politique étrangère du Canada. Le Canada est fidèle au préambule de la convention affirmant qu'il s'agit ici d'une question humanitaire et non d'une question politique; à tire de président du Comité consultatif sur le statut de réfugié, je puis affirmer ne subir aucune pression en vue d'une prise de décisions qui plairaient à des agents de ministères du gouvernement canadien qui ne

[*Texte*]

[*Traduction*]

participent pas personnellement et directement au processus de détermination du statut de réfugié.

• 2050

Mr. Heap: Perhaps I could move to another kind of question entirely. As you know, some of the witnesses before us have recommended dealing with the backlog by use of either existing country programs, or perhaps those programs revised to provide for landing where some or all of them now do not provide for landing or to provide for landing under more favourable procedures, or perhaps the addition of other humanitarian programs that would have regard for the length of time people have stayed in this country in limbo, perhaps becoming established, perhaps unable to become established because they were in limbo. Do you care to comment on the suitability of that approach?

M. Heap: Je passe maintenant à une toute autre question. Vous savez sans doute que certains de nos témoins nous ont recommandé de régler le problème du retard dans le traitement des dossiers de la façon suivante: en passant par les programmes existants ou en révisant ces programmes pour qu'ils permettent d'accorder le statut d'immigrant reçu lorsque ce n'est pas déjà le cas; en accordant le statut d'immigrant reçu à la suite de procédures moins rigoureuses; en ajoutant d'autres programmes humanitaires qui tiendraient compte de la période pendant laquelle ces gens sont restés dans l'incertitude au Canada, ces gens s'étant peut-être établis ici, ou ayant été incapables de s'établir parce que leur situation était incertaine. Que pensez-vous de l'utilité d'une telle approche?

Mr. Stern: I am not sure I can comment on the suitability; that is, I would like to make a general comment about my attitude towards the cases that are in the system. It seems to me some of these cases could be considered under programs that now exist. Indeed, we have cases that clearly should be handled that way. For instance, for reasons I do not entirely understand, we continue to receive some claims from people who are married to Canadians and where the bona fides of the marriage are not in question. We have claims from people who are the last remaining family members, where they should be and could be accommodated under that program, and will be. These are people who, after they have gone through our process and are turned down, are then accepted by the special review committee.

M. Stern: Je ne suis pas certain de pouvoir me prononcer sur l'utilité de cette approche; je voudrais plutôt faire une observation générale sur mon attitude vis-à-vis des cas à l'étude. Il me semble que certains de ces cas pourraient être traités en vertu de programmes existants. De fait, nous avons des cas qui devraient certainement être traités de cette manière. Par exemple, pour des raisons que je ne comprends pas pleinement, nous recevons toujours des demandes de gens qui sont mariés à des Canadiens et dont le bien-fondé du mariage n'est pas douteux. Nous recevons des demandes de gens qui sont les derniers membres d'une famille, ces cas pouvant et devant être traités en vertu de ce programme, ce qui sera fait. Il y a également des cas qui, après que nous les ayons rejetés, sont acceptés par le Comité spécial d'examen.

There are existing programs which, in their present design and in meeting the present policy objectives of the Canadian government, could accommodate some of the people in the backlog. The policies would be with respect to not removing people to countries that are facing severe problems of either social or political or military upheaval, the policy of fostering a family reunification. My view would be that using those programs for the people in the backlog is certainly one possible solution, and I think a solution worth considering. Particularly, for example, if there is any increase in the immigration levels and we have people in Canada who would normally qualify for immigration, perhaps they could be accommodated.

Certains des cas dont l'étude a tardé pourraient être traités dans le cadre de programmes existants, dans leur forme actuelle, et tout en respectant les actuels objectifs de la politique du gouvernement canadien. Il s'agit de ces politiques en vertu desquelles nous ne renvoyons pas de gens dans les pays où il y a de graves difficultés découlant de la situation militaire, politique ou sociale, et en vertu desquelles nous cherchons à réunifier les familles. À mon avis, il est sûrement possible de traiter les cas en retard dans le cadre de ces programmes, et c'est une solution qui vaut d'être envisagée. Il faudrait y songer plus particulièrement si, par exemple, il y avait une augmentation du niveau d'immigration et si nous avions des gens au Canada qui seraient normalement admissibles à l'immigration.

The point I want to make is that there are reasons that have to do not with trying to clear out the mess but with the quality and nature and reasons for these programs that would commend them for a solution to the backlog problem. I think it would do refugee determination in Canada a great disservice if it were seen that any solution was throwing our hands up in dispair and saying people would be given something to which they would not otherwise be entitled. There are reasons these programs are in place; there are reasons we do not remove people to certain countries, and there are reasons we allow relatives to be united that, I think, are acceptable to all Canadians. I would like to think that, in dealing with the

J'insiste sur le fait que ces programmes ont été créés non pas pour tenter de nettoyer nos classeurs mais bien pour tenir compte d'une certaine qualité et de la nature des cas; ainsi, ces programmes pourraient résoudre le problème des cas en retard. Nous nuirions considérablement au processus canadien de détermination du statut de réfugié si, pris de désespoir, nous accordions à ces gens un statut auquel ils n'auraient pas le droit autrement. Ces programmes n'ont pas été créés sans motif; il y a des raisons pour lesquelles nous ne renvoyons pas les gens vers certains pays, et il y a des raisons pour lesquelles nous permettons la réunification des familles. Je crois que ces raisons sont acceptables pour tous les Canadiens. Pour régler le

[*Text*]

refugee backlog, it would be possible to use those programs where you preserve the integrity of the refugee system and the integrity of these programs.

• 2055

I do not know if I am being too obscure on that or not. What I am saying is there are some cases in the refugee backlog that I do not think could be dealt with, could be justified, by dealing with them under anything but the normal procedure, except by saying we just give up, you beat us, and you win today but we will get you tomorrow; that kind of thing. It seems to me that would not be . . .

Mr. Heap: Would it be possible and practical and desirable to identify the numbers: how many people are spouses, how many people are the last remaining relative, and so on?

Mr. Stern: Of course if any of those programs were going to be used, that would have to be done. It would depend on the nature of the program. Many of the special programs, for instance, have time limitations on them. They have other qualifications that would indicate how many are covered. So it would be impossible to conjecture about how many people might be embraced within different programs without knowing what kind of programs might be contemplated.

Mr. Heap: Of the existing programs, I am wondering how many people of the 16,000 or 17,000 who we understand are in the backlog . . . would it be useful to find out how many might be taken out? If it is only 1%, then while it is desirable, it may be administratively of doubtful feasibility. If it is 25%, then it might be important to try to do that as soon as possible, if the information is not too difficult to retrieve.

Mr. Stern: The information can be retrieved, and it would have to be retrieved. If any of these possible approaches are going to be looked at as a way to deal with the backlog and allow the new system to do what we all believe it has to be able to do, that is, deal quickly with new refugee claims, that information will have to be found. If you are not including a significant number of the people in the programs, there is no point in seeing that as one possible solution to the backlog. But that information, of course, is available. We have case files on every individual and these are aspects that can be compiled.

The Chairman: I would like to make a contribution at this point. There are 854 awaiting disposition by FRC, according to one of Mr. Girard's charts. Are those the kinds of cases you are talking about when you are talking about a last remaining relative, or marriage, and so on?

Mr. Stern: Yes, those of course will all go . . . all our cases go to the Special Review Committee.

The Chairman: All of your cases.

Mr. Stern: Yes, any case that was turned down. All rejected cases go to the Special Review Committee. Of course the

[*Translation*]

problème des demandes de statut de réfugié en retard, il serait possible d'utiliser ces programmes tout en protégeant leur intégrité de même que l'intégrité du système de détermination du statut de réfugié.

Je ne suis pas certain d'être assez précis sur cette question. Tout ce que j'affirme c'est que, pour certains de ces cas en retard, il ne serait pas justifiable de procéder autrement que par la voie normale, à moins que l'on décide d'abandonner la partie, de laisser ces gens passer, quitte à les rattraper plus tard. Il me semble que cela ne serait pas . . .

M. Heap: Serait-il possible, pratique et souhaitable de déterminer le nombre de cas en cause? Combien y a-t-il d'époux? Combien y a-t-il de derniers membres d'une famille, etc.?

M. Stern: Il est évident que si l'on voulait avoir recours à l'un ou l'autre de ces prorammes, il faudrait faire ce travail de dépouillement. Cela dépendrait de la nature du programme. Par exemple, une bonne partie des programmes spéciaux sont limités dans le temps. Ils sont régis par d'autres critères qui détermineraient combien de personnes sont en cause. Il serait donc impossible de spéculer sur le nombre de cas qui pourraient être traités dans le cadre de divers programmes sans savoir au préalable de quel programme il s'agit.

M. Heap: Je pense qu'il y a 16,000 ou 17,000 cas en retard . . . Serait-il utile de déterminer combien de ces cas pourraient être réglés dans le cadre des programmes existants? S'il ne s'agit que de 1 p. 100 des cas, une telle initiative serait souhaitable, mais douteuse sur le plan administratif. Si cela représente 25 p. 100 des cas, alors il serait peut-être important de lancer le mouvement le plus rapidement possible, si ce renseignement n'est pas trop difficile à obtenir.

M. Stern: Il est possible d'obtenir ce renseignement et il faudrait le faire. Si l'on envisage d'utiliser une de ces approches pour régler le problème des arriérés et permettre au nouveau système de faire ce que nous croyons qu'il doit faire, à savoir régler rapidement les nouvelles demandes de statut de réfugiés, il faudrait disposer de ce renseignement. Si ces programmes ne permettent pas de couvrir un nombre considérable de cas, il est futile de considérer cette initiative comme solution au problème d'arriéré. Mais il est évident que ce renseignement est disponible. Nous avons un dossier sur chaque cas et certaines données peuvent être compilées.

Le président: Permettez-moi d'intervenir ici. D'après l'un des tableaux de M. Girard, 854 cas sont en attente au Comité spécial d'examen. S'agit-il du genre de cas dont vous avez parlé, à savoir les derniers membres d'une famille, les époux, etc.?

M. Stern: Oui, évidemment tous ceux-là iront . . . Tous nos cas sont soumis au Comité spécial d'examen.

Le président: Tous vos cas.

M. Stern: Oui, tous les cas que nous avons rejetés sont envoyés au Comité spécial d'examen. Evidemment, ce Comité

[*Texte*]

Special Review Committee does not accept all the cases sent to it. The Special Review Committee also receives cases from many other sources as well. Of its total workload, I do not know what portion are cases through the refugee stream.

Would you know, Raph?

Mr. R. Girard: Not offhand, but it is certainly a majority.

The Chairman: And every case you say no to goes through that filter.

Mr. Stern: Through the Special Review Committee. So cases that obviously qualify under existing programs would be identified at that point.

Most of the cases will be dealt with before they ever get to the Refugee Status Advisory Committee. What I meant is those cases that do proceed as far as the Refugee Status Advisory Committee would then be caught, as it were, by the Special Review Committee when the case is sent to them.

The Chairman: But you are working form a transcript that tells you this person is married to a Canadian. It actually comes all the way to you. You sit down and you have to make a decision, and in reading that transcript you discover that the applicant is married to a Canadian. Somehow it has not been caught sooner than that. They have not been streamed differently. You must catch cases like that. Is that what you are telling us?

• 2100

Mr. Stern: Well, Mr. Girard will respond because he has a much better understanding of what takes place in Immigration before a case reaches us. There are a number of possibilities; the person may have become married after they had made their claim and the Immigration office may feel it is no longer seized with the case, or even when they are approached they will decide that since the claim had been made they will let the claim proceed. A person may have approached Immigration and said they are married to a Canadian spouse and were told they had to leave the country. That is something they would not be told now, but they might have at that time been told they had to leave the country to make their claim, to be sponsored to come back, and may have decided to make a refugee claim instead. So there are different reasons for the cases being in the system. But these cases, I think, may also may be taken out at various stages of the system. Some can be caught up front; some of the cases, as they move through the system, I think should be selectively taken out.

The Chairman: But the present system does not take them out. Is that what I am hearing? You actually have to deal with them even if . . .

Mr. Stern: I am assuming that it is not a case of a person being refused to be processed by Immigration, but if Immigra-

[*Traduction*]

n'accepte pas tous les cas que nous lui envoyons. Il reçoit également des cas de plusieurs autres sources. De l'ensemble des cas, je ne sais pas quelle est la proportion des cas de réfugiés.

Le sauriez-vous, Ralph?

M. R. Girard: Pas de mémoire, mais c'est sûrement une majorité des cas.

Le président: Et chaque cas que vous rejetez est soumis à ce Comité?

M. Stern: Chaque cas est soumis au Comité spécial d'examen. Les cas qui sont évidemment admissibles à d'autres programmes existants seraient triés à ce moment-là.

La plupart des cas seront réglés avant même d'être soumis au Comité consultatif sur le statut de réfugiés. Ce que je voulais dire, c'est que les cas qui vont jusqu'au Comité consultatif du statut de réfugiés seraient interceptés par le Comité spécial d'examen au moment où ces cas lui parviennent.

Le président: Mais vous travaillez à partir d'un dossier qui vous indique que cette personne est mariée à un Canadien. Ce dossier parvient jusqu'à vous. Vous devez alors prendre une décision, et à l'étude du dossier vous découvrez que le demandeur a épousé un Canadien. Malheureusement ces cas problèmes n'ont pas été décelés et ils n'ont pas été traités de façon différente. Vous devez identifier ces cas problèmes. C'est ce que vous nous dites?

M. Stern: Monsieur Girard répondra à cette question parce qu'il comprend mieux que moi ce qui se déroule à l'étape de l'immigration avant que les dossiers ne soient acheminés à mon service. Il existe un certain nombre de possibilités; la personne s'est peut-être mariée après avoir présenté sa demande et le service de l'immigration pensera peut-être à ce moment-là que ce n'est plus à lui qu'il revient de s'occuper de ce dossier; il se peut aussi que le service de l'immigration décide que puisqu'il y a eu demande, il s'occupera de la question. Il est possible qu'une personne ait dit au service de l'immigration que son conjoint est canadien et qu'on lui ait répondu qu'elle devait quitter le pays. On ne leur dirait pas la même chose aujourd'hui, mais à ce moment-là on leur a peut-être dit qu'ils doivent quitter le Canada s'ils désirent présenter une demande, qu'ils doivent être parrainés s'ils veulent revenir au Canada, et dans ces circonstances il est possible que certaines personnes aient décidé de revendiquer plutôt le statut de réfugiés. L'existence de ces cas s'explique de bien des façon. Je crois cependant que ces cas peuvent être écartés à certaines étapes du processus. Certains de ces cas problèmes peuvent être décelés dès le début; d'autres seront peut-être écartés à une autre étape du processus.

Le président: Cependant, dans le cadre du système actuel, ces dossiers ne sont pas écartés. C'est bien ce que l'on a dit? Vous devez de fait les

M. Stern: Je suppose qu'il ne s'agit pas du cas d'une personne dont la demande est rejetée d'emblée par le service de

[*Text*]

tion has decided not to deal with the case earlier, then we have no choice but to consider the case.

The Chairman: Once you receive a transcript, you are seized of the case. There are situations in which Immigration or the claimant asks for it to be withdrawn because they have been landed or . . .

Mr. Stern: That is right. And of course . . .

The Chairman: They do take those away after you get them, under certain circumstances?

Mr. Stern: That is right, yes.

Mr. Heap: Those are my questions. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Girard, on that same issue.

Mr. R. Girard: Yes. Until February, 1985 the fact a person was married to a Canadian itself was not sufficient grounds to seek an Order in Council under existing guidelines, that is, to overcome the lack of selection abroad and the usual requirements. In February, 1985 the Minister approved much broader guidelines, which mean a much higher number of cases which are spousal applications can be netted out of the applications in Canada's stream. And they are in the process of being deleted from the RSAC backlog. In some cases we cannot do it, of course, where the person concerned declines to withdraw the claim.

So the spousal issue is no longer a source of concern. The generic issue still exists in that the RSAC and the claims process generally accumulates all sorts of different categories of people who want to remain in Canada and have not found any other means of doing so. I do not think the implication that the application of existing policy could remedy that, because if it would they would not be there; if they had other redress. When, for instance, special programs are announced, people who can be identified as being eligible are offered the opportunity to either withdraw from the claims system and opt for the special program or remain in the claims system. There is no jeopardy for the individual in doing so, because if they do not receive the benefit of permanent residence through the claims systems they can always resume the claim at a later date.

The Guatemalan program is an example, I guess, where something like 300 to 400 claims were eliminated from the claims backlog because of eligibility in the new program.

Mr. Heap: I did not get the words. They were eliminated for what reason?

Mr. Stern: They were able to be taken out of the claims backlog because those same people were eligible to be granted

[*Translation*]

l'immigration; cependant, si ce service a décidé de ne pas étudier la demande, nous devons nous en charger.

Le président: Une fois que vous avez reçu tous les documents pertinents, vous êtes de fait saisi de la question. Les responsables de l'immigration ou même parfois le revendicateur demande qu'un dossier soit retiré parce que le requérant a reçu le droit de s'établir au pays ou . . .

M. Stern: C'est exact. Evidemment . . .

Le président: Ainsi, dans certaines circonstances, même après que l'on vous ait confié un dossier, on peut le reprendre?

M. Stern: C'est exact.

M. Heap: Je n'ai pas d'autres questions. Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Girard, vous avez quelque chose à ajouter?

M. R. Girard: Oui. Jusqu'en février 1985, le simple fait qu'une personne ait épousé un Canadien ne suffisait pas pour que l'on cherche à obtenir une ordonnance du Conseil aux termes des lignes directrices en place; ainsi l'on n'essayait pas d'obtenir une ordonnance pour compenser l'absence d'un processus de sélection à l'étranger où le respect des critères établis. En février 1985, le ministre a approuvé des lignes directrices beaucoup plus générales grâce auxquelles dorénavant un nombre beaucoup plus élevé de revendications provenant de personnes dont le conjoint est canadien peuvent être retirées des cas qui n'ont pas encore été étudiés par le CCSR. Dans certains cas nous ne pouvons pas procéder de cette façon, évidemment, particulièrement lorsque la personne visée ne veut pas que l'on retire sa demande.

Ainsi, la question des personnes qui ont un conjoint canadien ne pose plus de problème. Le fait demeure que le CCSR et le responsable du processus de revendications doivent s'occuper de revendicateurs qui font partie de toutes sortes de catégories et qui n'ont pas trouvé d'autre façon de demander au gouvernement le droit de vivre au Canada. Il ne suffit pas de dire que l'application des politiques actuelles permettrait de régler le problème parce que si ces personnes pouvaient trouver d'autres moyens de rester au Canada elles le feraient. Par exemple, lorsque des programmes spéciaux sont mis sur pied, les personnes qui sont admissibles à son programme peuvent retirer leurs revendications du processus et participer au programme spécial ou décider de maintenir leurs revendications. L'avenir de cette personne au Canada n'est pas menacé parce que si l'on ne lui permet pas de s'établir au Canada en permanence, rien ne l'empêche de présenter une revendication plus tard.

Le programme destiné aux résidents du Guatemala est un exemple parfait; en effet quelque 300 ou 400 revendications ont été retirées de l'arriéré des revendications parce que ces revendicateurs étaient admissibles au nouveau programme.

M. Heap: Je n'ai pas bien compris. Pourquoi ont-ils été éliminés?

M. Stern: J'ai dit que ces revendications avaient pu être retirées de l'arriéré des revendications parce que les personnes qui les avaient présentées ont obtenu le droit de s'établir au

[*Texte*]

permanent residence under the terms of the Guatemala special program.

Mr. Heap: Oh, yes. I see.

The Chairman: That is automatic. The whole 16,000, from day one on through, if there were a new country program tomorrow the 16,000 would be screened and anybody who comes from that country would be notified and given the opportunity to go.

• 2105

Mr. R. Girard: The term would be announced publicly and people who deem themselves eligible would be invited to contact the CEIC. I do not think we have the capability to run through the backlog and determine who is eligible, but we certainly do make it public.

The Chairman: It would seem to me to be very cost efficient to have somebody spend a week going through all those files just to spot them and try and get them. The determination process is expensive. Finding them and getting them in a different stream seems to me to be cost effective. If this committee wants to put a newspaper ad around the country, it costs $80,000 or $90,000 or so.

A witness: It is $52,000.

The Chairman: Well, $52,000 for a selected group of newspapers.

Mr. R. Girard: I do not think the notification is a problem in these instances.

The Chairman: Okay.

Can I ask Mr. Stern a couple more questions—and your chairman is conscious of the time.

Rabbi Plaut says the refugee officer comes from the Department of Immigration. His concept of refugee officer has been attacked by almost every witness we have seen, who says it should be a person attached to the board. I am sure you are aware of the reasons why the NGO community probably go for the latter. Have you any wisdom for us on that dilemma? If we buy the concept, is it satisfactory to have that as an immigration officer in your view, or would it be better to have that person attached to the board?

Mr. Stern: There are two considerations.

I think everyone has now accepted that there has to be a separation of the refugee determination process from Immigration. Of course, people who are going through the refugee determination process are also subject to normal immigration procedures and will be subject to the lawful exercise of duties that immigration officers carry out. I think it is more helpful to keep those responsibilities clearly separate. We have in the past had people associated with the Refugee Status Advisory

[*Traduction*]

Canada en permanence dans le cadre du programme spécial destiné aux immigrants du Guatemala.

M. Heap: Je vois.

Le président: C'est automatique. Vous avez 16,000 revendications et si le gouvernement mettait sur pied un programme destiné aux immigrants provenant d'un pays particulier, ces 16,000 demandes seraient étudiées et les revendicateurs qui seraient admissibles au programme en seraient avisés.

M. R. Girard: Les modalités du programmes seraient rendues publiques et ceux qui croient être admissibles seraient invités à communiquer avec ACEIC. Je ne crois pas que nous soyons en mesure d'étudier tout l'arriéré afin de déterminer les revendicateurs qui seraient admissibles aux programmes; cependant nous rendons les modalités de ces programmes publiques.

Le président: À mon avis il serait rentable d'affecter une personne pendant une semaine à l'étude de tous ces dossiers; elle pourrait découvrir les revendicateurs qui sont admissibles et communiquer avec eux. Le processus de reconnaissance du statut de réfugié est fort coûteux. À mon avis il serait fort rentable de découvrir qui sont ces revendicateurs afin de pouvoir acheminer leurs revendications vers un autre service. Quand notre Comité veut faire paraître une annonce dans les journaux, il lui faut payer de 80,000$ à 90,000$.

Un témoin: Il en coûte 52,000$.

Le président: Bon, 52,000$ pour faire paraître une annonce dans un groupe bien précis de journaux.

M. R. Girard: Je ne crois pas que la publication de l'avis pose vraiment un problème.

Le président: C'est bon.

Puis-je poser une ou deux autres questions à M. Stern—je suis parfaitement conscient du fait qu'il se fait tard.

Le rabbin Plaut dit que l'agent chargé des réfugiés vient du ministère de l'Immigration. Pratiquement tous les témoins que nous avons rencontrés se sont opposés à la proposition du rabbin Plaut en ce qui a trait à l'agent chargé des réfugiés, car ils sont d'avis que cette personne devrait relever de la commission. Je suis persuadé que vous savez pourquoi les organismes non gouvernementaux préféreraient cette deuxième proposition. Pouvez-vous nous en dire un peu plus long sur ce problème? Si nous acceptons le concept proposé par le rabbin Plaut, accepteriez-vous que cet agent relève du service de l'immigration? Préféreriez-vous qu'il relève de la commission?

M. Stern: Il y a deux choses dont il faut tenir compte.

Je crois que tout le monde a reconnu qu'il fallait faire la distinction entre le processus de reconnaissance du statut de réfugié et le processus de l'immigration. Evidemment, ceux qui revendiquent le statut de réfugié doivent tout de même suivre le processus normal du service de l'immigration et les agents de l'immigration étudieront leurs cas comme ils responsabilités doivent être vraiment distinctes. Nous savons par le passé que certaines personnes qui travaillaient auprès du Comité

[*Text*]

Committee who have tried to wear two hats, the immigration hat and the refugee hat. They are fundamentally different. All of the things that are a part of the Immigration Act dealing with the selection of people and the exercise of our sovereign responsibilities and rights as a country are to some extent suspended in the refugee determination process.

I think you had made an earlier comment, or one of the questioners had commented, about deserving or undeserving cases. Sometimes we get refugee claimants who in a sense are undeserving refugees. They are not the kinds of people you would accept in any immigration program.

I think it is impossible to expect an officer to be able to wear both those hats. I do not know who said that where you stand depends on where you sit. I have never argued with Immigration doing what immigration officers do. The only difficulties arise when Immigration tries to do the things I do, and they certainly let me know when I try to do the things they do. So I think it is very important to keep that separate, and I do not think that can be accomplished with Plaut's concept of the refugee officer.

I have other views. I think it is important to have an intake officer in the refugee determination process, someone who explains to the claimant the nature of the process, someone who can fulfil the responsibility of providing a notice of information that might be presented at the examination, perhaps suggesting that they approach Immigration under certain programs that are available if they have not heard through the grapevine or through newspaper ads. But I think that officer should be one who is not going to make the immigration decisions but who is doing the intake work for the refugee board and who is simply going to refer people to the appropriate and responsible officers in Immigration who can deal with the case.

• 2110

The Chairman: Rabbi Plaut said—and I am putting words in his mouth—that the definition of a convention refugee was too narrow. If we are going to offer the protection of this country to people whose lives are threatened abroad, he saw some narrowness in the definition, I guess. I am wondering about your experience with the definition.

Mr. Stern: The question of whether or not it is too narrow raises the question of what the convention was intended to accomplish. There are other people who, to the layman, are refugees, who are dealt with under other international arrangements and instruments. So whether or not the convention should be broadened to incorporate them is a question of

[*Translation*]

consultatif du statut de réfugié ont essayé de s'occuper à la fois des réfugiés et à la fois des immigrants. Il s'agit cependant de deux questions qui sont vraiment différentes. Toutes les questions prévues dans la Loi sur l'Immigration, des choses comme la sélection des futurs immigrants et les responsabilités et droits souverains du Canada sont en quelque sorte en suspens lorsqu'on étudie les revendications de réfugiés.

Je crois que vous ou un de ceux qui ont posé des questions un peu plus tôt avez signalé qu'il y avait des cas bien fondés et d'autres cas qui ne l'étaient pas. Parfois des revendicateurs présentent des revendications qui ne sont pas fondées. Il ne s'agit pas de personnes que vous seriez disposé à accepter dans le cadre d'un programme d'immigration.

Je crois qu'il est impossible de s'attendre à ce qu'un agent puisse se charger de ces deux questions qui sont fort différentes. Quelqu'un a dit que la position que vous adoptez dépend de l'endroit où vous vous trouvez. Je ne me suis jamais opposé à ce que les agents de l'immigration s'occupent des questions d'immigration. Il y a simplement des problèmes lorsque les responsables de l'immigration tentent de faire mon travail, et je peux vous assurer qu'ils ne se gênent pas pour se plaindre lorsque je me mêle des choses qui relèvent d'eux. C'est pourquoi je crois donc qu'il est fort important de distinguer ces deux grandes catégories et je ne crois pas qu'on puisse y arriver si l'on accepte le concept de l'agent chargé des réfugiés que propose le rabbin Plaut dans son rapport.

J'aimerais signaler quelques autres points. Je crois qu'il est fort important de charger un agent de l'accueil dans le cadre du processus de reconnaissance du statut de réfugié; il serait chargé d'expliquer au revendicateur comment fonctionne le processus, et de lui signaler quels seront les renseignements qui seront demandés lors de l'entrevue, et peut-être même de proposer au revendicateur de présenter une demande au service de l'immigration dans le cadre de certains programmes, particulièrement si le revendicateur n'a pas été mis au courant, par des gens avec qui il est entré en contact ou par les journaux, de l'existence de tels programmes. A mon avis, cet agent ne devrait pas prendre de décision en matière d'immigration mais devrait accueillir les requérants au nom de l'Office des réfugiés et qui acheminera les revendicateurs vers les agents responsables et appropriés au service de l'immigration qui pourront s'occuper de leurs dossiers.

Le président: Le rabbin Plaut a dit—et c'est la façon dont j'ai interprété ses propos—que la définition d'un réfugié au sens de la convention était trop stricte. Si nous désirons offrir la protection du Canada à des personnes dont le vies sont menacées à l'étranger, il est d'avis que la définition est trop stricte. Je me demande ce que vous pensez de cette définition?

M. Stern: Si l'on dit que cette définition est trop stricte, il faut se demander quels étaient les objectifs visés par la convention? Il y a d'autres personnes qui, aux yeux du profane, sont des réfugiés, et dont les cas sont étudiés dans le cadre d'autres ententes ou mécanismes internationaux. Il faut vraiment se demander si la meilleure façon de régler le cas de

[*Texte*]

judgment as to the best way to deal with this whole problem of refugees.

The narrowness of the definition is frustrating to us. If you look at the countries from which claims come, I know there has been a view in some quarters of the Canadian public that we are dealing economic migrants. But you would not have that view if you read the transcripts of cases. The majority of people we have are people who have suffered terribly, and more than because of economic deprivation. They have suffered discrimination, harassment; they have suffered the vagaries of daily life in countries that are torn apart by civil wars. Unfortunately, the convention does not say that if you suffer or if you have a well-founded fear of suffering you are a refugee. It does not even say that if you have a well-founded fear of being deprived of basic human rights you are a refugee.

So in one sense it is very frustrating to have to say no to people whose plea moves you to compassion. But if you keep in sight the importance of applying the convention and the protection of the convention to those who fall within the definition, it makes you appreciate that we have that mechanism in place, and if it is broadened, we may lose those who fear persecution, whose flight requires an immediate departure. So it is really not a question that can be answered.

I have tried to explain to people across the country that we are bound not only by the convention and by Canadian law, but there is now a body of international jurisprudence that defines what a refugee is and what the terms mean and at what point discrimination becomes persecution and what kinds of conditions substantiate a claim to persecution. It is not within our capability to broaden or narrow it; nor should we, and I do not think Canada could do that. If we broadened it to encompass people who were not refugees within the meaning of the convention, I think we would run into a serious problem of encouraging many people to come to Canada who know they are not refugees but would see this as an avenue. I think we would do a disservice to all the countries that faithfully apply the definition, as we attempt to do.

The Chairman: Out of your experience, if you were asked not only to determine convention refugees but to spot the probably fairly rare case where you would recommend on a humanitarian basis that the person be landed, would that be difficult for the people who serve on the board? Is it better to keep a clearly defined responsibility and not mix it? There was some suggestion in Rabbi Plaut's testimony that they might fulfil two functions in the same day.

[*Traduction*]

ce réfugiés est simplement d'assurer l'élargissement de la convention.

Cette définition restreinte nous embête vraiment. En effet, un grand nombre de Canadiens lorsqu'ils étudient les pays d'où viennent les revendicateurs sont d'avis qu'il s'agit de personnes qui veulent immigrer au Canada pour des raisons économiques. Cependant, ils changeraient rapidement d'avis s'ils pouvaient lire les dossiers qui nous sont présentés. La majorité des revendicateurs sont des personnes qui ont beaucoup souffert, et pas simplement pour des raisons économiques. Ils ont été victimes de harcèlement et de discrimination; ils ont subi de bouleversements quotidiens dans des pays qui sont déchirés par des guerres civiles. Malheureusement, la convention ne précise pas que si vous souffrez ou que vous craignez avec raison de souffrir vous avez le droit d'être admis comme réfugié. La convention ne dit même pas que si vous avez une peur fondée d'être privé des droits de la personne les plus fondamentaux vous avez le droit de devenir un réfugié.

Ainsi, dans un certain sens, il est vraiment pénible de devoir rejeter des personnes dont l'appel vous émeut. Mais si vous tenez compte de l'importance de l'application de la convention et de la protection qu'offre cette convention à ceux qui sont admissibles aux termes de la définition qui y est présentée, vous vous rendez compte que nous avons actuellement un mécanisme, et que si le mécanisme ou même la définition étaient élargis, les personnes qui craignent d'être persécutées ne seraient à ce moment-là peut-être plus admissibles. Il est donc très difficile de répondre à votre question.

J'ai essayé d'expliquer à tous ceux que j'ai rencontrés d'un bout à l'autre du pays que nous devons respecter les modalités de la convention et le droit canadien, et qu'il existe d'ailleurs une philosophie internationale du droit qui détermine ce qu'est un réfugié, ce que signifie cette expression, et qui établit de fait à quel moment la discrimination devient une forme de persécution et le type de conditions qui permettent à une personne de dire qu'elle est victime de persécution. Nous ne sommes pas en mesure d'élargir cette définition ou même de la rendre plus stricte; de toute façon nous ne devrions pas le faire, et je ne crois même pas que le Canada pourrait le faire. Si nous élargissions cette définition afin qu'elle vise ceux qui ne sont pas des réfugiés aux termes de la convention, nous encouragerions de fait des personnes à venir au Canada alors qu'elles ne sont pas des réfugiés. Je crois que nous nuirions ainsi à tous les pays qui assurent une application fidèle de la définition. N'est-ce pas le type d'application que nous désirons assurer?

Le président: Si l'on vous demandait non seulement de déterminer ceux qui peuvent être acceptés comme réfugiés aux termes de la convention mais également de déterminer quels sont les rares cas où l'on pourrait recommander que la personne soit admise au Canada pour des raisons humanitaires, est-ce que les membres du conseil auraient de graves problèmes? Vaut-il mieux charger les agents d'une tâche bien précise et s'en tenir à cela? Le rabbin Plaut lorsqu'il a comparu devant nous a laissé entendre que les agents pourraient s'occuper de ces deux tâches la même journée.

[*Text*]

• 2115

Mr. Stern: I can tell you what the views are on it.

First of all, I will tell you what we do. We do from time to time give the special review committee the benefit of our advice on the merits of the claim on humanitarian grounds. From time to time, I think that might prejudice the case, but we offer the advice anyway.

We try to restrict ourselves to offering the advice in situations that come up in the nature of the claim and through the reading of the transcript. For example, we were talking about Peru, and I mentioned in our report that the present government is trying to get rid of the corruption that existed—the officials of the government, the army and the bureaucracy.

We had a refugee claim from an officer in Peru who reported to the government that some of his colleagues in the army were involved in drug trafficking, and the government acted on his report. Those in the army who did not have good connections were duly arrested, charged and convicted. But others in the army who had better connections were not, and said to him, buddy, it might not be tomorrow or next week or a month from now, but you are dead. So the guy fled and came to Canada.

Now, we found him to be entirely credible. We really believe not only that he thought he would be killed but we thought he would be killed if he were sent back. We considered the case carefully and came to the conclusion that he is not a refugee on any of the grounds of the convention. He does not fear persecution because of his race or his religion or his political opinion or his membership in a particular group. So we made a strong recommendation to the special review committee because we felt that, unless they had read the whole claim, as we did, it would not be obvious to them why this person should be allowed to remain in Canada.

My own view is that same situation—perhaps not as dramatically as I have described—applies to a number of claims; that is, unless you read the 20 or 30 or 40 pages of this person's testimony of his life, of his circumstances, of why he came to Canada, of what he fears—the vast majority of people who go back are fearful of returning for a variety of reasons. Their subjective fears in the vast majority of cases are real. It is the objective basis, according to the definition of a convention refugee, that leads us to the conclusion that they are not well founded claims but have real subjective fears. I believe that whoever reads the transcript is best able to make that assessment. To my knowledge, the special review committee never reads the transcripts or rarely reads the transcripts.

I do not say that as a criticism of the special review committee. The special review committee has a volume of cases. You understand, we have a whole committee set up to read transcripts, to analyse them and deal with them. The special

[*Translation*]

M. Stern: Je peux vous dire quelles sont les opinions à ce sujet.

Premièrement, je vais vous dire ce que nous faisons. À l'occasion nous offrons au Comité spécial d'étude quelques conseils sur les mérites de la revendication pour des raisons humanitaires. De temps à autre, ce n'est pas à l'avantage de la cause, mais nous offrons ces conseils de toute façon.

Nous essayons de nous limiter à des situations qui surgissent à cause de la nature de la revendication ou après avoir lu la transcription. Vous avez parlé par exemple du Pérou, et j'ai mentionné dans notre rapport que le gouvernement actuel tente d'éliminer la corruption présente chez les hauts fonctionnaires du gouvernement, dans l'armée et la bureaucratie.

Nous avons reçu une revendication pour le statut de réfugié d'un officier au Pérou qui avait fait rapport au gouvernement à l'effet que certains de ses collègues de l'armée faisaient le trafic de la drogue et le gouvernement a donné suite à son rapport. Ceux qui dans l'armée n'avaient pas de bonnes relations ont été arrêtés, accusés et condamnés. Par contre, d'autres, qui avaient de meilleures relations lui ont dit, mon ami, ce ne sera peut-être pas demain ni la semaine prochaine ni dans un mois, mais tu es mort. Cet officier a donc fui vers le Canada.

Son histoire est tout à fait plausible. Nous croyons vraiment que non seulement il croyait qu'il serait tué s'il retournait mais nous étions aussi du même avis. Nous avons donc examiné cette cause très soigneusement et en sommes venus à la conclusion qu'on ne pouvait le considérer comme réfugié pour des raisons humanitaires. Il ne craint pas la persécution à cause de sa race ni de sa religion ni de ses opinions politiques ni à cause de son appartenance à un groupe particulier. Nous avons donc présenté des représentations fermes au Comité spécial d'étude, car à notre avis, à moins que le Comité ne lise en entier la revendication, comme nous l'avons fait, la raison pour laquelle cette personne devrait pouvoir demeurer au Canada ne serait pas évidente.

Je suis personnellement d'avis que la même situation—elle n'est peut-être pas aussi dramatique que le cas que je viens de vous donner—se retrouve dans un certain nombre de revendications, autrement dit à moins que vous ne lisiez les 20, 30 ou 40 pages de témoignage de cette personne sur sa vie et sur les circonstances pour lesquelles elle est venue au Canada, ce qu'elle craint—la grande majorité des gens qui retournent craignent de le faire pour diverses raisons. Très souvent, leurs craintes subjectives sont réelles. C'est le côté objectif, selon la définition que donne la convention d'un réfugié qui nous amène à conclure que les revendications ne sont pas bien fondées mais que les craintes subjectives sont réelles. Toute personne qui lit la transcription peut établir ce fait. À ma connaissance, le Comité spécial d'étude ne lit jamais les transcriptions, ou très rarement.

Je ne critique pas le Comité spécial d'étude. Il a devant lui un énorme volume de causes. Comme vous le savez, nous avons un comité qui a été établi pour lire les transcriptions, les analyser et en traiter. Le Comité spécial d'étude étudie

[*Texte*]

review committee usually looks at the basic data form, perhaps special submissions that might be made by counsel or by the individual, but they simply do not have the capability, as they are now constituted, to read the entire transcripts of all of these cases.

The Chairman: Rabbi Plaut is recommending in any model an oral hearing and a decision. There are two characteristics really, that it not be advisory, that it make a decision and not just read transcripts, but that oral hearings be held. Out of your experience, could those officers make that twin decision, without sort of addling their responsibility?

Mr. Stern: At that level?

The Chairman: At that level. If they had that oral hearing, would we, as parliamentarians, be wise to suggest that they be given the power to make one of two decisions, rather than just a simple decision?

• 2120

Mr. Stern: That, of course, raises the other side of the problem. There are those who argue the decision-making theory, that where you allow two alternatives you dilute the . . . or, as you allow an out to a yes-no decision, you dilute the decision-making, the integrity and consistency of that decision-making. You will find people opting for the sort of easy "out" instead of making a very difficult decision on a refugee claim. And it is possible that the officer, particularly if the person is working in what I would call relative isolation in a regional office without the large support, the collegial support, that you have in a central operation, might be under some pressure to direct claims in that way, rather than to accept them as refugees, for reasons that are not entirely related to the merits of the refugee plan. So that is a problem. I really do not know the answer to that.

The person who is hearing the claims . . . well, we now have our members of the committee sitting in Toronto and Montreal on some oral hearings in this pilot project. And from time to time they will make a recommendation to the committee as a whole that the person is not a refugee; that because of their credibility and the poignancy of their circumstance, a recommendation should go forward to the special review committee.

But I really do not have an answer for you. It would require, I might say also, another body of expertise. And in addition to having the knowledge that is required to adjudicate a refugee claim, they would also have to have the knowledge to know what criteria should be applied under various programs. That is a specialized area of knowledge as well.

The Chairman: Thank you. We have read model A, B and C, any maybe you have a model D in mind—I do not know. What advice would you give to the committee about those models?

Mr. Stern: Mr. Chairman, I think perhaps I would refrain from giving advice. The competence I have is in adjudicating individual refugee claims. I am not, as Raphaël Girard has

[*Traduction*]

habituellement le formulaire de données de base, les exposés spéciaux qui ont peut-être été présentés par l'avocat ou par l'individu, mais il ne lui est pas possible, à cause de sa structure actuelle, de lire toutes les transcriptions pour toutes les causes.

Le président: Le rabbi Plaut recommande pour tout modèle l'audition orale et une décision. Il y a deux caractéristiques, il ne doit pas s'agir de consultation, mais d'une décision, et il ne s'agit pas seulement de lire les transcriptions mais de tenir également des audiences orales. D'après votre expérience, est-ce que ces agents peuvent prendre cette double décision, sans ajouter à leur responsabilité en quelque sorte?

M. Stern: À quel niveau?

Le président: À ce niveau-là. S'ils tiennent une audience orale, en tant que parlementaires, serait-il sage de proposer qu'ils aient le pouvoir de prendre une des deux décisions plutôt que d'en prendre simplement une seule?

M. Stern: Cela nous amène évidemment à l'autre aspect du problème. Au sujet de la prise de décision, certains prétendent que si on permet deux choix, on affaiblit . . . ou si on permet d'échapper à la décision affirmative ou négative, on affaiblit la prise de décision, l'intégrité et la constance de cette prise de décision. Certains choisissent d'éviter de prendre une décisiion plutôt que de prendre des décisions très difficiles quant à la revendication du statut de réfugié. Il est possible qu'un agent, surtout s'il s'agit d'une personne qui travaille relativement isolée dans un bureau régional, sans appui important, sans l'appui des collègues, contrairement à la situation au bureau central, se sentirait forcé de traiter les revendications de cette façon plutôt que d'accepter la personne comme réfugiée, pour des raisons qui ne sont pas tout à fait reliées au mérite du plan de réfugié. Voilà une difficulté. Je ne sais vraiment pas comment la résoudre.

La personne qui entend les réclamations . . . nous avons maintenant des membres de notre comité qui siègent à Toronto et à Montréal lors d'audiences orales pour ce projet pilote. De temps à autre, ils présentent au comité plénier une recommandation dans la mesure où la personne n'est pas un réfugié, et qu'une recommandation doit être adressée au comité spécial d'étude à cause de la crédibilité de cette personne et des circonstances tragiques dans lesquelles elle se trouve.

Toutefois, je n'ai pas vraiment de réponse à vous offrir. Il faudrait, je le crois aussi, un autre groupe d'experts. En plus d'avoir les connaissances nécessaires pour juger des revendications de réfugiés, ces experts devraient vraiment connaître les critères qui s'appliquent en vertu de divers programmes. C'est là également des domaines spécialisés.

Le président: Je vous remercie. Nous avons lu les modèles A, B et C, vous avez peut-être un modèle D à l'idée également—je ne sais pas. Quel conseil donneriez-vous aux membres du Comité au sujet de ces modèles?

M. Stern: Monsieur le président, je ne voudrais pas donner de conseils. Je suis compétent dans un domaine, celui de juger les revendications des réfugiés. Comme le dit Raphaël Girard

[*Text*]

told me so often, a great policy analyst and I probably should not get involved in this area. I can tell you the advantages and disadvantages that I see of the different alternatives.

The Chairman: That would be helpful.

Mr. Stern: At the first level, there is no question but that you have to have the hearing wherever the refugee presents himself or herself, or at least at major centres across the country. Whether you have one, two or three, there are reasons in favour of all of them. Mr. Groos suggested today that you could look at two as a possibility and, in that, avoid the problem of the divided vote yet still preserve the principle which we have applied in our refugee determination that the claimant gets the benefit of the doubt.

If you have three members at the first level which is favoured by many groups, that introduces added difficulties. With three members, the hearing itself is more cumbersome. You would have to schedule hearings afterwards to decide on how you are going to vote on the case. And in the hearing room, with three people sitting, as it were, as judges in the case, it may be difficult to preserve the kind of atmosphere which everybody seems to want the hearing to have.

As far as one person is concerned, that certainly is possible, if you had an informed person and a fair-minded person. But I do not see that as being . . . That causes such apprehension to so many people that I do not see that as being a real alternative, and you do not have the advantage of any collegial discussion with respect to the credibility of the claimant, which I think is helpful—I know is helpful.

• 2125

As far as the appeal level is concerned, the fairest hearing of course in an appeal would be to have, perhaps before a three-member appeal board, a second full oral hearing. That would be very time-consuming and very costly, and it would also keep the entire refugee determination process highly decentralized. I speak of course with a bias from being chairman of a central committee, and therefore I have some affection for that concept, though I hope you would not think it is self-interest. I have no idea, no one does, of either what the final model will be or who the principal actors will be in the determination process.

But there are certain advantages to having what I would call "a critical mass" of expertise and collegial decision-making. We have had, for instance, at the Refugee Status Advisory Committee a number of speakers this year that come from . . . These are just the people this year. We have had ambassadors from different countries; Mr.Mussali, the Director of Protection in Geneva came; we have had academics, law professors from Berkeley University; we have had the International Secretary of the Working People's Alliance from Guyana. We were able to bring these people in and bring our whole committee together and have a discussion to enhance the knowledge of the committeee, to allow them to ask the kinds of questions that they have to deal with on case-by-case adjudication.

[*Translation*]

si souvent, je ne suis pas un grand analyste en matière de politique et je ne devrais probablement pas m'y intéresser. Je peux vous dire quels sont à mon avis les avantages et les désavantages des différents choix.

Le président: Ce serait utile.

M. Stern: Au premier niveau, il n'y a pas de doute qu'il faut avoir l'audience lorsque le réfugié se présente, du moins dans les principaux centres du pays. Qu'il y en ait une, deux ou trois, il y a des raisons qui militent pour chacun de ces cas. M. Groos a proposé aujourd'hui de changer la possibilité d'avoir deux audiences afin d'éviter le problème du vote divisé pour conserver le principe que nous appliquons lorsqu'il s'agit de déterminer le statut de réfugié, c'est-à-dire que les réclamants aient le bénéfice du doute.

S'il y avait trois membres au premier palier, ce que de nombreux groupes favorisent, on pourrait faire face à des difficultés additionnelles. L'audience elle-même serait plus encombrante s'il y avait trois membres. Il faudrait prévoir les audiences subséquentes pour décider comment voter dans cette cause. Si trois personnes siégeaient dans la salle d'audience, en tant que juges, il serait difficile peut-être de conserver le genre de climat qu'on semble vouloir obtenir lors d'une audience.

S'il n'y avait qu'une personne, ce serait certainement possible, si c'est une personne bien informée et équitable. Mais je ne crois pas que ce soit . . . Beaucoup de gens sont très appréhensifs, mais je ne vois pas que cela présente un choix réel; il n'y a pas de possibilité d'avoir des discussions entre collègues quant à la crédibilité du réclamant, ce qui est utile à mon avis—je sais que c'est utile.

Pour ce qui est du niveau d'appel, l'audience la plus juste évidemment serait celle qui se tiendrait devant une commission d'appel composée de trois membres, une deuxième audience orale complète. Evidemment, ce serait très coûteux et très long, mais le processus de reconnaissance du statut de réfugié s'en trouverait également très décentralisé. J'ai évidemment des préjugés puisque je suis président d'un comité central et par conséquent, j'affectionne particulièrement ce système, dès que vous n'y verrez pas d'intérêts personnels je l'espère. Je ne sais pas, personne ne le sait, ce que sera le modèle final ou ce que seront les principaux acteurs pour ce processus de reconnaissance.

Je vois certains avantages à avoir ce que j'appellerais «une masse critique» d'experts et de prise de décision entre collègues. Nous avons reçu cette année un certain nombre de conférenciers au comité consultatif du statut de réfugié, nous avons reçu des ambassadeurs de divers pays, M. Mussali qui est directeur de la protection à Genève est venu, nous avons accueilli également des universitaires, des professeurs de droit de l'Université Berkeley, le secrétaire international de l'Alliance des travailleurs de la Guyane. Nous avons pu faire venir ces gens et convoquer notre comité plénier afin d'avoir des discussions pour éclairer les membres du comité, pour leur permettre de poser des questions portant sur le jugement rendu dans chaque cause.

[*Texte*]

We have, of course, access to the resources in the research section. To some extent that information could be made available to people across the country, and would have to be for those in the first level of decision-making on particular questions. But there is an advantage to our members I know, because of the frequency with which they do it, to come into our library and spend one or two or three hours going through the files, talking to the librarian, talking to one of our research people, talking to another member of the committee who happened to come in about their concern about a particular thing. So that is fostered.

We also in a centralized committee have an important role—at least to us—and I think a continuing important role, for the United Nations High Commission for Refugees who sit in on all of the cases. A central review allows for consistency, it allows if you have, for whatever reason, in particular regions pressures that lead to a preponderance of decisions in a certain way that reflect the feelings of the community that that sort of thing is checked; and where situations are changing rapidly you have access to the most up-to-date information.

And finally, I see an advantage of a central review as a cost advantage. We took our entire budget, and these things become difficult to calculate, but we took our entire salary budget and our operations budget and divided it by the number of cases, and it came out last year to $496 per case.

In addition to the case-by-case review, we provided—how many training sessions, do you remember?

Mr. Howell: Eight full-time and several others where we participated in immigration courses.

Mr. Stern: During the year we organized eight training sessions for senior Immigration officers across the country that were devoted exclusively to the refugee determination process. We also accept, frequently, invitations from the immigration service across the country to speak to meetings of their managers, meetings of their immigration officers.

• 2130

So we have been able to do all of that. That is part of this $496 per case.

The Chairman: You do not include in that the cost of the inquiry and the preparations.

Mr. Stern: No, these are the costs of our review. It includes some transcripts. We pay for the transcripts of the cases that are heard under oral hearings. But no, that is only our stage of the process.

The Chairman: So in model B, that would be roughly the cost of the central appeal board?

Mr. Stern: That is our cost.

The Chairman: That would be the comparable . . .

[*Traduction*]

Nous avons évidemment accès aux ressources dans la section de recherche. Dans une certaine meure, les gens au pays pourraient avoir accès à ces renseignements, mais il faudrait que ce soit le cas pour les représentants du premier palier de la prise de décisions sur ces questions. Nos membres ont un avantage, je le sais, étant donné qu'ils ont souvent traité de ces questions et qu'ils viennent passer de une à trois heures à la bibliothèque à feuilleter des dossiers, à parler aux bibliothécaires, à nos recherchistes, à un autre membre du comité qui vient se renseigner au sujet d'une question pertinente. Nous favorisons ces échanges.

Nous avons également un comité centralisé qui joue un rôle important—du moins pour nous—un rôle toujours essentiel pour le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés qui siège lors de toutes ces causes. Une étude centralisée permet l'uniformité, elle permet si pour quelques raisons dans des régions particulières il y a des pressions qui s'exercent, pour que certaines décisions soient prises afin de traduire les sentiments de la communauté, que ce genre de situation soit contrôlée. C'est la même chose dans les situations où les choses changent rapidement, on peut avoir accès à des renseignements de la dernière heure.

Finalement, je vois un avantage à une étude centralisée sur le plan coûts. Nous avons examiné notre budget et ces choses sont difficiles à calculer, mais nous avons revu tout notre budget des salaires et notre budget des activités pour le diviser par le nombre de causes, le coût l'an dernier était de 496$ par cause.

Pour l'examen cause par cause, nous avons prévu combien de séances de formation, vous souvenez-vous?

M. Howell: Huit séances à plein temps et plusieurs autres au cours desquelles nous avons participé à des cours sur l'immigration.

M. Stern: Nous avons mis sur pied au cours de l'année huit séances de formation pour les agents d'immigration principaux du pays et nous avons consacré exclusivement ces séances au processus de reconnaissance du statut de réfugié. Nous nous adressons également assez souvent à des réunions de gestionnaires et d'agents d'immigration sur invitation des services d'immigration situés à travers le pays.

Nous avons donc été en mesure de faire tout cela. C'est ce que comprend les 496$ par cas.

Le président: Mais vous n'avez pas parlé du coût de l'enquête et des préparatifs.

M. Stern: Non, il s'agit des coûts donnés de notre révision. Cela comprend également quelques transcriptions. Nous payons les frais transcription pour les audiences. C'est notre seule étape du processus.

Le président: Donc pour ce qui concerne le modèle B, le coût indiqué est celui de la commission centrale d'appel?

M. Stern: C'est juste.

Le président: Donc c'est comparable à . . .

[*Text*]

Mr. Stern: Of course, it depends on how many people you appoint and their level; and that will depend on how large your research unit should be. I really support Plaut's concept of an important and developed research and documentation centre, not just for the members of the committee or the Refugee Board, but for the Canadian community, for academics. Mr. Girard and I deal constantly with and other disciplines who are interested in the field. I think it is important that Canadians know what issues are involved in this matter. We can foster a better understanding by establishing an accessible documentation centre and research facility, which I would also see available to counsel and to organizations that are working with refugees.

The Chairman: Staying on that one for one second, if that were to be attached to a university, could it be made to function to serve the needs of the board—the documentation centre?

Mr. Stern: No, I do not think so. We have been approached by different universities which would like that. There is a problem not just of confidentiality of information and the interpretation of information and access to it, but in universities you will get a proprietary interest in certain kinds of information. People invest a great deal in working with data to produce papers which are critical to their success in academia. Because we draw from different universities . . . universities are not as immune from bias as some of the academics would want others to believe. Which university you choose and what their orientation is and how sympathetic they are to certain regions and where they would want the resources to go in terms of is their interest in this hemisphere . . . it becomes very complicated, and you surrender to the university those decisions. I think they demand it in the all-enveloping name of academic freedom. So I would see real problems with attaching that to a university.

The Chairman: Thank you.

Mr. Girard, we are nearing the end of the public hearings. You or representatives of your department have been here through most of those. I wonder if there are any thoughts you would like to put on our record on anything where the information available to you might be somewhat different from what we have heard from previous witnesses, or any other thoughts you think might be helpful to us.

Mr. R. Girard: I have two or three points, Mr. Chairman. On the interpretation of the data, I think my opening remarks clearly put into perspective that the problem is not solely one of growth but certainly one of throughput. The funnel system that is implicit in the refugee claim structure now obviously cannot put out the question of what other means are used to take out from the system, of course, our policy considerations related to what other humanitarian initiatives the government

[*Translation*]

M. Stern: Bien entendu, tout dépend du nombre de personnes nommées et de leur niveaux ainsi que de l'importance de votre service de recherches. Je suis tout à fait en faveur de la recommandation du rabbin Plaut pour ce qui concerne la mise sur pied d'un gros centre de documentation et de recherches qui servira non seulement aux membres du Comité ou de la Commission des réfugiés, mais aussi à la collectivité canadienne et aux universitaires. M. Girard et moi-même rencontrons constamment des étudiants en droit, journalismes ou autres disciplines qui s'intéressent beaucoup au domaine. Il faut que les Canadiens soient conscientisés à cette situation. L'établissement d'un centre de documentation et de recherches accessible favoriserait la compréhension et pourrait également servir aux conseillers et aux organisations qui traitent avec les réfugiés.

Le président: Ce centre de documentation pourrait-il répondre aux besoins de la Commission s'il était relié à une université?

M. Stern: J'en doute. Plusieurs universités nous ont offert leurs services. Mais à mon avis, ce n'est pas une bonne idée que de confier cette mission à une université puisqu'il y aura non seulement un problème au niveau du caractère confidentiel de l'information, de son interprétation et de l'accès aux données, mais nous risquons aussi que les universités traitent certaines données comme étant leur propriété privée. En effet, il y a des universitaires qui consacrent énormément de travail pour compiler des données en vue de rédiger des dissertations qui sont à la base même de leur réussite dans le domaine. Mais nous obtenons des données de diverses universités. Vous savez, ces dernières ne sont pas aussi libres de préjuger que certains universitaires veulent nous le faire croire. C'est un problème assez complexe que de d'abord choisir une université et ensuite de déterminer son orientation, ses affinités avec certaines régions et comment elle voudra répartir ses ressources compte tenu de ses propres intérêts. Je pense qu'il est assez risqué même que de laisser ce choix a une université. Et croyez-moi, elles exigeraient une très grande marge de manoeuvre en invoquant la liberté d'expression des universités. Cela pourrait nous attirer des ennuis.

Le président: Merci.

Monsieur Girard, nous arrivons presque à la fin de nos audiences publiques. Vous-même ou certains représentants de votre ministère avez assisté à la majorité d'entre elles. Avez-vous des renseignements différents des témoignages que nous avons entendus jusqu'à maintenant à nous communiquer ou alors, une opinion qui pourrait nous être utile?

M. R. Girard: J'ai d'autres points à soulever, monsieur le président. Pour ce qui concerne l'interprétation des données, je crois avoir expliqué bien clairement dans ma déclaration préliminaire que nous ne faisions pas uniquement face a un problème de croissance, mais aussi à un problème de communication. La structure en entonnoir du traitement des candidats au statut de réfugiés est assujettie bien entendu à la politique du gouvernement eu égard aux personnes qui

[*Texte*]

might want to do vis-à-vis people seeking to settle in Canada for humanitarian reasons.

• 2135

So I do not think there is any misunderstanding. Correct me if I am wrong, Joe. There is certainly a problem of output, but there is obviously continuing growth of new claims; that is, not of horrendous proportions, but it is when you move from 500 to 550 to 600 to 650 claims a month. Over time, obviously you have growth, and the impact is dramatized because of the problems in output and the rapid accumulation of a large backlog.

Second, there seems to be an underlying implication that the Canadian immigration system does not react to exceptions. Mr. Groos mentioned that the SRC should be made more systematic; it should have open rules; it should be an open procedure. Now, the extent to which Canadian immigration law and practice can react to exceptions is unparalleled in developed countries. The philosophy on which our current act is based is that discretion should be put into the hands of the people who deal with the public. Yet there are various avenues through which cases can be reviewed, from regions to headquarters to the Minister's office itself.

It is not a legal system; there are no legal hurdles, no process of examination. If there were, I submit that it would be much less generous and much more rigid than it is. It is certainly a much harder system to manage. It is an extremely difficult system to get consistency. But the legislators recognize that what we are dealing with is a human process. We are not dealing with widgets; we are not dealing with the making of shoes. We are dealing with human beings, each of whom has his own characteristics, his own dilemmas, his own problems. If you do not think the immigration system responds to that, look at the number of exceptions that are made annually. Sometimes it ranges as high as 25% of the entire immigration intake of people selected from within Canada for whom there are no ongoing provisions for application and selection, as there are abroad.

The last point is this. Joe mentioned there was a selection process for refugees in Canada. There is not. It is not a process of selection; it is a process of defining Canada's legal obligation not to *refouler*. But it is not a process of selection. We deport refugees who can be deported to third countries, where their lives are not in danger. There are not many, but there are enough to highlight the principle that the reason we have a refugee claim system in Canada is not to select refugees; it is to define Canada's legal obligation. As for refugees protected elsewhere, we do not have an obligation to protect them; so if they can be removed, they are removed. That does not tarnish Canada's record any, but it states current policy in the terms that apply and puts into context the reason why most refugee claimants get into the enforcement system before they get to the determining authority.

[*Traduction*]

souhaitent venir s'installer au Canada pour des raisons d'ordre humanitaire.

Je doute qu'il y ait un malentendu. Corrigez-moi si je me trompe, Joe. Le rendement pose certains problèmes mais la charge de travail continue d'augmenter. On n'a pas encore atteint des proportions démesurées, mais nous passons de 500 à 550 à 600 à 650 requêtes par mois. Le problème s'amplifie et devient de plus en plus grave, vu les difficultés au niveau du rendement et l'accumulation rapide d'un arriéré important.

Deuxièmement, il semble que le système canadien d'immigration ne tienne pas compte des exceptions. M. Groos recommande de donner à la Commission aux réfugiés une structure plus systématique, des règlements plus souples et une procédure ouverte. Vous savez, la mesure dans laquelle la pratique et la loi en matière d'immigration au Canada sont habilitées à tenir compte de certaines exceptions n'a pas de parallèle dans les pays en voie de développement. Notre loi actuelle est fondée sur le principe selon lequel ce pouvoir discrétionnaire est délégué aux personnes qui traitent avec le public. Il existe cependant plusieurs façons d'obtenir la révision d'un cas en passant des régions au siège social et même au bureau du ministre.

Il ne s'agit pas d'un système juridique, il n'existe pas d'obstacle juridique ni de processus d'examen. Si c'était le cas, je pense qu'il serait beaucoup moins généreux et beaucoup plus rigide. Mais cela fait que le système est beaucoup plus difficile à administrer. La cohérence est presque impossible à obtenir. Mais les législateurs savent bien qu'il s'agit d'un processus humain. Nous ne traitons pas de boulons, il ne s'agit pas de fabriquer des chaussures. Nous avons affaire à des êtres humains qui ont chacun leurs propres caractéristiques, leurs propres dilemmes et leur propres problèmes. Et si vous pensez que le système de l'immigration n'en tient pas compte, vous n'avez qu'à regarder le nombre d'exceptions accordées chaque année. Il arrive que ces exceptions s'élèvent à 25 p. 100 de l'ensemble des immigrants qui sont choisis à l'intérieur du Canada et qui ne sont régis par aucune disposition en matière de demande ou de sélection, comme c'est le cas à l'étranger.

Encore une chose. Joe a mentionné qu'il existait un processus de sélection pour les réfugiés à l'intérieur du Canada. C'est faux. Il existe seulement un processus selon lequel on définit l'obligation juridique du Canada de ne pas refouler. Il ne s'agit donc pas d'un processus de sélection. Nous expulsons des réfugiés qui peuvent être renvoyés dans des pays tiers où ils ne sont pas en danger. Il n'y en a pas beaucoup, mais il y en a suffisamment pour bien faire comprendre que si le Canada accepte des demandes de réfugiés, il ne les choisit pas. Il se contente en effet de définir ses obligations juridiques. Pour ce qui concerne les réfugiés qui sont protégés ailleurs, nous n'avons aucune obligation vis-à-vis d'eux. Donc s'ils peuvent être renvoyés, ils le sont. Cela n'a pas d'incidence négative pour le Canada. Il s'agit plutôt d'une politique en vigueur qui explique la raison pour laquelle la majorité des candidats au statut de réfugiés voient leur cas traité par le système d'exécu-

[*Text*]

The Chairman: Thank you. Do the members have any further questions?

Perhaps I can express my thanks to the witnesses and go a step beyond and express thanks to our translators, our transcribers, our clerks, our researchers and others who have stayed with us through the evening. It has been helpful. The committee will conclude its inquiry with the last meeting with witnesses tomorrow at 6 p.m., and we will go into in camera sessions next week to try to make our decisions on what to recommend to the Parliament of Canada. I thank you for your help in the process. I take it as a given that, if during our debates we have further questions, we can make quiet phone calls and continue to benefit from your advice. Thank you very much.

• 2140

Mr. R. Girard: May I make one statement off the record, Mr. Chairman?

The Chairman: Would you like me to terminate the meeting and then it will be off the record, or would you like it on the record?

Mr. Girard: Off the record.

The Chairman: The meeting is adjourned.

[*Translation*]

tion avant même de s'adresser à ceux qui sont responsables d'établir leur statut.

Le président: Merci. Les membres ont-ils d'autres questions à poser?

Je tiens à remercier les témoins ainsi que nos traducteurs, nos transcripteurs, nos greffiers, nos adjoints de recherche et les autres qui ont passé la soirée avec nous. Cette séance a été très utile. La dernière séance du Comité dans le cadre de cette étude aura lieu demain soir à 18 heures et nous commencerons la semaine prochaine nos séances à huis clos pour essayer de nous entendre sur les recommandations que nous allons soumettre au Parlement du Canada. Je vous remercie de votre aide. Je tiens pour acquis que nous pourrons toujours vous appeler pour vous demander des renseignements supplémentaires si nous en avons besoin dans le cadre de nos débats. Je vous remercie beaucoup.

M. R. Girard: Puis-je vous dire quelque chose confidentiellement, monsieur le président.

Le président: Si vous le souhaitez, je peux mettre fin à la réunion et votre déclaration ne sera pas consignée au compte rendu ou préférez-vous qu'elle le soit?

M. Girard: Je préfère qu'elle ne le soit pas.

Le président: La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Inland Refugee Society of British Columbia:

Nancy E. Miller, President/Chairman;

Charles Groos, Secretary and Legal Counsel.

From the Refugee Status Advisory Committee:

Joe Stern, Chairman;

Graham Howell, Director of Operations.

From the Department of Employment and Immigration:

Raphaël Girard, Director, Refugee Affairs, Immigration;

Irene Bader, Manager, Mississauga Enforcement, Immigration.

De la «Inland Refugee Society of B.C.»:

Nancy E. Miller, présidente;

Charles Groos, secrétaire et avocat-conseil.

Du Conseil consultatif du statut de réfugié:

Joe Stern, président;

Graham Howell, directeur des opérations.

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:

Raphaël Girard, directeur, Affaires des réfugiés, Immigration;

Irene Bader, gestionnaire, Mississauga, Immigration.

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

JUL 2 1987